

http://www.numelyo.bm-lyon.fr

Sainte Bible en latin et en françois, avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations, tirées du commentaire de Dom Augustin Calmet,... De Mr. l'Abbé de Vence,... Ouvrage enrichi de cartes géographiques & de fi

Auteur :

Date :1767-1773

Cote : SJ E 244/101 T. 04

Permalien : http://numelyo.bm-lyon.fr/BML:BML_00GOO0100137001101713159

Droit d'utilisation : © Creative Commons - Paternité. Pas d'utilisation commerciale. Pas de modification.



Bibliotheca S. J.
Les Fontaines
CHANTILLY
E
244/101



D 9

A-4-7

E-244/101

SAINTE BIBLE
EN LATIN
ET
EN FRANÇOIS,

AVEC DES NOTES LITTERALES,

CRITIQUES ET HISTORIQUES,

DES PRÉFACES ET DES DISSERTATIONS,

TIRÉES du Commentaire de Dom AUGUSTIN CALMET, Abbé de Senones, de Mr. l'Abbé DE VENCE, & des Auteurs les plus célebres; pour faciliter l'intelligence de L'ECRITURE-SAINTE.

Ouvrage enrichi de Cartes Géographiques & de Figures.

SECONDE ÉDITION revue, corrigée & augmentée de diverſes Notes & Diſſertations nouvelles.

TOME QUATRIEME.

CONTENANT LES QUATRE LIVRES DES ROIS.

Beatus homo quem tu erudieris, Domine, & de lege tua docueris eum. Pſalm. XCIII. 12.

A PARIS,

Chez { ANTOINE BOUDET, Imprimeur du Roi, rue Saint-Jacques.
NICOLAS DESAINT, Libraire, rue du Foin-Saint-Jacques.

A AVIGNON,

Chez FRANÇOIS-BARTHELEMI MERANDE, Imprimeur-Libraire.

M. DCC. LXIX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

AVERTISSEMENT.

LEs augmentations de cette nouvelle Edition ayant exigé une nouvelle diſtribution des Volumes, nous ont facilité de réunir dans celle-ci ce que nous avions été obligé de ſéparer dans la premiere. Ainſi nous aurons ici l'avantage de réunir dans ce quatrieme Volume *les quatre Livres des Rois*. Il en réſulte que les *deux Livres des Paralipomenes* ſeront réſervés pour le Volume ſuivant : & cela même eſt encore un avantage ; car il ſera plus aiſé alors de comparer les textes paralleles en ouvrant en même temps les deux Volumes.

Le *parallele de ces deux textes* m'a paru mériter une attention particuliere ; quoique je les euſſe déjà comparé dans la premiere Edition, j'ai réitéré aujourd'hui cette comparaiſon avec une attention nouvelle qui m'en a fait recueillir de nouveaux avantages. Ce travail a donné lieu à de nouvelles notes, & particuliérement à une *Diſſertation ſur ces textes paralleles des Rois & des Paralipomenes*. Ce quatrieme Volume étant déjà fort chargé, je réſerve cette Diſſertation pour le Volume ſuivant ; je me propoſe de la mettre à la tête des Paralipomenes.

On trouvera dans celui-ci une *Diſſertation* nouvelle *ſur le quatrieme Age du Monde*, conſidéré *depuis le commencement du regne de David juſqu'au commencement de la captivité de Babylone*. C'eſt la ſuite des Diſſertations nouvelles que j'ai données dans les Volumes précédents ſur les trois premiers âges. Elle ſera à la tête des quatre Livres des Rois, & ſervira principalement à l'éclairciſſement des difficultés qui ſe rencontrent ſur les époques & la durée des regnes des Rois de Juda & d'Iſraël.

La Bible du ſavant P. Houbigant continue de me fournir de nouvelles notes. Dans les Diſſertations, j'ai l'avantage d'avoir ſoutenu dès la premiere Edition le ſentiment qu'il a préféré ſur *l'apparition de Samuël* & ſur *la priere de Naaman*,

Sur ce dernier point ſon ſentiment eſt oppoſé à celui de D. Calmet ; & je donne encore ici une nouvelle preuve d'impartialité ; car comme dans le Volume précédent j'ai ſoutenu le ſentiment de D. Calmet contre celui du P. Houbigant ſur l'immolation de la fille de Jephthé ; dans celui-ci au contraire, je perſiſte à ſoutenir avec le P. Houbigant le ſentiment oppoſé à celui de Dom Calmet ſur la priere de Naaman. Je crois que le Public a droit d'attendre de moi cette impartialité, & que je dois lui en montrer les preuves.

La groſſeur de ce Volume m'oblige à renvoyer au ſuivant les deux Diſſertations de Dom Calmet ſur les Officiers de la Cour & des Armées des Rois Hébreux, & ſur la Milice de cette nation. Elles étoient placées à la tête des deux premiers Livres des Rois ; elles conviendront également à la tête des Paralipomenes, où l'on retrouvera les textes paralleles qui y donnent lieu.

Ce Volume ſera un des plus enrichis de *Figures*. On y trouvera *quatre Planches* qui repréſentent la vue, le plan, l'élevation & la coupe du Temple & de ſes dépendances ſous différents aſpects, ſelon les deſſeins du P. Lami, avec l'explication de ces deſſeins : *trois Planches* qui repréſentent le plan de Jéruſalem & du Temple, & la vue ou élévation de cet édifice, ſelon les deſſeins de D. Calmet, avec l'explication de ces deſſeins : *cinq* autres *Planches* qui repréſentent le plan, l'élévation & la coupe du palais de Salomon, avec la mer d'airain, les lavoirs, & l'autel des holocauſtes, ſelon les deſſeins du P. Lami : enfin *une Carte* de la Monarchie des Hébreux ſous Salomon, par M. Robert, Géographe du Roi.

Sur ce dernier point ſon ſentiment eſt oppoſé à celui de D. Calmet ; & je donne encore ici une nouvelle preuve d'impartialité ; car comme dans le Volume précédent j'ai ſoutenu le ſentiment de D. Calmet contre celui du P. Houbigant ſur l'immolation de la fille de Jephthé ; dans celui-ci au contraire, je perſiſte à ſoutenir avec le P. Houbigant le ſentiment oppoſé à celui de Dom Calmet ſur la priere de Naaman. Je crois que le Public a droit d'attendre de moi cette impartialité, & que je dois lui en montrer les preuves.

La groſſeur de ce Volume m'oblige à renvoyer au ſuivant les deux Diſſertations de Dom Calmet ſur les Officiers de la Cour & des Armées des Rois Hébreux, & ſur la Milice de cette nation. Elles étoient placées à la tête des deux premiers Livres des Rois ; elles conviendront également à la tête des Paralipomenes, où l'on retrouvera les textes paralleles qui y donnent lieu.

Ce Volume ſera un des plus enrichis de *Figures*. On y trouvera *quatre Planches* qui repréſentent la vue, le plan, l'élevation & la coupe du Temple & de ſes dépendances ſous différents aſpects, ſelon les deſſeins du P. Lami, avec l'explication de ces deſſeins : *trois Planches* qui repréſentent le plan de Jéruſalem & du Temple, & la vue ou élévation de cet édifice, ſelon les deſſeins de D. Calmet, avec l'explication de ces deſſeins : *cinq* autres *Planches* qui repréſentent le plan, l'élévation & la coupe du palais de Salomon, avec la mer d'airain, les lavoirs, & l'autel des holocauſtes, ſelon les deſſeins du P. Lami : enfin *une Carte* de la Monarchie des Hébreux ſous Salomon, par M. Robert, Géographe du Roi.

PRÉFACE
SUR
LES DEUX PREMIERS LIVRES DES ROIS.

LEs deux premiers Livres des Rois n'en faiſoient qu'un autrefois dans les Bibles Hébraïques. Saint Jérôme, lorſqu'il les traduiſit d'Hébreu en Latin, conſerva cet ordre, & dans les anciens Exemplaires manuſcrits de ſa traduction, (a) on trouve tous les titres des Chapitres des deux Livres, au commencement du premier ; & les nombres qui ſe mettoient aux marges pour diviſer le texte en diverſes eſpeces de membres ou de chapitres, ſont continués depuis la tête du premier Livre juſqu'à la fin du ſecond. Mais bientôt dans les exemplaires Latins, on reprit l'ancienne maniere de diviſer cette Hiſtoire en deux Livres, ſans rien changer au fond de la verſion de S. Jérôme.

I. Ancien uſage de réunir ces deux Livres. Leur dénomination dans le Grec & dans l'Hébreu.

Ces deux premiers Livres, ainſi que les deux ſuivants, ſont appellés par les Grecs, *les Livres des Regnes*, ou *des Royaumes*. (b) Mais S. Jérôme remarque qu'il eſt plus juſte de les nommer *les Livres des Rois*, parce qu'ils racontent les actions de pluſieurs rois, commençant par ceux de Juda, qui avoient toute l'autorité ſur le peuple Hébreu tout entier, avant la diviſion qui ſe fit du temps de Roboam : & en continuant, ils rapportent auſſi l'hiſtoire de ceux d'Iſraël ; en ſorte qu'ils ne renferment point l'hiſtoire de pluſieurs royaumes, mais ſeulement de ceux de Juda & d'Iſraël.

Les Hébreux, en prenant ces deux premiers Livres pour un ſeul, lui ont donné le nom de *Livre de Samuel*, non pas qu'ils cruſſent que ce Prophete en fût l'Auteur, du moins de tout l'Ouvrage entier ; mais

(a) *Vide Prolog. Galeatum, & nov. edit. S. Hieron.* = (b) Βασιλειῶν, *vel* Βασιλέων.

parce qu'il commence par la naiſſance de ce conducteur du peuple de Dieu, & qu'il contient toute l'hiſtoire de ſon gouvernement & ſa mort, juſqu'au Chap. XXV. du I. Livre.

II. Quel eſt l'auteur de ces deux Livres.

Les Auteurs Juifs (*a*) croient que Samuel a écrit les vingt-quatre premiers Chapitres du I. Livre, c'eſt-à-dire, l'hiſtoire de ſa vie & de ſon gouvernement; & ce qui regardoit Saül & David, pendant qu'il vécut; le reſte fut continué par les Prophetes Gad & Nathan. Ce ſentiment eſt fondé ſur ces paroles des Paralipomenes: (*b*) *Les premieres & les dernieres actions du Roi David, ont été écrites dans le Livre de Samuel le Voyant, & dans le Livre du Prophete Nathan, & dans celui de Gad le Voyant.* Cette hypotheſe eſt aſſez ſuivie: (*c*) mais elle n'eſt pas ſans difficulté, comme on le verra ci-après. D'autres (*d*) croient que cette Hiſtoire eſt d'un Auteur plus récent que les Prophetes qu'on vient de nommer; elle fut, dit-on, compoſée ſur leurs mémoires, & miſe après coup en l'état où nous l'avons. Mais qui eſt cet Auteur, ou ſi l'on veut, ce Compilateur? Grotius dit que les plus habiles d'entre les Juifs ſoutiennent que c'eſt Jérémie, que le ſtyle de ces Livres a aſſez de rapport à celui de ce Prophete; & que le Concile de Francfort (*e*) les cite ſous ſon nom. Cet Auteur remarque ailleurs, (*f*) que les noms des mois qu'on trouve dans les Livres des Rois, prouvent encore que l'Auteur en eſt aſſez nouveau, puiſque ces noms ne ſont pas anciens parmi les Hébreux. D'autres conjecturent que David, ou le Roi Ezéchias en ſont les Auteurs, ou même que le Scribe Eſdras les rédigea au retour de la captivité. Mais tout cela n'eſt fondé que ſur d'aſſez foibles conjectures; il paroît certain que tout l'ouvrage eſt d'une ſeule main, & que celui qui l'a écrit n'étoit pas contemporain, quoiqu'il écrivît ſur des mémoires laiſſés par des Auteurs du temps, dont il emprunte ordinairement les termes, & auxquels il ajoute quelque choſe par maniere d'explication.

L'égalité du ſtyle, la maniere pleine d'éloges dont il parle de Samuel, la liaiſon des matieres, & la ſuite des récits; certaines citations, certaines remarques ſur les événements qu'on raconte, ſont des preuves aſſez claires de ce que nous venons d'avancer; on y remarque des expreſſions qui ne conviennent qu'à un Auteur contemporain, & d'autres qui ſont d'un Ecrivain plus nouveau. Par exemple, on y lit qu'*alors*, (*g*) c'eſt-à-dire, du temps du Grand-Prêtre Héli, *la prophétie étoit rare & prétieuſe dans Iſraël:* l'Ecrivain vivoit donc dans un temps où la prophétie étoit plus commune, comme en effet elle fut bien plus fréquente depuis Sa-

---

(*a*) *Talmudiſtæ & Kimchi.* Cet article eſt tiré de la Préface de D. Calmet. = (*b*) 1. *Par.* XXIX. 29. = (*c*) *Vide Iſidor. l. 6. Origin. c.* II. *Procop. Toſt. Caiet. Liran. Serar. Mendoza. Cornel. Vatab. & alios.* = (*d*) *Theodoret. Præf. in lib. Reg. Theodor. Tharſ. Greg. Magn. Sanct. Mart. & alii.* = (*e*) Je n'en ai rien trouvé dans les deux Conciles de Francfort. [D. Calmet.] = (*f*) *Grot. in* 3. *Reg.* VI. 2. = (*g*) 1. *Reg.* III. 1.

muel, ſous David & ſous les Rois ſuivants. Du temps de l'Hiſtorien, la ville de *Béthel* étoit appellée *Béthaven*, (*a*) ou *maiſon d'iniquité*; or, on ne lui donna ce nom de mépris, que depuis que Jéroboam y eut placé ſes veaux d'or. Enfin l'Auteur remarque à l'occaſion des courſes que David faiſoit dans le pays de Geſſuri & de Gerzi, (*b*) *que ce pays anciennement étoit bien peuplé depuis le chemin de Sur, juſqu'à l'Egypte.* Ce qui inſinue que de ſon temps ce pays étoit ruiné, & même qu'il l'étoit depuis aſſez long-temps.

Dans un autre endroit il ſemble dire, que l'Arche du Seigneur demeura juſqu'au temps où il écrivoit, dans le champ de Joſué, bourgeois de Bethſamès: (*c*) & un peu après il parle de Samuel, comme d'un homme déjà décédé; (*d*) il décrit la maniere dont il jugeoit Iſraël, & lui donne des louanges (*e*) que ce Prophete ne ſe ſeroit pas données ſans doute, s'il avoit écrit tout ce dont on le fait Auteur. Voilà dans le même Ecrivain des preuves qu'il étoit contemporain, & des marques du contraire. Il dit ailleurs, (*f*) que la ville de Sicéleg appartint toujours aux Rois de Juda, depuis la ceſſion qu'Achis, roi des Philiſtins, en avoit faite à David; ce qui inſinue qu'alors les royaumes de Juda & d'Iſraël étoient déjà ſéparés; & que quoique la tribu de Siméon obéît aux Rois d'Iſraël, la ville de Sicéleg qui étoit dans leur tribu, appartenoit au domaine des Rois de Juda.

On doit faire à peu près le même jugement de ce qui eſt remarqué au Chapitre XXX. (*g*) que l'ordre que David avoit établi parmi ſes ſoldats, de partager également le butin entre ceux qui avoient combattu, & ceux qui avoient gardé le camp, que cet ordre s'étoit toujours obſervé depuis dans Iſraël, & qu'il s'en étoit même fait une loi qui ſubſiſtoit juſqu'à ſon temps: *Factum eſt hoc ex illa die & deinceps conſtitutum & præfinitum, & quaſi lex in Iſrael, uſque in diem hanc.* Ce qui ne convient ni à Samuel, qui étoit mort en ce temps-là, ni à Nathan & à Gad, qui vivoient du temps même de David. Il remarque auſſi, que les Prêtres de Dagon ne marchoient pas ſur le ſeuil de ſon Temple, en mémoire de ce qui étoit arrivé à cette fauſſe divinité, en préſence de l'Arche du Seigneur, & que cela s'obſervoit *juſqu'à ſon temps*; (*h*) expreſſion qui inſinue un temps aſſez éloigné. On remarque dans cet Ouvrage, qu'anciennement les Prophetes ou ſuivant le Texte original, les *Nabi*, s'appelloient *Voyants*: (*i*) cette dé-

---

(*a*) 1. *Reg.* XIII. 5. = (*b*) 1. *Reg.* XXVII. 8. = (*c*) 1. *Reg.* VI. 18. *Uſque ad Abel* (vel *Aben*, ſeu *Lapidem*) *magnum, ſuper quem poſuerunt arcam Domini, quæ erat uſque in illum diem in agro Joſue Bethſamitis.* Pluſieurs croient que l'Hébreu devroit ſe traduire: *qui eſt uſque in hunc diem in agro*, &c. en ſuppoſant que l'Auteur parle, non pas de l'Arche, mais de la pierre ſur laquelle elle avoit été poſée. Alors on ne ſeroit plus obligé de dire que cela a été écrit par un Auteur contemporain. = (*d*) 1. *Reg.* VII. 15. = (*e*) 1. *Reg.* II. 26. III. 19. 20. *&c.* = (*f*) 1. *Reg.* XXVII. 6. = (*g*) 1. *Reg.* XXX. 24. 25. = (*h*) 1. *Reg.* V. 5. = (*i*) 1. *Reg.* IX. 9.

nomination étoit encore en uſage du temps de Saül & de Samuel ; & néanmoins l'Auteur ſe ſert ſouvent du mot de *Nabi*, qu'il reconnoît lui-même être nouveau par rapport à Samuel ; il étoit donc plus jeune que ce Prophete. Enfin il cite le *Livre des Juſtes*, (*a*) à l'occaſion du Cantique que David compoſa ſur la mort de Saül ; il dit que *ce Prince enſeigna l'Arc*, (c'étoit le nom du Cantique,) *aux fils de Juda, comme il eſt écrit dans le Livre des Juſtes.* Eſt-il naturel à un Auteur contemporain, de citer des Ecrivains du même temps, qui ne peuvent avoir ni plus d'autorité, ni plus de connoiſſance, que lui-même, du fait dont il s'agit ?

Toutes ces raiſons nous obligent de reconnoître trois choſes : La premiere, que les deux premiers Livres des Rois ont été compoſés ſur des mémoires originaux, authentiques & du même temps. La ſeconde que l'Auteur n'étoit pas contemporain ; que le temps auquel il a écrit eſt incertain, & qu'il a écrit aſſez tard. Et la troiſieme, que l'Ecrivain, quant à ſa perſonne, eſt inconnu.

III. Analyſe du I. Livre. Diſſertation ſur le IV. Age du Monde.

Les quatre Livres des Rois embraſſant toute l'étendue du quatrieme Age du monde conſidéré depuis David juſqu'à la captivité de Babylone, nous placerons ici à la tête de ces quatre Livres une Diſſertation nouvelle ſur ce quatrieme Age.

Le premier de ces quatre Livres contient l'hiſtoire de la nation Juive depuis la naiſſance de Samuel vers le commencement du Pontificat d'Héli, c'eſt-à-dire, vers l'an 1170 (*b*) avant l'Ere Chrétienne vulgaire, juſqu'à la mort de Saül, à qui ſuccéda David, dont le regne eſt l'époque du quatrieme Age, vers l'année 1055 avant l'Ere Chrétienne : ainſi l'intervalle de l'hiſtoire contenue dans ce livre, eſt d'environ cent quinze années, qui ſont les dernieres du troiſieme Age.

Il y avoit dans la tribu d'Ephraïm, un homme de la tribu de Lévi, nommé Elcana, qui avoit deux femmes, Anne & Phénenna. (Chap. I.) Anne affligée de ſa ſtérilité, & inſultée par Phénenna, eſt conſolée par Elcana. Elle va prier le Seigneur devant le Tabernacle : elle répand beaucoup de larmes en ſa préſence, & lui demande un fils. Le Grand-Prêtre Héli l'accuſe d'avoir bu avec excès. Elle s'excuſe avec modeſtie. Le Grand-Prêtre ſouhaite que Dieu l'exauce. Elle eſt exaucée, & met au monde un fils qu'elle nomme Samuel ; & elle le conſacre au Seigneur, ainſi qu'elle le lui avoit promis. Elle prononce un Cantique en actions de graces, où elle releve la bonté & la puiſſance du Seigneur : elle annonce la gloire du Chriſt du Seigneur. (Chap. II.) Samuel demeure auprès du Grand-Prêtre. Les enfants de ce Pontife irritent le Seigneur par leurs crimes. Héli les réprend, mais avec trop d'indulgence. Dieu le lui reproche par un Prophete, & lui fait prédire la ruine de ſa maiſon.

(*a*) 2. *Reg.* 1. 18. = (*b*) C'eſt-à-dire, en calculant le gouvernement des Juges ſelon le ſyſtême de Marsham, & en donnant 40. ans au Pontificat & à la Judicature d'Héli.

Samuel dormant auprès du Grand-Prêtre, eſt appellé quatre fois par le Seigneur. (Chap. III.) Le Seigneur déclare à Samuel qu'il va exercer ſes jugements contre Héli & contre ſa maiſon. Ce Grand-Prêtre oblige Samuel à lui découvrir ce que le Seigneur lui avoit révélé. Samuel le fait, & Héli ſe contente de ſe ſoumettre à la juſtice de Dieu.

Les Iſraélites, après avoir été battus par les Philiſtins, font venir l'Arche dans leur camp, ſe promettant de la protection du Seigneur une victoire aſſurée. (Chap. IV.) Mais ils ſont défaits une ſeconde fois : l'Arche eſt priſe ; & les deux fils d'Héli ſont tués. Héli apprenant la priſe de l'Arche, tombe à la renverſe, & ſa chûte le tue. Les Philiſtins ayant pris l'Arche, la tranſportent dans le temple de Dagon : (Chap. V.) ils la placent auprès de cette idole, qu'ils trouvent le lendemain renverſée par terre devant l'Arche. Ils relevent Dagon, & le remettent à ſa place ; mais ils le trouvent, le jour ſuivant, par terre, ayant la tête & les mains coupées. Cette Divinité donnera lieu à une Diſſertation ſur l'origine & les Divinités des Philiſtins. Le Seigneur frappe ceux d'Azot de plaies honteuſes ; & il les tourmente par une multitude de rats. Ils prennent la réſolution de faire porter l'Arche de ville en ville. Par-tout où elle paſſe, le Seigneur y tue un grand nombre d'hommes. Ils prennent le parti de la renvoyer. Ils la renvoient avec une caſſette où ils avoient mis cinq rats d'or, & cinq figures d'or qui repréſentoient la partie du corps où ils avoient été frappés. (Chap. VI.) Ils mettent le tout ſur un chariot neuf, attelé de deux vaches, qui nourriſſoient encore leurs veaux. Les vaches qui traînoient le chariot où étoit l'Arche, vont droit à Bethſamès. Les princes des Philiſtins les ſuivent juſques ſur les terres des Bethſamites, qui mettent en pieces le bois du chariot, & offrent les deux vaches en holocauſte au Seigneur. Le Seigneur punit de mort ſoixante & dix des principaux des Bethſamites, & cinquante mille hommes du menu peuple, parce qu'ils avoient regardé l'Arche avec curioſité. L'Arche eſt conduite dans la maiſon d'Abinadab à Gabaa. (Chap. VII.) Les Iſraélites abandonnent le culte des idoles, & retournent au Seigneur, par les exhortations de Samuel. Les Philiſtins marchent contre les Iſraélites, & ſont défaits : ils rendent aux enfants d'Iſraël tous les pays qu'ils avoient conquis ſur eux.

Diſſertation ſur l'origine & les Divinités des Philiſtins.

Samuel étant fort âgé, établit ſes enfants pour Juges d'Iſraël. (Chapitre VIII.) Leur avarice leur fait rendre des jugements injuſtes, & porte ce peuple à demander un Roi. Cette demande déplaît à Samuel, & irrite le Seigneur. Samuel rapporte aux enfants d'Iſraël ce que le Seigneur lui avoit dit : il leur repréſente le droit du Roi. Ils perſiſtent dans leur demande. Saül cherchant les ânesſes de ſon pere, va trouver Samuel pour lui en demander des nouvelles. (Chap. IX.) Le Seigneur découvre à Samuel que Saül eſt celui qu'il a choiſi pour régner ſur ſon peuple. Samuel le retient, l'oblige de manger chez lui, & d'y paſſer la nuit. Samuel ſacre Saül Roi d'Iſraël, & lui donne des ſignes pour

lui faire connoître que c'eſt Dieu même qui l'éleve à cette dignité. (Chap. X.) Ces ſignes lui arrivent le même jour. Il eſt élu Roi par le ſort ; mais il ne ſe trouve point dans l'aſſemblée. Dieu le découvre ; on l'amene ; il eſt reconnu par tout le peuple, & ſuivi par une partie de l'armée. Les Ammonites aſſiégent Jabès. (Chap. XI.) Saül aſſemble tout Iſraël pour aller le ſecourir. Il attaque les ennemis, & les taille en pieces. Il eſt de nouveau reconnu Roi à Galgala. Samuel prend tout le peuple d'Iſraël à témoin de ſon innocence & de ſa bonne conduite. (Chap. XII.) Il repréſente aux enfants d'Iſraël les miſéricordes du Seigneur & leurs infidélités. Il leur reproche d'avoir demandé un Roi ; & pour leur montrer combien cette demande a déplu à Dieu, il fait éclater les tonnerres, & tomber les pluies dans un temps où cela n'arrivoit jamais. Les Iſraélites effrayés conjurent Samuel de prier Dieu pour eux. Ce Prophete les exhorte à craindre le Seigneur, & à ne s'attacher qu'à lui. Il les aſſure qu'il ne ceſſera jamais de prier pour eux.

Saül retient avec lui deux mille hommes, & mille qu'il laiſſe avec Jonathas. (Chap. XIII.) Jonathas bat les Philiſtins : Saül fait publier cette victoire dans tout Iſraël. Les Philiſtins aſſemblent une armée nombreuſe, & marchent contre Iſraël. Les Iſraélites effrayés ſe cachent dans les cavernes, & fuyent au delà du Jourdain. Saül, après avoir attendu Samuel durant ſept jours, offre lui-même un holocauſte au Seigneur. Ce Prophete vient peu après, & lui déclare qu'il a péché contre le Seigneur, & que le Seigneur l'a rejetté. Saül fait la revue de ſes troupes. Jonathas accompagné ſeulement de ſon écuyer, va attaquer les Philiſtins, en tue pluſieurs, & met les autres en fuite. (Chapit. XIV.) Saül veut conſulter le Seigneur ; mais ayant entendu le trouble qui étoit dans le camp des Philiſtins, il les attaque ſans attendre ſa réponſe. Il trouve qu'ils ont tourné leurs armes les uns contre les autres. Tous les Iſraélites ſe réuniſſent pour pourſuivre les Philiſtins. Saül maudit quiconque mangera avant que l'on ait remporté une pleine victoire. Les Iſraélites paſſent dans un bois plein de miel. Le peuple s'abſtient d'en manger, à cauſe du ſerment du Roi : Jonathas qui ne le ſavoit pas, en porte à ſa bouche, & en mange. Saül veut attaquer les Philiſtins durant la nuit. Il conſulte ſur cela le Seigneur, qui ne répond point. Il cherche la raiſon de ſon ſilence, & le ſort tombe ſur Jonathas. Saül veut le faire mourir ; mais le peuple le ſauve de ſes mains. Saül combat de tous côtés les ennemis d'Iſraël, & remporte par-tout la victoire. Il attire auprès de ſa perſonne tous les gens de cœur, & propres à la guerre.

Samuel ordonne à Saül de la part de Dieu, de marcher contre Amalec, & de l'exterminer entiérement. (Chap. XV.) Saül aſſemble tout Iſraël, & taille en pieces les Amalécites ; mais il épargne leur Roi, & conſerve tout ce qu'il y avoit de meilleur parmi leurs troupeaux & leurs meubles. Le Seigneur irrité de la déſobéiſſance de Saül,

déclare qu'il ſe repent de l'avoir fait Roi. Samuel prie pour lui, & va lui reprocher ſon orgueil, ſon ingratitude & ſon avarice. Saül cherche à excuſer ſon péché. Samuel le force de l'avouer. Il lui déclare que Dieu l'a rejetté, & qu'il a donné ſon royaume à un autre. Saül prie Samuel de l'honorer devant le peuple. Il engage ce Prophete à le ſuivre à Galgala. Samuel s'y fait amener le Roi des Amalécites, & le coupe par morceaux devant le Seigneur. Il ſe retire enſuite, ne voit plus Saül, & le pleure ſans ceſſe.

Le Seigneur reprend Samuel de ce qu'il pleuroit continuellement Saül. (Chap. XVI.) Il lui ordonne d'aller ſacrer Roi un des fils d'Iſaï de Bethléhem. Samuel obéit, & ſacre David. L'Eſprit du Seigneur ſe retire de Saül, & il eſt tourmenté par le malin eſprit. David eſt mis auprès de lui; il adoucit ſes agitations par le ſon de ſa harpe. Les Philiſtins s'aſſemblent de nouveau pour combattre Iſraël. (Chap. XVII.) Goliath qui étoit un géant, paroît à leur tête, & défie les Iſraélites d'entrer en combat ſingulier avec lui. Iſaï envoie David au camp d'Iſraël pour ſavoir des nouvelles de ſes freres, & pour leur porter des vivres. Il eſt témoin des inſultes de Goliath; & il s'offre de venger, en le tuant, l'opprobre d'Iſraël. Saül entend parler des offres de David: il le fait venir, & David lui promet de tuer cet ennemi du peuple de Dieu. Il prend ſon bâton & ſa fronde, & marche ainſi contre le Philiſtin. Il enfonce une pierre dans le front de Goliath. Ce géant tombe à terre: David lui coupe la tête. Les Philiſtins prennent la fuite; les Iſraélites les pourſuivent, & pillent leur camp; David porte la tête de Goliath à Jéruſalem.

Jonathas conçoit une étroite amitié pour David. (Chap. XVIII.) Saül jaloux des louanges qu'on a données à David après la mort de Goliath, veut le percer de ſa lance, lorſqu'il jouoit de la harpe devant lui. Saül craint David, & pour l'éloigner d'auprès de lui, il lui donne le commandement de mille hommes, & l'envoie à la guerre contre les Philiſtins, afin qu'il y périſſe par leurs mains. Il promet de lui donner ſa fille en mariage; mais il manque à ſa promeſſe, & la donne à un autre. Michol ſeconde fille de Saül conçoit de l'affection pour David. Saül s'en réjouit, & promet de la lui donner en mariage, dans l'eſpérance qu'elle ſera cauſe de ſa perte. Il lui demande pour cette alliance cent prépuces de Philiſtins. David lui en apporte deux cents, & épouſe Michol. Jonathas appaiſe ſon Pere qui vouloit tuer David. (Chap. XIX.) Il le fait revenir auprès de lui. Les Philiſtins recommencent la guerre; David les défait de nouveau. Le malin eſprit ſe ſaiſit encore de Saül. Il tâche de percer David de ſa lance. David évite le coup, & ſe retire chez lui. Saül envoie des gens pour le tuer. Michol le fait ſauver. David ſe retire auprès de Samuel. Saül envoie juſqu'à trois fois des gens pour prendre David, & toutes les trois fois ces gens prophétiſent. Saül y va lui-même, & prophétiſe comme les autres.

David à l'approche de Saül, s'enfuit de Najoth, & va trouver Jonathas. (Chap. XX.) Ils ſe lient de nouveau d'une étroite amitié, & Jonathas promet de faire tout pour David : il s'engage à l'avertir des diſpoſitions de ſon pere à ſon égard. Ils renouvellent alliance enſemble pour eux & pour leurs enfants. Jonathas fait connoître à David la mauvaiſe diſpoſition de Saül pour lui, par le ſigne dont ils étoient convenus. Ils s'embraſſent en répandant beaucoup de larmes, & ſe ſéparent.

David va à Nobé trouver le Grand-Prêtre Achimélech. (Chap. XXI.) Il lui demande des vivres. Achimélech n'en ayant point, lui donne des pains de propoſition pour lui & pour ſes gens. David lui demande des armes. Achimélech lui donne l'épée de Goliath. David ſe retire chez Achis Roi de Geth, où il eſt obligé de contrefaire l'inſenſé, afin de ſauver ſa vie. Il ſe retire dans la caverne d'Odollam. (Chap. XXII.) Ses parents viennent l'y trouver. Il va de là à Maſpha, & laiſſe ſes parents auprès du Roi de Moab. Il s'en retourne dans la terre de Juda par le conſeil du Prophete Gad. Saül ſe plaint à ſes Officiers de ce que perſonne ne l'avertit des démarches de David. Doëg accuſe le Grand-Prêtre Achimélech, de lui avoir fourni des vivres, des armes, & d'avoir conſulté le Seigneur pour lui. Saül fait venir Achimélech, & le fait tuer par Doëg avec quatre-vingt-cinq Prêtres qui l'accompagnoient. Doëg va enſuite à Nobé où il fait tout paſſer au fil de l'épée. Abiathar l'un des fils d'Achimélech, ſe ſauve de ce carnage, & ſe retire auprès de David. Les Philiſtins attaquent Céila. (Chap. XXIII.) David marche contr'eux par l'ordre du Seigneur, en fait un grand carnage, & délivre les habitants de Céila. Saül veut aſſiéger David dans Céila. David en ſort, & erre de tous côtés. Il ſe retire ſur la montagne du déſert de Ziph. Jonathas vient l'y trouver, & lui donne de nouvelles preuves de ſon amitié. Les habitants de ce déſert vont avertir Saül, que David eſt au milieu d'eux. David ſe retire dans le déſert de Maon. Saül vient l'y chercher, & le ſerre de très-près : mais ayant appris une irruption des Philiſtins, il eſt obligé d'abandonner David pour marcher contr'eux. David ſe retire à Engaddi. (Chap. XXIV.) Saül l'y pourſuit ; il entre ſeul dans une caverne où David étoit caché avec ſes gens. David ſe contente de couper le bord de la caſaque de ce Prince ; & le laiſſant ſortir de la caverne, il le ſuit, & lui montrant le bord de ſa caſaque, il lui repréſente qu'il auroit pu lui ôter la vie, s'il avoit eu pour lui la mauvaiſe volonté dont ſes ennemis oſoient l'accuſer. Saül reconnoît l'innocence de David. Il déclare que David régnera après lui ; & le prie de lui jurer qu'il n'exterminera point ſa race. David le lui jure.

Samuel meurt, & tout Iſraël le pleure. (Chap. XXV.) David ſe retire dans le déſert de Pharan. Il envoie prier Nabal de lui donner des vivres pour lui & pour ſes gens. Nabal le lui refuſe avec dureté. David prend les armes, & marche avec quatre cents hommes pour exterminer

ner Nabal & toute ſa maiſon. Abigaïl, femme de Nabal, prend des vivres, va au devant de David, & lui parle avec beaucoup de ſageſſe, de douceur & d'humilité. David ſe laiſſe fléchir. Nabal meurt frappé de Dieu. David épouſe Abigaïl & Achinoam. Saül donne à Phalti Michol ſa fille qu'il avoit déjà donnée à David. Ceux de Ziph avertiſſent Saül des endroits où David ſe retire. Saül vient le chercher. (Chap. XXVI.) David reconnoît le camp de Saül, & va pendant la nuit dans ſa tente enlever ſa lance & ſa coupe ſans vouloir toucher à ſa perſonne. Il reproche de loin à Abner la négligence avec laquelle il garde ſon roi. Saül ayant ſu ce qui s'étoit paſſé, reconnoît de nouveau l'innocence de David. David craignant de tomber entre les mains de Saül, ſe retire auprès d'Achis roi de Geth. (Chap. XXVII.) Ce Prince lui donne la ville de Sicéleg, pour y demeurer lui & ſes gens. David fait des courſes ſur les ennemis d'Iſraël, & laiſſe croire à Achis que c'eſt ſur Iſraël même. Les Philiſtins arment contre Iſraël. (Chap. XXVIII.) Achis veut mener David à cette guerre. Saül qui avoit chaſſé les devins, conſulte néanmoins une magicienne, n'ayant pu avoir de réponſe du Seigneur. Il dit à cette femme de lui faire venir Samuel. Samuel vient, & lui annonce ſa mort, celle de ſes enfants, & la défaite d'Iſraël par les Philiſtins. Cette apparition de Samuel ſera le ſujet d'une Diſſertation. Saül effrayé tombe par terre, & refuſe de manger. Il prend néanmoins quelque nourriture, & s'en retourne.

Diſſertation ſur l'Apparition de Samuel.

Les Princes des Philiſtins craignant que David ne ſe tourne contr'eux dans le combat, ils obligent Achis de le renvoyer. (Chap. XXIX.) David revenu à Sicéleg, trouve que les Amalécites ſont venus aſſiéger cette ville, l'ont priſe & brûlée, en ont emmené les femmes & les enfants, & enlevé tout le butin. (Chap. XXX.) Les gens de David vivement touchés de cette perte, veulent le lapider. David met ſa confiance dans le Seigneur, & le conſulte. Le Seigneur lui ordonne de pourſuivre les Amalécites, & l'aſſure qu'il reprendra tout ce qu'ils lui ont enlevé. David marche après eux avec quatre cents hommes, & en laiſſe deux cents près du torrent de Beſor. Il joint les Amalécites, les taille en pieces, & prend tout le butin, qu'il partage également entre ceux qui avoient combattu, & ceux qui étoient demeurés au bagage. Il envoie une partie du butin à ceux des villes de Juda où il avoit demeuré avec ſes gens. Les Iſraélites perdent la bataille contre les Philiſtins. (Chap. XXXI.) Trois des enfants de Saül y périſſent. Saül s'y tue. Les Iſraélites qui demeuroient le long du Jourdain, abandonnent leur pays. Les Philiſtins s'en emparent. Ils trouvent les corps de Saül & de ſes enfants, & les pendent au mur de Bethſan. Les habitants de Jabès vont les enlever pendant la nuit, & les enſéveliſſent. Voilà le précis du I. Livre des Rois.

IV. Analyſe du II. Livre.

Le II. Livre contient l'hiſtoire du regne de David : & la durée de ce regne eſt d'environ quarante années depuis l'année 1055 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire juſqu'en l'année 1015.

Un Amalécite apporte à David la nouvelle de la perte de la bataille contre les Philiſtins, & de la mort de Saül & de Jonathas. (Chap. I.) Il lui déclare que c'eſt lui-même qui a porté le dernier coup à Saül, & lui préſente le diadême de ce Prince. David déchire ſes vêtements, & pleure Saül, Jonathas, & la maiſon d'Iſraël. Il fait punir de mort celui qui avoit oſé mettre la main ſur l'Oint du Seigneur. Il prononce une plainte lugubre ſur la mort de Saül & de Jonathas. Il conſulte le Seigneur, & va par ſon ordre à Hébron, où il eſt ſacré roi par la tribu de Juda. (Chap. II.) Il envoie vers ceux de Jabès, leur témoigner combien il eſt ſatisfait de ce qu'ils ont enſéveli avec honneur Saül & ſes enfants. Abner général de l'armée de Saül, établit roi d'Iſraël, Isboſeth fils de ce Prince. Il vient à Gabaon avec cette armée. Joab marche contre lui avec les troupes de David. Un rude combat ſe donne. Les troupes de David mettent en fuite l'armée d'Iſraël. Abner pourſuivi par Aſaël, frere de Joab, le tue. Il exhorte Joab à ceſſer de répandre le ſang. Joab y conſent : les armées ſe retirent dans leurs quartiers. David ſe fortifie, tandis que la maiſon de Saül s'affoiblit. (Chap. III.) Abner ſe brouille avec Isboſeth, & envoie à David lui demander ſon amitié. David la lui promet à condition qu'il lui ramenera Michol ſa femme. Abner étant près de ramener tout Iſraël ſous l'obéïſſance de David, eſt tué en trahiſon par Joab. David eſt fort irrité contre Joab, & pleure amérement Abner. Tout le peuple le pleure avec lui. Baana & Réchab ſerviteurs d'Isboſeth lui coupent la tête, lorſqu'il dormoit, & la portent à David. (Chap. IV.) Ce Prince, au lieu de les récompenſer, comme ils l'eſpéroient, les fait mourir.

David eſt ſacré roi ſur tout Iſraël. (Chap. V.) Il va à Jéruſalem, qui étoit poſſédée par les Jébuſéens. Il s'empare de la forteresſe de Sion, s'y établit, & l'appelle la ville de David. Hiram roi de Tyr, envoie des Ambaſſadeurs à David avec du bois de cedre, & des ouvriers pour bâtir ſon palais. Les Philiſtins font la guerre à David. Il conſulte le Seigneur, qui lui promet, & lui donne deux fois la victoire. David va à Cariathiarim avec trente mille hommes choiſis de tout Iſraël, & tous ceux de la tribu de Juda, pour amener l'Arche à Jéruſalem ; (Chap. VI.) mais Oza ayant été frappé de mort, pour l'avoir touchée, David la laiſſe dans la maiſon d'Obédédom. Il apprend que le Seigneur avoit beni la maiſon d'Obédédom à cauſe de l'Arche ; il la fait venir à Jéruſalem. Il marche devant l'Arche, danſant & ſautant. Michol ſe moque de lui ; & Dieu la frappe de ſtérilité. David ſe propoſe de bâtir un temple au Seigneur. (Chap. VII.) Le Prophete Nathan approuve d'abord ce deſſein ; mais enſuite le Seigneur le fait changer de ſentiment. Dieu promet à David de faire régner ſon fils après lui. Il déclare que c'eſt ce fils qui lui bâtira un temple ; & il lui promet pluſieurs avantages qui ne conviennent qu'au Meſſie, dont ce fils devoit être la figure. David ſe préſente devant le Seigneur avec une profonde humilité. Il lui témoigne ſa très-vive re-

connoiſſance de tous les biens dont il l'a comblé ; & il le conjure avec ardeur d'accomplir toutes les promeſſes qu'il lui a faites.

David remporte pluſieurs victoires ſur divers peuples, qu'il rend tributaires d'Iſraël. (Chap. VIII.) Thoü roi d'Emath envoie ſon fils complimenter David ſur la défaite de l'armée d'Adarézer, que David avoit taillée en pieces. Il apporte de riches préſents à David, qui les conſacre au Seigneur avec les dépouilles de ſes ennemis vaincus. Ici ſe trouve un dénombrement des Officiers de David. David fait venir Miphiboſeth fils de Jonathas, & lui rend toutes les terres de Saül ſon grand-pere. (Chap. IX.) Il charge Siba, ſerviteur de Saül, du ſoin de les cultiver, & fait manger Miphiboſeth à ſa table. Il envoie des Ambaſſadeurs à Hanon roi des Ammonites pour le conſoler de la mort de ſon pere. (Chap. X.) Hanon outrage les Ambaſſadeurs de David, fait alliance avec les rois de Syrie, & ſe prépare à la guerre. David envoie contre les Ammonites Joab avec toutes ſes troupes. Joab défait les ennemis, & revient à Jéruſalem. Les Syriens vaincus par Joab arment de nouveau. David marche contr'eux, les défait, & les aſſujettit à Iſraël. David ſe tenant en repos à Jéruſalem pendant que ſes troupes commandées par Joab, aſſiégeoient Rabba ville des Ammonites, tombe en adultere avec Bethſabée. (Chap. XI.) Bethſabée ayant conçu, David, pour cacher ſon crime, fait venir de l'armée Urie ſon mari, & tâche de l'envoyer ſe repoſer dans ſa maiſon ; mais quelque choſe qu'il faſſe, Urie demeure toujours dans le palais du roi. David envoie à Joab, par Urie même, ordre de l'expoſer à l'endroit où le combat ſera le plus rude, & de l'y abandonner, afin qu'il y périſſe ; ce qui eſt exécuté. Après la mort d'Urie, David épouſe Bethſabée, & en a un fils. Le Prophete Nathan étant venu trouver David de la part du Seigneur, pour lui reprocher ſon crime, le lui propoſe ſous une parabole qui lui en fait concevoir toute l'énormité. (Chap. XII.) David prononce ſentence de mort contre celui qui en eſt coupable. Le Prophete lui déclare que c'eſt lui-même, & le menace de pluſieurs maux. David confeſſe ſon péché. Dieu le lui remet, mais ſans lui en remettre la peine. Le fils qui étoit le fruit de ſon crime, meurt. David conſole Bethſabée, & en a un fils qu'il appelle Salomon, & qui eſt aimé du Seigneur. Il va au ſiege de Rabba, prend cette ville, & traite avec rigueur les Ammonites.

Amnon fils de David conçoit une paſſion violente pour Thamar ſœur d'Abſalom ; (Chap. XIII.) il la ſurprend, & en abuſe. Il conçoit contre elle une haine encore plus grande que la paſſion dont il avoit été animé ; il la chaſſe honteuſement. Elle ſe retire chez Abſalom, où elle ſéche de douleur. David laiſſe ce crime impuni ; & Abſalom le diſſimule. Abſalom prie David de venir manger chez lui avec tous ſes enfants. David refuſe d'y aller. Il permet à Abſalom d'emmener tous ſes freres. Lorſqu'ils y ſont, il fait tuer Amnom, & ſe retire chez Tho-

lomaï roi de Geſſur. Joab ſe ſert d'une femme fort ſage de la ville de Thécua pour obtenir de David le retour d'Abſalom. (Chap. XIV.) Joab va à Geſſur, & amene Abſalom à Jéruſalem. Il y demeure deux ans ſans voir ſon pere. Il met le feu dans le champ de Joab, pour l'engager à venir le trouver. Joab obtient enfin ſa grace, & David le reçoit avec bonté.

Abſalom gagne l'affection des peuples, (Chap. XV.) & demande permiſſion à David d'aller à Hébron s'acquitter d'un vœu. Il envoie des gens apoſtés dans toutes les tribus d'Iſraël pour ſe faire déclarer roi. David eſt averti que tout Iſraël ſuit Abſalom. Il ſort à pied de Jéruſalem avec très-peu de troupes, & y laiſſe dix de ſes concubines pour garder ſon palais. Il veut renvoyer Ethaï Géthéen, pour lui épargner les travaux de cette guerre ; mais Ethaï lui déclare qu'il ſera avec lui à la vie & à la mort. David renvoie à Jéruſalem Sadoc & Abiathar avec l'Arche qu'ils lui avoient apportée. Il prie Dieu de renverſer les conſeils d'Achitophel. Il renvoie Chuſaï afin qu'il diſſipe les conſeils de ce traître, & qu'il lui faſſe donner avis de ce qui ſe paſſera chez Abſalom. Siba ſerviteur de Miphiboſeth, va trouver David, lui porte des vivres, & calomnie ſon maître. (Chap. XVI.) David ſurpris par ſes artifices, lui donne tous les biens de Miphiboſeth. Séméi maudit David, & lui jette des pierres. Abiſaï veut aller lui couper la tête. David l'en empêche ; il eſpere que Dieu lui tiendra compte de ce mauvais traitement. Abſalom entre dans Jéruſalem, & y abuſe des concubines de ſon pere, ſuivant le conſeil d'Achitophel qui étoit regardé comme un oracle. Achitophel eſt d'avis de pourſuivre David, ſans lui donner le temps de ſe reconnoître. (Chap. XVII.) Chuſaï renverſe ce conſeil, & fait avertir David de ce qu'il a à faire. David paſſe le Jourdain, & ſe met en ſûreté. Achitophel ſe pend de dépit de ce que ſon conſeil n'a pas été ſuivi. David reçoit des rafraîchiſſements pour ſes troupes, de la part de Sobi, de Machir, & de Berzellaï.

David fait la revue de ſes troupes, regle l'ordre de bataille, veut ſe trouver au combat ; ſes gens l'en empêchent. (Chap. XVIII.) Il ordonne à ſes Généraux de conſerver Abſalom. La bataille ſe donne, & l'armée d'Abſalom eſt taillée en pieces. Les cheveux d'Abſalom s'embarraſſent dans les branches d'un chêne touffu, & il y demeure ſuſpendu. Joab en ayant été averti, le perce de pluſieurs coups, le tue, & fait ſonner la retraite. Les Iſraélites ſe retirent. Abſalom eſt jetté dans une foſſe, ſur laquelle on éleve un grand monceau de pierres. Achimaas & Chuſi portent à David la nouvelle de la victoire. David pleure Abſalom, ſans pouvoir ſe conſoler. Joab lui en fait des reproches, comme s'il eut fait peu de cas de ſes plus fideles ſerviteurs ; & l'oblige de ſe montrer à ſon peuple. (Chap. XIX.) Toutes les tribus d'Iſraël s'excitent à l'envi à rappeller le roi. David averti de cette

bonne diſpoſition, engage ceux de Juda à venir au devant de lui. Séméi & Siba viennent au devant de David. Il pardonne à Séméi, & reprend fortement Abiſaï qui vouloit le tuer. Il reçoit les juſtes excuſes de Miphiboſeth, & ordonne que Siba lui rendra la moitié de ſon bien qu'il lui avoit donné. Berzellaï accompagne David au paſſage du Jourdain : il prend congé du roi, & ne ſonge plus qu'à aller mourir en paix dans ſon pays : il laiſſe ſon fils auprès de David. Iſraël murmure contre Juda. Séba excite un nouveau ſoulévement contre David, & ſépare de lui tout Iſraël. (Chap. XX.) David renferme pour toujours ſes concubines dont ſon fils avoit abuſé. Joab prend ombrage de la confiance que David témoigne à Amaſa, & tue Amaſa par trahiſon. Séba retiré dans Abéla, y eſt aſſiégé par Joab. Une femme fort ſage de cette ville fait couper la tête à Séba, & l'envoie à Joab. Ce général ſe retire avec les troupes, & s'en retourne à Jéruſalem.

Dieu, en punition des cruautés que Saül avoit exercées contre les Gabaonites, afflige la terre d'Iſraël d'une famine qui dure trois ans. (Chap. XXI.) David pour ſatisfaire les Gabaonites, leur livre ſept enfants de Saül qu'ils crucifient ſur une montagne. Reſpha mere de deux d'entr'eux les garde jour & nuit, juſqu'à ce que la pluie tombe ſur eux. David fait enſévelir leurs os avec ceux de Saül & de Jonathas, dans le tombeau de Cis pere de Saül. Il ſoutient encore quatre guerres contre les Philiſtins, & en demeure victorieux. Ils y perdent quatre hommes d'une grandeur prodigieuſe. Ici ſe trouve le Cantique que David prononça pour remercier le Seigneur de l'avoir délivré de tous ſes ennemis. (Chap. XXII.) Enſuite eſt placée une eſpece de Poéſie compoſée de ſept verſets ou ſtrophes, intitulée : Les dernieres paroles de David. (Chap. XXIII.) Le reſte du chapitre contient les noms des plus vaillants hommes qui parurent ſous le regne de David. Enfin David fait faire le dénombrement de ſon peuple. (Chap. XXIV.) Ses Officiers tâchent en vain de l'en détourner. La volonté du prince prévaut : Joab l'exécute. David reconnoît la faute qu'il a faite. Le Prophete Gad lui donne à choiſir de trois fléaux celui qu'il veut que le Seigneur lui envoie. David choiſit la peſte : elle emporte ſoixante & dix mille hommes. David offre des ſacrifices au Seigneur, & la peſte ceſſe. Voilà le précis du II. Livre des Rois.

V. Réflexions ſur l'établiſſement de ſa royauté chez les Hébreux, & ſur le caractere de Saül & de David.

La réſolution que les Iſraélites prirent ſous Samuel, de ſe donner un Roi, apporta un très-grand changement à l'état de leur République. (*a*) Juſqu'alors la Nation avoit été gouvernée par des Juges ſuſcités de Dieu; le peuple avoit vécu dans une grande liberté, & il ne tenoit qu'à lui de conſerver cette liberté; il auroit été le plus heureux peuple du monde, s'il eut voulu demeurer fidele à ſon Dieu, & s'atta-

(*a*) Cet Article & les deux ſuivants ſont de D. Calmet.

cher conſtamment à ſes Loix. Mais l'inconſtance de l'eſprit humain, qui ſe laſſe ſouvent de ce qui lui eſt plus avantageux ; & l'exemple des Nations voiſines, qui étoient gouvernées par des Rois, firent naître aux Hébreux l'envie d'en avoir un à leur exemple. Dieu prit cette réſolution de ſon peuple, comme une inſulte faite à ſa Majeſté, & comme un attentat contre ſon ſouverain domaine. Il leur donna Saül dans ſa colere, (*a*) & ils éprouverent ſous ſon regne, que ce n'eſt point le Prince, mais Dieu ſeul, qui diſtribue les victoires, & qui rend les Etats floriſſants.

Lorſqu'il établit un Roi ſur Iſraël, ſon deſſein ne fut que de leur donner un exécuteur de ſes volontés, & un Lieutenant qui gouvernât & qui agît en ſon nom. Le Prince à la tête des Hébreux, commandoit l'armée du Seigneur, & faiſoit les guerres du Seigneur ; (*b*) il ſe mettoit en campagne par ſes ordres, il livroit la bataille ſuivant ſes oracles, il ſe retiroit lorſqu'il avoit accompli ce que Dieu demandoit de lui. Du reſte, le Roi, d'une naiſſance égale à celle du dernier de ſes ſujets, lié comme eux à tous les devoirs d'une Religion ſévere & exacte, ſans troupes étrangeres, & ſans ſecours de dehors, étoit en même temps l'Oint & le Vicaire du Seigneur, le frere de ſes ſujets, leur Général à l'armée, leur Juge dans ſa maiſon, leur concitoyen dans le domeſtique. Mais Saül s'étant oublié de ſes devoirs, ayant voulu gouverner dans l'indépendance, s'étant élevé d'orgueil, fut juſtement réprouvé de celui qui l'avoit choiſi, & tiré de la baſſeſſe.

David fut plus heureux, parce qu'il fut toujours plus humble & plus ſoumis. Avant lui le Royaume étoit élective ; mais en récompenſe de ſa fidélité, Dieu voulut bien le rendre ſucceſſif dans ſa famille. Juſqu'alors la prophétie avoit été rare dans Iſraël ; on conſultoit le Grand-Prêtre par l'Urim & Thummim ſur ce qu'il falloit entreprendre : David même en avoit uſé ainſi dans les commencements ; mais dans la ſuite on conſulta les Prophetes. On n'entreprenoit rien de conſidérable ſans leurs avis ; les Princes déféroient à leurs ſentiments, & ſe ſoumettoient à leurs répréhenſions.

VI. But principal de l'Hiſtorien Sacré.

Le but principal de l'Hiſtorien Sacré, ou plutôt de l'Eſprit-Saint qui dirigeoit ſa plume, n'eſt pas de nous donner ici une Hiſtoire civile & politique, ni de relever dans ceux dont il parle, les vertus militaires, les conquêtes, ou l'habileté dans la conduite des affaires ; ſon principal deſſein eſt de nous laiſſer une Hiſtoire toute ſainte, & où Dieu paroiſſe toujours comme Chef, comme Maître, & comme Roi d'Iſraël, comme cauſe de tous les événemens : en un mot, l'Ecrivain ne quitte point de vue le Seigneur Dieu d'Iſraël ; ſa religion, ſa loi, ſa puiſſance, ſa juſti-

(*a*) *Oſée* XIII. 10. *Dabo tibi Regem in furore meo.* = (*b*) 1. *Reg.* XXV. 28. *Prælia Domini, domine mi, tu prælìaris.*

ce, ſont ſes principaux objets. Il paroît d'ailleurs ſinguliérement attentif à tout ce qui concerne la perſonne & la famille de David : tout ce qui eſt dit dans le I. Livre des Rois ſe rapporte à ce Prince ; les quarante ans du regne de Saül, ſont comme enſévelis dans l'oubli ; on n'y remarque que ce que Saül fit en faveur de David, ou contre lui. L'Hiſtorien a une grande attention à tout ce qui regarde l'Arche du Seigneur, ſon Tabernacle, ſes Miniſtres ; s'il loue, s'il blâme, s'il éleve, s'il abaiſſe, c'eſt toujours ſuivant l'attachement ou la négligence de ceux dont il parle, envers la Loi du Seigneur, ſa Religion & ſes cérémonies ; ce ſont-là en effet les vrais, les ſolides motifs de louange & d'eſtime, de blâme ou de mépris, qui doivent toucher un Hiſtorien Sacré.

VII. Parallele des Hiſtoriens ſacrés & des Hiſtoriens profanes.

C'eſt ce qui releve infiniment les hiſtoires ſaintes au deſſus de toutes les hiſtoires profanes. Dans celles-ci on nous peint l'homme, ſes paſſions, ſes vices, ſon ambition, ſa cruauté, ſon injuſtice. Dans l'Hiſtoire Sainte, nous voyons Dieu toujours juſte, toujours ſage, agiſſant, ordonnant, diſpoſant de tout, & employant les paſſions & la malice même de l'homme, pour exercer ſes jugements, & pour accomplir ſes deſſeins. On dira que cela paroît dans tous les événements, & dans toutes les hiſtoires du monde : il eſt vrai ; mais il y a cette différence entre les Hiſtoriens profanes & les Hiſtoriens Sacrés, que ceux-là ſont plus occupés de l'homme que de Dieu, & ne nous offrent ſouvent que leurs propres conjectures ſur les cauſes des révolutions qu'ils nous expoſent ; au lieu que ceux-ci nous rappellent ſans ceſſe à Dieu, nous tiennent attachés à la conſidération de ſa providence, nous découvrent sûrement les reſſorts de ſa ſageſſe & de ſa main puiſſante, fixent nos jugements, & ne nous permettent point d'attribuer à des cauſes arbitraires, les effets qu'ils nous racontent.

D'ailleurs, ce n'eſt point ici une hiſtoire qui ſoit du choix de l'Ecrivain, & dont la vérité dépende de ſes qualités bonnes ou mauvaiſes : tout y eſt du choix du Saint Eſprit ; tout y porte le caractere de la vérité toute pure ; l'Ecrivain ne fait que prêter ſa main pour écrire ce que l'Eſprit de Dieu lui dicte & lui inſpire. Les Hiſtoriens ordinaires, quelque envie qu'ils aient de ne point déguiſer la vérité, de ne pas ſe laiſſer ſéduire par des apparences trompeuſes, & de ne pas donner dans le faux & dans les travers, y ſont ſouvent entraînés ſans le ſavoir & ſans le vouloir ; leur propre ignorance, leurs paſſions, l'obſcurité dont tous les faits humains ſont enveloppés, l'application qu'ont les hommes à ſe cacher, & à ſupprimer ce qui ne leur fait point d'honneur, toutes ces choſes forment autant de voiles tirés ſur l'Hiſtoire. L'Hiſtorien le mieux intentionné nous trompera, parce qu'il ſera lui-même trompé. Ici nous n'avons rien de pareil à craindre : sûrs de la vérité des faits, de la ſincérité de l'Ecrivain, de la ſageſſe & des lumieres infinies & infaillibles du premier Auteur qui eſt l'Eſprit Saint,

nous liſons avec plaiſir, avec reſpect, & avec aſſurance ; nous portons des jugements certains & déſintéreſſés ſur les faits & ſur les perſonnes, parce que nous n'en jugeons pas par nous-mêmes, mais ſur le témoignage de l'Eſprit Saint, qui diſtribue les louanges & le blâme, dans la juſtice & dans l'équité. Le Prince impie n'eſt point épargné ; le Prince pieux reçoit de juſtes éloges ; mais on ne loue en lui que le bien & la vertu. On n'eſt point expoſé à voir excuſer le crime par de beaux noms, ou à voir exténuer les mauvaiſes actions par des tours flatteurs & délicats : ſi David peche, ſon péché eſt révélé & dépeint avec les plus noires & les plus vives couleurs ; s'il retourne à Dieu, & s'il fait pénitence, on lui rend la juſtice qui lui eſt due.

VIII. Inſtructions & myſteres que renferment ces deux Livres.

L'Auteur ſacré nous repréſente le Seigneur (*a*) comme un Dieu juſte, ſaint, tout-puiſſant, ſenſible aux miſeres de ſon peuple, compatiſſant à leurs foibleſſes, & toujours prêt à leur pardonner leurs fautes, lorſqu'ils ont la confiance de retourner à lui avec un ſincere repentir. Il nous le fait enviſager comme le rémunérateur magnifique de la vertu, le puiſſant protecteur de l'innocence, & le ſévere vengeur des crimes. Il nous fait ſentir par-tout que l'unique voie pour arriver au bonheur que nous deſirons avec tant d'ardeur, & que nous cherchons avec tant d'empreſſement, eſt l'humble ſoumiſſion aux ordres du Seigneur, & la parfaite obéiſſance à ſes volontés. Voilà les premieres inſtructions que nous fournit cette hiſtoire. Elle nous propoſe auſſi des exemples touchants des vertus que nous devons ſuivre, & elle nous trace des images ſenſibles des vices que nous devons éviter.

Les femmes chrétiennes trouvent dans la mere de Samuel, un modele parfait de patience, de douceur & d'humilité. Elles apprennent de cette ſainte femme à recourir à Dieu dans leurs peines, & à mettre en lui toute leur confiance. Elles voient, dans l'éducation qu'elle donne à ſon fils, le ſoin qu'elles doivent avoir de regarder leurs enfants comme des dépôts que Dieu leur a confiés, & dont elles doivent lui rendre compte. Elles voient, dans les graces dont Dieu comble cet enfant, qu'elles ne peuvent rien faire de plus avantageux pour ceux qu'elles ont mis au monde, que de les conſacrer au Seigneur. Il rend Samuel le chef de ſon peuple, le juge de Saül, le protecteur de David, & l'un de ſes plus grands Prophetes.

Les peres chrétiens voient auſſi dans le grand-prêtre Héli, que c'eſt véritablement perdre leurs enfants, que de ne les pas reprendre avec toute la ſévérité qu'ils méritent ; & que rien ne leur eſt plus funeſte, que de tolérer en eux des défauts qui attirent ſur eux la colere de Dieu.

Les Iſraélites qui engagent les enfants d'Héli à apporter l'arche de

---

(*a*) Ce dernier morceau eſt tiré de la Préface du P. de Carrieres, à l'exception de deux réflexions de D. Calmet, qui ſeront indiquées.

Dieu

Dieu dans leur camp, ſont l'image de ceux qui forcent les diſpenſateurs des myſteres de Dieu de les leur donner, lors même qu'ils ſont indignes de les recevoir. Ils ſe flattent que par là ils attireront la protection de Dieu ſur eux : mais ils s'attirent bien plutôt ſa terrible vengeance ; & Dieu ne leur fait jamais ſentir plus vivement ſa juſte colere, qu'en ſe livrant ainſi lui-même à leurs injuſtes deſirs. Ces Chrétiens impénitents ſe réjouiſſent, comme les Philiſtins, d'avoir en leur poſſeſſion l'arche de Dieu : mais cette arche ſainte, bien loin de répandre ſur eux ſes ſalutaires impreſſions, les frappe de plaies, & leur donne la mort, parce qu'elle trouve dans leur cœur l'idole de leurs paſſions, qu'ils n'ont pas eu ſoin de détruire.

Saül eſt l'image de ceux qui entrent dans les dignités de l'Egliſe ou du ſiecle par une vocation légitime, qui y apportent un cœur doux, ſimple & obéiſſant aux ordres de Dieu ; mais qui s'y perdent enſuite par l'orgueil, l'envie & l'avarice.

David, dans ſon enfance, eſt un modele parfait d'innocence, de douceur & d'humilité : il devient dans un âge plus avancé un exemple éclatant de vertu, de force & de courage, mais d'un courage qui naît de la confiance qu'il a en Dieu, & du zele dont il brûle pour la gloire de ſon nom, & pour le ſalut de ſon peuple. Appellé à la royauté, il demeure dans ſa premiere ſimplicité ; perſécuté par Saül, il conſerve pour lui le même reſpect & la même fidélité : éprouvé par les peines les plus ſenſibles, il demeure toujours ferme dans ſa foi & dans ſon amour pour la juſtice. Enfin cet homme, ſelon le cœur de Dieu, tombe dans le crime ; & après avoir été un modele parfait de toutes ſortes de vertus, il devient un exemple terrible de la corruption du cœur de l'homme. Dieu permet ſa chûte, pour apprendre aux juſtes ce qu'ils doivent craindre de leur propre foibleſſe, & aux pécheurs ce qu'ils peuvent eſpérer de ſon infinie miſéricorde.

Cette miſéricorde vient chercher David dans le profond abîme où ſon crime l'avoit précipité : elle lui inſpire les plus vifs ſentiments d'une ſincere pénitence. Ce grand Roi reçoit avec douceur les remontrances d'un de ſes ſujets ; il confeſſe ſes fautes avec humilité, & il en accepte le châtiment avec ſoumiſſion ; il enviſage ſon crime avec horreur, mais ſans perdre la confiance ; il reçoit les outrages les plus ſanglants, ſans plainte & ſans murmure ; il conſerve un amour tendre pour ſon fils rebelle : & il reconnoît que c'eſt avec juſtice, que Dieu ſe ſert de l'ambition du fils pour punir l'infidélité du pere.

Ces divines Hiſtoires ne ſont pas ſeulement inſtructives & édifiantes dans les vérités qu'elles renferment à la lettre, & dans les faits qui y ſont racontés : (*a*) ce n'eſt pas ſeulement la fidélité & le zele de Sa-

(*a*) C'eſt une réflexion de D. Calmet dans ſa Préface.

muel, la clémence & la pénitence de David, que nous y admirons: nous y découvrons quelque choſe de plus relevé & de plus grand; les hiſtoires, les faits, les événements, y ſont comme autant de prophéties qui doivent avoir leur accompliſſement d'une maniere auſſi réelle & auſſi exacte, que les prophéties verbales des Prophetes. Dieu qui eſt l'arbitre de toutes les actions des hommes, ne nous inſtruit pas moins par les faits, que par les paroles; il a ménagé de telle ſorte le fond & les circonſtances de ces hiſtoires, qu'elles ſont propres à repréſenter les myſteres de la Religion Chrétienne, & ce qui doit arriver à Jeſus-Chriſt & à l'Egliſe. Ainſi l'on peut dire en un ſens, que toute cette hiſtoire, n'eſt qu'une grande parabole, fondée ſur la vérité du récit des actions des rois du peuple de Dieu.

L'Egliſe nous eſt admirablement repréſentée en la perſonne d'Anne mere de Samuel. Elle a été d'abord ſtérile, inſultée par les Juifs dont Phénenna eſt l'image, aimée néanmoins de ſon époux, auquel elle donne enfin pluſieurs enfants qu'elle obtient de la toute-puiſſance de Dieu, par ſes larmes & par ſes prieres.

On remarque dans la perſonne de Saül une des plus expreſſes figures de la réprobation des Juifs. (*a*) Saül choiſi de Dieu pour être mis à la tête de ſon peuple, ſacré par un Prophete, rempli lui-même, pour un temps, de l'Eſprit de Dieu & du don de prophétie, glorieux par un grand nombre de victoires, ne laiſſe pas après tout cela d'être abandonné de Dieu, & de tomber dans tous les excès dont un cœur rempli d'ambition, d'orgueil & de cruauté, eſt capable: il perſécute David ſon bienfaicteur, le boulevard d'Iſraël, la terreur de ſes ennemis; & il le perſécute juſqu'à armer tout Iſraël contre lui, & à vouloir lui donner la mort de ſa propre main: ne voit-on pas dans tout cela de traces de ce qui eſt arrivé aux Juifs du temps de Jeſus-Chriſt?

David eſt auſſi une figure très-claire de J. C. Ses travaux, ſes combats & ſes victoires ſont une image des ſouffrances de ce divin Sauveur, & de la gloire dont elles ont été ſuivies. David eſt ſacré (*b*) dès ſa jeuneſſe dans la maiſon de ſon pere par la main du Prophete Samuel envoyé de Dieu: mais cette œuvre ſi importante & qui doit avoir de ſi grandes ſuites, demeure dans un profond ſecret. Samuel, après avoir obéi à Dieu en ſacrant David, ſe retire; & David ſacré Roi d'Iſraël, retourne garder les brebis de ſon pere. Il eſt au milieu de ſon royaume, mépriſé de ſes propres freres, & inconnu à ſes ſujets. Rien n'eſt plus grand que lui aux yeux de Dieu; mais ſa grandeur eſt ſans éclat: tout y eſt inacceſſible aux ſens, & ne peut être découvert que par une lumiere divine. Tous ceux que cette lumiere n'éclaire point, y ſont

(*a*) C'eſt une réflexion de D. Calmet dans ſon Commentaire ſur le II. Livre des Rois, à la fin du Chap. I. — (*b*) Le reſte de cette Préface eſt un ſupplément que nous ajoutons dans cette édition.

trompés ; ils prennent pour un enfant ordinaire celui qui eſt leur Seigneur & leur Roi, mais qui ne doit prendre poſſeſſion de ſon royaume qu'après bien des combats, des humiliations & des ſouffrances. A ces traits, qui ne reconnoît Jeſus-Chriſt, appellé du nom de David par les Prophetes, ſacré Roi par l'union du Verbe avec l'humanité, mais vivant long-temps dans l'obſcurité de ſa retraite, inconnu à tous ceux au milieu deſquels il vivoit ; expoſé à leurs mépris, ſouvent obligé de ſe dérober par la fuite à la fureur de ſes ennemis, n'offrant aux ſens rien de ce qui attire les regards & les reſpects des hommes aux Rois de la terre ; n'étant connu pour ce qu'il étoit que par le petit nombre de ceux que la foi éclairoit, & ne devant entrer dans ſa gloire que par les ignominies de la croix ?

Tout nous inſtruit dans le combat de David contre les bêtes farouches & contre Goliath : mais rien n'y eſt marqué avec des caracteres plus lumineux que la victoire de Jeſus-Chriſt ſur le démon Cet eſprit de ténebres, devenu l'ennemi des hommes, réunit en ſoi la fureur du lion & la force du géant : qui d'entre les hommes pourroit par ſes propres forces le vaincre & lui ravir ſa proie ? Ce que tous les hommes enſemble auroient tenté vainement, Jeſus-Chriſt l'a fait pour nous & en notre nom. Animé du zele de la gloire de Dieu & du ſalut de ſes freres, & revêtu d'une force divine, il oſe ſeul entre tous les hommes attaquer l'ennemi des hommes. Il n'oppoſe au dehors à cet eſprit ſuperbe que des armes foibles & mépriſables ; mais il l'abat d'un ſeul coup par la force iuviſible & cachée dont il porte en lui-même le principe. Sa croix figurée par le bâton de David, n'eſt qu'un objet de riſée pour les cœurs incirconcis & idolâtres : mais elle eſt la vertu toute-puiſſante de Dieu pour renverſer toute hauteur qui s'éleve contre lui, pour vaincre le démon par ſes propres armes, & pour ſauver de l'eſclavage ceux qu'il regardoit comme ſa conquête.

David parvenu ſur le trône, regne d'abord ſur la tribu de Juda, c'eſt-à-dire, ſur ſes freres, & enſuite ſur Iſraël qui s'en étoit ſéparé à la mort de Saül ; il réunit les deux peuples, il anéantit leur diviſion en les réconciliant en ſa perſonne, & n'en fait qu'un ſeul royaume & un ſeul peuple. C'eſt ainſi que Jeſus-Chriſt n'a d'abord été reconnu que par les Juifs fideles qui ſont ſes freres ſelon la chair, & qu'enſuite il s'eſt ſoumis volontairement les Gentils, & a détruit entre les deux peuples l'inimitié qui les diviſoit, pour ne former des uns & des autres qu'une ſeule Egliſe dont il eſt le chef & le roi, & un ſeul troupeau dont il eſt le paſteur.

Quelle comparaiſon de David plein de gloire, victorieux, riche & puiſſant, régnant ſur un peuple innombrable qui s'eſt ſoumis à lui volontairement, avec lui-même humilié, fugitif, rejetté de tout le monde, n'ayant pas où repoſer ſa tête, & trouvant à peine de quoi ſubſiſter ! C'étoit néanmoins ce premier état & cette premiere vie qui

lui frayoit le chemin à la royauté & à la gloire, afin qu'il exprimât dans l'un & dans l'autre état les humiliations & la gloire de Jeſus-Chriſt & des Saints. Car ce prince comme appellé divinement à la royauté, eſt l'image de la vocation des Saints qui ſont appellés au royaume céleſte. Comme perſécuté avant qu'il regne actuellement, il eſt l'image de ce qu'il doit en coûter aux Saints pour régner. Comme régnant avec beaucoup d'éclat & de gloire, après avoir vaincu tous ſes ennemis, il eſt l'image de la gloire & de la paix des Saints après leur victoire.

Nous pourrions pouſſer plus loin ce parallele; mais il faut ſe borner: nous laiſſons à nos Lecteurs le ſoin de ſuivre les ouvertures que nous leur préſentons d'après les ſaints Docteurs & les Interpretes les plus éclairés.

DISSERTATION

SUR LE QUATRIEME AGE DU MONDE,

Lequel s'étend depuis le commencement du regne de David juſqu'au commencement de la captivité de Babylone.

DAns notre ſeconde *Diſſertation ſur le troiſieme Age du monde*, nous avons montré qu'à l'exemple de S. Auguſtin, on peut en étendre la durée *depuis Abraham juſqu'à David*, conformément aux expreſſions mêmes de S. Matthieu. Cet âge ainſi conſidéré s'étend donc depuis la vocation d'Abraham, juſqu'au commencement du regne de David. Cela poſé, en continuant de ſuivre S. Matthieu & S. Auguſtin, nous dirons que le quatrieme âge s'étend *depuis David juſqu'à la captivité de Babylone*, c'eſt-à-dire, depuis le commencement du regne de David, juſqu'au commencement de cette captivité. Elle commença dans la quatrieme année du regne de Joakim fils de Joſias, Roi de Juda, premiere du regne de Nabuchodonoſor, Roi de Babylone, ſoixante & dix ans avant la liberté rendue aux Juifs par Cyrus, fondateur de l'Empire des Perſes. La durée de ce quatrieme âge ſe trouve déterminée de trois manieres différentes : premiérement, par la ſucceſſion des *Rois de Juda*; ſecondement, par celle des *Rois d'Iſraël* : troiſiémement, par les *trois cents quatre-vingt-dix ans* dont il eſt parlé dans *Ezéchiel*, IV. 5. *& ſuiv.* Les deux premiers calculs ſont extrêmement compliqués, parce qu'il faut concilier les époques des regnes des *Rois d'Iſraël* avec celles des *Rois de Juda* : le troiſieme ſembleroit devoir être beaucoup plus ſimple ; mais il faut auſſi le concilier avec les époques des regnes des Rois d'Iſraël & de Juda. Dans la précédente édition, nous avions pris ſur nous de concilier toutes ces époques par des calculs dont nous n'offrions à nos Lecteurs que les ſimples réſultats : & nous avions principalement ſuivi la Chronologie d'Uſſérius imitée par Dom Lancelot. Mais le R. P. Houbigant ayant propoſé ſur cela quelques vues nouvelles, nous avons conçu le deſſein d'examiner ici avec lui les difficultés qui peuvent ſe rencontrer dans ces calculs, & de répandre, s'il eſt poſſible, un nouveau jour ſur cette partie de la Chronologie ſacrée.

I. Obſervations générales ſur la ſucceſſion des Rois d'Iſraël & de Juda.

Le R. P. Houbigant commence par préſenter en Latin la table ſuivante que nous allons donner en François. A la tête de la premiere colonne qui contient les *Rois de Juda*, il a mis ces mots : *Salomon regne quarante ans.* Nous ſupprimons ici cette ligne, parce que, comme il le reconnoît lui-même, ces quarante années ne doivent point entrer dans la ſomme totale qui termine cette premiere colonne, & qui doit

réſulter de la ſeule durée que forment les regnes des *Rois de Juda*, à commencer par le regne de Roboam qui ſuccéda à Salomon. Mais nous obſerverons que ces quarante années du regne de Salomon ſont en effet partie du quatrieme Age que nous examinons.

Cet Age commençant par le regne de David, comprend d'abord *le regne de David & celui de Salomon*; & il eſt important de remarquer ici de quelle maniere eſt énoncée la durée du regne de ces deux Princes: cela influera ſur ce qui ſera dit des autres regnes.

Il eſt donc dit d'abord au II. Livre des Rois, Chap. V. ℣. 4. *David étoit âgé de trente ans lorſqu'il commença de régner; & il régna quarante ans.* Mais ces quarante ans de regne ſont enſuite expliqués au ℣. 5. où on lit: *Il régna dans Hébron ſur Juda ſept ans & ſix mois, & dans Jéruſalem trente-trois ans ſur tout Iſraël & Juda.* Si vous joignez enſemble *ſept ans & demi* & *trente-trois ans*, vous aurez *quarante ans & demi.* Cependant l'Ecriture ne donne au regne de David que *quarante ans.* Elle le répétera au III. Livre Chap. II. ℣. 11. où on lit: *Les jours du regne de David ſur Iſraël furent de quarante ans. Il régna dans Hébron ſept ans, & dans Jéruſalem trente-trois ans.* Ici les *ſix mois* ſont négligés: & dans toute la ſuite les mois ſeront preſque toujours ainſi négligés dans la durée du regne des Princes. Mais il eſt remarquable que dans le texte du II. Livre où ces *ſix mois* ſont marqués, on ne conclut néanmoins que *quarante ans* au total: c'eſt que les ſix mois qui excédoient d'un côté, complétoient apparemment ceux qui pouvoient manquer de l'autre pour remplir les *trente-trois ans.*

Vient enſuite le regne de Salomon, dont il eſt dit au III. Livre, Chap. XI. ℣. 42. *Les jours du regne de Salomon dans Jéruſalem ſur tout Iſraël furent de quarante ans.* Mais au I. Chap. de ce Livre on voit que Salomon fut ſacré Roi peu de temps avant la mort de ſon pere, en ſorte que vraiſemblablement *la derniere année* du regne de David concourt avec *la premiere* du regne de Salomon: d'où il ſuivra que les *quarante* de David & les *quarante* de Salomon pourroient bien ne pas former quatre-vingt, mais peut-être ſeulement ſoixante & dix-neuf: cependant comme on ignore la durée préciſe de cette aſſociation, on compte ces deux regnes comme formant enſemble quatre-vingts ans.

Cette aſſociation eſt la ſeule qui ſoit marquée dans le texte ſacré. Les Chronologiſtes en ont ſuppoſé dans la ſuite pluſieurs autres pour concilier les textes qui paroiſſent peu d'accord: mais il eſt plus vraiſemblable que les difficultés qu'on rencontre ſur ce point ne viennent que de quelques fautes de copiſtes. Du reſte les années étant preſque toujours comptées entieres, ſans avoir égard à quelques mois de plus ou de moins, il arrivera quelquefois que les années de l'un de ces Princes jointes aux années de l'autre, donneront au total une ou deux années de trop. Voilà l'une des cauſes de la différence que l'on va voir entre la durée totale du regne des Rois de Juda & de celui des Rois d'Iſraël.

	ROIS DE JUDA.		ROIS D'ISRAEL.	
Rois, III. 14. 21.	Roboam régna. . . . . - 17 *ans.*		Jéroboam meurt dans la 2e. * année d'Aſa, après avoir régné. . . . . 22 *ans.*	*Rois*, III. 14. 20.
15. 1.	Abiam commença dans la 18e. de Jéroboam, & régna. 3		Nadab commença de régner dans la 2e. d'Aſa, & régna. 2	15. 25.
15. 9.	Aſa, dans la 20e. de Jéroboam, & régna. . . . 41		Il mourut dans la 3e. d'Aſa.	15. 28.
22. 41.	Joſaphat, dans la 4e. d'Achab, & régna. 25		Baaſa commença de régner dans la 3e. d'Aſa, & régna. 24	15. 33.
Rois, IV. 8. 16.	Joram, dans la 5e. année de Joram fils d'Achab, & régna. 8		Ela, dans la 26e. d'Aſa, & régna. 2	16. 8.
8. 25.	Ochozias, dans la 12e. année de Joram fils d'Achab, & régna. 1		Zambri, dans la 27e. d'Aſa & régna ſept jours.	16. 15.
9. 29.	Ou dans la 11e. année de Joram fils d'Achab.		Amri, dans la 31e. d'Aſa, & régna. 12	16. 23.
11. 3.	La Reine Athalie régna 6		Achab, dans la 38e. d'Aſa, & régna 22	16. 29.
12. 1.	Joas, dans la 7e. année de Jéhu, & régna. . . . 40		Ochoſias, dans la 17e. de Joſaphat, & régna. . . . 2	22. 52.
14. 1.	Amaſias, dans la 2e. année de Joas fils de Joachaz, & régna. 29			*Rois*, IV. 1. 17.
14. 17.	Il régna auſſi 15 ans après la mort de Joas fils de Joachaz.		Joram, dans la 2e. année de Joram fils de Joſaphat, & régna. . . . 12	3. 1.
15. 1.	Azarias, ou Ozias, dans la 27e. année de Jéroboam, & régna. 52		Ou dans la 18e. de Joram fils de Joſaphat.	10. 36.
15. 32.	Joatham, dans la 2e. année de Phacée, & régna. 16		Jéhu régna. 28	13. 1.
16. 1.	Achaz, dans la 17e. année de Phacée, & régna 16		Joachaz, dans la 23e. année de Joas fils d'Ochozias, & régna. 17	13. 10.
18. 1.	Ezéchias, dans la 3e. année d'Oſée, & régna, juſqu'à la ruine de Samarie. 6		Joas, dans la 37e. année de Joas fils d'Ochozias, & régna. 16	14. 23.
18. 9.	Samarie fut aſſiégée dans la 4e. année d'Ezéchias, 7e. d'Oſée, & priſe dans la 6e. d'Ezéchias, 9e. d'Oſée.		Jéroboam, dans la 15e. année d'Amaſias & régna. 41	15. 8.
	Total 260		Zacharias, dans la 38e. année d'Azarias, & régna ſix mois.	15. 13.
	On finit cette Table à la priſe de Samarie ſous Oſée, parce que, depuis cette époque, le Royaume d'Iſraël étant éteint, les Rois de Juda régnerent ſeuls.		Sellum, dans la 39e. année d'Azarias, & régna un mois.	15. 17.
			Manahem, dans la 39e. année d'Azarias, & régna. 10	15. 23.
			Phacéia, dans la 50e. année d'Azarias, & régna. 2	15. 27.
			Phacée, dans la 52e. année d'Azarias, & régna, 20	15. 30.
			Oſée, dans la 20e. année de Joatham,	17. 1.
			Ou dans la 12e. année d'Achaz, & régna. . . . 9	
			Total. 241	

* Dans la table du P. Houbigant, on lit 22, au lieu de 2 : ce ne peut être qu'une faute.

La premiere difficulté que remarque ici le R. P. Houbigant, conſiſte en ce que la durée de l'intervalle contenu dans cette Table commençant des deux côtés à une même époque, & ſe terminant auſſi des deux côtés à une même époque, il ſe trouve cependant pour ſomme totale du nombre des années, deux produits différents, d'un côté 260, & de l'autre ſeulement 241. la différence eſt de 19 années : d'où vient-elle ? C'eſt ce qu'il faut examiner.

Pour parvenir à connoître la cauſe de cette différence, il faut ſuivre ſucceſſivement les époques & la durée de chaque regne ; & ceci, ſelon la remarque du R. P. Houbigant, va faire naître une ſeconde difficulté, qui ſera de concilier les époques des regnes des Rois de Juda & des Rois d'Iſraël, avec la durée du regne de ces Princes : car on y appercevra quelquefois une ſorte de diſcordance dont il faudra chercher la cauſe.

Cette recherche fera découvrir une troiſieme difficulté qui a peut-être échappé au R. P. Houbigant, ou dont au moins il ne parle pas ; c'eſt que dans le fait la durée de cet intervalle eſt d'environ 255 ans, nombre qui ſe trouve entre 260 & 241, en ſorte que s'il n'y a que cinq années d'excédent d'un côté, de l'autre il en manquera quatorze. C'eſt ce qu'il faut éclaircir.

Pour cela il faut obſerver avec le R. P. Houbigant, qu'il y a dans cet intervalle une époque qui le partage en deux : c'eſt *le commencement du regne de Jéhu*, qui mit fin en même temps au regne de *Joram* Roi d'Iſraël, & au regne d'*Ochoſias* Roi de Juda, en ſorte que la reine *Athalie*, commença de régner ſur Juda en même temps que *Jéhu* ſur Iſraël. Cette révolution arriva environ 93 ans après le commencement du royaume d'Iſraël, 162 ans avant ſa ruine : voilà les deux ſommes qu'il faut trouver dans cet intervalle pour avoir au total les 255 ans de la durée entiere du royaume d'Iſraël.

Nous conſidérerons donc ici avec le R. P. Houbigant, 1°. la ſucceſſion des Rois d'Iſraël juſqu'au regne de Jéhu ; 2°. celle des Rois de Juda, juſqu'au regne d'Athalie ; 3°. celle des Rois d'Iſraël depuis le regne de Jéhu ; 4°. celle des Rois de Juda depuis le regne d'Athalie.

II. Succeſſion des Rois d'Iſraël juſqu'au regne de Jéhu.

Au III. Livre des Rois, (le R. P. Houbigant le nomme *I. Livre*, parce qu'il ſuit l'uſage des Juifs, qui donnent aux deux premiers le nom de *Samuel* ;) au III. Livre, dis-je, Chap. XIV. ℣. 20. on lit que *les jours du regne de Jéroboam*, premier Roi d'Iſraël, *furent de vingt-deux ans*. Cela réſulte auſſi de ce qui eſt dit au Chap. XV. ℣. 25. que *Nadab* ſon fils, qui lui ſuccéda, *commença de régner dans la ſeconde année d'Aſa Roi de Juda*. Car on verra qu'*Aſa avoit commencé de régner dans la vingtieme année de Jéroboam*. Jéroboam mourut ainſi dans la ſeconde année d'Aſa, après avoir régné environ vingt-deux ans.

Il eſt donc dit au Chap. XV. ℣. 25. que NADAB *commença de régner dans la ſeconde année d'Aſa Roi de Juda* : le texte ajoute qu'*il régna deux ans ſur Iſraël*. Cependant au ℣. 28. il eſt dit que *Baaſa le tua dans la*

la troiſieme année d'Aſa Roi de Juda, & régna à ſa place. Les deux années du regne de Nadab ne furent donc pas entieres ; mais une partie concourut avec la ſeconde d'Aſa, & l'autre avec la troiſieme du même Prince, en ſorte que les *vingt-deux années* du regne de Jéroboam, & les *deux* du regne de Nadab, ne doivent être comptées enſemble que pour *vingt-trois* ans, puiſqu'elles finiſſent dans la *troiſieme année d'Aſa.* Ainſi voilà déjà une année à déduire ſur les 241, & au lieu de quatorze qui nous manquoient pour aller juſqu'à 255, il va nous en manquer quinze.

Au ℣. 33, il eſt dit que BAASA *commença de régner dans la troiſieme année d'Aſa Roi de Juda.* Cela s'accorde parfaitement avec ce qui vient d'être dit de la fin du regne de Nadab au ℣. 28. Le texte ajoute que *Baaſa régna vingt-quatre ans* : mais la ſuite va prouver que la vingt-quatrieme année ne fut pas entiere.

En effet au Chap. XVI. ℣. 6, il eſt dit que *Baaſa s'étant endormi avec ſes peres, Ela ſon fils régna* à ſa place : & au ℣. 8, on lit qu'*Ela commença de régner dans la vingt-ſixieme année d'Aſa Roi de Juda.* Cependant on vient de voir que Baaſa avoit commencé de régner *dans la troiſieme année d'Aſa* : les *trois* premieres années d'Aſa, & les *vingt-quatre* de Baaſa, au lieu de former vingt-ſept, ne forment donc enſemble que *vingt-ſix :* & voilà encore une année de moins : au lieu de quinze, il nous en manquera ſeize pour atteindre juſqu'à 255. Le texte ajoute qu'*Ela régna deux ans.*

Cependant au ℣. 10, il eſt dit que ZAMBRI *le tua dans la vingt-ſeptieme année d'Aſa Roi de Juda, & régna à ſa place.* Au ℣. 15, le texte ſacré répete que *Zambri commença de régner dans la vingt-ſeptieme année d'Aſa Roi de Juda.* Les *vingt-ſix* premieres années du regne d'Aſa, & les *deux* du regne d'Ela, ne forment donc enſemble que *vingt-ſept* ans : voilà donc encore une année à déduire. Ainſi à chaque regne nous perdons une année ſur la ſomme totale qui paroiſſoit déjà trop courte ; & il va nous en manquer dix-ſept. Le texte ajoute que Zambri ne régna que ſept jours dans Therſa.

La ſuite montre que ſur la nouvelle de la mort d'Ela, l'armée d'Iſraël qui aſſiégeoit une ville des Philiſtins, proclama AMRI Roi d'Iſraël, qui vint aſſiéger Zambri dans Therſa. Zambri ſe brûla dans ſon palais : le peuple alors ſe diviſa ; la moitié ſuivit *Thebni*, & l'autre moitié continua de reconnoître *Amri.* Le parti d'Amri prévalut, & *Amri* régna ſeul. Ici au ℣. 23, le texte s'exprime en ces termes : *Dans la trente & unieme année d'Aſa Roi de Juda, Amri commença de régner ſur Iſraël ; ſon regne fut de douze ans ; il régna dans Therſa ſix ans.* Il y a ici pluſieurs difficultés : car on vient de voir qu'il fut proclamé Roi dès le temps de la révolte de Zambri *dans la vingt-ſeptieme année d'Aſa Roi de Juda :* & en effet c'eſt de là que ſont comptées les *douze années* de regne qui lui ſont ici données : car au ℣. 29, on verra que ſon

fils Achab lui ſuccéda *dans la trente-huitieme année d'Aſa Roi de Juda.* L'époque de la trente & unieme année marquée au ℣. 23, eſt donc celle du regne d'Amri *ſur tout Iſraël*, environ quatre ans après qu'il eut commencé d'être proclamé Roi. Il y a donc lieu de préſumer qu'ici au lieu de *ſuper Iſraël*, il faudroit lire *ſuper omnem Iſraël.* Enſuite les douze années exprimées ne partant point de cette époque, mais de la premiere proclamation faite quatre ans auparavant, il eſt à préſumer que le texte originairement répétoit, *regnavit autem*, avant ces mots *duodecim annis.* Il régna en totalité douze ans. Le texte ajoute qu'*il régna dans Therſa ſix ans :* & ceci eſt relatif à ce qui va ſuivre : car au ℣. ſuiv. il eſt dit qu'il bâtit Samarie ; & au ℣. 28, on verra qu'il y fut enterré ; ce qui donne lieu de conjecturer qu'il régna dans Therſa *ſix ans*, & *deux ans* dans Samarie ; cela fait enſemble *huit années*, leſquelles jointes aux *quatre* premieres forment la totalité des *douze années* de ſon regne. C'eſt auſſi la maniere dont le R. P. Houbigant concilie ces textes.

Au ℣. 29, il eſt donc dit qu'ACHAB *fils d'Amri commença de régner ſur Iſraël dans la trente-huitieme année d'Aſa Roi de Juda* : & comme Amri avoit été proclamé dans la *vingt-ſeptieme année*, il en réſulte que les *vingt-ſept* premieres années d'Aſa, & les *douze* d'Amri ne forment enſemble que *trente-huit* années : nous en perdrons donc ici encore une, & il nous en manquera dix-huit pour aller juſqu'à 255. Le texte ajoute qu'*Achab régna vingt-deux ans.*

Cependant au Chap. XXII. ℣. 52, il eſt dit qu'OCHOZIAS *fils d'Achab commença de régner ſur Iſraël dans la dix-ſeptieme année de Joſaphat Roi de Juda* : & plus haut il avoit été dit au ℣. 41, que *Joſaphat fils d'Aſa commença de régner ſur Juda dans la quatrieme année d'Achab.* Plus haut encore au Chap. XV. ℣. 10, il avoit été dit qu'*Aſa régna quarante & un ans.* Achab ayant commencé de régner *dans la trente-huitieme année d'Aſa*, régna donc trois ou quatre ans avec Aſa & *dix-ſept* ans avec Joſaphat : cela ne fait en totalité que vingt ou vingt & un ans de regne. De même les *quatre* premieres années d'Achab & les *dix-ſept* premieres de Joſaphat, ne donneroient encore tout au plus que vingt & un ans ; & comme dans ces concours de deux regnes, il y a ordinairement une année à perdre : ces vingt & une années ſe réduiroient à vingt. Il ſembleroit donc qu'Achab n'auroit régné que vingt ans : mais ceci auroit des ſuites qui ne permettent pas d'admettre cette ſuppoſition. Il eſt plus vraiſemblable qu'au lieu de *la dix-ſeptieme année*, il faudroit lire *la dix-neuvieme.* Alors Achab auroit ſes vingt-deux années de regne C'eſt auſſi la conjecture du R. P. Houbigant. Alors les *quatre* années d'Achab ou d'Aſa, avec les *dix-neuf* de Joſaphat feroient enſemble vingt-trois ans, qui ſe reduiroient à *vingt-deux* : mais il n'y auroit ici rien à perdre, parce que le texte n'en compte en effet que *vingt-deux.*

Le texte du Chap XXII. ℣. 52, ajoute qu'*Ochozias régna deux ans.* Cela ſembleroit d'abord s'accorder aſſez avec ce qui eſt dit au Livre ſuiv. au Chap. III. ℣. 1, que JORAM *fils d'Achab* frere d'Ochozias *commença de régner* après la mort d'Ochozias *dans la dix-huitieme année de Joſaphat roi de Juda.* Les *dix-ſept* premieres années de Joſaphat & les *deux* d'Ochozias ſe reduiroient à *dix-huit* années, & il y auroit encore ici une année à perdre, il nous en manqueroit dix-neuf.

Mais comment concilier cela avec ce qui eſt dit au Chap. I. ℣. 17, que *Joram frere d'Ochozias lui ſuccéda dans la ſeconde année de Joram fils de Joſaphat roi de Juda?* On a ſuppoſé que Joſaphat avoit aſſocié ſon fils au trône, en ſorte que la dix-huitieme année de Joſaphat pouvoit concourir avec la ſeconde de l'aſſociation de Joram ſon fils: mais l'Ecriture ne parle point de cette aſſociation; c'eſt une pure hypotheſe inventée uniquement pour concilier ces deux textes. Le R. P. Houbigant n'approuve point ces aſſociations ſuppoſées dont l'Hiſtorien ſacré ne dit rien. Il propoſe de lire *dans la vingt-deuxieme année de Joſaphat.* Peut-être ſeroit-il encore mieux de lire *la vingtieme*: on auroit pu confondre le *Beth*, ב, qui vaut *deux*, avec le *Caph*, כ, qui vaut *vingt.* En effet *dix-neuf* de Joſaphat & *deux* d'Ochozias donneroient tout au plus vingt & un, qui n'atteindroient pas vingt-deux, mais qui pourroient ſe réduire à vingt, parce que dans le concours il y a communément une année à perdre. Alors au Chap. III. ℣. 1, au lieu de *la dix-huitieme*, il faudroit lire comme ici *la vingtieme.* Et au fond la *dix-huitieme* du Livre IV. pourroit être une ſuite de la *dix-ſeptieme* du Livre III. en ſorte que ſi on a dû lire au Livre III. la *dix-neuvieme*, il ſuivra qu'on a dû lire au Livre IV. la *vingtieme.* La ſuite va confirmer cela. Obſervons encore que ſoit qu'on liſe *la dix-huitieme* ou *la vingtieme*, il y a toujours ici une année à perdre pour le concours; ainſi il nous en manquera toujours dix-neuf.

Au Chap. III. ℣. 1, où on lit que *Joram fils d'Achab commença de régner dans la dix-huitieme année de Joſaphat*, le texte ajoute qu'*il régna douze ans.* Au Chap. VIII. ℣. 16 & 17, il ſera dit que *Joram fils de Joſaphat commença de régner dans la cinquieme année de Joram fils d'Achab, & régna huit ans.* On pourroit dire que *cinq* & *huit* ſont treize qui ſe réduiroient à *douze* à cauſe du concours: mais la ſuite va prouver que c'eſt encore trop. Car cette *douzieme* année doit être réſervée pour Ochozias qui ſuit. En effet aux ℣℣. 25 & 26, il ſera dit qu'*Ochozias fils de Joram roi de Juda, commença de régner dans la douzieme année de Joram fils d'Achab, & ne régna qu'une année:* qui dut concourir au moins en partie avec la douzieme & derniere de Joram fils d'Achab. Ce fut alors qu'arriva la révolution qui fit périr en même temps *Joram roi d'Iſraël*, & *Ochozias roi de Juda.* Plus loin au Chap. IX. ℣. 29, il eſt dit qu'*Ochozias commença de régner dans la onzieme année de Joram fils d'Achab.* Au Chap. précédent on liſoit la *douzieme*; ici on lit

la onzieme. Le R. P. Houbigant prétend que cela ne ſe contredit point, parce que l'on compte tantôt l'année entiere & tantôt l'année commencée. Cela eſt vrai des nombres cardinaux : on peut confondre *onze* & *douze*, parce qu'alors on compte d'un côté *onze complets*, & de l'autre *douze commencés* ou même quelquefois aſſez avancés. Mais il n'en eſt pas ainſi des nombres ordinaux : la *onzieme* année ne ſe confond pas avec la *douzieme* : elles ont chacune leurs limites qui les ſéparent. Il eſt plus croyable que les Copiſtes ont confondu l'une avec l'autre au Chap. VIII. Car cette *année unique* d'Ochozias ayant fini dans la *douzieme* de Joram roi d'Iſraël, il eſt aſſez vraiſemblable qu'elle avoit commencé dans la *onzieme* de ce prince. Il eſt vrai qu'alors on ne pourra pas donner *huit ans* à Joram roi de Juda ; mais on pourra lui en donner *ſept*. Car les *cinq* ans de Joram roi d'Iſraël avec les *ſept* ans de Joram roi de Juda feront douze ans qui ſe réduiront à *onze* à cauſe du concours. Alors Ochozias aura ſuccédé à Joram ſon pere dans la *onzieme* année de Joram roi d'Iſraël ; & il aura ſon année de regne qui ayant commencé dans la *onzieme* de Joram, finira dans la *douzieme*. Ainſi de ce côté tout ſera d'accord ſans qu'il y ait ici rien à perdre ſur les douze années de Joram roi d'Iſraël.

Les *regnes de la maiſon d'Iſraël*, depuis Jéroboam juſqu'à Jéhu, forment en totalité, *quatre-vingt-dix-huit ans :* mais nous avons vu qu'il y a eu ſucceſſivement cinq années à perdre à cauſe du concours ; cela ſe réduit donc à *quatre-vingt-treize ans* ; c'eſt la ſomme que nous devions trouver dans ce premier intervalle. Il s'agit maintenant de ſuivre dans le même intervalle la ſucceſſion des Rois de Juda. Cette ſeconde partie ſera moins difficile, parce que nous avons eu déjà occaſion de l'éclaircir en parlant de la premiere.

III. Succeſſion des Rois de Juda juſqu'au regne d'Athalie.

Au III. Livre, Chap. XIV. ℣. 21, il eſt dit que Roboam Roi de Juda, *régna dix-ſept ans.* Il commença de régner quelques mois avant la ſéparation des dix Tribus qui s'attacherent à Jéroboam : ainſi ſa dix-ſeptieme année concourt avec la ſeizieme & la dix-ſeptieme de Jéroboam ; mais il atteignit apparemment juſqu'au commencement de la dix-huitieme.

Car au Chap. XV. ℣. 1, on lit qu'Abiam ſon fils *commença de régner dans la dix-huitieme année de Jéroboam.* Le Texte ajoute qu'*il régna trois ans.*

Mais au ℣. 9, il eſt dit qu'Asa *ſon fils lui ſuccéda dans la vingtieme année du regne de Jéroboam.* Ainſi les trois années du regne d'Abiam ne furent pas pleines : car *dix-huit* & *trois* donnent vingt & un qui ſe trouvent ici réduits à *vingt :* mais comme le texte n'a donné que dix-ſept ans à Roboam : *dix-ſept* & *trois* ſont préciſément les *vingt* années qui répondent à celles de Jéroboam. Il n'y a donc rien à perdre ici du côté des Rois de Juda. Le texte ajoute qu'*Aſa régna quarante & un ans.*

Au Chap. XXII. ℣. 41, il eſt dit que Josaphat *fils d'Aſa commença*

de régner dans la quatrieme année d'Achab Roi d'Iſraël. Les quarante & une années d'Aſa concoururent donc avec les *deux* dernieres de Jéroboam, les *deux* de Nadab, les *vingt-quatre* de Baaſa, les *deux* d'Ela, les *douze* d'Amri, & les *trois* ou *quatre* premieres d'Achab; ce ſont quarante-cinq ou ſix années qui ſe réduiſent à *quarante & une;* c'eſt-à-dire, que ſur ces ſix regnes dans Iſraël, il y a quatre ou cinq années à perdre à cauſe du concours. Ce qui ſe trouve confirmé, lorſqu'au Chapit. XVI. ℣. 29, il eſt dit qu'*Achab commença de régner dans la trente-huitieme année d'Aſa Roi de Juda.* Car *trente-huit* années d'Aſa & *quatre* d'Achab, donnent quarante-deux qui ſe réduiſent à *quarante & un* à cauſe du concours; & il n'y a encore ici rien à perdre du côté des Rois de Juda. Le texte du Chap. XXII. ℣. 42, ajoute que *Joſaphat régna vingt-cinq ans.*

Au Livre IV. Chap. VIII. ℣. 16, on lit que *dans la cinquieme année de Joram fils d'Achab Roi d'Iſrael, & de Joſaphat Roi de Juda, Joram fils de Joſaphat Roi de Juda commença de régner.* Il eſt évident que la cinquieme année de *Joram fils d'Achab* qui *avoit commencé de régner dans la vingtieme de Joſaphat*, ne pouvoit pas concourir avec la cinquieme de Joſaphat; & qu'ainſi ces mots, *& Joſaphat Regis Juda*, ſont une pure faute de Copiſte, qui en effet ne ſe trouve pas dans tous les exemplaires. Les Interpretes Syrien & Arabe, les Septante de l'édition de Complute, & pluſieurs manuſcrits latins ne liſent point ces mots totalement étrangers au texte. Mais *vingt* années de Joſaphat avant Joram fils d'Achab, & *cinq* années conjointement avec ce Joram, ſont préciſément les *vingt-cinq* années que le texte donne à Joſaphat; & il n'y a encore ici rien à perdre du côté des Rois de Juda. Mais *dix-neuf* ans de Joſaphat avec *deux* années d'Ochozias Roi d'Iſraël, & les *cinq* premieres de Joram ſon ſucceſſeur, feront enſemble vingt-ſix ans qui ſe réduiront à vingt-cinq à cauſe du concours; & il y aura, comme nous l'avons vu, une année à perdre du côté des Rois d'Iſraël.

Le ℣. ſuivant ajoute que *Joram Roi de Juda régna huit ans.* Mais nous avons vu que ces *huit* années ſemblent anticiper trop ſur la *douzieme* de Joram Roi d'Iſrael, avec laquelle doit concourir le regne d'Ochozias Roi de Juda. Il nous a donc paru qu'au lieu de *huit*, il faudroit lire *ſept*, & la ſuite va le confirmer.

On lit cependant au ℣. 25, qu'Ochozias *fils de Joram Roi de Juda, lui ſuccéda dans la douzieme année de Joram Roi d'Iſraël.* On pourroit dire que *cinq* de Joram Roi d'Iſraël, & *huit* de Joram Roi de Juda, feroient treize qui ſe réduiroient à douze à cauſe du concours; & il y auroit alors une année à perdre du côte des Rois de Juda. Mais le ℣. ſuivant ajoute qu'*Ochozias régna un an*, & cependant il mourut avec Joram Roi d'Iſraël dans cette même année *douzieme de Joram.* Il ſembleroit donc qu'ayant régné un an, il auroit dû monter ſur le trône dès la *onzieme* année de ce Joram; & c'eſt ce que le texte va

dire. En effet au Chapitre ſuivant, ℣. 29, on lit qu'*Ochozias commença de régner ſur Juda dans la onzieme année de Joram Roi d'Iſraël.* Mais s'il ſuccéda à ſon pere dans la *onzieme* année de ce Joram, ſon pere ne régna donc que *ſept* ans : car *cinq* ans de Joram Roi d'Iſraël, & *ſept* de Joram Roi de Juda, feront encore *douze*, qui ſe réduiront à *onze* à cauſe du concours. Ainſi ſoit que l'on donne à Joram Roi de Juda *ſept* ou *huit* années, il y aura toujours une année à perdre du côté des Rois de Juda. Ou plutôt en ne lui donnant que *ſept* ans, il n'y aura qu'une année à perdre, au lieu qu'il y en auroit deux à perdre ſi on lui en donnoit *huit*.

Car les regnes de la maiſon de Juda depuis Roboam juſqu'à la mort d'Ochoſias, forment enſemble *quatre-vingt-quinze ans*, qui doivent ſe réduire à *quatre-vingt-treize*, ſoit à cauſe du concours, ſoit auſſi peut-être à cauſe d'une année de trop ainſi ajoutée par les Copiſtes ſur celles de Joram Roi de Juda. Je vais rendre ces calculs plus ſenſibles par une table.

Table du premier intervalle.

IV. Réſultat des précédentes obſervations.

Ann. avant l'Er. v.	*Rois de Juda.*	*Ann. dep. La diviſ.*	*Rois d'Iſraël.*	*Ann. du IV. Age.*
975	Roboam, 17. ans.	1	Jéroboam, 22 ans.	81
958	Abiam, 3 ans.	18	18 } Années du regne.	98
956	Aſa, 41 ans.	20	20 }	100
954	2 }	22	Nadab, 2 ans.	102
953	3	23	Baaſa, 24 ans.	103
930	26	46	Ela, 2 ans.	126
929	27 } Années du regne.	47	Zamri, ſept jours.	127
			Thebni, 4 ans.	
			Amri, 12 ans.	
925	31	51	Amri ſeul, 8 ans.	131
918	38 }	58	Achab, 22 ans.	138
915	Joſaphat, 25 ans.	61	4e. Année du regne.	141
896	(19) } Années du regne.	80	Ochozias, 2 ans.	160
895	(20) }	81	Joram, 12 ans.	161
890	Joram, (7) ans. *	86	5 } Années du regne.	166
884	Ochozias, 1 an.	92	11 }	172
883				173
	Jéhu fait périr dans un même jour Joram & Ochozias,			

V. Succeſſion des Rois d'Iſraël depuis le regne de Jéhu juſqu'au regne de Phaçée.

Reprenons maintenant la ſuite des Rois d'Iſraël depuis le commencement du regne de Jéhu juſqu'à la priſe de Samarie par les Aſſyriens, qui mirent fin à ce Royaume : c'eſt le plus long des deux intervalles, & le plus épineux. Souvenons-nous que nous avons dix-neuf années à y retrouver : il s'agit ici de voir comment elles reparoîtront.

* Ces nombres enfermés entre parentheſes ſont ceux qui ſemblent avoir ſouffert de la main des Copiſtes, & qui rétablis ainſi concillent tout.

Au Livre IV. Chap. X. ℣. 36, il eſt dit que Jéhu *régna ſur Iſraël vingt-huit ans*: & la ſuite va le confirmer. Car au Chap. ſuiv. ℣. 3, on voit qu'*Athalie régna ſix ans ſur Juda*, & le ℣. ſuiv. ajoute que *dans la ſeptieme année* Joas fils d'Ochozias fut reconnu Roi; la même époque ſe trouve confirmée au Chap. XII. ℣. 1, où il eſt dit que *Joas commença de régner dans la ſeptieme année de Jéhu*, qui étoit auſſi la ſeptieme d'Athalie.

Après quoi au Chapitre XIII. ℣. 1, on lit que Joachas *fils de Jéhu commença de régner ſur Iſraël dans la vingt-troiſieme année de Joas.* Les *ſix* années d'Athalie & les *vingt-trois* de Joas forment vingt-neuf ans, qui ſe réduiſent à *vingt-huit* à cauſe du concours. Le même texte ajoute qu'*il régna dix-ſept ans.*

Cependant au ℣. 10, il eſt dit que Joas *ſon fils lui ſuccéda dans la trente-ſeptieme année de Joas Roi de Juda.* De *vingt-trois* à *trente-ſept*, la diſtance ne ſeroit que de quatorze ou quinze tout au plus. Il y a lieu de préſumer qu'au lieu de la *trente-ſeptieme*, il faudroit lire la *trente-neuvieme*: c'eſt le ſentiment du R. P. Houbigant; & en effet de *vingt-trois* à *trente-neuf* la diſtance ſera de *ſeize* ou *dix-ſept*, c'eſt-à-dire, de dix-ſept qui ſe réduiront à ſeize à cauſe du concours. Il y aura donc encore ici une année à perdre ſur les Rois d'Iſraël, & il nous en manquera vingt. Le même texte ajoute que *Joas régna ſeize ans.*

Au Chap. XIV. ℣. 23, il eſt dit que Jéroboam *fils de Joas Roi d'Iſraël commença de régner dans la quinzieme année d'Amaſias fils de Joas Roi de Juda.* Cela confirme ce que nous venons de conjecturer ſur l'époque du régne de Joas ſon pere, car au Chap. XII. ℣. 1, il eſt dit que *Joas Roi de Juda régna quarante ans.* Si Joas Roi d'Iſraël eut monté ſur le trône dans la trente-ſeptieme année de Joas Roi de Juda, il auroit régné trois ans avec Joas Roi de Juda, & quinze ans avec Amaſias ſon fils: ce qui feroit dix-huit ans de regne; au lieu que l'écriture ne lui en donnant que ſeize, ſuppoſe qu'il ne monta ſur le trône que dans la trente-neuvieme année de Joas Roi de Juda. Cela eſt encore confirmé au Chap. XIV. ℣. 1, où il eſt dit qu'*Amaſias Roi de Juda commença de régner dans la ſeconde année de Joas Roi d'Iſraël*; ce qui prouve que Joas Roi d'Iſraël ne régna qu'un an avec Joas Roi de Juda; qu'ainſi ce fut dans la trente-neuvieme année de ce Prince qu'il monta ſur le trône. *Une* & *quinze* font *ſeize*, qui ſont préciſément les années du regne de Joas Roi d'Iſraël: elles pourroient même encore ſe réduire à quinze à cauſe du concours: & ce ſeroit vingt & une années qui nous manqueroient. Le texte du ℣. 23, ajoute que *Jéroboam régna quarante & un ans.* Mais la ſuite va prouver qu'il faudroit lire *cinquante & un.*

En effet au Chap. XV. ℣. 1, on lit qu'*Azarias fils d'Amaſias Roi de Juda commença de régner dans la vingt-ſeptieme année de Jéroboam Roi d'Iſraël.* Mais ce qui précede prouve qu'il y a là quelque faute. Car au

Chap. XIV. ℣. 2, il eſt dit qu'*Amaſias* ne *régna* que *vingt-neuf ans.* Or, nous venons de voir que Jéroboam fils de Joas monta ſur le trône dans la *quinzieme* année d'Amaſias; & le ℣. 17 ajoute qu'*Amaſias régna encore quinze ans après la mort de Joas Roi d'Iſraël.* Il ne régna donc que quinze ans avec Jéroboam. Ce fut donc dans la quinzieme année de Jéroboam qu'Azarias ſuccéda à ſon pere Amaſias. Le R. P. Houbigant propoſe de lire la *quatorzieme*: il n'a peut-être pas vu que le ℣. 17 décide pour la *quinzieme.* Il eſt vrai que *quinze* avant & *quinze* après feront trente; mais ces trente ſe réduiſent à *vingt-neuf* à cauſe du concours. La ſuite va confirmer ce calcul: car au ℣. 8 du Chap. XV. il eſt dit que ZACHARIAS *fils de Jéroboam commença de régner dans la trente-huitieme année d'Azarias* fils d'Amaſias. Or, *quinze* d'Amaſias & *trente-huit* d'Azarias forment cinquante-trois qui ſe réduiſent à cinquante-deux, ou même à *cinquante & un* à cauſe du concours. Jéroboam régna donc au moins *cinquante & un* ans dont *quatorze* entiers avec Amaſias, & *trente-ſept* entiers avec Azarias. Le texte ajoute que Zacharias ne régna que ſix mois. Le R. P. Houbigant, qui a bien vu qu'il manquoit là dix ans, au lieu de les donner à Jéroboam, les donne à Zacharias ſon fils. Il ſuppoſe qu'il faudroit lire que *Zacharias commença de régner dans la vingt-huitieme année d'Azarias*, au lieu de la trente-huitieme, & qu'*il régna dix ans & ſix mois.* Mais il eſt aſſez remarquable que l'Hiſtorien ſacré, en marquant la durée de tous ces regnes, n'a pas coutume d'exprimer les mois: il eſt aſſez croyable qu'il n'en a fait ici mention que parce que le regne de Zacharias n'a pas excédé les *ſix mois.* C'eſt ce qui donne lieu d'attribuer plutôt ces dix années à Jéroboam: alors on conſerve entier le ℣. 8 du Chap. XV. & au lieu d'y ſuppoſer deux fautes, on n'en ſuppoſe qu'une ſeule au ℣. 23 du Chap. XIV. où au lieu de *quarante & un* il faudroit apparemment lire *cinquante & un.* Voilà donc déjà dix années retrouvées; il ne nous en manquera plus que onze: mais les ſix mois de Zacharie font partie d'une de ces années qui nous manquent.

Car la ſuite du Chapitre XV. après avoir fait voir que SELLUM conjura contre Zacharias, le tua & régna à ſa place; ajoute au ℣. 13, que *Sellum commença de régner dans la trente-neuvieme année d'Azarias Roi de Juda.* Les ſix mois de Zacharias concoururent donc avec les derniers mois de la trente-huitieme année d'Azarias, & avec les premiers mois de ſa trente-neuvieme année. Le texte dit que *Sellum ne régna qu'un mois.*

En effet la ſuite montre que Manahem conjura contre Sellum, le tua & régna à ſa place; & le ℣. 17 dit que *Manahem commença de régner dans la trente-neuvieme année d'Azarias.* Ainſi les ſept mois des deux regnes de Zacharias & de Sellum, joints avec les cinquante & un ans de Jéroboam, forment la valeur de cinquante-deux ans depuis le commencement de Jéroboam juſqu'au commencement de Manahem; & voilà une année retrouvée: il ne nous en manquera plus que dix. Le texte

ajoute.

ajoute que *Manahem* ne *régna* que *dix ans* ; mais la ſuite donne lieu de conjecturer qu'il en régna onze, & comme en Hébreu le nombre *onze* s'exprime par *unus decem*, il eſt très-vraiſemblable que les Copiſtes ont omis ici le mot *unus* avant *decem*.

En effet au ℣. 23, il eſt dit que PHACÉIA *lui ſuccéda dans la cinquantieme année d'Azarias*. Il eſt évident que de la *trente-neuvieme* à la *cinquantieme*, il y a *onze* ans. Ainſi vraiſemblablement au ℣. 17, au lieu de *decem*, on a dû lire originairement *uno* avant *decem*. Voilà donc encore une année retrouvée ; il ne nous en manquera plus que neuf. Le texte ajoute que *Phacéia régna deux ans*. La ſuite s'y accorde.

VI. Obſervations ſur les regnes de Phacée & d'Oſée derniers rois d'Iſraël. Eclairciſſement d'une difficulté qui arrête tous les Interpretes.

Car au ℣. 27, on lit que PHACÉE ayant conjuré contre Phacéia, & l'ayant tué, *commença de régner dans la cinquante-deuxieme année d'Azarias*. Ainſi Phacéia eut ſes deux années de regne. Le texte ajoute que *Phacée régna vingt ans*. Mais la ſuite donne lieu de préſumer qu'il y a encore ici faute de Copiſte, & qu'il faudroit lire *trente*. En effet au ℣. 32, il eſt dit que *Joatham* fils *d'Ozias*, le même qu'Azarias *Roi de Juda*, *ſuccéda à ſon pere dans la ſeconde année de Phacée* : le ℣. ſuivant ajoute qu'*il régna ſeize ans*. Phacée régna donc un an avec Azarias, & ſeize ans avec Joatham : voilà déjà dix-ſept ans. La ſuite le prouve ; car au Chapitre ſuivant, ℣. 1, il eſt dit qu'*Achas fils de Joatham commença de régner dans la dix-ſeptieme année de Phacée*.

Au Chap. XVII. ℣. 1, il eſt dit que OSÉE qui tua Phacée, *commença de régner dans la douzieme année d'Achaz Roi de Juda*. Or, *dix-ſept* & *douze* feroient vingt-neuf. Phacée auroit donc régné vingt-neuf ans : ce n'eſt pas encore trente : mais ſi au lieu de *la douzieme*, on liſoit *la quatorzieme*, quatorze & dix-ſept donneroient trente & un, qui ſe réduiroient à *trente* à cauſe du concours. La ſuite va juſtifier cette lecture, d'après laquelle il ſuivroit qu'au Chapitre XV. ℣. 27, au lieu de *vingt*, il faudroit lire *trente*. Le R. P. Houbigant admet l'une & l'autre conjecture.

Il eſt vrai qu'il s'éleve ici une difficulté aſſez conſidérable, & qui arrête en effet tous les Interpretes : c'eſt qu'au même Chapitre, ℣. 30, il eſt dit qu'*Oſée ayant conſpiré contre Phacée, le tua, & régna à ſa place dans la vingtieme année de Joatham fils d'Ozias*. Comment pourroit-on dater de *la vingtieme année* d'un Prince qui ne régna que *ſeize ans* ? D'ailleurs, comment cela pourroit-il s'accorder avec ce qui eſt dit au Chapitre XVII. ℣. 1, qu'*Oſée commença de régner dans la douzieme* (ou même *la quatorzieme*) *année d'Achaz Roi de Juda* ? Le R. P. Houbigant propoſe cette difficulté : mais il ne paroît pas y ſatisfaire dans ſa Diſſertation chronologique ; & quant à ce qu'il dit dans ſes notes, qu'au lieu de *vingtieme* il faut lire *ſeizieme*, il n'eſt pas aiſé de comprendre ce qu'il a voulu dire : la difficulté ne ſeroit pas moins grande. On demanderoit encore comment l'Auteur ſacré auroit pu dater de la *ſeizieme année de Joatham* un regne, qui, ſelon le même Auteur, ne commença que dans la *douzieme* ou même *quatorzieme* d'Achaz ſon ſucceſ-

ſeur. Il paroît beaucoup plus vraiſemblable qu'il s'eſt gliſſé quelque faute de Copiſte au ℣. 30. du Chap. X. & nous croyons en trouver la preuve dans ce Chapitre même. Il eſt remarquable qu'au ℣. 10, où il eſt parlé de la révolte de Sellum contre Zacharie, le verſet finit par ces mots, *regnavitque pro eo*, ſans marquer la date de cette révolution: & le ℣. ſuiv. reprend: *Reliqua autem verborum Zachariæ*, &c. » Le reſte de l'hiſtoire de Zacharie: &c. » La même choſe ſe voit au ℣. 14, où il eſt queſtion de la révolte de Manahem contre Sellum: le verſet finit également par ces mots, *regnavitque pro eo*, ſans ajouter la date de cette révolution; & le ℣. ſuivant reprend de même: *Reliqua autem verborum Sellum*, &c. » Le reſte de l'hiſtoire de Sellum, &c. » La même choſe ſe voit encore pour la troiſieme fois au ℣. 25, où il s'agit de la révolte de Phacée contre Phacéia: le verſet finit encore de même par ces mots, *regnavitque pro eo*, ſans ajouter la date; & le ℣. ſuivant reprend encore de même: *Reliqua autem ſermonum Phaceia*, &c. » Le reſte de l'hiſtoire de Phacéia, &c. » Il y a donc lieu de préſumer qu'il en étoit de même originairement au ℣. 30, où ſe trouve marquée la révolte d'Oſée contre Phacée: ce ℣. finiſſoit vraiſemblablement par ces mots, *regnavitque pro eo*. Après quoi le ℣. ſuivant reprenoit immédiatement: *Reliqua autem ſermonum Phacee*, &c. » Le reſte de l'hiſtoire de Phacée, &c. » Ces mots inexplicables *vigeſimo anno Joatham filii Oziæ*, ſont donc aſſez viſiblement étrangers à ce texte, & n'ont pu y être amenés que par une mépriſe de Copiſte. Il reſteroit de ſavoir d'où ils auroient pu venir: ne ſeroit-ce point du ℣. précédent, où il s'agit de l'enlévement des premiers captifs du Royaume d'Iſraël, tranſferés en Aſſyrie par Théglathphalaſar? L'Hiſtorien ſacré commence par dire que cela arriva ſous le regne de Phacée, *In diebus Phacee*. Il eſt aſſez vraiſemblable qu'il finiſſoit par une époque plus préciſe priſe du regne des Rois de Juda, en diſant que ce fut *dans la dixieme année de Joatham fils d'Ozias*. En Hébreu rien n'eſt plus aiſé que de confondre ASIRIT, *decimo*, avec ASRIM, *vigeſimo*. Les Copiſtes confondant ces deux mots, ont mis ici ce *vigeſimo* inexplicable; & tranſportant cette date d'un verſet à l'autre, ils ont rapporté à la mort de Phacée, ce qui vraiſemblablement ſe rapportoit à l'enlévement des Iſraélites par Théglathphalaſar ſous le regne de Phacée. Cela ſuppoſera qu'il y eut dans ces contrées *deux expéditions de Théglathphalaſar*, l'une *ſous le regne de Joatham*, & l'autre *ſous le regne d'Achaz*. Mais le texte ſacré les diſtingue en effet aſſez en marquant *l'une au Chap. XV.* & *l'autre au Chap. XVI.* ſans montrer aucune liaiſon entres ces deux événements. On objectera peut-être auſſi que cela oblige de commencer le regne de Théglathphalaſar quelques années plutôt qu'on ne le commence communément. Mais la Chronologie des Rois Aſſyriens n'eſt pas aſſez aſſurée pour former ici une difficulté capable de détruire la conjecture que je propoſe ici: j'examinerai cette difficulté, lorſque nous traite-

tons de l'hiſtoire des Aſſyriens. En attendant j'obſerverai qu'on ne donne communément à Théglathphalaſar que *dix-neuf* années de regne ; c'eſt ce qui le fait monter ſur le trône après la dixieme année de Joatham. Mais il faudroit peut-être lui en donner *vingt-neuf* : ſon regne remonteroit alors de dix années, & auroit commencé avant la dixieme de Joatham. Quoi qu'il en ſoit, il demeure conſtant que ces mots *vigeſimo anno Joatham filii Oſiæ*, placés où ils ſont, ne peuvent être qu'une double faute de Copiſte, puiſque 1°. on ne peut dater de la *vingtieme* année d'un Prince qui n'en a régné que *ſeize* ; 2°. cette date ne pouvant convenir au fait auquel elle eſt jointe, doit appartenir à quelque autre, & ne peut mieux convenir qu'au fait qui précede.

Le texte du Chap. XVII. ℣. 1 dit donc qu'*Oſée commença de régner dans la douzieme année d'Achaz* ; & nous avons conjecturé avec le R. P. Houbigant, qu'il faudroit lire *la quatorzieme* : voici ce qui le prouve. Le texte ajoute qu'*Oſée régna neuf ans*. Au Chapitre ſuivant ℣. 1, il eſt dit *qu'Ezéchias commença de régner dans la troiſieme année d'Oſée*. Oſée avoit donc régné deux ou trois ans avec Achaz qui n'en régna que ſeize ; il étoit donc monté ſur le trône dans *la quatorzieme* année de ce Prince. La ſuite va confirmer cela. Car au ℣. 9, il eſt dit que *dans la quatrieme année d'Ezéchias, ſeptieme d'Oſée, Salmanaſar vint aſſiéger Samarie*. Le ℣. ſuivant ajoute que *trois ans après, dans la ſixieme année d'Ezéchias, neuvieme d'Oſée, Samarie fut priſe, & les Iſraélites emmenés captifs en Aſſyrie*. Les neuf années d'Oſée concourent donc avec les *trois* dernieres d'Achaz & les *ſix* premieres d'Ezéchias : il monta donc ſur le trône dans la *quatorzieme* année d'Achaz : *quatorze* d'Achaz & *dix-ſept* de Phacée, forment donc trente-un qui ſe réduiſent à *trente* à cauſe du concours. Phacée régna donc *trente ans*, & nous aurions ici dix ans de plus : cependant il ne nous en manquoit que *neuf* : mais c'eſt qu'en effet ces trente-mêmes peuvent encore ſe réduire à *vingt-neuf* entieres. Car treize entieres d'un côté & ſeize entieres de l'autre, ne donnent en effet que vingt-neuf entieres ; & ces *neuf* ſont celles qui nous manquoient. Alors toutes les époques de la ſucceſſion des Rois d'Iſraël ſe trouveront vérifiées.

Les regnes de la maiſon d'Iſraël, depuis le commencement de Jéhu juſqu'à l'extinction du royaume, forment en totalité, ſelon l'état préſent du texte, *cent quarante-trois ans* : mais nous avons vu qu'il y a eu vingt-deux années à regagner & trois à perdre : cela ſe monte donc à *cent ſoixante & deux ans* : c'eſt la ſomme que nous devions trouver dans ce ſecond intervalle. Voyons maintenant dans le même intervalle la ſucceſſion des Rois de Juda : le calcul en ſera beaucoup plus facile, non ſeulement parce que nous en avons déjà éclairci preſque tous les points, mais ſur-tout parce que cette partie à beaucoup moins ſouffert de la part des Copiſtes.

Au Chap. XI. du IV. Livre, ℣. 3, il eſt dit qu'ATHALIE *régna ſix ans* : & ce furent ſix années entieres ; car le texte ajoute au ℣. ſuiv. que *dans*

VII. Succeſſion des Rois de Juda depuis le regne d'Athalie juſqu'à l'extinction du royaume d'Iſraël.

la ſeptieme année, Joas fut reconnu Roi, & Athalie tuée : & au commencement du Chapitre ſuivant, il eſt encore dit que *Joas commença de régner dans la ſeptieme année de Jéhu.* Tout cela s'accorde. Le texte ajoute *qu'il régna quarante ans.*

En effet au commencement du Chapitre XIV, il eſt dit qu'AMASIAS *ſon fils lui ſuccéda dans la ſeconde année de Joas fils de Joachaz roi d'Iſraël.* Le regne de Joas roi de Juda concourut donc avec les *vingt-deux* dernieres années de Jéhu, les *dix-ſept* de Joachaz & les *deux* premieres de Joas ; ce ſont enſemble quarante & une années qui ſe réduiſent à *quarante* à cauſe du concours ; & ces quarante peuvent même encore ſe réduire à trente-neuf entieres, en ſorte qu'il y en auroit une à perdre du côté des Rois de Juda. Nous en avons déjà perdu deux, celle-ci ſera la troiſieme ; & comme nous ne devons en perdre que cinq, il n'y en aura plus que deux à perdre. Le verſet ſuivant ajoute qu'Amaſias régna *vingt-neuf ans.*

Au ℣. 23, il eſt dit que *Jéroboam fils de Joas roi d'Iſraël, commença de régner dans la quinzieme année d'Amaſias roi de Juda.* Amaſias régna donc environ quinze ans avec Joas roi d'Iſraël. Il ne régna donc que quatorze ou quinze ans avec Jéroboam : & en effet au ℣. 17, il eſt dit qu'*Amaſias régna quinze ans après la mort de Joas roi d'Iſraël :* d'où nous avons conclu qu'au commencement du Chapitre ſuivant, où il eſt dit qu'AZARIAS *fils d'Amaſias lui ſuccéda dans la vingt-ſeptieme année de Jéroboam :* vraiſemblablement il faudroit lire *la quinzieme.* Quinze ans du regne de Joas & quinze ans du regne de Jéroboam feront trente ans qui ſe réduiront à vingt-neuf ; & ce ſera une année à perdre du côté des rois d'Iſraël : mais ces vingt-neuf mêmes pourront encore ſe réduire à vingt-huit entieres. Ainſi nous perdrons encore ici une année ; & il n'en reſtera plus qu'une à perdre. Le ℣. ſuiv. ajoute qu'*Azarias régna cinquante deux ans.*

Au ℣. 32 du même Chapitre XV. il eſt dit que *Joatham fils d'Ozias,* (qui eſt le même qu'Azarias) *lui ſuccéda dans la ſeconde année de Phacée roi d'Iſraël.* Les cinquante-deux années du regne d'Azarias concourent donc avec les vingt-huit ou trente-huit dernieres de Jéroboam, les ſept mois des regnes de Zacharias & de Sellum, les dix ou onze années du regne de Manahem, les deux années de Phacéia, & les deux premieres de Phacée. Ce ſont environ quarante-quatre ou plutôt cinquante-quatre années qui ſe réduiront à cinquante-deux à cauſe des concours réitérés du côté des Rois d'Iſraël, & il n'y aura rien à perdre du côté des rois de Juda. Le verſet ſuivant ajoute que *Joatham régna ſeize ans* ; mais on va voir que ces ſeize années ne furent pas entieres.

Car au commencement du Chapitre ſuivant il eſt dit qu'ACHAZ *ſon fils lui ſuccéda dans la dix-ſeptieme année de Phacée.* De la *ſeconde* à la *dix-ſeptieme* il n'y a que *quinze* années entieres. Il y a donc encore ici une année à perdre & c'eſt la derniere. Le reſte ne ſouffrira pas de difficulté, au moins du côté des rois de Juda. En effet le ℣. ſuiv. ajoute qu'*Achaz régna ſeize ans* ; & la ſuite s'y accorde.

Au commencement du Chapitre XVIII. il eſt dit qu'EZÉCHIAS *ſon fils commença de régner dans la troiſieme année d'Oſée roi d'Iſraël.* Les *ſeize* années d'Achaz concoururent donc avec les trois ou plutôt les *treize* dernieres années de Phacée, & les *trois* premieres d'Oſée. Ce ſont enſemble ſix ou plutôt ſeize années, ſur leſquelles il n'y a rien à perdre.

Enfin au ℣. 9 il eſt dit que *dans la quatrieme année d'Ezéchias, ſeptieme d'Oſée, Salmanaſar vint aſſiéger Samarie.* Le ℣. ſuiv. ajoute que *trois ans après, dans la ſixieme année d'Ezéchias, neuvieme d'Oſée, Samarie fut priſe* & les Iſraélites emmenés en captivité. Tout s'accorde, & le nombre des années qui ſe ſont écoulées depuis Jéhu juſqu'à la priſe de Samarie ſe trouve rempli.

En effet les regnes de la maiſon de Juda depuis le commencement du regne d'Athalie juſqu'à la ſixieme année d'Ezéchias forment enſemble *cent ſoixante & cinq ans* qui doivent ſe réduire à *cent ſoixante & deux* à cauſe du concours.

Ainſi nous avons pour les Rois de Juda *quatre-vingt-treize ans* dans le premier intervalle, & *cent ſoixante & deux* dans le ſecond, formant enſemble *deux cents cinquante-cinq* ans. Pour les Rois d'Iſraël, nous avons de même dans le premier intervalle *quatre-vingt-treize ans*, & dans le ſecond *cent ſoixante & deux*, formant enſemble *deux cents cinquante-cinq ans.* C'eſt ce qu'il falloit trouver. Une table achevera de mettre cela dans un plus grand jour.

Table du ſecond intervalle.

Ann. avant l'Er. v.	*Rois de Juda.*	*Ann. depuis la div.*	*Rois d'Iſraël.*	*Ann. du IV. Age.*
883	Athalie, 6 ans.	93	Jéhu, 28 ans.	173
877	Joas, 40. ans.	99	7. Année du regne.	179
855	23 } Années du regne.	121	Joachaz, 17 ans.	201
839	(39)* }	137	Joas, 16 ans.	217
838	Amaſias, 29 ans.	138	2. Année du regne.	218
814	15. Année du regne.	152	Jéroboam, (51) ans.	232
810	Azarias, *ou* Ozias, 52.	166	(15) Année du regne.	246
773	38 }	203	Zacharias, 6 mois.	283
772	39 } Années du regne.	204	Sellum, 1 mois.	284
	}		Manahem, (11) ans.	
761	50 }	215	Phacéia, 2 ans.	295
759	52 }	217	Phacée, (30) ans.	297
758	Joatham, 16 ans.	218	2 } Années du regne.	298
743	Achaz, 16 ans.	233	17 }	313
730	(14) Année du regne.	246	Oſée, 9 ans.	326
727	Ezéchias, 29 ans.	249	3. Année du regne.	329
721	6. Année du regne.	255	9. Priſe de Samarie.	335

VIII. Réſultat des précédentes obſervations.

* Ces nombres enfermés entre parentheſes ſont ici, comme dans la premiere table, ceux qui ſemblent avoir ſouffert de la main des Copiſtes, & qui rétablis ainſi concilient tout.

Au lieu de 255 années communes aux deux ſucceſſions, le R. P. Houbigant en compte 260 du côté des Rois de Juda, & 261 & demie du côté des Rois d'Iſraël. Cette différence vient de ce qu'il a négligé les années à perdre dans le concours : & elles lui ont échappé parce qu'il a négligé cette échelle mitoyenne, c'eſt-à-dire, cette colonne qui offre les années communes aux deux ſucceſſions. S'il avoit entrepris de la dreſſer, il auroit vu, comme nous, qu'il y a des années à perdre, & qu'enfin ces 260 ou 261 années & demie ſe réduiſent en derniere Analyſe à 255.

La combinaiſon de ces deux ſucceſſions royales finiſſant à la ruine du royaume d'Iſraël, le R. P. Houbigant n'a pas pouſſé ſes obſervations plus loin. Mais comme notre Diſſertation a pour objet la durée entiere du quatrieme âge, conſidéré comme étendu juſqu'au commencement de la captivité de Babylone, nous allons continuer juſqu'à cette époque la ſucceſſion des Rois de Juda, ou plutôt pour completer ce qui concerne cette ſucceſſion, nous irons juſqu'à la mort du dernier de ces Rois.

IX. Succeſſion des Rois de Juda depuis la fin du royaume d'Iſraël juſqu'à la fin du royaume de Juda.

Au Chapitre XVIII. ℣. 1, il eſt dit qu'EZÉCHIAS *commença de régner dans la troiſieme année d'Oſée roi d'Iſraël.* La table que nous venons de préſenter a fait voir que ce dut être vers l'an 727 avant l'Ere Vulgaire, 329 du quatrieme âge. Le ℣. ſuivant ajoute qu'*il régna vingt-neuf ans.* Son regne dut donc s'étendre juſques vers l'an 698 avant l'Ere Vulgaire, 358 du quatrieme âge.

Au Chapitre XXI. ℣. 1, il eſt dit que MANASSÉ *ſon fils régna après lui cinquante-cinq ans.* Le regne de celui-ci dut donc s'étendre juſques vers l'an 643 avant l'Ere Vulgaire, 413 du quatrieme âge. Le ℣. 19 dit qu'AMON *ſon fils régna deux ans.* Celui-ci eut pour ſucceſſeur ſon fils JOSIAS à qui le texte ſacré donne *trente & un ans* de regne au Chapitre XXII. ℣. 1. Deux & trente-un donnent trente-trois qui nous conduiſent juſques vers l'an 610 avant l'Ere Vulgaire, 446 du quatrieme âge.

Au Chapitre XXIII. ℣. 31, on voit que Joſias eut pour ſucceſſeur JOACHAZ l'un de ſes fils qui ne régna que *trois mois.* Néchao Roi d'Egypte le dépoſa, & mit à ſa place *Eliacim* autre fils de Joſias : il lui donna le nom de JOAKIM. Le ℣. 36 dit que ce Prince régna *onze ans.* Ce fut dans la *quatrieme* année du regne de ce Prince que Nabuchodonoſor Roi de Babylone vint pour la premiere fois en Juda, & commença d'en enlever des captifs : ce fut là l'époque des ſoixante & dix années de la captivité de Babylone, prédites par Jérémie : elles commencerent vers l'an 606 avant l'Ere Vulgaire, 450 du cinquieme âge, dont voilà ainſi la durée déterminée.

Le regne de Joakim s'étendit juſques vers l'an 599 avant l'Ere Vulgaire. JOACHIN ſon fils nommé auſſi *Jéchonias*, lui ſuccéda ; mais au Chapitre ſuivant ℣. 8, on voit qu'il ne régna que *trois mois.* Nabuchodonoſor étant revenu en Judée, l'emmena avec pluſieurs autres captifs, & mit à ſa place *Matthanias* frere de Joakim & oncle de Jéchonias :

il lui donna le nom de SÉDÉCIAS. Le ℣. 18 dit que celui-ci régna *onze ans :* ſon regne s'étendit donc juſques vers l'an 588 avant l'Ere Vulgaire, époque de la derniere expédition de Nabuchodonoſor ſur la Judée. Cette expédition mit fin au royaume de Juda ; alors Jéruſalem fut détruite, le temple conſumé ; alors furent emmenés les derniers captifs, dix-huit ans après les premiers, onze ans après les ſeconds.

X. Parallele & diſcuſſion des textes contenus aux Livres des Rois & des Paralipomenes touchant les Rois de Juda.

Il reſte maintenant à comparer les textes que nous venons de voir dans les Livres des Rois avec ceux que l'on trouve dans les Paralipomenes : ceux-ci ne concernent que les Rois de Juda, & ſont ordinairement indépendants de l'hiſtoire des Rois d'Iſraël. Ainſi la comparaiſon n'a point lieu communément pour l'époque des regnes, mais uniquement pour leur durée, & pour l'âge des Princes.

Au I. Livre des Paralipomenes, Chapitre XXIX. ℣. 27, ſe trouve répété ce que l'on a vu au III. Livre des Rois, Chapitre II. ℣. 11, que *la durée du regne de David ſur Iſraël fut de quarante ans, dont ſept à Hébron & trente-trois à Jéruſalem.* Ainſi dans ces deux textes l'Ecrivain ſacré a négligé les *ſix mois* dont il eſt parlé au II. Livre des Rois, où il eſt dit que *David régna dans Hébron ſur la maiſon de Juda ſept ans & ſix mois.* Ces ſix mois ſe perdent donc ſoit dans le concours de ces ſept années avec les trente-trois ſuivantes, qui peut-être ne furent pas completes, ſoit auſſi dans le concours du regne de David avec celui de Salomon.

Au II. Livre des Paralipomenes, Chap. IX. ℣. 30, ſe trouve répété ce qu'on a vu au III. Livre des Rois, Chap. XI. ℣. 42, que *Salomon régna à Jéruſalem ſur tout Iſraël durant quarante ans.* Ainſi ces deux regnes forment les quatre-vingt premieres années du quatrieme âge : les textes s'accordent ſur cela.

Au Chap. XII. ℣. 13, on lit ce qu'on a vu au III. Livre des Rois, Chap. XIV. ℣. 21, que *Roboam avoit quarante & un ans lorſqu'il commença de régner, & qu'il régna dix-ſept ans dans Jéruſalem.* Ainſi, quoique vraiſemblablement il ſoit parvenu juſqu'à la dix-huitieme année de ſon regne, comme ce ne fut apparemment que pour peu de temps, l'Ecrivain ſacré a négligé dans ces deux textes cet excédent, qui ira ſe confondre par le concours avec le regne de ſon ſucceſſeur.

Au commencement du Chap. XIII. on lit ce qu'on a vu au III. Livre des Rois au commencement du Chap. XV. que *dans la dix-huitieme année de Jéroboam*, ABIA (le même qu'*Abiam*) *commença de régner ſur Juda, & régna trois ans.* Ces deux Auteurs ont donc également vu qu'Abia ſuccéda à Roboam ſon pere, *dans la dix-huitieme* année de Jéroboam, & qu'ainſi la dix-huitieme de Roboam devoit être commencée ; mais dans le concours cette dix-huitieme année va ſe confondre avec les trois ans donnés à ſon fils : car ces trois années ne furent pas entieres.

En effet au III. Livre des Rois, Chap. XV. ℣. 9 & 10, on a vu

qu'Asa *commença de régner dans la vingtieme année de Jéroboam, & qu'il régna quarante & un an.* Cette époque prouve que les trois années d'Abia ne furent pas completes. L'Auteur des Paralipomenes la néglige : mais au Chap. XVI. ℣. 13, il dit qu'*Asa mourut dans la quarante & unieme année* de ſon regne ; ce qui ſuppoſe qu'il n'alla pas au delà, & que cette année ne fut pas même entiérement remplie.

Au Chap. XX. ℣. 31, ſe trouve répété ce qu'on a déjà vu au III. Livre des Rois, Chap. XXII. ℣. 42, que Josaphat *avoit trente-cinq ans lorſqu'il commença de régner*, & qu'*il régna vingt-cinq ans.* Ainſi il n'y a ſur cela aucune difficulté.

Au Chap. XXI. ℣. 5, on trouve ce qu'on a déjà lu au III. Livre des Rois, Chap. VIII. ℣. 17, que Joram *avoit trente-deux ans lorſqu'il commença de régner*, & qu'il *régna huit ans.* La même choſe eſt répétée au ℣. 20 du même Chapitre XXI. Cependant ſi *Joram commença de régner dans la cinquieme année de Joram fils d'Achab roi d'Iſraël*, comme il eſt dit au même Chapitre VIII. du IV. Livre des Rois ℣. 16, & ſi *Ochozias* ſon fils *commença de régner* après lui *dans la onzieme année* du même Joram fils d'Achab, il eſt bien évident qu'il ne reſte pour le regne de Joram fils de Joſaphat, que ſix années completes, & la ſeptieme commencée. Il ſemble donc qu'au lieu de *huit ans* il faudroit lire *ſept ans*, & dans l'Hébreu SBAH, *ſeptem*, peut aiſément ſe confondre avec SMNH, *octo.* Il eſt vrai qu'au ℣. 25. du Chap. VIII. du IV. Livre des Rois, nous avons vu qu'Ochozias ne commença de régner que *dans la douzieme année* de Joram fils d'Achab. Alors il y auroit pour le regne de Joram fils de Joſaphat ſept années entieres & la huitieme commencée. Mais nous avons vu qu'au ℣. 26. il eſt dit qu'*Ochozias régna un an ;* & comme il périt avec Joram fils d'Achab, il en réſulte que l'année du regne d'Ochozias doit concourir avec la douzieme & derniere de Joram fils d'Achab. Si donc on met dans cette douzieme année le commencement & la fin du regne d'Ochozias, l'année de ſon regne ſera bien courte ; à peine ſe réduira-t-elle à quelques mois, que l'Ecrivain ſacré vraiſemblablement eût exprimés comme il exprime ailleurs les *ſix mois* du regne de Zacharias. En donnant *un an* à Ochozias, il laiſſe à préſumer que ce Prince régna au moins environ un an, en ſorte qu'il commença de régner *dans la onzieme* de Joram fils d'Achab, & mourut *dans la douzieme.*

Au IV. Livre des Rois, Chap. VIII. ℣. 26, on lit qu'Ochozias *avoit vingt-deux ans lorſqu'il commença de régner*, & qu'*il régna un an.* Au II. Livre des Paralipomenes, Chap. XXII. ℣. 2, on lit qu'*Ochozias avoit quarante-deux ans lorſqu'il commença de régner*, & qu'*il régna un an.* La durée de ſon regne eſt égale ; c'eſt un an : mais ſon âge eſt bien différent : il faut néceſſairement qu'il y ait faute de Copiſte de part ou d'autre : & il eſt aiſé de voir de quel côté. Car s'il eſt vrai, que *Joram fils de Joſaphat n'avoit que trente-deux ans lorſqu'il commença de régner*, &

& s'il ne régna que *ſept* à *huit ans*, il n'avoit donc que quarante ans tout au plus lorſqu'il mourut : il ne pouvoit donc avoir un fils de *quarante-deux ans* : il faut donc revenir aux *vingt-deux ans* marqués au IV. Livre des Rois : les Copiſtes ont pu aiſément confondre en Hébreu le *Caph*, כ, qui ſignifie 20, avec le *Mem*, מ, qui vaut 40.

Au II. Livre des Paralipomenes, Chap. XXIV. ℣. 1, on trouve ce qu'on a déjà vu au IV. Livre des Rois, Chap. XII. ℣. 1, que JOAS *avoit ſept ans lorſqu'il commença de régner*, & qu'*il régna quarante ans*. Il n'y a ſur cela nulle difficulté.

Au commencement du Chap. XXV. ſe trouve ce qu'on a déjà lu au IV. Livre des Rois, Chap. XIV. ℣. 2, qu'AMASIAS *avoit vingt-cinq ans lorſqu'il commença de régner*, & qu'*il régna vingt-neuf ans*. Cela s'accorde.

Au Chap. XXVI. ℣. 1, il eſt dit que *tout le peuple de Juda prit Oziας*, (le même qu'*Azarias*) *âgé de ſeize ans*, & qu'*ils l'établirent Roi en la place d'Amaſias ſon pere*. Le ℣. 3 répete qu'*Oziας avoit ſeize ans lorſqu'il commença de régner ;* & le même ℣. ajoute qu'*il régna cinquante-deux ans*. On a vu préciſément les mêmes choſes au IV. Livre des Rois, Chap. XIV. ℣. 21, & Chap. XV. ℣. 2, avec la ſeule différence que ce Prince y eſt nommé *Azarias*. Mais il eſt remarquable que dans le même Chapitre du même Livre des Rois, ℣. 13, le même Prince eſt nommé Ozias comme dans les Paralipomenes. Cela paroît ſans doute aſſez différent dans la prononciation, & dans notre maniere de l'exprimer ; mais dans l'Hébreu la différence ne conſiſte qu'en une ſeule lettre de plus ou de moins : AZRIH, *Azarias*, & AZIH, *Oziας*.

Au commencement du Chapitre XXVII. on trouve ce qu'on a déjà vu au IV. Livre des Rois, Chapitre XV. ℣. 33, que *Joatham avoit vingt-cinq ans lorſqu'il commença de régner*, & qu'*il régna ſeize ans*. La Vulgate le nomme quelquefois *Joathan* : mais l'Hebreu toujours *Joatham*, ou ſelon la prononciation des Rabbins *Jotham*. C'eſt qu'en effet on écrit en Hebreu IUTM, pour *Jautham* ou *Jotham*. XI. Suite du même parallele.

Au Chap. XXVIII. ℣. 1, ſe trouve ce qu'on a déjà lu au IV. Livre des Rois, Chap. XVI. ℣ 2, qu'*Achaz avoit vingt-ans lorſqu'il commença de régner*, & qu'*il régna ſeize ans*. La durée du regne ne ſouffre aucune difficulté : mais on va voir qu'il n'en eſt pas de même de l'âge. Les Septante, au Livre des Paralipomenes ont lu qu'Achaz avoit alors *vingt-cinq ans*. Et en effet s'il n'en eut eu que vingt, vingt & ſeize ne donneroient que trente ſix pour la durée entiere de ſa vie : ce qui ne s'accorderoit que difficilement avec ce qui ſuit.

Au commencement du Chap. XXIX. on lit comme au IV. Livre des Rois, Chap. XVIII. ℣. 2, qu'EZÉCHIAS *avoit vingt-cinq ans lorſqu'il commença de régner*, & qu'*il régna vingt-neuf ans*. Comment auroit-il pu avoir vingt-cinq ans à la mort de ſon pere, ſi ſon pere n'eut vécu que trente-ſix ans ? N'eſt-il pas plus vraiſemblable que ſon pere vécut cinq

années de plus ; & qu'étant mort à l'âge de quarante & un ans, il laiſſa ſon fils Ezéchias âgé de vingt-cinq ans, comme le ſuppoſe la verſion des Septante ?

Au commencement du Chap. XXXIII. ſe trouve répété ce qui eſt dit au IV. Livre des Rois Chap. XXI. ℣. 1, que *Manaſſé avoit douze ans lorſqu'il commença de régner*, & qu'*il régna cinquante-cinq ans.* Cela ne ſouffre pas de difficulté.

Le ℣. 21. du même Chapitre répete ce qu'on a lu au IV. Livre des Rois, Chap. XXI. ℣. 19, qu'*Amon avoit vingt-deux ans lorſqu'il commença de régner* & qu'*il régna deux ans.* Il ne vécut donc que vingt-quatre ans.

Au commencement du Chapitre XXXIV. ſe trouve répété ce qu'on a vu au IV. Livre des Rois, Chap. XXII. ℣. 1, que Josias *avoit huit ans lorſqu'il commença de régner*, & qu'*il régna trente & un ans.* Il n'y a point-là de difficulté : mais il faut remarquer qu'il n'avoit ainſi que trente-neuf ans lorſqu'il mourut.

Au I. Livre des Paralipomenes, Chap. III. ℣. 15 & 16, on lit que *les fils de Joſias ſont Johanan, qui étoit l'aîné ; Joakim, le ſecond ; Sédécias, le troiſieme, & Sellum le quatrieme ;* & que *les fils de Joakim ſont Jéchonias & Sédécias.* Il paroit que Johanan ne monta point ſur le trône : les trois autres y parvinrent, mais ſous différents noms.

Au II. Livre, Chap. XXXVI. ℣. 1 & 2, on trouve ce qu'on a déjà vu au IV. Livre des Rois Chap. XXIII. ℣. 30 & 31, qu'après la mort de Joſias, *le peuple prit* Joachaz *fils de ce prince, & l'établit roi ;* que *Joachaz avoit vingt-trois ans lorſqu'il commença de régner*, & qu'*il ne régna que trois mois.* Jérémie nous apprend, au Chap. XXII. ℣. 11, que ce Joachaz eſt celui que nous venons de voir nommé *Sellum.* Car *voici*, dit-il, *ce que le Seigneur dit au ſujet de Sellum, fils de Joſias, Roi de Juda, qui régna à la place de Joſias ſon pere, & qui eſt ſorti de ce lieu : Il n'y reviendra point.* C'eſt qu'en effet Joachaz fut emmené en Egypte, & Joakim mis à ſa place par Néchao roi d'Egypte qui avoit vaincu & défait Joſias. Mais Sellum dernier fils de Joſias pouvoit-il avoir déjà *vingt-trois ans* ? Le texte des Paralipomenes donne lieu de ſoupçonner qu'il n'en avoit que *treize.* Car ſelon le génie de l'Hebreu, les nombres compoſés entre dix & vingt expriment les unités d'abord ; *octo decem* ; (*a*) & les nombres compoſés au deſſus de vingt n'expriment les unités qu'après *viginti & quinque.* (*b*) Ainſi pour dire vingt-trois, il faudroit qu'il y eût *viginti & trium* comme on le trouve en effet au IV. Livre des Rois. Mais au II. Livre des Paralipomenes,

(*a*) 4. *Reg.* XXIV. 8. = (*b*) 4. *Reg.* XVIII. 2.

on lit dans l'Hebreu *trium & viginti*, conſtruction qui donne lieu de préſumer que la lecture primitive étoit *trium decem* : car, comme on l'a déjà obſervé, dans l'Hébreu, le même mot ſignifie *dix* au ſingulier, & *vingt* au pluriel.

Dans les Livres des Rois & des Paralipomenes, on voit que JOAKIM avoit été d'abord nommé *Eliacim*, & que ce fut Néchao qui le nomma *Joakim*. Au II. Livre des Paralipomenes, Chap. XXXVI. ℣. 5, ſe trouve répété ce qu'on lit au II. Livre des Rois, Chap. XXIII. ℣. 36, que *Joakim avoit vingt-cinq ans lorſqu'il commença de régner*, & qu'*il regna onze ans*. Il ne vécut donc que trente-ſix ans.

Au II. Livre des Rois, Chap. XXIV. ℣. 8, il eſt dit que JOACHIM *avoit dix-huit ans lorſqu'il commença de régner*, & qu'*il régna trois mois*. Au II. Livre des Paralipomenes, Chap. XXXVI. ℣. 9, on lit que *Joachin avoit huit ans lorſqu'il commença de régner*, & qu'*il régna trois mois & dix jours*. Ce texte lui donne *dix jours* de plus; mais en même temps lui ôte *dix ans*. Rien n'empêche qu'il ne pût avoir dix-huit ans à la mort de ſon pere, dans une famille où les mariages ſe faiſoient avant la vingtieme année. Ce *Joachin* eſt celui que nous avons vu appellé *Jéchonias*.

Nabuchodonoſor le dépoſa & l'emmena à Babylone ; *il mit à ſa place, Matthanias, oncle de ce Prince, & changea ſon nom en celui de* SÉDÉCIAS. C'eſt ce qu'on lit au IV. Livre des Rois, Chap. XXIV. ℣. 17. La Vulgate le dit de même au II. Livre des Paralipomenes, Chap. XXXVI. ℣. 10. Mais ici l'Hébreu dit que Sédécias étoit *frere* de Joachin. Les Septante ont lu *frere de ſon pere* ; c'eſt ce que la Vulgate exprime par *l'oncle* : ce qui s'accorde parfaitement avec le texte du Livre des Rois, où il eſt appellé *oncle*. Enfin au ℣. 11, ſe trouve répété ce qu'on a vu au IV. Livre des Rois, Chapitre XXIV. ℣. 18, que *Sédécias avoit vingt & un ans lorſqu'il commença de régner*, & qu'*il régna onze ans*. Mais nous avons vu qu'il étoit le *troiſieme* fils de Joſias : il devoit donc avoir plus d'âge que Sellum qui étoit le *quatrieme*. Onze ans auparavant Sellum avoit tout au plus ſelon le texte tel que nous l'avons *vingt-trois ans* : Sédécias n'en auroit eu alors que dix ; il eut donc été beaucoup plus jeune que Sellum. Nous avons fait remarquer que *Sellum* pouvoit bien n'avoir alors que *treize ans* : mais Sédécias n'en ayant que *dix*, auroit été encore le plus jeune. Obſervons qu'il pouvoit en avoir *vingt*, lorſque Sellum le dernier n'en avoit que *treize*, & que Joakim le ſecond en avoit *vingt-cinq*. Ces trois âges alors ſont proportionnés ; & ſi Sédécias en avoit *vingt* lorſque Joakim en avoit *vingt-cinq*, il en avoit donc *trente & un* lorſqu'il fut mis à la place de Jéchonias ſon neveu après les onze années du regne de Joakim.

XII. Concluſion de cette Diſſertation.

Voilà tout ce qu'il y avoit à dire ici ſur les Rois d'Iſraël & de Juda. Il reſteroit peut-être maintenant d'examiner la chronologie des Rois Aſſyriens, Babyloniens & Medes : mais nous en parlerons ail-

leurs: & de plus la Chronologie de ces trois peuples eſt ſi obſcure & ſi incertaine qu'elle ne peut pas ſervir à fixer celle des Rois Hébreux; ce ſeroit plutôt celle des Rois Hébreux qui ſerviroit à fixer celle de ces trois peuples. Nous renvoyons auſſi à des Diſſertations particulieres les autres difficultés chronologiques du quatrieme âge, telles que celles qui concernent les hiſtoires de Tobie & de Judith, & celle des 390 ans marqués par Ezéchiel.

DISSERTATION
SUR
L'ORIGINE DES PHILISTINS,
ET SUR LEURS DIVINITÉS. (a)

PREMIERE PARTIE.

Origine des Philiſtins.

L'Origine des Philiſtins a toujours beaucoup partagé les Critiques. Tout le monde convient que ces peuples étoient étrangers dans la Paleſtine ; & les Prophetes nous ont même marqué, qu'ils étoient ſortis de l'Iſle de Caphthor ; (*b*) mais nous n'en ſommes guere plus ſavants pour cela, puiſque cette Iſle de Caphthor eſt également inconnue & aux anciens & aux nouveaux Géographes. Dans la premiere édition de notre Commentaire ſur la Geneſe, (*c*) nous avons rapporté ſur cela diverſes conjectures, & nous nous ſommes beaucoup étendus à montrer que cette Iſle de Caphthor étoit l'Iſle de Chypre. Mais depuis, en cherchant la nature des Divinités des Philiſtins, nous croyons avoir rencontré la véritable origine de ces peuples dans l'Iſle de Crete. Voici nos raiſons que nous ſoumettons au jugement & à la cenſure des Savants.

I. Quelle eſt l'Iſle de Caphthor d'où ſont ſortis les Philiſtins. Eſt-ce Chypre ou Crete ?

Le nom de *Philiſtins* (*d*) ſignifie des étrangers. Les Septante ne le traduiſent guere autrement que par *Allophyli* ; c'eſt-à-dire, des peuples d'un autre pays, & venus d'ailleurs. Leur nom propre étoit *Céréthim*,

II. Le nom, les mœurs, les armes, les

(*a*) Le fond de cette Diſſertation eſt de la main de D. Calmet. L'origine des Philiſtins a déjà été examinée dans la *Diſſertation ſur le partage des deſcendants de Noé*, à la tête de la Geneſe : nous y avons expoſé la nouvelle idée de M. Pluche qui croit avoir découvert que *l'Iſle de Caphthor* dont ils étoient originaires, eſt la province de *Coptos* en Egypte : nous allons laiſſer parler Dom Calmet qui croit que c'eſt l'iſle de Crete. = (*b*) *Amos.* IX. 7. *Jerem.* XLVII. 4. = (*c*) Voyez le Commentaire ſur la Geneſe, X. 14. dans la premiere Edition. = (*d*) פלישתים 70. Ἀλλόφυλοι *paſſim.*

loix, le gouvernement, le langage & la religion des Philiſtins prouvent que l'Iſle de Caphthor d'où ils ſont ſortis, eſt l'Iſle de Crete.

comme on le voit par Ezéchiel & par Sophonie, & par quelques autres endroits. Dans le premier Livre des Rois, (*a*) il eſt dit que les Amalécites firent irruption dans la partie méridionale du pays des *Céréthims*, c'eſt-à-dire, du pays des Philiſtins, comme l'Hiſtoire le marque; ils prirent & brûlerent Sicéleg, qui avoit été donnée par Achis à David, dans la partie méridionale des Philiſtins. David eut des gardes étrangeres, nommées *Céréthims* & *Phéléthims*, qui étoient du nombre des Philiſtins, (*b*) & qui s'étoient attachés à lui pendant ſa diſgrace ſous Saül, dans le temps qu'il demeura dans leur pays. Ezéchiel (*c*) parlant contre les Philiſtins, les apoſtrophe en cette ſorte: *J'étendrai ma main ſur les Philiſtins; je ferai mourir les Céréthims, j'exterminerai les reſtes du pays maritime.* Et Sophonie, (*d*) invectivant contre ce même peuple: *Malheur à vous*, leur dit-il, *qui habitez ſur les côtes de la mer, peuples Céréthims.* Les *Philiſtins* & les *Céréthims* étoient donc un même peuple: le premier nom déſigne leur qualité d'étrangers, & le ſecond, leur origine. Le premier eſt une eſpece de nom de mépris, & l'autre eſt le vrai nom de leur nation.

Les Septante traduiſent (*e*) *Céréthim*, par *les Crétois*; & *Céroth*, par *Créta*. Les Arabes appellent le pays des Philiſtins *Keritha*, & les Syriens l'appellent *Cereth*. (*f*) Théodoret ſur Sophonie, n'eſt pas éloigné de croire, qu'au moins une partie des Philiſtins étoient venus de l'Iſle de Crete. Mais le plus grand nombre des Interpretes les fait venir de la Cappadoce: c'eſt là où l'on place d'ordinaire l'Iſle de Caphthor, d'où Moyſe, Amos & Jérémie font ſortir les Philiſtins. Le premier (*g*) dit que Miſraïm eut entr'autres enfants *les Caphthorims, d'où ſont venus les Philiſtins.* Et ailleurs il ajoute (*h*) que *les Caphthorims ſortis de Caphthor, chaſſerent les Hévéens qui habitoient depuis Haſérim juſqu'à Gaza, & s'établirent en leur place dans leur pays.* Jérémie dit (*i*) que *le Seigneur a*

(*a*) 1. *Reg.* XXX. 14. = (*b*) 2. *Reg.* VIII. 18. XV. 18. On trouve auſſi des Céréthiens & des Phéléthiens ſous le regne de Joas dans le texte de la Vulgate; (4. *Reg.* XI. 19.) mais l'Hébreu préſente un autre ſens. = (*c*) *Ezech.* XXV. 16. *Ecce ego extendam manum meam ſuper Palæſtinos, & interficiam interfectores,* (Hébr. *Cerethim,*) *& perdam reliquias maritimæ regionis.* = (*d*) *Sophon.* II. 5. *Væ qui habitatis funiculum maris, gens perditorum,* (Hebr. *gens Cerethim,*) *verbum Domini ſuper vos, Chanaan, terra Philiſthinorum.* = (*e*) *Ezech.* XXV. 16. Ἐξολεθρεύσω Κρῆτας. (Hebr. והכרתי את כרתים) *Soph.* II. 5. Οὐαὶ οἱ κατοικοῦντες τὸ σχοίνισμα τῆς θαλάσσης, πάροικοι Κρητῶν..... ℣. 6. Καὶ ἔσται Κρήτη νομὴ ποιμένων. (Hebr. הוי ישבי חבל הים גוי כרתים . . . . והיתה חבל הים נות כרת רעים) = (*f*) *Vide Bochart. Chanaan. l.* 1. *c.* 15. = (*g*) *Geneſ.* X. 14. *Phetruſim, & Chaſluhim, de quibus egreſſi ſunt Philiſthiim & Caphthorim.* (ou plutôt: *Phetruſim, & Chaſluhim, & Caphthorim de quibus egreſſi ſunt Philiſthiim*; comme la ſuite le prouve.) = (*h*) *Deut.* II. 23. *Hevæos quoque qui habitabant in Haſerim uſque Gazam, Cappadoces* (Hebr. *Caphthorim*) *expulerunt, qui egreſſi de Cappadocia* (Hebr. *de Caphthor*) *deleverunt eos, & habitaverunt pro illis.* = (*i*) *Jerem.* XLVII. 4. *Populatus eſt Dominus Palæſthinos, reliquias inſulæ Cappadociæ.* (Hebr. *inſulæ Caphthor.*)

détruit les Philiſtins originaires de l'Iſle de Caphthor. Et Amos : (*a*) *N'ai-je pas tiré les Iſraélites de l'Egypte, & les Philiſtins de Caphthor ?* Mais comment donner le nom d'*Iſle* à la Cappadoce ? ne ſait-on pas que cette Province eſt en terre ferme ? Il eſt vrai, dit-on ; mais elle touchoit par un de ſes côtés à la mer Noire, ou au Pont-Euxin, & les Hébreux donnent le nom d'*Iſle*, non ſeulement aux pays qui ſont environnés d'eaux de tous côtés, mais auſſi aux pays maritimes. C'eſt ce qu'il ne ſeroit pas trop aiſé de prouver en général : car en ce ſens, la Paleſtine, la Phénicie, l'Arabie, l'Egypte même pourroient porter le nom d'*Iſle*. On doit donc limiter cette maxime aux pays qui ſont fort éloignés de la Paleſtine, & où l'on n'alloit de là que par mer ; en ſorte que les Hébreux peu inſtruits de la Géographie, regardoient ces pays comme autant d'Iſles ; mais cela ne convient point à la Cappadoce. Il faut chercher l'Iſle de Caphthor dans la Méditerranée, & non pas dans l'Océan, où l'on ne navigeoit que très-peu, quand les Philiſtins vinrent s'établir dans la Paleſtine ; & entre toutes les Iſles de la Méditerranée, je n'en vois point à qui convienne mieux ce que nous cherchons, qu'à l'Iſle de Crete.

Nous deſirons une Iſle à portée de la Paleſtine, grande, bien peuplée, dont les habitants ſoient fort anciens, & en état d'envoyer ailleurs des colonies nombreuſes, dont le langage ſoit le même, ou à peu près le même, que celui des Phéniciens ; dont les mœurs, les loix, la religion aient du rapport à ce que nous remarquons parmi les Philiſtins : en un mot, dont le nom revienne à celui de *Céréthim*, ou *Caphthorim*. Or nous trouvons tout cela dans l'Iſle de Crete. Nous y voyons la ville d'*Aptera* (*b*) très-ancienne & très-fameuſe, dont le port s'appelloit *Siſamus*. Le nom d'*Aptera* conſerve quelques veſtiges du nom de *Caphthor*. Euſebe dit que ce nom lui fut donné par le Roi Aptere. C'eſt près de cette ville, que les Sirenes vaincues par les Muſes perdirent leurs aîles : on ſait que les Princes des Philiſtins ſont nommés dans l'Hébreu, *Surenes*, ou *Soranim*. On connoît auſſi les villes de *T'harra*, & de *Téraphnæ*, & le mont *Tityrus*, & les Satyres dans l'iſle de Crete. *Caphthor*, en Hébreu ſignifie une pomme, ou une grenade ; la pomme de coing en Grec ſe nomme *Cydonium* : or les peuples *Cydones*, & la ville *Cydonia*, ſont très-célebres dans cette iſle ; ils en occupoient une bonne partie. Les Grecs appelloient apparemment *Cydones* ou *Cydonii* ceux que les Hébreux appelloient *Caphthorim*. Le Cyprès eſt très-commun dans l'iſle de Crete ; & les Anciens en parlent comme d'un arbre particulier à cette iſle ; (*c*) il eſt appellé *Kypariſſos* par les Grecs, ce qui approche aſſez de

(*a*) *Amos* IX. 7. *Numquid non Iſrael aſcendere feci de terra Ægypti, & Paleſthinos de Cappadocia.* (Hebr. *de Caphthor.*) = (*b*) *Strabo lib.* X. *p.* 330. *Plin. Apteron. Ptolom.* Ἄπτυια. = (*c*) *Plin. lib.* 16. *c.* 33. *Cupreſſus.....huic patria inſula Creta.*

Caphthor. Le nom de *Céréthim* s'est mieux conservé dans l'isle de *Crete*; elle n'est connue des Grecs que sous cette dénomination. Pline (*a*) dit que son premier nom fut *Aëria*, & qu'ensuite elle eut celui de *Curetis*. Les *Curetes* qui éleverent Jupiter dans un antre du mont Ida, sont célebres dans l'antiquité profane. La ville de *Gortine* & le fleuve *Kærat*, (*b*) viennent de la même source; on retrouve dans tout cela *Céret* & *Céréthim*.

L'Isle dont nous parlons, étoit autrefois si peuplée, qu'on y comptoit jusqu'à cent villes: (*c*) *Ingens, & centum quondam urbibus habitata, Crete*. Et Virgile: (*d*)

Centum urbes habitant magnas, uberrima regna.

Homere dans le Catalogue des navires, l'appelle l'*Isle à cent villes*; mais ailleurs il ne lui en donne que quatre-vingt-dix. (*e*) Les Crétois sont, à ce qu'on prétend, les premiers qui aient possédé l'empire de la mer. (*f*) C'est de là que sont sortis presque tous les Dieux, si l'on s'en rapporte à l'ancienne Histoire, Cérès, Vénus, Diane, Apollon, Jupiter, Bacchus, Hercule; les Crétois, sous la domination de Minos, & ensuite sous celle de Rhadamante, étendirent leur domination dans les isles de l'Archipel, & sur le continent, (*g*) & envoyerent des colonies en plusieurs endroits. Les *Céréthims* & les *Phéléthims* furent apparemment de ces gens-là. Nous avons déjà vu le nom de *Céréthim* dans cette isle. Celui de *Phéléthim* s'y remarque aussi dans *Pletus*, ou *Plutus*, que l'Histoire fait naître à Tripole en Crete; (*h*) il paroît encore dans le nom de la ville de Phalasarne.

Etienne de Bysance (*i*) dit que la ville de Gaze en Palestine porte le surnom de *Minoa*, à cause que Minos Roi de Crete, avec ses freres Eaque & Rhadamante, étant venus dans la Palestine, donna à Gaza le nom de Minoa, comme qui diroit la ville de Minos. Voilà des vestiges de la venue des Crétois dans le pays des Philistins, dans les temps les plus reculés.

Jupiter qui étoit adoré sur le mont Casius, situé entre la Palestine & l'Egypte, étoit représenté tenant à la main une grenade, nommée en Hébreu *Caphthor*, & en Grec *Rhoïa*. (*k*)

Les habitants de l'Isle de Crete sont des plus anciens que l'on connoisse. (*l*) Les premiers qui la peuplerent, sont les *Eteo-Cretes*, à qui

---

(*a*) *Plin. lib.* 4. *c.* 12. = (*b*) *Callimach. Hymno in Dian.*
Χαῖρε δὲ Καίρατος ποταμὸς μέγα.
= (*c*) *Mela lib.* 2. *c.* 7. = (*d*) *Æneid.* III. *v.* 104. = (*e*) *Odyss.* T. 174. = (*f*) *Diodor. lib.* 5. *pag.* 238. *seu* 345. Καὶ πρῶτον (Μινὼ) τῶν Ἑλλήνων θαλαττοκρατῆσαι. *Vide & Strab. lib.* X. *p.* 331. = (*g*) *Vide Diodor. ibid. & Herodot. l.* 1. *c.* 137. = (*h*) *Diodor. Ibid. pag.* 236. 237. = (*i*) *Steph. in Gaza* Ἐκλήθη δὲ καὶ Μινώα, ὅτι Μίνως σὺν τοῖς ἀδελφοῖς Αἰακῷ καὶ Ῥαδαμάνθει ἰὼν ἐξ αὐτοῦ αὐτὴν ἐκάλεσε. = (*k*) *Achill. Tatius*, *l.* 3. Προβέβληται δὲ τὴν χεῖρα, καὶ ῥοιὰν ἔχει ἐπ' αὐτῇ. = (*l*) *Idem lib.* 5. *p.* 230.

l'on

l'on donna le nom d'*Autochthones*, nés de la même terre, parce qu'on en ignoroit l'origine. Les Pélaſges y vinrent enſuite, puis les Doriens, & enfin diverſes ſortes de peuples barbares s'y établirent. (*a*) Cette Iſle étoit déjà très-puiſſante & très-peuplée au temps de la guerre de Troie, comme on l'a vu ci-devant. Il eſt aiſé de ſe perſuader que l'ancien langage de ce pays étoit le Phénicien, ou une langue qui en approchoit beaucoup, par les noms de villes & de lieux qui ſe ſont conſervés. On y apperçoit très-aiſément l'origine Phénicienne; ſur quoi l'on peut voir Bochart. Les Philiſtins parloient Hébreu, ou Phénicien, de même que tous les peuples de la côte, & la plupart des Inſulaires de la Méditerranée. Hérodote convient que les Crétois originairement étoient tous barbares, & ne venoient point de la Grece. (*b*) Homere (*c*) dit qu'on parloit différents langages dans l'iſle de Crete, à cauſe des différents peuples qui l'habitoient. *Il y avoit des Achéens*, (*Achivi*, ou des Grecs) *de vrais Crétois, des Cydoniens, des Doriens qui occupoient trois villes, & des Pélaſges.* Il y a apparence que ces derniers ſont les mêmes que les Philiſtins; car les noms de *Philiſtins* & de *Phélaſges* ont à peu près la même ſignification & le même ſon; ils ſignifient des étrangers, des peuples vagabonds; il y avoit des Pélaſges dans la Grece, dans l'Italie, dans l'Aſie, dans l'iſle de Crete, & au ſiege de Troie. Les *Etéocretes*, ou vrais Crétois, de même que les Pélaſges de Crete, parloient un langage fort approchant de l'Hébreu; & les Hébreux appelloient indifféremment les Philiſtins, *Céréthiens*, ou *Crétiens*, ou *Phéléthiens*, ou *Philiſtins.*

Quoique nous ſachions très-peu les mœurs & la religion des Philiſtins, nous ne laiſſons pas d'y voir bien des convenances avec les loix & le culte des Crétois. Ceux-ci étoient très-belliqueux, & on les accoutumoit de bonne heure aux fatigues de la guerre; (*d*) leurs armes étoient l'arc & les fleches. Ils choiſiſſoient ſix Princes pour gouverner; & dans les affaires de conſéquence, ils aſſembloient un Sénat, dont ils prenoient les avis. Dans les mariages, ils ſuivoient aſſez les manieres des Lacédémoniens, & les jeunes gens étoient partagés par troupes, qui vivoient & qui mangeoient enſemble. Ces troupes de jeunes gens reviennent à ce que l'Ecriture nous apprend des quarante jeunes hommes des Philiſtins, donnés à Samſon pour l'aſſiſter pendant la ſolemnité de ſon mariage. Les Princes des Crétois, choiſis par le peuple, ſont ſemblables aux Satrapes des Philiſtins: l'humeur guerriere de ceux-ci eſt aſſez connue dans les Livres Saints. On reproche aux Crétois d'être vicieux, menteurs, pareſſeux: il ſeroit aiſé de juſtifier ces reproches, & d'en montrer la vérité par l'Hiſtoire ſainte, dans les Philiſtins. Les profanes nous

(*a*) *Idem. pag.* 238. = (*b*) *Herodot. lib.* 1. *c.* 173. Τὴν γὰρ Κρήτην ἴσχυσε τὸ παλαιὸν πάσαν βάρβαρον. = (*c*) *Odyſſ.* XIX. *v.* 172. = (*d*) *Strab. lib.* X. *p.* 331. *& ſeqq.*

vantent les Crétois & les Dactyles du mont Ida, comme des hommes d'une force & d'une valeur extraordinaire On voit que dans l'Isle de Crete, il y avoit des géants contre qui Jupiter eut à combattre. (*a*) Nous connoissons plus d'un géant de la race des Philistins, & la plupart des *Céréthims* & des *Phéléthims*, qui étoient au service de David, s'étoient signalés par des actions héroïques de valeur. On voit par la bataille de Gelboë, que les Philistins se servoient de l'arc dans la guerre. (*b*)

Nous connoissons cinq Divinités des Philistins : la premiere, *Dagon*, qui étoit adoré à Gaze, (*c*) à Azot, (*d*) & ailleurs, puisque l'on trouve dans Josué deux villes de *Beth-Dagon*, (*e*) c'est-à-dire, Temple de Dagon. La seconde étoit *Béel-zébub*, le Dieu Mouche, qu'on adoroit à Accaron. (*f*) La troisieme étoit *Astaroth*, qui est apparemment la même que *Venus la Céleste*, qui avoit, selon Hérodote, (*g*) un Temple fameux à Ascalon. La quatrieme étoit *Marnas*, qui n'est pas connu dans l'Ecriture, mais dont d'autres Auteurs (*h*) parlent comme de la Divinité particuliere de ceux de Gaze. La cinquieme étoit *Bérith*, ou *Baal-Bérith*. Or tous ces Dieux venoient de l'Isle de Crete, suivant les Anciens. *Dagon*, des Philistins, est la Déesse *Dictyne* des Crétois. *Dic-tynne*, est la même chose que *Dig-tyn*, ou *Dag-tan ; Dag* & *Dagon* en Hébreu signifient *un poisson* ; *Than*, ou *Thannim*, un grand poisson, un poisson du genre des cétacées. Les Crétois racontoient que cette Déesse étoit la même que Diane ; (*i*) & qu'on lui donnoit le nom de *Dictyne*, parce qu'étant poursuivie par Minos, elle s'étoit jettée dans la mer, & dans des filets de pêcheurs. (*k*) *Béel-zébub*, étoit apparemment adoré sous la figure de Mouche, en mémoire de ce que Jupiter avoit été élevé dans le mont Ida, au milieu des mouches à miel : ce Dieu par reconnoissance pour ces abeilles, qui avoient contribué à sa nourriture, par le miel qu'elles avoient fourni aux Nymphes qui étoient chargées de l'élever, changea leur couleur noire, en une couleur d'airain tirant sur l'or : (*l*) & comme le mont Ida est très-élevé, & sujet à des vents impétueux & à de grands froids, il donna à ces insectes la force de résister au vent, & les rendit insensibles au froid, afin que sans incommodité, elles demeurassent dans cette montagne. Si *Astaroth* est la même que Vénus, les Crétois pré-

---

(*a*) *Diodor. Sic. lib.* 5. *p.* 234. Ὅτε δὲ φασιν αὐτὸν καὶ τοὺς γίγαντας ἀνελεῖν, &c. = (*b*) 1. *Reg.* XXXI. 3. = (*c*) *Judic.* XVI. 21. 23. = (*d*) 1. *Reg.* V. 1. & *seqq.* = (*e*) *Josue* XV. 41. & XIX. 27. = (*f*) 4. *Reg.* 1. 2. 3. 6. = (*g*) *Herodot. lib.* 1. *c.* 105. *Palefat. Incredibil. de filiab. Pherecyd.* Καλοῦσι τὴν Ἄρτεμιν Θράκες Βένδειαν, Κρῆτες δὲ Δίκτυναν, Λακεδαιμόνιοι δὲ Οὔπιν. = (*h*) *Hieronym. ad Lætam.* (*i*) *Dicæarch. in Creta.* Ἱερὸν.

Ἀρτέμιδος ἅγιον, καὶ καλεῖσθαι τὴν θεὸν
Δίκτυναν...

= (*k*) *Vide Diodor. l.* 5. *p.* 226. 237. Τοὺς δὲ ἱστοροῦντας αὐτὴν ὀνομάσθαι Δίκτυναν ἀπὸ τοῦ συμφυγεῖν εἰς ἁλιευτικὰ δίκτυα, &c. = (*l*) *Idem. pag.* 233. Τὸν γὰρ θεὸν φασὶν ἀθάνατον μνήμην τῆς πρὸς αὐτὰς μελίττας οἰκειότητος διαφυλάξαι βουλόμενον, ἀλλάξαι μὲν τὴν χρόαν αὐτῶν, καὶ ποιῆσαι χαλκῷ χρυσοειδεῖ παραπλησίαν, &c.

tendant que cette derniere étoit ſortie de leur pays, (*a*) & lui rendant de très-grands honneurs, il n'eſt pas ſuprenant que les Philiſtins, qui étoient leur colonie, les aient imité en cela. Enfin Etienne le Géographe nous aſſure que *Marnas* de Gaze, eſt le Jupiter Crétois.

De tout cela ne peut-on pas conclure, que les Philiſtins ſont originairement ſortis de Crete, puiſque leur nom, leurs mœurs, leurs armes, leurs loix, leur gouvernement, leur langue, & leur religion, ont tant de conformité avec ceux des anciens peuples de Crete ?

III. Objection contre l'hypotheſe que l'on vient d'établir.

Quelques Critiques (*b*) ont attaqué notre ſentiment ſur l'origine des Philiſtins. Nous n'avons nulle envie d'entrer en diſpute avec perſonne, ſur-tout dans des matieres auſſi problématiques que celles dont il s'agit. Toutefois les raiſons qu'on nous a objectées, ne nous ont pas paru aſſez fortes pour nous faire abandonner notre ſentiment.

On dit donc 1°. que Séſoſtris Roi d'Egypte, (*c*) ſi célebre par ſes grandes conquêtes, fut celui qui commença de perſécuter les Hébreux peu de temps avant la naiſſance de Moyſe. Il régna cinquante-neuf ans. Rameſsès ſon fils en régna ſoixante-ſix. Les Hébreux ſortirent d'Egypte ſous le regne d'Aménophis ſucceſſeur de Rameſsès. C'eſt le ſyſtême chronologique de ceux qui nous attaquent. Nous ne nous intéreſſerons point à le combattre, tandis qu'ils le donneront pour ce qu'il eſt, c'eſt-à-dire, pour une hypotheſe probable.

2°. Ils avancent ſur l'autorité d'Hérodote, (*d*) que Séſoſtris laiſſa une colonie d'Egyptiens dans la Colchide ; que ces Egyptiens laiſſés en Colchide par Séſoſtris, étoient les Chaſluhim de Moyſe ; que de cette colonie ſortirent les Caphthorim, qui allerent dans la Cappadoce voiſine de la Colchide, où ils s'établirent, principalement à Sidé, ou dans la Sidene, petite Province de la Cappadoce. La preuve eſt que *Sidé* en Grec ſignifie une grenade, de même que *Caphthor* en Hébreu.

3°. Ils prétendent que le pays qui a été appellé *Chanaan* & *Judée*, s'appelloit d'abord *Paleſtine*, parce, diſent-ils, que dans la premiere diviſion de l'Univers, il ſéparoit l'Aſie de l'Afrique ; le partage de Cham, de celui de Sem. Ils ajoutent que depuis l'invaſion des Chananéens, le nom de *Paleſtine* reſta à la frontiere qui touchoit l'Egypte ; & que du temps d'Abraham & d'Iſaac elle étoit poſſédée par des Princes Hévéens, qui ſont nommés *Philiſtins* dans les Chapitres XX. & XXVI. de la Geneſe.

4°. Les Caphthorim, on ne ſait par quel motif, quitterent, dit-on, la Cappadoce, vinrent tomber ſur les Hévéens, les chaſſerent de leurs

(*a*) *Diodor. lib. 5. pag.* 234. = (*b*) Journal de Trévoux, mois d'Août 1712. page 1576. & ſuiv. = (*c*) Voyez le Pere Tournemine, Diſſertation contre Marsham, Avril, 1702. = (*d*) *Herodot. l. 2. c.* 103. 104.

terres, & s'établirent en leur place. Ils prirent le nom de *Philiſtins*; que portoient les Hévéens, comme les Goths conquérants de l'Eſpagne ont pris le nom d'*Eſpagnols*.

5°. A l'égard du nom de *Crétim*, ou *Céréthim*, que l'Ecriture donne quelquefois aux Philiſtins, ceux dont nous expoſons le ſentiment, diſent que ce nom leur vient, ou de ce qu'une colonie de Crétois vint s'établir dans la Paleſtine, ou de l'habileté des Philiſtins à tirer de l'arc, ou enfin de ce qu'une colonie de Philiſtins alla s'établir dans l'Iſle de Crete; & que de-là peut venir la grande conformité que nous avons remarquée entre les mœurs & les Divinités des Crétois & des Philiſtins.

IV. Réponſes aux objections.

Avant d'entrer en matiere, il eſt bon d'avertir que tout ce que l'on vient de lire, n'eſt qu'une ſimple hypotheſe; on n'en donne aucune preuve de fait. Car je ne compte pas pour preuve l'autorité d'Hérodote ſur la colonie d'Egyptiens laiſſée par Séſoſtris en Colchide, ſurtout après ce que nous avons remarqué ſur cela dans le Commentaire ſur la Geneſe, Chap. x. ℣. 14. & après ce que M. Bochart a rapporté pour détruire le récit que fait Hérodote de cette prétendue colonie établie dans ce pays. Séſoſtris ayant été battu par les Colchiens, quelle apparence qu'il ait laiſſé une colonie dans leur pays? Quelle preuve a-t-on que cette colonie ait été compoſée de Chaſluhim, & qu'ils aient donné le nom à la Colchide? on ſait que ce pays s'appelloit *Colchide*, & avoit des Rois avant la guerre de Séſoſtris, & avant l'établiſſement de la prétendue colonie des Chaſluhim. De plus, comment prouve-t-on que les Caphthorim quitterent la Colchide, pour venir s'établir dans la Sidene, & que de la Sidene ils vinrent dans la Paleſtine; tout cela dans l'eſpace d'environ cent ans? Car depuis la naiſſance de Moyſe, qui vint, dit-on, au monde ſous Séſoſtris, juſqu'à la ſortie des Hébreux de l'Egypte, il n'y a que quatre-vingts ans; & quarante ans après, les Philiſtins deſcendus des Caphthorim, étoient puiſſants dans la Paleſtine.

Enfin Jérémie (*a*) & Amos (*b*) nous diſent que les Philiſtins ſont venus de l'Iſle de Caphthor. Or qui a jamais donné le nom d'*Iſle* à la Cappadoce? Les Hébreux donnent quelquefois le nom d'*Iſles* aux pays qui ſont à leur égard ſitués au delà de la mer & baignés par la mer, aux péninſules, aux régions où l'on ne va de la Judée que par mer; par exemple, à l'Ionie, à la Macédoine, à la Grece, à l'Aſie mineure: mais on ne peut pas avancer en général qu'ils appellent du nom d'*Iſles* tous les pays maritimes. A ce compte, la Judée, l'Egypte, l'Arabie, ſeroient des Iſles; ce qui n'eſt encore venu dans l'eſprit de perſonne. Aucun de ceux qui ſavent le mieux la langue & le ſtyle des Hébreux, n'a jamais dit abſolument que les Hébreux appellent du nom d'*Iſles*, tous les pays maritimes.

(*a*) *Jerem.* XLVII. 4. = (*b*) *Amos* IX. 7.

Le nom de *Sidé*, qui en Grec ſignifie une pomme de grenade, eſt une raiſon ſi foible pour montrer que les Caphthorim ſont venus de là dans la Paleſtine, que j'ai peine à comprendre comment on a pu s'en ſervir. La ville de *Sidé* a pu prendre ſon nom, ou de la quantité des grenades qui y venoient, ou de ſa forme. Peut-être même que ce nom ne dérive pas du Grec. Car il y a lieu de douter que du temps de Moyſe, ou ſi l'on veut, de Séſoſtris & de Rameſsès, la langue de ce pays-là ait été la langue Grecque. Or ſi ce n'eſt pas des Caphthorim, que Sidé a tiré ſon nom, tout ce que l'on a fondé ſur ce nom ne conclut point.

Mais les Septante, dit-on, & après eux une foule d'Interpretes, traduiſent *Caphthorim*, par *les Cappadociens* : ils devoient ſavoir mieux que perſonne, d'où venoient les Caphthorim. Je réponds, 1°. en oppoſant les Septante aux Septante, les Traducteurs Grecs du Pentateuque, à ceux qui ont traduit Ezéchiel (*a*) & Sophonie, (*b*) leſquels ont rendu par *Crétois* le nom de *Céréthim*, qui eſt ſynonyme à celui de *Philiſtins*. 2°. Joſeph (*c*) fait venir les Cappadociens de *Moſoch* fils de Japheth ; & à l'égard des *Caphthorim*, & des *Chaſluhim*, il dit que l'on n'en connoît que les noms. 3°. Aquila Juif de naiſſance, & fameux Interprete de l'Ecriture, a laiſſé par-tout dans le Texte *Caphthor* & *Caphthorim*. 4°. Enfin M. Bochart (*d*) a montré que les Auteurs Juifs ne ſont point d'accord entr'eux à traduire *Caphthorim*, par *les Cappadociens*.

La prétention qui veut que les Philiſtins ſoient les premiers habitants de la Paleſtine, & qu'ils y aient été avant les Chananéens, n'eſt pas ſoutenable ; elle eſt contraire à l'Ecriture. L'Ecriture (*e*) nous dit que les Philiſtins ſont deſcendus des Caphthorim, & qu'ils ſont ſortis de l'Iſle de Caphthor ; (*f*) & Moyſe (*g*) nous aſſure que les Caphthorim chaſſerent les Hévéens de leurs terres. Nous liſons en dix endroits que les Hévéens ſont des peuples Chananéens. Cela montre trois choſes. La premiere, que les Chananéens ſont les premiers habitants de la Paleſtine ; la ſeconde, que les Philiſtins ſont étrangers dans ce pays, & qu'ils y ſont venus depuis les Chananéens ; & la troiſieme, qu'ils ſont ſortis des Caphthorim, & de l'Iſle de Caphthor.

On n'a jamais prouvé, & on ne prouvera jamais, que le premier nom de la terre de Chanaan, ou de la Judée, ſoit la *Paleſtine*. Hérodote, Pline, Méla, Ptolomée que l'on cite, ne le diſent point ; & quand ils le diroient, nous ne les recevrions point pour témoins dans une choſe qu'ils ne peuvent nous apprendre. L'Ecriture nous inſinue partout que les Chananéens ſont les plus anciens habitants de ce pays. Moyſe nous apprend que les Moabites avoient chaſſé les *Emim* ; (*h*) que les Am-

---

(*a*) *Ezech.* XXV. 16. = (*b*) *Sophon.* II. 5. 6. = (*c*) *Joſeph. Antiq. l.* 1. *c.* 6. = (*d*) *Bochart. Chanaan, l.* 4. *c.* 38. = (*e*) *Geneſ.* X. 14. = (*f*) *Amos* IX. 7. *& Jerem.* XLVII. 4. = (*g*) *Deut.* II. 23. = (*h*) *Deut.* II. 10.

monites avoient chaſſé les *Zomzomim*; (*a*) que les Iduméens s'étoient rendus maîtres du pays des *Horrhéens*, (*b*) & les Caphthorim de celui des *Hévéens*. (*c*) Il fait ces remarques pour autoriſer ou pour encourager en quelque ſorte les Hébreux à faire la conquête de la terre des Chananéens, que le Seigneur leur avoit promiſe. Il étoit naturel qu'au même endroit il remarquât que les Chananéens eux-mêmes avoient chaſſé les anciens Philiſtins. Il n'en dit pas un mot.

La chronologie la plus exacte ne nous permet pas même de mettre d'autres peuples dans la Paleſtine, avant les Chananéens. Chanaan leur pere naquit très-peu de temps après le déluge, puiſque quand Noé ſon aïeul planta la vigne, Chanaan étoit déjà aſſez grand pour encourir ſa malédiction. (*d*) Chanaan eut onze fils. (*e*) La ſéparation des peuples arrivée à la conſtruction de la tour de Babel, ſe met environ cent ou cent vingt ans après le déluge. (*f*) La famille de Chanaan devoit être dès lors une des plus nombreuſes. Nous ne voyons dans l'Hiſtoire aucune preuve qu'ils aient habité d'autres terres, que la Paleſtine. Du temps d'Abraham, c'eſt-à-dire, environ deux cents cinquante ou trois cents ans après l'entrepriſe de Babel, (*g*) les Chananéens étoient paiſibles, & habitués depuis long-temps dans leurs terres. Qu'on nous montre donc quand ils y ſont venus, & qui ſont ceux qu'ils en ont chaſſés.

Les Philiſtins dès le temps d'Abraham, étoient puiſſants dans leur pays; ils y poſſédoient pluſieurs villes; ils y avoient des Rois; ils en avoient déjà chaſſé les Hévéens. Ces derniers, qui ſont Chananéens d'origine, ſont donc les premiers habitants de la Paleſtine; ils ſont donc plus anciens que la prétendue colonie des Chaſluhim envoyés par Séſoſtris en Colchide, & plus anciens par conſéquent que les prétendus Caphthorim venus de Cappadoce. Mais on nous réplique, que ces Philiſtins du temps d'Abraham & d'Iſaac, ſont des Hévéens deſcendus de Chanaan, leſquels ſont nommés *Philiſtins*, comme qui diroit *Séparateurs*, parce qu'ils ſéparoient le partage de Cham & de Sem. Foible reſſource: car, 1°. Pourquoi vouloir confondre ce que Moyſe

---

(*a*) *Deut.* II. 20. = (*b*) *Deut.* II. 22. = (*c*) *Deut.* II. 23. = (*d*) *Geneſ.* IX. 25. 26. = (*e*) *Geneſ.* X. 15. 16. 17. 18. = (*f*) [On liſoit ici, *deux cents cinquante ou trois cents ans.* Ce qui nous a paru ſuſpect de faute, parce que D. Calmet place ordinairement le déluge, l'an 2348 avant l'Ere Vulg. & la conſtruction de la tour de Babel vers l'an 2247, qui eſt, ſelon Uſſérius, l'époque de la naiſſance de Phaleg, ou vers l'an 2233, qui eſt ſelon Uſſérius, l'époque de la fondation de la Monarchie des Babyloniens: en ſorte que l'intervalle n'eſt que de cent un ou cent quinze ans: c'eſt ce que nous avons eu en vue, en ſubſtituant *cent ou cent vingt.* Mais ſi l'on veut ajouter dans cet intervalle les cent ans d'Arphaxad & les cent trente ans du Caïnan des Septante; alors il faudra compter depuis le déluge juſqu'à la conſtruction de la tour de Babel, environ *trois cents trente* ou *trois cents cinquante ans.* = (*g*) [D. Calmet ne met que 250 ans: & en effet, ſelon Uſſérius, il n'y a qu'environ 250 ans depuis l'entrepriſe de Babel juſqu'à la naiſſance d'Abraham vers l'an 1996 avant l'Ere Vulgaire. Mais il paroît que D. Calmet a en vue le temps de la vocation d'Abraham vers 1921; & alors il y a, ſelon Uſſérius, environ 300 ou 320 ans.]

prend ſi grand ſoin de diſtinguer ? Pourquoi mêler les Philiſtins & les Chananéens, pendant que l'Ecriture nous dit, que les Philiſtins ſont venus dans la terre de Chanaan, après les Hévéens ? 2°. Le nom de *Philiſtins* pris dans le ſens que l'on ſuppoſe, ne ſe trouve dans aucun monument, ni ſacré, ni profane. La garde des frontieres de Cham & de Sem, & le nom de *Philiſtins* donné aux peuples qui ſe trouvoient entre l'Afrique & l'Aſie, entre Cham & Sem, de quelque race qu'ils fuſſent, Chananéens ou Caphthorim d'origine, eſt une prétention dénuée, non ſeulement de preuves, mais même de vraiſemblance.

Que des Crétois ſortis de l'Iſle de Crete, ſoient venus s'établir ſur les côtes de la Méditerranée, & dans la Paleſtine, comme le conjecture Théodoret, (*a*) ou que des Philiſtins ſoient paſſés dans l'Iſle de Crete ; que le nom de *Céréthim*, ou de *Crétim*, ſignifie, ſi l'on veut, des hommes habiles à manier l'arc & les fleches, je ne m'y oppoſe pas. Cela fait plus pour moi, que contre moi ; puiſque cela conduit à faire croire, que les Philiſtins ſont Crétois d'origine, & que l'Iſle de Caphthor n'eſt autre que l'Iſle de Crete, ce qui eſt l'objet de ma Diſſertation. Je ne m'intéreſſe ici qu'à réfuter quatre choſes. La premiere, que l'Iſle de Caphthor ſoit la Cappadoce ; la ſeconde, que les Philiſtins ſoient ſortis des prétendus Caphthorim de Sidene en Cappadoce ; la troiſieme, que la colonie d'Egyptiens laiſſée par Séſoſtris dans la Colchide, ſoit un fait certain ; la quatrieme enfin, que la Paleſtine ait été poſſédée par des Philiſtins, avant l'arrivée des Caphthorim, & avant les Chananéens ; & que les Hévéens du temps d'Abraham, ſoient des Philiſtins anciens habitants du pays ; je dis, que ces quatre chefs ſont inſoutenables, qu'ils n'ont jamais été prouvés, & ne le ſeront jamais.

On a de plus prétendu contre moi, que le culte de *Béelzébub*, ou du Dieu Mouche, eſt paſſé de la Colchide dans la Suede ; & on eſſaye de le prouver par ce que Rudbékius raconte de certaines mouches dont ſe ſervent les Magiciens Suédois. Ces Magiciens portent ſur eux un grand nombre de démons captifs, ſous la figure de mouches, dont les aîles ont la couleur de cuivre. Quand ils veulent opérer quelques prodiges, ils délivrent une de ces mouches, & lui donnent leurs ordres. Ils aſſurent que le démon qu'ils ont adoré ſous le nom de *Thor*, a un ſouverain empire ſur tous les démons mouches. Rudbékius fait paſſer le démon Mouche de la Suede, dans la Paleſtine, par une colonie Suédoiſe. Mais ceux qui attaquent mon ſentiment, le font paſſer de la Colchide, dans la Suede, par le moyen d'un certain Odin, qui y vint peu de temps avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt.

Je ne ſais ſi l'on prétend par-là bien montrer, que le culte des mouches ſoit paſſé de la Suede dans la Paleſtine, ou de la Colchide dans la

(*a*) *Theodoret. in Sophon.* II.

Suede. Pour moi j'avoue qu'il faudroit d'autres preuves pour m'en convaincre ; & je croirois abuſer de mon loiſir, de m'arrêter à réfuter de pareilles hypotheſes. A-t-on prouvé que le culte de la mouche ait jamais ſubſiſté, ou dans la Suede, ou dans la Colchide ? Le fait des ſorciers de Suede prouve-t-il que les Suédois aient adoré ce Démon, qu'ils tiennent ainſi enfermé, qu'ils délivrent quand il leur plaît, à qui ils donnent leurs ordres ? Eſt-ce-là une marque du reſpect & du culte qu'ils lui aient rendus ? Et puis, qu'eſt-ce que cela fait pour les Philiſtins, qui vivoient avant la captivité de Babylone, & avant Jeſus-Chriſt, & qui adoroient Béelzébub ? Ainſi, nonobſtant la critique que l'on a faite de mon hypotheſe, je perſiſte à croire, que les Philiſtins ſont originaires de l'Iſle de Crete. (*a*)

Examinons à préſent plus à fond, quelles étoient les Divinités des Philiſtins.

II. PARTIE.

Divinités des Philiſtins.

I. Superſtition des Philiſtins, & attachement de ce peuple à ſa religion.

CEs peuples étoient extraordinairement attachés au culte de leurs Dieux, comme on le voit par toute l'Ecriture. Ils les portoient à la guerre, dans la vaine confiance, qu'ils les défendroient contre leurs ennemis. David les prit un jour ſur eux dans leur camp, & les fit brûler. (*b*) Après la bataille de Gelboë, où Saül fut mis à mort, & ſon armée défaite par les Philiſtins, ceux-ci envoyerent des couriers par tout leur pays, pour publier cette victoire, & pour l'annoncer dans les Temples : (*c*) *Miſerunt in terram Philiſtinorum per circuitum, ut annuntiaretur in Templo Idolorum, & in populis.* Samſon étant tombé entre leurs mains après l'avoir tenu quelque temps en priſon, ils l'amenerent dans le Temple de Dagon où ils étoient aſſemblés, pour y rendre graces à leurs Dieux, (*d*) & pour s'y divertir par la vue de leur plus terrible ennemi, qu'ils croyoient avoir mis hors d'état de leur nuire. Après la priſe de l'Arche du Seigneur, ſous le Grand-Prêtre Héli, ils placerent ce ſacré dépôt dans leur Temple de Dagon ; (*e*) & après la mort de Saül,

(*a*) Après avoir laiſſé Dom Calmet défendre ſon hypotheſe, nous n'ajouterons ici qu'une réflexion en faveur de celle de M. Pluche. Eſt-il bien vraiſemblable qu'une colonie des enfants de Cham ſoit partie de l'Egypte pour traverſer la mer & aller s'établir dans l'iſle de Crete ; & qu'enſuite un détachement de cette colonie ait encore traverſé la mer pour revenir s'établir dans le pays des Philiſtins ? Combien n'eſt-il pas plus probable que ces *Caphthorim* enfants de Cham ont paſſé directement du centre de l'Egypte au pays des Philiſtins ? = (*b*) 2. *Reg.* v. 21. & 1. *Par.* XIV. 12. = (*c*) 1. *Reg.* XXXI. 9. = (*d*) *Judic.* XVI. 23. 24. = (*e*) 1. *Reg.* v. 2.

ils

ils pendirent la tête de ce Prince dans le temple de Dagon, & ſes armes dans le temple d'Aſtaroth. (*a*) Cela fait voir quelle étoit la ſuperſtition & l'attachement de ce peuple à ſa religion.

DAGON.

II. Culte de Dagon. Forme de ce Dieu. Origine de ſon culte.

Dagon, la plus fameuſe de leurs Divinités, avoit un temple très-vaſte à Gaza du temps de Samſon, puiſque ce Héros l'ayant renverſé, par un effet prodigieux de ſa force, il écraſa ſous ſes ruines plus de trois mille hommes, tant de ceux qui étoient ſur ſon toit, que de ceux qui rempliſſoient le dedans du temple. (*b*) Le temple d'Azot n'eſt pas moins célebre; c'eſt là où l'Arche du Seigneur fut miſe en dépôt, & où elle éclata par les miracles qu'elle fit ſur Dagon, qui fut renverſé de deſſus ſa baſe, & briſé devant l'Arche du Seigneur: on trouva la tête & les mains de cette Idole abattues, & jettées ſur le ſeuil de la porte du temple, ce qui obligea les Philiſtins à ne plus mettre le pied ſur ce ſeuil, mais à ſauter par deſſus en entrant dans leur temple. (*c*) Sous les Machabées, le Dieu Dagon étoit encore adoré à Azot; il y avoit un temple qui fut brûlé par Jonathas. (*d*)

La forme du Dieu Dagon eſt un point de critique, qui a beaucoup occupé nos Commentateurs. Les Docteurs Juifs qui ont voulu nous en donner la deſcription, varient ſi fort ſur ce ſujet, qu'on s'apperçoit aiſément qu'ils en parlent ſans connoiſſance & ſans principe. Les uns (*e*) lui donnent la forme humaine depuis le haut juſqu'aux reins, & le reſte d'un poiſſon. D'autres (*f*) veulent au contraire, qu'il ait eu la forme de poiſſon par le haut, & la figure humaine depuis les cuiſſes. Quelques-uns (*g*) le font tout poiſſon, & d'autres (*h*) le repréſentent comme une figure humaine, depuis le haut juſqu'en bas. Ce qui eſt bien certain, c'eſt que Dagon avoit une tête & des mains; l'Ecriture le marque expreſſément, lorſqu'elle dit, qu'on trouva ſa tête & ſes mains ſur le ſeuil de la porte de ſon temple, pendant que ſon tronc, ou le reſte du corps, étoit demeuré en ſa place: (*i*) *Caput Dagon, & duæ palmæ manuum ejus abſciſſæ erant ſuper limen; porrò Dagon ſolus truncus remanſerat in loco ſuo.* Nous croyons donc, que ce Dieu, ou cette Déeſſe, (car les Hébreux n'ont point de noms féminins, pour marquer les Déeſſes,) étoit de la forme de cette Divinité Egyptienne que M. Vaillant (*k*) nous a donnée d'après une médaille de la ville de Ménélaüs, qui repréſente une femme à demi corps, avec des mains, tenant la corne d'abondance, & avec la queue d'un poiſſon repliée par derriere; ſes pieds ſont auſſi de poiſſon, faits comme ceux du crocodile, ou du

(*a*) 1. *Reg.* XXXI. 10. & 1. *Par.* 10. = (*b*) *Judic.* XVI. 27. = (*c*) 1. *Reg.* V. 5. = (*d*) 1. *Mach.* X. 83. 84. = (*e*) *Kimchi.* = (*f*) *Abarbanel.* = (*g*) *Rab. Salom.* = (*h*) *Rab. Levi. Vide ſi lubet Andr. Beyer. addit. ad Selden. de Diis Syr.* = (*i*) 1. *Reg.* V. 4. 5. = (*k*) *Vaillant Appendice Hiſt. Ptolemæorum.*

veau marin. Les Egyptiens adoroient plusieurs Divinités, dont la forme étoit composée, de même que nous supposons que l'étoit celle de Dagon ; en sorte, dit Séneque, que si quelqu'un de leurs Dieux venoit tout d'un coup à se montrer en vie, on s'enfuiroit, & on les regarderoit comme autant de monstres : (*a*) *Habitus illis hominum, ferarúmque, & piscium. Quidam verò mixtos ex diversis corporibus inducunt. Numina vocant, quæ si spiritu accepto subitò occurrerent, monstra haberentur.* Ils adoroient la Déesse Vénus sous la forme d'un poisson, parce que dans la guerre de Typhon contre les Dieux, elle s'étoit retirée dans le corps d'un de ces animaux. (*b*) *Pisce Venus latuit.....*

Le nom de *Dagon*, ou *Dag*, en Hébreu, (*c*) signifie un poisson ; les Syriens, les Phéniciens, les Perses, les Egyptiens, les Crétois, avoient cet animal en vénération ; ils adoroient des Dieux ou des Déesses sous cette figure : les Philistins étoïent, selon toutes les apparences, dans les mêmes sentiments & dans les mêmes pratiques. Car pourquoi donner à leur Dieu le nom de *Dagon*, ou poisson, si au milieu de tant de peuples qui adoroient leur Dieu sous cette forme, ils ne l'eussent pas ainsi adoré eux-mêmes ? Diodore de Sicile (*d*) nous apprend, qu'à Ascalon ville fameuse des Philistins, on adoroit la Déesse *Dercéto*, ou *Atergatis*, sous le visage d'une femme, ayant tout le bas d'un poisson ; & qu'il y a près de la ville un étang fort creux, & rempli de poissons, qu'ils tiennent pour sacrés, & dont ils s'abstiennent, dans la persuasion que la Déesse Vénus se jetta autrefois dans ce lac, & s'y métamorphosa en cet animal. *Dercéto*, ou *Atergatis*, vient de *Dag*, & *Adir*, le poisson magnifique. Les Païens donnoient cette épithete de *magnifique* à leurs Dieux & à leurs Rois, comme on le voit par *Adramélech*, ou *Adar-mélech*, le Roi magnifique, Dieu des Sépharvaïms. (*e*) Les Philistins, lorsqu'ils apprirent que l'Arche du Seigneur étoit arrivée au camp des Hébreux, (*f*) s'écrierent : *Qui nous délivrera de la main de ces Dieux magnifiques ?* Le vrai Dieu est souvent qualifié de cette sorte par les Hébreux mêmes. (*g*) Lucien qui avoit vu la Déesse Dercéto dans la Syrie, nous la dépeint aussi, comme ayant tout le haut d'une femme, & tout le bas d'un poisson ; (*h*) ainsi elle ressembloit assez aux Néréides, dont nous parlent les Poëtes. La Déesse Eurynomé fille de l'Océan, étoit adorée en Arcadie,

---

(*a*) *Senec. apud. D. August. de civit. lib.* 16. *c.* 10. = (*b*) *Ovid. Metamorph.* 5. *fab.* 5. = (*c*) דגון : דג. = (*d*) *Diodor. lib.* 2. *pag.* 65. *sive* 92. Κατὰ τὴν Συρίαν ἐστὶ πόλις Ἀσκάλων, καὶ ταύτης οὐκ ἄποθεν λίμνη μεγάλη καὶ βαθεῖα πλήρης ἰχθύων. Παρὰ δὲ ταύτην ἡ πάρχει τέμενος θεᾶς ἐπιφανοῦς, ἣν ὀνομάζουσι οἱ Σύροι Δερκετοῦν. αὕτη δὲ τὸ μὲν πρόσωπον ἔχει γυναικὸς, τὸ δ' ἄλλο σῶμα πᾶν ἰχθύος. . . . . διὸ καὶ τοὺς Σύρους μεχρὶ τοῦ νῦν ἀπέχεσθαι τούτου τοῦ ζώου, καὶ τιμᾶν τοὺς ἰχθῦς ὡς θεούς. = (*e*) 4. *Reg.* XVII. 31. = (*f*) 1. *Reg.* IV. 8. *Quis nos salvabit de manu Deorum sublimium* (Hebr. האדירים *magnificorum*) *istorum ?* = (*g*) *Exod.* XV. 11. *Magnificus* (Hebr. נאדר) *in sanctitate. Ps.* VIII. 2. 10. *Quàm admirabile est* (Hebr. אדיר) *nomen tuum !* Et alibi = (*h*) *Lucian. de Dea Syr.* Ἡμισέη μὲν γυνὴ, τὸ δ' ὀκόστον ἐκ μήρων εἰς ἀκροῦς πόδας ἰχθύος οὔρη ἀποτείνεται.

& avoit un temple dans la ville de Phygale. Ce temple ne s'ouvroit qu'une fois l'année. La Déesse y étoit attachée par des chaînes d'or. Depuis la ceinture en haut, elle étoit comme une belle femme ; de la ceinture en bas, elle avoit la figure d'un poisson. Cette Divinité étoit apparemment passée de l'isle de Crete, dans le Péloponnese.

Les peuples de Syrie s'abstenoient de certains poissons, comme tous les Anciens en font foi ; mais on ne convient point du motif qui les en faisoit abstenir. Xénophon, (*a*) Diodore de Sicile, Saint Clément d'Aléxandrie, & quelques autres croient, que c'est parce qu'ils les adoroient. D'autres, comme Antipater de Tharse, & Mnaséas, cités dans Athénée, (*b*) racontent, qu'une Reine de Syrie nommée Gatis, ou Ater-Gatis, aimoit le poisson avec tant de passion, qu'elle défendit à ses sujets d'en manger, se réservant tout ce qu'ils pourroient en prendre. De là vint la coutume, dont parle le même Athénée, (*c*) d'offrir des poissons d'or & d'argent, pour demeurer comme des monuments de religion dans son temple, & de servir sur son autel des poissons réels rôtis ou bouillis, dont les Prêtres s'accommodoient pour leur nourriture. Quelques-uns (*d*) veulent, que les poissons soient consacrés à Dercéto, parce qu'ils la dégagerent du danger où elle se trouva, étant tombée dans l'eau. Il semble, par ce que nous avons cité ci-devant de Diodore de Sicile, que les Crétois avoient quelque idée pareille sur leur Déesse Dictyne, qui avoit été tirée de la mer dans des filets de pêcheurs. D'autres (*e*) soutiennent, que les Syriens ne s'abstenoient de poissons, que par la crainte de contracter certaines incommodités du foie & des entrailles, & des ulceres aux jambes, & par tout le corps, dont ils croyoient qu'étoient attaqués par la colere de Dercéto, ceux qui violoient ces animaux qui lui étoient consacrés. (*f*)

..... Genus hoc imponere mensis
Ne violent timidi piscibus ora Syri.

Manilius (*g*) & bien d'autres prétendent que Vénus se tient offensée, si l'on mange du poisson, parce qu'autrefois elle se retira dans le corps de ces animaux.

Scilicet in piscem sese Cytheræa novavit,
Quum Babyloniacas summersa profugit in undas ;
Inseruitque suos squamosis piscibus ignes.

Mais quelle qu'ait été la cause de cette superstition des Syriens, il

---

(*a*) *Xenoph. expedit. Cyri Junioris. Clem. in Protrept. Diodor. lib.* 2. *pag.* 65. = (*b*) *Athen. Dipnosop. lib.* 8. *c.* 8. = (*c*) *Idem ibidem.* Ἐπὰν εὔξωνται τῇ Θεῷ ἰχθῦς ἀργυροῦς ἢ χρυσοῦς ἀνατιθέναι. Τοὺς δὲ ἱερεῖς πάσαν ἡμέραν τῇ Θεῷ ἀληθινοὺς ἰχθῦς ἐπὶ τὴν τράπεζαν ὀψοποιησαμένους παρατιθέναι, ἐφτούσε ὁμοίως καὶ ὀπτοὺς, οὓς δὴ αὐτοὶ καταναλίσκουσι οἱ τῆς Θεοῦ ἱερεῖς. = (*d*) *Theo. in Orat. Vide Selden. de Diis Syr. Syntagm.* 2. *cap.* 3. = (*e*) *Menander apud Porphyr. lib.* 4. *de Absti.* Παράδειγμα τοὺς Σύρους λάβε, ὅταν φάγωσι ἰχθὺν ἐκεῖνοι, διά τινα αὐτῶν ἀκρασίαν τοὺς πόδας καὶ γαστέρα οἰδοῦσι. *Vide & Plut. de superst.* = (*f*) *Ovid. Fast. lib.* 2. = (*g*) *Manil. Astronom.* 4.

eſt certain, qu'ils adoroient le poiſſon, & que la Déeſſe Dercéto étoit chez eux repréſentée ſous une forme moitié femme & moitié poiſſon; & c'eſt, ſelon toutes les apparences, le Dagon dont nous parlent les Livres ſaints. La même Déité qui étoit conſidérée ſous l'idée d'une Déeſſe par les Syriens & par les Crétois, étoit honorée ſous le nom d'un Dieu par les Perſes. Béroſe (*a*) parle d'un Dieu adoré à Babylone, ſous le nom d'*Oannès*, qui reſſembloit aſſez à Dercéto. Il avoit la tête & les pieds d'un homme; mais au deſſous de cette tête, il en naiſſoit une autre de poiſſon; & ſes pieds humains avoient leur naiſſance dans une grande queue de poiſſon, qui ſe relevoit par derriere. On racontoit pluſieurs merveilles de ce monſtre; on diſoit, qu'il ſortoit tous les matins de la mer rouge, ou du golfe Perſique, & qu'après avoir paſſé le jour à Babylone, il s'en retournoit tous les ſoirs dans la mer. Il étoit amphibie, & avoit une voix humaine. On lui attribuoit l'invention d'une infinité de choſes utiles à la vie, comme l'art d'écrire, de bâtir des maiſons, & de labourer la terre, &c. Apollodore reconnoît quatre *Oannès*, tous demi-hommes & demi-poiſſons, & ſortis de la mer rouge. (*b*) Il dit, que quelques ſiecles avant le Déluge, il en ſortit un du même endroit, tout ſemblable aux autres, qui ſe nommoit *Odacon*. Il eſt aiſé de remarquer dans *Odacon*, le nom de ce Dagon des Philiſtins. De-là vient peut-être que dans quelques exemplaires de la Verſion des Septante le nom de *Nabo*, Divinité Babylonienne, ſe trouve rendu par celui de *Dagon* (*c*) Mais ce qui eſt aſſez particulier, & ce qui fait connoître la bizarrerie de la Religion & de la Théologie païenne; c'eſt que la même Diane, que les Crétois adoroient ſous le nom de *Dictyne*, étoit fort révérée parmi les Perſes, & parmi les autres Barbares, ſous le nom de *Diane la Perſienne*. (*d*) Manilius dit, (*e*) que Vénus fut changée en poiſſon, en ſe précipitant dans les eaux de Babylone :

Quum Babyloniacas ſummerſa profugit in undas.

Et Ovide (*f*) dit qu'elle ſe précipita dans l'Euphrate, qu'il ſemble placer dans la Paleſtine :

Venit ad Euphratem comitata Cupidine parvo,
Inque Palæſtinæ margine ſedit aquæ.

Il dit ailleurs, (*g*) qu'elle ſe changea en poiſſon; qu'au moins c'eſt ainſi que le content les Babyloniens, & que le croient les peuples de Paleſtine.

(*a*) *Apud Euſeb.* Τὸ μὲν ἄλλο σῶμα εἶχε ἰχθύος, ὑπὸ δὲ τὴν κεφαλὴν, παραπεφυκυῖαι, ἄλλην κεφαλὴν ὑποκάτω τῆς τοῦ ἰχθύος κεφαλῆς, καὶ πόδας ὁμοίως ἀνθρώπου παραπεφυκότας ὑπὸ τὴν ὑρᾶν τοῦ ἰχθύος· εἶναι δὲ αὐτῷ φωνὴν ἀνθρώπου. τὴν δὲ εἰκόνα αὐτοῦ ἔτι καὶ νῦν διαφυλάσσεσθαι. = (*b*) *Vide Selden. de Diis Syr. Syntag.* 2. *c.* 3. = (*c*) *Iſ.* XLVI. 1. LXX. *Edit. Rom.* Συντρίβη Ναβώ. *Sic in Hebr. eſt: ſicque legitur in Comment. Gr. at Mſſ. Alex. Ald. ed. & Compl. habent* Δαγών. *quod eſt apud Hier. Cyrill. & Proc.* C'eſt la note de Lambert Bos. = (*d*) *Diodor. l.* 5. *p.* 237. Γίνεται δὲ καὶ παρὰ τοῖς Πέρσαις ἡ Θεὸς αὕτη διαφερόντως, καὶ μυστήρια τελοῦσι οἱ Βάρβαροι τὰ παρ' ἑτέροις συντελούμενα μέχρι τοῦ νῦν χρόνου Ἀρτέμιδι Περσίκῃ. = (*e*) *Manil. loco citato.* (*f*) *Ovid. faſt. lib.* 2. *v.* 460. = (*g*) *Ovid. Metam. lib.* 4. *fab.* 3.

De te Babylonia narrat,
Dercete, quam verſa ſquamis velantibus artus
Stagna Palæſtinis credunt coluiſſe figurâ.

Ainſi il n'eſt pas ſurprenant que les Babyloniens aient adoré *Dercéto* ou *Diane*, ſous la figure d'un poiſſon.

Il y a même beaucoup d'apparence que la Déeſſe d'Hiérapolis en Syrie, dont Lucien a tant parlé, n'eſt autre que notre Diane Perſienne, c'eſt-à-dire, Dercéto, ou Dagon, ou Dictyne, ou Diane. Lucien (*a*) raconte que quelques-uns rapportoient à la Reine Sémiramis la fondation du temple de la Déeſſe de Syrie ; elle l'avoit dédié à ſa mere Dercéto, & les peuples de la ville ne mangeoient ni de pigeons, parce qu'ils ſont conſacrés à Sémiramis, ni de poiſſons, parce qu'ils appartiennent à Dercéto. Strabon (*b*) dit expreſſément, que la Déeſſe adorée à Hiérapolis, étoit *Atergatis ;* Pline le dit de même, & il ajoute que cette Atergatis eſt la même que *Dercéto :* (*c*) *Ibi prodigioſa Atergatis, Græcis autem Derceto dicta, colitur.* Et ce qui fait encore beaucoup pour ce ſentiment, c'eſt que les habitants d'Aſcalon, tout dévoués au culte de Dercéto, comme on l'a montré, avoient un ſouverain reſpect pour les pigeons ; on les y regardoit comme des oiſeaux ſaints & ſacrés, que perſonne n'oſoit ni tuer, ni manger, de peur de manger ſes Dieux. (*d*)

Quid referam ut volitet crebras intacta per urbes,
Alba Palæſtino ſancta columba Syro.

Philon (*e*) aſſure qu'il avoit vu dans Aſcalon un nombre infini de ces oiſeaux, qu'on nourriſſoit & qu'on gardoit avec une vénération toute particuliere.

ASTAROTH.

III. Culte d'Aſtaroth. Quelle étoit cette divinité.

Aſtaroth étoit encore une des Divinités des Philiſtins ; ces peuples dépoſerent dans le temple de cette Déeſſe, les armes du Roi Saül. (*f*) Mais on ne ſait en quelle ville elle étoit adorée, ſi ce n'eſt dans Aſcalon, où Vénus la Céleſte avoit un temple célebre, qu'Hérodote (*g*) diſoit être le plus ancien qu'on connût, de ceux qui étoient dédiés à cette Déeſſe. Ceux de Cypre & de Cythere conſacrés ſous la même invocation, devoient leur origine à celui d'Aſcalon. Mais quelle étoit cette Déeſſe Aſtaroth ? Nous croyons que c'eſt la même que Dercéto, Atergatis, Vénus la Céleſte ; en un mot, la même que Dagon, Diane, Athara, ou la Déeſſe des bois, dont il eſt parlé ſi ſouvent dans l'Ecriture. (*h*) Nous nous ſommes expliqués ſur Aſtaroth avec plus d'étendue dans la Diſſertation ſur les Divinités Phéniciennes, (*i*) & nous

---

(*a*) *Lucian. de Dea Syr.* = (*b*) *Strabo l.* XVI. Ἱερὰ πόλις καλεῖται ὑπ' ἐνίων τιμᾶται τὴν Συρίαν Θεὸν τὴν Ἀλαργάτιν. = (*c*) *Plin. lib.* V. *c.* 23. = (*d*) *Tibull.* = (*e*) *Philo apud Euſeb. Præpar.* = (*f*) 1. *Reg.* XXXI. 10. = (*g*) *Herodot. lib.* I. *c.* 105. Σκύθαι ἐσύλησαν τῆς Οὐρανίης Ἀφροδίτης τὸ ἱρὸν, ἔστι δὲ τοῦτο τὸ ἱρὸν, ὡς ἐγὼ πυνθανόμενος εὑρίσκω, πάντων ἀρχαιότατον ἱρῶν ὅσα ἵδρυται τῆς Θεοῦ. = (*h*) 4. *Reg.* XXI. 7. *Poſuit quoque idolum luci.* (Hebr. אשרה, *Aſera.*) *Et alibi.* = (*i*) Cette Diſſertation eſt placée à la tête du Livre des Juges.

nous contenterons ici d'apporter deux ou trois preuves de notre sentiment. Strabon parlant du changement qui est arrivé dans les noms barbares, (*a*) remarque que d'*Atergata*, on a fait *Athara*, & que c'est la même que Ctésias appelle *Dercéto*. Artemidore (*b*) assure, que les peuples de Syrie mangent du poisson, à l'exception d'un petit nombre de Syriens qui adorent la Déesse *Astarte*; on voit que cet Auteur regarde Astarte & Dercéto comme une seule Déesse, en attribuant aux adorateurs d'Astarte, ce qui ne convient qu'aux adorateurs de Dercéto. Enfin, l'Auteur du second Livre des Machabées, montre évidemment qu'*Astaroth*, ou Astarte, est la même qu'*Atergata*, lorsqu'en parlant d'*Astaroth-Carnaïm* ville au delà du Jourdain, il nous dit, qu'il y avoit là un Temple d'*Atergata*. (*c*)

Quelque apparence de vérité qui paroisse dans tout ce qu'on a dit jusqu'ici sur Dagon & Dercéto, cela souffriroit pourtant de très-grandes difficultés, & il faudroit même entiérement changer de systême, si l'on admettoit le témoignage de Sanchoniathon ancien Auteur Phénicien, qui vivoit, dit-on, avant le siege de Troie. Cet Ecrivain, (si toutefois il a jamais existé,) devoit savoir sa religion, & celle de son pays, mieux que ni Lucien, ni Diodore de Sicile, ni les autres Ecrivains Grecs ou Latins, qui sont si nouveaux, comparés à lui, & qui ne sont venus que dans un temps, où les Grecs avoient brouillé toute la Religion des Orientaux, par le mêlange de leurs Divinités Grecques. Sanchoniathon (*d*) dit donc, que le Ciel eut plusieurs fils, & entr'autres *Dagon, dont le nom dérive* du Phénicien Dagan, *le froment*, & qu'*ayant inventé la charrue, & l'usage du froment, il fut surnommé Jupiter le Laboureur*, ou Jupiter à la charrue. Saturne donna pour femme à Dagon, une femme du Ciel, qu'il avoit prise, lui Saturne, à la guerre contre le Ciel. Voilà ce que nous apprend cet Auteur, & qui semble détruire absolument tout ce que nous avons dit jusqu'ici. Bochart (*e*) paroît persuadé de tout ce que dit Sanchoniathon, & regarde tout ce qu'on nous débite de la forme de Dagon, comme autant de fables Rabbiniques.

Mais il est aisé de renverser le sentiment de Sanchoniathon par deux endroits; le premier, en attaquant la vérité de l'Histoire; & le second, en lui niant, que Dagon vienne du Phénicien, *Dagan*, froment. Le livre de Sanchoniathon est un Roman, composé peut-être par

---

(*a*) *Strabo lib.* XVI. *vers. finem.* Ἀτεργατὴν τὴν Ἀθάραν ἐκάλεσαν. Δερκετὼ δὲ αὐτὴν Κτησίας καλεῖ. ═ (*b*) *Artemidor. Onirocrit. lib.* I. *c.* 9. Ἰχθύας πάντες ἐσθίουσι, πλὴν Σύρων τίνων τῶν τὴν Ἀστάρτην σεβομένων. ═ (*c*) 2. *Mach.* XII. 26. *Judas autem egressus est ad Carnion, interfectis, &c.* (gr. ἐξελθὼν δὲ ἐπὶ τὸ Καρνίον καὶ τὸ Ἀταργατεῖον, κατέσφαξε, κλ.) Ce lieu nommé ici *Carnion*, est appellé *Carnaïm* dans le I. Livre chap. V. ℣. 43. Il est nommé *Astaroth-Carnaïm* dans la Genese, XIV. 5. ═ (*d*) *Sanchon. apud Euseb. Præp. lib.* I. *c. ult.* Δαγὼν ὅς ἐστι σῖτων. *Et post multa*: Ὁ δὲ Δαγὼν ἐπειδὴ εὗρε σῖτον καὶ ἄροτρον, ἐκλήθη Ζεὺς ἀρότριος. ═ (*e*) *Boch. de animal. sacr. parte* I. *l.* I. *c.* 6.

Porphyre ennemi des Chrétiens, dans la vue de l'oppoſer aux Livres ſaints, & pour montrer que l'Hiſtoire & la Théologie des Hébreux avoient été puiſées dans celle des Phéniciens : aucun ancien avant Euſebe n'a connu cet Ecrivain, & aucun depuis lui, ne l'a vu ni lu. Il ne paroît pas même qu'Euſebe ait jamais vu l'ouvrage entier du prétendu Sanchoniathon ; il n'en connoiſſoit que ce qu'il en avoit trouvé dans Porphyre, & celui-ci de peur d'être démenti, n'oſa ſe hazarder d'en compoſer davantage que quelques fragments qu'il a cités, encore s'y trahit-il en vingt endroits ; ſa narration eſt pleine d'abſurdités, d'ignorances, & de fables ; & la plupart des Savants aujourd'hui ſont revenus de l'eſtime qu'on avoit eue autrefois pour lui. L'étymologie de *Dagon* dérivé de *Dagan*, ne ſeroit point à mépriſer, ſi elle étoit fondée ſur l'Hiſtoire, ou ſur quelque bonne autorité. Mais qui étoit ce Jupiter le Laboureur ? où a-t-il été adoré ? connoît-on ſes Temples, ou ſes adorateurs ? L'impoſteur qui a compoſé le faux Sanchoniathon, avoit en main les Livres ſacrés des Juifs ; il en prenoit les noms propres, & les traduiſoit littéralement, puis compoſoit ſur cela ſes généalogies & ſes contes ; il a cru, par exemple, que *Sadaï* étoit le Dieu des campagnes, parce qu'en effet *Sadé* ſignifie les champs. Mais les Hébreux qui l'entendoient beaucoup mieux, l'expliquoient *du Dieu qui ſe ſuffit à lui-méme.* Nous avons examiné plus exactement toute la prétendue Théologie Phénicienne donnée par Sanchoniathon, dans la Diſſertation ſur les Divinités des Phéniciens ou des Chananéens.

BÉEL-ZEBUB.

IV. Culte de Béel-zébub. Sous quelle idée & ſous quelle forme ce Dieu étoit adoré. Trois opinions ſur ce point.

Béel-ʒébub, (*a*) c'eſt-à-dire, *le Dieu Mouche*, ou le Dieu de la Mouche, étoit adoré parmi les Philiſtins ; il avoit un temple conſidérable à Accaron, où l'on prétendoit qu'il rendoit des oracles. Ochozias Roi d'Iſraël étant tombé de la terraſſe de ſa maiſon dans ſa ſalle à manger, (*b*) & étant dangereuſement bleſſé, envoya conſulter Béel-zébub Dieu d'Accaron, pour ſavoir s'il guériroit de ſa bleſſure. Mais Elie reçut ordre du Seigneur d'aller à la rencontre de ſes envoyés, & de leur dire, *Eſt-ce qu'il n'y a point de Dieu dans Iſraël, pour que vous alliez conſulter Béel-ʒébub Dieu d'Accaron ? C'eſt pourquoi voici ce que dit le Seigneur* : *Vous ne vous releverez point du lit où vous êtes couché.* Dans le nouveau Teſtament, Béel-zébub eſt ſouvent appellé, le Prince des démons. *Il chaſſe les démons au nom de Béel-ʒébub Prince des démons*, diſoient les Phariſiens. (*c*) Les autres diſoient, que JESUS-CHRIST étoit poſſédé de Béel-zébub : (*d*) *Dicebant quoniam Beel-ʒebub habet, & quia in principe Dæmoniorum ejicit Dæmonia.*

(*a*) בעל זבוב *Baal, ſeu Deus, Muſca.* = (*b*) 4. *Reg.* I. 2. *& ſeqq. Cecidítque Ochoʒias per cancellos cœnaculi ſui*, (Hebr. *in cœnaculo ſuo*,) *& ægrotavit, &c.* = (*c*) *Matt.* XII. 24. *Luc.* XI. 15. = (*d*) *Marc.* III. 22.

Mais ſous quelle idée & ſous quelle forme les Philiſtins adoroient-ils Béel-zébub ? Les ſentiments ſont aſſez partagés ſur cette matiere ; & nous remarquons trois opinions différentes. La premiere veut que Béel-zébub ſoit un nom de mépris, & que la vraie dénomination de cette Divinité parmi les Philiſtins, ait été *Béel-ſamin*, le Dieu du Ciel. La ſeconde veut, que Béel-zébub ſoit une Divinité particuliere de ces peuples, qu'ils invoquoient contre les mouches, de même que parmi les Grecs on adoroit Hercule le chaſſeur de mouches. La troiſieme enfin, croit que les Philiſtins adoroient véritablement la mouche, & qu'ils rendoient des honneurs divins à la figure de cet inſecte. Voyons les principaux fondements de ces ſentiments divers.

Premiere opinion.

La coutume qu'avoient les Hébreux d'altérer les noms des Divinités étrangeres, ſe remarque dans divers endroits des Livres Saints. Ils avoient tant d'horreur ou de mépris pour ces Dieux des Nations, qu'ils craignoient même de les nommer, ou qu'ils ne daignoient pas en parler, ni les déſigner par leur propre nom. La ville de *Béthel*, qui ſignifie *la maiſon de Dieu*, eſt ſouvent nommée *Bethaven*, (*a*) ou la maiſon d'iniquité, de vanité, du néant, depuis que Jéroboam fils de Nabat, y eut placé un des veaux d'or, qu'il avoit fait faire. Le mont des Oliviers fut appellé, *la montagne de perdition*, (*b*) ou de ſcandale, depuis qu'on y eut bâti des temples aux Idoles. Amos (*c*) donne à la vallée où eſt ſituée *Héliopolis*, dans la Céléſyrie, le nom de vallée d'iniquité, à cauſe du temple du Soleil, ou de Baal, qui y étoit élevé. Iſbaal, & Miphi-baal, fils de Saül, ſont appellés dans l'Ecriture *Iſboſeth* & *Miphiboſeth*, c'eſt-à-dire, *l'homme de la confuſion*, & *de la bouche de la confuſion*, pour éviter la prononciation du nom de *Baal*. Le Seigneur dit dans Oſée, (*d*) qu'il ôtera de la bouche de ſon peuple les noms de Baal ; qu'on n'en fera plus de mention, & que l'épouſe même s'en abſtiendra, en parlant de ſon mari. Elle ne dira plus *Baali*, c'eſt-à-dire, *mon maître*, mais *Iſchi*, mon homme, mon époux. Il n'eſt donc nullement incroyable que les Hébreux, pour éviter la prononciation de *Béel-ſamin*, le Seigneur du Ciel, aient dit le Dieu Mouche, *Béel-ʒébub*, ou même *Béel-ʒébul*, le Dieu de l'ordure ; car c'eſt ainſi qu'on lit dans la plupart des exemplaires Grecs & dans les Interpretes anciens du nouveau Teſtament.

Mais encore pourquoi donner à *Baal-ſamin*, le nom de *Béel-ʒébub* ? C'eſt, dit-on, parce que les mouches s'attachoient à la ſtatue de cette Divinité, que l'on arroſoit du ſang des victimes ; & que ſon temple

---

[*a*] 1. *Reg.* XIII. 5. XIV. 23. *Oſée* IV. 15. V. 8. X. 5. = [*b*] 4. *Reg.* XXXIII. 13. *Montis offenſionis.* [Hebr. *perditionis.* משחית] = [*c*] *Amos* 1. 5. *De campo idoli.* [Hebr. מבקעת אן, *de valle iniquitatis.*] = [*d*] *Oſée* II. 16. *Vocabit me vir meus*, [Hebr. אישי] *& non vocabit me ultrà Baali* ; [Hebr. בעלי] *& auferam nomina Baalim de ore ejus.*

étoit

étoit toujours plein de ces inſectes, attirés par l'odeur des chairs, & par le ſang des hoſties; au lieu que le temple de Salomon en étoit, diſent les Rabbins, tellement exempt, qu'on n'y en voyoit jamais aucune. Mais toutes ces raiſons ſont frivoles; & le fait qu'on nous cite du temple de Jéruſalem, eſt très-apocryphe. Il paroît par le paſſage que nous avons cité du quatrieme Livre des Rois, que c'étoit ſans dériſion, & fort ſérieuſement, qu'on appelloit ce Dieu *Béel-zébub*. Ochozias envoyant ſes gens à Accaron, pour conſulter cette Divinité, l'auroit-il appellée d'un nom de mépris?

Seconde opinion.

La ſeconde opinion, qui fait de Béel-zébub un chaſſeur de mouches, eſt aſſez foible en preuves. Elle n'a que certaines convenances éloignées, qui au fond ne décident rien. On dit que les Eléens ſacrifioient à Jupiter le chaſſeur de mouches. Les Romains honoroient Hercule ſous la même qualité. (*a*) Pline (*b*) raconte que dans la cérémonie des Jeux Olympiques, on immole un taureau au Dieu chaſſeur de mouches, & qu'auſſi-tôt que le ſacrifice eſt achevé, ces inſectes ſe retirent en grandes bandes hors de ce canton. On rapporte l'origine de ce ſacrifice à Hercule, qui étant à Olympia, & ſacrifiant à Jupiter, comme il ſe vit incommodé des mouches, il offrit ſon ſacrifice à Jupiter, ſous l'invocation du chaſſeur de mouches; & auſſi-tôt ces inſectes importuns ſe retirerent au delà de l'Alphée. Pauſanias (*c*) parle de pareils ſacrifices qu'on faiſoit dans l'Arcadie. Dans le temple d'Apollon, à Actium, pour ſe délivrer de la multitude de ces inſectes, on leur immole un bœuf, dont on leur abandonne le ſang; après quoi, ils ſe retirent, comme ſatisfaits par ce ſacrifice. (*d*) On invoquoit auſſi Hercule contre les couſins; & il en avoit conſervé le nom de *Conopion*.

Les peuples de la Cyrénaïque invoquoient, dit-on, le Dieu Achor contre les mouches, (*e*) parce que ces inſectes cauſoient quelquefois la peſte dans leur pays. Et il n'eſt pas hors d'apparence que ce ſoit le même Dieu, que l'Écriture nomme Béel-zébub. Mais comme on ne nous dit rien autre choſe du Dieu *Achor*, ou *Accaron*, il ne nous eſt pas permis de porter notre jugement ſur une choſe inconnue. D'ailleurs le texte de Pline dans les anciens Manuſcrits, ne parle ni d'*Achor*, ni de *la Cyrénaïque*. Nous dirons donc ſimplement, qu'il n'y a nulle ap-

---

[*a*] *Clement. Alex. in Protrept.* Ἀπομυίῳ Διὶ Ὀλυμπίῳ Ἠλείῳ. Ῥωμαῖοι δὲ ἀπομυίῳ Ἡρακλεῖ. = [*b*] *Plin. lib.* XXIX. *c.* 6. *Olympiæ ſacro certamine, nubes earum immolato tauro, Deo quem Myodem vocant, extra territorium abire.* = [*c*] *Pauſan. lib.* VIII. = [*d*] *Clemens in Protreptico, pag.* 25. *Vide Rhodigin. Alex. ab Alex. Dalecamp. in Plin. lib.* XXIX. *c. ult.* = [*e*] *Plin. lib.* X. *cap.* 27. *Cyrenaici Achorem Deum invocant, muſcarum multitudine peſtilentiam afferente; quæ protinùs intereunt poſtquàm litatum eſt illi Deo. Salmaſ. Plin. Exercit. pag.* 10. *legit: Invocant Elei Myagorem Deum, muſcarum multitudine, &c.*

parence que la ſeule vertu qu'on attribuoit à cette Divinité, de chaſſer les mouches, ſoit une raiſon, pour lui faire donner le nom de *Béel-zébub*, puiſque la même qualité, attribuée à Jupiter & à Hercule, leur a ſimplement mérité le nom de chaſſeurs de mouches; ainſi on n'appelle pas le Dieu Rat, ou le Dieu Serpent, celui qu'on invoque contre ces deux eſpeces d'animaux. Enfin on n'a aucune preuve que Béel-zébub ait été un chaſſeur de mouches. Ni l'Hiſtoire ſacrée, ni l'Hiſtoire profane, ne nous en apprennent rien. Nous ſavons ſeulement qu'il y avoit un oracle à Accaron, & que l'on conſultoit Béelzébub, pour ſavoir l'avenir. Ochozias ne lui envoya pas demander la guériſon, mais ſimplement s'il guériroit de ſa chûte.

Troiſieme opinion.

La troiſieme opinion eſt celle qui fait de Béel-zébub une mouche, à qui l'on rendoit des honneurs divins à Accaron, ou une figure humaine, avec une mouche ſur la tête, ou ſur la main, ou auprès d'elle: car autrefois les Gentils, ſur-tout les Egyptiens, adoroient ou des animaux réels, comme le taureau, le belier, le bouc, le crocodile, ou des figures de ces animaux, repréſentés en or, en argent, en cuivre, ou en bois. Souvent ils ſe contentoient de donner à leurs Divinités quelques parties des animaux qui leur étoient conſacrés: par exemple, à Iſis, la tête d'une chatte; à Anubis, la tête d'un chien; à Dercéto, la queue d'un poiſſon; à Ammon, des cornes de belier; & ainſi des autres. Enfin ſouvent on leur mettoit ſur la tête, ou ſur la main, un animal, qui étoit le hiéroglyphe de leur propriété; par exemple, un poiſſon, un épervier, un cerf. On peut voir les médailles Egyptiennes, & la table d'Iſis. On remarque des abeilles gravées ſur une ancienne ſtatue de Diane d'Epheſe, qui ſe conſerve dans le Palais des Farneſes à Rome. (*a*)

La mouche ne méritoit pas moins des honneurs divins, que le chat, le loup, le crocodile, le ſerpent, l'ibis, les fourmis, les rats, (*b*) la fievre, la tempête, les oignons, les porreaux, à qui l'aveugle paganiſme a donné de l'encens. L'Auteur du Livre de la Sageſſe (*c*) après avoir dit que Dieu envoya contre les Amorrhéens & les Chananéens des guêpes pour les chaſſer petit à petit de leur pays, dit dans le même endroit, (*d*) que Dieu les châtia par les mêmes choſes qu'ils adoroient. Ils adoroient donc des mouches réelles, ou du moins des figures de mouches. On a déjà touché ci-devant une hiſtoire rapportée par Diodore, (*e*) touchant la reconnoiſſance de Jupiter envers les mouches qui lui fournirent de leur miel pour ſa nourriture dans le mont Ida. Il leur donna une couleur de cuivre tirant ſur l'or, & leur morſure étoit très-dangereuſe. La race de ces mouches demeura long-

---

[*a*] *Vid. Antiq. Græc. Grævii & Gronov. t. 7. p. 382. 383.* = [*b*] *Clemens in protrepticâ ad Græcos, pag. 25.* = [*c*] *Sap. XII. 8.* = [*d*] *Sap. XII. 23.* = [*e*] *Diodor. lib. 5.* Voyez ci-devant, 1. part. vers la fin du n. 2.

temps ſur cette montagne, dit Elien. (*a*) Il parle apparemment des cantharides. La deſcription que Diodore & Elien nous en donnent, leur convient parfaitement. Elles ont & la couleur dorée, & la morſure venimeuſe. Mais la plupart l'entendent des mouches à miel. Jupiter leur fit encore un autre préſent beaucoup plus digne de ſa libéralité; c'eſt qu'elles puſſent devenir meres ſans commerce avec le mâle. (*b*) Virgile dit que quelques-uns voyant le bel ordre de leur république, leur ont donné une ame, de l'intelligence, & une portion de la Divinité: (*c*)

His quidam ſignis, atque hæc exempla ſecuti,
Eſſe apibus partem divinæ mentis, & hauſtus
Æthereos dixére.

On les conſidéroit comme un ſymbole de l'immortalité, en ce qu'elles renaiſſent d'elles-mêmes, & qu'elles n'ont pas beſoin, pour ſe reproduire, de la conjonction des ſexes: (*d*)

Illum adeò placuiſſe apibus mirabere morem,
Quòd nec concubitu indulgent, &c....
Verùm ipſæ foliis natos, & ſuavibus herbis
Ore legunt.

Didyme, (*e*) cité par Lactance, dit que Méliſſéus, Roi de Crete, eut deux filles nommées l'une Amalthée, & l'autre Méliſſa, qui fournirent, la premiere du lait, & la ſeconde, du miel à Jupiter, pendant ſon enfance. La fable a embelli cette hiſtoire, en diſant qu'*Amalthée* étoit une chevre, qui avoit donné ſon pis au jeune Jupiter, & *Meliſſa*, des mouches à miel, qui lui remplirent la bouche de leur miel. La premiere a reçu pour récompenſe des honneurs divins; & pourquoi la ſeconde n'aura-t-elle pas joui du même avantage?

L'Eſcarbot, ou le cerf-volant, que l'on peut mettre auſſi au rang des mouches, étoit un Dieu adoré par les Egyptiens. (*f*) Appien le Grammairien, pour excuſer ſa Nation du culte qu'elle rendoit à un animal ſi vil & ſi mépriſable, prétendoit que l'eſcarbot imite les ouvrages du ſoleil, en ſe reproduiſant lui-même dans un peloton de fiente de bœuf, qu'il forme en ſe roulant, & qu'il enfouit enſuite ſous la terre, juſqu'à ce que la ſemence qui y eſt renfermée, s'anime, & produiſe ſon ſemblable. Les ſoldats Egyptiens avoient tant de vénération pour cet inſecte, qu'ils le portoient gravé dans leurs anneaux. (*g*) Et dans

---

[*a*] *Ælian. Hiſt. Anim. lib.* 17. *cap.* 35. = [*b*] *Servius in Virg. Georg. lib.* 4. *Ut haberent liberos ſine ullo concubitu.* = [*c*] *Georgic.* 4. ℣. 219. *& ſeqq.* = [*d*] *Ibidem*, ℣. 197. *& ſeqq.* = [*e*] *Didymus apud Lact. l.* 1. *de falſa Relig. c.* 22. = [*f*] *Plin. lib.* XXX. *cap.* 11. *Propter hoc Ægypti magna pars ſcarabæos inter numina colit, &c. Vide & Plutarch. Sympoſiac. lib.* 4. *c.* 5. *& Pierii Hieroglypha, lib.* 8. *c.* 14. *Vide & Euſeb. præpar. l.* III. *c.* 2. = [*g*] *Ælian. Hiſt. Animal. lib.* 18. *cap.* 15. Αἰγυπτιοὶ δὲ οἱ μάχιμοι ἐπὶ τῶν δακτυλίων, ἔχει ἐγγεγλυμμένον κάνθαρον, *&c.*

les tables d'Iſis, on remarque ſouvent cet animal, & d'autres mouches de diverſes eſpeces; car les Egyptiens en adoroient de plus d'une ſorte. Il y a donc toute ſorte d'apparence que c'étoit une ſemblable mouche, (*a*) que les Philiſtins adoroient. Les Septante ont cru que véritablement ils rendoient leur culte à cet inſecte: ils ont rendu le mot *Béel-zébub* par *Baal-myia*, c'eſt-à-dire, *Baal-mouche*, ou le Dieu mouche. Les Peres Grecs ont ſuivi en cela les Septante. (*b*) Un Savant (*c*) a remarqué une mouche ſur une ancienne monnoie des Phéniciens; & Philaſtrius (*d*) inſinue que le culte de cet animal s'étoit conſervé à Accaron, encore depuis le Chriſtianiſme, puiſqu'il parle d'une héréſie de Juifs, qui adoroient la mouche à Accaron. On a trouvé des mouches d'or dans le tombeau de Childéric à Tournai. C'étoit apparemment ſes divinités; car il étoit Gentil.

Dans l'Evangile, il eſt parlé de Béel-zébub, comme *du Prince des démons*: (*e*) ce qui pourroit faire croire qu'il n'étoit autre que Jupiter, que les Païens regardoient comme le Roi & le Prince des autres faux Dieux. On peut fort bien l'appeller le maître ou le *Baal des mouches*, par la raiſon que nous avons dit, qu'il donna aux mouches du mont Ida les prérogatives d'une couleur dorée & d'une fécondité vierge. Il put auſſi leur accorder le don de prophétie; car il y avoit un oracle à Accaron. Ainſi *Béel-zébub*, n'étoit autre que *Jupiter Idæus*, ou *Dictæus*, accompagné de ſes mouches. (*f*)

Curetum ſonitus, crepitantiaque æra ſecutæ, (*apes*)
Dictæo Cœli Regem pavére ſub antro.

Si les païens ont eu tant de vénération pour les corbeaux, pour les chevres, pour les geais, que des impoſteurs formoient à faire certains mouvements, & à rendre certaines réponſes que l'on prenoit pour des oracles; (*g*) pourquoi n'auroit-on pas fait le même honneur aux mouches conſacrées à Jupiter?

MARNAS.

V. Culte de Marnas. Quelle étoit cette Divinité.

L'Ecriture ne parle point de Marnas: mais ſaint Jérôme & les Auteurs profanes nous apprennent qu'on adoroit cette Divinité à Gaza, ville des Philiſtins. On trouve même quelques médailles, où Gaza eſt ſurnommé *Marna*. (*h*) Saint Jérôme parle de ſon Temple; (*i*) *Marnas Gazæ luget incluſus, & everſionem Templi jugiter pertimeſcit.* On voit dans la Vie de ſaint Hilarion, (*k*) qu'on célébroit dans Gaza des jeux, & des

---

[*a*] 70. 4. *Reg.* 1. 2. Δεῦτε καὶ ἐπιζητήσατε ἐν τῷ Βάαλ-μυῖαν Θεὸν Ἀκκαρών, *&c.* = [*b*] *Greg. Nazianz. Orat.* 2. *contr. Julian. Theodoret. qu.* 3. *in* 4. *Reg. Procop. Gazæus.* = [*c*] *Joan. Erneſt, Gerard. Analect. ad Matt.* XII. 24. *p.* 621. = [*d*] *Philaſtr. Hæreſ.* 13. = [*e*] *Matt.* XII. 24. *Marc.* III. 22. *Luc.* II. 15. = [*f*] *Georgic. l.* 4. *v.* 151. *& ſeqq.* = [*g*] *Clement. Alex. Admon. ad gentes, p.* 9. = [*h*] *Apud Spanheim, pag.* 669. ΓΑΖΑΜΑΡΝΑ. ΔΙΠΡ. = [*i*] *Hieronym. Ep.* 57. *al.* 7. *ad Latam. col.* 591. = [*k*] *Hieronym. Vita Hilarion. col.* 80.

courses de chariots, en l'honneur de cette Divinité. Etienne le Géographe (*a*) croit que *Marna* signifie le Jupiter Crétois. *Maran*, en Syriaque, qui est la langue qu'on parla communément dans la Palestine, depuis la captivité de Babylone, ou au moins depuis les Machabées, signifie *Seigneur*, dénomination, qui convient fort bien à Jupiter. Mais on pourroit avec autant de raison l'appliquer au Soleil, ou à Apollon, qui étoit la grande Divinité de tout l'Orient. Joseph (*b*) nous apprend qu'il y avoit à Gaza un temple d'Apollon, où le Senat de cette ville s'assembloit ordinairement. Le nom de *Maran* & *Marna* n'étoit point inconnu en Crete. On y appelloit les filles *Marnæ*, comme qui diroit Madame. On trouve divers vestiges de ce nom dans l'Isle de Crete, par exemple, *Marathuse*, ville célebre de ce pays, *Marathis*, &c.

BERITH, ou BAAL-BERITH.

VI. Culte de Baal-Bérith. Quelle étoit cette Divinité.

Cette Divinité n'est connue que dans le Livre des Juges. Il y est dit qu'après la mort de Gédéon, (*c*) les Israélites abandonnerent le Seigneur, & se prostituerent à l'idolatrie de Baal, *& établirent Baal-Bérith pour leur Dieu.* Il y avoit un temple de cette Divinité à Sichem; & les Sichimites y avoient de l'argent en dépôt, qu'ils donnerent à Abimélech, fils de Gédéon. (*d*) Ce fut dans le même temple, où ils se retirerent, après qu'ils se furent brouillés avec Abimélech. (*e*)

Baal-Bérith signifie *le Dieu de l'alliance.* Les Païens avoient plusieurs Dieux qui présidoient aux alliances; & il semble que cela dépendoit de ceux qui faisoient alliance, de choisir le Dieu qu'ils vouloient, pour être témoin de ce qu'ils se promettoient l'un à l'autre. Pour l'ordinaire néanmoins on choisissoit Jupiter, qui est quelquefois nommé *Jupiter au serment*, (*f*) chez les Grecs & chez les Romains. On voyoit dans la ville d'Olympe un Jupiter surnommé *au serment* (*g*) qui tenoit la foudre dans ses deux mains, & qui paroissoit prêt à la lancer contre ceux qui violeroient leur parole. Les Romains juroient aussi quelquefois par Jupiter la pierre, (*h*) peut-être à cause de la pierre qui servoit pour frapper la victime qui étoit offerte dans la cérémonie de l'alliance. (*i*)

Mais nous cherchons une Divinité du nom de *Bérith* parmi les Orientaux. Philon de Biblos nous apprend (*k*) qu'*Elion* & *Béruth* sont deux

---

[*a*] *Stephan. in Gaza.* Ἔνθεν καὶ τὸ τοῦ Κρηταίου Διὸς παρ' αὐτοῖς εἶναι, ὃ καὶ καθ' ἡμᾶς ἐκαλοῦν Μαρνάν. == [*b*] *Joseph. Antiq. lib.* XIII. 21. == [*c*] *Judic.* VIII. 33. *Aversi sunt filii Israel, & fornicati sunt cum Baalim, percusserúntque cum Baal fœdus, ut esset eis in Deum.* [Hebr. *Et posuerunt sibi Baal-Berith in Deum.*] == [*d*] *Judic.* IX. 4. *Dederúntque illi septuaginta pondo argenti de fano-Baal-Berith.* == [*e*] *Ibid.* ℣. 46. *Ingressi sunt fanum Dei sui Berith.* == [*f*] Ζεὺς ὅρκιος, *Dius Fidius, Pistius Jupiter. Dionys. Halicarn. l.* IV. *Laert. in Pythagora.* [*g*] *Vide Pausan. in Eliac.* == [*h*] *Apul. in lib. de Deo Socrat.* == [*i*] *Vide Bonfr. hic, & Servium in Æneid.* VIII. *Jovis ante aram, ... cæsâ jungebant fœdera porcâ.* == [*k*] *Philo. Bibl.* Κατὰ τούτους ἠνέται τὶς Ἑλιοῦν καλούμενος, καὶ θηλεῖα λεγομένη Βηρούθ.

Divinités des Phéniciens. Le premier nom marque *le Très-haut*; & il ſe donne quelquefois au vrai Dieu dans l'Ecriture. Le ſecond a un rapport viſible à *Bérith* qui ſignifie *l'alliance*. La ville de Béryte en Phénicie a peut-être tiré ſon nom de cette Divinité. Strabon parle d'un temple de *Baris* en Arménie; (*a*) & Pline, du Dieu & du temple *Briaze* ou *Briſium* (*b*) en Bithynie, au pied duquel paſſe le fleuve *Olachas* dont les eaux brûlent, dit-on, les parjures, comme ſi on les approchoit de la flamme. Tous ces noms ſont aſſez approchants de *Bérith* ou *Béris*; car les Orientaux confondent ſouvent les lettres *t* & *s*. Bochart (*c*) croit que *Bérith* eſt la Déeſſe appellée *Béroé* dans Nonnus, (*d*) & que ce Poëte dit avoir été fille de Vénus & d'Adonis, ou ſelon d'autres, de Thétis & de l'Océan. Cet Auteur dit qu'elle avoit donné ſon nom à Béryte, & qu'elle étoit adorée dans ces quartiers-là.

Mais voici quelques autres remarques qui pourront ſervir à montrer que *Bérith* eſt un Dieu venu des Philiſtins ou des Crétois, & que c'eſt la même Divinité que Dercéto, ou Dagon. Diodore de Sicile (*e*) nous apprend que les Crétois adoroient d'un culte religieux le Déeſſe *Britomartis*, fille de Jupiter & de Carmé, qui fut ſurnommée *Dic-tynna*, à cauſe qu'elle inventa, dit-on, les filets pour la chaſſe; ou parce qu'étant pourſuivie par Neptune, qui vouloit lui ravir l'honneur, elle ſe jetta dans la mer, & fut ſauvée dans des filets de quelques pêcheurs. Nous croyons avoir montré que la véritable étymologie de *Dic-tynna*, vient de l'Hébreu *Dag-tannim*, grand poiſſon; & *Britomartis*, vient ſans doute de *Bérith* & *Marath*, Déeſſe de l'Alliance. L'Auteur que nous avons cité, & Solin, diſent que cette Déeſſe eſt la même que Diane; ce qui eſt très-probable, puiſque & Dictyna, & Dercéto, & Atergatis, ne ſont autres que la Lune, que les Grecs adoroient ſous le nom de Diane. Macrobe (*f*) parle du Dieu Bacchus, ou Liber, ſurnommé *Briſſæus*, qui eſt ſans doute le Soleil, dont le nom eſt auſſi dérivé de *Bérith*, ou *Béris*, ſuivant la prononciation Chaldéenne. Ainſi la Divinité Bérith que ceux de Sichem avoient choiſie, & à qui ils avoient érigé un temple, étoit apparemment empruntée des Philiſtins, & venoit originairement de Crete, de même que les autres Divinités de ces peuples.

[*a*] *Strabo. l.* XII. = [*b*] *Plin. lib.* XXXI. *c.* 1. = (*c*) *Bochart. Chanaan. l.* II. *c.* 17. = (*d*) *Nonn. Dionyſiac.* 41. 42. = (*e*) *Diodor. Sicul. lib.* 5. *pag.* 236. *ſeu.* 342. Ἐριτόμαρτιν δὲ, τὴν ὑποσαγορευομένην, Δίκτυναν, μυθολογοῦσι γενέσθαι μὲν ἐν Κασῖῃ τῆς Κρήτης ὑπὸ Διὸς καὶ Κάρμης. = (*f*) *Macrob. Satur. lib.* 1. *cap.* 18.

DISSERTATION

SUR

L'APPARITION DE SAMUEL A SAUL. (a)

I. Opinions différentes des Peres & des Rabbins ſur l'apparition de Samuel

ON a vu dès les premiers ſiecles de l'Egliſe, les eſprits ſe partager ſur le ſujet que nous devons traiter ici. Les plus grands Docteurs & les Peres les plus éclairés, n'ont pu s'accorder ſur cette matiere ; & l'Egliſe encore aujourd'hui, par une diſcrétion pleine de ſageſſe, ſouffre ſur cela une diverſité d'opinions, en ce qui ne bleſſe, ni la charité, ni la foi, ni les mœurs. Les uns veulent que l'apparition de Samuel à Saül, ſoit une fourberie de la Pythoniſſe, qui voulut tromper ce Prince, en lui perſuadant qu'elle voyoit Samuel, quoiqu'elle ne vît rien du tout : d'autres ſoutiennent que Samuel apparut véritablement à Saül.

Les défenſeurs de cette opinion ſont encore partagés entr'eux : car la plupart ſoutiennent que ce ne fut ni par l'effet de la magie, ni par la force des évocations qu'il apparut ; mais par la permiſſion de Dieu, qui, ſans avoir égard à la volonté de la Magicienne, ni aux opérations du démon, permit dans ſa colere, que Saül avant ſa mort, apprît par la bouche du Prophete, l'extrêmité des malheurs auxquels il s'étoit engagé par ſa déſobéiſſance. Quelques autres n'ont point craint d'avancer, que les ames des Saints, de même que celles des méchants, étant alors au pouvoir des démons, avant que Jeſus-Chriſt les en eut affranchies par ſa mort, le prince des ténebres a pu uſer de ſon pouvoir en cette rencontre, & faire apparoître Samuel à Saül, par le moyen des enchantements & des évocations de la Pythoniſſe.

Une troiſieme opinion ſur ce ſujet, eſt que ce fut le démon qui apparut, & qui trompa & la Magicienne & Saül. Enfin il y en a qui veulent que ce n'ait été ni Samuel, ni le démon, mais un fantôme ou une figure de Samuel, que Dieu fit paroître par le miniſtere des Anges, ou par ſon pouvoir immédiat.

Les Rabbins ne ſont pas moins partagés ſur cette apparition, que les Peres de l'Egliſe. Le Rabbin Samuel Hophni ſoutient que tout ce qui eſt dit de l'apparition de Samuel, n'eſt qu'un jeu & une friponnerie de la Pythoniſſe. Elle ſavoit que Saül étoit réprouvé de Dieu, & que Da-

(a) Le fond de cette Diſſertation eſt de D. Calmet.

vid avoit été oint Roi d'Iſraël par Samuel. Elle feignit de ne pas connoître Saül. Elle jugea par les circonſtances, que ce Prince perdroit la bataille. Elle ſuborna un homme qui lui fit d'un lieu ſecret les réponſes que Saül crut entendre de la bouche de Samuel même. Saadia Gaon, & le Rabbin Haï, enſeignent qu'il étoit impoſſible que la Pythoniſſe fît paroître Samuel, à moins que Dieu n'eut auparavant reſſuſcité ce Prophete. Or il n'y a, diſent-ils, nulle apparence que Dieu eut voulu le reſſuſciter pour découvrir à Saül ce qui devoit lui arriver, pendant qu'il refuſoit de lui répondre, lorſqu'il l'interrogeoit par l'Urim & Thummim, qui étoit le moyen légitime que le Seigneur avoit établi parmi ſon peuple. Lévi-Ben-Gerſon veut que tout ſe ſoit paſſé dans l'imagination de Saül. Ce Prince frappé des menaces que Samuel lui avoit faites, que Dieu devoit lui ôter ſon royaume, s'imagina fortement que ce Prophete lui apparoiſſoit, & lui diſoit ce que nous liſons dans l'hiſtoire de la Pythoniſſe, quoiqu'au dehors il ne ſe paſſât rien de pareil. Abarbanel croit que quelque démon ſe revêtit du corps de Samuel, avec quoi il apparut à Saül, & lui découvrit ce qui devoit arriver, autant qu'il pouvoit le connoître par conjecture. Menaſſé-Ben-Iſraël (*a*) n'admet aucun de ces ſentiments. Il s'attache aux principes marqués dans le Livre Zohar, qui porte qu'il y a des eſprits qui ont un ſi grand pouvoir ſur les ames des morts, qu'ils en font preſque tout ce qu'ils veulent, & qu'ils leur font prendre quel corps ils jugent à propos. Ils leur commandent d'entrer dans un cadavre & de l'animer, & elles leur obéiſſent ſans réſiſtance. Mais il faut que cela ſe faſſe dans l'année de la mort. Car durant ce temps, ſelon les Rabbins, l'ame deſcend ſouvent dans le corps qu'elle a animé, & le viſite; de ſorte qu'on ne peut pas dire qu'alors elle l'ait entiérement abandonné. Les eſprits dont nous avons parlé, peuvent pendant tout ce temps-là les forcer d'y rentrer, & de l'animer tout de nouveau. La Pythoniſſe aidée de ſon art magique, força donc les démons de contraindre l'ame de Samuel, de venir reprendre ſon corps pour apparoître à Saül. Il ſuppoſe qu'il n'y avoit pas un an que ce Prophete étoit mort; mais ſelon notre Chronologie, il étoit mort deux ans auparavant.

Après tant d'habiles gens qui ont traité cette matiere avant nous, il ſeroit mal-aiſé de rien dire de nouveau, & d'enchérir ſur leurs lumieres & ſur leurs recherches. Nous nous contenterons de rapporter les principales preuves de chaque ſentiment, & d'appuyer l'opinion qui nous paroîtra la plus probable, ſans prétendre pour cela condamner celles contre leſquelles l'Egliſe ne s'eſt point déclarée.

II. Opinion de ceux qui ont cru que Sa-

De tous ceux qui ont enſeigné que Samuël avoit été évoqué par la force des enchantements de la Magicienne, Origene eſt le plus connu & le plus célebre, quoiqu'il ne ſoit pas le premier qui ait ſoutenu ce

(*a*) *Vide Menaſſe-Ben-Iſraël, lib. 2. c. 6. de reſurrect. mortuorum.*

ſentiment

ſentiment : car avant lui, ſaint Juſtin le Martyr (*a*) avoit écrit, que toutes les ames des Juſtes & des Prophetes, étoient ſous la puiſſance du démon, qui les faiſoit quelquefois paroître par les prieres & les évocations des Magiciens. Mais ce ſaint Martyr n'avoit propoſé cette opinion qu'en paſſant, & ne l'avoit jamais ſoutenue avec opiniâtreté ; au lieu qu'Origene s'étoit expliqué dans plus d'une occaſion ſur cela, & l'avoit toujours maintenu, ſans vouloir s'en rétracter. C'eſt ce qu'on peut inférer de la Diſſertation d'Euſtathe d'Antioche contre lui, dans laquelle il lui reproche des ſentiments qui ne ſe trouvent plus dans ce qui nous reſte de ſes Ecrits. Par exemple, il cite comme d'Origene, (*b*) que *non ſeulement le démon avoit tiré l'ame de Samuel de l'enfer, mais qu'il en avoit fait ſortir auſſi les ames d'autres Prophetes*, quoique dans l'endroit ou Origene traite cette queſtion, il diſe ſimplement : (*c*) *Si donc un ſi grand homme étoit ſous la terre, & ſi la Magicienne l'en a tiré, il faut dire que le démon exerce ſon pouvoir ſur l'ame d'un Prophete.* Il pouſſe enſuite ſon raiſonnement, & dit que puiſque l'Ecriture, ou le Saint-Eſprit, qui en eſt l'Auteur, aſſure que la Magicienne fit ſortir de l'enfer l'ame du Prophete, on ne doit former là deſſus aucun doute. Il ajoute qu'il ne doit pas paroître ſi étrange qu'on diſe que l'ame de Samuel, & celles des autres Prophetes aient été dans les enfers, puiſqu'on avoue que Jeſus-Chriſt même y eſt deſcendu. (*d*)

muel avoit été évoqué par la force des enchantements de la Magicienne.

Anaſtaſe d'Antioche appuye fortement l'opinion d'Origene. Il aſſure que (*e*) *les ames des Saints & des pecheurs étoient entre les mains du démon avant que le Sauveur deſcendît dans l'enfer, & dît à ces ames d'en ſortir.* Et ſaint Auguſtin, conſulté ſur cette queſtion par Simplicien, (*f*) lui répond qu'il n'y a pas plus de raiſon de s'étonner que le démon ait pu faire paroître Samuel devant Saül, qu'il y en a que Satan ait parlé au Seigneur, & lui ait demandé de tenter & d'affliger Job ; & que Jeſus-Chriſt même ait permis au démon de le prendre, & de le porter ſur le toit du Temple. Dans tout cela, l'Ecriture nous raconte ſimplement les faits, ſans nous en apprendre ni les raiſons, ni la maniere. Si Jeſus-Chriſt, ſans ſouffrir aucune diminution ni de ſon pouvoir, ni de ſa majeſté, a voulu ſe laiſſer tenter par le diable ; s'il a permis aux Juifs de le prendre, de le lier, & de le crucifier ; pourquoi n'aura-t-il pas pu,

---

(*a*) *Juſtin. Dialog. cum Tryphone.* Φαίνται δὲ ἔτι καὶ πᾶσαι αἱ ψυχαὶ τῶν ἔτι δικαίων, καὶ Προφητῶν, ὑπὸ ἐξουσίαν εἶναι τῶν τοιούτων δυναμέων, ἐπεὶ δὲ καὶ ὁ τῆ ἐγγαστριμύθῳ ἀναβὰς ἐξ αὐτῶν τῶν πραγμάτων ἐμαθεῖτο. == (*b*) *Apud Euſt. Antioch. de Engaſtrimytho.* Ὠριγένης ἔτι τὸ δαίμονα ψυχὴν τοῦ Προφήτου μόνον ἀνήγαγε ψυχῶν, ἀλλὰ, μήτιγε καὶ ἄλλας συναναβιβάσασθαι, ἔφη, ψυχὰς Προφητῶν ἅγιας. == (*c*) *Origen. in* 1. *Reg. cap.* 28. Ἆρα οὖν εἰ ὁ τηλικοῦτος ὑπὸ τὴν γῆν, καὶ ἀνήγαγεν αὐτὸν ἡ ἐγγαστρίμυθος, ἐξουσίαν ἔχει δαιμόνων ψυχῆς Προφητικῆς. == (*d*) *Vide eumdem tom.* 27. *in Joannem.* == (*e*) *Anaſtaſ. Antioch. in* Ὁδηγῷ, *qu.* 12. Τί ὑπὸ τὴν χεῖρα τῷ Διαβόλου ὑπῆρχον πᾶσαι αἱ ψυχαὶ τῶν ἁγίων, καὶ τῶν ἁμαρτωλῶν, ἕως κατελθὼν ὁ τῷ ᾅδῃ ὁ Χριστὸς, ἔτι τοῖς ὑπ' ἐκείνῳ ἐκέλευσε. == (*f*) *Auguſt. lib.* 2. *de Diverſ. quæſt. qu.* 4. *Vide eumdem ad Dulcitium. qu.* 6. *& l.* 2. *de Doctrina Chriſt. c.* 32.

par une diſpenſation ſecrete de ſa ſageſſe & de ſa providence, conſentir que l'ame du Prophete parût ſur la terre, enſuite des évocations d'une Magicienne, & de l'opération du démon? Ne voyons-nous pas tous les jours des hommes juſtes & vertueux ſe préſenter devant des impies par leurs ordres ſans rien perdre de leur mérite, & ſans ſe rabaiſſer pour cela? *Cur enim anima boni hominis à malis viris evocata ſi venerit, amittere videatur dignitatem ſuam, cùm & viri plerumque boni vocati ad malos veniant.....ſervato atque inconcuſſo decore virtutis ſuæ.* Dans un autre Ouvrage, (*a*) il reconnoît que ce fut l'ame du vrai Samuel, qui apparut à Saül, comme on le verra ci-après.

III. Opinion de ceux qui nient que Samuel ait apparu: & qui ſoutiennent que ce fut ou une feinte de la magicienne, ou une apparition du démon.

Les principales raiſons de ceux qui nient que Samuel ait apparu, ſont, 1°. Que le démon n'ayant aucun pouvoir ſur les ames des Juſtes, il eſt impoſſible que la Pythoniſſe ait évoqué Samuel par ſes enchantements: de ſorte que ſi l'Ecriture ſemble à la lettre favoriſer ce ſentiment, on doit l'expliquer, en diſant que Samuel parut, qu'il parla, qu'il menaça Saül; c'eſt-à-dire, que l'ombre, que le fantôme, qui repréſentoit Samuel, fit toutes ces choſes. On ſait que les Ecrivains ſacrés parlent ſouvent des choſes ſuivant ce qu'elles paroiſſent, plutôt que ſuivant ce qu'elles ſont en effet. (*b*) On dit, par exemple, que les Magiciens de Pharaon en firent autant que Moyſe; qu'ils produiſirent de même que lui des ſerpents, des grenouilles, du ſang. Eſt-ce à dire que le démon fit véritablement toutes ces choſes, de la même maniere que Moyſe? Non ſans doute. On ne doit point égaler les vrais miracles du doigt de Dieu, aux illuſions des Magiciens. Dans ces rencontres, les Livres ſaints parlent d'une maniere humaine.

2°. Eſt-il croyable que Dieu, qui avoit rejetté Saül, & qui n'avoit pas voulu lui répondre, ni par les Prophetes, ni par les ſonges, (*c*) eut envoyé Samuel pour lui parler; & cela dans le temps qu'il l'offenſoit d'une maniere plus indigne, en conſultant une Magicienne, quoique Saül lui-même eut fait défenſe de les conſulter dans ſes Etats? Si donc ce n'eſt pas le Seigneur qui a fait paroître Samuel, & ſi le démon n'avoit aucun pouvoir ſur lui, que reſte-t-il à dire, ſinon que ce Prophete n'a pas paru, ou qu'il eſt apparu de ſon propre mouvement: car enfin, ou il eſt venu malgré lui, & forcé par les enchantements de la Magicienne; ou il eſt venu librement, & de ſon plein gré, ou pour obéir à la volonté du Seigneur. Or on ne peut admettre aucune de ces alternatives, comme on l'a montré. Il s'enſuit donc que Samuel n'a point paru, & que ce fut un ſimple fantôme formé par l'opération du démon.

3°. Si Samuel fût venu pour Saül, il auroit paru en corps, ou en eſprit. S'il eut paru en corps, Saül & ſes gens l'auroient vu, auſſi-bien que

---

(*a*) *Lib. de Cura pro mortuis. c.* 15. = (*b*) *Vide Euſtath. Antioch. de Engaſtrimytho, & Nyſſen. Ep. ad Theodoſ. Epiſc.* Ἐνίσκαμψε γὰρ τὴν γραφικὴν συνηθείαν πολλαχοῦ τὸ δοκεῖν ἀντὶ τοῦ εἶναι δηλοῦσαι. *Vide Natal. Alex. diſſert.* 23. *de Samuelis apparit.* = (*c*) 1. *Reg.* XXVIII. 15.

la Pythoniſſe. S'il parut ſimplement en eſprit, par quel privilege la Magicienne put-elle le découvrir, pendant que ni Saül, ni ſes gens ne le voyoient point ? Et que venoit faire ce Prophete, s'il ne vouloit pas ſe manifeſter à celui pour lequel ſeul il étoit venu ? Si Samuel vint d'une maniere inviſible, il vint inutilement : & s'il étoit corporel & viſible, Saül a dû le reconnoître, le voir, & l'entendre beaucoup plutôt que cette malheureuſe qui n'avoit aucune part à ſa venue.

4°. On trouve dans le récit même que l'Ecriture nous fait de cette apparition, de quoi nous perſuader que c'eſt une feinte de la Magicienne, ou que ce fut une apparition de l'eſprit du menſonge. L'Ecrivain ſacré rapportant les diſcours du prétendu Samuel, en dit aſſez, pour nous découvrir que ce n'étoit point lui. Il ne conſerve pas le caractere de ce Prophete. Il lui fait dire & faire ce qu'il n'auroit aſſurément ni dit, ni fait, ſi ç'eut été lui. Car que veulent dire ces paroles : (*a*) Pourquoi avez-vous troublé mon repos, en me faiſant ſuſciter ? *Quare inquietaſti me, ut ſuſcitarer ?* Comme ſi ce Prophete avoit pu être inquiété & troublé par l'évocation de la Magicienne, & comme s'il eut pu être contraint, malgré lui, de ſortir de ſon repos. Les crimes des vivants, ou les mauvaiſes volontés du démon, peuvent-elles troubler le repos & la tranquillité des Juſtes dans l'autre vie ? Cette réponſe ſuppoſe donc une fauſſeté : ſavoir, que Samuel ait été tiré malgré lui du ſein d'Abraham. De plus, où eſt le zele de Samuel, qui ſe laiſſe adorer par Saül ? (*b*) *Inclinavit ſe Saul ſuper faciem ſuam in terra, & adoravit.* Ce Prophete, au lieu de le reprendre de ce qu'il conſultoit les démons, & de ce qu'il perſévéroit dans ſon endurciſſement, & de l'exhorter à retourner à Dieu, & à changer de conduite, lui inſulte au contraire, s'éleve contre lui, & le jette dans le déſeſpoir, en lui diſant que Dieu l'a abandonné, qu'il périra, lui & ſes fils, & que l'armée d'Iſraël ſera défaite. Eſt-ce là le caractere de l'Eſprit de Dieu, & de Samuel, qui, comme nous le dit l'Ecriture, (*c*) ne ceſſoit de pleurer Saül, même après ſa réprobation ? Enfin n'auroit-ce pas été approuver tacitement la nécromancie, lui donner du crédit, & la mettre en honneur, de faire paroître Samuel enſuite des évocations d'une Magicienne ? Il ne ſert de rien de dire que ce n'étoit point par la vertu de ſes charmes & de ſes enchantements ; le peuple croira toujours ce qui paroît & ce qui frappe. Il y a donc toute apparence que ce ne fut pas le vrai Samuel qui apparut, & que Dieu ne voulut pas expoſer par cet exemple la foi & la piété de ſon peuple.

Si les défenſeurs de l'apparition réelle oppoſent les prédictions qu'ils croient entendre ſortir de la bouche du vrai Samuel, on réplique que ce que dit ce prétendu Samuel eſt ou faux, ou incertain, ou connu d'ailleurs. Il n'y a rien que le démon & la Pythoniſſe même n'aient pu

(*a*) 1. *Reg.* XXVIII. 15. = (*b*) *Ibid.* ℣. 14. = (*c*) 1. *Reg.* XV. 35.

dire & connoître, sans aucune révélation particuliere & surnaturelle. La réprobation de Saül, & le choix que Dieu avoit fait de David, étoient des choses publiques, & connues de tout Israël. Elles étoient même déjà exécutées en partie; & il n'étoit pas mal-aisé d'en prédire l'exécution totale & parfaite. Le mauvais état de l'armée de Saül, le découragement de ses troupes, le désespoir de Saül même, n'étoient que trop visibles. Endor n'étoit qu'à deux ou trois lieues du camp de Gelboé. Saül découvroit assez la mauvaise disposition de son esprit, & l'extrêmité de ses affaires, dans ce qu'il disoit à la Magicienne. Faut-il après cela s'étonner qu'elle lui ait prédit la perte de la bataille? Il y en a plusieurs qui prétendent même qu'elle annonça faux, lorsqu'elle lui dit que lui & ses fils seroient le lendemain avec Samuel. On veut que la bataille ne se soit pas donnée le lendemain de ce jour. Et comment peut-on dire que Saül & ses fils seront le lendemain avec Samuel, puisqu'on sait que ce Prince mourut dans l'endurcissement & dans l'impénitence, & par conséquent n'eut point d'autre partage que l'enfer & les supplices éternels; au lieu que Samuel jouissoit dès-lors du repos des Justes, & qu'apparemment Jonathas, fils de Saül, & ami de David, entra dans le même bonheur? Mais quand toutes ces prédictions seroient véritables, en pourroit-on conclure qu'elles aient été prononcées par Samuel? (*a*) Ne sait-on pas que l'Ange des ténebres se transforme souvent en Ange de lumiere, & que Satan prononce quelquefois des vérités? Ne reconnoît-il pas Jesus-Christ dans l'Evangile? (*b*) Et ne publie-t-il pas dans les Actes des Apôtres, (*c*) que *Paul & Silas sont les serviteurs du Dieu Très-Haut, qui annoncent aux hommes la voie du salut?*

L'opinion que nous venons de proposer, se trouve appuyée de l'autorité de plusieurs Peres, & d'un grand nombre de Commentateurs. Eustathe d'Antioche l'établit fortement dans toute sa Dissertation sur ce sujet contre Origene. Il ne reconnoît dans cette histoire qu'une illusion de la part de la Magicienne. L'Auteur des Questions aux Orthodoxes, sous le nom de saint Justin, (*d*) nie de même que le vrai Samuel ait paru: mais il croit que le démon trompa & la Pythonisse, & tous les assistants, en leur apparoissant sous la forme de Samuel, Dieu ayant permis dans cette occasion que l'Esprit du mensonge ait déclaré à Saül les vérités terribles que nous lisons dans l'Ecriture. Le saint Martyr Pionius, (*e*) Tertullien, (*f*) saint Basile le Grand, (*g*) & saint Grégoire de Nysse, (*h*) sont dans les mêmes principes. Ce dernier Pere croit que le démon, qui se revêtit de la forme de Samuel, prit avec lui d'autres démons, qui parurent dans cette rencontre; & que c'est ce qui fit dire

(*a*) *Vide August. l. 2. ad Simplician. qu. 4.* = (*b*) *Marc.* III. 11. 12. & *Luc.* IV. 41. = (*c*) *Act.* XVI. 16. 17. (*d*) *Justin. aut quispiam alius qu. 52. ad Orthodoxos.* Πάντα ὑπὸ τῆς ἐγγαστριμύθου γεγονότα κατὰ τὴν ἐνέργειαν τοῦ δαίμονος τοῦ τὰς ὄψεις φαντάσοντος τῶν ὀρόντων τὸν οὐκ ὄντα Σαμουὴλ. = (*e*) *Apud Metaphrast.* = (*f*) *Tertull. lib. de Anima, c. 57.* = (*g*) *Basil. in cap. 8. Isai.* = (*h*) *Epist. ad Theodos. Episcop.*

à la Magicienne, qu'elle voyoit des Dieux qui venoient de l'enfer : (*a*) *Deos vidi ascendentes de terra.* Saint Jérôme ne parle de cette apparition que comme d'une feinte : (*b*) *Saul per incantationes & artes magicas visus est suscitasse Samuelem.* Et ailleurs, (*c*) il dit que la Pythonisse parla à Saül par le fantôme de Samuel : *In Samuelis phantasmate Pythonissa loquitur ad Saulem.* Il est inutile de rapporter ici les paroles de saint Cyrille d'Alexandrie, (*d*) de l'Auteur des Questions sur l'ancien & le nouveau Testament, (*e*) & de celui du Livre *De mirabilibus Scripturæ*, (*f*) qu'on a souvent cité sous le nom de S. Augustin, & d'un très-grand nombre d'autres, (*g*) qui ne font que dire les mêmes choses qu'on a déjà vues.

IV. Réfutation de l'opinion précédente. L'apparition fut réelle ; mais ce ne fut ni l'apparition du démon, ni l'apparition d'un fantôme suscité par le démon.

Mais parmi ceux qui ne veulent pas reconnoître une vraie apparition de Samuel, il y en a qui font scrupule d'accorder au démon le pouvoir d'avoir formé le fantôme du Prophete, & qui soutiennent que ce fut Dieu même, qui par sa propre vertu, ou par le ministere des Anges, présenta aux yeux de la Pythonisse une figure de Samuel, laquelle prononça de sa part à Saül le dernier arrêt de sa perte. Théodoret (*h*) qui soutient ce sentiment, traite de folie celui que nous venons d'exposer, parce qu'il engage ceux qui le défendent, à dire que ce fut le démon qui parla à Saül de la part de Dieu : ce qui lui paroît contraire à la vérité, & à ce qui est porté dans les Paralipomenes, où on lit, suivant les Septante, que (*i*) *Saül mourut dans ses iniquités, parce qu'il n'obéit pas au Seigneur, & qu'il consulta la Pythonisse ; & Samuel lui répondit. Mais parce qu'il ne rechercha pas le Seigneur, le Seigneur le fit mourir.* Le Patrice Léon, Préfet de Cariclée, cité dans Allatius, (*k*) & quelques autres, sont dans la même opinion.

En effet, il paroît quelque indécence d'attribuer au démon tout ce que l'Ecriture attribue à Samuel dans cette histoire, sans qu'elle avertisse que ce qu'elle rapporte, ait pour auteur ce pere du mensonge ; supposant toujours au contraire que c'étoit le vrai Samuel, ou au moins son ombre, & quelque chose revêtu de son esprit, qui parla au nom & par l'autorité du Seigneur, qui découvrit l'avenir à Saül, & le reprit de son enducissement.

Quant aux faussetés & aux incongruités qu'on prétend trouver dans son discours, il est aisé de faire voir qu'il n'a rien avancé ni de con-

---

(*a*) 1. *Reg.* XXVIII. 13. = (*b*) *Hieron. in cap.* 7. *Isai. & in cap.* XIII. *Ezech. Qualis fuit illa, quæ visa est suscitasse animam Samuelis.* = (*c*) *In Matt. c.* VI. = (*d*) *Cyrill. Alex. lib.* 6. *de ador. in spiritu & verit.* = (*e*) *Quæst.* 26. = (*f*) *Lib.* 2. *c.* 11. = (*g*) *Vide & Methodium Patar. adversùs Origen. de Pythonissa. Philastrium de Hæres. c.* 26. *Syncell. Chronic. Procop. Gazæum. Rupert. lib.* 2. *in Lib.* 1. *Reg. c.* 17. *alios plures apud Allat. de Engastrimytho, cap.* XI. *Ita & Vat. Grot. Jun. Clericus & alii passim.* = (*h*) *Quæst.* 63. *in* 1. *Reg.* Αὐτὸς ὁ τῶν ὁλῶν Θεὸς σχηματίσας ὡς ἠβουλήθη τὸ εἶδος τοῦ Σαμουὴλ ἐξενήγκε τὴν ἀπόφασιν, οὐ τῆς ἐγγαστριμύθου δρᾶσαι τοῦτο δυνηείσης, ἀλλὰ τοῦ Θεοῦ. = (*i*) 1. *Par.* X. 13. *juxta* LXX. Καὶ ἀπέθανε Σαοὺλ ἐν ταῖς ἀνομίαις αὐτοῦ, αἷς ἠνόμησε τῷ Θεῷ κατὰ τὸν λόγον Κυρίου, διότι οὐκ ἐφύλαξεν, ὅτι ἐπηρώτησε Σαοὺλ ἐν τῷ ἐγγαστριμύθῳ τοῦ ζητῆσαι, καὶ ἀπεκρίνατο αὐτῷ Σαμουὴλ ὁ προφήτης. Καὶ οὐκ ἐζήνησε Κύριον· καὶ ἀπέκτεινεν αὐτόν. = (*k*) *De Engastrimytho, cap.* 9. *Vide & Procop. Gaz. in* 28. *Reg. & Anastas. Antioch.*

traire à la verité, ni d'oppoſé au vrai caractere de Samuel, ni d'incompatible avec les circonſtances de l'Hiſtoire.

On n'accuſe de faux celui qui parla à Saül, qu'en deux chefs. Le premier, en ce qu'il dit : *Demain le Seigneur livrera le camp d'Iſraël entre les mains des Philiſtins.* Le ſecond, en ce qu'il dit auſſi à Saül : *Demain vous ſerez avec moi, vous & vos enfants.* A l'égard du premier, on peut répondre deux choſes : La premiere, que ce mot, *demain*, ne ſe prend pas toujours pour un temps déterminé, mais ſouvent pour un temps futur, mais vague & indéfini comme dans l'Exode : (*a*) *Lorſque vos enfants vous demanderont* demain, *que veut dire cette cérémonie, &c.* La ſeconde, que quand en cet endroit, *demain* ſe prendroit dans la rigueur de ſa ſignification, il n'y auroit aucune difficulté : Saül ayant paſſé une partie de la nuit chez la Pythoniſſe, put aiſément s'en retourner dans ſon camp, qui n'étoit pas éloigné d'Endor : les Philiſtins l'attaquerent le jour même de ſon retour : ce Prince voyant ſon armée en déroute, ſe perça de ſon épée. Il n'y a rien en cela que de très-poſſible.

Quant à la ſeconde difficulté, ces mots : *Vous ſerez demain avec moi*, peuvent marquer deux choſes : La premiere : Vous ſerez demain comme moi en l'état des morts ; vous ſerez dans une autre vie. La ſeconde : Vous ſerez avec moi dans le ſein d'Abraham. Mais comme cette derniere propoſition enferme une impiété viſible, puiſque ce ſeroit mettre au rang des Juſtes & des Prophetes, un pécheur endurci, impénitent, & homicide de ſoi-même, il s'enſuit qu'on doit ſe borner au premier ſens, qui n'a rien que de très-aiſé & de très-naturel : (*b*) *Ut non ad æqualitatem felicitatis, ſed ad parem conditionem mortis referatur*, comme dit ſaint Anguſtin.

Ajoutez que l'opinion qui veut que l'apparition dont il s'agit, ait été faite par le démon, n'a aucune preuve ſolide dans l'Ecriture. Le texte ne dit pas un mot qui la favoriſe ; & rien n'eſt plus facile que de lever les inconvénients qu'on prétend trouver dans cette hiſtoire, ſans recourir à cette ſolution. Rien ne nous oblige de croire que Samuel ait été ſuſcité par les évocations de la Magicienne, & d'avouer que le démon ait le moindre pouvoir ſur les ames des Saints. Dieu, par un effet de ſa ſageſſe & de ſa puiſſance, put faire paroître Samuel dans cette conjoncture, ſans avoir égard ni à la malice du démon, ni aux charmes de la Pythoniſſe ; de même qu'il mit dans la bouche de Balaam de véritables prophéties, malgré la mauvaiſe volonté de Balaam même, & malgré Balac, qui l'avoit fait venir. (*c*) Ainſi il fit prononcer par Caïphe une prédiction, dont ce grand Prêtre même ne comprit pas le ſens, (*d*) & qui devoit avoir un effet tout contraire à ſon intention. Tout de même dans cette conjonc-

(*a*) *Exod.* XIII. 14. = (*b*) *Aug. ad Simplician. l.* 2. *qu.* 4. = (*c*) *Num.* XXIII. 7. *& ſuiv.* = (*d*) *Joan.* XI. 51.

ture, Dieu prévint l'effet de la magie & des évocations. Il ſuſcita Samuel, avant que la Magicienne eut fait ſes cérémonies diaboliques, comme on voit dans l'Ecriture (*a*) que le Prophete Elie alla au devant de ceux que le Roi Ochoziás envoyoit pour conſulter Béel-zébub, Dieu d'Accaron, & les prévint, en diſant : *Eſt-ce qu'il n'y a point de Dieu dans Iſraël, pour que vous alliez ainſi conſulter Béel-zébub, Dieu d'Accaron? C'eſt pourquoi allez dire à votre maître qu'il ne ſe lévera point du lit où il eſt couché.*

L'Ecriture inſinue ce que nous venons de dire, lorſqu'elle remarque (*b*) que la Magicienne fut effrayée, en voyant venir Samuel : *Et cette femme ayant vu Samuel, jetta un grand cri, & dit à Saül : Pourquoi m'avez-vous trompée ? car vous êtes Saül. Le Roi lui dit : Ne craignez point : qu'avez-vous vu ? Elle répondit : J'ai vu des Dieux qui ſe levent de la terre.* Elle vit donc quelque choſe qu'elle n'avoit point accoutumé de voir. Sa nécromancie n'avoit ordinairement de pouvoir que ſur les démons, ou ſur les ames de quelques malheureux, qui étoient ſous la puiſſance du diable : mais ici elle voit quelque choſe de divin, de terrible, de majeſtueux, d'auguſte. Samuel paroît tout-à-coup, avant qu'elle ait achevé ſes enchantements. En un mot, elle comprit aiſément que ce n'étoit point par ſa vertu, que ce Prophete apparoiſſoit. C'eſt ce qui cauſa ſa frayeur, & qui lui fit jetter des cris.

Il eſt vrai que Dieu avoit rejetté Saül, & n'avoit pas voulu auparavant lui répondre ni par les Prophetes, ni par les ſonges : mais s'enſuit-il de-là qu'il n'ait pas voulu lui parler dans cette derniere occaſion ? N'accorde-t-il pas quelquefois dans ſa fureur, ce qu'il a refuſé dans ſa miſéricorde ? Et après avoir long-temps diſſimulé le crime, ſa colere n'éclate-t-elle pas à la fin contre ceux qui ont mépriſé les richeſſes de ſa grace ? Si Samuel ſe plaint que Saül a troublé ſon repos, on ne peut pas en conclure que ce Prophete lui ait apparu malgré ſoi. Cette expreſſion, *Pourquoi m'avez-vous troublé?* eſt une façon de parler humaine, qui ne doit pas être pouſſée dans la rigueur.

Au reſte, il importoit peu que Samuel ſe fît voir corporellement à Saül, ou à la Pythoniſſe. Ce Prophete n'étant venu que pour faire des reproches à Saül, & pour lui annoncer ſon malheur futur, il ſuffiſoit qu'il lui fît connoître la réſolution de Dieu, ou par lui-même immédiatement, ou par le moyen d'un autre. Il étoit même en quelque ſorte plus convenable à ſa dignité, que Samuel ne lui parlât pas ; comme pour marquer une plus grande averſion de ſon crime, & un plus grand éloignement de ſa perſonne. Quant à ce qu'on ajoute que Samuel quitta dans cette occaſion ſon caractere de bénignité & de compaſſion, en inſultant à Saül ; & que ce Prophete n'auroit pas ſouffert que Saül l'adorât, on doit faire attention : 1°. Que la profonde révérence que Saül fit à Samuel, n'emportoit pas une adora-

(*a*) 4. *Reg.* 1. 3. 4. = (*b*) 1. *Reg.* XXVIII. 12. 13.

tion de latrie, laquelle ſeule eſt réſervée à Dieu; c'étoit une civilité, & une marque de révérence, qui étoit bien due au mérite du Prophete. 2°. Saül ayant laiſſé paſſer le temps de la miſéricorde de Dieu, Samuel ne pouvoit prendre en cette occaſion qu'un caractere de ſévérité, & s'armer de zele contre un homme, qui après avoir ſi ſouvent déſobéi à Dieu, continuoit de l'irriter, en conſultant les Magiciens, contre les défenſes expreſſes de la Loi.

Les autres raiſons qu'on apporte, pour appuyer le ſentiment de l'apparition d'un démon, ou d'un fantôme formé par un miniſtre de l'enfer, ſous la figure de Samuel, ſont peu conſidérables. Elles tombent d'elles-mêmes, après ce que nous avons dit; ou elles ſeront détruites par ce qu'on dira dans la ſuite.

V. Opinion de ceux qui ſoutiennent que Samuel apparut réellement, ſoit en corps, ſoit en eſprit, non par la force des enchantements, mais par la ſeule volonté de Dieu.

Si ce n'eſt point un mauvais eſprit, ni un vrai fantôme ſuſcité par le démon, qui apparut à Saül, il s'enſuit que ce ne peut être que le vrai Samuel; que ſes prédictions ſont de véritables Prophéties; & qu'il faut prendre le texte de l'Ecriture dans le ſens qui paroît le plus ſimple & le plus naturel. C'eſt ce que nous allons montrer.

C'eſt un principe dont tout le monde convient, que dans l'expoſition des ſaintes Ecritures, on doit, autant qu'on peut, s'en tenir au premier ſens que les paroles nous préſentent; & qu'on ne doit recourir à des explications éloignées & ſingulieres, que lorſque la lettre ne nous fournit aucun ſens aiſé, & conforme aux principes de la raiſon, de la piété, & de la foi. Or dans l'hiſtoire dont il s'agit ici, il n'y a qu'une ſeule choſe qui paroiſſe contraire à la foi & à la piété, qui eſt qu'il ſemble qu'on attribue au démon, & aux nécromanciens, le pouvoir d'évoquer les ames des Saints. Tout le reſte n'enferme rien de contraire à la piété, ni à l'analogie de la foi. On doit donc ſe contenter d'obvier à ce ſeul inconvénient; & pour tout le reſte, s'en tenir au texte littéral de l'Ecriture. Nous avons déjà fait remarquer qu'il y avoit deux manieres de ſauver cette difficulté. La premiere, en diſant que Dieu prévint les enchantements de la Magicienne, & fit paroître Samuel, avant qu'elle eut fait ſes cérémonies magiques. La ſeconde, en ſoutenant que Samuel parut par la ſeule volonté de Dieu, ſans aucun égard à la prétendue force des enchantements. En admettant l'une de ces deux réponſes, on ſe tire de tous les embarras, ſans s'éloigner du ſens littéral du texte. On reconnoît que la Magicienne fit, ou au moins, commença ſes évocations; que Samuel apparut, & parla à Saül; que cela ſe fit par l'ordre & au nom du Seigneur.

Il faut donc recevoir tout le récit de l'Ecriture à la lettre, avec le tempérament que nous venons d'y apporter. C'eſt l'Eſprit ſaint qui y parle, & qui inculque la vérité de cette hiſtoire. Il ne nous précautionne en aucun endroit contre la vérité littérale & rigoureuſe de ſon récit. Si tout le reſte de l'hiſtoire qui précede & qui ſuit cette circonſtance de l'apparition de Samuel, doit ſe prendre à la lettre, pourquoi

quoi n'y prendre pas ce ſeul endroit ? Qu'on donne à lire à qui l'on voudra ce paſſage, il eſt ſûr qu'il l'entendra naturellement d'une vraie apparition du Prophete. Il n'y a qu'une grande réflexion, & la crainte d'admettre une choſe qui ſemble favoriſer la nécromancie, & donner trop de pouvoir au démon, qui aient pu déterminer quelques Anciens à l'entendre autrement. Peut-être auſſi que l'envie de contredire Origene, & de détruire ſon ſentiment, qui étoit viſiblement erroné & exceſſif, a fait donner dans un excès oppoſé. S'il étoit permis de détourner le ſens des Ecritures, & de le détourner d'une maniere auſſi violente qu'on le fait ſur ce paſſage, à cauſe de quelques obſcurités qu'on y remarqueroit, que deviendroient les hiſtoires les plus ſacrées ? On transforme ici Samuel en un démon : on veut qu'un Prophete ſoit un Ange de ténebres ; que ſes prédictions ſoient autant de menſonges ; que ſon diſcours ſoit plein d'incongruités. La métamorphoſe eſt un peu violente ; & une telle explication ne doit s'admettre que dans une derniere néceſſité, ſur-tout dans des Ecrits tout divins, & dont la vérité eſt infiniment au deſſus de tous les récits des hommes. Enfin vouloir que le démon ait apparu en la place de Samuel, n'eſt-ce pas faire injure à ce Prophete, & expoſer au mépris des libertins la vérité & l'autorité des divines Ecritures, qui nous préſentent dans cette hiſtoire un ſens tout contraire à celui qu'on veut lui donner.

Nous ſavons que pluſieurs des anciens Peres ont appuyé cette opinion ; mais à Dieu ne plaiſe que nous leur attribuïons aucunes des mauvaiſes conſéquences qu'on peut tirer de leur ſentiment. Il y a beaucoup d'apparence qu'ils n'avoient pas fait attention à un paſſage de l'Eccléſiaſtique, qui paroît déciſif pour l'apparition réelle du véritable Samuel : ſoit que ce paſſage ne leur ſoit pas venu dans la mémoire, ſoit qu'ils ne regardaſſent pas alors ce Livre comme un ouvrage inconteſtablement canonique, & d'une autorité irréfragable ; il eſt certain qu'ils ne l'ont pas cité en écrivant ſur cette matiere, comme le remarque Allatius. (*a*) Voici le paſſage de l'Eccléſiaſtique : (*b*) *Après cela Samuel mourut, & il déclara & fit connoître au Roi, que la fin de ſa vie étoit proche ; il éleva ſa voix du fond de la terre, & prophétiſa, pour détruire l'impiété de la nation.*

On ne dira pas ſans doute que dans cet endroit, l'Auteur ait voulu parler d'une apparition du démon ſous la forme de Samuel, ni qu'il exprime les choſes, non pas ſelon qu'elles étoient, mais ſelon qu'elles paroiſſoient être ? Seroit-il poſſible que l'Ecriture qui parle de cet événement en plus d'un endroit, n'eut jamais, au moins en paſſant, lâché quelques mots qui inſinuaſſent que cette apparition n'étoit

(*a*) *Allat. in Euſtat. de Engaſtrimytho. c.* 14. = (*b*) *Eccli.* XLVI. 23. *Poſt hoc dormivit, & notum fecit Regi, & oſtendit illi finem vitæ ſuæ, & exaltavit vocem ſuam de terra in prophetia, delere impietatem gentis.*

qu'une illuſion & un preſtige du démon ? Eſt-on bien ſûr que le démon même ſoit capable de faire une ſemblable apparition, de ſe préſenter ſous une forme viſible, de parler & d'agir ſous la figure d'un ſaint homme ? Dans les Paralipomenes, (*a*) où la même hiſtoire eſt rapportée en abrégé, on ſuppoſe de même que dans l'Eccléſiaſtique, que le vrai Samuel ſe montra & parla. *Saul mourut donc pour ſes iniquités parce qu'il avoit contrevenu aux ordres du Seigneur, & qu'il ne les avoit pas obſervés ; & de plus, pour avoir conſulté la Pythoniſſe, au lieu de rechercher le Seigneur.* Les Septante portent : *Parce qu'il conſulta la Pythoniſſe ; & Samuel lui répondit : & il ne rechercha pas le Seigneur.* C'eſt ainſi que le cite Théodoret, comme nous l'avons vu plus haut.

VI. Auteurs qui ont embraſſé cette derniere opiuion. La ſeule lecture du texte ſuffit pour déterminer en faveur de cette opinion.

L'impreſſion que la ſeule lecture du texte que nous examinons, a faite ſur l'eſprit de la plupart des Anciens, les a engagés à reconnoître que Samuel apparut véritablement ; quoique quelques-uns d'entr'eux ſoient tombés dans un excès que nous voulons éviter ; car en avouant que Samuel étoit véritablement apparu, ils ont trop donné au pouvoir du démon & à la force de la magie. Saint Juſtin le Martyr, Origene, Anaſtaſe d'Antioche, ſont de ce nombre. Mais ſaint Auguſtin, (*b*) après avoir ſouvent traité cette matiere, & peſé toutes les raiſons qu'on peut apporter en faveur des divers ſentiments qu'on forme ſur ce ſujet, s'eſt enfin déclaré pour celui qui veut que ce ſoit le vrai Samuel. Saint Ambroiſe parle de même : (*c*) *Samuel poſt mortem, ſecundùm Scripturæ teſtimonium, futura non tacuit.* L'Auteur du Poëme contre Marcion. (*d*)

Mirificus Samuel, cui Reges ungere primùm,
Talibus in vitæ ſpatio laudabilis exit,
Ut quoque poſt requiem Prophetica jura teneret.

Zénon Evêque de Vérone (*e*) dit que Samuel, non ſeulement ſe préſenta au Roi Saül après ſa mort, mais auſſi répondit à ſes demandes, & lui parla avec plus de liberté étant mort, qu'il n'avoit fait étant vivant. Saint Thomas (*f*) toujours attaché à ſaint Auguſtin, & perſuadé par l'évidence du texte de l'Eccléſiaſtique, dit que l'ame de Samuel découvrit à Saül le ſuccès du combat, Dieu le lui ayant révélé : il ajoute, que cette révélation étoit une vraie prophétie, parce qu'alors Samuel n'étoit point encore arrivé à l'état de Béatitude permanente. On peut joindre à ces Auteurs Sévere Sulpice, (*g*) Raban

---

(*a*) 1. *Par.* x. 13. *Mortuus eſt ergo Saul propter iniquitates ſuas, eo quòd prævaricatus ſit mandatum Domini quod præceperat, & non cuſtodierit illud : ſed inſuper etiam Pythoniſſam conſuluerit, nec ſperaverit in Domino.* (Hebr. *nec requiſierit Dominum.*) = (*b*) *Aug. de cura pro mortuis, cap.* 15. *Nam Samuel Propheta defunctus, vivo Sauli etiam Regi futuræ prædixit.* = (*c*) *Ambroſ. in Luc. c.* 1. = (*d*) *Lib.* 3. = (*e*) *Serm. de Reſurrectione.* = (*f*) *D. Thom. ſecunda Secundæ qu.* 174. *art.* 5. *ad* 4. *Vide eumdem* 1. *parte qu.* 89. *art.* 8. *ad ſecundum.* = (*g*) *Sever. Sulpic. lib.* 1. *Hiſt. Sacræ.*

Maur, (*a*) Théodoret, (*b*) Bede, (*c*) ſaint Iſidore de Séville, ſaint Eucher, le Moine Anſelme & divers autres Anciens, qui pour la plupart n'ont fait que copier ſaint Auguſtin. Joſeph l'Hiſtorien (*d*) à la tête de preſque tous les Rabbins, & la plupart des Commentateurs Catholiques, comme Nicolas Lyra, Denis le Chartreux, Cajétan, Sanctius, Steuchus, Bellarmin, Salian, Sérarius, Eſtius, Coccius, Caſtro, Galatin, Soto, François Valéſius, & une infinité d'autres (*e*) ont reconnu la vérité de cette hiſtoire, tant ſon évidence a eu de force ſur leurs eſprits. C'eſt auſſi le ſentiment qu'a ſuivi en dernier lieu le R. P. Houbigant, qui obſerve que Samuel parut avant que la Pythoniſſe eut employé ſes enchantements; que ce fut ce qui cauſa la ſurpriſe de cette femme; & que ce fut auſſi par cette raiſon que Samuel ſe plaignit de Saül ſeul, & non de la Pythoniſſe.

En effet il ne faut que jetter la vue ſur le récit de l'Auteur Sacré, pour entrer dans ce ſentiment. La Magicienne ne ſe fut pas plutôt miſe en devoir d'invoquer les manes de celui que Saül demandoit, (*f*) que tout d'un coup elle vit Samuel, & jugeant par ſon air terrible & menaçant, qu'il en vouloit à Saül, *elle jette un grand cri, & dit à ce Prince: Pourquoi m'avez-vous trompée? car vous êtes Saül.* Quelle torture ne faut-il pas donner à ces paroles, pour leur faire dire, que la Pythoniſſe voyant le démon ſous la figure de Samuel, ou feignant même de voir ce Prophete, elle ſe récrie & fait l'effarée? Saül lui demande ce qu'elle voit; elle lui répond, *qu'elle voit des Dieux*, c'eſt-à-dire, dans le ſtyle des Hébreux, un Dieu, un Juge, un Prince, un Magiſtrat, qui ſort du fond de la terre, & qui a la forme d'un vénérable vieillard revêtu d'un manteau. Auſſi-tôt Saül reconnoiſſant Samuel à cette deſcription, ſe proſterne en terre, & lui expoſe l'extrêmité où il eſt réduit. Le Prophete lui répond: *Pourquoi m'interrogez-vous, puiſque le Seigneur s'eſt retiré de vous, & eſt paſſé à votre rival? Le Seigneur exécutera ce dont il vous a menacé par ma bouche; il arrachera votre Royaume de vos mains, & le donnera à David.... Il vous livrera vous, & le camp d'Iſraël, entre les mains des Philiſtins: demain vous ſerez avec moi, vous & vos fils; & le Seigneur livrera le camp d'Iſraël entre les mains des Philiſtins.* Tout ce qu'on vient de dire eſt tiré de l'Ecriture; ce n'eſt point la Magicienne qui parle. Si l'on dit qu'elle contrefit ſa voix pour parler au Roi au nom de Samuel; à quoi ne s'expoſoit-elle pas en lui annonçant des choſes ſi déſagréables, & en lui prédiſant des choſes dont aſſurément elle n'avoit aucune certitude? N'eſt-il pas bien plus croyable que dans une pareille conjoncture elle ſe ſeroit efforcée de flatter le Roi, & de lui relever le courage, au lieu de

(*a*) *Raban. in Eccli. l. x. c. 12.* = (*b*) *Theodoret. qu. 63. in 1. Reg.* = (*c*) *Bed. lib. 4. in Reg.* = (*d*) *Joſeph Antiq. l. 6. c. 15.* = (*e*) *Vide ſi lubet apud Allat. cap. 22. in Euſtat. de Engaſtrimytho.* = (*f*) 1. *Reg.* XXVIII. 12. *& ſeqq.*

l'effrayer par ſes menaces ? Ignoroit-elle le génie des Princes, qui ne veulent point entendre des vérités choquantes & effrayantes, & qui n'écoutent jamais qu'avec dépit, ceux qui leur annoncent de mauvaiſes nouvelles ? Ignoroit-elle les violences & les emportements de Saül ? D'ailleurs auroit-elle pu ſi parfaitement ſe déguiſer & contrefaire ſa voix, que ni Saül, ni ceux qui l'accompagnoient, n'euſſent pu s'en appercevoir dans tout ce dialogue ?

On dira tant qu'on voudra, que le démon put apparoître & tromper par ſes preſtiges & les aſſiſtants, & la Magicienne même : nous ne voulons point lui conteſter la puiſſance de faire de faux miracles ; mais peut-on ſe perſuader que cet eſprit impur ait oſé employer ſi ſouvent & ſi impunément le nom du Seigneur ; (*a*) ce nom ſacré & redoutable, dont la prononciation ſeule le jette dans l'effroi & dans le trouble ? Qui croira que l'eſprit de malice ait voulu faire le zélé pour le ſervice du Seigneur, & reprocher à Saül des crimes que lui-même lui avoit fait commettre ? enfin, que ce pere du menſonge & cet ange des ténebres, ait prédit l'avenir d'une maniere ſi ſûre, ſi préciſe & ſi poſitive ? Nous accordons qu'il ait ſu la réprobation de Saül & l'élection de David, puiſque c'étoit des choſes connues & de notoriété publique ; mais qui lui avoit révélé la perte de la bataille qui ſe donna le lendemain ? la déroute d'Iſraël, la mort de Saül & de ſes fils ? Quoi de plus caſuel que tout cela ? Quoi de plus incertain, même dans la ſituation préſente des affaires de Saül ? Ce Prince pouvoit perdre la bataille ſans perdre la vie ; il pouvoit être tué, ou ſe tuer lui-même, ſans que ſes fils mouruſſent dans cette journée ; il ne paroiſſoit pas même naturel, que Saül après de telles menaces, allât s'expoſer avec ſes troupes & ſes fils à une mort certaine : il n'y avoit donc que le maître abſolu & tout-puiſſant des cauſes & des événements qui pût prévoir & prédire avec aſſurance toutes ces choſes.

Tout le monde convient que le démon ne connoît pas les choſes futures ; qu'il ne peut en juger que par conjectures : or il y a ici plus que de ſimples conjectures. Celui qui parle, affirme & fixe les événements, il en marque juſqu'au temps précis, il déſigne juſqu'au nombre des perſonnes & juſqu'aux plus petites circonſtances : & tout eſt exactement vérifié. Nous ne craignons donc pas de dire, que ce fut le vrai Samuel, qui apparut à Saül ; mais nous n'oſerions aſſurer ſi ce fut en corps ou ſeulement en eſprit : *Sive in corpore, ſive extra corpus, neſcio.* Mais de quelque maniere qu'il ſe ſoit fait voir, il faut reconnoître que ni le démon, ni la Magicienne, n'y ont eu aucune part : que tout ſe paſſa par la puiſſance & par l'ordre du Seigneur, ſouverain maître des vivants & des morts.

(*a*) Le nom *Jehova* ſe lit juſqu'à ſept fois dans ce que l'ombre de Samuel dit à Saül, 1. *Reg.* XXVIII. 16. *& ſeqq.*

ROIS.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Elcana & ſes deux femmes. Anne obtient du Seigneur un fils qui fut nommé Samuel. Elle le conſacre au Seigneur.

1. FUIT vir unus de Ramathaim-ſophim, de monte Ephraim, & nomen ejus Elcana, filius Jeroham, filii Eliu, filii Thohu, filii Suph, Ephrathæus:

2. & habuit duas uxores, nomen uni Anna, & nomen ſecundæ Phenenna. Fuerúntque Phenennæ filii: Annæ autem non erant liberi.

3. Et aſcendebat vir ille de civitate ſua ſtatutis diebus, ut adoraret & ſacri-

1. IL y avoit, dans la montagne d'Ephraïm, un homme *de la ville* de Ramatha, *ſurnommée* Sophim, *parce qu'elle étoit habitée par les enfants de Suph, l'un des deſcendants de Caath:* " *cet homme* s'appelloit Elcana, & étoit fils de Jéroham, fils d'Eliu, fils de Thohu, fils de Suph, *de la tribu de Lévi, & il demeuroit dans la tribu* d'Ephraïm. AV. L'ERE CHR. VULG. 1170.

2. Il avoit deux femmes, " dont l'une s'appelloit Anne, & la ſeconde Phénenna. Phénenna avoit des enfants, & Anne n'en avoit point.

3. Cet homme alloit de ſa ville à Silo " aux jours ſolemnels, pour y adorer le Seigneur des armées, & pour lui

℣. 1. Voyez 1. *Paral.* VI. 35... 38.
℣. 2. ſelon l'uſage commun des Iſraélites, fondé ſur la tolérance de la Loi.
℣. 3. où étoit le tabernacle depuis le temps de Joſué. *Joſ.* XVIII. 1.

offrir des ſacrifices. Les deux fils d'Héli, Ophni & Phinées, prêtres du Seigneur, y étoient alors.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1170.

ficaret Domino exercituum in Silo. Erant autem ibi duo filii Heli, Ophni & Phinees, ſacerdotes Domini.

4. Un jour donc, Elcana ayant offert ſon ſacrifice, il donna à Phénenna ſa femme, & à tous ſes fils, & à toutes ſes filles, *chacun* leur part *de l'hoſtie.*

4. Venit ergo dies, & immolavit Elcana, dedítque Phenennæ uxori ſuæ, & cunctis filiis ejus, & filiabus partes.

5. *Au contraire*, il n'en donna qu'une à Anne; & *en la lui donnant*, il étoit triſte, parce qu'il l'aimoit, *& qu'il étoit fâché de ce qu'elle n'avoit point d'enfants.* " Mais le Seigneur l'avoit rendue ſtérile.

5. Annæ autem dedit partem unam triſtis, quia Annam diligebat. Dominus autem concluſerat vulvam ejus.

6. *Phénenna* ſa rivale l'affligeoit auſſi, & la tourmentoit exceſſivement, juſqu'à lui inſulter de ce que le Seigneur l'avoit rendue ſtérile.

6. Affligebat quoque eam æmula ejus, & vehementer angebat, in tantum, ut exprobraret quòd Dominus concluſiſſet vulvam ejus.

7. Elle en uſoit de même tous les ans, lorſque le temps étoit venu de monter au temple du Seigneur; *elle lui inſultoit*, & la piquoit ainſi de jalouſie. Et Anne ſe mettoit à pleurer, & ne mangeoit point.

7. Sícque faciebat per ſingulos annos, cùm redeunte tempore aſcenderent ad templum Domini; & ſic provocabat eam. Porrò illa flebat, & non capiebat cibum.

8. Elcana ſon mari lui dit donc: Anne, pourquoi pleurez-vous? pourquoi ne mangez-vous point? & pourquoi votre cœur s'afflige-t-il? ne vous ſuis-je pas plus que ne vous ſeroient dix enfants? *& l'affection que j'ai pour vous, ne doit-elle pas vous conſoler de votre ſtérilité?*

8. Dixit ergo ei Elcana vir ſuus: Anna, cur fles? & quare non comedis? & quam ob rem affligitur cor tuum? numquid non ego melior tibi ſum, quàm decem filii?

℣. 5. Hébr. autr. & il lui donna une part choiſie, parce qu'il l'aimoit. Ou ſelon l'Interprete Syrien, une part double.

9. Surrexit autem Anna poſtquàm comederat & biberat in Silo. Et Heli ſacerdote ſedente ſuper ſellam ante poſtes templi Domini,

9. Après qu'Anne eut mangé & bu à Silo, elle ſe leva. Et dans le même temps que le grand Prêtre Héli étoit aſſis ſur ſon ſiege devant la porte du temple du Seigneur, "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1170.

10. cùm eſſet Anna amaro animo, oravit ad Dominum flens largiter;

10. Anne, qui avoit le cœur plein d'amertume, vint prier le Seigneur, en répandant beaucoup de larmes *en ſa préſence.*

11. & votum vovit, dicens: Domine exercituum, ſi reſpiciens videris afflictionem famulæ tuæ, & recordatus meî fueris, nec oblitus ancillæ tuæ, dederíſque ſervæ tuæ ſexum virilem: dabo eum Domino omnibus diebus vitæ ejus, & novacula non aſcendet ſuper caput ejus.

11. Et elle fit un vœu en ces termes: Seigneur des armées, ſi vous daignez regarder l'affliction de votre ſervante, ſi vous vous ſouvenez de moi, ſi vous n'oubliez point votre ſervante, & que vous donniez à votre eſclave un enfant mâle, je vous l'offrirai pour tous les jours de ſa vie, *il ne boira ni vin ni rien de ce qui peut enivrer,* " & le raſoir " ne paſſera point ſur ſa tête.

12. Factum eſt autem, cùm illa multiplicaret preces coram Domino, ut Heli obſervaret os ejus.

12. Comme Anne demeuroit ainſi long-temps en priere devant le Seigneur, Héli obſerva le mouvement de ſes levres.

13. Porrò Anna loquebatur in corde ſuo, tantúmque labia illius movebantur, & vox penitùs non audiebatur. Æſtimavit ergo eam Heli temulentam,

13. Car Anne parloit dans ſon cœur, & l'on voyoit ſeulement remuer ſes levres, ſans qu'on entendît aucune parole. Héli crut donc qu'elle avoit bu avec excès:

14. dixítque ei: Uſquequò ebria eris? digere pauliſper vinum quo mades.

14. & il lui dit: Juſqu'à quand ſerez-vous ainſi ivre? laiſſez un peu repoſer le vin qui vous trouble.

℣. 9. c. à. d. au dehors du parvis, & près de la porte qui y conduiſoit.

℣. 11. Ces mots ſont dans la Verſion des Septante, & caractériſent ordinairement la conſécration des Nazaréens.

Ibid. ou le ciſeau. Il n'eſt pas certain que le raſoir fût alors en uſage.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1170.

15. Anne lui répondit : Pardonnez-moi, mon ſeigneur : je ſuis une femme comblée d'affliction : je n'ai bu, ni vin, ni rien qui puiſſe enivrer ; mais j'ai répandu mon ame en la préſence du Seigneur.

15. Reſpondens Anna, Nequaquàm, inquit, domine mi: nam mulier infelix nimis ego ſum, vinúmque & omne quod inebriare poteſt non bibi ; ſed effudi animam meam in conſpectu Domini.

16. Ne croyez pas que votre ſervante ſoit comme l'une des filles de Bélial, " *dans la débauche & dans la diſſolution ;* car il n'y a que l'excès de ma douleur & de mon affliction qui m'ait fait parler juſqu'à cette heure.

16. Ne reputes ancillam tuam quaſi unam de filiabus Belial, quia ex multitudine doloris & mœroris mei locuta ſum uſque in præſens.

17. Alors Héli lui dit : Allez en paix, & que le Dieu d'Iſraël vous accorde la demande que vous lui avez faite *avec tant d'ardeur.*

17. Tunc Heli ait ei : Vade in pace, & Deus Iſrael det tibi petitionem tuam, quam rogaſti eum.

18. Anne lui répondit : plût à Dieu que votre ſervante trouvât grace devant vos yeux, *& que vous daignaſſiez prier pour elle : elle eſpéreroit d'être exaucée.* Anne s'en alla enſuite retrouver ſon mari, prit de la nourriture, & ne porta plus comme auparavant un viſage abattu, " *parce qu'elle demeura pleine de confiance, que le Seigneur lui accorderoit ſa demande.*

18. Et illa dixit : Utinam inveniat ancilla tua gratiam in oculis tuis. Et abiit mulier in viam ſuam, & comedit, vultúſque illius non ſunt ampliùs in diverſa mutati.

19. Après cela, *Elcana, ſes femmes & ſes enfants*, s'étant levés dès le matin, adorerent le Seigneur, ſe remirent en chemin, & arriverent à leur maiſon à Ramatha. Elcana connut ſa femme ; & le Seigneur ſe ſouvint d'elle, *& de la*

19. Et ſurrexerunt manè, & adoraverunt coram Domino, reverſíque ſunt, & venerunt in domum ſuam Ramatha. Cog-

℣. 16. Voyez ce qui a été dit au Deutéronome, XIII. 13. On lit dans l'Hébreu à la lettre : *Ne des ancillam tuam coram filiam Belial.* Vraiſemblablement on a lu originairement *coram te ſicut filiam.*

℣. 18. Hébr. litt. *non fuerunt ei ampliùs.* Au lieu de HIU, *fuerunt*, les anciens ſemblent avoir lu au paſſif NHIU, pris au ſens de *defuerunt.* Son viſage ne ſe défit plus, ne s'abattit plus.

novit

novit autem Elcana Annam uxorem ſuam : & recordatus eſt ejus Dominus.

priere qu'elle lui avoit faite.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1170.

20. Et factum eſt poſt circulum dierum, concepit Anna, & peperit filium, vocavítque nomen ejus Samuel : eo quòd à Domino poſtulaſſet eum.

20. *Ainſi*, quelque-temps après, elle conçut, & mit au monde un fils qu'elle appella Samuel, *c'eſt-à-dire, donné de Dieu*, parce qu'elle l'avoit demandé au Seigneur. "

21. Aſcendit autem vir ejus Elcana, & omnis domus ejus, ut immolaret Domino hoſtiam ſolemnem, & votum ſuum.

21. Elcana ſon mari vint enſuite avec toute ſa maiſon pour immoler au Seigneur l'hoſtie ordinaire, & pour accomplir ſon vœu.

22. Et Anna non aſcendit ; dixit enim viro ſuo : Non vadam, donec ablactetur infans, & ducam eum, ut appareat ante conſpectum Domini, & maneat ibi jugiter.

22. Mais Anne n'y alla point, ayant dit à ſon mari : Je n'irai point *au temple*, " juſqu'à ce que l'enfant ſoit ſevré, & que je le mene, afin que je le préſente au Seigneur, & qu'il demeure toujours devant lui, *comme je l'ai promis.*

23. Et ait ei Elcana vir ſuus : Fac quod bonum tibi videtur, & mane donec ablactes eum : precórque ut impleat Dominus

23. Elcana ſon mari lui dit : Faites comme vous le jugerez à propos, & demeurez juſqu'à ce que vous ayez ſevré l'enfant : je prie le Seigneur qu'il accompliſſe ſa parole, *& qu'il exécute ſes deſſeins ſur vous & ſur l'enfant.* " Anne

℣. 20. Hébr. litt. parce que je l'ai demandé au Seigneur. Ceci paroît ſuppoſer qu'il manque là quelques mots : & comme d'ailleurs il paroît peu naturel de tirer de-là le nom de *Samuel* en Hébreu, il y a lieu de ſoupçonner qu'on liſoit : elle l'appella Samuel, *c'eſt-à-dire donné de Dieu* ; car elle dit : Dieu l'a donné ; car je l'ai demandé au Seigneur : *Samuel*, (id eſt, poſuit eum Deus ;) *dixit enim : Poſuit eum Deus, quia à Domino poſtulavi eum.* Cette expreſſion *Poſuit eum Deus*, eſt un Hébraïſme, dont on aura la preuve au chap. ſuiv. ℣. 20. où Héli dit à Elcana, ſelon l'Hébreu : *Ponat Dominus tibi ſemen ex muliere hac*, &c. c'eſt-à-dire, *Det tibi filium.*

℣. 22. Vulg. *Non Vadam.* l'Hébreu ne l'exprime pas ; mais l'Arabe donne lieu de préſumer qu'on a lu dans le même ſens *Manebo*, conformément à ce qu'on lit au ℣. ſuiv. *Mane.*

℣. 23. Ou ſelon les Septante, *verbum tuum* ; qu'il exécute votre parole, *qu'il vous donne, ſelon votre demande & votre vœu, un fils qui lui ſoit conſacré.*

demeura donc au logis ; & elle nourrit ſon fils de ſon lait, juſqu'à ce qu'elle l'eut ſevré.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1170.

verbum ſuum. Manſit ergo mulier, & lactavit filium ſuum, donec amoveret eum à lacte.

24. Lorſqu'elle l'eut ſevré, elle prit avec elle, trois veaux, " trois boiſſeaux" de farine, & un vaiſſeau " plein de vin, & amena ſon fils à Silo en la maiſon du Seigneur. Or l'enfant étoit encore tout petit, *n'ayant que trois ans.*"

24. Et adduxit eum ſecum, poſtquàm ablactaverat, in vitulis tribus, & tribus modiis farinæ, & amphora vini, & adduxit eum ad domum Domini in Silo. Puer autem erat adhuc infantulus.

25. Ils le préſenterent à Héli, après avoir immolé un veau."

25. Et immolaverunt vitulum, & obtulerunt puerum Heli.

26. Et Anne lui dit : Il eſt vrai, mon ſeigneur, comme il l'eſt que vous vivez, que je ſuis cette femme que vous avez vue ici prier le Seigneur.

26. Et ait Anna : Obſecro, mi domine, vivit anima tua, domine : ego ſum illa mulier, quæ ſteti coram te hìc orans Dominum.

27. Je le ſuppliois de me donner cet enfant ; & le Seigneur m'a accordé la demande que je lui ai faite, *avec promeſſe de le lui conſacrer pour tous les jours de ſa vie.*

28. C'eſt pourquoi *l'ayant reçu de lui*, je le lui remets entre les mains, afin qu'il ſoit à lui tant qu'il vivra." Ils adorerent donc le Seigneur en ce lieu ; & Anne, *pénétrée de reconnoiſſance, & remplie de l'Eſprit de Dieu*, fit ſa priere en ces termes :

27. Pro puero iſto oravi, & dedit mihi Dominus petitionem meam, quam poſtulavi eum.

28. Idcircò & ego commodavi eum Domino, cunctis diebus quibus fuerit commodatus Domino. Et adoraverunt ibi Dominum. Et oravit Anna, & ait :

℣. 24. Les Septante : un veau de trois ans.

Ibid. Hébr. un éphi. » Meſure qui contient environ trente pintes ou trois boiſſeaux. *Ruth.* II. 17.

Ibid. Hébr. un nébel. » Meſure qui contenoit trois éphi.

Ibid. C'étoit l'âge auquel on ſevroit les enfants, 2. *Mach.* VII. 27. L'Hébreu pourroit ſignifier : *Puer autem vagiebat* : L'enfant pouſſoit des cris enfantins.

℣. 25. autr. le veau. » En ſuppoſant qu'ils n'en apporterent qu'un. *Sup.* ℣. 24.

℣. 28. Vulg. & Hébr. litt. *fuerit*, HIH. Les Interpretes anciens ont lu, *vixerit*, KIH

CHAPITRE II.

Cantique d'actions de graces d'Anne mere de Samuel. Déſordres des enfants d'Héli. Samuel ſert devant le Seigneur. Héli reprend trop foiblement ſes enfants. Dieu lui fait prédire la ruine de ſa maiſon.

1. EXultavit cor meum in Domino, & exaltatum eſt cornu meum in Deo meo : dilatatum eſt os meum ſuper inimicos meos, quia lætata ſum in ſalutari tuo.

2. Non eſt ſanctus, ut eſt Dominus : neque enim eſt alius extra te, & non eſt fortis ſicut Deus noſter.

3. Nolite multiplicare loqui ſublimia, gloriantes : recedant vetera de ore veſtro : quia Deus ſcientiarum, Dominus eſt, & ipſi præparantur cogitationes.

1. MOn cœur *abattu & humilié* a treſſailli d'allegreſſe dans le *ſecours que j'ai reçu du* Seigneur, & ma gloire, *obſcurcie par ma ſtérilité*, a été relevée par *la fécondité que j'ai reçue de la puiſſance de* mon Dieu : *De ſorte que* ma bouche, *auparavant réduite au ſilence*, s'eſt ouverte pour répondre à mes ennemis ; *& cela m'eſt arrivé*, parce que j'ai mis ma joie *& ma confiance* dans votre *grace* ſalutaire, *ô mon Dieu.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1167.

2. *Ainſi j'ai éprouvé que* nul n'eſt ſaint, comme l'eſt le Seigneur : " *non, mon Dieu*, il n'y en a point d'autre ſemblable à vous *en ſainteté, en juſtice, en bonté ;* & nul n'a une force pareille à celle de notre Dieu, *qui fait tout ce qu'il lui plaît dans le ciel & ſur la terre.*"

3. Ceſſez donc, *orgueilleuſe Phénenna*, de vous glorifier *à l'avenir, & de me traiter* avec des paroles inſolentes, *comme vous faites depuis ſi long-temps* : que votre ancien langage ne ſorte plus de votre bouche : " *l'orgueil, qui en eſt la ſource, ne peut être caché au Seigneur*, parce que le Seigneur eſt le Dieu de toute connoiſſance, & qu'il pénetre les penſées *les plus ſecretes des cœurs.*" *Il punit la malignité des ſuperbes, & récompenſe la ſimplicité des juſtes.*

℣. 2. Hébr. autr. Il n'y a point de Saint, *c. à. d. point de Dieu*, comme le Seigneur.

Ibid. Hébr. autr. Il n'y a point de rocher, *c. à. d. point d'aſile aſſuré, point de protecteur puiſſant*, comme notre Dieu.

℣. 3. Hébr. autr. Qu'il ne ſorte plus de votre bouche de paroles dures *& outrageuſes.*

Ibid. Hébr. autr. *le principe de toutes* les actions. Au lieu de LU, *ipſi*, on lit dans l'Hébreu LA, *non* ; le ſens pourroit être, *& non (adversùs eum) firmabuntur ſtudia* ; & les deſſeins formés contre lui ne s'affermiront point.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1167.

4. *Ainſi, par un effet admirable de cette conduite pleine de juſtice & de miſéricorde*, l'arc des forts a été briſé, " & les foibles ont eté remplis de force.

4. Arcus fortium ſuperatus eſt, & infirmi accincti ſunt robore.

5. Ceux qui étoient auparavant comblés de biens, *ont été réduits à une telle miſere, qu'ils* ſe ſont loués pour avoir du pain ; & ceux qui étoient preſſés de la faim, ont été raſſaſiés." Celle qui étoit ſtérile, eſt devenue mere de beaucoup d'enfants ; & celle qui avoit beaucoup d'enfants, eſt tombée dans la défaillance, *Dieu les lui ayant enlevés par la mort.*

5. Repleti priùs pro panibus ſe locaverunt ; & famelici ſaturati ſunt : donec ſterilis peperit plurimos ; & quæ multos habebat filios, infirmata eſt.

Deut. XXXII. 39. *Tob.* XIII. 2. *Sap.* XVI. 13.

6. *Car* le Seigneur ôte & donne la vie *quand il lui plaît* : il conduit aux enfers, & il en retire, *ſelon ſa volonté.*

6. Dominus mortificat & vivificat, deducit ad inferos, & reducit.

7. Le Seigneur fait le pauvre & le riche ; il abaiſſe, & il éleve.

7. Dominus pauperem facit & ditat, humiliat & ſublevat.

8. Il tire, *quand il veut*, le pauvre de la pouſſiere, & l'indigent du fumier, pour le" faire aſſeoir entre les Princes, & lui" donner un trône de gloire. C'eſt au Seigneur, qu'appartiennent les fondements" de la terre ; & c'eſt lui qui, *par ſa toute puiſſance*, a poſé ſur eux le monde.

8. Suſcitat de pulvere egenum, & de ſtercore elevat pauperem : ut ſedeat cum principibus, & ſolium gloriæ teneat. Domini enim ſunt cardines terræ, & poſuit ſuper eos orbem.

9. Il gardera, *par la méme puiſſance*, les pieds de ſes Saints ; & les impies ſeront, *par ſon ordre*, réduits au ſilence dans leurs ténebres, *ſans qu'ils puiſſent lui réſiſter*, parce que l'homme, avec toute ſa force, ne ſera que foibleſſe *devant lui."*

9. Pedes ſanctorum ſuorum ſervabit, & impii in tenebris conticeſcent : quia non in fortitudine ſua roborabitur vir.

10. *Ainſi* les ennemis du Seigneur

10. Dominum formida-

℣. 4. C'eſt le ſens de l'Hébreu, où on lit KTIM, *fracti*, pour KTH, *fractus*.

℣. 5. Hébr. litt. ont ceſſé *d'en être tourmentés*.

℣. 8. C'eſt le ſens de l'Hébreu, qui néanmoins omet dans le premier de ces deux membres le pronom qu'il exprime dans le ſecond, *ut ſedere faciat* (eos) . . . . *& tenere faciat eos*.

Ibid. Voyez la *Diſſertation ſur le Syſtême du Monde*, à la tête de l'Eccléſiaſte.

℣. 9. Autr. parce que l'homme ne ſe ſoutiendra point par ſa propre force.

bunt adverſarii ejus, & ſuper ipſos in cœlis tonabit: Dominus judicabit fines terræ, & dabit imperium regi ſuo, & ſublimabit cornu Chriſti ſui.

trembleront *en ſa préſence, lorſqu'*il tonnera ſur eux du haut des cieux, *& qu'il viendra les juger ſelon leurs œuvres.*" *Car* le Seigneur jugera *les hommes qui ſont répandus par* toute la terre; il fera régner *ſur eux* celui qu'il a établi *leur* Roi, & il relévera la gloire & la puiſſance de ſon Chriſt, " *en l'élevant au deſſus de toutes les autres puiſſances.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1167.

11. Et abiit Elcana Ramatha, in domum ſuam: puer autem erat miniſter in conſpectu Domini ante faciem Heli ſacerdotis.

11. Après cela, Elcana s'en retourna à ſa maiſon à Ramatha: & l'enfant ſervoit en la préſence du Seigneur devant le grand Prêtre Héli.

12. Porrò filii Heli, filii Belial, neſcientes Dominum,

12. Or les enfants d'Héli étoient des enfants de Bélial, *des impies & des méchants*, " qui ne connoiſſoient point le Seigneur,

13. neque officium ſacerdotum ad populum: ſed quicumque immolaſſet victimam, veniebat puer ſacerdotis, dùm coquerentur carnes, & habebat fuſcinulam tridentem in manu ſua,

13. ni le devoir des Prêtres à l'égard du peuple. Car qui que ce ſoit qui eut immolé une victime, le ſerviteur " du prêtre venoit, pendant qu'on en faiſoit cuire la chair; & tenant à la main une fourchette à trois dents,

14. & mittebat eam in lebentem, vel in caldariam, aut in ollam, ſive in cacabum: & omne quod levabat fuſcinula, tollebat ſacerdos ſibi. Sic faciebant univerſo Iſraeli venientium in Silo.

14. il la mettoit dans la chaudiere ou dans le chaudron, dans la marmite ou dans le pot; " & tout ce qu'il pouvoit enlever avec la fourchette étoit pour le prêtre, *qui ne ſe contentoit pas de la portion de la victime qui lui étoit deſtinée par la Loi.* Ils traitoient ainſi tout le peuple qui venoit à Silo.

℣. 10. Hébr. autr. Les ennemis du Seigneur ſeront briſés, & il tonnera ſur eux, &c. On lit dans l'Hébreu, ALU, pour ALIU, *ſuper eum*, ou plutôt pour ALIHM, *ſuper eos.*

Ibid. Le Paraphraſte Chaldéen, & les meilleurs Interpretes entendent ceci du Meſſie.

℣. 11. Voyez au Deutéronome, XIII. 13.

℣. 13. autr. le fils du Prêtre: » c. à. d. les enfants d'Héli eux-mêmes. *Infr.* ℣. 17.

℣. 14. Il eſt impoſſible de ſavoir exactement la différence des vaſes que nomme ici le texte.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1167.

15. Avant qu'on fît auſſi brûler la graiſſe de l'hoſtie, le ſerviteur du prêtre venoit, & diſoit à celui qui immoloit : Donnez-moi de la chair, afin que je la faſſe cuire pour le Prêtre ; car je ne recevrai pas de vous de chair cuite, mais *j'en veux* de crue, *afin de l'accommoder ſelon ſon goût.*

15. Etiam antequàm adolerent adipem, veniebat puer ſacerdotis, & dicebat immolanti : Da mihi carnem, ut coquam ſacerdoti : non enim accipiam à te carnem coctam, ſed crudam.

16. Celui qui immoloit, lui diſoit : Qu'on faſſe auparavant brûler la graiſſe de l'hoſtie, ſelon la coutume, *afin de commencer par rendre ce qu'on doit au Seigneur ;* & après cela, prenez de la chair autant que vous en voudrez. Mais le ſerviteur lui répondoit : Non ; vous en donnerez préſentement ; ou j'en prendrai par force.

16. Dicebátque illi immolans : Incendatur primùm juxta morem hodie adeps, & tolle tibi quantumcumque deſiderat anima tua. Qui reſpondens aiebat ei : Nequaquàm : nunc enim dabis, alioquin tollam vi.

17. Et ainſi le péché de ces enfants d'Héli étoit très-grand devant le Seigneur, parce qu'ils détournoient les hommes du ſacrifice du Seigneur.

17. Erat ergo peccatum puerorum grande nimis coram Domino : quia retrahebant homines à ſacrificio Domini.

18. Cependant l'enfant Samuel ſervoit devant le Seigneur, vêtu d'un éphod ℣ de lin.

18. Samuel autem miniſtrabat ante faciem Domini, puer, accinctus ephod lineo.

19. Et ſa mere lui faiſoit une petite tunique, ℣ qu'elle lui apportoit aux jours ſolemnels : lorſqu'elle venoit avec ſon mari pour offrir le ſacrifice ordinaire.

19. Et tunicam parvam faciebat ei mater ſua, quam afferebat ſtatutis diebus, aſcendens cum viro ſuo ut immolaret hoſtiam ſolemnem.

20. *Or la piété de cette femme ne demeura pas ſans récompenſe* ; Héli benit Elcana & ſa femme : & *le même jour*

20. Et benedixit Heli Elcanæ & uxori ejus, dixítque ei : Reddat tibi Do-

℣. 18. L'Ephod étoit une eſpece de ceinture qui deſcendoit de deſſus le cou, & qui ceignoit la tunique des Prêtres & des Lévites. Voyez ſur l'Exode, XXVIII. 4.

℣. 19. Héb. une petite robe : ℞ c. à. d. l'habit de deſſus.

minus ſemen de muliere hac, pro fœnore quod commodaſti Domino. Et abierunt in locum ſuum.

qu'ils lui amenerent leur enfant, il dit à Elcana : Que le Seigneur, pour l'enfant que vous avez mis *aujourd'hui* en dépôt" entre ſes mains, vous en rende d'autres de cette femme. Après quoi, ils s'en retournerent chez eux *pleins de confiance que le Seigneur leur donneroit une nombreuſe poſtérité.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1167.

21. Viſitavit ergo Dominus Annam, & concepit, & peperit tres filios, & duas filias : & magnificatus eſt puer Samuel apud Dominum.

21. Le Seigneur viſita donc" Anne, *ſelon la parole d'Héli*, & elle conçut & enfanta trois fils & deux filles : & l'enfant Samuel croiſſoit devant le Seigneur.

22. Heli autem erat ſenex valdè, & audivit omnia quæ faciebant filii ſui univerſo Iſraeli : & quomodò dormiebant cum mulieribus quæ obſervabant ad oſtium tabernaculi :

22. Quant à Héli, qui étoit extrêmement vieux, ayant appris la maniere dont ſes enfants ſe conduiſoient à l'égard de tout le peuple d'Iſraël, & qu'ils dormoient avec les femmes qui venoient veiller à l'entrée du tabernacle,"

23. & dixit eis : Quare facitis res hujuſcemodi, quas ego audio, res peſſimas, ab omni populo?

23. *au lieu de les châtier avec ſévérité*, il leur dit *ſeulement* : Pourquoi faites-vous toutes ces choſes que j'apprends, ces crimes déteſtables dont parle tout le peuple ?

24. Nolite, filii mei : non enim eſt bona fama, quam ego audio, ut tranſgredi faciatis populum Domini.

24. Ne faites plus cela, mes enfants ; car il eſt bien fâcheux que l'on publie de vous, que vous" portez le peuple du Seigneur à violer ſes commandements.

25. Si peccaverit vir in virum, placari ei poteſt Deus : ſi autem in Domi-

25. Si un homme péche contre un homme, on peut lui rendre Dieu favorable ;" mais ſi un homme péche contre

℣. 20. On lit dans l'Hébreu, SAL, *commodavit*, au lieu de SALT, *commodaſti*.

℣. 21. On lit dans l'Hébreu, KI, FQD, *Viſitavit enim*, au lieu de VIFQD, *Viſitavit ergo*.

℣. 22. Voyez ce qui eſt dit ſur l'Exode, XXXVIII. 8.

℣. 24. Le pronom *vos* eſt omis dans l'Hébreu.

℣. 25. Hébr. autr. Si un homme péche contre un homme, on pourra demander grace aux Dieux, *c'eſt-à-dire*, *aux Juges*. On lit dans l'Hebreu VFLLU, *& exorabuntur*, peut-être pour NFLLU, *exorabuntur*.

le Seigneur, qui priera pour lui? Les enfants d'Héli n'écouterent point la voix de leur pere, parce que le Seigneur, *qui* vouloit les perdre *en punition de leurs crimes, ne les rendit point ſenſibles à ces avis qui les auroient ſauvés.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1167.

26. Or l'enfant Samuel s'avançoit & croiſſoit *en âge & en piété*, & il étoit agréable à Dieu & aux hommes.

num pecaverit vir, quis orabit pro eo? Et non audierunt vocem patris ſui: quia voluit Dominus occidere eos.

26. Puer autem Samuel proficiebat, atque creſcebat, & placebat tam Domino quàm hominibus.

27. *En ce temps-là*, un homme de Dieu vint trouver Héli, & lui dit: Voici ce que dit le Seigneur: Ne me ſuis-je pas fait connoître viſiblement à la maiſon de votre pere, lorſqu'ils étoient en Egypte ſous la domination de Pharaon?

27. Venit autem vir Dei ad Heli, & ait ad eum: Hæc dicit Dominus: Numquid non apertè revelatus ſum domui patris tui, cùm eſſent in Ægypto in domo Pharaonis?

28. Je l'ai choiſi " entre toutes les tribus d'Iſraël pour être mon Prêtre, pour monter à mon autel, pour m'offrir des parfums, & porter l'éphod en ma préſence; & j'ai donné part à la maiſon de votre pere à tous les ſacrifices " des enfants d'Iſraël.

28. Et elegi eum ex omnibus tribubus Iſrael mihi in ſacerdotem, ut aſcenderet ad altare meum, & adoleret mihi incenſum, & portaret ephod coram me: & dedi domui patris tui omnia de ſacrificiis filiorum Iſrael.

29. Pourquoi avez-vous foulé aux pieds mes victimes & les dons que j'ai commandé qu'on m'offrît dans le temple, " *en les profanant comme vous avez fait*? & pourquoi avez-vous plus honoré vos enfants que moi, *en ne les chaſſant pas du miniſtere où ils me déshono-*

29. Quare calce abjeciſtis victimam meam, & munera mea quæ præcepi ut offerrentur in templo: & magis honoraſti filios tuos quàm me, ut

℣. 28. On lit dans l'Hébreu VBKR, *Et eligere*, au lieu de VABKR, *Et elegi*.

Ibid. Le terme Hébreu ſignifie tout ce qui ſe conſume par le feu en l'honneur du Seigneur.

℣. 29. Au lieu de ces mots *ut offerentur in templo*, on lit ſimplement dans l'Hébreu MAUN, *habitationem*, peut-être pour TAVUN, *improbè tractaſtis*. Pourquoi avez-vous rejetté avec mépris mes victimes, & traité avec iniquité mes offrandes que j'avois ordonnées?

comederetis

comederetis primitias omnis ſacrificii Iſrael populi mei?

roient ſi viſiblement? & comment avez-vous été aſſez lâche & aſſez infidele pour manger avec eux, *contre ma défenſe*, les prémices de tous les ſacrifices" de mon peuple d'Iſraël, *& la portion même qui devoit être conſumée ſur mon autel?*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1167.

30. Propterea, ait Dominus Deus Iſrael, loquens locutus ſum ut domus tua, & domus patris tui, miniſtraret in conſpectu meo, uſque in ſempiternum. Nunc autem, dicit Dominus, abſit hoc à me: ſed quicumque glorificaverit me, glorificabo eum; qui autem contemnunt me, erunt ignobiles.

30. C'eſt pourquoi voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Iſraël: J'avois déclaré & promis que votre maiſon, & la maiſon de votre pere" ſerviroit pour jamais devant ma face; mais maintenant je ſuis bien éloigné de cette penſée, dit le Seigneur. Car je glorifierai quiconque m'aura rendu gloire; & ceux qui me mépriſent, tomberont dans le mépris: *c'eſt ce que je ferai à votre égard.*

1. Reg. II, 27.

31. Ecce dies veniunt, & præcîdam brachium tuum, & brachium domûs patris tui, ut non ſit ſenex in domo tua.

31. Il va venir un temps où je couperai votre bras, & le bras de la maiſon dē votre pere: *j'en ôterai la ſouveraine ſacrificature*, en ſorte qu'il n'y aura point *à l'avenir* de vieillard, *ni de ſouverain Pontife*," dans votre maiſon.

32. Et videbis æmulum tuum in templo, in univerſis proſperis Iſrael: & non erit ſenex in domo tua omnibus diebus.

32. Et lorſque tout Iſraël ſera dans la proſpérité, vous verrez dans le temple un homme qui ſera l'objet de votre envie," & il n'y aura jamais de vieillard, *ni de ſouverain Pontife*, dans votre maiſon.

33. Verumtamen non auferam penitùs virum ex te ab altari meo: ſed ut defi-

33. Néanmoins je n'éloignerai pas entiérement de mon autel tous ceux de votre race; mais *je ferai* que vos yeux

Ibid. Hébr. autr. de toutes les offrandes.

℣. 30. c. à. d. d'Ithamar, dont Héli étoit deſcendu.

℣. 31. C'eſt ainſi que pluſieurs entendent ici le nom de *vieillard* ou d'*ancien*, qui eſt ſouvent un nom de dignité.

℣. 32. Sous le regne de Salomon, Sadoc de la branche d'Eléazar, ſuccéda à Abiathar de la famille d'Héli. C'eſt ainſi qu'on explique le ſens de la Vulgate. Mais au lieu de *æmulum in templo*, l'Hébreu peut ſignifier *tribulationem habitationis*: où l'on peut ſous-entendre *tuæ*, peut-être autrefois exprimé: vous verrez les afflictions de votre maiſon.

Av. l'Err Chr. Vulg. 1167.

ſeront obſcurcis, & que votre ame ſéchera de langueur : & une grande partie de ceux de votre maiſon mourront, lorſqu'ils ſeront venus en âge d'homme.

ciant oculi tui, & tabeſcat anima tua : & pars magna domûs tuæ morietur, cùm ad virilem ætatem venerit.

34. La marque que vous en aurez, eſt ce qui arrivera à vos deux fils, Ophni & Phinées, qui mourront tous deux en un même jour."

34. Hoc autem erit tibi ſignum, quod venturum eſt duobus filiis tuis, Ophni & Phinees: in die uno morientur ambo.

35. Et je me ſuſciterai un prêtre fidele, qui agira ſelon mon cœur & ſelon mon ame; " je lui établirai une maiſon fidele, *qui jouira d'une conſtante proſpérité;* & il marchera toujours devant mon Chriſt. *Il exercera toute ſa vie ſes fonctions en préſence du Roi que j'aurai établi.*"

35. Et ſuſcitabo mihi ſacerdotem fidelem, qui juxta cor meum & animam meam faciet: & ædificabo ei domum fidelem, & ambulabit coram Chriſto meo cunctis diebus.

36. Alors quiconque reſtera de votre maiſon *réduite à une extrême miſere*, viendra afin que l'on prie pour lui; & il offrira *non des veaux & des taureaux, mais* une piece d'argent *de la moindre valeur*, & un morceau de pain, *comme les plus pauvres*," en diſant : Donnez-moi, je vous prie, une portion ſacerdotale, afin que j'aie une bouchée de pain à manger.

36. Futurum eſt autem ut quicumque remanſerit in domo tua, veniat ut oretur pro eo, & offerat nummum argenteum, & tortam panis, dicátque: Dimitte me, obſecro, ad unam partem ſacerdotalem, ut comedam buccellam panis.

℣. 34. Voyez au Chap. IV. ℣. 11.

℣. 35. Hébr. litt. *ſecundùm quod (eſt) in corde meo & in anima mea faciet.* Au lieu de CASR, *ſecundùm quod*, les Septante ſemblent avoir lu, VCL ASR, *& omne quod*, qui fera tout ce qui eſt dans mon cœur & dans mon ame.

Ibid. Ce Prêtre eſt Sadoc qui exerça les fonctions de Grand-Prêtre devant Salomon l'Oint du Seigneur. Mais dans un ſens plus relevé, ce Prêtre fidele déſignoit le ſacerdoce chrétien.

℣. 36. Hébr. autr. il viendra ſe proſterner devant le Prêtre pour *avoir* une récompenſe d'argent ou un morceau de pain, *comme un étranger pour ſon ſalaire.*

CHAPITRE III.

Le Seigneur appelle Samuel, & lui déclare les Jugements qu'il va exercer contre Héli. Héli oblige Samuel à lui découvrir ce que le Seigneur lui a révélé. Samuel reconnu pour Prophete dans Iſraël.

1. PUer autem Samuel miniſtrabat Domino coram Heli: & ſermo Domini erat pretioſus in diebus illis; non erat viſio manifeſta.

1. OR le jeune Samuel ſervoit le Seigneur auprès d'Héli: & la parole du Seigneur étoit alors *rare* & précieuſe; on ne connoiſſoit plus guere de viſion, ni de prophétie. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1150.

2. Factum eſt ergo in die quadam, Heli jacebat in loco ſuo, & oculi ejus caligaverant, nec poterat videre:

2. Les yeux " d'Héli s'étoient obſcurcis, *ſelon que le Seigneur le lui avoit prédit*, & il ne pouvoit voir. Il arriva un jour, lorſqu'il étoit couché en ſon lieu *ordinaire*,

3. lucerna Dei antequàm extingueretur, Samuel dormiebat in templo Domini, ubi erat arca Dei.

3. que Samuel dormant dans *l'appartement d'Héli qui étoit proche* le temple du Seigneur, où étoit l'arche de Dieu, avant que la lampe qui brûloit dans le temple de Dieu fût éteinte, *c'eſt-à-dire, avant que l'aurore commençât de paroître*, "

4. Et vocavit Dominus Samuel. Qui reſpondens, ait: Ecce ego.

4. le Seigneur appella Samuel. Et Samuel lui répondit: Me voici.

5. Et cucurrit ad Heli, & dixit: Ecce ego: vocaſti enim me. Qui dixit: Non vocavi: revertere, & dormi. Et abiit, & dormivit.

5. Il courut auſſi-tôt à Héli, & lui dit: Me voici; car vous m'avez appellé. Héli lui dit: Je ne vous ai point appellé; retournez, & dormez. Samuel s'en alla, & ſe rendormit.

6. Et adjecit Dominus

6. Le Seigneur appella encore une

℣. 2. On lit dans l'Hébreu VAINU, *& oculus ejus*, au lieu de VAINIU, *& oculi ejus*.

℣. 3. On éteignoit les lampes vers le lever du ſoleil. *Exod.* XXVII. 2. *Levit.* XXIV. 3.

Av. l'Erb Chr. Vulg. 1150.

fois Samuel. Et Samuel s'étant levé s'en alla à Héli, & lui dit : Me voici ; car vous m'avez appellé. Héli lui répondit : Mon fils, je ne vous ai point appellé ; retournez, & dormez.

rursùm vocare Samuelem. Conſurgénſque Samuel, abiit ad Heli, & dixit : Ecce ego : quia vocaſti me. Qui reſpondit : Non vocavi te, fili mi : revertere, & dormi.

7. Or Samuel ne connoiſſoit point encore les voies du Seigneur, *ni les ſignes par leſquels il fait ſentir ſa préſence aux Prophetes quand il leur parle* ; car juſqu'alors la parole du Seigneur ne lui avoit point été révélée.

7. Porrò Samuel necdum ſciebat Dominum, neque revelatus fuerat ei ſermo Domini.

8. Le Seigneur appella donc encore Samuel pour la troiſieme fois. Et Samuel ſe levant, s'en alla à Héli,

8. Et adjecit Dominus, & vocavit adhuc Samuelem tertiò. Qui conſurgens, abiit ad Heli,

9. & lui dit : Me voici ; car vous m'avez appellé. Héli reconnut alors que le Seigneur appelloit l'enfant, & il dit à Samuel : Allez, & dormez ; & ſi l'on vous appelle encore une fois, répondez : Parlez, Seigneur, parce que votre ſerviteur *vous* écoute. Samuel s'en retourna donc en ſon lieu, & s'endormit *de nouveau*.

9. & ait : Ecce ego : quia vocaſti me. Intellexit ergo Heli quia Dominus vocaret puerum : & ait ad Samuelem : Vade, & dormi ; & ſi deinceps vocaverit te, dices : Loquere, Domine, quia audit ſervus tuus. Abiit ergo Samuel, & dormivit in loco ſuo.

10. Le Seigneur vint encore ; & étant près de Samuel, il l'appella, comme il avoit fait les autres fois : " Samuel, Samuel. Samuel lui répondit : parlez, Seigneur, " parce que votre ſerviteur *vous* écoute.

10. Et venit Dominus, & ſtetit : & vocavit, ſicut vocaverat ſecundò : Samuel, Samuel. Et ait Samuel : Loquere, Domine, quia audit ſervus tuus.

11. Et le Seigneur dit à Samuel : Je vais faire dans Iſraël une choſe que nul ne pourra entendre, ſans être frappé

11. Et dixit Dominus ad Samuelem : Ecce ego facio verbum in Iſrael : quod

℣. 10. Vulg. litt. *ſecundò*. Hébr. alit. *anteà*. *Ibid.* Le mot *Domine* eſt omis dans l'Hébreu

quicumque audierit, tinnient ambæ aures ejus.

12. In die illa ſuſcitabo adversùm Heli omnia quæ locutus ſum ſuper domum ejus: incipiam, & complebo.

13. Prædixi enim ei quòd judicaturus eſſem domum ejus in æternum, propter iniquitatem, eo quòd noverat indignè agere filios ſuos, & non corripuerit eos.

14. Idcircò juravi domui Heli, quòd non expietur iniquitas domûs ejus victimis & muneribus uſque in æternum.

15. Dormivit autem Samuel uſque manè, aperuítque oſtia domûs Domini. Et Samuel timebat indicare viſionem Heli.

16. Vocavit ergo Heli Samuelem, & dixit: Samuel fili mi? Qui reſpondens ait: Præſtò ſum.

17. Et interrogavit eum: Quis eſt ſermo quem locutus eſt Dominus ad te? oro te ne celaveris me.

d'un profond étonnement.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1150.

12. En ce jour-là, je vérifierai tout ce que j'ai dit contre Héli & contre ſa maiſon; je commencerai & j'achéverai.

13. Car je lui ai prédit que j'exercerois mon jugement contre ſa maiſon pour jamais, à cauſe de l'iniquité *de ſes enfants*, " parce que ſachant que ſes fils ſe conduiſoient d'une maniere indigne *de leur miniſtere*, " il ne les a point réprimés.

14. C'eſt pourquoi j'ai juré à la maiſon d'Héli que l'iniquité de cette maiſon ne ſera jamais expiée, ni par des victimes, ni par des préſents; *mais qu'elle portera toute la peine qu'elle mérite.*

15. Or Samuel ayant dormi " juſqu'au matin, alla ouvrir les portes de la maiſon du Seigneur; & il craignoit de dire à Héli la viſion qu'il avoit eue.

16. Héli appella donc Samuel, & lui dit: Samuel, mon fils. Il lui répondit: Me voici.

17. Héli ajouta: Qu'eſt ce que le Seigneur vous a dit? Ne me le cachez point, je vous prie. Que le Seigneur vous traite avec toute ſa ſévérité, ſi

℣. 13. Ces mots ſont dans le Grec des Septante, & même dans l'Hébreu où ils ſont tranſpoſés. Voyez la note ſuivante.

Ibid. Hébr. litt. *noverat quia maledicere faciebant ſibi filii ejus.* Le plus grand mal n'étoit pas de s'attirer à eux-mêmes des malédictions, mais de les faire tomber juſques ſur Dieu. Il ſemble donc que ce *filii ejus* appartient au premier membre comme on vient de le voir: *propter iniquitatem filiorum ejus*, & qu'au lieu de LHM, *ſibi*, on auroit pu lire originairement LI HM, *mihi ipſi*, c'eſt-à-dire, *eo quòd noverat quia maledicere faciebant mihi ipſi*, c'eſt-à-dire, *ipſi filii ejus.*

℣. 15. Hébr. autr. étant demeuré au lit.

vous me cachez rien de toutes les paroles qui vous ont été dites.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1150.

Hæc faciat tibi Deus, & hæc addat, ſi abſconderis à me ſermonem, ex omnibus verbis quæ dicta ſunt tibi.

18. Samuel lui dit donc tout ce qu'il avoit entendu, ſans lui en rien cacher. Héli répondit : Il eſt le Seigneur ; qu'il faſſe ce qui eſt agréable à ſes yeux ; *il ne fera rien qui ne ſoit infiniment juſte.*

18. Indicavit itaque ei Samuel univerſos ſermones, & non abſcondit ab eo. Et ille reſpondit : Dominus eſt ; quod bonum eſt in oculis ſuis, faciat.

19. Or Samuel croiſſoit en âge : le Seigneur étoit avec lui ; & nulle de ſes paroles ne tomba par terre."

19. Crevit autem Samuel, & Dominus erat cum eo, & non cecidit ex omnibus verbis ejus in terram.

20. Et tout Iſraël connut depuis Dan juſqu'à Berſabée, " que Samuel étoit le fidele Prophete " du Seigneur.

20. Et cognovit univerſus Iſrael à Dan uſque Berſabee, quòd fidelis Samuel propheta eſſet Domini.

21. Le Seigneur s'apparut de nouveau *à Samuel"* dans Silo ; car ce fut à Silo, qu'il ſe découvrit à Samuel, *& que*, ſelon *qu'il lui avoit fait entendre* ſa parole *la premiere fois, il la lui fit entendre de méme dans la ſuite.* " Et tout ce que Samuel dit à tout le peuple d'Iſraël, *de la part du Seigneur*, fut accompli."

21. Et addidit Dominus ut appareret in Silo, quoniam revelatus fuerat Dominus Samueli in Silo, juxta verbum Domini. Et evenit ſermo Samuelis univerſo Iſraeli.

℣. 19. Hébr. litt. le Seigneur étoit avec lui, & il ne laiſſa tomber aucune de ſes paroles à terre ; *mais elles eurent toutes leur accompliſſement.*

℣. 20. Depuis Dan à l'extrêmité ſeptentrionale de la Terre-ſainte, juſqu'à Berſabée à l'extrêmité méridionale.

Ibid. Hébr. autr. que Samuel avoit été établi Prophete du Seigneur.

℣. 21. Le nom de Samuel n'eſt point exprimé dans cette phraſe ; mais il paroît y manquer.

Ibid. Ces mots *juxta verbum Domini* ſemblent étrangers dans cette phraſe, & pourroient convenir mieux à la phraſe ſuivante, à laquelle ils appartenoient peut-être originairement.

Ibid. Hébr. litt. *Et factum eſt verbum Samuelis univerſo Iſraeli.* C'eſt dans l'Hébreu le commencement du Chapitre ſuivant : & c'eſt peut-être à la ſuite de cela que viendroit aſſez naturellement l'expreſſion *juxta verbum Domini.* Samuel parla à tout Iſraël conformément à la parole du Seigneur. Au lieu de cela on lit dans le Grec des Septante : » Et » Samuel fut réputé devenir le Prophete du » Seigneur pour tout Iſraël depuis une extrê» mité du pays juſqu'à l'autre. Héli étoit fort » vieux ; & ſes enfants alloient toujours s'a» vançant dans une voie qui étoit mauvaiſe » devant le Seigneur. »

CHAPITRE IV.

Guerre des Philiſtins contre les Iſraélites. Ceux-ci ſont venir l'Arche. Elle eſt priſe. Ophni & Phinées ſont tués. Mort d'Héli, & de la femme de Phinées.

1. ET factum eſt in diebus illis, convenerunt Philiſthiim in pugnam: & egreſſus eſt Iſrael obviàm Philiſthiim in prælium, & caſtrametatus eſt juxta Lapidem adjutorii. Porrò Philiſthiim venerunt in Aphec,

2. & inſtruxerunt aciem contra Iſrael. Inito autem certamine, terga vertit Iſrael Philiſthæis: & cæſa ſunt in illo certamine paſſim per agros, quaſi quatuor millia virorum.

3. Et reverſus eſt populus ad caſtra: dixerúntque majores natu de Iſrael: Quare percuſſit nos Dominus hodie coram Philiſthiim? Afferamus ad nos de Silo arcam fœderis Domini, & veniat in medium noſtrî, ut ſalvet nos de manu inimicorum noſtrorum.

1. OR il arriva dans ce temps-là, que les Philiſtins s'aſſemblerent pour faire la guerre *aux Iſraélites.* " Le peuple d'Iſraël ſe mit auſſi en campagne, pour aller combattre les Philiſtins, & l'armée d'*Iſraël* campa près de la pierre *qui fut appellée depuis la pierre* du ſecours." Les Philiſtins vinrent à Aphec, *dans la tribu de Juda*, Av. l'Ere Chr. Vulg. 1131.

2. & ſe diſpoſerent à combattre Iſraël. La bataille s'étant donnée, les Iſraélites s'enfuirent, & les Philiſtins *les pourſuivirent* au travers des champs, & en tuerent environ quatre mille dans ce combat."

3. Lorſque le peuple fut revenu dans le camp, les plus anciens d'Iſraël dirent: Pourquoi le Seigneur nous a-t-il frappés aujourd'hui de cette plaie devant les Philiſtins? Amenons ici de Silo l'arche de l'alliance du Seigneur, & qu'elle vienne au milieu de nous, afin qu'elle nous ſauve de la main de nos ennemis, *comme elle en a toujours ſauvé nos peres.*

℣. 1. Ces mots, *Et factum eſt in diebus illis, convenerunt Philiſthiim in pugnam*, ne ſont point dans l'Hebreu, qui met ici au lieu de cela, ce qu'on vient de lire à la fin du Chapitre précédent: mais on les trouve dans le Grec des Septante, où on lit *adversùs Iſraël in pugnam.*

Ibid. Voyez au Chap. VII. ℣. 12. Ce lieu eſt nommé en Hébreu *Eben-heſer.*

℣. 2. Hébr. autr. Les Iſraélites furent battus par les Philiſtins, & il en demeura ſur le champ de bataille environ quatre mille.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1131.

4. Le peuple ayant donc envoyé à Silo, on en fit venir l'arche de l'alliance du Seigneur des armées aſſis ſur les Chérubins ; & les deux fils d'Héli, Ophni & Phinées, accompagnoient l'arche de l'alliance de Dieu.

4. Miſit ergo populus in Silo, & tulerunt indè arcam fœderis Domini exercituum ſedentis ſuper Cherubim : erántque duo filii Heli cum arca fœderis Dei, Ophni & Phinees.

5. Lorſque l'arche de l'alliance du Seigneur fut venue dans le camp, tout le peuple d'Iſraël jetta un grand cri, dont la terre retentit.

5. Cúmque veniſſet arca fœderis Domini in caſtra, vociferatus eſt omnis Iſrael clamore grandi, & perſonuit terra.

6. Les Philiſtins l'ayant entendu, s'entre-diſoient : Que veut dire ce grand bruit dans le camp des Hébreux ? Et ils apprirent que l'arche du Seigneur étoit venue dans le camp.

6. Et audierunt Philiſthiim vocem clamoris, dixerúntque : Quænam eſt hæc vox clamoris magni in caſtris Hebræorum ? Et cognoverunt quòd arca Domini veniſſet in caſtra.

7. Les Philiſtins eurent donc peur, & ils dirent : Dieu eſt venu dans *leur* camp.

7. Timuerúntque Philiſthiim, dicentes : Venit Deus in caſtra. Et ingemuerunt, dicentes :

8. Malheur à nous ! ajouterent-ils en ſoupirant ; car ils n'étoient point dans une ſi grande joie, ni hier, ni avant-hier ; malheur à nous ! Qui nous ſauvera de la main de ce Dieu puiſſant ? C'eſt ce Dieu " qui a frappé les Egyptiens de toutes ſortes de plaies *dans leur pays, & qui les a exterminés dans la mer rouge qui eſt* dans le déſert. "

8. Væ nobis ! non enim fuit tanta exultatio heri & nudiuſtertius : væ nobis ! Quis nos ſalvabit de manu Deorum ſublimium iſtorum ? hi ſunt Dii, qui percuſſerunt Ægyptum omni plaga in deſerto.

9. Mais prenez courage, Philiſtins ; & comportez-vous en gens de cœur. Gar-

9. Confortamini, & eſtote viri, Philiſthiim : ne

℣. 8. litt. de la main de ces Dieux magnifiques & *élevés* ? Ce ſont ces Dieux qui frapperent l'Egypte, &c.

Ibid. La conjonction & eſt exprimée dans la verſion des Septante : *& in deſerto.* L'Interprete Chaldéen & l'Interprete Arabe ont lu & *fecerunt* (ou *oſtenderunt mirabilia in deſerto* : & qui a fait tant de merveilles dans le déſert. L'Hébreu exprime au pluriel *Hi ſunt Dii*, &c. pour *Hic eſt Deus*, &c.

ſerviatis

ſerviatis Hebræis, ſicut & illi ſervierunt vobis : confortamini, & bellate.

10. Pugnaverunt ergo Philiſthiim, & cæſus eſt Iſrael, & fugit unuſquiſque in tabernaculum ſuum, & facta eſt plaga magna nimis : & cecideruntde Iſrael triginta millia peditum.

11. Et arca Dei capta eſt : duo quoque filii Heli mortui ſunt, Ophni & Phinees.

12. Currens autem vir de Benjamin ex acie, venit in Silo in die illa, ſciſsâ veſte, & conſperſus pulvere caput.

13. Cúmque ille veniſſet, Heli ſedebat ſuper ſellam contra viam ſpectans. Erat enim cor ejus pavens pro arca Dei. Vir autem ille poſtquàm ingreſſus eſt, nuntiavit urbi : & ululavit omnis civitas.

14. Et audivit Heli ſonitum clamoris, dixítque :

dez-vous de devenir les eſclaves des Hébreux, comme ils ont été les vôtres *depuis vingt ans :* " prenez courage, & combattez vaillamment. AV. L'ERE CHR. VULG. 1131.

10. Les Philiſtins donnerent donc la bataille ; & *malgré la préſence de l'arche du Seigneur*, Iſraël, *qui s'étoit rendu indigne de ſa protection*, fut défait : tous s'enfuirent, *non ſeulement* dans leurs tentes, *mais juſques dans leurs maiſons ;* " & la défaite fut ſi grande du côté des Iſraélites, qu'il demeura trente mille hommes de pied ſur la place.

11. L'arche de Dieu fut priſe, & les deux fils d'Héli, Ophni & Phinées, furent tués.

12. Le jour même un homme de la tribu de Benjamin, échappé du combat, vint en courant à Silo. Il avoit ſes habits déchirés, & la tête couverte de poudre. "

13. Dans le temps que cet homme arrivoit, Héli étoit aſſis ſur ſon ſiege " & tourné vers le chemin ; " car ſon cœur trembloit de crainte pour l'arche de Dieu. Cet homme étant donc entré dans la ville, & ayant dit les nouvelles du combat, il ſe fit parmi tout le peuple des cris lamentables.

14. Héli ayant entendu le bruit de ces clameurs, dit : Qu'eſt-ce que ce bruit

℣. 9. La ſuite fera voir que ceci arriva vingt ans avant que Samuel achevât de délivrer Iſraël d'une ſervitude qui avoit duré quarante ans. Voyez la note ſur le ℣. 2. du Chapitre VII. & la *Diſſertation ſur La ſeconde partie du troiſieme Age du monde*, à la tête du Livre des Juges.

℣. 10. L'Ecriture met ſouvent *La tente* pour la demeure, c. à. d. la maiſon ; & ici les circonſtances ne permettent pas de l'entendre autrement.

℣. 12. C'étoient les marques ordinaires de douleur.

℣. 13. à la porte du temple. *Infr.* 18.

Ibid. On lit dans l'Hébreu IC, *percutiet* pour ID, *manum* : hébraïſme *manum viæ ſpectans* pour *versùs viam ſpectans*. Les Rabbins en font eux-mêmes la remarque.

confus que j'entends ? Sur cela, cet homme vint à Héli en grande hâte, & lui dit cette nouvelle.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1131.

Quis eſt hic ſonitus tumultûs hujus ? At ille feſtinavit, & venit, & nuntiavit Heli.

15. Héli avoit alors quatre-vingt-dix-huit ans : ſes yeux s'étoient obſcurcis, & il ne pouvoit plus voir.

15. Heli autem erat nonaginta & octo annorum ; & oculi ejus caligaverant, & videre non poterat.

16. Cet homme dit à Héli : C'eſt moi qui reviens de la bataille, & qui ſuis échappé aujourd'hui du combat. Héli lui dit : Qu'eſt-il arrivé, mon fils ?

16. Et dixit ad Heli : Ego ſum qui veni de prælio, & ego qui de acie fugi hodie. Cui ille ait : Quid actum eſt, fili mi ?

17. Cet homme qui avoit apporté la nouvelle, lui répondit : Iſraël a fui devant les Philiſtins ; une grande partie du peuple a été taillée en pieces ; vos deux fils, Ophni & Phinées, ont été tués ; & l'arche de Dieu a été priſe.

17. Reſpondens autem ille, qui nuntiabat : Fugit, inquit, Iſrael coram Philiſthiim, & ruina magna facta eſt in populo : inſuper & duo filii tui mortui ſunt, Ophni & Phinees : & arca Dei capta eſt.

18. Lorſqu'il eut nommé l'arche de Dieu, Héli tomba de ſon ſiege à la renverſe près de la porte ; & s'étant caſſé la tête il mourut. Il étoit vieux, & fort avancé en âge ; & il avoit jugé Iſraël pendant quarante ans ; *c'eſt-à-dire, vingt ans avant la ſervitude ſous les Philiſtins, & vingt ans ſous la ſervitude, dont la délivrance fut commencée par Samſon & achevée par Samuel.*"

18. Cúmque ille nominaſſet arcam Dei, cecidit de ſella retrorsùm juxta oſtium, & fractis cervicibus mortuus eſt. Senex enim erat vir & grandævus : & ipſe judicavit Iſrael quadraginta annis.

19. La femme de Phinées, belle-fille d'Héli, étoit alors groſſe & prête d'accoucher ; " & ayant appris la nouvelle que l'arche de Dieu avoit été priſe, &

19. Nurus autem ejus, uxor Phinees, prægnans erat, vicináque partui : & audito nuntio quòd

℣. 18. Voyez ce qui a été dit ſur cela dans la *Diſſertation ſur la ſeconde partie du III. Age du Monde*, à la tête du Livre des Juges.

℣. 19. On lit dans l'Hébreu LLT, *ululatui*, pour LLDT, *partui*.

capta eſſet arca Dei, & mortuus eſſet ſocer ſuus, & vir ſuus; incurvavit ſe & peperit: irruerant enim in eam dolores ſubiti.

que ſon beau-pere & ſon mari étoient morts, ſe trouvant ſurpriſe tout d'un coup par la douleur, elle ſe baiſſa & accoucha. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1151.

20. In ipſo autem momento mortis ejus, dixerunt ei quæ ſtabant circa eam: Ne timeas, quia filium peperiſti. Quæ non reſpondit eis, neque animadvertit.

20. Et comme elle alloit mourir, les femmes qui étoient auprès d'elle, lui dirent: Ne craignez point; car vous avez enfanté un fils. Elle ne leur répondit rien, n'y faiſant pas même attention, *tant elle étoit pénétrée de douleur.*

21. Et vocavit puerum, Ichabod, dicens: Tranſlata eſt gloria de Iſrael; quia capta eſt arca Dei, & pro ſocero ſuo & pro viro ſuo:

21. Mais elle appella ſon fils Ichabod, *c'eſt-à-dire, Où eſt la gloire?* " en diſant: Iſraël a perdu ſa gloire: *ce qu'elle dit* à cauſe que l'arche de Dieu avoit été priſe, & à cauſe de la mort de ſon beau-pere & de ſon mari.

22. Et ait: Tranſlata eſt gloria ab Iſrael; eo quòd capta eſſet arca Dei.

22. Et elle dit qu'Iſraël avoit perdu ſa gloire, parce que l'arche de Dieu avoit été priſe.

℣. 21. & 22. Il paroît aſſez qu'il y a ici une répétition de ce qu'on a lu au ℣. 19. Il y a lieu de préſumer que la lecture primitive ſe réduiſoit à ces mots: *Et vocavit puerum Ichabod, dicens: Tranſlata eſt gloria ab Iſrael; eo quòd capta eſſet arca Dei.* La verſion des Septante omet ces mots du ℣. 21. *Dicens: Tranſlata eſt gloria de Iſrael.*

CHAPITRE V.

L'Arche du Seigneur eſt placée dans le temple de Dagon. Cette idole eſt renverſée. Plaies dont Dieu frappe les Philiſtins. Ils ſont obligés de renvoyer l'Arche.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1131.

1. LEs Philiſtins, ayant donc pris l'arche de Dieu, l'emmenerent de la Pierre du ſecours à Azot. "

2. Ils mirent l'arche de Dieu, qu'ils avoient priſe, dans le temple de Dagon, " & la placerent auprès de Dagon.

3. Le lendemain, ceux d'Azot s'étant levés dès le point du jour, trouverent Dagon qui étoit tombé le viſage contre terre devant l'arche du Seigneur; ils le releverent, & le remirent à ſa place.

4. Le jour ſuivant, s'étant encore levés dès le matin, ils trouverent Dagon tombé par terre ſur le viſage devant l'arche du Seigneur; mais la tête & les deux mains en ayant été coupées, étoient ſur le ſeuil de la porte :

5. & le tronc ſeul de Dagon étoit demeuré en ſa place, *c'eſt-à-dire, par terre devant l'arche du Seigneur.* " C'eſt pour

1. PHiliſthiim autem tulerunt arcam Dei, & aſportaverunt eam à Lapide adjutorii in Azotum.

2. Tulerúntque Philiſthiim arcam Dei, & intulerunt eam in templum Dagon, & ſtatuerunt eam juxta Dagon.

3. Cúmque ſurrexiſſent diluculo Azotii alterâ die, ecce Dagon jacebat pronus in terra ante arcam Domini : & tulerunt Dagon, & reſtituerunt eum in locum ſuum.

4. Rursúmque manè die alterâ conſurgentes, invenerunt Dagon jacentem ſuper faciem ſuam in terra coram arca Domini : caput autem Dagon, & duæ palmæ manuum ejus abſciſſæ erant ſuper limen :

5. porrò Dagon ſolus truncus remanſerat in loco ſuo. Propter hanc cau-

℣. 1. l'une des principales villes des Philiſtins.

℣. 2. Voyez la *Diſſertation ſur les Divinités des Philiſtins*, à la tête de ce Livre.

℣. 5. Hébr. litt. Et Dagon ſeul étoit reſté ſur ſoi : c'eſt-à-dire, le tronc ſeul de Dagon étoit reſté, ſans tête & ſans mains.

ſam non calcant ſacerdotes Dagon, & omnes qui ingrediuntur templum ejus, ſuper limen Dagon in Azoto, uſque in hodiernum diem.

cette raiſon, que juſqu'aujourd'hui les prêtres de Dagon, & tous ceux qui entrent en ſon temple dans Azot, ne marchent point ſur le ſeuil de la porte, *le croyant ſanctifié par l'attouchement des mains & de la tête de leur Dieu.* Av. l'Err Chr. Vulg. 1131.

6. Aggravata eſt autem manus Domini ſuper Azotios, & demolitus eſt eos: & percuſſit in ſecretiori parte natium Azotum & fines ejus. Et ebullierunt villæ & agri in medio regionis illius, & nati ſunt mures, & facta eſt confuſio mortis magnæ in civitate.

6. Cependant la main du Seigneur s'appeſantit ſur ceux d'Azot, & les réduiſit à une extrême déſolation: il frappa ceux de la ville & de la campagne de maladie " dans les parties ſecretes du corps. Il ſortit tout d'un coup des champs & des villages une multitude de rats, *qui cauſoient de grands déſordres*; & l'on vit dans toute la ville une confuſion de mourants & de morts." *Pſal.* LXXVII. 66.

7. Videntes autem viri Azotii hujuſcemodi plagam, dixerunt: Non maneat arca Dei Iſrael apud nos; quoniam dura eſt manus ejus ſuper nos, & ſuper Dagon deum noſtrum.

7. Ceux d'Azot voyant cette plaie, s'entredirent: Que l'arche du Dieu d'Iſraël ne demeure point parmi nous, parce que ſa main nous frappe, nous & notre Dieu Dagon, d'une maniere inſupportable.

8. Et mittentes congregaverunt omnes ſatrapas Philiſthinorum ad ſe, & dixerunt: Quid faciemus de arca Dei Iſrael? Reſponderúntque Gethæi: Circumducatur arca Dei Iſrael. Et circumduxerunt arcam Dei Iſrael.

8. Et ayant envoyé querir tous les princes des Philiſtins, ils leur dirent: Que ferons-nous de l'arche du Dieu d'Iſraël? Ceux de Geth répondirent: Qu'on la mene de ville en ville, *pour voir ſi c'eſt elle qui cauſe ces maux.* Ils commencerent donc à mener l'arche du Dieu d'Iſraël d'un lieu dans un autre."

℣. 6. Pluſieurs l'entendent des hémorroïdes. *Ibid.* Ces mots, *& ebullierunt*, & le reſte du verſet, ne ſe liſent point dans l'Hébreu; mais on les trouve dans la plupart des exemplaires des Septante, & on ne peut nier que ce texte ne ſoit conforme à la vérité de l'Hiſtoire. Voyez au Chap. ſuiv. ℣. 5.

℣. 8. Hébr. Autr. Les Princes répondirent: Qu'on tranſporte l'arche du Dieu d'Iſraël à Geth. Et l'on tranſporta l'arche du Dieu d'Iſraël *à Geth*. Ce dernier mot n'eſt pas dans l'Hébreu; mais on le trouve dans le Grec des Septante. La ſuite s'y accorde.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1131.

9. Et pendant qu'ils la menoient de cette ſorte, le Seigneur étendoit ſa main ſur chaque ville, " & y tuoit un grand nombre d'hommes. Il en frappoit de maladie tous les habitants, depuis le plus petit juſqu'au plus grand; & les inteſtins ſortant hors du conduit naturel, ſe pourriſſoient." C'eſt pourquoi ceux de Geth" ayant conſulté enſemble, ſe firent des ſieges de peaux, *pour s'aſſeoir plus commodément.*

9. Illis autem circumducentibus eam, fiebat manus Domini per ſingulas civitates interfectionis magnæ nimis: & percutiebat viros uniuſcujuſque urbis, à parvo uſque ad majorem, & computreſcebant prominentes extales eorum. Inieruntque Gethæi conſilium, & fecerunt ſibi ſedes pelliceas.

10. Ils envoyerent enſuite l'arche de Dieu à Accaron: " & lorſqu'elle y fut venue, ceux de la ville commencerent de crier: Ils nous ont amené l'arche du Dieu d'Iſraël, afin qu'elle nous tue, nous & tout notre peuple.

10. Miſerunt ergo arcam Dei in Accaron. Cúmque veniſſet arca Dei in Accaron, exclamaverunt Accaronitæ, dicentes: Adduxerunt ad nos arcam Dei Iſrael, ut interficiat nos & populum noſtrum.

11. Ils envoyerent donc à tous les princes des Philiſtins, qui s'étant aſſemblés, leur dirent: Renvoyez l'arche du Dieu d'Iſraël, & qu'elle retourne au lieu où elle étoit, afin qu'elle ne nous tue *plus*, nous & notre peuple.

11. Miſerunt itaque & congregaverunt omnes ſatrapas Philiſthinorum, qui dixerunt: Dimittite arcam Dei Iſrael, & revertatur in locum ſuum, & non interficiat nos cum populo noſtro.

12. Car chaque ville *où elle alloit*,

12. Fiebat enim pavor

℣. 9. Hébr. autr. Et après qu'ils l'eurent tranſportée, la main de Dieu s'appéſantit ſur cette ville, &c.

Ibid. Hébr. autr. leurs anus ſe relâchoient.

Ibid. Ces mots, *inierúntque Gethæi, &c.* ne ſont pas dans l'Hébreu: ils paroiſſent pris des Septante, qui au ℣. 8. diſent que l'Arche fut tranſportée à Geth. Il y a dans les Livres des Rois pluſieurs paſſages qui ſemblent ainſi paſſés du Texte Grec dans la Vulgate; peut-être ſe trouvoient-ils originairement dans l'Hébreu, en ſorte qu'ils y auroient été vus également & par les Septante, & par S. Jérôme Auteur de notre Vulgate.

℣. 10. l'une des principales villes des Philiſtins.

mortis in ſingulis urbibus, & graviſſima valdè manus Dei. Viri quoque, qui mortui non fuerant, percutiebantur in ſecretiori parte natium: & aſcendebat ululatus uniuſcujuſque civitatis in cœlum.

étoit remplie de frayeur & de mort, & la main de Dieu s'y faiſoit ſentir effroyablement. Ceux qui n'en mouroient pas, étoient frappés de maladie dans les ſecretes parties du corps; & les cris de chaque ville montoient juſqu'au ciel.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1131.

CHAPITRE VI.

Les Philiſtins renvoient l'Arche. Elle arrive à Bethſamès. Bethſamites frappés de mort pour l'avoir regardée.

1. FUit ergo arca Domini in regione Philiſthinorum ſeptem menſibus.

1. L'Arche du Seigneur ayant été dans le pays des Philiſtins pendant ſept mois,

2. Et vocaverunt Philiſthiim ſacerdotes & divinos, dicentes: Quid faciemus de arca Domini? indicate nobis quomodò remittamus eam in locum ſuum. Qui dixerunt:

2. les Philiſtins firent venir leurs prêtres & leurs devins, & leur dirent: Que ferons-nous de l'arche du Seigneur? Dites-nous comment nous la renverrons au lieu où elle étoit. Ils leur répondirent:

3. Si remittitis arcam Dei Iſrael, nolite dimittere eam vacuam; ſed quod debetis, reddite ei pro peccato: & tunc curabimini, & ſcietis quare non recedat manus ejus à vobis.

3. Si vous renvoyez l'arche du Dieu d'Iſraël, ne la renvoyez point vuide; " mais rendez-lui ce que vous lui devez pour *l'expiation de* votre péché: & alors vous ſerez guéris, & vous ſaurez pourquoi ſa main ne ſe retire point de deſſus vous.

4. Qui dixerunt: Quid eſt quod pro delicto red-

4. Ils leur demanderent enſuite: Qu'eſt-ce que nous devons lui rendre

" 3. c. à. d. ſans quelque préſent.

pour notre péché ? Les prêtres répondirent :

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1131.

5. Faites cinq anus d'or, & cinq" rats d'or, ſelon le nombre des provinces des Philiſtins, parce que vous avez tous été frappés, vous" & vos princes, d'une même plaie. Vous ferez donc des images de la partie qui a été malade, & des images des rats" qui ont ravagé la terre *où vous habitez ;* & vous rendrez gloire au Dieu d'Iſraël, *en reconnoiſſant, par ces dons que vous lui offrirez, que c'eſt lui qui vous a frappés, & que c'eſt de lui ſeul que vous attendez votre guériſon. Vous rendrez, dis-je, cette gloire au Dieu d'Iſraël*, pour voir ſi, *touché de cet aveu que vous lui ferez, & de cet hommage que vous lui rendrez*, il retirera ſa main de deſſus vous, de deſſus vos dieux," & de deſſus votre terre.

6. *Et parce que pluſieurs Philiſtins, attribuant les maux dont ils avoient été frappés à une cauſe naturelle plutôt qu'à l'arche, avoient peine à la renvoyer, les devins ajouterent*: Pourquoi appeſantiſſez-vous vos cœurs, comme l'Egypte & comme Pharaon appeſantit ſon cœur ? ne renvoya-t-il pas enfin les Iſraélites, après avoir été frappé *de diverſes plaies* ? & ne les laiſſa-t-il pas aller ? *N'attendez pas, comme lui, à la derniere extrémité.*

7. Prenez donc *maintenant* un chariot, que vous ferez faire tout neuf, *par reſpect pour l'arche ;* & attelez-y deux

dere debeamus ei ? Reſponderúntque illi :

5. Juxta numerum provinciarum Philiſthinorum quinque anos aureos facietis, & quinque mures aureos : quia plaga una fuit omnibus vobis, & ſatrapis veſtris. Facietíſque ſimilitudines anorum veſtrorum, & ſimilitudines murium, qui demoliti ſunt terram ; & dabitis Deo Iſrael gloriam, ſi fortè relevet manum ſuam à vobis, & à diis veſtris, & à terra veſtra.

6. Quare aggravatis corda veſtra, ſicut aggravavit Ægyptus & Pharao cor ſuum ? nonne poſtquàm percuſſus eſt, tunc dimiſit eos, & abierunt ?

7. Nunc ergo arripite & facite plauſtrum novum unum : & duas vaccas fœ-

℣. 5. Au ℣. 18. on verra qu'il y eut autant de rats que des villes ; peut-être faudroit-il lire ici dans le même ſens : » Faites » cinq anus d'or, ſelon le nombre des pro» vinces (ou ſelon l'Hébreu, des Princes) » des Philiſtins', & autant de rats d'or que » de villes ſoumiſes à ces Princes : parce que, » &c. »

Ibid. On lit dans l'Hébreu LCLM, *omnibus eis*, au lieu de LCLCM, *omnibus vobis.*

Ibid. On lit dans l'Hébreu : ACBRICM, *murium veſtrorum*, au lieu de ACBRIM, *murium.*

Ibid. Hébr. autr. de deſſus votre Dieu. » c. à. d. de deſſus Dagon.

tas,

tas, quibus non eſt impoſitum jugum, jungite in plauſtro, & recludite vitulos earum domi.

8. Tolletíſque arcam Domini, & ponetis in plauſtro, & vaſa aurea, quæ exſolviſtis ei pro delicto, ponetis in capſellam ad latus ejus: & dimittite eam, ut vadat.

9. Et aſpicietis: & ſiquidem per viam finium ſuorum aſcenderit contra Bethſames, ipſe fecit nobis hoc malum grande: ſin autem, minimè; ſciemus quia nequaquàm manus ejus tetigit nos, ſed caſu accidit.

10. Fecerunt ergo illi hoc modo: & tollentes duas vaccas, quæ lactabant vitulos, junxerunt ad plauſtrum, vitulóſque earum concluſerunt domi.

11. Et poſuerunt arcam Dei ſuper plauſtrum, & capſellam, quæ habebat mures aureos & ſimilitudines anorum.

vaches" qui nourriſſent leurs veaux, " auxquelles on n'aura point encore impoſé le joug; & renfermez leurs veaux dans l'étable."

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1131.

8. Prenez *enſuite* l'arche du Seigneur, & mettez-la ſur le chariot; & ayant mis à côté, dans une caſſette les figures d'or que vous lui aurez payées pour votre péché, laiſſez-la aller.

9. Et vous verrez *ce qui en arrivera*: Si elle va par le chemin qui mene en ſon pays vers Bethſamès, " ce ſera le Dieu d'Iſraël qui nous aura fait tous ces grands maux: ſi elle n'y va pas, nous réconnoîtrons que ce n'a pas été ſa main qui nous a frappés, mais que ces maux ſont arrivés par haſard.

10. Ils firent donc ce que leurs prêtres leur avoient conſeillé; & prenant deux vaches qui nourriſſoient leurs veaux de leur lait, ils les attellerent au chariot, après avoir renfermé leurs veaux dans l'étable;

11. & ils mirent l'arche de Dieu ſur le chariot, avec la caſſette où étoient les rats d'or & les cinq figures des anus."

℣. 7. Hébr. litt. *Nunc ergo ſumite & facite plauſtrum... & duas vaccas... & jungetis eas*, &c. Vraiſemblablement on a lu dans le texte primitif: *Nunc ergo facite plauſtrum.... & ſumite duas vaccas.... & jungetis eas*, &c.

Ibid. C'eſt le ſens de l'Hébreu: & l'expreſſion de la Vulgate, *fœtas*, ſe prend auſſi dans ce ſens.

Ibid. Hébr. litt. & faites revenir leurs veaux d'après elles dans la maiſon.

℣. 9. ville de la tribu de Juda.

℣. 11. Au lieu de AFLIM, *anus*, les Rabbins dans ce Chapitre mettent à la marge TRHIM, *mariſiæ* ou *hæmorrhoides*: ils ſuppoſent que ce mot eſt plus honnête pour déſigner la partie affligée: & ici ce mot eſt paſſé de la marge dans le texte.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1131.

12. Les vaches ayant commencé d'aller, marcherent tout droit par le chemin qui mene à Bethſamès, & avançoient toujours d'un même pas, en meuglant, ſans ſe détourner ni à droite ni à gauche. Les princes des Philiſtins, *pour s'aſſurer par eux-mêmes de la vérité du fait*, les ſuivirent juſqu'à ce qu'elles fuſſent arrivées ſur les terres de Bethſamès.

12. Ibant autem in directum vaccæ, per viam quæ ducit Bethſames, & itinere uno gradiebantur, pergentes & mugientes: & non declinabant neque ad dexteram neque ad ſiniſtram: ſed & ſatrapæ Philiſthiim ſequebantur uſque ad terminos Bethſames.

13. Les Bethſamites ſcioient alors le bled dans une vallée; & levant les yeux, ils apperçurent l'arche, & eurent une grande joie en la voyant.

13. Porrò Bethſamitæ metebant triticum in valle: & elevantes oculos ſuos, viderunt arcam, & gaviſi ſunt cùm vidiſſent.

14. Le chariot vint ſe rendre dans le champ de Joſué Bethſamite, & s'arrêta là. Il y avoit au même lieu une grande pierre; & les Bethſamites * ayant coupé en pieces le bois du chariot, mirent les vaches deſſus, & les offrirent au Seigneur en holocauſte.

14. Et plauſtrum venit in agrum Joſue Bethſamitæ, & ſtetit ibi. Erat autem ibi lapis magnus, & conciderunt ligna plauſtri, vaccáſque impoſuerunt ſuper ea holocauſtum Domino.

15. Les Lévites deſcendirent l'arche de Dieu, avec la caſſette qui étoit auprès, où étoient les figures d'or, & ils les mirent ſur *cette* grande pierre. Les Bethſamites offrirent alors des holocauſtes *devant l'arche*, & immolerent des victimes au Seigneur *par les mains des prêtres qui ſe trouverent parmi eux.*

15. Levitæ autem depoſuerunt arcam Dei, & capſellam quæ erat juxta eam, in qua erant vaſa aurea, & poſuerunt ſuper lapidem grandem. Viri autem Bethſamitæ obtulerunt holocauſta, & immolaverunt victimas in die illa Domino.

* 14. La ville de Bethſamès étoit une de celles qui avoient été données à la Tribu de Lévi.

16. Et quinque ſatrapæ Philiſthinorum viderunt, & reverſi ſunt in Accaron in die illa.

16. Les cinq princes des Philiſtins ayant vu ceci, retournerent le même jour à Accaron. Av. l'Ere Chr. Volg. 1131.

17. Hi ſunt autem ani aurei, quos reddiderunt Philiſthiim pro delicto, Domino: Azotus unum, Gaza unum, Aſcalon unum, Geth unum, Accaron unum:

17. Voici *les noms des villes qui offrirent* les cinq anus d'or que les Philiſtins rendirent au Seigneur pour leur péché: Azot, Gaza, Aſcalon, Geth, & Accaron en donnerent chacun un,

18. & mures aureos ſecundùm numerum urbium Philiſthiim quinque provinciarum, ab urbe murata uſque ad villam quæ erat abſque muro, & uſque ad Abel magnum, ſuper quem poſuerunt arcam Domini, quæ erat uſque in illum diem in agro Joſue Bethſamitis.

18. avec autant de rats d'or qu'il y avoit de villes dans les cinq provinces des Philiſtins, tant des villes murées, que des villages ſans murs, *qui ſont depuis la mer*, juſqu'à *la pierre nommée depuis*, le grand Abel, *ou le grand deuil*," ſur laquelle ils mirent l'arche du Seigneur, qui" eſt encore aujourd'hui dans le champ de Joſué Bethſamite.

19. Percuſſit autem de viris Bethſamitibus, eo quòd vidiſſent arcam Domini: & percuſſit de populo ſeptuaginta viros, & quinquaginta millia plebis. Luxitque populus, eo quòd Dominus percuſſiſ-

19. Or *ce qui fit donner ce nom à cette pierre, c'eſt que* le Seigneur punit de mort les habitants de Bethſamès *& des villes voiſines*, parce qu'ils avoient vu *avec curioſité* l'arche du Seigneur, *qu'il étoit défendu aux Lévites mêmes de regarder à découvert;*" *& pour cette faute*, il fit mourir ſoixante & dix perſonnes des principaux de la ville, & cinquante mille hommes du petit peuple;" & ils pleurerent tous

℣. 18. Les Septante ont lu *Aben* & traduiſent: juſqu'à la grande pierre. *Supr.* ℣. 14. & 15. Voyez le verſet ſuivant.

Ibid. Pluſieurs croient que l'Hébreu devroit ſe traduire: » & qui eſt encore aujourd'hui, &c. » c. à. d. que cela devroit s'entendre, non de l'arche, mais de la pierre ſur laquelle l'arche fut poſée. On en juge par le ſens; car il n'y a dans le texte Hébreu aucun mot qui réponde à ce *quæ erat* de la Vulgate: c'eſt ſans doute une omiſſion de Copiſte.

℣. 19. Voyez cette défenſe au Livre des Nombres, IV. 20.

Ibid. Le Syriaque & l'Arabe ne liſent ici que cinq mille ſelon le Chaldéen, il y a là une tranſpoſition qui obſcurcit ce texte: Il paroît qu'originairement dans l'Hébreu la

de ce que le Seigneur avoit frappé le peuple d'une ſi grande plaie.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1131.

20. Alors les Bethſamites dirent : Qui pourra ſubſiſter en la préſence de ce Seigneur & de ce Dieu ſi ſaint ? & chez qui d'entre nous pourra-t-il demeurer ?

21. Ils envoyerent donc des gens aux habitants de Cariathiarim, " *ville plus grande & plus forte que Bethſamès*, & leur firent dire : Les Philiſtins ont ramené l'arche du Seigneur : venez & emmenez-la chez vous, *afin qu'elle y ſoit avec plus de décence & de ſûreté.*

ſet plebem plagâ magnâ.

20. Et dixerunt viri Bethſamitæ : Quis poterit ſtare in conſpectu Domini Dei ſancti hujus ? & ad quem aſcendet à nobis ?

21. Miſerúntque nuntios ad habitatores Cariathiarim, dicentes : Reduxerunt Philiſthiim arcam Domini, deſcendite, & reducite eam ad vos.

lecture étoit : *Percuſſit autem de viris Bethſamitibus... ſeptuaginta viros ; & percuſſit de populo quinquaginta millia virorum.* Le Seigneur frappa de mort ſoixante & dix Bethſamites, & *du reſte* du peuple *des environs* cinquante mille hommes. On peut même remarquer que dans l'Hébreu la conjonction *&* ne ſe trouve point avant *quinquaginta* : de ſorte que la différence ne conſiſte que dans la ſeule tranſpoſition de ces mots, *& percuſſit de populo*, qui ſe rapportent aſſez viſiblement aux cinquante mille, puiſqu'il y a déjà un premier *percuſſit* à la tête du verſet pour les ſoixante & dix.

℣. 21. Ville de la tribu de Juda.

CHAPITRE VII.

Tranſport de l'Arche à Cariathiarim. Samuel exhorte le peuple à retourner au Seigneur. Il délivre Iſraël des mains des Philiſtins.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1111.

1. CEux de Cariathiarim étant venus, ramenerent *chez eux* l'arche du Seigneur, & la mirent en la maiſon d'Abinadab, *ſituée* dans *le lieu le plus élevé de la ville, appellé, pour ſa hauteur*, Gabaa ; & ils conſacrerent ſon fils Eléazar, afin qu'il gardât l'arche du Seigneur.

2. Or il s'étoit paſſé beaucoup de

1. VEnerunt ergo viri Cariathiarim, & reduxerunt arcam Domini, & intulerunt eam in domum Abinadab in Gabaa : Eleazarum autem filium ejus ſanctificaverunt, ut cuſtodiret arcam Domini.

2. Et factum eſt, ex qua

die manſit arca Domini in Cariathiarim, multiplicati ſunt dies, (erat quippe jam annus vigeſimus,) & requievit omnis domus Iſrael poſt Dominum.

temps depuis que l'arche du Seigneur demeuroit à Cariathiarim ; & il y avoit déjà vingt ans, lorſque toute la maiſon d'Iſraël commença de chercher ſon repos " dans le Seigneur, *après quarante années de ſervitude ſous les Philiſtins.* Av. l'Erb Chr. Vulg. 1111.

3. Ait autem Samuel ad univerſam domum Iſrael, dicens : Si in toto corde veſtro revertimini ad Dominum, auferte deos alienos de medio veſtrî, Baalim & Aſtaroth : & præparate corda veſtra Domino, & ſervite ei ſoli, & eruet vos de manu Philiſthiim.

3. Alors, *c'eſt-à-dire, vingt ans après le retour de l'arche,* " Samuel dit à toute la maiſon d'Iſraël : Si vous revenez au Seigneur de tout votre cœur, ôtez du milieu de vous les dieux étrangers, Baal & Aſtaroth, " *qui ont cauſé votre ruine ;* tenez vos cœurs prêts *à obéir* au Seigneur, & ne ſervez que lui ſeul ; & il vous délivrera de la main des Philiſtins. *Deut.* VI. 13. *Math.* IV. 10.

4. Abſtulerunt ergo filii Iſrael Baalim & Aſtaroth, & ſervierunt Domino ſoli.

4. Les enfants d'Iſraël rejetterent donc Baal & Aſtaroth, & ne ſervirent que le Seigneur.

5. Dixit autem Samuel : Congregate univerſum Iſrael in Maſphath, ut orem pro vobis Dominum.

5. Et Samuel leur dit : Aſſemblez tout Iſraël à Maſphath, afin que je prie le Seigneur pour vous.

6. Et convenerunt in Maſphath, hauſerúntque aquam, & effuderunt in conſpectu Domini, & jejunaverunt in die illa, atque dixerunt ibi : Peccavimus Domino. Judicavít-

6. Et ils s'aſſemblerent à Maſphath, *ville de la tribu de Juda* : ils puiſerent de l'eau qu'ils répandirent devant le Seigneur, *comme pour lui rendre leurs hommages, & pour lui marquer le deſir qu'ils avoient de ſe purifier de leurs péchés. Dans cette vue,* ils jeûnerent ce jour-là, & dirent : Nous avons péché contre le Sei-

ỳ. 2. Au lieu de VINKU, *& requieverunt*, on lit dans l'Hébreu VINHU, *& Lamentati ſunt*, ils revinrent avec larmes chercher le Seigneur.

ỳ. 2. & 3. Voyez ce qui a été dit ſur cela dans la *Diſſertation ſur la ſeconde partie du IIIe. Age du Monde*, à la tête du Livre des Juges.

ỳ. 3. Voyez la *Diſſertation ſur les Divinités Phéniciennes*, à la tête du Livre des Juges. Le nom de *Baalim* eſt omis ici dans l'Hébreu : la conjonction *&* qui ſuit, montre que c'eſt une pure faute de Copiſte.

gneur. Or Samuel jugea *pour la premiere fois*, les enfants d'Iſraël à Maſphath, & *il continua dans la ſuite d'y venir de temps en temps y rendre la juſtice.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1111.

7. Les Philiſtins ayant appris que les enfants d'Iſraël s'étoient aſſemblés à Maſphath, leurs Princes marcherent contre Iſraël. Ce que les enfants d'Iſraël ayant appris, ils eurent peur des Philiſtins.

que Samuel filios Iſrael in Maſphath.

7. Et audierunt Philiſthiim quòd congregati eſſent filii Iſrael in Maſphath, & aſcenderunt ſatrapæ Philiſthinorum ad Iſrael. Quod cùm audiſſent filii Iſrael, timuerunt à facie Philiſthinorum.

8. Et ils dirent à Samuel : Ne ceſſez point de crier pour nous au Seigneur notre Dieu, afin qu'il nous ſauve de la main des Philiſtins.

8. Dixerúntque ad Samuelem : Ne ceſſes pro nobis clamare ad Dominum Deum noſtrum, ut ſalvet nos de manu Philiſthinorum.

9. Samuel prit un agneau qui tettoit encore ; il l'offrit tout entier en holocauſte au Seigneur, *ſans le couper par morceaux, parce que le temps preſſoit ;* il cria au Seigneur pour Iſraël ; & le Seigneur, *par le mouvement duquel il avoit offert ce ſacrifice*, l'exauça.

Eccli. XLVI. 21.

9. Tulit autem Samuel agnum lactentem unum, & obtulit illum holocauſtum integrum Domino : & clamavit Samuel ad Dominum pro Iſrael, & exaudivit eum Dominus.

10. *En effet*, lorſque Samuel offroit ſon holocauſte, les Philiſtins commencerent le combat contre Iſraël ; mais en même-temps, le Seigneur tonna avec un bruit épouvantable ſur les Philiſtins, & il les frappa de terreur : ainſi ils furent défaits par Iſraël.

10. Factum eſt autem, cùm Samuel offerret holocauſtum, Philiſthiim iniêre prælium contra Iſrael : intonuit autem Dominus fragore magno in die illa ſuper Philiſthiim, & exterruit eos, & cæſi ſunt à facie Iſrael.

11. Les Iſraélites étant ſortis de Maſphath, pourſuivirent les Philiſtins, en

11. Egreſſíque viri Iſrael de Maſphath, perſecuti

℣. 9. C'eſt ainſi que quelques-uns expliquent cette parole : il l'offrit tout entier. Le pronom *illum* eſt omis dans l'Hébreu.

ſunt Philiſthæos, & percuſſerunt eos, uſque ad locum qui erat ſubter Bethchar.

les taillant en pieces, juſqu'au lieu qui eſt au deſſous de Bethchar.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1111.

12. Tulit autem Samuel lapidem unum, & poſuit eum inter Maſphath & inter Sen: & vocavit nomen loci illius, Lapis adjutorii. Dixítque: Hucuſque auxiliatus eſt nobis Dominus.

12. Et Samuel prit une pierre qu'il mit entre Maſphath & Sen, " & il appella ce lieu la Pierre du ſecours, en diſant: Le Seigneur eſt venu juſqu'ici à notre ſecours.

13. Et humiliati ſunt Philiſthiim, nec appoſuerunt ultrà ut venirent in terminos Iſrael. Facta eſt itaque manus Domini ſuper Philiſthæos, cunctis diebus Samuelis.

13. Les Philiſtins furent alors humiliés, & ils n'oſerent plus venir ſur les terres d'Iſraël: car la main du Seigneur fut ſur les Philiſtins, tant que Samuel gouverna *le peuple*.

14. Et redditæ ſunt urbes quas tulerant Philiſthiim ab Iſrael; Iſraeli, ab Accaron uſque Geth, & terminos ſuos: liberavítque Iſrael de manu Philiſthinorum, erátque pax inter Iſrael & Amorrhæum.

14. Les villes que les Philiſtins avoient priſes ſur Iſraël, depuis Accaron juſqu'à Geth, furent rendues, avec toutes leurs terres, au peuple d'Iſraël; " ainſi Samuel délivra les Iſraélites de la main des Philiſtins; & il y avoit paix entre les Amorrhéens " & Iſraël.

15. Judicabat quoque Samuel Iſraelem cunctis diebus vitæ ſuæ.

15. Samuel ne ceſſa de juger Iſraël durant tout le reſte de ſa vie; *& quoique, dans la ſuite, Saül eut été élu Roi, Samuel conſerva toujours néanmoins une grande autorité.*

16. Et ibat per ſingulos

16. Il alloit tous les ans à Béthel, " &

℣. 11. & 12. Au lieu de *Bethchar & Sen*, les Interpretes Syriaque & Arabe ont lu *Bethſan*.

℣. 14. Accaron & Geth étoient aux Philiſtins; mais il y avoit entre ces deux villes quelques places qui appartenoient à la Tribu de Dan, & qui furent rendues à cette Tribu.

Ibid. c. à. d. Les reſtes des Chananéens anciens habitants du pays, ſouvent nommés Amorrhéens.

℣. 16. Quelques-uns croient que *Bethel*, ſignifie ici la maiſon de Dieu, c. à. d. Cariathiarim où l'Arche étoit alors.

de là à Galgala, & enſuite à Maſphath, & *parcourant ainſi tout le pays*, il y rendoit la juſtice à *tout* Iſraël.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1111.

17. Il retournoit *de là* à Ramatha, qui étoit le lieu de ſa demeure *ordinaire*, & où il jugeoit auſſi le peuple. Il y bâtit même un autel au Seigneur *pour le conſulter.*

annos circuiens Bethel & Galgala & Maſphath, & judicabat Iſraelem in ſupradictis locis.

17. Revertebatúrque in Ramatha: ibi enim erat domus ejus, & ibi judicabat Iſraelem: ædificavit etiam ibi altare Domino.

CHAPITRE VIII.

Samuel établit ſes enfants pour Juges d'Iſraël. Les Iſraélites demandent un Roi. Samuel leur repréſente le droit du Roi. Ils perſiſtent dans leur demande.

1. SAmuel étant devenu vieux, établit ſes enfants pour Juges ſur Iſraël.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1095.

1. FActum eſt autem cùm ſenuiſſet Samuel, poſuit filios ſuos judices Iſrael.

2. Son fils aîné s'appelloit Joël, & le ſecond Abia: *ils exerçoient la charge de* Juges dans Berſabée, *conjointement avec leur pere.*

2. Fuítque nomen filii ejus primogeniti Joel, & nomen ſecundi Abia, judicum in Berſabee.

3. Mais ils ne marcherent point dans ſes voies, *& n'imiterent point ſa ſage conduite*: ils ſe laiſſerent corrompre par l'avarice, reçurent des préſents, & rendirent des jugements injuſtes.

3. Et non ambulaverunt filii illius in viis ejus: ſed declinaverunt poſt avaritiam, acceperúntque munera, & perverterunt judicium.

4. Tous les anciens d'Iſraël s'étant donc aſſemblés, vinrent trouver Samuel à Ramatha,

4. Congregati ergo univerſi majores natu Iſrael, venerunt ad Samuelem in Ramatha;

℣. 2. Le verbe eſt omis dans l'Hébreu, où vraiſemblablement on aura lu : *Et fuerunt judices.*

5. dixerúntque

5. dixerúntque ei: Ecce tu ſenuiſti, & filii tui non ambulant in viis tuis: conſtitue nobis regem, ut judicet nos, ſicut & univerſæ habent nationes.

6. Diſplicuit ſermo in oculis Samuelis, eo quòd dixiſſent: Da nobis regem, ut judicet nos. Et oravit Samuel ad Dominum.

7. Dixit autem Dominus ad Samuelem: Audi vocem populi in omnibus quæ loquuntur tibi: non enim te abjecerunt, ſed me, ne regnem ſuper eos.

8. Juxta omnia opera ſua, quæ fecerunt à die quâ eduxi eos de Ægypto uſque ad diem hanc: ſicut dereliquerunt me, & ſervierunt diis alienis, ſic faciunt etiam tibi.

9. Nunc ergo vocem eorum audi: verumtamen conteſtare eos, & prædic eis jus regis, qui regnaturus eſt ſuper eos.

10. Dixit itaque Samuel omnia verba Domini ad

5. & lui dirent: Vous voyez que vous êtes devenu vieux, & que vos enfants ne marchent point dans vos voies: *maintenant donc*" établiſſez ſur nous un Roi comme en ont les autres nations, afin qu'il nous juge, *& qu'il nous gouverne juſtement.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1095.

Oſee XIII. 10. *Act.* XIII, 21.

6. Cette propoſition déplut à Samuel, voyant qu'ils lui diſoient: Donnez-nous un Roi, afin qu'il nous juge, *ne paroiſſant pas contents de ſon gouvernement, ni de celui de Dieu, ſous l'autorité duquel il les avoit toujours jugés. Cependant* il offrit ſa priere au Seigneur, *pour connoître ſur cela ſa volonté.*

7. Et le Seigneur lui dit: Ecoutez la voix de ce peuple dans tout ce qu'ils vous diſent; *& ne vous en fâchez point, comme d'une injure particuliere qu'ils vous font;* car ce n'eſt point vous, mais c'eſt moi qu'ils rejettent, afin que je ne regne point ſur eux.

8. C'eſt ainſi qu'ils ont toujours fait, depuis le jour où je les ai tirés de l'Egypte, juſqu'aujourd'hui: comme ils m'ont abandonné, & qu'ils ont ſervi des dieux étrangers, ils vous traitent auſſi de même; *ils vous abandonnent, & veulent être gouvernés par un Roi, comme les autres peuples.*

9. Ecoutez donc ce qu'ils vous diſent; mais auparavant faites-leur bien comprendre, & déclarez-leur quel ſera le droit" du Roi qui doit régner ſur eux, *& ce qu'il ſe croira permis, quand il aura la ſouveraine autorité.*"

10. Samuel rapporta au peuple qui lui avoit demandé un Roi, tout ce que

℣. 5. On lit dans l'Hébreu *nunc*, & dans les Septante *& nunc*, au ſens de *nunc ergo*.

℣. 9. On lit dans l'Hébreu AC CI, *verumtamen quia*: mais ce *quia* paroît être une faute de Copiſte: il y a des exemplaires où on ne le trouve pas.

Ibid. Hébr. autr. la pratique, ou, la conduite du Roi: » c. à. d. la maniere dont il exercera ſon autorité.

le Seigneur lui avoit dit :

Av. l'Erb Chr. Vulg. 1095.

11. & il ajouta : Voici quel ſera le droit du Roi qui vous gouvernera. Il prendra vos enfants, pour conduire ſes chariots ; il s'en fera des gens de cheval, & il les fera courir devant ſon char :

12. il en fera ſes officiers, pour commander, les uns mille hommes, & les autres cent : " il prendra les uns pour labourer ſes champs & pour recueillir ſes bleds, les autres pour lui faire des armes & des chariots.

13. Il ſe fera de vos filles des parfumeuſes, des cuiſinieres & des boulangeres.

14. Il prendra auſſi ce qu'il y aura de meilleur dans vos champs, dans vos vignes & dans vos plants d'oliviers ; & le donnera à ſes ſerviteurs.

15. Il vous fera payer la dîme de vos bleds & du revenu de vos vignes, pour avoir de quoi donner à ſes eunuques & à ſes officiers.

16. Il prendra vos ſerviteurs, vos ſervantes, & les jeunes gens les plus forts, avec vos ânes ; & il les fera travailler pour lui.

17. Il prendra auſſi la dîme de vos troupeaux, & vous ſerez ſes ſerviteurs, "

populum, qui petierat à ſe regem,

11. & ait : Hoc erit jus regis, qui imperaturus eſt vobis : Filios veſtros tollet, & ponet in curribus ſuis, faciétque ſibi equites & præcurſores quadrigarum ſuarum :

12. & conſtituet ſibi tribunos & centuriones, & aratores agrorum ſuorum, & meſſores ſegetum, & fabros armorum & curruum ſuorum.

13. Filias quoque veſtras faciet ſibi unguentarias, & focarias, & panificas.

14. Agros quoque veſtros, & vineas, & oliveta optima tollet, & dabit ſervis ſuis.

15. Sed & ſegetes veſtras, & vinearum reditus addecimabit, ut det eunuchis & famulis ſuis.

16. Servos etiam veſtros, & ancillas, & juvenes optimos, & aſinos auferet, & ponet in opere ſuo.

17. Greges quoque veſtros addecimabit, vóſque

℣. 12. Hébr. cinquante. » Il y a lieu de croire qu'il faut l'un & l'autre ; c'eſt-à-dire, » d'autres cent, & d'autres cinquante. »

℣. 17. Autr. ſes eſclaves. » Les peuples d'orient étoient ſoumis à leurs Princes comme des eſclaves à leurs maîtres.

eritis ei ſervi.

18. Et clamabitis in die illa à facie regis veſtri, quem elegiſtis vobis : & non exaudiet vos Dominus in die illa, quia petiſtis vobis regem.

19. Noluit autem populus audire vocem Samuelis, ſed dixerunt : Nequaquàm : rex enim erit ſuper nos,

20. & erimus nos quoque ſicut omnes gentes : & judicabit nos rex noſter, & egredietur ante nos, & pugnabit bella noſtra pro nobis.

21. Et audivit Samuel omnia verba populi, & locutus eſt ea in auribus Domini.

22. Dixit autem Dominus ad Samuelem : Audi vocem eorum, & conſtitue ſuper eos regem. Et ait Samuel ad viros Iſrael : Vadat unuſquiſque in civitatem ſuam.

obligés de lui payer les tributs, & de faire les corvées qu'il voudra exiger de vous.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1095.

18. Vous crierez alors contre votre Roi que vous vous ſerez élu ; & le Seigneur ne vous exaucera point, parce que c'eſt vous-mêmes qui avez demandé d'avoir un Roi.

19. Le peuple ne voulut point écouter ce diſcours de Samuel. Non, lui dirent-ils, nous voulons avoir un Roi qui nous gouverne ; *& nous ne nous en dégoûterons point.*

20. Nous voulons être comme les autres nations, *qui ſont gouvernées par des Rois. Ainſi* notre Roi nous jugera ; il marchera à notre tête, & il combattra pour nous dans toutes nos guerres, *& nous lui obéirons.*

21. Samuel ayant entendu la réponſe du peuple, la rapporta au Seigneur.

22. Et le Seigneur lui dit : Faites ce qu'ils vous diſent, & donnez-leur un Roi qui les gouverne. Samuel dit donc au peuple d'Iſraël : Que chacun retourne en ſa ville, *& ſoyez aſſurés que vous aurez un Roi.*

CHAPITRE IX.

Saül cherche les ânesſes de ſon pere. Il va trouver Samuel. Samuel le retient chez lui.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1095.

1. VOici comme s'accomplit cette parole de Samuel : Il y avoit un homme de la tribu de Benjamin qui s'appelloit Cis : il étoit fils d'Abiel, " fils de Séror, fils de Béchorath, fils d'Aphia, fils d'un homme de la race de Benjamin." Cis étoit un homme puiſſant & fort.

1. ET erat vir de Benjamin nomine Cis, filius Abiel, filii Seror, filii Bechorath, filii Aphia, filii viri Jemini, fortis robore.

2. Il avoit un fils appellé Saül, qui étoit parfaitement bienfait ; & de tous les enfants d'Iſraël, il n'y en avoit point de mieux fait que lui : il étoit plus grand qu'aucun du peuple de toute la tête.

2. Et erat ei filius vocabulo Saul, electus & bonus ; & non erat vir de filiis Iſrael melior illo : ab humero & ſurſùm eminebat ſuper omnem populum.

3. Or les ânesſes de Cis, pere de Saül, s'étant égarées, il dit à Saül ſon fils : Prenez avec vous un ſerviteur, & allez chercher ces ânesſes.

3. Perierant autem aſinæ Cis patris Saul : & dixit Cis ad Saul filium ſuum : Tolle tecum unum de pueris ; & conſurgens vade, & quære aſinas.

4. Ayant donc paſſé par la montagne d'Ephraïm, & par le pays de Saliſa, ſans les avoir trouvées, ils parcoururent encore le pays de Salim, ſans les rencontrer, & le pays de Jémini, ſans en avoir de nouvelles. "

4. Qui cùm tranſiſſent per montem Ephraim, & per terram Saliſa, & non inveniſſent, tranſierunt etiam per terram Salim, & non erant : ſed & per terram Jemini, & minimè repererunt.

℣. 1. Peut-être le même que Jéhiel. 1. *Par.* IX. 35.

Ibid. Hébr. autr. fils d'un homme *de la ville* de Jémini. Le R. P. Houbigant le traduit en ce ſens *Jeminienſis*. On va voir au ℣. 4. la terre de Jémini.

℣. 4. La montagne d'Ephraïm, au nord : le pays de Saliſa, au couchant : le pays de Salim, au midi : le pays de Jémini, ou de Jémin, à l'orient de Gabaa patrie de Saül. Dans l'Hébreu de ce verſet on lit une ſeule fois au pluriel VIABRU, *& tranſierunt*, & trois fois au ſingulier VIABR, *& tranſiit*, au lieu du pluriel.

5. Cùm autem veniſſent in terram Suph, dixit Saul ad puerum qui erat cum eo: Veni, & revertamur; ne fortè dimiſerit pater meus aſinas, & ſollicitus ſit pro nobis.

5. Lorſqu'ils furent venus ſur la terre *de Ramatha*, " *habitée par les deſcendants* de Suph, *de la tribu de Lévi*, Saül dit au ſerviteur qui étoit avec lui : Allons, retournons-nous-en, de peur que mon pere ne commence d'oublier ſes ânesſes, & ne ſoit plus en peine que de nous. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1095.

6. Qui ait ei : Ecce vir Dei eſt in civitate hac, vir nobilis; omne quod loquitur, ſine ambiguitate venit: nunc ergo eamus illuc, ſi fortè indicet nobis de via noſtra, propter quam venimus.

6. Le ſerviteur lui dit : Voici une ville où il y a un homme de Dieu qui eſt fort célebre : tout ce qu'il dit arrive infailliblement : allons donc " le trouver préſentement ; peut-être qu'il nous donnera quelque lumiere ſur le ſujet qui nous a fait venir ici.

7. Dixítque Saul ad puerum ſuum : Ecce ibimus : quid feremus ad virum Dei? panis defecit in ſitarciis noſtris : & ſportulam non habemus, ut demus homini Dei, nec quidquam aliud.

7. Saül dit à ſon ſerviteur : Allons-y ; mais que porterons-nous à l'homme de Dieu ? *il ſeroit fort malhonnête à nous de nous préſenter devant lui, ſans avoir quelque choſe à lui donner* : *or* le pain qui étoit dans notre ſac nous a manqué ; & nous n'avons ni argent, ni quoi que ce ſoit pour donner à l'homme de Dieu. "

8. Rursùm puer reſpondit Sauli, & ait : Ecce inventa eſt in manu mea quarta pars ſtateris argenti ; demus homini Dei, ut indicet nobis viam noſtram.

8. Le ſerviteur répondit à Saül : Voici le quart d'un ſicle d'argent que j'ai trouvé ſur moi par haſard : donnons-le à l'homme de Dieu, afin qu'il nous découvre ce que nous devons faire ; *& il nous le découvrira ſans doute, puiſque c'eſt un Voyant.*

9. (Olim in Iſrael ſic loquebatur unuſquiſque

9. (Autrefois dans Iſraël tous ceux qui alloient conſulter Dieu, s'entredi-

℣. 5. dans les montagnes d'Ephraïm. *Supr.* 1. 1.

℣. 6. Hébr. litt. *nunc*, au lieu de *& nunc*, que l'on trouve dans les Septante au ſens de *nunc ergo.*

℣. 7. Hébr. autr. Nous n'avons aucun préſent pour offrir à l'homme de Dieu : *& certes* qu'avons-nous ? litt. *Quid nobiſcum.* Peut-être qu'au lieu de ATNU, *nobiſcum*, il faudroit lire ANKNU, *nos.* C'eſt-à-dire, *Quid nos* ? on ſous-entendroit *faciemus ?*

ſoient : Venez, allons au Voyant. Car celui qui s'appelle aujourd'hui Prophete, s'appelloit alors le Voyant, *parce qu'il voyoit les choſes de Dieu, & qu'il les découvroit aux hommes.*")

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1095.

vadens conſulere Deum : Venite, & eamus ad Videntem. Qui enim Propheta dicitur hodie, vocabatur olim Videns.)

10. Saül répondit à ſon ſerviteur : Vous dites très-bien : venez, allons-y. Et ils allerent dans la ville *de Ramatha*, où étoit *ordinairement* l'homme de Dieu.

10. Et dixit Saul ad puerum ſuum : Optimus ſermo tuus : veni, eamus. Et ierunt in civitatem, in qua erat vir Dei.

11. Lorſqu'ils montoient par le côteau qui mene à la ville, ils trouverent des filles qui en ſortoient pour aller puiſer de l'eau, & ils leur dirent : Le Voyant eſt-il ici ?

11. Cúmque aſcenderent clivum civitatis, invenerunt puellas egredientes ad hauriendam aquam, & dixerunt eis : Num hìc eſt Videns ?

12. Elles leur répondirent : Il y eſt ; le voilà devant vous : allez vîte " le trouver ; car il eſt venu aujourd'hui dans la ville, " parce que le peuple doit offrir un ſacrifice ſur le lieu haut *conſacré au Seigneur.*

12. Quæ reſpondentes dixerunt illis : Hìc eſt : ecce ante te, feſtina nunc : hodie enim venit in civitatem, quia ſacrificium eſt hodie populi in excelſo.

13. Vous ne ſerez pas plutôt entrés dans la ville, que vous le trouverez, avant qu'il monte au lieu haut pour manger : & le peuple ne mangera point juſqu'à ce qu'il ſoit venu, parce que c'eſt lui qui benit l'hoſtie ; & après cela, ceux qui y ont été appellés, commencent de manger. Montez donc préſentement ;

13. Ingredientes urbem, ſtatìm invenietis eum antequàm aſcendat excelſum ad veſcendum : neque enim comeſurus eſt populus donec ille veniat ; quia ipſe benedicit hoſtiæ, &

℣. 9. Comme cette parentheſe ne paroît amenée par rien qui précede dans le texte, le R. P. Houbigant ſoupçonne avec beaucoup de vraiſemblance que ce verſet a dû être originairement après le ℣. 11. dont il eſt la ſuite naturelle.

℣. 12. Hébr. & Vulg. *ante te, feſtina.* Les Septante ont lu, *ante vos, feſtinate* : ce qui s'accorde mieux avec la ſuite : le François ne peut faire ſentir cette différence, parce qu'on y confond habituellement le ſingulier avec le pluriel.

Ibid. La maiſon de Samuel étoit dans la ville de Ramatha ; mais il vivoit ordinairement à la campagne dans un lieu nommé *Naïoth. Infr.* XIX. 19.

deinceps comedunt, qui vocati ſunt. Nunc ergo conſcendite, quia hodie reperietis eum.

car aujourd'hui vous le trouverez."

Av. l'Err Chr. Vulg. 1095.

14. Et aſcenderunt in civitatem. Cúmque illi ambularent in medio urbis, apparuit Samuel, egrediens obviàm eis, ut aſcenderet in excelſum.

14. Ils monterent donc à la ville : & lorſqu'ils y furent entrés, ils virent Samuel qui venoit au devant d'eux, prêt à monter au lieu haut.

15. Dominus autem revelaverat auriculam Samuelis ante unam diem quàm veniret Saul, dicens :

15. Or le Seigneur avoit révélé à Samuel la venue de Saül, le jour de devant qu'il fût arrivé, en lui diſant :

16. Hâc ipſâ horâ, quæ nunc eſt, cras mittam virum ad te de terra Benjamin, & unges eum ducem ſuper populum meum Iſrael : & ſalvabit populum meum de manu Philiſthinorum, quia reſpexi populum meum ; venit enim clamor eorum ad me.

16. Demain, à la même heure, je vous enverrai un homme de la tribu de Benjamin, que vous ſacrerez pour être le chef de mon peuple d'Iſraël : & il ſauvera mon peuple de la main des Philiſtins, *qui commencent de l'opprimer de nouveau ; ce que je ne ſouffrirai point*, parce que j'ai regardé mon peuple *d'un œil favorable*, & que leurs cris ſont venus juſqu'à moi.

17. Cúmque aſpexiſſet Samuel Saulem, Dominus dixit ei : Ecce vir quem dixeram tibi ; iſte dominabitur populo meo.

17. Samuel ayant donc enviſagé Saül, le Seigneur lui dit : Voici l'homme dont je vous avois parlé ; c'eſt celui-là qui régnera ſur mon peuple, *& qui le délivrera des mains des Philiſtins.*

18. Acceſſit autem Saul ad Samuelem in medio

18. Saül *étant entré* dans la ville," s'approcha de Samuel, & lui dit : Je vous

℣. 13. Hébr. litt. *eum hodie reperietis eum.* Au lieu de ce premier *eum*, ATO, vraiſemblablement il faudroit lire ATM', *vos.*

℣. 18. Hébr. & Vulg. *in medio portæ.* Mais au ℣. 14. on a vu qu'ils étoient *in medio urbis*, & les Septante ont lu ici comme au verſet 14. *in medio urbis.* Les Copiſtes ont pu confondre HAIR, *urbis*, avec HSAR, *portæ.*

prie de me dire où eſt la maiſon du Voyant.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1095.

portæ, & ait: Indica, o-ro, mihi, ubi eſt domus Videntis.

19. Samuel répondit à Saül: C'eſt moi qui ſuis le Voyant: montez avant moi au lieu haut; car vous mangerez" aujourd'hui avec moi, & demain matin je vous renverrai: je vous dirai tout ce que vous avez dans le cœur:

19. Et reſpondit Samuel Sauli, dicens: Ego ſum Videns: aſcende ante me in excelſum, ut comedatis mecum hodie, & dimittam te manè: & omnia quæ ſunt in corde tuo, indicabo tibi.

20. & pour les ânesſes que vous avez perdues il y a trois jours, n'en ſoyez point en peine, parce qu'elles ſont retrouvées. Et à qui ſera tout ce qu'il y a de meilleur dans Iſraël, ſinon à vous & à toute la maiſon de votre pere, *que Dieu a choiſie pour la combler d'honneur?*

20. Et de aſinis quas nudiuſtertius perdidiſti, ne ſollicitus ſis, quia inventæ ſunt. Et cujus erunt optima quæque Iſrael? nonne tibi & omni domui patris tui?

21. Saül lui répondit: Ne ſuis-je pas de la tribu de Benjamin," qui eſt la plus petite d'Iſraël? & ma famille n'eſt-elle pas la moindre de toutes celles de cette tribu?" pourquoi donc me parlez-vous de cette ſorte?

21. Reſpondens autem Saul, ait: Numquid non filius Jemini ego ſum, de minima tribu Iſrael, & cognatio mea noviſſima inter omnes familias de tribu Benjamin? quare ergo locutus es mihi ſermonem iſtum?

22. Samuel ayant pris Saül & ſon ſerviteur, les mena dans la ſalle; & les ayant fait aſſeoir au deſſus de tous les conviés qui étoient environ

22. Aſſumens itaque Samuel Saulem, & puerum ejus, introduxit eos in triclinium, & dedit eis lo-

℣. 19. Hébr. & Vulg. litt. *ut comedatis*: les Septante ont lu *ut comedas*; & en effet tous les autres verbes ſont au ſingulier; mais c'eſt encore ce que notre langue ne ſait point diſtinguer.

℣. 21. Hébr. *Ben Jemini*, c'eſt-à-dire, *filius Jemini*, comme l'exprime la Vulgate: mais ce n'eſt pas *vir Jemini*, comme au ℣. 1. & il eſt vraiſemblable que la lecture primitive étoit *Benjemini*, c'eſt-à-dire, *Benjaminita*.

Ibid. On lit dans l'Hébreu SBTI, *tribuum*, au lieu de SBT, *tribûs*.

cum

cum in capite eorum qui fuerant invitati : erant enim quaſi triginta viri.

trente perſonnes,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1095.

23. Dixítque Samuel coco : Da partem quam dedi tibi, & præcepi ut reponeres ſeorsùm apud te.

23. il dit au cuiſinier : Servez ce morceau de viande que je vous ai donné, & que je vous ai commandé de mettre à part.

24. Levavit autem cocus armum, & poſuit ante Saul. Dixítque Samuel : Ecce quod remanſit, pone ante te, & comede : quia de induſtria ſervatum eſt tibi, quando populum vocavi. Et comedit Saul cum Samuele in die illa.

24. Le cuiſinier prit donc une épaule, " & la ſervit devant Saül. Samuel " lui dit : Voilà ce qui eſt demeuré ; mettez-le devant vous, & mangez, parce que je vous l'ai fait garder exprès, lorſque j'ai invité le peuple. " Et Saül mangea ce jour-là avec Samuel.

25. Et deſcenderunt de excelſo in oppidum, & locutus eſt cum Saule in ſolario : ſtravítque Saul in ſolario, & dormivit.

25. Après cela, ils deſcendirent du lieu haut, dans la ville : Samuel parla à Saül ſur la terraſſe " du logis, & Saül s'y dreſſa un lit où il dormit. "

26. Cúmque manè ſurrexiſſent, & jam eluceſce-

26. S'étant levé au matin, lorſqu'il faiſoit déjà jour, Samuel appella Saül

℣. 24. Hébr. autr. une cuiſſe & ce qui eſt deſſus ; ou plutôt, & la queue. On a pu confondre HALIH, *cauda*, avec HOLIAH, *quod* (eſt) *ſuper eam*.

Ibid. L'Hébreu ne nommant point ici Samuel, ſuppoſe que c'eſt le cuiſinier qui dit ce qui va ſuivre ; mais les Septante comme la Vulgate l'attribuent à Samuel en le nommant.

Ibid. Hébr. litt. *dicendo* : *Populum vocavi.* Il eſt évident que Samuel ſeul a pu dire cela. Le R. P. Houbigant ſuppoſant que c'eſt le cuiſinier qui dit ce qui précede, ſoupçonne que ces dernieres paroles appartiennent au ℣. précéd. où Samuel parle.

℣. 25. Hébr. litt. ſur le toit » qui étoit en plate-forme, ſelon l'uſage de ce pays.

Ibid. Ces mots : *Stravítque*, *&c.* ne ſont pas dans l'Hébreu, mais dans les Septante, qui au contraire n'ont pas ceux-ci : *& locutus eſt cum Saule in ſolario, & manè ſurrexerunt*, comme on le lit dans l'Hébreu. Cette différence vient vraiſemblablement de ce que dans l'Hébreu, il y a beaucoup de reſſemblance entre les mots de la premiere phraſe, & ceux qui peuvent exprimer la ſeconde, en ſorte que les Septante ont omis la premiere, & ont conſervé la ſeconde, au lieu que les Copiſtes Hébreux ont conſervé la premiere, & ont omis la ſeconde : la Vulgate les réunit. On a pu facilement confondre VIDBR, *& locutus eſt*, avec VIRBD, *& ſtravit* : & peut-être a-t-on confondu VISCB, *& decubuit* ou *dormivit* avec VISCMU, *& manè ſurrexerunt*.

qui étoit ſur la terraſſe, & lui dit : Venez, que je vous renvoie. Saül étant allé à lui, ils ſortirent tous deux, lui & Samuel.

Av. l'Erè Chr. Vulg. 1095.

ret, vocavit Samuel Saulem in ſolario, dicens : Surge, & dimittam te. Et ſurrexit Saul : egreſſíque ſunt ambo, ipſe videlicet, & Samuel.

27. Et lorſqu'ils deſcendoient au bas de la ville, Samuel lui dit : Dites à votre ſerviteur qu'il paſſe, & qu'il aille devant nous : pour vous, demeurez un peu, afin que je vous faſſe ſavoir ce que le Seigneur m'a dit *de vous, & ce qu'il m'a ordonné à votre ſujet.*

27. Cúmque deſcenderent in extrema parte civitatis, Samuel dixit ad Saul : Dic puero ut antecedat nos, & tranſeat : tu autem ſubſiſte pauliſper, ut indicem tibi verbum Domini.

CHAPITRE X.

Samuel ſacre Saül. Saül prophétiſe. Il eſt élu Roi par le ſort. Il eſt reconnu par le peuple. Il ſe retire à Gabaa.

1. EN même-temps Samuel prit une petite fiole d'huile, qu'il répandit ſur la tête de Saül ; & il le baiſa, & lui dit : Le Seigneur, par cette onction, vous ſacre pour Prince ſur ſon héritage ; & vous délivrerez ſon peuple de la main de ſes ennemis qui l'environnent. Voici la marque que vous aurez que *c'eſt* Dieu *qui* vous a ſacré pour prince : "

Act. XIII, 21.

1. TUlit autem Samuel lenticulam olei, & effudit ſuper caput ejus, & deoſculatus eſt eum, & ait : Ecce unxit te Dominus ſuper hæreditatem ſuam in principem, & liberabis populum ſuum de manibus inimicorum ejus, qui in circuitu ejus ſunt. Et hoc tibi ſignum, quia unxit te Deus in principem.

℣. 1. Ces mots, *& liberabis*, & le reſte du verſet, ne ſont pas dans l'Hébreu, mais dans le Grec de l'Édition Romaine, où on lit : vous commanderez au milieu de ſon peuple, & vous le délivrerez. On trouve dans l'Hébreu le veſtige de cette ancienne lecture, en ce qu'on y lit : *Nonne, quia unxit te*, au ſens de *Ecce quia unxit te* ; c'eſt-à-dire, que les Copiſtes ont paſſé de ce premier mot *Nonne* ou *Ecce* à la fin du verſet où ſe trouvent ces mots, *quia unxit te.* Ce *quia* ne convient qu'à cette derniere phraſe.

2. Cùm abieris hodie à me, invenies duos viros juxta ſepulchrum Rachel in finibus Benjamin, in meridie, dicéntque tibi: Inventæ ſunt aſinæ ad quas ieras perquirendas: & intermiſſis pater tuus aſinis, ſollicitus eſt pro vobis, & dicit: Quid faciam de filio meo?

2. Lorſque vous m'aurez quitté aujourd'hui, vous trouverez deux hommes près du *chemin qui conduit au* ſépulcre de Rachel " ſur la frontiere de Benjamin, vers le midi, " qui vous diront: Les ânesſes que vous étiez allé chercher, ſont retrouvées: votre pere n'y penſe plus; mais il eſt en peine de vous, " & il dit: Que ferai-je pour retrouver mon fils? Av. l'Ere Chr. Vulg. 1095.

3. Cúmque abieris indè, & ultrà tranſieris, & veneris ad quercum Thabor, invenient te ibi tres viri aſcendentes ad Deum in Bethel, unus portans tres hœdos, & alius tres tortas panis, & alius portans lagenam vini.

3. Lorſque vous ſerez ſorti de là, & qu'ayant paſſé outre, vous ſerez arrivé au chêne de Thabor, " vous rencontrerez là trois hommes qui iront adorer Dieu à Béthel, " dont l'un portera trois chèvreaux, l'autre trois pains ou tourteaux, & l'autre une bouteille de vin.

4. Cúmque te ſalutaverint, dabunt tibi duos panes, & accipies de manu eorum.

4. Après qu'ils vous auront ſalué, ils vous donneront deux pains, *ou tourteaux*, " & vous les recevrez de leurs mains.

5. Poſt hæc venies in collem Dei, ubi eſt ſtatio Philiſthinorum: & cùm ingreſſus fueris ibi urbem, obvium habebis gregem

5. Vous viendrez après à la colline de Dieu, " *près de Gabaa*, où il y a une garniſon de Philiſtins. Lorſque vous ſerez entré dans la ville, vous rencontrerez une troupe de Prophetes, qui deſ-

℣. 2. Ce ſépulcre étoit aſſez près de Bethléhem. *Geneſ.* XXXV. 19.

Ibid. La plupart prennent le terme de l'original pour un nom de lieu, & traduiſent: à Selſach.

Ibid. Hébr. & Vulg. *pro vobis.* L'Interprete Arabe a lu *pro te*, qui s'accorde mieux avec la ſuite.

℣. 3. dans la Tribu de Benjamin, différent du mont Thabor qui étoit ſitué dans la Tribu de Zabulon.

Ibid. Hébr. autr. à la maiſon de Dieu, c. à. d. à Cariathiarim, où étoit l'Arche.

℣. 4. Hébr. litt. *duas panis.* Il eſt aſſez évident que c'eſt une faute de Copiſte pour *duas tortas panis*, conformément à l'expreſſion du ℣. précéd.

℣. 5. Cette colline étoit nommée ainſi, ſoit qu'il y eût un autel; ſoit à cauſe de ſon élévation; ſoit parce que les Prophetes s'y retiroient. *Infr.* XIII. 2. 3. & XIV. 15.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1095.

cendront du lieu haut, précédés de perſonnes qui ont des lyres, des tambours, des flûtes & des harpes; & ces Prophetes prophétiſeront.

prophetarum deſcendentium de excelſo, & ante eos pſalterium, & tympanum, & tibiam, & citharam, ipſóſque prophetantes.

6. En même-temps l'Eſprit du Seigneur ſe ſaiſira de vous; vous prophétiſerez avec eux, & vous ſerez changé en un autre homme.

6. Et inſiliet in te Spiritus Domini, & prophetabis cum eis, & mutaberis in virum alium.

7. Lors donc que tous ces ſignes vous ſeront arrivés, faites *hardiment* tout ce qui ſe trouvera à faire, parce que le Seigneur ſera avec vous.

7. Quando ergo evenerint ſigna hæc omnia tibi, fac quæcumque invenerit manus tua, quia Dominus tecum eſt.

8. Vous irez avant moi à Galgala, où j'irai vous trouver, afin que vous offriez un ſacrifice *au Seigneur*, & que vous lui immoliez des victimes pacifiques. Vous m'attendrez pendant ſept jours, juſqu'à ce que je vienne vous trouver, & que je vous déclare ce que vous aurez à faire."

8. Et deſcendens ante me in Galgala, (ego quippè deſcendam ad te,) ut offeras oblationem, & immoles victimas pacificas: ſeptem diebus expectabis, donec veniam ad te, & oſtendam tibi quid facias.

9. Auſſi-tôt donc que Saül ſe fût retourné, en quittant Samuel, Dieu lui changea le cœur, & lui en donna un autre; & tous ces ſignes lui arriverent le même jour.

9. Itaque cùm avertiſſet humerum ſuum ut abiret à Samuele, immutavit ei Deus cor aliud, & venerunt omnia ſigna hæc in die illa.

10. *En effet*, lorſqu'il fut venu *de là*" avec ſon ſerviteur à la colline qui lui avoit été marquée, il rencontra une troupe de Prophetes; l'Eſprit du Seigneur ſe ſaiſit de lui, & il prophétiſa

10. Venerúntque ad prædictum collem, & ecce cuneus prophetarum obvius ei: & inſiluit ſuper eum Spiritus Domini, &

℣. 8. Quelques-uns rapportent ceci à ce qui arriva avant la guerre des Iſraélites contre les Philiſtins. *Infr.* XIII. 8. 9.

℣. 10. Hébr. litt. *ibi*, SM. Les Septante ont lu MSM, *indè*. Et au lieu de *venerúntque*, VIBAU, les Septante, le Syrien & l'Arabe ont lu VIBA, *venítque*.

prophetavit in medio eorum.

au milieu d'eux.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1095.

11. Videntes autem omnes qui noverant eum heri & nudiuſtertius, quòd eſſet cum prophetis, & prophetaret, dixerunt ad invicem : Quænam res accidit filio Cis? num & Saul inter prophetas ?

11. Tous ceux qui l'avoient connu peu auparavant, voyant qu'il étoit avec les Prophetes & qu'il prophétiſoit, s'entrediſoient *avec étonnement* : Qu'eſt-il donc arrivé au fils de Cis ? Saül eſt-il auſſi Prophete ?

12. Reſpondítque alius ad alterum, dicens : Et quis pater eorum ? Propterea verſum eſt in proverbium : Num & Saul inter prophetas ?

12. Et d'autres leur répondoient : *Qu'y a-t-il en cela d'étonnant ?* Qui eſt le pere des autres Prophetes ? *N'eſt-ce pas Dieu, qui l'eſt auſſi de Saül, & qui peut lui donner auſſi le méme eſprit ?* " C'eſt pourquoi cette parole paſſa en proverbe: Saül eſt-il auſſi devenu Prophete ?

Infr. XIX. 24.

13. Ceſſavit autem prophetare, & venit ad excelſum.

13. Saül ayant ceſſé de prophétiſer, vint au haut lieu : "

14. Dixítque patruus Saul ad eum, & ad puerum ejus : Quò abiſtis ? Qui reſponderunt : Quærere aſinas : quas cùm non reperiſſemus, venimus ad Samuelem.

14. & ſon oncle lui dit à lui & à ſon ſerviteur : D'où venez-vous donc ? Ils lui répondirent : Nous avions été chercher des ânesſes ; & ne les ayant pas trouvées, nous nous ſommes adreſſés à Samuel.

15. Et dixit ei patruus ſuus : Indica mihi quid dixerit tibi Samuel.

15. Son oncle lui dit : Dites-moi, je vous prie, ce que Samuel vous " a dit.

16. Et ait Saul ad patruum ſuum : Indicavit nobis quia inventæ eſſent aſinæ. De ſermone autem

16. Saül répondit à ſon oncle : Il nous a appris que les ânesſes étoient retrouvées. Mais il ne découvrit rien à ſon oncle de ce que Samuel lui avoit dit tou-

℣. 12. Ou ſelon les Septante : Et quel eſt ſon pere ? n'eſt-ce pas Cis ?

℣. 13. c. à. d. chez ſon pere qui avoit apparemment ſa demeure en cet endroit.

℣. 15. Hébr. litt. *vobis*, LCM, pour LC, *tibi*.

chant ſa royauté.

Av. l'Erb Chr. Vulg. 1095.

17. *Après cela*, Samuel fit aſſembler tout le peuple devant le Seigneur " à Maſpha ;

18. & il dit aux enfants d'Iſraël : Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Iſraël : C'eſt moi qui ai tiré Iſraël de l'Egypte, & qui vous ai délivrés de la main des Egyptiens, & de la main de tous les Rois qui vous affligeoient.

19. Mais *au lieu de reconnoître ces bienfaits*, vous avez aujourd'hui rejetté votre Dieu, qui ſeul vous a ſauvés de tous les maux & de toutes les miſeres qui vous accabloient. Nous ne vous écouterons point, " *m*'avez-vous répondu ; mais établiſſez un Roi ſur nous. Maintenant donc préſentez-vous devant le Seigneur, chacun dans le rang de ſa tribu & de ſa famille.

Sup. VIII. 19.

20. Et Samuel ayant jetté le ſort ſur toutes les tribus d'Iſraël, il tomba ſur la tribu de Benjamin.

21. Il le jetta enſuite ſur les familles de la tribu de Benjamin, & il tomba ſur la famille de Métri ; *il le jetta ſur les hommes de la famille de Métri*, " & il tomba ſur la perſonne de Saül, fils de Cis. On le chercha auſſi-tôt ; mais il ne ſe trouva point.

regni non indicavit ei, quem locutus fuerat ei Samuel.

17. Et convocavit Samuel populum ad Dominum in Maſpha :

18. & ait ad filios Iſrael : Hæc dicit Dominus Deus Iſrael : Ego eduxi Iſrael de Ægypto, & erui vos de manu Ægyptiorum, & de manu omnium regum qui affligebant vos.

19. Vos autem hodie projeciſtis Deum veſtrum, qui ſolus ſalvavit vos de univerſis malis & tribulationibus veſtris : & dixiſtis : Nequaquàm : ſed regem conſtitue ſuper nos. Nunc ergo ſtate coram Domino per tribus veſtras, & per familias.

20. Et applicuit Samuel omnes tribus Iſrael, & cecidit ſors tribûs Benjamin.

21. Et applicuit tribum Benjamin & cognationes ejus, & cecidit cognatio Metri, & pervenit uſque ad Saul filium Cis. Quæſierunt ergo eum, & non eſt inventus.

℣. 17. c. à. d. devant l'Arche qu'on y devoit apporter : ou ſelon quelques-uns, ſous les ordres du Seigneur, & en ſon nom.

℣. 19. On lit dans l'Hébreu LO, *ei*, au lieu de LA, *Nequaquàm*. C'eſt une répétition de ce qu'on a lu au Chap. VIII. ℣. 19. où l'Hébreu a très-bien mis LA, *Nequaquàm*.

℣. 21. Ces mots ſont dans le Grec des Septante : il eſt aſſez évident que la répétition a pu donner lieu à l'omiſſion.

22. Et conſuluerunt poſt hæc Dominum, utrumnam venturus eſſet illuc. Reſpondítque Dominus: Ecce abſconditus eſt domi.

22. Et ayant conſulté le Seigneur, pour ſavoir s'il viendroit en ce lieu-là, le Seigneur leur répondit : A l'heure qu'il eſt, il eſt caché dans ſa maiſon." Av. l'Ere Chr. Vulg. 1095.

23. Cucurrerunt itaque, & tulerunt eum indè: ſtetítque in medio populi, & altior fuit univerſo populo ab humero & ſurſùm.

23. Ils y coururent donc, le prirent, & l'emmenerent ; & lorſqu'il fut au milieu du peuple, il parut plus grand que tous les autres de toute la tête.

24. Et ait Samuel ad omnem populum : Certè videtis quem elegit Dominus, quoniam non ſit ſimilis illi in omni populo. Et clamavit omnis populus, & ait : Vivat Rex.

24. Samuel dit à tout le peuple : Vous voyez quel eſt celui que le Seigneur a choiſi ; & qu'il n'y en a point dans tout le peuple qui lui ſoit ſemblable. Alors tout le peuple s'écria : Vive le Roi.

25. Locutus eſt autem Samuel ad populum legem regni, & ſcripſit in libro, & repoſuit coram Domino : & dimiſit Samuel omnem populum, ſingulos in domum ſuam.

25. Samuel prononça enſuite devant le peuple la loi du royaume, qu'il écrivit dans un livre, " & il le mit en dépôt *dans le tabernacle*, devant le Seigneur. Après cela, Samuel renvoya tout le peuple, chacun chez ſoi.

26. Sed & Saul abiit in domum ſuam in Gabaa : & abiit cum eo pars exercitûs, quorum tetigerat Deus corda.

26. Saül s'en retourna auſſi chez lui à Gabaa, accompagné d'une partie de l'armée, " *compoſée* de ceux dont Dieu avoit touché le cœur, *pour les rendre ſoumis au Roi qu'il venoit de leur donner.*

27. Filii verò Belìal dixerunt : Num ſalvare nos

27. Les enfants de Bélial " commencerent de dire au contraire : Comment ce-

℣. 22. Hébr. dans le bagage *de l'aſſemblée.*

℣. 25. Ce Livre ayant été perdu, on ſait peu ce qu'il pouvoit contenir.

℣. 26. Hébr. litt. *& abierunt cum eo virtus*, au lieu de quoi les Septante ont lu *filii virtutis* ; il s'en retourna accompagné des hommes vertueux, *des gens de bien*, dont Dieu avoit touché le cœur. Ces gens de bien, *filii virtutis*, ſont ici oppoſés aux méchants, *filiì Belial*, dont il eſt parlé au ℣. ſuiv.

℣. 27. Voyez au Deutéronome, XIII. 13.

lui-ci pourroit-il nous ſauver ? Et ils le mépriſerent, & ne lui firent point de préſents, *comme ils auroient dû faire, pour lui rendre leurs hommages, & pour lui marquer leur ſoumiſſion & leur reſpect.* Mais Saül faiſoit ſemblant de ne les entendre pas.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1095.

poterit iſte ? Et deſpexerunt eum, & non attulerunt ei munera : ille verò diſſimulabat ſe audire.

CHAPITRE XI.

Les Ammonites aſſiégent Jabès de Galaad. Saül va au ſecours de cette ville, & les met en fuite. Il eſt de nouveau reconnu Roi à Galgala.

1. ENviron un mois après, "Naas roi des Ammonites, ſe mit en campagne, & attaqua Jabès en Galaad. Et tous les habitants de Jabès lui dirent : Recevez-nous à compoſition, & nous vous ſerons aſſujettis.

1. ET factum eſt quaſi poſt menſem, aſcendit Naas Ammonites, & pugnare cœpit adversùm Jabes Galaad. Dixerúntque omnes viri Jabes ad Naas : Habeto nos fœderatos, & ſerviemus tibi.

2. Naas roi des Ammonites, leur répondit : La compoſition que je ferai avec vous, ſera de vous arracher à tous l'œil droit, & de vous rendre l'opprobre de tout Iſraël, *en vous mettant ainſi hors d'état de combattre, & de vous ſervir de bouclier.*"

2. Et reſpondit ad eos Naas Ammonites : In hoc feriam vobiſcum fœdus, ut eruam omnium veſtrûm oculos dextros, ponámque vos opprobrium in univerſo Iſrael.

3. Les anciens de Jabès lui répondirent : Accordez-nous ſept jours, afin que nous envoyions des couriers dans tout Iſraël ; & s'il ne ſe trouve perſonne

3. Et dixerunt ad eum ſeniores Jabes : Concede nobis ſeptem dies, ut mittamus nuntios ad univer-

℣. 1. Ces mots, *Et factum eſt quaſi poſt menſem*, ne ſont pas dans l'Hébreu, mais dans les Septante de l'Edition Romaine, & dans l'Hiſtorien Joſeph.

℣. 2. Le bouclier couvroit ordinairement l'œil gauche.

ſos

ſos terminos Iſrael : & ſi non fuerit qui defendat nos, egrediemur ad te.

pour nous défendre, nous nous rendrons à vous.

Av. l'Err Chr. Vulg. 1095.

4. Venerunt ergo nuntii in Gabaa Saulis : & locuti ſunt verba hæc, audiente populo : & levavit omnis populus vocem ſuam, & flevit.

4. Les couriers étant venus à Gabaa, où Saül demeuroit, firent ce rapport devant le peuple : & tout le peuple élevant la voix, ſe mit à pleurer.

5. Et ecce Saul veniebat, ſequens boves de agro, & ait : Quid habet populus quòd plorat ? Et narraverunt ei verba virorum Jabes.

5. Saül retournoit alors de la campagne, en ſuivant ſes bœufs ; & il dit : Qu'a donc le peuple, pour pleurer de cette ſorte ? On lui raconta ce que les habitants de Jabès avoient envoyé dire.

6. Et inſilivit Spiritus Domini in Saul, cùm audiſſet verba hæc, & iratus eſt furor ejus nimis.

6. Auſſi-tôt qu'il eut entendu ces paroles, l'Eſprit du Seigneur ſe ſaiſit de lui, & il entra dans une grande colere.

7. Et aſſumens utrumque bovem, concidit in fruſta, miſitque in omnes terminos Iſrael per manum nuntiorum, dicens : Quicumque non exierit, & ſecutus fuerit Saul & Samuel, ſic fiet bobus ejus. Invaſit ergo timor Domini populum, & egreſſi ſunt quaſi vir unus.

7. Il prit ſes deux bœufs, les coupa en morceaux, & les envoya par les couriers *de Jabès*" dans toutes les terres d'Iſraël, en diſant : C'eſt ainſi qu'on traitera les bœufs de tous ceux qui ne ſe mettront point en campagne, pour ſuivre Saül & Samuel. Alors *tout* le peuple fut frappé de la crainte du Seigneur, " & ils ſortirent tous *en méme-temps, & dans le méme deſſein*, comme s'ils n'euſſent été qu'un ſeul homme.

8. Et recenſuit eos in Bezech : fuerúntque filiorum Iſrael trecenta millia :

8. *Saül* en ayant fait la revue à Bézech, " il ſe trouva dans ſon armée trois cents mille hommes *de toutes les tribus*

℣. 7. ou plutôt : par d'autres couriers envoyés exprès.

Ibid. Autr. d'une grande crainte. » On ajoute le nom de Dieu aux choſes dont on veut exagérer la grandeur.

℣. 8. ſituée à peu près vers l'endroit où il falloit paſſer le Jourdain pour aller à Jabès.

des enfants d'Iſraël, & trente mille " de la tribu de Juda.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1095.

9. Et ils firent cette réponſe aux couriers qui étoient venus de Jabès : Vous direz ceci aux habitants de Jabès en Galaad : Vous ſerez ſecourus demain lorſque le ſoleil ſera dans ſa force. Les couriers portèrent cette nouvelle aux habitants de Jabès, qui la reçurent avec grande joie.

10. Et ils dirent *aux Ammonites* " : Demain " nous nous rendrons vers vous, & vous nous traiterez comme il vous plaira.

11. Le lendemain Saül diviſa ſon armée en trois corps, entra dès la pointe du jour " dans le camp des Ammonites, & ne ceſſa de les tailler en pieces juſqu'à ce que le ſoleil fût dans ſa force. Ceux qui échapperent, furent diſperſés çà & là, ſans qu'il en demeurât ſeulement deux enſemble.

12. Alors le peuple dit à Samuel : Qui
Sup. x. 27. ſont ceux qui ont dit : Saül ſera-t-il notre Roi ? " *nous n'en voulons point.* Donnez-nous ces gens-là, & nous les ferons mourir préſentement, *pour venger l'injure qu'ils lui ont faite.*

13. Mais Saül leur dit : On ne fera mourir perſonne en ce jour, parce que

virorum autem Juda triginta millia.

9. Et dixerunt nuntiis qui venerant : Sic dicetis viris qui ſunt in Jabes Galaad : Cras erit vobis ſalus, cùm incaluerit ſol. Venerunt ergo nuntii, & annuntiaverunt viris Jabes ; qui lætati ſunt,

10. & dixerunt : Manè exibimus ad vos : & facietis nobis omne quod placuerit vobis.

11. Et factum eſt, cùm dies craſtinus veniſſet, conſtituit Saul populum in tres partes : & ingreſſus eſt media caſtra in vigiliâ matutinâ, & percuſſit Ammon uſque dùm incaleſceret dies : reliqui autem diſperſi ſunt, ita ut non relinquerentur in eis duo pariter.

12. Et ait populus ad Samuelem : Quis eſt iſte qui dixit : Saul num regnabit ſuper nos ? Date viros, & interficiemus eos.

13. Et ait Saul : Non occidetur quiſquam in die

Ibid. On lit dans le Grec des Septante : ſix cents mille & ſoixante & dix mille.

℣. 10. On lit dans le Grec des Septante : à Naas l'Ammonite : peut-être au lieu de, aux enfants d'Ammon.

Ibid. Vulg. litt. *Manè*. Hébr. litt. *Cras*.

" ℣. 11. litt. à la veille du matin » qui comprenoit la troiſieme partie de la nuit, & finiſſoit au lever du ſoleil.

℣. 12. La lettre hébraïque ה, qui ſignifie *num*, eſt omiſe ici dans l'Hébreu : les Septante ont mis *non*.

hac, quia hodie fecit Dominus ſalutem in Iſrael.

14. Dixit autem Samuel ad populum: Venite, & eamus in Galgala, & innovemus ibi regnum.

15. Et perrexit omnis populus in Galgala, & fecerunt ibi regem Saul coram Domino in Galgala, & immolaverunt ibi victimas pacificas coram Domino. Et lætatus eſt ibi Saul, & cuncti viri Iſrael nimis.

℣. 15. Voyez au Chap. X. ℣. 17.

c'eſt le jour auquel le Seigneur a ſauvé Iſraël.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1095.

14. Après cela, Samuel dit au peuple: Venez; allons à Galgala, & y renouvellons l'élection du Roi, *afin qu'elle ſe faſſe du conſentement de tout le peuple; car tous voient maintenant qu'il eſt vraiment digne de la royauté.*

15. Tout le peuple alla donc à Galgala, & il y reconnut *de nouveau* Saül pour Roi, en la préſence du Seigneur. " Ils immolerent au Seigneur des victimes pacifiques; & Saül & tous les Iſraélites firent en ce lieu-là une très-grande réjouiſſance.

CHAPITRE XII.

Samuel prend tout le peuple à témoin de l'innocence de ſa conduite. Il leur repréſente les miſéricordes du Seigneur, & leurs infidélités. Il les exhorte à ne s'attacher qu'au Seigneur.

1. Dixit autem Samuel ad univerſum Iſrael: Ecce audivi vocem veſtram, juxta omnia quæ locuti eſtis ad me, & conſtitui ſuper vos regem.

2. Et nunc rex graditur ante vos. Ego autem ſenui, & incanui: porrò filii mei vobiſcum ſunt: itaque converſatus coram vobis ab adoleſcentia mea uſ-

1. Alors Samuel dit à tout le peuple d'Iſraël: Vous voyez que je me ſuis rendu à tout ce que vous m'avez demandé, & que je vous ai donné un Roi.

2. Et vous avez maintenant un Roi à votre tête. Pour moi je ſuis vieux, & *déjà tout* blanc; & mes enfants ſont *maintenant* avec vous *comme de ſimples particuliers, hors d'état de me défendre:* ayant donc vécu parmi vous depuis ma jeuneſſe, *& ayant eu le maniement des*

affaires juſqu'à ce jour, me voici en votre préſence, *prêt à vous rendre compte de mon adminiſtration.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1095.

3. Déclarez devant le Seigneur, & devant ſon Chriſt, ſi j'ai pris le bœuf ou l'âne de perſonne, ſi j'ai imputé à quelqu'un de faux crimes, " ſi j'en ai opprimé par violence, " ſi j'ai reçu des préſents *pour vendre la juſtice, ſi j'en ai exigé* de qui que ce ſoit *injuſtement*; & je vous ſatisferai, & vous le rendrai préſentement."

Eccli. xlvi. 22.

4. Ils lui répondirent: Vous ne nous avez point opprimés, ni par de faux crimes, ni par violence, & vous n'avez rien pris de perſonne *injuſtement*.

5. Samuel ajouta: Le Seigneur m'eſt donc témoin aujourd'hui contre vous, & ſon Chriſt m'eſt auſſi témoin que vous n'avez rien trouvé à redire à ma conduite. Le peuple lui répondit: Oui, ils en ſont témoins.

6. Samuel dit au peuple: Le Seigneur qui a fait Moyſe & Aaron, & qui a tiré nos peres de la terre d'Egypte, *eſt donc témoin" de mon innocence: il l'eſt auſſi de votre ingratitude.*

7. Venez *donc* maintenant en ſa préſence, afin que je vous appelle en jugement devant lui, ſur toutes les miſéricordes " qu'il vous a faites, à vous

que ad hanc diem, ecce præſtò ſum.

3. Loquimini de me coram Domino, & coram Chriſto ejus, utrùm bovem cujuſquam tulerim, aut aſinum: ſi quempiam calumniatus ſum, ſi oppreſſi aliquem, ſi de manu cujuſquam munus accepi: & contemnam illud hodie, reſtituámque vobis.

4. Et dixerunt: Non es calumniatus nos, neque oppreſſiſti, neque tuliſti de manu alicujus quippiam.

5. Dixítque ad eos: Teſtis eſt Dominus adversùm vos, & teſtis Chriſtus ejus in die hac, quia non inveneritis in manu mea quippiam. Et dixerunt: Teſtis.

6. Et ait Samuel ad populum: Dominus, qui fecit Moyſen & Aaron, & eduxit patres noſtros de terra Ægypti.

7. Nunc ergo ſtate, ut judicio contendam adversùm vos coram Domino, de omnibus miſericordiis

℣. 3. Hébr. autr. ſi j'ai uſé de fraude, (*ou*, d'injuſtice,) envers quelqu'un.

Ibid. Hébr. autr. ſi j'ai uſé de faveur envers quelqu'un.

Ibid. Hébr. autr. Je veux me cacher les yeux, *c. à. d. en porter la confuſion, & je conſens de* vous le rendre. " Autr. Si j'ai pris des préſents de quelqu'un, & que j'aie fermé les yeux *pour ne pas voir la juſtice*, je conſens de vous rendre *ce que j'ai reçu.*

℣. 6. Les Septante l'expriment ainſi: Le Seigneur.... eſt témoin. Le mot AD, *teſtis*, manque dans l'Hébreu à la tête de la Phraſe.

℣. 7. Hébr. ſur toutes les juſtices. Ou ſelon

Domini, quas fecit vobiſcum & cum patribus veſtris:

& à vos peres, *& ſur toutes les infidélités que vous avez commiſes contre lui.* AV. L'ERE CHR. VULG. 1095.

8. quomodò Jacob ingreſſus eſt in Ægyptum, & clamaverunt patres veſtri ad Dominum; & miſit Dominus Moyſen & Aaron, & eduxit patres veſtros de Ægypto; & collocavit eos in loco hoc.

8. *Vous vous ſouvenez ſans doute* de quelle maniere Jacob entra dans l'Egypte, comment vos peres crierent au Seigneur, & le Seigneur envoya Moyſe & Aaron, tira vos peres de l'Egypte, & les établit dans ce pays-ci. *Gen.* XLVI. 5.

9. Qui obliti ſunt Domini Dei ſui, & tradidit eos in manu Siſaræ magiſtri militiæ Haſor, & in manu Philiſthinorum, & in manu regis Moab, & pugnaverunt adversùm eos.

9. Ils oublierent *depuis* le Seigneur leur Dieu, & il les livra entre les mains de Siſara Général de l'armée d'Haſor, " entre les mains des Philiſtins, & entre les mains du Roi de Moab *& du Roi des Ammonites*, " qui combattirent contr'eux. *Judic.* IV. 2 1

10. Poſteà autem clamaverunt ad Dominum, & dixerunt: Peccavimus, quia dereliquimus Dominum, & ſervivimus Baalim & Aſtaroth: nunc ergo erue nos de manu inimicorum noſtrorum, & ſerviemus tibi.

10. Ils crierent enſuite au Seigneur, & ils lui dirent: Nous avons péché, parce que nous avons abandonné le Seigneur, pour ſervir Baal & Aſtaroth: " mais délivrez-nous maintenant de la main de nos ennemis, & nous vous ſervirons.

11. Et miſit Dominus Jerobaal, & Badan, &

11. Le Seigneur envoya enſuite " Jérobaal, " Badan, " Jephthé & Samuel, " & *Judic.* VI. 2

les Septante: & je vous expoſerai toutes les juſtices, *toutes les œuvres de juſtice* que le Seigneur a faites envers vous & envers vos peres.....

℣. 9. c. à. d. de l'armée de Jabin Roi d'Haſor ou Aſor. *Judic.* IV. 2.

Ibid. ou plutôt: du Roi de Moab *& d'Ammon*: » en ſuppoſant que Samuel parle ici de la ſervitude des Iſraélites ſous les enfants d'Ammon, dont Jephthé les délivra. Ammon & Moab étoient alors réunis. (*Judic.* X. 11.) D'autres entendent ici la ſervitude ſous Eglon, Roi de Moab; mais elle étoit antérieure à celles que le peuple ſouffrit ſous le Roi d'Haſor & ſous les Philiſtins. (*Judic.* III.)

℣. 10. Voyez la *Diſſertation ſur les Divinités Phéniciennes*, à la tête de ce Livre.

℣. 11. Autr. Et le Seigneur envoya.

Ibid. c. à. d. Gédéon. *Judic.* VI. 32.

Ibid. Au lieu de *Badan* inconnu, les Septante liſent, *Barac*. Le Syriaque & l'Arabe, *Debbora & Barac*.

Ibid. Au lieu de *Samuel*, le Syriaque & l'Arabe mettent *Samſon*.

vous délivra de la main de vos ennemis qui vous environnoient ; enſuite de quoi vous êtes demeurés dans une pleine aſſurance.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1095.

Jephthe, & Samuel, & eruit vos de manu inimicorum veſtrorum per circuitum, & habitaſtis confidenter.

12. Cependant, *après tant de bienfaits que vous aviez reçus du Seigneur*, voyant que Naas Roi des enfants d'Ammon étoit venu contre vous, *& avoit été vaincu par Saül, au lieu de reconnoître Dieu pour l'auteur de cette victoire, & de vous repentir d'avoir demandé un autre Roi*, vous m'êtes venu dire : Non ; *nous ne changerons point de réſolution* ; mais nous aurons un Roi qui nous gouvernera, quoiqu'alors le Seigneur votre Dieu fût le Roi qui régnoit ſur vous.

Sup. VIII. 19. X. 19.

12. Videntes autem quòd Naas rex filiorum Ammon veniſſet adversùm vos, dixiſtis mihi : Nequaquàm, ſed rex imperabit nobis : cùm Dominus Deus veſter regnaret in vobis.

13. Vous avez donc maintenant votre Roi tel que vous l'avez choiſi, & que vous l'avez demandé. Vous voyez que le Seigneur vous a donné ce Roi, *dont la demande lui a été ſi injurieuſe.*

13. Nunc ergo præſtò eſt rex veſter, quem elegiſtis & petiſtis : ecce dedit vobis Dominus regem.

14. *Cependant* ſi vous craignez le Seigneur, ſi vous le ſervez, ſi vous écoutez ſa voix, & que vous ne vous rendiez point rebelles à ſa parole, vous ſerez *heureux*, " vous & le Roi qui vous gouverne, en ſuivant le Seigneur votre Dieu.

14. Si timueritis Dominum, & ſervieritis ei, & audieritis vocem ejus, & non exaſperaveritis os Domini : eritis & vos, & rex qui imperat vobis, ſequentes Dominum Deum veſtrum.

15. Si, au contraire, vous n'écoutez point la voix du Seigneur, & que vous vous rendiez rebelles à ſa parole, la main du Seigneur ſera *ſur vous, & ſur votre Roi, comme elle a été*" ſur vous & ſur vos peres.

15. Si autem non audieritis vocem Domini, ſed exaſperaveritis ſermones ejus, erit manus Domini ſuper vos, & ſuper patres veſtros.

℣. 14. Au lieu de VEITM, *& eritis*, le Chaldéen a lu VEIITM, *& vivetis* : vous vivrez.

℣. 15. Hébr. & Vulg. *ſuper vos & ſuper patres veſtros.* Sept. *ſuper vos & ſuper Regem veſtrum.* Syr. & Arabe : *ſuper vos ſicut fuit ſuper patres veſtros.* De ces trois lectures, il y a lieu de préſumer qu'on a pu lire originairement : *ſuper vos & ſuper Regem veſtrum, ſicut fuit ſuper vos & ſuper patres veſtros.*

16. Sed & nunc ſtate, & videte rem iſtam grandem, quam facturus eſt Dominus in conſpectu veſtro.

16. Mais de plus, prenez garde à vous maintenant, & conſidérez bien cette grande choſe que le Seigneur va faire devant vos yeux, *pour montrer combien votre demande lui a déplu.*

Av. l'Ere Chr. Vuld. 1095.

17. Numquid non meſſis tritici eſt hodie? invocabo Dominum, & dabit voces & pluvias: & ſcietis, & videbitis quia grande malum feceritis vobis in conſpectu Domini, petentes ſuper vos regem.

17. Ne fait-on pas aujourd'hui la moiſſon du froment? & *n'eſt-ce pas maintenant la ſaiſon où l'on ne voit ni pluies, ni tonnerres?* " cependant je vais invoquer le Seigneur; & il fera éclater les tonnerres, & tomber les pluies *d'une maniere extraordinaire & toute miraculeuſe*, afin que vous ſachiez, & que vous voyiez combien eſt grand devant le Seigneur le mal que vous avez fait en demandant un Roi.

18. Et clamavit Samuel ad Dominum, & dedit Dominus voces & pluvias in illa die.

18. Samuel cria donc au Seigneur; & le Seigneur, en ce jour-là, fit éclater les tonnerres & tomber la pluie.

19. Et timuit omnis populus nimis Dominum & Samuelem, & dixit univerſus populus ad Samuelem: Ora pro ſervis tuis ad Dominum Deum tuum, ut non moriamur: addidimus enim univerſis peccatis noſtris malum, ut peteremus nobis regem.

19. Et tout le peuple redouta *la puiſſance du* Seigneur & *de* Samuel, & ils dirent tous enſemble à Samuel: Priez le Seigneur votre Dieu pour vos ſerviteurs, afin que nous ne mourions pas. Car nous avons encore ajouté ce péché à tous les autres que nous avions faits, de demander un Roi qui nous gouverne, *au lieu du Seigneur qui juſqu'à préſent nous a gouvernés avec tant de ſageſſe, de puiſſance & de bonté.*

20. Dixit autem Samuel ad populum: Nolite timere: vos feciſtis univerſum malum hoc; verumtamen nolite recedere à tergo Domini, ſed ſervite Domino in omni corde veſtro;

20. Samuel répondit au peuple, *pour le raſſurer*: Ne craignez point: *ce prodige n'eſt que pour vous inſtruire, & non pour vous perdre: il eſt vrai que* vous avez fait tout ce mal; mais néanmoins ne quittez point le Seigneur, & ſervez-le de tout votre cœur:

℣. 17. Dans la Paleſtine il ne pleuvoit qu'au printemps & en automne: la moiſſon de froment ſe commençoit vers la fin du mois de Juin.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1095.

21. ne vous détournez point de lui pour ſuivre les choſes vaines, *comme ſont les idoles* " qui ne vous ſerviront point, & qui ne vous délivreront point, parce qu'elles ſont vaines :

22. & le Seigneur, pour la gloire de ſon nom, n'abandonnera point ſon peuple, parce qu'il a juré qu'il feroit de vous ſon propre peuple.

23. Pour moi, Dieu me garde de commettre ce péché contre lui, que je ceſſe jamais de prier pour vous : je vous enſeignerai toujours la bonne & la droite voie.

24. Craignez donc le Seigneur, & ſervez-le dans la vérité, & de tout votre cœur ; car vous avez vu les merveilles qu'il a faites parmi vous.

25. Si vous perſévérez à faire le mal, vous périrez tous enſemble, vous & votre Roi.

21. & nolite declinare poſt vana, quæ non proderunt vobis, neque eruent vos, quia vana ſunt :

22. & non derelinquet Dominus populum ſuum propter nomen ſuum magnum : quia juravit Dominus facere vos ſibi populum.

23. Abſit autem à me hoc peccatum in Dominum, ut ceſſem orare pro vobis, & docebo vos viam bonam & rectam.

24. Igitur timete Dominum, & ſervite ei in veritate, & ex toto corde veſtro : vidiſtis enim magnifica quæ in vobis geſſerit.

25. Quòd ſi perſeveraveritis in malitia : & vos & rex veſter pariter peribitis.

℣. 21. Hébr. litt. *Et ne declinetis quia poſt vana.* Il eſt aſſez évident que ce mot, *quia*, eſt une faute de Copiſte qui ne forme aucun ſens : c'eſt une anticipation de celui qui va ſuivre dans le même verſet. Du reſte le ſens de la phraſe fait aſſez comprendre que ces choſes vaines ſont les idoles.

CHAPITRE

CHAPITRE XIII.

Guerre entre les Philiſtins & les Iſraélites. Jonathas défait la garniſon de Gabaa. Les Philiſtins aſſemblent leur armée. Saül offre des ſacrifices contre l'ordre du Seigneur. Samuel lui déclare que Dieu l'a rejetté.

1. FIlius unius anni erat Saul, cùm regnare cœpiſſet; duobus autem annis regnavit ſuper Iſrael.

2. Et elegit ſibi Saul tria millia de Iſrael: & erant cum Saul duo millia in Machmas, & in monte Bethel: mille autem cum Jonatha in Gabaa Benjamin: porrò cæterum populum remiſit unumquemque in tabernacula ſua.

3. Et percuſſit Jonathas ſtationem Philiſthinorum, quæ erat in Gabaa. Quod cùm audiſſent Philiſthiim, Saul cecinit buccinâ in omni terra, dicens: Audiant Hebræi.

1. SAül étoit *doux, ſimple, innocent comme* un enfant d'un an, lorſqu'il commença de régner; & il régna deux ans ſur Iſraël *dans cette heureuſe diſpoſition.*" Av. l'Ere Chr. Vulg. 1085.

2. Il choiſit trois mille hommes du peuple d'Iſraël, dont il y en avoit deux mille avec lui, *pour réprimer la garniſon que les Philiſtins avoient* à Machmas & ſur la montagne de Béthel, & mille avec Jonathas, *pour oppoſer à celle qu'ils avoient* à Gabaa *dans la tribu* de Benjamin; & il renvoya le reſte du peuple chacun chez ſoi.

3. Jonathas, avec ſes mille hommes, battit la garniſon des Philiſtins qui étoient à Gabaa. De quoi les Philiſtins furent auſſi-tôt avertis. Et Saül le fit publier à ſon de trompe dans tout le pays, en diſant: Que les Hébreux" entendent ceci, *& qu'ils ſachent que les Philiſtins ont été battus.*

℣. 1. C'eſt ainſi que la plupart des Interpretes expliquent ce texte, dont l'obſcurité les arrête tous. Mais peut-être que cette obſcurité ne vient que d'une faute de Copiſte. Il y a quelque lieu de conjecturer qu'originairement on auroit lu dans l'Hébreu: *Filius triginta annorum erat Saul, cùm regnare cœpiſſet: quadraginta autem annis regnavit ſuper Iſrael.* C'eſt-à-dire: » Saül avoit trente ans lorſqu'il commença de régner; & il régna quarante ans ſur Iſraël. » L'Hiſtorien Sacré emploie le même tour de phraſe en parlant de David & de pluſieurs d'entre les Rois d'Iſraël & de Juda. (3. *Reg.* XIV. 21. *& alibi paſſim.*) Les quarante ans du regne de Saül ſont expreſſément marqués dans le Livre des Actes, XIII. 21. & un ancien Scholiaſte Grec liſoit ici: *Filius triginta annorum.* Voyez la note de Lambert Bos ſur cet endroit, & ce qui a été dit de ce texte dans la *Diſſertation ſur la ſeconde partie du III. Age du Monde*, à la tête du Livre des Juges.

℣. 3. Hébr. autr. ceux d'au delà *du fleuve*; c'eſt-à-dire, les Iſraélites qui habitoient au delà du Jourdain. Voyez au ℣. 7.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1085.

4. Ainſi le bruit ſe répandit dans tout Iſraël, que Saül avoit battu les Philiſtins. Alors Iſraël commença de prendre courage contr'eux ; " & le peuple s'aſſembla avec de grands cris auprès de Saül à Galgala.

4. Et univerſus Iſrael audivit hujuſcemodi famam : Percuſſit Saul ſtationem Philiſthinorum. Et erexit ſe Iſrael adversùs Philiſthiim. Clamavit ergo populus poſt Saul in Galgala.

5. Les Philiſtins s'aſſemblerent auſſi pour combattre contre Iſraël, avec trente mille *hommes montés ſur trois mille* " chariots *de guerre*, ſix mille chevaux, & une multitude de gens de pied auſſi nombreuſe que le ſable qui eſt ſur le rivage de la mer : & ils vinrent ſe camper à Machmas, vers l'orient de Béthaven. "

5. Et Philiſthiim congregati ſunt ad præliandum contra Iſrael, triginta millia curruum, & ſex millia equitum, & reliquum vulgus, ſicut arena quæ eſt in littore maris plurima. Et aſcendentes caſtrametati ſunt in Machmas ad orientem Bethaven.

6. Les Iſraélites ſe voyant *ainſi* preſſés *par les Philiſtins, devant leſquels ils n'oſoient paroître*, (car le peuple étoit tout abattu *& découragé*,) allerent ſe cacher dans les cavernes, dans les lieux les plus ſecrets, " dans les rochers, dans les antres, " & dans les citernes.

6. Quod cùm vidiſſent viri Iſrael ſe in arcto poſitos, (afflictus enim erat populus,) abſconderunt ſe in ſpeluncis, & in abditis, in petris quoque, & in antris, & in ciſternis.

7. Les *autres* Hébreux paſſerent le Jourdain, *& vinrent* au pays de Gad & de Galaad. " Saül étoit encore à Galgala ; mais tout le peuple qui le ſuivoit, étoit dans l'effroi.

7. Hebræi autem tranſierunt Jordanem in terram Gad & Galaad. Cúmque adhuc eſſet Saul in Galgala, univerſus populus perterritus eſt, qui ſequebatur eum.

8. Il attendit ſept jours, comme Sa-

8. Et expectavit ſeptem

℣. 4. Hébr. & qu'Iſraël leur étoit devenu en mauvaiſe odeur » c. à. d. odieux.

℣. 5. Le Syriaque & l'Arabe ne liſent que trois mille : & pluſieurs préferent cette lecture. Voyez la *Diſſertation ſur la Milice des Hébreux*, à la tête des Paralipomenes.

Ibid. Pluſieurs éditions des Septante liſent Béthoron.

℣. 6. Hébr. dans les épines » c. à d. dans les lieux incultes & ſauvages.

Ibid. Hébr. dans les tours.

℣. 7. Hébr. autr. Ceux d'au delà *du fleuve* repaſſerent le Jourdain, *& ſe retirerent chez eux* au pays de Gad & de Galaad.

diebus juxta placitum Samuelis, & non venit Samuel in Galgala, dilapſúſque eſt populus ab eo.

muel le lui avoit ordonné ;" cependant Samuel ne venoit point à Galgala, & peu à peu tout le peuple l'abandonnoit.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1085.

9. Ait ergo Saul: Afferte mihi holocauſtum & pacifica. Et obtulit holocauſtum.

9. Saül dit donc alors : Apportez-moi l'holocauſte & les pacifiques. Et il offrit l'holocauſte, *par une témérité pleine de folie ; car il n'étoit ni Prêtre, ni Lévite.* "

10. Cúmque compleſſet offerens holocauſtum, ecce Samuel veniebat : & egreſſus eſt Saul obviàm ei ut ſalutaret eum.

10. A peine avoit-il achevé d'offrir l'holocauſte, que Samuel arriva ; & Saül alla au devant de lui pour le ſaluer.

11. Locutúſque eſt ad eum Samuel : Quid feciſti ? Reſpondit Saul : Quia vidi quòd populus dilaberetur à me, & tu non veneras juxta placitos dies, porrò Philiſthiim congregati fuerant in Machmas ;

11. Samuel lui dit : Qu'avez-vous fait ? Saül lui répondit : Voyant que les Iſraélites me quittoient l'un après l'autre, que vous ne veniez point au jour que vous aviez dit, & que les Philiſtins s'étoient aſſemblés à Machmas :

12. dixi : Nunc deſcendent Philiſthiim ad me in Galgala, & faciem Domini non placavi. Neceſſitate compulſus, obtuli holocauſtum.

12. j'ai dit *en moi-même* : Les Philiſtins vont venir m'attaquer à Galgala, & je n'ai point encore appaiſé " le Seigneur. Contraint par cette néceſſité, j'ai offert l'holocauſte.

13. Dixítque Samuel ad Saul : Stultè egiſti, nec cuſtodiſti mandata Domini Dei tui, quæ præcepit tibi. Quòd ſi non feciſſes,

13. Samuel dit à Saül : Vous avez fait une folie, & vous n'avez point gardé le commandement que vous aviez reçu du Seigneur votre Dieu. Si vous n'aviez point fait cette faute, le Seigneur au-

℣. 8. Hébr. litt. *juxta tempus quod Samuel.* Les Septante ont lu *quod dixerat Samuel.*

℣. 9. Ou ſa témérité étoit de n'avoir pas attendu le Prophete ſelon le commandement du Seigneur. (*Infr.* ℣. 13. 14.) Car d'ailleurs il paroît que David & Salomon ont auſſi quelquefois offert eux-mêmes des ſacrifices. 2. *Reg.* VI. 13. & XXIV. 25. & 2. *Paral.* I. 6.

℣. 12. Hébr. autr. Je n'ai point prié le Seigneur ; *je ne lui ai point demandé ſon ſecours par des ſacrifices.*

roit maintenant affermi pour jamais votre regne ſur Iſraël :

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1085.

jam nunc præparaſſet Dominus regnum tuum ſuper Iſrael in ſempiternum :

14. mais votre regne ne ſubſiſtera point à l'avenir. Le Seigneur s'eſt pourvu d'un homme ſelon ſon cœur ; & il lui a commandé " d'être le chef de ſon peuple, parce que vous n'avez point obſervé ce qu'il vous a ordonné.

Aa. xiii. 22.

14. ſed nequaquàm regnum tuum ultrà conſurget. Quæſivit Dominus ſibi virum juxta cor ſuum : & præcepit ei Dominus ut eſſet dux ſuper populum ſuum, eo quòd non ſervaveris quæ præcepit Dominus.

15. Samuel s'en alla enſuite, & paſſa de Galgala à Gabaa *de la tribu* de Benjamin. Et le reſte du peuple marchant avec Saül contre les troupes qui les attaquoient, paſſa auſſi de Galgala à Gabaa ſur la colline de Benjamin. " Saül ayant fait la revue du peuple qui étoit demeuré avec lui, trouva environ ſix cents hommes.

15. Surrexit autem Samuel, & aſcendit de Galgalis in Gabaa Benjamin. Et reliqui populi aſcenderunt poſt Saul obviàm populo, qui expugnabant eos venientes de Galgala in Gabaa, in colle Benjamin. Et recenſuit Saul populum, qui inventi fuerant cum eo, quaſi ſexcentos viros.

16. Saül & Jonathas étoient donc à Gabaa de Benjamin, avec ceux qui les avoient ſuivis : & les Philiſtins étoient campés à Machmas.

16. Et Saul & Jonathas filius ejus, populúſque qui inventus fuerat cum eis, erat in Gabaa Benjamin : porrò Philiſthiim conſederant in Machmas.

17. Il ſortit alors trois partis du camp

17. Et egreſſi ſunt ad

℣. 14. c. à. d. il l'a appellé pour être le chef de ſon peuple.

℣. 15. Ces mots, *& reliqui populi, &c. ..... in Gabaa, in colle Benjamin*, ne ſont point dans l'Hébreu, mais dans quelques exemplaires des Septante. *In colle* paroît être une répétition de *in Gabaa*. Le nom de *Gabaa* ſignifie *colline*. Voici ce qu'on lit dans le Grec des Septante : *Surrexit autem Samuel, & abiit de Galgalis. Reliquum verò populi aſcendit poſt Saulem in occurſum poſt populi bellatoris. Ipſis autem advenientibus ex Galgalis in Gabaa Benjamin, & recenſuit Saul populum*, &c. Il eſt aſſez évident que la répétition du mot *poſt* eſt une faute de Copiſte, & que le ſens eſt *in occurſum populi*.

prædandum de caſtris Philiſthinorum tres cunei. Unus cuneus pergebat contra viam Ephra ad terram Sual.

des Philiſtins, pour aller piller. L'un prit le chemin d'Ephra, vers le pays de Sual. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1085.

18. Porrò alius ingrediebatur per viam Beth-horon: tertius autem verterat ſe ad iter termini imminentis valli Seboim contra deſertum.

18. L'autre marcha comme pour aller à Béthoron; & le troiſieme tourna vers le chemin du côteau qui borne la vallée de Séboïm, du côté du déſert."

19. Porrò faber ferrarius non inveniebatur in omni terra Iſrael. Caverant enim Philiſthiim, ne fortè facerent Hebræi gladium aut lanceam.

19. Or il ne ſe trouvoit point de forgeron dans toutes les terres d'Iſraël. Car les Philiſtins avoient pris cette précaution, pour empêcher que les Hébreux ne forgeaſſent ni épées, ni lances.

20. Deſcendebat ergo omnis Iſrael ad Philiſthiim, ut exacueret unuſquiſque vomerem ſuum, & ligonem, & ſecurim, & ſarculum.

20. Et tous les Iſraélites étoient obligés d'aller chez les Philiſtins, pour faire aiguiſer le ſoc de leurs charrues, leurs hoyaux, leurs coignées & leurs ſerfouettes.

21. Retuſæ itaque erant acies vomerum, & ligonum, & tridentum, & ſecurium, uſque ad ſtimulum corrigendum.

21. C'eſt pourquoi le tranchant des ſocs de charrue, des hoyaux, des fourches & des coignées étoit tout uſé, " ſans qu'ils euſſent ſeulement de quoi aiguiſer une pointe.

22. Cúmque veniſſet dies prælii, non eſt inventus enſis & lancea in manu totius populi, qui erat cum Saule & Jonatha, ex-

22. Et lorſque le jour du combat fut venu, hors Saül & Jonathas ſon fils, il ne ſe trouva perſonne de tous ceux qui les avoient ſuivis, qui eût une lance ou une épée à la main, *les autres n'étant ar-*

℣. 17. & 18. *Ephra*, au nord dans le partage de la demi-Tribu de Manaſſé au deçà du Jourdain. *Béthoron* au couchant. *Séboïm* au midi vers la mer morte.

℣. 21. Hébr. autr. Car ils n'avoient que des lames émouſſées pour aiguiſer les pointes des ſocs de charrue, des hoyaux, des fourches & des coignées. On lit à la lettre : *& ad reſtaurandam aciem* : cette conjonction paroît être une faute de Copiſte.

més que de bâtons, ou divers inſtruments peu propres à combattre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1085.

23. Et la garniſon des Philiſtins étant ſortie de Machmas, s'avança vers Gabaa " *ſans réſiſtance.*

cepto Saul & Jonatha filio ejus.

23. Egreſſa eſt autem ſtatio Philiſthiim, ut tranſcenderet in Machmas.

℣. 23. C'eſt le ſens de l'Hébreu. Vulg. litt. *ut tranſcenderet in Machmas.* Hebr. *ut abiret in tranſitu Machmas.* La garniſon des Philiſtins ſortit *de Machmas où elle étoit,* (℣. 5. 11. 16.) *& vint* au paſſage de Machmas, *c. à. d. entre Machmas & Gabaa où étoit alors Saül.*

CHAPITRE XIV.

Jonathas accompagné de ſon écuyer, attaque les Philiſtins. Terreur répandue dans leur camp. Saül les pourſuit. Jonathas en danger de périr pour avoir violé, ſans le ſavoir, le ſerment de ſon pere. Victoires de Saül.

1. IL arriva un jour que Jonathas fils de Saül dit à un jeune homme qui étoit ſon écuyer: Venez *avec moi;* & paſſons juſqu'au camp des Philiſtins, qui eſt au delà de ce lieu que vous voyez. Et il n'en dit rien à ſon pere, *de peur qu'il ne s'oppoſât à ſon deſſein; mais il tint la choſe fort ſecrete.*

1. ET accidit quâdam die ut diceret Jonathas filius Saul ad adoleſcentem armigerum ſuum: Veni, & tranſeamus ad ſtationem Philiſthinorum, quæ eſt trans locum illum. Patri autem ſuo hoc ipſum non indicavit.

2. Saül cependant étoit logé *dans une caverne*, à l'extrêmité de Gabaa, ſous un grenadier " qui étoit à Magron; & il y avoit environ ſix cents hommes avec lui.

2. Porrò Saul morabatur in extrema parte Gabaa, ſub malogranato, quæ erat in Magron: & erat populus cum eo quaſi ſexcentorum virorum.

3. Achias, fils d'Achitob, frere d'Ichabod, fils de Phinées, fils d'Héli, grand-Prêtre du Seigneur à Silo, por-

Sup. IV. 21.

3. Et Achias filius Achitob fratris Ichabod filii Phinees, qui ortus fuerat

℣. e. Hébr. autr. ſous *le rocher de* Remmon: » c. à d. dans les cavernes de ce rocher, qui avoit autrefois ſervi de retraite aux Benjaminites. *Judic.* XX. 47.

ex Heli ſacerdote Domini in Silo, portabat ephod. Sed & populus ignorabat quò iſſet Jonathas.

toit l'éphod, *faiſant les fonctions de prêtre*. Et le peuple ne ſavoit point non plus où étoit allé Jonathas. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1085.

4. Erant autem inter aſcenſus, per quos nitebatur Jonathas tranſire ad ſtationem Philiſthinorum, eminentes petræ ex utraque parte, & quaſi in modum dentium ſcopuli hinc & indè prærupti, nomen uni Boſes, & nomen alteri Sene:

4. Le lieu par où Jonathas tâchoit de paſſer à la garniſon des Philiſtins, étoit bordé de côté & d'autre de deux rochers fort hauts & fort eſcarpés qui s'élevoient en pointe, comme des dents, l'un s'appelloit Boſès, *c'eſt-à-dire, gliſſant*, & l'autre Sené, *c'eſt-à-dire, plein d'épines.*

5. unus ſcopulus prominens ad aquilonem ex adverſo Machmas, & alter ad meridiem contra Gabaa.

5. L'un de ces rochers étoit ſitué " du côté du ſeptentrion, vis-à-vis de Machmas, & l'autre du côté du midi, vis-à-vis de Gabaa.

6. Dixit autem Jonathas ad adoleſcentem armigerum ſuum: Veni, tranſeamus ad ſtationem incircumciſorum horum, ſi fortè faciat Dominus pro nobis: quia non eſt Domino difficile ſalvare, vel in multis, vel in paucis.

6. Jonathas dit donc au jeune homme ſon écuyer: Venez; paſſons juſqu'au camp de ces incirconcis. Peut-être que le Seigneur combattra pour nous; " car il lui eſt également aiſé de donner la victoire avec un grand ou avec un petit nombre.

7. Dixítque ei armiger ſuus: Fac omnia quæ placent animo tuo: perge quò cupis, & ero tecum ubicumque volueris.

7. Son écuyer lui répondit: Faites tout ce qu'il vous plaira; allez où vous voudrez, & je vous ſuivrai par-tout. "

℣. 5. Les Septante ſemblent n'avoir point lu le mot Hébreu MSUQ, dont la ſignification ici peu connue eſt exprimée dans la Vulgate par *prominens*.

℣. 6. Ou ſelon le Chaldéen: fera peut-être pour nous quelque ſigne. On y trouve le mot *ſignum* omis dans l'Hébreu, & auquel ſe rapporte le même mot exprimé au ℣. 10.

℣. 7. Hébr. litt. *Ecce ego tecum, ſecundùm cor tuum*: la phraſe demeure ſuſpendue; les Septante y liſoient un mot de plus, *ſic & cor meum*: je vous ſuivrai, & mon cœur ſera conforme au vôtre.

Av. l'Erb Chr. Vulg. 1085.

8. Jonathas lui dit : Nous allons vers ces gens-là. Lors donc qu'ils nous auront apperçus,

8. Et ait Jonathas : Ecce nos tranſimus ad viros iſtos. Cúmque apparuerimus eis,

9. s'ils nous diſent : Demeurez-là, juſqu'à ce que nous allions à vous ; demeurons en notre place, & n'allons point à eux.

9. ſi taliter locuti fuerint ad nos : Manete donec veniamus ad vos : ſtemus in loco noſtro, nec aſcendamus ad eos.

10. Mais s'ils nous diſent : Montez ici ; montons-y : car ce ſera la marque que le Seigneur les aura livrés entre nos mains.

10. Si autem dixerint : Aſcendite ad nos : aſcendamus, quia tradidit eos Dominus in manibus noſtris : hoc erit nobis ſignum.

11. Lors donc que la garde des Philiſtins les eut apperçus, les Philiſtins dirent : Voilà les Hébreux qui ſortent des cavernes où ils s'étoient cachés.

11. Apparuit igitur uterque ſtationi Philiſthinorum : dixerúntque Philiſthiim : En Hebræi egrediuntur de cavernis in quibus abſconditi fuerant.

12. Et les plus avancés de leur camp, *qui étoient en ſentinelle ſur ces rochers*, s'adreſſant à Jonathas & à ſon écuyer, leur dirent : Montez ici, & nous vous ferons voir quelque choſe, *qui vous apprendra à ne pas venir nous inſulter.* Jonathas dit alors à ſon écuyer : Montons ; ſuivez-moi ; car le Seigneur les a livrés entre les mains d'Iſraël.

1. *Mach.* IV. 30.

12. Et locuti ſunt viri de ſtatione ad Jonatham, & ad armigerum ejus, dixerúntque : Aſcendite ad nos, & oſtendemus vobis rem. Et ait Jonathas ad armigerum ſuum : Aſcendamus, ſequere me : tradidit enim Dominus eos in manus Iſrael.

13. Ainſi Jonathas monta, grimpant avec les mains & les pieds, & ſon écuyer derriere lui. *Quand il fut arrivé au camp des Philiſtins, il les chargea bruſquement ſans leur donner le temps de ſe reconnoître.* Une partie des ennemis tomba donc ſous la main de Jonathas ; & ſon écuyer

13. Aſcendit autem Jonatas manibus & pedibus reptans, & armiger ejus poſt eum. Itaque alii cadebant ante Jonatham, alios armiger ejus interficiebat

ficiebat ſequens eum.

14. Et facta eſt plaga prima, quâ percuſſit Jonathas & armiger ejus, quaſi viginti virorum, in media parte jugeri, quam par boum in die arare conſuevit.

15. Et factum eſt miraculum in caſtris, per agros: ſed & omnis populus ſtationis eorum, qui ierant ad prædandum, obſtupuit, & conturbata eſt terra: & accidit quaſi miraculum à Deo.

16. Et reſpexerunt ſpeculatores Saul, qui erant in Gabaa Benjamin; & ecce multitudo proſtrata, & huc illúcque diffugiens.

17. Et ait Saul populo, qui erat cum eo: Requirite, & videte quis abierit ex nobis. Cúmque requiſiſſent, repertum eſt non adeſſe Jonatham, & armigerum ejus.

18. Et ait Saul ad A-

qui le ſuivoit, tuoit les autres.

14. Ce fut-là la premiere défaite des Philiſtins, où Jonathas & ſon écuyer tuerent d'abord environ vingt hommes, dans la moitié d'autant de terre " qu'une paire de bœufs peut en labourer en un jour.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1085.

15. Un effroi " admirable ſe répandit auſſi-tôt dans le camp & par toute *l'armée des Philiſtins, qui étoit répandue dans* la campagne: tous leurs gens, qui étoient allés pour piller, furent frappés d'étonnement, *en apprenant cette nouvelle:* tout le pays fut en trouble; & il parut que c'étoit Dieu qui avoit fait ce miracle.

16. Les ſentinelles de Saül, qui étoient à Gabaa de Benjamin, jettant les yeux de ce côté-là, virent un grand nombre de gens étendus ſur la place, & d'autres qui fuyoient en déſordre çà & là. "

17. Alors Saül dit à ceux qui étoient avec lui: Cherchez, & voyez qui eſt ſorti de notre camp. Et quand on eut fait cette recherche, on trouva que Jonathas & ſon écuyer n'y étoient pas.

18. Saül dit donc à Achias: Appro-

℣. 14. Le Cardinal Bellarmin, dans ſa *Diſſertation ſur La Vulgate*, imprimée au Tome I. de cette Bible, fait remarquer qu'au lieu de *quam*, il faudroit ici lire *quod*: le ſens eſt *jugeri quod*: & ce *quam* ne peut être qu'une faute de Copiſte.

℣. 15. C'eſt le ſens de l'Hébreu, que l'on peut traduire ainſi: La frayeur ſe répandit dans le camp, dans la campagne & dans tout le peuple; ceux qui étoient allés pour piller, furent auſſi ſaiſis de frayeur; le pays fut tout en trouble, (ou la terre trembla,) & ce fut une frayeur de Dieu; » c. à. d. une grande frayeur, ou une frayeur envoyée de Dieu.

℣. 16. Hébr. virent tous ces gens découragés qui fuyoient & ſe briſoient. On lit dans l'Hébreu: VILC VHLM, *& abibat & quaſſabatur*, au lieu de quoi les Septante liſoient: HLM VHLM, *huc & illuc*: ils virent tous ces gens qui ſe diſperſoient çà & là.

chez-vous de l'arche " de Dieu, (car l'arche de Dieu étoit alors avec " les enfants d'Iſraël,) *pour ſavoir ſi nous chargerons les ennemis.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1085.

19. Pendant que Saül parloit au prêtre, on entendit un bruit confus, comme d'un tumulte, qui venant du camp des Philiſtins, s'augmentoit peu à peu, & ſe faiſoit entendre plus diſtinctement." Saül dit donc au prêtre : Abbaiſſez vos mains. *Il ne s'agit plus de conſulter le Seigneur ; il ſe déclare aſſez ; & le trouble qu'il a jetté parmi les ennemis, nous avertit de les combattre ſans tarder.*

20. Et auſſi-tôt il jetta un grand cri, qui fut accompagné de celui de tout le peuple. Et étant venus au lieu du combat, ils trouverent que les Philiſtins s'étoient percés l'un l'autre de leurs épées, & qu'il s'en étoit fait un grand carnage.

21. Les Hébreux auſſi, qui avoient été avec les Philiſtins, il n'y avoit que deux ou trois jours, & qui étoient allés avec eux dans leur camp, *comme pour ſe rendre à eux*, vinrent ſe rejoindre " aux Iſraélites qui étoient avec Saül & Jonathas.

22. Tous les Iſraélites auſſi qui étoient cachés dans la montagne d'Ephraïm, ayant appris que les Philiſtins fuyoient,

chiam : Applica arcam Dei. (Erat enim ibi arca Dei in die illa cum filiis Iſrael.)

19. Cúmque loqueretur Saul ad ſacerdotem, tumultus magnus exortus eſt in caſtris Philiſthinorum : creſcebátque paulatim, & clarius reſonabat. Et ait Saul ad ſacerdotem : Contrahe manum tuam.

20. Conclamavit ergo Saul, & omnis populus qui erat cum eo, & venerunt uſque ad locum certaminis : & ecce verſus fuerat gladius uniuſcujuſque ad proximum ſuum, & cædes magna nimis.

21. Sed & Hebræi qui fuerant cum Philiſthiim heri & nudiuſtertius, aſcenderántque cum eis in caſtris, reverſi ſunt ut eſſent cum Iſrael, qui erant cum Saul & Jonatha.

22. Omnes quoque Iſraelitæ qui ſe abſconderant in monte Ephraim,

℣. 18. Hébr. & Vulg. *Applica Arcam Dei.* Les Septante ont lu : *Applica Ephod*, comme on le trouve au Chap. XXIII. ℣. 9. & au Chap. XXX. ℣. 7. Prenez l'Ephod *pour conſulter le Seigneur.*

Ibid. On lit dans l'Hébreu VBNI, *& filii*, pour BNI, *inter filios* ou *cum filiis.*

℣. 19. Hébr. litt. *& ibat eundo & creſcebat.* Cette premiere conjonction & n'eſt vraiſemblablement qu'une faute de Copiſte : VILC, *& ibat*, pour HLC, *ibat.*

℣. 21. Hébr. litt. *in caſtris in circuitu, & etiam ipſi ut eſſent.* C'eſt-à-dire, qu'on y lit SBIB VGM, *in circuitu, & etiam*, au lieu de VISBU GM, *& reverſi ſunt etiam ipſi*, &c.

audientes quòd fugiſſent Philiſthæi, ſociaverunt ſe cum ſuis in prælio : & erant cum Saul, quaſi decem millia virorum.

ſe réunirent avec leurs gens pour les combattre ; & Saül avoit déjà environ dix mille hommes. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1085.

23. Et ſalvavit Dominus in die illa Iſrael : pugna autem pervenit uſque ad Bethaven.

23. En ce jour-là, le Seigneur ſauva Iſraël. On pourſuivit les ennemis juſqu'à Béthaven. "

24. Et viri Iſrael ſociati ſunt ſibi in die illa : adjuravit autem Saul populum, dicens : Maledictus vir qui comederit panem uſque ad veſperam, donec ulciſcar de inimicis meis. Et non manducavit univerſus populus panem.

24. Alors les Iſraélites ſe réunirent ; " & Saül fit devant le peuple cette proteſtation avec ſerment : Maudit ſoit celui qui mangera avant le ſoir, juſqu'à ce que je me ſois vengé de mes ennemis. C'eſt pourquoi tout le peuple s'abſtint de manger.

25. Omnéque terræ vulgus venit in ſaltum, in quo erat mel ſuper faciem agri.

25. En même-temps, ils vinrent " dans un bois où la terre étoit couverte de miel.

26. Ingreſſus eſt itaque populus ſaltum, & apparuit fluens mel, nullúſque applicuit manum ad os ſuum : timebat enim populus juramentum.

26. Le peuple y étant entré, vit paroître ce miel, qui découloit *du creux des arbres & des rochers où les abeilles le formoient*, & perſonne n'oſa en prendre ni le porter à ſa bouche, parce qu'ils craignoient tous *de violer* le ſerment du Roi.

27. Porrò Jonathas non audierat cùm adjuraret pater ejus populum : extendítque ſummitatem vir-

27. Jonathas n'avoit point entendu cette proteſtation que ſon pere avoit faite avec ſerment devant le peuple : c'eſt pourquoi, étendant la baguette qu'il

℣. 22. Ces mots : *Et erant cum Saul quaſi decem millia virorum*, ne ſont pas dans l'Hébreu, mais dans les Septante entre les ℣℣. 23. & 24.

℣. 23. Autr. *le bruit de* ce combat *& de ce carnage* parvint juſqu'à Béthaven » ſituée au nord oriental. Il paroît au ℣. 31. que le gros de l'armée des Philiſtins ſe ſauva du côté d'Aialon au midi occidental.

℣. 24. Hébr. litt. *Et vir Iſrael exactus eſt*, NGS, peut-être pour NGUR, *congregatus eſt*.

℣. 25. Hébr. litt. *Et omnis terra veniebant in ſaltum*. Peut-être qu'au lieu de BAU, *veniebant*, il faudroit lire BAH, *veniebat*. Et toute cette région aboutiſſoit à un bois où, &c.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1085.

avoit à la main, il en trempa le bout dans un rayon de miel; & en ayant enſuite porté à ſa bouche avec la main, ſes yeux reprirent une nouvelle vigueur; " *car il étoit épuiſé de la fatigue de cette journée.*

gæ, quam habebat in manu, & intinxit in favum mellis: & convertit manum ſuam ad os ſuum, & illuminati ſunt oculi ejus.

28. Quelqu'un du peuple lui dit: Votre pere a engagé tout le peuple par ſerment, en diſant: Maudit ſoit celui qui mangera d'aujourd'hui. Or ils étoient tous extrêmement abattus.

28. Reſpondénſque unus de populo, ait: Jurejurando conſtrinxit pater tuus populum, dicens: Maledictus vir qui comederit panem hodie. (Defecerat autem populus.)

29. Jonathas répondit; Mon pere a troublé tout le monde *par ce vœu indiſcret:* vous avez vu vous-mêmes que mes yeux ont repris une nouvelle vigueur, parce que j'ai goûté un peu de ce miel:

29. Dixítque Jonathas: Turbavit pater meus terram: vidiſtis ipſi quia illuminati ſunt oculi mei, eo quòd guſtaverim paululùm de melle iſto:

30. combien donc le peuple ſe ſeroit-il plus fortifié, s'il eut mangé de ce qu'il a rencontré dans le pillage des ennemis? la défaite des Philiſtins n'en auroit-elle pas été plus grande?

30. quantò magis ſi comediſſet populus de præda inimicorum ſuorum, quam reperit? nonne major plaga facta fuiſſet in Philiſthiim?

31. Les Hébreux battirent les Philiſtins en ce jour-là, & les pourſuivirent depuis Machmas juſqu'à Aialon. " Et le peuple étant extrêmement las & épuiſé,

31. Percuſſerunt ergo in die illa Philiſthæos à Machmis uſque in Aialon. Defatigatus eſt autem populus nimis:

32. ſe jetta " ſur le butin, prit des brebis, des bœufs & des veaux, & ils les tuerent ſur la place; & le peuple mangea *de la chair* dont il n'avoit point

32. & verſus ad prædam, tulit oves, & boves, & vitulos, & mactaverunt in terra: come-

℣. 27. On lit dans l'Hébreu, VTRANH, *& viderunt*, au lieu de VTAURNH, *& illuminati ſunt.*

℣. 31. ville de la Tribu de Dan, vers les frontieres des Philiſtins.

℣. 32. On lit dans l'Hébreu VIAS, *& fecit*, au lieu de VIAT, *& divertit.*

dítque populus cum ſanguine.

répandu le ſang."

Av. l'Erb Chr. Vulg. 1085.

33. Nuntiaverunt autem Sauli dicentes, quòd populus peccaſſet Domino, comedens cum ſanguine. Qui ait: Prævaricati eſtis: volvite ad me jam nunc ſaxum grande.

33. Saül en fut averti, & on lui dit que le peuple avoit péché contre le Seigneur, en mangeant des viandes avec le ſang. Saül leur dit: Vous avez violé la loi: qu'on me roule ici une grande pierre.

34. Et dixit Saul: Diſpergimini in vulgus, & dicite eis, ut adducat ad me unuſquiſque bovem ſuum, & arietem; & occidite ſuper iſtud, & veſcimini, & non peccabitis Domino comedentes cum ſanguine. Adduxit itaque omnis populus unuſquiſque bovem in manu ſua uſque ad noctem: & occiderunt ibi.

34. Et il ajouta: Allez par tout le peuple, & dites-leur: Que chacun amene ici ſon bœuf & ſon belier; " égorgez-les ſur cette pierre; & après cela, vous en mangerez, & vous ne pécherez point contre le Seigneur, en mangeant de la chair avec le ſang. Chacun vint donc amener là ſon bœuf juſqu'à la nuit, & ils les tuerent ſur la pierre.

35. Ædificavit autem Saul altare Domino; túncque primùm cœpit ædificare altare Domino.

35. Alors Saül bâtit un autel au Seigneur; & ce fut " la premiere fois qu'il lui éleva un autel, *quoiqu'il en eut déjà reçu pluſieurs bienfaits.*

36. Et dixit Saul: Irruamus ſuper Philiſthæos nocte, & vaſtemus eos uſque dùm illuceſcat manè, nec relinquamus ex eis virum. Dixítque populus: Omne quod bonum videtur in oculis tuis, fac. Et ait ſacerdos: Accedamus huc ad Deum.

36. Saül dit enſuite: Jettons-nous cette nuit ſur les Philiſtins, & taillons-les en pieces, de telle ſorte qu'il n'en reſte pas un ſeul au point du jour. Le peuple lui répondit: Faites tout ce qu'il vous plaira. Alors le prêtre lui dit: Allons ici conſulter Dieu *auparavant.*

Ibid. c. à. d. dont il n'avoit pas répandu tout le ſang.

℣. 34. Hébr. autr. & ſa brebis.

℣. 35. On lit dans l'Hébreu ſans aucun ſens ATU, *illum*, au lieu de VAZ, *& tunc.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1085.

37. Saül conſulta donc le Seigneur, & lui dit : Pourſuivrai-je les Philiſtins ? & les livrerez-vous entre les mains d'Iſraël ? A quoi le Seigneur ne lui répondit rien cette fois.

38. Alors Saül dit : Faites venir ici tous les principaux du peuple ; " qu'on cherche par-tout, & qu'on ſache qui eſt celui par qui le péché eſt venu aujourd'hui parmi nous.

39. Je jure par le Seigneur qui eſt le Sauveur d'Iſraël, que ſi Jonathas mon fils ſe trouve coupable de ce péché, " il mourra ſans rémiſſion. Et nul du peuple ne le contredit, lorſqu'il parla de la ſorte.

40. Saül dit donc à tout Iſraël : Mettez-vous tous d'un côté ; & je me tiendrai, moi & mon fils Jonathas, de l'autre. Le peuple répondit à Saül : Faites tout ce qu'il vous plaira.

41. Saül dit au Seigneur, le Dieu d'Iſraël : Seigneur Dieu d'Iſraël, faites-nous connoître d'où vient que vous n'avez point répondu aujourd'hui à votre ſerviteur. Si cette iniquité eſt en moi, ou en mon fils Jonathas, découvrez-le-nous ; ou ſi elle eſt dans votre peuple, ſanctifiez-le, *en faiſant connoître le coupable, ou en le puniſſant.* " *On jetta*

37. Et conſuluit Saül Dominum : Num perſequar Philiſthiim ? ſi trades eos in manus Iſrael ? Et non reſpondit ei in die illa.

38. Dixítque Saul : Applicate huc univerſos angulos populi : & ſcitote, & videte, per quem acciderit peccatum hoc hodie.

39. Vivit Dominus ſalvator Iſrael, quia ſi per Jonatham filium meum factum eſt, abſque retractatione morietur. Ad quod nullus contradixit ei de omni populo.

40. Et ait ad univerſum Iſrael : Separamini vos in partem unam, & ego cum Jonatha filio meo ero in parte altera. Reſpondítque populus ad Saul : Quod bonum videtur in oculis tuis, fac.

41. Et dixit Saul ad Dominum Deum Iſrael : Domine Deus Iſrael, da indicium : quid eſt quòd non reſponderis ſervo tuo hodie ? Si in me, aut in Jonatha filio meo, eſt iniquitas hæc, da oſtenſionem :

℣. 38. *Angulos populi.* Voyez au Livre des Juges, xx. 2.

℣. 39. Hébr. litt. *quia ſi eſt hoc in Jonatha filio meo.* On y lit ISNU, *eſt hic*, pour ISNH, *eſt hoc* ; en ſous-entendant le mot *peccatum* du ℣. précéd.

℣. 41. Hébr. litt. *Et dixit Saul ad Dominum Deum Iſrael : Da Thamim*, ou *perfectionem.* C'eſt à quoi répond l'expreſſion de la Vulgate, *da ſanctitatem.* Ainſi l'Hébreu omet tout le milieu de ce verſet. Mais on lit dans les Septante à peu près comme dans la Vul-

aut ſi hæc iniquitas eſt in populo tuo, da ſanctitatem. Et deprehenſus eſt Jonathas & Saul, populus autem exivit.

enſuite le ſort, & le ſort tomba ſur Jonathas & ſur Saül; & le peuple fut hors de péril. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1085.

42. Et ait Saul: Mittite ſortem inter me & inter Jonatham filium meum. Et captus eſt Jonathas.

42. Saül dit alors: Jettez le ſort entre moi & Jonathas mon fils. Et le ſort tomba ſur Jonathas.

43. Dixit autem Saul ad Jonatham: Indica mihi quid feceris. Et indicavit ei Jonathas, & ait: Guſtans guſtavi in ſummitate virgæ quæ erat in manu mea, paululùm mellis; & ecce ego morior.

43. Saül dit donc à Jonathas: Découvrez-moi ce que vous avez fait. Jonathas avoua tout, & lui dit: J'ai pris un peu de miel au bout d'une baguette que je tenois à la main, & j'en ai goûté, *ſans ſavoir la défenſe que vous aviez faite*; & je meurs pour cela.

44. Et ait Saul: Hæc faciat mihi Deus, & hæc addat, quia morte morieris, Jonatha.

44. Saül *ſans avoir égard à une excuſe ſi raiſonnable*, lui dit: Que Dieu me traite avec toute ſa ſévérité, ſi vous ne mourez *aujourd'hui*, Jonathas.

45. Dixítque populus ad Saul: Ergone Jonathas morietur, qui fecit ſalutem hanc magnam in Iſrael? hoc nefas eſt: vivit Dominus, ſi ceciderit capillus de capite ejus in ter-

45. Le peuple dit à Saül: Quoi donc! Jonathas mourra-t-il, lui qui vient de ſauver Iſraël d'une maniere ſi merveilleuſe? Cela ne ſe peut: nous jurons par le Seigneur, qu'il ne tombera pas ſur la terre un ſeul poil de ſa tête: il a agi aujourd'hui *trop viſiblement* avec Dieu. Le peuple délivra donc Jonathas, &

gate: *Et dixit Saul: Domine Deus Iſrael, quid eſt quòd non reſponderis ſervo tuo hodie? Si in me aut in Jonatha filio meo eſt iniquitas, Domine Deus Iſrael, da oſtenſionem; & ſi hæc dixerit*, (ou, *dixeris*) *da populo tuo Iſrael, da ſanctitatem.* Il eſt évident que la lecture de la Vulgate préſente un ſens beaucoup plus naturel. Il reſte ſeulement à obſerver, que ces deux mots *da oſtenſionem, da ſanctitatem*, ou comme l'exprime l'Hébreu, *da perfectionem*, pourroient avoir été exprimés dans l'Hébreu par ceux-ci *da Urim, da Thummim*: ce qui pourroit être relatif à l'*Urim* & *Thummim*, par lequel on conſultoit Dieu; en ſorte que le ſens ſeroit: Si c'eſt moi ou Jonathas, donnez l'Urim; ſi c'eſt le peuple, donnez le Thummim; *faites nous connoître le coupable par l'un ou par l'autre.*

lui ſauva la vie.

Av. l'Err Chr. Vulg. 1085.

ram, quia cum Deo operatus eſt hodie. Liberavit ergo populus Jonatham, ut non moreretur.

46. Après cela, Saül ſe retira, ſans pourſuivre davantage les Philiſtins ; & les Philiſtins s'en retournerent auſſi chez eux.

46. Receſsítque Saul, nec perſecutus eſt Philiſthiim : porrò Philiſthiim abierunt in loca ſua.

47. Saül ayant affermi ſon regne ſur Iſraël, combattoit de tous côtés contre ſes ennemis, contre Moab, contre les enfants d'Ammon, contre Edom, contre les rois de Soba, " & contre les Philiſtins ; & de quelque côté qu'il tournât ſes armes, il en revenoit victorieux. "

47. Et Saul, confirmato regno ſuper Iſrael, pugnabat per circuitum adversùm omnes inimicos ejus, contra Moab, & filios Ammon, & Edom, & reges Soba, & Philiſthæos : & quocumque ſe verterat, ſuperabat.

48. Ayant aſſemblé ſon armée, il défit les Amalécites, " & délivra Iſraël de la main de ceux qui pilloient toutes ſes terres.

48. Congregatóque exercitu, percuſſit Amalec, & eruit Iſrael de manu vaſtatorum ejus.

49. Saül eut trois fils, Jonathas, Jeſſui & Melchiſua ; & deux filles, dont l'aînée s'appelloit Mérob, & la plus jeune Michol.

49. Fuerunt autem filii Saul, Jonathas, & Jeſſui, & Melchiſua : & nomina duarum filiarum ejus, nomen primogenitæ Merob, & nomen minoris Michol.

50. Sa femme ſe nommoit Achinoam, & étoit fille d'Achimaas. Le général de ſon armée étoit Abner, fils de Ner & couſin germain de Saül.

50. Et nomen uxoris Saul Achinoam filia Achimaas : & nomen principis militiæ ejus Abner, filius Ner patruelis Saul.

51. Car Cis pere de Saül, & Ner pere

51. Porrò Cis fuit pater

℣. 47. vers Emath ou Emeſe, au nord de la Terre-ſainte.

Ibid. On lit dans l'Hébreu ישע, *condemnabat*. Les Septante ont lu ישע, *ſalvabatur* : il échappoit à tous les dangers.

℣. 48. Voyez le Chapitre ſuivant.

Saul,

Saul, & Ner pater Abner, filius Abiel.

52. Erat autem bellum potens adversùm Philisthæos omnibus diebus Saul. Nam quemcumque viderat Saul virum fortem, & aptum ad prælium, sociabat eum sibi.

d'Abner étoient *tous deux* " fils d'Abiel.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1085.

52. Pendant tout le regne de Saül, il y eut une forte guerre contre les Philistins. Et aussi-tôt que Saül avoit reconnu qu'un homme étoit vaillant & propre à la guerre, il le prenoit auprès de lui.

℣. 51. Ce paroît être le sens de l'Hébreu.

CHAPITRE XV.

Guerre contre les Amalécites. Saül épargne leur Roi. Samuel lui reproche sa désobéissance, & lui déclare que Dieu l'a rejetté. Il fait venir Agag, & le coupe en morceaux Il se sépare de Saül.

1. ET dixit Samuel ad Saul: Me misit Dominus, ut ungerem te in regem super populum ejus Israel: nunc ergo audi vocem Domini.

2. Hæc dicit Dominus exercituum: Recensui quæcumque fecit Amalec Israeli, quomodò restitit ei in via cùm ascenderet de Ægypto.

3. Nunc ergo vade, & percute Amalec, & demolire universa ejus: non par-

1. APrès cela, Samuel vint dire à Saül: *Vous savez que* le Seigneur m'a envoyé pour vous sacrer Roi sur son peuple d'Israël, *& que c'est à lui que vous êtes redevable de cette dignité.*" Ecoutez donc ce qu'il vous commande, *& faites-le exactement.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1074.

2. *Or* voici ce que dit le Seigneur des armées: J'ai rappellé en ma mémoire tout ce qu'Amalec a fait *autrefois* à Israël, & de quelle sorte il s'opposa " à lui dans son chemin, lorsqu'il sortoit de l'Egypte.

Exod. XVII. 8.

3. C'est pourquoi *je veux que vous exécutiez maintenant l'arrêt que je prononçai alors contre lui.* Marchez *donc* contre

℣. 1. Autr. *Vous savez que* c'est moi que le Seigneur a envoyé pour vous sacrer Roi sur son peuple d'Israël. Ecoutez donc maintenant ce que le Seigneur vous commande.

℣. 2. Voyez dans l'Exode, XVII. On lit dans l'Hébreu שם, *posuit*, peut-être au lieu de שית, *restitit.*

Amalec ; taillez en pieces, & détruiſez tout ce qui eſt à lui ; ne lui pardonnez point : ne deſirez rien de ce qui lui appartient, " mais tuez *tout*, depuis l'homme juſqu'à la femme, juſqu'aux petits enfants, & ceux qui ſont encore à la mammelle, juſqu'aux bœufs, aux brebis, aux chameaux & aux ânes.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1074.

4. Saül donna donc ſes ordres au peuple ; & s'étant aſſemblés comme des agneaux, " il ſe trouva dans la revue qu'il en fit, deux cents mille hommes de pied *de toutes les tribus d'Iſraël*, & dix mille hommes de la tribu du Juda.

5. Il marcha enſuite juſqu'à la ville " *capitale* d'Amalec. Il dreſſa des embuſcades " le long du torrent *qui paſſe dans la vallée prochaine.*

6. Il dit aux Cinéens *deſcendants de Jéthro beau-pere de Moyſe, qui, étant voiſins des Amalécites, s'étoient mêlés avec eux* : Allez ; retirez-vous ; ſéparez-vous des Amalécites, de peur que je ne vous enveloppe avec eux. Car vous avez uſé de miſéricorde envers tous les enfants d'Iſraël, lorſqu'ils revenoient de l'Egypte. Les Cinéens ſe retirerent donc du milieu des Amalécites.

7. Et Saül tailla en pieces les Amalécites, depuis Hévila juſqu'à Sur, qui eſt vis-à-vis de l'Egypte.

cas ei, & non concupiſcas ex rebus ipſius aliquid: ſed interfice à viro uſque ad mulierem, & parvulum atque lactentem, bovem & ovem, camelum & aſinum.

4. Præcepit itaque Saul populo, & recenſuit eos quaſi agnos : ducenta millia peditum, & decem millia virorum Juda.

5. Cúmque veniſſet Saul uſque ad civitatem Amalec, tetendit inſidias in torrente.

6. Dixítque Saul Cinæo : Abite, recedite, atque deſcendite ab Amalec ; ne fortè involvam te cum eo : tu enim feciſti miſericordiam cum omnibus filiis Iſrael, cùm aſcenderent de Ægypto. Et receſſit Cinæus de medio Amalec.

7. Percuſsítque Saul Amalec, ab Hevila, donec venias ad Sur, quæ eſt è regione Ægypti.

℣. 3. Hébr. litt. ſoumettez à l'anathême. On lit dans l'Hébreu VHKRMTM, *anathematizabitis*, peut-être pour VHKRMTH, *anathematizabis*, comme on le lit au ℣. 18.

Ibid. Ces mots, *& non concupiſcas ex rebus ipſius aliquid*, ne ſont pas dans l'Hébreu ; il y en a ſeulement quelque veſtige dans les Septante.

℣. 4. La plupart des nouveaux traduiſent l'Hébreu : & s'étant aſſemblés à Télaïm ; » peut-être le même que *Télem* ville de la Tribu de Juda. *Joſ.* XV. 24.

℣. 5. Les Amalécites étoient des peuples qui n'avoient point de demeure aſſurée : la ville capitale pouvoit être la ſeule du pays, placée tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, ſelon que le Roi changeoit de demeure.

Ibid. On lit dans l'Hébreu VTRB, *& contendit*, au lieu de VIARB, *& tetendit inſidias.*

8. Et apprehendit Agag regem Amalec vivum : omne autem vulgus interfecit in ore gladii.

8. Il prit vif Agag Roi des Amalécites, & fit paſſer tout le peuple au fil de l'épée. Av. l'Erb Chr. Vulg. 1074.

9. Et pepercit Saul & populus Agag, & optimis gregibus ovium & armentorum, & veſtibus, & arietibus, & univerſis quæ pulchra erant, nec voluerunt diſperdere ea : quidquid verò vile fuit & reprobum, hoc demoliti ſunt.

9. Mais Saül, avec le peuple, épargna Agag ; il réſerva ce qu'il y avoit de meilleur dans les troupeaux de brebis & de bœufs, dans les beliers, dans les meubles & les habits, " & généralement tout ce qui étoit de plus beau ; & *préférant leur intérêt à l'ordre de Dieu*, ils ne voulurent point le perdre : mais ils tuerent, *ou* ils détruiſirent, tout ce qui ſe trouva de vil & de mépriſable.

10. Factum eſt autem verbum Domini ad Samuel, dicens :

10. Le Seigneur adreſſa alors ſa parole à Samuel, & lui dit :

11. Pœnitet me quòd conſtituerim Saul regem : quia dereliquit me, & verba mea opere non implevit. Contriſtatúſque eſt Samuel, & clamavit ad Dominum totâ nocte.

11. Je me repens d'avoir fait Saül Roi, parce qu'il m'a abandonné, & qu'il n'a pas exécuté mes ordres. Samuel en fut attriſté ; & il cria au Seigneur toute la nuit.

12. Cúmque de nocte ſurrexiſſet Samuel, ut iret ad Saul manè, nuntiatum eſt Samueli, eo quòd veniſſet Saul in Carmelum, & erexiſſet ſibi fornicem triumphalem, & reverſus

12. Et s'étant levé avant le jour, pour aller trouver Saül au matin, on vint lui dire que Saül étoit venu ſur le Carmel, *dans la tribu de Juda*, où il s'étoit dreſſé un arc de triomphe, " & qu'au ſortir de là, il étoit deſcendu à Galgala. Samuel vint donc trouver Saül, qui offroit au Seigneur un holocauſte des prémices

℣. 9. Vulg. litt. *& veſtibus & arietibus.* Hébr. *& duplicium & arietibus.* On convient aſſez qu'au lieu de VMSNIM, *& duplicium*, il faudroit lire VSMNIM, *& pinguium* : mais il paroît que la prépoſition que l'Hébreu met après ſeroit encore mieux devant en ce ſens, *& pinguibus arietum.*

℣. 12. Hébr. litt. une main : » c. à. d. un monument. 2. *Reg.* XVIII. 18.

Av. l'Err Chr. Vulg. 1074.

du butin qu'il avoit amené d'Amalec."

13. Samuel s'étant approché de Saül, Saül lui dit : Beni ſoyez-vous du Seigneur : j'ai accompli la parole du Seigneur.

14. Samuel lui dit : D'où vient donc ce bruit de troupeaux de brebis & de bœufs que j'entens ici, & qui retentit à mes oreilles ?

15. Saül lui dit : On les a amenés d'Amalec ; car le peuple a épargné ce qu'il y avoit de meilleur parmi les brebis & les bœufs, pour les immoler au Seigneur votre Dieu ; & nous avons tué tout le reſte.

16. Samuel dit à Saül : Permettez-moi de vous dire ce que le Seigneur m'a dit cette nuit. Dites, répondit Saül.

17. Samuel ajouta : Lorſque vous étiez petit à vos yeux, n'êtes-vous pas devenu le chef de toutes les tribus d'Iſraël ? le Seigneur vous a ſacré Roi ſur Iſraël.

18. Il vous a envoyé à cette guerre,

tranſiſſet, deſcendiſſétque in Galgala. Venit ergo Samuel ad Saul, & Saul offerebat holocauſtum Domino de initiis prædarum quæ attulerat ex Amalec.

13. Et cùm veniſſet Samuel ad Saul, dixit ei Saul : Benedictus tu Domino ; implevi verbum Domini.

14. Dixítque Samuel : Et quæ eſt hæc vox gregum, quæ reſonat in auribus meis, & armentorum, quam ego audio ?

15. Et ait Saul : De Amalec adduxerunt ea : pepercit enim populus melioribus ovibus & armentis, ut immolarentur Domino Deo tuo ; reliqua verò occidimus.

16. Ait autem Samuel ad Saul : Sine me, & indicabo tibi quæ locutus ſit Dominus ad me nocte. Dixítque ei : Loquere.

17. Et ait Samuel : Nonne cùm parvulus eſſes in oculis tuis, caput in tribubus Iſrael factus es ? unxítque te Dominus in regem ſuper Iſrael :

18. & miſit te Dominus

Ibid. Ces mots, *Venit ergo Samuel*, &c, ne ſont point dans l'Hébreu ; mais on les trouve dans les Septante.

in viam, & ait: Vade, & interfice peccatores Amalec, & pugnabis contra eos uſque ad internecionem eorum.

& il vous a dit: Allez, faites paſſer au fil de l'épée " les Amalécites, qui ſont des méchants; combattez contr'eux juſqu'à ce que vous ayez tout tué. " Av. l'Ere Chr. Vulg. 1074.

19. Quare ergo non audiſti vocem Domini: ſed verſus ad prædam es, & feciſti malum in oculis Domini?

19. Pourquoi donc n'avez-vous point écouté la voix du Seigneur? pourquoi vous êtes-vous laiſſé aller au deſir du butin? & pourquoi avez-vous péché aux yeux du Seigneur?

20. Et ait Saul ad Samuelem: Immò audivi vocem Domini, & ambulavi in via per quam miſit me Dominus, & adduxi Agag regem Amalec, & Amalec interfeci.

20. Saül lui dit: Au contraire, " j'ai écouté la voix du Seigneur; j'ai éxécuté l'entrepriſe pour laquelle il m'avoit envoyé; j'ai amené Agag Roi d'Amalec, & j'ai tué les Amalécites.

21. Tulit autem de præda populus oves & boves, primitias eorum quæ cæſa ſunt, ut immolet Domino Deo ſuo in Galgalis.

21. Mais le peuple a pris du butin, des brebis & des bœufs, qui ſont *comme* les prémices de ce qui a été tué, " pour les immoler au Seigneur ſon Dieu à Galgala.

22. Et ait Samuel: Numquid vult Dominus holocauſta & victimas, & non potiùs ut obediatur voci Domini? Melior eſt enim obedientia quàm victimæ: & auſcultare magis quàm offerre adipem arietum.

22. Samuel lui répondit: Sont-ce des holocauſtes & des victimes que le Seigneur demande? & ne demande-t-il pas plutôt que l'on obéiſſe à ſa voix? L'obéiſſance eſt meilleure que les victimes; & *il vaut mieux* lui obéir, que de lui offrir la graiſſe des beliers. " *Eccli.* xv. 27. *Oſee* vi. 6. *Matth.* ix. 13. & xii. 7.

23. Quoniam quaſi peccatum ariolandi eſt, re-

23. Car la déſobéiſſance *aux ordres du Seigneur*, eſt un crime " égal à celui de

℣. 18. Hébr. litt. ſoumettez à l'anathême. *Ibid.* Hébr. litt. *donec conſumant eos.* C'eſt-à-dire CLUTM, *conſumant*, au lieu de ELUTC, *conſumas*.

℣. 20. On lit dans l'Hébreu ASR, *Quia*, au lieu de AC, *Immò*.

℣. 21. Hébr. litt. les prémices de l'anathême.

℣. 22. On lit dans l'Hébreu LHQSIB, *ad auſculandum*, au lieu de VHQSIB, *& auſcultare*. Le mot *offerre* n'y eſt pas exprimé.

℣. 23. On lit dans l'Hébreu, *iniquitas & Theraphim*, au lieu de *iniquitas Theraphim*, c'eſt-à-dire, *idolorum*.

la magie ; & la réſiſtance à ſa volonté, un crime égal à celui de l'idolatrie. Comme donc vous avez rejetté la parole du Seigneur, le Seigneur vous a rejetté ; & il ne veut plus que vous ſoyez Roi.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1074.

pugnare : & quaſi ſcelus idololatriæ, nolle acquieſcere. Pro eo ergo quòd abjeciſti ſermonem Domini, abjecit te Dominus ne ſis rex.

24. Saül dit à Samuel : J'ai péché, parce que j'ai agi contre la parole du Seigneur & contre ce que vous m'aviez dit, par la crainte du peuple & par le deſir de le ſatisfaire.

24. Dixítque Saul ad Samuelem : Peccavi, quia prævaricatus ſum ſermonem Domini, & verba tua, timens populum, & obediens voci eorum.

25. Mais portez, je vous prie, mon péché *devant le Seigneur ; obtenez-m'en le pardon :* " & venez avec moi afin que j'adore le Seigneur *avec vous devant tout le peuple.*

25. Sed nunc porta, quæſo, peccatum meum, & revertere mecum, ut adorem Dominum.

26. Samuel lui répondit : Je n'irai point avec vous, parce que vous avez rejetté la parole du Seigneur, & que le Seigneur vous a rejetté, & ne veut plus que vous ſoyez Roi d'Iſraël.

26. Et ait Samuel ad Saul : Non revertar tecum, quia projeciſti ſermonem Domini, & projecit te Dominus ne ſis rex ſuper Iſrael.

27. En même temps, il ſe retourna, pour s'en aller ; mais Saül le prit par le coin de ſon manteau, qui ſe déchira.

27. Et converſus eſt Samuel ut abiret : ille autem apprehendit ſummitatem pallii ejus, quæ & ſciſſa eſt.

28. Alors Samuel lui dit : *Comme vous venez de déchirer mon manteau, ainſi* le Seigneur a déchiré aujourd'hui le royaume d'Iſraël, & vous l'a arraché des mains, pour le donner à votre ſemblable qui vaut mieux que vous.

Infr. XXVIII. 17.

28. Et ait ad eum Samuel : Scidit Dominus regnum Iſrael à te hodie, & tradidit illud proximo tuo meliori te.

29. Celui à qui le triomphe eſt dû dans Iſraël ne *vous* pardonnera point, " & il demeurera inflexible, ſans ſe ré-

29. Porrò triumphator in Iſrael non parcet, & pœnitudine non flectetur :

℣. 25. Autr. pardonnez-moi mon péché. ℣. 29. Hébr. ne ſe démentira point. ℣

neque enim homo eſt ut agat pœnitentiam.

pentir de ce qu'il a fait *& prononcé contre vous* ; car ce n'eſt pas un homme pour ſe repentir, *mais un Dieu qui ne change point.*

Av. l'Erb Chr. Vulg. 1074.

30. At ille ait : Peccavi ; ſed nunc honora me coram ſenioribus populi mei, & coram Iſrael, & revertere mecum, ut adorem Dominum Deum tuum.

30. Saül lui dit : J'ai péché ; mais honorez-moi maintenant devant les anciens de mon peuple & devant Iſraël, & revenez avec moi, afin que j'adore *avec vous* le Seigneur votre Dieu, *& que tout le peuple voie la bonne intelligence qui eſt entre nous.*

31. Reverſus ergo Samuel ſecutus eſt Saulem : & adoravit Saul Dominum.

31. Samuel donc retourna, & ſuivit Saül ; & Saül adora le Seigneur.

32. Dixítque Samuel : Adducite ad me Agag regem Amalec. Et oblatus eſt ei Agag pinguiſſimus & tremens. Et dixit Agag : Siccine ſeparat amara mors ?

32. Alors Samuel dit : Amenez-moi Agag Roi d'Amalec. Et on lui préſenta Agag, qui étoit fort gras & tout tremblant. " Et Agag dit : Faut-il qu'une mort amere me ſépare ainſi *de tout ?* "

33. Et ait Samuel : Sicut fecit abſque liberis mulieres gladius tuus, ſic abſque liberis erit inter mulieres mater tua. Et in fruſta concîdit eum Samuel coram Domino in Galgalis.

33. Samuel lui dit : Comme votre épée a ravi les enfants à tant de meres, ainſi votre mere parmi les femmes ſera ſans enfants. Et il le coupa en morceaux devant le Seigneur à Galgala.

34. Abiit autem Samuel in Ramatha : Saul verò aſcendit in domum ſuam in Gabaa.

34. Il s'en retourna enſuite à Ramatha ; & Saül s'en alla en ſa maiſon à Gabaa.

℣. 32. *Pinguiſſimus.* Ce mot n'eſt pas dans les Septante, mais dans l'Hébreu qui peut ſe traduire : Agag *nourri* dans les délices. » *Tremens* n'eſt pas dans l'Hébreu, mais dans les Septante. Au lieu de MADNT, que l'on ſuppoſe ſignifier *delicatus* ou *è deliciis*, peut-être faudroit-il lire MANDT, *è vinculis*, tiré de ſes liens.

Ibid. Hébr. autr. Véritablement l'amertume de la mort s'étoit éloignée. Au lieu de SR MR, *receſſit amaritudo*, peut-être faudroit-il lire MRMR, *amariſſima* : la mort eſt bien amere. Les Septante & la Vulgate ſuppoſent HGN, *Siccine*, au lieu de ACN, *Profectò*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1074.

35. Depuis ce jour-là, Samuel ne vit plus Saül juſqu'au jour de ſa mort; mais il le pleuroit ſans ceſſe, parce que le Seigneur ſe repentoit de l'avoir établi Roi ſur Iſraël.

35. Et non vidit Samuel ultrà Saul uſque ad diem mortis ſuæ: verumtamen lugebat Samuel Saulem, quoniam Dominum pœnitebat quòd conſtituiſſet eum regem ſuper Iſrael.

CHAPITRE XVI.

Samuel eſt envoyé de Dieu à Bethléhem pour ſacrer David. Saül eſt tourmenté par le malin eſprit. David le ſoulage par le ſon de ſa harpe.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1070.

1. ALors le Seigneur dit à Samuel: Juſqu'à quand pleurerez-vous Saül, puiſque je l'ai rejetté, & que je ne veux plus qu'il regne ſur Iſraël? *il eſt inutile de le pleurer. Mais* empliſſez d'huile la corne * que vous avez, & venez, afin que je vous envoie à Iſaï de Bethléhem; car je me ſuis choiſi un Roi entre ſes enfants.

1. Dixítque Dominus ad Samuelem: Uſquequò tu luges Saul, cùm ego projecerim eum ne regnet ſuper Iſrael? Imple cornu tuum oleo, & veni, ut mittam te ad Iſai Bethlehemitem: providi enim in filiis ejus mihi regem.

2. Samuel lui répondit: Comment irai-je? Saül l'apprendra, & il me fera mourir. Le Seigneur lui dit: Prenez avec vous un veau * du troupeau, & vous direz: Je ſuis venu pour ſacrifier au Seigneur.

2. Et ait Samuel: Quomodò vadam? audiet enim Saul, & interficiet me. Et ait Dominus: Vitulum de armento tolles in manu tua, & dices: Ad immolandum Domino veni.

3. Vous appellerez Iſaï au *feſtin de* la victime: je vous ferai ſavoir ce que vous

3. Et vocabis Iſai ad victimam, & ego oſtendam

* 1. Les anciens ſe ſervoient beaucoup de cornes pour contenir les liqueurs.

* 2. Hébr. une géniſſe.

tibi

tibi quid facias, & unges quemcumque monſtravero tibi.

aurez à faire ; & vous ſacrerez celui que je vous aurai montré.

Av. l'Err Chr. Vulg. 1070.

4. Fecit ergo Samuel, ſicut locutus eſt ei Dominus : venítque in Bethlehem, & admirati ſunt ſeniores civitatis, occurrentes ei, dixerúntque : Pacificúſne eſt ingreſſus tuus ?

4. Samuel fit donc ce que le Seigneur lui avoit dit. Il vint à Bethléhem ; & les anciens de la ville en furent tout ſurpris : *car, depuis le regne de Saül, Samuel ne paroiſſoit guere en public.* Ils allerent au devant de lui, " & lui dirent :" Nous apportez-vous la paix ?

5. Et ait : Pacificus : ad immolandum Domino veni ; ſanctificamini, & venite mecum ut immolem. Sanctificavit ergo Iſai & filios ejus, & vocavit eos ad ſacrificium.

5. Il leur répondit : Je vous apporte la paix : je ſuis venu pour ſacrifier au Seigneur : purifiez-vous, & venez avec moi, afin que j'offre la victime. Samuel purifia " donc Iſaï & ſes fils, & il les appella à ſon ſacrifice.

6. Cúmque ingreſſi eſſent, vidit Eliab, & ait : Num coram Domino eſt Chriſtus ejus ?

6. Et lorſqu'ils furent entrés, *Samuel* vit Eliab *fils aîné d'Iſaï*, & il dit *en lui-même :* Eſt-ce-là " celui que le Seigneur a choiſi pour être ſon Chriſt ?

7. Et dixit Dominus ad Samuelem : Ne reſpicias vultum ejus, neque altitudinem ſtaturæ ejus : quoniam abjeci eum, nec juxta intuitum hominis ego judico : homo enim videt ea quæ patent, Dominus autem intuetur cor.

7. Le Seigneur dit à Samuel : N'ayez d'égard ni à ſa bonne mine, ni à ſa taille avantageuſe, parce que ce n'eſt pas lui que j'ai choiſi, & que je ne juge pas des choſes par ce qui en paroît aux yeux des hommes. " Car l'homme ne voit les choſes que par les dehors ; " mais le Seigneur voit le *fond du* cœur. *Pſ.* VII. 10.

℣. 4. Hébr. autr. & les anciens de la ville furent troublés à la rencontre.

Ibid. On lit dans l'Hébreu VIAMR, *& dixit*, au lieu de VIAMRU, *& dixerunt.*

℣. 5. ou il leur ordonna de ſe purifier.

℣. 6. Hébr. autr. Voilà apparemment celui, &c. Autr. Aſſurément devant le Seigneur eſt ſon Chriſt : *il ſait qui eſt celui qu'il a choiſi.*

℣. 7. Hébr. litt. *non enim quod reſpicit homo* : les Septante ajoutent, *reſpicit Deus* : car Dieu ne regarde pas ce que l'homme regarde.

Ibid. On lit dans l'Hébreu AINIM, *oculos*, au lieu de FNIM, *faciem.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1070.

8. Iſaï appella enſuite Abinadab, & le préſenta à Samuel, & Samuel lui dit: Ce n'eſt point non plus celui-là, que le Seigneur a choiſi.

8. Et vocavit Iſai Abinadab, & adduxit eum coram Samuele. Qui dixit: Nec hunc elegit Dominus.

9. Il lui préſenta Samma; " & Samuel lui dit: Le Seigneur n'a point encore choiſi celui-là.

9. Adduxit autem Iſai Samma, de quo ait: Etiam hunc non elegit Dominus.

10. Iſaï fit donc venir *le reſte de* ſes ſept fils devant Samuel; & Samuel lui dit: Dieu n'en a choiſi aucun de ceux-ci.

10. Adduxit itaque Iſai ſeptem filios ſuos coram Samuele; & ait Samuel ad Iſai: Non elegit Dominus ex iſtis.

11. Alors Samuel dit à Iſaï: Sont-ce là tous vos enfants? Iſaï lui répondit: Il en reſte encore un petit *âgé de quinze ans*, " qui garde les brebis. Envoyez-le querir, dit Samuel; car nous ne nous mettrons point à table qu'il ne ſoit venu.

11. Dixítque Samuel ad Iſai: Numquid jam completi ſunt filii? Qui reſpondit: Adhuc reliquus eſt parvulus, & paſcit oves. Et ait Samuel ad Iſai: Mitte, & adduc eum: nec enim diſcumbemus priùs quàm huc ille veniat.

12. Iſaï l'envoya donc querir, & le préſenta *à Samuel*. Or il étoit roux, " d'une mine avantageuſe, & il avoit le viſage fort beau. " Le Seigneur lui dit: Sacrez-le préſentement: car c'eſt celui-là *que j'ai choiſi pour régner ſur mon peuple à la place de Saül.*

12. Miſit ergo, & adduxit eum. Erat autem rufus, & pulcher aſpectu, decorâque facie; & ait Dominus: Surge, unge eum: ipſe eſt enim.

2. Reg. VII. 8. Pſ. LXXVII. 70. LXXXVIII. 21. Act. VII. 46. XIII. 22.

13. Samuel prit donc la corne pleine d'huile *qu'il avoit apportée*, & il le ſacra au milieu de ſes freres, *après leur avoir recommandé de garder ſur cela un grand*

13. Tulit ergo Samuel cornu olei, & unxit eum in medio fratrum ejus: & directus eſt Spiritus Domi-

℣. 9. Il eſt nommé Simmaa, au I. Livre des Paralipomenes, II. 13.

℣. 11. David n'avoit que trente ans lorſqu'il commença de régner. 2. *Reg.* V. 4.

℣. 12. Hébr. rouge. » On peut l'entendre d'un teint vif, ſanguin.

Ibid. Hébr. il avoit les yeux beaux.

ni à die illa in David, & deinceps: ſurgénſque Samuel abiit in Ramatha.

ſecret." Depuis ce temps-là, l'Eſprit du Seigneur fut toujours" avec David, *qu'il remplit de force, de ſageſſe & de piété.* Quant à Samuel, il s'en retourna à Ramatha.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1070.

14. Spiritus autem Domini receſſit à Saul, & exagitabat eum ſpiritus nequam, à Domino.

14. *En méme-temps*, l'Eſprit du Seigneur ſe retira de Saül; & il étoit agité du malin eſprit, *envoyé* par le Seigneur, *pour le tourmenter.*"

15. Dixerúntque ſervi Saul ad eum: Ecce ſpiritus Dei malus exagitat te.

15. Alors les Officiers de Saül lui dirent: Vous voyez que le malin eſprit, *envoyé* de Dieu, vous inquiete.

16. Jubeat dominus noſter, & ſervi tui qui coram te ſunt, quærent hominem ſcientem pſallere citharâ, ut quando arripuerit te ſpiritus Domini malus, pſallat manu ſuâ, & leviùs feras.

16. S'il plaît au *Roi* notre ſeigneur, vos ſerviteurs, qui ſont auprès de votre perſonne, chercheront un homme qui ſache toucher la harpe, afin qu'il en joue, lorſque le malin eſprit *envoyé* par le Seigneur vous agitera, & que vous en receviez du ſoulagement.

17. Et ait Saul ad ſervos ſuos: Providete ergo mihi aliquem benè pſallentem, & adducite eum ad me.

17. Saül dit donc à ſes officiers: Cherchez-moi quelqu'un qui ſache bien jouer *de la harpe:* & amenez-le-moi.

18. Et reſpondens unus de pueris, ait: Ecce vidi filium Iſai Bethlehemitem, ſcientem pſallere, & fortiſſimum robore, & virum bellicoſum, & prudentem in verbis, & virum pulchrum: & Dominus eſt cum eo.

18. L'un d'entr'eux lui répondit: J'ai vu l'un des fils d'Iſaï de Bethléhem, qui ſait fort bien jouer de la harpe. C'eſt un jeune homme très-fort, propre à la guerre, ſage dans ſes paroles; d'une mine avantageuſe, & le Seigneur eſt avec lui.

℣. 13. D'autres croient qu'il ne leur découvrit pas le myſtere de cette onction.

Ibid. Hébr. autr. L'Eſprit du Seigneur ſe répandit ſur David, & *fut* toujours *avec lui* depuis ce jour-là.

℣. 14. La plupart des Peres & des Commentateurs croient que Saül étoit réellement poſſédé du démon. Quelques-uns croient qu'il étoit frappé de manie.

Av. l'Erb Chr. Vulg. 1070.

19. Saül fit donc dire à Iſaï : Envoyez-moi votre fils David, qui eſt avec vos troupeaux.

20. Iſaï auſſi-tôt prit un âne qu'il chargea de pain, " d'une bouteille " de vin & d'un chevreau ; & il les envoya à Saül par ſon fils David ; *car il n'étoit pas permis d'aborder les Princes ſans leur faire quelques préſents.*

21. David vint donc trouver Saül, & ſe préſenta devant lui. Saül l'aima fort, & il le fit ſon écuyer.

22. Il envoya enſuite dire à Iſaï : Que David demeure auprès de ma perſonne ; car il a trouvé grace devant mes yeux. *Iſaï y conſentit, & David demeura auprès de Saül.*

23. Ainſi toutes les fois que l'eſprit malin " *envoyé* du Seigneur ſe ſaiſiſſoit de Saül, David prenoit ſa harpe, & en jouoit ; & Saül en étoit ſoulagé, & ſe trouvoit mieux ; car l'eſprit malin ſe retiroit de lui *au ſon de la harpe de David.* "

19. Miſit ergo Saul nuntios ad Iſai, dicens : Mitte ad me David filium tuum, qui eſt in paſcuis.

20. Tulit itaque Iſai aſinum plenum panibus, & lagenam vini, & hœdum de capris unum, & miſit per manum David filii ſui Sauli.

21. Et venit David ad Saul, & ſtetit coram eo : at ille dilexit eum nimis, & factus eſt ejus armiger.

22. Miſitque Saul ad Iſaï, dicens : Stet David in conſpectu meo : invenit enim gratiam in oculis meis.

23. Igitur quandocumque ſpiritus Domini malus arripiebat Saul, David tollebat citharam, & percutiebat manu ſuâ, & refocillabatur Saul, & leviùs habebat : recedebat enim ab eo ſpiritus malus.

℣. 20. Le mot Hébreu KMOR, qui ſignifie *aſinus*, peut aiſément ſe confondre avec KMR, *chomer*, nom d'une meſure qui contenoit environ trente pintes, & avec GMR, *gomor*, autre meſure qui ne contenoit qu'environ trois pintes : les Septante l'ont pris ici dans ce dernier ſens.

Ibid. Hébr. une outre.

℣. 23. Le mot *malus* eſt omis dans l'Hébreu : on le trouve dans le Grec des Septante.

Ibid. Le ſon de cet inſtrument agiſſoit indirectement contre l'eſprit malin, en ôtant les mauvaiſes diſpoſitions des humeurs dont cet eſprit ſe ſervoit contre Saül.

CHAPITRE XVII.

Guerre des Philiſtins contre Iſraël. Inſultes de Goliath. David abat ce Géant d'un coup de fronde.

1. CONgregantes autem Philiſthiim agmina ſua in prælium, convenerunt in Socho Judæ, & caſtrametati ſunt inter Socho & Azeca, in finibus Dommim.

2. Porrò Saul & filii Iſrael congregati venerunt in Vallem terebinthi, & direxerunt aciem ad pugnandum contra Philiſthiim.

3. Et Philiſthiim ſtabant ſuper montem ex parte hac, & Iſrael ſtabat ſupra montem ex altera parte: valliſque erat inter eos.

4. Et egreſſus eſt vir ſpurius de caſtris Philiſthinorum, nomine Goliath, de Geth, altitudinis ſex cubitorum & palmi.

5. Et caſſis ærea ſuper

1. *ENviron huit ans après le ſacre de David*, les Philiſtins aſſemblerent de nouveau toutes leurs troupes, pour combattre *Iſraël*. Ils ſe rendirent tous à Socho, *dans la tribu* de Juda, & ſe camperent entre Socho & Azéca, " dans le pays de Dommim. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1062.

2. Saül & les enfants d'Iſraël, de leur côté, s'étant aſſemblés, vinrent dans *un lieu élevé, au deſſus de* la vallée du Térébinthe; " & y mirent leur armée en bataille pour combattre les Philiſtins.

3. *En ſorte que* les Philiſtins étoient d'un côté ſur une montagne, & Iſraël étoit de l'autre ſur une autre montagne; & il y avoit une vallée entre deux, *qui étoit celle du térébinthe, dont on vient de parler.*

4. Or il arriva qu'un homme, qui étoit bâtard, " ſortit du camp des Philiſthins. Il s'appelloit Goliath; il étoit de Geth; & il avoit ſix coudées & un palme de haut, *c'eſt-à-dire, environ douze " pieds & demi.*

5. Il avoit en tête un caſque d'airain; "

℣. 1. L'une & l'autre au midi de Jéruſalem, & au couchant de Bethléhem.

℣. 2. Hébr. autr. la vallée du chêne.

℣. 4. Les Septante: un homme puiſſant. » La plupart des nouveaux Interpretes: un homme mitoyen » qui ſe met entre les deux armées. Quelques-uns appuyent le ſens de la Vulgate. Le R. P. Houbigant penſe que l'expreſſion de l'Hébreu ici employée ſignifie un homme de grande taille.

Ibid. ou plutôt, dix pieds & demi, en prenant la coudée à vingt pouces & demi, & le palme à près de quatre pouces. Voyez la *Diſſertation ſur les Géants*, à la tête de la Geneſe.

℣. 5. Voyez la *Diſſertation ſur La Milice des Hébreux*, à la tête des Paralipomenes.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1062.

il étoit revêtu d'une cuiraſſe à écailles, qui peſoit environ cinq mille ſicles d'airain, *c'eſt-à-dire, environ cent vingt" livres.*

caput ejus, & loricâ ſquamatâ induebatur: porrò pondus loricæ ejus, quinque millia ſiclorum æris erat.

6. Il avoit ſur les cuiſſes des cuiſſards d'airain; " un bouclier d'airain lui couvroit les épaules.

6. Et ocreas æreas habebat in cruribus: & clypeus æreus tegebat humeros ejus.

7. La hampe" de ſa lance étoit comme ces grands bois dont ſe ſervent les tiſſerans *pour rouler deſſus leurs toiles*; & le fer de ſa lance peſoit ſix cents ſicles de fer, *qui faiſoient dix-huit à vingt livres*; & ſon écuyer" marchoit devant lui.

7. Haſtile autem haſtæ ejus erat quaſi liciatorium texentium: ipſum autem ferrum haſtæ ejus, ſexcentos ſiclos habebat ferri: & armiger ejus antecedebat eum.

8. Cet homme vint ſe préſenter devant les bataillons d'Iſraël, & il leur crioit: Pourquoi venez-vous donner bataille? ne ſuis-je pas Philiſtin, & vous ſerviteurs de Saül? *Finiſſons la querelle ſans répandre tant de ſang.* Choiſiſſez un homme d'entre vous; & qu'il vienne ſe battre ſeul à ſeul.

8. Stanſque clamabat adversùm phalangas Iſrael, & dicebat eis: Quare veniſtis parati ad prælium? numquid ego non ſum Philiſthæus, & vos ſervi Saul? eligite ex vobis virum, & deſcendat ad ſingulare certamen.

9. S'il oſe ſe battre contre moi, & qu'il m'ôte la vie, nous ſerons vos eſclaves; mais ſi j'ai l'avantage ſur lui, & que je le tue, vous ſerez nos eſclaves, & vous nous ſerez aſſujettis.

9. Si quiverit pugnare mecum, & percuſſerit me, erimus vobis ſervi: ſi autem ego prævaluero, & percuſſero eum, vos ſervi eritis, & ſervietis nobis.

Ibid. ou même cent cinquante livres, en prenant le ſicle à demi-once, & la livre à ſeize onces.

℣. 6. Hébr. une lame d'airain *lui couvroit le devant de la jambe, & lui deſcendoit* ſur les pieds. » Voyez la *Diſſertation ſur la Milice des Hébreux*, à la tête des Paralipomenes.

℣. 7. On lit dans l'Hébreu ks, *ſagitta*, au lieu de as, *lignum*.

Ibid. Hébr. Celui qui portoit ſon bouclier. » Le bouclier dont il eſt ici parlé eſt différent de celui que Goliath avoit ſur ſes épaules. *Sup.* ℣. 6. D. Calmet penſe que c'étoit un de ces grands boucliers dont on ſe couvroit dans le combat.

10. Et aiebat Philiſthæus: Ego exprobravi agminibus Iſrael hodie: Date mihi virum, & ineat mecum ſingulare certamen.

10. Et ce Philiſtin diſoit *en s'applaudiſſant :* J'ai défié aujourd'hui toute l'armée d'Iſraël, & je leur ai dit : Donnez-moi un homme, & qu'il vienne ſe battre contre moi, *ſans qu'il s'en ſoit trouvé un ſeul qui ait été aſſez hardi pour accepter le défi.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1062.

11. Audiens autem Saul, & omnes Iſraelitæ, ſermones Philiſthæi hujuſcemodi, ſtupebant, & metuebant nimis.

11. *En effet*, Saül & tous les Iſraélites entendant ce Philiſtin parler de la ſorte, étoient frappés d'étonnement, & trembloient de peur, *à la vue de ſon énorme grandeur.*

12. David autem erat filius viri Ephrathæi, de quo ſuprà dictum eſt, de Bethlehem Juda, cui nomen erat Iſai, qui habebat octo filios, & erat vir in diebus Saul ſenex, & grandævus inter viros.

12 Or David " étoit fils de cet homme d'Ephratha, dont il a été parlé auparavant, " de la ville de Bethléhem en Juda, qui s'appelloit Iſaï, qui avoit huit fils, & qui étoit l'un des plus vieux & des plus avancés en âge " du temps de Saül. *Sup.* XVI. 1.

13. Abierunt autem tres filii ejus majores poſt Saul in prælium : & nomina trium filiorum ejus, qui perrexerunt ad bellum, Eliab primogenitus, & ſecundus Abinadab, tertiúſque Samma.

13. Les trois plus grands de ſes fils avoient ſuivi Saül à l'armée. L'aîné de ces trois qui étoient allés à la guerre s'appelloit Eliab, le ſecond Abinadab, & le troiſieme Samma.

14. David autem erat minimus. Tribus ergo majoribus ſecutis Saulem,

14. David étoit le plus petit de tous. Et les trois plus grands ayant ſuivi Saül,

℣. 12. Tout ce qui va ſuivre juſqu'au ℣. 31. incluſivement ne ſe trouve point dans le Grec de l'édition Romaine des Septante. Le R. P. Houbigant ſoupçonne que cela pouvoit n'être pas dans tous les exemplaires Hébreux; que cela pouvoit même n'être pas de la même main que ce qui précede, parce que cela paroît former une parentheſe. Les premiers verſets en effet ſemblent former une parentheſe à l'égard de ceux qui précedent ; mais les derniers paroiſſent aſſez bien liés avec ceux qui les ſuivent : & les parentheſes ſont aſſez fréquentes dans le ſtyle des Hébreux.

Ibid. Ces mots *de quo ſuprà dictum eſt* ne ſont pas dans l'Hébreu.

Ibid. Hébr. litt. *provectus in hominibus.* Au lieu de BANSIM, *in hominibus*, l'Interprete Syrien a lu BSNIM, *in annis*. L'Hébreu dit ailleurs dans le même ſens BIMIM, *in diebus*.

Av. l'Err Chr. Vulg. 1062.

15. il étoit revenu d'auprès de Saül, *que l'eſprit malin avoit laiſſé en repos*, & s'en étoit allé à Bethléhem, pour mener paître les troupeaux de ſon pere *pendant que Saül ſeroit occupé à cette guerre.*

15. abiit David, & reverſus eſt à Saul, ut paſceret gregem patris ſui in Bethlehem.

16. Cependant ce Philiſtin ſe préſentoit *au combat* le matin & le ſoir; & cela dura pendant quarante jours, *ſans qu'aucun Iſraélite osât combattre contre lui.*

16. Procedebat verò Philiſthæus manè & veſperè, & ſtabat quadraginta diebus.

17. *Pendant que cela ſe paſſoit ainſi dans le camp de Saül*, il arriva qu'Iſaï dit à David ſon fils : Prenez pour vos freres une meſure " de farine " & ces dix pains, & courez à eux juſqu'au camp.

17. Dixit autem Iſai ad David filium ſuum : Accipe fratribus tuis ephi polentæ, & decem panes iſtos, & curre in caſtra ad fratres tuos;

18. Portez auſſi ces dix fromages pour leur meſtre de camp. " Voyez comment vos freres ſe portent; & ſachez en quelle compagnie ils ſont. ".

18. & decem formellas caſei has deferes ad tribunum: & fratres tuos viſitabis, ſi rectè agant: & cum quibus ordinati ſunt, diſce.

19. Or Saül, & les fils d'Iſaï, & tous les enfants d'Iſraël étoient prêts à combattre contre les Philiſtins dans la vallée du Térebinthe.

19. Saul autem, & illi, & omnes filii Iſrael in Valle terebinthi pugnabant adversùm Philiſthiim.

20. David s'étant donc levé dès la pointe du jour, laiſſa à un homme le ſoin de ſon troupeau, & s'en alla chargé au camp, ſelon l'ordre qu'Iſaï lui avoit donné. Il vint au lieu appellé Magala, " où l'armée s'étoit avancée pour donner bataille. Et l'on entendoit déjà les cris, pour le ſignal du combat.

20. Surrexit itaque David manè, & commendavit gregem cuſtodi : & onuſtus abiit, ſicut præceperat ei Iſai. Et venit ad locum Magala, & ad exercitum, qui egreſſus ad pugnam vociferatus erat in certamine.

℣. 17. litt. un éphi » qui contenoit environ trente pintes.

Ibid. C'étoit une farine faite avec de l'orge rôti, & caſſé ſous la meule, dont on faiſoit un ragoût avec du lait, ou de l'eau, &c.

℣. 18. Hébr. le Prince de mille.

Ibid. Hébr. autr. & retirez ce qu'ils auroient mis en gage *pour avoir des vivres.*

℣. 20. Hébr. autr. Il vint au camp.

21. Direxerat

21. Direxerat enim aciem Iſrael; ſed & Philiſthiim ex adverſo fuerant præparati.

22. Derelinquens ergo David vaſa quæ attulerat, ſub manu cuſtodis ad ſarcinas, cucurrit ad locum certaminis, & interrogabat ſi omnia rectè agerentur erga fratres ſuos.

23. Cúmque adhuc ille loqueretur eis, apparuit vir ille ſpurius aſcendens, Goliath nomine, Philiſthæus, de Geth, de caſtris Philiſthinorum: & loquente eo hæc eadem verba, audivit David.

24. Omnes autem Iſraelitæ, cùm vidiſſent virum, fugerunt à facie ejus, timentes eum valdè.

25. Et dixit unus quiſpiam de Iſrael: Num vidiſtis virum hunc qui aſcendit? ad exprobrandum enim Iſraeli aſcendit. Virum ergo qui percuſſerit eum, ditabit rex divitiis magnis, & filiam ſuam dabit ei, & domum patris ejus faciet abſque tributo in Iſrael.

21. Car Iſraël avoit rangé" en bataille toutes ſes troupes; & de l'autre côté, les Philiſtins ſe préparoient à les attaquer. AV. L'ERE CHR. VULG. 1062.

22. David ayant donc laiſſé au bagage tout ce qu'il avoit apporté, entre les mains d'un homme pour en avoir ſoin, courut au lieu du combat, & s'enquit de l'état de ſes freres, & s'ils ſe portoient bien.

23. Lorſqu'il leur parloit encore, ce Philiſtin de Geth appellé Goliath, qui étoit bâtard, " ſortit du camp " des Philiſtins; & David lui entendit dire les mêmes diſcours qu'auparavant.

24. Tous les Iſraélites ayant vu Goliath, fuirent *preſque* devant lui, tremblants de peur.

25. Et quelqu'un *du peuple* d'Iſraël ſe mit à dire: Voyez-vous cet homme qui ſe préſente au combat? il vient inſulter Iſraël. S'il ſe trouve un homme qui puiſſe le tuer, le Roi le comblera de richeſſes, lui donnera ſa fille en mariage, & rendra la maiſon de ſon pere exempte de tribut dans Iſraël.

℣. 21. On lit dans l'Hébreu le verbe au féminin VTARC, *direxerat*, au lieu du maſculin ſingulier VHARC, *direxerat*, ou pluriel VHARCU, *direxerant*.

℣. 23. Voyez la note ſur le ℣. 4.

Ibid. On lit dans l'Hébreu MMAROT, *de ſpeluncis*. Les Rabbins ſuppoſent qu'il faut lire MMARCOT, *de aciebus*; peut-être mieux encore MMKNOT, *de caſtris*, comme au ℣. 4.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1062.

26. David dit donc à ceux qui étoient auprès de lui : Qu'eſt-ce qu'on donnera à celui qui tuera ce Philiſtin, & qui vengera l'opprobre d'Iſraël ? *Pour moi, je m'offre à le tuer.* Car qui eſt ce Philiſtin incirconcis, pour inſulter ainſi l'armée du Dieu vivant ?

26. Et ait David ad viros qui ſtabant ſecum, dicens : Quid dabitur viro qui percuſſerit Philiſthæum hunc, & tulerit opprobrium de Iſrael ? quis enim eſt hic Philiſthæus incircumciſus, qui exprobravit acies Dei viventis ?

27. Et le peuple lui répétoit les mêmes choſes, en diſant : On donnera telle récompenſe à celui qui l'aura tué ; *& David faiſoit toujours les mêmes offres.*

27. Referebat autem ei populus eumdem ſermonem, dicens : Hæc dabuntur viro qui percuſſerit eum.

28. Mais Eliab, frere aîné de David, l'ayant entendu parler ainſi avec d'autres, ſe mit en colere contre lui, & lui dit : Pourquoi êtes-vous venu ? & pourquoi avez-vous abandonné dans le déſert ce peu de brebis que nous avons ? je ſais quel eſt votre orgueil & la malignité de votre cœur ; & que vous n'êtes venu ici que pour voir le combat, *& vous faire honneur d'y avoir été.*

28. Quod cùm audiſſet Eliab frater ejus major, loquente eo cum aliis, iratus eſt contra David, & ait : Quare veniſti, & quare dereliquiſti pauculas oves illas in deſerto ? ego novi ſuperbiam tuam, & nequitiam cordis tui : quia ut videres prælium, deſcendiſti.

29. David lui dit : Qu'ai-je fait *de mal, pour me gronder ?* n'eſt-il pas permis de parler ?

29. Et dixit David : Quid feci ? numquid non verbum eſt ?

30. Et s'étant un peu détourné de lui, il s'en alla d'un autre côté, où il dit la même choſe ; & le peuple lui répondit comme auparavant.

30. Et declinavit paululùm ab eo ad alium : dixítque eumdem ſermonem. Et reſpondit ei populus verbum ſicut priùs.

℣. 26. On lit dans l'Hébreu MARGOT, *acies*, peut-être pour MARCT, *aciem*, comme on le lit au ℣. 36. du moins dans l'Hébreu non ponctué.

℣. 29. Aut. Ne ſont-ce pas *ſeulement* des paroles ? *Cela ne ſe réduit-il pas à de ſimples paroles ?*

31. Audita ſunt autem verba quæ locutus eſt David, & annuntiata in conſpectu Saul.

31. Or ces paroles de David ayant été entendues de diverſes perſonnes, elles furent rapportées à Saül. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1062.

32. Ad quem cùm fuiſſet adductus, locutus eſt ei: Non concidat cor cujuſquam in eo: ego ſervus tuus vadam, & pugnabo adversùs Philiſthæum.

32. Et Saül l'ayant fait venir devant lui, David lui parla de cette ſorte: Que perſonne ne s'épouvante *des inſultes* de ce Philiſtin: votre ſerviteur eſt prêt à s'avancer pour le combattre.

33. Et ait Saul ad David: Non vales reſiſtere Philiſthæo iſti, nec pugnare adversùs eum: quia puer es, hic autem vir bellator eſt ab adoleſcentia ſua.

33. Saül lui dit: Vous ne ſauriez réſiſter à ce Philiſtin, ni combattre contre lui, parce que vous êtes *encore* tout jeune, *& ſans expérience*, & que celui-ci a toujours été à la guerre depuis ſa jeuneſſe.

34. Dixítque David ad Saul: Paſcebat ſervus tuus patris ſui gregem, & veniebat leo, vel urſus, & tollebat arietem de medio gregis:

34. David lui répondit: Lorſque votre ſerviteur menoit paître le troupeau de ſon pere, il eſt venu quelquefois un lion, ou un ours, qui emportoit un belier ℣ du troupeau. *Eccli.* XLVII. 3.

35. & perſequebar eos, & percutiebam, eruebámque de ore eorum: & illi conſurgebant adversùm me, & apprehendebam mentum eorum, & ſuffocabam, interficiebámque eos.

35. Alors je courois après eux, je les attaquois, & je leur arrachois la proie d'entre les dents; & lorſqu'ils ſe jettoient ſur moi, je les prenois à la gorge, je les étranglois, & je les tuois.

36. Nam & leonem & urſum interfeci ego ſervus tuus: erit igitur & Philiſthæus hic incircumciſus,

36. C'eſt ainſi que votre ſerviteur a tué un lion & un ours; & il en fera autant de ce Philiſtin incirconcis. J'irai de ce pas *contre lui*, & je ferai ceſſer l'opprobre du peuple. Car qui eſt ce Phi-

℣. 34. On lit dans l'Hébreu ZH, *iſtum*, pour SH, *ovem*, une brebis.

liſtin incirconcis, " pour oſer maudire l'armée du Dieu vivant ?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1062.

quaſi unus ex eis. Nunc vadam, & auferam opprobrium populi : quoniam quis eſt iſte Philiſthæus incircumciſus, qui auſus eſt maledicere exercitui Dei viventis ?

37. Et David ajouta : Le Seigneur qui m'a délivré des griffes du lion & de la gueule de l'ours, me délivrera encore de la main de ce Philiſtin. Saül dit donc à David : Allez ; & que le Seigneur ſoit avec vous.

37. Et ait David : Dominus qui eripuit me de manu leonis, & de manu urſi, ipſe me liberabit de manu Philiſthæi hujus. Dixit autem Saul ad David : Vade, & Dominus tecum ſit.

38. Il le revêtit enſuite de ſes armes, lui mit ſur la tête un caſque d'airain, & l'arma d'une cuiraſſe.

38. Et induit Saul David veſtimentis ſuis, & impoſuit galeam æream ſuper caput ejus, & veſtivit eum loricâ.

39. Et David s'étant mis une épée au côté, commença d'eſſayer s'il pourroit marcher avec ces armes, " ne l'ayant point fait juſqu'alors. Et il dit à Saül : Je ne ſaurois marcher ainſi, parce que je n'y ſuis pas accoutumé. Ayant donc quitté ces armes,

39. Accinctus ergo David gladio ejus ſuper veſtem ſuam, cœpit tentare ſi armatus poſſet incedere : non enim habebat conſuetudinem. Dixítque David ad Saul : Non poſſum ſic incedere, quia non uſum habeo. Et depoſuit ea,

40. il prit le bâton qu'il avoit toujours à la main ; il choiſit dans le torrent cinq pierres polies, & les mit dans ſa panetiere qu'il avoit ſur lui ; & te-

40. & tulit baculum ſuum, quem ſemper habebat in manibus ; & elegit ſibi quinque limpidiſſimos

℣. 36. *Nunc vadam : &c..... incircumciſus.* Ces mots ne ſont ni dans l'Hébreu, ni dans les Septante, où on lit : il en fera autant de ce Philiſtin incirconcis qui oſe inſulter l'armée du Dieu vivant.

℣. 39. Hébr. litt. *& voluit incedere.* Sept. *& Laboravit incedendo* : il eut peine à marcher. C'eſt-à-dire qu'au lieu de VIAL, *& voluit*, ils ont lu VILAH, *& Laboravit*.

lapides de torrente, & misit eos in peram pastoralem, quam habebat secum, & fundam manu tulit: & processit adversùm Philisthæum.

nant à la main sa fronde, il marcha contre le Philistin. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1062.

41. Ibat autem Philisthæus incedens, & appropinquans adversùm David, & armiger ejus ante eum.

41. Le Philistin s'avança aussi, & s'approcha de David, ayant devant lui son écuyer.

42. Cúmque inspexisset Philisthæus, & vidisset David, despexit eum. Erat enim adolescens, rufus, & pulcher aspectu.

42. Et lorsqu'il eut apperçu David, & qu'il l'eut envisagé, *voyant que* c'étoit un jeune homme roux & fort beau, il le mépriſa,

43. Et dixit Philisthæus ad David: Numquid ego canis sum, quòd tu venis ad me cum baculo? Et maledixit Philisthæus David in diis suis:

43. & lui dit: Suis-je un chien, pour que tu viennes à moi avec un bâton? Et ayant maudit David *en jurant* par ses dieux,

44. dixítque ad David: Veni ad me, & dabo carnes tuas volatilibus cœli & bestiis terræ.

44. il ajouta: Viens à moi; & je donnerai ta chair *à manger* aux oiseaux du ciel & aux bêtes de la terre.

45. Dixit autem David ad Philisthæum: Tu venis ad me cum gladio, & hastâ, & clypeo: ego autem venio ad te in nomine Domini exercituum, Dei agminum Israel, quibus exprobrasti

45. Mais David dit au Philistin: Tu viens à moi avec l'épée, la lance & le bouclier, *& tu mets ta confiance dans ces armes;* mais je viens à toi au nom du Seigneur des armées, du Dieu des troupes d'Israël, auxquelles tu as insulté aujourd'hui."

46. hodiè; & dabit te

46. Le Seigneur te livrera entre mes

ỳ. 45. Autr. Aujourd'hui le Seigneur, &c. *Hodiè dabit te*, &c. On lit ainsi dans l'Hébreu, & dans quelques exemplaires même de la Vulgate.

mains ; je te tuerai, & je te couperai la tête, & je donnerai aujourd'hui les corps morts des Philiſtins aux oiſeaux du ciel & aux bêtes de la terre, afin que toute la terre ſache qu'il y a un Dieu dans Iſraël ;

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1062.

Dominus in manu mea, & percutiam te, & auferam caput tuum à te : & dabo cadavera caſtrorum Philiſthiim hodiè volatilibus cœli, & beſtiis terræ : ut ſciat omnis terra, quia eſt Deus in Iſrael.

47. & que toute cette multitude d'hommes reconnoiſſe que ce n'eſt point par l'épée, ni par la lance, que le Seigneur ſauve, parce qu'il eſt l'arbitre de la guerre : & ce ſera lui qui vous livrera entre nos mains.

47. Et noverit univerſa eccleſia hæc, quia non in gladio, nec in haſta ſalvat Dominus : ipſius enim eſt bellum, & tradet vos in manus noſtras.

48. Le Philiſtin s'avança donc, & marcha contre David. Et lorſqu'il en fut proche, David ſe hâta, & courut contre lui, pour le combattre.

48. Cùm ergo ſurrexiſſet Philiſthæus, & veniret, & appropinquaret contra David, feſtinavit David, & cucurrit ad pugnam ex adverſo Philiſthæi.

49. Il mit la main dans ſa panetiere, il en prit une pierre, la lança avec ſa fronde, & en frappa le Philiſtin dans le front. La pierre s'enfonça dans le front du Philiſtin, & il tomba le viſage contre terre.

49. Et miſit manum ſuam in peram : tulítque unum lapidem, & fundâ jecit, & circumducens percuſſit Philiſthæum in fronte : & infixus eſt lapis in fronte ejus, & cecidit in faciem ſuam ſuper terram.

Eccli. XLVII. 4. 1. *Mach.* IV. 30.

50. Ainſi David remporta la victoire ſur le Philiſtin avec une fronde & une pierre *ſeule* ; il le renverſa par terre, & le tua. Et comme il n'avoit point d'épée,

50. Prævaluítque David adversùm Philiſthæum in funda & lapide, percuſſúmque Philiſthæum interfecit. Cúmque gladium non haberet in manu David,

51. il courut, & ſe jetta ſur le Phi-

51. cucurrit, & ſtetit

℣. 50. Ce verſet manque dans le Grec des Septante de l'édition Romaine.

ſuper Philiſthæum, & tulit gladium ejus, & eduxit eum de vagina ſua: & interfecit eum, præcidítque caput ejus. Videntes autem Philiſthiim, quòd mortuus eſſet fortiſſimus eorum, fugerunt.

liſtin, mit la main ſur ſon épée, la tira du fourreau, & acheva de lui ôter la vie, en lui coupant la tête. Les Philiſtins voyant que le plus vaillant d'entr'eux étoit mort, s'enfuirent.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1062.

52. Et conſurgentes viri Iſrael & Juda, vociferati ſunt, & perſecuti ſunt Philiſthæos uſque dùm venirent in vallem, & uſque ad portas Accaron, ceciderúntque vulnerati de Philiſthiim in via Saraim, & uſque ad Geth, & uſque ad Accaron.

52. Et les Iſraélites & ceux de Juda, s'élevant avec un grand cri, les pourſuivirent juſqu'à la vallée & aux portes d'Accaron; & pluſieurs des Philiſtins tomberent percés de coups, dans le chemin de Saraïm, juſqu'à Geth & Accaron."

53. Et revertentes filii Iſrael poſtquàm perſecuti fuerant Philiſthæos, invaſerunt caſtra eorum.

53. Les enfants d'Iſraël étant revenus, après avoir pourſuivi les Philiſtins, pillerent leur camp.

54. Aſſumens autem David caput Philiſthæi, attulit illud in Jeruſalem: arma verò ejus poſuit in tabernaculo ſuo.

54. Et David prit la tête du Philiſtin, la porta à Jéruſalem, " & il mit ſes armes dans ſon logement."

55. Eo autem tempore, quo viderat Saul David egredientem contra Philiſthæum, ait ad Abner prin-

55. Lorſque Saül vit David qui marchoit pour combattre le Philiſtin, il dit à Abner général de ſon armée: Abner, de quelle famille eſt ce jeune homme? *Car il ne le reconnoiſſoit point*, Abner

℣. 52. Deux villes célebres des Philiſtins; Geth étoit la plus méridionale.

℣. 54. Pluſieurs croient que David ne porta la tête de Goliath à Jéruſalem, qu'après qu'il eut fait la conquête de cette ville & qu'il y eut tranſporté l'arche.

Ibid. Autr. dans le tabernacle qu'il y érigea *au Seigneur*.

lui répondit : Seigneur, je vous jure que je n'en ſais rien.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1062.

56. Et le Roi lui dit : Enquêtez-vous de qui il eſt fils ; *car il eſt important que je le ſache, puiſque, s'il revient victorieux, je dois lui donner ma fille en mariage.*

57. Et lorſque David fut retourné du combat, après avoir tué le Philiſtin, Abner l'emmena, & le préſenta à Saül, ayant la tête du Philiſtin à la main.

58. Et Saül dit à David : Jeune homme, de quelle famille êtes-vous ? David lui répondit : Je ſuis fils de votre ſerviteur Iſaï, qui eſt de Bethléhem.

cipem militiæ : De qua ſtirpe deſcendit hic adoleſcens, Abner ? Dixítque Abner : Vivit anima tua, rex, ſi novi.

56. Et ait rex : Interroga tu, cujus filius ſit iſte puer.

57. Cúmque regreſſus eſſet David, percuſſo Philiſthæo, tulit eum Abner : & introduxit coram Saule, caput Philiſthæi habentem in manu.

58. Et ait ad eum Saul : De qua progenie es, ô adoleſcens ? Dixítque David : Filius ſervi tui Iſai Bethlehemitæ ego ſum.

CHAPITRE XVIII.

Amitié de Jonathas & de David. Jalouſie de Saül contre David. David épouſe Michol ſeconde fille de Saül.

1. LOrſque David achevoit de parler à Saül, l'ame de Jonathas s'attacha étroitement à celle de David ; & il l'aima comme lui-même, *charmé des belles qualités qu'il voyoit en lui.*

2. Saül depuis ce jour-là voulut *toujours* avoir David *auprès de lui ;* & il ne lui permit pas de retourner dans la maiſon de ſon pere.

3. David & Jonathas firent auſſi al-

1. ET factum eſt cùm compleſſet loqui ad Saul : anima Jonathæ conglutinata eſt animæ David, & dilexit eum Jonathas quaſi animam ſuam.

2. Tulítque eum Saul in die illa, & non conceſſit ei ut reverteretur in domum patris ſui.

3. Inierunt autem David

vid & Jonathas fœdus : diligebat enim eum quaſi animam ſuam.

liance enſemble ; car Jonathas l'aimoit comme lui-même.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1062.

4. Nam expoliavit ſe Jonathas tunicâ, quâ erat indutus, & dedit eam David, & reliqua veſtimenta ſua, uſque ad gladium & arcum ſuum, & uſque ad balteum.

4. C'eſt pourquoi il ſe dépouilla de la tunique dont il étoit revêtu, & la donna à David avec le reſte de ſes vêtements, juſqu'à ſon épée, ſon arc & ſon baudrier.

5. Egrediebatur quoque David ad omnia quæcumque miſiſſet eum Saul, & prudenter ſe agebat : poſuítque eum Saul ſuper viros belli, & acceptus erat in oculis univerſi populi, maximéque in conſpectu famulorum Saul.

5. David alloit par tout où Saül l'envoyoit ; & il ſe conduiſoit avec beaucoup de prudence. Et Saül lui donna le commandement ſur *quelques* gens de guerre : il étoit fort aimé du peuple, & ſur-tout des Officiers de Saül.

6. Porrò cùm reverteretur percuſſo Philiſthæo, David, egreſſæ ſunt mulieres de univerſis urbibus Iſrael, cantantes, choróſque ducentes in occurſum Saul regis in tympanis lætitiæ, & in ſiſtris.

6. Or *cette tranquillité dont jouiſſoit David ne dura pas long-temps ; car à leur arrivée* " quand David revint de la guerre, après avoir tué le Philiſtin, les femmes ſortirent de toutes les villes d'Iſraël au devant du Roi Saül, en chantant & en danſant, " témoignant leur réjouiſſance avec des tambours & des timbales. "

7. Et præcinebant mulieres ludentes, atque dicentes : Percuſſit Saul mille, & David decem millia.

7. Les femmes, dans leurs danſes & dans leurs chanſons, ſe répondoient l'une à l'autre, & diſoient : Saül en a tué mille, & David en a tué dix mille.

Infr. XXI. 11. *Eccli.* XLVII. 7.

℣. 6. Ces mots ſont dans l'Hébreu : *cùm advenirent.*

Ibid. Hébr. litt. *ad cantandum & choros*, ou *cantando & choros*, peut-être pour *cantando in choris.*

Ibid. C'eſt le ſens des Septante. La Vulgate, des ſiſtres. L'Hébreu peut s'entendre d'un inſtrument triangulaire dont il eſt parlé dans la *Diſſertation ſur les Inſtruments de Muſique*, qui ſera placée à la tête des Pſaumes.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1061.

8. Cette parole mit Saül dans une grande colere, & lui déplut étrangement. Ils ont donné, dit-il, dix mille hommes à David, & à moi mille. Que lui reſte-t-il après cela, que d'être Roi?

8. Iratus eſt autem Saul nimis, & diſplicuit in oculis ejus ſermo iſte: dixítque: Dederunt David decem millia, & mihi mille dederunt: quid ei ſupereſt, niſi ſolum regnum?

9. Depuis ce jour-là, Saül ne regarda plus David de bon œil. "

9. Non rectis ergo oculis, Saul aſpiciebat David à die illa & deinceps.

10. Le lendemain, il arriva que l'eſprit malin *envoyé* de Dieu ſe ſaiſit *encore* de Saül; & il étoit agité au milieu de ſa maiſon, comme un homme qui a perdu le ſens. " David jouoit de la harpe devant lui, comme il avoit accoutumé de faire. Et Saül ayant la lance à la main,

10. Poſt diem autem alteram, invaſit ſpiritus Dei malus Saul, & prophetabat in medio domûs ſuæ: David autem pſallebat manu ſuâ, ſicut per ſingulos dies: tenebátque Saul lanceam,

11. la pouſſa contre David, dans le deſſein de le percer d'outre en outre avec la muraille; mais David ſe détourna, & évita le coup par deux fois.

11. & miſit eam, putans quòd configere poſſet David cum pariete: & declinavit David à facie ejus ſecundò.

12. Saül commença donc d'appréhender David, voyant que le Seigneur étoit avec David, & qu'il s'étoit retiré de lui.

12. Et timuit Saul David, eo quòd Dominus eſſet cum eo, & à ſe receſſiſſet.

13. C'eſt pourquoi il l'éloigna d'auprès de ſa perſonne, & lui donna le commandement de mille hommes: ainſi David menoit le peuple à la guerre, & le ramenoit.

13. Amovit ergo eum Saul à ſe, & fecit eum tribunum ſuper mille viros: & egrediebatur, & intrabat in conſpectu populi.

14. David auſſi ſe conduiſoit, dans

14. In omnibus quoque

℣. 9. Hébr. Depuis ce jour-là Saül eut toujours les yeux ſur David, *comme ſur un homme qui lui étoit ſuſpect.*

℣. 10. litt. il prophétiſoit: » il ſe donnoit des mouvements comme dans un enthouſiaſme violent.

viis ſuis David prudenter agebat, & Dominus erat cum eo.

toutes ſes actions, avec grande prudence; & le Seigneur étoit avec lui.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1062.

15. Vidit itaque Saul quòd prudens eſſet nimis, & cœpit cavere eum.

15. Saül voyant qu'il étoit extraordinairement prudent, commença de s'en donner *plus* de garde.

16. Omnis autem Iſrael & Juda diligebat David: ipſe enim ingrediebatur & egrediebatur ante eos.

16. Mais tout Iſraël & tout Juda aimoit David, parce que c'étoit lui qui alloit en campagne avec eux, & qui marchoit à leur tête, *les conduiſant toujours avec beaucoup de ſageſſe & de ſuccès.*

17. Dixítque Saul ad David: Ecce filia mea major Merob, ipſam dabo tibi uxorem: tantummodò eſto vir fortis, & præliare bella Domini. Saul autem reputabat, dicens: non ſit manus mea in eum; ſed ſit ſuper eum manus Philiſthinorum.

17. Alors Saül dit à David: Vous voyez Mérob ma fille aînée; c'eſt elle que je vous donnerai en mariage, *pour accomplir la promeſſe que j'ai faite*: ſoyez ſeulement courageux, & combattez pour le ſervice du Seigneur. Et en même-temps, il diſoit en lui-même: Je ne veux point le tuer de ma main; mais je veux qu'il meure par les mains des Philiſtins.

18. Ait autem David ad Saul: Quis ego ſum, aut quæ eſt vita mea, aut cognatio patris mei in Iſrael, ut fiam gener regis?

18. David répondit à Saül: Qui ſuis-je, moi? quelle eſt la vie que j'ai menée?" & quelle eſt dans Iſraël la famille de mon pere, pour devenir gendre du Roi?

19. Factum eſt autem tempus, cùm deberet dari Merob filia Saul David, data eſt Hadrieli Molathitæ uxor.

19. Mais le temps étant venu où Mérob fille de Saül devoit être donnée à David, elle fut donnée en mariage à Hadriel Molathite.

20. Dilexit autem David Michol filia Saul altera. Et nuntiatum eſt Saul, & placuit ei.

20. Michol ſeconde fille de Saül avoit de l'affection pour David; ce qui ayant été rapporté à Saül, il en fut bien aiſe,

21. Dixítque Saul: Dabo eam illi, ut fiat ei in

21. & il dit: Je donnerai celle-ci à David, afin qu'elle ſoit la cauſe de ſa

℣. 18. Hébr. quelle eſt la vie & *le rang* de la famille de mon pere dans Iſraël?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1062.

ruine, & qu'il tombe entre les mains des Philiſtins. C'eſt pourquoi il lui dit: Vous ſerez aujourd'hui mon gendre, à deux conditions."

ſcandalum, & ſit ſuper eum manus Philiſthinorum. Dixítque Saul ad David: In duabus rebus gener meus eris hodie.

22. Et, *ſans s'expliquer davantage*, Saül donna cet ordre à ſes ſerviteurs: Parlez à David comme de vous-mêmes, & dites-lui: Vous voyez que le Roi a de la bonne volonté pour vous, & que tous ſes officiers vous aiment. Penſez donc maintenant à devenir gendre du Roi.

22. Et mandavit Saul ſervis ſuis: Loquimini ad David clam me, dicentes: Ecce places regi, & omnes ſervi ejus diligunt te. Nunc ergo eſto gener regis.

23. Les officiers de Saül dirent tout ceci à David. Et David leur dit: Croyez-vous que ce ſoit peu de choſe que d'être le gendre du Roi? pour moi, je ſuis pauvre; je n'ai point de bien.

23. Et locuti ſunt ſervi Saul in auribus David omnia verba hæc. Et ait David: Num parùm videtur vobis, generum eſſe regis? ego autem ſum vir pauper & tenuis.

24. Les ſerviteurs de Saül lui rapporterent ceci, & lui dirent: David nous a fait cette réponſe.

24. Et renuntiaverunt ſervi Saul, dicentes: Hujuſcemodi verba locutus eſt David.

25. Mais Saül leur dit: Voici ce que vous direz à David: Le Roi n'a point beſoin de douaire" pour ſa fille; il ne vous demande pour cela que" cent prépuces de Philiſtins, afin que le Roi ſoit vengé de ſes ennemis. Mais le deſſein de Saül étoit de faire tomber David entre les mains des Philiſtins.

25. Dixit autem Saul: Sic loquimini ad David: Non habet rex ſponſalia neceſſe, niſi tantùm centum præputia Philiſthinorum, ut fiat ultio de inimicis regis. Porrò Saul cogitabat tradere David in manus Philiſthinorum.

26. Les ſerviteurs de Saül ayant rapporté à David ce que Saül leur avoit dit, il agréa la propoſition qu'ils lui firent pour devenir gendre du Roi.

26. Cúmque renuntiaſſent ſervi ejus David, verba quæ dixerat Saul, placuit ſermo in oculis David, ut fieret gener regis.

℣. 21. Hébr. autr. Pour cette ſeconde fois, vous ſerez aujourd'hui mon gendre.

℣. 25. Parmi les Hébreux, c'étoit le mari qui donnoit la dot à ſa femme.

Ibid. On lit dans l'Hébreu KI, *ſed*, au lieu de KI AM, *niſi*.

27. Et poſt paucos dies, ſurgens David, abiit cum viris qui ſub eo erant. Et percuſſit ex Philiſthiim ducentos viros, & attulit eorum præputia, & annumeravit ea regi, ut eſſet gener ejus. Dedit itaque Saul ei Michol filiam ſuam uxorem.

27. Peu de jours après, " il marcha avec les gens qu'il commandoit ; & ayant tué deux cents Philiſtins, il en apporta les prépuces au Roi, qu'il lui donna par compte, afin de devenir ſon gendre. Saül lui donna en mariage ſa fille Michol.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1062.

28. Et vidit Saul, & intellexit quòd Dominus eſſet cum David. Michol autem filia Saul diligebat eum.

28. Et il comprit clairement que le Seigneur étoit avec David. Quant à Michol ſa fille, elle avoit beaucoup d'affection pour David.

29. Et Saul magis cœpit timere David : factúſque eſt Saul inimicus David cunctis diebus.

29. Saül commença de le craindre de plus en plus ; " & ſon averſion pour lui croiſſoit tous les jours, *à meſure que ſa réputation augmentoit.*

30. Et egreſſi ſunt principes Philiſthinorum. A principio autem egreſſionis eorum, prudentiùs ſe gerebat David, quàm omnes ſervi Saul, & celebre factum eſt nomen ejus nimis.

30. Les princes des Philiſtins s'étant mis en campagne, d'abord qu'ils parurent, David *marcha contre eux*, & fit paroître plus de conduite que tous les officiers de Saül, de ſorte que ſon nom devint très-célebre.

℣. 27. Hébr. Les jours *marqués* n'étoient pas encore écoulés ; » c. à. d. le temps qu'on lui avoit donné pour cela ; ou peut-être le temps qu'on mettoit entre les fiançailles & les noces.

℣. 29. On lit dans l'Hébreu irrégulièrement VIASF LRA, pour VIUSF LIRA, *adjecit autem ut timeret.*

CHAPITRE XIX.

Jonathas appaiſe ſon pere qui vouloit tuer David. Saül s'irrite contre David. David ſe retire auprès de Samuel.

Av. l'Erb Chr. Vulg. 1061.

1. OR Saül parla à Jonathas ſon fils & à tous ſes officiers, pour les porter à tuer David. Mais Jonathas ſon fils qui aimoit extrêmement David,

1. LOcutus eſt autem Saul ad Jonatham filium ſuum, & ad omnes ſervos ſuos, ut occiderent David. Porrò Jonathas filius Saul diligebat David valdè.

2. vint lui en donner avis, & lui dit: Saül mon pere cherche le moyen de vous tuer: c'eſt pourquoi tenez-vous ſur vos gardes, je vous prie, demain matin; retirez-vous en *tel* lieu ſecret, où vous vous tiendrez caché.

2. Et indicavit Jonathas David, dicens: Quærit Saul pater meus occidere te: quapropter obſerva te, quæſo, manè, & manebis clàm, & abſcondêris.

3. Et pour moi, je ſortirai avec mon pere, & je me tiendrai auprès de lui, *pour découvrir ſes ſentiments, & je vous les ferai ſavoir*" dans le champ où vous *vous* ſerez *retiré*: je parlerai de vous à mon pere, & je viendrai vous dire tout ce que j'aurai pu apprendre.

3. Ego autem egrediens ſtabo juxta patrem meum, in agro ubicumque fueris: & ego loquar de te ad patrem meum: & quodcumque videro, nuntiabo tibi.

4. Jonathas parla donc favorablement de David à Saül ſon pere, & lui dit: Seigneur, ne faites point de mal à David votre ſerviteur; parce qu'il ne vous en a point fait, & qu'il vous a rendu *au contraire* des ſervices très-importants.

4. Locutus eſt ergo Jonathas de David bona ad Saul patrem ſuum: dixítque ad eum: Ne pecces, rex, in ſervum tuum David, quia non peccavit tibi, & opera ejus bona ſunt tibi valdè.

✝. 3. C'eſt le ſens de l'Hébreu, que l'on pourroit traduire ainſi: Pour moi après que j'aurai été auprès de mon pere, j'irai vous trouver dans le champ où vous ſerez.

5. Et poſuit animam ſuam in manu ſuâ, & percuſſit Philiſthæum, & fecit Dominus ſalutem magnam univerſo Iſraeli: vidiſti, & lætatus es. Quare ergo peccas in ſanguine innoxio, interficiens David, qui eſt abſque culpâ?

5. Il a expoſé ſa vie à un extrême péril; il a tué le Philiſtin; & le Seigneur a ſauvé tout Iſraël *par ſes mains* d'une maniere pleine de merveilles. Vous l'avez vu, & vous en avez eu de la joie. Pourquoi donc voulez-vous maintenant faire une faute, en répandant le ſang innocent, & en tuant David qui n'eſt point coupable?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1061.

6. Quod cùm audiſſet Saul, placatus voce Jonathæ, juravit: Vivit Dominus, quia non occidetur.

6. Saül ayant entendu ce diſcours de Jonathas, appaiſé par ſes raiſons, fit cette proteſtation: Vive le Seigneur, je vous promets qu'il ne mourra point.

7. Vocavit itaque Jonathas David, & indicavit ei omnia verba hæc: & introduxit Jonathas David ad Saul, & fuit ante eum, ſicut fuerat heri & nudiuſtertiùs.

7. Jonathas enſuite fit venir David, lui rapporta tout ce qui s'étoit paſſé, le préſenta de nouveau à Saül; & David demeura auprès de Saül comme auparavant.

8. Motum eſt autem rurſùm bellum: & egreſſus David, pugnavit adverſùm Philiſthiim: percuſſítque eos plagâ magnâ, & fugerunt à facie ejus.

8. La guerre enſuite recommença, & David marcha contre les Philiſtins, les combattit, en tailla en pieces un grand nombre, & mit le reſte en fuite.

9. Et factus eſt Spiritus Domini malus in Saul. Sedebat autem in domo ſua, & tenebat lanceam: porrò David pſallebat manu ſuâ.

9. *Etant revenu glorieux du combat*, il arriva que le malin eſprit *envoyé* par le Seigneur, ſe ſaiſit *encore* de Saül. Il étoit aſſis dans ſa maiſon une lance à la main; & comme David jouoit de la harpe *auprès de lui*,

10. Niſúsque eſt Saul configere David lanceâ in pariete, & declinavit David à facie Saul: lancea

10. Saül tâcha de le percer d'outre en outre de ſa lance avec la muraille. Mais David qui s'en apperçut, ſe détourna; & la lance, ſans l'avoir bleſſé, donna

dans la muraille. Il s'enfuit auſſi-tôt, & ſe ſauva ainſi pour cette nuit-là.

AV. L'ERE CHR. VULG. 1061.

autem caſſo vulnere perlata eſt in parietem, & David fugit, & ſalvatus eſt nocte illâ.

11. Saül envoya donc ſes gardes à la maiſon de David, pour s'aſſurer de lui, & le tuer le lendemain dès le matin. Michol femme de David lui rapporta tout ceci, & lui dit : Si vous ne vous ſauvez cette nuit, vous mourrez demain *au matin.*

11. Miſit ergo Saul ſatellites ſuos in domum David, ut cuſtodirent eum, & interficeretur manè. Quod cùm annuntiaſſet David Michol uxor ſua, dicens : niſi ſalvaveris te nocte hác, cras moriêris :

12. *Et comme ſa maiſon étoit environnée des ſoldats de Saül*, elle le deſcendit en bas par une fenêtre. Ainſi David s'échappa, s'enfuit & ſe ſauva.

12. depoſuit eum per feneſtram. Porrò ille abiit & aufugit, atque ſalvatus eſt.

13. Michol enſuite prit une ſtatue, qu'elle coucha ſur le lit de David : elle lui mit autour de la tête une peau de chevre avec le poil, & ſur le corps la couverture du lit.

13. Tulit autem Michol ſtatuam, & poſuit eam ſuper lectum, & pellem pilоſam caprarum poſuit ad caput ejus, & operuit eam veſtimentis.

14. Saül envoya *dès le matin* des archers pour prendre David ; & on leur dit qu'il étoit malade.

14. Miſit autem Saul apparitores, qui raperent David : & reſponſum eſt quòd ægrotaret.

15. Il renvoya encore d'autres gens, avec ordre de le voir, & il leur dit : Apportez-le-moi dans ſon lit, afin qu'il meure.

15. Rurſúmque miſit Saul nuntios ut viderent David, dicens : Afferte eum ad me in lecto, ut occidatur.

16. Les gens *de Saül* étant venus, on ne trouva ſur le lit qu'une ſtatue qui avoit la tête couverte d'une peau de chevre.

16. Cúmque veniſſent nuntii, inventum eſt ſimulacrum ſuper lectum, & pellis caprarum ad caput ejus.

℣. 13. Hébr. des théraphims : » c. à. d. quelque figure faite à la hâte, & ſemblable à ces ſtatues, que les idolâtres révéroient, & que l'on nommoit théraphims.

17. Dixítque

17. Dixítque Saul ad Michol: Quare ſic illuſiſti mihi, & dimiſiſti inimicum meum ut fugeret? Et reſpondit Michol ad Saul: Quia ipſe locutus eſt mihi: Dimitte me, alioquin interficiam te.

17. Alors Saül dit à Michol : Pourquoi m'avez-vous trompé de la ſorte? & pourquoi avez-vous laiſſé échapper mon ennemi? Michol lui répondit : C'eſt qu'il m'a dit : Laiſſez-moi aller, ou je vous tuerai. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1061.

18. David autem fugiens, ſalvatus eſt; & venit ad Samuel in Ramatha, & nuntiavit ei omnia quæ fecerat ſibi Saul: & abierunt ipſe & Samuel, & morati ſunt in Naioth.

18. C'eſt ainſi que David s'enfuit & ſe ſauva; & étant venu trouver Samuel à Ramatha, il lui rapporta la maniere dont Saül l'avoit traité; & ils s'en allerent enſemble à Najoth, où ils demeurerent *quelque temps. C'étoit une maiſon de campagne, où Samuel avoit aſſemblé pluſieurs Prophetes qu'il inſtruiſoit.*"

19. Nuntiatum eſt autem Sauli à dicentibus: Ecce David in Naioth in Ramatha.

19. Quelques gens vinrent en donner avis à Saül, & lui dirent : David eſt à Najoth, *auprès* de Ramatha.

20. Miſit ergo Saul lictores, ut raperent David: qui cùm vidiſſent cuneum prophetarum vaticinantium, & Samuelem ſtantem ſuper eos, factus eſt etiam Spiritus Domini in illis, & prophetare cœperunt etiam ipſi.

20. Saül donc envoya des archers pour prendre David : mais les archers ayant vu " une troupe de Prophetes qui prophétiſoient, & Samuel qui préſidoit parmi eux, ils furent ſaiſis eux-mêmes de l'Eſprit du Seigneur, & ils commencerent de prophétiſer comme les autres, *& de chanter avec eux les louanges de Dieu.*

21. Quod cùm nuntiatum eſſet Sauli, miſit & alios nuntios: prophetaverunt autem & illi. Et rur-

21. Saül en ayant été averti, envoya d'autres gens qui prophétiſerent auſſi, comme les premiers. Il en envoya pour la troiſieme fois, & ils prophétiſerent

ỳ. 18. Voyez la *Préface ſur les Prophetes*, & la *Diſſertation ſur les Ecoles des Hébreux*: cette Diſſertation ſera placée à la tête du Livre des Proverbes.

ỳ. 20. On lit dans l'Hébreu, VIRA, *& vidit*, au lieu de VIRAU, *& viderunt*.

encore. Alors entrant dans une grande colere, "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1061.

sùm miſit Saul tertios nuntios: qui & ipſi prophetaverunt. Et iratus iracundiâ Saul,

22. il s'en alla lui-même à Ramatha, s'avança juſqu'à la grande cîterne qui eſt à Socho, & demanda en quel lieu étoient Samuel & David. On lui répondit: Ils ſont à Najoth de Ramatha.

22. abiit etiam ipſe in Ramatha, & venit uſque ad ciſternam magnam, quæ eſt in Socho, & interrogavit, & dixit: In quo loco ſunt Samuel & David? Dictúmque eſt ei: Ecce in Naioth ſunt in Ramatha.

23. Auſſi-tôt il s'y en alla: il fut en même-temps ſaiſi lui-même de l'Eſprit du Seigneur; il prophétiſoit durant tout le chemin, juſqu'à ce qu'il fût arrivé à Najoth, près de Ramatha.

23. Et abiit in Naioth in Ramatha, & factus eſt etiam ſuper eum Spiritus Domini, & ambulabat ingrediens, & prophetabat uſque dùm veniret in Naioth in Ramatha.

24. *Alors* il ſe dépouilla auſſi lui-même de ſes habits *royaux*, prophétiſa avec les autres devant Samuel, & demeura nu par terre le reſte du jour & toute la nuit, *n'ayant rien qui le diſtinguât des autres Prophetes.*" Ce qui donna lieu à ce proverbe: Saül eſt-il donc auſſi devenu Prophete?

Supr. X. 12.

24. Et expoliavit etiam ipſe ſe veſtimentis ſuis, & prophetavit cum cæteris coram Samuele, & cecidit nudus totâ die illâ & nocte. Undè & exivit proverbium: Num & Saul inter prophetas?

℣. 21. *Et iratus iracundiâ Saul.* Ces mots ne ſont pas dans l'Hébreu.

℣. 24. mais couvert ſeulement de ſa tunique.

CHAPITRE XX.

Jonathas & David renouvellent leur alliance. Saül perſévere dans le deſſein de perdre David. Jonathas en donne avis à David.

1. FUgit autem David de Naioth, quæ eſt in Ramatha, veniénſque locutus eſt coram Jonatha: Quid feci? quæ eſt iniquitas mea, & quod peccatum meum in patrem tuum, quia quærit animam meam?

1. EN *même-temps* David s'enfuit de Najoth, près de Ramatha: il vint parler à Jonathas, & lui dit: Qu'ai-je fait? quel eſt mon crime? quelle faute ai-je commiſe contre votre pere, pour l'obliger à vouloir ainſi m'ôter la vie? Av. l'Ere Chr. Vulg. 1060.

2. Qui dixit ei: Abſit, non moriêris: neque enim faciet pater meus quidquam grande vel parvum, niſi priùs indicaverit mihi: hunc ergo celavit me pater meus ſermonem tantummodò? nequaquàm erit iſtud.

2. Jonathas lui dit: Non, vous ne mourrez point; car mon pere *ne m'a point dit qu'il eut formé ce deſſein contre vous, lui qui* ne fait " aucune choſe, ni grande ni petite, ſans m'en parler: n'y auroit-il donc que cela ſeul qu'il m'auroit voulu cacher? non, cela ne ſera pas.

3. Et juravit rursùm David. Et ille ait: Scit profectò pater tuus quia inveni gratiam in oculis tuis, & dicet: Neſciat hoc Jonathas, ne fortè triſtetur. Quinimò vivit Dominus, & vivit anima tua, quia uno tantùm (ut ita dicam) gradu, ego mórſque dividimur.

3. Et il ſe lia de nouveau à David par ſerment. Mais David lui dit: Votre pere ſait très-bien que j'ai l'honneur d'être dans vos bonnes graces; c'eſt pourquoi il aura dit en lui-même: Il ne faut point que Jonathas ſache ceci, afin qu'il ne s'en afflige point. Car je vous jure par le Seigneur, je vous jure par votre vie, *que votre pere eſt tellement réſolu de me perdre*, qu'il n'y a, pour ainſi dire, qu'un point entre ma vie & ma mort.

¥. 2. On lit dans l'Hébreu irréguliérement LU ASH, au lieu de LA IASH, *non faciet.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1060.

4. Jonathas lui répondit: Je ferai pour vous tout ce que vous me direz."

4. Et ait Jonathas ad David: Quodcumque dixerit mihi anima tua, faciam tibi.

5. David dit à Jonathas: "Il eſt demain le premier jour du mois, " *où votre pere traite ſes officiers & ſa famille*, & j'ai accoutumé de m'aſſeoir auprès du Roi pour manger *en ce jour-là avec lui* : permettez-moi donc de me cacher dans un champ juſqu'au ſoir du troiſieme jour."

5. Dixit autem David ad Jonathan: Ecce calendæ ſunt craſtino, & ego ex more ſedere ſoleo juxta regem ad veſcendum: dimitte ergo me ut abſcondar in agro uſque ad veſperam diei tertiæ.

6. Si votre pere me demande, vous lui répondrez: David m'a prié que j'agréaſſe qu'il fît promptement un tour à Bethléhem d'où il eſt, parce qu'il y a là un ſacrifice ſolemnel pour tous ceux de ſa tribu."

6. Si reſpiciens requiſierit me pater tuus, reſpondebis ei: Rogavit me David, ut iret celeriter in Bethlehem civitatem ſuam: quia victimæ ſolemnes ibi ſunt univerſis contribulibus ſuis.

7. S'il vous dit: A la bonne heure; il n'y a rien à craindre pour moi. Mais s'il ſe met en colere, ſoyez perſuadé que ſa mauvaiſe volonté eſt arrivée à ſon comble."

7. Si dixerit, Benè: pax erit ſervo tuo. Si autem fuerit iratus, ſcito quia completa eſt malitia ejus.

8. Faites donc cette grace à votre ſerviteur, puiſqu'encore que je le ſois effectivement, vous n'avez pas laiſſé de vouloir que nous nous promiſſions l'un à l'autre l'amitié la plus étroite." Si je ſuis coupable de quelque choſe, ôtez-moi

8. Fac ergo miſericordiam in ſervum tuum: quia fœdus Domini me famulum tuum tecum inire feciſti: ſi autem eſt iniqui-

℣. 4. Hébr. autr. tout ce que vous ſouhaiterez. Le mot *mihi* n'eſt pas exprimé dans l'Hébreu.

℣. 5. La Vulgate varie ſur le nom de Jonathas à l'accuſatif: on a vu ci-devant *Jonatham*; ici elle met *Jonathan*: cette terminaiſon eſt Grecque, l'autre eſt Latine: les Hébreux ne changent point la terminaiſon des noms.

Ibid. Les premiers jours du mois étoient jours de fête chez les juifs; & l'uſage avoit établi qu'on y ſacrifiât, & qu'on y traitât ſes amis & ſa famille.

Ibid. parce que le ſecond étoit le jour du ſabbat. *Infr.* ℣. 19.

℣. 6. Hébr. de ſa famille. » Sous le nom de ſacrifice ſolemnel on peut entendre, ſelon l'Hébreu, un ſacrifice qui ſe célebre tous les ans.

℣. 7. Hébr. autr. que ma perte eſt réſolue de ſa part.

℣. 8. Litt. *fœdus Domini*. Hébraïſme pour *fœdus firmiſſimum*.

tas aliqua in me, tu me interfice, & ad patrem tuum ne introducas me.

vous-même la vie ; mais ne m'obligez point de paroître devant votre pere, *pendant qu'il cherche à me tuer.*

Av. l'Erb Chr. Vulg. 1060.

9. Et ait Jonathas: Absit hoc à te: neque enim fieri poteſt, ut ſi certè cognovero completam eſſe patris mei malitiam contra te, non annuntiem tibi.

9. Jonathas lui dit : Dieu vous garde de ce malheur : mais ſi je reconnois que la haine que mon pere a conçue contre vous ſoit ſans remede, aſſurez-vous que je ne manquerai pas de vous le faire ſavoir.

10. Reſpondítque David ad Jonathan: Quis renuntiabit mihi, ſi quid fortè reſponderit tibi pater tuus durè de me?

10. David dit à Jonathas : S'il arrive que " lorſque vous parlerez de moi à votre pere, il vous donne une réponſe fâcheuſe, par qui le ſaurai-je ?

11. Et ait Jonathas ad David: Veni, & egrediamur foràs in agrum. Cúmque exiſſent ambo in agrum,

11. Jonathas lui répondit : Venez, & ſortons à la campagne. Et étant tous deux ſortis dans les champs,

12. ait Jonathas ad David: Domine Deus Iſrael, ſi inveſtigavero ſententiam patris mei craſtino vel perendie: & aliquid boni fuerit ſuper David, & non ſtatim miſero ad te, & notum tibi fecero,

12. Jonathas dit à David : Seigneur Dieu d'Iſraël, " ſi je puis découvrir le deſſein de mon pere demain ou après-demain, & ſi voyant quelque choſe de favorable pour David, je ne le lui envoie pas dire auſſi-tôt, & ne le lui fais pas ſavoir,

13. hæc faciat Dominus Jonathæ, & hæc addat. Si autem perſeveraverit patris mei malitia adversùm te, revelabo aurem tuam,

13. traitez, ô Seigneur, Jonathas " avec toute votre ſévérité. Mais *cela ne ſera pas ainſi* ; *car*, ſi la mauvaiſe volonté de mon pere continue toujours contre vous, je vous en donnerai avis, & je vous renverrai, afin que vous alliez en paix, &

℣. 10. On lit dans l'Hébreu AU MH, *aut quid*, au lieu de AI MH, *ubi quid*, ou *ſi quid*.

℣. 12. Ou ſelon l'Interprete Syrien : Le Seigneur Dieu d'Iſraël eſt témoin *entre nous*. C'eſt-à-dire qu'il a lu ici le mot AD, *teſtis*, qui manque dans l'Hébreu.

℣. 13. Litt. Que le Seigneur traite Jonathas, &c. C'eſt la ſuite du verſet précédent; où, ſelon la leçon de l'Interprete Syrien, il n'y a point de vocatif.

que le Seigneur ſoit avec vous *durant toute votre vie*, comme il a été avec mon pere, *au commencement de ſon regne.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1060.

& dimittam te, ut vadas in pace, & ſit Dominus tecum, ſicut fuit cum patre meo.

14. Si je vis, vous me traiterez avec toute la bonté poſſible; & ſi je meurs, "

14. Et ſi vixero, facies mihi miſericordiam Domini: ſi verò mortuus fuero,

15. vous ne ceſſerez jamais d'en uſer avec bonté & compaſſion avec ma maiſon, quand " le Seigneur aura exterminé les ennemis de David de deſſus la terre juſqu'au dernier : *ſi je vous manque de parole*, que Dieu retranche Jonathas de ſa maiſon, & que le Seigneur venge David de ſes ennemis. "

15. non auferes miſericordiam tuam à domo mea uſque in ſempiternum, quando eradicaverit Dominus inimicos David, unumquemque de terra: auferat Jonathan de domo ſua, & requirat Dominus de manu inimicorum David.

16. Jonathas fit donc alliance avec la maiſon de David; mais *cette alliance n'eut pas de ſuite, parce que* le Seigneur voulut punir les *deſcendants de Saül, qu'il traita preſque tous, comme* ennemis de David.

16. Pepigit ergo Jonathas fœdus cum domo David: & requiſivit Dominus de manu inimicorum David.

17. Jonathas conjura encore David *de ceci*, pour l'amour qu'il lui portoit; car il l'aimoit comme ſa vie :

17. Et addidit Jonathas dejerare David, eo quòd diligeret illum: ſicut enim animam ſuam, ita diligebat eum :

℣. 14. Hébr. litt. *Et ſi non vixero, & non facies*, &c. *& non mortuus fuero.* Les Septante n'ont point ces trois négations qui ſont aſſez viſiblement trois fautes de Copiſte : au lieu de la derniere les Septante ont lu, *& ſi morte mortuus fuero*, hébraïſme fréquent.

℣. 15. Hébr. litt. *& non quando :* voilà encore une négation que les Septante ont eſſayé d'expliquer, mais que la Vulgate ne reconnoît point.

Ibid. Auferat Jonathan, &c. Ces mots ne ſont pas dans l'Hébreu. Ou plutôt il paroît que c'eſt un double ſens du ℣. 16. qui manque dans les Septante. Le même mot VICRT peut ſignifier, *& auferat*, ou *& pepigit*; l'expreſſion *cum domo* a été priſe pour *de domo;* au lieu de *David*, on a lu *ſua;* enfin VBQS, *& requiſivit*, a pu aiſément ſe confondre avec VIBQS, *& requirat.* Le R. P. Houbigant penſe que le ſens eſt : *Pepigit ergo Jonathas [fœdus] cum domo David, [dicens] : Requirat Dominus de manu inimicorum David.* Jonathas fit donc alliance avec la maiſon de David, en diſant : Que le Seigneur recherche de la main des ennemis de David *l'injuſtice dont ils ſe rendent coupables.*

18. Dixítque ad eum Jonathas: Cras calendæ ſunt, & requirêris.

19. Requiretur enim ſeſſio tua uſque perendie. Deſcendes ergo feſtinus, & venies in locum ubi celandus es in die quâ operari licet, & ſedebis juxta lapidem, cui nomen eſt Ezel.

20. Et ego tres ſagittas mittam juxta eum, & jaciam quaſi exercens me ad ſignum.

21. Mittam quoque & puerum, dicens ei: Vade, & affer mihi ſagittas.

22. Si dixero puero: Ecce ſagittæ intra te ſunt: tolle eas: tu veni ad me, quia pax tibi eſt, & nihil eſt mali, vivit Dominus. Si autem ſic locutus fuero puero: Ecce ſagittæ ultra te ſunt: vade in pace, quia dimiſit te Dominus.

23. De verbo autem quod locuti ſumus ego & tu, ſit Dominus inter me & te uſque in ſempiternum.

18. & il dit à David: C'eſt demain le premier jour du mois; & on demandera où vous ſerez *ce jour-là & le lendemain.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1060.

19. Car on verra votre place vuide ces deux jours-ci. Vous viendrez donc promptement le jour d'après la fête, " vous vous rendrez au lieu où vous devez être caché, & vous vous tiendrez près de la pierre qui s'appelle Ezel.

20. Je tirerai trois fleches près de cette pierre, comme ſi je m'exerçois à tirer au blanc.

21. J'enverrai un petit garçon, & je lui dirai: " Allez, & apportez-moi mes fleches.

22. Si je lui dis: Les fleches ſont en deçà de vous; ramaſſez-les: Venez me trouver; " car tout ſera en paix pour vous; & vive le Seigneur, vous n'aurez rien à craindre. Si je dis à l'enfant: Les fleches ſont au delà de vous: Allez-vous-en en paix, parce que le Seigneur veut que vous vous retiriez.

23. Mais, pour la parole que nous nous ſommes donnée l'un à l'autre, que le Seigneur en ſoit le dépoſitaire pour jamais entre vous & moi.

℣. 19. Hébr. Car on verra votre place vuide. Et le troiſieme jour, qui ſera jour d'œuvre, *c'eſt-à-dire, le lendemain du ſabbat*, vous viendrez promptement, &c. on lit dans l'Hébreu MAD, *valdè*, au lieu de MHR, *feſtinus*.

℣. 21. L'Hébreu n'exprime pas ici *dicens*; mais il l'exprime au ℣. ſuiv. en diſant: *Si dicens dixero*. Il eſt aſſez vraiſemblable que c'eſt une mépriſe de Copiſte, qui a tranſpoſé ce mot.

℣. 22. Hébr. litt. *tolle eum, & veni*. Ce mot QKNU, *tolle eum*, eſt aſſez évidemment une faute de Copiſte: peut-être auroit-on lu originairement QUMH, *ſurge*: Levez-vous, ſortez du lieu où vous ſerez caché, & venez.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1060.

24. David donc ſe cacha dans le champ ; & le premier jour du mois étant venu, le Roi ſe mit à table pour manger.

24. Abſconditus eſt ergo David in agro, & venerunt calendæ, & ſedit rex ad comedendum panem.

25. Et étant aſſis, ſelon la coutume, ſur ſon ſiege qui étoit contre la muraille, Jonathas ſe leva ; " Abner s'aſſit au côté de Saül, & la place de David demeura vuide.

25. Cúmque ſediſſet rex ſuper cathedram ſuam (ſecundùm conſuetudinem) quæ erat juxta parietem, ſurrexit Jonathas, & ſedit Abner ex latere Saul, vacuúſque apparuit locus David.

26. Saül n'en parla point ce premier jour, ayant cru que peut-être David ne ſe ſeroit pas trouvé pur ce jour-là, ou qu'il n'auroit pas été purifié, " *ni en état de manger des hoſties pacifiques qu'on y immoloit.*

26. Et non eſt locutus Saul quidquam in die illa : cogitabat enim quòd fortè eveniſſet ei, ut non eſſet mundus, nec purificatus.

27. Le ſecond jour *de la fête* " étant venu, la place de David ſe trouva encore vuide. Alors Saül dit à ſon fils : Pourquoi le fils d'Iſaï n'eſt-il point venu manger, ni hier, ni aujourd'hui ?

27. Cúmque illuxiſſet dies ſecunda poſt calendas, rursùs apparuit vacuus locus David. Dixítque Saul ad Jonathan filium ſuum : cur non venit filius Iſai, nec heri, nec hodie, ad veſcendum ?

28. Jonathas dit à Saül : Il m'a prié avec beaucoup d'inſtance d'agréer qu'il allât " à Bethléhem,

28. Reſpondítque Jonathas Sauli : Rogavit me obnixè, ut iret in Bethlehem,

29. en me diſant : Laiſſez-moi aller, je vous prie, parce qu'il y a un ſacrifice

29. & ait : Dimitte me ; quoniam ſacrificium ſo-

℣. 25. Au lieu de VIQM, *& ſurrexit*, les Septante ont lu VIQDM, *& occurrit* ; Jonathas vint ſe placer devant.

℣. 26. Hébr. *eo quòd non mundus eſſet, quia non mundus.* Au lieu de cette répétition du mot TIHUR, *mundus*, les Septante ſemblent avoir lu NTHR, *purificatus.*

℣. 27. Autr. Le ſecond jour *qui ſe trouvoit être le ſabbat. Supr.* ℣. 19.

℣. 28. Ces mots *ut iret* ne ſont point exprimés dans l'Hébreu, où les Copiſtes ont apparemment omis le mot LRUS, que la Vulgate exprime au ℣. 6. par ceux-ci, *ut iret celeriter.*

lemne

lemne eſt in civitate, unus de fratribus meis accerſivit me : nunc ergo ſi inveni gratiam in oculis tuis, vadam citò, & videbo fratres meos. Ob hanc cauſam non venit ad menſam regis.

ſolemnel " en notre ville, & l'un de mes freres eſt venu me prier d'y aller : ſi donc j'ai trouvé grace devant vos yeux, permettez-moi d'y faire un tour pour voir mes freres. C'eſt pour cela qu'il n'eſt pas venu manger avec le Roi.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1060.

30. Iratus autem Saul adversùm Jonathan, dixit ei: Fili mulieris virum ultrò rapientis, numquid ignoro quia diligis filium Iſai, in confuſionem tuam & in confuſionem ignominioſæ matris tuæ?

30. Alors Saül ſe mettant en colere contre Jonathas, lui dit : *Homme ſans cœur & ſans honneur*, fils de femme proſtituée, " eſt-ce que j'ignore que tu aimes le fils d'Iſaï, à ta honte, & à la honte de ta mere infame, *de qui ſeule tu peux tenir des inclinations ſi lâches & ſi baſſes ?* ".

31. Omnibus enim diebus quibus filius Iſai vixerit ſuper terram, non ſtabilieris tu, neque regnum tuum. Itaque jam nunc mitte, & adduc eum ad me : quia filius mortis eſt.

31. Car tant que le fils d'Iſaï vivra ſur la terre, tu ne ſeras jamais en ſûreté, ni pour ta vie, ni pour le droit que tu as à la couronne. Envoie donc préſentement *le chercher*, & amene-le-moi ; car il faut qu'il meure.

32. Reſpondens autem Jonathas Sauli patri ſuo, ait : Quare morietur ? quid fecit ?

32. Jonathas répondit à Saül ſon pere : Pourquoi mourra-t-il ? qu'a-t-il fait ?

33. Et arripuit Saul lanceam ut percuteret eum. Et intellexit Jonathas quòd definitum eſſet à patre ſuo, ut interficeret David.

33. Saül, *irrité de cette réponſe de Jonathas*, prit une lance pour l'en percer. Jonathas reconnut donc que ſon pere étoit réſolu de faire mourir David.

34. Surrexit ergo Jona-

34. Et il ſe leva de table tout en co-

℣. 29. Hébr. un ſacrifice de famille. *Supr.* ℣. 6.

℣. 30. Hébr. autr. fils méchant & rebelle. *Ibid.* Hébr. autr. & à la honte du ſein de ta mere ; ou plus littéralement, du ventre de ta mere. L'expreſſion de l'Hébreu déſigne les parties ſecretes, *pudenda*.

lere, & ne mangea point ce ſecond jour de la fête, " parce qu'il étoit affligé de l'état de David, & de ce que ſon pere l'avoit outragé lui-même.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1060.

thas à menſa in ira furoris, & non comedit in die calendarum ſecundâ panem. Contriſtatus eſt enim ſuper David, eo quòd confudiſſet eum pater ſuus.

35. Le lendemain, dès le point du jour, Jonathas vint dans le champ, ſelon qu'il en étoit demeuré d'accord avec David; & il amena avec lui un petit garçon,

35. Cúmque illuxiſſet manè, venit Jonathas in agrum juxta placitum David, & puer parvulus cum eo,

36. auquel il dit: Allez, & rapportez-moi les fleches que je tire. L'enfant ayant couru, Jonathas en tira une autre " plus loin.

36. & ait ad puerum ſuum: Vade, & affer mihi ſagittas, quas ego jacio. Cúmque puer cucurriſſet, jecit aliam ſagittam trans puerum.

37. L'Enfant étant donc venu au lieu où étoit la fleche que Jonathas avoit tirée, Jonathas cria derriere lui, & lui dit: Voilà la fleche qui eſt au delà de vous.

37. Venit itaque puer ad locum jaculi, quod miſerat Jonathas: & clamavit Jonathas poſt tergum pueri, & ait: Ecce ibi eſt ſagitta porrò ultra te.

38. Il lui cria encore, & lui dit: Allez vîte; hâtez-vous; ne demeurez point. L'enfant ayant ramaſſé les fleches de Jonathas, les rapporta à ſon maître,

38. Clamavítque iterùm Jonathas poſt tergum pueri, dicens: Feſtina velociter, ne ſteteris. Collegit autem puer Jonathæ ſagittas, & attulit ad dominum ſuum:

39. ſans rien comprendre à ce qui ſe faiſoit; car il n'y avoit que Jonathas & David qui le ſuſſent.

39. & quid ageretur, penitùs ignorabat: tantummodò enim Jonathas & David rem noverant.

℣. 34. Voyez au ℣ 27.

℣. 36. On lit dans l'Hébreu irréguliérement HKSI, qui tient du ſingulier HKS, *ſagittam*, la fleche; & du pluriel HKSIM, *ſagittas*, les fleches. Les exemplaires des Septante varient; mais l'article joint à ce nom ſemble inſinuer le pluriel. Le même mot va revenir deux fois au ℣. ſuiv. où la Vulgate l'exprime encore par le ſingulier; mais au ℣. 38. elle l'exprime par le pluriel, & les Rabbins conviennent qu'on doit y lire le pluriel.

40. Dedit ergo Jonathas arma ſua puero, & dixit ei: vade, & defer in civitatem.

40. Jonathas enſuite donna ſes armes à l'enfant, & lui dit : Allez, & reportez-les à la ville.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1060.

41. Cúmque abiiſſet puer, ſurrexit David de loco, qui vergebat ad auſtrum; & cadens pronus in terram, adoravit tertiò: & oſculantes ſe alterutrum, fleverunt pariter, David autem ampliùs.

41. Quand il s'en fut allé, David ſortit du lieu où il étoit, qui regardoit le midi. Il fit, par trois fois, une profonde révérence *à Jonathas*, en ſe baiſſant juſqu'en terre ; & s'étant ſalués, en ſe baiſant, ils pleurerent tous deux, mais David encore plus.

42. Dixit ergo Jonathas ad David: Vade in pace: quæcumque juravimus ambo in nomine Domini, dicentes: Dominus ſit inter me & te, & inter ſemen meum & ſemen tuum uſque in ſempiternum.

42. Jonathas dit donc à David : Allez en paix. Que ce que nous avons juré tous deux au nom du Seigneur *demeure ferme* ; & que le Seigneur, comme nous avons dit, ſoit témoin entre vous & moi, & entre votre race & ma race, pour jamais.

43. Et ſurrexit David, & abiit: ſed & Jonathas ingreſſus eſt civitatem.

43. David, en même-temps, ſe retira, & Jonathas rentra dans la ville.

℣. 41. Hébr. litt. *donec David creſceret*; peut-être faudroit lire, *donec dies creſceret*, juſqu'à ce que le jour crût. Car ceci ſe paſſoit dès le matin, au lever de l'aurore, & lorſque le jour vint à croître, il fallut ſe ſéparer. C'eſt-à-dire, qu'au lieu de AD DVD HGDIL, *donec David creſceret*, on auroit peut-être lu AD HIUM IGDL, *donec dies creſceret*.

CHAPITRE XXI.

David va à Nobé vers le Grand-Prêtre Achimélech. Il ſe retire chez Achis Roi de Geth.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1060.

1. APrès cela, David alla à Nobé, " vers le grand-Prêtre Achimélech. *Le tabernacle étoit alors dans cette ville.* Achimélech, *nommé auſſi Abiathar*, " fut ſurpris de ſa venue, & lui dit: D'où vient que vous venez ſeul, & qu'il n'y a perſonne avec vous?

1. VEnit autem David in Nobe, ad Achimelech ſacerdotem: & obſtupuit Achimelech, eo quòd veniſſet David. Et dixit ei: Quare tu ſolus, & nullus eſt tecum?

2. David lui répondit: Le Roi m'a donné un ordre, & m'a dit: Que perſonne ne ſache pourquoi je vous envoie, ni ce que je vous ai commandé. J'ai même donné rendez-vous " à mes gens en tel & tel lieu.

2. Et ait David ad Achimelech ſacerdotem: Rex præcepit mihi ſermonem, & dixit: Nemo ſciat rem, propter quam miſſus es à me, & cujuſmodi præcepta tibi dederim: nam & pueris condixi in illum & illum locum.

3. Si donc vous avez quelque choſe à manger, quand ce ne ſeroit que cinq pains, ou quoi que ce ſoit, donnez-le-moi; *car nous en avons grand beſoin.*

3. Nunc ergo ſi quid habes ad manum, vel quinque panes, da mihi, aut quidquid inveneris.

4. Le grand-Prêtre lui répondit: Je n'ai point ici " de pain pour le peuple; je n'ai que du pain qui eſt ſaint *& réſervé aux prêtres: cependant je vous en donnerai*, pourvu que vos gens ſoient

4. Et reſpondens ſacerdos ad David, ait illi: Non habeo laicos panes ad manum, ſed tantùm panem

℣. 1. ou Anathoth, ville ſacerdotale de la Tribu de Benjamin. *Joſ.* XXI. 18. *&* 3. *Reg.* II. 26. *Neh.* XI. 31.

Ibid. Il eſt ainſi nommé dans l'Evangile, *Marc.* II. 26.

℣. 2. On lit dans l'Hébreu, IODATI, *ſcire feci*, au lieu de HOADTI, *condixi.*

℣. 4. Vulg. litt. *ad manum.* Hébr. litt. *ad ſub manu*: mais au ℣. 3. & au ℣. 8. on lit ſimplement *ſub manu* que la Vulgate exprime par *ad manum*: ainſi de ces deux prépoſitions l'une ſe prend pour l'autre; & quelquefois l'Hébreu les joint, mais vraiſemblablement dans un autre ſens, comme en François nous diſons *deſſous* & au deſſous. Si l'on doute qu'elles puiſſent ſe trouver enſemble, on peut conſulter la Concordance de Noldius.

ſanctum : ſi mundi ſunt pueri, maximè à mulieribus ?

5. Et reſpondit David ſacerdoti, & dixit ei : Equidem ſi de mulieribus agitur, continuimus nos ab heri & nudiuſtertius, quando egrediebamur, & fuerunt vaſa puerorum ſancta. Porrò via hæc polluta eſt, ſed & ipſa hodiè ſanctificabitur in vaſis.

6. Dedit ergo ei ſacerdos ſanctificatum panem : neque enim erat ibi panis, niſi tantùm panes propoſitionis, qui ſublati fuerant à facie Domini, ut ponerentur panes calidi.

7. Erat autem ibi vir quidam de ſervis Saul, in die illa, intùs in tabernaculo Domini : & nomen ejus Doeg Idumæus, potentiſſimus paſtorum Saul.

8. Dixit autem David ad Achimelech : Si habes hìc ad manum haſtam, aut gladium ? quia gladium meum, & arma mea non tuli mecum : ſermo enim regis urgebat.

purs, particuliérement à l'égard des femmes.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1060.

5. David répondit au grand-Prêtre, & lui dit : Pour ce qui regarde les femmes, depuis hier & avant-hier que nous ſommes partis, nous ne nous en ſommes point approchés, & nos vêtements auſſi étoient purs. Il eſt vrai qu'il y eſt arrivé quelqu'impureté *légale* en chemin ; mais ils en ſeront aujourd'hui purifiés, " *avant qu'ils mangent les pains que vous nous donnerez*.

6. Le grand-Prêtre lui donna donc du pain ſanctifié ; car il n'y en avoit point là d'autre, que les pains expoſés devant le Seigneur, qui avoient été ôtés de devant ſa préſence, pour y en mettre de chauds en la place. *Matth.* XII. 3, 4.

7. Or un certain homme des officiers de Saül ſe trouva alors au dedans du tabernacle du Seigneur : " c'étoit un Iduméen, nommé Doëg, & le plus puiſſant d'entre les bergers de Saül.

8. David dit encore à Achimélech : N'avez-vous point ici une lance, ou une épée ? car je n'ai point apporté avec moi mon épée, ni mes armes, parce que l'ordre du Roi preſſoit fort.

℣. 5. Hébr. & Vulg. litt. *in vaſis*, ECLI, peut-être pour CCLI, *ſicut vaſa*. David vient de dire que leurs vêtements ou leurs bagages *vaſa*, étoient ſaints ; peut-être veut-il dire que leur marche devenue ſouillée par quelque impureté légale, deviendra en ce même jour auſſi ſainte que leurs bagages, par le ſoin qu'ils prendront de ſe purifier.

℣. 7. Hébr. autr. du nombre de ceux qui étoient aſſemblés devant le Seigneur.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1060.

9. Le grand-Prêtre lui répondit : Voilà l'épée de Goliath le Philiſtin, que vous avez tué dans la vallée du térébinthe, *comme vous l'aviez conſacrée au Seigneur* : elle eſt enveloppée dans un drap derriere l'éphod : ſi vous la voulez, prenez-la, parce qu'il n'y en a point d'autre ici. David lui dit : Il n'y en a point qui vaille celle-là ; donnez-la-moi.

9. Et dixit ſacerdos : Ecce hìc gladius Goliath Philiſthæi, quem percuſſiſti in Valle terebinthi, eſt involutus pallio poſt ephod : ſi iſtum vis tollere, tolle : neque enim hìc eſt alius abſque eo. Et ait David : Non eſt huic alter ſimilis ; da mihi eum.

10. David s'enfuit donc alors, pour éviter la colere de Saül, & ſe réfugia vers Achis, Roi de Geth, *croyant qu'il y ſeroit fort en ſûreté.*

10. Surrexit itaque David, & fugit in die illa à facie Saul : & venit ad Achis regem Geth.

11. *Mais* les officiers d'Achis ayant vu David, dirent à Achis : N'eſt-ce pas là ce David, qui eſt comme Roi en ſon pays, *par le crédit qu'il s'y eſt acquis ?* " n'eſt-ce pas pour lui qu'on a chanté dans les danſes publiques : Saül en a tué mille, & David dix mille ? *Maintenant donc que vous en êtes le maître, ne le laiſſez pas échapper.*

Sup. XVIII. 7. *Eccli.* XLVII. 7.

11. Dixerúntque ſervi Achis ad eum, cùm vidiſſent David : Numquid non iſte eſt David rex terræ ? nonne huic cantabant per choros, dicentes : Percuſſit Saul mille, & David decem millia ?

12. David fut frappé de ces paroles juſqu'au cœur ; & il commença de craindre extrêmement Achis roi de Geth.

12. Poſuit autem David ſermones iſtos in corde ſuo, & extimuit valdè à facie Achis regis Geth.

13. C'eſt pourquoi il ſe contrefit le viſage " devant les Philiſtins. Il ſe laiſſoit tomber entre leurs mains : il ſe heurtoit contre les poteaux de la porte, & la ſalive lui couloit ſur la barbe.

13. Et immutavit os ſuum coram eis, & collabebatur inter manus eorum, & impingebat in oſtia portæ, defluebántque ſalivæ ejus in barbam.

14. Achis dit donc à ſes officiers : Vous

14. Et ait Achis ad ſer-

℣. 11. Quelques-uns traduiſent : qui eſt devenu comme le Roi de ce pays : *ſelon les conditions du combat dont il eſt ſorti victorieux par la défaite de Goliath.*

℣. 13. Hébr. autr. il changea de conduite devant leurs yeux ; il contrefit l'inſenſé entre leurs mains ; il écrivoit ſur les poteaux de la porte, &c. On lit dans l'Hébreu irréguliérement VISNU, pour VISHH, *& mutavit.*

vos ſuos : Vidiſtis hominem inſanum : quare adduxiſtis eum ad me?

voyiez que cet homme étoit fou ; pourquoi me l'avez-vous amené ?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1060.

15. An deſunt nobis furioſi, quòd introduxiſtis iſtum, ut fureret, me præſente ? hiccine ingredietur domum meam ?

15. Eſt-ce que " nous n'avons pas aſſez de fous, pour nous amener celui-ci, afin qu'il fît des folies en ma préſence ? doit-on laiſſer entrer un tel homme dans ma maiſon ?

℣. 15. Dans l'Hébreu, la lettre interrogative ה, *An*, manque ici.

CHAPITRE XXII.

Retraite de David dans la caverne d'Odollam ; & de là chez le Roi de Moab. Il revient dans le pays de Juda. Saül fait tuer tous les prêtres de Nobé. Abiathar ſe ſauve, & ſe retire auprès de David.

1. ABiit ergo David indè, & fugit in ſpeluncam Odollam. Quod cùm audiſſent fratres ejus, & omnis domus patris ejus, deſcenderunt ad eum illuc.

1. DAvid ſortit donc *ainſi* de Geth, & ſe retira dans la caverne d'Odollam, *au pays de Juda*. Ses freres & toute la maiſon de ſon pere l'ayant appris, vinrent l'y trouver.

2. Et convenerunt ad eum omnes qui erant in anguſtia conſtituti, & oppreſſi ære alieno, & amaro animo : & factus eſt eorum princeps, fuerúntque cum eo quaſi quadringenti viri.

2. Et tous ceux qui avoient de méchantes affaires, & ceux qui étoient, ou accablés de dettes, ou mécontents, s'aſſemblerent auprès de lui : il devint leur chef ; & il ſe trouva avec lui environ quatre cents hommes.

3. Et profectus eſt David indè in Maſpha, quæ eſt Moab, & dixit ad regem Moab : Maneat, oro,

3. Il s'en alla de là à Maſpha, qui eſt au pays de Moab, & il dit au roi de Moab : Je vous prie de permettre que mon pere & ma mere demeurent avec

vous, juſqu'à ce que je ſache ce que Dieu ordonnera de moi.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1060.

pater meus & mater mea vobiſcum, donec ſciam quid faciat mihi Deus.

4. Il les laiſſa auprès du Roi de Moab, & ils y demeurerent tout le temps que David fut dans cette fortereſſe. "

4. Et reliquit eos ante faciem regis Moab: manſerúntque apud eum cunctis diebus, quibus David fuit in præſidio.

5. Alors le Prophete Gad dit à David: Ne demeurez point dans ce fort; ſortez-en; & allez en la terre de Juda. David partit donc de ce lieu-là, & vint au bois de Haret, *au couchant de Jéruſalem.*

5. Dixítque Gad propheta ad David: Noli manere in præſidio; proficiſcere, & vade in terram Juda. Et profectus eſt David: & venit in ſaltum Haret.

6. Saül auſſi-tôt fut averti que David avoit paru *vers le bois de Haret*, avec les gens qui l'accompagnoient. Or pendant que Saül demeuroit à Gabaa, *un jour* qu'il étoit dans un bois près de Rama, " ayant une lance à la main, & étant environné de tous ſes officiers,

6. Et audivit Saul quòd apparuiſſet David, & viri qui erant cum eo. Saul autem cùm maneret in Gabaa, & eſſet in nemore, quod eſt in Rama, haſtam manu tenens, cunctíque ſervi ejus circumſtarent eum,

7. il dit à tous ceux qui étoient auprès de lui: Ecoutez-moi, enfants de Benjamin, " *vous qui êtes de ma tribu:* le fils d'Iſaï vous donnera-t-il " à tous des champs & des vignes, & vous fera-t-il tous tribuns & centeniers,

7. ait ad ſervos ſuos qui aſſiſtebant ei: Audite nunc, filii Jemini: numquid omnibus vobis dabit filius Iſai agros & vineas, & univerſos vos faciet tribunos & centuriones:

8. pour que vous ayez tous conjuré contre moi, ſans qu'il y ait perſonne qui

8. quoniam conjuraſtis omnes adversùm me, &

℣. 4. c. à. d. à Maſpha.

℣. 6. Hébr. autr. dans le bois qui eſt ſur la hauteur.

℣. 7. Vulg. litt. *filii Jemini.* Hébr. litt. *Benei-Jemini*; c'eſt le pluriel de *Ben-jemini*, en latin, *Benjaminita*, au pluriel *Benjaminitæ.*

Ibid. Hébr. autr. vous donnera ſans doute. C'eſt une ironie.

non

non eſt qui mihi renuntiet, maximè cùm & filius meus fœdus inierit cum filio Iſai? Non eſt qui vicem meam doleat ex vobis, nec qui annuntiet mihi : eo quòd ſuſcitaverit filius meus ſervum meum adversùm me, inſidiantem mihi uſque hodiè.

me donne aucun avis *de ce que fait David*, ſur-tout voyant mon fils lié d'une étroite amitié avec le fils d'Iſaï ? Il n'y en a pas un d'entre vous, qui ſoit touché de mon malheur, ni qui m'avertiſſe *de ce qui ſe paſſe* ; & mon propre fils a ſoulevé contre moi l'un de mes ſerviteurs, qui ne ceſſe juſqu'aujourd'hui de me tendre des pieges.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1060.

9. Reſpondens autem Doeg Idumæus, qui aſſiſtebat, & erat primus inter ſervos Saul : vidi, inquit, filium Iſai in Nobe, apud Achimelech filium Achitob ſacerdotem,

9. Doëg Iduméen, qui étoit alors préſent, & le premier d'entre les officiers " de Saül, lui répondit : J'ai vu le fils d'Iſaï à Nobé chez le Grand-Prêtre Achimélech, fils d'Achitob,

10. qui conſuluit pro eo Dominum, & cibaria dedit ei : ſed & gladium Goliath Philiſthæi dedit illi.

10. qui a conſulté le Seigneur pour lui, qui lui a donné des vivres, & l'épée même de Goliath le Philiſtin.

11. Miſit ergo rex ad accerſendum Achimelech ſacerdotem filium Achitob, & omnem domum patris ejus, ſacerdotum, qui erant in Nobe, qui univerſi venerunt ad regem.

11. Le Roi envoya donc querir le Grand-Prêtre Achimélech fils d'Achitob, avec tous les prêtres de la maiſon de ſon pere, qui étoient à Nobé ; & ils vinrent tous trouver le Roi.

12. Et ait Saul ad Achimelech : audi, fili Achitob. Qui reſpondit : Præſtò ſum, domine.

12. Saül dit alors à Achimélech : Ecoutez, fils d'Achitob. Achimélech lui répondit : Que vous plaît-il, ſeigneur ?

℣. 9. Hébr. autr. qui ſe trouvoit alors auprès des officiers de Saül. C'eſt dans l'Hébreu la même expreſſion qu'au ℣. 7. Les officiers de Saül étoient auprès de ce Prince, & Doëg étoit auprès de ſes officiers : il étoit le plus puiſſant des bergers de Saül. *Supr.* xxi. 7.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1060.

13. Saül ajouta : Pourquoi avez-vous conjuré contre moi, vous & le fils d'Iſaï ? pourquoi lui avez-vous donné des pains & une épée ? & pourquoi avez-vous conſulté Dieu pour lui, lui qui ne ceſſe juſqu'aujourd'hui de chercher des moyens pour me perdre ?

13. Dixítque ad eum Saul: Quare conjuraſtis adversùm me, tu & filius Iſai, & dediſti ei panes & gladium, & conſuluiſti pro eo Deum, ut conſurgeret adversùm me, inſidiator, uſque hodiè permanens ?

14. Achimélech répondit au Roi : Y a-t-il quelqu'un entre vos ſerviteurs qui vous ſoit auſſi fidele " que David, lui qui eſt le gendre du Roi ; qui marche " pour exécuter vos ordres, & qui a tant d'autorité dans votre maiſon ?

14. Reſpondénſque Achimelech regi, ait : Et quis in omnibus ſervis tuis, ſicut David fidelis, & gener regis, & pergens ad imperium tuum, & glorioſus in domo tua ?

15. Eſt-ce d'aujourd'hui que j'ai commencé de conſulter le Seigneur pour lui ? " j'étois bien éloigné de prétendre rien faire en cela contre votre ſervice : je prie le roi de ne pas concevoir un ſoupçon ſi déſavantageux, ni de moi, ni de toute la maiſon de mon pere ; car pour ce qui eſt de ce que vous dites préſentement *contre David*, votre ſerviteur n'en a ſu quoi que ce ſoit.

15. Num hodiè cœpi pro eo conſulere Deum ? abſit hoc à me : ne ſuſpicetur rex adversùs ſervum ſuum rem hujuſcemodi, in univerſa domo patris mei : non enim ſcivit ſervus tuus quidquam ſuper hoc negotio, vel modicum vel grande.

16. Le Roi lui dit : Vous mourrez préſentement, Achimélech, vous, & toute la maiſon de votre pere.

16. Dixítque rex : Morte morieris, Achimelech, tu, & omnis domus patris tui.

17. Et il dit enſuite aux archers " qui l'environnoient : Tournez *vos armes* contre les prêtres du Seigneur, & tuez-les ;

17. Et ait rex emiſſariis, qui circumſtabant eum : Convertimini, & interfi-

℣. 14. Hébr. autr. Y a-t-il quelqu'un entre vos ſerviteurs qui ſoit ſemblable à David, lui qui eſt le fidele & le gendre du Roi ? » Dans l'Ecriture le nom de *fidele* paroît ſignifier quelquefois une dignité.

Ibid. Au lieu de *pergens*, on lit dans l'Hébreu SR, *recedens*, écrit par *Samech* ; les Septante ont lu SR, *princeps*, écrit par *Sin* : Prince à vos ordres.

℣. 15. Hébr. autr. C'eſt aujourd'hui que j'ai commencé, &c.

℣. 17. Hébr. aux coureurs.

cite ſacerdotes Domini: nam manus eorum cum David eſt, ſcientes quòd fugiſſet, & non indicaverunt mihi. Noluerunt autem ſervi regis extendere manus ſuas in ſacerdotes Domini.

car ils ſont d'intelligence avec David: ils ſavoient bien qu'il s'enfuyoit, & ils ne m'en ont point donné avis." Mais les officiers du Roi ne voulurent point porter leurs mains ſur les prêtres du Seigneur.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1060.

18. Et ait rex ad Doeg: Convertere, tu, & irrue in ſacerdotes. Converſúsque Doeg Idumæus, irruit in ſacerdotes, & trucidavit in die illa octoginta quinque viros veſtitos ephod lineo.

18. Alors le Roi dit à Doëg: Vous, *Doëg*, allez, & jettez-vous ſur ces prêtres. Et Doëg Iduméen, ſe tournant contre les prêtres, ſe jetta ſur eux, & tua en ce jour-là quatre-vingt-cinq hommes, qui portoient l'éphod de lin.

19. Nobe autem civitatem ſacerdotum percuſſit in ore gladii, viros & mulieres, & parvulos, & lactentes, bovémque, & aſinum, & ovem in ore gladii.

19. Il alla enſuite à Nobé, qui étoit la ville des prêtres, & il fit paſſer au fil de l'épée les hommes & les femmes, ſans épargner les petits enfants, ni ceux mêmes qui étoient à la mammelle, ni les bœufs, ni les ânes, ni les brebis.

20. Evadens autem unus filius Achimelech, filii Achitob, cujus nomen erat Abiathar, fugit ad David,

20. L'un des fils d'Achimélech fils d'Achitob, qui s'appelloit Abiathar, échappé de ce carnage, s'enfuit vers David,

21. & annuntiavit ei quòd occidiſſet Saul ſacerdotes Domini.

21. & vint lui dire que Saül avoit tué les prêtres du Seigneur.

22. Et ait David ad Abiathar: Sciebam in die illa, quòd cùm ibi eſſet Doeg Idumæus, procul dubio

22. David répondit à Abiathar: Je ſavois bien que Doëg l'Iduméen s'étant trouvé là lorſque j'y étois, ne manqueroit pas d'avertir Saül: je ſuis cauſe de

Ibid. Hébr. litt. *& non revelaverunt aurem ejus*, pour *aurem meam*: ils ne me l'ont point dit à l'oreille, en ſecret.

la mort de toute la maiſon de votre pere."

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1060.

23. Demeurez avec moi, & ne craignez rien : ſi quelqu'un entreprend ſur ma vie, il entreprendra auſſi ſur la vôtre; & *ſi je me ſauve*, vous ſerez ſauvé avec moi.

annuntiaret Sauli: ego ſum reus omnium animarum patris tui.

23. Mane mecum, ne timeas : ſi quis quæſierit animam meam, quæret & animam tuam, mecúmque ſervaberis.

℣. 22. C'eſt le ſens de l'Hébreu : *Ego cauſſam præbui adversùs omnes animas domûs patris tui.* Le mot *domûs* eſt aſſez viſiblement omis dans la Vulgate.

CHAPITRE XXIII.

David délivre Céila. Il ſe retire au déſert de Ziph. Saül le pourſuit dans le déſert de Maon.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1059.

1. APrès cela, on vint dire à David, *qui étoit toujours dans le bois de Haret :* Voilà les Philiſtins qui attaquent Céila, *ville de la tribu de Juda*, & qui pillent les granges " *du pays.*

2. Sur quoi David conſulta le Seigneur, " & lui dit : Marcherai-je contre les Philiſtins ? & pourrai-je les défaire ? Le Seigneur lui répondit : Allez ; vous déferez les Philiſtins, & vous ſauverez Céila.

3. Les gens qui étoient avec David, lui dirent alors : Vous voyez qu'étant ici en Judée, *au milieu de notre pays*, nous n'y ſommes pas ſans crainte : que ſera-ce donc ſi nous allons à Céila attaquer les troupes des Philiſtins *ſur leurs frontieres ?*

1. ET annuntiaverunt David, dicentes : Ecce Philiſthiim oppugnant Ceilam, & diripiunt areas.

2. Conſuluit ergo David Dominum, dicens : num vadam, & percutiam Philiſthæos iſtos ? Et ait Dominus ad David : vade, & percuties Philiſthæos, & Ceilam ſalvabis.

3. Et dixerunt viri qui erant cum David, ad eum : Ecce nos hìc in Judæa conſiſtentes timemus : quantò magis ſi ierimus in Ceilam adversùm agmina Philiſthinorum ?

℣. 1. litt. les aires.

℣. 2. en conſultant le Grand-Prêtre Abiathar qui avoit apporté avec lui l'éphod. *Infr.* ℣. 6.

4. Rursùm ergo David consuluit Dominum : qui respondens, ait ei : surge, & vade in Ceilam : ego enim tradam Philisthæos in manu tua.

4. David, *pour rassurer ses gens*, consulta encore le Seigneur : & le Seigneur lui répondit : Allez, marchez à Céila ; car je vous livrerai les Philistins entre les mains.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1059.

5. Abiit ergo David, & viri ejus in Ceilam, & pugnavit adversùm Philisthæos, & abegit jumenta eorum, & percussit eos plagâ magnâ : & salvavit David habitatores Ceilæ.

5. David s'en alla donc avec ses gens à Céila : il combattit contre les Philistins, en fit un grand carnage, emmena leurs troupeaux, " & sauva les habitants de Céila.

6. Porrò eo tempore, quo fugiebat Abiathar filius Achimelech ad David in Ceilam, ephod secum habens descenderat.

6. Or quand Abiathar fils d'Achimélech se réfugia vers David, *avant qu'il allât* à Céila, il apporta avec lui l'éphod " *du Grand-Prêtre ; & c'est par ce moyen, qu'il consultoit le Seigneur.*

7. Nuntiatum est autem Sauli, quòd venisset David in Ceilam : & ait Saul : Tradidit eum Deus in manus meas, conclusúsque est, introgressus urbem in qua portæ & seræ sunt.

7. Lorsque Saül eut appris que David étoit venu à Céila, il dit : Dieu me l'a livré entre les mains ; il est pris, puisqu'il est entré dans une ville où il y a des portes & des serrures.

8. Et præcepit Saul omni populo, ut ad pugnam descenderet in Ceilam : & obsideret David & viros ejus.

8. Il commanda donc à tout le peuple de marcher *secrétement* contre Céila, & d'y assiéger David & ses gens.

9. Quod cùm David res-

9. David fut averti que Saül se prépa-

℣. 5. c. à. d. leurs bêtes de somme & de service.

℣. 6. Hébr. autr. L'éphod tomba entre ses mains. Comme ceci paroît venir trop tard, le R. P. Houbigant soupçonne que ce verset a été transposé par les Copistes, & que sa place est entre le ℣. 1. & le ℣. 2. Mais ces constructions sont fréquentes dans le style des Hébreux, qui beaucoup plus vifs que nous, commencent par dire le fait principal, & rapportent ensuite par forme d'explication le fait antérieur que nous aurions mis devant.

roit ſecrétement " à le perdre, & il dit au prêtre Abiathar : Prenez l'éphod, *pour conſulter le Seigneur.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1059.

10. Et David dit : Seigneur Dieu d'Iſraël, votre ſerviteur a entendu dire que Saül ſe prépare à venir à Céila, pour détruire cette ville à cauſe de moi :

11. les habitants de Céila me livreront-ils entre ſes mains ? & Saül y viendra-t-il, comme votre ſerviteur l'a oui dire ? Seigneur Dieu d'Iſraël, faites connoître à votre ſerviteur *ce qui en arrivera.* Le Seigneur répondit : *Saül* viendra.

12. David dit encore : Ceux de Céila me livreront-ils avec mes gens entre les mains de Saül ? Le Seigneur lui répondit : Ils vous livreront *entre ſes mains, ſi vous reſtez avec eux.*

13. David ſe diſpoſa donc à s'en aller avec ſes gens au nombre d'environ ſix cents hommes : & étant partis de Céila, ils marchoient tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, ſans ſavoir où s'arrêter. Saül ayant appris que David s'étoit retiré de Céila, & s'étoit ſauvé, il ne parla plus d'y aller.

14. Or David demeuroit dans le déſert, en des lieux très-forts ; & il ſe retira ſur la montagne du déſert de Ziph, " qui étoit couverte d'arbres. Saül

ciſſet, quia præpararet ei Saul clàm malum, dixit ad Abiathar ſacerdotem : Applica ephod.

10. Et ait David : Domine Deus Iſrael, audivit famam ſervus tuus, quòd diſponat Saul venire in Ceilam, ut evertat urbem propter me :

11. ſi tradent me viri Ceilæ in manus ejus ? & ſi deſcendet Saul, ſicut audivit ſervus tuus ? Domine Deus Iſrael, indica ſervo tuo. Et ait Dominus : Deſcendet.

12. Dixítque David : Si tradent me viri Ceilæ, & viros qui ſunt mecum, in manus Saul ? & dixit Dominus : Tradent.

13. Surrexit ergo David & viri ejus quaſi ſexcenti, & egreſſi de Ceila, huc atque illuc vagabantur incerti : nuntiatúmque eſt Sauli, quòd fugiſſet David de Ceila, & ſalvatus eſſet : quam ob rem diſſimulavit exire.

14. Morabatur autem David in deſerto in locis firmiſſimis, mansítque in monte ſolitudinis Ziph,

℣. 9. Le mot Hébreu peut quelquefois ſignifier *præparare clàm* ; mais il peut également ſignifier *apertè* : c'eſt-à-dire, qu'en général il ſignifie ſimplement *præparare, moliri.*

℣. 14. dans la partie méridionale de Juda.

in monte opaco : quærebat eum tamen Saul cunctis diebus, & non tradidit eum Deus in manus ejus.

le cherchoit ſans ceſſe ; mais Dieu ne le livra point entre ſes mains. AV. L'ERE CHR. VULG. 1059.

15. Et vidit David quòd egreſſus eſſet Saul ut quæreret animam ejus : porrò David erat in deſerto Ziph in ſilva.

15. David ſut que Saül s'étoit mis en campagne, pour trouver moyen de le perdre : *c'eſt pourquoi* il demeura *toujours* au déſert de Ziph, *caché* dans la forêt.

16. Et ſurrexit Jonathas filius Saul, & abiit ad David in ſilvam, & confortavit manus ejus in Deo, dixítque ei :

16. Jonathas fils de Saül vint l'y trouver, & il le fortifia, en *le faiſant ſouvenir des promeſſes de* Dieu, *&* en lui diſant :

17. Ne timeas : neque enim inveniet te manus Saul patris mei, & tu regnabis ſuper Iſrael, & ego ero tibi ſecundus, ſed & Saul pater meus ſcit hoc.

17. Ne craignez point ; car Saül mon pere ne vous trouvera point. Vous ſerez Roi d'Iſraël, & je ſerai le ſecond après vous *en dignité, comme je ſerai le premier à vous ſeconder dans toutes vos entrepriſes ;* " & mon pere le ſait bien lui-même, *étant informé des deſſeins de Dieu ſur vous, & de l'alliance que nous avons contractée enſemble.*

18. Percuſſit ergo uterque fœdus coram Domino : mansítque David in ſilva : Jonathas autem reverſus eſt in domum ſuam.

18. Ils firent donc tous deux alliance devant le Seigneur : après cela, David demeura dans la forêt, & Jonathas retourna en ſa maiſon.

19. Aſcenderunt autem Ziphæi ad Saul in Gabaa, dicentes : Nonne ecce David latitat apud nos in locis tutiſſimis ſilvæ, in Colle Hachila, quæ eſt ad dexteram deſerti?

19. Cependant ceux de Ziph vinrent trouver Saül à Gabaa, & lui dirent : Ne ſavez-vous pas que David eſt caché parmi nous dans l'endroit le plus fort de la forêt, vers la colline d'Hachila, qui eſt à la droite du déſert ? " *Infr.* XXVI. 2.

20. Nunc ergo, ſicut

20. Puis donc que vous deſirez de le

℣. 17. le P. de Carrieres réunit ici dans ſa paraphraſe deux ſens du même texte.

℣. 19. Hébr. autr. à la droite de Jéſimon, comme la Vulgate l'exprime au ℣. 24.

trouver, vous n'avez qu'à venir ; & c'eſt notre affaire de vous le livrer entre les mains.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1059.

21. Saül leur répondit : Benis ſoyez-vous du Seigneur, vous qui avez été touchés de mes maux.

22. Allez donc, je vous prie ; faites toute ſorte de diligence ; cherchez, furetez, conſidérez bien où il peut être, ou qui peut l'avoir vu : car il ſe doute bien que je l'obſerve, & que je l'épie, pour l'attraper. "

23. Sondez, remarquez tous les lieux où il a accoutumé de ſe cacher ; & lorſque vous vous ſerez bien aſſurés de tout, revenez me trouver, afin que j'aille avec vous. Quand il ſe ſeroit caché au fond de la terre, " j'irai le chercher dans toutes les familles de Juda. "

24. Ceux de Ziph s'en retournerent enſuite chez eux, avant Saül. Or David & ſes gens étoient alors dans le déſert de Maon, " dans la plaine *qui eſt au midi de Juda*, à la droite de Jéſimon.

25. Saül, accompagné de tous ſes gens, alla donc l'y chercher : David en ayant eu avis, ſe retira au rocher du

desideravit anima tua ut descenderes, descende : nostrum autem erit ut tradamus eum in manus regis.

21. Dixitque Saul : Benedicti vos à Domino, quia doluistis vicem meam.

22. Abite ergo, oro, & diligentiùs præparate, & curiosiùs agite, & considerate locum ubi sit pes ejus, vel quis viderit eum ibi : recogitat enim de me, quòd callidè insidier ei.

23. Considerate & videte omnia latibula ejus, in quibus absconditur ; & revertimini ad me ad rem certam, ut vadam vobiscum. Quòd si etiam in terram se abstruserit, perscrutabor eum in cunctis millibus Juda.

24. At illi surgentes abierunt in Ziph ante Saul : David autem & viri ejus erant in deserto Maon, in campestribus, ad dexteram Jesimon.

25. Ivit ergo Saul & socii ejus ad quærendum eum : & nuntiatum est Da-

℣. 22. Hébr. autr. : car on m'a dit que c'eſt un homme qui uſe adroitement d'artifice.

℣. 23. Hébr. & s'il eſt dans le pays.

Ibid. Litt. dans tous les milles de Juda. C'eſt que les tribus étoient diviſées par maiſons & familles formant enſemble mille hommes, qui avoient leurs chefs appellés *chefs de mille*.

℣. 24. Ou ſelon l'hiſtorien Joſeph, dans le déſert de Siméon, différent du déſert de Maon, dont il eſt parlé au ℣. ſuiv.

vid,

vid, ſtatímque deſcendit ad petram, & verſabatur in deſerto Maon : quod cùm audiſſet Saul, perſecutus eſt David in deſerto Maon.

déſert de Maon, dans lequel il demeuroit : Saül en fut averti, & il entra dans le déſert de Maon, pour l'y pourſuivre. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1059.

26. Et ibat Saul ad latus montis ex parte una : David autem & viri ejus erant in latere montis ex parte altera : porrò David deſperabat ſe poſſe evadere à facie Saul : itaque Saul & viri ejus, in modum coronæ cingebant David & viros ejus, ut caperent eos.

26. Saül côtoyoit la montagne d'un côté ; David avec ſes gens la côtoyoit de l'autre. David déſeſpéroit * de pouvoir échapper des mains de Saül *ſans une protection particuliere de Dieu* ; car Saül & ſes gens tenoient David & ceux qui étoient avec lui, environnés comme dans un cercle, pour les prendre.

27. Et nuntius venit ad Saul, dicens : Feſtina, & veni, quoniam infuderunt ſe Philiſthiim ſuper terram.

27. Mais en même-temps, un courier vint dire à Saül : Hâtez-vous de venir ; car les Philiſtins ont fait une irruption dans le pays.

28. Reverſus eſt ergo Saul deſiſtens perſequi David, & perrexit in occurſum Philiſthinorum. Propter hoc vocaverunt locum illum, petram dividentem.

28. Saül ceſſa donc de pourſuivre David, pour aller faire tête aux Philiſtins. C'eſt pourquoi l'on a appellé ce lieu-là, le rocher de ſéparation.

* 26. Hébr. David ſe hâtoit, (ou, étoit en peine) d'échapper des mains de Saül.

CHAPITRE XXIV.

David ſe retire dans la caverne d'Engaddi. Saül y entre ſeul: David coupe le bord de ſon manteau. Saül reconnoit l'innocence de David.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1058.

1. DAvid étant ſorti de ce lieu-là, demeura à Engaddi, *près la mer morte*, dans des lieux très-sûrs, *& dans des cavernes très-vaſtes, qui étoient preſque inacceſſibles.*

2. Et Saül étant revenu, après avoir pourſuivi les Philiſtins, on vint lui dire que David étoit dans le déſert d'Engaddi.

3. Il prit donc avec lui trois mille hommes choiſis de tout Iſraël, & il ſe mit en campagne, réſolu d'aller chercher David & ſes gens juſques ſur les rochers les plus eſcarpés, où il n'y a que les chevres ſauvages qui puiſſent monter.

4. Et étant venus à des parcs de brebis qu'il rencontra dans ſon chemin, il ſe trouva là une caverne, où il entra pour une néceſſité naturelle: " cependant David & ſes gens s'étoient cachés dans le fond de la même caverne.

5. Les gens de David lui dirent: Voici le jour *favorable* dont le Seigneur vous

1. AScendit ergo David indè: & habitavit in locis tutiſſimis Engaddi.

2. Cúmque reverſus eſſet Saul, poſtquàm perſecutus eſt Philiſthæos, nuntiaverunt ei, dicentes: Ecce David in deſerto eſt Engaddi.

3. Aſſumens ergo Saul tria millia electorum virorum ex omni Iſrael, perrexit ad inveſtigandum David & viros ejus, etiam ſuper abruptiſſimas petras, quæ ſolis ibicibus perviæ ſunt.

4. Et venit ad caulas ovium, quæ ſe offerebant vianti: erátque ibi ſpelunca quam ingreſſus eſt Saul, ut purgaret ventrem: porrò David & viri ejus in interiore parte ſpeluncæ latebant.

5. Et dixerunt ſervi David ad eum: Ecce dies de

✝. 4. Vulg. litt. *ut purgaret ventrem.* Hébr. litt. *ut operiret pedes ſuos.* C'eſt le même ſens: pour couvrir ſes pieds *en ſatisfaiſant au beſoin de la nature.*

qua locutus eſt Dominus ad te: Ego tradam tibi inimicum tuum, ut facias ei ſicut placuerit in oculis tuis. Surrexit ergo David, & præcidit oram chlamydis Saul ſilenter.

a dit : Je vous livrerai votre ennemi, afin que vous le traitiez comme il vous plaira. David s'étant donc avancé, coupa tout doucement le bord de la caſaque de Saül.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1058.

6. Poſt hæc percuſſit cor ſuum David, eo quòd abſcidiſſet oram chlamydis Saul.

6. Et auſſi-tôt il ſe repentit en lui-même de ce qu'il lui avoit ainſi coupé le bord de ſon vêtement, *comme ayant en cela manqué au reſpect qu'il devoit à ſon Roi.*

7. Dixítque ad viros ſuos : Propitius ſit mihi Dominus, ne faciam hanc rem domino meo, Chriſto Domini, ut mittam manum meam in eum, quia Chriſtus Domini eſt.

7. Et il dit à ſes gens : Dieu me garde de traiter comme vous dites celui qui eſt mon maître, & l'oinct du Seigneur, ni de mettre la main ſur lui, puiſqu'il eſt le Chriſt *& l'oinct* du Seigneur.

8. Et confregit David viros ſuos ſermonibus, & non permiſit eos ut conſurgerent in Saul : porrò Saul exſurgens de ſpelunca, pergebat cœpto itinere.

8. David, par ſes paroles, arrêta la violence de ſes gens, & les empêcha de ſe jetter ſur Saül, *comme ils vouloient le faire :* Saül étant ſorti de la caverne, continua ſon chemin.

9. Surrexit autem & David poſt eum : & egreſſus de ſpelunca, clamavit poſt tergum Saul, dicens : Domine mi rex. Et reſpexit Saul poſt ſe : & inclinans ſe David pronus in terram, adoravit,

9. David le ſuivit, & étant ſorti de la caverne, *lorſque Saül en fut un peu éloigné*, il cria après lui, & lui dit : Mon ſeigneur & mon Roi. Saül regarda derriere lui ; & David lui fit une profonde révérence, en ſe baiſſant juſqu'en terre,

10. dixítque ad Saul : Quare audis verba hominum loquentium : David quærit malum adverſùm te ?

10. & lui dit : Pourquoi écoutez-vous les paroles de ceux qui vous diſent : David ne cherche qu'une occaſion de vous perdre ?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1058.

11. Vous voyez aujourd'hui de vos yeux, que le Seigneur vous a livré entre mes mains, dans la caverne *où vous êtes entré*: J'ai *même* eu la penſée de vous tuer, *ou plutôt on a tâché de me l'inſpirer;* " mais je ne l'ai point fait : car j'ai dit en moi-même : Je ne porterai point la main ſur mon maître, parce que c'eſt l'oinct du Seigneur.

11. Ecce hodiè viderunt oculi tui, quòd tradiderit te Dominus in manu mea in ſpelunca : & cogitavi ut occiderem te, ſed pepercit tibi oculus meus : dixi enim : Non extendam manum meam in dominum meum, quia chriſtus Domini eſt.

12. Voyez vous-même, mon pere, & reconnoiſſez ſi ce n'eſt pas là le bord de votre caſaque, que je tiens dans ma main ; & qu'en coupant l'extrêmité de votre vêtement, je n'ai point voulu porter la main ſur vous, *comme je pouvois le faire très-aiſément. Après cela*, conſidérez, & voyez vous-même que je ne ſuis coupable d'aucun mal ni d'aucune injuſtice, & que je n'ai point péché contre vous : & cependant vous cherchez tous les moyens de m'ôter la vie.

12. Quin potiùs, pater mi, vide, & cognoſce oram chlamydis tuæ in manu mea : quoniam cùm præſcinderem ſummitatem chlamydis tuæ, nolui extendere manum meam in te : animadverte, & vide, quoniam non eſt in manu mea malum, neque iniquitas, neque peccavi in te : tu autem inſidiaris animæ meæ ut auferas eam.

13. Que le Seigneur ſoit le juge entre vous & moi ; c'eſt à lui de me faire juſtice à votre égard ; mais pour moi, je n'attenterai jamais ſur votre perſonne.

13. Judicet Dominus inter me & te, & ulciſcatur me Dominus ex te : manus autem mea non ſit in te.

14. C'eſt aux impies à faire des actions impies, ſelon l'ancien proverbe : *pour moi, je ne ſuis point de ce nombre.* Ainſi Dieu me garde de porter *jamais* la main ſur vous.

14. Sicut & in proverbio antiquo dicitur : Ab impiis egredietur impietas : manus ergo mea non ſit in te.

15. Qui pourſuivez-vous, ô Roi d'Iſraël ? qui pourſuivez-vous ? vous pour-

15. Quem perſequeris, rex Iſrael ? quem perſe-

℣. 11. On peut traduire ainſi l'Hébreu : On m'a dit de vous tuer. On y lit VAMR, qui peut ſignifier *& dictum eſt.* L'Interprete Syrien & le Paraphraſte Chaldéen ont lu VAMRU, *& dixerunt.*

queris ? canem mortuum perſequeris, & pulicem unum.

16. Sit Dominus judex, & judicet inter me & te : & videat, & judicet cauſam meam, & eruat me de manu tua.

17. Cùm autem compleſſet David loquens ſermones hujuſcemodi ad Saul, dixit Saul : Numquid vox hæc tua eſt, fili mi David ? Et levavit Saul vocem ſuam, & flevit :

18. dixítque ad David : Juſtior tu es quàm ego : tu enim tribuiſti mihi bona ; ego autem reddidi tibi mala.

19. Et tu indicaſti hodiè quæ feceris mihi bona : quomodò tradiderit me Dominus in manum tuam, & non occideris me.

20. Quis enim cùm invenerit inimicum ſuum, dimittet eum in via bona ? Sed Dominus reddat tibi viciſſitudinem hanc pro eo quod hodiè operatus es in me.

ſuivez *un homme qui eſt à votre égard comme* un chien mort, & *comme* une puce. AV. L'ERE CHR. VULG. 1058.

16. Que le Seigneur en ſoit le juge, & qu'il juge *lui-même* entre vous & moi, qu'il conſidere *ce qui ſe paſſe*, qu'il prenne la défenſe de ma cauſe, & me délivre de vos mains.

17. Après que David eut parlé de cette ſorte à Saül, Saül lui dit : N'eſt-ce pas là votre voix que j'entends, ô mon fils David ? En même-temps jettant un grand ſoupir, il verſa des larmes ;

18. & il ajouta : Vous êtes plus juſte que moi ; car vous ne m'avez fait que du bien, & je ne vous ai rendu que du mal.

19. Et vous m'avez donné aujourd'hui une grande preuve de l'affection que vous avez pour moi, puiſque le Seigneur m'ayant livré entre vos mains, vous m'avez conſervé la vie, *par une généroſité très-rare.*

20. Car qui eſt celui qui, ayant trouvé ſon ennemi *à ſon avantage*, le laiſſe aller ſans lui faire aucun mal ? Que le Seigneur récompenſe lui-même cette bonté que vous m'avez témoignée aujourd'hui. "

℣. 20. Hébr. litt. *Et cùm invenerit vir inimicum ſuum, & dimiſerit eum in via bona : & Dominus reddat tibi bonum, pro die hac quâ feciſti mihi.* En conſultant l'Interprete Syrien, on apperçoit que quelques mots ont été omis ; & il paroît qu'on a fait auſſi quelques tranſpoſitions. Il y a lieu de ſoupçonner qu'on liſoit : *Et cùm invenerit vir inimicum ſuum in via, & dimiſerit eum, Dominus reddet ei bonum : Dominus ergo reddat tibi bonum pro eo quod die hâc feciſti mihi.* Ces mots *Dominus reddet ei bonum*, ſont dans la verſion Syriaque. Lorſqu'un homme aura trouvé ſon ennemi dans ſon chemin, & l'aura laiſſé aller, le Seigneur lui en rendra la récompenſe : que le Seigneur vous récompenſe donc pour ce que vous avez fait aujourd'hui envers moi.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1058.

21. Et comme je ſais très-certainement que vous régnerez, & que vous poſſéderez le royaume d'Iſraël,

22. jurez-moi par le Seigneur, que vous ne détruirez point ma race après moi, & que vous n'exterminerez point mon nom " de la maiſon de mon pere.

23. David le jura à Saül. Saül retourna en ſa maiſon ; & David & ſes gens ſe retirerent en des lieux plus sûrs.

21. Et nunc quia ſcio quòd certiſſimè regnaturus ſis, & habiturus in manu tua regnum Iſrael:

22. jura mihi in Domino, ne deleas ſemen meum poſt me, neque auferas nomen meum de domo patris mei.

23. Et juravit David Sauli. Abiit ergo Saul in domum ſuam : & David & viri ejus aſcenderunt ad tutiora loca.

℣. 22. c. à. d. ma race, qui doit perpétuer la mémoire de mon nom.

CHAPITRE XXV.

Mort de Samuel. David ſe retire dans le déſert de Pharan. Nabal lui refuſe des vivres : Abigaïl appaiſe David. Nabal meurt. David Epouſe Abigaïl & Achinoam. Michol eſt donnée à Phalti.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1057.

1. SAmuel étant mort, tout Iſraël s'aſſembla pour le pleurer ; & il fut enterré dans ſa maiſon de Ramatha. Alors David ſe retira dans le déſert de Pharan. "

Infr. XXVIII. 3. *Eccli.* XLVI. 23.

2. Or il y avoit " un homme dans le déſert de Maon, *proche le déſert de Pharan*, qui avoit ſon bien ſur le Carmel :

1. MOrtuus eſt autem Samuel, & congregatus eſt univerſus Iſrael, & planxerunt eum & ſepelierunt eum in domo ſua in Ramatha. Conſurgénſque David deſcendit in deſertum Pharan.

2. Erat autem vir quiſpiam in ſolitudine Maon, & poſſeſſio ejus in Carme-

℣. 1. dans l'Arabie Petrée, au midi de Juda.

℣. 2. Le mot *Erat autem* eſt omis dans l'Hébreu.

lo, & homo ille magnus nimis : erántque ei oves tria millia, & mille capræ: & accidit ut tonderetur grex ejus in Carmelo.

cet homme étoit extrêmement riche ; il avoit trois mille brebis, & mille chevres: il arriva qu'il fit tondre *alors* ſes brebis ſur le Carmel, *de la tribu de Juda.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1057.

3. Nomen autem viri illius erat Nabal, & nomen uxoris ejus Abigail: erátque mulier illa prudentiſſima & ſpecioſa: porrò vir ejus durus, & peſſimus, & malitioſus: erat autem de genere Caleb.

3. Il s'appelloit Nabal, & ſa femme Abigaïl : Abigaïl étoit très-prudente & fort belle ; mais pour lui, c'étoit un homme dur, brutal & très-méchant ; il étoit de la race de Caleb, *mais très-éloigné de ſa vertu.*

4. Cùm ergo audiſſet David in deſerto, quòd tonderet Nabal gregem ſuum,

4. David ayant donc appris dans le déſert, que Nabal faiſoit tondre ſes brebis,

5. miſit decem juvenes, & dixit eis: Aſcendite in Carmelum, & venietis ad Nabal, & ſalutabitis eum ex nomine meo pacificè,

5. lui envoya dix jeunes hommes, auxquels il dit : Allez-vous-en ſur le Carmel trouver Nabal ; ſaluez-le de ma part civilement,

6. & dicetis: Sit fratribus meis, & tibi pax, & domui tuæ pax, & omnibus, quæcumque habes, ſit pax.

6. & dites-lui : Que la paix ſoit à mes freres" & à vous ; que la paix ſoit dans votre maiſon ; que la paix ſoit ſur tout ce que vous poſſédez.

7. Audivi quòd tonderent paſtores tui, qui erant nobiſcum in deſerto: numquam eis moleſti fuimus, nec aliquando defuit quidquam eis de grege, omni tempore quo fuerunt nobiſcum in Carmelo.

7. J'ai ſu que vos paſteurs, qui étoient avec nous dans le déſert, tondent *vos brebis* : nous ne leur avons jamais fait aucune peine, & ils n'ont rien perdu de leur troupeau, pendant tout le temps qu'ils ont été avec nous ſur le Carmel.

℣. 6. Au lieu de ces mots : *Et dicetis : Sit fratribus meis*, on lit dans l'Hébreu : *Et dicetis ſic viventi.* Mais au lieu de LKI, *vivanti*, S. Jérôme ſemble avoir lu LAKI, *fratri meo*, ou *fratribus meis* : Peut-être faudroit-il lire : LO AKI ATH, *ei : Frater meus (es) tu* : Parlez-lui ainſi : Vous êtes mon frere : que la paix ſoit ſur vous, &c.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1057.

8. Demandez-le à vos gens, & ils vous le diront. Que vos ſerviteurs trouvent donc maintenant grace devant vos yeux; car nous venons *à vous* dans un jour de joie. " Donnez à vos ſerviteurs, & à David votre fils, " tout ce qu'il vous plaira.

8. Interroga pueros tuos, & indicabunt tibi. Nunc ergo inveniant pueri tui gratiam in oculis tuis: in die enim bona venimus: quodcumque invenerit manus tua, da ſervis tuis, & filio tuo David.

9. Les gens de David étant venus trouver Nabal, lui dirent ces mêmes paroles de la part de David, & attendirent ſa réponſe.

9. Cúmque veniſſent pueri David, locuti ſunt ad Nabal omnia verba hæc ex nomine David: & ſiluerunt.

10. Mais Nabal leur répondit: Qui eſt David, & qui eſt le fils d'Iſaï, *pour que je lui faſſe des préſents?* On ne voit autre choſe aujourd'hui que des ſerviteurs qui fuient leur maître.

10. Reſpondens autem Nabal pueris David, ait: Quis eſt David? & quis eſt filius Iſai? hodiè increverunt ſervi qui fugiunt dominos ſuos.

11. Quoi! j'irai prendre mon pain & mon eau, & la chair des bêtes que j'ai fait tuer pour ceux qui tondent mes brebis, & je les donnerai à des gens que je ne connois point? *je n'en ferai rien.*

11. Tollam ergo panes meos, & aquas meas, & carnes pecorum quæ occîdi tonſoribus meis, & dabo viris quos neſcio undè ſint?

12. Les gens de David étant retournés ſur leurs pas, vinrent le retrouver, & lui rapporterent tout ce que Nabal leur avoit dit.

12. Regreſſi ſunt itaque pueri David per viam ſuam, & reverſi venerunt & nuntiaverunt ei omnia verba quæ dixerat.

13. Alors David dit à ſes gens: Que chacun prenne ſon épée. Tous prirent leurs épées, & David prit auſſi la ſienne, & marcha, ſuivi d'environ quatre cents

13. Tunc ait David pueris ſuis: Accingatur unuſquiſque gladio ſuo. Et accincti ſunt ſinguli gladiis

℣. 8. C'étoit la coutume de faire des fêtes & des réjouiſſances dans le temps auquel on tondoit les brebis.

Ibid. Il s'appelle ainſi peut-être à cauſe de l'âge de Nabal.

ſuis;

ſuis ; accinctúſque eſt & David enſe ſuo : & ſecuti ſunt David quaſi quadringenti viri : porrò ducenti remanſerunt ad ſarcinas.

hommes ; & deux cents demeurerent pour garder le bagage.

Av. l'Err Chr. Vulg. 1057.

14. Abigail autem uxori Nabal nuntiavit unus de pueris ſuis, dicens : Ecce David miſit nuntios de deſerto, ut benedicerent domino noſtro : & averſatus eſt eos.

14. Alors un des ſerviteurs de Nabal dit à Abigaïl ſa femme : David vient d'envoyer du déſert quelques-uns de ſes gens pour faire un compliment à notre maître, & il les a rebutés avec rudeſſe.

15. Homines iſti, boni ſatis fuerunt nobis, & non moleſti : nec quidquam aliquando periit omni tempore, quo fuimus converſati cùm eis in deſerto :

15. Ces gens-là nous ont été très-utiles, & ils ne nous ont fait aucune peine : tant que nous avons été avec eux dans le déſert, il ne s'eſt rien perdu *de nos troupeaux.*

16. pro muro erant nobis tam in nocte quàm in die, omnibus diebus quibus pavimus apud eos greges.

16. Ils nous ſervoient comme de muraille, tant de nuit que de jour, pendant le temps que nous avons été au milieu d'eux avec nos troupeaux ; *ils nous ont mis à couvert des courſes des Philiſtins.*

17. Quam ob rem conſidera, & recogita quid facias : quoniam completa eſt malitia adversùm virum tuum, & adversùm domum tuam, & ipſe eſt filius Belial, ita ut nemo poſſit ei loqui.

17. C'eſt pourquoi penſez-y un peu, & voyez ce que vous avez à faire ; car quelque grand malheur eſt près de tomber ſur votre mari & ſur votre maiſon, parce que cet homme-là eſt un fils de Bélial & perſonne ne ſauroit plus lui parler, *tant il eſt violent & emporté.*

18. Feſtinavit igitur Abigail, & tulit ducentos panes, & duos utres vini, & quinque arietes coctos,

18. En même temps Abigaïl prit en grande hâte deux cents pains, deux vaiſſeaux pleins de vin, cinq moutons prêts à manger, cinq boiſſeaux de fa-

℣. 14. Hébr. litt. il eſt tombé ſur eux *comme un oiſeau ſur ſa proie.*

℣. 17. c. à. d. un méchant.

℣. 18. litt. deux outres.

Ibid. Vulg. litt. *coctos.* Hébr. alit. *paratos.*

rine, " cent paquets de raiſins ſecs, " & deux cents cabas de figues ſéches. Elle mit tout cela ſur des ânes ;

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1057.

& quinque ſata polentæ ; & centùm ligaturas uvæ paſſæ, & ducentas maſſas caricarum, & poſuit ſuper aſinos :

19. & elle dit à ſes gens : Allez devant ; je vais vous ſuivre. Et elle ne dit rien de tout cela à Nabal ſon mari.

19. dixítque pueris ſuis : Præcedite me : ecce ego poſt tergum ſequar vos. Viro autem ſuo Nabal non indicavit.

20. Etant donc montée ſur un âne, comme elle deſcendoit au pied de la montagne, elle rencontra David & ſes gens qui venoient dans le même chemin.

20. Cùm ergo aſcendiſſet aſinum, & deſcenderet ad radices montis, David & viri ejus deſcendebant in occurſum ejus : quibus & illa occurrit.

21. David diſoit alors : C'eſt bien en vain que j'ai conſervé dans le déſert tout ce qui étoit à cet homme, ſans qu'il s'en ſoit rien perdu ; puiſqu'après cela, il me rend le mal pour le bien.

21. Et ait David : Verè fruſtrà ſervavi omnia quæ hujus erant in deſerto, & non periit quidquam de cunctis quæ ad eum pertinebant : & reddidit mihi malum pro bono.

22. Que Dieu traite les ennemis " de David dans toute ſa ſévérité, comme *je vais moi-même traiter Nabal ; car je jure qu'il* ne reſtera rien en vie demain au matin de tout ce qui appartient à Nabal, ni homme, ni bête. "

22. Hæc faciat Deus inimicis David, & hæc addat, ſi reliquero de omnibus quæ ad ipſum pertinent uſque manè, mingentem ad parietem.

23. Abigaïl ayant apperçu David, deſcendit de deſſus ſon âne, & lui fit une

23. Cùm autem vidiſſet Abigail David, feſtinavit,

Ibid. litt. cinq ſéahs de farine grillée : » le ſéah contenoit environ dix pintes.

Ibid. Hébr. litt. cent raiſins ſecs : » ce qui pourroit s'entendre de ces gros raiſins qu'on voyoit dans la Paleſtine. *Infr.* XXX. 12.

℣. 22. Selon quelques exemplaires des Septante : Que Dieu me traite, ou que Dieu traite David dans toute ſa rigueur, s'il reſte rien en vie, &c. » La lecture de la Vulgate eſt conforme à l'Hébreu, & aux autres exemplaires de la Verſion des Septante. On peut comparer cette expreſſion avec celle qu'on trouvera dans le Livre ſuivant, chap. III. 35. & XIX. 13.

Ibid. Mingentem ad parietem. c. à. d. non pas même un chien.

& deſcendit de aſino, & procidit coram David ſuper faciem ſuam, & adoravit ſuper terram,

profonde révérence, en ſe proſternant le viſage contre terre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1057.

24. & cecidit ad pedes ejus, & dixit: In me ſit, domine mi, hæc iniquitas: loquatur, obſecro, ancilla tua in auribus tuis; & audi verba famulæ tuæ.

24. Elle ſe jetta à ſes pieds, & lui dit: Que cette *méchanceté de mon mari, & cette* iniquité *qu'il a commiſe contre vous*, mon ſeigneur, tombe ſur moi: " permettez *ſeulement*, je vous prie, à votre ſervante de vous parler, & ne refuſez pas de l'entendre.

25. Ne ponat, ordo, dominus meus rex cor ſuum ſuper virum iſtum iniquum Nabal: quoniam ſecundùm nomen ſuum ſtultus eſt, & ſtultitia eſt cum eo: ego autem ancilla tua non vidi pueros tuos, domine mi, quos miſiſti.

25. Que le cœur de mon ſeigneur & de mon roi " ne ſoit point ſenſible à l'injuſtice de Nabal, parce qu'il eſt inſenſé; & ſon nom même, *qui ſignifie fou*, marque ſa folie: car pour moi, mon ſeigneur, je n'ai point vu les gens que vous avez envoyés. *David commençant de s'appaiſer par ces paroles d'Abigaïl, elle ajouta:*

26. Nunc ergo, domine mi, vivit Dominus, & vivit anima tua, qui prohibuit te ne venires in ſanguinem, & ſalvavit manum tuam tibi: & nunc fiant ſicut Nabal inimici tui, & qui quærunt domino meo malum.

26. Maintenant donc, mon ſeigneur, vive le Seigneur, & vivez vous-même, puiſque le Seigneur " vous a empêché de venir répandre le ſang, & qu'il vous a retenu la main, *en m'envoyant au devant de vous: qu'il en ſoit beni à jamais*, & que vos ennemis, qui cherchent les moyens de vous nuire, deviennent ſemblables à Nabal; *car vous ne devez pas douter que le Seigneur ne le puniſſe de l'injure qu'il vous a faite:* " *ne penſez donc plus à vous en venger vous-même.*

27. Quapropter ſuſcipe benedictionem hanc,

27. Mais recevez, *je vous prie*, " ce préſent, que votre ſervante vous appor-

℣. 24. Hébr. litt. *In me ego.* Cet *ego* en Hébreu ANI, paroît venir du mot ADNI, *domine mi*, qui ſuit: ce n'eſt vraiſemblablement qu'une faute de Copiſte.

℣. 25. *Rex.* Ce mot n'eſt ni dans l'Hébreu, ni dans les Septante.

℣. 26. C'eſt le ſens de l'Hébreu: *quia prohibuit te Dominus.*

Ibid. Autr. qu'ils deviennent ſemblables à Nabal: * c. à. d. qu'ils deviennent auſſi foibles & auſſi mépriſables que lui.

℣. 27. Ce mot *Suſcipe*, ou ſelon le ſtyle des Hébreux, *Suſcipe, quæſo*, eſt omis dans l'Hébreu.

te pour vous, mon ſeigneur, & pour en faire part à tous vos gens.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1057.

quam attulit ancilla tua tibi domino meo: & da pueris qui ſequuntur te dominum meum.

28. Remettez l'iniquité *de Nabal à la priere* de votre ſervante ; *vous ferez en cela une action digne des deſſeins que Dieu a ſur vous* : car le Seigneur très-certainement établira votre maiſon, parce que vous combattez pour lui : qu'il ne trouve donc en vous aucun mal pendant tous les jours de votre vie."

28. Auſer iniquitatem famulæ tuæ: faciens enim faciet Dominus tibi domino meo domum fidelem, quia prælia Domini, domine mi, tu præliaris : malitia ergo non inveniatur in te omnibus diebus vitæ tuæ.

29. S'il s'éleve un jour quelqu'un qui vous perſécute, mon ſeigneur, & qui cherche à vous ôter la vie, votre vie précieuſe au Seigneur votre Dieu ſera du nombre de celles des vivants, qu'il tient comme en ſa garde : " mais celle de vos ennemis ſera agitée & jettée bien loin, comme une pierre lancée avec effort dans une fronde.

29. Si enim ſurrexerit aliquando homo perſequens te, & quærens animam tuam, erit anima domini mei cuſtodita quaſi in faſciculo viventium, apud Dominum Deum tuum : porrò inimicorum tuorum anima rotabitur, quaſi in impetu & circulo fundæ.

30. Lors donc que le Seigneur vous aura fait les grands biens qu'il a prédits de vous, & qu'il vous aura établi chef ſur Iſraël,

30. Cùm ergo fecerit Dominus tibi domino meo omnia quæ locutus eſt bona de te, & conſtituerit te ducem ſuper Iſrael,

31. le cœur de mon ſeigneur n'aura point ce ſcrupule, ni ce remords, d'avoir répandu" le ſang innocent, & de

31. non erit tibi hoc in ſingultum, & in ſcrupulum cordis domino

℣. 28. Hébr. autr. & qu'il ne s'eſt jamais trouvé en vous aucun mal.

℣. 29. litt. elle ſera liée dans le faiſceau des vivants. » Cette comparaiſon eſt priſe de l'argent qui avant d'être réduit en monnoie, conſiſtoit autrefois en petites broches ou lingots, qu'on lioit enſemble, & dont on faiſoit un faiſceau.

℣. 31. Hébr. litt. *& quòd effuderis.* Cette conjonction qui n'eſt point amenée, eſt aſſez viſiblement une faute de Copiſte.

meo, quòd effuderis ſanguinem innoxium, aut ipſe te ultus fueris: & cùm benefecerit Dominus domino meo, recordaberis ancillæ tuæ.

s'être vengé lui-même: & quand Dieu vous aura comblé de biens, vous vous ſouviendrez, mon ſeigneur, de votre ſervante, *& du conſeil qu'elle oſe aujourd'hui vous donner.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1057.

32. Et ait David ad Abigail: Benedictus Dominus Deus Iſrael, qui miſit hodiè te in occurſum meum, & benedictum eloquium tuum,

32. David répondit à Abigaïl: Que le Seigneur le Dieu d'Iſraël ſoit beni, de vous avoir envoyée aujourd'hui au devant de moi; que votre parole ſoit benie;

33. & benedicta tu, quæ prohibuiſti me hodiè ne irem ad ſanguinem, & ulciſcerer me manu meâ.

33. & ſoyez benie vous-même, de ce que vous m'avez empêché de répandre le ſang, & de me venger de ma propre main.

34. Alioquin vivit Dominus Deus Iſrael, qui prohibuit me ne malum facerem tibi: niſi citò veniſſes in occurſum mihi, non remanſiſſet Nabal uſque ad lucem matutinam mingens ad parietem.

34. Car ſans cela, je jure par le Seigneur le Dieu d'Iſraël, qui m'a empêché de vous faire du mal, que ſi vous ne fuſſiez venue promptement au devant de moi, il ne ſeroit reſté en vie demain au matin dans la maiſon de Nabal, ni homme, ni bête.

35. Suſcepit ergo David de manu ejus omnia quæ attulerat ei, dixítque ei: Vade pacificè in domum tuam; ecce audivi vocem tuam, & honoravi faciem tuam.

35. David reçut donc de ſa main tout ce qu'elle avoit apporté, & lui dit: Allez en paix dans votre maiſon: j'ai fait ce que vous m'avez demandé; & c'eſt en conſidération de votre perſonne, que je l'ai fait.

36. Venit autem Abigail ad Nabal: & ecce erat ei convivium in domo ejus, quaſi convivium re-

36. Abigaïl enſuite retourna vers Nabal; & elle trouva qu'il faiſoit dans ſa maiſon un feſtin de Roi: ſon cœur nageoit dans la joie; car il avoit tant bu,

qu'il étoit tout ivre : Abigaïl ne lui parla de rien juſqu'au matin.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1057.

gis, & cor Nabal jucundum : erat enim ebrius nimis : & non indicavit ei verbum puſillum aut grande uſque manè.

37. Le lendemain, lorſqu'il eut un peu diſſipé les vapeurs du vin, ſa femme lui rapporta tout ce qui s'étoit paſſé ; & ſon cœur fut comme frappé de mort en lui-même, & demeura *inſenſible* comme une pierre.

37. Diluculò autem cùm digeſtiſſet vinum Nabal, indicavit ei uxor ſua verba hæc, & emortuum eſt cor ejus intrinſecùs, & factus eſt quaſi lapis.

38. Dix jours après, le Seigneur le frappa *véritablement*, & il mourut.

38. Cúmque pertranſiſſent decem dies, percuſſit Dominus Nabal, & mortuus eſt.

39. David ayant appris la mort de Nabal, dit : Beni ſoit le Seigneur, qui m'a vengé de la maniere outrageuſe dont Nabal m'avoit traité, qui a préſervé ſon ſerviteur du mal qu'il étoit près de faire, *en ſe vengeant lui-même*, & qui a fait que l'iniquité de Nabal eſt retombée ſur ſa tête, *ſans que j'y aie eu part*. Cependant David envoya vers Abigaïl, & lui fit parler pour la demander en mariage.

39. Quod cùm audiſſet David mortuum Nabal, ait : Benedictus Dominus, qui judicavit cauſam opprobrii mei de manu Nabal, & ſervum ſuum cuſtodivit à malo, & malitiam Nabal reddidit Dominus in caput ejus. Miſit ergo David, & locutus eſt ad Abigail, ut ſumeret eam ſibi in uxorem.

40. Les gens de David vinrent la trouver ſur le Carmel, & lui dirent : David nous a envoyés vers vous, pour vous témoigner qu'il ſouhaite de vous épouſer.

40. Et venerunt pueri David ad Abigail in Carmelum, & locuti ſunt ad eam, dicentes : David miſit nos ad te, ut accipiat te ſibi in uxorem.

41. Abigaïl auſſi-tôt ſe proſterna juſqu'en terre, & elle dit : Votre ſervante ſeroit trop heureuſe d'être employée à

41. Quæ conſurgens adoravit prona in terram, & ait : Ecce famula tua

ſit in ancillam, ut lavet pedes ſervorum domini mei.

laver les pieds des ſerviteurs de mon ſeigneur.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1057.

42. Et feſtinavit, & ſurrexit Abigail, & aſcendit ſuper aſinum, & quinque puellæ ierunt cum ea, pediſſequæ ejus, & ſecuta eſt nuntios David: & facta eſt illi uxor.

42. Abigaïl enſuite ſe levant promptement, monta ſur un âne; & cinq filles qui la ſervoient, allerent avec elle. Elle ſuivit les gens de David, & elle l'épouſa.

43. Sed & Achinoam accepit David de Jezrael: & fuit utraque uxor ejus.

43. David épouſa " auſſi Achinoam, qui étoit de Jezraël; " & l'une & l'autre fut ſa femme.

44. Saul autem dedit Michol filiam ſuam, uxorem David, Phalti filio Lais, qui erat de Gallim.

44. Saül, de ſon côté, donna Michol ſa fille, femme de David, à Phalti, " fils de Laïs, qui étoit de Gallim. "

℣. 43. Autr. avoit auſſi épouſé Achinoam. » Elle eſt toujours nommée avant Abigaïl.

Ibid. On l'entend de Jézraël de la Tribu de Juda. Il y avoit une autre ville du même nom dans la Tribu d'Iſſachar.

℣. 44. nommé auſſi Phaltiel. 2. *Reg.* III. 15.

Ibid. Ville de la Tribu de Benjamin.

CHAPITRE XXVI.

David ſe retire vers le déſert de Ziph. Saül vient l'y chercher. David entre la nuit dans ſa tente, & emporte ſa lance & ſa coupe. Saül reconnoît l'innocence de David.

1. ET venerunt Ziphæi ad Saul in Gabaa, dicentes: Ecce David abſconditus eſt in colle Hachila, quæ eſt ex adverſo ſolitudinis.

1. CEpendant ceux de Ziph vinrent trouver Saül à Gabaa, & lui dirent: David eſt caché dans la colline d'Hachila, " qui eſt vis-à-vis du déſert.

Sup. XXIII. 19.

2. Et ſurrexit Saul, &

2. Saül prit auſſi-tôt avec lui trois mille

℣. 1. où il s'étoit déjà retiré. *Supr.* XXIII. 19.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1057.

hommes choiſis de tout Iſraël, & alla chercher David dans le déſert de Ziph.

descendit in desertum Ziph, & cum eo tria millia virorum de electis Israel, ut quæreret David in deserto Ziph.

3. Il campa ſur la colline " d'Hachila, qui eſt vis-à-vis du déſert, ſur le chemin. David demeuroit alors dans ce déſert : & comme on lui dit que Saül venoit l'y chercher,

3. Et castrametatus est Saul in Gabaa Hachila, quæ erat ex adverso solitudinis in via : David autem habitabat in deserto. Videns autem quòd venisset Saul post se in desertum,

4. il envoya des gens pour le reconnoître, & il apprit qu'il étoit venu très-certainement.

4. misit exploratores, & didicit quòd illuc venisset certissimè.

5. Il partit donc ſans bruit, & s'en vint au lieu où étoit Saül : il remarqua le lieu où étoit la tente de Saül & d'Abner fils de Ner, général de ſon armée ; & voyant *par le profond ſilence qui régnoit par tout le camp*, que Saül dormoit dans *ſa* tente, " & tous ſes gens autour de lui,

5. Et surrexit David clàm, & venit ad locum ubi erat Saul : cúmque vidisset locum, in quo dormiebat Saul, & Abner filius Ner, princeps militiæ ejus, & Saulem dormientem in tentorio, & reliquum vulgus per circuitum ejus,

6. il dit à Achimélech Héthéen, & à Abiſaï fils de Sarvia, " frere de Joab : Qui veut venir avec moi dans le camp de Saül ? Abiſaï lui dit : J'irai avec vous.

6. ait David ad Achimelech Hethæum, & Abisai filium Sarviæ, fratrem Joab, dicens : Quis descendet mecum ad Saul in castra ? Dixítque Abisai : Ego descendam tecum.

7. David & Abiſaï allerent donc la

7. Venerunt ergo Da-

℣. 3. Vulg. litt. *in Gabaa Hachila*. En Hébreu *Gabaa*, ſignifie colline.

℣. 5. Hébr. autr. dans *ſon* chariot *royal*.

℣. 6. Sarvia étoit ſœur de David. 1. *Par.* II. 16.

vid

vid & Abiſai ad populum nocte, & invenerunt Saul jacentem & dormientem in tentorio, & haſtam fixam in terra ad caput ejus: Abner autem & populum dormientes in circuitu ejus.

nuit parmi les gens de Saül, & ils trouverent Saül couché, & dormant dans ſa tente : ſa lance étoit à ſon chevet, fichée en terre ; & Abner avec tous ſes gens, dormoient autour de lui.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1057.

8. Dixítque Abiſai ad David : Concluſit Deus inimicum tuum hodiè in manus tuas : nunc ergo perfodiam eum lanceâ in terra, ſemel, & ſecundò opus non erit.

8. Alors Abiſaï dit à David : Dieu vous livre aujourd'hui votre ennemi entre les mains : je vais donc avec ma lance le percer juſqu'en terre " d'un ſeul coup ; & il n'en faudra point un ſecond.

9. Et dixit David ad Abiſai : Ne interficias eum : quis enim extendet manum ſuam in chriſtum Domini, & innocens erit?

9. David répondit à Abiſaï : Ne le tuez point ; car qui étendra la main ſur l'oint du Seigneur, & ſera innocent ?

10. Et dixit David : Vivit Dominus, quia niſi Dominus percuſſerit eum, aut dies ejus venerit ut moriatur, aut in prælium deſcendens perierit :

10. Et il ajouta : Vive le Seigneur, à moins que " le Seigneur ne frappe lui-même Saül, ou que le jour de ſa mort n'arrive, ou qu'il ne ſoit tué dans une bataille, *il ne mourra point.*

11. propitius ſit mihi Dominus ne extendam manum meam in chriſtum Domini: nunc igitur tolle haſtam, quæ eſt ad caput ejus, & ſcyphum aquæ, & abeamus.

11. Dieu me garde de porter la main ſur l'oint du Seigneur ! prenez ſeulement ſa lance qui eſt à ſon chevet, & ſa coupe ; & allons-nous-en.

12. Tulit igitur David haſtam, & ſcyphum aquæ,

12. David prit donc la lance & la coupe qui étoit au chevet de Saül, &

℣. 8. Hébr. *eum lanceâ & in terra* : peut-être pour, *eum lanceâ ejus in terra*. La même lettre v en Hébreu peut ſignifier *&* ou *ejus*.

℣. 10. Vulg. litt. *niſi* pour l'Hébreu *ſi non* : mais ce *non* manque dans l'Hébreu.

ils s'en allerent : il n'y eut perſonne qui les vît, ni qui sût ce qui se paſſoit, ou qui s'éveillât ; mais tous dormoient, parce que le Seigneur les avoit aſſoupis d'un profond ſommeil.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1057.

qui erat ad caput Saul, & abierunt : & non erat quiſquam, qui videret & intelligeret, & evigilaret ; ſed omnes dormiebant, quia ſopor Domini irruerat ſuper eos.

13. David étant paſſé de l'autre côté, s'arrêta ſur le haut d'une montagne qui étoit fort loin, y ayant un grand intervalle entre lui & le camp.

13. Cúmque tranſiſſet David ex adverſo, & ſtetiſſet in vertice montis de longè, & eſſet grande intervallum inter eos,

14. Il appella de là à haute voix les gens de Saül, & Abner fils de Ner, & lui cria : Abner, ne répondrez-vous donc point ? Abner lui répondit : Qui êtes-vous qui criez *de la ſorte*, & qui troublez le repos du Roi ?

14. clamavit David ad populum, & ad Abner filium Ner, dicens : Nonne reſpondebis, Abner ? Et reſpondens Abner, ait : Quis es tu, qui clamas & inquietas regem ?

15. David lui dit ? N'êtes-vous pas un brave homme ? & y a-t-il quelqu'un dans Iſraël qui vous vaille ? comment donc n'avez-vous pas gardé le Roi votre ſeigneur ? car il eſt venu quelqu'un d'entre le peuple, pour tuer le Roi votre ſeigneur.

15. Et ait David ad Abner : Numquid non vir tu es ? & quis alius ſimilis tuî in Iſrael ? quare ergo non cuſtodiſti dominum tuum regem ? ingreſſus eſt enim unus de turba, ut interficeret regem, dominum tuum.

16. Ce n'eſt pas là bien faire votre devoir : vive le Seigneur, vous méritez la mort, vous autres qui avez ſi mal gardé votre maître, qui eſt l'oinct du Seigneur : voyez donc maintenant où eſt la lance du Roi, & la coupe qui étoit à ſon chevet.

16. Non eſt bonum hoc quod feciſti : vivit Dominus, quoniam filii mortis eſtis vos, qui non cuſtodiſtis dominum veſtrum, chriſtum Domini : nunc ergo vide ubi ſit haſta regis, & ubi ſit ſcyphus aquæ, qui erat ad caput ejus.

17. Cognovit autem Saul vocem David, & dixit: Numquid vox hæc tua, fili mi David? Et ait David: Vox mea, domine mi rex.

17. Saül reconnut la voix de David, & lui dit : N'eſt-ce pas là votre voix que j'entends, mon fils David ? David lui dit : C'eſt ma voix, mon ſeigneur, *& mon* Roi. AV. L'ERE CHR. VULG. 1057.

18. Et ait: Quam ob cauſam dominus meus perſequitur ſervum ſuum? quid feci? aut quod eſt malum in manu mea?

18. Et il ajouta : Pourquoi mon ſeigneur perſécute-t-il ſon ſerviteur ? qu'ai-je fait ? de quel mal ma main eſt-elle ſouillée ?

19. Nunc ergo audi, oro, domine mi rex, verba ſervi tui: Si Dominus incitat te adversùm me, odoretur ſacrificium: ſi autem filii hominum, maledicti ſunt in conſpectu Domini, qui ejecerunt me hodiè, ut non habitem in hæreditate Domini, dicentes: Vade, ſervi diis alienis.

19. Mon ſeigneur *& mon* Roi, ſouffrez que votre ſerviteur vous diſe cette parole : Si c'eſt le Seigneur qui vous pouſſe contre moi, qu'il reçoive l'odeur du ſacrifice *que je lui offre, en épargnant mon ennemi, & en ſouffrant ſans murmure tout ce qu'il me fait ſouffrir.* " Mais ſi ce ſont les hommes, ils ſont maudits devant le Seigneur, de me chaſſer ainſi aujourd'hui de ſon héritage, afin que je n'y habite point, en me diſant, *ſinon par leurs paroles, au moins par leurs violences :* Allez ; ſervez les dieux étrangers *parmi les nations qui les adorent.*

20. Et nunc non effundatur ſanguis meus in terram coram Domino: quia egreſſus eſt rex Iſrael, ut quærat pulicem unum, ſicut perſequitur perdix in montibus.

20. Que mon ſang donc ne ſoit point répandu ſur la terre, à la vue du Seigneur : & falloit-il que le Roi d'Iſraël ſe mît en campagne, pour courir après une puce, comme on court par les montagnes après une perdrix ? "

21. Et ait Saul: Peccavi, revertere, fili mi David: nequaquàm enim ultrà tibi malefaciam, eo quòd pretioſa fuerit ani-

21. Saül lui répondit : J'ai péché : revenez, mon fils David ; je ne vous ferai plus de mal à l'avenir, puiſque ma vie a été aujourd'hui précieuſe devant vos yeux ; car il paroît que j'ai agi comme un

℣. 19. Autr. qu'il reçoive l'odeur de *votre* ſacrifice ; *qu'il rempliſſe vos deſirs ; qu'il me faſſe tomber entre vos mains.*

℟. 20. D'autres l'entendent d'un oiſeau particulier à la Paleſtine, d'une poule ſauvage.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1057.

insensé, & que j'ai été mal informé de beaucoup de choses.

ma mea in oculis tuis hodiè : apparet enim quòd stultè egerim, & ignoraverim multa nimis.

22. David dit ensuite : Voici la lance du Roi : que l'un de ses gens passe ici, & qu'il l'emporte.

22. Et respondens David, ait : Ecce hasta regis : transeat unus de pueris regis, & tollat eam.

23. Au reste, le Seigneur rendra à chacun selon sa justice & selon sa fidélité ; car il vous a livré aujourd'hui entre mes mains, " & je n'ai point voulu porter la main sur l'oinct du Seigneur.

23. Dominus autem retribuet unicuique secundùm justitiam suam & fidem : tradidit enim te Dominus hodiè in manum meam, & nolui extendere manum meam in christum Domini.

24. Comme donc votre ame a été aujourd'hui précieuse devant mes yeux, qu'ainsi mon ame soit précieuse devant les yeux du Seigneur, & qu'il me délivre de tous les maux *que mes ennemis voudroient me faire.*

24. Et sicut magnificata est anima tua hodiè in oculis meis, sic magnificetur anima mea in oculis Domini, & liberet me de omni angustia.

25. Saül répondit à David : Beni soyez-vous, mon fils David : vous réussirez certainement dans vos entreprises ; & votre puissance sera grande. David ensuite s'en alla ; & Saül s'en retourna chez lui.

25. Ait ergo Saul ad David : Benedictus tu, fili mi David : & quidem faciens facies, & potens poteris. Abiit autem David in viam suam, & Saul reversus est in locum suum.

℣. 23. Hébr. lit. *in manu*, le pronom *mea* est omis.

CHAPITRE XXVII.

David ſe retire de nouveau chez Achis Roi de Geth. Ce Prince lui donne Sicéleg. Il fait des courſes ſur les ennemis d'Iſraël.

1. ET ait David in corde ſuo : Aliquando incidam unâ die in manus Saul : nonne melius eſt ut fugiam, & ſalver in terra Philiſthinorum, ut deſperet Saul, ceſſétque me quærere in cunctis finibus Iſrael ? fugiam ergo manus ejus.

1. APrès cela, David dit en lui-même : Je tomberai l'un de ces jours entre les mains de Saül. Ne vaut-il pas mieux que je m'enfuie, & que je me ſauve au pays des Philiſtins, afin que Saül déſeſpere *de me trouver*, & qu'il ceſſe de me chercher, comme il fait, dans toutes les terres d'Iſraël ? je me retirerai donc loin de ſa domination.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1057.

2. Et ſurrexit David, & abiit ipſe & ſexcenti viri cum eo, ad Achis filium Maoch regem Geth.

2. Ainſi David, *après s'être aſſuré de la bonne diſpoſition des Philiſtins à ſon égard*, partit, & s'en alla, avec ſes ſix cents hommes, chez Achis, fils de Maoch, Roi de Geth.

3. Et habitavit David cum Achis in Geth : ipſe & viri ejus, vir & domus ejus ; & David, & duæ uxores ejus, Achinoam Jezrahelitis, & Abigail uxor Nabal Carmeli.

3. Il y demeura avec ſes gens, donc chacun avoit ſa famille ; & il y amena ſes deux femmes, Achinoam de Jezrahel, & Abigaïl *qui avoit été* femme de Nabal du Carmel.

4. Et nuntiatum eſt Sauli quòd fugiſſet David in Geth, & non addidit ultrà quærere eum.

4. Saül fut averti auſſi-tôt que David s'étoit retiré à Geth, & il ne ſe mit plus en peine d'aller le chercher.

5. Dixit autem David ad Achis : Si inveni gratiam in oculis tuis, detur mihi locus in una urbium regionis hujus, ut habitem ibi : cur enim manet ſervus tuus in civitate regis tecum ?

5. Or David dit à Achis : Si j'ai trouvé grace devant vos yeux, donnez-moi une des villes de ce pays, où je puiſſe demeurer : car pourquoi votre ſerviteur demeurera-t-il avec vous dans la ville royale ?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1057.

6. Achis lui donna donc dès ce jour-là Sicéleg : & c'eſt en cette maniere que Sicéleg eſt venue aux Rois de Juda, qui la poſſedent encore aujourd'hui. "

6. Dedit itaque ei Achis in die illa Siceleg : propter quam cauſam facta eſt Siceleg regum Juda, uſque in diem hanc.

7. David demeura dans les terres des Philiſtins pendant quatre mois, " *avant de s'établir à Sicéleg.* "

7. Fuit autem numerus dierum quibus habitavit David in regione Philiſthinorum, quatuor menſium.

8. Il faiſoit des courſes avec ſes gens, & pilloit Geſſuri, Gerzi & les Amalécites ; car ces bourgs étoient autrefois habités *par ces peuples*, depuis le chemin de Sur, juſqu'au pays d'Egypte. "

8. Et aſcendit David, & viri ejus, & agebant prædas de Geſſuri, & de Gerzi, & de Amalecitis : hi enim pagi habitabantur in terra antiquitùs, euntibus Sur uſque ad terram Ægypti.

9. Et, *comme ces peuples étoient du nombre de ceux que Dieu avoit anathématiſés*, il tuoit tout ce qu'il rencontroit dans le pays, ſans laiſſer en vie ni homme, ni femme ; & après qu'il avoit enlevé les bœufs, les brebis, les ânes, les chameaux & les habits, il revenoit trouver Achis.

9. Et percutiebat David omnem terram, nec relinquebat viventem virum & mulierem : tollénſque oves, & boves, & aſinos, & camelos, & veſtes, revertebatur, & veniebat ad Achis.

10. Et lorſqu'Achis lui diſoit : Sur qui " avez-vous couru aujourd'hui ? David lui répondoit : Vers la partie méridionale de

10. Dicebat autem ei Achis : In quem irruiſti hodiè ? Reſpondebat Da-

℣. 6. Cette ville étoit d'abord échue dans le partage de Juda. (*Joſ.* xv. 31.) Elle avoit été cédée enſuite à celle de Siméon. (*Joſ.* xix. 5.) Mais elle étoit apparemment demeurée juſqu'alors ſous la puiſſance des Philiſtins.

℣. 7. Hébr. litt. *dies & quatuor menſes.* Au lieu de IMIM, *dies*, peut-être liſoit-on dans le ſtyle des Hébreux SNT IMIM, *mutatio dierum*, hébraïſme pour *annus integer*, un an & quatre mois.

Ibid. Cela paroît clairement par les ℣℣. 9. 10. & 11.

℣. 8. Hébr. autr. les Geſſurites, les Gerzites & les Amalécites ; car ces peuples habitoient le pays qui ſe trouve depuis Holam en allant par Sur juſqu'au pays d'Egypte. C'eſt-à-dire, qu'au lieu de HNH ISBOT, *ipſæ habitabant*, on auroit peut-être lu HM ISBIM, *ipſi habitabant* ; & que MHOLM, traduit par *à ſæculo*, ou *antiquitùs*, pourroit ſe prendre pour un nom propre *ab Holam.*

℣. 10. Vulg. litt. *in quem :* le pronom *quem* eſt omis dans l'Hébreu.

vid : Contra meridiem Judæ,& contra meridiem Jerameel, & contra meridiem Ceni.

Juda, vers le midi de Jéraméel, " & le midi de Céni, " *lui faiſant ainſi entendre que c'étoit ſur ceux de ſon propre pays.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1057.

11. Virum & mulierem non vivificabat David, nec adducebat in Geth, dicens : Ne fortè loquantur adversùm nos. Hæc fecit David : & hoc erat decretum illi omnibus diebus quibus habitavit in regione Philiſthinorum.

11. *Or* David ne laiſſoit en vie ni homme, ni femme ; & il n'en amenoit pas un à Geth : de peur, diſoit-il, que ces gens-là ne parlent contre nous. C'eſt ainſi que David ſe conduiſoit ; & c'eſt ce qu'il avoit accoutumé de faire, pendant tout le temps qu'il demeura parmi les Philiſtins.

12. Credidit ergo Achis David, dicens : Multa mala operatus eſt contra populum ſuum Iſrael : erit igitur mihi ſervus ſempiternus.

12. Achis ſe fioit donc tout-à-fait à David ; car il diſoit en lui-même : Il a fait de grands maux " à Iſraël ſon peuple : c'eſt pourquoi il demeurera toujours attaché à mon ſervice.

Ibid. Jéraméel eſt un petit canton du partage de Juda fort avancé vers le midi, & poſſédé par les deſcendants de Jéraméel, fils aîné d'Eſron. 1. *Par.* II. 9.

Ibid. c. à. d. le pays habité par les Cinéens deſcendants de Jéthro. Au lieu de ces trois *contra*, on lit dans l'Hébreu, *ſupra*; *& ſupra*, *& contra* : mais on confond aiſément en Hébreu HAL, *ſupra*, avec AL, *contra* ou *versùs*.

℣. 12. Hébr. Il s'eſt rendu de mauvaiſe odeur : » c. à. d. odieux.

CHAPITRE XXVIII.

Derniere guerre des Philiſtins contre Saül. David s'engage d'y accompagner le Roi de Geth. Saül conſulte une Pythoniſſe, qui évoque Samuel.

1. FActum eſt autem in diebus illis, congregaverunt Philiſthiim agmina ſua, ut præpara-

1. EN ce temps-là, les Philiſtins aſſemblerent leurs troupes, & ſe préparerent à combattre contre Iſraël. Alors Achis dit à David : Aſſurez-vous Av. l'Ere Chr. Vulg. 1055.

que je vous ménerai avec moi à la guerre, vous & vos gens.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1055.

rentur ad bellum contra Iſrael: dixítque Achis ad David: Sciens nunc ſcito, quoniam mecum egredieris in caſtris tu, & viri tui.

2. David lui répondit: Vous verrez maintenant ce que votre ſerviteur fera. Et moi, lui dit Achis, je vous confierai toujours la garde de ma perſonne.

2. Dixítque David ad Achis: Nunc ſcies quæ facturus eſt ſervus tuus. Et ait Achis ad David: Et ego cuſtodem capitis mei ponam te cunctis diebus.

Sup. xxv. 1. *Eccli.* xlvi. 21.

3. Or Samuel étoit mort; tout Iſraël l'avoit pleuré; & il avoit été enterré dans la ville de Ramatha, lieu de ſa naiſſance:" & Saül, *par ſon conſeil*, avoit chaſſé les magiciens & les devins de ſon royaume.

3. Samuel autem mortuus eſt, planxítque eum omnis Iſrael, & ſepelierunt eum in Ramatha urbe ſua: & Saul abſtulit magos & ariolos de terra.

4. Les Philiſtins s'étant donc aſſemblés, vinrent camper à Sunam, *dans la tribu d'Iſſachar*: Saül, de ſon côté, aſſembla toutes les troupes d'Iſraël, & vint à Gelboé."

4. Congregatíque ſunt Philiſthiim, & venerunt, & caſtrametati ſunt in Sunam: congregavit autem & Saul univerſum Iſrael, & venit in Gelboe.

5. Et ayant vu l'armée des Philiſtins, *qui étoit fort nombreuſe*, il fut frappé d'étonnement, & la crainte le ſaiſit juſqu'au *fond du* cœur.

5. Et vidit Saul caſtra Philiſthiim, & timuit, & expavit cor ejus nimis.

6. Il conſulta le Seigneur; mais le Seigneur ne lui répondit, ni en ſonges, ni par les prêtres," ni par les Prophetes.

6. Conſuluítque Dominum, & non reſpondit ei, neque per ſomnia, neque per ſacerdotes, neque per prophetas.

℣. 3. Hébr. *in Ramatha & in urbe ſua.* Au lieu de BHIRO, *in urbe ſua*, l'Interprete Syrien a lu BQBRO, *in ſepulchro ſuo*: dans ſon ſépulchre.

℣. 4. montagnes au midi de Sunam.

℣. 6. Hébr. litt. ni par l'Urim *que portoit le Grand-Prêtre.* » Ce qui ſuppoſe qu'il y avoit un Grand-Prêtre dans le parti de Saül, différent d'Abiathar, qui s'étoit ſauvé auprès de David.

7. Dixítque

7. Dixítque Saul ſervis ſuis : Quærite mihi mulierem habentem pythonem, & vadam ad eam, & ſciſcitabor per illam. Et dixerunt ſervi ejus ad eum: Eſt mulier pythonem habens in Endor.

7. Alors *entrant dans une eſpece de déſeſpoir*, il dit à ſes officiers : Cherchez-moi une femme qui ait un eſprit de python, " afin que j'aille la trouver, & que, par ſon moyen, je puiſſe conſulter *le démon, puiſque le Seigneur ne veut pas me parler.* Ses ſerviteurs lui dirent : Il y a à Endor " une femme qui a un eſprit de python.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1055.

Levit. xx. 27. *Deut.* xviii. 11. *Act.* xvi. 16.

8. Mutavit ergo habitum ſuum, veſtitúſque eſt aliis veſtimentis, & abiit ipſe, & duo viri cum eo, venerúntque ad mulierem nocte, & ait illi: Divina mihi in pythone, & ſuſcita mihi quem dixero tibi.

8. Saül ſe déguiſa donc, changea d'habits, & s'en alla, accompagné de deux hommes ſeulement : il vint la nuit chez cette femme, & lui dit : Conſultez pour moi l'eſprit de python, & évoquez moi celui que je vous dirai.

9. Et ait mulier ad eum: Ecce tu noſti quanta fecerit Saul, & quomodò eraſerit magos & ariolos de terra : quare ergo inſidiaris animæ meæ, ut occidar?

9. Cette femme lui répondit : Vous ſavez tout ce qu'a fait Saül, & de quelle maniere, il a exterminé les magiciens & les devins de toutes ſes terres : pourquoi donc me tendez-vous un piege, pour me perdre ?

10. Et juravit ei Saul in Domino, dicens : Vivit Dominus, quia non eveniet tibi quidquam mali propter hanc rem.

10. Saül lui jura par le Seigneur, & lui dit : Vive le Seigneur, il ne vous arrivera de ceci aucun mal.

11. Dixítque ei mulier : Quem ſuſcitabo tibi ? Qui ait : Samuelem mihi ſuſcita.

11. La femme lui dit : Qui voulez-vous voir ? Il lui répondit : Faites-moi venir Samuel.

12. Cùm autem vidiſſet

12. La femme ayant vu *tout d'un coup*

℣. 7. Chez les Profanes, l'eſprit de Python eſt l'eſprit d'Apollon ſurnommé *Pythius*, dont les oracles étoient les plus célebres. L'Hébreu ſe peut traduire : un eſprit de divination. *Levit.* xxi. 27. *Deut.* xviii. 11.

Ibid. ville dans la vallée de Jezraël au pied des monts de Gelboë.

paroître Samuel, *ſans qu'elle eut fait aucuns enchantements*, " jetta un grand cri, & dit à Saül : Pourquoi m'avez-vous trompée ? car vous êtes Saül ; *& la préſence de Samuel me le fait aſſez connoître.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1055.

mulier Samuelem, exclamavit voce magnâ, & dixit ad Saul : Quare impoſuiſti mihi? tu es enim Saul.

13. Le Roi lui dit : Ne craignez point : qu'avez-vous vu ? J'ai vu, lui dit-elle ; un *homme avec la majeſté d'un* Dieu, " qui ſortoit de la terre.

13. Dixítque ei rex : Noli timere : quid vidiſti? Et ait mulier ad Saul : Deos vidi aſcendentes de terra.

14. Saül lui dit : Comment eſt-il fait ? C'eſt, dit-elle, un vieillard couvert d'un manteau, *comme un Prophete.* Saül reconnut donc que c'étoit Samuel ; &, *quoiqu'il ne le vît point*, il lui fit une profonde révérence, en ſe baiſſant juſqu'en terre, *vers le lieu où la pythoniſſe le voyoit.*

14. Dixítque ei : Qualis eſt forma ejus ? Quæ ait : Vir ſenex aſcendit, & ipſe amictus eſt pallio. Et intellexit Saul quòd Samuel eſſet, & inclinavit ſe ſuper faciem ſuam in terra, & adoravit.

15. *Alors* Samuel dit à Saül : Pourquoi avez-vous troublé mon repos, en me faiſant évoquer ? Saül lui répondit : Je ſuis dans une étrange extrêmité : les Philiſtins me font la guerre, & Dieu s'eſt retiré de moi ; il ne m'a voulu répondre, ni par les prophetes, ni en ſonges : c'eſt pourquoi je vous ai fait évoquer, afin que vous m'appreniez ce que je dois faire.

Eccli. XLVI. 23.

15. Dixit autem Samuel ad Saul : Quare inquietaſti me ut ſuſcitarer ? Et ait Saul : Coarctor nimis : ſiquidem Philiſthiim pugnant adversùm me, & Deus receſſit à me, & exaudire me noluit, neque in manu prophetarum, neque per ſomnia : vocavi ergo te, ut oſtenderes mihi quid faciam.

16. Samuel lui dit : Pourquoi vous adreſſez-vous à moi, puiſque *je vous ai dit poſitivement que* le Seigneur vous a abandonné, & qu'il eſt paſſé à votre ri-

16. Et ait Samuel : Quid interrogas me, cùm Dominus receſſerit à te, &

℣. 12. Voyez la *Diſſertation ſur cette apparition*, à la tête de ce Livre.

℣. 13. litt. des Dieux. Dans l'Hébreu le pluriel de ce mot ſe met pour le ſingulier. C'eſt pourquoi au ℣. ſuiv. on voit que Saül ne parle que d'un ſeul : *Qualis eſt forma ejus.*

tranſierit ad æmulum tuum ?

17. Faciet enim tibi Dominus ſicut locutus eſt in manu mea, & ſcindet regnum tuum de manu tua, & dabit illud proximo tuo David :

18. quia non obediſti voci Domini, neque feciſti iram furoris ejus in Amalec : idcircò quod pateris, fecit tibi Dominus hodiè.

19. Et dabit Dominus etiam Iſrael tecum in manus Philiſthiim : cras autem tu & filii tui mecum eritis : ſed & caſtra Iſrael tradet Dominus in manus Philiſthiim.

20. Statímque Saul cecidit porrectus in terram : extimuerat enim verba Samuelis, & robur non erat in eo, quia non comederat panem totâ die illâ.

21. Ingreſſa eſt itaque mulier illa ad Saul, (conturbatus enim erat valdè,) dixítque ad eum :

val ? " *je n'ai rien de meilleur à vous dire aujourd'hui.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1055.

17. Car le Seigneur vous traitera comme je vous l'ai dit de ſa part : il déchirera votre royaume, *& l'arrachera* de vos mains, pour le donner à David votre ſemblable :

18. parce que vous n'avez, ni obéi à la voix du Seigneur, *qui vous avoit défendu d'offrir le ſacrifice*, ni exécuté l'arrêt de ſa colere contre les Amalécites, *qu'il vous avoit ordonné d'exterminer :* c'eſt pour cela que le Seigneur vous envoie aujourd'hui ce que vous ſouffrez.

19. Il livrera même Iſraël avec vous entre les mains des Philiſtins : demain vous ſerez avec moi, *au rang des morts*, vous & vos fils ; & le Seigneur abandonnera aux Philiſtins le camp même d'Iſraël.

20. Saül tomba auſſi-tôt, & demeura étendu ſur la terre : car les paroles de Samuel l'avoient épouvanté ; & les forces lui manquerent, parce qu'il n'avoit point mangé de tout ce jour-là.

21. La Magicienne vint à lui dans le trouble où il étoit, & elle lui dit : Vous voyez que votre ſervante vous a obéi, que j'ai expoſé ma vie pour vous,

[r] ℣. 16. Sept. litt. *& eſt cum proximo tuo.* & il eſt avec votre ſemblable. Le mot *cum* manque dans l'Hébreu. Du reſte on a déjà vu au chap. XV. ℣. 28. une expreſſion pareille : *Scidit Dominus regnum Iſrael à te hodiè, & tradidit illud proximo tuo.* Et ici même au ℣. ſuiv. la même expreſſion va être répétée.

& que je me ſuis rendue à ce que vous avez deſiré de moi.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1055.

Ecce obedivit ancilla tua voci tuæ, & poſui animam meam in manu mea: & audivi ſermones tuos, quos locutus es ad me.

22. Ecoutez donc auſſi votre ſervante, & ſouffrez que je vous ſerve un peu de pain, afin qu'ayant mangé, vous repreniez vos forces, & que vous puiſſiez vous mettre en chemin.

22. Nunc igitur audi & tu vocem ancillæ tuæ, & ponam coram te buccellam panis, ut comedens convaleſcas, & poſſis iter agere.

23. Saül le refuſa, & lui dit: Je ne mangerai point. Mais ſes ſerviteurs & cette femme le contraignirent de manger; & s'étant enfin rendu à leurs prieres, il ſe leva, & s'aſſit ſur le lit, *pour ſe mettre à table.*"

23. Qui renuit, & ait: Non comedam. Coegerunt autem eum ſervi ſui, & mulier, & tandem audita voce eorum ſurrexit de terra, & ſedit ſuper lectum.

24. Or cette femme avoit dans ſa maiſon un veau gras, qu'elle alla tuer auſſi-tôt. Elle prit de la farine, la pêtrit, & en fit des pains ſans levain,

24. Mulier autem illa habebat vitulum paſcualem in domo, & feſtinavit, & occîdit eum: tollénſque farinam, miſcuit eam, & coxit azyma,

25. qu'elle ſervit devant Saül & ſes ſerviteurs. Après donc qu'ils eurent mangé, ils s'en allerent, & marcherent toute la nuit, *pour ſe rendre à l'armée, & ſe préparer au combat.*

25. & poſuit ante Saul & ante ſervos ejus. Qui cùm comediſſent, ſurrexerunt, & ambulaverunt per totam noctem illam.

℣. 23. Selon l'uſage des anciens qui mangeoient aſſis ou couchés ſur des lits.

CHAPITRE XXIX.

Les Princes des Philiſtins obligent Achis de renvoyer David à Sicéleg.

1. CONgregata ſunt ergo Philiſthiim univerſa agmina in Aphec : ſed & Iſrael caſtrametatus eſt ſuper fontem, qui erat in Jezrahel.

1. CEpendant toutes les troupes des Philiſtins s'aſſemblerent à Aphec ; " & Iſraël de ſon côté vint camper à la fontaine de Jezrahel. " Av. l'Ere Chr. Vulg. 1055.

2. Et ſatrapæ quidem Philiſthiim incedebant in centuriis & millibus : David autem & viri ejus erant in noviſſimo agmine cum Achis.

2. Les princes des Philiſtins marchoient à la tête de leurs troupes, de leurs compagnies & de leurs régiments : & David, accompagné de ſes gens, étoit à l'arriere-garde, avec Achis.

3. Dixerúntque principes Philiſthiim ad Achis : Quid ſibi volunt Hebræi iſti ? Et ait Achis ad principes Philiſthiim : Num ignoratis David, qui fuit ſervus Saul regis Iſrael, & eſt apud me multis diebus, vel annis, & non inveni in eo quidquam, ex die quâ transfugit ad me, uſque ad diem hanc ?

3. Alors les princes des Philiſtins dirent à Achis : A quoi bon ces Hébreux *viennent-ils avec nous ?* Achis leur répondit : Eſt-ce que vous ne connoiſſez pas David, qui a ſervi Saül Roi d'Iſraël ? il y a nombre de jours, ou même quelques années, qu'il eſt avec moi ; & je n'ai rien trouvé à redire en lui, depuis le jour où il s'eſt réfugié auprès de moi, juſqu'aujourd'hui. *Sup.* XXVII. 8.

4. Irati ſunt autem adversùs eum principes Philiſthiim, & dixerunt ei : Revertatur vir iſte, & ſedeat in loco ſuo, in quo

4. Mais les princes des Philiſtins ſe mirent en colere contre lui, & lui dirent : Que cet homme-là s'en retourne ; qu'il demeure au lieu où vous l'avez mis ; & qu'il ne ſe trouve point avec nous à la bataille, de peur qu'il ne ſe 1. *Par.* XII. 18.

℣. 1. entre les montagnes du Thabor & de Gelboë, dans la vallée de Jezraël.

Ibid. au pied des montagnes de Gelboë.

tourne contre nous au milieu du combat : car comment pourra-t-il autrement appaiſer ſon maître, que par notre ſang ?

Av. l'Ère Chr. Vulg. 1055.

conſtituiſti eum, & non deſcendat nobiſcum in prælium, ne fiat nobis adverſarius, cùm præliari cœperimus : quomodò enim aliter poterit placare dominum ſuum, niſi in capitibus noſtris?

5. N'eſt-ce pas là ce David, à qui ceux qui danſoient, diſoient dans leurs chants de réjouiſſance : Saül en a tué mille, & David dix mille ?

5. Nonne iſte eſt David cui cantabant in choris, dicentes : Percuſſit Saul in millibus ſuis, & David in decem millibus ſuis ?

6. Achis appella donc David, & lui dit : Vive le Seigneur, " pour moi je ne trouve en vous que ſincérité & fidélité ; j'approuve la maniere dont vous vous êtes conduit à l'armée : vous n'avez point fait de démarche dans mon camp qui ne m'ait agréé ; & vous ne m'avez donné aucun ſujet de plainte, depuis le temps où vous êtes venu auprès de moi, juſqu'aujourd'hui ; mais vous n'agréez pas aux princes.

6. Vocavit ergo Achis David, & ait ei : Vivit Dominus : quia rectus es tu, & bonus in conſpectu meo : & exitus tuus & introitus mecum eſt in caſtris : & non inveni in te quidquam mali ex die quâ veniſti ad me uſque in diem hanc : ſed ſatrapis non places.

7. Retournez vous-en donc ; & allez en paix, afin que vous ne bleſſiez point les yeux des princes des Philiſtins.

7. Revertere ergo, & vade in pace, & non offendas oculos ſatraparum Philiſthiim.

8. David dit à Achis : Qu'ai-je donc fait ? & qu'avez-vous trouvé dans votre ſerviteur, depuis le temps où j'ai paru devant vous, juſqu'à ce jour, pour ne me pas permettre d'aller avec vous,

8. Dixítque David ad Achis : Quid enim feci, & quid inveniſti in me ſervo tuo, à die quâ fui in

℣. 6. Hébr. litt. *Vivit Jehova.* Achis jure par le Dieu *Jehova*, ou pour ſe conformer à la religion de David, & lui donner plus d'aſſurance de ce qu'il lui diſoit ; ou parce qu'il reconnoiſſoit le Dieu *Jehova*, non comme le ſeul Dieu, mais comme une autre Divinité, ſemblable à celles qui étoient en grand nombre chez les Païens.

conſpectu tuo uſque in diem hanc, ut non veniam, & pugnem contra inimicos domini mei regis ?

& de combattre contre les ennemis de mon ſeigneur *& de mon* Roi ?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1055.

9. Reſpondens autem Achis, locutus eſt ad David : Scio quia bonus es tu in oculis meis, ſicut Angelus Dei, ſed principes Philiſthinorum dixerunt : Non aſcendet nobiſcum in prælium.

9. Achis répondit à David : Je ſais que vous êtes un homme de bien ; vous êtes à mes yeux " comme un ange de Dieu, *comme un homme qu'il m'a envoyé ;* " mais les princes des Philiſtins ont réſolu *abſolument* que vous ne vous trouveriez point avec eux dans le combat.

10. Igitur conſurge manè tu, & ſervi domini tui, qui venerunt tecum : & cùm de nocte ſurrexeritis, & cœperit diluceſcere, pergite.

10. C'eſt pourquoi tenez-vous prêts demain dès le matin, vous & les ſerviteurs de votre maître, qui ſont venus avec vous : levez-vous avant le jour ; & ſi-tôt qu'il commencera de paroître, allez-vous-en.

11. Surrexit itaque de nocte David ipſe & viri ejus, ut proficiſcerentur manè, & reverterentur ad terram Philiſthiim : Philiſthiim autem aſcenderunt in Jezrahel.

11. Ainſi David ſe leva avec ſes gens pendant la nuit, pour partir dès le matin, & pour retourner au pays des Philiſtins. Et les Philiſtins marcherent à Jezrahel. *Or Dieu permit que les Philiſtins euſſent cette défiance de David, afin de le tirer de la néceſſité où il ſe trouvoit de combattre contre ſon Roi, ou de trahir Achis, qui ſe confioit en lui.*

℣. 9. Ces mots *in oculis meis*, conviennent beaucoup mieux à ce qui ſuit qu'à ce qui précede ; & l'on peut préſumer qu'en Hébreu le pronom étoit originairement répété pour diſtinguer les deux phraſes : *Scio quia bonus tu : tu in oculis meis ſicut Angelus Dei.*

Ibid. Le nom d'*Ange* ſignifie Envoyé.

CHAPITRE XXX.

David, à ſon retour, trouve Sicéleg pillée par les Amalécites. Il les pourſuit, les taille en pieces, reprend ſur eux le butin, & le partage à ſes troupes, & aux anciens de Juda.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1055.

1. Rois jours après, David arrivant avec ſes gens à Sicéleg, *trouva que* les Amalécites ayant fait des courſes du côté du midi, étoient venus à Sicéleg, l'avoient priſe, & y avoient mis le feu.

1. Par. XII. 20.

2. Ils en avoient emmené les femmes captives & tous ceux qu'ils y avoient trouvés, depuis le plus petit juſqu'au plus grand. Ils n'avoient tué perſonne; mais ils emmenoient tout avec eux, & s'en retournoient.

3. David & ſes gens étant donc arrivés à Sicéleg, & ayant trouvé la ville brûlée, & leurs femmes, leurs fils & leurs filles emmenées captives,

4. ils commencerent tous de crier & de pleurer, juſqu'à ce que leurs larmes fuſſent épuiſées.

5. Les deux femmes de David, Achinoam de Jezrahel, & Abigaïl veuve de Nabal du Carmel, avoient auſſi été emmenées captives.

1. CUmque veniſſent David & viri ejus in Siceleg die tertiâ, Amalecitæ impetum fecerant ex parte auſtrali in Siceleg, & percuſſerant Siceleg, & ſuccenderant eam igni.

2. Et captivas duxerant mulieres ex ea, à minimo uſque ad magnum: & non interfecerant quemquam, ſed ſecum duxerant, & pergebant itinere ſuo.

3. Cùm ergo veniſſent David & viri ejus ad civitatem, & inveniſſent eam ſuccenſam igni, & uxores ſuas, & filios ſuos, & filias ductas eſſe captivas,

4. levaverunt David & populus qui erat cum eo, voces ſuas, & planxerunt donec deficerent in eis lacrymæ.

5. Siquidem & duæ uxores David captivæ ductæ fuerant, Achinoam Jezrahelitis, & Abigail uxor Nabal Carmeli.

6. Et

6. Et contriſtatus eſt David valdè: volebat enim eum populus lapidare, quia amara erat anima uniuſcujuſque viri ſuper filiis ſuis & filiabus: confortatus eſt autem David in Domino Deo ſuo.

6. David fut ſaiſi d'une extrême affliction; car le peuple vouloit le lapider, tous étant dans une douleur amere pour avoir perdu leurs fils " & leurs filles; mais il mit ſa force & ſa confiance dans le Seigneur ſon Dieu.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1055.

7. Et ait ad Abiathar ſacerdotem filium Achimelech: Applica ad me ephod. Et applicavit Abiathar ephod ad David,

7. Et il dit au Grand-Prêtre Abiathar fils d'Achimélech: Prenez pour moi l'éphod. Et Abiathar ſe revêtit de l'éphod pour David.

8. & conſuluit David Dominum, dicens: Perſequar latrunculos hos, & comprehendam eos, an non? Dixítque ei Dominus: Perſequere; abſque dubio enim comprehendes eos, & excuties prædam.

8. Et David conſulta le Seigneur, en lui diſant: Pourſuivrai-je ces brigands? & les prendrai-je? ou ne les prendrai-je pas? " Le Seigneur lui répondit: Pourſuivez-les; car indubitablement vous les prendrez, & vous retirerez de leurs mains tout ce qu'ils ont pris.

9. Abiit ergo David ipſe, & ſexcenti viri qui erant cum eo, & venerunt uſque ad torrentem Beſor: & laſſi quidam ſubſtiterunt.

9. David marcha auſſi-tôt, avec les ſix cents hommes qui l'accompagnoient, & ils vinrent au torrent de Béſor, où quelques-uns d'entr'eux s'arrêterent, étant fatigués. "

10. Perſecutus eſt autem David ipſe, & qua-

10. Et David pourſuivit les Amalécites, avec quatre cents hommes de ſes

℣. 6. On lit dans l'Hébreu BNU, *filio ſuo*, pour BNIU, *filiis ſuis*.

℣. 8. Dans l'Hébreu on lit: *Perſequar turmam hanc, an comprehendam eam?* Les Septante ſemblent avoir lu: *Si perſequar*: alors le ſens de l'Hébreu ſeroit: Si je pourſuis cette troupe de brigands, la prendrai-je?

℣. 9. Hébr. litt. & les autres s'arrêterent. Il eſt aſſez évident, que cette expreſſion eſt anticipée, puiſqu'elle eſt relative non aux ſix cents qui précedent, mais aux quatre cents qui vont ſuivre. Le R. P. Houbigant penſe qu'elle étoit originairement au milieu du ℣. ſuiv. en cette maniere: David pourſuivit les Amalécites avec quatre cents hommes, & les autres s'arrêterent: il s'en arrêta deux cents qui n'avoient pu, &c.

Av. l'Erb Chr. Vulg. 1055.

gens, y en ayant eu deux cents qui n'avoient pu paſſer le torrent de Béſor, " parce qu'ils étoient las.

dringenti viri : ſubſtiterant enim ducenti, qui laſſi tranſire non poterant torrentem Beſor.

11. Ils trouverent en chemin un Egyptien, qu'ils amenerent à David, & à qui ils donnerent du pain à manger & de l'eau à boire,

11. Et invenerunt virum Ægyptium in agro, & adduxerunt eum ad David : dederúntque ei panem ut comederet, & biberet aquam,

12. avec une partie d'un cabas de figues, & deux paquets de raiſins ſecs. " L'Egyptien ayant mangé, reprit ſes eſprits, & revint à lui ; car il y avoit déjà trois jours & trois nuits qu'il n'avoit ni mangé de pain, ni bu d'eau.

12. ſed & fragmen maſſæ caricarum, & duas ligaturas uvæ paſſæ. Quæ cùm comediſſet, reverſus eſt ſpiritus ejus, & refocillatus eſt : non enim comederat panem, neque biberat aquam, tribus diebus & tribus noctibus.

13. David lui dit : A qui es-tu ? d'où viens-tu ? & où vas-tu ? Il lui répondit : Je ſuis un eſclave Egyptien, qui ſert un Amalécite : mon maître m'a laiſſé là, parce que je tombai malade avant-hier.

13. Dixit itaque ei David : Cujus es tu ? vel undè ? & quò pergis ? Qui ait : Puer Ægyptius ego ſum, ſervus viri Amalecitæ : dereliquit autem me dominus meus, quia ægrotare cœpi nudiuſtertius.

14. Car nous avons fait une irruption vers la partie méridionale des Céréthiens, " vers Juda, & vers le midi de Caleb, " & nous avons brûlé Sicéleg.

14. Siquidem nos erupimus ad auſtralem plagam Cerethi, & contra Judam, & ad meridiem Caleb, & Siceleg ſuccendimus igni.

℣. 10. Ce torrent prenoit ſa ſource des montagnes de l'Idumée, & alloit ſe jetter dans la Méditerranée au deſſous de Rhinocorure.

℣. 12. Hébr. litt. deux raiſins ſecs. Voyez au Chapitre xxv. ℣. 18.

℣. 14. Les Céréthiens ſont les mêmes que les Philiſtins. Voyez la *Diſſertation ſur l'Origine des Philiſtins*, à la tête de ce Livre.

Ibid. c. à. d. aux environs de Cariath-Arbé & de Cariath-Sépher, villes de la Tribu de Juda, poſſédées par les deſcendants de Caleb & d'Othoniel ſon gendre.

15. Dixítque ei David : Potes me ducere ad cuneum iſtum ? Qui ait : Jura mihi per Deum, quòd non occidas me, & non tradas me in manus domini mei, & ego ducam te ad cuneum iſtum. Et juravit ei David.

15. David lui dit : Pourras-tu me mener à ces gens-là ? L'Egyptien lui répondit : Jurez-moi par le nom de Dieu, que vous ne me tuerez point, & que vous ne me livrerez point entre les mains de mon maître ; je vous ménerai où ils ſont. David le lui jura. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1055.

16. Qui cùm duxiſſet eum, ecce illi diſcumbebant ſuper faciem univerſæ terræ, comedentes & bibentes, & quaſi feſtum celebrantes diem, pro cuncta præda, & ſpoliis quæ ceperant de terra Philiſthiim, & de terra Juda.

16. L'Egyptien l'ayant donc conduit, ils trouverent les Amalécites qui étoient couchés ſur la terre par toute la campagne, mangeant & buvant, & faiſant une eſpece de fête pour tout le butin & les dépouilles qu'ils avoient priſes ſur les terres des Philiſtins & de Juda.

17. Et percuſſit eos David à veſpere uſque ad veſperam alterius diei, & non evaſit ex eis quiſquam, niſi quadringenti viri adoleſcentes, qui aſcenderant camelos, & fugerant.

17. David les chargea, & les tailla en pieces, depuis ce ſoir-là, juſqu'au ſoir du lendemain, " & il ne s'en échappa pas un, hors quatre cents jeunes hommes qui monterent ſur des chameaux, & s'enfuirent.

18. Eruit ergo David omnia quæ tulerant Amalecitæ, & duas uxores ſuas eruit.

18. David recouvra donc tout ce que les Amalécites avoient pris, & il délivra *de leurs mains* ſes deux femmes.

19. Nec defuit quidquam à parvo uſque ad magnum, tam de filiis

19. Il ne ſe trouva rien de perdu, depuis le plus petit, juſqu'au plus grand, tant des garçons que des filles, ni de toutes les dépouilles : & David rame-

℣. 15. Ces mots, *Et juravit ei David*, ſont omis dans l'Hébreu. On les trouve dans la Verſion Syriaque.

℣. 17. Hébr. autr. depuis le crépuſcule *du matin* du lendemain, juſqu'au ſoir *de ce même jour*. On lit dans l'Hébreu *poſtridiè eorum* : mais ce pronom eſt aſſez évidemment une faute de Copiſte.

na généralement tout ce qu'ils avoient pris.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1055.

20. Il reprit tous les troupeaux de moutons & de bœufs, & les fit marcher devant lui. " Sur quoi ſes gens diſoient : Voilà le butin de David.

21. Il vint joindre enſuite les deux cents hommes, qui, étant las, s'étoient arrêtés, & n'avoient pu le ſuivre, & à qui il avoit commandé de demeurer ſur le bord du torrent de Béſor : ils vinrent au devant de lui & de ceux qui l'accompagnoient. David s'approchant d'eux, leur fit bon viſage.

22. Mais tout ce qu'il y avoit de gens méchants & corrompus, à la ſuite de David, commencerent de dire : Puiſqu'ils ne ſont point venus avec nous, nous ne leur donnerons rien du butin que nous avons pris : que chacun ſe contente qu'on lui rende ſa femme & ſes enfants ; & après cela, qu'il s'en aille.

23. Mais David leur dit : Ce n'eſt pas ainſi, mes freres, que vous devez diſpoſer de ce que le Seigneur nous a mis entre les mains ; *puiſque* c'eſt lui qui

quàm de filiabus, & de ſpoliis ; & quæcumque rapuerant, omnia reduxit David.

20. Et tulit univerſos greges & armenta, & minavit ante faciem ſuam : dixerúntque : Hæc eſt præda David.

21. Venit autem David ad ducentos viros, qui laſſi ſubſtiterant, nec ſequi potuerant David, & reſidere eos juſſerat in torrente Beſor : qui egreſſi ſunt obviam David & populo qui erat cum eo. Accedens autem David ad populum, & ſalutavit eos pacificè.

22. Reſpondénſque omnis vir peſſimus & iniquus, de viris qui ierant cum David, dixit : Quia non venerunt nobiſcum, non dabimus eis quidquam de præda, quam eruimus : ſed ſufficiat unicuique uxor ſua & filii ; quos cùm acceperint, recedant.

23. Dixit autem David : Non ſic facietis, fratres mei, de his quæ tradidit

℣. 20. Hébr. litt. *Duxerunt ante faciem pecoris hujus* : au lieu de, *& duxerunt ante faciem ejus pecus hoc.* C'eſt-à-dire, que la conjonction *&*, & le pronom *ejus* manquent dans l'Hébreu.

nobis Dominus, & cuſtodivit nos, & dedit latrunculos, qui eruperant adversùm nos, in manus noſtras :

nous a conſervés, & qui nous a livré ces brigands qui étoient venus nous piller. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1055.

24. nec audiet vos quiſquam ſuper ſermone hoc : æqua enim pars erit deſcendentis ad prælium, & remanentis ad ſarcinas, & ſimiliter divident.

24. Perſonne n'écoutera cette propoſition que vous faites : car celui qui aura combattu, & celui qui ſera demeuré au bagage, auront la même part au butin, & ils partageront également.

25. Et factum eſt hoc ex die illa, & deinceps conſtitutum & præfinitum, & quaſi lex in Iſrael uſque in diem hanc.

25. C'eſt ce qui s'eſt pratiqué depuis ce temps-là, *comme cela s'étoit pratiqué du temps de Moyſe & de Joſué ;* " & il s'en eſt fait enſuite une regle ſtable dans Iſraël, & comme une loi qui dure encore aujourd'hui.

26. Venit ergo David in Siceleg, & miſit dona de præda ſenioribus Juda proximis ſuis, dicens : Accipite benedictionem de præda hoſtium Domini :

26. David étant arrivé à Sicéleg, envoya du butin qu'il avoit pris, aux anciens de Juda, qui étoient ſes proches, en leur faiſant dire : Recevez cette bénédiction " des dépouilles des ennemis du Seigneur.

27. his qui erant in Bethel, & qui in Ramoth ad meridiem, & qui in Jether,

27. Il en envoya à ceux qui étoient à Béthel, " à ceux de Ramoth vers le midi, à ceux de Jéther,

28. & qui in Aroer, & qui in Sephamoth, & qui in Eſthamo,

28. à ceux d'Aroër, de Séphamoth, d'Eſthamo,

29. & qui in Rachal, & qui in urbibus Jerameel, & qui in urbibus Ceni,

29. & de Rachal ; à ceux qui étoient dans les villes de Jéraméel & dans les villes de Céni,

30. & qui in Arama, & qui in lacu Aſan, & qui in Athach,

30. à ceux d'Arama, à ceux du lac d'Aſan, " à ceux d'Athach,

℣. 25. Hébr. autr. Depuis ce jour-là, & dès auparavant.

℣. 26. c. à. d. ce préſent.

℣. 27. Ce nom qui ſignifie la maiſon de Dieu, peut auſſi s'entendre de Cariath-iarim où étoit l'Arche.

℣. 30. Hébr. à ceux de Chor-Aſan. " La plupart de ces lieux ſont de la Tribu de Juda. Aroër étoit de la Tribu de Gad au delà du Jourdain ſur le torrent d'Arnon, vers le pays de Moab où David avoit été quelque temps.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1055.

31. à ceux d'Hébron, & à tous les autres qui étoient dans les lieux où David avoit demeuré avec ſes gens ; & *par-là il gagna leur affection, & les attira à ſon ſervice.*

31. & qui in Hebron ; & reliquis qui erant in his locis, in quibus commoratus fuerat David ipſe & viri ejus.

CHAPITRE XXXI.

Combat des Philiſtins contre Iſraël. Mort de Saül & de ſes fils.

I. *Paralipomenes*, X.

1. CEpendant la bataille ſe donna entre les Philiſtins & les Iſraélites. " Les Iſraélites furent mis en fuite devant les Philiſtins ; & il en fut tué un grand nombre ſur la montagne de Gelboé.

1. PHiliſthiim autem pugnabant adverſùm Iſrael : & fugerunt viri Iſrael ante faciem Philiſthiim, & ceciderunt interfecti in monte Gelboe,

2. Les Philiſtins vinrent fondre ſur Saül & ſur ſes enfants : ils tuerent les fils de Saül, Jonathas, Abinadab & Melchiſua.

2. Irruerúntque Philiſthiim in Saul, & in filios ejus, & percuſſerunt Jonathan, & Abinadab, & Melchiſua, filios Saul.

3. Et tout l'effort du combat tomba ſur Saül : les archers " le joignirent, & le bleſſerent " dangereuſement.

3. Totúmque pondus prælii verſum eſt in Saul : & conſecuti ſunt eum viri ſagittarii, & vulneratus eſt vehementer à ſagittariis.

4. Alors Saül dit à ſon écuyer : Tirez votre épée, & tuez-moi, de peur que ces incirconcis ne m'inſultent encore en m'ôtant la vie. Mais ſon écuyer, tout épouvanté *de ces paroles*, ne voulut

4. Dixítque Saul ad armigerum ſuum : Evagina gladium tuum, & percute me : ne fortè veniant incir-

℣. 1. Ici commence le rapport qui ſe trouve entre les Livres des Rois & les Livres des Paralipomenes. Dans cette édition, nous aurons ſoin de marquer ce rapport à la tête de chaque Chapitre par la citation des textes paralleles. Ainſi la citation miſe à la tête de celui-ci, ſignifie qu'il répond au Chap. x. du premier Livre des Paralipomenes. On trouvera à la tête des Paralipomenes une Table qui contiendra en abrégé la Concorde de ces Livres.

℣. 3. Hébr. litt. *jaculatores homines arcu* ; au lieu de *homines jaculatores arcu.*

Ibid. On lit dans l'Hébreu VIKL, *& doluit*, au lieu de VIKLL, *& vulneratus eſt.*

cumciſi iſti, & interficiant me, illudentes mihi. Et noluit armiger ejus : fuerat enim nimio terrore perterritus. Arripuit itaque Saul gladium, & irruit ſuper eum.

point le faire. Saül prit donc *ſon*" épée, & ſe jetta deſſus.

Av. l'Err Chr. Vulg. 1055.

5. Quod cùm vidiſſet armiger ejus, videlicet quòd mortuus eſſet Saul, irruit etiam ipſe ſuper gladium ſuum, & mortuus eſt cum eo.

5. Son écuyer voyant qu'il étoit mort, ſe jetta lui-même ſur ſon épée, & mourut auprès de lui.

6. Mortuus eſt ergo Saul, & tres filii ejus, & armiger illius, & univerſi viri ejus in die illa pariter.

6. Ainſi Saül mourut en ce jour-là, & avec lui trois de ſes fils, ſon écuyer, & tous ceux qui ſe trouverent auprès de ſa perſonne.

7. Videntes autem viri Iſrael, qui erant trans vallem, & trans Jordanem, quòd fugiſſent viri Iſraelitæ, & quòd mortuus eſſet Saul, & filii ejus, reliquerunt civitates ſuas, & fugerunt : venerúntque Philiſthiim, & habitaverunt ibi.

7. Or les Iſraélites qui étoient au delà de la vallée *de Jeẓraël*, & au delà du Jourdain, " ayant appris la défaite de l'armée d'Iſraël, & la mort de Saül & de ſes enfants, abandonnerent leurs" villes, & s'enfuirent : & les Philiſtins y vinrent, & s'y établirent.

8. Factâ autem die alterâ, venerunt Philiſthiim, ut ſpoliarent interfectos, & invenerunt Saul & tres filios ejus jacentes in monte Gelboe.

8. Le lendemain les Philiſtins vinrent dépouiller ceux qui avoient été tués *à la bataille*, & ils trouverent Saül avec ſes trois fils étendus *morts* ſur la montagne de Gelboé.

℣. 4. Le pronom n'eſt point exprimé dans le texte.

℣. 7. Hébr. autr. au paſſage *ou au deçà* de la vallée & du Jourdain. Le mot hébreu BABR, peut également ſignifier *au deçà* ou *au delà* ; & ceux qui étoient *au deçà* avoient plus ſujet de fuir que ceux qui étoient *au delà* ; de même que les Philiſtins étoient auſſi plus à portée de venir s'établir au deçà qu'au delà.

Ibid. Le pronom n'eſt pas exprimé dans l'Hébreu : on le trouve dans le I. Livre des Paralipomenes, x. 7.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1055.

9. Ils couperent la tête à Saül, & lui ôterent ſes armes ; *ils emporterent ſa tête, ſon corps & ſes armes ;* " & ils envoyerent par tout le pays des Philiſtins, pour répandre cette nouvelle, *& pour la publier* dans le temple de leurs idoles, & parmi les peuples.

9. Et præciderunt caput Saul, & ſpoliaverunt eum armis, & miſerunt in terram Philiſthinorum per circuitum, ut annuntiaretur in templo idolorum, & in populis.

10. Ils mirent les armes de Saül dans le temple d'Aſtaroth, " & pendirent ſon corps ſur la muraille de Bethſan, " *& ſa tête dans le temple de Dagon.* "

10. Et poſuerunt arma ejus in templo Aſtaroth ; corpus verò ejus ſuſpenderunt in muro Bethſan.

1. *Reg.* 11. 4.

11. Ceux de Jabès de Galaad ayant appris le traitement que les Philiſtins avoient fait à Saül,

11. Quod cùm audiſſent habitatores Jabes-Galaad, quæcumque fecerant Philiſthiim Saul,

12. tous les plus vaillants d'entr'eux ſortirent, marcherent toute la nuit, & ayant enlevé le corps de Saül & ceux de ſes enfants, qui étoient ſur la muraille de Bethſan, ils revinrent à Jabès de Galaad, où ils les brûlerent.

12. ſurrexerunt omnes viri fortiſſimi, & ambulaverunt totâ nocte, & tulerunt cadaver Saul, & cadavera filiorum ejus de muro Bethſan : venerúntque Jabes-Galaad, & combuſſerunt ea ibi :

13. Ils prirent leurs os, les enſévelirent dans le bois " de Jabès, & jeûnerent pendant ſept jours. "

13. & tulerunt oſſa eorum, & ſepelierunt in nemore Jabes, & jejunaverunt ſeptem diebus.

℣. 9. Cela eſt exprimé du moins en partie dans les Paralipomenes : & la ſuite le ſuppoſe.

℣. 10. Voyez la *Diſſertation ſur les Divinités des Philiſtins*, à la tête de ce Livre.

Ibid. Ville ſituée près du Jourdain à l'extrêmité de la vallée de Jezraël.

Ibid. On trouvera cette circonſtance dans le I. Livre des Paralipomenes, x. 10.

℣. 13. Quelques-uns croient que le mot hébreu employé ici ſignifie un orme. Au I. Livre des Paralipomenes, x. 12. on lit : ſous le chêne qui étoit à Jabès. Tout ce qui en réſulte, c'eſt que ce fut ſous un arbre, ſans qu'on puiſſe en déterminer le genre, parce que la ſignification de ces noms eſt très-incertaine dans l'Hébreu.

Ibid. Le jeûne & le deuil étoient comme inſéparables. Le deuil ordinaire étoit de ſept jours.

Fin du I. Livre des Rois.

ROIS.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

David apprend la fuite d'Iſraël, & la mort de Saül & de Jonathas. Il fait mourir celui qui ſe vantoit d'avoir tué Saül. Plainte de David ſur la mort de Saül & de Jonathas.

1. FACTUM eſt autem poſtquàm mortuus eſt Saul, ut David reverteretur à cæde Amalec, & maneret in Siceleg duos dies.

2. In die autem tertia, apparuit homo veniens de caſtris Saul, veſte conſciſsâ, & pulvere conſperſus caput: & ut venit ad David, cecidit ſuper faciem ſuam, & adoravit.

3. Dixítque ad eum David: Undè venis? qui ait ad eum: De caſtris Iſrael fugi.

4. Et dixit ad eum David: Quod eſt verbum

1. APRÈS la mort de Saül, David ayant défait les Amalécites, & étant revenu à Sicéleg, y avoit paſſé deux jours. Av. l'Erb Chr. Vulg. 1055.

2. Le troiſieme jour, il parut un homme qui venoit du camp de Saül. Ses habits étoient déchirés, & il avoit la tête pleine de pouſſiere. S'étant approché de David, il le ſalua, en ſe proſternant juſqu'en terre.

3. David lui dit: D'où venez-vous? Je me ſuis ſauvé, dit-il, de l'armée d'Iſraël.

4. David ajouta: Qu'eſt-il arrivé? Dites-le-moi. Il lui répondit: La ba-

taille s'eſt donnée ; le peuple a fui ; pluſieurs ſont morts dans cette défaite ; Saül même & Jonathas ſon fils y ont été tués.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1055.

quod factum eſt ? Indica mihi. Qui ait : Fugit populus ex prælio, & multi corruentes è populo mortui ſunt : ſed & Saul & Jonathas filius ejus interierunt.

5. David dit au jeune homme qui lui portoit cette nouvelle : Comment ſavez-vous que Saül & ſon fils Jonathas ſoient morts ?

5. Dixítque David ad adoleſcentem qui nuntiabat ei : Undè ſcis quia mortuus eſt Saul, & Jonathas filius ejus ?

6. Ce jeune homme lui répondit : Je me ſuis rencontré par haſard ſur la montagne de Gelboé, & j'y ai trouvé Saül qui s'appuyoit ſur ſa lance ; " & comme des chariots & des cavaliers " s'approchoient,

6. Et ait adoleſcens qui nuntiabat ei : Caſu veni in montem Gelboe, & Saul incumbebat ſuper haſtam ſuam : porrò currus & equites appropinquabant ei,

7. il m'a apperçu, en ſe retournant, & m'a appellé. Je lui ai répondu : Me voici.

7. & converſus poſt tergum ſuum, vidénſque me, vocavit. Cui cùm reſpondiſſem : Adſum :

8. Il m'a demandé qui j'étois ; & je lui ai dit " que j'étois Amalécite.

8. dixit mihi : Quiſnam es tu ? Et aio ad eum : Amalecites ego ſum.

9. Et il a ajouté : Approchez-vous de moi, & me tuez, parce que je ſuis ſaiſi de détreſſe & que je ſuis encore plein de vie. "

9. Et locutus eſt mihi : Sta ſuper me, & interfice me : quoniam tenent me anguſtiæ, & adhuc tota anima mea in me eſt.

10. M'étant donc approché de lui, je l'ai tué ; car je ſavois bien qu'il ne

10. Stánſque ſuper eum, occîdi illum : ſciebam

6. Cette circonſtance eſt différente de celle qu'on a vue au Chapitre précédent où Saül ſe jette ſur ſon épée. L'Amalécite dit ce qu'il veut pour s'attribuer le prétendu mérite d'avoir tué l'ennemi de David.

Ibid. On peut l'entendre de ceux mêmes qui conduiſoient les chariots.

℣. 8. On lit dans l'Hébreu VIAMR, *& dixit*, pour VAMR, *& dixi.*

℣. 9. On lit dans l'Hébreu CL AD, *omne donec*, qui ſignifient *quandiù* : mais vraiſemblablement on a pu lire AUD CL, *adhuc tota*, comme l'exprime la Vulgate.

enim quòd vivere non poterat poſt ruinam : & tuli diadema quod erat in capite ejus, & armillam de brachio illius, & attuli ad te dominum meum huc.

pouvoit pas ſurvivre à ſa ruine ; & je lui ai ôté ſon diadême " de deſſus la tête & le braçelet " de ſon bras, & je vous les ai apportés, à vous qui êtes mon ſeigneur.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1055.

11. Apprehendens autem David veſtimenta ſua ſcidit, omnéſque viri qui erant cum eo,

11. Alors David prit ſes vêtements, & les déchira ; " & tous ceux qui étoient avec lui, firent la même choſe.

12. & planxerunt, & fleverunt, & jejunaverunt uſque ad veſperam, ſuper Saul, & ſuper Jonathan filium ejus, & ſuper populum Domini & ſuper domum Iſrael, eo quòd corruiſſent gladio.

12. Ils s'abandonnerent au deuil & aux larmes : & ils jeûnerent juſqu'au ſoir, à cauſe *de la mort* de Saül & de Jonathas ſon fils, & *du malheur* du peuple du Seigneur & de la maiſon d'Iſraël, dont *un ſi grand nombre* avoit été paſſé au fil de l'épée.

13. Dixítque David ad juvenem qui nuntiaverat ei : Undè es tu ? Qui reſpondit : Filius hominis advenæ Amalecitæ ego ſum.

13. David dit au jeune homme qui lui apportoit cette nouvelle : D'où êtes-vous ? Il lui répondit : Je ſuis fils d'un étranger, d'un Amalécite.

14. Et ait ad eum David : Quare non timuiſti mittere manum tuam, ut occideres chriſtum Domini ?

14. David lui dit : Comment n'avez-vous point craint de mettre la main ſur l'oinct du Seigneur, & de le tuer ? *Vous porterez la peine de votre témérité.* Pſ. CIV. 15.

15. Vocánſque David unum de pueris ſuis, ait : Accedens irrue in eum. Qui percuſſit illum, & mortuus eſt.

15. *En même-temps*, David appellant un de ſes gens, lui dit : Jettez-vous ſur cet homme, & le tuez. Auſſi-tôt il le frappa, & il mourut,

16. Et ait ad eum Da-

16. pendant que David ajouta : C'eſt

℣. 10. C'étoit une ſimple bande de lin. *Ibid.* Les bracelets étoient ordinaires, même aux hommes, ſur-tout à ceux qui étoient d'une dignité éminente.

℣. 11. Marque ordinaire de deuil, qui par cette raiſon eſt ici imitée de tous ceux qui étoient préſens.

vous ſeul qui êtes la cauſe de votre mort, parce que votre propre bouche a porté témoignage contre vous, en diſant : C'eſt moi qui ai tué l'oinct du Seigneur.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1055.

vid : Sanguis tuus ſuper caput tuum: os enim tuum locutum eſt adversùm te, dicens: Ego interfeci chriſtum Domini.

17. Alors David fit cette plainte ſur *la mort de* Saül & *de* Jonathas ſon fils.

17. Planxit autem David planctum hujuſcemodi ſuper Saul, & ſuper Jonathan filium ejus.

18. Et il ordonna qu'on enſeignât aux enfants de Juda *ce Cantique appellé* l'Arc, comme il eſt écrit dans le Livre des Juſtes. " *Ce Cantique fut ainſi appellé, parce qu'il contient l'éloge de l'arc de Saül & de Jonathas.*" *En voici les paroles :* Conſidere, ô Iſraël, quelle eſt la perte *que tu viens de faire en la perſonne* de ceux qui ont été bleſſés & qui ſont morts ſur les collines, *afin que tu la pleures comme elle le mérite, & que tu travailles à la réparer.*"

(18. Et præcepit ut docerent filios Juda arcum, ſicut ſcriptum eſt in Libro juſtorum.) Et ait: Conſidera, Iſrael, pro his qui mortui ſunt ſuper excelſa tua vulnerati.

19. *Saül & Jonathas*, l'élite & la gloire d'Iſraël, ont été tués ſur tes montagnes : " comment ces vaillants hommes ſont-ils tombés morts ?

19. Inclyti Iſrael, ſuper montes tuos interfecti ſunt : quomodò ceciderunt fortes ?

20. N'annoncez point cette nouvelle dans Geth ; ne la publiez point dans les places publiques d'Aſcalon, de peur que les filles des Philiſtins ne s'en réjouiſſent, & que les filles des incirconcis n'en triomphent de joie.

20. Nolite annuntiare in Geth, neque annuntietis in compitis Aſcalonis : ne fortè lætentur filiæ Philiſthiim, ne exultent filiæ incircumciſorum.

℣. 18. Livre entiérement perdu qui ſe trouve déjà cité dans Joſué, x. 13.

Ibid. C'eſt l'unique explication que l'on puiſſe probablement donner de ce mot *Arcum*, qui embarraſſe fort tous les Interpretes, & qui n'eſt peut-être au fond qu'une faute de Copiſte. On ne le trouve point dans la Verſion des Septante. Au lieu de QST, *Arcum*, peut-être faudroit-il lire QINH, *Lamentum*.

Ibid. Et ait : conſidera, Iſrael, &c. Ces mots ne ſont ni dans l'Hébreu, ni dans les Septante : ou plutôt, c'eſt une double traduction des premiers mots du verſet ſuivant, priſe d'Aquila qui traduit : » Et il dit : Conſiderez, Iſraël, vos morts qui ont été tués : comment, &c.

℣. 19. Hébr. litt. *ſuper excelſa tua*, comme la Vulgate l'exprime au ℣. précéd. ce qui acheve de montrer que ce ſont deux traductions du même texte.

21. Montes Gelboe, nec ros, nec pluvia veniant ſuper vos, neque ſint agri primitiarum: quia ibi abjectus eſt clypeus fortium, clypeus Saul, quaſi non eſſet unctus oleo.

21. Montagnes de Gelboé, que la roſée & la pluie ne tombent " jamais ſur vous; qu'il n'y ait point *ſur vos côteaux* " de champs dont on offre les prémices *au Seigneur*: parce que c'eſt-là qu'a été jetté le bouclier des forts, le bouclier de Saül, comme s'il n'eut point été ſacré de l'huile *ſainte.* ".

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1055.

22. A ſanguine interfectorum, ab adipe fortium, ſagitta Jonathæ numquàm rediit retrorsùm, & gladius Saul non eſt reverſus inanis.

22. Jamais la fleche de Jonathas n'étoit retournée en arriere; *mais elle demeuroit toujours* teinte du ſang des morts, du carnage des plus vaillants *de ſes ennemis*; & jamais l'épée de Saül n'avoit été tirée en vain.

23. Saul & Jonathas amabiles & decori in vita ſua, in morte quoque non ſunt diviſi: aquilis velociores, leonibus fortiores.

23. Saül & Jonathas qui pendant leur vie étoient ſi aimables, ſont demeurés inſéparables dans la mort même: ils étoient plus agiles que les aigles & plus courageux que les lions.

24. Filiæ Iſrael, ſuper Saul flete, qui veſtiebat vos coccino in deliciis, qui præbebat ornamenta aurea cultui veſtro.

24. Filles d'Iſraël, pleurez ſur Saül, qui vous revêtoit d'écarlate parmi *la pompe &* les délices, & qui vous donnoit des ornements d'or, pour vous parer.

25. Quomodò ceciderunt fortes in prælio? Jonathas in excelſis tuis occiſus eſt?

25. Comment les forts ſont-ils tombés dans le combat? comment Jonathas a-t-il été tué ſur vos montagnes?

26. Doleo ſuper te, frater mi Jonatha, decore nimis, & amabilis ſuper

26. Votre mort me perce de douleur Jonathas mon frere, le plus beau *des Princes*, plus aimable que les plus aima-

℣. 21. Vulg. litt. *veniant* Sept. *deſcendat.* L'Hébreu n'exprime ni l'un ni l'autre.

Ibid. Hébr. litt. *ſuper vos, & agri primitiarum.* Cette conjonction n'eſt peut-être qu'une faute de Copiſte: Le ſens de l'Hébreu ſans cette conjonction, pourroit être: Montagnes de Gelboé, que la roſée ne tombe point *ſur vous*; & que la pluie ne deſcende point ſur vous, champs de prémices.

Ibid. Vulg. litt. *quaſi non.* Le mot *quaſi* n'eſt pas exprimé dans l'Hébreu, ſi ce n'eſt que l'on veuille prendre BLI, *non*, pour KLA, *quaſi non.*

bles des femmes. Je vous aimois comme une mere aime ſon fils unique."

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1055.

amorem mulierum. Sicut mater unicum amat filium ſuum, ita ego te diligebam.

27. Comment les forts ſont-ils tombés? comment la gloire des armes eſt-elle périe *en la perſonne de ces Princes, qui en faiſoient l'ornement & la ſplendeur?*

27. Quomodò ceciderunt robuſti, & perierunt arma bellica?

℣. 26. *Sicut mater unicum, &c.* Ces mots ne ſont ni dans l'Hébreu, ni même dans la Verſion des Septante.

CHAPITRE II.

David eſt ſacré Roi de Juda. Iſboſeth fils de Saül eſt établi Roi d'Iſraël. Combat entre l'armée de David & celle d'Iſboſeth. David demeure victorieux.

1. APrès cela, David conſulta le Seigneur, & lui dit: Irai-je dans quelqu'une des villes de Juda? Le Seigneur lui dit: Allez. David lui demanda: Où irai-je? Le Seigneur lui répondit: *Allez* à Hébron *qui eſt une forte place, ſituée au milieu de Juda.*

1. IGitur poſt hæc conſuluit David Dominum, dicens: Num aſcendam in unam de civitatibus Juda? Et ait Dominus ad eum: Aſcende. Dixítque David: Quò aſcendam? Et reſpondit ei: In Hebron.

2. David y alla donc avec ſes deux femmes, Achinoam de Jezraël, & Abigaïl veuve de Nabal du Carmel.

2. Aſcendit ergo David, & duæ uxores ejus, Achinoam Jezraelites, & Abigail uxor Nabal Carmeli:

3. David y mena auſſi les gens qui étoient avec lui, dont chacun y vint avec ſa famille; & ils demeurerent dans les villes *& dans les villages qui étoient aux environs* d'Hébron."

3. ſed & viros, qui erant cum eo, duxit David ſingulos cum domo ſua: & manſerunt in oppidis Hebron.

℣. 3. Peut-être que dans l'Hébreu, au lieu de BARI, *in urbibus*, il faudroit lire BAIR, *in urbe*. On ne voit qu'une ville de ce nom.

4. Venerúntque viri Juda, & unxerunt ibi David, ut regnaret ſuper domum Juda. Et nuntiatum eſt David, quòd viri Jabes-Galaad ſepeliſſent Saul.

4. Alors ceux de la tribu de Juda étant venus à Hebron, *ſans conſulter les autres tribus*, y ſacrerent David *de l'huile ſainte*, afin qu'il régnât ſur la maiſon de Juda. En même-temps, on rapporta à David, que " ceux de Jabès en Galaad avoient enſéveli Saül.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1059.

1. *Mach.* III. 57. *Infr.* V. 3.

5. Miſit ergo David nuntios ad viros Jabes-Galaad, dixítque ad eos: Benedicti vos Domino, qui feciſtis miſericordiam hanc cum domino veſtro Saul, & ſepeliſtis eum.

5. Il envoya auſſi-tôt des gens pour leur dire : Benis ſoyez-vous du Seigneur, de ce que vous avez uſé de cette humanité envers Saül votre ſeigneur, & que vous l'avez enſéveli.

6. Et nunc retribuet vobis quidem Dominus miſericordiam & veritatem : ſed & ego reddam gratiam, eo quòd feciſtis verbum iſtud.

6. Maintenant donc le Seigneur vous *le* rendra *ſelon* ſa miſéricorde & ſa vérité ; & moi-même je vous récompenſerai de cette action que vous avez faite. "

7. Confortentur manus veſtræ, & eſtote filii fortitudinis : licèt enim mortuus ſit dominus veſter Saul, tamen me unxit domus Juda in regem ſibi.

7. Ne vous laiſſez point abattre, & ſoyez gens de cœur ; car, encore que Saül votre Roi ſoit mort, néanmoins la maiſon de Juda m'a ſacré pour être ſon Roi, " *& j'aurai ſoin de vous mettre à couvert des inſultes de vos ennemis.*

8. Abner autem filius Ner, princeps exercitûs Saul, tulit Iſboſeth filium Saul, & circumduxit eum per caſtra,

8. D'un autre côté Abner fils de Ner, général de l'armée de Saül, prit Iſboſeth fils de Saül ; & l'ayant fait mener par tout le camp, "

℣. 4. Hébr. litt. *Et nuntiaverunt David dicentes : Viri Jabes-Galaad quòd ſepelierunt Saul.* Ce *quòd* paroît tranſpoſé, ou même étranger à cette phraſe. La Vulgate qui exprime *quòd* n'exprime pas *dicentes* : c'eſt qu'en effet l'un des deux ſuffit.

℣. 6. Hébr. litt. *& etiam ego faciam apud vos bonum iſtud, quia feciſtis verbum hoc.* Peut-être qu'au lieu de HTOBH, *bonum*, il faudroit lire CTUBH, *juxta bonum.*

℣. 7. Hébr. autr. car depuis que Saül votre Roi eſt mort, la maiſon de Juda, &c.

℣. 8. Hébr. autr. Et l'ayant fait paſſer à Mahanaïm : » ville au delà du Jourdain aſſez près de Jabès. *Infr.* ℣. 29.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1055.

9. l'établit Roi ſur Galaad, ſur Geſſuri " *au delà du Jourdain*, & ſur Jezraël, ſur Ephraïm, ſur Benjamin, & ſur tout Iſraël.

9. regémque conſtituit ſuper Galaad, & ſuper Geſſuri, & ſuper Jezrael, & ſuper Ephraim, & ſuper Benjamin, & ſuper Iſrael univerſum.

10. Iſboſeth fils de Saül avoit quarante ans, lorſqu'il commença de régner ſur Iſraël; & il régna deux ans *aſſez paiſiblement.* " Il n'y avoit alors que la ſeule maiſon de Juda qui ſuivît David.

10. Quadraginta annorum erat Iſboſeth filius Saul, cùm regnare cœpiſſet ſuper Iſrael, & duobus annis regnavit: ſola autem domus Juda ſequebatur David.

11. Et il demeura à Hébron ſept ans & demi, n'étant Roi que de cette ſeule tribu.

11. Et fuit numerus dierum quos commoratus eſt David, imperans in Hebron ſuper domum Juda, ſeptem annorum, & ſex menſium.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1053.

12. Alors " Abner fils de Ner ſortit de ſon camp, " & vint à Gabaon avec les gens d'Iſboſeth fils de Saül.

12. Egreſsúſque eſt Abner filius Ner, & pueri Iſboſeth filii Saul, de caſtris in Gabaon.

13. Joab, fils de Sarvia, marcha contre lui avec les troupes de David; & ils ſe rencontrerent près de la piſcine de Gabaon. Les armées s'étant approchées, s'arrêterent l'une devant l'autre: l'une étoit d'un côté de la piſcine; & l'autre, de l'autre.

13. Porrò Joab filius Sarviæ, & pueri David egreſſi ſunt, & occurrerunt eis juxta piſcinam Gabaon. Et cùm in unum conveniſſent, è regione ſederunt: hi ex una parte piſcinæ, & illi ex altera.

℣. 9. Hébr. ſur Aſſuri. Ce nom eſt inconnu dans ces contrées, ſi ce n'eſt qu'il déſignât la tribu d'Aſer.

℣. 10. C'eſt ainſi que quelques-uns tâchent de concilier ce ℣. avec le ſuiv. où l'on voit que David régna *ſept ans* ſur la ſeule tribu de Juda. Peut-être qu'au lieu de *deux ans*, il faudroit lire ſept ans dans ce ℣. comme dans le ſuivant. La ſuite le ſuppoſe: car au Chap. III. ℣. 1. on voit une longue guerre entre la maiſon de Saül & la maiſon de David.

℣. 12. c. à. d. après qu'Iſboſeth eut régné deux ans ſur Iſraël. *Supr.* ℣. 10.

Ibid. Hébr. autr. il ſortit de Mahanaïm, (*Supr.* ℣. 8.) & vint à Gabaon: » ville de la Tribu de Benjamin.

14. Dixítque

14. Dixítque Abner ad Joab : Surgant pueri , & ludant coram nobis. Et reſpondit Joab : Surgant.

14. Abner dit à Joab : Que quelques jeunes gens s'avancent, & qu'ils s'exercent devant nous. Joab répondit : Qu'ils s'avancent.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1053.

15. Surrexerunt ergo , & tranſierunt numero duodecim de Benjamin , ex parte Iſboſeth filii Saul, & duodecim de pueris David.

15. Auſſi-tôt douze hommes de Benjamin, du côté d'Iſboſeth fils de Saül, parurent & ſe préſenterent ; il en vint auſſi douze du côté de David.

16. Apprehenſóque unuſquiſque capite comparis ſui , defixit gladium in latus contrarii , & ceciderunt ſimul : vocatúmque eſt nomen loci illius : Ager robuſtorum , in Gabaon.

16. Et chacun d'eux ayant pris par la tête celui qui ſe préſenta devant lui, ils ſe paſſerent tous l'épée au travers du corps, & tomberent morts tous enſemble ; & ce lieu s'appella : Le champ des vaillants " *morts* à Gabaon.

17. Et ortum eſt bellum durum ſatis in die illa : fugatúſque eſt Abner , & viri Iſrael , à pueris David.

17. Il ſe donna auſſi-tôt un rude combat ; & Abner fut défait, avec ceux d'Iſraël, par les troupes de David.

18. Erant autem ibi tres filii Sarviæ, Joab , & Abiſai , & Aſael : porrò Aſael curſor velociſſimus fuit , quaſi unus de capreis quæ morantur in ſilvis.

18. Les trois fils de Sarvia, Joab, Abiſaï & Aſaël, étoient dans ce combat. Or Aſaël étoit extrêmement agile & léger à la courſe, en quoi il égaloit les chevreuils qui ſont dans les bois.

19. Perſequebatur autem Aſael Abner , & non declinavit ad dexteram neque ad ſiniſtram omittens perſequi Abner.

19. Il commença donc de pourſuivre Abner, ſans ſe détourner, ni à droite, ni à gauche, & ſans le quitter jamais.

20. Reſpexit itaque Ab-

20. Abner regardant derriere lui ,

℣. 16. Hébr. autr. des ennemis. Sept. des embuches. Ceux-ci ſemblent avoir lu MSDIM, *inſidiarum*, au lieu de HSRIM, *hoſtium* ou *fortium*.

lui dit : Etes-vous Aſaël ? Il lui répondit : Oui, je le ſuis.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1053.

21. Abner lui dit : Allez, ou à droite, ou à gauche ; attaquez quelqu'un de ces jeunes gens, & prenez ſes dépouilles. Mais Aſaël ne voulut point ceſſer de le pourſuivre.

22. Abner lui parla donc encore, & lui dit : Retirez-vous ; ne me ſuivez pas davantage, de peur que je ne ſois obligé de vous percer, & qu'après cela, je ne puiſſe plus paroître devant Joab votre frere.

23. Aſaël mépriſant ce qu'il lui diſoit, ne voulut point ſe détourner. Abner lui porta donc de l'arriere-main, " dans l'aine, un coup de ſa lance, qui le perça, & le tua ſur la place. Tous ceux qui paſſoient par ce lieu où Aſaël étoit tombé mort, s'arrêtoient *à le conſidérer*.

24. Mais Joab & Abiſaï continuant de pourſuivre Abner qui s'enfuyoit, le ſoleil ſe coucha lorſqu'ils arriverent à la colline de l'aqueduc, qui eſt vis-à-vis de la vallée, " au chemin du déſert de Gabaon.

ner poſt tergum ſuum, & ait : Tune es Aſael ? Qui reſpondit : Ego ſum.

21. Dixítque ei Abner : Vade ad dexteram, ſive ad ſiniſtram, & apprehende unum de adoleſcentibus, & tolle tibi ſpolia ejus. Noluit autem Aſael omittere quin urgeret eum.

22. Rursúmque locutus eſt Abner ad Aſael : Recede, noli me ſequi, ne compellar confodere te in terram, & levare non potero faciem meam ad Joab fratrem tuum.

23. Qui audire contempſit, & noluit declinare : percuſſit ergo eum Abner, aversâ haſtâ in inguine, & transfodit, & mortuus eſt in eodem loco : omnéſque qui tranſibant per locum illum, in quo ceciderat Aſael, & mortuus erat, ſubſiſtebant.

24. Perſequentibus autem Joab & Abiſai fugientem Abner, ſol occubuit : & venerunt uſque ad collem aquæ ductûs, qui eſt ex adverſo vallis itineris deſerti in Gabaon.

℣. 23. Hébr. litt. *in poſteriori haſtæ*. Peut-être qu'au lieu de BAKRI HKNIT *in poſteriori haſtæ*, il faudroit lire AKRIU BKNIT, *poſt ſe haſtâ*.

℣. 24. Hébr. lorſqu'ils arriverent à la colline d'Ama, qui eſt vis-à-vis de Geah ſur le chemin du déſert de Gabaon.

25. Congregatíque ſunt filii Benjamin ad Abner: & conglobati in unum cuneum, ſteterunt in ſummitate tumuli unius.

25. Et les enfants de Benjamin ſe rallierent auprès d'Abner; & ayant fait un gros, demeurerent ſur le ſommet d'une éminence. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1053.

26. Et exclamavit Abner ad Joab, & ait: Num uſque ad internecionem tuus mucro deſæviet? an ignoras quòd periculoſa ſit deſperatio? uſquequò non dicis populo ut omittat perſequi fratres ſuos?

26. Alors Abner cria à Joab: Votre épée ne ſe raſſaſiera-t-elle donc point de ſang & de meurtre? ignorez-vous qu'il eſt dangereux de jetter ſon ennemi dans le déſeſpoir? " n'eſt-il pas temps enfin de dire au peuple qu'il ceſſe de pourſuivre ſes freres?

27. Et ait Joab: Vivit Dominus, ſi locutus fuiſſes, manè receſſiſſet populus perſequens fratrem ſuum.

27. Joab lui répondit: Vive le Seigneur, ſi vous l'euſſiez *plutôt* dit, le peuple ſe fût retiré dès le matin, " & il eut ceſſé de pourſuivre ſes freres.

28. Inſonuit ergo Joab buccinâ, & ſtetit omnis exercitus, nec perſecuti ſunt ultrà Iſrael, neque inîêre certamen.

28. Joab fit donc ſonner la retraite; & toute l'armée s'arrêta, & ceſſa de pourſuivre Iſraël, & de le combattre.

29. Abner autem & viri ejus abierunt per campeſtria, totâ nocte illâ: & tranſierunt Jordanem, & luſtratâ omni Beth-horon, venerunt ad caſtra.

29. Abner, avec ſes gens, marcha par la campagne toute cette nuit; & ayant paſſé le Jourdain, & traverſé tout *le pays de* Béthoron, il revint au camp *ſitué à Mahanaïm*, " *ſéjour ordinaire d'Iſboſeth.*

30. Porrò Joab reverſus, omiſſo Abner, con-

30. Joab ayant ceſſé de pourſuivre Abner, & étant revenu, aſſembla toute

℣. 26. Hébr. litt. Ne ſavez-vous pas que l'amertume ſera à la fin; *que la fin peut devenir amere & fâcheuſe?*

℣. 27. Hébr. litt. *quia niſi locutus fuiſſes quia tunc à manè receſſiſſet populus ne perſequeretur vir fratrem ſuum.* Dans l'Hébreu, les Copiſtes ont ſouvent confondu LD, *ſi*, avec LA, *non*; & ici ils les ont réunis. Il eſt auſſi facile de confondre KI, *quia*, avec CN, *ſic.* Il paroît encore que ces mots *tunc à manè* ſont ici tranſpoſés. On auroit pu lire originairement: *quia ſi locutus fuiſſes ſic à manè, tunc receſſiſſet populus.* Si vous aviez dit cela dès le matin, dès-lors le peuple auroit ceſſé de pouſuivre ſes freres.

℣. 29. C'eſt le ſens de l'Hébreu: il revint à Mahanaïm. *Supr.* ℣. 8. 12.

l'armée ; & on ne trouva de morts du côté de David, que dix-neuf hommes, ſans compter Aſaël.

Av. l'Err Chr. Vulg. 1053.

31. Mais les gens de David tuerent, de Benjamin & de ceux qui étoient avec Abner trois cents ſoixante hommes, qui demeurerent ſur la place."

32. On emporta le corps d'Aſaël, & on le mit dans le ſépulchre de ſon pere à Bethléhem. Et Joab ayant marché toute la nuit, avec les gens qui étoient avec lui, arriva à Hébron au point du jour.

gregavit omnem populum : & defuerunt de pueris David decem & novem viri, excepto Aſaele.

31. Servi autem David percuſſerunt de Benjamin, & de viris qui erant cum Abner, trecentos ſexaginta, qui & mortui ſunt.

32. Tulerúntque Aſael, & ſepelierunt eum in ſepulchro patris ſui in Bethlehem : & ambulaverunt totâ nocte Joab & viri qui erant cum eo, & in ipſo crepuſculo pervenerunt in Hebron.

℣. 31. L'Hébreu n'exprime point *qui &* ; mais le ſens l'exige ; & vraiſemblablement les Copiſtes ont omis la conjonction *&*, qui, dans le ſtyle des Hébreux, ſeule ſuffiroit.

CHAPITRE III.

Longue guerre entre la maiſon de David & celle de Saül. Abner quitte le parti d'Iſboſeth pour prendre celui de David. Il eſt tué en trahiſon par Joab. David pleure ſa mort.

1. IL ſe fit donc une longue guerre entre la maiſon de Saül & la maiſon de David ; David s'avançant toujours, & ſe fortifiant de plus en plus ; & la maiſon de Saül, au contraire, s'affoibliſſant de jour en jour.

1. FActa eſt ergo longa concertatio inter domum Saul, & inter domum David : David proficiſcens, & ſemper ſeipſo robuſtior, domus autem Saul decreſcens quotidiè.

2. Pendant que David étoit à Hé-

2. Natíque ſunt filii Da-

vid in Hebron : fuítque primogenitus ejus Amnon de Achinoam Jezraelitide.

bron, il eut pluſieurs enfants : l'aîné fut Amnon, qu'il eut d'Achinoam de Jezraël. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1053.

3. Et poſt eum Cheleab de Abigail uxore Nabal Carmeli : porrò tertius Abſalom filius Maacha filiæ Tholmai regis Geſſur.

3. Le ſecond, Chéléab, qu'il eut d'Abigail veuve de Nabal du Carmel. Le troiſieme Abſalom, qu'il eut de Maacha fille de Tholmaï Roi de Geſſur. "

4. Quartus autem Adonias filius Haggith : & quintus Saphathia filius Abital.

4. Le quatrieme, Adonias fils d'Haggith. Le cinquieme, Saphathia, fils d'Abital.

5. Sextus quoque Jethraam de Egla uxore David. Hi nati ſunt David in Hebron.

5. Le ſixieme, Jethraam, *fils* d'Egla femme de David. David eut ces ſix enfants à Hébron.

6. Cùm ergo eſſet prælium inter domum Saul & domum David, Abner filius Ner regebat domum Saul.

6. La maiſon de Saül étoit donc en guerre avec la maiſon de David ; & Abner fils de Ner étoit le chef de la maiſon de Saül.

7. Fuerat autem Sauli concubina nomine Reſpha, filia Aia. Dixítque Iſboſeth ad Abner:

7. Or Saül avoit eu une concubine, nommée Reſpha, fille d'Aia : & Iſboſeth *fils de Saül* " dit à Abner :

8. Quare ingreſſus es ad concubinam patris mei? Qui iratus nimis propter verba Iſboſeth, ait: Numquid caput canis ego ſum

8. Pourquoi vous êtes-vous approché de la concubine de mon pere ? Abner étrangement irrité de ce reproche, lui répondit : Suis-je un homme à être traité comme un chien ? moi qui me ſuis déclaré aujourd'hui contre Juda, "

℣. 3. On l'entend du pays de Geſſur, frontiere de Syrie vers Damas.

℣. 7. Ces mots, *Iſboſeth fils de Saül*, manquent dans l'Hébreu ; on les trouve dans la Verſion des Septante.

℣. 8. C'eſt le ſens de l'Hébreu : *qui adverſùm Judam hodiè fecerim*, &c. On ne trouve point dans les Septante ces mots : *qui adverſùm Judam* : il n'eſt pas certain que l'Hébreu ſignifie *adverſùm* : l'Interprete Chaldéen ſemble avoir lu : *ex hac die factus ſum vir abjectus reliquiis domûs Judæ : & hâc die feci miſericordiam*, &c. Suis-je un homme à être traité comme un chien ? Suis-je déſormais devenu un homme mépriſable au reſte de ce peuple, à la maiſon de Juda, moi qui aujourd'hui ai uſé de miſéricorde envers la maiſon de votre pere, &c.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1053.

pour ſoutenir dans ſa chûte la maiſon de Saül votre pere, ſes freres & ſes proches, & qui ne vous ai point livré entre les mains de David ? Et, après cela, vous venez aujourd'hui chercher querelle avec moi, pour une femme ?

adversùm Judam hodiè ; qui fecerim miſericordiam ſuper domum Saul patris tui, & ſuper fratres & proximo ejus, & non tradidi te in manus David ; & tu requiſiſti in me quod argueres pro muliere hodiè ?

9. Que Dieu traite Abner avec toute ſa ſévérité, ſi je ne procure à David ce que le Seigneur a juré en ſa faveur,

9. Hæc faciat Deus Abner, & hæc addat ei, niſi quomodò juravit Dominus David, ſic faciam cum eo,

10. en faiſant que le royaume ſoit transféré, de la maiſon de Saül, *en la ſienne*, & que le trône de David ſoit élevé ſur Iſraël & ſur Juda, depuis Dan juſqu'à Berſabée."

10. ut transferatur regnum de domo Saul, & elevetur thronus David ſuper Iſrael, & ſuper Judam, à Dan uſque Berſabee.

11. Iſboſeth n'oſa lui répondre, parce qu'il le craignoit.

11. Et non potuit reſpondere ei quidquam : quia metuebat illum.

12. Abner envoya donc *auſſi-tôt"* des couriers à David, pour lui dire de ſa part : A qui appartient tout ce pays, *ſinon à vous* ? Et pour ajouter : Si vous voulez me donner part à votre amitié, je vous offre mon ſervice, & je ferai que tout Iſraël ſe réunira à vous.

12. Miſit ergo Abner nuntios ad David pro ſe dicentes : Cujus eſt terra ? Et ut loquerentur : Fac mecum amicitias, & erit manus mea tecum, & reducam ad te univerſum Iſrael.

13. David lui répondit : Je le veux bien ; je ferai amitié avec vous ; mais je vous demande une choſe : Vous ne me verrez point que vous ne m'ayez ramené

13. Qui ait : Optimè ; ego faciam tecum amicitias : ſed unam rem peto

℣. 10. Ce ſont les deux extrêmités de la Terre-ſainte.

℣. 12. Hébr. litt. *ſub ſe*, ou *pro ſe*. Le Chaldéen & les Septante ſemblent avoir lu *de ſub ſe* ; hébraïſme pour *confeſtim*, comme en François nous diſons *ſur le champ*.

à te, dicens: Non videbis faciem meam, antequàm adduxeris Michol filiam Saul: & ſic venies, & videbis me.

auparavant Michol fille de Saül: à cette condition, vous pourrez venir, & me voir. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1053.

14. Miſit autem David nuntios ad Iſboſeth filium Saul, dicens: Redde uxorem meam Michol, quam deſpondi mihi centum præputiis Philiſthiim.

14. David envoya enſuite des couriers à Iſboſeth fils de Saül, & lui fit dire: Rendez-moi Michol ma femme, que j'ai épouſée pour cent prépuces de Philiſtins. 1. Reg. XVIII. 27.

15. Miſit ergo Iſboſeth, & tulit eam à viro ſuo Phaltiel filio Lais.

15. Iſboſeth l'envoya querir auſſi-tôt, & l'ôta à ſon mari Phaltiel " fils de Laïs, *pour la rendre à David. Abner qui ne cherchoit qu'une occaſion favorable pour aller trouver ce Prince, ſe chargea de la lui remener.*

16. Sequebatúrque eam vir ſuus, plorans uſque Bahurim: & dixit ad eum Abner: Vade, & revertere. Qui reverſus eſt.

16. Son mari la ſuivoit, en pleurant, juſqu'à Bahurim. Et Abner lui dit: Allez, retournez-vous-en. Et il s'en retourna.

17. Sermonem quoque intulit Abner ad ſeniores Iſrael, dicens: Tam heri quàm nudiuſtertius quærebatis David ut regnaret ſuper vos.

17. Abner *vit donc David, comme il le ſouhaitoit. Et il* parla enſuite aux anciens d'Iſraël, & leur dit: Il y a déjà longtemps que vous ſouhaitiez d'avoir David pour Roi.

18. Nunc ergo facite: quoniam Dominus locutus eſt ad David, dicens: In manu ſervi mei David ſalvabo populum meum Iſrael de manu Philiſthiim, & omnium inimicorum ejus.

18. Faites-le donc maintenant, puiſque le Seigneur a dit en parlant de David: " Je ſauverai " par David mon ſerviteur mon peuple d'Iſraël de la main des Philiſtins, & de tous ſes ennemis.

℣. 15. Il eſt nommé *Phalti* au I. Livre, Chap. XXV. ℣. 44. Son pere eſt ici nommé dans l'Hebreu LAUS; mais les Rabbins conviennent qu'il faut lire LAIS.

℣. 18. C'eſt le ſens de l'Hébreu bien rendu par les Septante: *de David.*

Ibid. On lit dans l'Hébreu HUSIA, *ſalvabit*, pour AUSIA, *ſalvabo.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1053.

19. Abner parla auſſi à ceux de Benjamin ; & il alla trouver David à Hébron, pour lui dire tout ce qu'Iſraël & tous ceux de la tribu de Benjamin avoient réſolu.

19. Locutus eſt autem Abner etiam ad Benjamin. Et abiit ut loqueretur ad David in Hebron, omnia quæ placuerant Iſraeli & univerſo Benjamin.

20. Il y arriva accompagné de vingt hommes : David lui fit un feſtin, & à ceux qui étoient venus avec lui.

20. Venítque ad David in Hebron cum viginti viris : & fecit David Abner, & viris ejus qui venerant cum eo, convivium.

21. Alors Abner dit à David : Je m'en vais raſſembler tout Iſraël, afin qu'il vous reconnoiſſe, comme je fais, pour ſeigneur & pour Roi ; & je ferai alliance avec vous, *au nom du peuple*, " afin que vous ſoyez reconnu de tout le monde, comme vous le deſirez. David ayant donc reconduit " Abner, & Abner s'en étant allé en paix,

21. Et dixit Abner ad David : Surgam, ut congregem ad te dominum meum regem omnem Iſrael, & ineam tecum fœdus, & imperes omnibus, ſicut deſiderat anima tua. Cùm ergo deduxiſſet David Abner, & ille iſſet in pace,

22. les gens de David ſurvinrent auſſitôt avec Joab, revenant de tailler en pieces des brigands, & ayant fait ſur eux un fort grand butin. Abner n'étoit plus à Hébron avec David, parce qu'il avoit déjà pris congé de lui, & s'en étoit retourné en paix,

22. ſtatim pueri David & Joab venerunt, cæſis latronibus, cum præda magna nimis : Abner autem non erat cum David in Hebron, quia jam dimiſerat eum, & profectus fuerat in pace.

23. lorſque Joab arriva avec toute l'armée. Joab apprit donc de quelqu'un, qu'Abner fils de Ner, étoit venu *parler* au Roi, que le Roi l'avoit renvoyé, & qu'il s'en étoit retourné en paix.

23. Et Joab, & omnis exercitus qui erat cum eo, poſteà venerunt : nuntiatum eſt itaque Joab à narrantibus : Venit Abner filius Ner ad regem, & dimiſit eum, & abiit in pace.

℣. 21. *Ineam.* Quelques exemplaires portent *Ineant* ; & c'eſt le ſens de l'Hébreu : » & qu'ils faſſent alliance avec vous. » *Ibid.* Hébr. renvoyé.

24. Et

24. Et ingreſſus eſt Joab ad regem, & ait: Quid feciſti? Ecce venit Abner ad te: quare dimiſiſti eum, & abiit & receſſit?

24. Joab auſſi-tôt alla trouver le Roi, & lui dit : Qu'avez-vous fait ? Abner vient de venir vers vous : pourquoi l'avez-vous renvoyé, & l'avez-vous laiſſé aller ? Av. l'Ere Chr. Vulg. 1053.

25. Ignoras Abner filium Ner, quoniam ad hoc venit ad te, ut deciperet te, & ſciret exitum tuum & introitum tuum, & noſſet omnia quæ agis?

25. Ignorez-vous quel eſt Abner fils de Ner, & qu'il n'eſt venu ici que pour vous tromper, pour reconnoître toutes vos démarches, & pour ſavoir tout ce que vous faites ?

26. Egreſſus itaque Joab à David, miſit nuntios poſt Abner, & reduxit eum à ciſterna Sira, ignorante David.

26. Joab étant ſorti d'avec David, envoya des couriers après Abner, & le fit revenir de la citerne de Sira ſans que David le ſût.

27. Cúmque rediiſſet Abner in Hebron, ſeorsùm adduxit eum Joab ad medium portæ, ut loqueretur ei in dolo: & percuſſit illum ibi in inguine, & mortuus eſt in ultionem ſanguinis Aſael fratris ejus.

27. Et lorſqu'il fut arrivé à Hébron, Joab le tira à part au milieu de la porte, " pour lui parler en trahiſon, " & il le frappa dans l'aîne, " & le tua, pour venger la mort de ſon frere Aſaël, *qu'Abner avoit tué.* 3. Reg. II. 5.

28. Quod cùm audiſſet David rem jam geſtam, ait: Mundus ego ſum, & regnum meum, apud Dominum uſque in ſempiternum, à ſanguine Abner filii Ner;

28. David ayant ſu ce qui s'étoit paſſé, dit : Je ſuis innocent pour jamais devant le Seigneur, moi & mon royaume, du ſang d'Abner fils de Ner.

29. & veniat ſuper ca-

29. Que ſon ſang retombe " ſur Joab

℣. 27. Peut-être au milieu de la place qui étoit à la porte de la ville.

Ibid. Hébr. autr. en repos : » c. à. d. en ſecret.

Ibid. au même endroit où Abner avoit percé Aſaël. *Supr.* II. 23.

℣. 29. On lit dans l'Hébreu IKLU, *maneant*, peut-être pour IKTU, *deſcendant* : Ce pluriel vient de ce que le mot *ſanguis* qui précede, eſt au pluriel dans l'Hébreu, ſelon l'uſage de cette langue qui le met au pluriel lorſqu'il s'agit d'un meurtre.

& ſur la maiſon de ſon pere ; & qu'il y ait à jamais dans la maiſon de Joab des gens qui ſouffrent un flux honteux, qui ſoient lépreux, *des gens lâches* qui tiennent le fuſeau *comme des femmes*, " qui tombent ſous l'épée, & qui, *étant réduits à une extréme miſére*, demandent leur pain.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1053.

30. Joab & Abiſaï ſon frere tuerent donc Abner, parce qu'il avoit tué Aſaël leur frere, dans le combat à Gabaon.

31. Alors David dit à Joab & à tout le peuple qui étoit avec lui : Déchirez vos vêtements ; couvrez-vous de ſacs, & pleurez aux funérailles d'Abner. Et le Roi David, *contre la coutume des Rois*, marchoit après le cercueil, " *pour honorer la mémoire du défunt.*

32. Après qu'Abner eut été enſéveli à Hébron, le Roi David éleva ſa voix, & pleura ſur ſon tombeau, tout le peuple pleurant auſſi *avec lui.*

33. Et le Roi témoignant ſon deuil par ſes larmes, dit ces paroles : Abner n'eſt point mort comme les lâches. "

34. Vos mains n'ont point été liées, & vos pieds n'ont point été chargés de fers ; *vous n'avez point été traité comme un*

put Joab, & ſuper omnem domum patris ejus : nec deficiat de domo Joab fluxum ſeminis ſuſtinens, & leproſus, & tenens fuſum, & cadens gladio, & indigens pane.

30. Igitur Joab & Abiſai frater ejus interfecerunt Abner, eo quòd occidiſſet Aſael fratrem eorum in Gabaon, in prælio.

31. Dixit autem David ad Joab, & ad omnem populum qui erat cum eo : Scindite veſtimenta veſtra, & accingimini ſaccis, & plangite ante exequias Abner. Porrò rex David ſequebatur feretrum.

32. Cúmque ſepeliſſent Abner in Hebron, levavit rex David vocem ſuam, & flevit ſuper tumulum Abner : flevit autem & omnis populus.

33. Plangénſque rex & lugens Abner, ait : Nequaquàm ut mori ſolent ignavi, mortuus eſt Abner.

34. Manus tuæ ligatæ non ſunt, & pedes tui non ſunt compedibus aggrava-

Ibid. Hébr. autr. *des gens infirmes*, & qui tiennent le bâton.

℣. 31. Hébr. litt. le lit.

℣. 31. Hébr. Abner eſt-il donc mort comme les inſenſés ?

ti: ſed ſicut ſolent cadere coram filiis iniquitatis, ſic corruiſti. Congeminánſque omnis populus flevit ſuper eum.

criminel, *ou comme un ennemi vaincu;* mais vous êtes mort comme *les hommes de cœur*, qui tombent devant les enfants d'iniquité, *non par la force de leurs armes, mais par un effet de leur perfidie & de leur méchanteté.* Tout le peuple à ces mots, redoubla ſes larmes. Av. l'Err Chr. Vulg. 1053.

35. Cúmque veniſſet univerſa multitudo cibum capere cum David, clarâ adhuc die juravit David, dicens: Hæc faciat mihi Deus, & hæc addat, ſi ante occaſum ſolis guſtavero panem vel aliud quidquam.

35. Et tous étant revenus pour manger avec David, lorſqu'il étoit encore grand jour, David jura, & dit: Que Dieu me traite avec toute ſa ſéverité, ſi je prends une bouchée de pain, ou quoi que ce ſoit, avant que le ſoleil ſoit couché.

36. Omníſque populus audivit, & placuerunt eis cuncta quæ fecit rex in conſpectu totius populi.

36. Tout le peuple entendit ces paroles; & tout ce que le Roi avoit fait, lui plut *extrémement.*"

37. Et cognovit omne vulgus & univerſus Iſrael in die illa, quoniam non actum fuiſſet à rege ut occideretur Abner filius Ner.

37. Et le peuple & tout Iſraël fut perſuadé ce jour-là, que David n'avoit eu aucune part à l'aſſaſſinat d'Abner fils de Ner.

38. Dixit quoque rex ad ſervos ſuos: Num ignoratis quoniam princeps & maximus cecidit hodiè in Iſrael?

38. Le Roi dit auſſi à ſes ſerviteurs: Ignorez-vous que c'eſt un Prince, & un grand *Prince*, qui eſt mort aujourd'hui dans Iſraël, *& que je fais une grande perte?*

39. Ego autem adhuc delicatus, & unctus rex: porrò viri iſti filii Sarviæ

39. *Car*, pour moi, je *ne* ſuis Roi *que* par l'onction, & *mon regne eſt* encore peu affermi." *Or il avoit diſpoſé les chefs des*

℣. 36. Il y a là une faute de Copiſte dans l'Hébreu qui eſt plus étendu: on y lit: *Et omnis populus cognovit; & placuit ante oculis ejus ſecundùm omne* (ככל, au lieu de וכל, *& omne*) *quod fecit rex in oculis omnis populi bonum fuit.*

℣. 39. Hébr. autr. je ne ſuis encore qu'un roi foible & chancelant; ou à la lettre: délicat & incliné.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1053.

tribus, & les officiers de Saül, à ſe déclarer en ma faveur : & ces gens-ci, ces enfants de Sarvia, ſont trop violents, pour *attirer à* moi *les peuples. Mais* que le Seigneur traite *lui-même* celui qui fait le mal ſelon ſa malice.

duri ſunt mihi : retribuat Dominus facienti malum juxta malitiam ſuam.

CHAPITRE IV.

Baana & Réchab ſerviteurs d'Iſboſeth apportent à David la tête de ce Prince. David les fait mourir.

1. ISboſeth fils de Saül ayant appris qu'Abner, *dont il ignoroit encore la trahiſon*, avoit été tué à Hébron, perdit courage ; & tout Iſraël ſe trouva *avec lui* dans un grand trouble, *croyant avoir perdu en lui tout leur conſeil & leur appui.*

1. AUdivit autem Iſboſeth filius Saul, quòd cecidiſſet Abner in Hebron : & diſſolutæ ſunt manus ejus, omníſque Iſrael perturbatus eſt.

2. Iſboſeth avoit à ſon ſervice " deux chefs de voleurs, *qui commandoient les partis qu'il envoyoit faire des courſes dans le pays ennemi :* " l'un *de ces capitaines* s'appelloit Baana, & l'autre Réchab, fils de Remmon de Béroth, de la tribu de Benjamin ; car Béroth a été autrefois cenſée de Benjamin :

2. Duo autem viri principes latronum erant filio Saul, nomen uni Baana, & nomen alteri Rechab, filii Remmon Berothitæ de filiis Benjamin : ſiquidem & Beroth reputata eſt in Benjamin ;

3. mais les habitants de cette ville s'enfuirent à Gethaïm, " où ils ont demeuré comme étrangers juſqu'aujourd'hui.

3. & fugerunt Berothitæ in Gethaim, fuerúntque ibi advenæ uſque ad tempus illud.

4. Or Jonathas fils de Saül avoit un fils, qui étoit *hors d'état de ſuccéder à la couronne, étant* boiteux des deux jambes ; car lorſque la nouvelle vint de Jezraël, *de la mort* de Saül & de Jonathas, il n'avoit que cinq ans. Sa nourrice l'ayant

4. Erat autem Jonathæ filio Saul filius debilis pedibus : quinquennis enim fuit, quando venit nuntius de Saul & Jonatha ex

℣. 2. Vulg. litt. *filio Saul.* Le Chaldéen, le Syrien & l'Arabe ont lu *cum filio Saul.* *Ibid.* L'expreſſion du texte peut s'entendre ainſi.

℣. 3. Peut-être dans la même Tribu de Benjamin, 2. *Eſdr.* XI. 33.

Jezrael. Tollens itaque eum nutrix ſua fugit : cúmque feſtinaret ut fugeret, cecidit, & claudus effectus eſt ; habuítque vocabulum Miphiboſeth.

pris *entre ſes bras*, s'enfuit ; & comme elle fuyoit avec précipitation, l'enfant tomba, & en fut boiteux : il s'appelloit Miphiboſeth.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1048.

5. Venientes igitur filii Remmon Berothitæ, Rechab & Baana, ingreſſi ſunt fervente die domum Iſboſeth : qui dormiebat ſuper ſtratum ſuum meridie. Et oſtiaria domûs purgans triticum, obdormivit.

5. Réchab & Baana, fils de Remmon de Béroth, *voyant donc qu'il étoit incapable de régner, & que David n'auroit point de concurrent, ſi Iſboſeth étoit mort*, entrerent dans la maiſon d'Iſboſeth, lorſqu'il dormoit ſur ſon lit, vers le midi, " en la plus grande chaleur du jour. La femme qui gardoit la porte de la maiſon, s'étoit endormie, en nétoyant du bled."

6. Ingreſſi ſunt autem domum latenter aſſumentes ſpicas tritici, & percuſſerunt eum in inguine, Rechab & Baana frater ejus, & fugerunt.

6. Ils vinrent donc ſecrétement dans la maiſon *de ce Prince*, en prenant *en leurs mains* des épis de bled, *comme des marchands qui cherchent à en vendre, ou à en acheter ;* " & ils frapperent Iſboſeth dans l'aîne, & s'enfuirent.

7. Cùm autem ingreſſi fuiſſent domum, ille dormiebat ſuper lectum ſuum

7. Car étant entrés dans ſa maiſon, & l'ayant trouvé dans ſa chambre, qui dormoit ſur ſon lit, ils le tuerent, prirent

℣. 5. C'eſt une coutume ordinaire dans les pays chauds.

Ibid. Et oſtiaria domûs, &c. Ces mots ne ſont point dans l'Hébreu : ils ſont pris des Septante, qui ajoutent : & les deux freres Réchab & Baana ſe cacherent. Ou plutôt dans la Verſion des Septante : tout cela tient lieu du ℣. 6. de la Vulgate & de l'Hébreu, que les Septante ont lu autrement en ce ſens. Voici la différence des deux lectures. Dans l'Hébreu : *Et ecce ingreſſi ſunt uſque ad medium domûs, ſumentes frumenta, & percuſſerunt eum ad quintam : Rechab autem & frater ejus evaſerunt.* Dans les Septante : *Et ecce oſtiaria domûs purgabat frumenta, & obdormivit & ſoporata fuit. Rechab autem & Baana fratres* (ou *frater ejus*) *Latuerunt.* En comparant ces deux lectures, on pourroit découvrir dans l'Hébreu celle-ci qui approcheroit peut-être plus de la lecture primitive : *Et ecce oſtiaria, in medio domûs, colligebat frumenta, & obdormivit ad calorem ſolis : Rechab autem & Baana frater ejus evaſerunt.* » La portiere étant au milieu de la mai» ſon occupée à recueillir du bled, s'étoit en» dormie à la chaleur du ſoleil ; & Baana & » ſon frere s'étoient cachés. Etant donc en» trés, &c. comme au ℣. 7.

℣. 6. ou comme venant recevoir le froment qui leur étoit dû en qualité d'officiers du Prince. Voyez la note précédente.

ſa tête ; & ayant marché toute la nuit par le chemin du déſert,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1048.

in conclavi, & percutientes interfecerunt eum, ſublatóque capite ejus, abierunt per viam deſerti totâ nocte,

8. ils la préſenterent à David dans Hébron ; & *croyant lui bien faire leur cour, ils* lui dirent : Voici la tête d'Iſboſeth fils de Saül votre ennemi, qui cherchoit à vous ôter la vie. *Nous venons de le tuer ;* & le Seigneur venge aujourd'hui, *par nos mains*, mon ſeigneur & mon Roi, de Saül & de ſa race.

8. & attulerunt caput Iſboſeth ad David in Hebron : dixerúntque ad regem : Ecce caput Iſboſeth filii Saul inimici tui, qui quærebat animam tuam : & dedit Dominus domino meo regi ultionem hodiè de Saul, & de ſemine ejus.

9. David répondit à Réchab & à Baana ſon frere, fils de Remmon de Béroth : Vive le Seigneur, qui m'a délivré des dangers les plus preſſants :

9. Reſpondens autem David Rechab & Baana fratri ejus, filiis Remmon Berothitæ, dixit ad eos : Vivit Dominus, qui eruit animam meam de omni anguſtia :

Sup. 1, 14. 10. ſi j'ai fait arrêter & tuer à Sicéleg celui qui vint me dire que Saül étoit mort, lui qui crut m'apporter une bonne nouvelle, & qui ſembloit en mériter une récompenſe, "

10. quoniam eum qui annuntiaverat mihi, & dixerat : Mortuus eſt Saul : qui putabat ſe proſpera nuntiare, tenui, & occîdi eum in Siceleg, cui oportebat mercedem dare pro nuntio.

11. combien plus, maintenant que des méchants ont tué un homme innocent " dans ſa maiſon, ſur ſon lit, ven-

11. Quantò magis nunc, cùm homines impii interfecerunt virum innoxium,

℣. 10. Hébr. litt. *qui ut darem ei nuntii mercedem.* Il ſemble qu'il manque là quelque mot. Le Chaldéen ſemble avoir lu : *qui cogitabat ut darem* : ce ſeroit peut-être mieux encore *qui expectabat ut darem* : qui s'attendoit que je lui donnerois une récompenſe.

℣. 11. Il étoit tel au moins à leur égard. L'Hébreu dit : un homme juſte. C'étoit moins lui qui prétendoit au trône, que ſes partiſans qui prétendoient l'y ſoutenir comme fils & héritier de Saül.

in domo ſua, ſuper lectum ſuum, non quæram ſanguinem ejus de manu veſtra, & auferam vos de terra?

gerai-je ſon ſang ſur vous, qui l'avez répandu de vos mains, & vous exterminerai-je de deſſus la terre?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1048.

12. Præcepit itaque David pueris ſuis, & interfecerunt eos: præcidentéſque manus & pedes eorum, ſuſpenderunt eos ſuper piſcinam in Hebron: caput autem Iſboſeth tulerunt, & ſepelierunt in ſepulchro Abner in Hebron.

12. David commanda donc à ſes gens *de les tuer*, & ils les tuerent: & leur ayant coupé les mains & les pieds, " ils les pendirent près de la piſcine d'Hébron. Ils prirent auſſi la tête d'Iſboſeth, & l'enſévelirent dans le ſépulchre d'Abner à Hébron.

ỳ. 12. Comme pour punir ces mains parricides qui avoient égorgé un Roi innocent, & ces pieds qui avoient ſervi d'inſtrument à leur fuite.

CHAPITRE V.

David eſt ſacré Roi ſur tout Iſraël. Il prend Jéruſalem. Hiram Roi de Tyr lui envoie des ambaſſadeurs. Victoires de David ſur les Philiſtins.

I. *Paralipomenes*, XI. 1-9.

1. ET venerunt univerſæ tribus Iſrael ad David in Hebron, dicentes: Ecce nos, os tuum & caro tua ſumus.

2. Sed & heri & nudiuſtertius, cùm eſſet Saul rex ſuper nos, tu eras educens & reducens Iſrael: dixit

1. ALors toutes les tribus d'Iſraël vinrent trouver David " à Hébron, & lui dirent: Nous ſommes vos os & votre chair, *auſſi-bien que ceux de la tribu de Juda; & nous avons pour vous le même attachement & la même ſoumiſſion.*

2. Il y a déjà long-temps que, lorſque Saül étoit notre Roi, vous meniez Iſraël *au combat*, & vous l'en rameniez; & le Seigneur *votre Dieu* " vous a dit: C'eſt vous qui ferez le paſteur de mon

ỳ. 1. On lit au I. Livre des Paral. XI. 1. s'aſſemblerent auprès de David.

ỳ. 2. Ces mots ſont exprimés au I. Livre des Paral. XI. 2.

peuple d'Iſraël, & c'eſt vous qui en ſerez le chef. *Nous vous reconnoiſſons donc aujourd'hui pour tel.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1048.

3. Les anciens" d'Iſraël vinrent auſſi trouver David à Hébron, *& lui déclarerent la même choſe.* David y fit alliance avec eux devant le Seigneur, & ils le ſacrerent *de nouveau* Roi ſur *tout* Iſraël, *ſelon ce que le Seigneur avoit dit par la bouche de Samuel."*

4. David avoit trente ans, lorſqu'il commença de régner; & il régna quarante ans.

1. Reg. II. 11.

5. Il régna ſept ans & demi à Hébron ſur Juda, & trente-trois ans dans Jéruſalem ſur Juda & ſur tout Iſraël.

6. Car *dès-lors* le Roi *David*, accompagné de tous ceux qui étoient avec lui, *& de tout Iſraël"* marcha vers Jéruſalem contre les Jébuſéens, qui habitoient *autrefois* le pays, *& qui tenoient encore la forteresſe de cette ville.* Les aſſiégés" diſoient à David: Vous n'entrerez point ici que vous n'en ayez *auparavant* chaſſé les aveugles & les boiteux, comme pour lui dire qu'il n'y entreroit jamais, *& qu'il ne prendroit jamais une place bien munie d'hommes & de vivres.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1047.

7. Néanmoins David prit la forteresſe de Sion, qui eſt appellée *aujourd'hui* la ville de David.

autem Dominus ad te: Tu paſces populum meum Iſrael, & tu eris dux ſuper Iſrael.

3. Venerunt quoque & ſeniores Iſrael ad regem in Hebron, & percuſſit cum eis rex David fœdus in Hebron coram Domino: unxerúntque David in regem ſuper Iſrael.

4. Filius triginta annorum erat David, cùm regnare cœpiſſet, & quadraginta annis regnavit.

5. In Hebron regnavit ſuper Judam ſeptem annis & ſex menſibus: in Jeruſalem autem regnavit triginta tribus annis ſuper omnem Iſrael & Judam.

6. Et abiit rex, & omnes viri qui erant cum eo, in Jeruſalem, ad Jebuſæum habitatorem terræ: dictúmque eſt David ab eis: Non ingredieris huc, niſi abſtuleris cæcos & claudos, dicentes: Non ingredietur David huc.

7. Cepit autem David arcem Sion, hæc eſt civitas David.

℣. 3. c. à. d. les chefs des Tribus.

Ibid. Ces mots ſont exprimés au I. Liv. des Paral. XI. 2.

℣. 6. On le lit ainſi au I. Livre des Paral. XI. 4. David & tout Iſraël.

Ibid. Ici l'Hébreu ne les nomme pas; mais ils ſont nommés au I. Livre des Paral. XI. 5.

8. Propoſuerat

8. Propoſuerat enim David in die illa præmium, qui percuſſiſſet Jebuſæum, & tetigiſſet domatum fiſtulas, & abſtuliſſet cæcos & claudos odientes animam David : idcircò dicitur in proverbio : Cæcus & claudus non intrabunt in templum.

8. Car David avoit propoſé alors une récompenſe pour celui qui battroit les Jébuſéens, qui pourroit gagner le haut de la forteresſe, & qui chaſſeroit les aveugles & les boiteux ennemis de David. " C'eſt pourquoi on dit en proverbe, *pour marquer qu'une choſe eſt difficile :* Les aveugles & les boiteux n'entreront point dans le temple, " *faiſant alluſion à ce que diſoient les Jébuſéens pour marquer la difficulté de prendre leur ville : David n'y entrera point, qu'il n'en ait chaſſé les aveugles & les boiteux.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1047.

9. Habitavit autem David in arce, & vocavit eam civitatem David : & ædificavit per gyrum à Mello & intrinſecùs.

9. Mais *cependant* David *y entra : il* prit ſon logement dans la forteresſe, & il l'appella " la ville de David. Il la fit environner *au dehors d'une forte muraille, qui s'étendoit* depuis Mello, *c'eſt-à-dire, depuis un côté de la vallée que Salomon fit combler, juſqu'à l'autre côté ; & il fit faire* au dedans *pluſieurs édifices, pour y habiter.* "

10. Et ingrediebatur proficiens atque ſuccreſcens, & Dominus Deus exercituum erat cum eo.

10. David s'avançoit toujours, & croiſſoit de plus en plus ; & le Seigneur, le Dieu des armées, étoit avec lui, *& le favoriſoit dans toutes ſes entrepriſes.*

I. *Paralipomenes*, XIV.

11. Miſit quoque Hiram rex Tyri nuntios ad David, & ligna cedrina, & artifices lignorum, artifi-

11. Hiram, Roi de Tyr, envoya auſſi des ambaſſadeurs à David, avec du bois de cedre, des charpentiers & des tailleurs de pierres pour les murs;

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1046.

℣. 8. On voit au I. Livre des Paralipomenes, XI. 6. que David promit de faire chef & général de ſon armée le premier qui battroit les Jébuſéens. C'eſt ce qui manque ici dans l'Hébreu, où on lit ſimplement : Or David avoit dit en ce jour là : Quiconque battra les Jébuſéens, &c. ſans que la phraſe ſoit achevée. Le mot *abſtuliſſet* n'y eſt pas exprimé.

Ibid. Hébr. litt. dans la maiſon. Autr. *Il y a* des aveugles & des boiteux ; on n'entrera point dans la maiſon.

℣. 9. Au I. Livre des Paral. XI. 7. on lit : C'eſt pourquoi on l'appella.

Ibid. Au même endroit des Paral. on lit : David bâtit aux environs depuis Mello juſques aux environs, *ou* juſqu'à Sabib, ou autre nom ſemblable, qui pourroit marquer un lieu oppoſé à Mello. Le même texte ajoute à la lettre : Et Joab vivifia, (*ou* fit revivre) le reſte de la ville. On a peut-être confondu IKIH, *vivificavit* avec IQK, *cepit* : Joab général de David prit tout le reſte de la ville.

& ils bâtirent la maiſon de David.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1046.

12. Et David reconnut, *par ces heureux ſuccès*, que le Seigneur l'avoit confirmé Roi ſur Iſraël, & qu'il l'avoit élevé au gouvernement de ſon peuple, " *pour ne l'en jamais ôter.*

1. *Par.* III. 1. & 2.

13. Il prit donc encore des concubines & des femmes de Jéruſalem, " après qu'il y fut venu d'Hébron ; & il en eut d'autres fils & d'autres filles, *voulant par-là affermir de plus en plus ſon autorité & ſa puiſſance.*

14. Voici les noms des fils qu'il eut à Jéruſalem : Samua, Sobab, Nathan, Salomon,

15. Jébahar, Eliſua, *Eliphalet, Noga,*" Népheg,

16. Japhia, Eliſama, Elioda" & Eliphalet.

17. Les Philiſtins, *qui, depuis la mort de Saül, avoient laiſſé les Iſraélites en repos*, ayant appris que David avoit été ſacré Roi ſur *tout* Iſraël, *& craignant qu'il ne devint trop puiſſant*, s'aſſemblerent tous, pour lui faire la guerre. David l'ayant ſu, ſe retira dans *la caverne d'Odollam*, " *qui étoit* un lieu très-fort, *pour voir de quel côté ils tourneroient leurs armes.*

céſque lapidum ad parietes : & ædificaverunt domum David.

12. Et cognovit David, quoniam confirmaſſet eum Dominus regem ſuper Iſrael, & quoniam exaltaſſet regnum ejus ſuper populum ſuum Iſrael.

13. Accepit ergo David adhuc concubinas & uxores de Jeruſalem, poſtquàm venerat de Hebron: natíque ſunt David & alii filii & filiæ.

14. Et hæc nomina eorum qui nati ſunt ei in Jeruſalem, Samua, & Sobab, & Nathan, & Salomon,

15. & Jebahar, & Eliſua, & Nepheg,

16. & Japhia, & Eliſama, & Elioda, & Eliphalet.

17. Audierunt ergo Philiſthiim quòd unxiſſent David in regem ſuper Iſrael : & aſcenderunt univerſi ut quærerent David : quod cùm audiſſet David, deſcendit in præſidium.

℣. 12. Hébr. pour ſon peuple.

℣. 13. Au I. Livre des Paralip. XIV. 4. on lit : dans Jéruſalem.

℣. 15. On trouve ces deux nommés au I. Livre des Paralip. III. 7. & XIV. 5. 6.

℣. 16. Ou Eliada. 1. *Par.* III. 8. Ou Baaliada. 1. *Par.* XIV. 7.

℣. 17. Voyez au Chap. XXIII. ℣. 13. Cette caverne étoit au midi de Jéruſalem.

18. Philiſthiim autem venientes diffuſi ſunt in valle Raphaim.

18. *Cependant* les Philiſtins vinrent ſe répandre dans la vallée de Raphaïm. " Av. l'Ere Chr. Vulg. 1046.

19. Et conſuluit David Dominum, dicens: Si aſcendam ad Philiſthiim? & ſi dabis eos in manu mea? Et dixit Dominus ad David: Aſcende, quia tradens dabo Philiſthiim in manu tua.

19. Et David conſulta le Seigneur, & lui dit: Marcherai-je contre " les Philiſtins? & les livrerez-vous entre mes mains? Le Seigneur lui dit: Allez; *marchez contr'eux*; car je les livrerai aſſurément entre vos mains.

20. Venit ergo David in Baal-pharaſim; & percuſſit eos ibi, & dixit: Diviſit Dominus inimicos meos coram me, ſicut dividuntur aquæ. Propterea vocatum eſt nomen loci illius, Baal-pharaſim.

20. David vint donc à Baal-pharaſim, " où il défit les Philiſtins; & il dit: Le Seigneur a diſperſé mes ennemis devant moi, comme les eaux ſe répandent, *& ſe perdent dans la campagne.* C'eſt pour cette raiſon que ce lieu fut appellé " Baal-pharaſim, *c'eſt-à-dire, la plaine de diviſion.* " *Iſa.* XXVIII. 21.

21. Et reliquerunt ibi ſculptilia ſua: quæ tulit David, & viri ejus.

21. Les Philiſtins laiſſerent là leurs idoles, que David & ſes gens emporterent, *pour les faire brûler.* "

22. Et addiderunt adhuc Philiſthiim ut aſcenderent, & diffuſi ſunt in valle Raphaim.

22. Les Philiſtins revinrent encore une autre fois, & ils ſe répandirent dans la vallée de Raphaïm.

23. Conſuluit autem David Dominum: Si aſcen-

23. David conſulta le Seigneur, *& lui dit*: Irai-je contre les Philiſtins? &

℣. 18. Cette vallée s'étendoit au midi de Jéruſalem juſqu'aux environs de Bethléhem.

℣. 19. On lit ici dans l'Hébreu AL, par *aleph*, au ſens de *ad*; mais dans les Paral. XIV. 10. on trouvera AL par *aïn*, au ſens de *adversùs*.

℣. 20. Apparemment dans la vallée de Raphaïm.

Ibid. Hébr. autr. il appella ce lieu Baal-pharaſim.

Ibid. Selon l'Interprete Chaldéen, la plaine de diviſion. Autrement: le Dieu, le maître des diviſions. *Baal* eſt le nom d'une fauſſe divinité, & ſignifie auſſi le maître. *Pharaſim*, fait alluſion au mot *Pharas* que la Vulgate vient d'exprimer ici deux fois par *Dividere*.

℣. 21. Cette circonſtance eſt marquée au I. Livre des Paralip. XIV. 12. L'Interprete Chaldéen ſemble même avoir lu ici le texte en ce ſens: David & ſes gens les brûlerent. On ſuppoſe qu'au lieu de VISAM, *& tulit ea*, il a lu VIASM, *& combuſſit ea*. Mais il eſt plus vraiſemblable que ce ſont deux circonſtances dont l'une eſt exprimée ici, & l'autre dans les Paralipomenes.

les livrerez-vous entre mes mains ? " Le Seigneur lui répondit : N'allez point *directement* contr'eux ; mais tournez derriere leur camp, juſqu'à ce que vous ſoyez venu vis-à-vis des poiriers. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1046.

dam contra Philiſthæos ; & tradas eos in manus meas ? Qui reſpondit : Non aſcendas contra eos ; ſed gyra poſt tergum eorum, & venies ad eos ex adverſo pyrorum.

24. Et lorſque vous entendrez au haut des poiriers comme le bruit de quelqu'un qui marche, vous commencerez de combattre, " parce que le Seigneur marchera alors devant vous, pour combattre l'armée des Philiſtins.

24. Et cùm audieris ſonitum gradientis in cacumine pyrorum, tunc inibis prælium : quia tunc egredietur Dominus ante faciem tuam, ut percutiat caſtra Philiſthiim.

25. David fit donc ce que le Seigneur lui avoit commandé, & il battit & pourſuivit les Philiſtins, depuis Gabaa, juſqu'à Gézer. "

25. Fecit itaque David ſicut præceperat ei Dominus, & percuſſit Philiſthiim de Gabaa uſque dùm venias Gezer.

℣. 23. *Si aſcendam, &c.* Ces mots ne ſont pas dans l'Hébreu.

Ibid. La plupart traduiſent, des muriers ; quelques-uns veulent que ce ſoit le même lieu qui eſt appellé au Livre des Juges, II. 1. le lieu des pleurants. Dans l'Hébreu ces deux noms ont quelque reſſemblance.

℣. 24. On lit dans l'Hébreu, TKRS, *concides*, peut-être pour TFRS, *irrumpes*.

℣. 25. Gabaa, ou Gabaon, dans la Tribu de Benjamin : Gézer ou Gazer, dans la Tribu d'Ephraïm, près du pays des Philiſtins. Dans le I. Livre des Paralipomenes, XII. 16. on lit *Gabaon & Gazera*. Mais dans l'Hébreu l'expreſſion *Gazera* ſe prend pour *in Gazer*.

CHAPITRE VI.

David va prendre l'arche à Cariathiarim. Oza eſt frappé de mort pour l'avoir touchée. David la laiſſe dans la maiſon d'Obédédom. Il la transfere à Jéruſalem. Il eſt raillé par Michol.

I. *Paralipomenes*, XIII.

1. COngregavit autem rursùm David omnes electos ex Iſrael triginta millia.

2. Surrexítque David, & abiit, & univerſus populus qui erat cum eo de viris Juda, ut adducerent arcam Dei ſuper quam invocatum eſt nomen Domini exercituum, ſedentis in Cherubim ſuper eam.

3. Et impoſuerunt arcam Dei ſuper plauſtrum novum : tulerúntque eam

1. DAvid aſſembla encore " *tout le peuple à Jéruſalem, comme il s'étoit aſſemblé trois ans auparavant à Hébron, & il choiſit* toute l'élite d'Iſraël, au nombre de trente mille hommes, *qu'il fit mettre ſous les armes.* AV. L'ERE CHR. VULG. 1045.

2. Il s'en alla enſuite *à Cariathiarim*, accompagné *de tout le peuple*, & des principaux de la tribu de Juda, qui ſe trouverent avec lui, pour *en* amener l'arche de Dieu, " qui porte le nom du Seigneur des armées, " & au deſſus de laquelle il eſt aſſis ſur les Chérubins. "

3. Ils mirent l'arche de Dieu ſur " un chariot tout neuf, *qu'on avoit fait exprès, pour la tranſporter avec plus de dignité ;* & *ils* l'emmenerent, de la maiſon d'Abina-

℣. 1. On lit dans l'Hébreu VISF AUD, *Et adjecit adhuc.* Mais c'eſt aſſez viſiblement une faute pour VIASF, *Et congregavit.*

℣. 2. On lit dans l'Hébreu *de Baale Juda, ut adducerent indè* : le texte du I. Livre des Paralip. XIII. 6. prouve que la vraie lecture eſt *in Baale* : ils s'en alla à Baalé (ou Baala) de Juda, pour amener de là l'arche de Dieu. On voit dans Joſué, XV. 9. que *Baala* étoit la même que *Cariathiarim*, dont il s'agit ici. On a pu confondre dans l'Hébreu BALI, *Baalé*, avec BHLH, qui peut également ſe prononcer *Baalé* ou *Baala*.

Ibid. Litt. ſur laquelle eſt invoqué le nom du Seigneur des armées : » c. à. d. qui eſt appellée l'Arche du Seigneur des armées.

Ibid. Hébr. qui eſt aſſis ſur les Chérubins. C'eſt que le *ſuper eam* de la Vulgate, n'eſt ſelon l'Hébreu qu'une répétition du *ſuper quam* déjà exprimé ; dans le ſtyle des Hébreux ASR.... ALIU, *quæ .... ſuper eam*, ſe prend pour *ſuper quam*. Il eſt vrai qu'ici le mot SM; *nomen*, ayant été répété par la mépriſe des Copiſtes, on a pris le premier au ſens de *ibi*, & dans l'Hébreu, ASR.... SM, *quæ ... ibi*, ſe prend pour *ubi* ou *ſuper quam* : voilà ce qui a ſans doute donné lieu de mettre ici *ſuper quam & ſuper eam.*

℣. 3. On lit dans l'Hébreu AL par *aleph*; qui ſignifie *ad* : au lieu de AL par *ain*, qui ſignifie *ſuper*, & qu'on lit au I. Livre des Paralipomenes, XIII. 7.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1045.

dab, habitant de Gabaa, *qui étoit le lieu le plus élevé* " *de Cariathiarim, où on l'avoit placée.* Oza & Ahio *ſon frere,* " fils d'Abinadab, conduiſoient ce chariot tout neuf.

1. *Reg.* VII. 1.

4. Et l'arche ayant été tirée de la maiſon d'Abinadab, qui la gardoit à Gabaa: " *Oza marchoit à côté de l'arche;* " Ahio *ſon frere* la conduiſoit, en marchant devant.

5. Cependant David & tout Iſraël " jouoient devant le Seigneur de toutes ſortes d'inſtruments de muſique, " de la harpe, de la lyre, du tambour, du ſiſtre, de la tymbale, " *& des trompettes.* "

6. Mais *cette joie fut troublée par un fâcheux accident*; *car* lorſqu'on fut arrivé près de l'aire de Nachon, " Oza porta la main " à l'arche de Dieu, & la retint; parce que les bœufs regimboient, & l'avoient fait pancher. "

de domo Abinadab, qui erat in Gabaa: Oza autem & Ahio filii Abinadab, minabant plauſtrum novum.

4. Cúmque tuliſſent eam de domo Abinadab, qui erat in Gabaa, cuſtodiens arcam Dei, Ahio præcedebat arcam.

5. David autem & omnis Iſrael ludebant coram Domino, in omnibus lignis fabrefactis, & citharis & lyris & tympanis & ſiſtris & cymbalis.

6. Poſtquàm autem venerunt ad aream Nachon, extendit Oza manum ad arcam Dei, & tenuit eam: quoniam calcitrabant boves, & declinaverunt eam.

Ibid. Gabaa, ſignifie une hauteur. 1. *Reg.* VII. 1.

Ibid. En Hébreu *Ahio* ſignifie ſon frere, & la Vulgate même le rend ainſi au I. Livre des Paral. XIII. 7.

℣. 4. Ceci eſt aſſez viſiblement une répétition de ce qu'on vient de lire au ℣. précéd. c'eſt-à-dire, que le mot *plauſtrum* étant répété deux fois, le Copiſte Hébreu a répété deux fois la ligne qui le ſuivoit: *novum, & tulerunt eam de domo Abinadab, qui erat in Gabaa*, ou *quæ erat in Gabaa*: car l'Hébreu peut ſignifier l'un & l'autre.

Ibid. Au lieu de *cuſtodiens arcam Dei*, on lit dans l'Hébreu ſimplement *juxta arcam Dei*, comme on le lit au ℣. 7. C'étoit la poſition d'Oza, dont le nom manque ici: *Oza autem erat juxta arcam Dei.*

℣. 5. On lit dans l'Hébreu *omnis domus Iſrael*: mais ce *domus* eſt aſſez viſiblement une faute de Copiſte qui n'eſt point au I. Livre des Paralip. XIII. 8.

Ibid. On lit dans l'Hébreu: BCL ASI BRUSIM, *in omnibus lignis abiegnis.* La Vulgate ſuppoſe KRUSIM, *fabrefactis.* Mais au I. Livre des Paralip. XIII. 8. on lit BCL AZ BSIRIM, *in omni virtute in canticis*: C'eſt-à-dire, David & tout Iſraël témoignoient leur joie devant l'arche, en chantant de toute leur force des cantiques, & jouant de la harpe, &c.

Ibid. Lyris.: Hébr. du nable. *Siſtris & cymbalis*: Les Septante: des cymbales & des flûtes. Voyez la *Diſſertation ſur les Inſtruments de Muſique*, à la tête du Livre des Pſaumes.

Ibid. Les trompettes ſont marquées au I. Livre des Paralip. XIII. 9.

℣. 6. Au I. Livre des Paral. XIII. 9. on lit *Chidon.*

Ibid. Le mot *manum* eſt omis ici dans l'Hébreu. On le trouve au I. Livre des Paral. XIII. 9.

Ibid. Calcitrabant ..., & declinaverunt eam. Il n'y a dans l'Hébreu qu'un ſeul mot, dont on ignore la vraie ſignification: Les Septante l'ont pris dans le dernier ſens: *declinaverunt eam.*

7. Iratúſque eſt indignatione Dominus contra Ozam, & percuſſit eum ſuper temeritate: qui mortuus eſt ibi juxta arcam Dei.

8. Contriſtatus eſt autem David, eo quòd percuſſiſſet Dominus Ozam, & vocatum eſt nomen loci illius, Percuſſio Ozæ, uſque in diem hanc.

9. Et extimuit David Dominum in die illa, dicens: Quomodò ingredietur ad me arca Domini?

10. Et noluit divertere ad ſe arcam Domini in civitatem David: ſed divertit eam in domum Obededom Gethæi.

11. Et habitavit arca Domini in domo Obededom Gethæi tribus menſibus: & benedixit Dominus Obededom, & omnem domum ejus.

7. En même temps, la colere du Seigneur s'alluma contre Oza; & il le frappa, à cauſe de la témérité *qu'il avoit eue de toucher l'arche, n'étant, ni prêtre, ni lévite de la famille de Caath*; " & Oza tomba mort ſur la place, à côté de l'arche de Dieu. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1045.

8. David fut affligé de ce que le Seigneur avoit frappé Oza; & ce lieu a été appellé, le châtiment d'Oza, juſqu'à ce jour.

9. Alors David eut une grande crainte du Seigneur, & il dit: Comment l'arche du Seigneur viendra-t-elle " chez moi?

10. Et il ne voulut pas que l'on amenât l'arche du Seigneur chez lui en la ville de David; mais il la fit entrer dans la maiſon d'Obédédom, *Lévite " originaire* de Geth. "

11. L'arche du Seigneur demeura donc trois mois dans la maiſon d'Obédédom de Geth; & le Seigneur benit Obedédom & toute ſa maiſon, *& tout ce qui lui appartenoit.* "

℣. 7. On ſuppoſe ordinairement qu'Oza étoit Lévite, comme étant fils d'Abinadab, chez qui l'Arche avoit repoſé: mais il n'étoit permis qu'à ceux de la famille de Caath, de porter l'arche, & encore falloit-il qu'elle fût enveloppée de trois voiles. *Num.* IV. 4. *& ſeqq.* Au lieu de ces mots AL HSL, ici exprimés par *ſuper temeritate.* On lit dans le I. Livre des Paral. XIII. 10. AL ASR SLK AT IDU AL ARUN, *propterea quòd miſiſſet manum ſuam ſuper arcam.*

℣. 9. Au lieu de IBUA, *veniet*, on lit au I. Livre des Paral. XIII. 12. ABIA, *adducam.* Comment amènerai-je chez moi l'arche du Seigneur?

℣. 10. Voyez au I. Livre des Paralipomenes, XV. 18. &c.

Ibid. Vraiſemblablement de Geth-rem-mom, ville des Lévites dans la Tribu de Dan. *Joſ.* XXI. 24.

℣. 11. Ces mots ſe trouvent au I. Livre des Paral. XIII. 14. & le ℣. ſuiv. les ſuppoſe.

Av. l'Erb Chr. Vulg. 1045.

12. On vint dire enſuite au Roi David que le Seigneur avoit beni Obédédom *& ſa maiſon* & tout ce qui lui appartenoit, à cauſe de l'arche de Dieu. David s'en alla donc en la maiſon d'Obédédom, & il en amena l'arche de Dieu en la ville de David, avec *une grande* joie. Auprès de David étoient *ceux qui portoient l'arche*, ſept chœurs *de muſique*, & un veau pour ſervir de victime."

12. Nuntiatúmque eſt regi David quòd benedixiſſet Dominus Obededom, & omnia ejus, propter arcam Dei. Abiit ergo David, & adduxit arcam Dei de domo Obededom in civitatem David cum gaudio: & erant cum David ſeptem chori, & victima vituli.

13. Et lorſque ceux qui portoient l'arche, (*car, au lieu de la mettre ſur un chariot, comme la premiere fois, il la fit porter par les Prêtres, comme la loi l'ordonnoit*;) *lors, dis-je, que ceux qui portoient l'arche* avoient fait ſix pas, il immoloit un bœuf & un belier."

13. Cúmque tranſcendiſſent qui portabant arcam Domini ſex paſſus, immolabat bovem & arietem,

14. David *ayant quitté ſes habits royaux & s'étant* revêtu d'un éphod de lin, danſoit devant l'arche de toute ſa force.

14. & David ſaltabat totis viribus ante Dominum: porrò David erat accinctus ephod lineo.

15. Et étant accompagné de toute la maiſon d'Iſraël, " il conduiſoit l'arche de l'alliance du Seigneur, avec des cris de joie, au ſon des trompettes.

15. Et David & omnis domus Iſrael ducebant arcam teſtamenti Domini, in jubilo, & in clangore buccinæ.

16. Lorſque l'arche du Seigneur fut

16. Cúmque intraſſet ar-

℣. 12. *Et erant cum David, &c.* Ces mots ne ſont pas dans l'Hébreu; dans les Septante on lit: Et auprès de David étoient ceux qui portoient l'arche, ſept chœurs, & pour victime un veau avec des agneaux (ou un agneau.) Mais dans les Septante ces paroles tiennent lieu du ℣. qui va ſuivre. C'eſt-à-dire, que les Copiſtes Grecs ont paſſé ce que nous liſons dans l'Hébreu & dans la Vulgate; & au contraire les Copiſtes Hébreux ont paſſé ce que nous liſons dans les Septante & dans la Vulgate. Les noms de victimes qui terminent ces deux verſets ont pu donner lieu à cette mépriſe.

℣. 13. Quelques-uns ſoutiennent que l'Hébreu doit s'entendre d'une ſorte de bœuf de Syrie fort gras: *bubalus*, un bufle. D'autres prétendent que c'eſt en général une victime engraiſſée, *altile*.

℣. 15. Voilà encore *omnis domus Iſrael* au lieu de *omnis Iſrael*, comme on l'a déjà vu au ℣. 3.

ta Domini in civitatem David, Michol filia Saul proſpiciens per feneſtram, vidit regem David ſubſilientem atque ſaltantem coram Domino: & deſpexit eum in corde ſuo.

entrée dans la ville de David, " Michol fille de Saül regardant par une fenêtre, vit le Roi David qui danſoit & qui ſautoit devant le Seigneur; & elle s'en moqua en elle-même.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1045.

I. *Paralipomenes*, XVI. 1-3. & 43.

17. Et introduxerunt arcam Domini, & impoſuerunt eam in loco ſuo, in medio tabernaculi quod tetenderat ei David: & obtulit David holocauſta & pacifica coram Domino.

17. *Les Lévites* étant donc entrés dans la tente que David avoit fait dreſſer, ils poſerent l'arche du Seigneur au milieu, en la place qui lui avoit été deſtinée: & David offrit des holocauſtes & des ſacrifices d'action de graces, devant l'arche du Seigneur."

18. Cúmque compleſſet offerens holocauſta & pacifica, benedixit populo in nomine Domini exercituum.

18. Lorſqu'il eut achevé d'offrir les holocauſtes & les ſacrifices d'action de graces, il benit le peuple au nom du Seigneur des armées,

19. Et partitus eſt univerſæ multitudini Iſrael, tam viro quàm mulieri, ſingulis collyridam panis unam, & aſſaturam bubulæ carnis unam, & ſimilam frixam oleo: & abiit omnis populus, unuſquiſque in domum ſuam.

19. & il donna à toute cette troupe d'Iſraélites, *qui l'avoient accompagné dans cette cérémonie*, tant hommes, que femmes, à chacun un pain en façon de gâteau, " un morceau de bœuf rôti, & un tourteau de farine cuite avec l'huile;" & chacun s'en retourna chez ſoi.

℣. 16. Hébr. autr. arriva à la ville de David. La prépoſition qui manque ici dans l'Hébreu eſt exprimée par AD, *ad*, au I. Livre des Paral. XV. 29. & la Vulgate même l'y exprime en ce ſens.

℣. 17. Le mot *& pacifica* eſt tranſpoſé dans l'Hébreu, où on le trouve à la fin de la phraſe: il eſt à ſa place au I. Livre des Paral. XVI. 1.

℣. 19. Hébr. KLT. Vulg. *collyridam*. Au I. Livre des Paral. XVI. 3. Hébr. CCR, Vulg. *tortam*. Ce ſont des eſpeces de Synonymes qui déſignent en général quelque ſorte de gâteau.

Ibid. Pluſieurs nouveaux croient que l'Hébreu ſignifie une bouteille de vin. L'Hébreu n'exprime ici ni le vin ni l'huile; ni même le bœuf qui vient d'être ici nommé. La ſignification propre de tous ces termes eſt peu connue.

Av. l'Err Chr. Vulg. 1045.

20. David ſe retira auſſi, pour faire part à ſa maiſon de la bénédiction *qu'il avoit donnée au peuple.* Et Michol fille de Saül étant venue au devant de David, lui dit : Que le Roi d'Iſraël a eu de gloire aujourd'hui, en ſe dépouillant devant les ſervantes de ſes ſujets, & paroiſſant nu " comme feroit un bouffon !

20. Reversúſque eſt David ut benediceret domui ſuæ : & egreſſa Michol filia Saul in occurſum David, ait : Quàm glorioſus fuit hodiè rex Iſrael, diſcooperiens ſe ante ancillas ſervorum ſuorum, & nudatus eſt, quaſi ſi nudetur unus de ſcurris.

21. David répondit à Michol : Oui, *je me ſuis dépouillé* " devant le Seigneur, qui m'a choiſi plutôt que votre pere, & que toute ſa maiſon, & qui m'a commandé d'être le chef de ſon peuple dans Iſraël ;

21. Dixítque David ad Michol : Ante Dominum, qui elegit me potiùs quàm patrem tuum, & quàm omnem domum ejus, & præcepit mihi ut eſſem dux ſuper populum Domini in Iſrael,

22. je danſerai *devant le Seigneur*, " & je paroîtrai vil encore plus que je n'ai paru ; je ſerai mépriſable à mes propres yeux, & par-là j'aurai plus de gloire devant les ſervantes dont vous parlez.

22. & ludam, & vilior fiam plus quàm factus ſum : & ero humilis in oculis meis ; & cum ancillis de quibus locuta es, glorioſior apparebo.

23. C'eſt pour cette raiſon, que Michol fille de Saül n'eut point d'enfants de David juſqu'à ſa mort.

23. Igitur Michol filiæ Saul non eſt natus filius uſque in diem mortis ſuæ.

℣. 20. David n'étoit pas nu : il avoit ſur lui l'éphod, qui ſuppoſe la tunique dont elle étoit la ceinture ; & il eſt dit au I. Livre des Paral. xv. 27. qu'il avoit ſous cet éphod une robe de byſſus : mais il avoit quitté ſes habits royaux ; c'eſt ce qui donne lieu de dire qu'il étoit nu, c'eſt-à-dire, dépouillé de ſes habits.

℣. 21. Le verbe manque aſſez viſiblement dans ce verſet : & on en trouve le veſtige dans l'Hébreu du ℣. précédent, où l'on voit un faux infinitif ſuperflu, NGLUT, *nudando*, au lieu de NGLUTI, *nudatus ſum*, qui convient ici. Oui je me ſuis dépouillé devant le Seigneur, &c.

℣. 22. Ces mots ſont exprimés dans l'Hébreu ; ce qui montre encore mieux que le verbe manque dans le ℣. précéd. puiſque celui-ci ne s'y rapporte pas.

CHAPITRE VII.

David ſe propoſe de bâtir un temple au Seigneur. Nathan lui déclare que cet honneur ſera réſervé à ſon fils. Promeſſes en faveur de David. David remercie le Seigneur des biens dont il l'a comblé, & le conjure d'accomplir ſes promeſſes.

I. *Paralipomenes*, XVII.

1. FActum eſt autem cùm ſediſſet rex in domo ſua, & Dominus dediſſet ei requiem undique ab univerſis inimicis ſuis,

1. LE Roi s'étant établi dans ſa maiſon, & le Seigneur lui ayant donné la paix de tous côtés, avec tous ſes ennemis, — Av. l'Err Chr. Vulg. 1044.

2. dixit ad Nathan Prophetam : Vidéſne quòd ego habitem in domo cedrina, & arca Dei poſita ſit in medio pellium ?

2. il dit au Prophete Nathan : Ne voyez-vous pas que je demeure dans une maiſon de cedre, & que l'arche de Dieu ne loge que ſous des peaux ? " *Ne ſeroit-il pas à propos que je bâtiſſe un temple au Seigneur ?*

3. Dixítque Nathan ad regem : Omne quod eſt in corde tuo, vade, fac : quia Dominus tecum eſt.

3. Nathan dit au Roi : Allez ; faites tout ce que vous avez dans le cœur, parce que le Seigneur eſt avec vous.

4. Factum eſt autem in illa nocte : & ecce ſermo Domini ad Nathan, dicens :

4. Mais la nuit ſuivante le Seigneur parla à Nathan, & lui dit :

5. Vade, & loquere ad ſervum meum David : Hæc dicit Dominus : Numquid tu ædificabis mihi domum ad habitandum ?

5. Allez-vous-en trouver mon ſerviteur David, & dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur : Sera-ce vous " qui me bâtirez une maiſon afin que j'y habite ? *Eſt-ce à vous que cela eſt réſervé ?*

℣. 2. Litt. *in media pellium*. On lit au I. Livre des Paral. XVII. 1. *ſub pellibus*. On a pu confondre ATUC, *in medio*, avec TKT, *ſub*.

℣. 5. On lit dans le I. Livre des Paral. XVII. 4. Ce ne ſera pas vous : *Non tu*, au lieu de *Num tu*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1044.

6. Car depuis que j'ai tiré de l'Egypte les enfants d'Iſraël juſqu'aujourd'hui, je n'ai eu aucune maiſon ; mais j'ai toujours été ſous des pavillons & ſous des tentes.

6. Neque enim habitavi in domo ex die illa quâ eduxi filios Iſrael de terra Ægypti, uſque in diem hanc : ſed ambulabam in tabernaculo & in tentorio.

7. Dans les lieux où j'ai paſſé avec tous les enfants d'Iſraël, quand j'ai donné ordre à quelqu'une des tribus de conduire mon peuple, *& que j'ai pris chez elle le chef ou le Juge qui devoit la gouverner*, lui ai-je dit : " Pourquoi ne m'avez-vous point bâti une maiſon de cedre ? *& ai-je ceſſé pour cela de protéger Iſraël ? Non ſans doute.*

7. Per cuncta loca quæ tranſivi cum omnibus filiis Iſrael, numquid loquens locutus ſum ad unam de tribubus Iſrael, cui præcepi ut paſceret populum meum Iſrael, dicens : Quare non ædificaſtis mihi domum cedrinam ?

1. *Reg.* XVI. 13. *Pſ.* LXXVII. 70.

8. Vous direz donc maintenant ceci à mon ſerviteur David : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Je vous ai choiſi lorſque vous meniez paître les troupeaux de moutons, afin que vous fuſſiez le chef de mon peuple d'Iſraël.

8. Et nunc hæc dices ſervo meo David : Hæc dicit Dominus exercituum : Ego tuli te de paſcuis ſequentem greges, ut eſſes dux ſuper populum meum Iſrael :

9. Par-tout où vous avez été, je ne vous ai point abandonné ; j'ai exterminé tous vos ennemis devant vous ; & j'ai rendu votre nom auſſi illuſtre que celui des grands de la terre. *Je continuerai encore de répandre ſur vous mes bénédictions.*

9. & fui tecum in omnibus ubicumque ambulaſti, & interfeci univerſos inimicos tuos à facie tua : feciſque tibi nomen grande, juxta nomen magnorum qui ſunt in terra.

10. *Car ſous votre regne*, je mettrai " mon peuple d'Iſraël dans un lieu ſtable ;

10. Et ponam locum populo meo Iſrael, & planta-

℣. 7. Autr. Ai-je jamais dit à aucune des Tribus, *ou à aucun des Juges*, que j'avois établis pour conduire Iſraël mon peuple : *leur ai-je jamais dit* : pourquoi, &c. » Au I. Livre des Paralipomenes, XVII. 6. on lit, *Judicum*, au lieu de *Tribuum*. Ces deux mots ſe confondent aiſément dans l'Hébreu SBTI, *Tribuum* ; SPTI, *Judicum*. Le ℣. 11. confirme cette lecture.

℣. 10. Au I. Livre des Paralipomenes ; XVII. 9. la Vulgate traduit : J'ai donné un lieu *fixe* à Iſraël mon peuple ; je l'y établirai, &c.

bo eum, & habitabit ſub eo, & non turbabitur ampliùs : nec addent filii iniquitatis ut affligant eum ſicut priùs,

je l'y établirai, & il y demeurera ferme, ſans être plus agité de trouble ; & les enfants d'iniquité ne l'humilieront plus, comme ils ont fait auparavant, *& comme ils ont continué de le faire*, Av. l'Ere Chr. Vulg. 1044.

11. ex die quâ conſtitui judices ſuper populum meum Iſrael ; & requiem dabo tibi ab omnibus inimicis tuis : prædicítque tibi Dominus, quòd domum faciat tibi Dominus.

11. depuis le temps que j'ai conſtitué des Juges ſur mon peuple d'Iſraël *juſqu'à préſent ;"* & je vous donnerai la paix avec tous vos ennemis. De plus, le Seigneur vous promet qu'il fera votre maiſon *puiſſante, qu'il rendra votre famille nombreuſe."*

12. Cúmque completi fuerint dies tui, & dormieris cum patribus tuis, ſuſcitabo ſemen tuum poſt te, quod egredietur de utero tuo, & firmabo regnum ejus.

12. Et lorſque vos jours ſeront accomplis, & que vous vous ſerez endormi" avec vos peres, je mettrai ſur votre trône après vous votre fils qui ſortira de vous ; *car j'ai préféré ce fils qui doit vous naître, à tous ceux qui vous ſont nés ;* & j'affermirai ſon regne. 3. *Reg.* VIII. 19.

13. Ipſe ædificabit domum nomini meo, & ſtabiliam thronum regni ejus uſque in ſempiternum.

13. Ce ſera lui qui bâtira une maiſon à mon nom ; & je rendrai le trône de ſon royaûme inébranlable à jamais." 3. *Reg.* V. 5. 1. *Par.* XII. 10.

14. Ego ero ei in patrem, & ipſe erit mihi in filium : qui ſi iniquè ali-

14. Je ſerai ſon pere, & il ſera mon fils : & s'il commet quelque choſe d'injuſte, je le châtierai avec la verge dont *Hebr.* I. 5.

℣. 11. On voit ici que ces mots placés au commencement du ℣. 11. ſont néanmoins la concluſion du ℣. 10. La diſtinction des verſets, n'eſt pas de la premiere antiquité, & l'on pourroit y deſirer quelquefois plus d'exactitude.

Ibid. On lit au I. Livre des Paral. XVII. 10. & j'humilierai tous vos ennemis ; & je vous ai annoncé, que le Seigneur bâtira, *établira*, votre maiſon. On a pu confondre VHNIKTI, *& requiem dabo*, avec VHCNATI, *& humiliabo* ; & VHGID, *& annuntiabit*, avec VAGID, *& annuntiavi* : enfin IASH, *faciet*, avec IBNH, *ædificabit*. Ou plutôt ABNH, *ædificabo*, car c'eſt Dieu qui parle. Le mot IHVH *Jehova*, paroît avoir pris la place de VIHI, *Et erit*, qui eſt à la tête du ℣. ſuiv. dans l'Hébreu des Paralip. & qui manque ici dans l'Hébreu.

℣. 12. Hébr. litt. couché. La Vulgate l'exprime communément par, endormi.

℣. 13. Cette promeſſe priſe à la lettre ne peut s'expliquer que de J. C. dont Salomon étoit la figure, de maniere que dans cette Prophétie il y a des traits qui ne conviennent qu'à Salomon, d'autres à J. C. d'autres en même-temps à Salomon & à J. C.

on châtie les hommes, & je le punirai des plaies dont on punit les enfants des hommes, *lorſqu'on veut ſeulement les corriger.*"

Av. l'Erb Chr. Vulg. 1044.

15. Mais je ne retirerai point " ma miſéricorde de lui, comme je l'ai retirée de Saül, que j'ai rejetté de devant ma face."

Pſ. LXXXVIII. 4. & 37.

16. Votre maiſon & votre royaume ſeront ſtables éternellement devant vous, " & votre trône s'affermira pour jamais.

Hebr. 1. 8.

17. Nathan parla *donc* à David, & lui rapporta tout ce que *Dieu* lui avoit dit, & tout ce qu'il lui avoit découvert.

18. Alors le Roi David alla ſe préſenter devant le Seigneur, & dit: Qui ſuis-je, ô Seigneur Dieu? " & quelle eſt ma maiſon, pour que vous m'ayez élevé à l'état où je me trouve *aujourd'hui*?

quid geſſerit, arguam eum in virga virorum, & in plagis filiorum hominum.

15. Miſericordiam autem meam non auferam ab eo, ſicut abſtuli à Saul, quem amovi à facie mea.

16. Et fidelis erit domus tua & regnum tuum uſque in æternum ante faciem tuam, & thronus tuus erit firmus jugiter.

17. Secundùm omnia verba hæc, & juxta univerſam viſionem iſtam, ſic locutus eſt Nathan ad David.

18. Ingreſſus eſt autem rex David, & ſedit coram Domino, & dixit: Quis ego ſum, Domine Deus, & quæ domus mea, quia adduxiſti me hucuſque?

℣. 14. ou, je le châtierai, non dans la ſévérité de ma juſtice, mais humainement; & par des châtiments ſemblables à ceux que peuvent exercer les hommes, c. à. d. des châtiments qui ne ſeront point éternels.

℣. 15. on lit dans l'Hébreu ISUR, *recedet*, au lieu de ASIR, *recedere faciam*, que l'on trouve au I. Livre des Paralip. XVII. 13. & que la Vulgate exprime ici.

Ibid. Hébr. litt. que j'ai fait retirer de devant vous: *à facie tua.*

℣. 16. Les Septante: devant moi. C'eſt-à-dire, LFNI, *ante faciem meam*, au lieu de LFNIC, *ante faciem tuam.*

℣. 18. On lit dans l'Hébreu ADNI IHVH, *Adonai Jehova*, que l'on prononce par reſpect *Adonai Elohim*, *Domine Deus*, pour ne pas prononcer le grand nom JEHOVA. Au I. Livre des Paralip. XVII. 16. on lit IHVH ELHIM, *Jehova Elohim*, que l'on prononce *Adonai Elohim*, *Domine Deus*, par la même raiſon. C'eſt-à-dire, que pour ne pas prononcer JEHOVA, on prononce *Adonai* ou *Elohim* ſelon qu'il eſt joint à l'un ou à l'autre de ces deux noms; on le prononce *Adonai*, lorſqu'il eſt joint à *Elohim*; & on le prononce *Elohim*, lorſqu'il eſt joint à *Adonai*. La vraie lecture paroît être celle des Paralipomenes, qui donne à ce grand nom le premier rang.

19. Sed & hoc parùm viſum eſt in conſpectu tuo, Domine Deus, niſi loquereris etiam de domo ſervi tui in longinquum: iſta eſt enim lex Adam, Domine Deus.

20. Quid ergo addere poterit adhuc David, ut loquatur ad te? tu enim ſcis ſervum tuum, Domine Deus.

21. Propter verbum tuum, & ſecundùm cor tuum feciſti omnia magnalia hæc, ita ut notum faceres ſervo tuo.

22. Idcircò magnificatus es, Domine Deus, quia non eſt ſimilis tuî, neque eſt Deus extra te, in omnibus quæ audivimus auribus noſtris.

23. Quæ eſt autem, ut populus tuus Iſrael, gens in terra, propter quam

19. Mais cela même vous a paru peu de choſe, ô Seigneur Dieu, ſi vous n'aſſuriez encore votre ſerviteur *de l'établiſſement* de ſa maiſon pour les ſiecles à venir. Car c'eſt-là la loi *des enfants* d'Adam, ô Seigneur Dieu : *ne vivant que peu de jours ſur la terre, ils ne peuvent recevoir l'effet de vos promeſſes que dans leur poſtérité.*" Av. l'Ere Chr. Vulg. 1044.

20. Après cela, que peut vous dire David, pour vous exprimer *ſa parfaite reconnoiſſance?* " *Mais il n'eſt pas néceſſaire qu'il vous la découvre*; car vous connoiſſez *les ſentiments de* votre ſerviteur, " ô Seigneur Dieu.

21. Vous avez fait toutes ces grandes merveilles pour *accomplir* votre parole, " ſelon qu'il vous a plu; & vous les " avez même fait connoître à votre ſerviteur.

22. Vous avez donc fait éclater votre grandeur, ô Seigneur Dieu, dans toutes les choſes que nous avons entendues de nos oreilles; car nul ne vous eſt ſemblable, & hors vous il n'y a point de Dieu. "

23. Où trouvera-t-on encore dans toute la terre une nation comme votre peuple d'Iſraël, *une nation* qu'un Dieu

℣. 19. Au I. Livre des Paralipomenes, XVII. 17. on lit : Vous m'avez regardé comme ſi j'étois un homme d'une grande diſtinction. Quoique cela ſoit fort différent, ces deux phraſes ont néanmoins dans l'Hébreu aſſez d'affinité pour que l'une puiſſe être venue de l'autre par la ſeule mépriſe des Copiſtes : & la lecture des Paralipomenes étant plus étendue paroît être la lecture primitive.

℣. 20. Au I. Livre des Paralip. XVII. 18. l'Hébreu peut ſignifier : Que pourroit encore *vous demander* David pour *augmenter* la gloire de votre ſerviteur ? On y lit *ad glorificandum ſervum tuum*, ce qui ne ſe trouve pas ici.

Ibid. Autr. Car vous avez regardé votre ſerviteur, *& vous vous êtes ſouvenu de lui.* I. *Par.* XVII. 18.

℣. 21. litt. pour votre parole. Les Septante : pour votre ſerviteur. On lit ainſi au I. Livre des Paralipomenes, XVII. 19.

Ibid. Le mot *magnalia* ici ſous-entendu eſt exprimé au I. Livre des Paral. XVII. 21.

℣. 22. Hébr. autr. Vous avez donc fait éclater votre grandeur, Seigneur Dieu : car nul n'eſt ſemblable à vous, & il n'y a point d'autre Dieu que vous qui puiſſe faire toutes les choſes dont nous avons entendu parler.

Av. l'Err Chr. Vulg. 1044.

ait été racheter pour en faire ſon peuple, & ſe faire un nom en opérant en leur faveur des merveilles & des prodiges terribles, *tels que ceux que vous avez operés* ſur la terre en préſence de votre peuple que vous avez racheté de l'Egypte, pour en faire votre peuple, *en frappant* le peuple *de ce pays* & *ſon roi qui étoit comme* ſon Dieu ? "

ivit Deus, ut redimeret eam ſibi in populum, & poneret ſibi nomen, faceretque eis magnalia & horribilia ſuper terram, à facie populi tui, quem redemiſti tibi ex Ægypto, gentem, & deum ejus ?

24. Car vous avez établi Iſraël pour être éternellement votre peuple ; & vous êtes devenu leur Dieu, ô Seigneur Dieu.

24. Firmaſti enim tibi populum tuum Iſrael in populum ſempiternum : & tu, Domine Deus, factus es eis in Deum.

25. Accompliſſez donc maintenant pour jamais, ô Seigneur Dieu, la promeſſe que vous avez faite à votre ſerviteur, pour lui & pour ſa maiſon ; " & exécutez-la ſelon votre parole,

25. Nunc ergo, Domine Deus, verbum quod locutus es ſuper ſervum tuum, & ſuper domum ejus, ſuſcita in ſempiternum : & fac ſicut locutus es,

26. afin que votre nom ſoit éternellement glorifié, & que l'on diſe : Le Seigneur des armées eſt le Dieu d'Iſraël. Et que la maiſon de votre ſerviteur David demeure ſtable devant le Seigneur.

26. ut magnificetur nomen tuum uſque in ſempiternum, atque dicatur : Dominus exercituum, Deus ſuper Iſrael. Et domus ſervi tui David erit ſtabilita coram Domino,

27. Vous avez révélé à votre ſerviteur, ô Seigneur des armées, ô Dieu d'Iſraël, que vous vouliez lui établir

27. quia tu, Domine exercituum, Deus Iſrael, revelaſti aurem ſervi tui,

℣. 23. Hébr. autr. *tels que ceux que vous avez opérés* dans votre terre, *pour chaſſer* les nations & leurs dieux de devant votre peuple que vous avez racheté de l'Egypte. Ou ſimplement : *que vous avez opérés* pour chaſſer les nations, &c. Voyez au I. Livre des Paralipomenes, XVII. 23. On peut avoir confondu LARSC, *terræ tuæ*, avec LGRS, *ad expellendum*, qu'on lit dans les Paralipomenes. On lit dans l'Hébreu LCM, *vobis*, où la Vulgate ſuppoſe LHM, *eis*. Il paroît manquer au milieu de ce verſet le mot *ſicut feciſti*, qui puiſſe joindre le commencement avec la fin.

℣. 25. En comparant ce texte avec celui du I. Livre des Paralipomenes, XVII. 23. il paroît qu'on a pu lire originairemen : *ſuſcita verbum.... & firmetur in ſempiter um* : Accompliſſez la promeſſe, & qu'elle ſe meure ferme pour toujours.

dicens :

dicens : Domum ædificabo tibi : propterea invenit ſervus tuus cor ſuum ut oraret te oratione hâc.

28. Nunc ergo, Domine Deus, tu es Deus, & verba tua erunt vera : locutus es enim ad ſervum tuum bona hæc.

29. Incipe ergo, & benedic domui ſervi tui, ut ſit in ſempiternum coram te : quia tu, Domine Deus, locutus es, & benedictione tuâ benedicetur domus ſervi tui in ſempiternum.

ſa maiſon, *& perpétuer la couronne dans ſa famille* : c'eſt pour cela que votre ſerviteur a trouvé ſon cœur *plein d'ardeur & de confiance*, pour vous adreſſer cette priere. AV. L'ERE CHR. VULG. 1044.

28. Maintenant donc, Seigneur Dieu, *je reconnois que* vous êtes le *ſeul vrai* Dieu, " & *je ſuis aſſuré que* vos paroles ſeront trouvées véritables : car vous avez fait ces promeſſes à votre ſerviteur. "

29. Commencez " donc *de les accomplir*, & beniſſez la maiſon de votre ſerviteur, afin qu'elle ſubſiſte éternellement devant vous, *comme j'ai lieu de l'eſpérer*, parce que c'eſt vous, ô Seigneur Dieu, qui avez parlé, & votre bénédiction repoſera pour jamais ſur la maiſon de votre ſerviteur, *comme vous le lui avez promis.*

℣. 28. C'eſt le ſens de l'Hébreu où ſe trouve exprimé l'article : à la lettre : Vous êtes le Dieu.

Ibid. Hébr. & *maintenant* vous avez fait ces promeſſes à votre ſerviteur. Ou ſur votre ſerviteur, comme on le lit au I. Livre des Paral. XVII. 26.

℣. 29. Hébr. Daignez donc maintenant *les accomplir &* benir la maiſon de votre ſerviteur, &c. Ou ſelon la lecture du I. Livre des Paralip. XVII. 27. Maintenant donc vous avez daigné benir, &c.

CHAPITRE VIII.

Victoires de David ſur divers peuples. Thoü roi d'Emath lui envoie ſon fils pour le féliciter. Dénombrement des principaux Officiers de David.

I. *Paralipomenes*, XVIII.

Av. l'Erb Chr. Vulg. 1044.

1. APrès cela, David battit *encore* les Philiſtins, les humilia, & affranchit Iſraël de la ſervitude du tribut qu'il leur payoit *depuis long-temps.* "

1. FActum eſt autem poſt hæc, percuſſit David Philiſthiim, & humiliavit eos, & tulit David frænum tributi de manu Philiſthiim.

2. Il défit auſſi les Moabites, *en fit pluſieurs captifs*, & les ayant fait coucher par terre, il les fit tirer au ſort, " les diviſa en deux parts, dont il deſtina l'une à la mort, & l'autre à la vie. Ainſi Moab fut aſſujetti à David, & lui paya tribut.

2. Et percuſſit Moab, & menſus eſt eos funiculo, coæquans terræ : menſus eſt autem duos funiculos, unum ad occidendum, & unum ad vivificandum : factúſque eſt Moab David ſerviens ſub tributo.

3. David défit auſſi Adarézer, " fils de Rohob Roi de Soba, lorſqu'il marcha *dans la Syrie*, pour étendre ſa domination " juſques ſur l'Euphrate, " *que le Seigneur avoit marqué pour limites à la terre qu'il vouloit donner à ſon peuple.*

3. Et percuſſit David Adarezer filium Rohob regem Soba, quando profectus eſt ut dominaretur ſuper flumen Euphraten.

℣. 1. litt. & il leur enleva le frein du tribu. Hébr. & il leur enleva Metheg-amma. Au I. Livre des Paralipomenes : il leur enleva Geth & ſes bourgades. 1. *Par.* XVIII. 1. En Hébreu *Metheg-amma* peut ſignifier *frænum tribûs*, d'où pourroit être venu *frænum tributi*. On préſume que ce pouvoit être un lieu dont le nom peut avoir été confondu avec celui de *Geth & ſes filles*.

℣. 2. Hébr. litt. il les fit meſurer avec des cordes, *comme on auroit meſuré un champ* : & il en deſtina deux parts à la mort, & une part pleine, *c. à. d. plus grande*, à la vie.

℣. 3. Hébr. Adadézer. On lit dans les Paralipomenes *Adarézer*. On obſerve que le nom *Adad* étoit propre aux Syriens, il ſe trouve dans *Benadad*.

Ibid. Hébr. litt. *ad reſtituendum manum ſuam*. C'eſt-à-dire, LHSIB, par *Sin*, *ad reſtituendum*, au lieu de LHSIB, par *Sadé*, *ad ſtatuendum*, pour établir ſa main, c'eſt-à-dire, ſa domination comme on le lit au I. Livre des Paralip. XVIII. 3.

Ibid. Le mot *Euphraten*, n'eſt pas dans l'Hébreu ; mais on le trouve dans les Paralipomenes ; & les Rabbins conviennent qu'on doit le lire ici.

4. Et captis David ex parte ejus mille ſeptingentis equitibus, & viginti millibus peditum, ſubnervavit omnes jugales curruum: dereliquit autem ex eis centum currus.

4. David, *après avoir défait ce Prince*, lui prit mille ſept cents cavaliers, " & vingt mille hommes de pied, coupa les nerfs des jambes à tous les chevaux des chariots, & n'en réſerva que pour cent chariots. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1044.

5. Venit quoque Syria Damaſci, ut præſidium ferret Adarezer regi Soba: & percuſſit David de Syria viginti duo millia virorum.

5. Les Syriens de Damas vinrent au ſecours d'Adarézer Roi de Soba; & David en tua vingt-deux mille.

6. Et poſuit David præſidium in Syria Damaſci: factáque eſt Syria David ſerviens ſub tributo: ſervavítque Dominus David in omnibus ad quæcumque profectus eſt.

6. Il mit des garniſons dans la Syrie de Damas: la Syrie lui fut aſſujettie, & lui paya tribut, & le Seigneur le conſerva dans toutes les guerres qu'il entreprit.

7. Et tulit David arma aurea, quæ habebant ſervi Adarezer, & detulit ea in Jeruſalem.

7. Il prit les armes " d'or des ſerviteurs d'Adarézer, & les porta à Jéruſalem.

8. Et de Bete & de Beroth, cìvitatibus Adarezer, tulit rex David æs multum nimis.

8. Il enleva encore une prodigieuſe quantité d'airain, des villes de Bété & de Béroth, " qui appartenoient à Adarézer.

9. Audivit autem Thou

9. Thoü " Roi d'Emath, *ou d'Emeſe*

℣. 4. Les Septante: mille chariots & ſept mille cavaliers. C'eſt ainſi qu'il ſe lit au I. Livre des Paralipomenes, XVIII. 4. Il eſt viſible que le mot *currus* ayant diſparu, on a cru que *mille & ſeptem millia* étoit une faute au lieu de *mille & ſeptiès centum.*

Ibid. Hébr. autr. il démonta tous ces chariots, & n'en réſerva que cent.

℣. 7. Le même terme de l'Hébreu eſt traduit par, *pharetras*, des carquois, au I. Livre des Paralipomenes, XVIII. 7. Les Septante: des bracelets, ou, des colliers. D'autres l'expriment par des boucliers.

℣. 8. On lit au I. Livre des Paral. XVIII. 8. *Tebath* & *Chun*, & ici dans l'Hébreu *Berothai.* Vraiſemblablement ces noms ſont altérés par les Copiſtes.

℣. 9. On lit ici dans l'Hébreu *Thoi*, mais dans les Paralipomenes *Thoü.*

dans la Syrie, ayant appris que David avoit défait toutes les troupes d'Adarézer,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1044.

rex Emath, quòd percuſſiſſet David omne robur Adarezer,

10. envoya Joram ſon fils lui en faire compliment, pour lui témoigner ſa joie, & lui rendre graces " de ce qu'il avoit vaincu Adarézer, & avoit taillé ſon armée en pieces ; car Thoü étoit ennemi d'Adarézer. " Joram apporta avec lui des vaſes d'or, d'argent & d'airain,

10. & miſit Thou Joram filium ſuum ad regem David, ut ſalutaret eum congratulans, & gratias ageret : eo quòd expugnaſſet Adarezer, & percuſſiſſet eum ; hoſtis quippè erat Thou Adarezer : & in manu ejus erant vaſa aürea, & vaſa argentea, & vaſa ærea :

11. que le Roi David conſacra au Seigneur, avec ce qu'il lui avoit déjà conſacré " d'argent & d'or, pris ſur toutes les nations qu'il s'étoit aſſujetties,

11. quæ & ipſa ſanctificavit rex David Domino cum argento & auro, quæ ſanctificaverat de univerſis gentibus quas ſubegerat,

12. ſur la Syrie, " ſur Moab, ſur les Ammonites, ſur les Philiſtins, ſur Amalec, avec les dépouilles d'Adarézer fils de Rohob & Roi de Soba.

12. de Syria, & Moab, & filiis Ammon, & Philiſthiim, & Amalec, & de manubiis Adarezer filii Rohob regis Soba.

13. David s'acquit auſſi un grand nom lorſqu'il revint après avoir ſoumis la Syrie *de Damas & de Soba, juſqu'à l'Euphrate. Alors Abiſaï fils de Sarvia*

13. Fecit quoque ſibi David nomen, cùm reverteretur captâ Syriâ in val-

℣. 10. Hébr. envoya Joram ſon fils lui demander ſon alliance, & lui témoigner ſa joie. 1. *Par.* XVIII. 10. Au I. Livre des Paral. au lieu de *Joram* on lit *Adoram*.

Ibid. C'eſt le ſens de la Verſion des Septante, qui donne au nom d'Adarézer la marque du datif omiſe dans l'Hébreu.

℣. 11. Au lieu de *ſanctificaverat* qui eſt dans l'Hébreu une répétition du mot *ſanctificavit*, qui précede, on lit au I. Livre des Paral. XVIII. 11. *tulerat*, ce qu'il avoit déjà pris.

℣. 12. ou ſur l'Idumée. 1. *Par.* XVIII. 11. Ces deux noms ſe confondent aiſément dans l'Hébreu. Mais la Syrie paroît ici convenir mieux à cauſe de ce qui précede & de ce qui ſuit.

le Salinarum, cæſis decem & octo millibus.

battit les Idumèens " dans la vallée des Salines, *à l'extrémité de la mer morte*, où il tailla en pieces dix-huit mille hommes. "

Av. l'Err Chr. Vulg. 1044.

14. Et poſuit in Idumæa cuſtodes, ſtatuítque præſidium: & facta eſt univerſa Idumæa ſerviens David, & ſervavit Dominus David in omnibus ad quæcumque profectus eſt.

14. Il mit de plus des officiers & des garniſons dans l'Idumée; & toute l'Idumée lui fut aſſujettie. Le Seigneur le conſerva dans toutes les entrepriſes auxquelles il s'engagea.

15. Et regnavit David ſuper omnem Iſrael: faciebat quoque David judicium & juſtitiam omni populo ſuo.

15. David régna donc ſur tout Iſraël; &, dans les jugements qu'il rendoit, il faiſoit juſtice à tout ſon peuple.

16. Joab autem filius Sarviæ erat ſuper exercitum: Porrò Joſaphat filius Ahilud erat à commentariis:

16. Joab fils de Sarvia " étoit général de ſes armées: Joſaphat fils d'Ahilud avoit la charge des requêtes. "

17. & Sadoc filius Achitob, & Achimelec filius Abiathar, erant ſacer-

17. Sadoc fils d'Achitob *de la famille d'Eléazar*, & Achimélech fils d'Abiathar " *de la famille d'Ithamar*, étoient *grands* Prêtres, " *& en faiſoient les fonc-*

℣. 13. C'eſt ce qu'on lit au I. Livre des Paralip. XVIII. 12. où l'on voit que cette expédition dans la vallée des Salines eſt totalement différente de celles qui précedent. Les Copiſtes peuvent avoir omis ici ces mots.

Ibid. Le mot *viris* manque également dans l'Hébreu & dans la Vulgate. Le mot *ſibi* exprimé dans la Vulgate manque dans l'Hébreu.

℣. 16. fœur de David. 1. *Par.* II. 16.

Ibid. Voyez la *Diſſertation ſur les Officiers des Rois Hébreux*, à la tête des Paralipomenes.

℣. 17. Achimélech *nommé auſſi Abiathar*, (1. *Reg.* XXII. 20. 3. *Reg.* IV. 4. 1. *Par.* XV. 11.) fils d'Abiathar *nommé auſſi Achimélech.* (1. *Reg.* XXI. 2. XXII. 20.) Au I. Livre des Paralipomenes, XVIII. 16. on lit dans la Vulgate *Ahimélech*, dans l'Hébreu *Abimélech.* Il y a lieu de préſumer qu'il faudroit lire *Abiathar fils d'Achimélech.* D'autres prétendent qu'il ne s'agit pas ici de lui, mais de ſon fils qu'ils ſuppoſent nommé *Achimélech* comme ſon aïeul. Mais dans le Chapitre XV. on verra reparoître *Sadoc* & *Abiathar* avec Achimaas & Jonathas leurs fils ſans aucune mention d'Achimélech.

Ibid. Il y a apparence que Saül, en haine de la famille d'Ithamar dont il avoit fait mourir les Prêtres, donna le ſacerdoce à Sadoc qui étoit de la famille d'Eléazar, pendant que David reconnut pour légitime ſucceſſeur d'Achimélech, ſon fils Abiathar qui s'étoit retiré auprès de lui.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1044.

tions : celui-là dans l'ancien tabernacle qui étoit à Gabaon, " *& celui-ci dans le nouveau qui étoit à Jéruſalem.* Saraïas " étoit ſecrétaire.

18. Banaïas fils de Joïada commandoit " les Céréthiens & les Phéléthiens, *qui compoſoient la garde du Roi* : & les enfants de David étoient *auprès de lui, comme les* prêtres *étoient autour d'Aaron, prêts à exécuter ſes ordres.*"

dotes : & Saraïas, ſcriba :

18. Banaias autem filius Joiadæ ſuper Cerethi & Phelethi : filii autem David ſacerdotes erant.

Ibid. Voyez au I. Livre des Paralipomenes, XVI. 39.

Ibid. On lit plus loin Chap. XX. ℣. 25. *Siva* ; & au I. Livre des Paralip. XVIII. 16. *Suſa.*

℣. 18. Le mot *ſuper* manque dans l'Hébreu où les Copiſtes ont mis à la place la conjonction *&.*

Ibid. Dans l'Hébreu le même nom qui ſignifie *Prêtres*, ſignifie auſſi *Princes* ou *Miniſtres.* Les Septante traduiſent : Les enfants de David étoient les premiers de la Cour. Au I. Livre des Paralipomenes, on lit dans l'Hébreu même : Les enfants de David étoient les premiers auprès du Roi. 1. *Par.* XVIII. 17.

CHAPITRE IX.

David fait venir auprès de lui Miphiboſeth fils de Jonathas.

1. DAvid *après avoir procuré le repos à ſon peuple, & réglé l'ordre de ſa maiſon, ſe ſouvint de Jonathas ſon ami, & il* dit : N'eſt-il point reſté quelqu'un de la maiſon de Saül, à qui je puiſſe faire du bien, à cauſe de Jonathas *mon ami ?*

2. Or il y avoit un ſerviteur de la maiſon de Saül, *qui avoit eu la principale autorité ſur les autres ſerviteurs de ce Prince*, & qui s'appelloit Siba : & le Roi l'ayant fait venir, lui dit : Etes-vous Siba ? Il répondit : Je le ſuis, " pour vous ſervir.

3. Le Roi lui dit : Eſt-il reſté quelqu'un de la maiſon de Saül, que je

1. ET dixit David : Putáſne eſt aliquis qui remanſerit de domo Saul, ut faciam cum eo miſericordiam propter Jonathan ?

2. Erat autem de domo Saul ſervus nomine Siba : quem cùm vocaſſet rex ad ſe, dixit ei : Túne es Siba ? Et ille reſpondit : Ego ſum ſervus tuus.

3. Et ait rex : Numquid ſupereſt aliquis de

℣. 2. Le mot *Ego* eſt omis dans l'Hébreu, & *ſum* ſous-entendu ſelon l'uſage de cette langue.

domo Saul, ut faciam cum eo miſericordiam Dei? Dixítque Siba regi: Supereſt filius Jonathæ debilis pedibus.

puiſſe combler de graces? " Siba dit au Roi: Il reſte encore un fils de Jonathas, qui eſt incommodé des jambes.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1044.

4. Ubi, inquit, eſt? Et Siba ad regem: Ecce, ait, in domo eſt Machir filii Ammiel in Lodabar.

4. Où eſt-il, dit David? Il eſt, dit Siba, à Lodabar, " dans la maiſon de Machir, fils d'Ammiel.

5. Miſit ergo rex David, & tulit eum de domo Machir filii Ammiel de Lodabar.

5. Le Roi David envoya donc des gens, & le fit venir de Lodabar, de la maiſon de Machir fils d'Ammiel.

6. Cùm autem veniſſet Miphiboſeth filius Jonathæ filii Saul ad David, corruit in faciem ſuam, & adoravit. Dixítque David: Miphiboſeth? Qui reſpondit: Adſum ſervus tuus.

6. Miphiboſeth, fils de Jonathas fils de Saül, étant venu devant David, lui fit une profonde révérence, en ſe proſternant en terre. David lui dit: Miphiboſeth? Il lui répondit: Me voici, pour vous ſervir.

7. Et ait ei David: Ne timeas, quia faciens faciam in te miſericordiam propter Jonathan patrem tuum, & reſtituam tibi omnes agros Saul patris tui, & tu comedes panem in menſa mea ſemper.

7. David lui dit: Ne craignez point, parce que je ſuis réſolu de vous traiter avec toute ſorte d'affection, à cauſe de Jonathas votre pere: je vous rendrai toutes les terres de Saül votre aïeul, *qui ont été confiſquées à cauſe de la révolte d'Iſboſeth votre oncle*; & vous mangerez toujours à ma table.

8. Qui adorans eum, dixit: Quis ego ſum ſervus tuus, quoniam reſpexiſti ſuper canem mortuum ſimilem mei?

8. Miphiboſeth ſe proſternant devant lui, lui dit: Qui ſuis-je, moi votre ſerviteur, pour avoir mérité que vous regardiez un chien mort, tel que je ſuis?

℣. 3. Hébr. & Vulg. litt., *miſericordiam Dei*, c'eſt-à-dire, *divinam, excellentem*. L'Interprete Syrien ſemble avoir lu *in Deo*, en Dieu, ou en vue de Dieu.

℣. 4. On croit que Lodabar étoit au delà du Jourdain dans le partage de Machir fils de Manaſſé. On ne ſait pas au juſte ſa ſituation.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1044.

9. Le Roi fit donc venir Siba ſerviteur de Saül, & lui dit : J'ai donné au fils de *Miphiboſeth* votre maître" tout ce qui étoit à Saül & toute ſa maiſon.

9. Vocavit itaque rex Sibam puerum Saul, & dixit ei : Omnia quæcumque fuerunt Saul, & univerſam domum ejus, dedi filio domini tui.

10. Faites donc valoir ſes terres pour lui, vous, & vos fils & vos ſerviteurs, afin qu'il ait de quoi ſubſiſter : mais, *pour* Miphiboſeth, fils de *Saül* votre *ancien* maître, *il* mangera toujours à ma table. Or Siba avoit quinze fils & vingt ſerviteurs.

10. Operare igitur ei terram tu, & filii tui, & ſervi tui, & inferes filio domini tui cibos ut alatur: Miphiboſeth autem filius domini tui comedet ſemper panem ſuper menſam meam. Erant autem Sibæ quindecim filii, & viginti ſervi.

11. Et il dit au Roi : Votre ſerviteur, ô Roi mon ſeigneur, fera comme vous lui avez commandé *à l'égard de Miphiboſeth & de ſon fils.* Et *David ajouta : Pour* Miphiboſeth, *il* mangera à ma table, comme l'un des enfants du Roi : *& vous ne ſerez chargé que du ſoin de ſon fils.*"

11. Dixítque Sĩba ad regem : Sicut juſſiſti, domine mi rex, ſervo tuo, ſic faciet ſervus tuus : & Miphiboſeth comedet ſuper menſam meam, quaſi unus de filiis regis.

12. Car Miphiboſeth avoit un fils encore enfant, appellé Micha. Toute la famille de Siba ſervoit *donc le fils de* Miphiboſeth, *& demeuroit dans ſes terres avec lui.*

12. Habebat autem Miphiboſeth filium parvulum nomine Micha : omnis verò cognatio domûs Sibæ ſerviebat Miphiboſeth.

℣. 9. D'autres l'entendent de Miphiboſeth même fils de Saül ancien maître de Siba. *Infr.* ℣. 10. D. Calmet préfere ce ſens : la ſuite paroît s'y oppoſer dans la Vulgate, à cauſe de ce mot du ℣. ſuiv. *ut alatur*, qui ſemble ſe rapporter à *filio domini tui* ; mais dans l'Hébreu, on lit *ut alantur*, qui ſe rapporte aux enfants & aux ſerviteurs de Siba. Dans ce dernier ſens, David donne à Miphiboſeth tout le bien de Saül, & ordonne à Siba d'en apporter les fruits à Miphiboſeth ; afin que celui-ci en nourriſſe Siba & ſa famille, tandis que lui, Miphiboſeth, mangera à la table du roi.

℣. 11. Les Septante : Et Miphiboſeth mangeoit à la table de David, comme l'un des enfants du Roi. Or Miphiboſeth, &c. » Ils ont peut-être lu *à ſa table*, au lieu de *à ma table*. Le Syriaque & l'Arabe s'expriment de même.

13. Porrò

13. Porrò Miphiboſeth habitabat in Jeruſalem : quia de menſa regis jugiter veſcebatur : & erat claudus utroque pede.

13. *Mais, pour* Miphiboſeth, *il* demeuroit à Jéruſalem, parce qu'il mangeoit toujours à la table du Roi : & il étoit boiteux des deux jambes. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1044.

CHAPITRE X.

Le Roi des Ammonites outrage les Ambaſſadeurs de David. Défaite des Ammonites & des Syriens.

I. *Paralipomenes*, XIX.

1. FActum eſt autem poſt hæc, ut moreretur rex filiorum Ammon, & regnavit Hanon filius ejus pro eo.

1. QUelque temps après, le Roi des Ammonites vint à mourir, & Hanon ſon fils régna en ſa place. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1037.

2. Dixítque David : Faciam miſericordiam cum Hanon filio Naas, ſicut fecit pater ejus mecum miſericordiam. Miſit ergo David, conſolans eum per ſervos ſuos ſuper patris interitu. Cùm autem veniſſent ſervi David in terram filiorum Ammon,

2. Alors David dit : Je veux témoigner de l'affection envers Hanon fils de Naas, comme ſon pere m'en a témoigné, *lorſque je me ſuis réfugié chez le roi de Moab.*" Il lui envoya donc des ambaſſadeurs, pour le conſoler de la mort de ſon pere." Mais lorſqu'ils furent arrivés ſur les terres des Ammonites,

3. dixerunt principes filiorum Ammon ad Hanon dominum ſuum : Putas quòd propter honorem patris tui miſerit David

3. les plus grands du pays dirent à Hanon leur maître : Croyez-vous que ce ſoit pour honorer votre pere, & pour vous conſoler, que David vous ait envoyé *ici* des ambaſſadeurs ? & ne voyez-vous pas qu'il *ne* l'a fait *que* pour

℣. 2. Voyez au I. Livre des Rois, XXII. 3. Comme le Roi d'Ammon étoit voiſin de celui de Moab, on croit que ce fut alors qu'il fit du bien à David.

Ibid. On lit dans l'Hébreu AL, par *aleph*. C'eſt-à-dire, *ad*, ou *de patre ejus*, au lieu de AL, par *aïn*, qu'on lit au I. Livre des Paralip. XIX. 2. *ſuper patre ejus*. Et cette même particule AL par *aleph* manque enſuite avant le mot *terram*.

reconnoître la ville, pour y remarquer toutes choſes, & pour la détruire *un jour?*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1037.

4. Hanon fit donc prendre les ſerviteurs de David, leur fit raſer la moitié de la barbe, & leur fit couper la moitié de leurs habits, *depuis les pieds*, juſqu'au haut des cuiſſes, & les renvoya *couverts d'opprobre & de confuſion.*

5. David ayant reçu la nouvelle qu'ils avoient été outragés ſi honteuſement, envoya au devant d'eux, & leur donna cet ordre: Demeurez à Jéricho, " juſqu'à ce que votre barbe ſoit crue; & après cela vous reviendrez.

6. Or les Ammonites voyant qu'ils avoient offenſé David, " envoyerent vers les Syriens de Rohob & les Syriens de Soba; & ils firent lever à leurs dépens vingt mille hommes de pied; " ils prirent auſſi mille hommes du Roi de Maacha, & douze mille d'Iſtob. " *Tous ces gens vinrent camper vis-à-vis de Médaba ſur l'Arnon; & les Ammonites vinrent ſe joindre à eux.* "

7. David en ayant été averti, envoya *contr'eux* Joab, avec toutes ſes troupes.

ad te conſolatores; & non ideò ut inveſtigaret, & exploraret civitatem, & everteret eam, miſit David ſervos ſuos ad te?

4. Tulit itaque Hanon ſervos David, rasítque dimidiam partem barbæ eorum, & præſcidit veſtes eorum medias uſque ad nates, & dimiſit eos.

5. Quod cùm nuntiatum eſſet David, miſit in occurſum eorum: erant enim viri confuſi turpiter valdè, & mandavit eis David: Manete in Jericho, donec creſcat barba veſtra, & tunc revertimini.

6. Videntes autem filii Ammon quòd injuriam feciſſent David, miſerunt, & conduxerunt mercede Syrum Rohob, & Syrum Soba, viginti millia peditum, & à rege Maacha mille viros, & ab Iſtob duodecim millia virorum.

7. Quod cùm audiſſet David, miſit Joab & omnem exercitum bellatorum.

℣. 5. ſituée au voiſinage de l'ancienne ville du même nom.

℣. 6. Hébr. autr. qu'ils étoient devenus en mauvaiſe odeur auprès de David.

Ibid. Dans le I. Livre du Paral. XIX. 6. il eſt dit qu'ils ſoudoyerent *des chariots & des cavaliers*; ce qui donne lieu de ſoupçonner qu'ici au lieu de *peditum*, on auroit pu lire *equitum.*

Ibid. Le pays de Maacha étoit aux environs du mont Hermon. On connoît le pays de Tob dans les montagnes de Galaad. *Judic.* XI. 3. 5. Et l'Hébreu porte ici *Is-Tob*, c'eſt-à-dire, l'homme de Tob.

Ibid. On trouve ces circonſtances au I. Livre des Paral. XIX. 7. & la ſuite les ſuppoſe.

8. Egreſſi ſunt ergo filii Ammon, & direxerunt aciem ante ipſum introitum portæ: Syrus autem Soba, & Rohob, & Iſtob, & Maacha ſeorsùm erant in campo.

8. Les Ammonites s'étant mis en campagne, rangerent leur armée en bataille à l'entrée de la porte *de la ville de Medaba*: [*] & les Syriens de Soba & de Rohob, d'Iſtob & de Maacha, étoient dans un corps ſéparé dans la plaine.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1037.

9. Videns igitur Joab quòd præparatum eſſet adversùm ſe prælium, & ex adverſo & poſt tergum, elegit ex omnibus electis Iſrael, & inſtruxit aciem contra Syrum.

9. Joab voyant donc les ennemis préparés à le combattre de front & par derriere, prit l'élite d'Iſraël, & marcha en bataille contre les Syriens.

10. Reliquam autem partem populi tradidit Abiſai fratri ſuo, qui direxit aciem adversùs filios Ammon.

10. Il donna le reſte de l'armée à Abiſaï ſon frere, qui marcha pour combattre les Ammonites.

11. Et ait Joab: Si prævaluerint adversùm me Syri, eris mihi in adjutorium: ſi autem filii Ammon prævaluerint adversùm te, auxiliabor tibi.

11. Et Joab dit *à Abiſaï*: Si les Syriens ont de l'avantage ſur moi, vous viendrez à mon ſecours: & ſi les Ammonites en ont ſur vous, je viendrai *auſſi* vous ſecourir.

12. Eſto vir fortis, & pugnemus pro populo noſtro, & civitate Dei noſtri: Dominus autem faciet quod bonum eſt in conſpectu ſuo.

12. Agiſſez en homme de cœur, & combattons pour notre peuple & pour la cité de notre Dieu: & le Seigneur ordonnera de tout comme il lui plaira.

13. Iniit itaque Joab, & populus qui erat cum eo, certamen contra Syros: qui ſtatim fugerunt à facie ejus.

13. Joab attaqua donc les Syriens avec les troupes qu'il commandoit; & auſſi-tôt les Syriens fuirent devant lui.

℣. 8. Voyez au I. Livre des Paralipomenes, XIX. 7. où au lieu de HSAR, *portæ*, on lit HAIR, *urbis*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1037.

14. Les Ammonites voyant la fuite des Syriens, s'enfuirent auſſi eux-mêmes devant Abiſaï, & ſe retirerent dans la ville. Joab, après avoir battu les Ammonites, s'en retourna, & revint à Jéruſalem.

14. Filii autem Ammon videntes quia fugiſſent Syri, fugerunt & ipſi à facie Abiſai, & ingreſſi ſunt civitatem: reverſúſque eſt Joab à filiis Ammon, & venit Jeruſalem.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1036.

15. Les Syriens voyant qu'ils avoient été défaits par Iſraël, s'aſſemblerent tous.

15. Videntes igitur Syri quoniam corruiſſent coram Iſrael, congregati ſunt pariter.

16. Adarézer, " *qui avoit été vaincu par David, & contraint de lui payer tribut, voulant profiter de cette occaſion pour s'affranchir de cette ſervitude*, envoya demander du ſecours aux Syriens qui étoient au delà du fleuve *de l'Euphrate*, & amena leurs troupes, " que Sobach général de l'armée d'Adarézer commandoit.

16. Miſítque Adarezer, & eduxit Syros qui erant trans fluvium, & adduxit eorum exercitum: Sobach autem magiſter militiæ Adarezer erat princeps eorum.

17. David en ayant reçu nouvelle, aſſembla toutes les troupes d'Iſraël, paſſa le Jourdain, & vint à Hélam. " Les Syriens marcherent contre David, & lui donnerent bataille.

17. Quod cùm nuntiatum eſſet David, contraxit omnem Iſraelem, & tranſivit Jordanem, venítque in Helam: & direxerunt aciem Syri ex adverſo David, & pugnaverunt contra eum.

18. Mais *l'armée d'*Iſraël les mit en fuite; & David tailla en pieces ſept cents chariots de leurs troupes, & quarante mille cavaliers, " & bleſſa tellement

18. Fugerúntque Syri à facie Iſrael, & occîdit David de Syris ſeptingen-

℣. 16. Ou peut-être, Adadézer, ſelon ce qui a été dit ſur le chap. VIII. ℣. 3.

Ibid. Hébr. & ils vinrent à Hélam: lieu que la Vulgate même va nommer au ℣. ſuiv. mais d'ailleurs inconnu.

℣. 17. On lit dans l'Hébreu HLAMH pour HLMH, *in Helam*; au lieu de quoi on lit au I. Livre des Paralip. XIX. 17. ALHM que l'on prend pour ALIHM, *ad eos*.

℣. 18. Au I. Livre des Paralipomenes, XIX. 18. quarante mille hommes de pied. On ſe ſouvient que dans la premiere expédition ils n'avoient ſoudoyé que des chariots & des cavaliers; & il eſt à préſumer que ce furent auſſi des cavaliers dans la ſeconde.

tos currus, & quadraginta millia equitum: & Sobach principem militiæ percuſſit, qui ſtatim mortuus eſt.

Sobach général de l'armée, qu'il mourut ſur le champ. Av. l'Erb Chr. Vulg. 1036.

19. Videntes autem univerſi reges, qui erant in præſidio Adarezer, ſe victos eſſe ab Iſrael, expaverunt & fugerunt quinquaginta & octo millia coram Iſrael. Et fecerunt pacem cum Iſrael, & ſervierunt eis: timueruntque Syri auxilium præbere ultrà filiis Ammon.

19. Tous les Rois qui étoient venus au ſecours " d'Adarézer, ſe voyant vaincus par les Iſraélites, furent ſaiſis de frayeur, & s'enfuirent devant eux avec cinquante-huit mille hommes. " Ils firent la paix enſuite avec les Iſraélites, & leur furent aſſujettis ; & depuis ce temps-là les Syriens appréhenderent de donner ſecours aux Ammonites.

℣. 19. Hébr. qui obéiſſoient à Adarézer. *Ibid. Expaverunt,.... & fugerunt coram Iſrael, &c.* Ces mots ne ſont ni dans l'Hébreu ni dans la Verſion des Septante. Mais il eſt aſſez vraiſemblable que la répétition du nom d'*Iſraël* a donné occaſion aux Copiſtes de paſſer ces mots.

CHAPITRE XI.

David tombe en adultere avec Bethſabée femme d'Urie. Il donne ordre à Joab d'expoſer Urie au danger. Après la mort d'Urie, Bethſabée épouſe David.

I. *Paralipomenes*, XX. 1.

1. FActum eſt autem, vertente anno, eo tempore quo ſolent reges ad bella procedere, miſit David Joab, & ſervos ſuos cum eo, & univerſum Iſrael, & vaſtaverunt filios

1. *COmme dans la guerre précédente les Ammonites n'avoient point été aſſez punis de l'outrage fait à David en la perſonne de ſes ambaſſadeurs, & que la perte n'étoit preſque tombée que ſur les Syriens*, un an après *la bataille donnée contr'eux*, au temps où les Rois ont accoutumé d'aller à la guerre, " David Av. l'Erb Chr. Vulg. 1035.

℣. 1. On lit dans l'Hébreu HMLACIM, *nuntii*, mais les Rabbins conviennent qu'il faut lire HMLCIM, *reges*. L'Interprete Syrien paroît avoir lu LMLKMH, *ad bellum*. La Vulgate réunit les deux lectures.

envoya Joab, avec ſes officiers, & toutes les troupes d'Iſraël, qui ravagerent le pays " des Ammonites, & aſſiégerent Rabba *qui en étoit la capitale* : mais David demeura à Jéruſalem.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1035.

Ammon, & obſederunt Rabba : David autem remanſit in Jeruſalem.

2. Pendant que ces choſes ſe paſſoient, il arriva que David s'étant levé de deſſus ſon lit après midi, " ſe promenoit ſur la terraſſe de ſon palais. Alors il vit une femme vis-à-vis de lui, qui ſe baignoit ſur la terraſſe de ſa maiſon, " & cette femme étoit fort belle.

2. Dùm hæc agerentur, accidit ut ſurgeret David de ſtrato ſuo poſt meridiem, & deambularet in ſolario domûs regiæ : vidítque mulierem ſe lavantem ex adverſo ſuper ſolarium ſuum : erat autem mulier pulchra valdè.

3. Le Roi envoya donc ſavoir qui elle étoit. On vint lui dire que c'étoit Bethſabée fille d'Eliam, " femme d'Urie Héthéen.

3. Miſit ergo rex, & requiſivit quæ eſſet mulier. Nuntiatúmque eſt ei, quòd ipſa eſſet Bethſabee filia Eliam, uxor Uriæ Hethæi.

4. David ayant envoyé des gens, la fit venir. Etant venue vers lui, il dormit avec elle : & auſſi-tôt elle ſe purifia de ſon impureté, *ſelon l'ordonnance de la loi*,

Levit. XV. 18.

4. Miſſis itaque David nuntiis, tulit eam. Quæ cùm ingreſſa eſſet ad illum, dormivit cum eâ : ſtatímque ſanctificata eſt ab immunditia ſua :

5. & retourna chez elle, ayant conçu. Dans la ſuite, elle envoya dire à David : J'ai conçu.

5. & reverſa eſt in domum ſuam concepto fœtu. Mitténſque nuntiavit David, & ait : Concepi.

6. Après quoi, David manda à Joab "

6. Miſit autem David ad

Ibid. le mot *terram* qui manque ici dans l'Hébreu ſe trouve dans le texte du I. Livre des Paral. XX. 1.

℣. 2. Tel eſt l'uſage des pays chauds de dormir pendant la grande chaleur du jour.

Ibid. Hébr. il vit de deſſus ſa terraſſe une femme qui ſe baignoit.

℣. 3. Il eſt nommé *Ammiel*, au I. Livre des Paral. III. 5. C'eſt le même nom retourné : ELIAM, AMIEL.

℣. 6. Le mot *dicens* eſt omis dans l'Hébreu.

Joab, dicens : Mitte ad me Uriam Hethæum. Misítque Joab Uriam ad David.

de lui envoyer Urie Héthéen. Joab le lui envoya.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1035.

7. Et venit Urias ad David. Quæſivítque David quàm rectè ageret Joab & populus, & quomodò adminiſtraretur bellum.

7. Quand il fut venu, David lui demanda en quel état étoit Joab & toute l'armée, & ce qui ſe paſſoit à la guerre.

8. Et dixit David ad Uriam : Vade in domum tuam, & lava pedes tuos. Et egreſſus eſt Urias de domo regis, ſecutúſque eſt eum cibus regius.

8. Et il dit à Urie : Allez-vous-en chez vous ; lavez-vous les pieds, * & *repoſez-vous*. Urie ſortit du palais, & le Roi lui envoya des mets de ſa table.

9. Dormivit autem Urias ante portam domûs regiæ cum aliis ſervis domini ſui, & non deſcendit ad domum ſuam.

9. Mais Urie paſſa la nuit ſuivante devant la porte du palais du Roi, avec les autres officiers, & il n'alla point en ſa maiſon.

10. Nuntiatúmque eſt David à dicentibus : Non ivit Urias in domum ſuam. Et ait David ad Uriam : Numquid non de via veniſti ? quare non deſcendiſti in domum tuam ?

10. David en ayant été averti, dit à Urie : D'où vient que, revenant d'un voyage, vous n'êtes pas allé chez vous, *vous délaſſer de vos fatigues ?*

11. Et ait Urias ad David : Arca Dei, & Iſrael & Juda habitant in papilionibus, & dominus meus Joab, & ſervi domini mei ſuper faciem terræ

11. Urie répondit à David : L'arche de Dieu, Iſraël & Juda demeurent ſous des tentes, & Joab mon ſeigneur, & les ſerviteurs de mon ſeigneur couchent à plate terre : & moi cependant, j'irai en ma maiſon manger, & boire, & dormir avec ma femme ? Je jure, par

* 8. Se laver les pieds, étoit un ſoulagement qu'on prenoit d'ordinaire au retour de quelque voyage.

la vie & par le ſalut de mon Roi, que je ne le ferai jamais.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1035.

manent : & ego ingrediar domum meam, ut comedam, & bibam, & dormiam cum uxore mea ? per ſalutem tuam & per ſalutem animæ tuæ, non faciam rem hanc.

12. David dit à Urie : Demeurez ici encore aujourd'hui, & je vous renverrai demain. Urie demeura donc à Jéruſalem ce jour-là & le lendemain.

12. Ait ergo David ad Uriam : Manè hìc etiam hodiè, & cras dimittam te. Manſit Urias in Jeruſalem in die illa & altera.

13. David le fit venir, pour manger & pour boire à ſa table, & il l'enivra. Mais Urie s'en étant retourné au ſoir, il dormit dans ſon lit, avec les officiers *de la garde* du Roi, & il n'alla point chez lui.

13. Et vocavit eum David ut comederet coram ſe & biberet, & inebriavit eum : qui egreſſus veſperè, dormivit in ſtrato ſuo cum ſervis domini ſui, & in domum ſuam non deſcendit.

14. Le lendemain matin, David envoya à Joab, par Urie même, une lettre écrite en ces termes :

14. Factum eſt ergo manè, & ſcripſit David epiſtolam ad Joab : miſitque per manum Uriæ,

15. Mettez Urie à la tête d'un bataillon, à l'endroit où le combat ſera le plus rude, & faites en ſorte qu'il ſoit abandonné, & qu'il y périſſe.

15. ſcribens in epiſtola : Ponite Uriam ex adverſo belli, ubi fortiſſimum eſt prælium : & derelinquite eum, ut percuſſus intereat.

16. Joab continuant donc le ſiege de la ville, mit Urie vis-vis le lieu où il ſavoit qu'étoient les plus vaillants hommes.

16. Igitur cùm Joab obſideret urbem, poſuit Uriam in loco ubi ſciebat viros eſſe fortiſſimos.

17. Les ennemis ayant fait une ſor-

17. Egreſſique viri de

℣. 11. Hébr. litt. *Vivis tu & vivit anima tua.* Peut-être faudroit-il lire ici comme on le lit ailleurs : *Vivit Dominus & vivit anima tua.* 1. *Reg.* XX. 3. XXV. 26. *& alibi.*

civitate

civitate bellabant adversùm Joab, & ceciderunt de populo servorum David, & mortuus est etiam Urias Hethæus.

tie, chargerent Joab, & tuerent quelques-uns des gens de David, entre lesquels Urie Héthéen demeura mort *sur la place.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1035.

18. Misit itaque Joab, & nuntiavit David omnia verba prælii.

18. Joab envoya donc à David, pour lui faire savoir tout ce qui s'étoit passé dans le combat,

19. Præcepitque nuntio, dicens: Cùm compleveris universos sermones belli ad regem,

19. en donnant cet ordre au courier: Lorsque vous aurez achevé de dire au Roi tout ce qui s'est passé à l'armée,

20. si eum videris indignari, & dixerit: Quare accessistis ad murum, ut præliaremini? an ignorabatis quòd multa desuper ex muro tela mittantur?

20. si vous voyez qu'il se fâche, & qu'il dise: Pourquoi êtes-vous allé combattre si près des murs? ignorez-vous combien on lance de traits de dessus une muraille?

21. Quis percussit Abimelech filium Jerobaal? nonne mulier misit super eum fragmen molæ de muro, & interfecit eum in Thebes? quare juxta murum accessistis? dices: Etiam servus tuus Urias Hethæus occubuit.

21. Qui tua Abimélech fils de Jérobaal? " ne fut-ce pas une femme, qui jetta sur lui, *du haut* de la muraille, un morceau d'une meule à moudre, & le tua à Thebes? pourquoi vous êtes-vous approchés si près des murs? Vous lui direz: Urie Héthéen votre serviteur a aussi été tué. *Judic.* IX. 53.

22. Abiit ergo nuntius, & venit, & narravit David omnia quæ ei præceperat Joab.

22. Le courier partit donc, & vint dire à David ce que Joab lui avoit commandé.

23. Et dixit nuntius ad David: Prævaluerunt adversùm nos viri, & egressi

23. Et il lui parla en ces termes: Les assiégés ont eu quelque avantage sur nous. Ils sont sortis de la ville, pour nous charger; & nous les avons pour-

¥. 21. c. à. d. de Gédeon. Hébr. Jérobesseth. » Les Juifs évitoient de prononcer le nom de *Baal*, parce qu'il leur rappelloit le nom d'une idole; ils lui substituoient celui de *Béseth* qui signifie *confusion.*

ſuivis avec grande vigueur, juſqu'à la porte de la ville.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1035.

si ſunt ad nos in agrum: nos autem facto impetu perſecuti eos ſumus uſque ad portam civitatis.

24. Mais les archers ont lancé leurs traits " contre nous du haut des murailles : quelques-uns de vos gens y ont été tués ; & Urie Héthéen votre ſerviteur y eſt demeuré mort entre les autres.

24. Et direxerunt jacula ſagittarii ad ſervos tuos ex muro deſuper : mortuíque ſunt de ſervis regis, quin etiam ſervus tuus Urias Hethæus mortuus eſt.

25. David répondit au courier : Vous direz ceci à Joab : Que cela ne vous étonne pas : car les événements de la guerre ſont journaliers ; & tantôt l'un, tantôt l'autre, périt par l'épée. Relevez le courage de vos ſoldats, & animez-les contre la ville, afin que vous puiſſiez la détruire.

25. Et dixit David ad nuntium : Hæc dices Joab: Non te frangat iſta res : varius enim eventus eſt belli ; nunc hunc, & nunc illum conſumit gladius : conforta bellatores tuos adversùs urbem, ut deſtruas eam, & exhortare eos.

26. La femme d'Urie ayant appris que ſon mari étoit mort, le pleura.

26. Audivit autem uxor Uriæ, quòd mortuus eſſet Urias vir ſuus, & planxit eum.

27. Et après que le temps du deuil fut paſſé, David la fit venir en ſa maiſon, & l'épouſa. Elle lui enfanta un fils : & cette action qu'avoit fait David, déplut au Seigneur.

27. Tranſacto autem luctu, miſit David, & introduxit eam in domum ſuam, & facta eſt ei uxor, peperítque ei filium ; & diſplicuit verbum hoc, quod fecerat David, coram Domino.

℣. 24. On lit irréguliérement dans l'Hébreu VIRAU HMURAIM, au lieu de VIRU HMURIM, *Et jaculati ſunt jaculatores.*

CHAPITRE XII.

Nathan reprend David de ſon péché. Ce Prince le reconnoît, & en obtient le pardon. Mort du fils qui étoit le fruit de ſon crime. Naiſſance de Salomon. Priſe de Rabbath. Rigueurs exercées contre les Ammonites.

1. Miſit ergo Dominus Nathan ad David: qui cùm veniſſet ad eum, dixit ei: Duo viri erant in civitate una, unus dives, & alter pauper.

1. LE Seigneur envoya donc Nathan vers David: & Nathan étant venu le trouver, lui dit: Il y avoit deux hommes dans une ville *de votre Royaume*, dont l'un étoit riche, & l'autre pauvre. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1034.

2. Dives habebat oves & boves plurimos valdè.

2. Le riche avoit un grand nombre de brebis & de bœufs.

3. Pauper autem nihil habebat omninò, præter ovem unam parvulam, quam emerat & nutrierat, & quæ creverat apud eum cum filiis ejus ſimul, de pane illius comedens, & de calice ejus bibens, & in ſinu illius dormiens: erátque illi ſicut filia.

3. Le pauvre n'avoit rien du tout qu'une petite brebis, qu'il avoit achetée, & avoit nourrie *avec grand ſoin*, qui étoit crue parmi ſes enfants, en mangeant de ſon pain, buvant de ſa coupe, & dormant dans ſon ſein; & il la chériſſoit comme ſa fille.

4. Cùm autem peregrinus quidam veniſſet ad divitem, parcens ille ſumere de ovibus & de bo-

4. Un étranger étant venu voir le riche, celui-ci ne voulut point toucher à ſes brebis, ni à ſes bœufs, pour lui faire feſtin; mais il prit la brebis de ce pauvre.

℣. 1. On lit irréguliérement dans l'Hébreu RAS, pour RS, *pauper*. Ces fautes conſtantes ſont utiles à remarquer, parce qu'elles font connoître comment ont pu ſe former les autres.

℣. 4. On retrouve encore ici dans l'Hébreu la même faute. L'une & l'autre vont éclaircir le ℣. 6.

homme, & la donna à manger à ſon hôte.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1034.

5. David entra dans une grande indignation contre cet homme, & il dit à Nathan : Vive le Seigneur, celui qui a fait cette action eſt digne de mort, *& il en ſera puni.*

Exod. XXII, 1. 6. Il rendra la brebis au quadruple, " pour en avoir uſé de la ſorte, & pour n'avoir point épargné *le pauvre.*"

7. Nathan dit à David : C'eſt vous-même qui êtes cet homme. Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Iſraël : Je vous ai ſacré Roi ſur Iſraël, & vous ai délivré de la main de Saül.

8. Je vous ai mis entre les mains la maiſon & les femmes de votre ſeigneur," & vous ai rendu maître de toute la maiſon d'Iſraël & de Juda. Si cela paroît peu de choſe, je ſuis prêt d'y en ajouter encore beaucoup d'autres.

9. Pourquoi donc avez-vous mépriſé ma parole, juſqu'à commettre le mal devant mes yeux." Vous avez fait perdre la vie à Urie Héthéen ; vous lui avez ôté ſa femme, & l'avez priſe pour vous ; &

bus ſuis, ut exhiberet convivium peregrino illi qui venerat ad ſe, tulit ovem viri pauperis, & præparavit cibos homini qui venerat ad ſe.

5. Iratus autem indignatione David adversùs hominem illum nimis, dixit ad Nathan : Vivit Dominus, quoniam filius mortis eſt vir qui fecit hoc.

6. Ovem reddet in quadruplum, eo quòd fecerit verbum iſtud, & non pepercerit.

7. Dixit autem Nathan ad David : Tu es ille vir. Hæc dicit Dominus Deus Iſrael : Ego unxi te in regem ſuper Iſrael, & ego erui te de manu Saul,

8. & dedi tibi domum domini tui, & uxores domini tui in ſinu tuo, dedíque tibi domum Iſrael & Juda : & ſi parva ſunt iſta, adjiciam tibi multò majora.

9. Quare ergo contempſiſti verbum Domini, ut faceres malum in conſpectu meo ? Uriam Hethæum

℣. 6. ſelon la loi. *Exod.* XXII. 1.

Ibid. Le mot *pauper* qui manque ici ſe trouve dans l'Hébreu ; mais altéré par les Copiſtes, qui ont mis ASR, au lieu de RAS pour RS, comme on vient de le voir dans les ℣℣. 1. & 4.

℣. 8. Les femmes du roi vaincu étoient données au vainqueur.

℣. 9. Hébr. devant ſes yeux.

percuſſiſti gladio, & uxorem illius accepiſti in uxorem tibi, & interfeciſti eum gladio filiorum Ammon.

vous l'avez tué par l'épée des enfants d'Ammon, *qui ſont mes ennemis.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1034.

10. Quamobrem non recedet gladius de domo tua uſque in ſempiternum, eo quòd deſpexeris me, & tuleris uxorem Uriæ Hethæi, ut eſſet uxor tua.

10. C'eſt pourquoi l'épée ne ſortira jamais de votre maiſon, parce que vous m'avez mépriſé, & que vous avez pris pour vous la femme d'Urie Héthéen.

11. Itaque hæc dicit Dominus: Ecce ego ſuſcitabo ſuper te malum de domo tua, & tollam uxores tuas in oculis tuis, & dabo proximo tuo, & dormiet cum uxoribus tuis in oculis ſolis hujus.

11. Voici donc ce que dit le Seigneur: Je vais vous ſuſciter des maux *qui naîtront* de votre propre maiſon: " je prendrai vos femmes à vos yeux; je les donnerai à votre ſemblable; " & il dormira avec vos femmes aux yeux de ce ſoleil *que vous voyez.* *Infr.* XVI. 22.

12. Tu enim feciſti abſconditè: ego autem faciam verbum iſtud in conſpectu omnis Iſrael, & in conſpectu ſolis.

12. Car, pour vous, vous avez fait cette action en ſecret; mais, pour moi, je la ferai à la vue de tout Iſraël, & à la vue du ſoleil.

13. Et dixit David ad Nathan: Peccavi Domino. Dixítque Nathan ad David: Dominus quoque tranſtulit peccatum tuum: non morieris.

13. David dit à Nathan: Jai péché contre le Seigneur, *& j'en ai une vraie douleur.* Nathan lui répondit: Le Seigneur *qui voit la ſincérité de votre repentir*, a auſſi transféré " votre péché. Vous ne mourrez point *d'une mort violente, comme vous le méritez.* *Eccli.* XLVIII. 13.

14. Verumtamen quoniam blaſphemare feciſti

14. Mais néanmoins, parce que par votre péché vous avez été cauſe que les

℣. 11. Cette prophétie eut ſon accompliſſement au temps de la révolte d'Abſalom.

Ibid. On lit irréguliérement dans l'Hébreu LRAIC, pour LRAC, *proximo tuo.*

℣. 13. Comme dans le ſtyle des Hébreux, *Le péché* ſe prend quelquefois pour *la peine du péché*: quelques-uns ont penſé que ce mot *tranſtulit* ſignifioit que la peine de mort méritée par le pere ſeroit *transférée* ſur ſon fils. Mais au Chap. XXIV. ℣. 10. on verra que cette expreſſion ſignifie ſimplement *ôter & effacer le péché.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1034.

ennemis du Seigneur ont blaſphémé *contre lui, en leur faiſant remporter l'avantage ſur ſon peuple, & leur donnant lieu de tuer ſes enfants*, aſſurez-vous *auſſi* que le fils qui vous eſt né *de votre crime*, va certainement perdre la vie.

15. Nathan retourna enſuite à ſa maiſon. *En même temps* le Seigneur frappa l'enfant que la femme d'Urie avoit eu de David; & il fut déſeſpéré."

16. David pria le Seigneur pour l'enfant: il jeûna; il ſe retira en particulier, & demeura" couché ſur la terre, *implorant la miſéricorde du Seigneur.*

17. Les principaux de ſa maiſon vinrent le trouver, & lui firent de grandes inſtances, pour l'obliger à ſe lever de terre; mais il le refuſa, & ne mangea point avec eux.

18. Le ſeptieme jour, l'enfant mourut: & les ſerviteurs de David n'oſoient lui dire qu'il étoit mort; car ils s'entredisoient: Lorſque l'enfant vivoit encore, & que nous lui parlions, il ne vouloit point nous écouter: combien donc s'affligera-t-il encore davantage, ſi nous lui diſons qu'il eſt mort?"

inimicos Domini, propter verbum hoc, filius qui natus eſt tibi, morte morietur.

15. Et reverſus eſt Nathan in domum ſuam. Percuſſit quoque Dominus parvulum quem pepererat uxor Uriæ David, & deſperatus eſt.

16. Deprecatúſque eſt David Dominum pro parvulo: & jejunavit David jejunio; & ingreſſus ſeorsùm, jacuit ſuper terram.

17. Venerunt autem ſeniores domûs ejus, cogentes eum ut ſurgeret de terra: qui noluit, nec comedit cum eis cibum.

18. Accidit autem die ſeptimâ ut moreretur infans: timuerúntque ſervi David nuntiare ei quòd mortuus eſſet parvulus. Dixerunt enim: Ecce cùm parvulus adhuc viveret, loquebamur ad eum, & non audiebat vocem noſtram: quantò magis ſi dixerimus, Mortuus eſt puer, ſe affliget?

℣. 15. Hébr. il devint malade.

℣. 16. Hébr. il ſe retira, & paſſa la nuit couché à terre.

℣. 18. Hébr. autr. Comment donc lui dirons-nous: L'enfant eſt mort; le malheur eſt conſommé. A la lettre; le mal eſt fait.

19. Cùm ergo David vidiſſet ſervos ſuos muſſitantes, intellexit quòd mortuus eſſet infantulus: dixítque ad ſervos ſuos: Num mortuus eſt puer? Qui reſponderunt ei: Mortuus eſt.

19. David voyant que ſes officiers parloient tout bas entr'eux, reconnut que l'enfant étoit mort; & le leur ayant demandé, ils lui répondirent qu'il étoit mort. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1034.

20. Surrexit ergo David de terra, & lotus unctúſque eſt: cúmque mutaſſet veſtem, ingreſſus eſt domum Domini: & adoravit, & venit in domum ſuam, petivítque ut ponerent ei panem, & comedit.

20. Auſſi-tôt il ſe leva de terre, alla au bain, prit de l'huile *de parfums*; & ayant changé d'habit, il entra dans la maiſon du Seigneur, & l'adora, *avec une parfaite ſoumiſſion à ſa volonté.* Il revint enſuite en ſa maiſon; il demanda qu'on lui ſervît à manger, & il prit de la nourriture.

21. Dixerunt autem ei ſervi ſui: Quis eſt ſermò, quem feciſti? propter infantem, cùm adhuc viveret, jejunaſti & flebas: mortuo autem puero, ſurrexiſti, & comediſti panem.

21. Alors ſes officiers lui dirent: D'où vient cette conduite *ſi extraordinaire?* Vous jeûniez, & vous pleuriez pour l'enfant, lorſqu'il vivoit encore: & après qu'il eſt mort, vous vous êtes levé, & vous avez mangé.

22. Qui ait: Propter infantem, dùm adhuc viveret, jejunavi & flevi: dicebam enim: Quis ſcit ſi fortè donet eum mihi Dominus, & vivat infans?

22. David leur répondit: J'ai jeûné & j'ai pleuré pour l'enfant, tant qu'il a vécu, parce que je diſois: Qui ſait ſi le Seigneur ne me le donnera point, & s'il ne lui ſauvera point la vie?"

23. Nunc autem quia mortuus eſt, quare jejunem? Numquid potero

23. Mais maintenant qu'il eſt mort, pourquoi jeûnerois-je? eſt-ce que je puis encore le faire revivre? C'eſt moi plu-

℣. 22. Hébr. Qui ſait ſi le Seigneur n'aura point pitié de moi, & s'il ne ſauvera point la vie à l'enfant? La particule *ſi* manque dans l'Hébreu.

tôt qui irai à lui ; & il ne reviendra jamais à moi.

Av. l'Err Chr. Vulg. 1033.

revocare eum ampliùs? Ego vadam magis ad eum: ille verò non revertetur ad me.

24. David enſuite conſola ſa femme Bethſabée : il dormit avec elle ; & elle eut un fils qu'il appella " Salomon. Le Seigneur aima cet enfant :

24. Et conſolatus eſt David Bethſabee uxorem ſuam, ingreſsúſque ad eam dormivit cum ea : quæ genuit filium, & vocavit nomen ejus Salomon. Et Dominus dilexit eum :

25. & ayant envoyé *à David* le prophete Nathan, il donna à l'enfant le nom d'Aimable au Seigneur, " parce que le Seigneur l'aimoit. "

25. misítque in manu Nathan prophetæ, & vocavit nomen ejus, Amabilis Domino, eo quòd diligeret eum Dominus.

26. Joab continua " à battre Rabbath *ville* des Ammonites ; & étant près de prendre cette ville royale, "

26. Igitur pugnabat Joab contra Rabbath filiorum Ammon, & expugnabat urbem regiam.

27. il envoya des couriers à David, avec ordre de lui dire : J'ai battu juſqu'ici Rabbath, & cette ville environnée d'eaux va être priſe. "

27. Misítque Joab nuntios ad David, dicens : Dimicavi adversùm Rabbath, & capienda eſt Urbs aquarum.

28. Faites aſſembler le reſte du peuple ; & venez au ſiege de la ville, & la

28. Nunc igitur congrega reliquam partem popu-

℣. 24. On le lit ainſi dans l'Hébreu VIQRA, *& vocavit*, au maſculin ; les Rabbins prétendent qu'il faut lire au féminin VTQRA, *& vocavit*, un fils qu'elle appella Salomon. C'étoit quelquefois la mere qui donnoit le nom à l'enfant.

℣. 25. Hébr. il nomma l'enfant Jedidiah, *c. à. d. aimable au Seigneur.*

Ibid. Ce mot *diligeret eum* eſt omis dans l'Hébreu.

℣. 26. Quelques-uns croient que ceci arriva peu de temps après la mort d'Urie.

Ibid. Hébr. & il prit la ville du Roi. » Peut-être que c'étoit une partie de la ville de Rabbath. Voyez le verſet ſuivant.

℣. 27. Hébr. & j'ai pris la ville des eaux. » Ou les eaux de la ville. J'ai intercepté les eaux qui alloient à la ville. L'Hiſtorien Joſeph avoit lu ainſi, c'eſt-à-dire, qu'au lieu de, *Cepi urbem aquarum*, on auroit lu : *Cepi ab urbe aquas.* La différence ne conſiſte que dans la particule AT, marque de l'accuſatif, au lieu de MAT, qui ſe prend au ſens de *ab.*

ſi, & obſide civitatem, & cape eam : ne cùm à me vaſtata fuerit urbs, nomini meo adſcribatur victoria.

prenez : de peur que, lorſque je l'aurai détruite, on ne m'attribue l'honneur de cette victoire.

Av. l'Err Chr. Vulg. 1033.

29. Congregavit itaque David omnem populum, & profectus eſt adversùm Rabbath : cúmque dimicaſſet, cepit eam.

29. David aſſembla donc tout le peuple, & marcha contre Rabbath ; & après quelques combats, il la prit.

I. *Paralipomenes*, XX. 2. & 3.

30. Et tulit diadema regis eorum de capite ejus, pondo auri talentum, habens gemmas pretioſiſſimas, & impoſitum eſt ſuper caput David. Sed & prædam civitatis aſportavit multam valdè.

30. Il ôta de deſſus la tête du roi des Ammonites le diadême, qui peſoit un talent d'or, " & étoit enrichi de pierreries très-précieuſes, & il fut mis ſur la tête de David. Il remporta auſſi de la ville un fort grand butin.

31. Populum quoque ejus adducens ſerravit, & circumegit ſuper eos ferrata carpenta : diviſítque cultris, & traduxit in typo laterum : ſic fecit univerſis civitatibus filiorum Ammon. Et reverſus eſt David, & omnis exercitus in Jeruſalem.

31. Et *en* ayant fait ſortir les habitants, *il les traita, par l'ordre de Dieu, comme ils traitoient eux-mêmes leurs ennemis.* Il les coupa avec des ſcies, fit paſſer ſur eux des chariots avec des roues de fer, les tailla en pieces avec des couteaux, " & les jetta dans des fourneaux où l'on cuit la brique : " c'eſt ainſi qu'il traita *les habitants de* toutes les villes des Ammonites. David revint enſuite à Jéruſalem avec toute ſon armée.

℣. 30. environ 87 livres de notre poids de marc. Il eſt croyable qu'une couronne ſi lourde ne pouvoit être que ſuſpendue au deſſus du trône de ce Prince.

℣. 31. Hébr. litt. *Et poſuit ſub ſerra, & ſub carpentis ferreis & ſub ſecuribus ferreis.* Au lieu de VISM, *Et poſuit*, on lit dans le I. Livre des Paral. XX. 3. VISR, *Et ſerravit*, & le mot *ferreis* n'y eſt pas répété : ce qui reſſemble aſſez à ce que préſente ici la Vulgate : cependant VISM, *Et poſuit* ſemble convenir mieux, comme ſe rapportant aux trois expreſſions ſuivantes. Voyez la *Diſſertation ſur les Supplices*, à la tête du Livre des Nombres.

Ibid. On ignore la ſignification propre du mot hébreu, MLCN, ou ſelon les Rabbins MLBN, d'où l'on a tiré le ſens de la Vulgate *in typo Laterum* ; ou ſelon le R. P. Houbigant MLMD, des pointes de fer, de ſocs de charrue, *per vomerem* ou *aculeum*.

CHAPITRE XIII.

Amnon fils de David commet un inceſte avec Thamar ſœur d'Abſalom. Son amour ſe change en haine contre elle. Abſalom fait tuer Amnon, & ſe ſauve chez Tholomaï Roi de Geſſur.

1. APrès cela, Amnon fils de David conçut une paſſion violente pour la ſœur d'Abſalom *auſſi* fils de David, qui étoit très-belle, & qui s'appelloit Thamar.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1032.

1. FActum eſt autem poſt hæc, ut Abſalom filii David ſororem ſpecioſiſſimam, vocabulo Thamár, adamaret Amnon filius David,

2. L'affection qu'il avoit pour elle devint ſi exceſſive, que cet amour le rendit malade, parce qu'étant vierge *& renfermée dans des appartements où les hommes n'avoient pas la liberté d'entrer*, il paroiſſoit difficile à Amnon de rien faire avec elle contre l'honnêteté.

2. & deperiret eam valdè, ita ut propter amorem ejus ægrotaret: quia cùm eſſet virgo, difficile ei videbatur, ut quippiam inhoneſtè ageret cum ea.

3. Cependant Amnon avoit un ami fort prudent * *& fort ingénieux*, qui s'appelloit Jonadab, fils de Semmaa frere de David.

3. Erat autem Amnon amicus, nomine Jonadab, filius Semmaa fratris David, vir prudens valdè.

4. Jonadab dit donc à Amnon: D'où vient, mon Prince, que vous maigriſſez ainſi de jour en jour? pourquoi ne m'en dites-vous point la cauſe? Amnon lui répondit; J'aime Thamar ſœur de mon frere Abſalom.

4. Qui dixit ad eum: Quare ſic attenuaris macie, fili regis, per ſingulos dies? cur non indicas mihi? Dixítque ei Amnon: Thamar ſororem fratris mei Abſalom amo.

5. Jonadab lui dit: Couchez-vous ſur votre lit, & faites ſemblant d'être malade; & lorſque votre pere viendra vous viſiter, dites-lui: *Je ſuis entiérement dégoûté.* Que ma ſœur Thamar vienne, je

5. Cui reſpondit Jonadab: Cuba ſuper lectum tuum, & languorem fimula: cúmque venerit pater

* 3. Hébr. litt. fort ſage. » Le nom de *ſage* & de *prudent* ne ſe prend pas toujours en bonne part.

tuus ut viſitet te, dic ei: Veniat, oro, Thamar ſoror mea, ut det mihi cibum, & faciat pulmentum, ut comedam de manu ejus.

vous prie, pour m'apprêter à manger, & qu'elle me prépare quelque choſe que je reçoive de ſa main." Av. l'Ere Chr. Vulg. 1032.

6. Accubuit itaque Amnon, & quaſi ægrotare cœpit: cúmque veniſſet rex ad viſitandum eum, ait Amnon ad regem: Veniat, obſecro, Thamar ſoror mea, ut faciat in oculis meis duas ſorbitiunculas, & cibum capiam de manu ejus.

6. Amnon ſe mit donc au lit, & commença de faire le malade: & le Roi étant venu le viſiter, il lui dit: Que ma ſœur Thamar vienne, je vous prie, & qu'elle faſſe devant moi deux petits plats, " afin que je prenne à manger de ſa main; *car je ſuis extrêmement dégoûté.*

7. Miſit ergo David ad Thamar in domum, dicens: Veni in domum Amnon fratris tui, & fac ei pulmentum.

7. David envoya donc chez Thamar, & lui fit dire: Allez chez votre frere Amnon, & préparez-lui à manger.

8. Venítque Thamar in domum Amnon fratris ſui: ille autem jacebat: quæ tollens farinam commiſcuit: & liquefaciens, in oculis ejus coxit ſorbitiunculas.

8. Thamar y étant venue, trouva ſon frere Amnon qui étoit couché. Elle prit de la farine, la pêtrit & la délaya, & fit cuire le tout devant lui.

9. Tollénſque quod coxerat, effudit, & poſuit coram eo, & noluit comedere: dixítque Amnon:

9. Et prenant ce qu'elle avoit fait cuire, elle le mit dans un vaſe, " & le lui préſenta. " Mais Amnon n'en voulut point *alors* manger, & il dit: Qu'on

℣. 5. Hébr. & qu'elle *me* prépare devant moi quelque choſe, que je *lui* voie *faire*, & que je reçoive de ſa main.

℣. 6. Les Septante: deux gâteaux minces.

℣. 9. Autr. dans un plat. » La Vulgate donne l'idée de quelque choſe de liquide; l'Hébreu ſignifie plutôt une ſorte de gâteau.

Ibid. Le mot *poſuit* manque dans l'Hébreu.

faſſe ſortir tout le monde. Lorſque tout le monde fut ſorti,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1032.

Ejicite universos à me. Cúmque ejeciſſent omnes,

10. Amnon dit à Thamar : Portez dans mon cabinet* ce que vous m'avez apprêté, afin que je le reçoive de votre main. Thamar le prit, & le porta à Amnon ſon frere dans le cabinet *où il étoit couché*.

10. dixit Amnon ad Thamar : Infer cibum in conclave, ut veſcar de manu tua. Tulit ergo Thamar ſorbitiunculas quas fecerat, & intulit ad Amnon fratrem ſuum in conclave.

11. Et le lui ayant préſenté, Amnon ſe ſaiſit d'elle, & lui dit : Venez, ma ſœur, couchez avec moi.

11. Cúmque obtuliſſet ei cibum, apprehendit eam, & ait : Veni, cuba mecum, ſoror mea.

12. Elle lui répondit : Non, mon frere, non. Ne me faites pas violence ; cela n'eſt pas permis dans Iſraël : ne faites pas cette folie.

12. Quæ reſpondit ei : Noli, frater mi, noli opprimere me ; neque enim hoc fas eſt in Iſrael : noli facere ſtultitiam hanc.

13. Car je ne pourrai porter mon opprobre, & vous paſſerez parmi tout le peuple pour un inſenſé : mais demandez-moi plutôt au Roi en mariage ; & il ne refuſera pas de me donner à vous. *Elle parloit ainſi, afin de gagner du temps, & de pouvoir ſe retirer.*

13. Ego enim ferre non potero opprobrium meum ; & tu eris quaſi unus de inſipientibus in Iſrael : quin potiùs loquere ad regem, & non negabit me tibi.

14. Amnon ne voulut point ſe rendre à ſes prieres ; & étant plus fort qu'elle, il lui fit violence, & abuſa d'elle.

14. Noluit autem acquieſcere precibus ejus, ſed prævalens viribus oppreſſit eam, & cubavit cum ea.

15. Auſſi-tôt il conçut pour elle une étrange averſion ; de ſorte que la haine qu'il lui portoit, étoit encore plus exceſ-

15. Et exoſam eam habuit Amnon odio magno nimis : ita ut majus eſſet

* 10. Autr. Apportez-moi auprès de mon lit. » Le terme Hébreu ſignifie le lieu où l'on met le lit.

odium quo oderat eam, amore quo antè dilexerat. Dixítque ei Amnon : Surge, & vade.

16. Quæ reſpondit ei : Majus eſt hoc malum quod nunc agis adversùm me, quàm quod antè feciſti, expellens me. Et noluit audire eam :

17. ſed vocato puero qui miniſtrabat ei, dixit : Ejice hanc à me foràs, & claude oſtium poſt eam.

18. Quæ induta erat talari tunicâ : hujuſcemodi enim filiæ regis virgines veſtibus utebantur. Ejecit itaque eam miniſter illius foràs : clausítque fores poſt eam.

19. Quæ aſpergens cinerem capiti ſuo, ſciſſâ talari tunicâ, impoſitíſque manibus ſuper caput ſuum, ibat ingrediens, & clamans.

20. Dixit autem ei Abſalom frater ſuus : Numquid Amnon frater tuus concubuit tecum ? ſed nunc, ſoror, tace, frater

ſive que la paſſion qu'il avoit eue pour elle auparavant. Il lui dit donc : Levez-vous, & allez-vous-en.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1032.

16. Thamar lui répondit : *Non, mon frere ;* " *car* l'outrage que vous me faites maintenant, en me chaſſant *de la ſorte*, eſt encore plus grand que celui que vous venez de *me* faire. Amnon ne voulut point l'écouter ;

17. mais ayant appellé un de ſes gens qui le ſervoit, il lui dit : Mettez-la hors d'ici, & fermez la porte après elle.

18. Thamar étoit vêtue d'une robe *de diverſes couleurs*, qui traînoit juſqu'à terre, " les filles des Rois qui étoient encore vierges ayant accoutumé de s'habiller de la ſorte. " L'officier d'Amnon la mit donc hors de la chambre, & ferma la porte après elle.

19. Alors Thamar ayant mis de la cendre ſur ſa tête, & déchiré ſa robe, " s'en alla, en jettant de grands cris, & tenant ſa tête couverte de ſes deux mains.

20. Abſalom ſon frere lui dit : Eſt-ce que votre frere Amnon a abuſé de vous ? Mais, ma ſœur, n'en dites rien : car c'eſt votre frere ; *& ce que vous diriez, ne ſerviroit qu'à vous couvrir de confuſion, vous & votre famille.* Ne vous affligez point

℣. 16. Un ancien Interprete liſoit ainſi ; & l'on en trouve encore aujourdhui dans l'Hébreu le veſtige : on y lit AL ADUT avec deux *aleph*, au lieu de AL AKI AL ADUT. *Nequaquam, frater mi, propter ea quòd* : de ces deux AL l'un s'écrit par *aleph*, & l'autre par *ain*.

℣. 18. Voyez la *Diſſertation ſur les Habits des Hébreux*, à la tête de l'Eccléſiaſtique.

Ibid. On lit dans l'Hébreu MAILIM, *pallíis*, peut-être pour MALIMIM, *à juvenilibus annis*, ou *à juventute*, depuis qu'elles étoient ſorties de l'enfance.

℣. 19. en ſigne de deuil & de douleur.

non plus de ce qui vous eſt arrivé : *cette injure qu'on vous a faite, ne reſtera point impunie.* Thamar demeura donc *renfermée* dans la maiſon d'Abſalom ſon frere, ſéchant *d'ennui & de douleur.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1032.

21. Le Roi David ayant appris ce qui s'étoit paſſé, s'en affligea fort ; mais il ne voulut point attriſter Amnon ſon fils, parce qu'il l'aimoit, étant ſon aîné. " *Ainſi il laiſſa ſon crime impuni.*

22. Abſalom ne parla en aucune ſorte *de tout ceci* à Amnon ; mais il conçut contre lui une *grande* haine, de ce qu'il avoit violé ſa ſœur Thamar.

23. Deux ans après, il arriva qu'Abſalom fit tondre ſes brebis à Baalhaſor, qui eſt près *de la ville d'Ephrem dans la tribu* d'Ephraïm. " *Comme chacun avoit accoutumé de traiter ſes parents & ſes amis dans cette occaſion,* il invita tous les enfants du Roi *à venir manger chez lui.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1030.

24. Il vint *pour cela* trouver le Roi, & lui dit : Votre ſerviteur fait tondre ſes brebis ; je ſupplie *donc* le Roi de venir, avec les Princes, chez ſon ſerviteur.

25. Le Roi dit à Abſalom : Non, mon fils, ne nous priez pas de venir tous, pour vous incommoder. Et Abſalom lui fit encore de grandes inſtances ; mais

tuus eſt : neque affligas cor tuum pro hac re. Manſit itaque Thamar contabeſcens in domo Abſalom fratris ſui.

21. Cùm autem audiſſet rex David verba hæc, contriſtatus eſt valdè, & noluit contriſtare ſpiritum Amnon filii ſui, quoniam diligebat eum, quia primogenitus erat ei.

22. Porrò non eſt locutus Abſalom ad Amnon, nec malum, nec bonum : oderat enim Abſalom Amnon, eo quòd violaſſet Thamar ſororem ſuam.

23. Factum eſt autem poſt tempus biennii, ut tonderentur oves Abſalom in Baalhaſor, quæ eſt juxta Ephraim : & vocavit Abſalom omnes filios regis.

24. Venítque ad regem, & ait ad eum : Ecce tondentur oves ſervi tui : veniat, oro, rex cum ſervis ſuis ad ſervum ſuum.

25. Dixítque rex ad Abſalom : Noli, fili mi, noli rogare ut veniamus omnes, & gravemus te. Cùm

℣. 21. *Et noluit contriſtare, &c.* Ces mots ne ſont point dans l'Hébreu, mais dans quelques exemplaires de la Verſion des Septante.

℣. 23. Autr. près *de La ville* d'Ephraïm, *ou Ephræm, dans la Tribu d'Ephraïm.*

autem cogeret eum, & noluiſſet ire, benedixit ei.

David refuſa *toujours* d'y aller, & il le benit.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1030.

26. Et ait Abſalom: Si non vis venire, veniat, obſecro, nobiſcum ſaltem Amnon frater meus. Dixítque ad eum rex: Non eſt neceſſe ut vadat tecum.

26. Abſalom lui dit donc: Si vous ne voulez pas y venir, " je vous ſupplie au moins que mon frere Amnon, *qui eſt votre aîné*, vienne avec nous, *comme pour tenir votre place*. Le Roi lui répondit: Il n'eſt point néceſſaire qu'il y aille.

27. Coegit itaque Abſalom eum, & dimiſit cum eo Amnon & univerſos filios regis. Fecerátque Abſalom convivium quaſi convivium regis.

27. Néanmoins Abſalom l'en conjura avec tant d'inſtances, qu'il laiſſa aller avec lui Amnon avec tous ſes freres. Abſalom avoit fait préparer un feſtin de Roi. "

28. Præceperat autem Abſalom pueris ſuis, dicens: Obſervate cùm temulentus fuerit Amnon vino, & dixero vobis: percutite eum, & interficite: nolite timere; ego enim ſum qui præcipio vobis; roboramini, & eſtote viri fortes.

28. Et il avoit donné cet ordre à ſes officiers: Prenez garde quand Amnon commencera d'être troublé par le vin, & que je vous ferai ſigne: frappez-le, & le tuez: ne craignez point: car c'eſt moi qui vous le commande: ſoyez réſolus, & agiſſez en gens de cœur.

29. Fecerunt ergo pueri Abſalom adversùm Amnon, ſicut præceperat eis Abſalom. Surgentéſque omnes filii regis aſcenderunt ſinguli mulas ſuas, & fugerunt.

29. Les officiers d'Abſalom exécuterent donc à l'égard d'Amnon le commandement que leur maître leur avoit fait; & *auſſi-tót* tous les enfants du Roi ſe levant de table, monterent chacun ſur leur mule, & s'enfuirent.

℣. 26. On lit dans l'Hébreu ſimplement, *Si non*; les mots ſuivants *vis venire* ſont ſousentendus ou omis par les Copiſtes. Peut-être liſoit-on: *Si non venis rex, veniat, obſecro, &c.*

℣. 27. *Fecerátque Abſalom, &c.* Ces mots ne ſont pas dans l'Hébreu, mais dans quelques exemplaires de la Verſion des Septante.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1030.

30. Ils étoient encore en chemin lorſque le bruit vint juſqu'aux oreilles de David, qu'Abſalom avoit tué tous les enfants du Roi, ſans qu'il en fût reſté un ſeul.

30. Cúmque adhuc pergerent in itinere, fama pervenit ad David, dicens: Percuſſit Abſalom omnes filios regis, & non remanſit ex eis ſaltem unus.

31. Le Roi ſe leva auſſi-tôt, déchira ſes vêtements, ſe jetta par terre; & tous ſes officiers qui étoient près de lui, déchirerent leurs vêtements.

31. Surrexit itaque rex, & ſcidit veſtimenta ſua: & cecidit ſuper terram, & omnes ſervi illius, qui aſſiſtebant ei, ſciderunt veſtimenta ſua.

32. Alors Jonadab fils de Semmaa, frere de David, prenant la parole dit au Roi: Que le Roi mon ſeigneur ne s'imagine pas que tous les enfants du Roi aient été tués: Amnon ſeul eſt mort, parce qu'Abſalom avoit réſolu de le perdre, depuis le jour où il avoit fait violence à ſa ſœur Thamar.

32. Reſpondens autem Jonadab filius Semmaa fratris David, dixit: Ne æſtimet dominus meus rex, quòd omnes pueri filii regis occiſi ſint: Amnon ſolus mortuus eſt, quoniam in ore Abſalom erat poſitus, ex die quâ oppreſſit Thamar ſororem ejus.

33. Que le Roi mon ſeigneur ne ſe mette donc pas cela dans l'eſprit, & qu'il ne croie pas que tous ſes enfants aient été tués; car " Amnon ſeul eſt mort.

33. Nunc ergo ne ponat dominus meus rex, ſuper cor ſuum verbum iſtud, dicens: Omnes filii regis occiſi ſunt: quoniam Amnon ſolus mortuus eſt.

34. Cependant Abſalom s'enfuit; & celui qui étoit en ſentinelle levant les yeux, vit une grande troupe de monde

34. Fugit autem Abſalom: & elevavit puer ſpeculator oculos ſuos, &

℣. 33. On lit dans l'Hébreu KI AM, *ſed* au lieu de KI, *quoniam*: les Rabbins conviennent que c'eſt une faute.

aſpexit

aſpexit : & ecce populus multus veniebat per iter devium ex latere montis.

qui venoit par un chemin détourné " à côté de la montagne.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1030.

35. Dixit autem Jonadab ad regem : Ecce filii regis adſunt : juxta verbum ſervi tui, ſic factum eſt.

35. Jonadab dit au Roi : Voilà les enfants du Roi qui viennent : ce qu'avoit dit votre ſerviteur, s'eſt trouvé vrai.

36. Cúmque ceſſaſſet loqui, apparuerunt & filii regis : & intrantes levaverunt vocem ſuam, & fleverunt : ſed & rex & omnes ſervi ejus fleverunt ploratu magno nimis.

36. Il n'eut pas plutôt dit ces mots, qu'on vit paroître les enfants du Roi. Et lorſqu'ils furent arrivés, ils commencerent de jetter des cris & de pleurer ; & le Roi & tous ſes ſerviteurs fondirent en larmes.

37. Porrò Abſalom fugiens abiit ad Tholomai filium Ammiud regem Geſſur. Luxit ergo David filium ſuum cunctis diebus.

37. *Cependant* Abſalom ayant pris la fuite, ſe retira chez Tholomaï fils d'Ammiud, Roi de Geſſur, *pere de Maacha ſa mere* ; & David " pleuroit ſon fils *Amnon* tous les jours.

38. Abſalom autem cùm fugiſſet, & veniſſet in Geſſur, fuit ibi tribus annis.

38. Abſalom demeura trois ans à Geſſur, où il étoit venu ſe réfugier.

39. Ceſſavítque rex David perſequi Abſalom, eo quòd conſolatus eſſet ſuper Amnon interitu.

39. Et le Roi David ceſſa de le pourſuivre, " parce qu'il s'étoit *enfin* conſolé de la mort d'Amnon.

℣. 34. Hébr. par le chemin de derriere *la montagne des oliviers.*

℣. 37. Le nom de *David* manque dans l'Hébreu : Les Septante ont lu, *rex David.*

℣. 39. Hébr. autr. deſiroit ardemment d'aller au devant d'Abſalom, *& de le faire revenir.* Voyez le ℣. 1. du chap. ſuivant. On lit dans l'Hébreu VTCL DVI, *Et deſiderabat David* : le verbe au féminin : l'Interprete Chaldéen liſoit : *Et deſiderabat anima David* ; Par-là s'explique ce féminin.

CHAPITRE XIV.

Joab obtient de David le retour d'Abſalom. Abſalom revient à Jéruſalem. Joab obtient qu'il paroiſſe en préſence de David.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1027.

1. JOab fils de Sarvia ayant reconnu que le cœur du Roi ſe rapprochoit d'Abſalom,

1. INtelligens autem Joab filius Sarviæ quòd cor regis verſum eſſet ad Abſalom,

2. fit venir de Thécua, *ville de la tribu de Juda*, une femme ſage, & lui dit: Faites ſemblant d'être dans l'affliction : prenez un habit de deuil, & ne vous parfumez point, afin que vous paroiſſiez comme une femme qui pleure un mort depuis long-temps.

2. miſit Thecuam, & tulit indè mulierem ſapientem: dixítque ad eam: Lugere te ſimula, & induere veſte lugubri, & ne ungaris oleo, ut ſis quaſi mulier jam plurimo tempore lugens mortuum:

3. Enſuite vous vous préſenterez au Roi, & vous lui tiendrez tels & tels diſcours. Et Joab lui mit dans la bouche toutes les paroles qu'elle devoit dire.

3. & ingredieris ad regem, & loquêris ad eum ſermones hujuſcemodi. Poſuit autem Joab verba in ore ejus.

4. Cette femme de Thécua s'étant donc préſentée " au Roi, ſe jetta à terre devant lui, & *ainſi* proſternée, elle lui dit : Seigneur, ſauvez-moi.

4. Itaque cùm ingreſſa fuiſſet mulier Thecuitis ad regem, cecidit coram eo ſuper terram, & adoravit, & dixit: Serva me, rex.

5. Le Roi lui dit : Quelle eſt votre affaire ? Elle lui répondit : Hélas ! je ſuis une femme veuve ; car mon mari eſt mort.

5. Et ait ad eam rex : Quid cauſæ habes ? Quæ reſpondit : Heu ! mulier vidua ego ſum : mortuus eſt enim vir meus.

℣. 4. on lit dans l'Hébreu VTAMR, *Et dixit* : au lieu de VTBOA, *Et venit*, ou *ingreſſa eſt*.

6. Et ancillæ tuæ erant duo filii: qui rixati ſunt adversùm ſe in agro, nullúſque erat qui eos prohibere poſſet: & percuſſit alter alterum, & interfecit eum.

6. Votre ſervante avoit deux fils, qui ſe ſont querellés à la campagne, où il n'y avoit perſonne qui pût les ſéparer; & l'un des deux a frappé l'autre, & l'a tué.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1017.

7. Et ecce conſurgens univerſa cognatio adversùm ancillam tuam, dicit: Trade eum qui percuſſit fratrem ſuum, ut occidamus eum pro anima fratris ſui quem interfecit, & deleamus hæredem. Et quærunt extinguere ſcintillam meam, quæ relicta eſt, ut non ſuperſit viro meo nomen, & reliquiæ ſuper terram.

7. Et maintenant tous les parents ſe ſoulevent contre votre ſervante, & me diſent: Donnez-nous celui qui a tué ſon frere, afin que le ſang de ſon fere qu'il a répandu, ſoit vengé par ſa mort, & que nous faſſions périr l'héritier. Ainſi ils veulent éteindre la ſeule étincelle qui m'eſt demeurée, afin qu'il ne reſte plus perſonne ſur la terre qui puiſſe faire revivre le nom de mon mari.

8. Et ait rex ad mulierem: Vade in domum tuam, & ego jubebo pro te.

8. Le Roi dit à cette femme: Retournez-vous-en chez vous: je donnerai ordre que vous ſoyez ſatisfaite.

9. Dixítque mulier Thecuitis ad regem: In me, domine mi rex, ſit iniquitas, & in domum patris mei: rex autem & thronus ejus ſit innocens.

9. Elle lui répondit: O Roi mon Seigneur, s'il y a quelque injuſtice *dans la grace que je demande pour un fils homicide*, qu'elle retombe ſur moi & ſur la maiſon de mon pere; mais que le Roi & ſon trône ſoit innocent, *& qu'on ne lui impute pas d'avoir laiſſé un meurtre impuni.*

10. Et ait rex: Qui contradixerit tibi, adduc eum ad me, & ultrà non addet ut tangat te.

10. Le Roi ajouta: Si quelqu'un vous dit un mot, amenez-le-moi, & aſſurez-vous qu'il ne vous troublera plus.

℣. 6. On lit dans l'Hébreu VICU, *Et percuſſerunt*, au lieu de VICH, *Et percuſſit.*

Av. l'Erb Chr. Vulg. 1027.

11. Elle dit encore : Je vous conjure par le Seigneur votre Dieu, *d'empêcher* que les parents ne s'élevent l'un après l'autre, pour venger, par la mort de mon fils, le ſang de celui qui a été tué. Le Roi lui répondit : Vive le Seigneur, il ne tombera pas à terre un ſeul poil de la tête de votre fils.

11. Quæ ait : Recordetur rex Domini Dei ſui, ut non multiplicentur proximi ſanguinis ad ulciſcendum, & nequaquàm interficiant filium meum. Qui ait : Vivit Dominus, quia non cadet de capillis filii tui ſuper terram.

12. Cette femme ajouta : Que le Roi mon ſeigneur permette à ſa ſervante de lui dire une parole. Parlez, dit le Roi.

12. Dixit ergo mulier : Loquatur ancilla tua ad dominum meum regem verbum. Et ait : Loquere.

13. La femme lui dit : Pourquoi refuſez-vous au peuple de Dieu la grace *qu'il vous demande pour Abſalom, &* que vous m'accordez *pour mon fils ?* & pourquoi le Roi ſe réſout-il de pécher *contre le Seigneur, en ne pardonnant point*, plutôt que de rappeller ſon *fils, qu'il a* banni ?

13. Dixítque mulier : Quare cogitaſti hujuſcemodi rem contra populum Dei, & locutus eſt rex verbum iſtud, ut peccet, & non reducat ejectum ſuum ?

14. Nous mourons tous, & nous nous écoulons ſur la terre comme des eaux qui ne reviennent plus : & Dieu ne veut pas qu'une ame périſſe ; mais il differe l'exécution de ſon arrêt, de peur que celui qui a été rejetté ne ſe perde entiérement, *comme il arriveroit, s'il puniſſoit ſon crime, ſans lui donner le temps de s'en repentir.*

Ezech. XVIII. 32. & XXXIII. 11.

14. Omnes morimur, & quaſi aquæ dilabimur in terram, quæ non revertuntur : nec vult Deus perire animam, ſed retractat cogitans ne penitùs pereat qui abjectus eſt.

15. C'eſt pourquoi je ſuis venue pour dire cette parole au Roi mon ſeigneur devant le peuple. Et votre ſervante a dit : Je parlerai au Roi pour voir ſi je ne pourrai point obtenir de lui en quelque maniere la grace que je lui demande.

15. Nunc igitur veni, ut loquar ad dominum meum regem verbum hoc, præſente populo. Et dixit ancilla tua : Loquar ad regem, ſi quo modo faciat rex verbum ancillæ ſuæ.

16. Le Roi a déjà écouté ſa ſervante,

16. Et audivit rex, ut

liberaret ancillam ſuam de manu omnium, qui volebant de hæreditate Dei delere me & filium meum ſimul.

pour la délivrer, elle & ſon fils, de la main de tous ceux qui vouloient " les exterminer de l'héritage du Seigneur.

Av. l'Ere Chr. Volg. 1027.

17. Dicat ergo ancilla tua ut fiat verbum domini mei regis ſicut ſacrificium. Sicut enim Angelus Dei, ſic eſt dominus meus rex, ut nec benedictione, nec maledictione moveatur : undè & Dominus Deus tuus eſt tecum.

17. Permettez donc à votre ſervante de vous ſupplier encore que ce que le Roi mon ſeigneur a ordonné *pour mon fils*, s'exécute *en faveur d'Abſalom*, comme un ſacrifice *promis à Dieu.* " Car le Roi mon ſeigneur eſt comme un ange de Dieu, qui n'eſt touché, ni des bénédictions, ni des malédictions. " C'eſt pourquoi le Seigneur votre Dieu eſt avec vous.

18. Et reſpondens rex, dixit ad mulierem : Ne abſcondas à me verbum, quod te interrogo. Dixítque ei mulier : Loquere, domine mi rex.

18. Alors le Roi dit à cette femme : Je vous demande une choſe ; avouez-moi la vérité. La femme lui répondit : O Roi mon ſeigneur, dites *ce qu'il vous plaira.*

19. Et ait rex : Numquid manus Joab tecum eſt in omnibus iſtis? Reſpondit mulier, & ait : Per ſalutem animæ tuæ, domine mi rex, nec ad ſiniſtram, nec ad dexteram eſt, ex omnibus his quæ

19. Le Roi lui dit : N'eſt-il pas vrai que tout ce que vous venez de me dire eſt de l'invention de Joab? " Elle lui répondit : O Roi mon ſeigneur, je vous jure, par votre vie que Dieu conſerve, que rien n'eſt plus véritable que ce que vous dites ; car c'eſt *en effet* votre ſerviteur Joab qui m'a donné cet ordre *de me préſenter devant vous*, & qui a mis

℣. 16. Ce mot *qui volebant* eſt omis dans l'Hébreu, où on lit *de manu hominis perdere*, au lieu de quoi les Septante ont lu *hominis quærentis perdere* : MBQS, *quærentis.*

℣. 17. Autr. Que la parole du Roi mon ſeigneur ſoit *agréable à Dieu*, comme un ſacrifice *de pain & de liqueur.* » Hébr. autr. Que la parole du Roi mon ſeigneur ſoit le repos & *La conſolation de ſon peuple.* On peut avoir confondu MNKH, *oblatio*, avec MNUKH, *qui es.* Le R. P. Houbigant ſoupçonne que ces trois verſets 15. 16. 17. étoient originairement après ces mots *filium meum*, du ℣. 11. comme étant là mieux liés avec ce qui précede, & devant eux-mêmes précéder la réponſe de David, *Qui ait* : *Vivit Dominus*, &c.

Ibid. Hébr. litt. Le Roi mon ſeigneur eſt comme un Ange de Dieu pour entendre le bien & le mal, *& pour en faire le juſte diſcernement.*

℣. 19. On lit irréguliérement dans l'Hébreu AS pour IS, *eſt.*

tout ce que je viens de vous dire dans la bouche de votre ſervante.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1027.

locutus eſt dominus meus rex : ſervus enim tuus Joab, ipſe præcepit mihi, & ipſe poſuit in os ancillæ tuæ omnia verba hæc.

20. C'eſt lui qui m'a commandé de vous parler ainſi en parabole. Mais vous, ô Roi mon ſeigneur, vous êtes ſage comme l'eſt un ange de Dieu, & vous pénétrez tout *ce qui ſe fait* ſur la terre.

20. Ut verterem figuram ſermonis hujus, ſervus tuus Joab præcepit iſtud : tu autem, domine mi rex, ſapiens es, ſicut habet ſapientiam Angelus Dei, ut intelligas omnia ſuper terram.

21. Le Roi dit donc à Joab : Je vous accorde la grace que vous me demandez : " allez, & faites revenir mon fils Abſalom.

21. Et ait rex ad Joab : Ecce placatus feci verbum tuum : vade ergo, & revoca puerum Abſalom.

22. Joab auſſi-tôt ſe jetta à terre ; & ſe tenant proſterné devant le Roi, lui ſouhaita les bénédictions *du ciel*, & lui dit : O Roi mon ſeigneur, votre ſerviteur reconnoît aujourd'hui qu'il a trouvé grace devant vous, puiſque vous avez fait ce qu'il vous avoit ſupplié de faire. "

22. Cadénſque Joab ſuper faciem ſuam in terram, adoravit & benedixit regi : & dixit Joab : Hodiè intellexit ſervus tuus, quia inveni gratiam in oculis tuis, domine mi rex : feciſti enim ſermonem ſervi tui.

23. Joab partit donc *auſſi-tôt*, & s'en alla à Geſſur, d'où il amena Abſalom à Jéruſalem.

23. Surrexit ergo Joab & abiit in Geſſur, & adduxit Abſalom in Jeruſalem.

24. Et le Roi dit : Qu'il retourne en ſa maiſon ; mais il ne me verra point.

24. Dixit autem rex : Revertatur in domum

℣. 21. On lit très-bien dans l'Hébreu ASITI, *feci* : mal-à-propos les Rabbins propoſent de lire ASIT, *feciſti*.

℣. 22. On lit dans l'Hébreu ABDH, *ſervi ejus*, pour ABDC, *ſervi tui*. Les Rabbins en avertiſſent très-bien.

ſuam, & faciem meam non videat. Reverſus eſt itaque Abſalom in domum ſuam, & faciem regis non vidit.

Abſalom revint donc en ſa maiſon, & il ne vit point le Roi. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1027.

25. Porrò ſicut Abſalom, vir non erat pulcher in omni Iſrael, & decorus nimis: à veſtigio pedis uſque ad verticem non erat in eo ulla macula.

25. Or il n'y avoit point d'homme dans tout Iſraël qui fut ſi bien fait, ni ſi beau qu'étoit Abſalom: depuis la plante des pieds juſqu'à la tête, il n'y avoit pas en lui le moindre défaut.

26. Et quando tondebat capillum, (ſemel autem in anno tondebatur, quia gravabat eum cæſaries,) ponderabat capillos capitis ſui ducentis ſiclis, pondere publico.

26. Lorſqu'il ſe faiſoit faire les cheveux, (ce qu'il faiſoit une fois tous les ans, parce qu'ils lui chargeoient trop la tête,) on trouvoit que ſes cheveux peſoient deux cents ſicles, ſelon le poids ordinaire. "

27. Nati ſunt autem Abſalom filii tres: & filia una nomine Thamar, elegantis formæ.

27. Il avoit trois fils, & une fille appellée Thamar, qui étoit fort belle: *& elle devint l'épouſe de Roboam fils de Salomon, & elle lui donna pour fils Abia.* "

28. Mansítque Abſalom in Jeruſalem duobus annis, & faciem regis non vidit.

28. Abſalom demeura deux ans à Jéruſalem, ſans voir le Roi.

29. Miſit itaque ad Joab, ut mitteret eum ad regem: qui noluit venire ad eum. Cúmque ſecundò miſiſſet, & ille noluiſſet venire ad eum,

29. Et enſuite il manda Joab, pour l'envoyer vers David: mais Joab ne voulut pas venir le trouver. L'ayant mandé une ſeconde fois, & Joab n'ayant pas encore voulu venir, Av. l'Ere Chr. Vulg. 1025.

℣. 26. Hébr. ſelon le poids de Roi. » On ſuppoſe que l'Auteur qui a rédigé les Livres des Rois, vivoit vers la fin de la captivité de Babylone; & qu'ici le poids de Roi eſt le poids Babylonien, ſelon lequel les deux cents ſicles font environ 31 onces de notre poids de marc.

℣. 27. Cela ſe trouve exprimé dans la Verſion des Septante.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1025.

30. il dit à ſes ſerviteurs : Vous ſavez que Joab a un champ qui eſt auprès du mien, où il y a de l'orge : allez donc, & y mettez le feu. Ses gens *auſſi-tôt* brûlerent cet orge. Les ſerviteurs de Joab vinrent enſuite trouver leur maître, & lui dirent, en déchirant leurs vêtements : Les ſerviteurs d'Abſalom ont brûlé une partie de votre champ.

30. dixit ſervis ſuis : Scitis agrum Joab juxta agrum meum, habentem meſſem hordei : ite igitur, & ſuccendite eum igni. Succenderunt ergo ſervi Abſalom ſegetem igni. Et venientes ſervi Joab, ſciſſis veſtibus ſuis, dixerunt : Succenderunt ſervi Abſalom partem agri igni.

31. Joab alla donc trouver Abſalom dans ſa maiſon, & lui dit : Pourquoi vos ſerviteurs ont-ils mis le feu à mes orges ?

31. Surrexítque Joab, & venit ad Abſalom in domum ejus, & dixit : Quare ſuccenderunt ſervi tui ſegetem meam igni ?

32. Abſalom répondit à Joab : J'ai envoyé chez vous, pour vous prier de venir me voir, & d'aller dire au Roi *de ma part* : Pourquoi ſuis-je revenu de Geſſur ? il vaudroit mieux que j'y fuſſe encore : je demande donc la grace de voir le Roi : s'il ſe ſouvient encore de ma faute, qu'il me faſſe mourir.

32. Et reſpondit Abſalom ad Joab : Miſi ad te obſecrans ut venires ad me, & mitterem te ad regem, & diceres ei : Quare veni de Geſſur ? melius mihi erat ibi eſſe : obſecro ergo ut videam faciem regis : quòd ſi memor eſt iniquitatis meæ, interficiat me.

33. Joab étant allé trouver le Roi, lui rendit compte de tout : après quoi, Abſalom fut mandé. Il ſe préſenta devant le Roi, & ſe proſterna en terre devant lui : & le Roi le baiſa.

33. Ingreſſus itaque Joab ad regem, nuntiavit ei omnia : vocatúſque eſt Abſalom, & intravit ad regem, & adoravit ſuper faciem terræ coram eo : oſculatúſque eſt rex Abſalom.

℣. 30. *Et venientes ſervi Joab, &c.* Ces mots ne ſont pas dans l'Hébreu, mais dans quelques exemplaires de la Verſion des Septante.

CHAP. XV.

CHAPITRE XV.

Abſalom ſe fait proclamer Roi à Hébron. David s'enfuit de Jéruſalem. Ethaï Géthéen s'attache à lui. David renvoie l'Arche à Jéruſalem avec les Grands-Prêtres. Il y renvoie auſſi Chuſaï pour détruire les conſeils d'Achitophel.

1. IGitur poſt hæc fecit ſibi Abſalom currus, & equites, & quinquaginta viros qui præcederent eum.

2. Et manè conſurgens Abſalom, ſtabat juxta introitum portæ, & omnem virum qui habebat negotium ut veniret ad regis judicium, vocabat Abſalom ad ſe, & dicebat: De qua civitate es tu? Qui reſpondens aiebat: Ex una tribu Iſrael ego ſum ſervus tuus.

3. Reſpondebátque ei Abſalom: Videntur mihi ſermones tui boni & juſti: ſed non eſt qui te audiat conſtitutus à rege. Dicebátque Abſalom:

4. Quis me conſtituat judicem ſuper terram, ut ad me veniant omnes qui habent negotium, & juſtè judicem?

5. Sed & cùm accede-

1. APrès cela, Abſalom, *devenu l'aîné des enfants de David, par la mort d'Amnon*, ſe fit *faire* des chariots, *prit* des gens de cheval, & cinquante hommes qui marchoient devant lui. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1014.

2. Et ſe levant dès le matin, il ſe tenoit à l'entrée du palais, il appelloit tous ceux qui avoient des affaires, & qui venoient demander juſtice au Roi. Et il diſoit à chacun d'eux: D'où êtes-vous? Cet homme lui répondoit: Votre ſerviteur eſt d'une telle tribu d'Iſraël.

3. Et *après qu'il lui avoit expliqué ſon affaire*, Abſalom lui diſoit: Votre affaire me paroît bien juſte; mais il n'y a perſonne qui ait ordre du Roi de vous écouter.

4. Et il ajoutoit: O qui m'établira juge ſur la terre, afin que tous ceux qui ont des affaires viennent à moi, & que je les juge ſelon la juſtice?

5. Et lorſque quelqu'un venoit lui fai-

re la révérence, il lui tendoit la main, le prenoit & le baiſoit.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1024.

ret ad eum homo, ut ſalutaret illum, extendebat manum ſuam, & apprehendens oſculabatur eum.

6. Il traitoit ainſi *avec honnêteté* ceux qui venoient de toutes les villes d'Iſraël demander juſtice au Roi, & il s'inſinuoit " *par-là* dans l'affection des peuples.

6. Faciebátque hoc omni Iſrael venienti ad judicium, ut audiretur à rege, & ſollicitabat corda virorum Iſrael.

7. Quarante ans après *la défaite de Goliath par David, & quatre ans après le retour d'*Abſalom, " *ce Prince* dit au Roi David : Permettez-moi d'aller à Hébron, pour y accomplir les vœux que j'ai faits au Seigneur.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

7. Poſt quadraginta autem annos, dixit Abſalom ad regem David : Vadam, & reddam vota mea quæ vovi Domino in Hebron.

8. Car lorſque j'étois à Geſſur en Syrie, j'ai fait ce vœu à Dieu : Si le Seigneur me ramene à Jéruſalem, je lui offrirai un ſacrifice *dans le lieu où mon pere a reçu l'onction royale, & où il a été reconnu Roi de tout Iſraël.*

8. Vovens enim vovit ſervus tuus, cùm eſſet in Geſſur Syriæ, dicens : Si reduxerit me Dominus in Jeruſalem, ſacrificabo Domino.

9. Le Roi David lui dit : Allez en paix. Et au ſortir de là, il s'en alla à Hébron.

9. Dixítque ei rex David : Vade in pace. Et ſurrexit, & abiit in Hebron.

10. En même temps Abſalom envoya dans toutes les tribus d'Iſraël des gens qu'il avoit gagnés, avec cet ordre : Auſſitôt que vous entendrez ſonner la trompette, publiez qu'Abſalom regne dans Hébron.

10. Miſit autem Abſalom exploratores in univerſas tribus Iſrael, dicens : Statim ut audieritis clangorem buccinæ, dicite : Regnavit Abſalom in Hebron.

℣. 6. Hébr. Il déroboit, *il s'attiroit* l'affection des peuples.

℣. 7. C'eſt ainſi que quelques-uns concilient deux lectures différentes. On lit aujourd'hui dans l'Hébreu, dans les Septante, & dans la Vulgate, *quarante*. Mais Joſeph & Théodoret ne liſoient que *quatre* ; pluſieurs anciens manuſcrits Latins liſent de même : le Syriaque & l'Arabe préſentent auſſi cette lecture que pluſieurs habiles Critiques préferent, & qui paroît être en effet la meilleure. Dans l'Hébreu la différence n'eſt que de deux lettres ARBAIM, *quadraginta*, ARBA, *quatuor*.

11. Porrò cùm Abſalom ierunt ducenti viri de Jeruſalem vocati, euntes ſimplici corde, & cauſam penitùs ignorantes.

11. Abſalom emmena avec lui deux cents hommes de Jéruſalem, qui le ſuivirent ſimplement, ſans ſavoir en aucune ſorte ſon deſſein.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

12. Accerſivit quoque Abſalom Achitophel Gilonitem conſiliarium David, de civitate ſua Gilo. Cúmque immolaret victimas, facta eſt conjuratio valida, populúſque concurrens augebatur cum Abſalom.

12. Abſalom fit venir auſſi de la ville de Gilo, Achitophel Gilonite : *il avoit été* conſeiller du *Roi* David, *& s'étoit retiré de la cour, mécontent de ce Prince.* Et comme on immoloit *à Hébron* des victimes, *qui y attiroient un grand nombre de perſonnes*, la conſpiration devint puiſſante, le peuple qui prenoit le parti d'Abſalom croiſſant de plus en plus.

13. Venit igitur nuntius ad David, dicens : Toto corde univerſus Iſrael ſequitur Abſalom.

13. Il vint auſſi-tôt un courier à David, qui lui dit : Tout Iſraël ſuit Abſalom de tout ſon cœur.*"*

14. Et ait David ſervis ſuis, qui erant cum eo in Jeruſalem : Surgite, fugiamus : neque enim erit nobis effugium à facie Abſalom : feſtinate egredi, ne fortè veniens occupet nos, & impellat ſuper nos ruinam, & percutiat civitatem in ore gladii.

14. David, *reconnoiſſant la juſtice de Dieu dans la révolte de ſon fils*, dit à ſes officiers qui étoient avec lui à Jéruſalem : Allons, fuyons *d'ici* ; car nous ne pourrions éviter de tomber entre les mains d'Abſalom. Hâtons-nous de ſortir, de peur qu'il ne nous prévienne, que nous ne nous trouvions expoſés à ſa violence, & qu'il ne faſſe paſſer *toute* la ville au fil de l'épée, *à cauſe de nous.*

15. Dixerúntque ſervi regis ad eum : Omnia quæcumque præceperit dominus noſter rex, libenter exequemur ſervi tui.

15. Les officiers du Roi lui dirent : Nous exécuterons *" toujours* de tout notre cœur tout ce qu'il vous plaira de nous commander.

16. Egreſſus eſt ergo rex, & univerſa domus ejus,

16. Le Roi ſortit donc à pied avec toute ſa maiſon, & laiſſa dix femmes de

℣. 13. Hébr. litt. Le cœur des hommes d'Iſraël eſt après Abſalom.

℣. 15. Le mot *exequemur* eſt omis dans l'Hébreu.

ſes concubines, pour garder ſon palais.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

pedibus ſuis: & dereliquit rex decem mulieres concubinas ad cuſtodiendam domum.

17. Etant ſorti à pied, avec tous les Iſraélites *qui l'accompagnoient*, il s'arrêta lorſqu'il étoit déjà loin de ſa maiſon."

17. Egreſſúſque rex & omnis Iſrael pedibus ſuis, ſtetit procul à domo.

18. Tous ſes officiers marchoient auprès de lui : les légions des Céréthiens & des Phéléthiens, ^ & les ſix cents hommes de pied " de la ville de Geth, qui avoient ſuivi David, & qui étoient très-vaillants, marchoient tous devant lui.

18. Et univerſi ſervi ejus ambulabant juxta eum, & legiones Cerethi & Phelethi, & omnes Gethæi, pugnatores validi, ſexcenti viri qui ſecuti eum fuerant de Geth pedites, præcedebant regem.

19. Alors le Roi dit à Ethaï Géthéen, *qui commandoit ces ſix cents hommes* : Pourquoi venez-vous avec nous ? Retournez, & allez avec le *nouveau* Roi, parce que vous êtes étranger, & que vous êtes ſorti de votre pays.

19. Dixit autem rex ad Ethai Gethæum : Cur venis nobiſcum ? revertere, & habita cum rege, quia peregrinus es, & egreſſus es de loco tuo.

20. Vous n'êtes venu que d'hier *à Jéruſalem* ; & vous en ſortiriez aujourd'hui à cauſe de moi ? " Pour moi, j'irai où je dois aller, *& où il plaira à Dieu de me conduire* : mais pour vous, retournez, & remenez vos gens avec vous ; & le Seigneur, qui eſt plein de bonté & de juſtice, récompenſera lui-même le zele & la fidélité avec laquelle vous m'avez *toujours* ſervi. "

20. Heri veniſti, & hodiè compelleris nobiſcum egredi ? Ego autem vadam quò iturus ſum : revertere, & reduc tecum fratres tuos, & Dominus faciet tecum miſericordiam & veritatem, quia oſtendiſti gratiam & fidem.

℣. 17. Hébr. autr. & ils s'arrêterent à Beth-merchac, *dont le nom ſignifie maiſon d'éloignement.*

℣. 18. Voyez au Chap. VIII. ℣. 18.

Ibid. Hébr. autr. les ſix cents hommes de la ville de Geth, qui avoient ſuivi David,

℣. 20. La marque de l'interrogation manque dans l'Hébreu. C'eſt-à-dire qu'au lieu de TMUL, *heri* : il ſemble qu'en auroit pu lire HTMUL, *numquid heri veniſti, & hodiè*, &c. Eſt-ce que vous qui n'êtes venu que d'hier, *à Jéruſalem*, je vous obligerois d'en ſortir aujourd'hui ? &c.

Ibid. Ces mots : *& Dominus faciet tec*

21. Et reſpondit Ethai regi, dicens: Vivit Dominus, & vivit dominus meus rex: quoniam in quocumque loco fueris, domine mi rex, ſive in morte, ſive in vita, ibi erit ſervus tuus.

21. Ethaï lui répondit: Vive le Seigneur, & vive le Roi mon maître, en quelque état que vous puiſſiez être, ô Roi mon ſeigneur, votre ſerviteur y ſera, ſoit à la mort, ou à la vie.

Av. l'Err Chr. Vulg. 1023.

22. Et ait David Ethai: Veni, & tranſi. Et tranſivit Ethai Gethæus, & omnes viri qui cum eo erant, & reliqua multitudo.

22. David lui répondit: Venez donc, & paſſez *le torrent de Cédron.* Ainſi Ethaï Géthéen paſſa *le torrent*, avec tous les gens qui le ſuivoient, & tout le reſte du peuple.

23. Omnéſque flebant voce magnâ, & univerſus populus tranſibat: rex quoque tranſgrediebatur torrentem Cedron, & cunctus populus incedebat contra viam, quæ reſpicit ad deſertum.

23. Tout le monde pleuroit dans ce paſſage, & on entendoit par-tout retentir leurs cris. Le Roi paſſa *donc ainſi* le torrent de Cédron; & tout le peuple alloit le long du chemin qui regarde le déſert, *& qui conduit à Béthel.*

24. Venit autem & Sadoc ſacerdos, & univerſi Levitæ cum eo, portantes arcam fœderis Dei, & depoſuerunt arcam Dei: & aſcendit Abiathar, donec expletus eſſet omnis populus, qui egreſſus fuerat de civitate.

24. En même temps Sadoc *Grand-*Prêtre vint, accompagné de tous les Lévites, qui portoient l'arche de l'alliance de Dieu, & ils la poſerent *en un lieu éminent, où elle pouvoit être vue de tout le monde.* Abiathar monta *au lieu où étoit l'arche*, en attendant que tout le peuple qui ſortoit de la ville fût paſſé.

25. Et dixit rex ad Sadoc: Reporta arcam Dei

25. Alors le Roi dit à Sadoc: Reportez à la ville l'arche de Dieu. Si je trouve

cum.....quia oſtendiſti gratiam & fidem: ne ſont point dans l'Hébreu. Il eſt aſſez viſible que la répétition de *tecum* a été cauſe de l'omiſſion des premiers; & il y a lieu de préſumer qu'une répétition ſemblable a fait omettre les derniers, qui vraiſemblablement étoient exprimés ainſi dans l'Hébreu *quia oſtendiſti miſericordiam & veritatem*: car en Hébreu les mêmes mots KSD VAMT peuvent également ſignifier *miſericordiam & veritatem, & gratiam & fidem.*

℣. 21. On lit dans l'Hébreu KI AM, *ſed*, au lieu de KI, *quoniam*; c'eſt ce qu'on a déjà vu au chap. XIII. ℣. 33.

grace devant le Seigneur, il me ramé-
Av. l'Ère Chr. Vulg. 1023. nera, & il me fera revoir ſon arche & ſon tabernacle.

in urbem : ſi invenero gratiam in oculis Domini, reducet me, & oſtendet mihi eam, & tabernaculum ſuum.

26. S'il me dit : Vous ne m'agréez point : je ſuis tout prêt ; qu'il faſſe de moi ce qu'il lui plaira.

26. Si autem dixerit mihi : Non places : præſtò ſum, faciat quod bonum eſt coram ſe.

27. Le Roi dit encore en parlant au *Grand*-Prêtre Sadoc : O voyant, *ne voyez-vous pas que, dans l'état où je ſuis, il ne convient pas que vous veniez avec moi ?* " Retournez *donc* en paix à la ville, avec vos deux fils, Achimaas votre fils, & Jonathas fils d'Abiathar, *où vous exercerez vos fonctions publiquement.*

27. Et dixit rex ad Sadoc ſacerdotem : O videns, revertere in civitatem in pace : & Achimaas filius tuus, & Jonathas filius Abiathar, duo filii veſtri, ſint vobiſcum.

28. *Et pour moi*, je vais me cacher dans les plaines " du déſert, juſqu'à ce que vous m'envoyiez des nouvelles de l'état des choſes.

28. Ecce ego abſcondar in campeſtribus deſerti, donec veniat ſermo à vobis indicans mihi.

29. Sadoc & Abiathar reporterent donc à Jéruſalem l'arche de Dieu, & y demeurerent.

29. Reportaverunt ergo Sadoc & Abiathar arcam Dei in Jeruſalem : & manſerunt ibi.

30. Cependant David montoit la colline des Oliviers, & pleuroit, en montant. Il alloit nuds-pieds & la tête couverte : " & tout le peuple qui étoit avec lui, montoit la tête couverte, & en pleurant.

30. Porrò David aſcendebat clivum olivarum, ſcandens & flens, nudis pedibus incedens, & operto capite : ſed & omnis populus, qui erat cum eo, operto capite, aſcendebat plorans.

31. Or David reçut nouvelles " qu'A-

31. Nuntiatum eſt au-

℣. 27. Hébr. autr. Vous êtes le Voyant, *celui qu'Iſraël doit conſulter, & qui par votre Sacerdoce lui tenez lieu de Prophete.*

℣. 28. On lit dans l'Hébreu BABRUT, *in tranſitibus*, au lieu de BARBUT, *in campeſtribus.*

℣. 30. comme un homme dans le deuil.

℣. 31. On lit dans l'Hébreu VDVD HGID, *Et David nuntiavit*, au lieu de VLDVD HGD, *Et David* (ou *Davidi*) *nuntiatum eſt.*

tem David, quòd & Achitophel eſſet in conjuratione cum Abſalom: dixítque David: Infatua, quæſo, Domine, conſilium Achitophel.

chitophel étoit auſſi dans la conjuration d'Abſalom. Seigneur, dit alors David, renverſez, je vous prie, *& rendez inutiles* les conſeils d'Achitophel. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

32. Cúmque aſcenderet David ſummitatem montis in quo adoraturus erat Dominum, ecce occurrit ei Chuſai Arachites, ſciſſâ veſte, & terrâ pleno capite.

32. Et lorſque David arrivoit au haut de la montagne *des Oliviers*, où il devoit adorer le Seigneur, *en ſe tournant du côté de Jéruſalem, où étoit l'arche*, Chuſaï d'Arachi " vint au devant de lui, ayant ſes vêtements déchirés, & la tête couverte de terre.

33. Et dixit ei David: Si veneris mecum, eris mihi oneri.

33. David lui dit: Si vous venez avec moi, vous me ſerez à charge:

34. Si autem in civitatem revertaris, & dixeris Abſalom: Servus tuus ſum, rex; ſicut fui ſervus patris tui, ſic ero ſervus tuus: diſſipabis conſilium Achitophel.

34. mais ſi vous retournez à la ville, & ſi vous dites à Abſalom: Mon Roi, je viens vous offrir mon ſervice, & je vous ſervirai comme j'ai ſervi votre pere; " vous diſſiperez *en ma faveur*" le conſeil d'Achitophel.

35. Habes autem tecum Sadoc & Abiathar ſacerdotes: & omne verbum quodcumque audieris de domo regis, indicabis Sadoc & Abiathar ſacerdotibus.

35. Vous avez avec vous les *Grands*-Prêtres Sadoc & Abiathar, auxquels vous direz tout ce que vous aurez appris chez le Roi.

36. Sunt autem cum eis duo filii eorum, Achimaas

36. Ils ont leurs deux fils, Achimaas fils de Sadoc, & Jonathas fils d'Abiathar,

℣. 32. Arachi ou Archi-Ataroth ſur la frontiere d'Ephraïm & de Benjamin. *Joſue*, XVI. 2.

℣. 34. Hébr. litt. *Ero ſervus patris tui & ego olim; nunc autem & ego ſervus tuus.* Il eſt aſſez probable qu'il faudroit lire: *Et ego fui ſervus patris tui olim; nunc autem ego ſervus tuus ero.*

Ibid. Cela eſt exprimé dans l'Hébreu par ce mot *mihi.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

Vous m'enverrez dire par eux tout ce que vous aurez appris.

filius Sadoc, & Jonathas filius Abiathar; & mittetis per eos ad me omne verbum quod audieritis.

37. Chuſaï, ami de David, retourna donc à Jéruſalem, & Abſalom y entroit en même temps.

37. Veniente ergo Chuſai amico David in civitatem, Abſalom quoque ingreſſus eſt Jeruſalem.

CHAPITRE XVI.

Siba ſerviteur de Miphiboſeth calomnie ſon maître auprès de David. Séméi outrage David. Abſalom entre dans Jéruſalem. Chuſaï ſe préſente devant lui. Abſalom abuſe des concubines de ſon pere.

1. APrès que David eut paſſé un peu le haut de la montagne, Siba ſerviteur de Miphiboſeth, vint au devant de lui, avec deux ânes chargés de deux cents pains, de cent paquets de raiſins ſecs, " de cent cabas de figues, " & d'un vaiſſeau plein de vin.

1. CUmque David tranſiſſet paululùm montis verticem, apparuit Siba puer Miphiboſeth in occurſum ejus, cùm duobus aſinis, qui onerati erant ducentis panibus, & centum alligaturis uvæ paſſæ, & centum maſſis palatharum, & utre vini.

2. Le Roi lui dit: Que voulez-vous faire de cela? Siba lui répondit: Les ânes ſont pour ſervir de monture aux officiers du Roi: " les pains & les figues, " pour donner à ceux qui vous ſuivent: & le vin, afin que, ſi quel-

2. Et dixit rex Sibæ: Quid ſibi volunt hæc? Reſpondítque Siba: Aſini, domeſticis regis ut ſedeant: panes & palathæ,

℣. 1. Voyez au Livre I. Chap. xxv. ℣. 18.
Ibid. Hébr. cent *meſures de fruits* d'été.
℣. 2. Hébr. autr. pour ſervir aux chariots de la maiſon du roi.
Ibid. On lit dans l'Hébreu VLHLKM, pour VHLKM, *& panes*: les raiſins ſecs du ℣. précédent paroiſſent omis dans celui-ci, où l'Hébreu ni la Vulgate ne les nomment point.

ad

ad veſcendum pueris tuis: vinum autem, ut bibat ſi quis defecerit in déſerto.

qu'un ſe trouve foible dans le déſert, il puiſſe en boire.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1013.

3. Et ait rex: Ubi eſt filius domini tui? Reſpondítque Siba regi: Remanſit in Jeruſalem, dicens: Hodiè reſtituet mihi domus Iſrael regnum patris mei.

3. Le Roi lui dit: Où eſt le fils de votre maître? Il eſt demeuré, dit Siba, dans Jéruſalem, en diſant: La maiſon d'Iſraël me rendra aujourd'hui le royaume de mon pere. *Infr.* XIX. 17.

4. Et ait rex Sibæ: Tua ſint omnia quæ fuerunt Miphiboſeth. Dixítque Siba: Oro, ut inveniam gratiam coram te, domine mi rex.

4. Le Roi dit à Siba: Je vous donne tout ce qui étoit à Miphiboſeth. Siba lui répondit: Ce que je ſouhaite, ô Roi mon ſeigneur, c'eſt d'avoir quelque part à vos bonnes graces.*

5. Venit ergo rex David uſque Bahurim: & ecce egrediebatur indè vir de cognatione domûs Saul, nomine Semei, filius Gera, procedebátque egrediens, & maledicebat,

5. Le Roi David étant venu juſqu'auprès de Bahurim, *ville de la tribu de Benjamin*, il en ſortit un homme de la maiſon de Saül, appellé Séméi fils de Géra, qui, s'avançant dans ſon chemin, maudiſſoit David, 3. *Reg.* II. 8.

6. mittebátque lapides contra David, & contra univerſos ſervos regis David: omnis autem populus & univerſi bellatores, à dextro & à ſiniſtro latere regis incedebant.

6. lui jettoit des pierres & à tous ſes gens, pendant que tout le peuple & tous les hommes de guerre marchoient à droite & à gauche à côté du Roi.

7. Ita autem loquebatur Semei, cùm malediceret regi: Egredere, egredere, vir ſanguinum, & vir Belial.

7. Et il maudiſſoit le Roi en ces termes: Sors, ſors, homme de ſang, homme de Bélial, *plein de corruption & de malice.*

* 4. Hébr. autr. Je me proſterne *devant vous*: puiſſé-je trouver grace devant vos yeux, ô Roi mon ſeigneur,

Av. l'Erb Chr. Vulg. 1023.

8. Le Seigneur a fait retomber ſur toi tout le ſang de la maiſon de Saül, parce que tu as uſurpé le royaume, pour te mettre en ſa place : & maintenant le Seigneur fait paſſer le royaume entre les mains d'Abſalom ton fils ; & tu te vois accablé des maux que tu as faits *aux autres*, parce que tu es un homme de ſang.

8. Reddidit tibi Dominus univerſum ſanguinem domûs Saul : quoniam invaſiſti regnum pro eo, & dedit Dominus regnum in manu Abſalom filii tui : & ecce premunt te mala tua, quoniam vir ſanguinum es.

9. Alors Abiſaï fils de Sarvia dit au Roi : Faut-il que ce chien mort maudiſſe le Roi mon ſeigneur ? Je vais lui couper la tête.

9. Dixit autem Abiſai filius Sarviæ regi : Quare maledicit canis hic mortuus domino meo regi ? vadam, & amputabo caput ejus.

10. Le Roi dit à Abiſaï : Qu'y a-t-il de commun entre vous & moi, enfants de Sarvia ? Laiſſez-le faire ; car " le Seigneur lui a ordonné de *me châtier, en lui permettant de* maudire David : & qui oſera lui demander pourquoi il l'a fait ?

10. Et ait rex : Quid mihi & vobis eſt, filii Sarviæ ? dimittite eum, ut maledicat : Dominus enim præcepit ei ut malediceret David ; & quis eſt qui audeat dicere, quare ſic fecerit ?

11. Le Roi dit encore à Abiſaï & à tous ſes ſerviteurs : Vous voyez que mon fils, qui eſt ſorti de moi, cherche à m'ôter la vie : combien plus un fils de Jémini, *un homme de la tribu de Benjamin, plus attaché à la maiſon de Saül qu'à la mienne*, me traitera-t-il de cette ſorte ? Laiſſez-le faire, laiſſez-le *me* maudire, ſelon l'ordre qu'il en a reçu du Seigneur.

11. Et ait rex Abiſai & univerſis ſervis ſuis : Ecce filius meus, qui egreſſus eſt de utero meo, quærit animam meam : quantò magis nunc filius Jemini ? dimittite eum, ut maledicat juxta præceptum Domini :

12. Et peut-être que le Seigneur regardera mon affliction, " & qu'il me fera

12. ſi fortè reſpiciat Dominus afflictionem meam,

℣. 10. On lit dans l'Hébreu KI IQLL VKI, *quia maledicet, & quia*, au lieu de KH IQLL KI, *ſic maledicat, quia* : Laiſſez-le maudire ainſi, parce que, &c.

℣. 12. On lit dans l'Hébreu BAUNI, *iniquitatem meam*, au lieu de BANUI, *afflictionem meam*.

& reddat mihi Dominus bonum pro maledictione hac hodierna.

quelque bien pour ces malédictions " que je reçois aujourd'hui.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

13. Ambulabat itaque David & ſocii ejus per viam cum eo. Semei autem per jugum montis ex latere contra illum gradiebatur, maledicens, & mittens lapides adversùm eum, terrámque ſpargens.

13. David continuoit donc ſon chemin, accompagné de ſes gens; & Séméi, qui le ſuivoit, marchant à côté ſur le haut de la montagne, le maudiſſoit, lui jettoit des pierres, & faiſoit voler la pouſſiere *en l'air, pour lui marquer ſa haine & ſa fureur.*

14. Venit itaque rex, & univerſus populus cum eo laſſus, & refocillati ſunt ibi.

14. Le Roi arriva enfin *à Bahurim*, & avec lui tout le peuple qui l'accompagnoit, fort fatigué; " & ils prirent là un peu de repos.

15. Abſalom autem & omnis populus ejus ingreſſi ſunt Jeruſalem, ſed & Achitophel cum eo.

15. Cependant Abſalom entra dans Jéruſalem, ſuivi de tous ceux de ſon parti, & accompagné d'Achitophel.

16. Cùm autem veniſſet Chuſai Arachites amicus David ad Abſalom, locutus eſt ad eum: Salve, rex; ſalve, rex.

16. Chuſaï d'Arachi, ami de David, vint lui faire la révérence, & lui dit: O Roi, Dieu vous conſerve: Dieu vous conſerve, ô Roi.

17. Ad quem Abſalom: Hæc eſt, inquit, gratia tua ad amicum tuum? quare non iviſti cum amico tuo?

17. Abſalom lui répondit: Eſt-ce donc là la reconnoiſſance que vous avez pour votre ami? d'où vient que vous n'êtes pas allé avec votre ami?

18. Reſpondítque Chuſai ad Abſalom: Nequaquàm: quia illius ero,

18. Dieu m'en garde, dit Chuſaï: car je ſerai à celui " qui a été élu par le Seigneur, par tout ce peuple, & par tout

Ibid. On lit dans l'Hébreu QLLTI, *maledictione mea*, pour QLLTU, *maledictione ejus.*

℣. 14. Vulg. litt. *Laſſus.* Hébr. litt. *Laſſi*; ou peut-être *in Ephim*: le Roi avec ſon peuple arriva à Ephim, & il reſpira là; *il prit là du repos.*

℣. 18. On lit dans l'Hébreu LA, *non*, pour LU, *illius*: les Rabbins le remarquent.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

Iſraël ; & je demeurerai avec lui.

quem elegit Dominus, & omnis hic populus, & univerſus Iſrael ; & cum eo manebo.

19. Et de plus, qui eſt celui que je viens ſervir ? n'eſt-ce pas le fils du Roi ? Je vous obéirai, comme j'ai obéi à votre pere.

19. Sed ut & hoc inferam, cui ego ſerviturus ſum ? nonne filio regis ? Sicut parui patri tuo, ita parebo & tibi.

20. Abſalom dit alors à Achitophel : Conſultez enſemble pour voir ce que nous avons à faire.

20. Dixit autem Abſalom ad Achitophel : Inite conſilium quid agere debeamus.

2. Achitophel dit à Abſalom : Abuſez des concubines de votre pere, qu'il a laiſſées pour garder ſon palais, afin que, lorſque tout Iſraël ſaura que vous avez déshonoré votre pere, ils s'attachent plus fortement à votre parti, *ne voyant plus d'apparence que vous puiſſiez vous réconcilier avec lui.*

21. Et ait Achitophel ad Abſalom : Ingredere ad concubinas patris tui, quas dimiſit ad cuſtodiendam domum : ut cùm audierit omnis Iſrael quòd fœdaveris patrem tuum, roborentur tecum manus eorum.

Sup. XII, 11. 22. On fit donc dreſſer une tente pour Abſalom ſur la terraſſe *du palais du Roi* ; & il abuſa devant tout Iſraël des concubines de ſon pere, *ſelon que Nathan l'avoit prédit à David.*"

22. Tetenderunt ergo Abſalom tabernaculum in ſolario, ingreſsúſque eſt ad concubinas patris ſui coram univerſo Iſrael.

23. Or les conſeils que donnoit Achitophel étoient regardés alors comme des oracles de Dieu même ; " & on les conſidéroit toujours en cette maniere, ſoit lorſqu'il étoit avec David, ou lorſqu'il étoit avec Abſalom.

23. Conſilium autem Achitophel quod dabat in diebus illis, quaſi ſi quis conſuleret Deum : ſic erat omne conſilium Achitophel, & cùm eſſet cum David, & cùm eſſet cum Abſalom.

℣. 22. Voyez au Chap. XII. ℣. 11.
℣. 23. Le mot *quis* eſt omis dans l'Hébreu : les Rabbins en avertiſſent.

CHAPITRE XVII.

Achitophel conſeille de pourſuivre David: Chuſaï détruit ce conſeil, & fait avertir David. David paſſe le Jourdain. Achitophel ſe pend. Abſalom pourſuit David. David reçoit des rafraîchiſſements.

1. Dixit ergo Achitophel ad Abſalom: Eligam mihi duodecim millia virorum, & conſurgens perſequar David hâc nocte.

1. Achitophel dit donc à Abſalom: *Si vous l'agréez*, je vais prendre douze mille hommes choiſis: j'irai pourſuivre David cette même nuit; Av l'Ere Chr. Vulg. 1023.

2. Et irruens ſuper eum, (quippè qui laſſus eſt, & ſolutis manibus,) percutiam eum: cúmque fugerit omnis populus qui cum eo eſt, percutiam regem deſolatum.

2. & fondant ſur lui *& ſur ſes gens*, *qui ſont* tout las & hors de défenſe, je les battrai " *ſans peine*; tout le monde fuira: & le Roi ſe trouvant ſeul, je m'en déferai.

3. Et reducam univerſum populum, quomodò unus homo reverti ſolet: unum enim virum tu quæris: & omnis populus erit in pace.

3. Je raménerai tout ce peuple, comme ſi ce n'étoit qu'un ſeul homme; car vous ne cherchez qu'une ſeule perſonne, *qu'il me ſera aiſé de vous remettre entre les mains*; & après cela tout ſera en paix."

4. Placuítque ſermo ejus Abſalom, & cunctis majoribus natu Iſrael.

4. Cet avis plut à Abſalom, & à tous les anciens d'Iſraël.

℣. 2. Hébr. Je leur donnerai l'épouvante.

℣. 3. Hébr. litt. *Et reducam omnem populum ad te, ſicut revertitur omnis homo quem tu quæris, omnis populus erit in pace.* Il y a lieu de préſumer que ces mots *quem tu quæris* appartiennent au ℣. précéd. *percutiam regem ſolum quem tu quæris.* Au lieu de ces mots HCL HAIS, *omnis homo*, les Septante ont lu HCLH LAIS, *ſponſa ad virum.* Voici donc le ſens qui en réſulte: Je frapperai le Roi ſeul que vous cherchez; & je vous raménerai tout le peuple comme une épouſe qui revient à ſon époux, & tout le peuple ſera en paix. La conjonction *&* manque avant *omnis.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

5. Néanmoins Abſalom dit : Faites venir Chuſaï d'Arachi, afin que nous ſachions auſſi ſon avis.

5. Ait autem Abſalom : Vocate Chuſai Arachiten, & audiamus quid etiam ipſe dicat.

6. Chuſaï étant venu devant Abſalom, Abſalom lui dit : Voici le conſeil qu'Achitophel vient de nous donner : devons-nous le ſuivre ? que nous conſeillez-vous ?

6. Cúmque veniſſet Chuſai ad Abſalom, ait Abſalom ad eum : Hujuſcemodi ſermonem locutus eſt Achitophel : facere debemus an non ? quod das conſilium ?

7. Chuſaï, *qui en vit les ſuites, & qui vouloit détourner la ruine inévitable de David*, répondit à Abſalom : Le conſeil qu'a donné Achitophel ne me paroît pas bon pour cette fois.

7. Et dixit Chuſai ad Abſalom : Non eſt bonum conſilium, quod dedit Achitophel hâc vice.

8. Vous n'ignorez pas, ajouta-t-il, quel eſt votre pere, que les gens qui ſont avec lui ſont très-vaillants, & que maintenant ils ont le cœur outré, comme une ourſe qui eſt en furie dans un bois, de ce qu'on lui a ravi ſes petits. Votre pere auſſi, qui ſait parfaitement la guerre, ne s'arrêtera " point avec ſes gens.

8. Et rursùm intulit Chuſai : Tu noſti patrem tuum & viros qui cum eo ſunt, eſſe fortiſſimos & amaro animo, veluti ſi urſa raptis catulis in ſaltu ſæviat : ſed & pater tuus vir bellator eſt, nec morabitur cum populo.

9. Il eſt peut-être maintenant caché dans une caverne, ou dans quelque autre lieu qu'il aura choiſi. Si quelqu'un de vos gens " eſt tué d'abord, on publiera auſſi-tôt par-tout que le parti d'Abſalom a été battu.

9. Forſitan nunc latitat in foveis, aut in uno quo voluerit loco : & cùm ceciderit unus quilibet in principio, audiet quicumque audierit, & dicet : Facta eſt plaga in populo qui ſequebatur Abſalom.

10. Et en même temps les plus hardis de ceux qui vous ſuivent, & qui ont des cœurs de lion, ſeront ſaiſis d'effroi. Car

10. Et fortiſſimus quiſque, cujus cor eſt quaſi leonis, pavore ſolvetur :

℣. 8. Hébr. autr. ne demeurera point en repos pendant la nuit avec ſes gens.

℣. 9. On lit dans l'Hébreu BHM, *in eis*, peut être pour BCM, *in vobis*, ou *inter vos*.

fcit enim omnis populus Iſrael, fortem eſſe patrem tuum, & robuſtos omnes qui cum eo ſunt.

tout le peuple d'Iſraël ſait que votre pere & tous ceux qui ſont avec lui, ſont très-vaillants.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

11. Sed hoc mihi videtur rectum eſſe conſilium: Congregetur ad te univerſus Iſrael, à Dan uſque Berſabee, quaſi arena maris innumerabilis: & tu eris in medio eorum.

11. Voici donc, ce me ſemble, le meilleur conſeil que vous puiſſiez ſuivre: Faites aſſembler tout Iſraël, depuis Dan juſqu'à Berſabée, comme le ſable de la mer qui eſt innombrable; & vous ſerez au milieu d'eux.

12. Et irruemus ſuper eum in quocumque loco inventus fuerit: & operiemus eum, ſicut cadere ſolet ros ſuper terram: & non relinquemus de viris qui cum eo ſunt, ne unum quidem.

12. Et en quelque lieu qu'il puiſſe être, nous irons nous jetter ſur lui; nous l'accablerons *par notre grand nombre*, comme quand la roſée tombe ſur la terre; & nous ne laiſſerons pas un ſeul de tous les gens qui ſont avec lui."

13. Quòd ſi urbem aliquam fuerit ingreſſus, circumdabit omnis Iſrael civitati illi funes, & trahemus eam in torrentem, ut non reperiatur ne calculus quidem ex ea.

13. S'il ſe retire dans quelque ville, tout Iſraël en environnera "les murailles de cordes; & nous l'entraînerons dans un torrent, "ſans qu'il en reſte ſeulement une petite pierre.

14. Dixítque Abſalom, & omnes viri Iſrael: Melius eſt conſilium Chuſai Arachitæ, conſilio Achitophel. Domini autem nutu

14. Alors Abſalom & tous les principaux d'Iſraël dirent: L'avis de Chuſaï d'Arachi eſt meilleur que celui d'Achitophel. Mais ce fut par la volonté du Seigneur, que le conſeil d'Achitophel, qui étoit *le plus* utile, fut ainſi détruit,

℣. 12. Hébr. & nul n'échappera, ni lui, ni aucun de ceux qui ſont avec lui.

℣. 13. Hébr. Tout Iſraël prendra des cordes, *& marchera* contre cette ville. » On ſe ſervoit autrefois de crochets que l'on jettoit ſur le haut des murs avec des cordes, & par le moyen deſquels on démoliſſoit les murailles. Voyez la *Diſſertation ſur La Milice des Hébreux*, à la tête des Paralipomenes.

Ibid. On lit dans l'Hébreu ATU, *eum*, pour ATH, *eam*. Peut-être qu'au lieu de AD HNHL *in torrentem*, il faudroit lire AM HKBL, *cum fune*, nous l'entraînerons avec les cordes.

afin que le Seigneur fit tomber Abſalom dans le malheur *que méritoit ſa révolte & ſa perfidie.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

tu diſſipatum eſt conſilium Achitophel utile, ut induceret Dominus ſuper Abſalom malum.

15. Alors Chuſaï dit aux *Grands*-Prêtres Sadoc & Abiathar : Voici l'avis qu'Achitophel a donné à Abſalom & aux enfants d'Iſraël ; & voici celui que j'ai donné.

15. Et ait Chuſai Sadoc & Abiathar ſacerdotibus : Hoc & hoc modo conſilium dedit Achitophel Abſalom, & ſenioribus Iſrael : & ego tale & tale dedi conſilium.

16. Envoyez donc en diligence à David, pour lui en donner nouvelle : & faites-lui dire qu'il ne demeure point cette nuit dans les plaines " du déſert ; mais qu'il paſſe au plutôt le Jourdain, de peur qu'il ne périſſe, lui & tous ſes gens.

16. Nunc ergo mittite citò, & nuntiate David, dicentes : Ne moreris nocte hâc in campeſtribus deſerti, ſed abſque dilatione tranſgredere : ne fortè abſorbeatur rex, & omnis populus qui cum eo eſt.

17. Jonathas & Achimaas étoient près de la fontaine de Rogel, *aux environs de Jéruſalem*, n'oſant ſe montrer, ni entrer dans la ville : & une ſervante, *faiſant ſemblant d'aller puiſer de l'eau*, alla les avertir de tout ceci. Ils partirent en même temps, pour en porter la nouvelle au Roi David.

17. Jonathas autem & Achimaas ſtabant juxta Fontem Rogel. Abiit ancilla, & nuntiavit eis : & illi profecti ſunt, ut referrent ad regem David nuntium : non enim poterant videri, aut introire civitatem.

18. Il arriva néanmoins qu'un garçon les vit, & en donna avis à Abſalom. Mais ils entrerent auſſi-tôt chez un homme de Bahurim, qui avoit un puits " à

18. Vidit autem eos quidam puer, & indicavit Abſalom : illi verò concito gradu ingreſſi ſunt do-

℣. 16. On lit encore ici dans l'Hébreu BABRUT, *in tranſitibus*, pour BARBUT, *in campeſtribus*.

℣. 18. c. à. d. une citerne dont l'embouchure étoit au niveau du pavé.

mum

mùm cujuſdam virî in Bahurim, qui habebat puteum in veſtibulo ſuo, & deſcenderunt in eum.

19. Tulit autem mulier, & expandit velamen ſuper os putei, quaſi ſiccans ptiſanas: & ſic latuit res.

20. Cúmque veniſſent ſervi Abſalom in domum, ad mulierem dixerunt: Ubi eſt Achimaas & Jonathas? Et reſpondit eis mulier: Tranſierunt feſtinanter, guſtatâ paululùm aquâ. At hi qui quærebant, cùm non reperiſſent, reverſi ſunt in Jeruſalem.

21. Cúmque abiiſſent, aſcenderunt illi de puteo, & pergentes nuntiaverunt regi David, & dixerunt: Surgite, & tranſite citò fluvium: quoniam hujuſcemodi dedit conſilium contra vos Achitophel.

22. Surrexit ergo David, & omnis populus qui cum eo erat, & tranſierunt Jordanem donec diluceſceret: & ne unus quidem reſiduus fuit, qui non tranſiſſet fluvium.

l'entrée de ſa maiſon, dans lequel ils deſcendirent.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

19. Et la femme de cet homme étendit une couverture ſur la bouche " du puits, comme ſi elle eut fait ſécher des grains pilés: ainſi la choſe demeura cachée.

20. Les gens d'Abſalom étant venus dans cette maiſon, dirent à la femme: Où ſont Achimaas & Jonathas? Elle leur répondit: Ils ont pris un peu d'eau, & s'en ſont allés bien vîte." Ainſi ceux qui les cherchoient, ne les ayant point trouvés, s'en revinrent à Jéruſalem.

21. Après qu'ils s'en furent retournés, Achimaas & Jonathas ſortirent du puits, continuerent leur chemin, & vinrent dire à David: Décampez, & paſſez le fleuve au plutôt; parce qu'Achitophel a donné un tel conſeil contre vous.

22. David marcha donc auſſi-tôt avec tous ſes gens, & paſſa le Jourdain avant la pointe du jour, *avec tous ceux qui l'accompagnoient*, ſans qu'il en demeurât un ſeul au deçà du fleuve.

℣. 19. On lit dans l'Hébreu PNI, *faciem*, pour PI, *os*.

℣. 20. On lit dans l'Hébreu MICL HMIM, que l'on traduit par conjecture *rivum aquarum*. Un ancien Interprete Grec liſoit MTMHMIM, *feſtinantes*; la Vulgate réunit en quelque ſorte ces deux lectures en diſant, *feſtinanter, guſtatâ paululùm aquâ*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

23. Achitophel voyant qu'on n'avoit point ſuivi le conſeil qu'il avoit donné, fit ſeller ſon âne, " s'en alla à la maiſon qu'il avoit en ſa ville *de Gilo*; & ayant diſpoſé de toutes ſes affaires, il ſe pendit, & fut enſéveli dans le ſépulchre de ſon pere.

23. Porrò Achitophel videns quòd non fuiſſet factum conſilium ſuum, ſtravit aſinum ſuum, ſurrexítque & abiit in domum ſuam & in civitatem ſuam: & diſpoſitâ domo ſuâ, ſuſpendio interiit, & ſepultus eſt in ſepulchro patris ſui.

24. David vint enſuite au *lieu appellé Mahanaïm, qui ſignifie un* camp: *c'étoit une place très-forte, où il pouvoit demeurer en ſûreté.* Et, *quelques jours après*, Abſalom, ſuivi de tout Iſraël, paſſa *auſſi* le Jourdain.

24. David autem venit in caſtra, & Abſalom tranſivit Jordanem, ipſe & omnes viri Iſrael cum eo.

25. Abſalom fit général de ſon armée, au lieu de Joab, Amaſa fils d'un homme de Jezraël nommé Jéthra, qui avoit épouſé Abigaïl fille de Naas " *pere de David*, & ſœur de Sarvia mere de Joab.

25. Amaſam verò conſtituit Abſalom pro Joab ſuper exercitum: Amaſa autem erat filius viri qui vocabatur Jetra de Jeſraeli, qui ingreſſus eſt ad Abigail filiam Naas, ſororem Sarviæ, quæ fuit mater Joab.

26. Iſraël ſe campa avec Abſalom dans le pays de Galaad, *aſſez près de la ville de Mahanaïm.*

26. Et caſtrametatus eſt Iſrael cum Abſalom in terra Galaad.

27. David étant venu au camp, *c'eſt-à-dire, dans cette ville*, Sobi " fils de Naas de Rabbath ville des Ammonites, Machir " fils d'Ammihel de Lodabar, &

27. Cúmque veniſſet David in caſtra, Sobi filius Naas de Rabbath filiorum Ammon, & Machir

℣. 23. Le pronom *ſuum* manque dans l'Hébreu.

℣. 25. Naas eſt ici le même qu'Iſaï. 1. *Paral.* II. 13-17. Quelques exemplaires de la Verſion des Septante, liſent même ici, Iſaï. On lit dans la Vulgate *Jetra de Jeſraeli*, dans l'Hébreu *Jethra Iſraelita*, dans les Septante *Jezraelita*. Cette derniere lecture paroît préférable.

℣. 27. On croit que Sobi étoit fils de ce Naas roi des Ammonites, qui avoit été ami de David. *Supr.* X. 2.

Ibid. C'eſt le même qui avoit chez lui Miphiboſeth fils de Jonathas, avant que David eut fait venir ce Prince à Jéruſalem. *Supr.* IX. 4.

filius Ammihel de Lodabar, & Berzellai Galaadites de Rogelim,

28. obtulerunt ei ſtratoria, & tapetia, & vaſa fictilia, frumentum, & hordeum, & farinam, & polentam, & fabam, & lentem, & frixum cicer,

29. & mel, & butyrum, oves, & pingues vitulos: dederúntque David, & populo qui cum eo erat ad veſcendum: ſuſpicati enim ſunt populum fame & ſiti fatigari in deſerto.

Berzellaï de Rogelim en Galaad,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

28. lui offrirent des lits, des tapis, des vaiſſeaux de terre, du bled, de l'orge, de la farine, de l'orge ſéchée au feu, des feves, des lentilles & des pois fricaſſés, ".

29. du miel, du beurre, des brebis & des veaux gras. Ils apporterent tout ceci à David, & à ceux qui le ſuivoient, parce qu'ils crurent bien que le peuple, ſe trouvant dans un déſert, " étoit abattu de faim, de ſoif & de laſſitude. ".

℣. 28. *Polentam*, ... *frixum cicer.* Hébr. du *grain* grillé, ... des *legumes* grillées.

℣. 29. ou plutôt: venant de paſſer par le déſert.
Ibid. C'eſt le ſens de l'Hébreu.

CHAPITRE XVIII.

Victoire de l'armée de David contre Abſalom. Abſalom s'enfuyant, demeure ſuſpendu à un arbre. Joab le perce. David pleure ſa mort.

1. IGitur conſiderato David populo ſuo, conſtituit ſuper eos tribunos & centuriones,

2. & dedit populi tertiam partem ſub manu Joab, & tertiam partem ſub manu Abiſai filii Sar-

1. DAvid, *dont l'armée s'étoit extrêmement groſſie*, ayant fait la revue de ſes gens, établit ſur eux des tribuns " & des centeniers;

2. *& les ayant partagés en trois corps*, il donna le tiers de ſes troupes à commander à Joab, le tiers à Abiſaï fils de Sarvia & frere de Joab, & le tiers à

℣. 1. Hébr. des chefs de mille.

Ethaï de Geth. Le Roi dit enſuite à ſes gens : Je veux me trouver au combat avec vous.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

viæ fratris Joab, & tertiam partem ſub manu Ethai qui erat de Geth : dixítque rex ad populum : Egrediar & ego vobiſcum.

3. Mais ſes gens lui répondirent : Vous ne viendrez point avec nous ; car quand les ennemis nous auroient fait fuir, ils ne croiroient pas avoir fait grande choſe ; & quand ils auroient taillé en pieces la moitié de nos troupes, ils n'en ſeroient pas fort ſatisfaits, parce que vous êtes conſideré vous ſeul" comme dix mille hommes. Il vaut donc mieux que vous demeuriez dans la ville, afin que vous ſoyez en état de nous ſecourir."

3. Et reſpondit populus : Non exibis : ſive enim fugerimus, non magnoperè ad eos de nobis pertinebit; ſive media pars ceciderit è nobis, non ſatis curabunt; quia tu unus pro decem millibus computaris : melius eſt igitur ut ſis nobis in urbe præſidio.

4. Le Roi leur dit : Je ferai ce que vous voudrez. Il ſe tint donc à la porte *de la ville de Mahanaïm*, pendant que toute l'armée *en* ſortoit, en diverſes troupes de cent hommes & de mille hommes.

4. Ad quos rex ait : Quod vobis videtur rectum, hoc faciam. Stetit ergo rex juxta portam : egrediebatúrque populus per turmas ſuas, centeni & milleni.

5. En même temps, il donna cet ordre à Joab, à Abiſaï & à Ethaï : Conſervez-moi mon fils Abſalom. Et tout le peuple entendit le Roi qui recommandoit Abſalom à tous ſes généraux.

5. Et præcepit rex Joab & Abiſai & Ethai, dicens : Servate mihi puerum Abſalom. Et omnis populus audiebat præcipientem regem cunctis principibus pro Abſalom.

6. L'armée marcha donc en bataille contre Iſraël ; & la bataille fut donnée dans la forêt *appellée la forêt* d'Ephraïm, *à cauſe de quelque action mémorable que cette tribu y avoit faite.*

6. Itaque egreſſus eſt populus in campum contra Iſrael, & factum eſt prælium in ſaltu Ephraim.

7. L'armée de David tailla en pieces celle d'Iſraël : la défaite fut grande ; &

7. Et cæſus eſt ibi populus Iſrael ab exercitu

℣. 3. On lit dans l'Hébreu ATH, par *aïn*, *nunc*, au lieu de ATH, par *aleph*, *tu*.

Ibid. On lit dans l'Hébreu LAZIR, pour LAZR, *præſidio*.

David, factáque eſt plaga magna in die illa viginti millium.

vingt mille hommes demeurerent ſur la place.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

8. Fuit autem ibi prælium diſperſum ſuper faciem omnis terræ, & multò plures erant quos ſaltus conſumpſerat de populo, quàm hi quos voraverat gladius in die illa.

8. Les gens d'Abſalom fuyant après le combat, furent diſperſés de tous côtés, & il en périt beaucoup plus dans la forêt, qu'il n'y en eut qui mourut par l'épée en ce jour-là.

9. Accidit autem ut occurreret Abſalom ſervis David, ſedens mulo: cúmque ingreſſus fuiſſet mulus ſubter condenſam quercum & magnam, adhæſit caput ejus quercui: & illo ſuſpenſo inter cœlum & terram, mulus cui inſederat, pertranſivit.

9. Abſalom *même fut obligé de prendre la fuite: mais il* fut *bien-tôt* rencontré" par les gens de David; car lorſqu'il étoit ſur ſon mulet, & qu'il paſſoit ſous un grand chêne fort touffu, ſa tête s'embarraſſa dans les branches du chêne; & ſon mulet paſſant outre, il demeura ſuſpendu" entre le ciel & la terre.

10. Vidit autem hoc quiſpiam, & nuntiavit Joab, dicens: Vidi Abſalom pendere de quercu.

10. Un *ſoldat* l'ayant vu en cet état, vint dire à Joab: J'ai vu Abſalom pendu à un chêne.

11. Et ait Joab viro qui nuntiaverat ei: Si vidiſti, quare non confodiſti eum cum terra? & ego dediſſem tibi decem argenti ſiclos, & unum balteum.

11. Joab lui dit: Si tu l'as vu, pourquoi ne lui as-tu pas paſſé ton épée au travers du corps?" & je t'aurois donné dix ſicles d'argent" & un baudrier.

℣. 9. On lit dans l'Hébreu VIQRA pour VIQRH, *Et occurrit.*

Ibid. On lit dans l'Hébreu VITN, *& poſitus fuit*, pour VITL, *Et ſuſpenſus fuit.*

℣. 11. Hébr. litt. *quare ergo non percuſſiſti eum ibi in terram?* Les Interpretes Chaldéen, Syriaque & Arabe ont lu: *quare ergo non percuſſiſti eum, & projeciſti eum in terram*: Pourquoi donc ne l'avez-vous pas frappé, & ne l'avez-vous pas jetté à terre?

Ibid. qui ſont environ ſeize livres de notre monnoie.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

12. Il répondit à Joab : Quand vous " me donneriez préſentement mille pieces d'argent, " je me garderois bien de porter la main ſur la perſonne du fils du Roi; car nous avons tous entendu l'ordre que le Roi vous a donné, à vous, à Abiſaï & à Ethaï, lorſqu'il vous a dit : Conſervez-moi " mon fils Abſalom.

12. Qui dixit ad Joab : Si appenderes in manibus meis mille argenteos, nequaquàm mitterem manum meam in filium regis : audientibus enim nobis præcepit rex tibi, & Abiſai, & Ethai, dicens : Cuſtodite mihi puerum Abſalom.

13. Et ſi j'avois au riſque de ma vie " fait une action ſi téméraire, elle n'auroit pu être cachée au Roi, *qui m'en auroit puni :* & vous ſeriez-vous oppoſé *à lui ?*

13. Sed & ſi feciſſem contra animam meam audacter, nequaquàm hoc regem latere potuiſſet, & tu ſtares ex adverſo?

14. Joab lui dit : Je ne m'en rapporterai pas à toi ; mais je l'attaquerai moi-même " en ta préſence. Il prit donc à la main trois dards, dont il perça le cœur d'Abſalom. Et lorſqu'il reſpiroit encore toujours pendu au chêne, "

14. Et ait Joab : Non ſicut tu vis ; ſed aggrediar eum coram te. Tulit ergo tres lanceas in manu ſua, & infixit eas in corde Abſalom : cúmque adhuc palpitaret hærens in quercu,

15. dix jeunes écuyers de Joab accoururent, le percerent de coups, & l'acheverent.

15. cucurrerunt decem juvenes armigeri Joab, & percutientes interfecerunt eum.

16. Auſſi-tôt Joab fit ſonner la retraite ; & voulant épargner le peuple, il empêcha ſes gens de pourſuivre davantage les Iſraélites qui fuyoient.

16. Cecinit autem Joab buccinâ, & retinuit populum, ne perſequeretur fugientem Iſrael, volens parcere multitudini.

℣. 12. On lit dans l'Hébreu VLA AÑCI, *Et non ego*, au lieu de LU ATH, *Si tu.*

Ibid. environ 1600. livres.

Ibid. On lit dans l'Hébreu MI, *quis*, pour LI, *mihi.*

℣. 13. On lit dans l'Hébreu : NFSU, *animam ejus*, au lieu de NFSI, *animam meam.*

℣. 14. On lit dans l'Hébreu AKILH, *incipiam*, peut-être au lieu de AKLLHU, *vulnerabo eum.*

Ibid. On lit dans l'Hébreu BLB HALH, *in corde quercûs*, peut-être au lieu de TLH BALH, *pendens in quercu.*

Coupe du Temple de l'Orient [illegible]

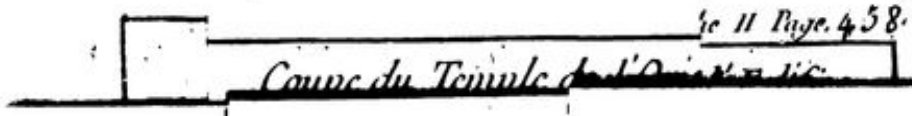

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

12. Il répondit à Joab : Quand vous me donneriez préſentement mille pieces d'argent, je me garderois bien de por-

12. Qui dixit ad Joab : Si appenderes in manibus meis mille argenteos, ne-

Coupe du Temple de l'Orie l'Edifice



Fig. IV.

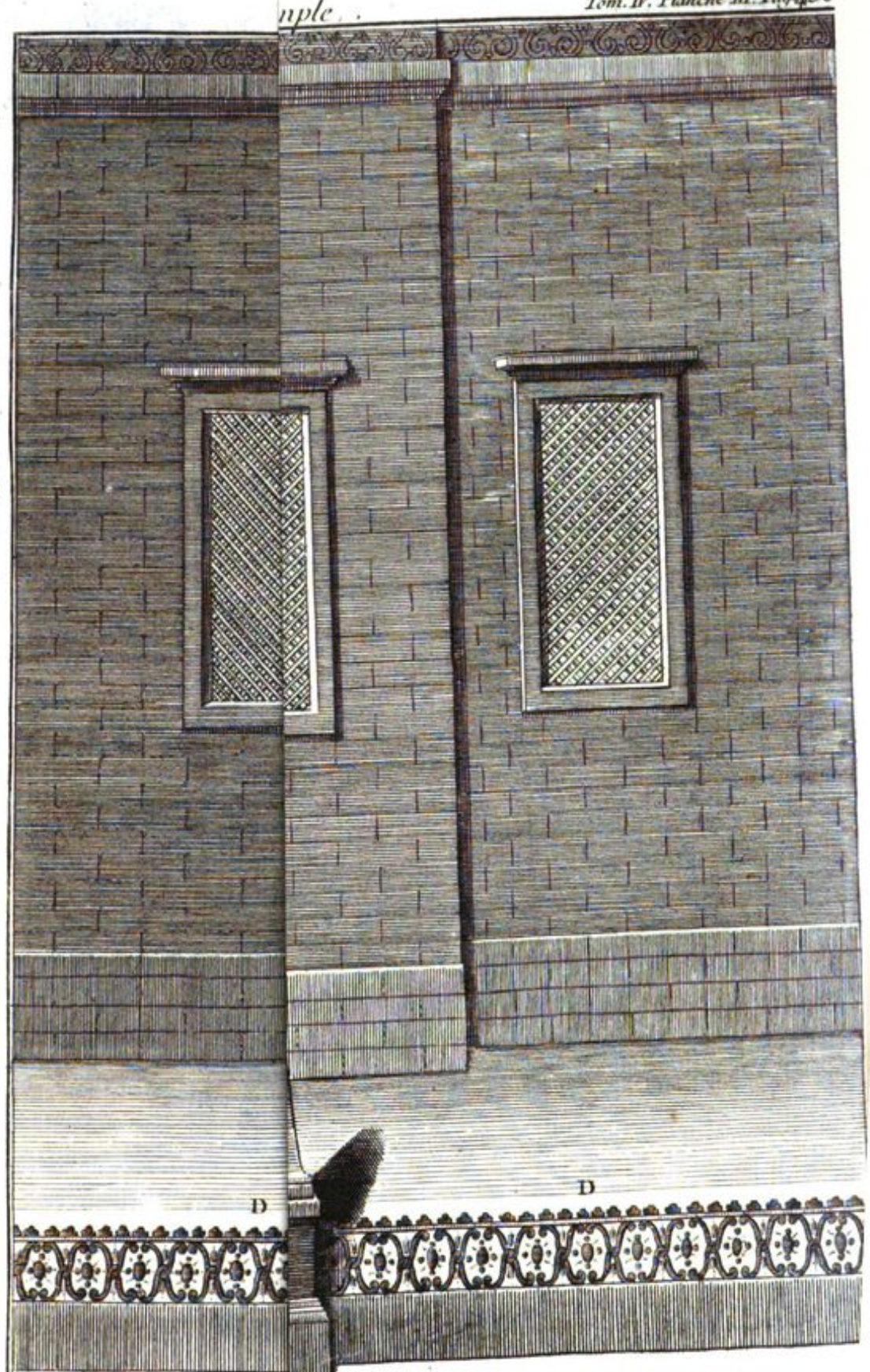

D Balcon ou Balustrade qui sa Priere
et qui le séparoit de s
du Parvis ce qui se passoit dans le Temple .

de ses Caves, et leur disposition.

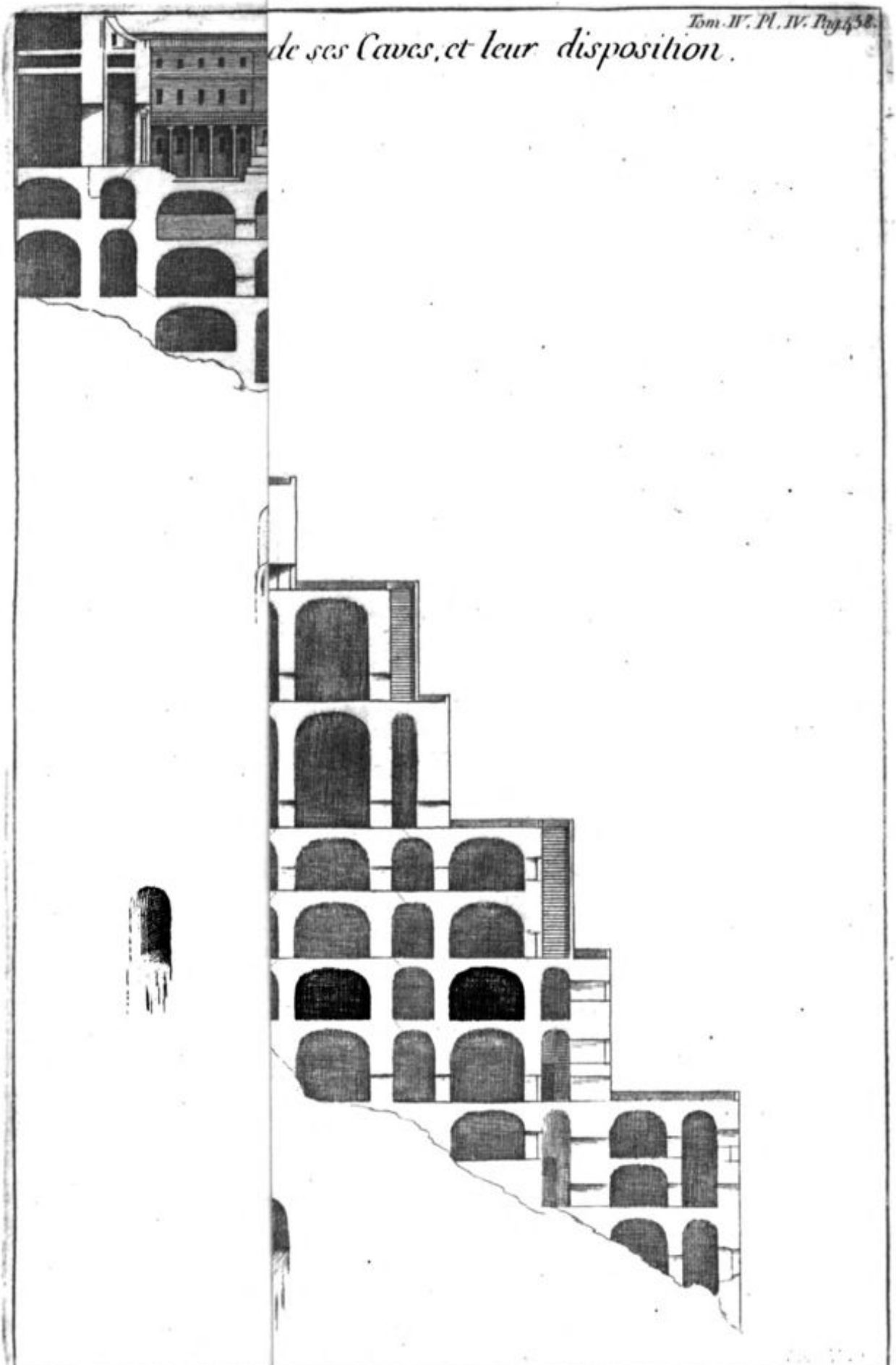

Tom IV. Pl. V. Pag. 458.
Torrent de Cedron
Mont des Oliviers
DAVID
ORIENT

MPLE DE JERUSALEM

lon le P. Calmet

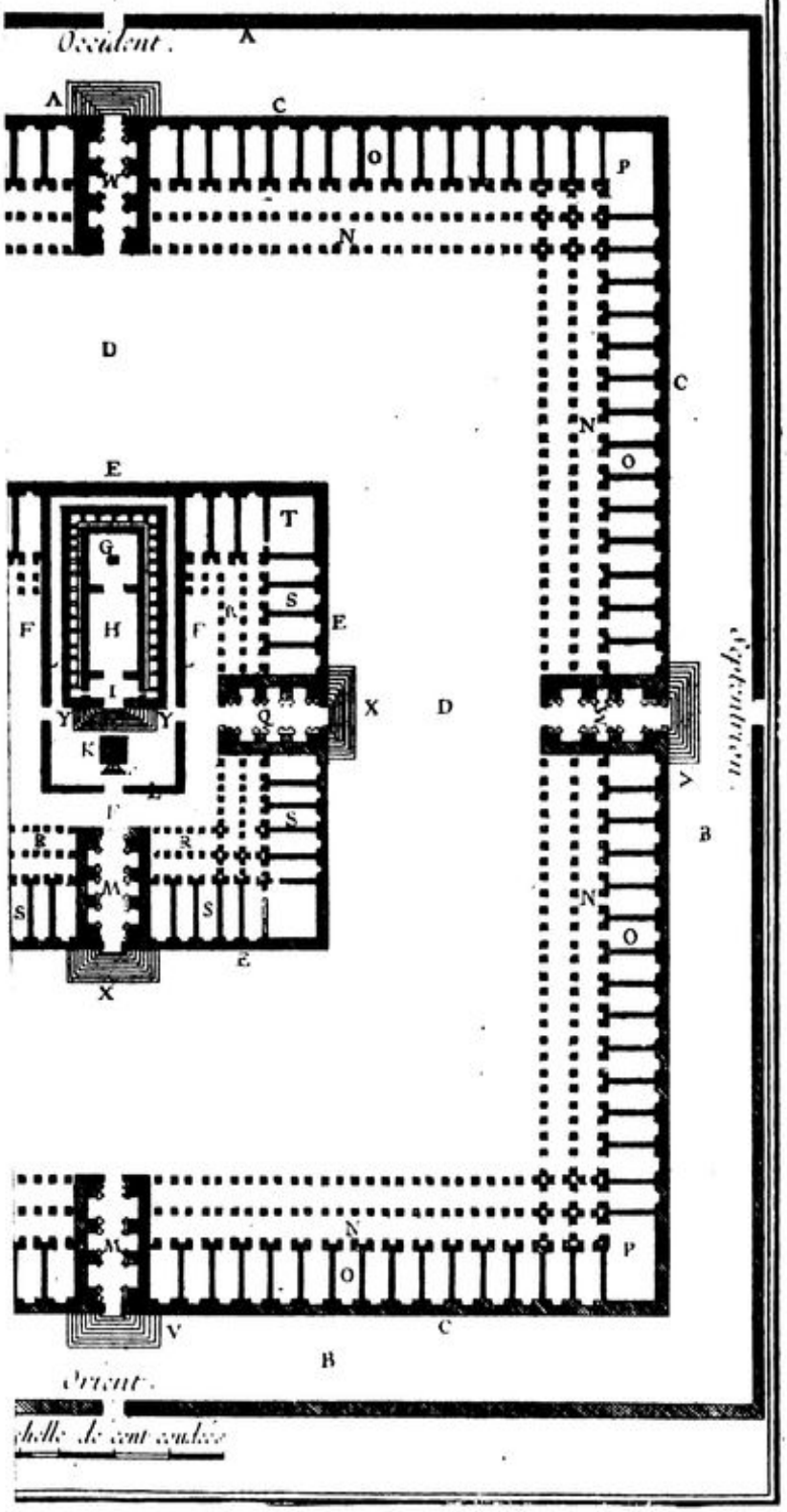

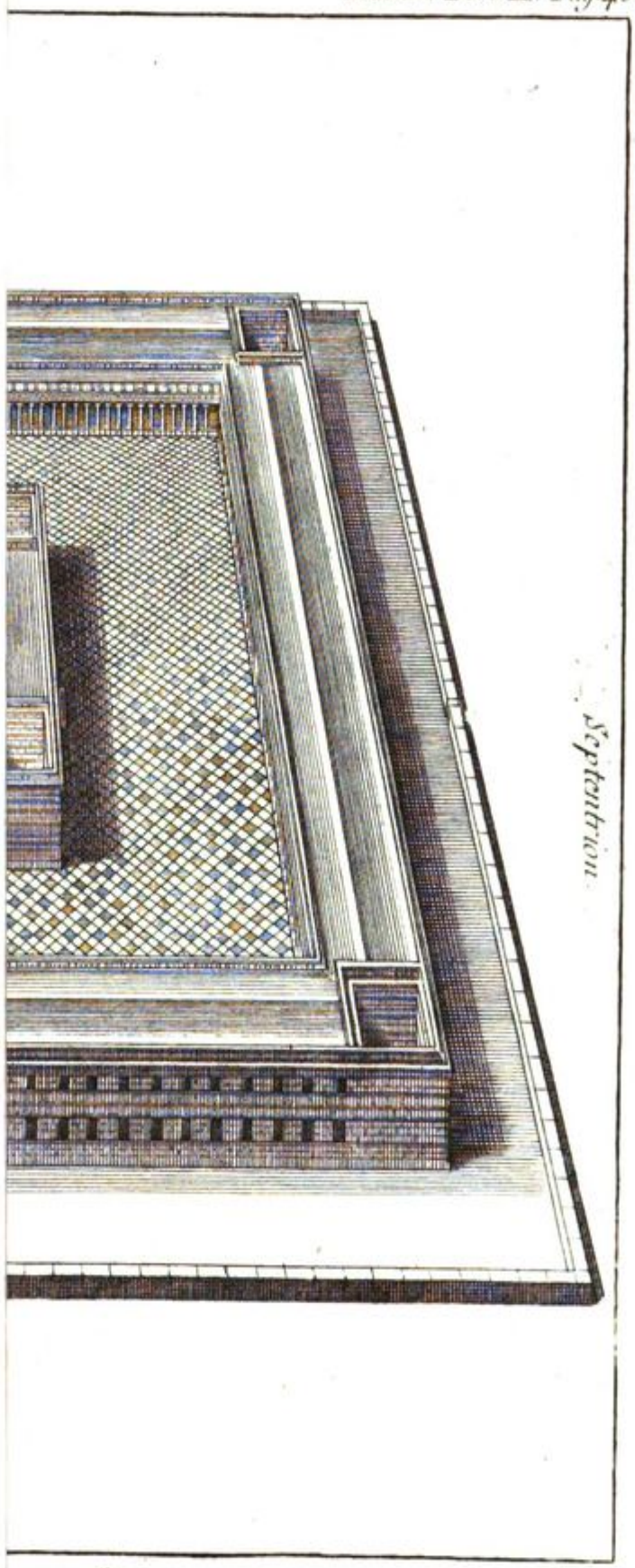

. DE SALOMON .

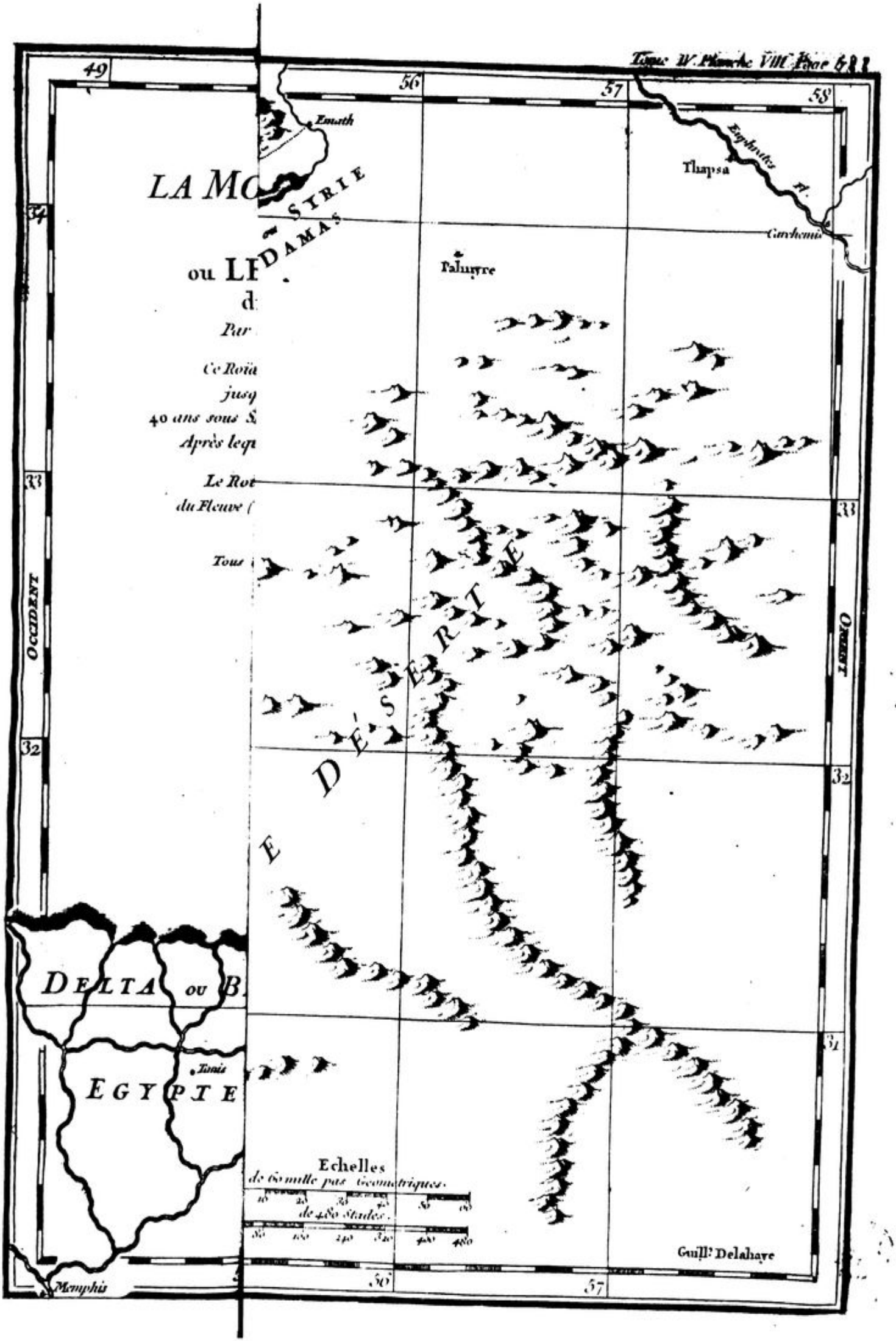
Tome IV. Planche VIII. Page 688
49
56
57
58
34
33
32
31
Emath
Thapsa
Euphrates Fl.
Carchemis
Palmyre
LA MO
ou SYRIE
DAMAS
ou LE
d
Par
Ce Roïa
jusq
40 ans sous S
Après leq
Le Roi
du Fleuve (
Tous
OCCIDENT
ORIENT
E DÉSERTE
DELTA ou B
EGYPTE
Tanis
Memphis
Echelles
de 60 mille pas Geometriques.
de 480 Stades.
Guill.e Delahaye



17. Et tulerunt Abſalom, & projecerunt eum in ſaltu, in foveam grandem, & comportaverunt ſuper eum acervum lapidum magnum nimis: omnis autem Iſrael fugit in tabernacula ſua.

17. Ainſi les Iſraélites ſe retirerent chacun chez ſoi: on emporta Abſalom, & on le jetta dans une grande foſſe qui étoit dans le bois, ſur laquelle on éleva un grand monceau de pierres. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

18. Porrò Abſalom erexerat ſibi, cùm adhuc viveret, titulum qui eſt in Valle regis: dixerat enim: Non habeo filium, & hoc erit monimentum nominis mei. Vocavítque titulum nomine ſuo, & appellatur Manus Abſalom, uſque ad hanc diem.

18. Or Abſalom *ayant perdu ſes trois fils*, lorſqu'il vivoit encore, s'étoit fait dreſſer une colonne dans la vallée du Roi. Je n'ai point de fils, diſoit-il; & ce ſera là un monument *qui fera vivre* mon nom. Il donna donc ſon nom à cette colonne, & on l'appelle encore aujourd'hui la main d'Abſalom, *parce qu'elle eſt l'ouvrage de ce Prince.*

19. Achimaas autem filius Sadoc, ait: Curram & nuntiabo regi, quia judicium fecerit ei Dominus de manu inimicorum ejus.

19. *Après la mort d'Abſalom*, Achimaas fils de Sadoc dit à Joab: Je vais courir vers le Roi, & lui dire que Dieu lui a fait juſtice, & l'a vengé de ſes ennemis.

20. Ad quem Joab dixit: Non eris nuntius in hac die, ſed nuntiabis in alia: hodiè nolo te nuntiare; filius enim regis eſt mortuus.

20. Joab lui dit: Vous porterez les nouvelles une autre fois; mais non aujourd'hui. Je ne veux pas que ce ſoit vous préſentement, parce que ℣ le fils du Roi eſt mort.

21. Et ait Joab Chuſi: Vade, & nuntia regi quæ vidiſti. Adoravit Chuſi Joab, & cucurrit.

21. Joab dit donc à Chuſi: Allez-vous-en, vous, & annoncez au Roi ce que vous avez vu. Chuſi lui fit une profonde révérence, & ſe mit à courir.

22. Rursùs autem Achi-

22. Achimaas fils de Sadoc dit enco-

℣. 20. On lit dans l'Hébreu KI AL pour KI AL KN, *quia ideò*, hébraïſme pour *quia ſic eſt*: Je ne veux pas que vous portiez cette nouvelle; parce que le fait eſt que le fils du Roi eſt mort.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

re à Joab : Mais ſi je courois auſſi après Chuſi ? " Mon fils, dit Joab, pourquoi voulez-vous courir ? vous ſerez le porteur d'une méchante nouvelle. "

maas filius Sadoc dixit ad Joab : Quid impedit ſi etiam ego curram poſt Chuſi ? Dixítque ei Joab : Quid vis currere, fili mi ? non eris boni nuntii bajulus.

23. Mais enfin ſi je courois, ajouta Achimàas ? Courez *donc*, répondit Joab. Ainſi Achimaas courant par un chemin plus court, paſſa Chuſi.

23. Qui reſpondit : Quid enim ſi cucurrero ? Et ait ei : Curre. Currens ergo Achimaas per viam compendii, tranſivit Chuſi.

24. Cependant David étoit aſſis entre les deux portes de la ville ; " & la ſentinelle qui étoit ſur la muraille au haut de la porte, élevant les yeux, vit un homme qui couroit tout ſeul.

24. David autem ſedebat inter duas portas : ſpeculator verò, qui erat in faſtigio portæ ſuper murum, elevans oculos, vidit hominem currentem ſolum.

25. Et jettant un grand cri, il en avertit le Roi ; le Roi lui dit : S'il eſt ſeul, il porte une bonne nouvelle. Lorſque ce premier s'avançoit à grande hâte, & étoit déjà proche,

25. Et exclamans indicavit regi : dixítque rex : Si ſolus eſt, bonus eſt nuntius in ore ejus. Properante autem illo, & accedente propiùs,

26. la ſentinelle en vit un ſecond qui couroit *auſſi ;* & criant d'en-haut, il dit : Je vois courir encore un autre homme qui eſt ſeul. Le Roi lui dit : Il apporte auſſi une bonne nouvelle.

26. vidit ſpeculator hominem alterum currentem, & vociferans in culmine, ait : Apparet mihi alter homo currens ſolus. Dixítque rex : Et iſte bonus eſt nuntius.

27. La ſentinelle ajouta : A voir courir le premier, il me ſemble que c'eſt

27. Speculator autem : Contemplor, ait, curſum

℣. 22. On lit dans l'Hébreu HCUSI, *le Chuſi*, pour CUSI, *Chuſi*.

Ibid. Hébr. vous ne gagnerez rien à porter cette nouvelle.

℣. 24. c. à. d. entre la porte intérieure qui regardoit la ville, & la porte extérieure qui regardoit la campagne.

prioris,

prioris, q aſi curſum Achimaas filii Sadoc. Et ait rex: Vir bonus eſt: & nuntium portans bonum, venit.

Achimaas fils de Sadoc. Le Roi lui dit: C'eſt un homme de bien; & il nous apporte de bonnes nouvelles.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

28. Clamans autem Achimaas, dixit ad regem: Salve, rex. Et adorans regem coram eo pronus in terram, ait: Benedictus Dominus Deus tuus, qui concluſit homines qui levaverunt manus ſuas contra dominum meum regem.

28. Achimaas criant *de loin*, dit au Roi: Seigneur, que Dieu vous conſerve. Et s'abbaiſſant juſqu'en terre devant lui, il ajouta: Beni ſoit le Seigneur votre Dieu, qui a livré entre vos mains ceux qui s'étoient ſoulevés contre le Roi mon ſeigneur.

29. Et ait rex: Eſtne pax puero Abſalom? Dixítque Achimaas: Vidi tumultum magnum, cùm mitteret Joab ſervus tuus, ô rex, me ſervum tuum: neſcio aliud.

29. Le Roi lui dit: Mon fils Abſalom eſt-il en vie? " Achimaas lui répondit: Lorſque Joab votre ſerviteur m'a envoyé vers vous, " j'ai vu s'élever un grand tumulte: c'eſt tout ce que je ſais.

30. Ad quem rex: Tranſi, ait, & ſta hic. Cúmque ille tranſiſſet, & ſtaret,

30. Paſſez, lui dit le Roi, & tenez-vous-là. Lorſqu'il fut paſſé, & qu'il ſe tenoit en ſa place,

31. apparuit Chuſi: & veniens ait: Bonum apporto nuntium, domine mi rex: judicavit enim pro te Dominus hodiè de manu omnium qui ſurrexerunt contra te.

31. Chuſi parut, & il dit en arrivant: O Roi mon ſeigneur, je vous apporte une bonne nouvelle: car le Seigneur a jugé aujourd'hui en votre faveur, & vous a délivré de la main de tous ceux qui s'étoient ſoulevés contre vous.

℣. 29. La lettre ה qui marque l'interrogation dans l'Hébreu, manque ici.

Ibid. On lit dans l'Hébreu à la lettre: *cùm mitteret ſervum regis Joab & ſervum tuum*: mais il y a lieu de préſumer que c'eſt une faute de Copiſte au lieu de *cùm mitteret Joab ſervus regis ſervum tuum*; ou ſelon la Vulgate, *ſervus tuus, ô Rex, ſervum tuum.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

32. Le Roi dit à Chuſi : Mon fils Abſalom eſt-il en vie ? Chuſi lui répondit : Que les ennemis de mon Roi, & tous ceux qui ſe ſoulevent contre lui pour le perdre, ſoient traités comme il l'a été.

32. Dixit autem rex ad Chuſi : Eſtne pax puero Abſalom? Cui reſpondens Chuſi : Fiant, inquit, ſicut puer inimici domini mei regis, & univerſi qui conſurgunt adversùs eum in malum.

33. Le Roi étant donc ſaiſi de douleur *pour la perte de ſon fils*, monta à la chambre qui étoit au deſſus de la porte, & ſe mit à pleurer. Et il diſoit en ſe promenant : Mon fils Abſalom ! Abſalom mon fils ! Que ne puis-je donner ma vie pour la tienne ! mon fils Abſalom ! Abſalom mon fils !

Infr. XIX. 4.

33. Contriſtatus itaque rex, aſcendit cœnaculum portæ, & flevit. Et ſic loquebatur, vadens : Fili mi Abſalom, Abſalom fili mi : quis mihi tribuat ut ego moriar pro te, Abſalom fili mi, fili mi Abſalom?

CHAPITRE XIX.

David continue de pleurer Abſalom : Joab l'oblige de ſe montrer à ſon peuple. La Tribu de Juda le ramene à Jéruſalem. Il pardonne à Séméi. Il reçoit Miphiboſeth. Berzellaï lui laiſſe ſon fils. Murmure d'Iſraël contre Juda.

1. EN même temps, on avertit Joab, que le Roi étoit dans les larmes, & qu'il pleuroit ſon fils.

1. NUntiatum eſt autem Joab, quòd rex fleret, & lugeret filium ſuum :

2. Et la victoire fut changée en deuil dans toute l'armée, parce que tout le peuple ſut que le Roi étoit affligé de la mort d'Abſalom.

2. & verſa eſt victoria in luctum in die illa omni populo : audivit enim populus in die illa dici : Dolet rex ſuper filio ſuo.

3. Les troupes entrerent dans la ville *ſans bruit &* ſans oſer preſque ſe montrer, comme une armée qui auroit été

3. Et declinavit populus in die illa ingredi civitatem, quomodò declinare

ſolet populus verſus & fugiens de prælio.

4. Porrò rex operuit caput ſuum, & clamabat voce magnâ : Fili mi Abſalom, Abſalom fili mi, fili mi.

5. Ingreſſus ergo Joab ad regem in domum, dixit : Confudiſti hodiè vultus omnium ſervorum tuorum, qui ſalvam fecerunt animam tuam, & animam filiorum tuorum & filiarum tuarum, & animam uxorum tuarum, & animam concubinarum tuarum.

6. Diligis odientes te, & odio habes diligentes te : & oſtendiſti hodiè, quia non curas de ducibus tuis & de ſervis tuis : & verè cognovi modò, quia ſi Abſalom viveret, & omnes nos occubuiſſemus, tunc placeret tibi.

7. Nunc igitur ſurge, & procede, & alloquens ſatisfac ſervis tuis : juro enim tibi per Dominum, quòd ſi non exieris, ne unus quidem remanſurus ſit tecum nocte hâc ; & pe-

défaite & miſe en fuite dans une bataille.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1013.

4. Le Roi cependant s'étoit couvert la tête, " & il ſe récrioit à haute voix : Mon fils Abſalom ! Abſalom mon fils ! mon fils !

5. Joab étant entré au lieu où étoit le Roi, lui dit, *avec ſa hardieſſe & ſes hauteurs ordinaires :* Vous avez aujourd'hui couvert de confuſion tous vos ſerviteurs qui vous ont ſauvé la vie, qui l'ont ſauvée à vos fils & à vos filles, à vos femmes & à vos concubines.

6. Vous aimez ceux qui vous haïſſent, & vous haïſſez ceux qui vous aiment : vous avez fait voir aujourd'hui que vous ne vous ſouciez guere ni de vos officiers, ni de vos ſoldats ; & je vois fort bien que, ſi " Abſalom vivoit, & que nous euſſions tous été tués, vous ſeriez content.

7. Veïez donc préſentement vous montrer à vos ſerviteurs ; parlez-leur ; & témoignez-leur la ſatisfaction que vous avez d'eux : car je vous jure par le Seigneur, que, ſi " vous ne le faites, vous n'aurez pas cette nuit un ſeul homme auprès de vous ; & vous vous trouverez dans un plus grand péril que

℣. 4. Comme on le pratiquoit dans le deuil.

℣. 6. On lit dans l'Hébreu LA, *non*, pour LU, *ſi*.

℣. 7. La conjonction *ſi* manque dans l'Hébreu.

vous n'avez jamais été depuis les premieres années de votre vie juſqu'aujourd'hui.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

jus erit hoc tibi, quàm omnia mala quæ venerunt ſuper te ab adoleſcentia tua uſque in præſens.

8. Le Roi alla donc s'aſſeoir à la porte *de la ville ;* & le peuple ayant été averti qu'il étoit là, tout le monde vint ſe préſenter devant lui. Cependant, comme, après la fuite *des troupes* d'Iſraël, chacun s'étoit retiré chez ſoi, "

8. Surrexit ergo rex, & ſedit in porta : & omni populo nuntiatum eſt, quòd rex ſederet in porta ; venítque univerſa multitudo coram rege : Iſrael autem fugit in tabernacula ſua.

9. le peuple, dans toutes les Tribus, s'entrediſoient à l'envi l'un de l'autre : Le Roi nous a délivrés de nos ennemis ; " il nous a ſauvés de la main des Philiſtins : & il a été contraint de fuir hors de ſon pays, à cauſe du ſoulévement d'Abſalom.

9. Omnis quoque populus certabat in cunctis tribubus Iſrael, dicens : Rex liberavit nos de manu inimicorum noſtrorum ; ipſe ſalvavit nos de manu Philiſthinorum : & nunc fugit de terra propter Abſalom.

10. Abſalom que nous avions ſacré pour Roi, eſt mort dans le combat. Qu'attendez-vous donc ? & pourquoi ne faites-vous point revenir le Roi ?

10. Abſalom autem, quem unximus ſuper nos, mortuus eſt in bello : uſquequò ſiletis, & non reducitis regem ?

11. Le Roi David ayant été averti de cette bonne volonté, que tout Iſraël avoit pour lui, " *& voulant piquer d'honneur la Tribu de Juda, & la faire entrer dans la même diſpoſition*, envoya dire aux *grands*-Prêtres Sadoc & Abiathar : Parlez aux anciens de Juda, & dites-

11. Rex verò David miſit ad Sadoc & Abiathar ſacerdotes, dicens : Loquimini ad majores natu Juda, dicentes : Cur venitis noviſſimi ad reducen-

℣. 8. Il paroît que cette derniere phraſe appartient au ℣. ſuiv. La diſtinction des verſets n'eſt pas ancienne.

℣. 9. On lit dans l'Hébreu, AIBNU, *inimici noſtri*, pour AIBINU, *inimicarum noſtrorum*.

℣. 11. Le R. P. Houbigant penſe qu'en effet ces mots *Sermo autem*, &c. qui ſont en parentheſe à la fin du ℣. dans la Vulgate, ont dû être originairement à la tête, & n'ont été tranſpoſés que par la méprise des Copiſtes.

dum regem in domum ſuam? (Sermo autem omnis Iſrael pervenerat ad regem in domo ejus.)

leur: Pourquoi êtes-vous les derniers à faire revenir le Roi en ſa maiſon?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

12. Fratres mei vos, os meum & caro mea vos; quare noviſſimi reducitis regem?

12. Vous êtes mes freres, vous êtes mes os & ma chair; pourquoi êtes-vous les derniers à faire revenir le Roi?

13. Et Amaſæ dicite: Nonne os meum & caro mea es? Hæc faciat mihi Deus, & hæc addat, ſi non magiſter militiæ fueris coram me omni tempore pro Joab.

13. Dites" auſſi *de ma part* à Amaſa: " N'êtes-vous pas ma chair & mes os, *puiſque vous êtes le fils de ma ſœur? pourquoi donc ſoutiendriez-vous le parti rebelle? Si vous voulez l'abandonner, je veux bien* que Dieu me traite avec toute ſa ſévérité, ſi je ne vous fais pour toujours général de mon armée, à la place de Joab.

14. Et inclinavit cor omnium virorum Juda, quaſi viri unius: miſerúntque ad regem, dicentes: Revertere tu, & omnes ſervi tui.

14. Il gagna *ainſi* le cœur de tous ceux de Juda, qui tous unanimement lui envoyerent dire: " Revenez, vous & tous ceux qui ſont demeurés attachés à votre ſervice.

15. Et reverſus eſt rex: & venit uſque ad Jordanem, & omnis Juda venit uſque in Galgalam, ut occurreret regi, & traduceret eum Jordanem.

15. Le Roi retourna donc, & s'avança juſqu'au Jourdain: & tout Juda vint au devant de lui juſqu'à Galgala, pour lui faire paſſer le fleuve.

16. Feſtinavit autem Semei filius Gera filii Jemini de Bahurim, & deſcendit cum viris Juda in occurſum regis David,

16. Or Séméi de Bahurim, fils de Géra, de la tribu de Benjamin, *craignant le reſſentiment de David pour l'injure qu'il lui avoit faite*, vint à grande hâte, avec ceux de Juda, au devant du Roi David, 3. Reg. II. 8.

17. cum mille viris de Benjamin: & Siba puer de

17. ſuivi de mille hommes de Benjamin. Siba, ſerviteur de la maiſon de Saül,

℣. 13. On lit dans l'Hébreu TMRU pour TAMRU, *dicetis*.

Ibid. C'étoit lui qu'Abſalom avoit fait général de ſon armée.

℣. 14. Le mot *dicentes*, manque dans l'Hébreu.

y vint auſſi avec ſes quinze fils, & vingt ſerviteurs : ils ſe hâterent de paſſer le Jourdain, pour aller trouver le Roi, *craignant d'être prévenus par Miphiboſeth, qu'ils avoient calomnié auprès de lui.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

18. Ils le paſſerent à gué, " pour faire paſſer toute la maiſon du Roi, & pour faire tout ce qu'il leur commanderoit. Lorſque le Roi eut paſſé le Jourdain, Séméi fils de Géra, ſe proſternant devant lui,

19. lui dit : Ne me traitez point ſelon mon iniquité, mon ſeigneur : oubliez les injures que vous avez reçues de votre ſerviteur le jour où vous ſortîtes de Jéruſalem ; & que votre cœur, ô roi mon ſeigneur, n'en conſerve point de reſſentiment.

20. Car je reconnois le crime que j'ai commis : c'eſt pourquoi je ſuis venu aujourd'hui le premier de toute la maiſon *d'Iſraël pere* de Joſeph " au devant de mon ſeigneur & de mon Roi.

21. Abiſaï fils de Sarvia dit alors : Ces paroles donc ſuffiront-elles pour ſauver la vie à Séméi, après qu'il a maudit l'oinct du Seigneur ?

domo Saul ; & quindecim filii ejus, ac viginti ſervi erant cum eo : & irrumpentes Jordanem, ante regem,

18. tranſierunt vada, ut traducerent domum regis, & facerent juxta juſſionem ejus. Semei autem filius Gera proſtratus coram rege, cùm jam tranſiſſet Jordanem,

19. dixit ad eum : Ne reputes mihi, domine mi, iniquitatem, neque memineris injuriarum ſervi tui in die quâ egreſſus es, domine mi rex, de Jeruſalem, neque ponas, rex, in corde tuo.

20. Agnoſco enim ſervus tuus peccatum meum : & idcircò hodiè primus veni de omni domo Joſeph, deſcendíque in occurſum domini mei regis.

21. Reſpondens verò Abiſai filius Sarviæ, dixit : Numquid pro his verbis non occidetur Semei, quia maledixit Chriſto Domini ?

¥. 18. Hébr. VABRH HABRH, *& tranſivit ſcapha.* Une barque paſſa. Peut-être au lieu de VIABRU HABRH, *& tranſierunt vadum.* Les Septante ſemblent avoir lu, VIABDU HABDH, *& fecerunt opus.*

¥. 20. Souvent la maiſon de Joſeph ſe prend, ſoit pour toute la maiſon d'Iſraël ; ſoit pour la maiſon d'Iſraël diſtinguée de la maiſon de Juda. *Pſ.* LXXVI. 16. LXXIX. 1. LXXX. 6. *Zachar.* X. 6. Et elle ſe prend ici dans ce dernier ſens.

22. Et ait David : Quid mihi & vobis, filii Sarviæ? cur efficimini mihi hodiè in ſatan? ergóne hodiè interficietur vir in Iſrael? an ignoro hodiè me factum regem ſuper Iſrael?

22. Sur quoi David répondit à Abiſaï : Qu'y a-t-il entre vous & moi, enfants de Sarvia ? pourquoi me devenez-vous aujourd'hui des adverſaires ? " eſt-ce " ici un jour à faire mourir un Iſraélite ? & puis-je ignorer que je deviens aujourd'hui Roi d'Iſraël ?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

23. Et ait rex Semei : Non morieris. Juravítque ei.

23. Alors il dit à Séméi : Vous ne mourrez point. Et il le lui jura.

24. Miphiboſeth quoque filius Saul deſcendit in occurſum regis, illotis pedibus, & intonſâ barbâ : veſtéſque ſuas non laverat à die quâ egreſſus fuerat rex, uſque ad diem reverſionis ejus in pace.

24. Miphiboſeth, *fils de Jonathas*, " fils de Saül, vint auſſi au devant du Roi, *pour lui marquer ſa joie, comme il avoit témoigné publiquement ſa douleur pendant tout le temps de ſon abſence ; car*, depuis le jour où David ſortit *de Jéruſalem*, juſqu'à celui-ci où il retournoit en paix, il n'avoit ni lavé ſes pieds, " ni fait faire ſa barbe, " ni pris aucun ſoin de ſes vêtements.

25. Cúmque Jeruſalem occurriſſet regi, dixit ei rex : Quare non veniſti mecum, Miphiboſeth?

25. Etant donc venu faire la révérence au Roi à Jéruſalem, le Roi lui dit ; Miphiboſeth, pourquoi n'êtes-vous point venu avec moi ?

26. Et Reſpondens ait : Domine mi rex, ſervus meus contempſit me : dixíque ei ego famulus tuus, ut ſterneret mihi aſinum, & aſcendens abirem cum rege : claudus enim ſum ſervus tuus ;

26. Miphiboſeth lui répondit : O Roi mon ſeigneur, mon ſerviteur n'a pas voulu m'obéir : car étant incommodé des jambes, comme je le ſuis, je lui avois dit de me préparer " un âne pour vous ſuivre ;

27. inſuper & accuſavit

27. & au lieu de le faire, il m'eſt ve-

℣. 22. Le mot *Satan* en Hébreu ſignifie *adverſaire*.

Ibid. La lettre H, marque de l'interrogation en Hébreu, manque ici.

℣. 24. L'Interprete Syrien liſoit ces mots.

Ibid. C'étoit une marque de deuil.

Ibid. Hébr. litt. *La barbe de* ſa levre. » Les Hébreux ne coupoient pas celle du menton, mais celle de la levre d'en haut ; dans le deuil, ils la laiſſoient croître toute.

℣. 26. On lit dans l'Hébreu AKBSH, *ſternam*, au lieu de KBSH, *ſterne*.

nu accuſer devant mon ſeigneur. Mais pour vous, ô Roi mon ſeigneur, vous êtes comme un ange de Dieu, *plein de lumiere & de juſtice*; faites de moi tout ce qu'il vous plaira.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

Sup. xvi. 3. *Sup.* xiv. 17. 20.

me ſervum tuum ad te dominum meum regem. Tu autem, domine mi rex, ſicut angelus Dei es; fac quod placitum eſt tibi.

28. Car au lieu que vous pouviez traiter toute la maiſon de mon pere comme digne de mort, vous m'avez donné place à votre table : de quoi donc pourrois-je me plaindre avec quelque juſtice ? & quel ſujet aurois-je de vous importuner encore ?

1. *Reg.* xix. 9.

28. Neque enim fuit domus patris mei, niſi morti obnoxia domino meo regi : tu autem poſuiſti me ſervum tuum inter convivas menſæ tuæ : quid ergo habeo juſtæ querelæ ? aut quid poſſum ultrà vociferari ad regem ?

29. Le Roi lui répondit : C'eſt aſſez : n'en dites pas davantage : *je reçois vos excuſes. Mais* ce que j'ai ordonné ſubſiſtera : vous & Siba, partagez le bien."

29. Ait ergo ei rex : Quid ultrà loqueris ? fixum eſt quod locutus ſum : tu & Siba, dividite poſſeſſiones.

30. Miphiboſeth répondit au Roi : Je veux bien même qu'il ait tout, puiſque je vois le Roi mon ſeigneur revenu heureuſement en ſa maiſon.

30. Reſpondítque Miphiboſeth regi : Etiam cuncta accipiat, poſtquàm reverſus eſt dominus meus rex pacificè in domum ſuam.

31. Berzellaï de Galaad étant venu de Rogélim, accompagna auſſi le Roi à ſon paſſage du Jourdain ; " & il étoit prêt à le conduire encore au delà du fleuve."

31. Berzellai quoque Galaadites, deſcendens de Rogelim, traduxit regem Jordanem, paratus etiam ultra fluvium proſequi eum.

℣. 29. Ceci rappelle ce qu'on a vu au Chap. ix. ℣. 9. & 10. où ſelon l'Hébreu, David donne à Miphiboſeth la poſſeſſion de ce bien, & veut qu'il en donne l'uſage alimentaire à Siba & à ſa famille.

℣. 31. C'eſt le ſens de l'Hébreu : *tranſivit cum rege Jordanem.*

Ibid. On lit dans l'Hébreu irréguliérement LSLKU AT BIRDN. Les Rabbins veulent qu'on liſe AT BIRDN, *ut dimitteret eum apud Jordanem* : pour le laiſſer enſuite aller au delà du Jourdain. La ſuite prouve qu'en effet c'étoit l'intention de Berzellaï.

32. Erat

32. Erat autem Berzellai Galaadites ſenex valdè, id eſt, octogenarius, & ipſe præbuit alimenta regi, cùm moraretur in caſtris: fuit quippè vir dives nimis.

32. C'étoit un homme fort vieux, qui avoit déjà quatre-vingts ans : il avoit fourni des vivres au Roi, lorſqu'il étoit au camp ; " car il étoit extrêmement riche.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

Sup. XVII. 27.

3. Reg. II. 7.

33. Dixit itaque rex ad Berzellai: Veni mecum, ut requieſcas ſecurus mecum in Jeruſalem.

33. Le Roi lui dit donc : Venez avec moi, afin que vous viviez en repos " auprès de moi dans Jéruſalem.

34. Et ait Berzellai ad regem: Quot ſunt dies annorum vitæ meæ, ut aſcendam cum rege in Jeruſalem?

34. Berzellaï dit au Roi : Suis-je maintenant en âge d'aller avec le Roi à Jéruſalem ?

35. Octogenarius ſum hodiè : numquid vigent ſenſus mei ad diſcernendum ſuave aut amarum? aut delectare poteſt ſervum tuum cibus & potus? vel audire poſſum ultrà vocem cantorum atque cantatricum? quare ſervus tuus ſit oneri domino meo regi?

35. Ayant, comme j'ai, quatre-vingts ans, peut-il me reſter quelque vigueur dans les ſens, pour diſcerner ce qui eſt doux, d'avec ce qui eſt amer ? puis-je trouver quelque plaiſir à boire & à manger ? ou à entendre la voix des muſiciens & des muſiciennes ? pourquoi votre ſerviteur ſeroit-il à charge au Roi mon ſeigneur ?

36. Paululùm procedam famulus tuus ab Jordane tecum: non indigeo hâc viciſſitudine;

36. Je vous ſuivrai encore un peu, après avoir paſſé le Jourdain : mais ce changement de vie ne m'accommoderoit point.

37. ſed obſecro ut revertar ſervus tuus, & moriar in civitate mea, & ſepeliar juxta ſepulchrum

37. Permettez-moi ſeulement de m'en retourner ; afin que je meure dans mon pays, & que je ſois enſéveli auprès de mon pere & de ma mere. Mais ô Roi

ỳ. 32. c. à. d. à Mahanaïm. *Supr.* XVII. 27.
ỳ. 33. Hébr. & je vous nourrirai.

mon ſeigneur, voilà *mon fils* " Chamaam votre ſerviteur ; vous pouvez l'emmener avec vous, & faire de lui ce qu'il vous plaira.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

patris mei & matris meæ. Eſt autem ſervus tuus Chamaam, ipſe vadat tecum, domine mi rex, & fac ei quidquid tibi bonum videtur.

38. Le Roi dit à Berzellaï : Que Chamaam paſſe avec moi; *cela me fera plaiſir* : je ferai pour lui tout ce que vous voudrez, & je vous accorderai tout ce que vous me demanderez.

38. Dixit itaque ei rex : Mecum tranſeat Chamaam, & ego faciam ei quidquid tibi placuerit, & omne quod petieris à me, impetrabis.

39. Le Roi paſſa *enſuite* le Jourdain avec tout le peuple. Il baiſa Berzellaï, & lui ſouhaita les bénédictions du ciel; & Berzellaï retourna en ſa maiſon.

39. Cúmque tranſiſſet univerſus populus & rex Jordanem, oſculatus eſt rex Berzellai, & benedixit ei : & ille reverſus eſt in locum ſuum.

40. Le Roi paſſa à Galgala, & Chamaam " avec lui. Lorſque le Roi paſſa le Jourdain, il fut accompagné de toute la tribu de Juda, & il ne s'y trouva que la moitié du peuple d'Iſraël.

40. Tranſivit ergo rex in Galgalam, & Chamaam cum eo. Omnis autem populus Juda traduxerat regem, & media tantùm pars adfuerat de populo Iſrael.

41. Tous ceux d'Iſraël s'adreſſerent donc en foule au Roi, & lui dirent : Pourquoi nos freres de Juda nous ont-ils enlevé le Roi, *ſans nous attendre*, avant de lui faire paſſer le Jourdain avec ſa maiſon & toute ſa ſuite ?

41. Itaque omnes viri Iſrael concurrentes ad regem, dixerunt ei : Quare te furati ſunt fratres noſtri viri Juda, & traduxerunt regem & domum ejus Jordanem, omnéſque viros David cum eo ?

42. Et tous ceux de Juda leur répondirent : C'eſt que le Roi nous touche

42. Et reſpondit omnis vir Juda ad viros Iſrael :

ỳ. 37. Ce mot ſe trouve dans quelques exemplaires de la Verſion des Septante.

ỳ. 40. On lit ici dans l'Hébreu *Chamaan* pour *Chamaam*.

Quia mihi propior eſt rex: cur iraſceris ſuper hac re? numquid comedimus aliquid ex rege, aut munera nobis data ſunt?

43. Et reſpondit vir Iſrael ad viros Juda, & ait: Decem partibus major ego ſum apud regem, magiſque ad me pertinet David quàm ad te: cur feciſti mihi injuriam, & non mihi nuntiatum eſt priori, ut reducerem regem meum? Duriùs autem reſponderunt viri Juda viris Iſrael.

de plus près, *étant de notre tribu. D'ailleurs*, quel ſujet avez-vous de vous fâcher? *avons-nous agi en cela par interêt?* avons-nous vécu aux dépens du Roi? ou nous a-t-on fait quelques préſents? Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

43. Ceux d'Iſraël leur répondirent: Le Roi nous conſidere *comme étant* dix fois plus que vous, *puiſque nous faiſons dix tribus, & que vous n'en faites qu'une:* & *ainſi*, David nous appartient plus qu'à vous. Pourquoi nous avez-vous fait cette injure? & pourquoi n'avons-nous pas été avertis les premiers, pour *venir* ramener notre Roi? " Mais ceux de Juda répondirent un peu durement à ceux d'Iſraël; *ce qui penſa cauſer une nouvelle guerre civile.*

℣. 43. Hebr. autr. N'ai-je pas parlé le premier pour ramener mon Roi?

CHAPITRE XX.

Séba excite un nouveau ſoulévement contre David. Joab prend ombrage de la confiance que David témoigne à Amaſa, & le tue. Il va aſſiéger Abéla où Séba s'étoit retiré. Séba eſt mis à mort.

1. ACcidit quoque ut ibi eſſet vir Belial, nomine Seba, filius Bochri, vir Jemineus: & cecinit buccinâ, & ait: Non eſt nobis pars in David,

1. CAr il ſe trouva là " un homme *méchant, un enfant* de Bélial, nommé Séba, fils de Bochri, de la ville de Jémini: " & il commença de ſonner de la trompette, & il dit *en même temps:* Nous n'avons que faire de David, & nous n'attendons rien du fils

℣. 1. On lit dans l'Hébreu NQRA, pour NQRH, *accidit.*

Ibid. Il paroît qu'on ne doit pas confondre en Hébreu *filius Jemini*, avec *vir Jemini*: la premiere expreſſion déſigne un homme de la tribu de Benjamin; la ſeconde, un homme de la ville de Jémini.

d'Iſaï. Iſraël, retournez chacun dans votre maiſon.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

2. Ainſi tout Iſraël ſe ſépara de David, & ſuivit Séba fils de Bochri : mais ceux de Juda demeurerent toujours auprès du Roi, *& l'accompagnerent*, depuis le Jourdain juſqu'à Jéruſalem.

3. Le Roi étant revenu en ſon palais à Jéruſalem, commanda que les dix concubines qu'il avoit laiſſées pour le garder, fuſſent renfermées dans une maiſon, où il leur faiſoit donner ce qui leur étoit néceſſaire : & il ne s'approcha plus d'elles ; mais elles demeurerent ainſi enfermées, vivant comme veuves, juſqu'au jour de leur mort.

4. Le Roi dit alors à Amaſa : " Faites-moi venir dans trois jours tous ceux de Juda, & trouvez-vous-y avec eux.

5. Amaſa partit auſſi-tôt, pour aſſembler *ceux de* Juda ; mais il tarda " au delà du temps que le Roi lui avoit marqué.

6. David dit donc à Abiſaï : Séba fils de Bochri va maintenant nous faire plus de mal que ne nous en a fait Abſalom. C'eſt pourquoi prenez avec vous tout

neque hæreditas in filio Iſai : revertere in tabernacula tua, Iſrael.

2. Et ſeparatus eſt omnis Iſrael à David, ſecutúſque eſt Seba filium Bochri : viri autem Juda adhæſerunt regi ſuo à Jordane uſque Jeruſalem.

3. Cúmque veniſſet rex in domum ſuam in Jeruſalem, tulit decem mulieres concubinas, quas dereliquerat ad cuſtodiendam domum, & tradidit eas in cuſtodiam, alimenta eis præbens : & non eſt ingreſſus ad eas, ſed erant clauſæ uſque in diem mortis ſuæ in viduitate viventes.

4. Dixit autem rex Amaſæ : Convoca mihi omnes viros Juda in diem tertium, & tu adeſto præſens.

5. Abiit ergo Amaſa, ut convocaret Judam, & moratus eſt extra placitum quod ei conſtituerat rex.

6. Ait autem David ad Abiſai : Nunc magis afflicturus eſt nos Seba filius

✱. 4. à qui il donnoit, ſelon ſa promeſſe, le commandement de ſes armées à la place de Joab.

✱. 5. On lit dans l'Hébreu VIIKR, au lieu de quoi les Rabbins veulent qu'on liſe VIVKR ; mais la vraie lecture ſeroit plutôt VIAKR, *& moratus eſt.*

Bochri quàm Abſalom : tolle igitur ſervos domini tui ; & perſequere eum, ne fortè inveniat civitates munitas, & effugiat nos.

ce que j'ai de troupes ici, & pourſuivez-le, de peur qu'il ne ſe rende maître de *quelques* places fortes, & qu'il ne nous échappe." Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

7. Egreſſi ſunt ergo cum eo viri Joab, Cerethi quoque & Phelethi : & omnes robuſti exierunt de Jeruſalem ad perſequendum Seba filium Bochri.

7. Il partit donc de Jéruſalem, accompagné des gens de Joab, des Céréthiens & des Phéléthiens, & de tous les plus vaillants hommes, afin de pourſuivre Séba fils de Bochri.

8. Cúmque illi eſſent juxta lapidem grandem, qui eſt in Gabaon, Amaſa veniens occurrit eis. Porrò Joab veſtitus erat tunicâ ſtrictâ ad menſuram habitûs ſui, & deſuper accinctus gladio dependente uſque ad ilia, in vagina, qui fabricatus levi motu egredi poterat, & percutere.

8. Lorſqu'ils furent près de la grande pierre qui eſt à Gabaon, ils rencontrerent Amaſa, qui venoit *trouver le Roi.* Joab étoit revêtu d'un habillement étroit, qui lui étoit juſte ſur le corps, & par deſſus il avoit ſon épée pendue au côté dans un fourreau fait de telle ſorte qu'on pouvoit la tirer, & en frapper en un moment."

9. Dixit itaque Joab ad Amaſam : Salve, mi frater. Et tenuit manu dexterâ mentum Amaſæ, quaſi oſculans eum.

9. Joab dit donc à Amaſa : Bon jour, mon frere. Et il prit" de ſa main droite, le menton" d'Amaſa, comme pour le baiſer. 2. Reg. XX. 9

10. Porrò Amaſa non obſervavit gladium quem habebat Joab, qui percuſ-

10. Et comme Amaſa ne prenoit pas garde à l'épée qu'avoit Joab, Joab l'en frappa dans le côté. " Les entrailles

ỳ. 6. On lit dans l'Hébreu VHSIL AINNV, *& eripiat oculum noſtrum.* L'Interprete Chaldéen ſemble avoir lu VHSIQ LNV, *& opprimat nos.*

ỳ. 8. Hebr. autr. Joab étoit ceint de ſon habit & de ſon vêtement, & par deſſus il étoit ceint d'une épée attachée ſur ſon côté & dans ſon fourreau : & cette épée ſortit *du fourreau*, & tomba. On lit dans l'Hébreu VHVA ISA VTPL, au lieu de VHIA IGAH VTPL, *& ipſe (gladius) egrediens (erat) & cecidit.*

ỳ. 9. On lit dans l'Hébreu VTKZ pour VTAKZ, *& apprehendit.*

Ibid. Telle étoit la coutume des Orientaux.

ỳ. 10. Le même mot Hébreu eſt traduit ailleurs, *in inguine*, dans l'aîne. *Supr.* II. 23. III. 27. IV. 6. La plupart des nouveaux Interpretes : vers la cinquieme côte.

auſſi-tôt lui ſortirent hors du corps; &, ſans qu'il en fût beſoin d'un ſecond coup, il tomba mort. Joab & Abiſaï ſon frere continuerent de pourſuivre Séba fils de Bochri.

Av. l'Erb Chr. Vulg. 1023.

ſit eum in latere, & effudit inteſtina ejus in terram, nec ſecundum vulnus appoſuit, & mortuus eſt. Joab autem & Abiſai frater ejus perſecuti ſunt Seba filium Bochri.

11. Quelques-uns des gens de Joab s'étant arrêtés près du corps d'Amaſa, diſoient : Voilà celui qui vouloit être général de David, au lieu de Joab."

11. Intereà quidam viri cùm ſtetiſſent juxta cadaver Amaſæ, de ſociis Joab, dixerunt : Ecce qui eſſe voluit pro Joab comes David.

12. Cependant Amaſa tout couvert de ſon ſang, étoit étendu au milieu du chemin. Mais quelqu'un voyant que tout le peuple s'arrêtoit pour le voir, le tira hors du chemin, dans le champ *proche*, & le couvrit d'un manteau, afin que ceux qui paſſoient, ne s'arrêtaſſent plus à cauſe de lui.

12. Amaſa autem conſperſus ſanguine jacebat in media via. Vidit hoc quidam vir, quòd ſubſiſteret omnis populus ad videndum eum, & amovit Amaſam de via in agrum, operuítque eum veſtimento, ne ſubſiſterent tranſeuntes propter eum.

13. Lors donc qu'on l'eut ôté du chemin, tout le monde marcha après Joab, & pourſuivit Séba fils de Bochri.

13. Amoto ergo illo de via, tranſibat omnis vir ſequens Joab ad perſequendum Seba filium Bochri.

14. Séba ayant paſſé au travers de toutes les tribus d'Iſraël, étoit allé à Abéla & Bethmaacha, " *dans la tribu de Nephthali ;* & tous les hommes choiſis d'Iſraël " s'étoient ralliés auprès de lui.

14. Porrò ille tranſierat per omnes tribus Iſrael in Abelam & Beth-maacha : omnéſque viri electi congregati fuerant ad eum.

℣. 11. Hébr. Qui eſt celui qui aime Joab ? & qui eſt celui qui eſt à David ? qu'il aille après Joab, *qu'il le ſuive.* Autr. Qui eſt celui qui a voulu ſupplanter Joab ? & qui eſt celui qui a voulu être à David après Joab ?

℣. 14. Hebr. autr. à Abéla-Beth-Maacha ; comme on le dit dans l'Hébreu au ℣ ſuiv.

Ibid. On ne ſait pas certainement la ſignification du mot Hébreu HBRIM ; peut-être faudroit-il lire HBHURIM, tous les habitants de Bahurim, c'étoit une ville de la tribu de Benjamin, & Séba étoit de cette Tribu.

15. Venerunt itaque, & oppugnabant eum in Abela & in Beth-maacha, & circumdederunt munitionibus civitatem, & obſeſſa eſt urbs: omnis autem turba quæ erat cum Joab, moliebatur deſtruere muros.

15. Joab & ſes gens vinrent donc aſſiéger Abéla & Bethmaacha. " Ils éleverent des terraſſes autour de la ville, & ils l'inveſtirent: & tous les gens de Joab travailloient à ſapper la muraille. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1023.

16. Et clamavit mulier ſapiens de civitate: Audite, audite, dicite Joab: Appropinqua huc, & loquar tecum.

16. Alors une femme de la ville, qui étoit fort ſage, s'écria: Ecoutez, écoutez: Dites à Joab qu'il s'approche, & que je veux lui parler.

17. Qui cùm acceſſiſſet ad eam, ait illi: Tu es Joab? Et ille reſpondit: Ego. Ad quem ſic locuta eſt: Audi ſermones ancillæ tuæ. Qui reſpondit: Audio.

17. Joab s'étant approché, elle lui dit: Etes-vous Joab? Il lui répondit: Oui, *je le ſuis*. Ecoutez, lui dit-elle, les paroles de votre ſervante. Il lui répondit: Je vous écoute.

18. Rursúmque illa, Sermo, inquit, dicebatur in veteri proverbio: Qui interrogant, interrogent in Abela: & ſic perficiebant.

18. Elle ajouta: Autrefois on diſoit d'ordinaire: Que ceux qui demandent conſeil, le demandent à Abéla; & ils terminoient ainſi leurs affaires, *s'en rapportant aux habitants de cette ville, qui ont toujours fait profeſſion d'une grande droiture & d'une grande équité. Que n'en avez-vous uſé de la ſorte, en nous demandant ſi nous voulions la paix ou la guerre? & vous auriez vu que nous aimons la juſtice & la vérité.*

19. Nonne ego ſum quæ reſpondeo veritatem in Iſrael, & tu quæris ſubvertere civitatem, & everte-

19. *En effet*, n'eſt-ce pas moi qui dis la vérité dans Iſraël à ceux qui me la demandent, *& qui ai toujours été fidele à mon Roi?* " cependant, " *au lieu de pren-*

℣. 15. Hébr. autr. Abéla-Beth-Maacha.

℣. 19. C'eſt le ſens de l'Hébreu, que l'on peut traduire: Je ſuis pacifique, & fidele dans Iſraël.

Ibid. La conjonction *&* eſt omiſe dans l'Hébreu.

dre d'abord ces voies de douceur & de paix, vous voulez *tout d'un coup* ruiner cette ville ſi célebre, & renverſer une ville mere de tant d'autres? Pourquoi détruiſez-vous *ainſi* l'héritage du Seigneur?

Av. l'Err Chr. Vulg. 1023.

20. Joab lui répondit : A Dieu ne plaiſe : je ne viens point pour ruiner, ni pour détruire.

21. Ce n'eſt point là mon intention ; mais je cherche un Séba fils de Bochri, de la *tribu de Benjamin, qui a ſa demeure dans la* montagne d'Ephraïm, qui s'eſt ſoulevé contre le Roi David, *& qui s'eſt renfermé dans cette ville :* rendez-nous ſeulement cet homme, & nous nous retirerons *auſſi-tôt.* Cette femme dit à Joab : On va vous jetter ſa tête par deſſus la muraille.

22. Elle alla enſuite trouver tout le peuple, & elle leur parla ſi ſagement, qu'en même-temps, on coupa la tête à Séba fils de Bochri, & on la jetta à Joab. Il fit auſſi-tôt ſonner la retraite : l'armée leva le ſiege de devant la ville, & chacun s'en retourna chez ſoi. Joab revint trouver le Roi à Jéruſalem.

Sup. VIII. 16. 23. Joab étoit donc général de toute l'armée d'Iſraël, *ayant tué Amaſa qui partageoit cet honneur avec lui.* Banaïas fils de Joïada commandoit les Céréthiens & les Phéléthiens.

24. Aduram étoit ſurintendant des

re matrem in Iſrael? Quare præcipitas hæreditatem Domini?

20. Reſpondénſque Joab, ait: Abſit, abſit hoc à me: non præcipito, neque demolior.

21. Non ſic ſe habet res; ſed homo de monte Ephraim Seba, filius Bochri cognomine, levavit manum ſuam contra regem David : tradite illum ſolum, & recedemus à civitate. Et ait mulier ad Joab: Ecce caput ejus mittetur ad te per murum.

22. Ingreſſa eſt ergo ad omnem populum, & locuta eſt eis ſapienter : qui abſciſſum caput Seba filii Bochri projecerunt ad Joab. Et ille cecinit tubâ, & receſſerunt ab urbe, unuſquiſque in tabernacula ſua : Joab autem reverſus eſt Jeruſalem ad regem.

23. Fuit ergo Joab ſuper omnem exercitum Iſrael: Banaias autem filius Joiadæ ſuper Cerethæos & Phelethæos.

24. Aduram verò ſuper

℣. 22. Ces mots, *& locuta eſt eis*, ſont omis dans l'Hébreu.

tributa:

tributa : porrò Joſaphat filius Ahilud, à commentariis.

25. Siva autem, ſcriba : Sadoc verò & Abiathar, ſacerdotes.

26. Ira autem Jairites erat ſacerdos David.

tributs : Joſaphat fils d'Ahilud avoit la garde des requêtes : "

25. Siva " étoit ſecrétaire : Sadoc & Abiathar, *grands*-prêtres :

26. & Ira, de Jaïr *en Galaad*, étoit prêtre de David, *c'eſt-à-dire, ſon confident, le diſpenſateur de ſes aumônes & le miniſtre de ſes bonnes œuvres.* "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1013.

℣. 24. Voyez la *Diſſertation ſur les Officiers des Rois Hébreux*, à la tête de Paralipomenes.

℣. 25. On lit dans l'Hébreu SIA ; les Rabbins veulent qu'on écrive SUA, & qu'on liſe SIVA. Au I. Livre des Paralip. XVIII. 16. on lit *Suſa* ; & ci-devant, VIII. 17. *Saraïas*.

℣. 26. Voyez la même *Diſſertation*, & ce qui a été dit ci-devant, VIII. 18.

CHAPITRE XXI.

Famine de trois ans dans Iſraël. David livre aux Gabaonites ſept perſonnes de la famille de Saül. Piété de Reſpha envers les corps de ces Princes. David les fait enſévelir. Guerres contre les Philiſtins.

1. FActa eſt quoque fames in diebus David tribus annis jugiter : & conſuluit David oraculum Domini. Dixítque Dominus : Propter Saul, & domum ejus ſanguinum, quia occîdit Gabaonitas.

2. Vocatis ergo Gabaonitis, rex dixit ad eos : (Porrò Gabaonitæ non erant de filiis Iſrael, ſed reliquiæ Amorrhæorum :

1. DU temps de David, il y eut une famine qui dura trois ans : David, *pour en ſavoir la cauſe*, conſulta l'oracle du Seigneur. Et le Seigneur lui répondit que cette famine étoit arrivée à cauſe de Saül & de ſa maiſon, qui étoit une maiſon de ſang, parce qu'il avoit tué les Gabaonites, *contre la parole qu'on leur avoit donnée de leur ſauver la vie.*

2. Or les Gabaonites n'étoient point des enfants d'Iſraël, mais un reſte des Amorrhéens : & les Iſraélites s'étoient liés à eux *du temps de Joſué*, " *& leur avoient promis* avec ſerment *de leur ſauver la vie.* Cependant Saül avoit entrepris

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1020.

Joſ. IX. 25.

℣. 2. Voyez au Livre de Joſué, Chapitre IX.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1020.

de les perdre par un *faux* zele pour les enfants d'Iſraël & de Juda, *ne voulant pas ſouffrir parmi eux ce mélange d'un peuple étranger.*"

3. David fit donc venir les Gabaonites, & leur dit : Que puis-je vous faire, pour réparer l'injure que vous avez reçue *de Saül*, afin que vous beniſſiez l'héritage du Seigneur, *& que vous y attiriez les bénédictions du ciel ?*

4. Les Gabaonites répondirent : Nous ne voulons, " pour ſatisfaction, ni or, ni argent : nous demandons juſtice contre Saül & contre ſa maiſon ; &, *hors cela*, nous ne voulons point qu'on faſſe mourir aucun homme d'Iſraël. Que voulez-vous donc, dit David, que " je faſſe pour vous ?

5. Ils lui répondirent : Nous devons tellement exterminer *la race de* celui qui nous a tourmentés & opprimés *ſi* injuſtement, qu'il n'en reſte pas un ſeul dans toutes les terres d'Iſraël. "

6. Qu'on nous donne *au moins* ſept de ſes enfants, afin que nous les mettions en croix, pour ſatisfaire le Seigneur à Gabaa, d'où étoit Saül, qui fut autrefois l'élu du Seigneur. " Le Roi leur dit : Je vous les donnerai.

filii quippè Iſrael juraverant eis, & voluit Saul percutere eos zelo, quaſi pro filiis Iſrael & Juda.)

3. Dixit ergo David ad Gabaonitas : Quid faciam vobis ? & quod erit veſtrî piaculum, ut benedicatis hæreditati Domini ?

4. Dixerúntque ei Gabaonitæ : Non eſt nobis ſuper argento & auro quæſtio, ſed contra Saul, & contra domum ejus : neque volumus ut interficiatur homo de Iſrael. Ad quos rex ait : Quid ergo vultis ut faciam vobis ?

5. Qui dixerunt regi : Virum qui attrivit nos & oppreſſit iniquè, ita delere debemus, ut ne unus quidem reſiduus ſit de ſtirpe ejus in cunctis finibus Iſrael.

6. Dentur nobis ſeptem viri de filiis ejus, ut crucifigamus eos Domino in Gabaa Saul, quondam electi Domini. Et ait rex : Ego dabo.

Ibid. On ignore le temps auquel Saül fit cette action. Ce pourroit être lorſqu'il fit tranſporter le tabernacle à Gabaon.

℣. 4. On lit dans l'Hébreu לי, *mihi*, pour לנו, *nobis*.

Ibid. La conjonction *ut* manque dans l'Hébreu, où elle s'exprimeroit par ו, *&*.

℣. 5. Hébr. litt. Cet homme qui nous a conſumés, & qui avoit projetté de nous exterminer de ſorte qu'il ne ſubſiſtât pas un ſeul d'entre nous dans toutes les terres d'Iſraël : qu'on nous donne ſept de ſes enfants, &c. La conjonction ו, *&* ou *ut*, manque encore ici dans l'Hébreu avant נשמדנו, *pereamus*.

℣. 6. On ne lit point dans l'Hébreu *quondam*, mais ſeulement בחיר יהוה, *electi Domini* ; peut-être au lieu בהר יהוה, *in monte coram Domino*, ſur la montagne devant le Seigneur, comme on le lit au ℣. 9.

7. Pepercítque rex Miphiboſeth filio Jonathæ filii Saul, propter jusjurandum Domini, quod fuerat inter David & inter Jonathan filium Saul.

7. Il épargna Miphiboſeth fils de Jonathas fils de Saül, à cauſe de l'alliance que Jonathas & lui s'étoient jurée au nom du Seigneur.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1030.

1. Reg. XVIII. 3.

8. Tulit itaque rex duos filios Reſpha filiæ Aia quos peperit Sauli, Armoni & Miphiboſeth: & quinque filios Michol filiæ Saul, quos genuerat Hadrieli filio Berzellai, qui fuit de Molathi.

8. Mais il prit les deux fils de Reſpha fille d'Aïa, Armoni & Miphiboſeth, qu'elle avoit eus de Saül, & cinq fils que Michol fille de Saül avoit *adoptés*, " *comme étant les enfants que Mérob ſa ſœur aînée avoit* eus d'Hadriel, fils de Berzellaï, qui étoit de Molathi.

9. Et dedit eos in manus Gabaonitarum, qui crucifixerunt eos in monte coram Domino: & ceciderunt hi ſeptem ſimul occiſi in diebus meſſis primis, incipiente meſſione hordei.

9. Et il les mit entre les mains des Gabaonites, qui les crucifierent ſur une montagne devant le Seigneur. " Ainſi moururent ces ſept hommes, " ayant été exécutés tous enſemble, dans les premiers jours de la moiſſon, lorſque l'on commençoit à couper les orges.

10. Tollens autem Reſpha filia Aia cilicium, ſubſtravit ſibi ſupra petram ab initio meſſis, donec ſtillaret aqua ſuper eos de cœlo: & non dimiſit aves lacerare eos per diem, neque beſtias per noctem.

10. Reſpha fille d'Aïa, *mere de deux de ces hommes qui furent attachés en croix*, prenant un cilice, l'étendit ſur une pierre, & demeura là, depuis le commencement de la moiſſon, juſqu'à ce que *la colere de Dieu étant appaiſée*, " l'eau du ciel tomba ſur eux: & elle empêcha les oiſeaux de déchirer leurs corps pendant le jour, & les bêtes de les manger pendant la nuit.

℣. 8. C'eſt ainſi que l'expliquent la plupart des Commentateurs. D'autres croient qu'il faut lire dans le texte: cinq fils que Mérob fille de Saül avoit eus d'Hadriel, &c. 1. *Reg.* XVIII. 19.

℣. 9. Apparemment ſur la colline voiſine de Gabaa, en préſence de l'Autel qui étoit ſur cette hauteur.

Ibid. On lit dans l'Hébreu SBATIM, pour SBATM, *Septem illi.*

℣. 10. La famine étoit cauſée par la ſéchereſſe: Dieu ayant envoyé la pluie, le mal ceſſa.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1020.

11. Et cette action de Reſpha fille d'Aïa, concubine de Saül, fut rapportée à David, *qui en fut touché.*

12. Alors David alla prendre les os de Saül & de Jonathas ſon fils à Jabès
1. *Reg.* xxxi. 11. en Galaad; ceux de cette ville les ayant enlevés de la place de Bethſan, où les Philiſtins les avoient pendus, après que Saül eut été tué à Gelboé.

13. David tranſporta donc de là les os de Saül & de Jonathas ſon fils: & ayant fait recueillir les os de ceux qui avoient été crucifiés, *& que Reſpha avoit conſervés avec tant de ſoin*,

14. il les fit enſévelir, avec ceux de Saül & de Jonathas ſon fils, dans le ſépulchre de Cis pere de Saül, à Séla, " au pays de Benjamin. Ces ordres que le Roi avoit donnés furent exactement exécutés: & après cela, Dieu ſe rendit propice à la terre, comme auparavant.

15. Les Philiſtins firent encore une guerre contre Iſraël. David marcha contr'eux, avec ſon armée, leur donna bataille; & s'étant trouvé las *dans le combat*,

1. *Reg.* xvii. 7. 16. Jeſbibénob, de la race d'Arapha, " qui avoit une lance dont le fer

11. Et nuntiata ſunt David quæ fecerat Reſpha, filia Aia, concubina Saul.

12. Et abiit David, & tulit oſſa Saul, & oſſa Jonathæ filii ejus à viris Jabes-Galaad, qui furati fuerant ea de platea Bethſan, in qua ſuſpenderant eos Philiſthiim cùm interfeciſſent Saul in Gelboe.

13. Et aſportavit indè oſſa Saul, & oſſa Jonathæ filii ejus: & colligentes oſſa eorum qui affixi fuerant,

14. ſepelierunt ea cum oſſibus Saul & Jonathæ filii ejus in terra Benjamin, in latere, in ſepulchro Cis patris ejus: feceruntque omnia quæ præceperat rex; & repropitiatus eſt Deus terræ poſt hæc.

15. Factum eſt autem rursùm prælium Philiſthinorum adversùm Iſrael, & deſcendit David, & ſervi ejus cum eo, & pugnabant contra Philiſthiim. Deficiente autem David,

16. Jeſbi-benob, qui fuit de genere Arapha, cujus

℣. 14. Vulg. litt. *In Latere.* C'eſt la traduction de l'Hébreu *in Sela*, que pluſieurs prennent pour un nom de lieu.

℣. 16. ou Rapha. 1. *Par.* xx. 4. 6. 7. Les Septante, de la race des géants. *Rapha* eſt le nom du chef d'une famille de géants, qui furent nommés de ſon nom *Rephaïm*.

ferrum haſtæ trecentàs uncias appendebat, & accinctus erat enſe novo, niſus eſt percutere David.

17. Præſidióque ei fuit Abiſai filius Sarviæ, & percuſſum Philiſthæum interfecit. Tunc juraverunt viri David, dicentes: Jam non egredieris nobiſcum in bellum, ne extinguas lucernam Iſrael.

peſoit trois cents onces, " & une épée qui n'avoit point encore ſervi, " étoit près de le tuer. Av. l'Err Chr. Vulg. 1020.

17. Mais Abiſaï fils de Sarvia prévint le Philiſtin, le tua, & ſauva David. Alors les gens de David lui firent cette proteſtation avec ſerment : Nous ne ſouffrirons plus que vous veniez à la guerre avec nous, de peur que vous n'éteigniez la lampe d'Iſraël, *& qu'en vous perdant, il ne perde toute ſa gloire.*

I. *Paralipomenes*, XX. 4 *& ſuiv.*

18. Secundum quoque bellum fuit in Gob contra Philiſthæos: tunc percuſſit Sobochai de Huſati, Saph de ſtirpe Arapha, de genere gigantum.

18. Il y eut une ſeconde guerre à Gob, *ou Gazer*, " contre les Philiſtins, où Sobochaï de Huſathi tua Saph, *ou Saphaï*, " deſcendu d'Araphâ, de la race des géants. "

19. Tertium quoque fuit bellum in Gob contra Philiſthæos, in quo percuſſit Adeodatus filius Saltûs polymitarius Bethlehemites Goliath Gethæum, cujus haſtile haſtæ erat quaſi liciatorium texentium.

19. Il y eut auſſi une troiſieme guerre à Gob, *ou Gazer*, contre les Philiſtins, en laquelle Elchanan fils de Jaré *ou Jaïr ſurnommé* Orgim " de Bethléhem, tua Goliath " de Geth, qui avoit une lance dont la hampe étoit comme le grand bois dont ſe ſervent les tiſſerands. "

Ibid. Hébr. qui avoit une lance du poids de trois cents ſicles d'airain: » c. a. d. environ neuf livres.

Ibid. Le mot *enſe* n'eſt pas dans l'Hébreu: les Interpretes Syrien & Arabe ont cependant lu ainſi: le Chaldéen ſemble avoir lu *cingulo*: Théodotion liſoit de même; & il paroît que c'étoit auſſi la lecture des Septante: KGRT, *cingulo*, au lieu de KRB, *enſe*.

℣. 18. On lit ainſi au I. Livre des Paralipomenes, XX. 4. Gazer étoit frontiere des Philiſtins. On a pu confondre en Hébreu GZR, *Gazer*, avec GOB.

Ibid. Il eſt nommé ainſi au I. Livre des Paral. XX. 4.

Ibid. De ſtirpe Arapha, de genere gigantum. C'eſt une double Verſion de l'Hébreu.

℣. 19. *Adeodatus filius Saltûs Polymitarius.* C'eſt la traduction des noms propres Hébreux: *Elchanan filius Jare-Orgim.* On lit au I. Livre des Paral. XX. 5. *filius Jair.* On a pu facilement confondre dans l'Hébreu IARI, *Jaré*, avec IAIR *Jair.*

Ibid. c. à. d. le frere de Goliath. Et il ſe lit ainſi au I. Livre des Paralipomenes, XX. 5. On a pu confondre dans l'Hébreu AKI, *fratrem*, avec AT marque de l'accuſatif.

Ibid. Voyez au I. Livre des Rois, XVII. 7.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1020.

20. Il ſe fit une quatrieme guerre à Geth, où il ſe trouva un grand homme" qui avoit ſix doigts aux pieds & aux mains, c'eſt-à-dire, vingt-quatre doigts, & qui étoit de la race d'Arapha.

20. Quartum bellum fuit in Geth: in quo vir fuit excelſus, qui ſenos in manibus pedibúſque habebat digitos, id eſt, viginti quatuor, & erat de origine Arapha.

21. Il vint outrager inſolemment Iſraël: mais Jonathan, fils de Samaa" frere de David, le tua.

21. Et blaſphemavit Iſrael: percuſſit autem eum Jonathan filius Samaa fratris David.

22. Ces quatre hommes étoient de Geth, de la race d'Arapha; & ils furent tués par David, ou par ſes gens."

22. Hi quatuor nati ſunt de Arapha in Geth, & ceciderunt in manu David, & ſervorum ejus.

℣. 20. Hébr. litt. *vir menſuræ* ſcilicet *magnæ*. On lit dans l'Hébreu MDIN, ou MDUN, pour MDH, qui ſe trouve au I. Livre des Par. XX. 6.

℣. 21. On lit dans l'Hébreu SMAI pour SMAA, *Samaa*, qui ſe trouve au I. Livre des Paral. XX. 7.

℣. 22. c. à. d. dans des guerres où David ſe trouva en perſonne, ou dans celles qu'il fit par ſes Généraux.

CHAPITRE XXII.

Cantique que David prononça pour remercier Dieu de l'avoir délivré de tous ſes ennemis.

1. DAvid prononça ce cantique à la louange du Seigneur, après que le Seigneur l'eut délivré de la main de tous ſes ennemis, ainſi que de la main de Saül;

1. LOcutus eſt autem David Domino verba carminis hujus, in die quâ liberavit eum Dominus de manu omnium inimicorum ſuorum, & de manu Saul;

Pſ. XVII. 3. & ſeqq.

2. & il dit: " Le Seigneur eſt mon

2. & ait: Dominus pe-

℣. 1. Ce Cantique eſt le même que le Pſ. XVII. Voyez les Notes & l'Argument de ce Pſaume.

tra mea, & robur meum, & ſalvator meus.

3. Deus fortis meus, ſperaboineum: ſcutum meum, & cornu ſalutis meæ: elevator meus, & refugium meum: ſalvator meus, de iniquitate liberabis me.

4. Laudabilem invocabo Dominum: & ab inimicis meis ſalvus ero.

5. Quia circumdederunt me contritiones mortis: torrentes Belial terruerunt me.

6. Funes inferni circumdederunt me: prævenerunt me laquei mortis.

7. In tribulatione mea invocabo Dominum, & ad Deum meum clamabo: & exaudiet de templo ſuo vocem meam, & clamor meus veniet ad aures ejus.

8. Commota eſt & contremuit terra: fundamen-

rocher: " *je trouve en lui un aſyle aſſuré.* Il eſt ma force, il eſt mon Sauveur. "

AV. l'ERE CHR. VULG. 1010.

3. Mon Dieu eſt mon ſoutien; " *c'eſt pourquoi* j'eſpérerai en lui: " il eſt mon bouclier; il eſt l'appui de mon ſalut; c'eſt lui qui m'éleve *au deſſus de tous mes ennemis*; " il eſt mon refuge, *& il le ſera toujours. Oui*, mon Sauveur, vous me délivrerez de *tous les maux où* l'iniquité *& la malice de mes ennemis voudroit me précipiter.*

4. J'invoquerai le Seigneur *qui eſt* digne de toute louange; " & il me délivrera *des mains* de mes ennemis, *comme il a déjà fait pluſieurs fois.*

5. Car les douleurs " de la mort m'ont aſſiégé; les torrens *des perſécutions que m'ont ſuſcitées les enfants* de Bélial m'ont épouvanté.

6. Les liens de l'enfer m'ont environné, & les filets de la mort m'ont enveloppé; *& il m'a délivré de ces maux dont je me ſentois accable.*

7. *C'eſt pourquoi* j'invoquerai le Seigneur dans mon affliction, & je crierai vers mon Dieu; & il entendra ma voix de ſon temple, & mes cris parviendront juſqu'à ſes oreilles, *comme firent les cris des enfants d'Iſraël, lorſqu'ils étoient affligés par les Egyptiens.* "

8. *Alors* la terre *de l'Egypte* fut émue, & elle trembla; les fondements des

Ibid. Le Pſ. XVII. commence ainſi: Je vous aimerai, Seigneur, vous qui êtes ma force: le Seigneur eſt mon rocher, &c.

Ibid. Hébr. autr. Il eſt ma fortereſſe, & mon libérateur. L'Hébreu ajoute LI, *mihi*: mais ce paroît être une faute de Copiſte.

℣. 3. Hébr. autr. Mon Dieu eſt pour moi *comme* une roche, où je me retirerai.

Ibid. Hébr. autr. Il eſt mon aſyle.

Ibid. Hébr. autr. il eſt mon ſauveur; & il me ſauvera de la violence *de mes ennemis.* Ces mots ſont omis dans le Pſ. XVII.

℣. 4. Hébr. autr. Je louerai le Seigneur, & je l'invoquerai.

℣. 5. Hébr. les flots de la mort.

℣. 7. Hébr. autr. J'ai invoqué le Seigneur dans mon affliction, & j'ai crié, &c. La Vulgate des Pſaumes l'exprime ainſi. L'Hébreu répete ici *invocabo* dans les deux membres; mais c'eſt aſſez évidemment une faute de Copiſte.

montagnes " *qui lui ſervent de barrieres*, furent agités & ébranlés, parce que *le Seigneur* étoit en colere contre elles. "

Av. l'Erb Chr. Vulg. 1020.

9. La fumée de ſes narines s'éleva en haut ; un feu dévorant ſortit de ſa bouche ; *les foudres & les éclairs partirent de ſes mains* ; & des charbons en furent allumés. "

10. *Avant de faire reſſentir aux Egyptiens ces effets terribles de ſa juſte colere*, il abaiſſa les cieux, & il deſcendit, ayant un nuage ſombre ſous ſes pieds, *pour voir les maux dont ils accabloient injuſtement ſon peuple.*

11. Et il monta *enſuite* ſur les chérubins ; il prit ſon vol, & il vola " ſur les aîles des vents, *pour aller avec rapidité au ſecours de ce peuple affligé.*

12. Il ſe cacha dans les ténebres qui l'environnoient *pour ſe dérober à la vue de ſes ennemis* ; & il fit diſtiller *ſur eux avec impétuoſité* les eaux des nuées du ciel. "

13. Il fit briller devant lui une lumiere qui alluma des charbons de feu, *dont ils furent conſumés.* "

14. Le Seigneur tonna du *haut du* ciel ; le Très-haut fit retentir ſa voix *par le bruit de ſon tonnerre.*

15. Il tira ſes fleches *contre les Egyp-*

ta montium concuſſa ſunt; & conquaſſata, quoniam iratus eſt eis.

9. Aſcendit fumus de naribus ejus, & ignis de ore ejus vorabit: carbones ſuccenſi ſunt ab eo.

10. Inclinavit cœlos, & deſcendit : & caligo ſub pedibus ejus.

11. Et aſcendit ſuper Cherubim, & volavit : & lapſus eſt ſuper pennas venti.

12. Poſuit tenebras in circuitu ſuo latibulum, cribrans aquas de nubibus cœlorum.

13. Præ fulgore in conſpectu ejus, ſuccenſi ſunt carbones ignis.

14. Tonabit de cœlo Dominus : & Excelſus dabit vocem ſuam.

15. Miſit ſagittas, & diſ-

℣. 8. On lit dans l'Hébreu *cœlorum* : mais c'eſt aſſez encore manifeſtement une faute de Copiſte.

Ibid. Hébr. autr. parce que le Seigneur étoit entré en colere.

℣. 9. Hébr. autr. Des charbons enflammés ſe ſont répandus devant lui.

℣. 11. Vulg. litt. *& lapſus eſt.* Hébr. VIRA, *& viſus eſt*, au lieu de VIDA, *& volavit*, qu'on lit au Pſ. XVII. 11.

℣. 12. En comparant l'Hébreu de ce texte avec celui du Pſ. XVII. 12. on peut traduire : il s'enveloppa de ténebres, au milieu deſquelles il ſe cacha ; il ſe fit une tente de la condenſation des eaux & de l'épaiſſeur des nuées.

℣. 13. Hébr. autr. A la lumiere des éclairs les nuées ſe fondirent, & il ſe répandit une grêle de charbons de feu. C'eſt-à-dire, qu'au lieu de NGDU, *in conſpectu ejus*, on pourroit lire NGRU, *defluxerunt* ; relatif au mot *nubes ejus*, qu'on lit au Pſ. XVII. 13.

ſipavit

ſipavit eos; fulgur, & conſumpſit eos.

16. Et apparuerunt effuſiones maris, & revelata ſunt fundamenta orbis, ab increpatione Domini, ab inſpiratione ſpiritûs furoris ejus.

17. Miſit de excelſo, & aſſumpſit me: & extraxit me de aquis multis.

18. Liberavit me ab inimico meo potentiſſimo; & ab his qui oderant me, quoniam robuſtiores me erant.

19. Prævenit me in die afflictionis meæ, & factus eſt Dominus firmamentum meum.

20. Et eduxit me in latitudinem: liberavit me, quia complacui ei.

21. Retribuet mihi Dominus ſecundùm juſtitiam meam: & ſecundùm munditiam manuum mearum reddet mihi.

22. Quia cuſtodivi vias Domini, & non egi impiè à Deo meo.

23. Omnia enim judicia

tiens, & il les diſperſa; il lança ſes foudres *contr'eux*, & ils furent conſumés." Av. l'Ere Chr. Vulg. 1010.

16. *En méme-temps*, la mer s'ouvrit juſqu'au fond des abymes, *pour laiſſer paſſer ſon peuple*, & les fondements du monde furent découverts, par les menaces du Seigneur & par le ſouffle impétueux de ſa colere.

17. *Ce que Dieu fit alors pour ſon peuple, il l'a fait aujourd'hui en ma faveur; car* il a étendu *ſa main* du haut du ciel, il m'a pris, & il m'a retiré du milieu des eaux, *où j'étois comme ſubmergé.*

18. Il m'a délivré d'un ennemi très-puiſſant *qui cherchoit à me perdre; & il m'a ſauvé de la fureur* de ceux qui me haïſſoient, *& auxquels je n'aurois pu réſiſter, ſans ſon ſecours*, parce qu'ils étoient plus forts que moi.

19. Il m'a prévenu au jour de mon affliction: &, *dans toutes les perſécutions qu'on m'a faites*, le Seigneur a été mon ferme appui.

20. Il m'a mis au large *lorſque j'étois ſerré par mes ennemis*: il m'a délivré *de leurs mains*, parce que je lui ai plu, " *& que j'ai mis en lui toute ma confiance.*

21. *En effet, je diſois alors*: Le Seigneur me rendra ſelon ma juſtice, & il me traitera ſelon la pureté de mes mains.

22. Car j'ai gardé les voies du Seigneur, & je n'ai point commis d'infidélité contre mon Dieu.

23. J'ai eu toutes ſes ordonnances de-

℣. 15. Hébr. autr. & il répandit parmi eux le trouble. Voyez le Pſ. XVII. 15.

℣. 20. Hébr. autr. parce qu'il a mis en moi ſon affection.

vant les yeux, & je ne me ſuis point détourné " de ſes préceptes.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1020.

24. *J'ai dit en moi-même :* Je ſerai parfait, *en marchant* avec lui : je me tiendrai ſur mes gardes, *& je m'abſtiendrai* de *ſuivre* mon *penchant à l'iniquité.* "

25. Et le Seigneur me rendra ſelon ma juſtice, & ſelon que mes mains ſeront pures à ſes yeux.

26. *Car, ô mon Dieu,* vous ſerez ſaint avec les ſaints, & parfait *avec les parfaits, &* avec les forts. "

27. Vous ſerez pur avec les purs, & vous paroîtrez méchant avec les méchants. "

28. Vous ſauverez le peuple pauvre ; " & d'un clin d'œil, vous humilierez les ſuperbes. "

29. Seigneur, vous êtes ma lampe : " c'eſt vous, Seigneur, qui éclairez mes ténebres, " *& qui conduiſez mes pas.*

ejus in conſpectu meo : & præcepta ejus non amovi à me.

24. Et ero perfectus cum eo : & cuſtodiam me ab iniquitate mea.

25. Et reſtituet mihi Dominus ſecundùm juſtitiam meam : & ſecundùm munditiam manuum mearum, in conſpectu oculorum ſuorum.

26. Cum ſancto ſanctus eris, & cum robuſto perfectus.

27. Cum electo electus eris ; & cum perverſo pervertêris.

28. Et populum pauperem ſalvùm facies : oculíſque tuis excelſos humiliabis.

29. Quia tu lucerna mea, Domine : & tu, Domine, illuminabis tenebras meas.

℣. 23. On lit dans l'Hébreu MMNH, *ab ea*, pour MMNI, *à me.*

℣. 24. Hebr. autr. J'ai été pur & ſans tache devant lui ; & je me ſuis gardé de l'offenſer.

℣. 26. Hébr. autr. Vous ſerez miſéricordieux avec ceux qui font miſéricorde ; & vous uſerez de ſimplicité à l'égard de ceux qui ſont ſimples. Le même mot Hébreu TMIM, peut également ſignifier *ſimplex* ou *perfectus ;* mais par oppoſition au ℣. ſuiv. *ſimplex* paroît mieux convenir. Les Copiſtes ont ici confondu GBOR, *fortis*, avec GBR, *vir.* L'Hébreu dit donc : *& cum viro ſimplici, ſimplex eris.*

℣. 27. Hébr. autr. Et vous paroîtrez enveloppé *& diſſimulé*, avec ceux qui n'agiſſent pas ſelon la droiture.

℣. 28. Hébr. autr. le peuple humilié.

Ibid. Hebr. autr. & vous abaiſſerez vos yeux ſur les ſuperbes. On lit dans le Pſ. XVII. 28. & vous abaiſſerez les yeux des ſuperbes.

℣. 29. Hébr. autr. vous ferez luire ma lampe. Voyez le Pſ. XVII. 29.

Ibid. Hébr. autr. & mon Dieu éclairera mes ténebres. Voyez au Pſ. XVII. 29.

30. In te enim curram accinctus : in Deo meo tranſiliam murum.

30. *Auſſi* je cours avec vous tout prêt à combattre *les plus furieux ennemis :* le ſecours *que je reçois* de mon Dieu me fait franchir la muraille *la plus haute & la plus forte."*

Av l'Ere Chr. Vulg. 1020.

31. Deus, immaculata via ejus, eloquium Domini igne examinatum : ſcutum eſt omnium ſperantium in ſe.

31. *Car je ſais que* la voie de Dieu eſt irrépréhenſible ; *que* la parole du Seigneur eſt *comme* purifiée par le feu ; *qu'il* eſt, *ſelon ſa promeſſe*, le bouclier de tous ceux qui eſperent en lui, *en ſorte qu'ils n'ont rien à craindre ſous ſa conduite, & ſous ſa puiſſante protection.*

32. Quis eſt Deus præter Dominum? & quis fortis præter Deum noſtrum?

32. *En effet*, y a-t-il un autre Dieu que le Seigneur ? y a-t-il un autre fort que notre Dieu ?

33. Deus qui accinxit me fortitudine : & complanavit perfectam viam meam.

33. C'eſt lui qui m'a revêtu" de force, & qui a applani la voie parfaite où je marche *en aſſurance."*

34. Coæquans pedes meos cervis, & ſuper excelſa mea ſtatuens me.

34. *C'eſt lui* qui a rendu mes pieds auſſi prompts & auſſi légers que ceux des biches, " *pour me ſauver dans les dangers*, & qui m'a établi dans les lieux hauts *& inacceſſibles à tous les efforts de mes ennemis.*

35. Docens manus meas ad prælium, & componens quaſi arcum æreum brachia mea.

35. *C'eſt lui auſſi* qui inſtruit mes mains à combattre, & qui rend " mes bras fermes comme un arc d'airain. Pſ. CXLIII. 1.

36. Dediſti mihi clypeum ſalutis tuæ : & man-

36. *Outre tous ces avantages, Seigneur,* vous m'avez couvert de votre protec-

℣. 30. Hébr. autr: Par votre ſecours je romprai les troupes de brigands ; par le ſecours de mon Dieu je franchirai les murailles.

℣. 33. On lit dans l'Hébreu MAUZI, pour MAZZI, *qui roboravit me*, ou plutôt pour MAZRNI, *qui præcinxit me*, qu'on lit au Pſ. XVII. 33.

Ibid. Hébr. autr. & qui a parfaitement applani la voie où je marche.

℣. 34. C'eſt le ſens de l'Hébreu, qui met ce mot au féminin.

℣. 35. On lit dans l'Hébreu VNKT & dans le Pſ. XVII. 35. VNKTH, *& confractus eſt*; ce qui oblige de traduire *arcus æreus brachiis meis* : mais la Vulgate ſuppoſe VNTT, *& dediſti ut arcum æreum brachia mea.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1020.

tion, comme d'un bouclier *impénétrable*, " & vous m'avez fait grand " par votre bonté.

37. Vous avez élargi le chemin ſous mes pas, & mes pieds ne me manqueront point *& ne ſe laſſeront jamais.* "

38. Je pourſuivrai mes ennemis, & je les réduirai en poudre : " je ne retournerai point que je ne les aie détruits.

39. Je les détruirai, & je les briſerai, ſans qu'ils puiſſent ſe relever : ils tomberont ſous mes pieds, *ſans pouvoir me réſiſter* ;

40. *parce que* vous m'avez revêtu de force pour *les* combattre : vous avez fait plier ſous moi ceux qui s'oppoſoient à moi.

41. Vous avez fait tourner le dos à mes ennemis, à ceux qui me haïſſoient ; & je les exterminerai *ſans aucune difficulté.*

42. Ils crieront ; & nul ne viendra à leur ſecours : " ils crieront au Seigneur ; & il ne les exaucera point. "

43. Je les diſſiperai, comme la pouſſiere de la terre, *durant le ſouffle du vent* ; " je les écraſerai, & je les foulerai aux pieds, " comme la boue des rues.

44. Vous me délivrerez *ainſi* des con-

ſuetudo tua multiplicavit me.

37. Dilatabis greſſus meos ſubtùs me : & non deficient tali mei.

38. Perſequar inimicos meos, & conteram : & non convertar donec conſumam eos.

39. Conſumam eos & confringam, ut non conſurgant ; cadent ſub pedibus meis.

40. Accinxiſti me fortitudine ad prælium : incurvaſti reſiſtentes mihi ſubtùs me.

41. Inimicos meos dediſti mihi dorſum ; odientes me, & diſperdam eos.

42. Clamabunt, & non erit qui ſalvet : ad Dominum, & non exaudiet eos.

43. Delebo eos ut pulverem terræ : quaſi lutum platearum comminuam eos atque confringam.

44. Salvabis me à con-

℣. 36. L'Hébreu du Pſ. XVII ajoute : votre droite me ſoutiendra.

Ibid. litt. vous m'avez multiplié. Hébr. autr. & votre bonté me multipliera à jamais. Voyez le Pſ. XVII. Au lieu de ANTC ou ANUTC, *manſuetudo tua*, il faudroit peut-être lire KNUTC, *gratia tua.*

℣. 37. Hébr. autr. ne chancelleront point.

℣. 38. Hébr. autr. & je les exterminerai.

℣. 42. litt. & il n'y aura perſonne qui les ſauve.

Ibid. Hébr. autr. & il ne leur répondra point.

℣. 43. Ces mots ſont exprimés au Pſ. XVII. 43.

Ibid. Hébr. autr. & je les diſperſerai *comme par des coups redoublés.* Peut-être qu'au lieu de ARQAM, *expandam eos*, il faudroit lire ARKQM, *longè pellam eos* : je les enverrai au loin.

traditionibus populi mei; cuſtodies me in caput gentium: populus, quem ignoro, ſerviet mihi.

tradictions de mon peuple ; vous me conſerverez pour être le chef des nations : " un peuple que j'ignore *maintenant*, *& qui n'eſt point mon peuple*, me ſervira *alors*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1010.

45. Filii alieni reſiſtent mihi ; auditu auris obedient mihi.

45. Des enfants étrangers me réſiſteront *d'abord*, *parce qu'ils ne me connoiſſent point* ; *mais* ils m'obéiront, quand ils entendront ma voix.

46. Filii alieni defluxerunt, & contrahentur in anguſtiis ſuis.

46. Les enfants étrangers, *qui s'étoient élevés contre moi*, ſe fondront *devant moi*, *comme la cire ſe fond devant un feu ardent*, & ils trembleront de peur dans les lieux où ils ſe ſeront cachés. "

47. Vivit Dominus, & benedictus Deus meus : & exaltabitur Deus fortis ſalutis meæ.

47. Vive le Seigneur, & que mon Dieu ſoit beni : que le Dieu fort, *le Dieu* qui me ſauve, ſoit glorifié.

48. Deus qui das vindictas mihi, & dejicis populos ſub me.

48. C'eſt vous, ô Dieu, qui me vengez, & qui abattez les peuples ſous moi, *en les ſoumettant à mon empire.*

49. Qui educis me ab inimicis meis, & à reſiſtentibus mihi elevas me: à viro iniquo liberabis me.

49. *C'eſt vous* qui me délivrez de mes ennemis, qui me mettez au deſſus de ceux qui me réſiſtent ; " & c'eſt vous qui me ſauverez de l'homme injuſte " *qui me pourſuit.*

50. Propterea confitebor tibi, Domine, in gen-

50. C'eſt pourquoi je vous rendrai, Seigneur, des actions de graces au mi- 1. *Rom.* XV. 9.

℣. 44. L'Hébreu du Pſ. XVII. 44. lit : Vous m'établirez le chef des nations.

℣. 44.-46. L'Hébreu du Pſ. XVII. fait voir que les deux membres du ℣. 45. ſont tranſpoſés, & qu'il faut lire & traduire : Un peuple que je ne connois point, me ſervira ; il m'obéira dès qu'il entendra ma voix. Les enfants *qui me ſont devenus* étrangers, m'ont renoncé ; les enfants étrangers ont été frappés de trouble ; & ils ont été obligés de ſortir du lieu où ils ſe tenoient renfermés. Voyez au Pſ. XVII. 44-46. On lit ici dans l'Hébreu VIKRU, *& contrahentur*, ou *claudicaverunt*, au lieu de VIKRGU, *Et trepidaverunt* ou *migrabunt*, qu'on lit au Pſ. XVII. 46. Peut-être faudroit-il lire VHUNDU, *Et vagi facti ſunt* : Ils ont été rendus errants loin de leur enclos.

℣. 49. Hébr. autr. de ceux qui s'élevent contre moi.

Ibid. Hébr. litt. de l'homme violent.

lieu des nations, & je chanterai des cantiques en l'honneur de votre nom : "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1020.

51. vous qui ſignalez votre grandeur, en ſauvant le Roi que vous avez choiſi ; qui faites miſéricorde à David votre oinct, & *qui la ferez* à ſa race dans toute l'éternité.

tibus, & nomini tuo cantabo :

51. magnificans ſalutes regis ſui, & faciens miſericordiam chriſto ſuo David, & ſemini ejus in ſempiternum.

℣. 50. Le ℣. ſuivant étant en tierce perſonne dans l'Hébreu comme dans la Vulgate, peut être que dans celui-ci au lieu de AUDC, *Confitebor tibi*, il faudroit lire AUDH, *Confitebor Domino in gentibus ;* & au lieu de VLSMC, *& nomini tuo*, VLSMU, *& nomini ejus cantabo : Qui magnificat, &c. & qui facit, &c.*

CHAPITRE XXIII.

Dernieres paroles de David. Noms des plus vaillants hommes de ſes armées.

1. VOici les dernieres paroles de David : Voici ce que dit David fils d'Iſaï, voici ce que dit cet homme établi pour *annoncer & repréſenter* le Chriſt du Dieu de Jacob ; " *voici ce que dit* ce chantre célebre d'Iſraël, *qui a compoſé des cantiques ſi admirables à la louange du Dieu très-haut.*

2. L'Eſprit du Seigneur s'eſt fait entendre par moi : ſa parole a été ſur ma langue.

3. Le Dieu d'Iſraël m'a parlé ; le fort d'Iſraël m'a dit : Que celui qui eſt le dominateur des hommes ſoit juſte, & qu'il regne dans la crainte de Dieu. "

1. HÆc autem ſunt verba David noviſſima : Dixit David filius Iſai ; dixit vir cui conſtitutum eſt de chriſto Dei Jacob, egregius pſaltes Iſrael :

2. Spiritus Domini locutus eſt per me, & ſermo ejus per linguam meam.

3. Dixit Deus Iſrael mihi, locutus eſt fortis Iſrael, Dominator hominum, juſtus dominator in timore Dei.

℣. 1. Hébr. autr. le Chriſt *qui eſt* le Dieu de Jacob.

℣. 3. Hébr. autr. Le Dieu d'Iſraël m'a parlé, le Fort d'Iſraël m'a fait entendre ſa voix : le dominateur de l'homme juſte, le dominateur de celui qui craint Dieu. On lit dans l'Hébreu IRAT ALHIM, *timorem Domini*, peut-être pour BIRA HALHIM, *in timentem Dominum.*

4. Sicut lux auroræ, oriente ſole, manè abſque nubibus rutilat, & ſicut pluviis germinat herba de terra.

4. C'eſt ainſi qu'il deviendra comme la lumiere de l'aurore, " lorſque le ſoleil, ſe levant au matin, brille ſans aucun nuage ; & comme l'herbe qui germe de la terre, étant arroſée par l'eau de la pluie ; *car la gloire de ſon regne ne ſera point obſcurcie, & ſa poſtérité nombreuſe ſubſiſtera éternellement.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1010.

5. Nec tanta eſt domus mea apud Deum, ut pactum æternum iniret mecum firmum in omnibus atque munitum. Cuncta enim ſalus mea, & omnis voluntas : nec eſt quidquam ex ea quod non germinet.

5. Ma maiſon ſans doute n'étoit point telle devant Dieu, qu'il dût faire avec moi une alliance éternelle, une alliance ferme & entiérement inébranlable, *comme il l'a faite & l'a exécutée à mon égard* ; car il m'a ſauvé de tous les périls, il a exécuté tout ce que je voulois, & je n'ai rien deſiré qui n'ait réuſſi : " *au contraire, il a renverſé les deſſeins de Saül, & il a ruiné ſa maiſon de fond en comble.*

6. Prævaricatores autem quaſi ſpinæ evellentur univerſi : quæ non tolluntur manibus.

6. Mais *on ne doit pas en être ſurpris :* les violateurs de la loi ſeront tous exterminés, comme des épines que l'on arrache, auxquelles on ne touche point avec la main, *de peur de ſe bleſſer.*

7. Et ſi quis tangere voluerit eas, armabitur ferro & ligno lanceato, igneque ſuccenſæ comburentur uſque ad nihilum.

7. Mais on s'arme pour cela du fer & du bois d'une lance ; ou on y met le feu, pour les conſumer juſqu'à ce qu'elles ſoient réduites à rien. ".

I. *Paralipomenes*, XI. 10. *& ſuiv.*

8. Hæc nomina fortium

8. Voici le nom des plus vaillants

℣. 4. Hébr. autr. lui qui paroîtra un jour comme la lumiere *qui* s'éleve au matin, *comme* le ſoleil *qui paroit* au matin ſans nuages, & *qui* par l'éclat *de ſes rayons joints* avec la pluie *fait pouſſer* l'herbe de la terre.

℣. 5. Les Septante rapportent ceci au ℣. ſuivant : Mais les méchants ne proſpéreront point ; ils ſeront tous exterminés, &c. C'eſt-à-dire, qu'ils joignent à ces paroles le mot *Belial* que la Vulgate exprime au ℣. ſuiv. par *Prævaricatores*, & qu'ils liſoient ſans conjonction. L'Auteur de la Vulgate, en l'exprimant au pluriel ſemble avoir lu *filii Belial* ; alors cette lettre v que l'on prend pour la conjonction &, ſeroit la terminaiſon plurielle du verbe qui précede : *Sed non germinabunt filii Belial.* Peut-être qu'au lieu de ISMIKU, *germinabunt*, il faudroit lire ISLIKU, *proſperabunt.*

℣. 7. Au lieu de *uſque ad nihilum*, on lit dans l'Hébreu BSBT, *in habitando*, ou *in quieſcendo, in deſinendo.* Les Septante ſemblent avoir lu BSBM, *in confuſionem eorum.* Peut-être faudroit-il lire BSBTM, *cùm deſinent*, au temps de leur fin.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1010.

hommes *qui parurent ſous le regne* de David. *Adino Heſnite fut* le premier d'entre les trois *les plus ſignalés : il* s'aſſit *durant la paix* dans la chaire, comme un homme très-ſage & *très-capable de rendre la juſtice* ; & *durant la guerre*, quoiqu'il parut *foible & délicat comme* un petit vermiſſeau de bois, " il tua huit cents hommes, ſans ſe repoſer.

9. Eléazar Ahohite, fils de Dodo, " étoit le ſecond entre les trois plus vaillants qui ſe trouverent avec David, lorſqu'on inſulta aux Philiſtins, & qu'ils s'aſſemblerent dans un certain lieu, " pour donner bataille.

10. Les Iſraélites ayant fui, " Eléazar *ſeul* fit ferme & battit les Philiſtins, juſqu'à ce que ſa main ſe laſſât *de tuer*, " & qu'elle demeurât attachée à ſon épée: le Seigneur donna en cette journée une grande victoire à Iſraël ; & ceux qui avoient fui, retournerent pour prendre les dépouilles des morts.

David. Sedens in cathedra ſapientiſſimus princeps inter tres, ipſe eſt quaſi tenerrimus ligni vermiculus, qui octingentos interfecit impetu uno.

9. Poſt hunc Eleazar filius patrui ejus Ahohites inter tres fortes, qui erant cum David quando exprobraverunt Philiſthiim, & congregati ſunt illuc in prælium.

10. Cúmque aſcendiſſent viri Iſrael, ipſe ſtetit, & percuſſit Philiſthæos, donec deficeret manus ejus, & obrigeſceret cum gladio: fecítque Dominus ſalutem magnam in die illa: & populus qui fugerat, reverſus eſt ad cæſorum ſpolia detrahenda.

℣. 8. *Quaſi tenerrimus ligni vermiculus.* C'eſt ainſi que la Vulgate a rendu ce qui ſe prend aujourd'hui dans l'Hébreu pour le nom propre de cet officier exprimé dans la paraphraſe, *Adino Heſnites.* Mais en comparant ce paſſage avec celui des Paralipomenes, il paroît qu'il faut lire ainſi le texte: » Jeſbaam fils de Hachamoni fut le premier d'entre les trois: il leva le bois de ſa lance, & tua trois cents hommes ſans ſe repoſer. » 1. *Paral.* XI. 11.

℣. 9. C'eſt le nom Hébreu que la Vulgate a traduit par *patrui ejus.* On lit dans l'Hébreu *filius Ahohi*, au lieu du ſimple mot *Ahohi* qui ſignifie *Ahohites.*

Ibid. Il eſt dit au I. Livre des Paralipomenes, XI. 13. que ce fut à Phefdomin; d'où l'on voit que cette guerre eſt celle où le géant Goliath inſulta l'armée du Seigneur: *in finibus Dommim*, ou ſelon l'Hébreu, *in Ephes-dommim.* Peut-être qu'ici au lieu de BHRBM, *cùm exprobrarent*, il faudroit lire BHR FS, *in monte Phes*, en ce ſens » qui » ſe trouverent avec David au mont Phes- » *dommim*, lorſque les Philiſtins s'aſſemble- » rent là pour y donner bataille. »

℣. 10. Litt. ayant monté *en fuyant*: car la ſuite dit expreſſément qu'ils revinrent.

Ibid. ſoit par la quantité de ſang qui s'y étoit amaſſé, ſoit que ſes nerfs ſe fuſſent deſſéchés, & épuiſés par l'action.

11. Et

11. Et poſt hunc, Semma filius Age de Arari, & congregati ſunt Philiſthiim in ſtatione : erat quippè ibi ager lente plenus. Cúmque fugiſſet populus à facie Philiſthiim,

12. ſtetit ille in medio agri, & tuitus eſt eum, percuſsítque Philiſthæos : & fecit Dominus ſalutem magnam.

13. Nec non & antè deſcenderant tres qui erant principes inter triginta, & venerant tempore meſſis ad David in ſpeluncam Odollam : caſtra autem Philiſthinorum erant poſita in valle gigantum.

14. Et David erat in præſidio : porrò ſtatio Philiſthinorum tunc erat in Bethlehem.

15. Deſideravit ergo David, & ait : O ſi quis mihi daret potum aquæ de ciſterna quæ eſt in Bethlehem juxta portam !

11. *Le plus eſtimé* après lui, étoit Semma fils d'Agé d'Arari. Les Philiſtins s'étant *un jour* aſſemblés près d'un château " où il y avoit un champ de lentilles, " & ayant fait fuir le peuple devant eux, Av. l'Erb Chr. Vulg. 1010.

12. il demeura ferme au milieu du champ, le défendit *contr'eux*, & en tua un grand nombre, & Dieu *lui* fit remporter une victoire ſignalée.

13. *Long-temps* auparavant, " les trois *dont on vient de parler*, qui étoient les premiers entre les trente *que David avoit toujours auprès de ſa perſonne*, étoient venus trouver David dans la caverne d'Odollam : c'étoit au temps de la moiſſon ; " & les Philiſtins étoient campés dans la vallée des géants, "

14. & avoient mis des gens dans Bethléhem. David étant donc dans ſon fort *d'Odollam*,

15. dit, *comme* étant preſſé *de la ſoif* : O ſi quelqu'un me donnoit à boire de l'eau de la citerne " qui eſt à Bethléhem, auprès de la porte !

℣. 11. Hébr. au lieu nommé Léchi.

Ibid. Au I. Livre des Paral. XI. 13. On lit un champ d'orges.

℣. 13. *Antè.* Ce mot n'eſt pas dans l'Héb. La guerre dont il eſt parlé ici, ſe fit après la priſe de Jéruſalem par David. 2. *Reg.* v. 17.

Ibid. On pourroit lire ainſi le texte : ils étoient venus trouver David au rocher où il étoit, dans la caverne d'Odollam, & les Philiſtins, &c. » On lit ainſi au I. Livre des Paralipomenes, XI. 15. C'eſt-à-dire qu'au lieu de AL QSIR, *circa meſſem*, on lit AL HSR, *ad rupem.*

Ibid. c. à. d. la vallée de Raphaïm.

℣. 15. On lit dans l'Hébreu MBAR, *de puteo*, au lieu de MBUR, *de ciſterna* : ici & au ℣. ſuiv. & encore au ℣. 20.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1020.

16. *Auſſi-tôt* ces trois vaillants hommes paſſerent au travers du camp des Philiſtins, & allerent puiſer de l'eau dans la cîterne de Bethléhem, qui eſt auprès de la porte, & l'apporterent à David : mais David ne voulut point en boire, & il l'offrit au Seigneur,

16. Irruperunt ergo tres fortes caſtra Philiſthinorum, & hauſerunt aquam de ciſterna Bethlehem : quæ erat juxta portam, & attulerunt ad David : at ille noluit bibere, ſed libavit eam Domino,

17. en diſant : Dieu me garde de faire *cette faute* : boirois-je " le ſang de ces hommes, & ce qu'ils ont acheté au péril de leur vie ? Ainſi il ne voulut point boire de cette eau. Voilà ce que firent ces trois vaillants hommes.

17. dicens : Propitius ſit mihi Dominus, ne faciam hoc : num ſanguinem hominum iſtorum, qui profecti ſunt, & animarum periculum bibam ? Noluit ergo bibere. Hæc fecerunt tres robuſtiſſimi.

18. Abiſaï, frere de Joab & fils de Sarvia, étoit le premier des trois *qui, après ceux-là, paſſoient pour les plus braves.* C'eſt lui qui s'éleva *ſeul* contre trois cents hommes qu'il tua de ſa lance. Il s'étoit acquis un grand nom parmi les trois *ſeconds.*

18. Abiſai quoque frater Joab filius Sarviæ, princeps erat de tribus : ipſe eſt qui levavit haſtam ſuam contra trecentos, quos interfecit, nominatus in tribus,

19. C'étoit le plus eſtimé d'entre les trois *ſeconds*, " & il en étoit le chef ; mais il n'égaloit pas néanmoins les trois premiers.

19. & inter tres nobilior, erátque eorum princeps, ſed uſque ad tres primos non pervenerat.

20. Banaïas de Cabſéel fils de Joïada, qui fut un homme très-vaillant, " fit auſſi de très-grandes actions. Il tua les deux lions de Moab ; " & lorſque la terre

20. Et Banaias filius Joiadæ viri fortiſſimi, magnorum operum, de Cabſeel : ipſe percuſſit

℣. 17. Le mot *bibam* eſt omis ici dans l'Hébreu ; on le trouve au I. Livre des Paral. XI. 19.

℣. 19. Ce mot eſt exprimé au I. Livre des Paral. XI. 21. BSNIM, *in ſecundis*, au lieu de quoi on lit ici dans l'Hébreu HKI, que la Vulgate a négligé comme une faute viſible qui ne peut former aucun ſens.

℣. 20. On lit dans l'Hébreu KI, pour KIL, *fortitudinis* : Hébraïſme, *viri fortitudinis* pour *viri fortiſſimi*. Les Rabbins en conviennent.

Ibid. Quelques-uns croient que c'étoit réellement des lions ; d'autres croient que c'étoit des hommes auſſi formidables que des lions ; d'autres penſent que c'étoit deux forteresſes ainſi nommées. En Hébreu *Ariel*, lion de Dieu, ou lion très-fort.

duos leones Moab, & ipſe deſcendit, & percuſſit leonem in media ciſterna in diebus nivis.

étoit couverte de neige, il deſcendit dans une citerne, où il tua un lion. Av. l'Err Chr. Vulg. 1020.

21. Ipſe quoque interfecit virum Ægyptium, virum dignum ſpectaculo, habentem in manu haſtam: itaque cùm deſcendiſſet ad eum in virga, vi extorſit haſtam de manu Ægyptii, & interfecit eum haſtâ ſuâ.

21. C'eſt lui auſſi qui tua un Egyptien d'une grandeur extraordinaire : " l'Egyptien *parut* la lance à la main, & Banaïas la lui arracha, n'ayant qu'une baguette ſeulement, & le tua de ſa propre lance.

22. Hæc fecit Banaias filius Joiadæ.

22. Voilà ce que fit Banaïas fils de Joïada.

23. Et ipſe nominatus inter tres robuſtos, qui erant inter triginta nobiliores: verumtamen uſque ad tres non pervenerat: fecítque eum ſibi David auricularium à ſecreto.

23. Il étoit illuſtre entre les trois *ſeconds* qui étoient les plus eſtimés *au deſſus* des trente ; " mais néanmoins il n'égaloit pas les trois *premiers*. David le prit auprès de ſa perſonne, pour exécuter ſes commandements. "

24. Aſahel frater Joab inter triginta, Elehanan filius patrui ejus de Bethlehem,

24. Aſaël frere de Joab fut *le troiſieme des trois ſeconds au deſſus* des trente. " *Ces trente ſont les ſuivants* : Eléhanan " fils de Dodo " de Bethléhem.

℣. 21. Il eſt dit au I. Livre des Paralipomenes, XI. 23. qu'il étoit haut de cinq coudées, c. à. d. environ huit pieds; & que ſa lance reſſembloit à ces grands bois des tiſſerands. On lit ici dans l'Hébreu, *virum aſpectûs*, ASR, *qui*, au lieu de AIS, *virum*; & MRAH, *aſpectûs*, au lieu de MDH, *menſuræ*, qu'on lit dans les Paralip. On y ſous-entend *magnæ*.

℣. 23. Il y a lieu de préſumer qu'au lieu de HSLSIM, *triginta*, il faudroit lire comme au ℣. 19. & dans le même ſens, HSLSH, *tres* : c'eſt-à-dire : » Il étoit illuſtre entre les » trois *ſeconds* : il acquit de la gloire entre ces trois *ſeconds* ; mais il ne parvint » pas juſqu'à égaler les trois *premiers*. »

Ibid. Hébr. litt. *ad audientiam ſuam*, AL MSMATU, peut-être pour AL MSMRTU, *ad cuſtodiam ſuam*, pour être le chef de ſes gardes. Ce fut en effet ſon office, comme on le voit au Chap. VIII. ℣. 18. Voyez la *Diſſertation ſur les Officiers des Rois des Hébreux*, à la tête des Paralipomenes.

℣. 24. Il y a lieu de préſumer que c'eſt encore ici SLSIM, *triginta*, pour SLSH, *tres*. Le troiſieme des trois ſeconds manqueroit ici, ſi ce n'étoit pas Aſaël ; le nombre des trente-ſept marqués à la fin le ſuppoſe.

Ibid. Ou Elchanan, comme la Vulgate même le nomme au I. Livre des Par. XI. 26.

Ibid. C'eſt le nom Hébreu que la Vulgate exprime par *patrui ejus*, comme on l'a déjà vu au ℣. 9.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1020.

25. Semma de Harodi, " Elica de Harodi,

26. Helès de Phalti, Hira de Thécua fils d'Accès,

27. Abiézer d'Anathoth, Mobonnaï de Huſati,

28. Selmon d'Ahoh, Maharaï de Nétophath,

29. Héled fils de Baana qui étoit auſſi de Nétophath, Ithaï fils de Ribaï de Gabaath, dans la tribu de Benjamin;

30. Banaïa de Pharathon, Heddaï du torrent de Gaas,

31. Abialbon d'Arbath, Azmaveth de Béromi,

32. Eliaba de Saïaboni, Jonathan fils de Jaſſen,

33. Semma de Orori, Aïam d'Aror fils de Sarar,

34. Eliphélet fils d'Aaſbaï, *Hépher*" fils de Machati, Eliam fils d'Achitophel de Gélo,

35. Heſraï du Carmel, Pharaï d'Arbi,

36. Igaal fils de Nathan de Soba," Bonni de Gadi,

25. Semma de Harodi, Elica de Harodi,

26. Heles de Phalti, Hira filius Acces de Thecua,

27. Abiezer de Anathoth, Mobonnai de Huſati,

28. Selmon Ahohites, Maharai Netophathites,

29. Heled filius Baana, & ipſe Netophathites, Ithai filius Ribai de Gabaath filiorum Benjamin,

30. Banaia Pharathonites, Heddai de torrente Gaas,

31. Abialbon Arbathites, Azmaveth de Beromi,

32. Eliaba de Salaboni, filii Jaſſen, Jonathan;

33. Semma de Orori, Aiam filius Sarar Arorites,

34. Eliphelet filius Aaſbai filii Machati, Eliam filius Achitophel Gelonites,

35. Heſrai de Carmelo, Pharai de Arbi,

36. Igaal filius Nathan de Soba, Bonni de Gadi,

℣. 25. Ou Sammoth d'Arori, comme la Vulgate l'exprime au I. Livre des Paral. 27. La plupart de ces noms ont ainſi des différences que nous négligerons ici, comme peu importantes.

℣. 34. Celui-ci qui manque pour completer les *trente-ſept*, ſe trouve nommé au I. Livre des Par. XI. 35. & 36. où on lit: Eliphan fils d'Ur, Hépher Méchétathite, Ahia Phélonite.

℣. 36. Ou comme on lit au I. Livre des Paral. XI. 38. Joël frere de Nathan, Mibahar fils d'Agaraï.

37. Sèlec de Ammoni, Naharai Berothites armiger Joab filii Sarviæ,

38. Ira Jethrites, Gareb & ipſe Jethrites,

39. Urias Hethæus. Omnes triginta ſeptem.

37. Sélec d'Ammoni, Naharaï de Béroth, écuyer de Joab fils de Sarvia, Av. l'Ere Chr. Vulg. 1020.

38. Ira de Jéthri, Gareb qui étoit auſſi de Jéthri,

39. Urie Héthéen; qui ſont trente-ſept en tout."

℣. 39. Ces trente-ſept ſont les trois premiers, marqués ci-deſſus, ℣. 8. 19. les trois ſeconds, ℣. 18-24. & les trente & un ſuivants, 25. & ſuiv. en comptant au ℣. 34. au lieu de deux les trois marqués dans les Paralipomenes.

CHAPITRE XXIV.

David fait faire le dénombrement de ſon peuple. Il en eſt repris par le Prophete Gad. Peſte que Dieu envoie dans Iſraël.

I. *Paralipomenes*, XXI.

1. ET addidit furor Domini iraſci contra Iſrael, commovítque David in eis dicentem: Vade, numera Iſrael & Judam.

1. LA colere du Seigneur s'alluma encore contre *les enfants d'*Iſraël; & il excita contr'eux David en le portant à donner ordre" que l'on comptât *tout ce qu'il y avoit d'hommes dans* Iſraël & *dans* Juda *au deſſus de vingt ans.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1017.

2. Dixítque rex ad Joab principem exercitûs ſui:

2. Ce Prince dit donc à Joab général de ſon armée: Allez" dans toutes les

℣. 1. On lit dans le I. Livre des Paralip. XXI. 1. *Conſurrexit autem Satan contra Iſraël, & concitavit David ut numeraret Iſraël*: en ſorte que cette impulſion fâcheuſe qui ſe trouve ici attribuée à Dieu, eſt attribuée là à Satan: & il eſt remarquable que dans l'Hébreu c'eſt la même expreſſion dans les deux textes: VIST, *commovítque David*, ou *& concitavit David*; ce qui donne lieu au R. P. Houbigant de ſoupçonner que les Copiſtes ont omis ici cette phraſe des Paralipomenes, en ſorte qu'on auroit pu lire originairement: *Et addidit furor Domini iraſci contra Iſrael, conſurrexítque Satan contra Iſrael, & concitavit David in eis, ut diceret*, &c. La répétition du mot *Iſrael* pourroit avoir donné lieu à cette omiſſion. Mais cependant on peut obſerver que le dénombrement d'Iſraël n'étant point par lui-même un mal, Dieu peut y exciter David, ſans participer à la malice du démon qui y porta ce Prince, ni aux mauvaiſes diſpoſitions par leſquelles ce Prince en l'exécutant déplut à Dieu.

℣. 2. La ſuite donne lieu de préſumer qu'au lieu de *principem*, il faudroit lire *& ad principes*: ... *Perambulate*, comme on voit enſuite *& numerate*. Le ℣. 4. confirme cela.

tribus d'Iſraël, depuis Dan juſqu'à Berſabée, & faites le dénombrement du peuple, afin que je ſache combien il y a d'hommes *capables de porter les armes.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1017.

Perambula omnes tribus Iſrael à Dan uſque Berſabee, & numerate populum, ut ſciam numerum ejus.

3. Joab répondit au Roi : Que le Seigneur votre Dieu veuille multiplier votre peuple, & même le faire croître au centuple de ce qu'il eſt aux yeux du Roi mon ſeigneur. Mais que prétend faire le Roi mon ſeigneur par ce *nouvel* ordre? *Il irritera peut-être le Seigneur, & attirera ſa colere ſur ſon peuple.*"

3. Dixítque Joab regi: Adaugeat Dominus Deus tuus ad populum tuum; quantus nunc eſt, iterúmque centuplicet in conſpectu domini mei regis: ſed quid ſibi dominus meus rex vult in re hujuſcemodi?

4. Néanmoins la volonté du Roi l'emporta ſur les remontrances de Joab & des principaux officiers de l'armée : Joab partit donc avec eux d'auprès " du Roi, pour faire le dénombrement du peuple d'Iſraël.

4. Obtinuit autem ſermo regis verba Joab & principum exercitûs: egreſsúſque eſt Joab, & principes militum, à facie regis, ut numerarent populum Iſrael.

5. Ayant paſſé d'abord le Jourdain, ils vinrent à Aroër au côté droit de la ville " qui eſt dans la vallée de Gad,

5. Cúmque pertranſiſſent Jordanem, venerunt in Aroer ad dexteram urbis quæ eſt in valle Gad,

6. & à Jazer. Il allerent de là en Galaad & au bas du pays d'Hodſi; " ils vinrent au bois " de Dan, *au pied du mont Liban*; ils tournerent autour de Sidon;

6. & per Jazer tranſierunt in Galaad, & in terram inferiorem Hodſi, & venerunt in Dan ſylveſtria. Circumeuntéſque juxta Sidonem,

℣. 3. Voyez au I. Livre des Paralipomenes, XXI. 3.

℣. 4. On lit dans l'Hébreu LFNI, *ante faciem*, au lieu de MLFNI, *à facie*.

℣. 5. Peut-être qu'au lieu de HAIR, *urbis*, il faudroit lire HIAR, *ſylvæ*. Car ſi c'étoit une ville, il ſemble qu'elle auroit été nommée comme les autres.

℣. 6. On ne connoît point de pays ſous ce nom. Quelques-uns traduiſent l'Hébreu : dans les pays nouvellement conquis : » ce qui pourroit s'entendre du pays des Agaréens à l'orient de Galaad conquis ſous le regne de Saül. 1. *Par.* v. 10.

Ibid. On pourroit auſſi lire dans l'Hébreu : à la fontaine de Dan. On lit IAN, dont on ignore la ſignification : la Vulgate ſemble ſuppoſer IAR, *ſylvæ*; ce ſeroit peut-être AIN, *fontem*.

7. tranſierunt propè mœnia Tyri, & omnem terram Hevæi & Chananæi, venerúntque ad meridiem Juda in Berſabee :

7. ils paſſerent près des murailles de Tyr, traverſerent tout le pays des Héréens & des Chananéens, & vinrent à Berſabée qui eſt au midi de la tribu de Juda.

Av. l'Erè Chr. Vulg. 1017.

8. & luſtratâ universâ terrâ, affuerunt poſt novem menſes & viginti dies in Jeruſalem.

8. Ainſi ayant parcouru toutes les terres d'Iſraël, il ſe rendirent à Jéruſalem, après neuf mois & vingt jours.

9. Dedit ergo Joab numerum deſcriptionis populi regi, & inventa ſunt de Iſrael octingenta millia virorum fortium, qui educerent gladium : & de Juda quingenta millia pugnatorum.

9. Joab donna au Roi le dénombrement qu'il avoit fait du peuple ; & il ſe trouva d'Iſraël huit cents mille hommes forts & propres à porter les armes, & de Juda cinq cents mille, " *non compris ceux de Lévi & de Benjamin, que Joab ne compta point, parce qu'il ne faiſoit ce dénombrement qu'à regret.* "

10. Percuſſit autem cor David eum, poſtquàm numeratus eſt populus : & dixit David ad Dominum : Peccavi valdè in hoc facto : ſed precor, Domine, ut transferas iniquitatem ſervi tui, quia ſtultè egi nimis.

10. Après ce dénombrement du peuple, David ſentit un remords en ſon cœur, & il dit au Seigneur : J'ai commis un grand péché dans cette action. Mais je vous prie, Seigneur, de détourner *de devant vos yeux* l'iniquité de votre ſerviteur ; car *je reconnois que* j'ai fait une très-grande folie, *ayant agi en cela par une très-grande vanité.*

11. Surrexit itaque David manè, & ſermo Domini factus eſt ad Gad Prophetam & Videntem David, dicens :

11. Le *lendemain* matin, lorſque David ſe fut levé, le Seigneur adreſſa ſa parole à Gad, Prophete & Voyant de David, & lui dit :

12. Vade, & loquere ad

12. Allez dire à David : Voici ce que dit

℣. 9. On lit au I. Livre des Paralipomenes, XXI. 5. onze cents mille hommes d'Iſraël, & quatre cents ſoixante & dix mille de Juda. Cette différence peut venir de la faute des Copiſtes : & il y a lieu de ſoupçonner que la vraie lecture eſt huit cents trente mille d'Iſraël, & quatre cents ſoixante & dix mille de Juda. Nous nous propoſons d'expliquer cela dans une *Diſſertation ſur les textes paralleles des Paralipomenes & des Rois*, à la tête des Paralipomenes.

Ibid. Voyez au I. Livre des Paralipomenes, XXI. 6.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1017.

le Seigneur : *Je ne veux pas laiſſer votre faute impunie ; mais je ne veux pas la punir dans toute ma ſévérité.* Je vous donne *donc* le choix de trois *fléaux* : choiſiſſez celui que vous voudrez que je vous envoie. "

13. Gad étant donc venu vers David, lui dit de la part du Seigneur : Ou votre pays ſera affligé de la famine pendant ſept ans : " ou vous fuirez durant trois mois devant vos ennemis qui vous pourſuivront : ou la peſte ſera dans vos états pendant trois jours. Délibérez donc maintenant ; & voyez ce que vous voulez que je réponde à " celui qui m'a envoyé.

David : Hæc dicit Dominus : Trium tibi datur optio, elige unum quod volueris ex his, ut faciam tibi.

13. Cúmque veniſſet Gad ad David, nuntiavit ei, dicens : Aut ſeptem annis veniet tibi fames in terra tua : aut tribus menſibus fugies adverſarios tuos, & illi te perſequentur : aut certè tribus diebus erit peſtilentia in terra tua : Nunc ergo delibera, & vide quem reſpondeam ei qui me miſit, ſermonem.

Dan. XIII. 23.

14. David répondit à Gad : Je me trouve dans une étrange perplexité ; mais il vaut mieux que je tombe " entre les mains du Seigneur, puiſqu'il eſt plein de miſéricorde, que dans les mains des hommes. *Ainſi qu'il envoie la peſte, dont je pourrai être frappé auſſi-bien que les autres.*

14. Dixit autem David ad Gad : Coarctor nimis : ſed melius eſt ut incidam in manus Domini, (multæ enim miſericordiæ ejus ſunt,) quàm in manus hominum.

15. Le Seigneur envoya donc la peſte dans Iſraël, depuis le matin *de ce jour-là*, juſqu'au temps arrêté ; &, depuis Dan juſqu'à Berſabée, il mourut du peuple ſoixante & dix mille hommes.

15. Immiſítque Dominus peſtilentiam in Iſrael, de manè uſque ad tempus conſtitutum ; & mortui ſunt ex populo, à Dan uſque ad Berſabee, ſeptuaginta millia virorum.

16. L'Ange du Seigneur étendoit déjà ſa main ſur Jéruſalem, pour la ravager,

16. Cúmque extendiſſet manum ſuam Angelus Do-

℣. 12. Hébr. *Tria ego levo* NUTL, *ſuper te.* On lit au I. Livre des Paralip. NUTH ou NTH, *extendo.*

℣. 13. L'Hébreu & la Vulgate liſent ici : ſept ans. Les Septante liſent, trois ans. Et au I. Livre des Paralipomenes, XXI. 12. l'Hébreu, les Septante & la Vulgate, liſent, trois ans. Le nombre de *ſept* pourroit être ici une faute de Copiſte. On a pu confondre SLS, *tribus*, avec SBA, *ſeptem.*

Ibid. La particule hébraïque AL qui marque le datif manque dans l'Hébreu. Au I. Livre des Paral. XXI. 12. on lit AT pour AL.

℣. 14. On lit dans l'Hébreu NFLH, *incidamus*, au lieu de AFLH, *incidam*, qui ſe trouve au I. Livre des Paral. XXI. 13.

mini

mini super Jerusalem ut disperderet eam, misertus est Dominus super afflictione, & ait Angelo percutienti populum : Sufficit : nunc continè manum tuam. Erat autem Angelus Domini juxta aream Areuna Jebusæi.

lorsque Dieu eut compassion de tant de maux, & dit à l'Ange exterminateur : C'est assez ; retenez votre main. L'Ange du Seigneur étoit alors près de l'aire d'Aréuna [u] Jébuséen.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1017.

17. Dixítque David ad Dominum, cùm vidisset Angelum cædentem populum : Ego sum qui peccavi, ego iniquè egi : isti qui oves sunt, quid fecerunt? vertatur, obsecro, manus tua contra me, & contra domum patris mei.

17. Et David le voyant qui frappoit le peuple, dit au Seigneur : C'est moi qui ai péché ; c'est moi qui suis le coupable : qu'ont fait ceux-ci, qui ne sont que des brebis ? que votre main, je vous prie, se tourne contre moi & contre la maison de mon pere.

18. Venit autem Gad ad David in die illa, & dixit ei : Ascende, & constitue altare Domino in area Areuna Jebusæi.

18. Alors Gad vint dire à David : Allez dresser un autel au Seigneur dans l'aire d'Aréuna Jébuséen, *qui demeure sur le mont Moria.*

19. Et ascendit David juxta sermonem Gad, quem præceperat ei Dominus.

19. David suivant cet ordre que Gad lui donnoit de la part de Dieu, s'y en alla aussi-tôt.

20. Conspiciénsque Areuna, animadvertit regem & servos ejus transire ad se :

20. Aréuna levant les yeux, apperçut le Roi & ses officiers, qui venoient à lui.

21. & egressus adoravit regem prono vultu in terram, & ait : Quid causæ est ut veniat dominus meus rex ad servum suum ? Cui

21. Il alla au devant du Roi ; il lui fit une profonde révérence, en se baissant jusqu'en terre, & il lui dit : D'où vient que le Roi mon seigneur vient trouver son serviteur ? David lui répondit : C'est pour acheter votre aire, & y

℣. 16. On lit dans l'Hébreu AURNH, pour ARUNH, *Areuna.* Dans les Paralipomenes, ARNN, *Ornan*, dans la Vulgate même.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1017.

dreſſer un autel au Seigneur, afin qu'il faſſe ceſſer cette peſte, qui tue tant de peuple.

David ait: Ut emam à te aream, & ædificem altare Domino, & ceſſet interfectio quæ graſſatur in populo.

22. Aréuna dit à David: Le Roi mon Seigneur peut prendre tout ce qu'il lui plaira pour offrir " à Dieu: voilà des bœufs pour l'holocauſte, un chariot " & des jougs de bœufs, pour le bois.

22. Et ait Areuna ad David: Accipiat, & offerat dominus meus rex, ſicut placet ei: habes boves in holocauſtum, & plauſtrum & juga boum in uſum lignorum.

23. Le Roi " Aréuna ſupplia le Roi d'accepter toutes ces choſes, & il ajouta; Je prie le Seigneur votre Dieu d'agréer le vœu que vous lui faites.

23. Omnia dedit Areuna rex regi: dixitque Areuna ad regem: Dominus Deus tuus ſuſcipiat votum tuum.

24. Le Roi lui répondit: Je ne puis recevoir ce que vous m'offrez; mais je l'achéterai de vous, & je n'offrirai point en holocauſte au Seigneur mon Dieu ce qui ne m'appartient pas. David acheta donc l'aire *ſix cents ſicles d'or*, " & *donna pour* les bœufs cinquante ſicles d'argent: "

24. Cui reſpondens rex, ait: Nequaquàm ut vis, ſed emam pretio à te, & non offeram Domino Deo meo holocauſta gratuita. Emit ergo David aream, & boves, argenti ſiclis quinquaginta:

25. & il y dreſſa un autel au Seigneur, ſur lequel il offrit des holocauſtes & des hoſties pacifiques. Ainſi le Seigneur ſe réconcilia avec Iſraël, & fit ceſſer la plaie dont il avoit frappé ſon peuple.

25. & ædificavit ibi David altare Domino, & obtulit holocauſta & pacifica: & propitiatus eſt Dominus terræ, & cohibita eſt plaga ab Iſrael.

℣. 22. Au lieu de VIAL, *& offerat*, on lit au I. Livre des Paral. XXI. 23. VIAS, *& faciat*. Que le Roi mon Seigneur prenne & faſſe ce qu'il voudra.

Ibid. Hébr. autr. des traîneaux à battre le grain.

℣. 23. Les Septante ne donnent point à Aréuna la qualité de Roi: ce mot *Rex* n'étoit pas même dans la Vulgate avant l'édition de Sixte V. Il paroît que c'eſt une pure faute de Copiſte.

℣. 24. Il ſe lit ainſi au I. Livre des Paralipomenes, XXI. 25. Les ſix cents ſicles d'or valent environ 7000. liv. de notre monnoie. Voyez la *Diſſertation ſur la monnoie*, à la tête de la Geneſe.

Ibid. c. à. d. environ 80. livres.

Fin du II. Livre des Rois.

PRÉFACE
SUR
LES DEUX DERNIERS LIVRES DES ROIS.

I. Ancien uſage de réunir ces deux Livres. Leur dénomination dans le Grec & dans l'Hébreu.

LEs deux derniers Livres des Rois n'en faiſoient qu'un autrefois dans l'Hébreu. (*a*) Les Juifs les ont ſéparés, & en ont fait deux à notre imitation, à cauſe de leur longueur. Ils les appellent *premier & ſecond des Rois*, & les Septante, *troiſieme & quatrieme des regnes*. Origene les cite communément ſous le nom de *Livres des regnes*; mais il remarque que les Juifs leur donnoient pour titre, les premiers mots du texte du troiſieme Livre, *Vammelech David*: (*b*) ce qui nous fait faire deux refléxions. La premiere, qu'alors ces deux Livres n'étoient point encore ſéparés dans les Exemplaires Hébreux; & la ſeconde, que les Juifs ne leur donnoient point encore le nom de *Livres des Rois*. Du temps de Saint Jérôme, les quatre Livres des Rois n'en faiſoient encore que deux chez les Hébreux; (*c*) & dans les Bibles Hébraïques d'aujourd'hui, imprimées à l'uſage des Juifs, ces deux derniers Livres ſont tout de ſuite & ſans ſéparation. Seulement au commencement du quatrieme Livre, on voit de nouveaux chiffres aux marges, pour la diſtinction des Chapitres; & au haut des pages, on lit, *Premier des Rois*, & enſuite, *Second des Rois*. (*d*)

II. Quel eſt l'Auteur de ces deux Livres.

L'Auteur de ces deux Livres eſt inconnu. On forme ſur cela diverſes conjectures; mais pas une n'eſt appuyée d'aſſez fortes preuves, pour

(*a*) Les deux premiers articles de cette Préface, ſont de D. Calmet. = (*b*) *Origenes apud Euſ. præp. l. 6. c. 11.* ἐν τῇ τρίτῃ τῶν Βασιλειῶν. *Et apud eumd. Euſeb. Hiſt. Eccl. l. 6. c. 25.* Βασιλειῶν τρίτη ἐν τέλει τὸ τοῦ, Οὐαμμέλεχ Δαβίδ, ἤτοι ἔστι, Βασιλεία Δαβίδ. = (*c*) *Hieronym. Prolog. Galeat. Tertius ſequitur Samuel, quem nos regnorum primum & ſecundum dicimus. Quartus Malachim, qui tertio & quarto Regnorum volumine continetur.* = (*d*) *Vide edit. Bibl. Rabbinic. Venetiis impreſſar. anno* 1564.

conduire l'eſprit à l'évidence & à la certitude. Quelques-uns ont prétendu que David avoit écrit l'hiſtoire de ſon regne, dont on voit la fin au commencement du troiſieme Livre des Rois. D'autres ont cru que divers Auteurs, comme les Prophetes Iſaïe, ou Jérémie, ou le Roi Ezéchias, avoient fait l'hiſtoire chacun du temps auquel ils ont vécu. On fonde ce dernier ſentiment ſur ce que l'Ecriture cite Iſaïe dans l'hiſtoire du Roi Ezéchias : (a) *Le reſte des actions d'Ezéchias, & de toutes ſes bonnes œuvres, eſt écrit dans la viſion du Prophete Iſaïe, fils d'Amos, & dans le Livre des Rois de Juda & d'Iſraël.* De plus on remarque dans ce Prophete, (b) & dans Jérémie, (c) quelques Chapitres, qui ſe liſent auſſi dans le quatrieme Livre des Rois : ce qui ſemble prouver que les Prophéties, & l'hiſtoire où ces choſes ſe rencontrent, ſont d'une même main & d'un ſeul Auteur.

Mais nous ſommes perſuadés que ce que l'on lit aujourd'hui dans Iſaïe de l'hiſtoire d'Ezéchias, y a été mis après coup, & eſt tiré du quatrieme Livre des Rois. (d) Nous ne nions pas toutefois qu'Iſaïe n'ait écrit des mémoires touchant le regne de ce Prince, comme il eſt marqué expreſſément dans les Paralipomenes ; mais ces mémoires ne ſont point parvenus juſqu'à nous, non plus que les Annales des Rois de Juda & d'Iſraël, qui ſont citées au même endroit. Le dernier Chapitre de Jérémie eſt auſſi tiré mot pour mot, de la fin du quatrieme des Rois. C'eſt une narration purement hiſtorique, qui n'eſt point liée avec les Prophéties précédentes : & celui qui a mis cette addition en cet endroit, l'a expreſſément diſtinguée des Ouvrages de Jérémie, puiſqu'immédiatement auparavant, on lit ces paroles : *Hucuſque verba Jeremiæ :* Juſqu'ici ſont les diſcours de Jérémie ; comme pour dire que le Chapitre ſuivant n'en étoit plus.

Eſdras eſt celui à qui l'on attribue plus communément la compoſition de cette hiſtoire. Il eſt évident que c'eſt l'ouvrage d'un ſeul Auteur. 1°. L'égalité du ſtyle, & la liaiſon des récits & des événements, en ſont des preuves. 2°. L'Hiſtorien avoit d'anciens mémoires, qu'il cite ſouvent, & auxquels il renvoie, témoignant qu'il ne fait que les compiler & les abréger. *Le reſte des actions de ce Prince*, dit-il ſouvent, *ſe trouve dans les Livres des jours des Rois de Juda*, ou *d'Iſraël.* 3°. Il écrivoit, ou du temps de la captivité de Babylone, ou après cette captivité ; puiſqu'il conduit cette hiſtoire juſqu'au delà de la trente-ſeptieme année de la tranſmigration de Joachin, quarante-cinquieme de la captivité. Il marque en un autre endroit, (e) que les dix Tribus du Royaume

---

(a) *Par.* XXXII. 32. *Vide, ſi placet, Theodoret. præfat. in quæſt. lib. Reg.* = (b) *Iſai.* XXXVII. & XXXVIII. comparé à 4. *Reg.* XIX. & XX. = (c) *Jerem.* LII. 1. comparé à 4. *Reg.* XXIV. 18. & XXV. 1. & *ſeq.* = (d) Voyez ce qui eſt dit ſur cela dans le Commentaire ſur ce Prophete. = (e) 4. *Reg.* XVII. 23.

de Samarie étoient encore de ſon temps dans le pays des Aſſyriens, où elles avoient été emmenées pour leurs crimes, enſuite des prédictions des Prophetes. 4°. Il fait quelquefois des refléxions, & des récapitulations, qui font voir qu'il n'eſt pas contemporain à ce qu'il raconte, & qu'il raiſonne ſur ce qu'il lit dans ſes mémoires. Liſez le Chapitre XVII. du quatrieme des Rois, ℣. 6. & ſuivants, juſqu'au vingt-quatrieme, où après avoir raconté que le royaume des dix Tribus fut ruiné par Salmanaſar, & que ces Tribus furent conduites dans le pays des Aſſyriens; où elles étoient encore de ſon temps, il remarque que ce peuple ne ceſſa d'irriter le Seigneur par ſes crimes & par ſon idolatrie, depuis qu'il fut ſéparé de Juda; qu'en vain Dieu leur envoya ſes Prophetes, pour les rappeller de leurs égarements; ils demeurerent endurcis, & s'abandonnerent à toutes ſortes d'impiétés: ce qui fit que le Seigneur les rejetta, & les abandonna à leurs ennemis; de ſorte qu'il ne reſta que le royaume de Juda dans la Paleſtine. Mais Juda même ne demeura point fidele au Seigneur. Il ſuivit les égarements d'Iſraël, juſqu'à ce que Dieu laſſé de leur malice incorrigible, rejetta de devant ſa face toute la race d'Iſraël. Ces refléxions ſont ſans doute d'un Auteur, qui vivoit après les captivités de Juda & des dix Tribus, & à qui tous ces événements étoient préſents. 5°. L'Auteur étoit Prêtre, ſelon toutes les apparences. Il s'attache bien moins à nous donner une hiſtoire politique, à détailler ce que le monde appelle grands événements, & à relever ce qu'on eſtime & ce qu'on loue, ſous le nom de valeur, de conquêtes, de fine politique, qu'à nous décrire ce qui regarde le Temple, la Religion, les cérémonies, les Fêtes, le culte du Seigneur, la piété des Princes, la fermeté des Prophetes, la punition du crime, les effets de la vengeance du Seigneur ſur les impies, & de ſa bonté ſur les juſtes. Il étoit fort zélé pour la maiſon de David. Il ne parle des Rois d'Iſraël que comme en paſſant: ſa principale attention eſt tournée du côté de ceux de Juda. Voilà ce qui ſe fait le plus remarquer dans cet Ouvrage, par rapport à la perſonne de l'Ecrivain.

Or tous ces caracteres conviennent aſſez à Eſdras; & il n'y en a aucun qui ſoit incompatible avec ſa perſonne. Il eſt donc fort probable qu'il eſt Auteur de ces deux Livres. Il eſt vrai qu'on y trouve quelques traits qui ſemblent ne pas s'accommoder avec le temps auquel Eſdras a vécu: par exemple, il dit (*a*) que l'Arche étoit encore au Temple de ſon temps; il parle de la ſéparation des deux royaumes de Juda & d'Iſraël, comme ſi ces deux royaumes ſubſiſtoient encore; (*b*) il marque les mois Ziv, Bul & Ethanim, (*c*) leſquels ſont différents de ceux qui étoient en uſage au temps d'Eſdras. Enfin l'Auteur parle preſque par-tout comme

(*a*) 3. *Reg.* VIII. 8. = (*b*) 3. *Reg.* XII. 19. = (*c*) 3. *Reg.* VI. 1. & 38. & VIII. 2.

contemporain, & rarement il quitte ce caractere. Il ſemble donc que ce ne peut être Eſdras.

On concilie aiſément ces objections, avec le ſentiment qu'on a propoſé en faveur d'Eſdras, en diſant qu'il a tellement compilé les Auteurs des Annales, & les récits des Prophetes, dont il a emprunté quelque choſe, que pour l'ordinaire il a rendu mot pour mot tout ce qu'il y rencontroit. C'eſt en même temps une excellente marque de ſa ſincérité, & une preuve de la vérité de ſon récit, puiſqu'il a été ſi religieux à n'altérer pas le ſens de ſes mémoires, qu'il en a voulu conſerver juſqu'aux propres paroles.

III. Analyſe du III. Livre.

Le III. Livre des Rois contient l'eſpace de 125 ans, depuis la fin du regne de David en l'année 1015 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire, juſqu'à la mort de Joſaphat, en l'année 890.

David étant vieux, & ne pouvant échauffer, on lui donne Abiſag pour être auprès de lui. (Chap. I.) Adonias veut s'emparer de la royauté. Bethſabée, par le conſeil de Nathan, en avertit David, & lui rappelle la promeſſe qu'il lui avoit faite en faveur de Salomon. Nathan vient appuyer les repréſentations de Bethſabée. David aſſure à Bethſabée l'exécution de ſa promeſſe. Il envoie ſacrer Salomon, & le fait aſſeoir ſur ſon trône : tout le peuple en témoigne une grande joie. Adonias & ſon parti apprennent que David a établi roi Salomon : ils en ſont troublés & fuient de tous côtés. Adonias va embraſſer les cornes de l'autel. Salomon envoie l'en tirer, & lui donne la vie & la liberté. David étant près de mourir exhorte Salomon ſon fils à obſerver les commandements de Dieu ; (Chap. II.) il lui laiſſe le ſoin de punir Joab & Séméi, & de récompenſer les enfans de Berzellaï. Il meurt. Adonias engage Bethſabée à prier Salomon de lui donner en mariage Abiſag. Salomon irrité de cette demande, fait tuer Adonias. Il relegue le Grand-Prêtre Abiathar. Il fait tuer Joab dans le tabernacle même. Il établit Banaïas à la place de Joab, & Sadoc à la place d'Abiathar. Il défend à Séméi de ſortir de Jéruſalem, ſous peine de la vie. Séméi y conſent. Il en ſort & eſt puni de mort. Salomon épouſe la fille de Pharaon roi d'Egypte. (Chap. III.) Le Seigneur apparoît à Salomon. Ce prince lui demande la ſageſſe ; & le Seigneur lui accorde non ſeulement la ſageſſe, mais auſſi les richeſſes & la gloire. Deux femmes de mauvaiſe vie ſe diſputent devant lui l'enfant de l'une d'elles. Salomon par le moyen dont il ſe ſert pour découvrir la vraie mere de cet enfant, fait paroître la ſageſſe dont Dieu l'avoit rempli. Ici l'Hiſtorien ſacré marque les noms des principaux Officiers de Salomon, (Chap. IV.) l'étendue de la domination de ce Prince, les vivres qui étoient néceſſaires pour ſa table, le nombre de ſes chevaux & de ſes chariots, l'étendue de ſa ſageſſe.

Hiram Roi de Tyr, envoie féliciter Salomon ſur ſon avénement à la couronne. (Chap. V.) Salomon lui demande du bois pour la conſtruc-

tion du Temple. Hiram lui en donne, & Salomon lui fournit des vivres. Salomon choiſit des ouvriers pour la conſtruction du Temple. Ici ſe trouve la deſcription de ce ſuperbe édifice, (Chap. VI.) qui donnera lieu à une Diſſertation ſur les temples des Anciens. A cette deſcription ſe trouve jointe celle de quelques autres édifices que Salomon fit bâtir pour lui, & pour la Reine ſon épouſe, (Chap. VII.) & celle de divers ouvrages de bronze qu'il fit faire pour le Temple par un excellent ouvrier nommé Hiram, qu'il avoit fait venir de Tyr. Tous les enfants d'Iſraël s'aſſemblent auprès de Salomon, pour la dédicace du Temple. (Chap. VIII.) Les Prêtres y tranſportent l'Arche de l'alliance ; & on immole dans cette cérémonie une multitude innombrable de victimes. Une nuée remplit la maiſon du Seigneur. Salomon y reconnoît la préſence de Dieu ; il adreſſe ſa priere au Seigneur, & benit le peuple. Cette ſolemnité fut célébrée avec une grande pompe & un grand concours.

Diſſertation ſur les temples des Anciens.

Le Seigneur apparoît une ſeconde fois à Salomon. (Chap. IX.) Il l'aſſure de ſa protection pour lui & pour ſon peuple, s'ils lui demeurent fideles : mais il le menace lui & ſon peuple d'une ruine entiere, s'ils lui manquent de fidélité. Salomon donne vingt villes au roi de Tyr pour le récompenſer de tout ce qu'il lui avoit fourni pour le bâtiment du Temple & de ſon palais. Il bâtit & fortifie pluſieurs villes. Il rend tributaires les reſtes des Chananéens qui étoient demeurés au milieu des enfants d'Iſraël. Il envoie une flotte au pays d'Ophir d'où elle apporte une grande quantité d'or. Ce pays d'Ophir ſera le ſujet d'une Diſſertation. La reine de Saba, touchée de la réputation de Salomon, vient le trouver. (Chap. X.) Elle admire ſa ſageſſe & ſa magnificence ; & elle s'en retourne après lui avoir fait de grands préſents, & en avoir reçu de très-magnifiques. L'Hiſtorien ſacré nous repréſente encore ici les grandes richeſſes & la profonde ſageſſe de Salomon. Enſuite il nous décrit ſa chûte. (Chap. XI.) Salomon épouſe pluſieurs femmes étrangeres contre la défenſe de la loi. Elles lui pervertiſſent le cœur, & le font tomber dans l'idolatrie. Le Seigneur irrité contre Salomon, lui ſuſcite pour ennemis Adad Iduméen, Razon Syrien, & Jéroboam Ephrathéen. Le Prophete Ahias coupe ſon manteau en douze parts, en donne dix à Jéroboam, & l'aſſure que le Seigneur diviſera de même le royaume d'Iſraël ; & qu'il lui en donnera dix tribus, n'en laiſſant qu'une au fils de Salomon, à cauſe de l'idolatrie de ſon pere. Salomon meurt. La diverſité des opinions ſur le ſalut de ce Prince donnera lieu à une Diſſertation. Roboam fils de Salomon lui ſuccede.

Diſſertation ſur le pays d'Ophir.

Diſſertation ſur le ſalut de Salomon.

Tout Iſraël aſſemblé à Sichem pour couronner Roboam, lui demande la diminution des impôts. (Chapitre XII.) Ce Prince préférant le conſeil des jeunes gens à celui des vieillards, menace le peuple de le traiter encore plus durement que n'avoit fait ſon pere. Le peuple d'Iſraël irrité de la réponſe de Roboam, l'abandonne. Dix tribus choiſiſſent

Jéroboam pour leur roi. Roboam regne ſur les tribus de Juda & de Benjamin. Il ſe prépare à faire la guerre à Jéroboam. Le Prophete Séméias le lui défend de la part du Seigneur. Jéroboam établit le culte impie des veaux d'or. Un Prophete envoyé de Dieu, prédit à Jéroboam le renverſement de ſon autel & la naiſſance du roi Joſias qui devoit détruire les hauts lieux. (Chap. XIII.) Jéroboam commande qu'on l'arrête : mais ſa main devient ſéche ; l'autel ſe briſe ; & le roi n'eſt guéri que par la priere du Prophete qui s'en retourne ſans vouloir manger en ce lieu, ſelon que le Seigneur le lui avoit ordonné. Un vieux Prophete qui étoit à Béthel trompe l'homme de Dieu, & lui perſuade de revenir chez lui boire & manger contre la défenſe du Seigneur. Le Seigneur fait prédire à l'homme de Dieu, que ſon corps ne ſera point enſéveli dans le tombeau de ſes peres. Un lion le tue, lorſqu'il s'en retournoit chez lui. Il eſt enterré dans le tombeau du Prophete qui l'avoit trompé. Jéroboam perſiſte dans ſon impiété. Son fils tombe malade. (Chap. XIV.) Jéroboam envoie ſa femme pour conſulter le Prophete Ahias ſur cette maladie. Le Prophete lui déclare que l'enfant mourra, que toute la maiſon de Jéroboam ſera détruite, & que la maiſon d'Iſraël ſera livrée en proie à cauſe de l'idolatrie dans laquelle elle s'eſt laiſſée entraîner par Jéroboam. L'enfant meurt. Jéroboam ſon pere meurt enſuite ; Nadab ſon fils lui ſuccede. Les enfants de Juda ſoumis à Roboam, s'abandonnent auſſi à l'idolatrie, & commettent toutes ſortes d'abominations. Séſac roi d'Egypte vient à Jéruſalem, enleve les tréſors du Temple & ceux de Roboam. Ce Prince meurt : Abiam ſon fils lui ſuccede.

Abiam imite l'impiété de Roboam ſon pere. (Chap. XV.) Dieu lui donne néanmoins un fils en conſidération de David. Il meurt ; & ce fils nommé Aſa regne en ſa place. Aſa imite la piété de David. Il bannit de ſon royaume la débauche & l'idolatrie. Baaſa roi d'Iſraël lui fait la guerre. Aſa implore contre lui le ſecours du roi de Syrie, qui s'empare d'une partie du royaume d'Iſraël. Aſa meurt, & ſon fils Joſaphat lui ſuccede. L'Hiſtorien ſacré reprend ici l'hiſtoire des rois d'Iſraël. Nadab fils de Jéroboam imite les impiétés de ſon pere. Il eſt tué par Baaſa qui regne en ſa place. Ce nouveau roi extermine toute la race de Jéroboam, & imite néanmoins ſes impiétés. Le Prophete Jéhu, par l'ordre du Seigneur, prédit à Baaſa la ruine de ſa poſtérité. (Chap. XVI.) Ce roi impie donne ordre qu'on tue ce Prophete. Baaſa étant mort, Ela ſon fils lui ſuccede. Zambri ſe révolte contre Ela, le tue dans un feſtin, ſe fait roi d'Iſraël, & extermine toute la race de Baaſa. Cependant Amri eſt établi roi par l'armée d'Iſraël. Il marche contre Zambri, qui, ſe voyant près d'être pris, s'enferme dans ſon palais, & s'y brûle avec toute la maiſon royale. Le peuple d'Iſraël ſe diviſe en deux partis : celui d'Amri a l'avantage ; Amri regne ſeul ſur Iſraël. Il bâtit Samarie, & ſurpaſſe en impiété tous ſes prédéceſſeurs. Il meurt, & Achab ſon fils regne en ſa place. Ce Prince épouſe Jézabel, adore Baal, & irrite le Seigneur plus que tous ſes peres.

Le

Le Prophete Elie déclare à Achab, qu'il ne pleuvra point juſqu'à ce que Dieu l'ordonne par ſa bouche. (Chap. XVII.) Il ſe retire enſuite ſur le bord du torrent de Carith, où il eſt nourri par des corbeaux. Le torrent ſéche, & le Seigneur envoie Elie à Sarepta. Il y va, & demande à manger à une pauvre veuve : elle lui donne tout ce qui lui reſtoit pour vivre. Le Prophete, pour récompenſer cette charité, multiplie ſa farine & ſon huile. Le fils de cette veuve tombe malade, & meurt. Sa mere s'en plaint à Elie, qui le reſſuſcite. Le Seigneur envoie Elie ſe préſenter devant Achab. (Chap. XVIII.) Le Prophete veut faire annoncer ſa venue par Abdias. Abdias s'en excuſe, & lui repréſente que c'eſt l'expoſer à la mort, lui qui a ſauvé la vie à cent Prophetes. Elie le raſſure, & Abdias lui obéit. Achab vient au devant d'Elie. Ce Prophete lui parle avec fermeté, & demande que le peuple s'aſſemble ſur le mont Carmel, & que tous les faux Prophetes de Baal & d'Aſtaroth s'y trouvent. Le peuple s'aſſemble au lieu indiqué ; les faux Prophetes de Baal s'y rendent. Elie reproche au peuple le partage impie de ſon culte entre Dieu & Baal. Il leur propoſe de reconnoître pour unique Dieu celui qui fera deſcendre du ciel un feu qui dévore la victime qui lui ſera offerte. Le peuple accepte la propoſition. Les Prophetes de Baal ayant préparé leur ſacrifice, invoquent en vain leur Dieu. Elie adreſſe ſa priere au Seigneur ; le feu tombe du ciel, & dévore l'holocauſte qu'il avoit préparé. Tout Iſraël reconnoît que le Seigneur eſt le vrai Dieu. Elie leur ordonne d'arrêter les Prophetes de Baal qu'il fait tous mourir. Il promet de la pluie à Achab, & elle tombe en abondance. Jézabel ayant appris qu'Elie avoit tué tous les Prophetes de Baal, veut le faire mourir. (Chap. XIX.) Le Prophete ſaiſi de frayeur s'enfuit dans le déſert. Il s'y endort, & eſt réveillé par un Ange qui lui commande de manger du pain & de boire de l'eau, qu'il trouve auprès de lui. Elie fortifié par cette nourriture, marche durant quarante jours & quarante nuits, & arrive enfin à la montagne d'Horeb. Il ſe retire dans une caverne. Il ſe plaint au Seigneur, qu'il eſt demeuré ſeul qui le reconnoiſſe pour le véritable Dieu, & qu'on le cherche pour le faire mourir. Le Seigneur lui déclare qu'il s'eſt réſervé ſept mille hommes qui n'ont point fléchi le genou devant Baal. Il lui commande de ſacrer Hazaël roi de Syrie, Jéhu roi d'Iſraël, & Eliſée Prophete pour lui ſuccéder.

Bénadad roi de Syrie vient aſſiéger Samarie, (Chap. XX.) & fait ſommer Achab de lui en livrer toutes les richeſſes avec ſes femmes & ſes enfants. Un Prophete vient promettre à Achab de la part du Seigneur, qu'il lui livrera toute l'armée ennemie, par les mains des valets de pied des princes des provinces. Achab les fait marcher contre les Syriens ; ils les mettent en fuite, & les défont entiérement. Les Syriens croyant que le Dieu des Iſraélites étoit le Dieu des montagnes & non des vallées, viennent avec une armée très-nombreuſe pour les combattre dans la plaine. Dieu les livre une ſeconde fois à ſon peuple, qui

en tue cent mille en un jour, & met le reſte en fuite. Bénadad ſe rend à Achab qui lui ſauve la vie, & fait alliance avec lui. Dieu l'en reprend par un Prophete, qui l'aſſure que ſa vie répondra pour celle de ce méchant Prince, & ſon peuple pour le peuple de Syrie. Naboth refuſe de vendre ſa vigne à Achab. (Chap. XXI.) Achab s'offenſe vivement de ce refus. Jézabel l'ayant appris, envoie des ordres pour faire faire le procès à Naboth. On gagne de faux témoins, qui l'accuſent d'avoir blaſphémé contre Dieu & contre le Roi. Il eſt condamné & lapidé. Achab ayant ſu la mort de Naboth, va s'emparer de ſa vigne. Elie vient le trouver de la part du Seigneur, lui reproche ſon crime, & le menace des plus grands maux. Ce Prince s'humilie, & détourne de deſſus lui par ſon humiliation les maux dont il étoit menacé. Joſaphat roi de Juda veut ſe joindre à Achab roi d'Iſraël qui avoit réſolu de reprendre Ramoth-Galaad ſur le roi de Syrie. (Chap. XXII.) Tous les Prophetes d'Achab lui promettent un heureux ſuccès. Joſaphat demande un Prophete du Seigneur, & on va querir Michée. Ce Prophete ſe préſente devant les deux rois. Il leur prédit la défaite d'Iſraël, & la mort d'Achab. Il eſt mis en priſon par l'ordre de ce Prince, pour y demeurer juſqu'à ſon retour. Le Prophete prend tout le peuple à témoin qu'Achab n'en reviendra point. Les deux rois marchent contre les Syriens. Le roi d'Iſraël ſe déguiſe, & combat comme un particulier. Le roi de Juda ſe trouve en danger. Achab eſt bleſſé d'une fleche tirée au haſard, & en meurt. Son chariot eſt lavé dans la piſcine de Samarie, & les chiens y léchent ſon ſang. Ochozias ſon fils regne en ſa place. Joſaphat après avoir régné dans la juſtice, meurt, & Joram ſon fils lui ſuccede. Ochozias roi d'Iſraël ſuit les voies corrompues de ſon pere. Voilà le précis du III. Livre des Rois.

IV. Analyſe du IV. Livre.

Le IV. Livre contient l'eſpace d'environ 334 ans, depuis la mort d'Achab en l'année 896 avant l'Ere Chrétienne, juſqu'à l'élévation de Joachin ou Jéchonias à Babylone, en la 37ᵉ année depuis ſa tranſmigration, 45ᵉ de la captivité des Juifs, 562ᵉ avant l'Ere Chrétienne Vulgaire.

Moab ſecoue le joug d'Iſraël. (Chap. I.) Ochozias tombe, & envoie conſulter Béelzébub ſur cette chûte. Elie lui fait dire qu'il a tort de conſulter un autre Dieu que le Dieu d'Iſraël, & qu'il mourra. Ochozias envoie un capitaine & cinquante ſoldats pour prendre Elie, & ce Prophete fait tomber ſur eux le feu du Ciel, qui les dévore. La même choſe arrive une ſeconde fois. Ochozias envoie un troiſieme Capitaine avec cinquante hommes. Ce Capitaine s'humilie devant le Prophete, & lui demande la vie. Elie va avec lui trouver le roi, & lui déclare qu'il n'en relévera point. Ochozias meurt en effet, & Joram ſon frere lui ſuccede. Eliſée ſachant qu'Elie devoit lui être enlevé, ne veut pas le quitter. (Chap. II.) Ils paſſent enſemble le Jourdain à pied ſec, Elie ayant diviſé les eaux en les frappant de ſon manteau. Eliſée demande à Elie ſon double eſprit. Elie le lui promet. Il eſt enlevé dans un char

de feu, & laiſſe tomber ſon manteau ; Eliſée le ramaſſe, & repaſſe le Jourdain à ſec en le frappant avec ce manteau. Les enfants des Propheres vont chercher Elie pendant trois jours, & ne le trouvent point. Eliſée rend ſaines les eaux de Jéricho en y jettant du ſel. Quarante-deux enfants qui s'étoient moqués de ce Prophete, ſont dévorés par deux ours.

Le roi de Moab refuſe de continuer à payer tribut au roi d'Iſraël. (Chap. III.) Ce Prince marche contre lui avec le roi de Juda & celui d'Edom par le déſert de l'Idumée. Ils s'y trouvent en danger de périr de ſoif avec leurs armées. Joſaphat roi de Juda demande un Prophete du Seigneur pour implorer ſa miſéricorde. Joram roi d'Iſraël lui indique Eliſée. Ce Prophete en conſidération du Roi de Juda, leur promet de l'eau & une entiere victoire. Les eaux viennent en abondance dans le camp d'Iſraël. Les Moabites ſont vaincus, leur pays ruiné, la capitale aſſiégée ; le roi réduit à l'extrêmité immole ſon fils ſur les murailles à la vue des aſſiégeans, qui en ont horreur, & ſe retirent. La veuve d'un Prophete vient repréſenter à Eliſée, qu'un créancier de ſon mari, veut lui enlever ſon fils, & en faire ſon eſclave. (Chap. IV.) Le Prophete multiplie un peu d'huile qu'elle avoit chez elle, & lui donne ainſi le moyen de ſatisfaire à ce créancier. Il loge chez une femme conſidérable de Sunam. Il lui promet un fils, que Dieu lui donne au même temps que le Prophete lui avoit dit. Cet enfant tombe malade, & meurt. Sa mere le porte dans la chambre d'Eliſée, le met ſur ſon lit, & va elle-même trouver le Prophete. Il envoie ſon ſerviteur Giézi avec ſon bâton, & lui ordonne de mettre ce bâton, ſur le viſage de l'enfant. Giézi le fait inutilement. Le Prophete vient lui-même, ſe couche ſur l'enfant, & le reſſuſcite. Il adoucit l'amertume de certaines herbes qu'on avoit ſervies aux enfants des Prophetes. Il raſſaſie pluſieurs perſonnes avec un peu de pain. Une fille d'Iſraël captive dans la Syrie, y fait connoître Eliſée. (Chap. V.) Naaman général des armées du roi de Syrie vient trouver ce Prophete, pour le prier de le guérir de la lepre dont il étoit affligé. Eliſée envoie dire à Naaman d'aller ſe laver ſept fois dans le Jourdain. Naaman ſe retire fort fâché ; ſes ſerviteurs lui conſeillent de faire ce que le Prophete lui a dit. Il le fait, & eſt guéri. Il revient remercier le Prophete, & lui offre des préſents. Ce Prophete les refuſe. Naaman lui parle de l'adoration qui ſe rendoit en ſon pays dans le temple de Remmon ; ce qu'il dit ſur ce point, partage les Interpretes, & ſera le ſujet d'une Diſſertation. Eliſée le renvoie en paix. Giézi court après Naaman, & reçoit de lui deux habits & deux talents d'argent. Eliſée reproche à Giézi ſon avarice & ſon infidélité, & le frappe de lepre lui & ſa poſtérité.

Diſſertation ſur la priere que Naaman fit à Eliſée.

Les enfants des Prophetes vont, avec la permiſſion d'Eliſée, abattre du bois proche le Jourdain, pour agrandir leur logement. (Chap. VI.) L'un d'eux laiſſe tomber dans l'eau le fer de ſa coignée. Eliſée le fait re-

venir ſur l'eau, & lui donne ainſi moyen de le reprendre. Eliſée découvre au roi d'Iſraël les deſſeins du roi de Syrie qui lui faiſoit la guerre. Ce Prince envoie des ſoldats pour arrêter ce Prophete. Il les frappe d'aveuglement, & les conduit à Samarie, où il leur ouvre les yeux, leur fait donner à manger, & les renvoie à leur maître. Le roi de Syrie vient aſſiéger Samarie, & y cauſe une effroyable famine. Le roi d'Iſraël envoie un homme pour couper la tête d'Eliſée. Ce Prophete en eſt averti par le Seigneur, & donne le temps au roi de venir lui-même empêcher qu'on ne commette ce crime. Le même jour où le roi d'Iſraël avoit perdu toute eſpérance, Eliſée lui promet que le lendemain il y auroit à Samarie des vivres en abondance. (Chap. VII.) Un ſeigneur doute de la vérité de cette promeſſe. Le Prophete lui prédit qu'il verra cette abondance de vivres, mais qu'il n'en mangera point. Les Syriens frappés d'une terreur panique, levent le ſiege, abandonnent leur camp, & laiſſent toutes leurs proviſions. Des lépreux ayant reconnu la fuite des Syriens, en donnent avis au roi d'Iſraël. Ce Prince envoie reconnoître la vérité de cet avis; & s'en étant aſſuré, tous les habitants de Samarie vont piller le camp des ennemis, & l'Officier qui avoit douté de la parole d'Eliſée, eſt étouffé à la porte de la ville, ſelon ce que ce Prophete lui avoit prédit.

Eliſée avertit la Sunamite d'aller en quelqu'autre pays, pour éviter la famine qui devoit durer ſept ans dans la terre d'Iſraël. (Chap. VIII.) Il va à Damas, y prédit la mort de Bénadad roi de Syrie, le regne d'Hazaël, & les maux qu'il devoit faire à Iſraël. Hazaël ayant entendu cette prophétie, retourne à Damas, fait mourir le roi, & regne en ſa place. Joram roi de Juda imite l'impiété des Rois d'Iſraël. Dieu l'épargne en conſidération de David. Il défait les Iduméens. Il meurt; Ochozias ſon fils lui ſuccede, & marche dans les mêmes voies. Eliſée envoie un des enfants des Prophetes à Ramoth-Galaad y ſacrer Jéhu roi d'Iſraël. (Chap. IX.) Ce Prophete ordonne à Jéhu de la part du Seigneur d'exterminer la maiſon d'Achab, & de venger le ſang des Prophetes répandu par Jézabel. Jéhu eſt reconnu roi par les Officiers de l'armée. Il marche vers Jézrahel où Joram roi d'Iſraël étoit malade. Joram vient au devant de lui; Jéhu le tue, & fait jetter ſon corps dans le champ de Naboth. Ochozias roi de Juda qui étoit avec Joram, prend la fuite. Il eſt pourſuivi & bleſſé par les gens de Jéhu. Il en meurt, & eſt enſéveli dans la ville de David. Jéhu entre à Jezrahel : Jézabel ſe pare, & ſe met à une fenêtre. Jéhu la fait jetter en bas, & ſon corps eſt mangé par les chiens. Jéhu envoie ordre aux principaux de Samarie, de tuer les ſoixante & dix fils d'Achab qu'ils avoient entre leurs mains. (Chap. X.) Ils exécutent cet ordre, & lui envoient les têtes de ces Princes. Jéhu allant à Samarie, rencontre quarante-deux freres d'Ochozias Roi de Juda. Il les fait tuer, ſans en épargner aucun. Il aſſemble adroitement tous les Prêtres & les adorateurs de Baal; il les fait paſſer

au fil de l'épée. Il ruine le temple de cette idole, & l'extermine d'Iſraël. Il ne quitte point le culte des veaux d'or; cependant Dieu le récompenſe du ſoin qu'il a eu d'exécuter ſes ordres. Dieu laſſé des crimes d'Iſraël, permet que Hazaël Roi de Syrie, remporte de grands avantages ſur Iſraël. Jéhu meurt; & ſon fils Joachaz lui ſuccede.

Athalie mere d'Ochozias Roi de Juda, fait mourir les enfants que ſon fils avoit laiſſés, & uſurpe la couronnne. (Chap. XI.) Joſaba ſœur d'Ochozias, ſauve Joas de ce carnage. Il demeure ſix ans caché avec ſa nourrice dans le temple du Seigneur. La ſeptieme année du regne d'Athalie, le grand-Prêtre Joïada fait reconnoître Joas pour Roi, par les ſoldats & par le peuple. Athalie vient au bruit du couronnement de Joas. Elle entre dans le temple où elle le voit aſſis ſur ſon trône. Joïada la fait prendre par ſes ſoldats, qui la tuent. Les autels de Baal ſont renverſés par le peuple, qui célebre avec de grandes réjouiſſances le couronnement de Joas. Ce Prince regne juſtement tant qu'il ſuit les conſeils du grand-Prêtre Joïada. (Chap. XII.) Il reproche aux Prêtres le peu de ſoin qu'ils avoient de faire faire les réparations du temple. Il établit un nouvel ordre, afin qu'elles ſoient faites exactement. Hazaël Roi de Syrie vient aſſiéger Jéruſalem. Joas lui donne tout l'argent du temple & de ſon palais pour le faire retirer. Joas eſt tué par ſes ſerviteurs; & Amaſias ſon fils lui ſuccede. Joachaz Roi d'Iſraël imite les impiétés de Jéroboam, (Chapitre XIII.) & attire ſur lui la colere de Dieu, qui livre ſon peuple entre les mains des Rois de Syrie. Ce Prince affligé s'humilie devant le Seigneur qui l'écoute & délivre Iſraël des maux qu'il ſouffroit. Ce peuple continue d'adorer les idoles. Joachaz meurt, & Joas ſon fils regne en ſa place. Joas perſévere dans le culte des veaux d'or. Il va voir Eliſée qui ſe mouroit. Ce Prophete lui prédit qu'il battra trois fois les Syriens. Eliſée meurt. Un corps mort jetté dans ſon ſépulchre, reſſuſcite auſſi-tôt. Joas bat trois fois les Syriens, ſelon la prédiction de ce Prophete.

Amaſias Roi de Juda regne juſtement. (Chap. XIV.) Il fait mourir ceux qui avoient tué ſon pere. Il bat les Iduméens, & leur prend une fortereſſe. Il déclare la guerre à Joas Roi d'Iſraël. Ce Prince tâche de le porter à la paix. Amaſias ne veut point l'écouter. Joas marche contre lui, & lui donne bataille. Amaſias la perd, eſt pris par Joas, qui enleve tous les tréſors du temple de Jéruſalem, & les porte à Samarie. Joas meurt, & Jéroboam ſon fils lui ſuccede. Amaſias eſt obligé de s'enfuir à Lachis, à cauſe d'une conjuration faite contre lui à Jéruſalem. Les conjurés l'y pourſuivent, & l'y tuent. Son fils Azarias ou Ozias eſt établi Roi en ſa place. Jéroboam Roi d'Iſraël rétablit les limites de ce Royaume, ſelon la prédiction de Jonas. Il meurt; & Zacharias ſon fils lui ſuccede. Azarias Roi de Juda eſt frappé de lepre. (Chap. XV.) Joathan ſon fils gouverne à ſa place, & regne après lui. Zacharias Roi d'Iſraël eſt tué par Sellum, qui regne en ſa place. Sellum eſt tué par Manahem qui lui

ſuccede. Manahem exerce de grandes cruautés contre les habitants de Thapſa. Il achete la protection de Phul Roi d'Aſſyrie. Phacéia ſon fils lui ſuccede, & eſt tué par Phacée qui regne en ſa place. Phacée fait le mal devant le Seigneur. Theglathphalaſar tranſporte pendant ſon regne une grande partie des Iſraélites en Aſſyrie. Oſée conſpire contre Phacée, le tue, & regne après lui. Joathan Roi de Juda meurt; & Achaz ſon fils lui ſuccede.

Achaz Roi de Juda imite l'impiété des Rois d'Iſraël. (Chap. XVI.) Il eſt aſſiégé dans Jéruſalem par Raſin Roi de Syrie, & par Phacée Roi d'Iſraël. Il envoie demander du ſecours à Theglathphalaſar, qui prend Damas, & tue Raſin. Achaz va à Damas voir Theglathphalaſar. Il ordonne au grand-Prêtre Urie de faire faire un autel comme celui de Damas, dont il lui envoie le modele. Il abandonne le culte du Seigneur, & embraſſe le culte des idoles. Il meurt; & Ezéchias ſon fils lui ſuccede. Oſée Roi d'Iſraël fait le mal devant le Seigneur. (Chap. XVII.) Il eſt aſſujetti à Salmanaſar. Ce Prince ayant ſu qu'il vouloit ſe révolter, marche contre lui, le prend dans Samarie, & transfere les Iſraélites en Aſſyrie; Dieu le permettant ainſi, pour les punir de leur idolatrie. Cette derniere tranſmigration des Iſraélites donnera lieu à une Diſſertation ſur le pays où les dix Tribus furent tranſportées. Le Roi d'Aſſyrie envoie de ſes ſujets pour habiter dans Samarie, en la place des enfants d'Iſraël. Dieu envoie des lions contre ces nouveaux habitants. Ils font venir des Prêtres d'Iſraël pour leur apprendre le culte du Seigneur. Ils adorent en même temps les idoles.

Diſſertation ſur le pays où les dix Tribus furent tranſportées.

Ezéchias imite la piété de David. (Chap. XVIII.) Il détruit les hauts lieux, renverſe les idoles, & met en pieces le ſerpent d'airain que les Iſraélites adoroient. Il s'affranchit du tribut qu'il payoit aux Aſſyriens, & il remporte de grands avantages ſur les Philiſtins. Sennachérib attaque les villes de Juda. Ezéchias lui envoie tout l'or & tout l'argent qu'il trouve dans ſes tréſors. Il détache même les lames d'or des portes du Temple, & les lui donne pour l'engager à ſe retirer. Sennachérib envoie un corps d'armée devant Jéruſalem. Rabſacès l'un de ſes commandants, parle avec menaces, & prononce d'horribles blaſphêmes contre le Seigneur. Les officiers d'Ezéchias prient Rabſacès de leur parler en Syriaque afin que les Juifs ne puiſſent l'entendre. Mais il le refuſe, & parle encore avec plus de force & d'inſolence. Ezéchias conſterné des blaſphêmes de Rabſacès, déchire ſes vêtements, ſe couvre d'un ſac, & envoie vers Iſaïe, afin qu'il prie le Seigneur pour lui & pour ſon peuple. (Ch. XIX.) Iſaïe conſole Ezéchias, & lui promet le ſecours du Seigneur. Sennachérib marche contre le Roi d'Ethiopie. Il fait de nouvelles menaces à Ezéchias, & lui écrit une lettre pleine de blaſphêmes. Ezéchias préſente la lettre de Sennachérib devant le Seigneur, & le prie avec beaucoup de ferveur. Iſaïe l'aſſure que Dieu a écouté ſa priere, & qu'il le délivrera de la main de Sennachérib, auquel il fait pluſieurs reproches. L'ar-

mée de ce Prince eſt exterminée par un Ange, & lui-même eſt maſſacré par ſes enfants. La défaite de l'armée de Sennachérib ſera le ſujet d'une Diſſertation. Jéruſalem étoit menacée par ce Prince, lorſque Ezéchias tombe malade. (Chap. XX.) Iſaïe l'avertit de ſe préparer à la mort. Ce Prince a recours au Seigneur qui lui promet de lui donner encore quinze années de vie, & de délivrer Jéruſalem de la main du Roi des Aſſyriens, & en même temps lui donne un ſigne pour l'aſſurer de la vérité de cette promeſſe, en faiſant rétrograder l'ombre du ſoleil ſur l'horloge d'Achaz : ce ſera le ſujet d'une Diſſertation. Le Roi de Babylone envoie des ambaſſadeurs à Ezéchias pour le féliciter ſur le recouvrement de ſa ſanté. Ezéchias leur montre tous ſes tréſors. Il en eſt repris par le Prophete Iſaïe, qui lui prédit qu'ils ſeront un jour tranſportés à Babylone. Ezéchias meurt, & Manaſſé ſon fils lui ſuccede. Manaſſé adore les idoles, & rétablit les hauts lieux. (Chap. XXI.) Il profane le temple du Seigneur en y établiſſant le culte des idoles, & il ſurpaſſe en impiété les anciens habitants de la terre de Chanaan. Le Seigneur annonce les maux qu'il fera tomber ſur Jéruſalem & ſur Juda à cauſe de Manaſſé qui a fait pécher Juda. Manaſſé meurt ; & Amon ſon fils regne en ſa place. Il imite les impiétés de ſon pere. Il eſt tué par ſes ſerviteurs ; & ſon fils Joſias lui ſuccede.

Diſſertation ſur la défaite de l'armée de Sennachérib.

Diſſertation ſur la rétrogradation de l'ombre du ſoleil ſur l'horloge d'Achaz.

Joſias imite la piété de David. (Chap. XXII.) Il fait réparer le temple, & rétablit le culte de Dieu. Il entend la lecture du Livre de la Loi, qu'on avoit trouvé dans le temple, & en eſt effrayé. Il envoie conſulter la Prophéteſſe Holda qui l'aſſure que tous les maux écrits dans ce Livre, tomberont ſur Jéruſalem & ſur ſon peuple ; mais que ce ne ſera qu'après ſa mort. Joſias ayant aſſemblé les anciens de Juda, va au temple, y lit devant le peuple le Livre de la Loi, & fait une nouvelle alliance avec le Seigneur. (Chap. XXIII.) Il détruit tout ce qui étoit conſacré aux idoles, & extermine les augures, & ceux qui offroient de l'encens à Baal. Il détruit l'autel de Béthel, après y avoir brûlé les os des adorateurs des idoles, ſelon que le Prophete l'avoit prédit. Il fait mourir les Prêtres des hauts lieux ; & étant retourné à Jéruſalem, il y fait célébrer la Pâque. Néchao roi d'Egypte marche contre le roi des Aſſyriens. Joſias va au devant de lui, lui donne bataille, & eſt tué. Son fils Joachaz eſt établi roi par le peuple. Néchao le prend, l'emmene en Egypte, & établit en ſa place Eliacim, qu'il nomme Joacim. Celui-ci paye de grandes ſommes au roi d'Egypte, & s'abandonne à toutes les impiétés de ſes peres. Nabuchodonoſor vient en Judée : (Chap. XXIV.) ici commence la captivité de Babylone. Joacim demeure aſſujetti au roi de Babylone pendant trois ans. Il veut ſecouer le joug. La Judée eſt ravagée par les peuples voiſins. Joacim meurt ; ſon fils Joachin lui ſuccede, & commet les mêmes crimes que ſes peres. Nabuchodonoſor vient une ſeconde fois devant Jéruſalem. Joachin ſe rend à lui. Le temple eſt pillé ; & les principaux des habitants de Jéruſalem, ſont tranſ-

portés à Babylone. Mathanias eſt mis en la place de Joachin, & reçoit le nom de Sédécias. Il fait le mal devant le Seigneur, & ſe révolte contre le roi de Babylone. Nabuchodonoſor vient une troiſieme fois aſſiéger Jéruſalem. (Chap. XXV.) Il y fait une brêche. Sédécias s'enfuit. Il eſt pris, & amené au roi de Babylone, qui fait mourir ſes enfants devant lui, & lui fait crever les yeux. Nabuzardan général de l'armée de Nabuchodonoſor, acheve de piller le temple & la ville de Jéruſalem. Il y met le feu. Il en abat les murailles, & en tranſporte les habitants à Babylone avec toutes les richeſſes. Godolias eſt établi gouverneur du pays. Iſmaël le tue; & le peuple craignant les Chaldéens, s'enfuit en Egypte. Evilmérodach roi de Babylone tire de priſon Joachin, & le fait manger à ſa table le reſte de ſa vie. Voilà le précis du quatrieme & dernier Livre des Rois.

V. Inſtructions & myſteres renfermés dans ces deux Livres.

Dans ces deux derniers Livres, comme dans les deux premiers, (a) l'Auteur ſacré, conduit & inſpiré par l'Eſprit de Dieu, s'attache à rapporter les événements les plus propres à faire ſentir la providence de Dieu, à donner une haute idée de ſa ſageſſe & de ſa puiſſance, de ſa juſtice & de ſa bonté. Il eſt tout occupé de la grandeur & de la ſainteté du Seigneur; & il s'efforce par-tout de repréſenter l'avantage qu'il y a de lui être fidele, & le malheur qu'on s'attire quand on lui manque de fidélité.

Quoique cette hiſtoire ſoit courte, il en eſt peu néanmoins dont les événements ſoient auſſi variés, & qui fourniſſent des inſtructions auſſi importantes. La ſageſſe que Salomon reçoit de Dieu, & qu'il fait paroître avec tant d'éclat au commencement de ſon regne, mais qu'il perd enſuite d'une maniere ſi déplorable, fait voir à ceux qui ont reçu les plus grandes lumieres & les dons les plus excellents, avec quel ſoin ils doivent veiller ſur eux-mêmes, & avec quelle ardeur ils doivent recourir à Dieu, pour le prier de conſerver en eux les biens dont il les a comblés.

Les richeſſes immenſes de Salomon, la ſomptuoſité de ſa table, la magnificence de ſa cour, la multitude de ſes officiers, & la grandeur de ſa puiſſance, ſont une figure imparfaite de la grandeur du véritable Salomon, & de la gloire infinie qui éclate dans ſa maiſon. Elles marquent auſſi, par leur peu de durée, & par le vuide où elles laiſſent le cœur de ce Prince, la vanité des biens de ce monde, & l'impuiſſance où ils ſont de raſſaſier le cœur de l'homme, & de lui procurer une véritable félicité.

(a) Ce dernier article eſt tiré en partie de la Préface du P. de Carrieres. On y trouvera par forme de ſupplément dans cette nouvelle édition, les réflexions que j'y ai ajoutées dans le journal Eccléſiaſtique de Mai 1765. C'eſt le développement des vues dont le P. de Carrieres a donné les premieres ouvertures.

Lo

Le temple que Salomon bâtit en l'honneur du vrai Dieu, eſt une image de l'Egliſe, bâtie par les ſoins du vrai fils de David, qui emploie à cet édifice ſpirituel les Juifs & les Gentils, & qui veut que toutes les pierres qui entrent dans ſa ſtructure ſoient taillées hors de la Jéruſalem céleſte, afin que l'on n'entende aucun bruit dans cette cité ſainte, & que tous ceux qui l'habitent, y jouiſſent d'une paix profonde & d'une parfaite tranquillité.

Ce temple matériel que Salomon bâtit, ne ſubſiſta pas long-temps dans ſon éclat & ſa ſplendeur. Dieu en livra bien-tôt toutes les richeſſes aux ennemis de ſon peuple, pour le punir de ſes infidélités, & pour apprendre à tous les hommes, qu'il n'eſtime les plus riches dons qu'on lui offre, qu'autant qu'ils ſont la marque du don ſincere qu'on lui fait de ſon cœur. Il vouloit auſſi par-là faire comprendre à ſon peuple, que les promeſſes immuables qu'il lui avoit faites, regardoient moins ce temple matériel, que le temple ſpirituel qu'il devoit former par ſa grace, & dans lequel il devoit éternellement habiter.

L'uſage que Dieu fait de l'aveuglement de Roboam, qui préfere le conſeil des jeunes gens de ſa cour à celui des ſages vieillards qui avoient été auprès de ſon pere, fait voir comment ſa divine ſageſſe ſait faire ſervir à l'exécution de ſes deſſeins les paſſions des hommes.

On voit encore la même vérité dans la perſonne de Jéroboam. Dieu ſe ſert de ſon orgueil & de ſon ambition pour punir l'impiété de Salomon en la perſonne de ſon fils : & Jéroboam devient enſuite lui-même un exemple étonnant de l'aveuglement du cœur humain. Il ſe voit choiſi de Dieu pour régner ſur dix tribus d'Iſraël que Dieu ôte à Roboam pour punir l'idolatrie de Salomon ; & Jéroboam, pour s'aſſurer l'empire ſur ces dix tribus, abandonne lui-même le Seigneur, comme avoit fait Salomon, & ſe livre à l'idolatrie qui avoit fait perdre à ce Prince, en la perſonne de ſon fils, le Royaume que Dieu vient de lui donner.

Les moyens que Dieu emploie pour porter Jéroboam à rentrer en lui-même, ne ſervent qu'à montrer plus clairement l'endurciſſement de ſon cœur. Il réſiſte à la parole d'un Prophete que Dieu lui envoie ; il mépriſe ſes menaces ; il voit l'Autel qu'il avoit élevé en l'honneur de ſes idoles, ſe briſer à ſes yeux, ſans en être touché ; il perd le mouvement de la main qu'il avoit étendue contre ce Prophete, & il ne ſe convertit pas : il demeure inſenſible à la grace de ſa guériſon, que ce même Prophete lui accorde avec une extrême générosité.

Les ſucceſſeurs de ce Prince ingrat tombent preſque tous dans le même aveuglement & la même infidélité. Dieu les élevoit ſur le trône pour punir l'idolatrie de leurs prédéceſſeurs ; & ils tomboient enſuite eux-mêmes dans cette idolatrie, & attiroient ainſi ſur eux les mêmes châtiments qu'ils avoient fait ſouffrir à ceux qui les avoient précédés : Dieu faiſant voir, par la conduite inſenſée de ces Princes, l'aveuglement du cœur de l'homme, & le beſoin qu'il a du ſecours intérieur

de la grace pour connoître ſon véritable bien, & pour y demeurer invariablement attaché.

Dieu, pour faire ſentir cette vérité dans toute ſon étendue, n'épargnoit aucun des ſecours extérieurs qui pouvoient porter ces Princes & leurs peuples à ſortir de leur aveuglement & de leur inſenſibilité. Il leur envoyoit des Prophetes remplis de ſon eſprit & revêtus de ſon ſouverain pouvoir; il autoriſoit leurs paroles par des miracles inouïs; il multiplioit ſes prodiges au milieu d'Iſraël. Aux exhortations les plus tendres, il joignoit les menaces les plus terribles. Il frappoit les Iſraélites dans ſa colere, & les guériſſoit par ſa bonté. Mais enfin ce peuple ingrat & infidele, endurciſſant ſon cœur contre les divins effets de la juſtice & de la miſéricorde de ſon Dieu, fut livré à ſes ennemis, enlevé de la Terre ſainte qu'il avoit ſouillée par ſes crimes, & conduit dans une terre étrangere pour y ſouffrir une longue & dure captivité.

L'inſtruction que Dieu nous donne en nous mettant ſous les yeux l'hiſtoire du Royaume d'Iſraël, ſéparé de la maiſon de David & de la tribu de Juda, il nous la confirme en nous préſentant l'hiſtoire du Royaume de Juda même. Les enfants de Juda voient le triſte exemple que Dieu leur donne dans la perſonne des enfants d'Iſraël leurs propres freres, & ils n'en profitent pas. Ils ſe précipitent eux-mêmes dans l'idolatrie qui a irrité le Seigneur contre les enfants d'Iſraël. Dieu ſuſcite parmi eux, comme parmi les enfants d'Iſraël, des Prophetes qui leur reprochent leurs iniquités & leur annoncent les vengeances du Seigneur, & ils ne les écoutent pas. Il fait plus: il leur donne des Rois ſelon ſon cœur, qui s'efforcent de les ramener au Dieu de leurs peres: mais ils ſont plus diſpoſés à ſuivre l'exemple de leurs mauvais Princes, qu'à imiter ceux qui, dociles à la voix de Dieu, s'appliquoient à lui ſoumettre leurs ſujets. Il permet que les Aſſyriens qui avoient ſubjugué le Royaume d'Iſraël, pénetrent juſques dans le ſein du Royaume de Juda, s'avancent juſqu'aux portes de Jéruſalem conduits par Sennachérib. Il exauce les cris du ſaint Roi Ezéchias; il délivre ſon peuple par un des plus étonnants miracles de ſa puiſſance. Mais après la mort de ce Prince, Manaſſé ſon ſucceſſeur & ſon fils, retombe lui-même dans l'idolatrie, & entraîne avec lui ſon peuple dans ſon infidélité. Manaſſé frappé de Dieu, revient à lui; mais le peuple s'endurcit. Dieu ſuſcite encore au milieu de Juda l'exemple du ſaint Roi Joſias; il y joint la voix puiſſante de ſon Prophete Jérémie: mais toutes ces graces extérieures ſont inſuffiſantes pour fléchir l'indocilité du cœur de ce peuple. L'hypocriſie des enfants de Juda & leur perſévérance dans le mal, achevent d'attirer ſur eux les derniers coups des vengeances du Seigneur, qui néanmoins les frappe encore à trois fois par la main de Nabuchodonoſor, avant de conſommer ſur eux les effets de ſa juſte colere par la ruine de Jéruſalem & du Temple, & par le dernier enlévement de leurs captifs.

Les Chrétiens, en liſant les grands événements qui ſont rapportés

dans ces divins Livres, doivent ſe ſouvenir qu'ils ont été écrits pour leur inſtruction particuliere : & que tout ce qui ſe paſſoit chez les Juifs n'étoit qu'une figure de ce qui les regarde. Ainſi ils doivent également profiter des graces que Dieu a accordées à ce peuple & des plaies dont il l'a frappé. Ils voient dans ſon ingratitude & dans ſon penchant à l'idolatrie, ce qu'ils ſeroient eux-mêmes ſans la grace de Jeſus-Chriſt, qui leur a fait connoître la vérité, & la leur a fait aimer ; & ils apprennent des maux qu'a ſoufferts ce peuple, à craindre l'infidélité qui les lui a attirés.

Les perſécutions & les combats que David a eus à ſoutenir de la part de ſon propre peuple & de la part des nations ennemies de ſon peuple, étoient l'image des perſécutions que l'Egliſe a eues à ſouffrir de la part des Juifs dans ſon établiſſement & de la part des Païens pendant trois ſiecles. Le regne pacifique de Salomon repréſente la paix dont l'Egliſe a joui depuis que les Empereurs & les Rois ſe ſont eux-mêmes ſoumis au joug de Jeſus-Chriſt. Les infidélités dont Salomon ſe rendit coupable dans la tranquillité de ſon regne, & ſur-tout l'idolatrie par laquelle il ternit ſa gloire, figurent les infidélités dont les Chrétiens ſe rendirent coupables depuis que la paix fut rendue à l'Egliſe, & ſur-tout le ſcandale des grandes Héréſies, telles que l'Arianiſme, qui prit naiſſance dans ces jours de paix, & qui fut appuyé ſucceſſivement par pluſieurs Princes Chrétiens depuis Conſtantin juſqu'à Théodoſe, qui mit fin à ce ſcandale. Car, ſelon la penſée des ſaints Peres, les idoles au milieu des Chrétiens, ce ſont particuliérement les dogmes de l'erreur qui s'efforcent d'uſurper l'hommage ſouverain qui n'eſt dû qu'à la vérité.

Après la mort de Salomon, le Royaume ſe diviſe, l'eſprit de ſchiſme s'empare des dix tribus, l'idolatrie ſe répand dans le Royaume d'Iſraël. Après la mort de Théodoſe, l'Empire ſe diviſe ; les diſſenſions s'élevent entre l'Orient & l'Occident ; l'erreur fait de rapides progrès chez les Orientaux ; le Neſtorianiſme & l'Eutychianiſme pervertiſſent des Provinces entieres ; le ſchiſme entraîne toute l'Egliſe Grecque. Le Pape Grégoire IX. écrivant à Germain, Patriarche de Conſtantinople, ſentoit lui-même la vérité de ce parallele, lorſqu'il diſoit : (*a*) certainement la diviſion des tribus faite avec tant de préſomption ſous Jéroboam, lequel, ſelon l'Ecriture, a fait pécher Iſraël, ſignifie manifeſtement, *patenter ſignat*, le ſchiſme des Grecs ; & la multitude des abominations de Samarie, ſignifie les diverſes héréſies de cette multitude qui eſt ſéparée, & qui a ceſſé de révérer le Temple du Seigneur, c'eſt-à-dire, l'Egliſe Romaine.

Les infidélités des dix tribus idolâtres & ſchiſmatiques ſont punies

(*a*) *Tom. XI. Conc: Ep. Greg. IX. p.* 324.

par la main des Aſſyriens, qui ſubjuguent à diverſes repriſes toute l'étendue du Royaume d'Iſraël. Les infidélités des Orientaux ſéduits par les faux dogmes, & de toute l'Egliſe Grecque entraînée par le ſchiſme, ſont ſucceſſivement punies (*a*) par diverſes invaſions d'un peuple ennemi du nom Chrétien, c'eſt-à-dire, par les Mahométans, qui ſubjuguent d'abord les deux grands patriarchats d'Egypte & de Syrie, & ſoumettent enſuite tout l'Empire des Grecs.

Les enfants de Juda imitent les infidélités des enfants d'Iſraël; ils attirent ſur eux la colere du Seigneur; les Aſſyriens qu'il a choiſis pour frapper ſon peuple, ſe répandent dans la Judée, s'avancent juſqu'aux portes de Jéruſalem, où Dieu par ſa miſéricorde arrête leurs progrès. Les Occidentaux ayant de même attiré ſur eux la colere du Seigneur, les Sarraſins, diſciples de Mahomet, paſſent de l'Orient dans l'Occident; ils inondent l'Afrique, l'Eſpagne, les Gaules; ils s'avancent juſqu'aux portes de Rome, où Dieu arrête leurs progrès: & de même les Turcs après avoir ſubjugué Conſtantinople & ſon Empire, pénetrent dans l'Occident, entrent dans l'Italie, & en aſſiégeant Otrante menacent Rome, (*b*) mais Dieu daigne encore les arrêter & les repouſſer.

Les enfants de Juda échappés à la main de Sennachérib ſe livrent à l'idolatrie, & tombent ſous la main des Chaldéens conduits par Nabuchodonoſor, qui trois fois inonde la Judée. Les Occidentaux échappés à la main des Turcs qui ont ſubjugué l'Orient, (*c*) ſe laiſſent eux-mêmes ſéduire par l'illuſion de la prétendue réforme, & s'abandonnent eux-mêmes à de faux dogmes: l'erreur fait d'étranges progrès; & déjà plus d'une fois, Dieu nous a montré ſa verge; on ſe ſouvient encore des dangers auxquels la capitale de l'Empire s'eſt vue expoſée: Vienne en Autriche célebre elle-même chaque année avec action de graces l'anniverſaire du jour où Dieu, par un effet ſignalé de ſa puiſſance & de ſa miſéricorde, la délivra de la main des Turcs qui l'aſſiégeoient en 1683.

En délivrant ainſi la capitale de l'Empire, & forçant les ennemis du nom Chrétien à rentrer dans leurs états, Dieu a ſauvé tout le reſte de l'Europe de l'inondation dont elle étoit menacée. Beniſſons Dieu qui continue de nous couvrir de ſa main puiſſante & miſéricordieuſe: gardons-nous bien d'abuſer de ſa patience & de ſa longue tolérance. Craignons ſa juſtice qui, en épargnant aux coupables les fléaux temporels, réſerve aux impénitents des malheurs d'autant plus redoutables qu'ils ſeront éternels.

Souvenons-nous de cette parole de S. Jérôme, & ne l'oublions ja-

---

(*a*) La Chétardie, Explic. de l'Apocal. Duguet, Explic. des Livres des Rois. = (*b*) Maſſillon, Panég. de S. François de Paule. = (*c*) La Chétardie, Explic. de l'Apocal.

mais : (*a*) *Punitis Hæreticis, qui intelliguntur Ephraim, etiam Judas, ſcilicet hi qui cum Eccleſia permanent, & Hæreticorum vel erroribus vel vitiis continentur, ſimili ſententiæ ſubjacebunt.* » Les Hérétiques compris ſous le nom *d'Ephraïm*, (qui déſigne le Royaume d'Iſraël) ayant été punis, *Juda* même, c'eſt-à-dire, ceux qui demeurant avec l'Egliſe, ſont toutefois engagés dans les erreurs & dans les vices des Hérétiques, auront à ſubir avec eux une ſemblable ſentence. « Voilà ce que les ſaints Peres & les Interpretes les plus éclairés ont vu dans l'hiſtoire des deux Royaumes d'Iſraël & de Juda : voilà ce que nous devons y voir après eux, ſi nous voulons avec eux profiter des inſtructions que Dieu nous y a préparées.

(*a*) *Hier. in Oſeæ, cap.* v.

DISSERTATION

SUR

LES TEMPLES DES ANCIENS. (a)

I. Dieu n'a pas beſoin de Temples : mais ils ſont, en quelque ſorte, néceſſaires à l'homme.

NUlle Religion ne peut ſubſiſter parmi les hommes ſans un culte ſenſible, & ſans quelques cérémonies extérieures, dont la pratique ſoit commune à tous ceux qui ſont réunis dans la même Religion, vraie ou fauſſe. (*b*) Ainſi l'on peut dire que les Temples & les lieux où l'on ſe raſſemble pour l'exercice de ce culte commun, ſont auſſi anciens que le monde, & qu'ils ſont partie de la Religion naturelle même, puiſqu'ils ſont néceſſaires pour la pratique du premier & du plus indiſpenſable devoir de l'homme.

La néceſſité d'avoir des Temples, n'eſt point fondée ſur la nature de Dieu, ſur ſes beſoins, ni même préciſément ſur le commandement qu'il en ait fait. Ces lieux, qui dans un ſens, ſont ceux où la Majeſté Divine ſe fait le plus remarquer ſur la terre, & où elle donna aux hommes des preuves plus éclatantes de ſa préſence & de ſa bonté, ſont dans un autre ſens, quelque choſe qui diminue & qui rabaiſſe ſa grandeur & ſa gloire infinie, puiſqu'il ſemble qu'on veut borner, renfermer, reſſerrer dans un lieu, celui qui eſt par-tout, qui nous voit, qui nous écoute, qui veille à nos beſoins dans tous les temps & dans tous les lieux. Les profanes mêmes l'ont judicieuſement remarqué. *A quoi bon bâtir des Temples* ? dit un Philoſophe dans S. Clément d'Alexandrie ? (*c*) *Car enfin l'on ne peut rien faire de ſacré & digne de Dieu, qui ne ſoit en même temps d'une ſainteté & d'un prix proportionné à ſa grandeur. Or il n'y a rien de pareil dans tout ce qui n'eſt que l'ouvrage des maçons, & des ouvriers les plus vils.* Inſenſés que vous êtes, diſoit Héraclite, dites-moi donc qui eſt ce Dieu que vous renfermez dans des murailles ? Ne ſavez vous pas que Dieu n'eſt point matériel, ni l'ouvrage de la main d'un homme ; mais que tout le monde eſt ſon temple ? (*d*) Platon ne vouloit point de Temples particu-

---

(*a*) Tout le fond de cette Diſſertation eſt de Dom Calmet. = (*b*) *Aug. lib.* 19. *contra Fauſtum. In nullum nomen Religionis, ſeu verum, ſeu falſum, coagulari poſſunt homines, niſi aliquo ſignaculorum ſeu Sacramentorum viſibili conſortio colligantur.* = (*c*) *Zeno apud Clem. Stromat. lib.* 5. Ἱερὰ δὲ οἰκοδομεῖν θεῷ δίκαιον· ἱερὸν γὰρ οὐ πολλῷ ἄξιον τῷ ἁγίῳ θεῷ χρήματίζειν, θεῷ δὲ πολλῷ ἄξιον τῷ ἁγίῳ οἰκοδόμημα ἰσχὺν τῷ βαστάσαι. = (*d*) *Lib.* XII. *de Legibus.*

liers. Il diſoit que toute la terre eſt un Temple commun à tous les Dieux. S'il permettoit de faire des Temples aux Dieux, il vouloit qu'on n'y mit ni or, ni argent, ni ivoire, ni fer, ni airain. Les anciens Peres de l'Egliſe, à qui les Païens reprochoient qu'ils ne bâtiſſoient point d'Egliſes à leur Dieu, ne manquoient pas de leur dire que le vrai Temple de la Divinité, eſt tout l'univers; que le lieu où il ſe plaît, où il veut demeurer, eſt le cœur de l'homme; que c'eſt lui faire injure, que de lui donner un Temple pour demeure : (*a*) *Nonne prima & maxima contumelia eſt, habitationibus Deos habere diſtrictos ?* Salomon, après avoir bâti au Seigneur le plus ſomptueux Temple qui fut jamais, reconnoît que ce Palais ſi majeſtueux n'avoit rien de proportionné à la grandeur de celui auquel il le deſtinoit : (*b*) *Si le Ciel même & les Cieux des Cieux ne ſont pas capables de vous contenir*, diſoit ce ſage Prince; *combien moins cette maiſon que j'ai bâtie* ! Dieu même, dans Iſaïe, nous fait connoître quelle idée nous devons avoir des Temples, lorſqu'il dit : (*c*) *Le Ciel eſt mon Trône, & la terre eſt mon marche-pied : où me bâtirez-vous une maiſon ? & où me donnerez-vous un lieu de repos ?* David forma le pieux deſſein de bâtir une maiſon au Seigneur ; Salomon exécuta ce grand & pieux deſſein : *Mais le Très-Haut n'habite pas dans des Temples faits de la main des hommes*, dit Saint Etienne dans les Actes. (*d*)

C'eſt donc pour ſe proportionner à nos beſoins, & pour ſe rabaiſſer à notre foibleſſe, que Dieu a voulu qu'on lui conſacrât des lieux d'oraiſon, & des ſacrifices, & des Temples où il reçut nos vœux & nos prieres, & où nous nous aſſemblions pour lui rendre nos reſpects & nos hommages. (*e*) Ce n'eſt ni pour le mettre à couvert des pluies, des vents, & des tempêtes, ni pour le garantir du froid ou du chaud, que nous lui bâtiſſons des maiſons, (*f*) ni pour le beſoin qu'il en ait, que nous lui donnons des Miniſtres & des Prêtres; c'eſt pour nous mettre nous-mêmes en état de lui rendre nos devoirs ; c'eſt pour nous élever vers lui; c'eſt pour nourrir & entretenir dans nos cœurs les ſentiments de reſpect, d'amour & de reconnoiſſance que nous lui devons. En un mot, tout l'appareil, tout l'éclat, tout le dehors de la Religion, n'eſt que par rapport à l'intérieur, & ne doit ſervir qu'à l'édification de ce Temple inviſible, que chacun de nous doit porter dans ſon cœur ; &

(*a*) *Arnob. lib. contra Gentes. Vide & Minut. in Octav. &c.* = (*b*) 3. *Reg.* VIII. 27. 2. *Par.* VI. 18. = (*c*) *Iſai.* LXVI. 1. *Quæ eſt* (Hebr. *ubi erit*) *iſta domus quam ædificabitis mihi ? & quis eſt*, (Hebr. *& ubi erit*) *iſte locus requietionis meæ ?* = (*d*) *Act.* VII. 48. = (*e*) 2. *Mach.* V. 19. *Non propter locum gentem, ſed propter gentem locum Deus elegit.* = (*f*) *Arnob. lib.* 6. *contra Gent. Non idcircò attribuimus Diis Templa, tanquam humidos ab iis imbres, ventos, pluviáſque arceamus, aut ſoles ; ſed ut eos poſſemus coràm & cominùs intueri, affari de proximo, & cum præſentibus quodammodò venerationum colloquia miſcere.*

à nous affermir dans le culte intérieur en eſprit & en vérité, qui eſt le ſeul que Dieu demande de nous.

II. Simplicité du culte dans les premiers temps. Autels érigés au vrai Dieu.

Les premiers hommes, dans l'exercice de leur Religion, donnoient moins dans le faſte & dans l'extérieur. Leur culte étoit plus ſimple & plus pur. Leurs ſentiments étoient apparemment plus dégagés & plus intérieurs, que ne l'ont été ceux des hommes qui ſont venus depuis. Ils faiſoient conſiſter leur Religion dans un petit nombre d'actions extérieures, convaincus que le véritable culte eſt celui qui vient du cœur. On n'avoit point encore multiplié les lieux où l'on offroit des ſacrifices au Seigneur; & on ne s'étoit pas aviſé de lui bâtir des Temples. (*a*) Les cérémonies & les dehors de la piété, n'en avoient point encore étouffé l'intérieur & l'eſſentiel; & l'on n'avoit pas vu dans la Religion, l'acceſſoire prendre la place du principal. Il n'y eut que de ſimples Autels avant le déluge, & même encore long-temps depuis. Abel, Noë, Abraham, Iſaac, & Jacob, ces vrais & ſinceres adorateurs, ne bâtirent aucuns Temples. Un Autel ſimple dans un lieu pur & écarté, ſans figures & ſans ſtatues, ſans ornements & ſans richeſſes, dans un bois ou ſur une hauteur, étoit le lieu où pénétrés d'une ſainte frayeur, ils s'aſſembloient pour reconnoître le ſouverain Seigneur par un culte ſincere & religieux.

L'Autel que Jacob érigea après la viſion qu'il eut à Béthel, comme il alloit en Méſopotamie, n'étoit que d'une pierre brute, qu'il avoit miſe ſous ſa tête pour dormir. Il l'érigea comme un monument, dit l'Ecriture, (*b*) & il verſa de l'huile deſſus. Au retour de la Méſopotamie, il alla au même endroit pour s'acquitter du vœu qu'il avoit fait d'offrir à Dieu la dîme de tous ſes biens. Moyſe même ordonne qu'on ne faſſe que de pierres brutes, les Autels qu'on pourra ériger au Seigneur. (*c*)

III. Bois ſacrés. Enclos découverts.

Abraham, pour concilier plus de reſpect à l'autel qu'il avoit dreſſé à Berſabée, planta un bois autour. (*d*) C'étoit comme une eſpece de Temple, où il alloit religieuſement avec ſa famille offrir à Dieu ſes prieres & ſes ſacrifices. Nous ne voyons rien de plus ancien, après les Autels, que les bois ſacrés. Moyſe ne parle jamais bien clairement de Temples; mais ſouvent il parle des bois conſacrés aux Idoles. Il ordonne aux Iſraélites de détruire les Autels, d'abattre les bois, de démolir les monuments ſacrés, ou les ſtatues des Chananéens; mais il ne commande pas de démolir leurs Temples: ce qu'il n'auroit ſans doute pas manqué de faire, s'ils euſſent alors été communs dans ce pays. Et on ne remarque pas que lui-même en ait démoli aucun, dans les con-

---

(*a*) *Euſeb. Præp. lib.* 1. *c.* 9. Οἱ πρῶτοι τῇ παλαιότατι τῶν ἀνθρώπων, οὔτε ναοῦν ἱκεσίαις ἀφίεσαν, οὔτε ξοάνων ἐφιδρύμασι. = (*b*) *Geneſ.* XXVIII. 18. = (*c*) *Exod.* XX. 25. & *Deut.* XXVII. 5. = (*d*) *Geneſ.* XXI. 33.

quêtes

quêtes qu'il fit au delà du Jourdain, quoiqu'on n'ignore pas que tout ce pays étoit plongé dans l'idolatrie, & que Phégor, Moloch, & Chamos y étoient adorés.

Ces fauſſes Divinités n'avoient peut-être point d'autres temples que les bois où on les adoroit, ou des niches & des temples portatifs, où l'on portoit leurs ſtatues, ainſi qu'Amos (*a*) le marque d'une maniere aſſez claire. Quelques-uns doutent même ſi alors ces peuples avoient des ſtatues. Les Anciens qui nous parlent des premieres Divinités des Arabes, parmi leſquels les Moabites & les Ammonites étoient compris, les dépeignent comme de ſimples pierres informes, ou taillées, mais non pas avec une forme humaine. Les plus anciennes Divinités Phéniciennes furent adorées ſous la forme de bâtons ou de haſtes, & de colonnes dreſſées en leur honneur, dit Sanchoniaton. (*b*) C'eſt pour cela, ſelon Trogus, que l'on met des haſtes ou des ſceptres dans les mains des Dieux, parce qu'au commencement on adora ces bâtons au lieu des figures des Dieux : (*c*) *Nam ab origine rerum, pro Diis immortalibus veteres haſtas habuére.* Joſeph (*d*) parle de quelques colonnes précieuſes, conſacrées dans l'ancien temple de Tyr. Les Septante ont accoutumé de rendre par *colonnes*, le mot Hébreu, *matſeba*, qu'on traduit ordinairement par *ſtatues*, & il ſemble que le nom de *colonnes*, revient mieux à la ſignification du terme original.

On ſait l'antiquité du culte qu'on a rendu aux bois ſacrés, auſſi-bien qu'aux idoles auxquelles ces lieux étoient conſacrés. Gédéon abattit le bois conſacré à Baal : (*e*) les Rois d'Iſraël & de Juda conſacrerent ſouvent de ſemblables bois aux faux Dieux. (*f*) Et d'autres Rois plus pieux les abattirent, & renverſerent les autels qu'ils y avoient bâtis, & les idoles qu'ils y avoient placées. C'eſt dans ces bois que ſe commettoient ordinairement les abominations que les Prophetes reprochent ſi ſouvent aux Juifs. S. Clément d'Alexandrie nous parle des bois qui accompagnoient toujours les temples des Egyptiens. Le temple de Jupiter Ammon étoit au milieu d'un bois ; & celui que Virgile nous décrit dans Carthage, (*g*)

Lucus in urbe fuit media.....

Les Géographes nous décrivent quelques bois ſacrés de l'Arabie, &

(*a*) *Amos* v. 26. *Portaſtis tabernaculum Moloch veſtro, & imaginem Idolorum veſtrorum, ſidus Dei veſtri, quæ feciſtis vobis.* Voyez la Diſſertation ſur ce texte. (Elle ſera placée à la ſuite de la Préface ſur ce Prophete.) = (*b*) *Sanchoniat. ſeu Porphyr. apud Euſeb. præpar. lib.* 1. *cap. ult.* = (*c*) *Juſtin. lib.* 48. = (*d*) *Joſeph. lib.* 1. *contr. Appion.* = (*e*) *Judic.* VI. 25. (Ici & dans les textes qui vont être cités des Livres des Rois, Dom Calmet prend au ſens de *Lucus*, comme l'exprime la Vulgate, le même mot Hébreu *Aſera*, ou *Aſerim*, dont il parle ailleurs comme ſignifiant l'idole même adorée dans ces bois profanes. (Voyez la *Diſſertation ſur les Divinités Phéniciennes*, à la tête du Livre des Juges.) Ce ſont deux ſens différents du même mot.) = (*f*) 3. *Reg.* XIV. 15. & 23. XV. 13. & XVI. 33. & 4. *Reg.* XIII. 6. & XVII. 10. & *paſſim.* = (*g*) *Æneid. lib.* 1.

en particulier celui des Palmiers, qu'on croit être celui d'Elim, où les Iſraélites camperent après le paſſage de la mer Rouge. Ce bois étoit conſacré à une Divinité, & il y avoit un Prêtre & une Prêtreſſe, qui le gardoient. (*a*) Le bois de Daphné au fauxbourg d'Antioche, eſt fameux dans l'antiquité : on y voyoit un oracle d'Apollon & de Diane. (*b*) Les Indiens adoroient principalement les arbres ; & c'étoit parmi eux un crime digne des plus grands ſupplices, d'en violer la ſainteté. (*c*) Les Grecs avoient une profonde vénération pour le chêne & pour l'oracle de Dodone. Pline parle d'un ancien arbre conſacré avant la fondation de Rome, ſur la montagne du Vatican. (*d*) Arnobe décrit de vieux arbres ornés de rubans, auxquels il rendoit un culte ſuperſtitieux avant ſa converſion. (*e*) Les anciens Gaulois n'avoient apparemment point d'autres temples que leurs bois ; c'eſt là où l'on voyoit les ſtatues groſſieres & mal taillées de leurs Dieux, placées ſur des troncs d'arbres. (*f*)

Simulachraque mœſta Deorum
Arte carent, cæſiſque extant informia truncis.

Les Germains, tout groſſiers qu'ils étoient, ne croyoient pas qu'on pût, ſans bleſſer le reſpect dû à la grandeur des Dieux, les enfermer dans des temples, ni les repréſenter ſous une forme humaine. (*g*) Ils avoient pourtant des Dieux & des Idoles ; mais c'étoient des troncs informes de bois, ou des pierres brutes : *Statuæ ex ſtipitibus rudibus & impoſito lapide.* Ce ſont ces figures de leurs Dieux, qu'ils portoient avec eux à la guerre : *Effigies & ſigna quædam detracta lucis in prælium ferunt.* Ils n'avoient point d'autres temples que leurs forêts ; & ils donnoient le nom de *Dieu* à ce ſilence & à cette horreur ſacrée, qui regne dans ces ſombres lieux. Combien de Peuples célebres & nombreux, ont demeuré ſans temples, ſans autels, & ſans ſtatues pendant pluſieurs ſiecles ? Les Scythes, les Nomades d'Afrique, les Seres n'en avoient point encore lorſque Celſe écrivoit contre la Religion Chrétienne, c'eſt-à-dire, au ſecond ſiecle de JESUS-CHRIST. (*h*) Les anciens Perſes n'avoient ni temples, ni ſtatues, ni autels ; ils ſacrifioient ſur quelque hauteur, au Ciel, au Soleil, ou à la Lune. Ils adoroient auſſi le feu & la terre, les vents & l'eau. Ils ſe partageoient entr'eux toute la chair de la victime, diſant que Dieu ſe contentoit de l'ame & de la vie de l'animal. (*i*) Xerxès & Cambyſe, pour venger, diſoient-ils, l'honneur de la Divinité, qu'on avoit mal-à-propos renfermée dans des temples, abattirent tous

(*a*) *Strab. l.* 16. = (*b*) *Id. l.* 16. = (*c*) *Quint. Curt. lib.* 5. = (*d*) *Plin. lib.* XVI. *c.* 11. *Vetuſtior urbe in Vaticano Ilex, in qua titulus æreis litteris Hetruſcis Religione arborem jam tum dignam fuiſſe ſignificat.* = (*e*) *Arnob. lib.* 1. *pag.* 22. *Picturatas veternoſis in arboribus tænias ſi quando conſpexerant.* = (*f*) *Lucan.* = (*g*) *Tacit. de Morib. Germ. Nec cohibere parietibus Deos, neque in ullam humani oris ſpeciem aſſimilare, ex magnitudine cæleſtium arbitrantur.* = (*h*) *Vide Origen. contra Celſ. lib.* 7. *pag.* 373. = (*i*) *Herodot. lib.* 1. *& Strabo lib.* XV.

veux qu'ils trouveront ; le premier dans la Grece, & l'autre dans l'Egypte.

Les temples des Perſes ont beaucoup de rapport avec les *Chamanim*, dont il eſt parlé dans l'Ecriture ; (*a*) & qui étoient, à ce qu'on croit, des enclos découverts, où l'on entretenoit du feu en l'honneur du Soleil. Strabon (*b*) en parle en plus d'un endroit, & les appelle *Pyreïa*. On voit encore dans l'Orient quelques-uns de ces enclos ſans couverture, où l'on remarque quelques veſtiges de l'ancienne ſuperſtition, & que l'on croit être d'anciens temples conſacrés au Soleil.

IV. Temples portatifs.

Après les arbres & les bois ſacrés, je ne vois rien de plus antique dans la Religion Païenne, que les niches & les temples portatifs, & les Dieux domeſtiques de chaque famille. Les Téraphims de Laban (*c*) étoient apparemment les Divinités tutélaires de ſa famille. Amos parle de la niche de Moloch que quelques Iſraélites portoient dans le déſert : (*d*) & le Livre des Juges (*e*) fait mention du petit temple que Michas fit pour l'idole qui étoit dans ſa maiſon. Ces ſortes de temples étoient communs dans l'Egypte. Diodore de Sicile (*f*) dit que tous les ans on fait paſſer le Nil au temple portatif de Jupiter, pour le tranſporter dans la Lybie ; & que de là on le rapporte quelque temps après dans l'Egypte. Quinte-Curce (*g*) raconte que les Prêtres de Jupiter Ammon portoient cette Divinité dans un navire d'or, d'où pendoit des deux côtés un grand nombre de plats d'argent. La ſtatue d'Iſis étoit portée ſur les épaules de ſes Prêtres, ſous un dais de ſoie ; (*h*) & la vache ſacrée qui la repréſentoit, étoit de même portée ſur les épaules d'un des Miniſtres, qui marchoit d'un pas majeſtueux. Baruch (*i*) nous apprend qu'il y avoit à Babylone certaines Divinités profanes, qu'on portoit en proceſſion, couvertes d'un voile de pourpre. Euſtathe (*k*) aſſure qu'anciennement on portoit les temples ſur des chariots.

La coutume de porter les Dieux ſur des chariots, ſur des chevaux, ou ſur les épaules des hommes, & celle d'avoir des chapelles domeſtiques, produiſit ce grand nombre de temples, ou plutôt de niches, ou de châſſes d'or, d'argent, d'airain, d'ivoire ou de bois, qu'on remarque

---

(*a*) *Levit.* XXVI. 30. *Deſtruam excelſa veſtra, & ſimulachra confringam.* (Hebr. *& exſcindam Chamanim veſtra.*) 2. *Paral.* XIV. 5. *Abſtulit de cunctis urbibus Juda aras & fana.* (Hebr. *excelſa & Chamanim.*) XXXIV. 4. *Deſtruxerúntque coram eo aras Baalim : & ſimulachra* (Hebr. *Chamanim*) *quæ ſuperpoſita fuerant, demoliti ſunt. Iſai.* XVII. 8. *Quæ operati ſunt digiti ejus, non reſpiciet, lucos & delubra.* (Hebr. *& Chamanim.*) XXVII. 9. *Non ſtabunt luci & delubra.* (Hebr. *& Chamanim.*) *Ezech.* VI. 4. *Demoliar aras veſtras, & confringentur ſimulachra* (Hebr. *Chamanim*) *veſtra.* V. 6. *Et conterentur delubra* (Hebr. *Chamanim*) *veſtra.* = (*b*) *Strabo lib.* XV. = (*c*) *Geneſ.* XXXI. 19. *Rachel furata eſt idola* (Hebr. *Theraphim*) *patris ſui.* = (*d*) *Amos* V. 26. *Portaſtis tabernaculum Moloch veſtro.* Voyez la Diſſertation ſur ce texte. = (*e*) *Judic.* XVII. 5. = (*f*) *Apud Euſeb. Præpar. lib.* X. *c.* 8. = (*g*) *Q. Curt. l.* 4. = (*h*) *Apuleius lib.* XI. *Aſini aurei.* = (*i*) *Baruc. ult.* 3. 12. = (*k*) *Euſtat. in Iliad.* I.

dans l'antiquité. On lit dans les Actes des Apôtres, (*a*) qu'à Epheſe on faiſoit un grand trafic des temples d'argent de la Déeſſe Diane qu'on adoroit dans cette ville. Pline parle de ces petits temples en plus d'un endroit. (*b*) Diodore de Sicile, (*c*) fait mention des niches d'or, conſacrées par Oſiris à Jupiter, & aux autres Dieux. Hérodote raconte de quelle maniere on traîne la ſtatue du Soleil en cérémonie ſur un chariot tiré par des hommes, dans la ville de Paprémis. (*d*) L'ancien temple de Janus n'étoit qu'une petite chapelle de bronze, quarrée, avec deux petites portes de même métal, qui ſe fermoient pendant la paix. Le temple n'avoit de hauteur qu'autant qu'il en falloit pour contenir la figure de Janus, haut de cinq pieds. On conſacra à Jules Céſar dans le temple de Venus une niche dorée : (*e*) *Aurata ædes ad ſimulacrum templi Veneris genitricis collocata*, dit Suétone. Il y avoit à Sparte une chapelle de Jupiter, toute d'airain. (*f*) Il y en avoit une pareille à Delphes. (*g*) Le temple de Minerve à Rome étoit de même matiere.

V. Origine de la conſtruction des Temples.

Il ne faut pas prétendre fixer au juſte le temps précis auquel on commença de bâtir des temples & des maiſons d'aſſemblée pour l'exercice de la Religion. Leur origine eſt certainement très-ancienne, & par conſéquent très-obſcure ; parce que divers peuples s'attribuent l'honneur d'en avoir érigé les premiers. Si l'on prend ici le nom de *temple* pour toute ſorte de lieu conſacré à une Divinité, (*h*) pour un enclos fermé de paliſſades ou de murailles, ou même de liens ou de courroies, ſoit qu'il ſoit couvert ou non ; les temples, conſidérés ſelon cette étendue, ſont comme nous l'avons déjà dit, auſſi anciens que la Religion. Les bois qu'on plantoit autour des autels, les lieux découverts, & fermés de tous côtés, où l'on entretenoit un feu éternel en l'honneur du Soleil ; les enclos fermés de paliſſades, comme étoit le temple de Gadès, bâti en l'honneur d'Hercule, (*i*) & celui de Junon, dans l'iſle de Samos, près de la riviere d'Imbraſus, dont parle Strabon ; (*k*) tous ces endroits pouvoient être appellés *temples*, auſſi-bien que le Tabernacle du Dieu d'Iſraël, qui n'étoit compoſé que d'ais joints l'un à l'autre, & couverts de courtines. S. Clément d'Alexandrie (*l*) remarque que les anciens Prêtres Egyptiens avoient accoutumé de bâtir le temple de Minerve tout découvert & ſans ſtatues. Tout cela eſt compris ſous l'idée générale de *temple*. Mais nous recherchons ici principalement l'origine des temples couverts, & bâtis à la maniere des palais ou des maiſons, ſoit pour y placer une Divinité, ſoit ſimplement pour s'y aſſembler pendant les Fêtes & pour les affaires de la Religion.

(*a*) *Act.* XIX. 24. = (*b*) *Plin. lib.* XXXVI. 5. = (*c*) *Diodor. l.* 1. *Bibl.* = (*d*) *Herodot. l.* 11. *c.* 63. = (*e*) *Sueton. in Jul. c.* 84. = (*f*) *Pauſan. Laconic.* = (*g*) *Idem lib.* X. = (*h*) *Servius in Æneid.* 4. *Templum non ſolùm quod poteſt claudi, verùm etiam quod palis, aut haſtis, aut aliqua tali re, & lineis, aut loris, aut ſimili re ſeptum eſt.* = (*i*) *Sil. Italic. lib.* III. = (*k*) *Strabo lib.* XIII. = (*l*) *Clem. lib.* V. *Strom.*

Il ſemble que les temples pris ſelon cette idée, doivent leur premiere origine aux ſtatues & aux idoles. Lorſque les hommes voulurent rendre la divinité ſenſible, en la repréſentant ſous des figures fragiles & caduques, il fallut la loger & la mettre à l'abri des injures de l'air & des ſaiſons. On voulut voir & entretenir de près ces Dieux bornés & matériels : on crut devoir les attacher à un lieu, afin de les avoir toujours préſents, quand on voudroit aller leur rendre ſes reſpects. Tant que l'on conſerva le ſentiment d'un Dieu immenſe, infini, qui voit tout, qui remplit tout, qui eſt par-tout, on n'eut point ces inquiétudes, & on ne ſe mit pas en peine de lui faire un logement : on voyoit, on ſentoit, on adoroit ſa Majeſté par-tout.

Lorſque le vrai Dieu, le Dieu d'Iſraël, permit qu'on lui bâtît un Temple, il ſut prévenir ſon peuple là deſſus : il déclara qu'il rempliſſoit le ciel & la terre, & qu'il n'habitoit point dans les ouvrages de la main des hommes. Ce fut pour fixer l'eſprit d'une nation groſſiere & inconſtante, & pour l'empêcher d'imiter l'idolatrie des Nations qui habitoient autour d'elle, qu'il voulut bien qu'on lui conſtruisît un Temple. Mais il n'en voulut qu'un, pour marquer ſon unité : il ordonna que tout ſon peuple y vînt lui rendre ſes hommages trois fois l'année, pour marquer ſon domaine abſolu & ſon immenſité : enfin il défendit de lui faire des ſacrifices en aucun autre endroit, pour prévenir la penſée de la pluralité des Dieux, & pour arrêter le cours de l'idolatrie. Ce Temple étoit comme la Cour du Roi & du Monarque d'Iſraël, où tous ſes ſujets venoient s'aſſembler, pour reconnoître ſa Majeſté, & pour célébrer ſes grandeurs.

VI. *Temples des Egyptiens.*

Avant qu'on eut penſé à bâtir un temple au vrai Dieu, le démon s'en étoit fait conſtruire en grand nombre, ſur-tout dans l'Egypte, où l'on croit que l'idolatrie a pris ſa naiſſance. Il y en a même (*a*) qui veulent que dès avant le déluge, on en ait bâti aux aſtres, que l'on commença d'adorer ſous Enos. Lucien (*b*) nous enſeigne que quelques-uns rapportoient l'origine du fameux temple de la Déeſſe de Syrie à Deucalion, ſous lequel arriva le déluge. On ſait que Deucalion a ſouvent été confondu avec Noé ; ainſi il faudroit rapporter à ce Patriarche l'origine des temples. Mais Moyſe (*c*) nous apprend que Noé dreſſa ſimplement un autel au Seigneur après le déluge, ſans dire un mot, qui inſinue qu'il ait bâti un temple. Diodore de Sicile (*d*) ſemble attribuer à Oſiris l'honneur des premiers temples bâtis dans l'Egypte. Il dit que ce Prince qui fut dans la ſuite un des premiers Dieux du pays, éleva un temple magnifique & ſomptueux à Jupiter & à Junon, ſes pere & mere ; & qu'il conſacra à Jupiter deux niches d'or. Il lui dédia la plus

(*a*) *Maimonid. de Idolatr. c.* 1. §. 2. *Apud Spencer de Legib. ritualib. lib.* 3: *Diſſert.* 6. §. 1. = (*b*) *Lucian. de Dea Syr.* = (*c*) *Geneſ.* VIII. 20. = (*d*) *Diodor. Sicul. lib.* I.

grande sous le nom de *Jupiter Céleste*, & l'autre sous le nom de *Jupiter Ammon*. Il donna aussi de semblables châsses d'or aux autres Dieux. Arnobe (*a*) veut que Phoronée ou Mérops soient les premiers auteurs des temples dans l'Egypte. Or Phoronée devoit vivre vers le temps d'Abraham, selon Eusebe, puisqu'il met Apis son successeur vers le temps d'Isaac. Artapane, Lysimaque, Joseph & les Rabbins soutiennent que les temples étoient communs dans l'Egypte du temps de Moyse. Artapane dit (*b*) que les Hébreux, pendant leur demeure dans ce pays, furent forcés par les Egyptiens de bâtir les temples d'Athos & d'Héliopolis. Il dit aussi que lorsque les Israélites sortirent de l'Egypte, tous les temples du pays furent renversés ; & qu'en mémoire des merveilles que Moyse avoit faites avec son bâton, les Egyptiens en avoient consacré de semblables dans tous les temples. Lysimaque cité dans Joseph, (*c*) raconte que Moyse & sa troupe abattirent tous les temples & tous les autels qu'ils rencontrerent. Les Auteurs Hébreux expliquent ordinairement ces paroles, (*d*) *Il exerça ses jugements contre leurs Dieux*, comme si leurs temples eussent été renversés, lorsque les Israélites sortirent de l'Egypte. Enfin Joseph (*e*) fait tenir à Dieu ce discours, en parlant aux Israélites : Je vous ordonne de détruire les bois, les autels & les temples des Chananéens, & de les consumer par le feu, en sorte qu'il n'en reste pas la moindre trace. Il est parlé du temple ou de la maison de Phégor, dans le Deutéronome, (*f*) & dans Josué. (*g*) Ce dernier parle aussi de *Bethsamès*, (*h*) qui prenoit apparemment son nom du temple du Soleil, selon l'étymologie de ce nom, qui signifie, *Maison* ou *Temple du Soleil*. Sous les Juges, nous voyons plusieurs temples dans le pays de Chanaan ; par exemple, celui de Bérith, (*i*) celui de Dagon, (*k*) & celui qui fut renversé par Samson, dans la ville de Gaze. (*l*)

Mais nonobstant ces autorités, il est certain que Moyse ne parle point positivement de temples. Le passage où se trouve *Bethphégor*, ou le temple de Phégor, est ajouté au Deutéronome, par ceux qui y ont inséré le récit de la mort du Législateur. Moyse exprime seulement les bois, les autels, les hauteurs, les monuments, & les *Chamanim*, c'est-à-dire, les enclos consacrés au Soleil, où l'on entretenoit continuel-

---

(*a*) *Arnob. advers. Gentes*, *lib.* 6. = (*b*) *Artapan. apud Euseb. lib.* IX. *Præparat. c.* 23. & 29. Τούτους καὶ τὸ ἐν Ἄθως, καὶ τὸ ἐν Ἡλιουπόλει ἱερὸν κατασκευάσαι, τοὺς Ἑρμιοῦθ ὀνομαζομένους, &c. = (*c*) *Lysimach. apud Appion. lib.* 1. = (*d*) *Exod.* XII. 12. *In cunctis diis Ægypti faciam judicia. Num.* XXXIII. 4. *Nam & in Diis eorum exercuerat Dominus ultionem.* (Hebr. *fecerat Dominus judicia.*) = (*e*) *Joseph. antiq. lib.* IV. *c.* 8. *p.* 120. Καὶ βωμοὺς, καὶ ἄλση, καὶ νεὼς ὁπόσους ἂν ἔχοιεν καταῤῥίπτειν παραινῶ. = [*f*] *Deut.* XXXIV. 6. *Contra Phogor.* (Hebr. *contra Beth-Phegor*, vel *domum Phegor.*) = (*g*) *Josue*, XIII. 20. = (*h*) *Josue*, XV. 10. = (*i*) *Judic.* IX. 46. = (*k*) 1. *Reg.* V. 2. (*l*) *Judic.* XVI. 27.

lement du feu. (*a*) Il eſt aſſez croyable qu'alors il n'y avoit dans l'Egypte point d'autres temples que ces niches, ou ces temples portatifs, avec leſquels le tabernacle du Seigneur avoit quelque rapport, quant à ſa forme & à ſon uſage. Apparemment que ceux qui ont donné une ſi grande antiquité à certains temples, ne l'ont fait que par une erreur aſſez ordinaire, qui donne à une Religion, à un Etat, à une Ville, à un temple, toute l'antiquité des choſes auxquelles ils ſuccedent, quoique ce ne ſoit ni le même Etat, ni la même Ville, ni le même Temple. On en voit un exemple dans le temple de la Déeſſe de Syrie. Lucien remarque que les uns en attribuoient la fondation à Deucalion, & d'autres à Sémiramis, ou à *Attès*, ou à Bacchus : mais il reconnoît que celui qu'il a vu, & qui ſubſiſtoit de ſon temps, avoit été bâti par Combabus, depuis aſſez peu de temps : ce qui n'empêchoit pas qu'il ne paſſât pour un des plus anciens temples de l'Orient, parce qu'il avoit été conſtruit ſur les ruines, ou auprès d'un autre très-ancien, ou peut-être qu'il avoit ſuccédé à un temple portatif de la Déeſſe de Syrie. Mais quoi qu'il en ſoit, on veut bien accorder aux Egyptiens la gloire d'avoir les premiers bâti des temples aux Dieux. Ils s'attribuent cet honneur dans Hérodote ; (*b*) & nous ne nous intéreſſons point à vouloir le leur diſputer.

VII. Temples des Chaldéens, des Phéniciens & des Syriens.

Il eſt pourtant vrai que les Chaldéens, les Phéniciens, & les Syriens avoient des temples, qui ne cédoient point en antiquité à ceux de l'Egypte. Nous venons de parler de celui de la Déeſſe de Syrie, dont les commencements ſont ſans contredit très-anciens. Celui d'Aſtarte dans la Phénicie, n'eſt peut-être pas d'une moindre antiquité. Hérodote (*c*) dit que le temple d'Aſtarte à Aſcalon, paſſoit pour un des plus anciens de ceux qui étoient dédiés à cette Déeſſe. Le temple d'Hercule l'ancien à Tyr, eſt des plus célebres parmi ceux de ce pays. (*d*) On peut y joindre celui de Jupiter ſur le mont Caſſius, qui fut, dit-on, bâti par les petits-fils de Caſtor & Polux. (*e*) Le faux Sanchoniaton parle auſſi du temple portatif du Dieu Agrotès, (*f*) que les anciens Livres des Phéniciens appellent le plus grand des Dieux, & qui étoit repréſenté ſous la forme d'une ſtatue d'or, traînée ſur un chariot par pluſieurs paires de bœufs. Lucien (*g*) parle d'un autre temple de Venus, bâti par Cyniras ſur le mont Liban. Le temple de Bélus à Babylone, n'eſt peut-être pas moins ancien que ceux dont on vient de parler ; & on peut dire au moins que la plupart de ceux-ci pourroient diſputer d'antiquité avec les temples des Egyptiens.

(*a*) Voyez le Commentaire ſur le Lévitique, XXVI. 30. = (*b*) *Herodot. lib.* 2. *c.* 4. Ἔστι δέ τι, ἢ ἀγάλματα, ἢ ναοὶ δεδιημένοι ἀναπίμπλαι σφέας ἀρήτους. = (*c*) *Herodot. lib.* 1. *cap.* 105. = (*d*) *Vide eumd. lib.* 2. *c.* 44. = (*e*) *Euſeb. Præp. l.* 1. *c.* 10. = (*f*) *Sanchoniat. apud Euſeb. loco citato.* = (*g*) *Lucian. de Dea Syr.*

VIII. Temples des Grecs. Parmi les Grecs, les temples étoient fort communs, dès le temps de la guerre de Troie. On connoiſſoit déjà les douze grands Dieux, & pluſieurs Héros diviniſés, & leur fauſſe Religion étoit toute formée. Arnobe (*a*) veut qu'Eacus, fils de Jupiter, ſoit le premier fondateur des temples de la Grece. D'autres (*b*) veulent qu'Epiménides, fameux Philoſophe de Crete, fut le premier qui en bâtit ou qui en dédia ; mais ce Philoſophe eſt beaucoup plus récent qu'Eacus, & que la guerre de Troie. Pythagore plus ancien qu'Epiménides parle ſouvent des temples ; (*c*) & l'on dit qu'Abaris Philoſophe Hyperboréen, avoit accoutumé de paſſer la nuit dans ces lieux. On aſſure (*d*) que Cretès, premier Roi de l'Iſle de Candie, bâtit un temple à Cybele, mere des Dieux, dans cette Iſle, long-temps avant Epiménides, ſuppoſé que ce dernier ait vécu vers la quarante-ſeptieme Olympiade. On remarque auſſi un temple d'Apollon dans l'Iſle de Délos, bâti par Eryſicthon, fils de Cécrops, Roi d'Athenes. Or Cécrops vivoit près de mille ans avant Epiménides. Voilà ce que nous trouvons ſur l'antiquité des temples dans la Grece. Hérodote (*e*) reconnoît que les Grecs ont beaucoup pris des Egyptiens, ſur-tout en matiere de Religion. C'eſt de-là qu'étoit venu leur oracle de Dodone, le plus ancien de tout le pays. C'eſt de la même ſource, qu'ils apprirent les noms des douze Dieux ; & apparemment que c'eſt à leur imitation, qu'ils bâtirent auſſi des autels & des temples.

IX. Temples des Romains. Macrobe (*f*) rapporte après Xénon, que Janus eſt le premier qui ait bâti des temples dans l'Italie, & qui ait réglé les cérémonies des ſacrifices. On aſſure que les Romains furent aſſez long-temps ſans avoir aucunes ſtatues dans leurs temples ; ils n'en eurent que ſous le regne de Tarquin l'ancien, vers l'an 170 après le fondation de Rome. (*g*) Romulus avoit bâti un temple à Jupiter Férétrius ; Numa avoit formé la Religion des Romains ; mais leur Religion étoit encore ſimple & modeſte ; les temples étoient ſans idoles, & les ſacrifices ſans profuſion, ſans cruauté & ſans diſſolution.

X. Tombeaux convertis en Temples. Comme la plupart des Divinités païennes n'étoient que des mortels que la ſuperſtition avoit mis au rang des Dieux, auſſi la plupart de leurs temples n'étoient que des eſpeces de mauſolées qu'on avoit bâtis ſur leur ſépulture ; c'eſt ce qui en montre la nouveauté, & en même temps la vanité du culte qu'on y rendoit à des perſonnages ſouvent très-corrompus, & très-indignes non ſeulement des honneurs divins, mais

---

(*a*) *Arnob. lib. 6. contra Gentes.* = (*b*) *Laërt. l. 7.* = (*c*) *Vide Jamblic. vit. Pythagor.* = (*d*) *Vide Euſebii Chronicon.* = (*e*) *Herodot. l. 2. c. 49. 50. 51. 52.* = (*f*) *Lib. 1. Saturnal. cap. 9. ex Xenone, primo Italicarum. Janum in Italia primum Diis Templa feciſſe, & ritus inſtituiſſe ſacrorum.* = (*g*) *Vide Plutarch. in Numa: Dionyſ. Halycarnaſſ. Tertull. Apologet. c. 25. & Aug. l. 4. de Civit. c. 31.*

encore

encore de la mémoire des hommes. L'eſtime & le reſpect qu'on avoit eu pour leur perſonne pendant leur vie, paſſa juſqu'à leurs cendres & à leurs ames : on ne put ſe réſoudre à voir errantes & ſans demeures ces ames que l'on croyoit corporelles, & toujours attachées d'affection aux corps qu'elles avoient animés, & aux lieux qu'elles avoient habités : on crut devoir leur bâtir des maiſons où elles puſſent ſe retirer, (*a*) & où l'on pût aller leur offrir des parfums & des ſacrifices, pour les réjouir par l'odeur des uns & des autres, qu'on s'imaginoit être fort de leur goût.

Ce qu'on vient d'avancer touchant les tombeaux des grands hommes de l'antiquité, convertis enſuite en temples, & des honneurs qu'on leur rendit ſur le lieu de leur ſépulture, eſt ſoutenu comme un fait inconteſtable par les anciens Peres de l'Egliſe, par S. Clément d'Alexandrie, (*b*) Euſebe, (*c*) Arnobe, (*d*) S. Cyrille d'Alexandrie, (*e*) & par un grand nombre d'Auteurs nouveaux; & il eſt aiſé de le prouver par une longue induction de la plupart de ces temples, qui étoient conſtruits ſur le lieu de la ſépulture des Héros ou des Héroïnes des anciens temps. Le temple de Minerve qui étoit à Lariſſa, étoit le tombeau d'Acriſius; celui qui étoit dans la citadelle d'Athenes, étoit celui de Cécrops. Erichthonius étoit inhumé dans le temple de Péliade, & Iſmarus dans l'enclos d'Eleuſine. Deux femmes Hyperboréennes, ſavoir, Hyporoché & Laodicée, avoient leur mauſolée dans la Chapelle de Diane, ſituée dans le temple d'Apollon à Délos. Voilà une partie de ce que nous apprend S. Clément d'Alexandrie. Arnobe ſoutient avec la même aſſurance, que pluſieurs de ces temples avec leurs plafonds dorés, & avec leurs faîtes ſi ſuperbes & ſi élevés, ne couvrent que des cendres & des os, & ne ſont que des ſépultures d'hommes morts, comme on peut le montrer, dit-il aux païens, par les écrits de vos Auteurs; d'où il conclut qu'ils commettoient une impiété puniſſable en adorant des hommes morts, & qu'ils faiſoient injure & outrage aux Dieux, en bâtiſſant leurs temples ſur les tombeaux des mortels. Euſebe raiſonne à peu près de même : il ſoutient qu'en remontant à la ſource de l'idolatrie, & en prenant la ſuperſtition dès ſon origine, on peut montrer que ceux qui ont introduit la Religion païenne dans le monde, ſont des hommes plongés dans toutes ſortes de déréglements, qui par un principe de crainte, d'intérêt, ou d'une reconnoiſſance mal-entendue, ont voulu conſerver la mémoire de ceux qui les avoient gouvernés, ou qui avoient rendu quelque ſervice conſidérable à eux ou à leur patrie; en quoi ils ſeroient encore excuſables, s'ils ne s'étoient pas portés juſqu'à leur donner le nom de Dieux, ſans faire attention à leur

(*a*) *Vide Spencer. de Legib. ritual. l. 3. c. 1. Diſſert. 6. ſect. 5.* = (*b*) *Clem. Alex. in Protreptico. p. 29.* = (*c*) *Euſeb. Prapar. l. 2. c. 5.* = (*d*) *Arnob. adverſ. Gentes; l. 6.* = (*e*) *Cyrill. contra Julian.*

qualité de mortels. Euſebe ajoute que ceux qui ſont venus depuis, ayant eu honte d'une erreur ſi groſſiere de leurs ancêtres, & pour ſe délivrer des difficultés qu'on formoit contre une impiété ſi groſſiere, ont inventé cette nouvelle Théologie, qui tourne tout en figures & en myſteres, & qui veut nous faire croire que ſous le nom de leurs Dieux, on ne doit pas entendre des hommes qui vivoient autrefois, mais les cauſes naturelles des grands effets que nous remarquons dans la nature, cauſés par le Soleil, la terre, l'air, les vents, &c. La fameuſe Tour bâtie par Bélus à Babylone, & qui paſſoit pour une merveille du monde, n'étoit que le tombeau de Bélus même, comme le remarque Strabon. (*a*) Quant aux temples des Romains, Prudence dit en général que tous les temples qu'il y a dans Rome, ſont autant de ſépulchres de héros. (*b*)

Et tot Templa Deûm Romæ, quot in urbe ſepulchra
Heroum numerare licet.

On peut aſſurer la même choſe des temples de l'Egypte; il n'y en avoit peut-être aucun, où il n'y eût quelques tombeaux des Dieux, ou des animaux ſacrés. Hérodote & Diodore parlent de ces tombeaux; mais le premier (*c*) n'en parle pas clairement, parce qu'il y croyoit du myſtere qu'il n'étoit pas permis de révéler.

XI. Nulle connoiſſance certaine d'aucun temple antérieur au temps de Moyſe.

De tout ce qui a été dit juſqu'ici, il eſt aiſé de conclure que tous les temples dont nous avons une connoiſſance certaine, ſont poſtérieurs au temps de Moyſe; mais la choſe n'eſt pas tout-à-fait hors de doute pour l'Egypte, parce que l'on n'eſt pas sûr ſi véritablement Phoronée eſt le premier qui en ait bâti en ce pays, & que d'ailleurs le temps du regne de ce Prince eſt encore très-peu aſſuré; pour tous les autres temples de la Chaldée, de la Syrie, de la Phénicie, de la Grece, des Iſles de l'Italie, & des peuples qu'on appelloit Barbares, ils ſont conſtamment depuis Moyſe. Quand on avoueroit que Deucalion eſt fondateur du temple de la Déeſſe de Syrie, cela n'iroit pas avant Moyſe; nous mettons le déluge de Deucalion vers le temps de la ſortie des Iſraélites de l'Egypte. Le fameux temple de Bélus à Babylone, dont on verra la deſcription ci-après, ſubſiſtoit avant Nabuchodonoſor; mais on ne ſait au vrai qui l'avoit fait bâtir: quelques-uns l'attribuent à Sémiramis; mais on convient qu'il eſt de beaucoup poſtérieur à Moyſe. Jupiter & les autres Dieux ſes contemporains ou ſes enfants, comme Æacus fondateur des temples de la Grece, ſont environ cent ans après Moyſe. Janus étoit contemporain de Saturne pere de Jupiter. Le temple d'Hercule de Tyr ne peut être avant Moyſe, puiſque la ville même n'a été fondée qu'après ſa mort. Pour les autres temples

(*a*) *Strabo lib.* 16. *initio.* = (*b*) *Prudent. lib.* 1. *contra Symmach.* = (*c*) *Vide Herodot. lib.* 2. *c.* 170.

de la Phénicie & des Philiſtins, on ne peut en rien dire de bien certain, parce qu'on ne connoît ni leurs fondateurs, ni en quel temps ils ont été conſtruits. Strabon (*d*) parle d'un temple fameux dans la Colchide, dédié à la Déeſſe Leucothéa par Phryxus: mais ce héros n'aborda dans ce pays, que quelque temps avant les Argonautes; or les Argonautes n'entreprirent le voyage de la toiſon d'or, que vers le temps du gouvernement de Gédéon. (*b*) Ovide (*c*) décrit l'ancien temple de Diane la Taurique, où l'on adoroit une ſtatue, qu'on croyoit être tombée du Ciel; Iphigénie y étoit Prêtreſſe, lorſque ſon frere Oreſte avec ſon ami Pylades y arriverent: mais Oreſte & Iphigénie ſont depuis le ſiege de Troie; & quand on mettroit la fondation de ce temple deux cents ans auparavant, cela n'iroit pas juſqu'à la mort de Moyſe. Ainſi nous pouvons aſſurer que nous ne connoiſſons aucun temple avant Moyſe.

XII. Forme & ſituation des anciens Temples. Forme des Temples d'Egypte.

Il eſt bon d'examiner à préſent quelle étoit la forme & la ſituation des anciens temples, pour les comparer à celui que Salomon bâtit au Seigneur dans Jéruſalem. Voici l'idée que Strabon (*d*) nous donne des temples de l'Egypte. On trouve d'abord une grande place pavée, large d'un demi arpent, & longue de trois ou quatre fois autant. De là on entre dans un grand veſtibule, & enſuite dans un autre, & enfin dans un troiſieme, après quoi l'on rencontre un vaſte parvis, qui eſt devant le temple. Au fond de ce parvis eſt un bâtiment d'une grandeur médiocre, qui eſt le temple proprement dit: il n'y a aucune ſtatue, ou s'il y en a, ce ſont des figures de quelques animaux ſacrés & adorés par les Egyptiens. » Ainſi rien ne paroît plus auguſte ni » plus grand, que les bois ſacrés, les parvis, les portiques, les » cours qui accompagnent ces temples; les cérémonies y ſont » myſtérieuſes; les Miniſtres y paroiſſent avec une gravité impo» ſante; mais on voit avec ſurpriſe que les Dieux qu'on y adore, » ſeront un chat, un chien, un ſinge, un bouc, un crocodile. » Saint Clément d'Alexandrie (*e*) nous dépeint de la même ſorte les temples de l'Egypte: il dit qu'ils ſont remarquables par les bois, les parvis, les portiques qui les embelliſſent; les parvis & les veſtibules ſont ornés de colonnades magnifiques; les murailles ſont revêtues de pierres rares & précieuſes; les dedans du temple ſont tout brillants d'or & d'argent, & de ce riche métal qu'on appelloit *Electrum*. Les lieux les plus ſecrets

(*a*) *Strabo*, *lib.* XI. = (*b*) (Cette époque eſt à peu près la même, ſoit que l'on ſuive le ſyſtême d'Uſſérius qui ne fait durer le gouvernement de Gédéon que depuis l'an 1245, avant l'Ere Chrétienne, juſqu'à l'an 1236, ſoit que l'on ſuive le ſyſtême de Marſham, qui le fait durer depuis l'an 1239 juſqu'à l'an 1199.) = (*c*) *Ovid.* 3. *de Ponto*, *Eleg.* 2. = (*d*) *Strabo*, *l.* 17. Voyez auſſi Hérodote, *lib.* 2. = (*e*) *Clemens Alex. pædagog. l.* 3. *c.* 2. Λίνεται δὲ, ἢ κροκώτιλον, ἢ αὐτόχθων ὄφις, ἢ τὶ τοιοῦτον θηρίον, ἀναξυρὶς μὲν τὸ μὴ χαμαιμβὲς, ἢ φωλεὸς, ἢ βορᾶς ἀπλᾶς· ἐνδὺς λίνεόν τι ἐπὶ τρισὶ πήχεσι ἀλουργὲς καταφαίνεται κυκλόμορφον θηρίον.

ſont fermés par des tentures de tapiſſeries toutes tiſſues d'or. Mais lorſque vous demandez à entrer dans ce lieu ſacré, pour y adorer la Divinité du lieu, un Prêtre leve gravement les voiles, & vous montre un chat, ou un crocodile, ou un ſerpent apprivoiſé, qui ſe roule ſur un riche tapis de pourpre.

Oſymandyas Roi d'Egypte voulant conſerver la mémoire de ſes grandes actions, fit conſtruire un temple, ou un monument d'une magnificence extraordinaire : voici ce que nous en apprenons de Diodore de Sicile. (*a*) Le bâtiment avoit dix ſtades en quarré. La premiere avenue bâtie d'une pierre de diverſes couleurs, avoit deux arpents de long, & quarante-cinq coudées de haut. On rencontroit en entrant une cour de quatre arpents en quarré, toute environnée de galeries couvertes, & ſoutenues de colonnes d'une ſeule pierre chacune, hautes de ſeize coudées, & travaillées en forme d'animaux, ſelon le goût & la maniere antique. De cette cour on entroit dans une autre de même étendue que la premiere ; mais plus enrichie de ſculptures, & ornée de colonnes plus riches & plus belles que celles de la premiere cour. On y remarquoit des ſtatues coloſſales, & la deſcription de la guerre de Oſymandyas contre les Bactriens. Au fond de cette place étoit un temple, où l'on avoit repréſenté en ſculpture ſur du bois une aſſemblée de Juges, ayant au milieu d'eux le Préſident avec l'image de la vérité pendue à ſon cou. Au ſortir de là on voyoit un grand bâtiment de la même maniere que les autres, qui régnoit ſur une grande cour ornée de colonnes & de galeries ; plus loin étoit la bibliotheque avec cette inſcription, *La Médecine de l'ame.* Derriere la bibliotheque étoit un temple, où l'on comptoit juſqu'à vingt lits de Jupiter & de Junon, & la ſtatue du Roi fondateur de ce magnifique édifice.

Hérodote (*b*) nous donne pluſieurs deſcriptions des temples de l'Egypte ; par exemple de ceux de Latone, de Vulcain, de Minerve, de Diane : mais elles n'ont rien de différent de celles qu'on vient de voir. Je n'en rapporterai plus qu'un, qui eſt le Sérapium d'Alexandrie, qui ſubſiſtoit encore du temps de Théodoſe le Grand, qui le fit donner aux Chrétiens. Voici comme en parle Rufin : (*c*) Ce temple étoit élevé ſur une vaſte plate-forme non naturelle, mais faite de la main des hommes, & avec des travaux extraordinaires : on montoit ſur cette plate-forme par plus de cent degrés de pierres, elle étoit ſoutenue par des arcades & des voûtes ſouterraines, qui ſervoient à différents uſages ſecrets du temple. Le temple étoit placé au milieu de tout l'eſpace, & environné de tous côtés par de grands & magnifiques portiques quarrés, & par pluſieurs rangs de bâtiments, qui ſervoient de demeures aux Miniſ-

(*a*) *Diodor. lib. 2. cap. 1.* = (*b*) *Herodot. l. 2. c. 138. 155. 170. 175. 176.* = (*c*) *Rufin, hiſt. lib. 2. cap. 22.*

trés du temple. On ne peut rien ajouter à la beauté & à la magnificence de l'extérieur & de l'intérieur de ce lieu ; le dehors étoit orné de colonnes des marbres les plus précieux ; le dedans étoit tout revêtu d'or, d'argent & d'airain, non ſéparément & par divers eſpaces, mais par tout, en ſorte que l'or étoit au deſſous, l'argent étoit par deſſus, & l'airain couvroit l'un & l'autre ; ainſi ce qu'il y avoit de plus riche & de plus précieux, étoit ce qui paroiſſoit le moins. C'eſt dans ce Sérapium qu'étoit la fameuſe bibliotheque des Ptolémées. Le temple étoit ſombre, comme preſque tous les temples de l'antiquité ; il ne prenoit du jour que par un petit trou, qui étoit du côté de l'orient ; en ſorte que le Soleil venant à ſe lever, envoyoit ſes rayons ſur la bouche de l'idole, qui étoit placée vis-à-vis au fond de ce temple. On voit par cette deſcription que ce bâtiment étoit d'une architecture Grecque, & d'un goût aſſez différent des anciens édifices des Egyptiens ; auſſi étoit-ce l'ouvrage des Ptolémées.

Il faut joindre aux temples de l'Egypte celui de Jupiter Ammon, à cauſe du voiſinage & de la reſſemblance. Il étoit au milieu du bois (*a*) conſacré à ce Dieu, & il ſervoit de forteresſe aux peuples des environs. Trois grands murs formoient ſon enceinte : dans la premiere enceinte on voyoit un ancien palais, où demeuroient autrefois les Rois du pays : dans la ſeconde étoient les demeures des femmes & des enfants de ces Princes ; & c'eſt auſſi dans cette enceinte qu'étoient le temple & l'oracle d'Ammon : enfin dans la derniere cour étoient les logements des gardes & des ſoldats du Prince.

XIII. Forme des temples de Syrie & d'Arabie.

Les temples de la Syrie & de l'Arabie étoient de même goût que ceux de l'Egypte. Les anciens Arabes n'avoient point de temples, non plus que la plupart des autres peuples. Maxime de Tyr (*b*) aſſure qu'il a vu le Dieu que ces peuples adoroient, qui étoit une pierre quarrée. Mais Diodore de Sicile (*c*) nous donne une autre idée de la majeſté des temples des Arabes, & de leurs Dieux. Voici la deſcription qu'il fait du temple de Jupiter Triphyle, ſitué dans l'Iſle Panchée : Cet édifice eſt au milieu d'une agréable & fertile campagne, toute remplie d'arbres fruitiers & de bois de haute-futaie ; le temple eſt vénérable par ſon antiquité, & digne d'admiration par ſes richeſſes, par ſa magnificence & par ſa belle ſituation. Son étendue eſt de deux arpents en quarré. Il eſt bâti de pierres blanches, ſoutenu de grandes colonnes toutes travaillées en ſculpture. Les ſtatues des Dieux qu'on y voit, ne ſont pas moins remarquables par leur grandeur, que par la beauté de l'ouvrage. Les Prêtres qui ſervent dans ce temple, ont leur demeure tout autour. Auprès du temple il y a un cirque long de quatre ſtades,

(*a*) *Vide Q. Curt. l. 4.* = (*b*) *Maxim. Tyr. Diſſert.* 38. = (*c*) *Diodor. l. 6. c. 10.*

& large d'un arpent. Aux deux côtés du cirque on voit de grandes ſtatues de bronze ſur des baſes quarrées. Voilà quel étoit ce temple magnifique.

Les Anciens nous parlent ſouvent du temple d'Aſcalon & de celui d'Hercule de Tyr ; mais nous n'en trouvons aucune deſcription exacte & fidele. L'Ecriture dit auſſi quelque choſe du temple de Dagon à Gaze, ville des Philiſtins ; (*a*) mais elle ne nous en donne point la figure : ſeulement dans l'hiſtoire de Samſon on entrevoit qu'il devoit être de la forme de ceux de l'Egypte ; qu'il avoit par devant une grande cour avec des portiques ſoutenus de colonnes ; puiſque le peuple qui étoit accouru pour voir Samſon, étoit non ſeulement ſous les portiques, mais encore ſur les toits qui couvroient le temple & les galeries. Tout l'édifice du temple étoit appuyé ſur deux colonnes placées au milieu, & dont la chûte entraîna tout l'édifice. Ceux à qui il paroîtra ſurprenant qu'un temple ait pu ſe ſoutenir ſur deux colonnes, pourront remarquer qu'on a vu le théâtre de Rome, ſoutenu ſur un ſeul pivot, & l'amphithéâtre ſur deux : *Ecce populus Romanus univerſus*, dit Pline, *duobus navigiis impoſitus, binis cardinibus ſuſtinetur.* (*b*)

Nous ne devons point oublier ici le temple de la ville de Hiérapolis, dédié à la Déeſſe de Syrie, qui étoit un des plus célebres de tout l'Orient. (*c*) Il eſt ſitué, dit Lucien, ſur une petite éminence, & fermé d'un double mur, au milieu de la ville de Hiérapolis. Les parvis du temple s'étendent du côté du Nord, & ont de longueur environ cent toiſes. Le temple eſt tourné du côté de l'Orient, de même que les temples de l'Ionie. Il eſt bâti ſur un terrain élevé de deux pas, & on y monte par quelques degrés. Le veſtibule en eſt admirable. Les portes ſont d'or, & le temple eſt tout brillant de ce métal. Au fond du temple, il y a une eſpece de chambre, où l'on monte un peu. Elle eſt toujours ouverte, & on ne la ferme jamais. Mais il n'y a que les Prêtres, qui oſent entrer dans ce temple intérieur ; encore n'y entrent-ils pas tous indifféremment. Il y a dans ce lieu ſacré deux ſtatues d'or, l'une de Junon, & l'autre de Jupiter, à qui ils donnent d'autres noms : celle de Junon eſt aſſiſe ſur des lions, & celle de Jupiter ſur des taureaux. Entre ces deux idoles, il y en a une troiſieme, qui ne reſſemble à aucune Divinité particuliere, mais qui a quelque choſe de toutes. Les Aſſyriens ne lui donnent que le nom général de la ſtatue, ou de la figure. (*d*) En entrant dans le temple à la gauche, on remarque un trône vuide : c'eſt celui du Soleil. Ils diſent que cet aſtre eſt aſſez connu, ſans qu'il ſoit beſoin de le repréſenter. Après cela on voit le trône d'Apollon, qui eſt repréſenté autrement parmi

(*a*) *Judic.* xvi. 25. *& ſeqq. Ambas columnas* (Hebr. addit *medias*) *quibus innitebatur domus, &c.* = (*b*) *Plin. l.* 36. *cap.* 15. = (*c*) *Lucian. de Dea Syr.* = (*d*) Expilly

eux, que chez les Grecs. On le dépeint couvert d'habits, & avec de la barbe, au lieu que pour l'ordinaire Apollon eſt nud & ſans barbe. Voilà quel étoit le fameux temple de la Déeſſe de Syrie.

XIV. Forme du temple de Bélus à Babylone.

Celui de Bélus à Babylone, étoit d'un goût aſſez différent de tous ceux que nous avons décrits juſqu'ici. Hérodote (*a*) dit qu'il étoit de figure quarrée, ayant deux ſtades, ou deux cents cinquante pas, en tout ſens. Au milieu de cet eſpace, s'élevoit une tour, dont la baſe avoit une ſtade en quarré. Cette tour étoit compoſée de huit tours l'une ſur l'autre. Dans la plus haute & la derniere, on voyoit un temple avec un lit magnifique, & une table d'or, mais aucune ſtatue. Dans la premiere tour qui étoit au plein pied du portique, il y avoit une figure d'or de Jupiter aſſis, haute de douze coudées. On y voyoit auſſi une grande table d'or, dont le ſiege & le marche-pied étoient du même métal. Au devant étoit un autel d'or, & encore un autre autel bien plus grand, pour y offrir des ſacrifices parfaits, ou des victimes de gros animaux. Les Perſes qui n'ont ni temples, ni ſtatues, s'étant rendus maîtres de Babylone, avoient détruit ce temple, & en avoient enlevé toutes les richeſſes. Hérodote & Arrian aſſurent que ce fut Xerxès, qui démolit cet excellent ouvrage. Alexandre le Grand voulut le rétablir; & on aſſure qu'il y fit travailler: mais la mort l'empêcha de l'achever. (*b*)

Diodore (*c*) en parle d'une maniere qui eſt aſſez différente de ce qu'on vient de voir. Il veut que ce ſoit Sémiramis qui l'ait fait bâtir. Il remarque qu'aucun Auteur n'en a marqué la véritable hauteur: mais elle étoit ſi grande, que les Chaldéens faiſoient de deſſus ſon ſommet leurs obſervations aſtronomiques vers l'Orient & l'Occident. Au plus haut du temple, on voyoit trois ſtatues d'or; l'une de Jupiter, l'autre de Junon, & la troiſieme d'Opis. Celles de Jupiter & d'Opis, étoient du poids de mille talents Babyloniens. On voyoit encore du temps de Diodore la ſtatue de Jupiter, haute de quarante pieds. Celle d'Opis étoit aſſiſe dans un trône d'or, ayant deux lions à ſes genoux, & auprès d'eux des ſerpents d'argent d'une grandeur démeſurée. La ſtatue de Junon peſoit huit cents talents. Elle tenoit de la main droite la tête d'un ſerpent, & de la gauche un ſceptre de pierre. On voit devant ces trois Divinités une table d'or, longue de quarante pieds, & large de douze, du poids de cinq cents talents. Elle eſt commune à ces trois Dieux, de même que deux grandes coupes en forme de navires, & deux vaſes propres à brûler des odeurs. En outre cela, trois taſſes, l'une deſquelles, qui étoit conſacrée à Jupiter, peſoit douze cents talents.

(*a*) *Herodot. l.* 1. *c.* 181. 182. = (*b*) *Arrian. l.* 3. *& l.* 7. *& Strabo, l.* 16. = (*c*) *Diodor. l.* 3. *c.* 10.

XV. Forme du temple de Diane à Epheſe.

Le temple de Diane d'Epheſe, eſt ſans contredit un des plus magnifiques que l'antiquité ait élevé. L'architecture n'en étoit ni Egyptienne, ni Syrienne. Il avoit au dehors deux aîles de chaque côté, c'eſt-à-dire, deux rangs de colonnes tout autour, & huit de profondeur aux faces de devant & de derriere. (*a*) La longueur du temple étoit de quatre cents vingt-cinq pieds ſur deux cents vingt de largeur. Cent vingt-ſept Rois y avoient donné autant de colonnes, dont chacune étoit haute de ſoixante pieds. Il y en avoit trente-ſix enrichies d'ouvrages. Ses portes étoient de cyprès. Ce bois ne change point, & eſt toujours luiſant. Pline dit qu'on le trempa quatre ans dans la cole. Toute la charpenterie étoit de cedre, & on montoit juſqu'au haut par un eſcalier d'un cep de vigne, apporté de Cypre. Il ſeroit infini de décrire en particulier les riches & rares ornements de ce fameux temple. Il fut achevé en deux cents vingt-ans, aux frais communs de toute l'Aſie.

Les temples des Grecs avoient quelque proportion avec celui qu'on vient de décrire, au moins quant à la forme. Pour l'ordinaire, ils étoient environnés de galeries couvertes, ou de colonnades, qui régnoient tout autour. Les uns n'avoient qu'un ſimple rang de colonnes, & une ſimple galerie ; d'autres en avoient deux rangs.

XVI. Situation des anciens Temples.

Quoique la diſpoſition des temples n'ait jamais été parfaitement uniforme parmi les divers peuples, il y avoit pourtant certaines regles qui s'obſervoient le plus ſouvent. Nous voyons par ce que les Hiſtoriens nous diſent des temples de l'Egypte, que pour l'ordinaire, l'entrée regardoit l'Orient, & que par conſéquent le temple, ou le Sanctuaire, étoit à l'Occident. Le portique du temple de Vulcain, bâti par Aſychis, Roi d'Egypte, regardoit l'Orient. (*b*) Celui du temple de Memphis, conſtruit par Pſammèticus, étoit dans la même ſituation, au rapport de Diodore de Sicile. (*c*) Porphyre, (*d*) & quelques autres, remarquent que telle étoit la conſtruction de preſque tous les anciens temples. L'entrée étoit à l'Orient, & ceux qui y prioient, regardoient l'Occident. Le temple de la Déeſſe de Syrie, n'étoit pas différent en cela de tous ceux dont nous venons de parler.

Mais cet uſage changea inſenſiblement, ſelon la remarque d'Hyginus, (*e*) affranchi d'Auguſte. On mit l'entrée des temples du côté du Couchant, & la figure de la Divinité au fond du temple à l'Orient, de maniere que ceux qui entroient dans le lieu ſaint & ſecret, regardoient

---

(*a*) *Vitruv. l. 3. c. 10.* = (*b*) *Herodot. l. 2. c. 136.* = (*c*) *Diodor. l. 1.* = (*d*) *Porphyr. de Antro Nympharum. Item Dionyſius Thrax l. 3. de Pharis. apud Spencer. de Legib. ritual. l. 3. c. 2. Diſſert. 6. ſect. 4.* = (*e*) *Hyginus de agrorum limitib. conſtituendis, l. 1. Antiqui architecti in occidentem Templa ſpectare rectè ſcripſerunt ; poſtèa placuit omnem Religionem eò convertere, ex qua parte cœli terra illuminatur,*

l'Orient,

l'Orient. D'où vient que Vitruve (*a*) dit, que lorſqu'on bâtit de temples, il faut que la ſtatue qui eſt au fond du temple, ſoit tournée du côté de l'Occident, afin que ceux qui viennent lui offrir des ſacrifices, regardent vers l'Orient, & vers la ſtatue, & que la ſtatue paroiſſe ſe levet & les regarder de l'Orient. Cette diſpoſition paroît dans nos anciens temples & dans nos anciennes Egliſes, qui preſque toutes ſont tournées vers l'Orient, ayant leur ouverture à l'Occident; en ſorte que ceux qui regardent l'autel & le ſanctuaire, ont le viſage tourné vers l'Orient. Et l'antiquité de cet uſage paroît encore, parce que les anciens Chrétiens ſe tournoient ordinairement vers le Levant pour prier; ce qui donna lieu aux Païens de les accuſer d'adorer le Soleil.

Nous ne voyons rien de plus ancien que cette tradition dans l'Egliſe d'Occident. Ce qui nous fait croire qu'elle vient de plus loin, & que les Gentils convertis au Chriſtianiſme, conſerverent cette coutume, & la firent paſſer des temples de leurs idoles, dans leurs Egliſes. Et ce qui fait encore plus pour cette opinion, c'eſt que cet uſage eſt contraire à celui des Juifs, auquel il étoit naturel que les Apôtres ſe conformaſſent, & fiſſent conformer les fideles, s'ils n'euſſent trouvé une coutume contraire qu'ils ne crurent pas devoir changer.

Il n'en eſt pas de même des Egliſes d'Orient. Elles ſe conformerent à la pratique des Juifs, & ſuivirent les regles anciennes de l'Architecture des temples de l'Egypte & de la Syrie, en mettant la porte du côté de l'Orient, & l'autel au fond de l'Egliſe du côté de l'Occident. C'eſt ce qui paroît dans l'Egliſe de Tyr, dont Euſebe de Céſarée donne la deſcription, (*b*) & dans les autres qu'on voit dans la ſuite au même pays. Elles ſont toutes bâties à peu près ſur le même modele; & il y a apparence que cela venoit d'une tradition plus ancienne. Voici donc quelle étoit cette Egliſe de Tyr: Une grande enceinte de murailles enfermoit tout le lieu ſaint, dont l'entrée étoit un grand portail tourné à l'Orient, & ſi élevé qu'il paroiſſoit de fort loin. On entroit d'abord dans une grande cour quarrée, environnée de quatre galeries, ſoutenues de colonnes. Au milieu de la cour & vis-à-vis de l'entrée de l'Egliſe, étoient des fontaines, qui donnoient de l'eau en abondance, afin qu'on pût ſe laver avant d'entrer. Le portail de l'Egliſe, ouvert auſſi du côté de l'Orient, avoit trois grandes portes; mais celle du milieu étoit beaucoup plus grande que les deux autres. Ses battants étoient de cuivre, avec des liaiſons de fer, ornés de ſculptures. Par cette principale porte on entroit dans la nef, & par les deux au-

(*a*) *Vitruv. de Architectura, l. 4. c. 5. Signum quod erit in cella collocatum ſpectet ad veſpertinam cæli regionem, uti qui adierint ad aram, immolantes, aut ſacrificia facientes, ſpectent ad partem cæli orientis, & ſimulacrum quod erit in Æde..... ipſaque ſimulacra videantur ex oriente contueri ſupplicantes.* = (*b*) *Euſeb. Hiſt. Eccleſ. l. x. c. 4.*

tres, dans les bas côtés de la baſilique. Au fond on voyoit des trônes élevés pour l'Evêque & pour les Prêtres, qui étoient aſſis avec lui en demi-cercle autour de l'autel, qui étoit vers le milieu de cet eſpace. Le ſanctuaire étoit ſéparé du reſte de l'Egliſe, & fermé au peuple par des baluſtrades ou des treillis de bois, avec une très-belle ſculpture. Voilà quelle étoit la diſpoſition ordinaire des Egliſes des Chrétiens d'Orient.

Mais en cela, comme en toute autre choſe de pratique, il ne faut pas s'imaginer que les regles aient été tellement fixes & uniformes, qu'on ne s'en éloignât jamais. On s'y conformoit pour l'ordinaire, & lorſqu'il n'y avoit point de raiſon d'en agir autrement; car Vitruve nous dit (*a*) que ſi le terrain n'étoit pas libre & dégagé, on bâtiſſoit le temple de telle maniere, que du lieu où il étoit, on pût voir la plus grande partie des murailles de la ville. Si l'on avoit à bâtir ſur un fleuve, le temple regardoit le lit du fleuve, & l'entrée s'en prenoit de ce côté-là. C'eſt ainſi qu'en Egypte, où l'on bâtiſſoit ordinairement les temples ſur le Nil, ils étoient placés de telle ſorte que l'entrée regardoit toujours du côté de ce fleuve. Ainſi ceux qui étoient ſur ſon bord oriental, regardoient l'Occident, & avoient leur fond à l'Orient: ceux au contraire qui étoient placés ſur ſon rivage occidental, regardoient l'Orient, & avoient leur fond à l'Occident. Enfin ſi l'on bâtiſſoit le long des rues, on faiſoit en ſorte que l'entrée du temple fût ſur la rue, & que les paſſants puſſent voir au dedans de l'édifice, & le ſaluer en paſſant. Voilà ce que dit Vitruve ſur cela. Le Scholiaſte de Pindare donne en général cette regle pour la ſituation où l'on ſe mettoit en priant les Dieux: en adorant les grands Dieux, on ſe tournoit vers l'Orient; & en vénérant les Héros, on regardoit l'Occident.

XVII. Architecture des anciens Temples.

La forme & l'architecture des temples étoient encore différentes, ſuivant la nature & les qualités des Dieux qu'on y adoroit. Les temples de Jupiter étoient pour l'ordinaire plus longs, que larges: aſſez ſouvent ils étoient découverts; (*b*) & on les faiſoit fort exhauſſés, pour montrer la grandeur & l'élévation de ce Dieu par deſſus tous les autres. Les temples dédiés au Ciel, au Soleil, à la Lune, à la Foudre, étoient auſſi ordinairement découverts, à cauſe de la lumiere qui accompagne toutes ces choſes. C'eſt apparemment pour cette même raiſon, que les Iſraélites ont quelquefois adoré le Soleil, la Lune & les Aſtres ſur les

---

(*a*) *Vitruv. l. 4. c. 5. Sin autem loci natura interpellaverit, tunc convertendæ ſunt earum Ædium conſtitutiones, uti quàm plurima pars mœnium è Templis Deorum conſpiciatur. Item ſi ſecundùm flumina Ædes ſacræ fiant, ita ut in Ægypto circa Nilum, ad fluminis ripas videntur ſpectare debere.* = (*b*) *Vitruv. l. 1. c. 2. Jovi, fulguri, & cœlo, & ſoli, & lunæ ædificia ſub dio, hypetràque conſtituentur; horum enim Deorum & ſpecies & effectus in aperto mundo atque lucenti, præſentes videmus.*

toits. (*a*) Les temples de Cerès, de Veſta, du Soleil, de Bacchus & des autres Dieux, qui ont du rapport à la terre, qui eſt ronde, étoient auſſi ronds, ou à ſix, ſept ou huit faces. Ceux de Janus étoient ordinairement quarrés. Les temples de Pluton & des Dieux infernaux, étoient d'ordinaire dans des lieux creux ou dans des voûtes ſouterraines. Leurs autels étoient auſſi creuſés dans la terre. Les Dieux tutélaires des villes avoient leurs temples dans l'endroit de la ville le plus élevé : cela paroît dans les temples de Troie, de Minerve à Athenes, du Capitole à Rome. Les Dieux qui préſidoient aux arts, à la vertu, à la paix, avoient leurs temples dans les endroits de la ville les plus peuplés. Ceux de Mercure, d'Iſis & de Sérapis étoient dans le marché. Les Divinités dont le pouvoir ne s'étendoit que ſur les plaiſirs, comme Vénus ; ou ſur la guerre, comme Mars & Bellone ; ou ſur les feux & les incendies, comme Vulcain, ſe plaçoient hors des villes. Les temples de Neptune étoient ſur la mer ; ceux d'Eſculape dans les plus beaux endroits de la ville ou des campagnes ; (*b*) ceux de Mercure, dans le marché ; ceux d'Apollon & de Bacchus, joignant le théâtre ; ceux d'Hercule, auprès du Cirque ; ceux de Cerès, à la campagne, à cauſe de la ſouveraine pureté que ces temples demandent. (*c*)

Vitruve (*d*) veut auſſi que les temples de Mars, de Minerve, & d'Hercule, & autres Divinités puiſſantes & guerrieres, ſoient d'ordre Dorique, comme le plus maſſif & le plus ſimple. On donnoit l'ordre Corinthien à Vénus, à Flore, à Proſerpine, aux Nymphes, & autres ſemblables Déeſſes, comme le plus riche & le plus délicat. On bâtiſſoit les temples de Junon, de Diane, de Liber, ſuivant l'ordre Ionique, qui tient le milieu entre le Dorique & le Corinthien, pour l'ornement & la délicateſſe. Il n'y avoit d'ordinaire qu'une porte aux temples ; & lorſqu'ils étoient couverts, l'autel étoit à l'air devant cette porte, comme nous le voyons dans le temple du Seigneur à Jéruſalem.

Les Auteurs Grecs nous décrivent certains temples, qui n'étoient que de ſimples colonnades, ou des enclos environnés & ſoutenus de colonnes tout autour ; en ſorte que de tous côtés on pouvoit entrer dans le temple. Pauſanias parle d'un temple de cette ſorte dédié à

(*a*) *Sophon.* 1. 5. *Eos qui adorant ſuper tecta militiam cœli.* = (*b*) *Vitruv. l.* 1. *c.* 2. = (*c*) *Vide eumdem lib.* 2. *c.* 7. = (*d*) *Vitruv. l.* 1. *c.* 2. *Minervæ, Marti, Herculi ædes Doricæ fient : his enim Diis propter virtutem ſine deliciis ædificia conſtitui decet. Veneri, Floræ, Proſerpinæ, fontium Nymphis Corinthio genere conſtitutæ, aptas videbuntur habere proprietates, quòd his Diis propter teneritatem graciliora & florida, foliiſque & volutis ornata opera facta augere videbuntur juſtum decorem. Junoni, Dianæ, Libero patri, cæteriſque Diis, qui eâdem ſunt ſimilitudine, ſi ædes Ionicæ conſtruentur, habita erit ratio mediocritatis, &c.*

Junon, qui étoit ſur le chemin de Phalere à Athenes. (*a*) Il en décrit encore un autre, qui étoit dans la place de la ville d'Elée, ſans parois, ou ſans cloiſon. (*b*) On parle d'une Egliſe moderne à Athenes, dédiée à Jeſus crucifié, qui eſt ſans murailles, & toute ſoutenue & environnée de colonnes. (*c*) Vitruve décrit auſſi quelques temples, qui avoient une double entrée, par devant & par le fond. (*d*) Tel étoit celui de Jupiter Olympien dans Athenes, & dont on n'avoit, dit cet Auteur, aucun exemple dans Rome. Telle eſt aujourd'hui la belle Egliſe des Invalides à Paris.

XVIII. Deſcription du temple de Jéruſalem, bâti par Salomon.

Si l'on compare à préſent la ſtructure des anciens temples des Egyptiens & des Syriens, avec celle du temple de Jéruſalem bâti par Salomon, on y remarquera ſans doute un grand nombre de traits reſſemblants. Nous décrirons ici ce temple en peu de mots, ſuivant l'idée que nous en donne le texte des Livres des Rois & des Paralipomenes, comparé au texte d'Ezéchiel. La deſcription que l'on en trouve dans Joſeph, eſt aſſez différente de celle que l'on verra ici, parce que cet Hiſtorien décrit le temple bâti par Hérode. Or ce temple étoit d'une autre architecture, & plus vaſte que ni celui de Salomon, ni celui qui avoit été bâti au retour de la captivité, quoique celui de Salomon les ſurpaſſât l'un & l'autre en richeſſes. Ces murs prodigieux qui enveloppoient toute la montagne du temple, depuis le pied juſqu'au ſommet, & qui en ſoutenoient les terres, étoient un ouvrage nouveau & beaucoup poſtérieur à Salomon. (*e*) Avant la captivité, il n'eſt point parlé bien expreſſément du parvis des Gentils. (*f*) Ce que les Rabbins nous content de la deſtination particuliere des divers appartements du temple, & de la forme des ſalles, & des autres particularités, & qui ne ſe trouve ni dans Ezéchiel, ni dans d'autres endroits de l'Ecriture, n'étant fondé que ſur leur tradition, pourroit bien n'être pas plus certain, que tant d'autres choſes qui nous viennent de la même ſource. Enfin, le plan qui nous a été donné par Villalpand, eſt trop grand & trop magnifique : cet Auteur rempli des plus excellents modeles de l'architecture ancienne, & prévenu de la penſée que l'on ne pouvoit concevoir cet édifice, ni trop ſomptueux, ni trop bien entendu, a voulu y faire entrer toute la fineſſe & la régularité de l'architecture la plus achevée. (*g*)

Le temple dont nous parlons, étoit bâti ſur la croupe du mont Moria, que l'on avoit applanie pour y faire une eſplanade de cinq cents coudées en quarré (*h*) On avoit laiſſé quelque pente au ter-

---

(*a*) *Pauſan. in Atticis.* = (*b*) *Idem in Eliac.* = (*c*) *Vide Palæograph. Græcæ, lib.* 2. *c.* 4. = (*d*) *Vitruv. l.* 3. *c.* 1. *ad finem.* = (*e*) *Joſeph. de Bello, lib.* 6. *c.* 14. *in Græc.* = (*f*) *Ezech.* XLV. 2. = (*g*) Voyez la cenſure que Louis Compiegne de Veil fait du Temple de Villalpand, dans la Préface de la Traduction qu'il a faite du Traité du Temple par Maimonides. *Fabrici Bibliograph. antiquar. c.* 9. *p.* 285. = (*h*) *Ezech.* XLII. 16.

rain, en ſorte qu'on montoit dans les parvis par des degrés. Il y avoit quatre portes; l'une à l'Orient, l'autre au Septentrion, la troiſieme au Midi, & la quatrieme à l'Occident. Les portes du parvis du peuple à l'orient, au nord, & au midi, avoient leurs ouvertures vis-à-vis celles du parvis des Prêtres, & conduiſoient toutes devant le veſtibule du lieu ſaint, & preſque vis-à-vis l'autel des holocauſtes.

Le temple proprement dit, que l'on conſidéroit comme le palais ou la maiſon de Dieu, étoit reculé vers le fond, & à l'occident du parvis des Prêtres. Il s'ouvroit à l'orient, & ceux qui venoient prier devant ce lieu ſaint, avoient le viſage tourné à l'occident. Il étoit partagé en trois parties principales. Le Sanctuaire, le Saint, & le Veſtibule. Le Sanctuaire étoit quarré, ayant vingt coudées en tout ſens. Le Saint avoit vingt coudées de large, quarante de long, & vingt de haut. Le Veſtibule étoit oblong; large de dix coudées, haut de vingt, & long d'autant. Tout cet édifice avoit ſoixante & dix coudées de long, vingt de large dans œuvre, & trente de haut. A côté on voyoit des appartements de trois étages l'un ſur l'autre, de cinq coudées de haut chacun. Les poutres de ces étages portoient d'un côté ſur des retraites de la muraille du temple, & de l'autre entroient dans l'épaiſſeur du mur de dehors de ces appartements. Le premier étage n'avoit que cinq coudées de large, & autant de haut. Le ſecond avoit cinq coudées de haut, & ſix de large, à cauſe d'une coudée que lui donnoit la retraite du mur du temple. Le troiſieme avoit la même hauteur, mais étoit large de ſept coudées pour la même raiſon.

Ces appartements régnoient tout au tour du temple de trois côtés, au Midi, au Couchant, & au Septentrion: en ſorte que tout l'édifice du temple, y compris ces aîles qui y étoient jointes, étoient un gros corps de logis, ayant ſoixante & dix pieds dans œuvre, d'orient en occident, & ayant de largeur, y compris l'épaiſſeur des murailles, environ quarante coudées. La hauteur de l'édifice du milieu étoit de trente coudées, les bas côtés n'en avoient que quinze. Au deſſus de cette hauteur de quinze coudées, étoient des fenêtres qui donnoient du jour au Saint & au Sanctuaire. Il y avoit des eſcaliers à vis, pratiqués à l'extrêmité de ces étages, & dans leſquels on entroit par les côtés du veſtibule; on montoit par-là dans les appartements ou dans les aîles qui étoient à côté du temple. Ces appartements étoient à peu près dans ce temple, ce qu'étoient les aîles dans ceux des Grecs; celles-ci étoient de ſimples portiques couverts, & ſoutenus de colonnes de la même hauteur que le temple; elles étoient quelquefois ſimples, & quelquefois doubles ou triples. Dans le temple du Seigneur, c'étoient trois rangs de chambres l'une ſur l'autre, qui ne s'élevoient toutes enſemble qu'à la moitié de la hauteur du temple: elles donnoient beaucoup de majeſté au temple, qui auroit paru trop nud, ſans ces accompagnements.

Le Saint étoit un lieu fermé, ſéparé du reſte du temple, où un Prêtre entroit chaque jour deux fois pour y offrir l'encens ſoir & matin, & pour y allumer ou éteindre les lampes. Le Sanctuaire étoit inacceſſible, même aux ſimples Prêtres. Le Grand-Prêtre n'y entroit qu'une fois l'année au jour de l'expiation ſolemnelle du peuple. Le Veſtibule étoit ouvert par devant, & orné de deux maſſives & magnifiques colonnes de bronze, dont on peut voir la deſcription dans l'Ecriture.

Deux vaſtes parvis environnoient le temple. Le parvis intérieur, ou celui des Prêtres, étoit moins grand que celui d'Iſraël, n'ayant de contour que deux cents coudées ſur chacun de ſes quatre côtés en dehors; mais en dedans, je penſe que le côté qui regardoit l'Occident, étoit ſans portiques & ſans appartements. Une ſimple muraille fort haute le fermoit de ce côté-là : (*a*) dans les trois autres côtés, il avoit les mêmes ornements que le parvis d'Iſraël. L'un & l'autre étoient de grandes cours bien pavées, environnées de magnifiques portiques, ſoutenus par des colonnes d'un marbre précieux. Les logements des Prêtres, les magaſins où l'on conſervoit le vin, l'huile, le froment, le bois, les habits, & tout ce qui ſervoient dans le Temple, ſe trouvoient dans les bâtiments qui régnoient tout autour de ces portiques, ou de ces parvis. On y rencontroit tout ce qui étoit néceſſaire pour la beauté, pour la commodité, pour la propreté, & pour la magnificence de la maiſon de Dieu. Ses Miniſtres y étoient nourris, logés, vêtus d'une maniere proportionnée à la grandeur du Maître qu'ils y ſervoient.

Notre deſſein n'eſt pas d'entrer ici dans le détail de toutes ces choſes, il nous ſuffit d'avoir montré la conformité qui ſe remarque entre les temples des peuples voiſins des Juifs, & le temple du Seigneur. Celui-ci ne différoit guere de ceux-là, que parce qu'on y adoroit le vrai Dieu, & qu'il étoit plus ſomptueux qu'aucun de ceux que nous connoiſſions dans l'antiquité. Pour le reſte, on y diſtingue, comme dans ceux des Païens, un lieu ſaint, inacceſſible & inviolable, couvert & caché, reculé au fond d'une ou pluſieurs cours environnées de périſtyles, & de bâtiments pour le logement & la commodité des Prêtres.

(*a*) *Vide Joſeph. de Bello, l. 6. c. 14. pag. 916.*

AVERTISSEMENT.

A la ſuite de cette Diſſertation, D. Calmet a placé dans ſon Commentaire le Plan de Jéruſalem & du Temple : aux deſſeins de D. Calmet nous joignons ici les deſſeins du P. Lami. Perſonne n'ignore avec quelle application le P. Lami avoit étudié cette matiere : la beauté de ſes deſſeins répond à l'étendue de ſes recherches ; & nous avons penſé qu'ils pourroient contribuer à l'ornement de cet Ouvrage. On trouvera ici les explications dont ces deſſeins doivent être accompagnés. L'explication des deſſeins du P. Lami eſt traduite du Latin de cet Auteur : l'explication des deſſeins de D. Calmet, eſt de D. Calmet même.

EXPLICATION DES DESSEINS DU P. LAMI,

Qui repréſentent en ſix figures le plan, l'élévation & la coupe du Temple & de ſes dépendances ſous différents aſpects.

Figure I. qui repréſente le plan du Temple & de ſes dépendances.

POur mieux entendre toutes les parties de ce Plan, il faut remarquer, 1°. Que les maſſifs des murs du Sanctuaire ſont exprimés par des hachures croiſées; que ceux des bâtiments contigus, ſont diſtingués par de ſimples hachures, & qu'on a marqué avec de ſimples points, les murs des chambres des premier & ſecond étages, ainſi que les rampes & marches des eſcaliers par leſquels on monte du rez de chauſſée au premier étage, du premier au ſecond, & du ſecond à la ſalle haute. Il faut obſerver, 2°. Que les bâtiments qui ſont au rez de chauſſée du Temple ſont indiqués par des lettres majuſcules; ceux du premier étage, par des lettres Romaines; ceux du ſecond étage par des lettres italiques: & qu'enfin ceux qui ſont ſur les côtés du Temple, ſont déſignés par des chiffres Arabes.

A. Le Saint des Saints, nommé en Hébreu, *Debir.*
B. Le Saint, nommé en Hébreu, *Hekal.*
C. Porte par laquelle on entroit du Saint dans le Saint des Saints.
DD. Murs du Sanctuaire.
EE. Seize arcs-boutants qui épauloient les murs du Sanctuaire de côté & d'autre.
F. Le Veſtibule du Saint.
GG. Le Parvis des Prêtres.
H. Degrés par leſquels on montoit au Saint.
IK. Colonnes que Salomon dreſſa à l'entrée du Veſtibule du Saint, & dont l'une fut nommée en Hébreu *Jachin*, & l'autre *Booz*.
LL. Petites portes par leſquelles on entroit du Veſtibule dans les chambres voiſines.
MM. Quatre chambres ou ſalles, à côté du Veſtibule.
NN. Douze chambres ou ſalles du tréſor, dans leſquelles on ſerroit les différents meubles du Temple.
OO. Petites cours ou eſpaces qui ſe trouvoient entre le mur du Temple & celui des ſalles du tréſor, & qui étoient deſtinées à recevoir l'eau de la Pluie.
PP. Petites portes par leſquelles on entroit de l'une de ces ſalles dans une autre.

QQ. Cours qui étoient devant les ſalles du tréſor, & d'où elles tiroient leurs jours.

RR. Degrés par leſquels on deſcendoit de ces ſalles dans les cours.

SS. Paſſages par leſquels les Laïques arrivoient aux degrés qui conduiſoient à la ſalle haute.

TT. VV. Degrés qui conduiſoient à la ſalle haute & aux chambres qui étoient au deſſus des ſalles baſſes.

aa. Chambres du premier étage au deſſus des Salles du tréſor.

bb. Eſcaliers qui conduiſoient au pallier *a*.

a. Pallier qui conduiſoit de l'eſcalier *b* à l'eſcalier *f*.

bb. Chambres du ſecond étage.

cc. Petites portes par leſquelles en paſſant ſous l'eſcalier *hh*, on parvenoit aux petites portes *dd*.

dd. Petites portes par leſquelles on entroit dans les chambres du ſecond étage.

ee. Petites portes percées dans les arcs-boutants du Temple, pour entrer de ſuite dans les chambres du premier étage.

ff. Degrés qui conduiſoient au pallier *g*.

g. Pallier qui conduiſoit des degrés *f* aux degrés *hh*.

hh. Degrés par leſquels on montoit au troiſieme étage, ou à la troiſieme galerie par où les Juifs entroient dans la ſalle haute, c'eſt-à-dire, dans la partie la plus haute du Temple.

ii. Petites portes par leſquelles on entroit dans la galerie du troiſieme étage.

1. 1. Cours des cuiſines, découvertes & environnées de quatre portiques, au milieu deſquelles on allumoit le feu.

2. 2. Bâtiments qui environnoient ces cours, & dont les murs étoient ſoutenus par les colonnes formant des portiques.

3. 3. Colonnes de bois ou de pierres, qui étoient poſées à diſtances égales l'une de l'autre, & qui formoient des portiques, ſur leſquelles étoient appuyés les bâtiments qui environnoient ces cours.

4. 4. Petits parvis environnés de huit ſalles.

5. 5. Paſſages & dégagements.

6. 6. Degrés par leſquels on deſcendoit du parvis des Prêtres dans le parvis des Iſraélites.

7. 7. Parvis des Iſraélites.

8. 8. Salles.

FIGURE II. qui repréſente la coupe du Temple, priſe du Septentrion au Midi, ſur la largeur de l'Edifice.

A. Le Saint voûté en plein ceintre, & ayant ſes murs revêtus de lames d'or diſpoſées en Moſaïque.

B. Voile étendu devant la porte du Saint.

C. Salle

C. Salle haute voûtée pareillement en plein ceintre, & ſéparée du Saint par un double plancher : ſes murs ſont revêtus d'or, & ſon comble eſt armé de pointes de fer pour en écarter les oiſeaux.

DD. Fenêtres en abat-jour percées dans les murs épais de ſix coudées.

EE. Murs du Sanctuaire.

FF. Arcs-boutants qui épaulent les murs du Temple.

GG. Salles ou Chambres du tréſor, étant au rez de chauſſée du Temple, & larges dans œuvre de quinze coudées.

HH. Chambres du premier étage, larges de dix coudées, les cinq autres coudées étant occupées par une galerie L.

II. Chambres du ſecond étage, larges de cinq coudées, les cinq autres coudées étant de même occupées par une galerie M.

KK. Petit eſpace deſtiné à recevoir les eaux des combles.

LL. Galerie ou terraſſe qui environnoit les chambres du premier étage.

MM. Galerie par où on entroit dans les chambres du ſecond étage.

NN. Galerie par où on entroit dans la ſalle haute.

OO. Cours qui étoient devant les ſalles du tréſor.

PP. Degrés par leſquels on deſcendoit des ſalles du tréſor dans les cours.

QQ. Paſſages par leſquels les Laïques arrivoient aux degrés qui conduiſoient à la ſalle haute.

RR. Les cours des cuiſines.

SS. Portiques.

TT. Colonnes ſur leſquelles étoient portées les murs des chambres qui environnoient ces cours.

VV. Chambres qui environnoient ces cours, & qui formoient deux étages.

FIGURE III. qui repréſente la vue ou l'élévation du Temple du côté de l'Occident.

A. Façade poſtérieure du Temple.

B. Degrés par leſquels on montoit à la ſalle haute, & aux chambres qui étoient au deſſus des ſalles baſſes.

CC. Murs de face des ſalles du tréſor, & des autres chambres du Temple.

1. 1. 2. 2. Eſcaliers marqués par des points, parce que les murs empêchent de les voir : Ces eſcaliers conduiſoient au pallier ou à la galerie du premier étage.

3. 3. Galerie du premier étage. Cette galerie conduiſoit aux chambres qui étoient au deſſus des ſalles du tréſor, & aux degrés par leſquels on montoit à la ſalle haute.

4. 4. Degrés qui conduiſoient de la galerie du premier étage au premier pallier.

5. Premier pallier duquel on montoit au ſecond, & par lequel on alloit aux galeries du ſecond étage DD.
6. 6. Petites portes par leſquelles on paſſoit pour aller dans les galeries du ſecond étage, DD.
7. Degrés qui conduiſoient du premier pallier au ſecond.
8. Second pallier.
9. Degrés par leſquels on montoit du ſecond pallier aux galeries du troiſieme étage, FF.

DD. Galeries du ſecond étage.
EE. Deux arcs-boutants qui épauloient le côté occidental du Temple.
FF Galeries du troiſieme étage, par où on entroit dans la ſalle haute.
GG. Portes par où on entroit dans la galerie du troiſieme étage.

FIGURE IV. qui repréſente la coupe du Temple, priſe de l'Orient à l'Occident, ſur la longueur de l'Edifice.

A Intérieur du Saint des Saints. Ses murs ſont revêtus de lames d'or, & ornés de Chérubins & de palmiers en relief du même métal.
B. Porte par laquelle on entre du Saint dans le Saint des Saints.
C. Mur ſéparant le Saint d'avec le Saint des Saints.
D. Intérieur du Saint. Ses murs ſont revêtus de lames d'or, & ornés de palmiers d'or en relief.
E. Veſtibule du Saint : il eſt tout revêtu d'or.
F. L'une des deux colonnes d'airain qui étoient à l'entrée du Veſtibule.
G. Coupe du mur étant au deſſus de la porte du parvis du côté de l'Orient. Ce mur appuyé ſur les jambages de la porte du parvis, s'élevoit juſqu'à la galerie de la ſalle haute, & étoit formé par cinq rangs de pieces de bois très-longues, & cinq rangs de pierres placés alternativement.
H. Degrés par leſquels on montoit du parvis des Prêtres au Veſtibule du Saint.
I. Partie des bâtiments qui environnoient le parvis des Prêtres.
K. Partie des Portiques qui environnoient le même parvis.
L. Intérieur de la ſalle haute.
M. Galerie qui étoit devant la porte de la ſalle haute.
N. Fenêtres en abat-jour par où la lumiere entroit dans la ſalle haute.
OO. Voûtes de la ſalle haute & du Sanctuaire.
P. Coupe de la charpente du toit du Temple.
Q. Comble du Temple armé de pointes.
R. Intérieur d'une des ſalles du tréſor du côté de l'Occident.
S. Intérieur d'une des chambres du premier étage.
T. V. X. Degrés par leſquels on monte au premier pallier.
Y. Pallier par leſquels on paſſe des degrés T. V. X. aux degrés ZZ.

ZZ. Degrés par leſquels on monte à la galerie du troiſieme étage.

FIGURE V. qui repréſente la façade du Temple du côté de l'Orient.

A. Degrés qui conduiſent au Veſtibule du Saint.
B. C. Les deux colonnes qui furent placées par Salomon à l'entrée du Veſtibule du Saint.
D. E. Jambages du Veſtibule, qui ſoutiennent le mur élevé ſur cette porte.
F. Portes d'argent, qui fermoient l'entrée du Saint.
G. Plaque d'or haute de quatre coudées, repréſentant une vigne chargée de pampres & de grappes.
H. Mur au deſſus de la porte du veſtibule.
I. Porte de la ſalle haute.
K. Coupe des bâtiments qui environnent le parvis des Prêtres.
L. Portique ou lieu dans lequel les Laïques s'arrêtoient, lorſqu'ils venoient offrir leurs victimes.
M. Lieu où ſe plaçoient les chantres & tous ceux qui compoſoient la muſique du Temple.

FIGURE VI. qui repréſente l'élévation de l'une des parties latérales du Temple.

A. Vue extérieure de la ſalle haute du côté du ſeptentrion.
B. C. D. Salles & chambres depuis le rez de chauſſée juſqu'à la galerie du troiſieme étage.
E. F. G. Galeries ou terraſſes bordées de baluſtrades de pierres ou de fer.
HH. Eſcaliers par où on monte aux galeries.
III. Coupe des ſalles & des chambres qui tiennent au Sanctuaire.
KK. Portiques & bâtiments qui environnent le parvis des Prêtres.

EXPLICATION DU PLAN DE L'ANCIENNE JÉRUSALEM,

Selon le deſſein de D. Calmet.

LA ville de Jéruſalem étoit bâtie ſur deux hautes montagnes. *Joſeph. l. 5. de la guerre des Juifs, c. 6. p. 912. & Tacit. hiſt. l. 5.*

L'une de ces montagnes étoit au Midi. C'étoit la place de Jébus ou de l'ancienne Jéruſalem, priſe par David ſur les Jébuſéens. 2. *Reg.* v. 6. *&c.*

L'autre montagne étoit au Septentrion. C'eſt le mont Sion, où David bâtit une nouvelle ville, qu'il nomma Cité de David. C'eſt la même où étoit le Temple, ſur un côteau, nommé Moria. Voyez *Pſalm.* XLVII. 3. *Iſaï.* XIV. 13. & 2. *Reg.* v. 7. 9. & 1. *Par.* XI. 5. & 3. *Reg.* VIII. 1. & 2. *Par.* v. 2.

Le Temple fut bâti ſur la colline de Moria, qui faiſoit partie du mont de Sion. Ce Temple étoit à l'orient du Palais du Roi, & au nord de l'ancienne Jéruſalem. *Iſaï.* XIV. 13. *Pſal.* XLVII. 3.

Mello étoit une vallée qui ſéparoit autrefois l'ancienne Jéruſalem, de la montagne de Sion, & qui fut comblée par David & par Salomon, pour joindre les deux villes. Le Palais du Roi étoit, au moins en partie, ſur le *Mello.* 3. *Reg.* IX. 15. 24. & XI. 27. *&c.*

Le Palais du Roi étoit au couchant du Temple. Salomon fit auſſi bâtir un Palais à la fille du Roi d'Egypte, joignant le ſien : mais on n'en ſait pas préciſément la ſituation.

Les Jardins du Roi ne devoient pas être loin du Palais, ni de la fontaine de Siloë. Voyez 4. *Reg.* XXV. 4. & 2. *Eſdr.* III. 15. Il ſemble que les tombeaux des Rois n'étoient pas loin des Jardins du Roi, & même qu'ils étoient creuſés dans la montagne du Temple. Voyez 4. *Reg.* XXI. 18. 26. & *Ezech.* XLIII. 7.

La ſeconde ville fut fermée de murailles par Manaſſé. 2. *Par.* XXXIII. 14. Il n'en eſt fait mention que depuis ſon regne. Voyez 4. *Reg.* XXII. 14. 2. *Par.* XXXIV. 22. *Sophon.* I. 10.

La ville bâtie depuis les Maccabées, eſt déſignée dans Joſeph, *lib.* 5. *c.* 6. *pag.* 913. de la guerre des Juifs. Il parle encore de quelques autres enceintes de murailles, que nous n'avons pas marquées, parce qu'elles ne regardent pas l'ancienne hiſtoire.

Le Torrent de Cédron coule à l'orient de Jéruſalem, du ſeptentrion au midi, entre la ville au couchant, & le mont des Oliviers à l'orient. C'eſt un aſſez petit ruiſſeau, qui n'a pas même toujours de l'eau en été.

La fontaine de Géhon ou Gihon, étoit au couchant de Jéruſalem. 2. *Par.* XXXII. 30. & XXXIII. 14. Comparez 3. *Reg.* I. 9. au ℣. 33. du même chapitre.

La fontaine de Siloë, ou du Foulon, ou de Rogel, ou la Piſcine ſupérieure, (car tous ces noms ne marquent qu'une même choſe;) étoit à l'orient de Jéruſalem, tirant au midi. Elle eſt célebre dans les Livres de l'ancien & du nouveau Teſtament. Voyez 4. *Reg.* XVIII. 17. *Iſaï.* VII. 3. XXXV. 2. & 2. *Reg.* XVII. 17. Voyez auſſi Joſeph, *lib.* 6. *de bello*, *c.* 6. *in Latino*, *p.* 913.

Le mont de Calvaire étoit au couchant de l'ancienne Jéruſalem, peu éloigné de ſes portes. Le ſaint Sépulchre de notre Sauveur étoit ſur la même montagne. *Joan.* XIX. 41.

La montagne des Oliviers étoit à l'orient de Jéruſalem. Elle étoit compoſée de trois côteaux, dont celui du milieu étoit le plus élevé.

La vallée d'Hennom, ou des fils d'Hennom, ou de Thopheth, étoit au midi de la ville. *Joſué* XV. 8. XVIII. 16. C'étoit la voirie de Jéruſalem, où l'on jettoit les cadavres & les immondices. Voyez 4. *Reg.* XXIII. 10. *Iſaï.* XXX. 33. & LXVI. 24. *Jerem.* VII. 31. 32. XIX. 12. XXXII. 35. C'eſt là où ſe faiſoient les ſacrifices d'hoſties humaines à Moloch. JESUS-CHRIST dans le nouveau Teſtament, fait alluſion à cette vallée, en donnant à l'enfer le nom de *Ge-henna*, ou vallée d'Henna.

Nous trouvons pluſieurs portes de Jéruſalem; mais nous n'en ſavons pas préciſément la ſituation. Il y a même apparence que leurs noms ont varié, & qu'on a donné pluſieurs noms à la même porte. Et comme il y avoit pluſieurs enceintes de murailles, dont chacune avoit ſes portes, il eſt fort probable que toutes les portes ne donnoient pas hors de la ville.

La porte de la vallée, la porte du fumier & la porte de la fontaine, étoient du même côté, à l'orient de la ville. 2. *Eſdr.* II. 13. 14. & III. 13. 14. XII. 31. De la porte de la vallée, à la porte du fumier, il y avoit mille coudées. 2. *Eſdr.* III. 13.

La porte d'Ephraïm, la porte ancienne & la porte du poiſſon, étoient du même côté, & au couchant de la ville. Voyez 2. *Eſdr.* XII. 38.

De la porte d'Ephraïm à la porte de l'angle, il y avoit quatre cents coudées. 4. *Reg.* XIV. 13. & 2. *Par.* XXV. 23.

De la porte du troupeau à la tour d'Hananéel, cent coudées. 2. *Eſdr.* III. 1.

La porte de la fontaine donnoit ſur la fontaine de Siloë, & étoit voiſine des jardins du Roi. 2. *Eſdr.* II. 14. III. 15. & XII. 35. *Jerem.* LII. 7.

La porte des chevaux étoit à l'Orient, & aſſez près du Temple & du Palais. 4. *Reg.* XI. 16. *Jerem.* XXXI. 40. 2. *Eſdr.* III. 28.

La porte de Benjamin étoit auſſi au voiſinage du Temple. Voyez *Jerem.* XX. 2. XXXVII. 12. & XXXVIII. 7.

La porte aux poiſſons ſe trouve 2. *Par.* XXXIII. 14. & 2. *Eſdr.* III. 3. XII. 38. *Sophon.* I. 10.

La porte de l'angle, 4. *Reg.* XIV. 13. *Jerem.* XXXI. 38. *Zach.* XIV. 10.

Nous n'avons pas marqué la porte du Jugement, 2. *Eſdr.* III. 30. ni la porte premiere, *Zach.* XIV. 10. parce que nous n'avons ſu où les placer.

Pour le plan en gros & pour la diſpoſition du terrain, nous avons conſulté ce que les Voyageurs nous ont donné de plus fidele & de plus exact ſur la ſituation des montagnes, des ruiſſeaux & des fontaines qui ſubſiſtent encore aujourd'hui, & dont la poſition ne varie point : c'eſt ſur cela que nous avons formé notre plan. (Si l'on veut quelque choſe de plus récent, on peut conſulter la *Diſſertation ſur l'étendue de l'ancienne Jéruſalem & de ſon Temple, & ſur les meſures Hébraïques de longueur*, par M. d'Anville, Géographe du Roi, Paris, 1747. *in-8°*. La principale différence qu'il y a ſur ce point entre le Plan de D. Calmet, & celui de M. d'Anville, conſiſte en ce que M. d'Anville met le *mont de Sion* au Midi, où D. Calmet met *Jébus* ou *l'ancienne Jéruſalem*. Au nord-oueſt il place la hauteur ou montagne que Joſeph nomme *Acra*; & au nord-eſt le mont de *Moria* où étoit le Temple. D'ailleurs il n'entre point dans tous les détails dans leſquels entre ici D. Calmet.)

EXPLICATION ET PREUVES
DU PLAN DU TEMPLE DE SALOMON,
Selon le deſſein de D. Dalmet.

LA coudée Hébraïque étoit de vingt pouces & $\frac{44}{89}$, meſure de Paris; c'eſt-à-dire, vingt pouces & preſque demi.

A A A A. Premiere enceinte, ou mur de ſix cents coudées, c'eſt-à-dire, de mille vingt-cinq pieds de Roi en longueur, de ſes quatre côtés ; *Ezech.* XLV. 2. haut de ſix coudées, ou dix pieds trois pouces, & large d'autant. *Ezech.* XL. 5.

B B B B. Parvis des Gentils, ou premiere cour, large de cinquante coudées, ou quatre-vingt-cinq pieds cinq pouces. *Ezech.* XLV. 2.

C C C C. Mur extérieur du parvis d'Iſraël, ou enceinte de cinq cents coudées en quarré, c'eſt-à-dire, de huit cents cinquante-quatre pieds & deux pouces. Ce mur pouvoit être haut de trente coudées, depuis la premiere retraite, que nous prenons du niveau de la porte.

D D D D. Parvis d'Iſraël, de cent coudées, ou cent ſoixante-dix pieds dix pouces de large. *Ezech.* XL. 19.

E E E E. Mur extérieur, ou enceinte du Parvis des Prêtres, de deux cents coudées, ou trois cents quarante-un pieds huit pouces en quarré;

nous lui donnons trente coudées, ou cinquante-un pieds trois pouces de haut.

FFF. Parvis des Prêtres, de cent coudées, ou cent ſoixante-&-dix pieds dix pouces en quarré. *Ezech.* XL. 47. & *Ezech.* XLI. 14. 15.

G. Sanctuaire, de vingt coudées en quarré, ou trente-quatre pieds deux pouces. 3. *Reg.* VI. 2. & *Ezech.* XLI. 4.

H. Saint, de quarante coudées de long ſur vingt de large, c'eſt-à-dire, ſoixante-huit pieds quatre pouces de long, ſur trente-quatre pieds deux pouces de large. *Ezech.* XLI. 2. & 3. *Reg.* VI. 2.

I. Veſtibule, de vingt coudées de long, ſur dix, (ou onze, ſelon Ezéchiel,) de large, c'eſt-à-dire, trente-quatre pieds deux pouces de long, ſur dix-ſept ou dix-neuf pieds de large. *Ezech.* XL. 48. 49. La longueur du Veſtibule eſt priſe du Septentrion au Midi, au lieu que la longueur du Saint eſt priſe de l'Orient à l'Occident. Voyez 3. *Reg.* VI. 2. 3. La porte du Veſtibule étoit de quatorze coudées ou vingt-trois pieds onze pouces de large. *Ezech.* XL. 48.

K. Autel des Holocauſtes de douze coudées, ou vingt pieds & demi en quarré, ſelon *Ezech.* XLIII. 13. & ſuiv. ou de dix coudées de haut, & de vingt de long & de large; c'eſt-à-dire, dix-ſept pieds un pouce de haut, & trente-quatre pieds deux pouces de long & de large, ſelon 2. *Par.* IV. 1.

LLL. Mur de ſéparation qui environnoit le temple & l'autel des holocauſtes. L'Ecriture n'en marque pas les dimenſions. Il étoit à vingt coudées des édifices du Parvis des Prêtres, & à cinq coudées du Temple. *Ezech.* XLI. 9. 10. Joſeph lui donne trois coudées de haut. *Antiq. lib.* 8. *c.* 2. *pag.* 262.

MMMMMM. Portes du Parvis d'Iſraël, & du Parvis des Prêtres, ayant toutes les mêmes dimenſions. Voyez *Ezech.* XL. 6... 22. juſqu'au 36. Chacun des Veſtibules avoit cinquante coudées de long; c'eſt-à-dire, quatre-vingt-cinq pieds & cinq pouces, autant que la profondeur des aîles: *Ezech.* XL. 15. & vingt-cinq coudées, ou quarante-deux pieds huit pouces & demi de large dans œuvre: & ſoixante coudées de haut, c'eſt-à-dire, cent deux pieds ſix pouces. *Ezech.* XL. 13. 14. Aux deux côtés du Veſtibule il y avoit trois chambres, chacune de ſix coudées en quarré; *Ezech.* XL. 6. & des ſéparations entre ces trois chambres, de cinq coudées d'épaiſſeur. *Ezech.* XL. 7.

NNNNNNNN. Galeries autour du Parvis d'Iſraël. Voyez *Ezech.* XL. Nous y mettons trente colonnes ſur deux cents coudées de long, par proportion avec le nombre des colonnes données pour cent coudées de long. 3. *Reg.* VII. 2. 3. 4. au parvis du Palais de Salomon.

OOOOOOOO. Chambres ou appartements autour du Parvis d'Iſraël; il y en avoit trente aux deux côtés de la porte, ou quinze de chaque côté. Voyez *Ezech.* XL. 17.

PPPP. Cuiſines du Temple de quarante coudées, ou ſoixante-huit pieds quatre pouces de long, ſur trente coudées, ou cinquante-un pieds trois pouces de large. *Ezech.* XLVI. 21. 22. 23. 24.

Q. Porte ſeptentrionale du parvis des Prêtres, où l'on préparoit les victimes, & où l'on égorgeoit les animaux pour les ſacrifices. *Ezech.* XL. 38. 39.

RRRR. Galeries d'autour le parvis des Prêtres. *Ezech.* XLII. 3.

SSSSSS. Appartements qui regnent ſur le parvis des Prêtres. L'aîle qui étoit au midi de la porte orientale, étoit pour les Prêtres occupés à la garde du Temple. *Ezech.* XL. 45. L'aîle qui étoit au nord de la même porte, & le retour vers la porte ſeptentrionale, étoit deſtinée pour les Chantres. *Ezech.* XL. 44. L'aîle qui étoit à l'orient de la porte méridionale, étoit pour les Prêtres occupés au ſervice de l'autel. *Ezech.* XL. 46. Les aîles qui étoient au couchant de la porte ſeptentrionale & de la porte méridionale, comprenoient les ſalles où les Prêtres mangeoient. *Ezech.* XLII. 13.

TT. Cuiſines du parvis des Prêtres, où l'on cuiſoit les viandes ſanctifiées, & offertes pour le péché, longues de quarante coudées, ou ſoixante-huit pieds quatre pouces, & larges de trente coudées, ou cinquante-un pieds trois pouces. *Ezech.* XLVI. 20. (Il ne parle que de celle du Nord.)

VVVV. Eſcaliers qui conduiſent au parvis du peuple. Il y avoit ſept marches à chaque eſcalier. *Ezech.* XL. 22. . . . 26.

XXX. Eſcaliers qui conduiſent au parvis des Prêtres. Ils étoient de huit marches chacun. *Ezech.* XL. 31. 34. 37.

YY. Eſcalier qui conduit au Veſtibule du Temple. Il étoit de huit marches. *Ezech.* XL. 49.

aaa. Chambres autour du Temple au nombre de trente-trois. Ezéchiel leur donne quatre coudées de large. *Ezech.* XLI. 5. Mais le III. des Rois, VI. 5. leur donne cinq coudées au premier étage, ſix au ſecond, & ſept au troiſieme.

bb. Eſcaliers à vis pour aller dans les chambres qui régnoient autour du Temple. *Ezech.* XLI. 7. & 3. *Reg.* VI. 8.

c. Degrès de l'autel des holocauſtes, tournés du côté de l'Orient. *Ezech.* XLIII. 17.

dddd. Tables de marbre qui étoient dans le portique de la porte ſeptentrionale du parvis des Prêtres, où l'on égorgeoit les victimes, où on les dépouilloit, où on les coupoit. Ces tables avoient une coudée & demie de largeur & de longueur, & une coudée de hauteur. *Ezech.* XL. 38. 39. 40. 41. 42.

Les grands murs du Temple ſont tous épais de ſix coudées, ou dix pieds trois pouces; c'eſt-à-dire, le mur qui forme la premiere enceinte, le mur du parvis d'Iſraël, le mur du parvis des Prêtres, & les murs du Temple.

Temple. Mais le mur extérieur des trente-trois chambres qui étoient autour du Saint & du Sanctuaire, n'avoit que cinq coudées de large, & quinze de haut ; c'eſt-à-dire, huit pieds ſix pouces & demi d'épaiſſeur, & vingt-cinq pieds ſept pouces & demi de haut. Voyez *Ezech.* XLI. 9. 12.

Toutes les portes des deux parvis, tant d'Iſraël, que des Prêtres, ont les mêmes dimenſions. Le mur où eſt l'ouverture, a ſix coudées, ou dix pieds trois pouces d'épaiſſeur. La porte a huit coudées, ou treize pieds huit pouces de large, & l'embraſure de la porte eſt d'une coudée ; la porte a treize coudées, ou vingt-deux pieds deux pouces & demi de haut. Voyez *Ezech.* XL. 9. 11.

La porte occidentale du Temple n'eſt pas marquée dans Ezéchiel, parce que ſelon le Plan qu'il dreſſoit, le Palais des Rois ne devoit plus être près du Temple, & par conſéquent la porte occidentale qui étoit celle par où le Roi entroit, ne devoit plus ſubſiſter. Mais ſa diſpoſition ne fut pas ſuivie, il y eut depuis le retour de Babylone des portes au Temple du côté de l'occident, ſelon Joſeph : & avant la captivité, la porte occidentale ſubſiſtoit certainement, comme il paroît par *Ezech.* XLIII. 7. 8. & 3. *Reg.* X. 12. & 4. *Reg.* XI. 6. XVI. 18. XXIII. 11. & 1. *Par.* IX. 24. & XXVI. 16. 18.

La porte du veſtibule du Saint étoit de quatorze coudées de large, ou vingt-trois pieds onze pouces. *Ezech.* XL. 48. & 3. *Reg.* VI. 3.

La porte du Saint, de dix coudées, ou dix-ſept pieds un pouce de large. *Ezech.* XLI. 1. 2.

La porte du Sanctuaire, étoit de ſix coudées de large, ou de dix pieds trois pouces. Le mur de ſéparation n'avoit que deux coudées. *Ezech.* XLI. 1. 3.

La porte orientale du parvis des Prêtres devoit demeurer fermée toute la ſemaine, & ne devoit s'ouvrir que le jour du ſabbat, ſuivant Ezéchiel. C'eſt là où le Roi avoit ſa tribune. *Ezech.* XLIV. 2. 3. 4. & XLVI. 1. 2. & ſuiv.

Nous ne donnons aux appartements qui régnoient autour du parvis d'Iſraël, que deux étages. Mais les appartements qui étoient autour du parvis des Prêtres, avoient trois étages. *Ezech.* XLII. 3. 5. 6. Il y avoit auſſi une autre différence entre le bâtiment du parvis des Prêtres & celui du parvis d'Iſraël, c'eſt que les murs du premier étoient bâtis avec du bois entremêlé avec la pierre. 3. *Reg.* VI. 36. *Ædificavit Salomon atrium interius tribus ordinibus lapidum politorum, & uno ordine lignorum cedri.* Ce qui ne ſe remarque pas dans la ſtructure du parvis extérieur, ou du peuple.

Dans l'ancien Teſtament nous ne trouvons pas le nom de *Parvis des Gentils* ; on ne nous parle que de deux parvis, l'un des Prêtres, & l'autre

du peuple ; l'un nommé extérieur, & l'autre intérieur. Mais il eſt certain que la premiere cour, que nous avons nommée *Parvis des Gentils*, ſubſiſtoit.

L'Ecriture ne nous marque en aucun endroit la hauteur des aîles ou appartements qui régnoient autour des deux parvis. Nous les avons fixés à trente coudées, parce que l'édifice du Temple n'en avoit pas davantage, non plus que le Palais de Salomon. 3. *Reg.* VII. 2.

DISSERTATION
SUR
LE PAYS D'OPHIR. (a)

I. Peu de pays plus inconnus que celui d'Ophir. Opinions diverſes ſur la ſituation de ce pays. Nouveau ſyſtême ſur ce point.

IL n'y a guere de pays au monde plus inconnu que celui d'Ophir, ni qui ait donné plus d'exercice aux Savants. Ce n'eſt pas que l'Ecriture n'en parle aſſez ſouvent, & qu'elle ne donne aſſez de marques pour le diſtinguer : mais l'idée qu'on s'eſt formée qu'Ophir devoit être une iſle ou un pays maritime extrêmement abondant en or, en argent & en ivoire ; où il y eut quantité de paons, de ſinges, de perroquets ; où l'on trouvât toutes ſortes de pierreries, de bois précieux & de ſenteurs ; un pays enfin où l'on allât par la Mer Rouge, & dans le voyage duquel on employât trois ans : cette idée, dis-je, a fait perdre de vue ce pays ; & lorſqu'on a voulu ramaſſer enſemble toutes ces conditions, & les appliquer à quelques-unes des régions maritimes, célebres aujourd'hui par leur commerce, & par l'abondance de toutes ces choſes, on a vu naître un nombre preſqu'infini d'opinions diverſes, qui ont jetté une étrange confuſion ſur cette matiere.

La plupart des Anciens ont été chercher Ophir dans les Indes. Joſeph (*b*) a donné un grand poids à cette opinion, & elle a été fort ſuivie : il dit que le pays d'Ophir dans les Indes ſe nommoit le pays de l'Or ; on croit (*c*) qu'il veut parler de la Cherſoneſe d'or, dont Ptolomée fait mention, & qui eſt connue aujourd'hui ſous le nom de Malaca, preſqu'Iſle à l'oppoſite de l'Iſle de Sumatra. Luc de Holſtein (*d*) après bien des recherches, croit qu'il faut ſe fixer à l'Inde en général, ou à la ville du Supar dans le royaume de même nom, dans l'Iſle des Célebes. D'autres placent Ophir dans les royaumes de Malabar & de Zeilan : Hippurium eſt un port de Zeilan, qui a quelque rapport au nom d'Ophir. La fameuſe Iſle de Tapobrane, dont les Anciens ont tant parlé, a été priſe pour le pays d'Ophir, & l'on y a trouvé preſque

(*a*) Le fond de cette Diſſertation eſt de Dom Calmet. = (*b*) *Joſeph. antiq. lib.* 8. *c.* 2. = (*c*) *Ribera, Torniel, Adrichom. Marius niger, Gaſpar. Vaſer.* = (*d*) *Holſten. in notis ad Ortelium.*

tout ce qui peut lui convenir : mais tandis que l'on n'aura pas fixé la ſituation de cette Iſle, on n'en ſera pas plus ſavant pour le pays que nous cherchons. Quelques-uns ont mis Ophir à *Ormus*, à l'entrée du golfe Perſique ; Eupoleme l'a placé dans l'Iſle d'*Urphé* dans la Mer Rouge ; (*a*) Maffée aſſure que c'eſt le Pégu ; & l'on dit que les Péguans prétendent venir des Juifs exilés que Salomon envoyoit travailler aux mines de ce pays. Lipénius qui a fait un Traité exprès ſur Ophir, le place au delà du Gange à Malaca, Java, Sumatra, Siam, Bengala, Pégu, &c.

Il s'en eſt trouvé qui ont été chercher Ophir dans l'Amérique, (*b*) & qui l'ont placé dans l'Iſle Eſpagnole. Chriſtophe Colomb, qui découvrit le premier cette Iſle, avoit coutume de dire, qu'il avoit trouvé l'Ophir de Salomon ; il y vit de profondes cavernes qui s'étendoient ſous terre à la longueur de plus de 16 milles : & il prétendoit que c'étoit de là que Salomon avoit tiré ſon or. Mais Poſtel & quelques autres aſſurent que le pays d'Ophir eſt le Pérou. Ces Auteurs nous décrivent les routes de la flotte de Salomon comme s'ils l'avoient accompagnée ; rien n'eſt plus beau que leur ſyſtême ; mais rien n'eſt plus mal fondé, ni plus aiſé à renverſer.

Pluſieurs autres ont cru que les Indes & l'Amérique étant trop éloignées, & l'Arabie étant trop près d'Aſiongaber, d'où partoit la flotte de Salomon, il falloit aller chercher Ophir dans l'Afrique. Quelques-uns (*c*) l'ont mis dans le royaume de Mélinde ou Sofala, ſur la côte Orientale de l'Ethiopie en Afrique : on dit que les habitants de cette Iſle tiennent par tradition, & ont même des livres qui portent, que Salomon y envoyoit tous les trois ans ſa flotte pour en tirer de l'or, qui y eſt très-commun. Jean dos Santos raconte que dans le Monomotapa, il y a une montagne nommée Fura, où il y a d'excellentes mines d'or ; on voit ſur cette montagne les ruines d'un vieux château ; on tient par tradition que ce château a été la demeure de la reine de Saba, & que ce pays eſt celui d'Ophir. *Cornelius à Lapide* a placé le pays d'Ophir à *Angola*, ſur la côte occidentale de l'Afrique. Il y en a même, qui ſans y regarder de plus près, ont été le mettre à Carthage, qui n'a été fondée que plus de 200 ans depuis Salomon. Le Paraphraſte Jonathan met Ophir en Afrique ; mais il ne s'explique pas davantage ; d'autres ont voulu le placer en Eſpagne, auſſi-bien que Tharſis.

Grotius (*d*) croit que les vaiſſeaux de Salomon n'alloient peut-être pas juſqu'aux Indes, mais juſqu'au port de la ville qu'Arrian nomme *Aphar*, Pline *Saphar*, Ptolomée *Sapphera*, Etienne *Saphirina*, ſituée ſur les côtes d'Arabie, qui ſont baignées de l'Océan ; & que les Indiens

(*a*) *Eupolem. apud Euſeb. præp. L.* IX. *c.* 30. = (*b*) *Arias Montan. Genebrard. Vatab.* = (*c*) *Ortel. Thomas Lopes.* = (*d*) *Grotius in* 3. *Reg.* IX. 28.

apportoient là leurs marchandiſes, que les Hébreux & les autres peuples venoient y acheter.

M. Huet dans ſa Diſſertation ſur les Navigations de Salomon, fait tenir à la flotte de ce Prince une route nouvelle : il croit que du temps de Salomon il y avoit un canal qui joignoit la Mer Rouge à la Méditerranée, par le moyen duquel on faiſoit paſſer les vaiſſeaux de l'une en l'autre mer. Par cette hypotheſe il explique le texte des Paralipomenes, (*a*) où il eſt dit qu'Hiram roi de Tyr, envoya ſes vaiſſeaux & ſes ſerviteurs à Elath ſur la Mer Rouge, pour le ſervice de Salomon : car par quelle autre route auroit-il pu faire paſſer ſes vaiſſeaux, ſi ce n'eſt par le canal dont on a parlé ?

Il ne lui eſt pas difficile de prouver qu'il y avoit autrefois un canal qui joignoit les deux mers ; pluſieurs Anciens le marquent d'une maniere très-poſitive : mais la difficulté conſiſte à bien prouver que ce canal ait ſubſiſté du temps de Salomon. Il apporte le témoignage de quelques Auteurs Arabes, qui aſſurent que dès le temps d'Abraham, il y avoit une communication du Nil à la mer Rouge : mais peut-être qu'on ne voudra pas en croire ces Auteurs Arabes, qui ſont ſi nouveaux, quand il s'agit d'un fait ſi éloigné de leur temps ; ſur-tout étant contredits par d'autres Auteurs, qui mettent bien plus tard le commencement de ce canal, & qui aſſurent qu'il ne fut achevé que ſous Darius fils d'Hyſtaſpe, ou même ſous les Ptolémées. Strabon (*b*) dit que ce fut *Séſoſtris* qui fit ouvrir ce canal ; mais Ariſtote (*c*) & Pline (*d*) aſſurent qu'il quitta cette entrepriſe, ayant remarqué que la Mer Rouge étoit plus élevée que l'Egypte, dans la crainte qu'il eut que les eaux de cette Mer ne ſubmergeaſſent le pays, & ne gâtaſſent l'eau du Nil, dont on boit dans l'Egypte. Hérodote (*e*) & Diodore (*f*) ſoutiennent que ce fut Néco fils de Pſammétichus roi d'Egypte, qui commença cet ouvrage ; & Hérodote dit qu'il fut achevé ſous Darius fils d'Hyſtaſpe.

Pour *Ophir*, le Prélat que nous avons cité, croit que c'étoit la côte orientale de l'Afrique, que les Arabes appellent *Zanguebar* ; & que le nom *d'Ophir* ſe donnoit plus particuliérement au petit pays de Sophala, qui eſt ſur la même côte. Les vaiſſeaux de Salomon ſortant de la Mer Rouge, doubloient le Cap de Guadarfuy, & rangeoint la côte d'Afrique. On trouve dans ces pays les choſes que la flotte de Salomon rapportoit de ſes voyages, & bien des caracteres qui conviennent au pays d'Ophir.

Gorope Bécan & Bivarius ont prétendu que la flotte de Salomon partoit, non pas de la Mer Rouge, mais de la Mer Méditerranée,

(*a*) 2. *Paralip.* VIII. 17. 18. = (*b*) *Strab. l.* 17. = (*c*) *Ariſtot. Meteorolog. l.* 1. *c. ult.* = (*d*) *Plin. l.* VI. *c.* 29. = (*e*) *Herodot. l.* II. *c.* 158. = (*f*) *Diodor. l.* I.

pour aller à Ophir. La flotte dont ſe ſervoit Salomon, étoit Tyrienne ; l'Ecriture le marque clairement au III. Livre des Rois, chap. x. ℣. 11. Tharſis étoit ſur la Méditerrannée. Aſiongaber elle-même étoit ſur cette mer. Ce dernier point paroît le plus difficile à ſoutenir : voici ſur quoi il eſt fondé. Aſiongaber étoit dans l'Idumée, ſelon l'Ecriture : (*a*) Or l'Idumée, diſent-ils, ne touchoit pas à la Mer Rouge, mais à la Méditerranée, comme on le voit par Ptolomée. On trouve, ajoute-t-il, ſur la Mer Méditerranée *Gaſtion Gaber*, ou *Gabria* dans Strabon, & *Beto-Gabria* dans Ptolomée, qui paroiſſent être la même qu'Aſiongaber. Le nom de *Mer de Suph*, n'eſt pas tellement propre à la Mer Rouge, qu'il ne convienne auſſi aux autres mers ; le terme *Suph* ſignifie limite ; *la Mer de Suph*, c'eſt-à-dire la Mer des limites ; ce nom convient à la Mer Méditerranée, comme à la Mer Rouge. La navigation à Tharſis & à Ophir eſt la même ſelon l'Ecriture. (3. Livre des Rois, chap. XXII. ℣. 49. comparé à 2. Par. XX. 36.) Or Tharſis étoit dans la Méditerranée ; Ophir y étoit donc auſſi. Hornius (*b*) ne déſapprouve pas cette opinion : mais il ſeroit aiſé de le réfuter, ſur-tout pour ce qui regarde la ſituation d'Aſiongaber, & le nom de la *Mer de Suph* ; car il eſt certain que l'Ecriture met Aſiongaber, ſur la Mer Rouge, & qu'elle n'entend jamais aucune autre mer, que la Mer Rouge, ſous le nom de *Mer de Suph*. L'Idumée pouvoit, du temps du Géographe Egyptien, s'étendre juſques ſur la Mer Méditerranée ; mais l'Ecriture ne lui donne jamais cette étendue.

On ſera ſans doute ſurpris que nous placions le pays d'Ophir loin de la Méditerranée & de l'Océan, & que nous allions le chercher entre le mont Maſius & les montagnes Saphires ou le pays des Tapyres, vers la Médie, l'Arménie & l'Aſſyrie : mais l'autorité de Moyſe nous a engagé dans ce ſentiment ; & nous eſpérons que ſi l'on ſe donne la peine d'examiner ſans préjugé les preuves de notre ſyſtême, on le trouvera peut-être auſſi vraiſemblable qu'aucun de ceux qu'on a propoſés juſqu'ici.

II. Preuves du ſyſtême que l'on vient de propoſer. Premiere preuve, tirée du partage de la poſtérité de Jectan pere d'Ophir.

Il eſt inconteſtable que le pays d'Ophir n'eſt autre que celui qui a été peuplé par Ophir fils de Jectan ou par ſes deſcendants. On ſait que l'Ecriture ne déſigne pas autrement les pays que par le nom de ceux qui les ont habités. Or Ophir eſt placé par Moyſe (*c*) avec ſes freres *depuis Meſſa juſqu'à Séphar montagne d'Orient*. C'eſt donc dans ce pays, qu'il faut aller le chercher, & voir en même temps ſi c'eſt un pays où la flotte de Salomon ait pu aller prendre les marchandiſes dont il eſt parlé dans ſon hiſtoire, s'il faut trois ans pour faire ce voyage, & ſi l'on peut y aller d'Aſiongaber par le golfe d'Arabie.

(*a*) 3. *Reg.* IX. 26. = (*b*) *Lib.* 11. *c.* 8. *de origin. Gent. Americ.* = (*c*) *Geneſ.* XI. 29. 30.

Si les preuves que nous avons apportées ſur le ℣. 29. du chapitre. x. de la Geneſe, (*a*) pour faire voir que la poſtérité de Jectan habita dans une partie de la Méſopotamie, de l'Arménie, & des pays au delà du Tigre, ſont de quelque force : ſi les monts *Meſſa* & *Séphar* ſont les mêmes que le mont Maſius & les monts Saſpires ou des Tapyres, il s'enſuit que le pays d'Ophir n'étoit pas loin des ſources de l'Euphrate & du Tigre, &. qu'on doit le chercher aux environs des pays que nous avons marqués. Au reſte nous ne ſommes pas les premiers qui aient placé Ophir loin de la mer. Euſebe & S. Jérôme (*b*) le mettent dans les Indes entre le fleuve Cophenes & le pays de Seres ou d'Ieres ; Euſtathe d'Antioche (*c*) le met dans l'Arménie : & voici les preuves dont on peut ſoutenir cette opinion. L'Empereur Juſtinien partagea l'Arménie en quatre parties, & l'une de ces quatre parties, ſe nommoit *Zophara* ; Je ne ſais ſi ce ne ſeroit pas la même que le canton nommé *Sophene*, par Strabon, *Sophane*, par Trogus, & *Sophanene*, par Procope. Le changement de la lettre R en N eſt aſſez commun dans les noms étrangers ; & ſouvent l'R ſe perd à la fin des mots ; au lieu de Gadir, on a dit Gadis ; au lieu d'Amilcar, Amilcas ; au lieu de Bocchor, Bocchus ; de πλῆρης on a fait *plenus* : de δῶρον on a formé *donum* ; ainſi de *Sophar*, ou *Sopher*, ou *Sophir*, (car c'eſt toujours le même mot,) on a pu faire *Sophene*. On ſait que les Septante & les Grecs, au lieu d'*Ophir*, ont lu *Sophir* ; (*d*) & la lettre S au commencement d'un mot tient aſſez ſouvent la place d'une ſimple aſpiration.

Strabon (*e*) marque ſur le Phaſe les Sarapenes, dont la capitale eſt à l'endroit de ce fleuve, où il commence de n'être plus navigable. Le même Strabon (*f*) parle en plus d'un endroit d'une fort grande partie de l'Arménie, nommée anciennement *Syſpiretis*, qui s'étendoit juſqu'à la Chalachene & l'Adiabene, au delà des montagnes d'Arménie : il parle des mines d'or de ce pays-là, & de ſes richeſſes ; il dit qu'Alexandre le Grand envoya Memnon avec des troupes à ces mines ; & que le pays n'eſt pas moins propre à nourrir des chevaux, que les campagnes Niſées dans la Médie. Nous remarquons encore des veſtiges du nom d'Ophir plus avant dans l'Iſthme vers le Nord ; nous y trouvons le fleuve Opharus, & les peuples Opharites (*g*) dans la Sarmatie Aſiatique, qui confinoit avec la Colchide & l'Ibérie. On connoît ſur le fleuve Cyrus les *Obaréniens*, dont parle Quadratus, (*h*) qui ſont peut-être les mêmes que les *Iberes* de Strabon, (*i*) & dont il loue ſi

---

(*a*) [Voyez la *Diſſertation ſur le partage des deſcendants de Noé*, à la tête de la Geneſe.] (*b*) *Euſeb. & Hieronym. de locis hebr.* (*c*) *Euſtat. in hexaëmer.* (*d*) Σοφειρ. (*e*) *Strab. l.* XI. *p.* 350. (*f*) *Lib.* XI. *p.* 368. (*g*) *Plin. l.* VI. *c.* 7. (*h*) *Quadrat. l.* II. *Parthic. apud Steph. in* Σίτιον. (*i*) *Strab. lib.* XI. *pag.* 350.

ſort les richeſſes : *Apud eos torrentes dicuntur aurum deferre, quod barbari perforatis tabulis & villoſis pellibus accipiunt ; undè aurati velleris fabula confiĉta eſt, & fortaſſe Iberes eodem nomine vocantur quo Occidentales ; ab auro quod apud utroſque reperitur.* Peut-être auſſi que les *Obareni* de Quadratus ſont les mêmes que les *Suarni* de Pline, (*a*) qui ſont ſitués entre les portes Caſpiennes, les monts Gordiées & le Pont-Euxin. Ce ſont des Peuples indomtés, qui n'ont point d'autre occupation, ni d'autre trafic, que de tirer l'or de leurs mines : *Suarni indomitæ gentes auri tantùm metalla fodiunt.* Les termes d'*Obareni*, de *Suarni*, d'*Iberes*, ont aſſez de rapport avec Ophir, ſur-tout ſi l'on prononce le b, à la maniere des Grecs, comme un v conſonne, qui approche aſſez du *Phi* ; ainſi l'on pourra dire *Opharéni*, *Spharni*, *Iphéri*, qui ſont les mêmes qu'Ophir, ſelon la diverſe maniere dont on peut prononcer les lettres dont ce nom eſt compoſé. C'eſt ainſi que l'on a dit *aurum obriſum*, pour *aurum Ophiriſum*, de l'excellent or d'Ophir.

Seconde preuve, tirée de ce que dans l'Ecriture l'or d'Ophir eſt le même que l'or de Phervaïm.

Mais ce qui nous perſuade encore que le pays d'Ophir n'étoit pas loin du Phaſis, ni du pays des Sépharvaïms, que nous croyons être les Sarapares, les peuples de la Sapavortene ou des monts Saſpires ; c'eſt que dans l'Ecriture, *l'or d'Ophir* eſt le même que *l'Or de Phervaïm.* Au I. Livre des Paralipomenes, chap. XXIX. 4. il eſt dit que David avoit préparé pour le temple du Seigneur une très-grande quantité d'or *d'Ophir* : dans le III. Livre des Rois, chap. IX. ℣. 28. parallele au II. des Paralipomenes, chap. VIII. ℣. 18. il eſt marqué que Salomon avoit auſſi fait venir une grande quantité d'or *d'Ophir.* Et quand il eſt parlé de l'or que Salomon employa dans la conſtruction du Temple, il eſt dit (*b*) que ce Prince employa de l'or, du bon or, de l'or *de Phervaïm* : l'or de Phervaïm eſt donc le même que celui d'Ophir. Or *Phervaïm* & *Sépharvaïm* ſont les mêmes ; la lettre S n'étant que pour marquer l'aſpiration, comme dans *Sophir*, mis au lieu d'*Ophir* : il faut donc placer Ophir dans le même pays que les Sépharvaïms, qui habitoient entre la Colchide & la Médie, comme nous l'avons dit ſur la Geneſe, chap. II. ℣. 11. L'Ecriture parle ailleurs de l'or d'*Ophaz*, (*c*) d'*Uphaz* (*d*) & de *Phaz*, (*e*) qui eſt, à mon avis, le même que *l'or du Phaſis*, qui eſt appellé *le Phiſon* par Moyſe ; (*f*) les richeſſes de la Colchide & l'or du Phaſe ſont célebres dans toute l'antiquité.

L'Auteur du Livre de Job, (*g*) qui parle quelquefois de l'or d'O-

---

(*a*) *Plin. l.* VI. *c.* 11. = (*b*) 2. *Par.* III. 7. *Aurum erat probatiſſimum.* (Hebr. *Aurum erat aurum Phervaïm.*) = (*c*) *Jerem.* X. 9. *Aurum de Ophaz.* = (*d*) *Dan.* X. 5. *Auro obrizo.* (Hebr. *Auro Uphaz.* = (*e*) *Cantic.* V. 11. *Aurum optimum.* (Hebr. *Aurum Phaz.*) = (*f*) [Voyez la *Diſſert. ſur le Paradis terreſtre*, à la tête de la Geneſe.] = (*g*) *Job.* XXII. 24. *Dabit pro terra ſilicem ; & pro ſilice, torrentes aureos.* (Hebr. *Et ponet ſuper pulverem aurum teſtiſſimum ; & in petra torrentium*, (aurum) *Ophir,*)

phir,

phir, dit que cet or ſe trouve dans des torrents; les anciens nous apprennent qu'on le trouve de même dans les pays où nous mettons Ophir. Le même Auteur dans le chapitre XXVIII. 6. 16. 17. 19. comparant la ſageſſe à tout ce qu'il y a de plus précieux dans le monde, dit, qu'*il y a des lieux dont les pierres ſont des ſaphirs, & dont les ſables ſont des poudres d'or; mais* que *la ſageſſe eſt d'un prix bien plus relevé; l'or d'Ophir ne lui eſt point comparable, ni la précieuſe pierre de ſchohem, ni le ſaphir: on ne l'achete point au prix de l'or ni du cryſtal, & on ne l'échange point contre des vaſes d'or de Phaz. Le Pitdath* (ou *Topaſe*) *du pays de Cuſch n'eſt rien en comparaiſon de la ſageſſe, &c.* (*a*) Il eſt très-croyable que cet Auteur, par ce pays dont les ſables ſont d'or, & dont les pierres ſont des ſaphirs, entend les mêmes pays qu'il nomme dans les verſets ſuivants, les pays d'Ophir, de Phaz & de Cuſch; pays fameux par leur or & par leurs pierres précieuſes: or nous n'en connoiſſons point à qui tout cela convienne mieux qu'au pays d'Ophir, pris ſelon notre hypotheſe, à la Colchide & aux pays voiſins. L'or y étoit anciennement très-commun; le *ſchohem* s'y trouvoit auſſi: nous avons tâché de faire voir que cette pierre étoit l'émeraude. (*b*) Le ſaphir eſt une pierre commune dans la Médie & dans la petite Arménie; les meilleurs ſont ceux de Médie, dit Pline. (*c*) Le nom de *Saphir* a un rapport viſible avec *Saphar*, montagne dont parle Moyſe, & qu'il déſigne comme terminant du côté de l'Orient le partage des fils de Jectan, du nombre deſquels étoit Ophir.

Nous n'avons pas aſſez de hardieſſe pour marquer préciſément l'endroit où étoit Ophir, ni le canton particulier qu'il habitoit; on croit avoir aſſez fait dans une ſi haute antiquité, de montrer à peu près le lieu où il pouvoit faire ſa demeure.

III. Réponſes aux objections.

Mais, dira-t-on, comment aller avec une flotte dans l'Arménie & dans l'Iſthme qui ſépare la mer Caſpie d'avec le Pont-Euxin? Et ſi l'on vouloit y aller de la Judée par mer, ne ſeroit-il pas plus aiſé & plus court de s'y rendre par le Pont-Euxin? N'étoit-il pas plus facile à Salomon & à Hiram d'équiper leur flotte dans quelques-uns de leurs ports de la Méditerranée, pour ſe tranſporter enſuite par le Pont-Euxin dans la Colchide, & de là par le Phaſis dans l'Iſthme dont nous venons de parler, que de l'y conduire par la mer Rouge, par l'Océan & par le golfe Perſique? De plus ſuffit-il que l'on ait trouvé de l'or & des métaux précieux dans ce païs? ne faudroit-il pas que l'on y eut trouvé auſſi des ſinges, des paons, des bois odoriférants, des pierres précieuſes,

(*a*) *Job.* XXVIII. 16. *& ſeqq.* Hebr. *Non conferetur auro Ophir, nec pretioſo Schohem, vel ſapphiro. Non adæquabitur ei aurum, vel vitrum: nec commutabuntur pro eo vaſa Phaz..... Non adæquabitur ei Pitdath Cuſch, &c.* = (*b*) [Voyez la *Diſſertation ſur le Paradis terreſtre*, à la tête de la Geneſe.] = (*c*) *Plin. l.* 37. *c.* 9.

des dents d'Eléphants, comme l'on en trouvoit dans le pays où alloit la flotte de Salomon ? (*a*) On répond à ces difficultés : 1°. Qu'alors la navigation de l'Océan Indique & du Pont-Euxin, n'étoit point encore bien fréquentée : ces mers étoient preſqu'inconnues. 2°. Que la flotte de Salomon n'alloit pas juſqu'au pays d'Ophir, mais ſeulement juſqu'au lieu où ces peuples s'aſſembloient pour leur commerce. 3°. Que ce n'étoit pas ſeulement à Ophir que cette flotte chargeoit toutes ces choſes dont il eſt parlé dans l'Ecriture, mais ſur les côtes d'Afrique & d'Ethiopie qui ſe trouvoient ſur leur chemin. 4°. Enfin les anciennes routes que nous décrivent Pline & Strabon, pour le commerce d'Orient, ont beaucoup de rapport à celle que nous faiſons tenir à la flotte de Salomon. C'eſt ce qu'il faut montrer plus exactement.

1°. La navigation de l'Océan Indique & du Pont-Euxin étoit peu fréquentée du temps de Salomon.

Quoique la navigation ſoit très-ancienne parmi les Phéniciens, il ne paroît pas qu'avant le temps de Salomon, ces peuples aient beaucoup trafiqué au delà de la Méditerranée : ils avoient ſur les vaſtes côtes de cette mer de quoi contenter leur avidité pour le gain. Ni l'Océan, ni le Pont-Euxin ne leur offroient rien qui valût mieux que ce qu'ils trouvoient autour d'eux. Bochart qui a cherché des Phéniciens partout, met ſur les côtes méridionales du Pont-Euxin, les deſcendants de Gomer & d'Aſchénez : il marque ſeulement, après Euſebe, un voyage de Phénix dans la Bithynie ; mais ce voyage n'eut pas d'autre ſuite. Pour les côtes ſeptentrionales de cette mer, les Phéniciens n'y paroiſſent point. Strabon (*b*) dit que ce ne fut que quelque temps après la guerre de Troie, qu'ils avancerent au delà des colonnes d'Hercule, & qu'ils bâtirent quelques villes ſur les côtes de la Lybie. Pour le Pont-Euxin, on le conſideroit à peu près comme l'Océan, ſelon la remarque de Strabon ; (*c*) on craignoit de s'y engager, comme l'on craignoit de paſſer les colonnes d'Hercule. Il ajoute, que comme on croit toujours les choſes qu'on admire, plus grandes qu'elles ne le ſont en effet, on donna à cette mer le nom de *Pontus*, la mer par excellence ; & c'eſt peut-être de là, ajoute-t-il, que ce nom eſt paſſé à l'Océan. Strabon dit au même endroit, & encore au Livre III. que ce ne fut que du temps d'Homere, que l'on commença d'avoir quelque commerce avec les Cymmériens ſeptentrionaux, qui habitoient dans la Cherſoneſe Taurique : Homere vivoit vers le temps de Salomon.

(*a*) 3. *Reg.* x. 11. 22. *Claſſis Hiram quæ portabat aurum de Ophir, attulit ex Ophir ligna thyina multa nimis, & gemmas pretioſas.... Claſſis regis per mare cum claſſe Hiram ſemel per tres annos ibat in Tharſis, deferens indè aurum, & argentum, & dentes elephantorum, & ſimias, & pavos.* (D. Calmet croit que l'on appelloit *voyages de Tharſis*, les voyages de long cours, & que la flotte dont il eſt parlé ici, étoit celle qui alloit à Ophir. Voyez ce qui eſt dit des voyages de Tharſis dans la *Diſſertation ſur le partage des deſcendants de Noé*, à la tête de la Geneſe. = (*b*) *Strab. lib.* 1. = (*c*) *Strab. lib.* 1. *pag.* 16.

Il n'ignoroit pas le voyage de Jason & des autres Héros, qui allerent pour prendre la toison d'or quelque temps avant la guerre de Troie: mais l'exemple des Argonautes ne fut point suivi ; & ceux qui prirent connoissance des Cymmériens, ne purent engager les autres à entreprendre une aussi longue & aussi pénible navigation sans aucune utilité ; les peuples qui habitoient les côtes septentrionales du Pont-Euxin, n'étant nullement propres à entretenir le commerce avec des gens qui ne cherchoient que des richesses. Les Scythes faisoient profession de les mépriser, & les peuples de l'Asie mineure trouvoient mieux leur compte de conduire leur marchandise par terre, ou par le moyen de leurs fleuves dans l'Ionie, dans la Cilicie, ou dans la Syrie, où le commerce étoit plus grand. Eratosthenes dans Strabon (*a*) remarque que les anciens Grecs nommerent le Pont-Euxin *Axenos*, parce qu'on n'y pouvoit trafiquer; mais que depuis on lui donna le nom de Pont-Euxin, *Euxenos*, par une raison contraire. Que cette étymologie soit vraie ou fausse, ce n'est pas de quoi il est ici question; il nous suffit de montrer que cette mer a été long-temps peu connue & peu fréquentée: ce fut Mithridate Eupator & ses officiers, (*b*) qui donnerent la connoissance du Pont-Euxin jusqu'aux Palus Méotides.

Du temps d'Alexandre le Grand, ces pays étoient encore inconnus; il découvrit les peuples qui sont au nord de la Grece jusqu'au Danube. (*c*) Sous le regne de Trajan, on ne savoit pas encore si les Palus Méotides étoient joints à l'Océan, comme on le voit par Pline. (*d*) La Colchide, (*e*) & le mont Caucase, (*f*) étoient regardés comme le bout du monde, & la navigation du Phase, (*g*) comme la plus grande entreprise qu'on pût faire par mer. Du temps de Ciceron, c'étoit beaucoup à Rome d'avoir vu l'entrée du Pont-Euxin. Il ne doit donc pas paroître surprenant, si la flotte de Salomon & d'Hiram n'alloit pas dans le pays d'Ophir par le Pont-Euxin, puisqu'alors cette mer n'étoit pas encore bien connue, & que le commerce n'y étoit point ouvert. Voyons maintenant jusqu'où alloit la flotte dont nous avons parlé, & quelle route elle tenoit.

La flotte que l'on équipoit au port d'Asiongaber dans la mer rouge, pouvoit, en sortant de ce port, aller raser les côtes de l'Arabie jusqu'au détroit de la Mecque ou Babelmandel, & de là en suivant les

2°. La flotte de Salomon n'alloit pas jusqu'au pays d'Ophir.

(*a*) *Strab. lib.* 1. *pag.* 38. & *lib.* 7. *pag.* 307. = (*b*) *Strab. lib.* 1. *p.* 11. = (*c*) *Idem lib.* VIII. *pag.* 208. & 209. = (*d*) *Plin. lib.* 2. *c.* 62. = (*e*) *Apollonius apud Casaub. in Theocrit. Idyl. c.* 9.

. . . . . Αἶα δὲ Κολχὶς
Πόντου καὶ γαίης ἐπεκέκλιται ἐσχατίησι.

= (*f*) Ἢ Ἄθω, ἢ Ῥοδόπαι, ἢ Καύκασον ἐσχατόεντα. = (*g*) Ἐς Φᾶσιν ἔνθα ναυσὶν ἔσχατοι δρόμοι.

côtes méridionales du même pays, entrer dans le golfe Perſique, & remonter l'Euphrate ou le Tigre. Strabon (*a*) nous parle de la ville d'Opis ſur le Tigre, qui étoit un fameux lieu de commerce, où l'on alloit du Golfe Perſique en remontant le Tigre : les Perſes firent ce qu'ils purent pour empêcher cette Navigation, en faiſant des digues ſur la riviere ; mais Alexandre les démolit toutes. On pouvoit par ce moyen trafiquer avec tous les peuples de l'Aſſyrie, de la Méſopotamie, de l'Arménie, & des pays voiſins, qui deſcendoient par l'Euphrate & par le Tigre juſqu'à cet endroit, pour y diſtribuer leurs marchandiſes ; la flotte pouvoit remonter l'Euphrate beaucoup plus haut qu'on ne l'a pu faire depuis ce temps, parce qu'on n'avoit point encore fait à ce fleuve ces grandes ſaignées, (*b*) qui l'ont ſi fort diminué. Strabon (*c*) dit que les peuples qui étoient vers la ſource du Tigre deſcendoient par ce fleuve juſqu'à Babylone : Hérodote & Diodore de Sicile le diſent de même. Ceux qui ont avancé que la rapidité extraordinaire du Tigre empêchoit qu'on ne pût le remonter, ſont contredits par Pierre Duval, (*d*) qui y a navigé, & qui aſſure que le Tigre eſt moins rapide que l'Euphrate.

Pour l'Euphrate, on convient qu'on le remontoit juſqu'à la ville de Siphare, ou juſqu'à Tapſaque. Siphare eſt marquée dans Ptolomée ſur l'Euphrate, avant que ce fleuve ſoit partagé en divers canaux ; c'eſt la capitale du pays des Sypparéniens dont parle Abidene dans Euſebe. (*e*) Quelqu'un plus hardi que nous, placera peut-être en cet endroit le pays d'Ophir ; le nom y eſt aſſez ſemblable : & ſi ce pays en lui-même ne produiſoit pas beaucoup d'or, on y en apportoit aſſez des Provinces où ce métal étoit plus commun.

Nous apprenons d'Ariſtobule dans Strabon, (*f*) que les habitants de la ville de Gerres près du Golfe Perſique, trafiquoient par mer, & alloient juſqu'à Babylone avec leurs radeaux, & de là remontoient l'Euphrate juſqu'à Tapſaque, d'où ils ſe rendoient par terre où ils jugeoient à propos dans la Méſopotamie, l'Arménie & l'Aſſyrie.

La flotte de Salomon pouvoit donc aller en ſuivant la même route juſqu'à Babylone, ou Opis, ou Siphara, ou même juſqu'à Tapſaque ; & de là prendre de l'or d'Ophir qu'elle pouvoit échanger contre d'autres choſes dont elle étoit chargée, & que la Judée & les pays voiſins produiſoient.

Les Etats de Salomon étoient fort étendus ; il y avoit peu de pays au monde mieux cultivés que la Judée, & où l'on eût de meilleurs

---

(*a*) *Strab. lib.* XVI. *Vide Herodot. lib.* 1. *c.* 139. = (*b*) *Plin. lib.* VI. *c.* 26. = (*c*) *Strab. lib.* XVI. *p.* 504. *Herod. lib.* 1. *c.* 194. *Diod. lib.* 17. = (*d*) *Apud Cellar. Geograp. antiq. lib.* 3. = (*e*) *Euſeb. prap. lib.* 9. *c.* 41. On trouve dans le même pays la ville d'*Hippurium* chez Pline, *lib.* VI. *c.* 26. = (*f*) *Lib.* XVI. *p.* 520.

vins, de meilleur froment & de meilleure huile. Ezéchiel (*a*) dit que la terre de Juda & d'Iſraël portoit à Tyr de l'excellent bled, du baume, de l'huile & de la réſine; la Phénicie fourniſſoit des étoffes de couleur de pourpre; l'Egypte & la Judée, des toiles précieuſes; l'Arabie, les monts Liban & de Galaad, des aromates & des drogues. On pouvoit charger de tout cela ſur la flotte du Roi Salomon pour aller les échanger chez les peuples de la Méſopotamie, d'Arménie ou d'Aſſyrie, contre de l'or, de l'argent, & tout ce qu'il pouvoit y avoir de rare dans leur pays. La flotte avoit la commodité en allant, & au retour, de viſiter tous les ports & les lieux de commerce qui ſe trouvoient ſur ſa route, ſur l'un & l'autre bord du Golfe Perſique, & de la mer rouge. L'Ethiopie produiſoit des ſinges plus qu'aucun autre pays du monde; & c'eſt apparemment ſur les côtes Occidentales de la mer rouge que la flotte de Salomon chargeoit de ces animaux. Pour ce qui eſt des paons, les anciens les nommoient *oiſeaux de Médie*, parce qu'il y en avoit une très-grande quantité dans ce pays-là, auſſi bien que dans la Babylonie. Tout cela convient parfaitement à notre hypotheſe; & la flotte dont nous parlons, pouvoit aiſément acheter de ces oiſeaux, ou à Tapſaque, ou à Opis, ou à Babylone. Nous ne nous étendons pas ici ſur le détail de ce que la flotte de Salomon apportoit à Aſiongaber; on peut voir ce que nous avons remarqué dans le Commentaire ſur le troiſieme Livre des Rois, Chapitre x. verſet 22. Il nous reſte à montrer maintenant par les Anciens, que le chemin que nous faiſons tenir à cette flotte, eſt conforme à ce qui ſe pratiquoit alors, & à ce qui s'eſt pratiqué depuis dans les navigations que l'on entreprenoit par la mer rouge.

3°. La flotte de Salomon ſe chargeoit de marchandiſes qu'elle trouvoit ſur ſa route.

Ce que l'on a dit des Gerréens, qui des bords du Golfe Perſique alloient avec leurs radeaux juſqu'à Tapſaque en remontant l'Euphrate, eſt un des exemples les plus forts pour montrer que cette navigation n'étoit point extraordinaire. Pline (*b*) nous marque quelle étoit la route qu'on ſuivoit de ſon temps pour aller de l'Egypte dans la mer rouge, & de là dans les Indes; on remontoit le Nil d'Alexandrie à Juliopolis, ou plutôt à Héliopolis; & de là on alloit à Copte, fameux lieu de commerce des Egyptiens & des Ethiopiens: à Copte l'on chargeoit la marchandiſe ſur des chameaux; & on marchoit la nuit à cauſe des grandes chaleurs pendant douze jours, juſqu'à ce qu'on arrivât à Bérénice ſur la mer rouge. Là on s'embarquoit au milieu de l'été, avant la canicule, ou auſſi-tôt après. En trente jours de navigation, on venoit à *Ocelis*, ou à *Canan*, ou à *Muza*, ports de l'Arabie: mais pour les voyages des Indes, on alloit plutôt à *Ocelis*. De là on alloit à Muziris premier lieu de commerce des Indes; on mettoit quarante

4°. Les anciennes routes décrites par Strabon & par Pline, ont beaucoup de rapport avec la route que l'on fait tenir à la flotte de Salomon.

(*a*) *Ezech.* XXVII. 17. = (*b*) *Plin. l.* VI. *c.* 23.

jours à aller d'*Ocelis* à *Muziris* ; d'autres alloient à *Bacar*, autre port dans les Indes plus sûr & plus commode. On partoit pour le retour au commencement de *Tybi*, mois des Egyptiens qui revient à celui de Décembre. Quelquefois on partoit en Janvier, & on revenoit dans la même année qu'on étoit parti.

On peut croire que la flotte de Salomon alloit moins vîte que celles dont parle Pline, parce que la navigation étoit plus imparfaite du temps de ce Prince, & d'ailleurs ſes gens étoient obligés de s'arrêter en pluſieurs endroits pour faire leur emplette & leurs échanges; tout cela retardoit leur voyage, & les obligeoit d'y mettre plus de deux ans, c'eſt-à-dire, environ vingt-ſix mois ; car quoiqu'ils n'allaſſent pas juſqu'aux Indes, leur voyage étoit beaucoup plus long, à cauſe de leurs détours dans le golfe Perſique, & parce qu'ils remontoient une partie de l'Euphrate ou du Tigre; ce qui augmentoit la longueur de leur navigation de près du double. Ainſi ſi les vaiſſeaux partis de Bérénice pour les Indes ne pouvoient faire leur voyage que dans l'eſpace d'un an, la flotte de Salomon ne pouvoit revenir à Aſiongaber que dans la troiſieme année, c'eſt-à-dire, vingt-cinq ou trente mois après ſon départ, après avoir employé, par exemple, trois Etés & deux Hivers à ce voyage. L'Hiver étoit un temps perdu pour la navigation ; & ils ne pouvoient aller d'un ſeul Eté d'Aſiongaber à Babylone; ainſi il falloit néceſſairement mettre deux Hivers & trois Etés à ces grands voyages.

Réponſes à quelques autres objections.

On ne manquera pas d'objecter contre notre ſyſtême, que l'Ecriture marque expreſſément que la flotte de Salomon alloit à Ophir; ce qui ne peut pas ſe dire dans la rigueur ſelon notre penſée, puiſqu'elle n'alloit tout au plus qu'au lieu du commerce ordinaire des peuples d'Ophir, & des autres peuples des environs.

Nous avouous que dans la rigueur la flotte de Salomon n'alloit point au pays d'Ophir, ſelon le ſentiment que nous avons propoſé : mais il ſuffit qu'on puiſſe entendre l'Ecriture dans un ſens commun, & moralement parlant, du pays d'Ophir ; comme on dit qu'on fait le voyage de Hollande, quand on va juſqu'aux frontieres de ce pays, & qu'on y va acheter des Hollandois qui s'y trouvent, des marchandiſes de leurs pays. On dit tous les jours qu'une flotte va charger des marchandiſes à Alep, quoiqu'elle n'aille qu'au port de cette ville, qui en eſt éloigné de trois jours de chemin. (*a*) Homere dans le quatrieme Livre de l'Odyſſée, avance que Ménélaüs alla juſqu'en Ethiopie avec ſa flotte. Strabon (*b*) examine cet endroit, & montre que pluſieurs ont cru ce voyage impoſſible ; & que d'autres ont pris pour le conduire en Ethiopie des routes ſi éloignées, qu'elles paroiſſent entiérement fabuleuſes. Pour lui il trouve

(*a*) Voyez l'Arabie de Gabriel Sionite, chap. 5. = (*b*) *Strab. lib. 1. p. 29.*

un dénouement plus aiſé à cette difficulté, en diſant que Ménélaüs a pu remonter le Nil juſqu'aux frontieres de l'Ethiopie, & juſqu'à Thebes, qui n'en étoit pas loin. Cela n'eſt pas plus mal-aiſé que de dire qu'Ulyſſe a été dans le pays des Cyclopes, quoiqu'il n'ait été que dans une caverne ſur le bord de ce pays. Il dit de plus, que les Troglodytes paſſant pour Ethiopiens, on a pu dire que Ménélaüs eſt allé juſqu'en Ethiopie, parce qu'il s'eſt avancé par le Nil, juſques vis-à-vis de ces peuples.

On peut appliquer toutes ces raiſons à ce que nous avons dit du pays d'Ophir: l'Euphrate & le Tigre avoient leurs ſources aux environs de ce pays; ces deux fleuves ſervoient au commerce de tous les peuples qui habitoient dans l'Aſſyrie, la Méſopotamie, l'Arménie & la Colchide; ceux d'Ophir étoient les plus fameux de ces peuples pour leurs richeſſes, pour leur or & leur argent. Pourquoi ne pourra-t-on pas dire qu'on va à Ophir, lorſqu'on va à Babylone, à Opis ou à Tapſaque, pour trafiquer avec ceux d'Ophir, & lorſqu'on s'avance juſqu'aux frontieres de leur pays? de même que Joſeph (*a*) dit à ſes freres qu'ils l'ont vendu en Egypte, parce qu'ils l'avoient vendu à des marchands qui le conduiſirent dans ce pays, & qui l'y vendirent.

Mais, dira-t-on, pourquoi aller par mer dans l'Arménie & dans la Méſopotamie? & pourquoi employer trois ans à un voyage qu'il étoit ſi aiſé de faire par terre en un bien moindre eſpace de temps, & avec infiniment moins de dépenſe, par le moyen des chameaux qui ſont une voiture ſi commode & ſi uſitée en ce pays-là? Cette objection eſt ſans doute fort plauſible; mais on doit faire attention que la flotte de Salomon ne faiſoit pas ce voyage ſeulement pour rapporter de l'or d'Ophir, mais encore des bois précieux, des ſinges, & autres choſes qu'elle ne trouvoit que ſur la côte de l'Arabie heureuſe, & ſur celle d'Ethiopie; & l'on peut juger que cette maniere de faire voyage paſſoit pour la plus ſûre & la plus aiſée, puiſqu'elle étoit pratiquée par d'autres peuples, par exemple, par les Gerréens, quoiqu'ils euſſent la même facilité que les Juifs d'aller par terre, & de mener ſur des chameaux leurs marchandiſes juſques ſur l'Euphrate.

(*a*) *Geneſ.* XLV. 4.

DISSERTATION

SUR

SUR LE SALUT DU ROI SALOMON.(a)

Contraſte étonnant dans la perſonne de Salomon. Deſſein de cette Diſſertation.

QUand on réunit tous les caracteres que les Livres ſaints donnent à Salomon, on trouve dans ſa perſonne un des plus grands ſujets d'étonnement que fourniſſe l'Hiſtoire de tous les ſiecles. D'un côté, un Prince promis de Dieu avant ſa naiſſance; comblé de graces, de lumieres, de ſageſſe, de richeſſes, de proſpérité, de ſcience, plus qu'aucun autre Prince que l'on connoiſſe; favoriſé de Dieu, juſqu'à recevoir l'inſpiration, & à ſervir d'organe aux oracles ſacrés du Saint-Eſprit; deſtiné à figurer JESUS-CHRIST, dont il a repréſenté les qualités divines dans ſa perſonne en cent manieres différentes. Mais en le conſidérant ſous un autre point de vue, on voit en lui un homme livré à la plus honteuſe débauche, & aux plaiſirs les plus bas; abandonné à la complaiſance pour les femmes, juſqu'à bâtir à leur ſollicitation des temples aux Idoles, & à rendre lui-même un culte impie au bois & à la pierre: un Prince qui avoit été dans ſa jeuneſſe l'admiration des Peuples, à cauſe de ſa piété & de ſa ſageſſe, devenu ſur la fin de ſa vie, le ſcandale de tout Iſraël, & la honte de ſa race. Voilà le contraſte étonnant que l'on remarque dans la vie & dans la perſonne de Salomon.

Il n'appartient point aux hommes de prononcer ſur ſon bonheur ou ſur ſon malheur éternel; Dieu ſeul s'eſt réſervé le ſecret de la prédeſtination ou de la réprobation des hommes. Nous ſavons bien que ceux qui meurent dans le péché mortel, ne poſſéderont pas le Royaume de Dieu: mais comme le Tout-Puiſſant peut en un moment changer les cœurs les plus corrompus, & accorder aux plus endurcis la grace de la pénitence; tandis que nous n'avons point de preuves qu'un homme ſoit mort dans l'impénitence finale, nous n'avons aucune raiſon de juger de ſa damnation éternelle. Si donc nous entreprenons de traiter ici la queſtion du ſalut ou de la damnation de Salomon; nous n'avons d'autre deſſein que d'examiner ſelon les regles que l'Ecriture & la Théologie nous fourniſſent, ſi ce Prince a vécu & eſt mort comme un prédeſtiné, ou comme un réprouvé.

(a) Le fond de cette Diſſertation eſt de Dom Calmet.

ARTICLE

RTICLE PREMIER.

Preuves du ſalut de Salomon.

I. Témoignages avantageux que l'Ecriture rend à Salomon.

LEs défenſeurs du ſalut & de la prédeſtination de Salomon, ſe fondent premiérement, ſur les témoignages avantageux que l'Ecriture lui rend. Dieu parlant à David par la bouche du Prophete Nathan, lui dit : (*a*) *Lorſque vos jours ſeront accomplis, & que vous vous ſerez endormi avec vos peres, je ferai aſſeoir votre fils ſur votre trône. Il bâtira un Temple à mon nom, & j'affermirai le trône de ſon Royaume pour toujours. Je ſerai ſon pere, & il ſera mon fils : s'il tombe dans quelque faute, je le châtierai avec la verge dont je châtie les hommes ; mais je ne retirerai pas de lui ma miſéricorde, comme je l'ai retirée de Saül, que j'ai rejetté de devant ma face.* L'Auteur du Pſaume LXXXVIII. (*b*) & David dans les Paralipomenes, (*c*) répetent en faveur de Salomon, les mêmes promeſſes qui avoient été faites pluſieurs années auparavant, par la bouche du Prophete Nathan. Dieu peut-il donner à un homme des aſſurances plus poſitives de prédeſtination & de ſalut, que de lui promettre qu'il lui tiendra lieu de pere, qu'il le conſidérera comme ſon fils, qu'il ne retirera jamais de lui ſa miſéricorde, & que s'il tombe dans quelque faute, il le châtiera, mais ſans l'abandonner entiérement ?

Dans les Paralipomenes, (*d*) il eſt dit, qu'après le ſchiſme des dix tribus, ceux qui dans toutes les tribus d'Iſraël s'étoient appliqués de tout leur cœur à chercher le Seigneur, continuerent de venir à Jéruſalem pour immoler leurs victimes en ſa préſence ; mais qu'*ils ne marcherent dans les voies de David & de Salomon, que pendant trois ans.* Les voies de David & de Salomon ſont donc les bonnes voies ; les voies de la piété & de la juſtice, oppoſée à celles du déſordre & de l'idolatrie ? Car Jéroboam dit en lui-même : (*e*) Le royaume retournera bientôt à la maiſon de David, ſi ce peuple va à Jéruſalem pour y offrir des ſacrifices en la maiſon du Seigneur. Et après y avoir bien penſé, il fit deux veaux d'or, & il dit au peuple : N'allez plus à Jéruſalem : Iſraël, voici vos Dieux qui vous ont tiré de l'Egypte. Il entraîna ainſi Iſraël dans l'idolatrie ; & ſes ſucceſſeurs imiterent ſon impiété : *ils marcherent dans les voies de Jéroboam qui avoit fait pécher Iſraël.* Le parallele que l'Ecriture fait de David & de Salomon avec Jéroboam, de la ſainteté des deux premiers avec l'impiété de l'autre, & cela après la mort de Salomon, fait

(*a*) 2. *Reg.* VII. 12. 13. 14. *&c.* = (*b*) *Pſalm.* LXXXVIII. 27. *& ſeq.* = (*c*) 1. *Par.* XXII. 9. 10. = (*d*) 2. *Par.* XI. 16. 17. = (*e*) 3. *Reg.* XII. 26. *& ſeq.*

juger que la fin de ce Prince avoit été heureuse & accompagnée de circonstances favorables à son salut.

Les termes dont se sert l'Auteur sacré, pour marquer la mort & la sépulture de Salomon fournissent encore une preuve de son salut. Il dit, (*a*) *que ce Prince s'endormit avec ses peres, & fut enterré dans la cité de David*, sans ajouter un seul mot contre sa mémoire, comme l'Ecriture a coutume de le faire, lorsqu'elle marque la mort de quelque Prince déréglé & scandaleux. Elle diroit par exemple, qu'il a fait le mal devant le Seigneur, ou qu'il n'a pas marché dans les voies de David son pere; mais elle ne dit rien de pareil. De plus, ne lui auroit-on pas refusé la sépulture dans les tombeaux des Rois, comme on a fait à tant d'autres, s'il fût mort dans l'idolatrie? ce qui fait conclure à Bacchiarius, Auteur Ecclésiastique du cinquieme siecle, (*b*) que Salomon ayant mérité d'être enséveli avec les gens de bien, on ne doit pas croire que Dieu lui ait refusé le pardon: *Quia inter justos meruit sepeliri, non fuit alienus à venia.*

Salomon est tombé dans de grandes fautes: on en convient. Mais on prétend aussi qu'il a donné de grandes preuves de son repentir & de sa pénitence; le Livre de l'Ecclésiaste contient, pour ainsi dire, sa confession publique; & on trouve même dans celui des Proverbes, certains traits qui marquent son retour à Dieu. *Je suis le plus insensé des hommes*, dit-il, (*c*) *& la sagesse des hommes ne se trouve point en moi; je n'ai point appris la sagesse, & je ne connois point la science des Saints.* Ces paroles conviennent-elles à Salomon dans le temps de sa prospérité & de sa premiere piété? & ne sont-elles pas plutôt un humble aveu de sa foiblesse & de sa chûte dans le crime, qui l'avoit mis au rang des plus insensés & des plus ignorants? Dans un autre endroit du même Livre il dit, suivant la version des Septante: (*d*) *A la fin j'ai fait pénitence, & je me suis appliqué à étudier les regles des mœurs.*

II. Inductions tirées des Livres mêmes de Salomon, & sur-tout de l'Ecclésiaste.

Le Livre de l'Ecclésiaste est plein des sentiments d'un homme persuadé de la vanité des choses du monde, pénétré de mépris pour tous ses amusements, & persuadé qu'il n'y a de bonheur, de plaisir & de paix solide, que dans la crainte & la connoissance de Dieu. (*e*) *Vanité des vanités*, dit l'Ecclésiaste ou Salomon; *vanité des vanités, & tout n'est que vanité. Que revient-il à l'homme de tout le travail qu'il fait sous le soleil.... Moi l'Ecclésiaste, j'ai été Roi d'Israël dans Jérusalem, & je me suis proposé d'examiner & de considérer avec sagesse tout ce qui se fait sous le soleil.... & je n'y ai trouvé que vanité & affliction d'esprit. Les ames corrompues ne se corrigent que difficilement, & le nombre des insensés est infini. Je me suis dit dans mon ame:* (*f*) *Je vais me plonger dans*

(*a*) 3. *Reg.* XI. 43. = (*b*) *Bacchiarius, Ep. ad Januarium de recipiendis lapsis.* = (*c*) *Prov.* XXX. 2. 3. = (*d*) *Prov.* XXIV. 32. Ὕστερον ἐγὼ μετενόησα· ἐπέβλεψα τοῦ ἐκλέξασθαι παιδείαν. = (*e*) *Eccle.* I. 1. 2. 12. *& seqq.* = (*f*) *Eccle.* II. 1. 2. 10. 11.

les délices.... mais je n'ai trouvé dans cela même que vanité. J'ai regardé le ris comme une folie, & j'ai dit à la joie : Pourquoi vous ſéduiſez-vous ſi vainement ? ... Je n'ai rien refuſé à mes yeux de tout ce qu'ils ont deſiré, & j'ai permis à mon cœur de jouir de toutes ſortes de plaiſirs : & tournant enſuite les yeux ſur tout cela, j'ai reconnu qu'il n'y avoit que vanité & affliction d'eſprit.... (a) J'ai dit dans mon cœur : Dieu jugera le juſte & l'injuſte, & alors ce ſera le temps de toutes choſes..... Banniſſez (b) la colere de votre cœur ; éloignez le mal de votre chair ; car la jeuneſſe & le plaiſir ne ſont que vanité. Souvenez-vous de votre Créateur pendant les jours de votre jeuneſſe, avant que le temps de l'affliction ſoit arrivé.... & que la pouſſiere retourne en la terre d'où elle avoit été tirée, & que l'eſprit retourne à Dieu qui l'avoit donné.... Ecoutons tous enſemble la fin de ce diſcours. Craignez Dieu, & obſervez ſes Commandements : car c'eſt-là le tout de l'homme ; & Dieu fera rendre compte en ſon jugement, de tout ce que l'on aura fait de plus ſecret, ſoit en bien, ſoit en mal.

Voilà la doctrine & les ſentiments de Salomon dans ſa pénitence, & dans le temps de ſon retour à Dieu. Car les Rabbins, ſaint Jérôme, (c) ſaint Grégoire Thaumaturge & pluſieurs Interpretes, (d) enſeignent que l'Eccléſiaſte eſt l'ouvrage de la vieilleſſe & du repentir de Salomon. Si les Livres Hiſtoriques que nous avons en main, ne parlent pas expreſſément de la pénitence de ce Prince, on ne doit pas beaucoup s'en étonner, puiſque nous n'avons proprement que les abrégés des Ouvrages & des Hiſtoires qui furent compoſés ſous ſon regne, & que l'Ecriture dit expreſſément, (e) que le reſte des actions de ce Prince, ſes premieres & dernieres actions, ſont écrites dans les Annales qui furent compoſées alors, & dans les Ecrits des Prophetes Nathan, Ahias & Addo. (f) Si nous avions ces Ecrits, nous pourrions apparemment y trouver une ample juſtification de la derniere conduite de Salomon, & des preuves de ſa pénitence à la fin de ſa vie.

III. Sentiments des Juifs favorables au ſalut de Salomon.

Les Juifs ont une ſi haute idée de Salomon, & ils doutent ſi peu de ſon ſalut, que quelques-uns ont cru que c'étoit le Meſſie promis par les Ecritures : *Que dirai-je du ſaint Roi Salomon*, dit ſaint Ambroiſe, (g) *qui, quoiqu'il ſoit tombé à la fin de ſa vie dans de grands égarements, n'a pas laiſſé d'être conſidéré par le commun des Juifs, comme le Meſſie ?* Les Rabbins (h) affectent de l'excuſer dans les endroits mêmes où l'Ecriture lui reproche les plus grands crimes. Le Rabbin Samuel fils de

---

(a) *Eccle.* III. 17. = (b) *Eccle.* XI. 10. & XII. 1. 2. = (c) *Hieronym. in Eccle.* 1. 12. *Gregor. Neocæſ. in Eccle.* II. *Vide & Alcuin. in Eccleſiaſt.* = (d) *Cornel. Pineda, Geier. Mercer. alii plures apud Pinedam de rebus Salomonis, l.* 8. *cap.* 1. = (e) 3. *Reg.* XI. 41. = (f) 2. *Par.* IX. 29. = (g) *Ambroſ. Apolog. David. c.* 3. *n.* 13. *p.* 680. *nov. Edit. Quid de Salomone ſancto loquar ? cujus poſteriora cùm gravi errore non careant, vulgus tamen Judæorum ipſum exiſtimat veniſſe pro Chriſto. Vide & in Apolog. David altera. c.* 4. *n.* 22. *p.* 713. *& in Lucam, l.* 3. *n.* 9. = (h) *Salmund. cod. p.* 56.

Nachman, dit qu'un autre Rabbin nommé Jonathan ſoutenoit qu'on ne pouvoit ſans erreur accuſer Salomon de péché ; & que quand l'Ecriture dit, *qu'il n'avoit pas le cœur droit avec le Seigneur, comme David ſon pere ;* cela veut dire, qu'il avoit au deſſus de David, de n'avoir point péché. Et quand il eſt dit, *que dans ſa vieilleſſe, les femmes firent pencher ſon cœur à ſuivre les Dieux étrangers*, il faut l'entendre ainſi : Elles le firent pencher ; mais il n'y conſentit pas. Et quand l'Ecriture marque d'une maniere ſi expreſſe, *qu'il bâtit un Temple à Chamos Dieu des Moabites ;* il faut dire ſeulement qu'il eut envie de le bâtir, mais qu'il ne le bâtit pas. Enfin le Pere Lorin (*a*) aſſure que les Juifs dans leurs prieres font mention de Salomon avec les autres ſaints Patriarches. Ils ont auſſi une ancienne tradition, (*b*) que ce Prince, pour réparer le ſcandale qu'il avoit donné à ſon peuple par ſon idolatrie, en avoit fait une pénitence publique dans Jéruſalem.

Joſeph ne dit pas expreſſément que Salomon ait fait pénitence ; mais il marque (*c*) qu'étant déjà ſur l'âge, & ſon eſprit ſe ſentant de l'affoibliſſement de ſon corps, il ſe laiſſa aller par complaiſance à ſervir les idoles que ſes femmes adoroient ; que Dieu lui envoya un Prophete qui le reprit de ſon infidélité, & qui lui dit, que le Seigneur étoit près d'en tirer vengeance. *A ces mots, Salomon fut fort affligé, & demeura chargé de confuſion, parce qu'il vit qu'il alloit perdre tous les biens qu'il avoit toujours tant aimés.* On peut, ſi l'on veut, expliquer cela de la pénitence de ce Prince ; mais il faut avouer que le paſſage n'eſt pas bien clair.

Le Pere Pinéda, (*d*) qui a traité cette matiere avec beaucoup de ſoin, rapporte un fragment d'une ancienne écriture Arabe, gravée ſur des plaques de plomb, de la largeur de la main, trouvée, dit-on, ſous la terre dans les montagnes de Grénade, & que les Eſpagnols tiennent comme venant de Saint Jacques & de ſes Compagnons, Apôtres de leur pays. Ces tables marquent expreſſément que Salomon touché de repentir, renverſa les idoles & les temples qu'il leur avoit bâtis, & pleura ſon péché avec des larmes très-ameres ; qu'il en obtint le pardon, & qu'il mourut fidele & aſſuré de ſon ſalut. Croira qui voudra toutes ces traditions des Juifs. Il eſt très-poſſible que l'eſprit de fables

---

(*a*) *Lorin. in Eccleſ. c.* 1. *p.* 9. = (*b*) Toſtat cite cette tradition comme tirée de ſaint Ambroiſe ; & Viva la cite comme tirée de ſaint Jérôme. On ne la lit ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux Peres ; mais on la trouve dans les fragments de Bede ſur les *Proverbes de Salomon*, à la fin du ſeptieme tome de ſes Ouvrages. Philippe, Abbé de Bonne-Eſpérance, la cite comme tirée des recueils de Bede, *ex Bedæ foliolis*, auſſi-bien que l'Auteur de *la Gloſe ordinaire*. Voyez auſſi *Talmud Cohel.* 1. 12. = (*c*) *Antiq. l.* VIII. *c.* 2. *p.* 273. Ταῦτα ἀκούσας Σολομὼν ἤλγησε, καὶ σφοδρῶς συνεχύθη, παίδων αὐτῷ σχεδὸν ἀγαθῶν ἐφ' ἅ ζηλωτὸς ἦν, εἰς μεταβολὴν ἐρχομένων τοιῶνδε. = (*d*) *Pineda de rebus Salomonis, l.* VIII. *c.* 14 *p.* 766.

qui les occupe depuis si long-temps, les ait portés à inventer ces choses pour mettre à couvert l'honneur du plus grand & du plus sage de leur Roi. Pour nous, nous n'en concluons autre chose, sinon que telle a été leur ancienne tradition.

IV. Tradition des Peres qui ont jugé favorablement du salut de Salomon.

Plusieurs Peres de l'Eglise ne sont guere moins favorables au salut de Salomon, que le sont les Docteurs Juifs. Saint Irénée (*a*) après avoir dit, que Dieu avoit corrigé les anciens Patriarches, lorsqu'ils étoient tombés dans quelques fautes, comme il fit reprendre David de son adultere, & Salomon de son idolatrie, (*b*) ajoute, que cette correction leur suffit, pour mériter le salut éternel, ainsi qu'il l'avoit appris d'un ancien qui avoit vu les Apôtres, & que l'on croit être Papias, ou le Pape saint Clément. Il dit de plus, que Jesus-Christ étant descendu aux enfers, y prêcha sa venue & la rémission des péchés à ceux qui l'y attendoient; que tous les justes qui espéroient en lui, qui avoient annoncé son avénement, & qui avoient servi à l'économie du salut qu'il nous a procuré, crurent en lui, & que JESUS-CHRIST leur remit leurs péchés, comme il nous les a remis: *Crediderunt autem in eum omnes qui sperabant in eum, id est, qui adventum ejus prænuntiaverunt, & dispositionibus ejus servierunt, justi & Prophetæ, quibus similiter ut nobis remisit peccata.* Or on voit par ce qui précede, qu'il comptoit Salomon au nombre de ceux qui avoient prédit la venue du Sauveur, qui avoient servi à l'économie de notre salut, & qui étant tombés dans quelques fautes, en avoient été repris, & avoient besoin de la grace du Sauveur, pour recevoir la rémission de leurs péchés. On doit donc conclure que saint Irénée a cru que Salomon a été sauvé, quoique l'on ne reçoive pas ce qu'il dit de la prédication de Jesus-Christ dans les enfers, qui est une opinion fondée sur le passage mal-entendu de la premiere Epître de saint Pierre, ch. III. 19.

Marcion croyoit aussi-bien que saint Irénée, (*c*) que Jesus-Christ étoit descendu aux enfers, & y avoit prêché à ceux qui y étoient détenus; mais il soutenoit qu'il n'avoit sauvé que ceux que l'Ecriture nous représente comme des méchants & des réprouvés, qui n'ont pas connu & honoré le vrai Dieu; par exemple, Caïn, Coré, Dathan, Abiron, & Esaü; & qu'au contraire, il avoit laissé dans les peines ceux qui ont reconnu le Dieu des Juifs, & qui ont suivi ses loix & ses préceptes, comme Abel, Hénoch, Noé, Abraham, Isaac, Moyse, David, & Salomon. Si c'est une hérésie de dire, que ceux que l'Ecriture représente comme des scélérats, sont sauvés; est-il permis de dire que les Saints comme David & Salomon, soient damnés? Grégentius (*d*) dans

(*a*) *Iren. l.* IV. *c.* 45. *seu* 27. *nov. Edit. p.* 264. = (*b*) 3. *Reg.* XI. 1. *& seq.* = (*c*) *Epiphan. hæres.* 42. = (*d*) *Gregentius Dialogo cum Judæo, p.* 31. Εἰ μὴ ὁ Κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστὸς ὅτε σταυρωθεὶς καὶ θανὼν κατέβη εἰς τὸν Ἅδην, χεῖρα αὐτῷ (Σαλωμῶντι) σωτηρίας δέδωκεν, οὐκ ἔχει οὐδέν.

sa dispute avec un Juif, marque expressément, que si notre Sauveur Jesus-Christ après sa mort n'étoit descendu aux enfers, & n'avoit tendu sa main de miséricorde à Salomon, ce Prince y seroit demeuré éternellement dans la damnation.

Saint Cyrille de Jérusalem, (*a*) dit assez clairement que Salomon a reconnu sa faute: *Vous voyez que ceux qui font pénitence, obtiennent le salut : Salomon même est tombé ; mais que dit-il ? Depuis cela j'ai fait pénitence.* (*b*) C'est le passage des Proverbes que nous avons déjà cité, pour montrer que Salomon étoit revenu à Dieu par une sincere douleur de ses fautes. Saint Hilaire (*c*) met Salomon entre ceux qui étant tombés, & ayant été repris de leurs fautes, en ont obtenu le pardon : *Quibus increpatis demutationum offensis, ob fidei tamen meritum adfuit venia proclivis.* Ailleurs il l'appelle, (*d*) *le saint Roi Salomon ;* & il dit que plusieurs tenoient qu'il avoit prédit la ruine de la ville de Jérusalem & du Temple, dans le temps même qu'il travailloit à les bâtir.

Saint Grégoire Thaumaturge, dans la Paraphrase qu'il a faite du Livre de l'Ecclésiaste, représente par-tout Salomon comme confessant ses égarements, reconnoissant la vanité des choses du monde, & témoignant sa douleur de s'être laissé aller à les aimer & à les rechercher. Voici comme il le fait parler : Je ne me suis refusé aucun plaisir, & j'ai eu tout ce que l'on peut desirer pour la félicité de la vie. (*e*) ℣. 11. *Mais enfin me réveillant comme d'un profond sommeil, j'ai trouvé que tout ce que j'avois dans les mains, n'étoit que des sujets de douleur & de chagrin.....* ℣. 12. *C'est pourquoi comparant ensemble les biens qu'apporte la sagesse & les maux que cause la folie, j'ai jugé que celui-là étoit vraiment digne d'admiration, qui s'etoit retiré du penchant du vice & du péché, pour rentrer dans la voie de la vertu & de son devoir.* ℣. 17. *C'est pourquoi j'ai commencé de concevoir de l'horreur de toute ma vie que j'ai passée dans la vanité, & dans la recherche des choses de la terre, &c.*

Saint Jean Chrysostôme (*f*) est encore un de ceux qui croient que le Livre de l'Ecclésiaste est un monument de la pénitence de Salomon. Ce Prince, dit-il, pendant qu'il étoit engagé dans l'amour des choses du monde, les regardoit avec estime & admiration, & recherchoit avec avidité tous les moyens de se procurer du plaisir. Mais lorsqu'il rentra dans lui-même, & qu'il commença de lever les yeux, & d'envisager la lumiere du fond de l'abyme où il s'étoit précipité, alors il

---

(*a*) *Cyrill. Jerosolym. Catech.* 2. *Illuminat.* Βλέπεις ὅτι τοῖς μετανοοῦσι ἐστὶ σωτηρία· καὶ Σαλωμων ἐκπέπτωκεν· ἀλλὰ τί φησι; ὕστερον ἐγὼ μετενόησα. = (*b*) *Prov.* XXIV. 32. = (*c*) *Hilar. in Psalm.* LII. = (*d*) *Idem in Psalm.* CXXVI. = (*e*) *Gregor. Thaumatur. in Eccles. Paraphr. c.* 11. = (*f*) *Chrysost. Serm. contra concubinarios. Item, Homil. de pœnitentia, t.* 1. *p.* 926.

prononça ces paroles ſi ſublimes & ſi dignes du Ciel : *Vanité des vanités, & tout n'eſt que vanité.*

Saint Ambroiſe, (*a*) donne à Salomon le nom de Saint : *Quid de Salomone ſancto loquar ?* Il compare ſa chûte à celle de David, & dit que Dieu l'a permiſe, afin que les Juifs voyant qu'il étoit tombé par fragilité humaine, ne le priſſent pas pour le Meſſie. Il croit que ſon péché, auſſi-bien que celui de David, étoit figuratif, & prouvoit que les promeſſes qui ſemblent n'être faites qu'à Salomon, regardoient véritablement le Meſſie.

Saint Jérôme (*b*) ne doute pas de la pénitence de Salomon ; il la met en parallele avec celle de David. » David, l'oint du Seigneur, & » Salomon ſon favori, ont été vaincus comme hommes, afin que » nous nous défiions de nos forces, que nous craignions de tomber » comme eux, & que nous les imitions dans leur pénitence : » *Ut & ruinæ nobis ad cautionem, & pœnitudinis ad ſalutem exempla præberent.* Dans un autre endroit (*c*) comparant le temple de Salomon à celui qui fut montré en viſion à Ezéchiel, il préfere ce dernier, parce que non ſeulement les Prêtres & les Miniſtres du premier, mais Salomon même, qui le fit bâtir, offenſerent le Seigneur : quoique Salomon, ajoute-t-il, ait enſuite reconnu ſa faute, & ait écrit le Livre des Proverbes, où il dit : *Après cela j'ai fait pénitence.* Ce ſentiment qui veut que Salomon ait écrit les Proverbes après ſon péché, n'eſt pas commun : mais il eſt ſoutenu par pluſieurs Rabbins, & par tous ceux qui comme ſaint Cyrille de Jéruſalem, expliquent de la pénitence de Salomon, les paroles que ſaint Jérôme vient de citer.

Nous avons déjà remarqué que ſaint Jérôme (*d*) après les Hébreux, croit que le Livre de l'Eccléſiaſte eſt le fruit de la pénitence de Salomon. Il explique encore ſon ſentiment d'une maniere bien expreſſe, ſur ces paroles du ch. 11. de ce Livre : J'ai fait de grandes choſes, ou de grands ouvrages : *Magnificavi opera mea.* Sur quoi il fait ainſi parler Salomon : » Je me laiſſois aller ſans meſure & ſans ſcrupule à tous les » plaiſirs où ma ſenſualité m'entraînoit, & je croyois trouver le dé» dommagement de mes peines, & le ſoulagement de mes travaux, » dans la débauche & la volupté. Mais étant rentré dans moi-même, » & comme réveillé d'un profond aſſoupiſſement, j'ai regardé dans » mes mains, & je n'y ai trouvé que des œuvres remplies de vani» té, de ſouillure, & de l'eſprit d'erreur ; je me ſuis enfin apperçu

---

(*a*) *Ambroſ. Apolog. David. c.* 3. *n.* 13. *Vide & Apolog. David altera, c.* 4. *n.* 22. *Et in Luc. l.* III. *n.* 9. *Salomonem fortaſſe ideò erraſſe tam graviter, nec errarent homines, & ad ipſum crederetur manaſſe promiſſum, divinarum ſerie cognovimus lectionum.* = (*b*) *Hieronym. Ep.* 85. *al.* 9. *ad Salvinam de ſervanda viduit. col.* 667. = (*c*) *Hieronym. in Ezech.* XLIII. *lib.* 13. = (*d*) *Hieronym. in Eccl.* 1. 12.

» qu'il n'y avoit rien d'heureux dans tout ce que le monde eſtime » bonheur, &c. »

Bacchiarius (*a*) Auteur ancien, puiſqu'il étoit contemporain de ſaint Auguſtin, dans la lettre qu'il a écrite à Janvier, pour prouver qu'il faut recevoir à pénitence ceux qui ſont tombés dans de grandes fautes, avoue que Salomon s'eſt ſouillé par pluſieurs crimes, en s'engageant dans des mariages avec des femmes étrangeres, & en érigeant des autels aux idoles : Mais, dit-il, ayant été averti de ſon péché par la voix d'un Prophete, (*b*) n'obtint-il pas miſéricorde ? *Sed qui per Prophetam culpam erroris agnovit, numquid miſericordiæ cœleſtis extorris eſt ?* Vous m'objecterez, ajoute-t-il, que ſa pénitence n'eſt point marquée dans les Livres ſacrés, & que l'Ecriture ne dit point qu'il ait obtenu le pardon de ſes fautes. Mais ſa pénitence n'étant point écrite dans les monuments publics, n'en eſt peut-être que plus agréable à Dieu, parce qu'elle s'eſt faite, non à la vue des hommes, mais en ſecret, & aux yeux de Dieu ſeul.

Nous finirons cette Tradition des Peres par le témoignage de Tichonius, (*c*) qui, quoiqu'Arien a donné de fort bonnes regles pour l'intelligence de l'Ecriture, qui ont été approuvées par ſaint Auguſtin. Tichonius donc raiſonne ainſi : » Que dirons-nous de Salomon ? Eſt-il » avec Dieu, ou a-t-il été réprouvé après ſon péché ? Si nous diſons » qu'il eſt avec Dieu, nous aſſurerons l'impunité aux idolâtres, puiſ- » que l'Ecriture qui raconte ſa chûte, ne parle point de ſa pénitence. » Et ſi nous diſons qu'il eſt réprouvé, nous ſemblons contredire l'E- » criture, qui dit que Dieu ne voulut pas même lui ôter le royaume » temporel, en conſidération de David ſon ſerviteur. Et de quoi » ſerviroit à David de voir conſerver à ſon fils le royaume de la terre, » s'il lui voyoit perdre celui du Ciel ? Il faut donc conclure que Sa- » lomon eſt avec Dieu, puiſque Dieu ne l'a pas même dépouillé du » royaume temporel, en conſidération de David. »

V. Interpretes & autres Ecrivains Eccléſiaſtiques qui ſoutiennent que Salomon eſt ſauvé.

A ce grand nombre de Peres, nous ajouterons pluſieurs Ecrivains Eccléſiaſtiques, & pluſieurs Interpretes, qui ont ſoutenu que Salomon avoit fait pénitence, & étoit ſauvé. Parmi les défenſeurs de ce ſentiment, nous mettons, 1°. Tous les Interpretes qui ont écrit que l'Eccléſiaſte avoit été écrit par Salomon, comme un monument de ſa pénitence ; & le nombre des Interpretes eſt fort grand. 2°. Le Pere Piñéda cite pour cette opinion ſaint Thomas, Livre 3. *du Gouvernement du Prince*, chap. 8. Vincent de Beauvais, dans ſon *Miroir Hiſtorial*,

(*a*) *Bacchiar. tom. 6. Bibliot. PP. fol.* 1174. = (*b*) 3. *Reg.* XI. 11. 12. *Dixit itaque Dominus Salomoni : Quia non cuſtodiſti pactum meum, &c.* Il y a apparence que Dieu lui fit dire ces choſes par le Prophete Ahias. Voyez 3. *Reg.* XI. 29. & ſuiv. = (*c*) *Tichonius Regul.* 3. *t. 6. Bibliot. PP. Lugdun.*

chap.

chap. 84. Saint Bonaventure, dans ſa *Préface ſur l'Eccléſiaſte*; Hugues le Cardinal, Denys le Chartreux, la gloſe ordinaire, Pierre le Mangeur, Paul de Burgos, Jean Major, Alvarus Pélagius, l. 2. *De Planctu Eccleſiæ*, ch. 45. Jacques de Valence, Hertolanus, Martin Delrius, Jean Arboreus, Louis Viralde, George de Veniſe, Genebrard dans ſa Chronique, Chriſtophe Santotiſius, Lopeſius, Chetonienſis, Feuardent, & quelques autres, auxquels on peut ajouter les Diſſertations de Calef, de Dalecamp, de Chriſtianus, de Chemnitius, de Jean Henry Heiddegger, de Jean Rendtorf, & André Rivet, l. 2. p. 484. & l'ouvrage de Jean-Louis Reimer, intitulé, Salomon à deux viſages, *Salomon Biſrons*, Geiener & Mercerus ſur l'Eccléſiaſte, & pluſieurs autres dont il ſeroit aiſé de faire un long catalogue. Pierre *de Natalibus*, a placé Salomon dans le calendrier au premier jour d'août; d'autres l'ont mis au huitieme de février : ils ne doutoient donc pas qu'il ne fût au nombre des Saints.

VI. Objection contre ce ſentiment. Réponſe.

L'objection la plus ſolide que l'on forme contre le ſentiment que nous venons d'appuyer, eſt que non ſeulement Salomon tomba dans l'idolatrie, & y engagea ſon peuple par ſon exemple, & qu'il érigea des ſtatues & des autels aux faux Dieux; mais auſſi qu'il les laiſſa ſubſiſter pendant toute ſa vie, & qu'elles demeurerent encore long-temps après ſa mort : en ſorte que Joſias Roi de Juda plus de 350 ans après Salomon, (a) *détruiſit les autels que ce Prince avoit bâtis à la droite*, ou au midi *de la montagne du Scandale*, ou de la montagne des Oliviers, *& qui étoient dédiés à Aſtarte Déeſſe des Sidoniens*, ou des Phéniciens, *à Chamos Dieu de Moab, & à Melchom Dieu des Ammonites*; *Joſias renverſa leurs autels, briſa leurs ſtatues, abattit les bois de futaie, & ſouilla tous ces lieux.*

On peut donner à cela pluſieurs réponſes : 1°. Que Salomon fit ce qu'il put pour détruire ces reſtes & ces monuments d'idolatrie; mais qu'il ne put y parvenir, tant à cauſe de l'attachement de ſes femmes & de ſon peuple à ce culte ſuperſtitieux, qu'à cauſe de la foibleſſe de ſon royaume, ébranlé par la révolte de Razon, d'Adad, & de Jéroboam. 2°. Il détruiſit apparemment, & les autels & les temples des faux Dieux; mais on les rétablit dans la ſuite, & on leur conféra le nom de leur premier fondateur, comme il arrive ſouvent dans de pareilles rencontres. Les Princes ſucceſſeurs de Salomon n'étant pas fâchés de s'autoriſer de ſon nom dans l'établiſſement d'un culte étranger, quand ce n'auroit été que pour ſe mettre à couvert du reproche de nouveauté, contre les invectives des Prêtres, & les repro-

(a) 4. *Reg.* XXIII. 13. *Excelſa quoque quæ erant in Jeruſalem* (Hebr. *à facie Jeruſalem*) *ad dexteram partem montis offenſionis*, (Hebr. alit. *montis Olivarum*,) *quæ ædificaverat Salomon*, &c.

ches des Prophetes du Seigneur. 3°. Peut-être auſſi que Salomon ſe contenta de fermer ces temples, & d'interdire le culte des faux Dieux, ſans ruiner leurs temples, & ſans renverſer leurs autels ; & c'eſt apparemment de la même ſorte qu'en uſerent Ezéchias & les autres Rois de Juda, qui cultiverent la piété, & qui vécurent dans l'intervalle qui s'écoula entre Salomon & Joſias ; car autrement comment ces temples & ces autels ſe ſeroient-ils conſervés ſi long-temps ? Ou ils laiſſerent ces monuments ſans les détruire, à cauſe peut-être de leur beauté, & de la grandeur & de la délicateſſe du travail.

Je préférerois le ſentiment qui tient que Salomon les détruiſit, mais qu'on les rétablit dans la ſuite au même endroit, & qu'on leur donna ſon nom ; il eſt même très-probable qu'ils furent détruits & rétablis pluſieurs fois dans la ſuite de tant d'années qui s'écoulerent depuis Salomon juſqu'à Joſias, puiſque l'Ecriture rend témoignage à plus d'un Roi de Juda, d'avoir détruit les hauts lieux, & aboli l'idolatrie dans leurs Etats ; ce qu'on ne peut concilier que dans la ſuppoſition que nous venons de faire.

ARTICLE II.

Raiſons de douter du ſalut de Salomon.

I. Témoignages de l'Ecriture contraires à Salomon.

APrès avoir vu ce que l'on dit en faveur de Salomon, il eſt juſte d'entendre ce que l'on apporte contre lui. Le péché de Salomon eſt fortement marqué dans l'Ecriture, & gravé, pour ainſi dire, avec un ſtyle d'acier, & un burin de diamant. (*a*) *Le Roi Salomon aima pluſieurs femmes étrangeres, la fille de Pharaon, & des femmes Moabites, Ammonites, Iduméennes, Sidoniennes & Héthéennes ; de ces nations deſquelles le Seigneur avoit dit aux enfants d'Iſraël : Vous ne prendrez point leurs filles pour femmes, & vous ne leur donnerez point vos filles : car ces nations ne manqueroient pas de détourner vos cœurs pour vous faire adorer leurs Dieux. Salomon aima ces femmes d'un amour très-violent ; & il avoit eu juſqu'à ſept cents femmes, qui étoient comme des Reines, & trois cents concubines. Les femmes ſéduiſirent donc ſon cœur ; & lorſqu'il devint vieux, elles l'engagerent à adorer les Dieux étrangers ; & ſon cœur ne fut pas parfait avec le Seigneur ſon Dieu, comme l'avoit été celui de David ſon pere. Il adoroit Aſtarte, Déeſſe des Sidoniens, & Moloch idole des Ammonites ; & il fit ce qui ne plaiſoit point*

(*a*) 3. *Reg.* xi. 1. *& ſeqq.*

au Seigneur. Il bâtit un temple ſur la montagne qui eſt vis-à-vis Jéruſalem, à Chamos, idole des Moabites, & à Moloch, Dieu des Ammonites. Il en fit de même pour toutes les femmes étrangeres qu'il avoit épouſées.

C'eſt pourquoi le Seigneur irrité contre lui, le menaça de diviſer ſon royaume, & de le donner à un de ſes ſerviteurs : toutefois par conſidération pour David ſon pere, Dieu ne voulut point le faire pendant la vie de Salomon ; mais il lui ſuſcita des ennemis ſur la fin de ſon regne, qui en troublerent la paix.

Voilà par où l'Ecriture finit l'hiſtoire de Salomon. Lorſqu'elle parle des autres Princes, qui après être tombés dans le déſordre, ſont revenus à Dieu par la pénitence ; elle ne manque pas d'en avertir, pour lever le ſcandale de leur mauvaiſe vie précédente. Par exemple, après avoir dit que Manaſſé avoit fait le mal aux yeux du Seigneur, & qu'il avoit imité les abominations des peuples que Dieu avoit exterminés devant Iſraël ; elle ajoute que dans ſon affliction il eut recours au Seigneur ; qu'il le pria, rétablit ſon culte dans ſon Temple, abattit les idoles & les autels qui leur étoient conſacrés, & répara, autant qu'il put, le mal qu'il avoit fait dans Iſraël. Mais à l'égard de Salomon, elle étale au long ſes déſordres & ſon idolatrie, & ne dit pas un mot de ſa converſion. Ce qui étoit ſi aiſé à faire, & qui n'auroit coûté à l'Ecrivain ſacré, qu'une ligne de plus d'écriture.

Tout ce que l'on dit pour répondre à ce ſilence de l'Ecriture ne leve pas la difficulté, parce qu'il n'eſt fondé que ſur des conjectures incertaines. Peut-être, dit-on, ſa pénitence étoit écrite dans les Annales de ſon regne ; peut-être a-t-il démoli les autels des faux Dieux ; peut-être n'a-t-il pu les faire démolir, quoiqu'il l'ait commandé, & qu'il l'ait voulu de tout ſon cœur ; peut-être ces autels & ces temples, qui ſubſiſtoient encore du temps de Joſias, & que l'Ecriture dit être ceux que Salomon avoit bâtis, étoient-ils ſimplement fondés ſur la place ou ſur les ruines de ceux que ce Prince avoit élevés. Mais auſſi peut-être qu'il n'eſt rien de tout cela, & qu'aucun de ces *peut-être* n'a de réalité : & l'on eſt toujours en droit de conclure, que la pénitence de Salomon eſt au moins douteuſe, puiſque l'Ecriture n'en dit rien ; & que certainement les monuments de ſon idolatrie ſubſiſtoient du temps de Joſias, puiſque les Livres ſaints le marquent d'une maniere ſi expreſſe.

II. Réponſe aux inductions que l'on prétend tirer des Livres mêmes de Salomon.

Que le Livre des Proverbes ait été écrit depuis la chûte de Salomon, c'eſt déjà une choſe fort incertaine, & qui eſt contredite par le plus grand nombre des Interpretes. Mais pour le paſſage que ſaint Jérôme, & quelques Peres Grecs, ont cité comme favorable à la pénitence de Salomon, on peut aſſurer que ſuivant le Texte Hébreu, la Vulgate & les meilleurs Interpretes, il ne dit rien du tout qui la favoriſe. Le voici ſelon l'Hébreu, avec ce qui le précede : *J'ai paſſé par le*

champ du pareſſeux, & par la vigne de l'inſenſé, & j'ai trouvé que tout y étoit plein d'orties. J'ai regardé cela, & j'y ai fait réflexion; je l'ai vu, & je me ſuis inſtruit. (*a*) Ce Texte n'a certainement aucun rapport à la pénitence de Salomon.

Si le conſentement des Interpretes, & des Peres Grecs & Latins, qui attribuent le Livre de l'Eccléſiaſte à Salomon revenu de ſes égarements, & touché d'un ſincere repentir; ſi ce conſentement étoit général, & ſolidement fondé, nous conclurions ſans difficulté en ſa faveur, n'ayant aucun intérêt à affoiblir les preuves qui le favoriſent, & deſirant au contraire de leur donner tout le poids néceſſaire pour ne laiſſer aucun doute dans les eſprits. Mais il faut avouer que l'on n'a ſur cet article aucune certitude. Il eſt vrai que Salomon y parle comme un homme détrompé de toutes les vanités du monde, & de tous les mauvais raiſonnements des libertins. Mais cela décide-t-il la queſtion? N'en étoit-il pas déſabuſé dans le temps que la lumiere de la ſageſſe luiſoit le plus dans ſon cœur, & n'a-t-il pas pu, durant cet heureux temps, écrire le Livre dont nous parlons? Ne peut-il pas depuis ce temps-là être tombé dans l'égarement & dans l'idolatrie. Perſonne ne nie qu'il n'ait été pendant la plus grande partie de ſa vie, le Prince le plus ſage & le plus éclairé; & qu'enſuite il ne ſoit tombé dans les plus grands excès d'égarements & de folie: il s'agit de ſavoir ſi, après ſa chûte il s'eſt retiré; & c'eſt ce que de très-habiles gens nient.

III. Réponſe aux Traditions des Rabbins.

Les Traditions des Rabbins copiées & ſuivies par quelques Auteurs Chrétiens, ne ſont ni anciennes, ni ſolides, ni vraiſemblables. Ce n'eſt que depuis la venue de Jeſus-Chriſt, que les Juifs ſe ſont aviſés de vouloir faire de Salomon, leur Meſſie, & d'excuſer ſon idolatrie. L'Auteur de l'Eccléſiaſtique qui s'étoit propoſé de faire l'éloge des plus illuſtres perſonnages de ſa nation, après avoir dit ce qu'il a pu de plus glorieux à la mémoire de Salomon, conclut ainſi: (*b*) *Après cela vous vous êtes abandonné à l'amour des femmes; vous avez aſſervi votre corps; vous avez imprimé une tâche à votre gloire; vous avez profané votre race, pour attirer la colere ſur vos enfants, & la punition ſur votre folie, en ſorte qu'il s'eſt formé un ſchiſme dans le royaume, & qu'il eſt ſorti d'Ephraïm une domination rebelle. Mais Dieu n'oubliera pas ſa miſéricorde; il ne détruira & n'anéantira pas ſes ouvrages: il ne retranchera pas par la racine la poſtérité de ſon Elu, & il n'exterminera point la race de celui qui l'a aimé*, (de David ſon ſerviteur.) *Il a laiſſé quelques reſtes à Ja-*

(*a*) *Prov.* XXIV. 30. 31. 32. *Quod cùm vidiſſem, poſui in corde meo, & exemplo didici diſciplinam.* (Hebr. *Et aſpexi ego, poſui cor meum; vidi, accepi eruditionem.*)

(*b*) *Eccli.* XLVII. 15. *&c.* 21. *&c. gr. Inclinaſti femora tua, &c. inducere iracundiam ad liberos tuos, & pœnam ſuper ſtultitiâ tuâ, fieri imperium bipartitum, & ex Ephraim imperare regnum inobediens. Deus autem, &c.*

tob, & à David quelques rejetons de ſa race. Salomon a fini ſa vie, & s'en eſt allé avec ſes peres. Ainſi finit l'éloge de Salomon. Si ce Prince eut fait pénitence, comme on le prétend, Jeſus, fils de Sirach, l'auroit-il oubliée dans cet endroit ?

IV. Témoignages des Peres & autres Auteurs Eccléſiaſtiques, contraires à Salomon.

Venons aux témoignages des Peres qui ont été contraires à Salomon. On peut mettre à leur tête Tertullien, qui, quoiqu'intéreſſé à ſoutenir contre les Marcionites, que ce Prince avoit été ſauvé, ne parle jamais de ſa pénitence ni de ſon ſalut, quoiqu'il faſſe ſouvent mention de ſes péchés & de ſa chûte. Il dit dans un endroit, (*a*) qu'il a perdu toute ſa gloire, ayant été entraîné dans l'idolatrie par l'amour des femmes. Ailleurs il avance que Salomon ne fut rejetté de Dieu, qu'après s'être engagé dans des mariages défendus par la Loi, & dans l'idolatrie des Moabites & des Sidoniens : (*b*) *Rejicitur Salomon, ſed jam à mulieribus alienis poſſeſſus, & idolis Moabitarum & Sidoniorum mancipatus.* Il le met en quelque ſorte en parallele avec Saül, qui fut réprouvé de Dieu à cauſe de ſa déſobéiſſance.

Saint Cyprien, (*c*) après avoir montré que ce n'eſt pas le commencement du bien, mais la fin, qui eſt couronnée de Dieu, ajoute : Saül & Salomon, & pluſieurs autres ont pu conſerver la grace de Dieu, tandis qu'ils ont marché dans les voies du Seigneur, mais auſſi-tôt qu'ils ont abandonné ſa Loi, la grace les a quittés : (*d*) *Quamdiù in viis Domini ambulaverunt, datam ſibi gratiam tenere potuerunt : recedente ab eis diciplinâ Dominicâ, receſſit & gratia.* Dans un autre endroit, il emploie le même raiſonnement, & il montre que les Confeſſeurs de Jeſus-Chriſt n'étant ni plus agréables à Dieu, ni plus grands, ni meilleurs que Salomon, ils ne doivent pas ſe flatter d'être plus affermis que lui dans la grace : & que comme ce Prince eſt déchu de ſon premier état, & a été privé de la grace & de la couronne, dès qu'il a quitté le Seigneur ; ainſi les Confeſſeurs peuvent être dépouillés de ce qui fait toute leur gloire, s'ils ceſſent d'être fideles à la grace. *Scriptum eſt : Tene quod habes, ne alius accipiat coronam tuam ; quod utique Dominus non minaretur auferri poſſe coronam juſtitiæ, niſi quia recedente juſtitiâ, recedat neceſſe eſt & corona.*

Saint Jean Chryſoſtome n'a pas toujours parlé d'une maniere égale ſur le ſalut de Salomon : du moins nous trouvons dans les ouvrages qui portent ſon nom, des ſentiments aſſez différents ſur ſon ſujet, ſoit que ces ouvrages ne lui appartiennent pas, ſoit que regardant cette matiere comme problématique, il ait cru pouvoir la traiter tantôt ſous une vue & tantôt ſous une autre, ſelon que ſon ſujet & le beſoin de ſes auditeurs le demandoit. Nous avons vu ci-devant ce qu'il a dit

(*a*) *Contra Marcion. l. 5. p. 472. c. 9.* = (*b*) *Idem contra Marc. l. 2. c. 22. p. 393.* = (*c*) *Cyprian. Epiſt. 6. ad Rogatian.* = (*d*) *Idem de unitate Eccleſiæ.*

en faveur de ce Prince ; & voici ce qu'il dit contre lui : (*a*) *Qui a été plus méchant que Manaſſé ? Et cependant par ſa pénitence il a mérité que Dieu le reçut dans ſes bonnes graces. Dieu dit qu'il ſe repent d'avoir choiſi Saül : pourquoi cela ? C'eſt que ce Roi n'a point eu recours à la pénitence. Qui a été plus ſage que Salomon ? Mais parce qu'il a négligé de faire pénitence, il a perdu la grace.* Dans d'autres endroits, (*b*) il dit que Salomon eſt tombé dans l'abyme de la malice, & qu'il a mérité mille morts, ayant perdu la grace, parce qu'il n'a pas eu recours à la pénitence. Theodoret (*c*) compare ce Prince à Saül, & aux Juifs qui ont été réprouvés de Dieu. Saint Baſile, dans ſon Epitre à Chilon, le met en parallele avec Giézi & Judas le traître.

Saint Auguſtin eſt celui des Peres qui a le plus raiſonné ſur le ſalut de Salomon, & qui, après avoir bien examiné cette matiere, a été le moins perſuadé de ſa prédeſtination. Ecrivant contre Fauſte, (*d*) il dit que ce Prince eſt encore plus blâmé par le témoignage fidele & infaillible de l'Ecriture, que par les diſcours inſolents & outrageux de Fauſte, puiſque les Livres ſaints nous apprennent que l'amour des femmes non ſeulement le jetta dans l'idolatrie, mais qu'il l'y ſubmergea : *Indè ad profundum idololatriæ lapſus, atque demerſus.* Ailleurs (*e*) il s'exprime ainſi : Que dirai-je de Salomon, que l'Ecriture Sainte condamne d'une maniere très-forte, ſans faire aucune mention, ni de ſa pénitence, ni du pardon qu'il ait reçu de Dieu. Je ne vois pas même ce qu'une chûte ſi fatale peut ſignifier dans le ſens allégorique, ſi ce n'eſt l'alliance que Jeſus-Chriſt a faite avec les Gentils ; & encore faudroit-il, pour ſoutenir ce ſens, que ces femmes idolâtres qu'épouſa Salomon, ſe fuſſent converties au Seigneur, au lieu qu'elles pervertirent ce Prince, & l'engagerent dans le culte idolâtre des faux Dieux. Je croirois donc plutôt, ajoute-t-il, que les deux états de bien ou de mal où il a été pendant ſa vie, déſignent la viciſſitude qui ſe voit dans l'Egliſe, où il y a des bons & des méchants. Les bons ſont ſignifiés par ſon premier état de droiture & de ſageſſe ; & les méchants par ſa chûte & ſon idolatrie. Ce paſſage ſe trouve en mêmes termes dans ſaint Iſidore de Séville ; (*f*) & il eſt cité ſous ſon nom par Raban-Maur. (*g*) Toutefois d'autres l'attribuent à Bede ; & le traité où il ſe trouve, eſt auſſi imprimé parmi ſes œuvres, t. 8. p. 275.

Saint Auguſtin (*h*) comparant la conduite de David après ſa chûte, avec celle de Salomon après ſon idolatrie, en fait remarquer la diffé-

---

(*a*) *Chryſoſt. ſerm. de Pœnitentia.* = (*b*) *Chryſoſt. homil.* 40. *& homil.* 66. *& homil.* 88. *ad popul. Antioch. in editione Latin. tom.* 5. = (*c*) *Theodoret. in c.* XI. *Ep. ad Romanos.* = (*d*) *Aug. l.* 22. *contra Fauſt. c.* 81. = (*e*) *Ibid. c.* 88. Comparez le Comment. ſur les Livres des Rois ſous le nom de S. Eucher, t. 16. Bibl. PP. p. 992. = (*f*) *Iſidor. quæſt. in l.* 3. *Reg. c.* VI. = (*g*) *Raban. in l.* 3. *Reg. c.* XI. *p.* 116. = (*h*) *Aug. l.* 3. *de Doctr. Chriſt. c.* 21.

rence, en ce que David ne fit, pour ainſi dire, que paſſer comme un étranger, au lieu que Salomon demeura, ſéjourna, croupit dans ſon crime : *In filio Salomone non quaſi hoſpes tranſitum habuit, ſed regnum iſta libido poſſedit.* Il fut comme aſſujetti & aſſervi ſous la domination de cette impérieuſe & honteuſe paſſion. Rien n'eſt plus éclatant que les commencements de ce prince, dit-il ailleurs, & rien n'eſt plus triſte que ſa chûte. (*a*) Le Saint-Eſprit s'eſt ſervi de ce Prince, pour donner aux peuples une infinité d'excellents préceptes & de conſeils ſalutaires : mais l'Ecriture n'a pas laiſſé de marquer & ſon amour déréglé pour les femmes & ſon idolatrie, & l'abandonnement de Dieu où il eſt tombé : (*b*) *Ipſe Salomon mulierum amator fuit, & reprobatus eſt à Deo :* afin que l'on comprît que ce qu'il avoit dit de bien, étoit un don de Dieu, & que ſon péché ne venoit que de lui : *Ut quidquid boni per Salomonem dictum eſt, Deo tribueretur, peccatum autem hominis homini.* Ce ſaint Docteur ne croyoit donc pas que la qualité de Prophete & d'Auteur inſpiré, fût une raiſon déciſive pour établir la prédeſtination de Salomon.

Bede le vénérable & Raban-Maur, ont adopté le ſentiment de ſaint Auguſtin en le rapportant, ainſi que nous l'avons déjà dit ; & Bede l'appuye encore dans un autre endroit, lorſqu'expliquant le paſſage du quatrieme Livre des Rois, (*c*) où il eſt dit, que *Joſias détruiſit les autels des faux Dieux que Salomon avoit bâtis*, il remarque que ce paſſage fait aſſez voir que Salomon ne ſe repentit jamais bien de ſon péché, puiſqu'il ne détruiſit point ces monuments de ſon crime, qui étoient le ſcandale de tout Iſraël : *Ubi hoc palàm oſtenditur, quod utinam non oſtenderetur, quia videlicet Salomon de admiſſo idololatriæ ſcelere numquam perfectè pœnituit ; nam ſi fructus pœnitentiæ dignos faceret, ſatageret ante omnia, ut idola quæ ædificaverat, de civitate ſacrâ tollerentur.* On trouve les mêmes paroles dans Raban-Maur, & dans Angelomus, qui ſont poſtérieurs à Bede, & dans le Commentaire imprimé ſous le nom de ſaint Eucher, t. 6. Bibl. PP. p. 1012. Col. 2.

Origene & ſaint Grégoire le Grand, parlent ſouvent de Salomon & de ſon péché ; mais ils ne diſent rien de ſon retour à Dieu, de ſa pénitence & de ſon ſalut, ce qui donne lieu de penſer qu'ils ne croyoient point qu'il fût du nombre des prédeſtinés. Saint Grégoire même ſemble aſſurer qu'il ne ſe releva jamais, lorſqu'il dit qu'il fut renverſé de fond en comble ; que la ſageſſe abandonna entiérement ſon cœur, parce qu'il n'avoit éprouvé aucune traverſe dans cette vie : (*d*) *Conceſſa ſapientia funditùs cor deſeruit, quod nulla vel minima tribulationis diſciplina cuſtodivit.* Il met ailleurs (*e*) Salomon avec le mau-

---

(*a*) *Lib.* 17. *de civit. c.* 20. = (*b*) *Aug. in Pſalm.* 126. = (*c*) 4. *Reg.* XXIII. 13. = (*d*) *Greg. curæ Paſtoral.* 3. *parte* 6. 26. *in fine.* (*e*) *Lib.* 2. *Moral. in Job. c.* 2.

vais riche, avec Judas, avec ceux de Sodome, & infere ſa perte, de ce qu'il ne reçut la ſageſſe que pendant la nuit & en ſonge. Je n'examine pas la valeur de ſon raiſonnement; mais les paroles de ſa concluſion, laquelle eſt fondée ſur ce que l'Hiſtoire nous apprend de l'idolatrie & des autres péchés de Salomon.

Saint Proſper, (*a*) ou l'Auteur du Livre *des Prédictions & des Promeſſes*, que l'on cite ſous ſon nom, dit nettement que Salomon étant tombé dans la fornication corporelle & ſpirituelle, fut abandonné de Dieu, & mourut d'une mort malheureuſe : *in ſenio fornicatus mente & corpore, Domino ipſum deſerente, malè obiit;* laiſſant à toute la poſtérité un exemple terrible du danger qui accompagne les proſpérités de cette vie. Paſchaſe (*b*) Diacre de l'Egliſe Romaine, dit de même, que Salomon a été condamné pour ſon idolatrie ; & qu'au lieu d'être un témoin fidele dans le Ciel, il eſt un faux témoin ſur la terre.

Philippe Abbé de Bonne-Eſpérance, de l'Ordre de Prémontrés, & contemporain de ſaint Bernard, dans un long Traité qu'il a écrit de la damnation de Salomon, après avoir rapporté tous les paſſages de l'Ecriture & des Peres, qu'il avoit pu ramaſſer ſur cette matiere, conclut qu'il ne croit pas qu'un lecteur prudent doive réſiſter à l'autorité de ſaint Auguſtin, de Paſchaſe, de ſaint Grégoire, de Bede, de ſaint Fulgence, de ſaint Iſidore, d'Angeloſme, & de Raban ; d'autant plus qu'ils ne s'éloignent pas du Texte de l'Ecriture, & qu'au contraire, ils y ſont très-conformes : Car ajoute-t-il, qui ſera aſſez dépourvu de raiſon, ou qui aura l'eſprit aſſez mal-fait, pour croire que ces grands hommes ont ainſi parlé de Salomon dans un eſprit de jalouſie contre ſa gloire & contre ſon ſalut, ou que par ignorance du vrai ſens des Ecritures, ils ſont tombés dans l'erreur en parlant de ce Prince ?

On cite pour le même ſentiment pluſieurs autres Auteurs : Sozomene, (*c*) l'Auteur de la Gloſe ordinaire, (*d*) Adon dans ſa Chronique, Nicolas de Lyre ſur les proverbes; (*e*) Toſtat, (*f*) quoiqu'il ne ſe déclare pas abſolument contre le ſalut de Salomon, ne laiſſe pas de dire, que l'on peut aſſurer très-certainement que Salomon n'a pas fait pénitence : Jean Capiſtran, (*g*) Jean Cognatus, (*h*) Martin de Chanpré, (*i*) André Véga, (*k*) Bellarmin, (*l*) Pérérius, (*m*) Maldonat, (*n*) Gerſon, (*o*) & quelques autres, dont la principale raiſon,

---

(*a*) *Auth. libri de prædict. & promiſſionib. Parte* 2. *c.* 27. = (*b*) *Paſchaſ. apud Philip. Bonæ-Spei Abb. Extat t.* 8. *Bibl. PP.* = (*c*) *Sozomen. init. hiſt. Eccleſ.* = (*d*) *Gloſ. hiſt. Iſac.* II. = (*e*) *Lyran. in Prov.* XXX. 11. = (*f*) *Toſtat. in* 2. *Reg.* VII. *q.* 13. = (*g*) *Joan. Capiſtran. de auctorit. Papæ.* = (*h*) *Joan. Cognat. de proſperit. & exitio Salomon. c.* 18. = (*i*) *Cantaprat. lib.* X. *hyperbol. Reg.* 23. = (*k*) *Andr. Vega. l.* 12. *in trident. c.* 2. = (*l*) *Bellarm. l.* 1. *de verbo Dei, c.* 6. = (*m*) *Pererius in Rom.* VIII. = (*n*) *Maldonat. in Matth.* II. *n.* 8. = (*o*) *Gerſon*, 4 *part. ſerm. contra Remant. de Roſa.*

eſt

eſt que le péché de Salomon eſt très-certain, & ſa pénitence très-incertaine. Son péché eſt certainement du nombre de ceux qui méritent la damnation éternelle. Il ſemble donc que l'on doit conclure de ce qui eſt certain, & abandonner la concluſion incertaine.

V. Concluſion de cette Diſſertation.

Mais ſuivant les regles du bon raiſonnement, la conſéquence ne doit jamais être plus étendue que les propoſitions d'où on la tire; & c'eſt une maxime de Logique, que la concluſion ſuit toujours la partie la plus foible. Que l'on conclue à la bonne heure que Salomon a commis des péchés, qui donnent la mort à l'ame; nous ne nous y oppoſons pas: mais ſi l'on veut en inférer qu'il ſoit damné, nous conteſterons cette conſéquence, parce qu'il peut s'être relevé de ſa chûte par la pénitence. Mais, dira-t-on, l'Ecriture n'en dit rien. Il eſt vrai; mais elle ne dit pas le contraire. Il faut donc s'en tenir là, & conclure que la pénitence de Salomon étant incertaine, ſon ſalut à notre égard eſt auſſi douteux.

Les témoignages des Peres & des Auteurs Eccléſiaſtiques, étant auſſi partagés que nous l'avons vu, & nul d'entr'eux n'ayant produit de raiſon déciſive ni pour ni contre le ſalut de ce Prince; on peut, ſans manquer au reſpect qui eſt dû aux uns & aux autres, prendre un milieu entre ceux qui condamnent & ceux qui ſauvent Salomon, en diſant que ſon ſalut eſt une queſtion problématique, & par-là très-inſtructive, & très-propre à nous humilier ſous la puiſſante main de Dieu: car ſi un homme auſſi privilégié de Dieu, & auſſi comblé de ſes faveurs, a pu tomber dans un abyme de péchés, ſi capable de faire douter de ſa prédeſtination & de ſon ſalut, quelle doit être notre frayeur, puiſque nous ſommes ſi éloignés de ſes lumieres, de ſa ſageſſe, de la vertu & de la piété de ſes premieres années: ainſi *que celui qui croit être debout, craigne de tomber.* (*a*)

Au reſte, le parti que nous prenons dans cette diſpute, eſt celui qu'ont ſuivi la plupart des Peres: car pluſieurs de ceux mêmes que nous avons cités, n'oſent condamner clairement Salomon; ils ſe contentent de déplorer ſa chûte & l'incertitude de ſa pénitence. On peut auſſi citer pour notre ſentiment, Hugue de ſaint Victor, (*b*) l'Abbé Rupert, (*c*) ſaint Antonin, (*d*) Pamélius, (*e*) Feuardent, (*f*) Barradius, (*g*) Denys le Chartreux, (*h*) Toſtat, Janſénius ſur les Proverbes, c. xxx. Pinéda, Lorin, Sanctius, le Pere Alexandre Dominicain, & pluſieurs autres.

(*a*) 1. *Cor.* x. 12. *Qui ſe exiſtimat ſtare, videat ne cadat.* = (*b*) *Hugo de S. Victore, homil.* 5. *in Eccle.* = (*c*) *Rupert, de operib. Trinit. L.* 3. *c.* 32. = (*d*) *D. Antonin.* 1. *parte tit.* 3. *c.* 2. = (*e*) *Pamel. in Tertull. l.* 2. *contra Marcion.* = (*f*) *Feuardent. Diatrib. de ſalute Salom.* = (*g*) *Barrad. concion. l.* 5. = (*h*) *Dionyſ. in* 2. *Reg.* VII.

DISSERTATION

SUR

LA PRIERE QUE NAAMAN FAIT A ELISÉE,

Touchant l'action de ſe proſterner, en ſoutenant le bras du Roi ſon maître, dans le temple de Remmon.

Oppoſition de ſentiments entre D. Calmet & le P. de Carrieres ſur la priere de Naaman. Partage de cette Diſſertation.

LA priere que Naaman fait à Eliſée, partage les Interpretes ; & ſur ce point les deux Commentateurs dont nous réuniſſons le travail, c'eſt-à-dire, D. Calmet & le P. de Carrieres, ſont oppoſés dans leurs ſentiments. Le P. de Carrieres a ſuivi dans ſa Paraphraſe l'opinion commune que D. Calmet abandonne, & contre laquelle celui-ci forme pluſieurs difficultés dans la Diſſertation qu'il a donnée ſur ce ſujet. Le ſentiment commun ſuivi par le P. de Carrieres, veut que l'objet de la priere de Naaman ſoit de demander que Dieu lui pardonne, c'eſt-à-dire, ne lui impute point à crime, l'action par laquelle il ſe proſternera dans le temple de Remmon en ſoutenant le bras du Roi ſon maître, & ſans adorer l'idole que ſon Prince adore. D. Calmet & quelques autres prétendent que l'objet de la priere de Naaman eſt de demander que Dieu lui pardonne, c'eſt-à-dire, lui remette le crime de l'action par laquelle il s'eſt proſterné dans le temple de Remmon en ſoutenant le bras du Roi ſon maître, & en adorant l'idole que ſon Prince adoroit. Nous avons examiné les raiſons alléguées de part & d'autre ; & l'opinion commune ſuivie par le P. de Carrieres, nous a paru mieux autoriſée. Cependant nous n'avons pas voulu priver ici le Public d'une piece qui ſera toujours au moins un monument reſpectable de la religion & de la piété de D. Calmet. Mais nous avons cru qu'il pourroit nous être permis de joindre à cette piece quelques réflexions qui ſe réduiront à expoſer les difficultés qui nous empêchent de ſuivre le ſentiment de cet Interprete, & les motifs qui nous déterminent à embraſſer le ſentiment commun ſuivi par le P. de Carrieres. Cette Diſſertation ſera donc compoſée de deux parties : la premiere contiendra la Diſſertation de D. Calmet ; la ſeconde, la juſtification du P. de Carrieres. En donnant aujourd'hui cette ſeconde édition, nous avons la ſatisfaction de voir que le ſavant Pere Houbigant a ſuivi le

ſentiment dont nous prenons ici la défenſe, & a combattu expreſſément le ſentiment de Dom Calmet, dont nous allons cependant préſenter la Diſſertation. (*a*)

PREMIERE PARTIE.

Diſſertation de D. Calmet.

I. Texte qui renferme la priere de Naaman : difficultés que Dom Calmet forme ſur ce texte.

NAaman, Général des armées du Roi de Syrie, ayant été miraculeuſement guéri de la lepre, en ſe baignant dans le Jourdain, ſuivant les ordres d'Eliſée, vint trouver ce Prophete, lui offrit de grands préſents, & le pria de lui donner deux mulets chargés de la terre du pays : *Car déſormais*, ajouta-t-il, (*b*) *votre ſerviteur ne ſacrifiera ni victime ni holocauſte aux Dieux étrangers, mais ſeulement au Seigneur. Il n'y a qu'une choſe, pour laquelle je vous ſupplie de prier le Seigneur pour votre ſerviteur, c'eſt que quand le Roi mon maître entrera dans le temple de Remmon, pour y adorer, & qu'il s'appuyera ſur ma main, lorſqu'il adorera dans le temple de Remmon, ſi j'adore auſſi avec lui, que le Seigneur me pardonne cette action. Eliſée lui répondit : Allez en paix.*

La ſeule lecture de ce Texte choque & ſcandaliſe d'abord les ames foibles. Quelle ferveur & quelle foi, dit-on, pour un proſélyte ! dans le même temps qu'il déclare qu'il ne veut plus offrir de l'encens qu'au Seigneur, il demande permiſſion d'adorer un Dieu étranger ? Et quelle lâcheté dans Eliſée de conſentir à cette impiété, & de laiſſer aller en paix Naaman, après une telle propoſition ! Si le crime de ceux qui cauſent du ſcandale, eſt ſi grand, qu'on le met encore au deſſus des homicides, que doit-on penſer de l'action de Naaman, qui le produit, & de celle d'Eliſée, qui l'autoriſe, & qui l'approuve ? Si le Fils de Dieu dé-

(*a*) Lorſque le R. P. Houbigant parle de Dom Calmet dans ſa note ſur ce texte, & dans les autres qui ont précédé depuis le commencement de ſa Bible, il le nomme toujours ainſi, *Edm. Calmet* : ou même ſans abréviation *Edmundus Calmet*. Il eſt cependant vrai que Dom Calmet ne ſe nommoit point *Edmond*, mais *Auguſtin*. Il ne ſeroit peut-être pas aiſé d'imaginer l'origine de cette mépriſe. Ce docte Hébraïſant auroit-il confondu le nom de ce ſavant Bénédictin avec celui du fameux *Edmundus Caſtel*, qu'il cite même par abréviation, *Edm. Caſtel* ? Ce ſont les deux ſeuls perſonnages à qui il donne ces trois lettres, *Edm.* ce qui acheve de prouver qu'elles ſignifient bien chez lui *Edmundus*, ſans qu'on puiſſe comprendre comment il a pu confondre *Edm.* avec *Aug.* Le nom d'*Auguſtin Calmet* eſt ſur le frontiſpice de tous les volumes de la Bible donnée par ce ſavant Bénédictin. (*b*) 4. *Reg.* v. 17. *& ſeq. Hoc autem ſolum eſt, de quo depreceris Dominum pro ſervo tuo, quando ingredietur dominus meus templum Remmon ut adoret, & illo innitente ſuper manum meam, ſi adoravero in templo Remmon, adorante eo in eodem loco, ut ignoſcat mihi Dominus ſervo tuo pro hac re.*

clare qu'il aura honte de ceux qui auront rougi de ſon nom, & qu'il reniera ceux qui l'auront nié devant les hommes, (*a*) que doivent attendre & le Prophete & le Proſélyte? Quand même on avoueroit que Naaman a ſimplement adoré à l'extérieur, & qu'il a déguiſé ſes ſentiments, peut-on dire, ſans impiété, que l'équivoque & la reſtriction ſoient permiſes, ſur-tout dans une matiere de cette conſéquence? Si le crime des crimes eſt l'idolatrie, & ſi l'hypocriſie eſt en horreur devant Dieu, quel ſentiment doit-on avoir de Naaman & d'Eliſée? Car enfin, ou Naaman croyoit mal-faire en adorant Remmon, ou il croyoit faire une action permiſe ou indifférente. S'il l'a crue permiſe & indifférente, pourquoi demander à Eliſée qu'il prie Dieu de la lui pardonner? S'il l'a crue mauvaiſe, & pleine d'idolatrie, pourquoi demande-t-il de la faire? & pourquoi Eliſée la lui permet-il? L'Apôtre veut que les fideles s'abſtiennent non ſeulement de tout mal, mais auſſi *de tout ce qui en a l'apparence*; (*b*) & cette obligation eſt pour le Juif, comme pour le Chrétien. Cependant ni Naaman ni Eliſée ne font point ces attentions : l'un adore, ou fait ſemblant d'adorer l'idole; & l'autre l'autoriſe, ou au moins le diſſimule, & ne l'empêche pas. Eſt-il permis de clocher des deux côtés, & de joindre le culte de Bélial, à celui du Seigneur? Naaman n'auroit-il pas plutôt dû ſouffrir la perte de tous ſes biens, de tous ſes emplois, & de toutes ſes charges, que de s'expoſer de nouveau à paroître en poſture de ſuppliant devant une idole, quand il n'y auroit eu que le danger de ſcandaliſer les foibles, & quand dans ſon cœur il n'auroit eu que du mépris & de l'averſion pour les ſuperſtitions du Paganiſme? Quand ſon Prince auroit voulu le forcer à ce culte impie, n'auroit-il pas été glorieux de lui réſiſter, & de donner plutôt ſa vie, que de s'abandonner à cette baſſe & impie complaiſance? Voilà à peu près ce qu'on dit contre la conduite de Naaman & d'Eliſée.

II. Différentes manieres de réſoudre cette difficulté.

Mais la plupart des Anciens & des Nouveaux, prennent à tâche de les juſtifier l'un & l'autre du crime d'idolatrie & de déguiſement. Les voies qu'on a priſes pour ſoutenir leur innocence, ſont fort diverſes; mais elles tendent toutes au même but, qui eſt de les diſculper tous deux, ou du moins l'un d'eux, qui eſt Eliſée. Ceux qui veulent juſtifier le Prophete, croient pouvoir abandonner Naaman, comme étant encore peu inſtruit des devoirs de la vraie Religion, & comme imbu de cette fauſſe idée, qu'on peut ſe déguiſer & cacher ſes vrais ſentiments en matiere de Religion, comme dans le commerce du monde. Ils ne conviennent pas qu'Eliſée ait permis à Naaman, ce dont il demandoit la permiſſion, ni que ce Prophete ait approuvé ſa conduite; il lui dit ſimplement, *allez en paix*, comme s'il eut dit : Allez, ne penſez plus

(*a*) *Matt.* x. 33. & *Luc.* ix. 26. = (*b*) 1. *Theſſal.* v. 22. *Ab omni ſpecie mala abſtinete vos.*

à Remmon, ni à ſon culte ; ne penſez qu'à ſervir le Seigneur en paix ; je prie Dieu de ne permettre pas que vous retombiez jamais dans votre premiere idolatrie.

Il faut avouer que la réponſe d'Eliſée n'eſt pas expreſſe, pour lui permettre d'adorer Remmon : mais il eſt mal-aiſé de l'entendre dans un autre ſens ; & il faut certainement donner la torture au paſſage, pour lui faire ſignifier ce qu'on vient de dire. Mais quand Eliſée n'auroit pas permis à Naaman d'aller adorer avec le Roi ſon maître, le faux Dieu Remmon dans ſon temple, devoit-il laiſſer ce Proſélyte dans l'erreur où on le ſuppoſe ? devoit-il diſſimuler dans une ſemblable occaſion ? Où étoit ſa charité ? où étoit ſon zele ? N'imitoit-il pas le déguiſement de ce nouveau converti ? & ne s'en rendoit-il pas l'approbateur & le complice, en lui répondant d'une maniere obſcure & équivoque, & que Naaman prit ſans doute pour un aveu & une permiſſion, de même que l'ont pris preſque tous ceux qui juſqu'ici ont lu le paſſage que nous examinons ?

Les Rabbins (*a*) conviennent que toute adoration & tout culte extérieur rendu aux idoles, eſt abſolument défendu aux vrais Juifs ; mais comme Naaman n'étoit point Juif, mais ſimplement Proſélyte, ils prétendent qu'il n'étoit point obligé de s'abſtenir de ce culte extérieur, ni en public, ni en particulier, ſi ce n'eſt dans la terre d'Iſraël, & au milieu des Iſraélites. Ainſi Eliſée a pu, ſelon ces Docteurs, permettre à Naaman d'adorer ſans ſcrupule, d'un culte public, le Dieu du Roi de Syrie. Il leur ſeroit mal-aiſé, ſans doute, d'appuyer ce ſentiment ſur de bonnes preuves tirées de l'Ecriture ſainte : l'Idolatrie & l'hypocriſie y ſont trop viſiblement condamnées ; & d'ailleurs ce qu'ils veulent approuver, eſt trop contraire au droit naturel & à la lumiere de la raiſon. Tranſporter à la créature le culte qui n'eſt dû qu'au Créateur, de quelque maniere qu'on le faſſe, eſt toujours un crime & une injuſtice ; mais c'eſt encore un bien plus grand déſordre, lorſqu'on le fait contre ſa propre conſcience, après avoir connu & confeſſé le vrai Dieu, & après avoir promis qu'on n'aura plus de ſacrifices ni d'encens que pour lui.

Un Critique fameux & habile, (*b*) prétend que Naaman ne demande point à Eliſée de lui obtenir le pardon, s'il eſt contraint d'adorer Remmon ; mais qu'il prie ce Prophete de s'employer auprès de Dieu, pour lui demander pardon d'avoir autrefois adoré cette idole. Le Texte Hébreu peut fort bien ſe prendre en ce ſens : (*c*) *Que le Seigneur veuille*

(*a*) *Maimonid. Vide Grot. hic, & Selden de jure N. & G. lib.* 2. *c.* 11. = (*b*) *Bochart. Epiſt. ſeu Diſſert. in hunc loc. t.* 1. *oper. ejus, Edit. Lud. Batav. an.* 1692. *pag.* 892. = (*c*) לדבר הזה יסלח יהוה לעבדך בבוא אדני בית-רמון להשתחות שמה והוא נשען על-ידי והשתחויתי בית-רמון בהשתחויתי בית-רמון יסלח נא יהוה לעבדך בדבר הזה : *De hac re ignoſcat Dominus ſervo tuo : in ingrediendo domino meo domum Remmon ad adorandum ibi, & ipſe innitens ſuper manum meam, & adoravi in domo Remmon : in adoratione mea in domo Remmon, ignoſcat Dominus ſervo tuo in hac re. Ita & Chald.*

bien pardonner à votre ſerviteur dans cette action : lorſque mon maître venoit dans le temple de Remmon pour y adorer, il étoit appuyé ſur ma main, & j'ai adoré dans le temple de Remmon : que le Seigneur pardonne à votre ſerviteur cette action par laquelle j'ai adoré dans le temple de Remmon : Ou bien : *Et j'ai adoré dans le temple de Remmon, lorſqu'il adoroit dans le temple de Remmon ; que le Seigneur pardonne à votre ſerviteur cette action.* Cette derniere lecture eſt autoriſée par la Vulgate & par les Septante. (*a*) Quoi qu'il en ſoit de ces deux lectures, il eſt toujours vrai que l'Hébreu peut s'entendre du paſſé ; ce qui forme un ſens qui paroît beaucoup plus naturel. Car il ſemble en effet bien plus naturel de demander pardon d'une action commiſe, que d'une faute qu'on doit commettre. Le repentir ne regarde que le paſſé : demander pardon d'une faute qu'on eſt réſolu de commettre, enferme un obſtacle invincible au pardon ; c'eſt une eſpece de contradiction en matiere de morale. Mais ici l'incongruité paroît encore plus grande, en ce que Naaman vient de déclarer qu'il renonce à l'idolatrie, & qu'il ne veut plus adorer que le Seigneur ; & cependant on veut qu'il confeſſe qu'il eſt prêt à retomber dans le même crime, & qu'il en demande pardon à Dieu par avance.

III. Solution plus commune : ou maniere la plus ordinaire de juſtifier Naaman & Eliſée.

La maniere la plus ordinaire de juſtifier, & Naaman & Eliſée, dans cette rencontre, eſt celle-ci : (*b*) C'eſt un principe dont tout le monde convient, qu'il eſt permis de rendre aux perſonnes conſtituées en dignité, & à nos ſupérieurs, les mêmes reſpects & les mêmes ſervices dans les temples, qu'on eſt obligé de leur rendre ailleurs, autant que la bienſéance & la Religion peuvent le permettre. Ainſi Naaman pouvoit accompagner le Roi dans le temple de Remmon, lui prêter ſon bras pour s'appuyer, s'avancer, s'arrêter, s'incliner avec lui, lorſqu'il prenoit envie à ce Prince de faire ces mouvements : cette inclination, ce proſternement, ces démarches, cette entrée dans le temple ne ſe faiſoient point pour l'idole, ni en ſa conſidération : c'étoit un ſervice purement civil, que cet officier rendoit à ſon maître.

Tertullien diſoit en une occaſion à peu près pareille, en parlant des Chrétiens qui avoient des emplois qui les engageoient à ſe rencontrer dans des cérémonies païennes : Ce n'eſt point à l'idole, mais à l'homme, que nous rendons ces ſervices : (*c*) *Licebit adeſſe in quibuſdam, quæ nos homini, non idolo, officioſos habent.* Si on m'appelloit au ſacerdoce, ou à un ſacrifice, ajoute-t-il, je n'irois point, parce que ce ſont des actes propres à l'idole ; mais ſi quelqu'autre raiſon m'attache à la perſonne

(*a*) LXX. ἐν τῇ προσκυνήσει αὐτοῦ. Vulg. *adorante eo.* Au lieu de בהשתחויתי *in adoratione mea* ; ils ont lu בהשתחותו *in adoratione ejus*, c'eſt-à-dire : *Et adoravi in domo Remmon, cùm adoraret in domo Remmon : ignoſcat Dominus ſervo tuo in hac re.* = (*b*) *Vide Lyr. Sanct. Menoc. Vat. Serar. Cajet. Natal. Alex. t.* 2. *Hiſt. Veter. Teſt. Diſſert.* 7. = (*c*) *Tertull.* 1. *de idololat. c.* 16. & 17.

du Sacrificateur, j'y aſſiſterai comme ſimple ſpectateur du ſacrifice. Autrement comment pourroient faire les eſclaves, ou les affranchis, ou les officiers fideles, lorſque leurs maîtres, ou leurs patrons, ou les préſidents ſacrifient ? Nous pouvons donc rendre des ſervices aux Puiſſances & aux Magiſtrats, de la même maniere que quelques Patriarches, & quelques anciens Prophetes qui ont été toute leur vie attachés au ſervice des idolâtres ; tels ont été Daniel dans la Cour de Babylone, & Joſeph dans celle d'Egypte.

L'adoration conſiſtant dans un acte de la volonté, qui reconnoît le ſouverain domaine de Dieu, & qui lui rend ſes hommages ; on peut aſſurer que jamais Naaman n'adora Remmon, depuis qu'il eût déclaré ſi préciſément à Eliſée, qu'il renonçoit à ſon culte, & qu'il embraſſoit celui du Dieu d'Iſraël. Son adoration, ſon inclination, n'étoit qu'une action purement extérieure, ſans aucun des ſentimens intérieurs qui ſont l'eſſence du culte de latrie. Le mouvement extérieur du corps en lui-même n'eſt rien ; il n'y a que le cœur qui le rende méritoire ou criminel. Eliſée n'étoit pas capable de permettre, ni même de tolérer & de diſſimuler un culte impie, & incompatible avec celui du vrai Dieu. Théodoret (*a*) croit même que Naaman adoroit le vrai Dieu, dans le même temps qu'il paroiſſoit ſe proſterner devant Remmon. Sentiment qui pourroit avoir un mauvais ſens, par rapport aux conſéquences qu'on pourroit en tirer, en diſant que l'on peut offrir de l'encens aux idoles, & ſe proſterner en leur préſence, en dirigeant ſon intention à Dieu, qui eſt le ſeul objet légitime de notre culte. Mais il ſeroit injuſte d'attribuer à ce Pere une conſéquence ſi dangereuſe & ſi impie.

IV. Inconvénient que D. Calmet trouve dans cette ſolution.

L'opinion qu'on vient de propoſer, & dont les preuves paroiſſent ſi plauſibles, n'eſt pourtant pas ſans difficultés. Car 1°. Quel ſcandale ne donnoit point Naaman, à ceux qui lui avoient oui proteſter qu'il n'adoreroit jamais d'autre Dieu que le vrai Dieu d'Iſraël, lorſqu'on le voyoit proſterné avec un roi idolâtre, au pied de Remmon ? 2°. Pourquoi veut-on juſtifier une action que ce Général reconnoît lui-même pour mauvaiſe, & dont il demande pardon ? 3°. S'il eſt défendu d'aſſiſter à un ſacrifice en qualité de miniſtre, ſi c'eſt un crime d'y prêter ſon conſeil, ſon argent, ſon miniſtere, comme le dit Tertullien dans l'endroit qu'on a cité : (*b*) *Ad ſacerdotium & ſacrificium vocatus, non ibo; proprium enim idoli officium eſt: ſed neque conſilio, neque ſumptu, aliâve operâ in ejuſmodi fungar* : quelle action plus propre, plus eſſentielle à l'idolatrie, que l'inclination & l'adoration devant une idole ? Cependant

---

(*a*) *Theodor. qu.* 19. *in* 4. *Reg.* Ἀνάγκη, μὰ, φήσι, συνιστάναι τῷ βασιλεῖ τὸν ψευδώνυμον Θεὸν προσκυνεῖν βουλόμενον, ἀλλὰ εἰσιὼν ἐγὼ τὸν ἀληθινὸν προσκυνήσω Θεόν. Une ancienne Verſion Grecque liſoit d'une maniere conforme au ſens de Théodoret : Καὶ προσκυνήσω ἅμα αὐτῷ κυρίῳ τῷ Θεῷ. = (*b*) *Tertull. ubi ſup.*

Naaman y aſſiſte avec ſon maître, lui prête ſa main, s'incline avec lui, & fait à l'extérieur tout ce que ce Prince fait devant Remmon. Celui qui préſente du vin au Sacrificateur, celui qui répond dans les cérémonies païennes, participe à l'idolatrie, ſelon l'Auteur que nous avons cité : *Si merum quis ſacrificanti tradiderit, ſi verbo aliquo ſacrificio neceſſario adjuverit, miniſter habebitur idololatriæ.* Si cela eſt, que peut-on penſer de Naaman ?

En vain on répond que ce Général s'étoit aſſez déclaré ſur ſon attachement au culte du Seigneur ; qu'après cela ſon adoration extérieure ne pouvoit ſcandaliſer perſonne : tout le monde étoit, dit-on, convaincu qu'il ne reconnoiſſoit point les idoles, & qu'il n'agiſſoit que par bienſéance, & ſeulement pour ſatisfaire au devoir de ſa charge, qui l'obligeoit d'accompagner & de ſervir le Roi. Tout le monde étoit convaincu qu'il ne reconnoiſſoit point les idoles : mais c'eſt cette perſuaſion même des peuples, qui devoit les rendre attentifs à toutes ſes démarches. Son adoration extérieure ne pouvoit, dit-on, ſcandaliſer perſonne ; parce qu'il s'étoit aſſez déclaré ſur ſon attachement au culte du Seigneur : & c'eſt préciſément parce qu'il s'en étoit déclaré, que cette adoration extérieure pouvoit ſcandaliſer. Car s'il n'eût été connu que pour adorateur des idoles ; qui eſt-ce qui auroit pu ſe ſcandaliſer de voir un idolâtre proſterné devant une idole ? Mais de voir proſterné devant une idole, un homme connu pour adorateur du vrai Dieu ; c'eſt préciſément ce qui étoit capable de ſcandaliſer. Ce n'eût été, dit-on, que par bienſéance & pour ſatisfaire au devoir de ſa charge. Mais ſi les trois jeunes Hébreux dans la Cour de Nabuchodonoſor, ſi le ſaint Vieillard Eléazar devant les Officiers du Roi Antiochus, ſi ſaint Paul parmi les païens, euſſent voulu ſuivre de tels principes, on ne les auroit point vu expoſés à la perſécution : les trois jeunes Hébreux ſe ſeroient proſternés en entendant le ſon des inſtruments, non pour adorer la ſtatue, mais pour rendre une obéiſſance civile aux ordres du Roi ; Eléazar n'auroit point fait difficulté de goûter d'une chair pure, qu'on auroit dit aux perſécuteurs être une chair immolée aux idoles ; & ſaint Paul ſans ſe mettre en peine de l'idole qui n'eſt rien, ni du ſcandale des foibles, auroit mangé en toute liberté des viandes immolées, quand même il en auroit été averti auparavant. Cependant S. Paul déclare que ſi ce qu'il mange, ſcandaliſe ſon frere, il ne mangera plutôt jamais de chair, que de ſcandaliſer ſon frere. (*a*) Eléazar aime mieux deſcendre dans le tombeau, que de laiſſer à ſes freres un exemple capable de les ſéduire. (*b*) Les trois jeunes Hébreux aiment mieux être jettés dans la fournaiſe ardente, que de ſe proſterner devant la ſtatue du Prince. (*c*)

(*a*) 1. *Cor.* VIII. 13. *Si eſca ſcandalizat fratrem meum, non manducabo carnem in æternum.* = (*b*) 2. *Mach.* VI. 21. *& ſeqq.* = (*c*) *Dan.* III. 12. *& ſeqq.*

Enfin,

Enfin, ſi nous juſtifions le procédé de Naaman & d'Eliſée, dans le ſens que le veulent ceux dont nous examinons le ſentiment, je ne vois point comment nous pourrons condamner ceux qui s'expoſent aux occaſions prochaines du péché, ceux qui font des actions qui naturellement doivent cauſer du ſcandale aux foibles, qui fréquentent de mauvais lieux ou de mauvaiſes compagnies, qui déguiſent leurs ſentiments, même en matiere de Religion. Que ces perſonnes ſe retranchent tant qu'elles voudront dans leur bonne intention ; qu'elles déclarent qu'elles ne font aucun mal, & n'ont aucune envie d'en faire ; la ſageſſe & la charité chrétienne ne ſe payeront pas de ces raiſons : ſi votre emploi vous expoſe à une action mauvaiſe, ou qui en a tellement l'apparence, qu'elle cauſe naturellement du ſcandale à ceux qui vous la voient faire, vous êtes obligé de vous en défaire, pour n'être pas un piege & un ſujet de chûte à votre frere ; & l'obligation du Juif en cela, n'eſt pas moindre que celle du Chrétien.

V. Moyen par lequel D. Calmet prétend éviter les inconvénients qu'il vient de propoſer.

Pour éviter les inconvénients que nous venons de propoſer comme des ſuites de cette explication, je préférerois la maniere de lire de l'Hébreu, qui marque ou une action déjà faite, dont Naaman demande pardon, ou une habitude de faire une certaine action qu'il déteſte, & dont par conſéquent il veut s'abſtenir dans la ſuite. Le Texte original ne dit pas que le Roi ſe proſterne, & oblige Naaman de le ſuivre dans cette poſture, parce que ce Prince eſt appuyé ſur ſon épaule ; il dit ſimplement : *Lorſque le Roi va dans le temple de Remmon pour s'y proſterner*, pour y adorer, *& qu'il eſt appuyé ſur ma main ; j'adore dans le temple de Remmon ; lors donc que j'adore dans ce temple, que le Seigneur me pardonne cette action.* J'avoue que la maniere dont les Septante & l'Auteur de la Vulgate ont lu, paroît plus naturelle ; (*a*) *J'adore dans le temple de Remmon, lorſque le Roi y rend ſes adorations ;* où, j'ai adoré dans ce temple avec le Roi.

Mais en ſuivant cette maniere de lire, je pencherois plutôt à condamner Naaman, & à dire qu'Eliſée a eu pour lui une complaiſance & une facilité qu'il auroit dû ne pas avoir ; opinion qui ne m'eſt pas ſinguliere, puiſqu'elle a été ſuivie par quelques habiles Auteurs. (*b*) Ou plutôt je croirois que Naaman demande pardon du paſſé, & reconnoît la faute qu'il a faite d'adorer Remmon avec le Roi de Syrie ſon maître ; ce dernier ſens me paroît le plus ſimple & le plus naturel, & en même temps le plus conforme au Texte Hébreu & au Chaldéen.

Quelqu'un (*c*) a attaqué ce point de notre Diſſertation. On trouve

(*a*) S. Jérôme a lu בהשתחותו *in adoratione ejus*, au lieu de בהשתחויתי *in adoratione mea.* LXX. ἐν τῇ προσκυνεῖν αὐτόν. *Cùm adoraret.* = (*b*) *Vide Cornel. à Lap. hic. Petr. Mart. Greg. de Valent.* = (*c*) Mémoires de Trévoux, Mars 1713.

VI. Réponſes de D. Calmet aux objections que l'on forme contre le ſen iment qu'il préfere.

mauvais que nous ayons adopté *le ſentiment ſingulier de Bochart*, qui eſt que Naaman demande pardon d'une faute paſſée ; au lieu qu'on veut qu'il demande permiſſion de ſe trouver avec le Roi de Syrie ſon maître dans le temple de Remmon, & de s'y proſterner lorſque ce Prince s'appuyera ſur ſon bras. On prétend que *notre ſentiment eſt inſoutenable. Naaman*, dit-on, *n'avoit-il point fait d'autre acte d'idolatrie, que d'adorer avec le Roi dans le temple de Remmon ? Pourquoi ne demande-t-il pardon que de celui-là ſeulement ? On n'en rapportera jamais une raiſon tolérable. D'ailleurs le Texte, les Verſions, marquent toutes le préſent ou le futur ; aucune n'inſinue le paſſé. Il faut donc s'en tenir au ſentiment de tous les Interpretes Catholiques.* Voilà ce qu'on m'objecte. Il faut eſſayer d'y répondre.

Ce ſentiment que l'on croit être ſingulier à Bochart, eſt ſoutenu au moins par douze Ecrivains célebres par leur érudition, & par leur connoiſſance de la langue ſainte, & du ſtyle de l'Ecriture. On peut conſulter Jean-André Quenſtedt dans la Diſſertation qu'il a faite ſur cet endroit. (*a*) Il cite Saubert, Valtherus, Glaſſius, Dorſchæus, Danhaver, Calovius, Dilhérus, & quelques autres. On peut ajouter Vantil, & Céne dans ſon Livre intitulé : *Projet de traduction*. Nous ne parlons point de Bochart, que nous avons ſuivi & cité dans notre Diſſertation.

Tous ces Ecrivains frappés comme nous du danger qu'il y a d'approuver la demande que Naaman ſemble faire à Eliſée, & la permiſſion qu'Eliſée ſemble lui donner de ſe trouver avec un Roi idolâtre dans un temple d'idoles, & de s'y proſterner devant le faux Dieu, ont cru qu'il falloit recourir à l'explication que nous avons donnée à ce paſſage. Nous pouvons ajouter que nous avons rencontré plus d'une perſonne de fort bon eſprit, à qui les explications ordinaires, que l'on prétend être celles de tous les Interpretes Catholiques, ne ſatisfaiſoient point, & qui avoient beaucoup de peine ſur ce paſſage expliqué de cette ſorte.

On avance un peu trop légérement que le ſentiment que nous avons abandonné, ſans toutefois le condamner, eſt celui de tous les Interpretes Catholiques. Grégoire de Valence, (*b*) fameux Jéſuite, condamne comme nous la demande de Naaman, dans la ſuppoſition qu'il veuille continuer à fréquenter le temple de Remmon. Le Cardinal Hugues de ſaint Cher (*c*) prouve fort bien que l'action de Naaman étoit un péché ;

(*a*) *Joan. Andr. Quenſtedt. Diſſert. ſingul. in* 4. *Reg.* v. 18. *in Theſauro Diſſert. Theol. Philologic. Saubert. Vivarienſes Paraphraſtæ in Bibl. Norimberg. Valther. Centur. miſcellan. Theolog. art.* 6. *Glaſſius ab Hakſpan de hoc loco conſultus. Dorſchæus Theol. Zach. part.* 6. *Danhaver. conſciential. t.* 1. *p.* 2. *Calovius annotat. Antigrot. in* 4. *Reg.* v. 18. *Dilher. diſput. Academic. t.* 1. *diſput.* 16. *&* 22. *Vantil Medull. p.* 436. Céne, projet de traduction, p. 471. = (*b*) *Gregor. de Valent. tract. de fide, & fidei profeſſ. diſput.* 1. *quæſt.* 3. *punct.* 2. *ad* 3. *apud Cornel. à Lapide in* 4. *Reg.* v. 18. = (*c*) *Hugo Cardinal. in* 4. *Reg.* v. 18.

& il n'excuſe Eliſée, qu'il ſuppoſe la lui permettre, que par un aſſez mauvaiſe raiſon. Il dit que ce Prophete uſa de diſpenſe envers Naaman, en faveur de la Religion Judaïque; il ne lui permit d'accompagner le Roi ſon maître dans le temple de Remmon, qu'après lui avoir fait promettre qu'il renonceroit en temps & lieu au ſervice de ce Prince, & dans l'eſpérance que ſa demeure dans la Cour du Roi de Damas, lui donneroit des ouvertures & des facilités pour y prêcher le vrai Dieu, & pour y ſoutenir les intérêts de la vraie Religion. Je m'en rapporte aux Juges équitables, ſi ces raiſons ſuffiſent pour autoriſer Naaman à demeurer dans une Cour idolâtre, à fréquenter un temple d'idoles, & à y faire à l'extérieur, ce qu'y faiſoit un Roi adorateur de Remmon. Peut-on ſoutenir ce ſentiment depuis la condamnation ſolemnelle que l'Egliſe a faite du culte Chinois?

On prétend que je ne prouverai jamais par aucune raiſon tolérable, pourquoi Naaman ne demande pardon que d'avoir adoré avec le Roi dans le temple de Remmon, comme ſi c'étoit le ſeul acte d'idolatrie qu'il eût fait. Mais ne peut-on pas demander pardon d'un grand péché, & qui enferme en quelque façon éminemment tous les autres, ſans faire mention des autres péchés qui en ſont des ſuites? Quand un idolâtre, honnête homme d'ailleurs, demande pardon de ſes actes d'idolatrie les plus marqués & les plus publics, n'eſt-il pas cenſé demander pardon de tous les autres? Qu'y a-t-il en cela de contraire à la raiſon, au bon ſens, à l'uſage ordinaire? Ces raiſons ſont-elles intolérables?

On ajoute que le Texte & les Verſions marquent toutes le préſent ou le futur, & qu'aucune n'inſinue le paſſé. Il faut que l'on n'ait pas pris la peine de conſulter le Texte; car certainement il lit au paſſé. (*a*) Le Chaldéen y lit de même. Voici l'Hébreu à la lettre: *De hac re ignoſcat Dominus ſervo tuo: in ingrediendo domino meo domum Remmon ad adorandum ibi, & ipſe innitens ſuper manum meam,* ET ADORAVI *in domo Remmon, in adoratione mea* (vel *ejus*) *in domo Remmon, ignoſcat Dominus ſervo tuo in hac re.* C'eſt-à-dire, *que le Seigneur pardonne ceci à votre ſerviteur. Mon maître venant au temple de Remmon pour y adorer, & s'appuyant ſur mon bras,* J'AI ADORÉ *dans le temple de Remmon; lorſque j'ai adoré dans le temple de Remmon, que le Seigneur pardonne cette action à votre ſerviteur.* Ou: J'AI ADORÉ *dans le temple de Remmon, lorſqu'il adoroit dans le temple de Remmon: que le Seigneur pardonne cette action à votre ſerviteur.* Si l'on s'en rapporte à ce Texte, il eſt viſible que Naaman demande pardon pour le mal qu'il a fait avant ſa converſion. Il eſt mal-aiſé de ne pas le prendre en ce ſens, ſi l'on fait attention que l'Auteur ſacré ſe ſert du même terme

(*a*) לדבר הזה יסלח יהוה לעבדך בבוא אדני בית-רמן להשתחות שמה והוא נשען על ידי והשתחויתי בית-רמן בהשתחויתי בית-רמן יסלח נא יהוה לעבדך בדבר הזה:

pour ſignifier l'adoration de Naaman, & celle du Roi. Or le Roi de Damas rendoit ſans doute le culte de latrie à Remmon ; on a donc ſujet de croire que Naaman le lui rendoit auſſi. Or comment excuſer dans Naaman le culte des idoles, de quelque maniere qu'on l'entende ?

Si l'on veut qu'il ait rendu ſes adorations au vrai Dieu dans le même temple de Remmon, où le Roi de Damas les rendoit à l'idole, & que l'action de l'un & de l'autre étant la même au dehors, ait été fort différente au dedans, à cauſe de la diverſité des objets, on tombe dans un inconvénient dangereux à la Religion, & qui ne peut être approuvé dans le Chriſtianiſme, où le déguiſement & la fiction dans la foi, & dans le culte eſſentiel, paſſe pour une vraie prévarication : (a) *Qui me erubuerit, & meos ſermones, hunc Filius hominis erubeſcet, cùm venerit in majeſtate ſua.* » Si quelqu'un rougit de moi & de mes paroles, dit » Jeſus-Chriſt, le Fils de l'homme rougira auſſi de lui, lorſqu'il vien- » dra dans ſa gloire. » Reſte donc le parti qui veut que Naaman en ſe proſternant devant l'idole avec le Roi, ait ſimplement rendu à ce Prince un ſervice qu'il lui devoit à cauſe de ſon emploi, ſans aucun rapport à l'idole, pour laquelle il n'avoit que du mépris. J'avoue ma foibleſſe, ſi ç'en eſt une ; je ne puis être de ce ſentiment : j'en crains les conſéquences ; & je ne puis me perſuader qu'un Iſraélite éclairé & zélé comme étoit Eliſée, ait pu approuver une telle action.

(a) *Luc.* IX. 26.

SECONDE PARTIE.

JUSTIFICATION DU PERE DE CARRIERES,

OU

Réflexions ſur la Diſſertation de D. Calmet.

I. Les ſentiments de religion & de piété que D. Calmet fait paroître dans ſa Diſſertation, ſont plus édifiants, que ſes preuves ne paroiſſent perſuaſives.

NOus ne pouvons trop applaudir aux ſentiments de religion & de piété que D. Calmet fait paroître dans ſa Diſſertation. Mais l'amour impartial de la vérité nous oblige d'avouer que nous ſommes plus édifiés des ſentiments de D. Calmet, que touchés de ſes preuves. D. Calmet craint les conſéquences dangereuſes que l'on prétendroit tirer du ſentiment qu'il abandonne; & par le motif de cette crainte, il aime mieux s'expoſer à être même accuſé de foibleſſe, que de ſuivre ce ſentiment: ainſi l'amour ſeul de la religion eſt l'unique principe qui le détermine; c'eſt ce qui nous édifie. Mais les preuves ſur leſquelles il prétend établir ſon ſentiment, ſont-elles invincibles? les difficultés qu'il forme contre le ſentiment qu'il abandonne, ſont-elles inſurmontables? c'eſt, je l'avoue, ce que j'ai peine à me perſuader. Je rejette & j'improuve, comme lui, les conſéquences dangereuſes que l'on prétendroit tirer du ſentiment qu'il abandonne: mais je ne crois pas que la crainte de ces conſéquences fauſſes & téméraires, puiſſe permettre d'abandonner un ſentiment, qui, non ſeulement eſt, de ſon aveu même, le plus commun & le plus ſuivi, mais qui me paroît être auſſi plus ſolide & moins dangereux qu'il ne penſe. D'ailleurs le ſentiment que D. Calmet abandonne, eſt, comme je l'ai dit, celui que le P. de Carrieres a ſuivi: j'eſſayerai donc de juſtifier ici l'interprétation du P. de Carrieres; & pour cela, j'expoſerai d'abord les difficultés que je trouve dans le ſentiment que D. Calmet préfere; enſuite j'eſſayerai de répondre à celles qu'il forme contre le ſentiment commun qu'il abandonne, & que le P. de Carrieres a ſuivi.

II. L'Hébreu lit au paſſé; mais ce paſſé ſe doit prendre au futur.

D. Calmet prétend que Naaman demande pardon du paſſé; voilà en deux mots le ſentiment qu'il préfere. Il ſoutient: 1°. Que l'Hébreu peut fort bien ſe prendre en ce ſens; & que même certainement il lit au paſſé: 2°. Que ce ſens lui paroît être le plus ſimple & le plus naturel: voilà à quoi ſe réduiſent ſes preuves.

Il eſt vrai que l'Hébreu lit au paſſé, *adoravi*: mais ce paſſé eſt précédé de la conjonction *&*: or cette conjonction, dans la langue ſainte, change ordinairement le prétérit en futur, & le futur en prétérit: il y en a plus de quarante exemples dans les dix-ſept premiers verſets du chapitre même dont il s'agit, c'eſt-à-dire, depuis le commencement de

ce chapitre juſqu'au verſet dont il eſt queſtion : d'où il ſuit que ſelon l'uſage commun de la langue ſainte, l'expreſſion *& adoravi*, peut très-bien, ou même doit, ſignifier ici *& adorabo*, comme l'ont entendu les Septante, & S. Jérôme, Auteur de la Vulgate. Je mettrai ici ſeulement en parallele ſix verſets du Texte traduit littéralement dans la premiere colonne, & moins littéralement dans la ſeconde : on y verra le fréquent uſage de ces inverſions.

TRADUCTION LITTÉRALE, *où les temps ſont exprimés tels que l'Hébreu les exprime.*	TRADUCTION MOINS LITTÉRALE, *où les temps ſont exprimés tels que le ſens du Texte l'exige.*
9. Et veniet *Naaman cum equis & curribus*, & ſtabit *ad oſtium domûs Eliſei.*	9. Et venit *Naaman cum equis & curribus*, & ſtetit *ad oſtium domûs Eliſei.*
10. Et mittet *ad eum Eliſeus nuntium, dicens : Vade*, & lavatus es *ſepties in Jordane : & reſtituetur caro tua tibi, & mundus eſto.*	10. Et miſit *ad eum Eliſeus nuntium, dicens : Vade*, & lavaberis *ſepties in Jordane : & reſtituetur caro tua tibi, & mundus eſto.*
11. Et indignabitur *Naaman*, & abibit, & dicet : *Ecce dixi : Ad me egredietur egrediens*, & ſtetit, & invocavit *in nomine Domini Dei ſui*, & tetigit *manu ſuâ locum lepræ*, & curavit.	11. Et indignatus eſt *Naaman*, & abiit, & dixit : *Ecce dixi : Ad me egredietur egrediens*, & ſtabit, & invocabit *in nomine Domini Dei ſui*, & tanget *manu ſuâ locum lepræ*, & curabit.
12. *Nonne boni ſunt Abana & Pharphar, fluvii Damaſci, præ omnibus aquis Iſrael ? Nonne lavabor in eis*, & mundatus ſum ? Et vertet ſe, & abibit *indignans :*	12. *Nonne boni ſunt Abana & Pharphar, fluvii Damaſci, præ omnibus aquis Iſrael ? Nonne lavabor in eis*, & mundabor ? Et vertit ſe, & abiit *indignans.*
13. Et accedent *ad eum ſervi ejus*, & loquentur ei, & dicent : *Pater, rem grandem Propheta dicens tibi, nonne feceris ? quanto magis quia dixit tibi : Lavare & mundare ?*	13. Et acceſſerunt *ad eum ſervi ejus*, & locuti ſunt ei, & dixerunt : *Pater, rem grandem Propheta dicens tibi, nonne feceris ? quanto magis quia dixit tibi : Lavare & mundare ?*
14. Et deſcendet, & immerget ſe *in Jordane ſepties juxta ſermonem viri Dei :* & reſtituetur *caro ejus ſicut caro pueri parvuli*, & mundabitur.	14. Et deſcendit, & immerſit ſe *in Jordane ſepties juxta ſermonem viri Dei* : & reſtituta eſt *caro ejus ſicut caro pueri parvuli*, & mundata eſt.

Il eſt donc bien dans le génie de l'Hébreu, de dire, *Et adoravi*, pour dire, *Et adorabo* : & au contraire, ſelon le génie de l'Hébreu, il faudroit qu'il y eût dans le Texte, *Et adorabo*, ſi le ſens devoit être, *Et adoravi.* D. Calmet ne paroît donc pas être aſſez autoriſé de ce que l'Hébreu lit, *Et adoravi*, pour en conclure, qu'il doit s'entendre au paſſé : puiſ-

qu'au contraire, de ce que l'Hébreu lit, *Et adoravi*, on eſt autoriſé à en conclure qu'il doit s'entendre au futur. Dans l'Hébreu, lorſque Naaman dit : *Et ſtetit, & invocavit, & tetigit, & curavit* ; cela ſignifie : *Et ſtabit, & invocabit, & tanget, & curabit.* De même donc lorſque dans l'Hébreu Naaman dit : *Et adoravi* ; cela ſignifie, *Et adorabo.*

III. L'Hébreu pris au futur donne le ſens le plus ſimple & le plus naturel.

D. Calmet objecteroit peut-être que chez les Hébreux la conjonction & ne change pas toujours le futur en prétérit, ni le prétérit en futur ; qu'ainſi l'expreſſion eſt ſeulement équivoque ; que comme elle peut ſe prendre au futur, elle peut auſſi ſe prendre au paſſé ; & que le ſens du paſſé lui paroît être le plus ſimple & le plus naturel.

Je pourrois d'abord obſerver, qu'il eſt aſſez rare que la conjonction & n'opere pas ce changement ; & qu'au contraire il eſt très-commun qu'elle l'opere. Mais je ſuppoſe que dans la phraſe dont il s'agit, l'expreſſion, *Et adoravi*, puiſſe être équivoque : & je dis que le ſens du paſſé ne me paroît être ni le plus ſimple ni le plus naturel.

Pour en juger, il faut d'abord ici lever l'équivoque du terme d'*adoration.* Dans notre langue, le terme d'*adoration* porte toujours avec ſoi l'idée d'un *culte de latrie* qui n'eſt dû qu'à Dieu. Il n'en eſt pas de même dans la langue ſainte. Dans cette langue, le terme d'*adoration* ne ſignifie par lui-même qu'un ſimple *proſternement.* Delà vient que dans cette langue on uſe de ce terme également pour ſignifier l'hommage de reſpect que l'on rend aux hommes diſtingués, comme celui que l'on rend à Dieu. Ainſi en vain nous imputeroit-on de prétendre que Naaman qui vient de déclarer qu'il renonce à l'idolatrie, confeſſe auſſi-tôt qu'il eſt prêt de retomber dans le même crime, & qu'il en demande pardon à Dieu par avance : à Dieu ne plaiſe, que nous ayons une telle penſée ! Nous ſoutenons que l'*adoration* dont parle ici Naaman, doit s'entendre, non dans le ſens d'un *culte de latrie*, mais dans le ſens d'un ſimple *proſternement.*

Mais avant de le prouver, il faut encore lever l'équivoque du mot de *pardon.* On peut diſtinguer deux manieres de pardonner : l'une qui conſiſte à remettre le crime commis ; l'autre qui conſiſte ſimplement à ne point imputer à crime une action qui par elle-même n'eſt point criminelle, & qui ne le pourroit être que par le mauvais principe qui pourroit la produire. Dans le premier ſens, il eſt bien vrai qu'il eſt beaucoup plus naturel de demander pardon d'une action commiſe, que d'une faute qu'on doit commettre ; parce qu'en effet le repentir ne regarde que le paſſé, & que demander pardon d'une faute qu'on eſt réſolu de commettre, enferme un obſtacle invincible au pardon. Mais dans le ſecond ſens, le pardon peut également ſe rapporter au futur comme au paſſé ; on peut également demander à Dieu de ne point imputer à crime une action que l'on a déjà faite ou que l'on doit faire, & qui par elle-même n'eſt point criminelle, quoiqu'à certains égards elle puiſſe le paroître à cauſe des différents principes qui peuvent la produire.

Maintenant donc pour ſavoir en quel ſens doit ſe prendre la priere de Naaman, il faut examiner ſi l'action dont il demande pardon, eſt une action criminelle par elle-même, ou ſi c'eſt une action qui n'étant point criminelle par elle-même, ne le pourroit être que par le mauvais principe qui la produiroit. Or quelle eſt l'action dont Naaman demande pardon ? eſt-ce l'action d'adorer l'idole de Remmon ? de rendre un culte de latrie à cette idole ? eſt-ce l'action de ſe proſterner même ſimplement dans le temple de ce Dieu, ſoit pour y adorer l'idole, ſoit pour imiter & contrefaire l'action de ceux qui l'y adorent ? ſe contente-t-il de dire : *Il y a une choſe que je prie le Seigneur de pardonner à votre ſerviteur : j'ai adoré l'idole de Remmon*, (ou même ſimplement, *je me ſuis proſterné dans le temple de Remmon* ;) *que le Seigneur pardonne cette action à votre ſerviteur.* Eſt-ce là la priere de Naaman ? ne dit-il que cela ? S'il n'eut rien dit de plus, je me rangerois ici du côté de D. Calmet ; & je conviendrois que cela ne pourroit s'entendre que d'une adoration réelle ou ſimulée, & par conſéquent d'une action criminelle par elle-même, qu'Eliſée n'auroit pu permettre à Naaman ; qu'ainſi le ſens le plus ſimple & le plus naturel du texte Hébreu, ſeroit de l'entendre au paſſé, & de dire qu'en ce cas Naaman demanderoit pardon d'un crime qu'il auroit commis, & non pas d'un crime qu'il ſeroit réſolu de commettre : parce qu'en effet il ſeroit abſurde de lui faire dire : *Il y a une choſe que je prie le Seigneur de pardonner à votre ſerviteur : j'adorerai l'idole de Remmon*, (ou même ſimplement, *je me proſternerai dans le temple de Remmon ;*) *que le Seigneur pardonne cette action à votre ſerviteur.* Mais auſſi ce n'eſt point là la priere de Naaman.

Que dit-il donc ? Suppoſons d'abord qu'il s'exprime au paſſé ; & voyons ſi le ſens ſera bien le plus ſimple & le plus naturel. Naaman aura donc dit : *Il y a une choſe que je prie le Seigneur de pardonner à votre ſerviteur* : LORSQUE MON MAITRE ENTROIT DANS LE TEMPLE DE REMMON POUR S'Y PROSTERNER ; ET QUE LUI S'APPUYANT SUR MA MAIN, JE ME SUIS PROSTERNÉ DANS LE TEMPLE DE REMMON, LORSQU'IL S'Y PROSTERNOIT ; *que le Seigneur pardonne cette action à votre ſerviteur.* Quoi ! ce nouveau proſélyte qui vient de proteſter qu'il n'offrira plus d'holocauſtes ni de victimes aux Dieux étrangers, mais ſeulement au Seigneur, n'a qu'une ſeule choſe qui inquiete ſa conſcience, & dont il demande pardon au Seigneur, c'eſt, non pas d'avoir adoré l'idole, mais d'avoir ſoutenu le bras de ſon maître qui l'adoroit ? N'a-t-il donc pas autrefois adoré lui-même cette idole ? ne lui a-t-il pas même offert des ſacrifices ? n'a-t-il pas offert des holocauſtes & des victimes aux Dieux étrangers, puiſque lui-même déclare qu'il ne leur en offrira plus ? & cependant il faudra dire qu'il oublie auſſi-tôt tout cela, pour ne demander pardon au Seigneur que d'une ſeule choſe, c'eſt d'avoir ſoutenu le bras de ſon maître qui adoroit l'idole dans ſon temple ? Eſt-ce là le ſens le plus ſimple & le plus naturel ?

Mais

Mais ſouvenons-nous que dans l'Hébreu la conjonction & change communément le prétérit en futur ; & voyons ſi en prenant la phraſe au futur, le ſens en ſera moins ſimple & moins naturel. Alors Naaman aura dit : *Il y a une choſe que je prie le Seigneur de pardonner à votre ſerviteur* : *LORSQUE MON MAITRE ENTRERA DANS LE TEMPLE DE REMMON POUR S'Y PROSTERNER ; ET QUE LUI S'APPUYANT SUR MA MAIN, JE ME PROSTERNERAI DANS LE TEMPLE DE REMMON, LORSQU'IL S'Y PROSTERNERA ; que le Seigneur pardonne cette action à votre ſerviteur.* Il ne demande pas la permiſſion d'adorer l'idole, ni même ſimplement & abſolument de ſe proſterner dans le temple ; mais il demande que Dieu ne lui impute point à crime l'action de ſe proſterner dans le temple en ſoutenant le bras de ſon maître qui s'y proſterne. Il ne demande pas que Dieu ne lui impute point à crime une adoration réelle de l'idole, ni même une adoration ſimulée, mais une fonction purement civile, l'action ſimple de ſoutenir le bras de ſon maître, & de ſe baiſſer avec lui.

Et je puis rappeller ici ce que dit D. Calmet même en expoſant le ſentiment commun dont je prends la défenſe : « C'eſt un principe dont » tout le monde convient, qu'il eſt permis de rendre aux perſonnes » conſtituées en dignité, & à nos ſupérieurs, les mêmes reſpects & les » mêmes ſervices dans les temples, qu'on eſt obligé de leur rendre » ailleurs, autant que la bienſéance & la religion peuvent le permettre. » Ainſi Naaman pouvoit accompagner le Roi dans le temple de Rem» mon, lui prêter ſon bras pour s'appuyer, s'avancer, s'arrêter, s'incli» ner avec lui, lorſqu'il prenoit envie à ce Prince de faire ces mouve» ments : cette inclination, ce proſternement, ces démarches, cette » entrée dans le temple, ne ſe faiſoient point pour l'idole ni en ſa » conſidération ; c'étoit un ſervice purement civil, que cet Officier ren» doit à ſon maître. » *Licebit adeſſe in quibuſdam, quæ nos homini, non idolo, officioſos habent*, comme le dit Tertullien.

IV. Réponſes aux difficultés que D. Calmet forme contre le ſens qu'on vient d'établir.

Or le ſentiment commun que je ſoutiens, étant appuyé ſur des preuves, qui de l'aveu de D. Calmet, paroiſſent ſi plauſibles, eſſayons maintenant de répondre aux difficultés que D. Calmet y oppoſe. L'action de Naaman ne devoit porter aucun ſcandale, depuis qu'il ſe fut déclaré adorateur du vrai Dieu, parce que lors même que depuis ce temps-là on le voyoit proſterné avec un Roi idolâtre au pied de Remmon, on voyoit qu'il n'y étoit proſterné, que parce qu'il ſoutenoit, ſelon le devoir de ſa charge, le bras de ſon maître qui s'y proſternoit. Lorſque ce Général demande que Dieu lui pardonne cette action, ce n'eſt pas qu'il la reconnoiſſe lui-même mauvaiſe ; mais au contraire, il demande qu'une action qui ne lui paroiſſoit point criminelle par elle-même, ne lui fût point imputée à crime. Quoiqu'il ſoit défendu d'aſſiſter à un ſacrifice en qualité de miniſtre ; quoique ce ſoit un crime d'y prêter ſon conſeil, ſon argent, ſon miniſtere ; quoique l'inclination même & l'adoration devant une

idole puiſſe être l'action la plus propre & la plus eſſentielle à l'idolatrie : cependant Naaman a pu entrer dans le temple avec ſon maître, lui prêter la main, s'incliner avec lui, & faire à l'extérieur, non pas tout ce que faiſoit ce Prince, mais l'action ſimple de ſe baiſſer avec lui ; parce que cette inclination criminelle dans ce Prince, qui ne la faiſoit que pour adorer l'idole, étoit innocente dans Naaman, qui la faiſoit, non pour honorer l'idole qu'il déteſtoit, mais uniquement pour rendre un ſervice purement civil au Prince qu'il ſervoit ; ſervice qui ne faiſoit point eſſentiellement partie de l'adoration, & qu'il auroit dû lui rendre de même par-tout ailleurs par le devoir de ſa charge. Celui qui préſente du vin au ſacrificateur, celui qui répond dans les cérémonies païennes, participe à l'idolatrie ; parce que l'une & l'autre action ſont partie du culte en ce qu'elles ne ſe font que pour le culte : mais l'action ſimple de ſoutenir le bras du Prince, & de l'accompagner dans tous ſes mouvements, dans le temple comme par-tout ailleurs, eſt une action toute indépendante du culte ; & ſur cela, je ne ſuis point ſurpris d'entendre Eliſée répondre à Naaman : Allez en paix. *Licebit adeſſe in quibuſdam, quæ nos homini, non idolo, officioſos habent.*

La perſuaſion des peuples touchant la foi de Naaman, devoit les rendre attentifs à toutes ſes démarches : mais ſa conduite n'avoit rien qui dût les ſcandaliſer. L'adoration, ou plutôt l'inclination extérieure de Naaman ne devoit ſcandaliſer perſonne, quoiqu'il ſe fût déclaré ſur ſon attachement au culte du Seigneur, parce qu'en le voyant proſterné, on voyoit qu'en même temps il ſoutenoit le bras du Prince ; & on ſavoit que s'il n'eut été obligé de ſoutenir le bras du Prince, il ne ſe ſeroit pas proſterné. Il eſt ſans contredit, que de voir proſterné devant une idole un homme connu pour adorateur du vrai Dieu, cela eût été capable de ſcandaliſer, ſi en même temps on n'eut pas vu qu'il n'y étoit proſterné, que parce qu'il ſoutenoit le bras du Prince ſelon le devoir ordinaire de ſa charge. Mais Naaman proſterné devant l'idole, en rempliſſant auprès du Prince un miniſtere purement civil, ne devoit ſcandaliſer perſonne. *Licebit adeſſe in quibuſdam, quæ nos homini, non idolo, officioſos habent.*

Les principes qui juſtifient Naaman n'auroient point autoriſé les trois jeunes Hébreux à ſe proſterner devant la ſtatue : il ne ſuffit pas de dire qu'ils ne l'auroient fait que pour rendre une obéiſſance civile aux ordres du Roi : l'action ſimple de ſe proſterner ne pouvoit être dans ce cas, qu'un acte d'idolatrie au moins ſimulée ; ce n'étoit point un ſervice purement civil rendu à un homme, mais un ſigne d'adoration. Ces principes n'auroient point autoriſé Eléazar à goûter d'une chair pure qu'on auroit dit aux perſécuteurs être une chair immolée aux idoles : le crime n'étoit pas de goûter d'une chair pure ; l'action en elle-même étoit innocente : mais le crime étoit de le faire dans le cas où il auroit été dit aux perſécuteurs que c'étoit une chair immolée aux idoles ; & ce crime ne

pouvoit être autoriſé par la conduite de Naaman, qui lui-même n'auroit pas pu conſentir que ſon inclination fut regardée comme un acte d'adoration, & qui ne pouvoit la faire, que parce qu'elle ne pouvoit être regardée comme telle. Ces principes n'auroient point autoriſé ſaint Paul à manger en toute liberté des viandes immolées, ſans ſe mettre en peine du ſcandale des foibles : ils pouvoient bien l'autoriſer à manger des viandes immolées, parce que, comme il le dit, l'idole n'eſt rien ; mais ils ne l'autoriſoient pas à le faire au mépris du ſcandale des foibles. Enfin ces principes ne juſtifient point ceux qui s'expoſent aux occaſions prochaines du péché, ceux qui font des actions qui naturellement doivent cauſer du ſcandale aux foibles, qui fréquentent de mauvais lieux ou de mauvaiſes compagnies, qui déguiſent leurs ſentiments, même en matiere de Religion. L'action ſimple de ſoutenir le bras du Prince dans le temple même, n'étoit point néceſſairement une occaſion prochaine d'idolatrie, ſur-tout pour un homme ſincérement converti comme Naaman. L'action ſimple de ſoutenir le bras du Prince dans le temple comme ailleurs, & même de s'y baiſſer avec lui comme on l'auroit fait par-tout ailleurs, n'étoit point une action qui dût naturellement & par elle-même cauſer du ſcandale aux foibles. Naaman ſe trouvoit, il eſt vrai, au milieu d'une cour idolâtre, & dans un temple même d'idole : mais les Chrétiens qui vivoient dans les premiers ſiecles, ſe ſont-ils cru obligés de ſortir du milieu des idolâtres ? & les temples mêmes des idoles leur ont-ils été interdits par la Religion dans tous les cas ? *Licebit adeſſe in quibuſdam, quæ nos homini, non idolo, officioſos habent.* Cependant peut-on en conclure qu'il ſoit permis indifféremment de ſe trouver dans toutes ſortes de mauvais lieux & de mauvaiſes compagnies ? Enfin l'action de Naaman n'étoit point un déguiſement ni une feinte ; ce n'étoit ni une adoration réelle, ni une adoration ſimulée, mais un ſervice purement civil rendu au Prince.

Ainſi après avoir répondu à toutes les difficultés que D. Calmet forme contre le ſentiment qu'il reconnoît être le plus commun, je ne vois rien qui puiſſe empêcher d'admettre le ſentiment qui eſt le plus commun, & que le P. de Carrieres a ſuivi. La priere que Naaman fait à Eliſée, a donc pour objet de demander au Seigneur qu'il lui pardonne, c'eſt-à-dire, qu'il ne lui impute point à crime, l'action par laquelle il ſe proſternera dans le temple de Remmon, en ſoutenant le bras du Prince, ſelon le devoir de ſa charge ; action purement civile, de laquelle on ne peut rien conclure légitimement en faveur de toute autre action qui ne ſeroit pas auſſi indépendante d'un culte profane.

DISSERTATION

SUR

LE PAYS OÙ LES DIX TRIBUS D'ISRAËL

FURENT TRANSPORTÉES,

& ſur celui où elles ſont aujourd'hui. (a)

I. Tranſmigrations de peuples & particuliérement des Iſraélites.

RIen n'eſt plus commun dans l'Hiſtoire, que de voir des peuples entiers changer tellement de mœurs, de langage, de religion, d'intérêts & de pays, que ſouvent on ne les reconnoiſſe plus, & qu'il faille les chercher au milieu d'eux-mêmes, ſans les y trouver. Les grands Empires ont comme englouti les moindres Etats: & ces Conquérants fameux, que la Providence a ſuſcités de temps en temps pour exécuter ſes ſecrets deſſeins, paſſant avec rapidité de provinces en provinces, entraînoient comme un torrent tout ce qui ſe rencontroit ſur leur route, écartoient bien loin les nations entieres, & les contraignoient ſouvent de quitter leurs demeures & leurs uſages, pour ſuivre la fortune, la religion, la langue du Vainqueur, & pour aller habiter des régions qui leur étoient auparavant inconnues. Il y a peu de peuples dans le monde qui n'aient éprouvé, & ſouvent plus d'une fois, ces fâcheux renverſements; & les Iſraélites des dix Tribus, dont nous allons eſſayer de ſuivre les diverſes tranſmigrations, en ſont un exemple célebre & éclatant.

II. Double tranſmigration des Iſraélites. En quel pays ils furent tranſportés.

Le royaume des dix Tribus, après bien des agitations & des ſecouſſes, bien des guerres inteſtines & étrangeres, & menacé depuis longtemps de la part de Dieu d'une prochaine ruine, mit enfin le comble à ſes déſordres, & fut entiérement détruit; tous les anciens habitants furent emmenés en captivité dans des pays éloignés, & on mit en leurs places des étrangers venus de delà l'Euphrate. Il eſt rare que Dieu frappe ſans miſéricorde, & que le premier coup qu'il porte ſoit mortel. Il avertit des derniers malheurs, par de moindres diſgraces qu'il

(a) Le fond de cette Diſſertation eſt de Dom Calmet.

envoie. Théglathphalaſar, Roi d'Aſſyrie, vint fondre ſur le royaume de Phacée Roi d'Iſraël : & lui ayant enlevé les meilleures places qu'il eût du côté de la Syrie, prit captives les Tribus de Nephthali, (*a*) de Ruben, de Gad, & la demi-Tribu de Manaſſé de delà le Jourdain, & les emmena captives à *Lahela*, à *Habor*, à *Ara*, (*& ſur le fleuve de Gozan.*) (*b*)

Salmanaſar ſon ſucceſſeur, vint contre Samarie, ſous le regne d'Oſée, & après un ſiege de trois ans, la prit, & emmena au delà de l'Euphrate tout le reſte du peuple de ce miſérable royaume. Il le fit paſſer en Aſſyrie, à *Halé*, à *Habor*, *ſur le fleuve de Gozan*, *& dans les villes des Medes.* (*c*) Il faut premiérement les fixer dans ce pays, & en découvrir la vraie ſituation, avant de les ſuivre plus loin.

Il eſt à remarquer que Salmanaſar conduiſit ces Tribus aux mêmes endroits, où Théglathphalaſar auparavant avoit envoyé celles qu'il avoit priſes. On ne lit pas *Ara* dans la ſeconde tranſmigration : mais on y lit une particularité qui n'eſt pas dans la premiere ; c'eſt qu'on les mit dans les villes des Medes. *Lahela* & *Halé* ſont ſans difficulté les mêmes ; & *Gozan* n'étoit pas fort éloigné du Chabor ou Chaboras.

Halé ou *Chale*, *Lahela* ou *Lachela*, (*d*) eſt, à ce que nous croyons, le même que le pays d'*Hévila* ou *Chevilah* dont parle Moyſe, (*e*) c'eſt-à-dire, le pays de Colchide. Hérodote (*f*) dit que les Colchiens recevoient la circonciſion ; il en conclut qu'ils étoient Egyptiens d'origine : pourquoi ne pas dire plutôt, qu'ils étoient Hébreux de naiſſance, puiſque de tous les peuples du monde, les Hébreux ſont les ſeuls à qui la circonciſion eſt commandée, & d'obligation ſtricte & indiſpenſable ? Il y a beaucoup d'apparence que les Colchiens circoncis étoient des Iſraélites des dix Tribus ; & que les Syriens de la Cappadoce, & de deſſus le fleuve Thermodoon, qui étoient auſſi circoncis, (*g*) étoient une branche des Iſraélites de la Colchide, ou de ceux qui habitoient ſur le Chaboras, qui n'étoit pas loin de la Cappadoce. C'eſt apparemment aux enfants de ces Iſraélites de Cappadoce, que S. Pierre adreſſe ſa lettre : (*h*) *Advenis diſperſionis Ponti*, *Galatiæ*, *Cappadociæ*, *&c.* On trouve de plus dans la Méſopotamie, la province de *Chalonite*, & dans la Syrie ſeptentrionale, *la Calacine*, qui peuvent tirer leur nom de *Chale* ou *Lachela*.

Habor ou *Chabor* (*i*) C'eſt le fleuve de Chaboras, fort connu dans l'Ecriture & dans les profanes. Il y a auſſi des montagnes de même nom vers le couchant de Ninive ; le Chaboras ſe décharge dans l'Eu-

---

(*a*) 4. *Reg.* xv. 29. = (*b*) 1. *Par.* v. 26. = (*c*) 4. *Reg.* xvii. 6. & xviii. 10. 11. = (*d*) לחלח ou חלה = (*e*) *Geneſ.* ii. 11. *Terram Hevilath.* (Hebr. *Hevilah* vel *Chevilah* חוילה = (*f*) *Herodot. l.* 2. *c.* 104. = (*g*) *Herodot. ibidem.* = (*h*) 1. *Petr.* i. 1. = (*i*) חבור

phrate, & a ſa ſource dans le mont Maſius, dont apparemment les montagnes *Chaboras* de Ptolomée, faiſoient partie. Ce fleuve coule dans la province de Gozan, ſelon le Texte du quatrieme Livre des Rois. (*a*) Ce pays de Gozan ou Gauzan, s'étendoit vers la ſource du Tigre. Pline l'appelle *Elongoʒine*, (*b*) comme qui diroit, les *Eloniens de Goʒan*. Il dit ailleurs, (*c*) que les *Eloniens* étoient voiſins des monts Gordiées. Ptolomée place la Gauzanite dans la Méſopotamie; & Conſtantin Porphyrogénete dit que *Goetan*, comme il l'appelle, eſt de la petite Arménie. Il y a auſſi un canton de *Gauʒan* dans la Médie, entre les rivieres Cyrus & Cambyſes. Les Rabbins par *Goʒan*, entendent le fameux & fabuleux fleuve Sabbatique, qui prend ſa ſource dans les Indes, parmi les fleuves du Gange, ou au deſſus de Chalchas. Il coule avec un grand bruit toute la ſemaine; mais il ne coule point le Samedi, ou du moins il ne fait aucun bruit ce jour-là, & eſt tout environné de feu, ce qui le rend inacceſſible le jour du Sabbat. Benjamin de Tudéle met *Goʒan* dans la Médie, à quatre journées de Hemdam. Ptolomée y place auſſi la ville de *Gauʒanie*. Voilà comme on varie ſur cet article. Mais tout cela ne s'éloigne pas beaucoup des lieux que nous cherchons.

Hara ou *Ara*, eſt une autre province, où les dix Tribus furent tranſportées. Il eſt à remarquer que dans les Paralipomenes, où il eſt parlé de la premiere captivité ſous Théglathphalaſar, on lit *Ara*; (*d*) & dans le quatrieme Livre des Rois, (*e*) où il eſt parlé de la ſeconde captivité ſous Salmanaſar, & où les mêmes villes ſont nommées, on trouve, au lieu d'Ara, *les villes des Medes*. Les *Aréens* ſont placés dans la Médie par les Géographes. *Arie* province de Perſe, qui eſt bornée au Nord par la Bactriane & la Margienne, pouvoit être dans l'ancienne Médie, ou du moins obéir aux Medes. Le nom Hébreu *Har*, ſignifie une montagne, & les Septante ont lu dans les Rois, les *montagnes*, au lieu des villes des Medes. Amos (*f*) menace les Iſraélites d'être menés en captivité au delà des montagnes d'Arménie: *Projiciemini in Armon, dicit Dominus*. Les Talmudiſtes placent leurs freres dans la Médie; Benjamin de Tudéle (*g*) comptoit cinquante villes de ſa nation dans la Médie montagneuſe. Eſdras (*h*) envoya inviter quelques Juifs qui demeuroient vers les montagnes Caſpiennes, à s'en revenir avec lui en Judée. Ces montagnes étoient entre la Médie, & la Parthie, ſelon Ptolomée. On voit par l'hiſtoire de Tobie, (*i*) qu'il y avoit des Iſraélites

---

(*a*) 4. *Reg.* XVIII. 11. *In Habor, fluviis* (Hebt. *fluvio*) *Goʒan. Et* 4. *Reg.* XVII. 6. *In Habor, juxta fluvium Goʒan.* (Hebt. *fluvio Goʒan.*) = (*b*) *Plin. lib.* 6. *c.* 27. = (*c*) *Plin. lib.* 6. *c.* 26. = (*d*) 1. *Par.* V. 26. = (*e*) 4. *Reg.* XVII. 6. = (*f*) *Amos* IV. 3. = (*g*) *Bereſchit. Rabb. ſect.* 33. = (*h*) 1. *Eſdr.* VIII. 16. 17. = (*i*) *Tob.* I. 11. 16. & III. 7. & 8.

dans l'Aſſyrie, la Perſe & la Suſianne ; à Ninive, à Ragès de Médie, à Suſes, à Ecbatane. Les limites anciennes de la Médie ſont aſſez inconnues ; & en cet endroit *les villes des Medes*, peuvent marquer les pays que les Rois d'Aſſyrie avoient conquis ſur les Medes.

Uſſérius (*a*) croit que les Aſſyriens profiterent de l'Anarchie qui ſuivit la mort d'*Arbaces*, & qui continua juſqu'au commencement de Déjoces, pour reprendre ſur les Medes, ce que ceux-ci avoient uſurpé ſur eux.

III. Que ſont devenus les Iſraélites depuis leur tranſmigration. Veſtiges des dix Tribus conſervés principalement dans la Médie.

Tobie (*b*) aſſure qu'il fut conduit à Ninive, avec toute la tribu de Nephthali, dont il étoit. Ezéchiel a prophétiſé ſur le fleuve Chaboras. (*c*) Mardochée & Eſther étoient dans la ville de Suſes ; & il y avoit une très-grande quantité de Juifs dans toutes les provinces de l'Empire d'Aſſuérus. (*d*) Et cela après le retour de la captivité, c'eſt-à-dire, vingt ans après Cyrus ; ainſi c'étoit apparemment des Iſraélites des dix Tribus, mêlés avec ceux de Juda & de Benjamin. Du temps de Jeſus-Chriſt, il y avoit des Iſraélites répandus dans tout l'Orient : (*e*) dans la Perſe, dans la Médie, dans le pays d'Elam, dans la Méſopotamie, dans la Cappadoce, le Pont & l'Aſie, la Phrygie, la Pamphylie, l'Egypte, la Cyrénaïque, l'iſle de Crete & l'Arabie ; car il ſe trouva des Juifs de toutes ces nations à Jéruſalem à la Fête de la Pentecôte, qui ſuivit la Réſurrection de Jeſus-Chriſt. On ne dira pas que les Iſraélites des dix Tribus ne s'y trouvoient pas, mais ſeulement ceux de Juda & de Benjamin ; puiſqu'on ſait qu'un grand nombre d'Iſraélites étoient rentrés dans la vraie Religion, & fréquentoient le temple, même avant la captivité. Saint Pierre (*f*) adreſſe ſa premiere Epître canonique à ceux de ſa nation, qui étoient diſperſés dans le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Aſie & la Bithynie. Saint Jacques écrit aux douze Tribus de la diſperſion. (*g*) Joſeph parlant des dix Tribus, dit que de ſon temps elles étoient encore ſans nombre dans les provinces de delà l'Euphrate, (*h*) & qu'il n'y avoit que les deux Tribus de Juda & de Benjamin, qui fuſſent ſoumiſes aux Romains, tant dans l'Aſie que dans l'Europe. Enfin Philon (*i*) met des Juifs en grand nombre dans tout l'Orient, dans la Bithynie, dans l'Empire des Perſes. Saint Jérôme aſſure (*k*) que juſqu'à ſon temps les dix Tribus étoient captives dans les montagnes & dans les villes des Medes, où elles avoient été tranſportées. Il parle ſans doute ſuivant la tradition des Juifs & des Chrétiens de ſon temps.

L'Auteur du quatrieme Livre d'Eſdras, (*l*) qui étoit Chrétien, &

(*a*) *Uſſer. ad an. M.* 3283. = (*b*) *Tob.* I. 11. = (*c*) *Ezech.* I. 1. 3. = (*d*) *Eſth.* III. 8. = (*e*) *Act.* II. 9. 10. 11. = (*f*) 1. *Petr.* I. 1. = (*g*) *Jacobi*, I. 1. = (*h*) *Joſeph. Antiq. lib.* XI *c.* 5. Αἱ δὲ δύο φυλαὶ πᾶσαι εἰσὶ Εὐφράτου ἔως ἄνω μυριάδες ἄπειροι, καὶ ἀριθμῷ γνωσθῆναι μὴ δυνάμεναι. = (*i*) *Philo. Legat. ad Caium.* = (*k*) *Hieronym. in Ezech.* XXXII. *col.* 854. *nov. edit.* = (*l*) 4. *Eſdr.* XIII. 41. *& ſeqq.*

qui parle auſſi ſuivant l'opinion des Juifs de ſon temps, dit que les Iſraélites qui avoient été emmenés captifs par Salmanaſar au delà de l'Euphrate, ſe voyant au milieu des nations, prirent une réſolution digne de leur zele & de leur piété ; pour n'avoir pas de commerce avec des peuples corrompus & idolâtres, ils réſolurent d'aller chercher de nouvelles terres, & de s'établir dans des lieux où perſonne n'eut encore demeuré, afin de pouvoir y obſerver en liberté les mêmes loix qu'ils obſervoient dans leur pays. Ce zele pour la Loi de Dieu, eſt un peu ſuſpect dans un peuple dont pluſieurs adoroient les veaux d'or, & qui n'avoit été chaſſé de la Paleſtine, qu'à cauſe de ſes iniquités. Mais paſſons cela à cet Ecrivain. Il ajoute qu'ils traverſerent l'Euphrate à ſec, par des canaux fort étroits, le Seigneur ayant fait en leur faveur un grand miracle, en arrêtant l'eau du fleuve juſqu'après leur paſſage. Ils furent long-temps avant d'arriver au lieu où ils vouloient s'établir ; il étoit éloigné d'une année & demie de chemin, & il s'appelloit *Arſaret*. Ils doivent y demeurer juſqu'aux derniers temps ; & alors le Très-haut les rappellera, & fera à leur retour le même prodige, qu'il fit lorſqu'ils paſſerent l'Euphrate la premiere fois. De ſavoir à préſent où eſt le pays d'*Arſaret*, c'eſt de quoi il eſt queſtion.

On connoît une ville d'*Arzarat* (*a*) ſur l'embouchure de l'Araxe dans la Mer Caſpienne. On trouve auſſi dans la petite Armenie, *Arzene* & *Arzicé* ; & dans la Méſopotamie, la province *Arzanene*. Mais tout cela eſt-il éloigné d'une année & demie de chemin de l'Euphrate ou de la Paleſtine, ou des provinces où les Iſraélites avoient d'abord été conduits par l'ordre de Salmanaſar ? & ce pays étoit-il inconnu & inhabité avant ce Prince ? Nous ne voyons pourtant point d'autre pays d'*Arſaret*, que celui-là. Mais les Juifs ne l'entendent pas ainſi. Ils prétendent qu'encore aujourd'hui le pays des dix Tribus eſt inconnu & inacceſſible, ou même que les dix Tribus ſont entiérement perdues & diſperſées. Le célebre Joſippon, (*b*) qui ſe donne pour Auteur contemporain du dernier ſiege de Jéruſalem, dit qu'Alexandre le Grand accompagné de treize cents hommes, voulut paſſer *les montagnes ténébreuſes*, qui ſéparent ce pays de tous les autres, pour aller dans une terre où ſont les enfants de Jonathan & de Béchal, & qu'il en fut empêché par une voix qui lui cria qu'il ne devoit point penſer à entrer dans la maiſon de Dieu. Benjamin de Tudéle fut plus heureux ou plus hardi qu'Alexandre, puiſqu'ayant pris ſa route du côté du Septentrion, après un voyage de vingt & un jours, il arriva enfin au royaume des Réchabites ; il lui donne de longueur ſeize journées de chemin, & raconte quantité de particularités ſur les villes de ce royaume prétendu,

(*a*) *Ptolom. l. 5. p. 135.* = (*b*) *Joſippon. l. 2. c. 10.*

inconnu

inconnu à tous les Géographes & à tous les voyageurs. Mais ni ce Rabbin, ni les autres ne ſont point perſuadés que toutes les Tribus ſoient dans ce lieu ſi écarté & ſi inconnu.

En ſéparant du récit de l'Auteur du quatrieme Livre d'Eſdras, les circonſtances fauſſes ou fabuleuſes dont il l'a revêtu, il eſt aiſé de reconnoître le fondement de ſon opinion, & de faire voir que le pays où étoit la ville d'Arſeret, étoit fort peuplé d'Iſraélites; il eſt certain qu'encore aujourd'hui dans la Médie, il y a cent familles de Juifs, contre quarante de Chrétiens; on en voit beaucoup le long de la Mer Caſpie, & juſqu'au pied du mont Caucaſe; les Rois de Mingrelie ſe diſent deſcendus de David. (*a*) Les anciens Rois de Géorgie avoient la même créance, auſſi-bien que les Rois d'Imirette. Cette opinion n'eſt peut-être pas ſans fondement. Jules Africain cité par Syncelle, dit qu'Artaxerxès Ochus, *après ſon expédition contre l'Egypte, emmena pluſieurs Juifs captifs, qu'il plaça les uns dans l'Hyrcanie ſur la Mer Caſpienne, & les autres dans la Babylonie, ainſi que pluſieurs Auteurs Grecs le racontent.* Paul Oroſe (*b*) aſſure la même choſe; il ajoute, que ces peuples ſe voyoient encore de ſon temps dans les mêmes endroits fort multipliés, & dans l'eſpérance d'en revenir quelque jour. C'eſt peut-être de ces Juifs de l'Hyrcanie, que les Rois de la Géorgie ſe croient deſcendus. Mais on ne peut rien conclure de-là en faveur des Iſraélites des dix Tribus, puiſque ces Juifs de deſſus la Mer Caſpienne étoient du nombre de ceux que Cyrus avoit renvoyés dans la Judée, leſquels s'étant révoltés contre un de ſes ſucceſſeurs, s'attirerent la diſgrace dont nous venons de parler, & dont Joſeph ne dit rien, mais qui ne laiſſe pas de paroître fort certaine, puiſque Joſeph même dans le premier Livre contre Appion, cite un paſſage d'Hécatée Abdérite, qui dit, que les Perſes emmenerent pluſieurs milliers de Juifs dans la Babylonie, ce qu'on ne peut guere entendre, que de cette expédition d'Ochus.

Allatius & Grotius, (*c*) ſous les noms de *Chabor* & de *Chalah*, entendent l'Hibérie & la Colchide. Fuller (*d*) croit que les *Géles* ſur l'Araxe, & les *Caduſiens*, ſont Hébreux d'origine. Leurs noms lui en fourniſſent une preuve. *Gelæ* ſignifie des étrangers; *Caduſiens*, des ſaints; *Arſeret* peut ſe prendre comme ſignifiant *la ville des réfugiés.* Nous avons déjà parlé de la circonciſion des Colchiens. Pline (*e*) marque une petite Province vers l'Arménie, appellée *Paleſtine*, ou *Caleſtine*, & une ville nommée *Sabbata*, ou Sabbatique. Enfin, nous voyons dans Eſdras des Juifs établis dans les montagnes Caſpiennes; (*f*) & dans Amos, (*g*) nous liſons une prophétie de leur tranſport au delà

(*a*) Chardin, Voyage de Perſe. = (*b*) *Paul. Oroſ. l.* 31. *c.* 7. = (*c*) *Grot. in* 4. *Reg.* = (*d*) *Fuller. Miſcell. l.* 4. *c.* 5. = (*e*) *Plin. lib.* 6. *c.* 27. = (*f*) 1. *Eſdr.* VIII. 16. 17. = (*g*) *Amos.* IV. 3.

des montagnes d'*Armon*, ou d'Arménie. Perosès Roi de Perſe, fit la guerre à un peuple voiſin & allié des Medes, qui avoit le nom de *Nephthalites*, (*a*) ou *Euthalites*. (*b*) Cette nation avoit un Roi, & poſſédoit ce pays depuis long-temps. Quelques-uns (*c*) ont cru, que c'étoit les reſtes de la Tribu de Nephthali. L'Auteur de l'Hiſtoire Scholaſtique, (*d*) & Vincent de Beauvais, (*e*) aſſurent qu'Alexandre le Grand reſſerra les Iſraélites des dix Tribus dans les montagnes Caſpiennes, & leur retrancha une partie de leur pays. Tous les lieux & les peuples dont on vient de parler, ſont ou dans la Médie, ou aux environs, auſſi-bien qu'*Arſeret*; ainſi, ce pays eſt un de ceux où l'on trouve plus de veſtiges des dix Tribus, & où la tradition & les caracteres de leur tranſport ſe ſoient mieux conſervés.

C'eſt dans le même pays, qu'on doit placer le Royaume de Cozar, célebre dans les Ecrits des Rabbins. Ces Ecrivains, à force de vouloir tout outrer, & de donner trop d'ornement à leur récit, nous ont fait un roman & une fable de l'hiſtoire d'un royaume où ils eurent quelque conſidération. Ils racontent que le Roi de Cozar ſe fit Juif au huitieme ſiecle, (*f*) ayant préféré la Religion Judaïque à celle de Jesus-Christ, à celle de Mahomet, & à la Religion naturelle des Philoſophes; & cela avec grande connoiſſance de cauſe, puiſqu'il eut des conférences avec le Juif, le Chrétien, le Mahométan, & le Philoſophe. Ce qui eſt le plus embarraſſant dans cette relation, c'eſt la ſituation de ce Royaume de Cozar. Les uns le placent dans la Tartarie; d'autres le ſéparent de la Tartarie par une veine de la mer. La capitale qui eſt Togorma, eſt ſituée dans les montagnes d'Araſat, dit un Juif, qui aſſure avoir demeuré huit jours dans ce Royaume. D'autres le tiennent pour un Etat chimérique & imaginaire, qui n'a jamais ſubſiſté que dans le creux du cerveau des Rabbins. Mais il nous paroît, que ſi ce royaume n'eſt point entiérement fabuleux, il faut le placer ſur le bord méridional de la mer Caſpienne, & dans la Médie; la mer Caſpienne porte le nom de *Cuſar* chez les Arabes; nous avons fait voir ailleurs (*g*) que le pays de *Cos*, ou Cuſch, étoit l'*Araxéne*; *Cos-hir*, ou *Coſri*, peut marquer les villes de Chuſch. Le Rabbin Pétachia, qu'on a cité, ſépare, comme on l'a vu, le *Cozar* de la Tartarie, par un ſimple bras de mer: il met dans ce royaume ſept grands fleuves; il le place entre deux mers; il fixe ſa capitale dans les montagnes d'Araſat. Il y a en cela peu d'exactitude; mais il n'y a aucun pays auquel cette deſcription convienne mieux qu'à la Médie & à l'Ibérie.

(*a*) *Agathias*, *lib.* 4. = (*b*) *Procop. de bello Perſico*, *lib.* 1. *c.* 3. = (*c*) *Schikard. Tarich. p.* 130. = (*d*) *Hiſt. Scholaſt. in Eſther.* v. = (*e*) *Vincent. Bellovac. Specul. hiſtorial. l.* 10. *c.* 89. = (*f*) Vers l'an 740. Voyez Baſnage, Hiſtoire des Juifs, l. 7. c. 1. art. 5. = (*g*) Voyez le Commentaire ſur la Geneſe, 11. 13. [ou la Diſſertation ſur le Paradis Terreſtre.]

C'eſt de ces Provinces, que les Iſraélites ſont paſſés dans la Tartarie. On remarque dans ce vaſte Etat tant de veſtiges des dix Tribus, que pluſieurs Savants (*a*) n'ont pas fait difficulté d'aſſurer abſolument, que là étoient encore à préſent les dix Tribus; ils croient que c'eſt par la Tartarie qu'ils ſe ſont répandus dans la Ruſſie, la Moſcovie, la Pologne, la Lithuanie, où ils ſont en plus grand nombre, qu'en aucun autre endroit de l'Europe. Les Tartares ont conſervé diverſes pratiques propres aux Juifs; & ceux qui ſe répandirent ſous la conduite de Cingi en 1200, & qui établirent l'empire du Grand Cham, avoient la circonciſion, avant de ſe faire Mahométans. La polygamie eſt permiſe dans ce pays-là, & ſi le mari meurt avant que ſa femme lui ait donné des enfants, le frere ou le plus proche parent du mort, eſt obligé à lui ſuſciter lignée. Ils ne mangent jamais de pourceau, & prennent la circonciſion à neuf ans. (*b*) Daviti (*c*) raconte que le Roi de Thabor en Tartarie, vint en France, au temps de François I. pour eſſayer de perſuader à ce Prince de ſe faire Juif; il fit la même propoſition à Charles V. & à d'autres Princes de l'Europe; mais il en fut mal reçu, & ne tira aucun fruit de ſon voyage.

IV. Paſſage des Iſraélites de la Médie dans la Tartarie.

Manaſſé ben-Iſraël, (*d*) célebre Rabbin du dernier ſiecle, avoit adopté l'opinion du paſſage des dix Tribus dans la Tartarie; il croyoit que la Province de Thabor ſituée, ſelon lui, ſur les frontieres de la Médie, étoit la même que le Chabor, marqué dans les Livres des Rois, comme une des Provinces où les Iſraélites furent tranſportés. Il faiſoit paſſer ſes freres de la Tartarie dans la Chine. Ortélius (*e*) place le royaume d'*Arſaret*, dont parle le quatrieme Livre d'Eſdras, dans la Tartarie. Les dix Tribus y prirent, dit-il, la place des Scythes qui l'habitoient, & ſe firent appeller *Gauthei*, parce qu'ils étoient fort jaloux de la gloire de Dieu; & de là eſt venu dans ce pays le royaume de *Cathai*. Ce célebre Géographe trouvoit dans la Tartarie les Nephthalites ou Ephthalites; & il prétendoit que les Daces ou Danois, Tartares ſeptentrionaux, avoient pris leur nom de la Tribu de Dan. Il plaçoit le royaume de *Thabor*, au milieu de la Tartarie, parce qu'en Hébreu, *Thabor* (*f*) ſignifie *nombril*, ou le milieu: enfin, il prétendoit que le nom même des Tartares étoit Hébreu; il vouloit qu'on le prononçât *Totares*, c'eſt-à-dire, *Prêtres*. Poſtel (*g*) avoit copié un Auteur Arménien, qui enſeignoit que les Iſraélites étoient paſſés dans la Tartarie; c'eſt ce qui l'engagea dans cette opinion.

Un Auteur nouveau, (*h*) qui a examiné cette opinion du paſſage des

(*a*) Philippe Mornai, *de verit. Relig. Chriſt. c.* 26. *Genebr. Chronic.* L'Auteur des Religions du monde, tome 2. = (*b*) Voyage d'Europe à Paris 1698. = (*c*) Etats du Turc en Aſie, pag. 124. & 168. = (*d*) Voyez Baſnage, Hiſt. des Juifs, tome 4. chap. 3. liv. 6. = (*e*) *Ortel. Tartaria, ſeu Tabula* 62. = (*f*) טבור = (*g*) *Poſtel., deſcript. Syriæ.* = (*h*) Baſnage, hiſtoire des Juifs, tome 4. liv. 6. c. 3. art. 15.

Iſraélites en Tartarie, la réfute ſolidement ; il fait voir que les Iſraélites n'ont jamais été en état d'entreprendre la conquête de la Scythie, ni d'en chaſſer les Scythes ou les Tartares. Ces peuples ont toujours été idolâtres, juſqu'à ce qu'ils prirent la religion de Mahomet ; & c'eſt de là que leur ſont venues, la circonciſion, & quelques autres pratiques communes aux Juifs & aux Mahométans. Les noms d'*Euthalites* ou *Ephthalites*, & de *Danois*, ne prouvent rien pour les Tribus de Nephthali & de Dan ; à moins qu'on n'ait d'autres preuves qui appuyent celles-là. A la vérité je ne voudrois pas nier que quelques Iſraélites ne ſoient paſſés dans la Tartarie ; la choſe étoit très-aiſée ; & il ſeroit bien étrange que de tous les pays du monde, la Tartarie fût le ſeul, où ils n'euſſent pas pénétré : mais auſſi vouloir y trouver les dix Tribus, ou la plupart d'entr'elles, vouloir les y montrer ſubſiſtantes, entieres & dominantes, c'eſt vouloir s'abuſer, & ſuivre des fantômes.

V. Paſſage des Iſraélites de la Tartarie dans la Chine.

De la Tartarie, le paſſage eſt aiſé dans la Chine ; on prétend que pluſieurs familles des dix Tribus paſſerent la muraille qui ſépare ces deux Etats, & s'établirent dans la Chine. Le Pere Ricci témoigne qu'il trouva dans ce pays quelques ſynagogues de Juifs. Ils prennent le nom d'*Iſraélites*, & ignorent celui de *Judæi* ou Juifs ; ce qui fait juger qu'ils ſont deſcendus des dix Tribus, & non pas de Juda. Ils ont un volume de la Loi ſans points-voyelles, écrit il y a plus de ſix cents ans. Un Hébreu qui entretint ce Pere, lui dit qu'à Hamcher, capitale de la Province de Chéquiam, il y avoit un grand nombre de ſynagogues, & de familles Iſraélites. Ce Juif ne pouvoit pas lire l'Hébreu, dont il avoit négligé l'étude dans ſa jeuneſſe ; mais ſon frere ſavoit l'Hébreu, & avoit obtenu le gouvernement de la ſynagogue. Il ſavoit les hiſtoires de l'ancien Teſtament, & ſur-tout celles d'Abraham, de Judith, & d'Eſther. Le P. Ricci lui ayant dit qu'une ſtatue de la Vierge étoit Lia épouſe de Jacob, le Juif ſe proſterna devant elle. Un autre Jéſuite nommé Gozani, (*a*) rapporte la découverte d'une ſynagogue dans la Province d'Honan à la Chine. Il croit les Juifs en ce pays dès avant Jeſus-Chriſt : il connoiſſent Eſdras, & Jeſus fils de Sirach, (apparemment l'Auteur de l'Eccléſiaſtique :) ils ſuivent dans leurs explications, la méthode des Talmudiſtes. Tous ces caracteres ne conviennent pas à des Iſraélites des dix Tribus, venus de la Tartarie dans la Chine, mais à des Juifs du royaume de Perſe, paſſés dans ce pays-là depuis aſſez peu de temps.

On a une longue lettre des Juifs de Cochin, écrite à la ſynagogue d'Amſterdam, (*b*) dans laquelle ils aſſurent qu'ils ſe ſont retirés aux Indes, dans le temps que les Romains firent la conquête de la Terre-ſainte.

(*a*) Journaux des Savants, année 1707. Mai, 16. = (*b*) Baſnage, t. 5. l. 7. c. 33.

Ils diſent qu'ils ont eu dans la Chine ſoixante & douze Rois, qui ſe ſont ſuccédés les uns aux autres, pendant l'eſpace de mille ans; qu'enfin la diviſion s'étant allumée par la jalouſie de deux freres, qui ſe diſputoient la couronne, les Princes voiſins les ſubjuguerent; qu'ainſi ils ſont demeurés depuis ce temps aſſujettis aux Rois du pays; que la fidélité inviolable qu'ils ont toujours conſervée pour ces Princes, leur a mérité de leur part, pluſieurs marques d'eſtime & de confiance; & que l'an 1640. Samuel, un de leurs freres, mourut Gouverneur de Cochin, & laiſſa ſa charge à un homme de même nom & de même religion que lui. Manaſſé (*a*) fils d'Iſraël, qui étoit perſuadé qu'il y avoit grand nombre d'Iſraélites dans la Chine, leur appliquoit un paſſage d'Iſaïe, (*b*) qui porte que les Hébreux retourneront dans leur pays, *de la terre des Siniens*, c'eſt-à-dire, ſelon lui, du pays des Chinois : mais cet Auteur ne pouvoit ignorer que *Sin* en Hébreu ſignifie de la boue; & Bochart a montré que la ville de Damiette s'appelloit *Sin*, à cauſe de ſa ſituation; d'où lui vient auſſi le nom de *Péluſe*, dérivé du Grec *Pelos*, (*c*) qui ſignifie de la boue.

Toutes les raiſons & tous les faits qu'on vient de rapporter, prouvent, à la vérité, qu'il y a dans la Chine quelques Synagogues de Juifs & d'Iſraélites : mais de-là peut-on raiſonnablement conclure que les dix Tribus, ou une partie conſidérable d'entr'elles, s'y ſoient établies? Il en faudroit dire autant de la Perſe, de l'Allemagne, & des provinces de l'Empire du Turc, où l'on voit des Iſraélites & des Synagogues en beaucoup plus grand nombre, que dans la Chine. Mais voyons ſi ce qu'on dit de leur paſſage dans l'Amérique, ſe trouvera mieux fondé.

VI. Paſſage des Iſraélites dans l'Amérique.

Le Rabbin Manaſſé, dont on a déja parlé, n'eſt ni le ſeul, ni le premier qui ait prétendu qu'une partie de l'Amérique avoit été peuplée par les Iſraélites. Grotius (*d*) reconnoît que ç'a été l'opinion de pluſieurs Ecrivains, que les Iſraélites des dix Tribus étoient allés de la Médie dans la Tartarie, & de la Tartarie dans l'Amérique. Quelques pratiques qui ſembloient venir du Judaïſme, & qu'on avoit remarquées parmi les Amériquains, ſervoient de fondement à cette prétention; mais Grotius, bien loin de l'approuver, la réfute, & en fait voir le foible. Montéſini, (*b*) dans ſa Relation adreſſée à Manaſſé, raconte qu'il a trouvé beaucoup d'Iſraélites cachés derriere les montagnes Cordilleras, qui bordent le Chily dans l'Amérique. Il dit que s'étant avancé dans ce pays, il arriva ſur le bord d'une riviere; & en donnant le ſignal, on vit paroître des gens qui prononçoient en Hébreu ces paroles du Deutéronome: (*e*) *Ecoutez, Iſraël, le Seigneur notre Dieu eſt le ſeul Seigneur.* Ils

(*a*) Manaſſé ben-Iſraël, la eſperança di Iſraël. = (*b*) *Iſ.* XLIX. 12. *Et iſti de terra auſtrali*, (Hebr. *de terra Sinnim.*) = (*c*) סין *Sin*, *lutum.* Πηλαιον, *lutum.* = (*d*) *Grot. de orig. Gent. American.* = (*e*) Relation de Montéſini. Voyez l'*Eſperance d'Iſraël*, de Manaſſé ben-Iſraël. = (*f*) *Deut.* VI. 4. שמע ישראל יהוה אלהינו יהוה אחד

tenoient Abraham, Iſaac & Jacob pour leurs peres, & prétendoient en deſcendre par Ruben ; ils aſſuroient qu'ils avoient été conduits dans ce pays, par une protection particuliere & miraculeuſe de Dieu ; que les Indiens les avoient cruellement perſécutés ; mais qu'à leur tour, ces perſécuteurs étoient tombés entre les mains des Eſpagnols, qui ne les avoient point épargnés ; qu'à l'inſtigation des Mages, on avoit juſqu'à trois fois déclaré la guerre au peuple du Seigneur, & qu'autant de fois leurs ennemis avoient été entiérement défaits ; qu'enfin quelques Mages, qui étoient échappés du danger, avoient dit que le Dieu d'Iſraël étoit le ſeul vrai Dieu, & qu'à la fin des ſiecles, cette nation deviendroit la maîtreſſe du monde. La Relation de Montéſini, qui ſelon les apparences n'eſt qu'une fable, trompa Manaſſé ; & comme dans les choſes favorables on aime à ſe flatter, & ſouvent à ſe tromper, il compoſa là deſſus ſon *Eſpérance d'Iſraël*, dans laquelle il établit, comme un fait, que l'Aſie & l'Amérique étoient un continent que Dieu ſépara enſuite par le détroit d'Anian. Ce fut avant cette ſéparation que les Juifs y paſſerent, & ſe cantonnerent contre les anciens habitants du pays. Cet Auteur prétend trouver dans l'Ecriture de quoi appuyer ſon opinion. Iſaïe (*a*) prédit que *les Iſles eſpéreront au Seigneur*, ou *attendront le Seigneur : Me inſulæ expectabunt.* Et ailleurs : (*b*) *Legem ejus inſulæ expectabunt.* L'Amérique eſt, ſelon cet Auteur, ce pays déſigné ſous le nom d'*Iſles* qui devoit attendre le Seigneur.

Le Chevalier Pen, dans ſa Lettre ſur l'état préſent des terres des Anglois dans l'Amérique, croit auſſi avoir trouvé des Juifs dans ce pays-là. Il dit que leur viſage, ſur-tout celui des enfants, reſſemble ſi fort à celui des Hébreux, qu'en les voyant, on croiroit voir des Juifs. Leurs yeux ſont petits & noirs comme ceux des Juifs. Ils comptent par Lunes ; ils offrent les prémices des fruits ; ils ont une eſpece de fête des Tabernacles ; on dit que leur autel eſt fait de douze pierres ; leur deuil dure un an ; les coutumes de leurs femmes ſont ſemblables à celles des Juifs ; leur langage eſt mâle, court, ſerré, plein d'énergie, en quoi il reſſemble à celui des Hébreux ; un mot ſert pour trois, & le reſte eſt ſuppléé par ceux qui écoutent.

On aſſure (*c*) que les Méxicains reçoivent la circonciſion ; on a vu dans ce pays autrefois des Géants : ils ont quelque idée d'un déluge ; mais ils en racontent les particularités diverſement. Ils diſent qu'ils ont été ſauvés de la mer ; ils veulent, dit-on, marquer par-là le paſſage de la Mer Rouge. En quelques endroits du Pérou, on tue un agneau blanc, dont on mêle le ſang avec de la farine ; on la diſtribue au peuple, qui

(*a*) *Iſaï* LI. 5. = (*b*) *Iſaï.* XLII. 4. = (*c*) *Vide ſi lubet Acoſtam, & alios Rer. American Scriptores. Huet. demonſtr. prop.* 4. *c.* 7. *art.* 6. *&c.* Baſnage, hiſtoire des Juifs.

fait une marque avec ce ſang ſur le ſeuil de ſa maiſon. Quelques-uns croient la réſurrection, conſervent un feu perpétuel en l'honneur de leur Dieu, célebrent l'année du Jubilé au bout de cinquante ans, & le ſabbat tous les ſept jours. Les Caraïbes font des cris & des réjouiſſances au commencement de chaque mois, lorſque la lune commence de reparoître; ils s'abſtiennent de chair de pourceau; ceux du Pérou ont certains ſacrifices d'agneaux, aſſez ſemblables aux ſacrifices pacifiques des Hébreux. Les femmes durant leurs ſouillures, ſe ſéparent des hommes. Ceux de Machoa ſe baignent pour ſe purifier, après avoir touché un cadavre. Il y en a qui ont pour loi, d'épouſer leur belle-ſœur, après la mort de leurs freres. Les Pérouans ſe marient d'une maniere qui a aſſez de rapport à ce que preſcrit Moyſe envers celui qui ne veut point ſuſciter lignée à ſon frere; (*a*) au Pérou, la femme met le ſoulier au pied du mari qu'elle épouſe: les femmes nouvellement accouchées, ſont cenſées impures. Toutes ces conformités de mœurs, de pratiques, de ſentiments, peuvent-elles être caſuelles? Et cela ne prouve-t-il pas que les Iſraélites ont pénétré dans l'Amérique, ou par la Chine, ou par la Tartarie, ou par des flottes venues de l'Eſpagne & de la France, ſuivant quelques Rabbins, qui expliquent dans ce ſens, un endroit d'Abdias, (*b*) où ils prétendent trouver dans l'Hébreu, que leurs peres exilés en Eſpagne, (*Sépharad*) & en France, (*Sarphat*,) ſont partis de là, pour poſſéder les régions du midi; ce qu'ils entendent de l'Amérique. On peut voir ſur cela un Livre François intitulé: *Conformité des Coutumes des Indiens Orientaux avec celles des Juifs*, par Monſieur de la C*** à Bruxelles 1704. in-12; & un Livre Anglois compoſé ſur le même ſujet par Thomas Thorowgood; & quelques autres Auteurs cités par Monſieur Fabricius, dans ſa Bibliographie antiquaire, pag. 16. 17. 18. &c.

Mais ces preuves qui paroiſſent éblouiſſantes, n'ont rien de ſolide. Que dans quelques cantons de l'Amérique, on remarque des pratiques pareilles à celle des Hébreux, n'en voit-on pas dans les mêmes endroits de toutes oppoſées? Pour prouver ce qu'on avance, il faudroit que toute une nation, une province, un canton, fuſſent diſtingués des autres par des cérémonies, & par un culte différent de tous les autres, & ſemblables à celui d'Iſraël; mais de dire qu'à cauſe que dans un endroit on ne mange point de pourceau, qu'ailleurs on obſerve le ſeptieme jour, & qu'ailleurs on immole un agneau, &c. les Amériquains ſoient Iſraélites d'origine, c'eſt ſans doute trop pouſſer les conſéquences: & de quel peuple n'en pourroit-on pas dire autant, s'il étoit permis de conclure ainſi le général du particulier? Voit-on quelque canton dans ces vaſtes pays, où les noms d'Abraham, d'Iſaac, & de Jacob, ſoient connus; où la circon-

---

(*a*) *Deut.* xxv. 7. *& ſeqq.* (*b*) *Abdias*, ℣. 20. וגלת החיל הזה לבני ישראל אשר כנענים עד צרפת וגלת ירושלם אשר בספרד ירשו את ערי הנגב :

ciſion ſoit pratiquée univerſellement ; où l'écriture & la langue Hébraïque ſe ſoient conſervées, au moins en partie ; où l'obſervation du ſabbat ſe ſoit maintenue d'une maniere générale & uniforme ? car ce ſont-là les caracteres ineffaçables de la nation Juive ; par-tout où elle eſt, on la reconnoît & on la diſtingue à ces marques. Toujours fiere, quoiqu'humiliée, elle vit ſéparée des autres peuples ; elle ſe cantonne, & ne ſe mêle point. Voit-on rien de tout cela dans l'Amérique, dans ceux chez qui l'on croit appercevoir quelques veſtiges d'un Judaïſme prétendu & équivoque ? Après cela que les Hébreux, qui ſont aujourd'hui diſperſés dans tous les coins du monde, d'une avidité infinie pour le gain, ſouvent pourſuivis, & ſouvent forcés de quitter leurs demeures & leurs établiſſements, aient été conduits par le haſard, ou plutôt par un effet de la Providence, dans l'Amérique, en petit nombre ; & qu'enſuite ils s'y ſoient confondus, & mêlés avec d'autres ; qu'ils aient oublié leur origine, leur langue & leur loi, & ſe ſoient enſuite abandonnés à l'idolatrie ; c'eſt ce que je ne voudrois ni nier, ni aſſurer : tant j'y vois d'incertitude & d'obſcurité.

VII. Si l'on peut trouver des reſtes des dix Tribus dans l'Egypte ou dans l'Ethiopie.

L'Ecriture nous apprend d'une maniere très-expreſſe, & en plus d'un endroit, (*a*) que les Iſraélites des dix Tribus s'en retournerent en Egypte, après la deſtruction du royaume de Samarie ; il n'y a aucun lieu où ils aient pu ſe retirer, ni plus commodément, ni plus sûrement. L'Egypte étoit toute attenante à la Paleſtine ; & Sua roi d'Egypte devoit favoriſer les Iſraélites, quand il n'auroit point eu d'autre motif, que celui de la reconnoiſſance, puiſque l'attachement qu'Oſée dernier roi d'Iſraël avoit eu pour lui, & le deſſein qu'il avoit formé de ſe liguer avec l'Egypte, pour ſe ſouſtraire à la domination de l'Aſſyrie, (*b*) avoient été l'occaſion de la guerre entrepriſe contre lui par Salmanaſar, & la vraie cauſe de ſon dernier malheur. Mais le même Prophete, qui nous dit qu'une partie d'Iſraël ſe ſauva en Egypte, nous avertit auſſi, (*c*) que le gros de la nation fut tranſporté au delà de l'Euphrate, & réduit en captivité ; que la plus grande partie de ceux qui s'étoient réfugiés en Egypte, y étoient morts miſérablement : (*d*) enfin, que ceux qui y étoient demeurés, en reviendroient un jour, & habiteroient de nouveau dans leurs propres villes : (*e*) *Le Seigneur rugira comme un lion, & Iſraël s'envolera de l'Egypte comme un oiſeau.* Il ne faut donc pas prétendre rencontrer dans l'Egypte, des reſtes du royaume des dix Tribus. On trouve aſſez de Juifs dans l'Egypte ; & ils y étoient en très-grand nombre ſous les Rois Ptolémées : mais c'étoit apparemment une nouvelle tranſmigration, arrivée après la mort d'Alexandre le Grand. Hécatée (*f*) aſ-

(*a*) *Oſée* VIII. 13. & IX. 3. & XI. 5. = (*b*) 4. *Reg.* XVII. 4. = (*c*) *Oſée* IX. 3. XI. 5. = (*d*) *Oſée* IX. 6. = [*e*] *Oſée* XI. 11. = [*f*] *Hecataeus apud Joſeph. l.* 1. *contra Appion. pag.* 1048. 1049. Οὐκ ὀλίγαι δὲ μετὰ τὸν Ἀλεξάνδρου θάνατον, εἰς Αἴγυπτον, ἢ Φοινίκην μετέστησαι, διὰ τὴν ἐν Συρίᾳ στάσιν

ſure

ſure qu'après la mort de ce Prince, pluſieurs milliers de Juifs furent tranſportés de la Judée dans l'Egypte.

Il faut encore aller déterrer les Iſraélites dans l'Ethiopie : car il y a long-temps qu'on veut qu'ils s'y ſoient établis. On les y place dès le temps de Salomon, dans la penſée que la Reine de Saba, qui vint voir ce Prince à Jéruſalem, étoit reine d'Ethiopie. Un Rabbin nommé Eldad, de la Tribu de Dan, qui écrivoit, ſelon quelques-uns, au neuvieme ſiecle, ou ſelon d'autres, au treizieme, (*a*) ſoutient que du temps de Jéroboam, la Tribu de Dan ſe retira en Ethiopie, où elle ſe joignit, & fit alliance avec les peuples du pays. Les Tribus de Nephthali, de Gad, & d'Aſer, la ſuivirent dans ces contrées ; ce Rabbin y joint la Tribu de Moyſe, qui ne fut jamais, à moins qu'on ne l'explique de celle de Lévi : mais conſtamment celle-ci n'alla jamais dans ce pays-là ; l'Ecriture Sainte, & toute l'hiſtoire des Juifs, en fourniſſent des preuves inconteſtables. Il dit que cette Tribu de Moyſe étoit idolâtre ; & que s'étant convertie, elle ſe mit à bâtir de ſuperbes palais, dans ce pays où elle s'étoit retirée. Les Tribus dont on a parlé, avoient dans l'Ethiopie un puiſſant Monarque de leur nation, qui pouvoit mettre ſur pied une armée de cent vingt mille chevaux, & de cent mille hommes de pied. Mais de ſemblables contes ne méritent aucune attention ; non plus que ce qu'il dit, que la Tribu d'Iſſachar étoit ſous la domination des Perſes & des Medes ; que Zabulon s'étendoit depuis la montagne de Pharan juſqu'à l'Euphrate ; que Ruben demeuroit derriere Pharan, & parloit Arabe ; qu'Ephraïm & la demi-Tribu de Manaſſé s'étoient retirés dans les pays plus méridionaux ; qu'enfin, Siméon & Juda étoient dans le Royaume de Chozar, où ils compoſoient une nation très-nombreuſe, & faiſoient payer le tribut à vingt-cinq royaumes voiſins. Cela s'appelle de magnifiques chimeres, ſans preuves, ſans raiſons, & ſans fondement, ni dans l'Ecriture, ni dans l'Hiſtoire. Ce ſeroit abuſer de la patience des lecteurs, que de s'étendre à les réfuter. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'aujourd'hui il y a beaucoup de Juifs en Ethiopie ; ils ſont même braves & guerriers, & quelques-uns ſont tellement puiſſants, qu'il y en eut un vers le milieu du ſiecle paſſé, qui entreprit de ſe faire Roi d'un petit pays de montagnes, de très-difficile accès ; ainſi que le racontoient deux ambaſſadeurs du Roi d'Ethiopie, que M. Bernier vit dans la cour du Mogol. (*b*) Mais on n'a aucune preuve que ces Juifs ſoient des dix Tribus. On ſait, au contraire, qu'ils veulent paſſer pour deſcendants de Juda : mais leur origine eſt peu conſtante ; & d'ailleurs, il eſt certain que jamais les dix Tribus ne furent tranſportées dans l'Ethiopie par Salmanaſar.

[*a*] Voyez Bartolocci, Bibl. Rabbinic. tom. 1. pag. 129. = (*b*) Bernier, voyage de Kachemire, tom. 4. pag. 218.

VIII. En quel endroit ſont les reſtes des dix Tribus, ſelon Benjamin de Tudéle & ſelon Olaüs Rudbeck.

Benjamin de Tudéle (*a*) place hardiment Ruben, Gad, & Manaſſé, à *Cébar*, éloignée de trois journées de *Tilimaſſa*. Au delà eſt, dit-il, un déſert affreux de 18 jours de chemin. Dan, Zabulon, Aſer, & Nephthali ſont ſur les bords du fleuve *Gozan*, & dans les montagnes de *Niſbor*. Il parle auſſi des montagnes de Hhaphton, où s'étoient retirés une partie des Iſraélites, transférés par Salmanaſar. Permis à qui voudra de croire ce Voyageur, & d'aller ſur les lieux chercher toutes ces Tribus; mais il faut de bons guides, & trouver auparavant ſur la Carte, & dans les Géographes, *Cébar*, & les montagnes de *Niſbor*, & celles de *Hhaphton*.

Olaüs Rudbeck, fils du fameux Olaüs Rudbeck, Auteur de l'Atlantique, dans ſa *Laponie illuſtrée*, ſoutient que ce n'eſt ni dans l'Aſie ni dans l'Afrique, & beaucoup moins dans l'Amérique, que l'on doit chercher les reſtes des dix Tribus, mais dans le fond du Nord, dans la Laponie ſa patrie; il appuye ſes conjectures ſur certaines probabilités générales, & ſur la conformité de quelques cérémonies des Juifs, qui ſe remarquent auſſi parmi les Laponiens. Mais en vérité ſi ces raiſons ſuffiſent, il n'y a point de pays au monde où l'on ne puiſſe placer les dix Tribus. On peut voir Vitſius, Diſſertation 2. où il montre que l'Evangile n'a pas été prêché aux Amériquains avant que les Européens ſoient entrés dans ce pays.

IX. Concluſion de cette Diſſertation. Retour des Iſraélites dans leurs pays depuis Cyrus.

Après avoir cherché vainement les Iſraélites des dix Tribus, dans tous les lieux où l'on nous faiſoit eſpérer de les rencontrer, nous n'avons juſqu'ici trouvé que des conjectures, & la plupart aſſez mal fondées. Voilà, en deux mots, le rapport que nous pouvons faire, après toutes ces courſes & ces recherches. Les dix Tribus ne ſubſiſtent entieres & enſemble, en aucun endroit du monde, que nous connoiſſions; chacune d'elles en particulier n'a aucun endroit fixe & certain, où l'on puiſſe dire qu'elle ſubſiſte d'une maniere à être diſtinguée des autres. Mais en différents lieux, en diverſes provinces, il eſt aiſé de remarquer les débris de ce peuple malheureux, qui ne fait plus de peuple, ſuivant la prédiction d'Iſaïe: (*b*) *Deſinet Ephraïm eſſe populus.* On les voit ſans Rois, ſans Princes, ſans ſacrifice, ſans Temple, ſans Prêtre, ſans idoles; en un mot, ce ſont des gens qui ne ſont ni Juifs ni Idolâtres, conformément à la menace d'un autre Prophete: (*c*) *Dies multos ſedebunt filii Iſraël, ſine Rege & ſine Principe, & ſine ſacrificio & ſine altari, & ſine Ephod & ſine Theraphim.* En vain ils ſe vantent d'une puiſſance qu'ils n'ont jamais eue hors de leurs pays. Les Rois & les Princes qu'ils ont la hardieſſe de ſe donner, ſont autant de Rois feints & imaginaires. C'eſt aujourd'hui, & ç'a été depuis ſa tranſmigration, un peuple ſans Chef & ſans République; s'il s'eſt ſoutenu & conſervé au milieu des nations & des perſécutions, ce ne peut être

(*a*) Benjamin, Itiner. p. 77. 81. & 87. Edit. Plantin. 1575. = (*b*) *Iſai.* VII. 8. = (*c*) *Oſée.* III. 4.

que par un pur effet de la puiſſance du Très-haut, qui a ſur Iſraël des deſſeins de miſéricorde, & qui nous fournit dans leurs perſonnes, des preuves toujours ſubſiſtantes & parlantes de la vraie Religion, & de la rigueur de ſa juſtice contre ceux qui le mépriſent.

Au travers de tout ce dérangement, & de ce mêlange des dix Tribus avec les autres peuples, on ne laiſſe pas de les remarquer plus diſtinctement & en plus grand nombre, dans les lieux où ils furent d'abord tranſportés par Salmanaſar; dans l'Aſſyrie, dans la Médie, dans la Méſopotamie, ſur l'Euphrate & dans les provinces voiſines. La nation a jetté là de profondes racines, que cent révolutions & vingt-quatre ſiecles n'ont pu arracher. C'eſt de là apparemment, qu'ils ſe ſont répandus, mais ſans deſſein, & comme par haſard, dans tous les lieux, où nous avons remarqué des veſtiges du nom d'*Iſraël*; & encore ne voudrions-nous pas aſſurer que tout ce qu'on voit d'Iſraélites dans ces provinces, ſoient ſortis des Tribus qui compoſoient le royaume de Samarie: il eſt très-probable que la plupart ſont venus des Juifs. Il eſt inconteſtable que les Tribus de Juda & de Benjamin ne revinrent pas toutes entieres ſous Zorobabel, Eſdras, & Néhémie: il n'y a qu'à lire les dénombrements rapportés dans les Livres d'Eſdras; on voit aſſez qu'ils ne ſont pas ſuffiſamment remplis pour renfermer la plénitude de ces deux Tribus. Il n'y a qu'à conſulter l'hiſtoire d'Eſther, pour comprendre quel étoit encore le nombre des Juifs diſperſés dans l'Empire d'Aſſuérus, qui paroît être le même que Darius fils d'Hyſtaſpe. Les Hiſtoriens (*a*) nous parlent d'une nombreuſe tranſmigration, que le Roi Artaxerxès Ochus fit des Juifs, après la priſe de la Phénicie & de l'Egypte. Il les plaça ſur la Mer Caſpienne, dans l'Hyrcanie, & dans la Babylonie. Joſeph aſſure (*b*) que les Juifs de Jéruſalem ſupplierent Alexandre le Grand, de permettre le libre exercice de leur Religion & de leurs Loix, à ceux de leurs freres, qui habitoient la Médie & la Babylonie.

La permiſſion que Cyrus donna aux Tribus de Juda & de Benjamin, de s'en retourner dans leur pays; & la faveur dont toute la nation Juive jouit dans l'Orient, ſous la longue & heureuſe domination d'Aſſuérus époux d'Eſther, & ſous le gouvernement du ſage Mardochée ſon premier miniſtre; enfin les avantages dont les Hébreux jouiſſoient dans leur propre pays, & les privileges que les Princes leur accorderent, tout cela fit naître ſans doute à un très-grand nombre d'Iſraélites, le deſir de s'en retourner dans la Paleſtine. Tous les hommes ont un amour naturel de leur pays: les Hébreux, plus qu'aucun autre peuple, étoient jaloux de la terre promiſe à leurs ancêtres. La prérogative accordée à

(*a*) *Jul. African. apud Georg. Syncell. Oroſ. lib.* 3. *c.* 7. = (*b*) *Joſeph. Antiq. Lib.* XI. *c. ult.*

Juda & à Benjamin, n'étoit pas tellement limitée à ces deux Tribus, que les autres n'en profitaſſent ſous leur nom, ou autrement. Juda trouvoit ſon compte au retour des autres Tribus. Elles augmentoient ſon domaine & ſes forces, puiſqu'elles ne revenoient que pour ſe réunir à lui. Ce retour reſſerroit d'autant, & affoibliſſoit le parti des Samaritains ennemis de Juda. Les anciens habitants reprenoient les héritages de leurs peres, & en chaſſoient les Samaritains comme des uſurpateurs. D'ailleurs, il étoit de la ſageſſe du Seigneur, de ménager les circonſtances, de maniere que les Prophéties, qui avoient prédit ſi ſouvent, & d'une maniere ſi préciſe, le retour des dix Tribus dans leur pays, fuſſent accomplies. Comment JESUS-CHRIST, en venant au monde, auroit-il prêché à tout Iſraël, ſi lorſqu'il parut dans la Judée, toute la nation n'y eut pas été raſſemblée ? N'auroit-il pas fallu que le Sauveur, qui déclare qu'il n'eſt envoyé qu'aux brebis qui ſont égarées de la maiſon d'Iſraël, (*a*) s'en allât dans ces Provinces éloignées, pour y annoncer ſa venue à ces pauvres peuples, qui ſe ſeroient trouvés aſſis dans l'ombre de la mort ? Les Apôtres n'ont-ils pas agi & parlé, comme perſuadés que toute la nation étoit alors dans la Judée ? N'ont-ils pas expliqué les Prophéties qui parlent d'Ephraïm, (*b*) de Nephthali, & de Zabulon, (*c*) comme ſuppoſant que ces Tribus étoient dans leurs anciens héritages ?

On dit à cela deux choſes. La premiere, que l'Ecriture ne parle point du retour actuel & effectif des dix Tribus. La ſeconde, que l'on ſait que les dix Tribus ſont encore dans la diſperſion. Mais je réponds, 1°. Qu'à la vérité on n'a point de texte formel dans l'Ecriture, qui marque le retour effectif des dix Tribus, ni aucune permiſſion poſitive des Rois de Chaldée ou de Perſe, qui leur ait donné la liberté de s'en retourner dans leur pays. Mais on a des textes exprès de pluſieurs Prophetes, (*d*) qui marquent ce retour de même, & auſſi clairement que celui de Juda. On ne prétend pas que tous les Iſraélites des dix Tribus ſoient retournés dans la Paleſtine ; mais il faut auſſi convenir que tous ceux de Juda & de Benjamin ne revinrent pas ſous Zorobabel, ſous Eſdras, & ſous Néhémie. 2°. Cela s'eſt pu faire d'une maniere inſenſible, & petit à petit, de maniere qu'on ne l'aura pas marqué dans les Annales de la Nation. 3°. Cela put arriver principalement ſous Alexandre le Grand, qui ſelon Joſeph, (*e*) permit aux Juifs de s'en retourner chez eux. 4°. Enfin, on a de bonnes preuves, que du temps de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, il y avoit dans la Judée, des Hébreux de toutes les Tribus.

A la ſeconde raiſon, je réponds en rétorquant l'argument. On ſait certainement qu'il y eut depuis Cyrus & depuis Darius, un très-grand

---

(*a*) *Matt.* XV. 14. = (*b*) *Matt.* II. 18. = (*c*) *Matt.* IV. 13. 15. = (*d*) *Vide Oſee* I. 10. & XI. 9. 10. 11. XIV. 2. & *ſeqq. Ezech.* XXXVII. XXXVIII. XXXIX. *Amos* IX. 14. 15. = (*e*) *Joſeph. lib.* I. *contra Appion.*

nombre de Juifs des Tribus de Juda & de Benjamin, dans toutes les parties de l'Aſie, dans l'Europe, & dans l'Egypte; donc ces Tribus ne revinrent pas avec Zorobabel, Eſdras, & Néhémie. Si cet argument ne prouve rien, ou prouve trop, la raiſon qu'on a alléguée contre notre ſentiment, eſt ſans force, puiſqu'il peut être revenu un grand nombre d'Iſraélites des dix Tribus, ſans qu'ils ſoient revenus tous. Je ne fais qu'effleurer cette matiere, parce que j'ai deſſein de la traiter à fond dans une Diſſertation exprès. (*a*)

(*a*) Voyez la *Diſſertation ſur le Retour des dix Tribus* : elle ſera placée à la tête du Livre d'Ézéchiel.

DISSERTATION
SUR
LA DÉFAITE DE L'ARMÉE
DE SENNACHÉRIB. (a)

I. Expédition de Sennachérib contre la Judée. Défaite de ſon armée.

EZéchias ayant ſecoué le joug des Aſſyriens, Sennachérib Roi d'Aſſyrie, marcha contre la Judée. (b) Mais ayant appris que le Roi de Juda avoit fait ligue offenſive & défenſive avec les Rois d'Egypte & de Chus, il crut qu'il falloit commencer par abattre la puiſſance de l'Egyptien, avant de combattre contre les Juifs; il fit donc la guerre dans l'Egypte pendant trois ans; (c) après quoi il revint en Judée, où il prit les principales villes du pays. Ezéchias voyant l'Egyptien ſon allié, abattu, tenta les moyens d'accommodement avec Sennachérib; il lui demanda la paix, & le pria de ſe retirer de ſon pays. Sennachérib le promit moyennant une ſomme de trois cents talents d'argent, (d) & de trente talents d'or. (e) Mais après les avoir reçus, au lieu de ſe retirer, il envoya trois de ſes principaux Officiers, Rabſacès, Rabſaris, & Tharthan, pour ſommer Ezéchias de ſe rendre, & de ſe ſoumettre à ſon obéiſſance. Rabſacès parla avec tant d'inſolence, & proféra tant des blaſphêmes contre Dieu, que le Roi Ezéchias conſterné, déchira ſes habits, ſe couvrit d'un ſac, & monta au temple du Seigneur, pour y faire ſa priere; en même temps il envoya au Prophete Iſaïe, pour lui donner avis de tout ce qui ſe paſſoit. Le Prophete répondit aux Envoyés, que le Roi ne devoit point s'effrayer de toutes ces menaces; que bientôt Sennachérib entendroit des nouvelles qui lui feroient penſer à toute autre choſe qu'à attaquer Jéruſalem; qu'il ſeroit obligé de ſe ſauver dans ſon pays, & qu'il y périroit par l'épée.

Rabſacès s'en retourna ſans réponſe au Roi ſon maître, qui avoit quit-

---

(a) Le fond de cette Diſſertation eſt de Dom Calmet. = (b) 4. *Reg.* XVIII. 7. 13. *& ſeqq.* 2. *Par.* XXXII. 1. *& ſeqq. Iſ.* XXXVI. 1. *& ſeqq.* = (c) *Beroſ. apud Joſeph. Antiq. lib.* X. *c.* 2. *Herodot. lib.* 2. *c.* 141. = (d) Les trois cents talents d'argent ſont 1460156 livres 5 ſols. = (e) Les trente talents d'or ſont 2085934 livres 10 ſols.

té le ſiege de Lachis, & attaquoit Lobna, ville ſituée dans la partie méridionale de Juda. En même temps Sennachérib ayant appris que Tharaca Roi de Chus, (*a*) c'eſt-à-dire, de cette partie de l'Arabie, qui s'étend vers la baſſe Egypte, ſur le bord oriental, & ſur la pointe de la Mer Rouge, marchoit contre lui, au ſecours d'Ezéchias, ſe diſpoſa d'aller à ſa rencontre ; mais en partant il écrivit à Ezéchias des lettres pleines de menaces contre lui, & de blaſphêmes contre le Seigneur. Le Roi de Juda porta ces lettres dans le Temple, & les ayant ouvertes devant le Seigneur, lui fit ſa priere, & implora ſon ſecours. Alors Iſaïe lui envoya dire qu'il ne craignît rien, que le Seigneur conſerveroit Jéruſalem, qu'elle ne ſeroit point priſe, qu'on ne l'aſſiégeroit pas même, & que bientôt Sennachérib ſeroit obligé de s'en retourner par le même chemin par lequel il étoit venu. En effet, la même nuit l'Ange du Seigneur mit à mort cent quatre-vingt-cinq mille hommes de ſon armée ; ce qui l'obligea de ſe retirer à Ninive, où il fut mis à mort quelque temps après ſon retour par ſes propres fils. C'eſt cet événement ſi miraculeux de la défaite de l'armée de Sennachérib, que nous avons deſſein d'examiner ici, parce que, & l'Ecriture, & les Commentateurs, & les Hiſtoriens mêmes profanes, en parlent d'une maniere aſſez diverſe. Nous en examinerons ici les circonſtances, & nous eſſayerons d'en concilier les diverſités.

II. Examen & conciliation des diverſes circonſtances de cette défaite.

Les Hébreux ſelon le témoignage de S. Jerôme, (*b*) croient par une ancienne tradition de leurs peres, que le feu du Ciel tomba ſur les Aſſyriens, & les réduiſit en poudre, ſans endommager leurs habits ; en ſorte que quand on vint pour dépouiller les morts, on n'eut qu'à ſecouer les habits, & prendre tout ce qu'ils portoient ; ils veulent, & ç'a été le ſentiment de pluſieurs Commentateurs, que cette armée fut miſe à mort devant Jéruſalem, dont elle étoit venue faire le ſiege, & que Sennachérib fut obligé de ſe ſauver, n'ayant avec lui que dix de ſes gens, tout le reſte ayant été réduit en cendres.

On appuye ce ſentiment ſur ce qui eſt dit dans Iſaïe : (*c*) *Le Seigneur, le Dieu des armées, enverra la maigreur contre ceux de cette armée qui ſont gras, & une flamme comme celle du feu, brûlera par deſſous leur gloire* & leurs habits magnifiques ; *& la lumiere d'Iſraël ſera comme un feu, & ſon Saint ſera comme une flamme ; les épines & les ronces de l'Aſſyrien, ſeront brûlées & conſumées en un jour ; la beauté de ſa forêt & de ſon Carmel ſera conſumée depuis l'ame juſqu'à la chair ; & pour lui, il ſera ſaiſi de frayeur, & obligé de s'enfuir. Et le reſte des arbres de ſa forêt, ſeront comptés, tant ils ſeront en petit nombre, & un enfant en fera le dénombrement.*

(*a*) 4. *Reg.* XIX. 9. *& ſeqq.* = (*b*) *Hebræi apud Hieronym. in Iſai.* x. 16. *Vide & Author. ſerm. ad fratres in eremo. Hugon. Cardin. in* 4. *Reg. & alios.* = (*c*) *Iſaï.* x. 16. 17. 18. 19.

Mais S. Jérôme dans un autre endroit, (*a*) dit que les Juifs lui avoient appris que l'Ange Gabriel avoit été envoyé de Dieu pour exterminer les Aſſyriens, & que cet Ange eſt déſigné dans Iſaïe ſous le nom de *Hamon*: *A voce Angeli fugerunt populi*; l'Hébreu porte; *A voce Hamon fugerunt populi.* Ce mot *Hamon* ſignifie *ſtrepitus* ou *multitudo*, ou plutôt *ſtrepitus quaſi multitudinis tumultuantis*: ce que les Septante & les autres Interpretes (*b*) entendent de la frayeur qui ſaiſit les Aſſyriens: cette frayeur leur fit prendre la fuite; mais ils furent arrêtés par l'Ange exterminateur, qui les mit à mort.

D'autres Interpretes conjecturent, qu'ils ſe tuerent l'un l'autre, la diviſion s'étant miſe dans l'armée, & chacun s'étant armé contre ſon voiſin, comme il arrive dans les terreurs paniques & les troubles nocturnes, lorſque ſans ſe connoître, on croit voir autant d'ennemis, qu'on rencontre d'hommes en ſon chemin. Cette opinion eſt fondée ſur ce qui eſt dit dans Iſaïe: (*c*) *Votre peuple ſera dans la joie en votre préſence, comme y ſont les victorieux qui ont fait un grand butin, quand ils partagent les dépouilles. Car vous avez briſé ſon joug, & la verge dont il étoit frappé, comme vous vainquîtes autrefois les Madianites*, (*d*) qui ſe tuerent l'un l'autre; *car tout le butin pris dans le tumulte, & tous les habits des ſoldats ſouillés de ſang, ſeront jettés au feu, pour ſervir de pâture à la flamme.* Cela ſuppoſe que la plupart des habits pris de la dépouille des ſoldats, ſe trouveront percés des coups, & enſanglantés d'une maniere à ne pouvoir jamais être employés à aucun uſage.

Ce ſentiment eſt confirmé par un autre endroit d'Iſaïe, (*e*) où il eſt dit, que *l'on ramaſſera les dépouilles des Aſſyriens, comme on ramaſſe les ſauterelles dont on remplit des foſſes entieres.* Lorſque le vent les a noyées dans la mer, les flots les ramenant au bord, on les y brûle; ou l'on fait de grandes foſſes dans la terre, on les y ramaſſe, & on les y couvre, de peur que leur infection ne cauſe la peſte dans le pays. Ainſi on jettera dans le feu, ou l'on enterrera dans des foſſes, les habits des Aſſyriens, qui ſe trouveront couverts de ſang, & dont on ne pourra faire aucun uſage, à cauſe de leur impureté.

Toſtat & Salien croient, que toute cette armée fut miſe à mort par quelque bleſſure intérieure & imperceptible, dans les parties nobles, en ſorte qu'à l'extérieur il ne parut aucune plaie ſur leurs corps. L'Auteur de l'Eccléſiaſtique favoriſe ce ſentiment; il dit que *l'Ange du Seigneur les a froiſſés*, (*f*) à peu près comme le tonnerre fait mourir ſubitement ceux ſur qui il tombe, par la ſeule compreſſion des parties

---

(*a*) *Vide Hieron. in Iſai.* XXXIII. 3. = (*b*) *Iſ.* XXXIII. 3. *Septuag.* Διὰ φωνὴν τοῦ φόβου. *Aq. & Theod.* Ἀπὸ φωνῆς ἤχου. = (*c*) *Iſ.* IX. 3. 4. 5. = (*d*) *Judic.* VII. 22. = (*e*) *Iſai.* XXXIII. 4. = (*f*) *Eccli.* XLVIII. 24. *Contrivit illos Angelus Domini.* Συνέτριψεν αὐτοὺς ὁ ἄγγελος αὐτοῦ.

internes,

internes, & par le dérangement du tiſſu des fibres les plus délicates, & des vaiſſeaux qui portent le ſang & la vie dans les parties de l'animal.

Joſeph (*a*) ſemble adopter le ſentiment de Béroſe ſur la maniere dont l'armée de Sennachérib fut miſe à mort : car, ſans s'expliquer ſur ce fait, il rapporte les paroles de cet Hiſtorien étranger, qui dit, que Sennachérib étant de retour de la guerre d'Egypte, vint joindre ſon armée, qui alloit commencer le ſiege de Jeruſalem, ſous le commandement de Rabſacès ſon Général ; mais que la premiere nuit du ſiege, une peſte envoyée de Dieu lui ayant fait périr cent quatre-vingt-cinq mille hommes, il fut obligé de ſe retirer à grandes journées à Ninive, avec le reſte de ſes troupes.

Hérodote (*b*) avoit appris des Prêtres Egyptiens quelque choſe de la guerre de Sennachérib contre l'Egypte, & de ſa défaite prodigieuſe ; mais on lui avoit déguiſé la vérité de ces faits. Voici comme il les raconte. Séthon roi d'Egypte, & Prêtre de Vulcain, ayant été attaqué par Sennachérib roi des Arabes & des Aſſyriens, ſe vit abandonné de ſes propres ſoldats. Dans cette fâcheuſe conjoncture, ne ſachant quel parti prendre, il s'adreſſe à ſon Dieu, & lui demande inſtamment un prompt ſecours. Après ſa priere, il s'endormit, & Vulcain lui apparut, diſant, qu'il ne craignît rien, & que s'il marchoit à la rencontre de Sennachérib, il lui enverroit du ſecours. Séthon ſe mit donc en marche avec le peu de gens qui voulurent bien le ſuivre, & s'avança juſqu'à Péluſe. La même nuit une troupe de rats champêtres vinrent fondre dans le camp des Aſſyriens, & rongea & leurs arcs & leurs carquois, & les courroies de leurs boucliers ; en ſorte que le lendemain ayant trouvé leurs armes hors d'état de ſervir, ils furent obligés de prendre la fuite. On voyoit dans le temple de Vulcain, la ſtatue en pierre de ce roi Séthon, tenant en main un rat, avec cette inſcription : *Que ceux qui me regardent, apprennent à être pieux.*

Iſaïe, (*c*) & l'Auteur du Pſaume LXXV. marquent d'une maniere fort préciſe, que ce fut la tempête, la foudre, les tonnerres, qui firent ce terrible ravage dans l'armée Aſſyrienne. *La multitude de vos ennemis ſera comme la pouſſiere la plus menue ; & ceux qui vous attaquent, comme la cendre jettée au vent. Tout d'un coup, & lorſqu'on y penſera le moins, le Seigneur les viſitera par ſon tonnerre, par le tremblement de la terre, par de grands bruits de tourbillon & de tempête, & par la flamme d'un feu dévorant ; & la multitude de ceux qui combattoient contre Ariel*, ou contre la ville ſainte, *ſera comme un ſonge d'un homme endor-*

(*a*) *Joſeph. lib.* 10. *Antiq. c.* 2. Ὑποστρέψας δὲ Σιναχήριβος ἀπὸ τῶν Αἰγυπτίων πολέμων ἐπὶ τὰ Ἱεροσόλυμα, καταλαβὼν ἐκεῖ τὸν ὑπὸ τῷ στρατηγῷ Ραψάκῃ δύναμιν, τῷ Θεῷ λοιμικὴ ἐπιπέμψαντος αὐτῷ τῷ στρατῷ νόσον, κατὰ τὴν πρώτην τῆς πολιορκίας νύκτα, διαφθείρονται μυριάδες ἑκατὸν ἓξ δέκα, πεζῶν ἑξακισχίλιοι, σὺν ἡγεμόσι, καὶ ταξιάρχοις. = (*b*) *Herodot. l.* 2. *c.* 141. = (*c*) *Iſai.* XXIX. 5. *& ſeqq.*

mi : car comme celui qui ſonge, & qui a faim, croit manger, & à ſon réveil, ſon ame eſt auſſi vuide que devant ; & comme un homme qui réve, & qui a ſoif, s'imagine qu'il boit, & lorſqu'il s'éveille, il eſt auſſi altéré qu'auparavant ; ainſi ſera la multitude de ceux qui ont fait la guerre à la montagne de Sion.

Ce Texte eſt fort clair pour déſigner une tempête ; mais voici quelque choſe encore de plus formel : (a) *Le Seigneur fera entendre la gloire de ſa voix*, c'eſt-à-dire, les éclats de ſon tonnerre, *& il fera paroître la terreur de ſon bras, dans l'excès de ſa fureur & dans l'ardeur d'un feu dévorant. Il briſera ſes ennemis par des tourbillons, & par une grêle de pierres. L'Aſſyrien ſera dans l'effroi, & accablé ſous la verge que le Seigneur fera repoſer ſur lui. Il ſera vaincu dans la guerre qu'il fait au Seigneur, & on entendra ſur ſon malheur le ſon des inſtruments, des tambours & des cythares. Car la vallée de Thophet, cette vallée vaſte & profonde, eſt préparée par le Roi* du Ciel ; (ou, *pour le Roi* d'Aſſyrie ;) *il y a un feu allumé, & beaucoup de bois pour l'entretenir, & la colere du Seigneur eſt comme un torrent de ſouffre qui l'allume.* Le Prophete fait allulion à la coutume qui s'obſervoit dans la vallée de Thopheth : on y entretenoit un feu continuel en l'honneur de Moloch, dans lequel on brûloit les victimes humaines qui lui étoient ſacrifiées. Ces cruels ſacrifices ſe faiſoient au ſon des tambours & des autres inſtruments, pour étouffer le bruit & les cris de ceux qui mouroient dans les flammes. On dit auſſi qu'il y avoit toujours un feu allumé dans cette vallée, pour y jetter les animaux morts d'eux-mêmes, qu'on y portoit de la ville. L'armée de Sennachérib ayant été miſe à mort au bruit des tonnerres & de la tempête, comme au ſon des inſtruments, fut brûlée dans le lieu de ſa défaite, comme on brûloit les charognes que l'on jettoit à la voirie, dans la vallée de Thopheth.

Le Pſaume LXXV. eſt un cantique compoſé dans la même occaſion, ou ſur le même ſujet. L'Auteur dit, que *le Seigneur a choiſi ſa demeure dans Sion ; que c'eſt-là qu'il a briſé la force des arcs, les boucliers, les épées & les armes. Vous avez paru avec un éclat merveilleux de deſſus les montagnes éternelles ; & alors tous les inſenſés ont été dans la conſternation & dans le trouble. Ils ſe ſont endormis d'un profond ſommeil ; & à leur réveil, ils n'ont rien trouvé dans leurs mains, de toutes les richeſſes qu'ils poſſédoient auparavant. Ceux qui montoient les chevaux, ſe ſont endormis lorſque vous les avez frappés, ô Dieu de Jacob ! Que vous êtes terrible ! & qui pourra vous réſiſter ? votre colere étoit allumée depuis longtemps. Vous avez fait éclater votre jugement & votre vengeance du haut du Ciel : la terre a été ébranlée ; mais elle eſt rentrée dans le repos, lorſque vous vous êtes levé pour ſauver ceux qui ſont doux ſur la terre.*

(a) *Iſai.* XXX. 30. *& ſeqq.*

Il n'eſt pas aiſé, ſans doute, de concilier tous ces ſentiments; mais auſſi rien ne nous oblige à le faire. Qu'il y ait entre les Interpretes & les Commentateurs, des diverſités d'opinions incompatibles, cela n'eſt nullement extraordinaire. Nous nous contentons de faire voir ici que les différentes peintures que l'Ecriture nous fait de ce célebre événement, n'ont rien que de très-vraiſemblable, & n'enferment rien d'incompatible. Qu'une armée de plus de cent quatre-vingt-cinq mille hommes, compoſée de nations diverſes, & étrangeres les unes à l'égard des autres, ſe trouvant dans un pays inconnu, environnée d'ennemis de toutes parts, effrayée par la nouvelle de l'approche d'une armée nombreuſe, ſoit tombée dans une terreur panique, & envoyée par les Anges bons ou mauvais: & que pendant une tempête effroyable, au milieu d'une ſombre nuit, elle ait mis les armes à la main, & que chacun ſe prenant pour ennemi, ait mis à mort ſon compagnon, ſans le connoître; c'eſt ce qui n'eſt ni incroyable, ni ſans exemple. Que la foudre, que les tourbillons, que la grêle, que la précipitation dans les abymes & les rochers, en aient fait périr un grand nombre qui vouloient ſe ſauver durant les ténebres; cela eſt encore très-poſſible. Que le feu du Ciel étant tombé dans quelque endroit du camp, y ait mis le feu, & ait conſumé un grand nombre de ſoldats; que le tonnerre tombant ait étouffé pluſieurs perſonnes, tout cela ſe voit tous les jours. Enfin, que l'Ange de mort en ait frappé pluſieurs d'une maniere imperceptible, & par des bleſſures intérieures, & leur ait arraché l'ame ſans plaie, ni contuſion, comme l'a cru ſaint Jérôme; (*a*) c'eſt de quoi perſonne ne conteſte la poſſibilité

Or tous ces divers genres de mort ſont clairement marqués dans les différents endroits de l'Ecriture que l'on a cités. Tantôt elle nous dit que les Hébreux s'enrichiront des dépouilles de cette armée miſe à mort; tantôt que leurs habits trempés de ſang & percés de coups, ne ſeront bons qu'à être jettés au feu, & à ſervir de pâture aux flammes. Tout cela s'explique & ſe concilie aiſément dans l'hypotheſe que nous venons de propoſer d'une armée miſe à mort, partie par la foudre & le tonnerre, & par l'Ange exterminateur, & partie par le feu, par l'épée, & par le précipice.

III. Remarques ſur l'Ange exterminateur qui frappa l'armée de Sennachérib.

Quant à l'Ange exterminateur, la choſe demande plus d'examen. Quelques Interpretes (*b*) ont cru que c'étoit un bon Ange: c'eſt-à-dire, l'Ange Gabriel, qui eſt le défenſeur du peuple de Dieu; ou ſaint Michel, le chef de la ſynagogue. D'autres ſoutiennent que c'étoit un mauvais Ange, & apparemment le même qui, ſelon quelques-uns,

(*a*) *Hieronym. in Iſai.* XXXVII. *col.* 292. *nov. edit. Centum octoginta quinque millia fortiſſimorum virorum ab uno Angelo una nocte cæduntur, & abſque vulneribus occiſorum mors ſæva diſcurrit, excludens à corporibus animas Dei voluntate.* = (*b*) *Toſtat. in* 4. *Reg.* XVIII.

mit à mort les premiers-nés dans l'Egypte. (*a*) On lui attribue auſſi la mort des Iſraélites murmurateurs, qui périrent dans le déſert ; (*b*) & celle des Iſraélites qui furent frappés, (*c*) pour punir la vaine curioſité de David, qui fit mal-à-propos le dénombrement de ſon peuple. On le regarde auſſi comme auteur de tous les malheurs qui arriverent à Job. (*d*) Il paroît par le Grec de Job, (*e*) que les anciens Juifs croyoient un Ange de mort prépoſé à faire ſortir les ames de nos corps. Il dit dans un endroit, (*f*) que *quand il y auroit autour du pécheur mille Anges de mort prêts à lui ôter la vie, aucun d'eux ne le frappera, s'il rentre dans lui-même, & qu'il penſe à retourner au Seigneur ; s'il découvre à un homme ſon péché, & s'il lui confeſſe ſa folie, le Seigneur l'empêchera de tomber dans la mort.* Et plus loin les méchants ſont menacés des Anges exterminateurs, qui leur ôteront la vie. (*g*) Le Pſalmiſte en menace ſes perſécuteurs : (*h*) *Et Angelus Domini coarctans eos.* Il parle auſſi de mauvais Anges (*i*) envoyés contre les Egyptiens au temps de Moyſe. Salomon dans ſes Proverbes, (*k*) dit, que *le méchant cherche toujours des querelles*, & que *l'Ange cruel ſera envoyé contre lui.* C'eſt cet Ange cruel, cet Ange de mort qui fut envoyé contre les premiers maris de Sara, fille de Raguël, & qui les tua, lorſqu'ils voulurent s'approcher d'elle. (*l*) C'eſt l'Ange Aſmodée, qui fut lié & relégué dans le déſert par l'Ange Raphaël. (*m*) Le nom d'*Aſmodée* ſignifie deſtructeur ou exterminateur. Voilà quelle étoit l'opinion des anciens Juifs ſur ces ſortes d'Anges meurtriers.

Les Hébreux modernes ſont encore dans les mêmes ſentiments. Ils enſeignent (*n*) qu'à la mort de chaque homme, Satan, ou l'Ange de mort, ſe trouve au chevet du lit du malade, tenant en main une épée nue, à l'extrêmité de laquelle pendent trois gouttes d'une liqueur de fiel. Le malade n'a pas plutôt apperçu cet Ange, que ſaiſi de frayeur, il ouvre la bouche. Alors Satan lui coule dans l'ouverture ſes trois gouttes mortelles, de l'une deſquelles il eſt mis à mort ; la ſeconde le rend pâle & livide ; & la troiſieme le diſpoſe à être bien-tôt réduit en pourriture. Dès que le malade a expiré, & que ces gouttes fatales ont fait leur effet, le mauvais Ange court à l'eau qu'il trouve dans la maiſon, & y lave ſon glaive meurtrier. Ces eaux en contractent un poiſon mortel, qui oblige ceux qui ſont dans le logis de les répandre toutes dans

---

(*a*) *Exod.* XII. 29. (*b*) *Judit.* VIII. 25. & I. *Cor.* X. 10. (*c*) 2. *Reg.* XXIV. 16. I. *Par.* XXI. 30. (*d*) *Job.* I. 11. 12. (*e*) *Job.* XX. 15. Ἐξ εἰκίας αὐτῦ ἐξιλκύσει αὐτὸν ἄγγελος. *MS. Alex.* ἄγγελος Σατανᾶ. (*f*) *Job.* XXXIII. 23. Ἐὰν ὦσι χίλιοι ἄγγελοι Σατανηφόροι, εἷς αὐτῶν δὲ μὴ τρώσῃ αὐτὸν· ἐὰν νήσῃ τῇ καρδίᾳ ἐπιστραφῆναι πρὸς Κύριον, ἀναγγείλῃ δὲ ἀνθρώπῳ τὴν ἑαυτῦ μέμψιν, τὸν δὲ ἔπειτα αὐτῦ δείξῃ, ἀνθέξεται τῦ μὴ πεσεῖν εἰς Σάτανον. (*g*) *Job.* XXXVI. 14. Ἡ δὲ ζωὴ αὐτῶν τελευτήσει ὑπὸ ἀγγέλων. (*h*) *Pſalm.* XXXIV. 5. 6. (*i*) *Pſalm.* LXXVII. 49. (*k*) *Prov.* XVII. 11. (*l*) *Tob.* III. 8. (*m*) *Tob.* VIII 3. (*n*) *Buxtorf. Synag. c.* 35. *p.* 507.

la rue. C'eſt ce qui ſe pratique par-tout auſſi-tôt qu'il eſt mort un Juif dans une maiſon. Les Juifs ajoutent (*a*) que les chiens voyant l'Ange de mort, hurlent, comme effrayés de ſa vue : d'où vient que lorſque les chiens jappent pendant la nuit autour de la maiſon d'un malade, ils croient que c'eſt une marque qu'ils ont vu l'Ange exterminateur, & un préſage de la mort prochaine du malade.

Ils enſeignent (*b*) de plus que l'Ange deſtructeur n'a aucun pouvoir ſur la nation des Juifs : qu'un jour ce mauvais eſprit s'étant plaint au Seigneur qu'il étoit inutile dans le monde, Dieu lui dit : Je t'ai créé pour exercer ta puiſſance ſur tout le reſte des hommes ; mais épargne la race d'Iſraël. C'eſt pour cela qu'ils lui donnent le nom de *Prince du monde*. Il faut pourtant reconnoître que ce privilege n'eſt que pour ceux d'entr'eux qui meurent dans la terre d'Iſraël. Ceux-là ſont mis à mort par un glaive tranchant & bien effilé. Mais ceux qui meurent hors de ce pays, ſont tués par la main de *Sammaël*, & par un couteau rompu & mal éguiſé. Outre cela, ils ſouffrent encore une eſpece de ſeconde mort dans leur tombeau, où l'Ange reconduit leur ame, pour y être jugée avec leur corps. Ils prétendent que c'eſt ſur cela qu'étoit fondée la crainte que Joſeph (*c*) avoit qu'on ne l'enterrât dans l'Egypte, parce que c'étoit une terre fouillée, où il auroit été obligé de ſubir cette ſeconde peine.

Les Platoniciens (*d*) avoient quelque idée ſemblable. Ils croyoient que l'Ange qui avoit aſſiſté l'homme pendant ſa vie, conduiſoit après ſa mort ſon ame au lieu où elle devoit être jugée. Tertullien (*e*) nomme cet Ange, *Evocator animarum*, celui qui évoque les ames, & qui les fait ſortir du corps. On diſpute ſi cet Ange de mort eſt un bon ou un mauvais Ange. La plupart des Peres & des Interpretes, & tous les Rabbins croient que c'eſt un Ange de ténebres ; & en effet, cette exécution odieuſe leur convient mieux qu'à d'autres : mais la choſe n'eſt pas ſans difficulté. On ne doute pas que Dieu ne puiſſe quelquefois exercer ſa puiſſance & ſa vengeance par de bons Anges. Moyſe dit que le Seigneur paſſa par les maiſons des Egyptiens, & mit à mort les premiers-nés ; (*f*) & l'Auteur du Livre de la Sageſſe dit que ce fut l'ordre ou la parole du Seigneur deſcendue du pied de ſon trône, (*g*) qui fit cette terrible exécution. Il le dépeint comme un guerrier armé de toutes pieces, qui ſaute au milieu de ce pays deſtiné au carnage, & qui tient en main un glaive perçant & éguiſé, avec lequel il remplit tout de ſang & de meurtres. Il eſt d'une taille ſi prodigieuſe, qu'ayant les pieds ſur la terre, ſa tête s'éleve juſqu'aux nues. Telle étoit l'idée des Hébreux ſur l'Ange

---

(*a*) *Vide Henrici Bromel. Diſſert. de Angelo exterminatore.* = (*b*) *Ligfoot. Hor. Hebr. in Joan.* XII. 31. = (*c*) *Geneſ.* L. 24. = (*d*) *Plato in Phædone.* = (*e*) *Tertull. lib. de anima, c.* 53. = (*f*) *Exod.* 21. 4. XII. 12. 23. 29. = (*g*) *Sap.* XVIII. 14. 15. 16.

exterminateur. Tel fut, ſelon eux, l'exécuteur de la vengeance du Seigneur, contre l'armée de Sennachérib.

Lors donc que l'Ecriture nous dit, que l'Ange exterminateur mit à mort l'armée de Sennachérib, elle ne prétend pas nous déſigner un genre de mort en particulier. Elle ſemble au contraire nous marquer en général toutes les manieres dont un homme peut mourir. Soit qu'il meure par la peſte, ou par la maladie, ou par l'épée, c'eſt toujours l'Ange de mort qui lui ôte la vie. Que les Aſſyriens ſe ſoient tués l'un l'autre dans l'obſcurité de la nuit; ou qu'ils aient été étouffés par le tonnerre, ou brûlés par le feu du Ciel, ou détruits par la foudre, ou précipités dans les rochers, ou tués par des plaies & des bleſſures intérieures; c'eſt l'Ange exrerminateur qui les mit à mort. Ainſi on concilie tous les paſſages où l'Ecriture nous parle de cette terrible défaite: ainſi on accorde tous les ſentiments des Commentateurs, qui paroiſſent ſi éloignés les uns des autres.

Il n'y a que l'opinion des Rabbins qui nous paroît incompatible avec l'Ecriture. Que les corps des Aſſyriens aient été réduits en cendres, ſans endommager leurs vêtements, en ſorte que les Hébreux n'aient eu qu'à ſecouer leurs habits, pour en faire tomber la chair calcinée, & réduite en cendres; c'eſt ce qui me paroît oppoſé aux paſſages que nous avons rapportés. C'eſt vouloir mal-à-propos multiplier les miracles ſans aucune néceſſité. Iſaïe marque trop expreſſément qu'un grand nombre de dépouilles & d'habits ne ſerviront qu'à entretenir les flammes, & ſeront jettés au feu, parce qu'ils ſeront criblés de coups & ſouillés de ſang. Il marque trop clairement une tempête, une terreur panique répandue dans cette armée, & chaque ſoldat armé contre ſon compagnon, pour le tuer, ſans le connoître, au milieu des ténebres. Enfin la foudre, le feu du Ciel, le tonnerre peuvent tuer le corps, ſans endommager l'habit, & même ſans faire au corps aucune bleſſure ſenſible; mais pour cela ils ne le réduiront pas en cendres, de la maniere dont l'entendent les Docteurs Hébreux.

IV. En quel lieu l'armée de Sennachérib fut frappée & exterminée.

Il y a encore une choſe à examiner ſur cette matiere; c'eſt le lieu où arriva cette fameuſe défaite des troupes de Sennachérib. La plupart des Juifs & des Commentateurs Chrétiens, croient que ce fut au ſiege de Jéruſalem, formé par Rabſacès, dans la vallée de Joſaphat, & dans celle de Thopheth ou de Hinnon, à l'orient & au midi de Jéruſalem. Iſaïe ſemble dire que ce fut à Thopheth: (*a*) *Præparata eſt ab heri Thopheth, à Rege præparata, profunda & dilatata.* On fait application de ces paroles de Joël, au même événement: (*b*) *J'aſſemblerai toutes les nations, & je les conduirai dans la vallée de Joſaphat. C'eſt-là où j'entrerai en jugement avec eux touchant Iſraël mon peuple, qu'ils ont diſperſé parmi les nations..... Que tous les peuples s'élevent, & qu'ils viennent dans la*

(*a*) *Iſai.* xxx. 33. = (*b*) *Joel.* iii. 2. 12.

vallée de Joſaphat. C'eſt-là où je maſſeierai pour les juger tous. Mais il eſt plus vraiſemblable que ces paroles de Joël ſe rapportent à un événement poſtérieur. Enfin on prétend que les Juifs s'étant levés le lendemain du ſiege, virent tous les Aſſyriens morts au pied de leurs murailles ; en ſorte qu'ils n'eurent qu'à ſortir & dépouiller les morts.

Mais nous tenons pour indubitable que ni Sennachérib, ni Rabſacés, ne formerent jamais le ſiege de Jéruſalem. Lorſque Rabſacès vint contre cette ville, avec ordre de la ſommer de la part de ſon Roi, il étoit accompagné de quelques troupes : (*a*) mais il n'aſſiégea point la ville. Ces troupes s'en retournerent dès le lendemain joindre le gros de l'armée, qu'elles avoient laiſſée devant Lachis. Cependant Sennachérib avoit abandonné le ſiege de cette place, pour s'attacher à celui de Lebna, qui n'en étoit pas loin. Ce fut-là qu'il apprit la nouvelle de la marche de Tharaca, roi de Chus, & qu'il prit auſſi-tôt la réſolution de marcher contre lui. Mais avant de partir, il envoya des lettres inſolentes à Ezéchias, le menaçant de prendre Jéruſalem à ſon retour, & de le traiter en toute rigueur. Ce fut alors qu'Iſaïe déclara d'une maniere plus préciſe, que Sennachérib n'aſſiégeroit point Jéruſalem, qu'il ne l'environneroit point de terraſſes, qu'il ne lanceroit pas même contr'elle une fleche, qu'il n'y entreroit jamais, & qu'il s'en retourneroit par le même chemin par lequel il étoit venu. En effet, la même nuit, c'eſt-à-dire, le troiſieme ou quatrieme jour après ſon départ de devant Lebna, pour marcher contre Tharaca, l'Ange du Seigneur lui fit mourir cent quatre-vingt-cinq mille hommes de ſon armée : (*b*) ce qui l'obligea de s'en retourner précipitamment à Ninive. Ce fut donc ſur le chemin de l'Egypte, & non auprès de Jéruſalem, qu'arriva cette défaite.

Iſaïe le marque aſſez clairement, lorſqu'il dit de la part du Seigneur : (*c*) *Mon peuple, qui demeurez à Sion, ne craignez point l'Aſſyrien. Il vous frappera avec ſa verge, & il levera le bâton ſur vous dans le chemin qui conduit en Egypte : mais bien-tôt ma colere s'allumera, & mon indignation éclatera contre leurs crimes. Le Seigneur des armées ſuſcitera contr'eux des fléaux, & il les frappera comme il frappa Madian au rocher d'Oreb, & comme il frappa la mer par la verge de Moyſe ; ainſi il les frappera dans le chemin de l'Egypte.*

V. La défaite de l'armée de Sennachérib ſuivit-elle immédiatement la prédiction d'Iſaïe ?

Enfin on demande s'il eſt bien certain que cette défaite arriva dans la nuit même qui ſuivit la prédiction d'Iſaïe, & s'il faut abſolument rejetter le ſentiment de ceux qui prétendent qu'elle n'arriva que deux ou trois ans après cette prédiction. Pour en juger, il faut conſulter & comparer les trois Textes où il eſt parlé de l'expédition de Sennachérib & de ſa

(*a*) 4. *Reg.* XVIII. 17. *Miſit rex Aſſyriorum Tharthan & Rabſaris & Rabſacen, cum manu valida, Jeruſalem.* = (*b*) *Vide* 4. *Reg.* XIX. 8. 9.... 20.... 35. = (*c*) *Iſai.* X. 24. 25. 26.

défaite. Le Texte du IV. Livre des Rois nous apprend (*a*) qu'en la quatorzieme année du regne d'Ezéchias, Sennachérib vint attaquer toutes les villes fortes de Juda, & les prit. Il ajoute qu'Ezéchias envoya des Ambaſſadeurs vers Sennachérib à Lachis, ville de Juda, pour le prier de ſe retirer, en conſentant de lui payer le tribut qu'il exigeroit ; que Sennachérib exigea trois cents talents d'argent, & trente talents d'or ; qu'Ezéchias ſatisfit à ſa demande ; que Sennachérib, au lieu de ſe retirer, envoya de Lachis à Jéruſalem, Rabſacès & deux autres officiers avec un corps de troupes, pour demander à parler au Roi ; qu'Ezéchias envoya vers eux trois de ſes officiers ; qu'alors Rabſacès commença d'inſulter à la confiance d'Ezéchias ; qu'il demanda ſi Ezéchias avoit mis ſon eſpérance dans le ſecours du Roi d'Egypte ; qu'il compara l'Egypte & ſon Roi à un roſeau caſſé : (*b*) *An ſperas in baculo arundineo atque confracto Ægypto?... ſic eſt Pharao rex Ægypti* : qu'il demanda ſi les Juifs mettoient leur confiance dans le ſecours de leur Dieu ; qu'il entreprit de leur perſuader de ne pas eſpérer plus de leur Dieu que de l'Egypte ; que les officiers d'Ezéchias le ſupplierent de leur parler en Syriaque, afin que les Juifs ne puſſent l'entendre ; que Rabſacès continuant de s'exprimer en langue Judaïque, parla encore avec plus d'inſolence, & ſe retira ; que les officiers d'Ezéchias rapporterent à ce Prince les paroles de Rabſacès ; qu'Ezéchias, conſterné des blaſphêmes de Rabſacès, envoya vers Iſaïe ; qu'Iſaïe répondit aux officiers de ce Prince, qu'il ne devoit point ſe laiſſer abattre par la crainte ; que le Seigneur alloit envoyer à Sennachérib un eſprit différent de celui dont il étoit alors animé ; que ce Prince apprendroit une nouvelle qui lui feroit changer de deſſein : & qu'enfin il s'en retourneroit dans ſon pays : (*c*) *Ecce ego immittam ei ſpiritum, & audiet nuntium, & revertetur in terram ſuam.* Le texte ajoute que Rabſacès retournant vers Sennachérib, le trouva qui aſſiégeoit Lebna autre ville de Juda ; qu'enſuite Sennachérib apprit que Tharaca, roi de Chus ou d'Ethiopie s'étoit mis en campagne pour venir le combattre ; qu'alors Sennachérib quittant Lebna pour marcher contre Tharaca, il envoya ſes ambaſſadeurs à Ezéchias avec une lettre, par laquelle il lui reprochoit encore avec inſolence & avec blaſphême, de mettre ſa confiance dans le Dieu d'Iſraël ; qu'Ezéchias ayant lu cette lettre, alla l'expoſer dans le temple devant le Seigneur, à qui il adreſſa ſa priere ; qu'alors Iſaïe envoya dire à Ezéchias que le Seigneur avoit entendu la priere qu'il lui avoit adreſſée ; qu'offenſé par les inſultes de Sennachérib, il alloit le traiter comme une bête furieuſe à qui on met un cercle au nez, & un mors à la bouche, & qu'il le feroit retourner par le chemin par lequel il étoit venu : (*d*) *Iſte eſt ſermo quem locutus eſt Dominus de eo:..... Inſaniſti in me:...*

(*a*) 4. *Reg.* XVIII. 13. *& ſeqq.* = (*b*) *Ibid.* ℣. 21. = (*c*) 4. *Reg.* XIX. 7. = (*d*) *Ibid.* ℣. 21. *& 28.*

Ponam

Ponam itaque circulum in naribus tuis, & chamum in labiis tuis, & reducam te in viam per quam veniſti: que Sennachérib n'entreroit point dans Jéruſalem, qu'il ne tireroit pas même des fleches contre ſes murailles, mais qu'il retourneroit par le même chemin par lequel il étoit venu : (*a*) *Per viam quâ venit, revertetur.* Et auſſi-tôt le Texte ſacré ajoute : (*b*) Et il arriva que dans cette nuit-là, *in nocte illâ*, l'Ange du Seigneur vint dans le camp des Aſſyriens, & y tua cent quatre-vingt-cinq mille hommes ; & Sennachérib roi des Aſſyriens, s'étant levé au point du jour, vit tous ces corps morts, & s'en retourna auſſi-tôt. Ce texte paroît donc donner aſſez à entendre que la défaite de Sennachérib arriva dans la nuit même qui ſuivit la prédiction d'Iſaïe, & tandis que Sennachérib marchoit contre Tharaca roi d'Ethiopie : *In nocte illâ.*

Il eſt vrai que dans la langue ſainte l'expreſſion, *En ce temps-là*, *En ce jour-là*, ſe prend quelquefois indéfiniment, & ſans égard à ce qui précede : & ceux qui prétendent qu'il y eut un intervalle de deux ou trois années entre la prédiction d'Iſaïe & la défaite de Sennachérib, ſoutiennent qu'il faut prendre ici en ce ſens l'expreſſion du Texte ſacré : *En cette nuit-là*, c'eſt-à-dire, ſelon eux, non pas en cette nuit qui ſuivit la prédiction d'Iſaïe, mais en cette nuit en laquelle arriva l'accompliſſement de cette prédiction. Mais voyons ſi les deux autres Textes nous obligeront à mettre un long intervalle entre la prédiction & ſon accompliſſement.

Le texte du II. Livre des Paralipomenes nous dit (*c*) que ſous le regne d'Ezéchias, Sennachérib vint en Judée, & qu'il en aſſiégea les places les plus fortes ; qu'Ezéchias voyant que tout l'effort de la guerre alloit tomber ſur Jéruſalem, tint conſeil avec ſes officiers, aſſembla ſes troupes, fit rétablir les remparts, & exhorta tout le peuple à mettre ſa confiance dans le ſecours du Seigneur ; qu'enſuite Sennachérib aſſiégeant Lachis, envoya quelques Officiers à Jéruſalem vers Ezéchias, à qui ils adreſſerent le diſcours dont nous avons rapporté le précis ; qu'il écrivit auſſi une lettre pleine de blaſphêmes contre le Seigneur le Dieu d'Iſraël ; qu'Ezéchias & Iſaïe oppoſerent leurs prieres à ces blaſphêmes ; & qu'enfin le Seigneur envoya un Ange qui tua tout ce qu'il y avoit de gens forts & portant armes dans l'armée du roi des Aſſyriens, & le chef même qui les commandoit, & que Sennachérib s'en retourna avec ignominie en ſon pays. Ce récit eſt beaucoup plus abrégé & plus concis que celui du IV. Livre des Rois : mais ſi nous n'y trouvons rien qui marque une liaiſon intime & immédiate entre la prédiction & l'événement, nous n'y trouvons rien non plus qui nous oblige à mettre entre la prédiction & l'événement un long intervalle.

Enfin le texte d'Iſaïe eſt preſque tout ſemblable à celui du IV. Livre des Rois : nous y trouvons (*d*) qu'en la quatorzieme année du regne

(*a*) *Ibid.* ℣. 33. = (*b*) *Ibid.* ℣. 35. 36. = (*c*) 2. *Par.* XXXII. 9. *& ſeqq.* = (*d*) *Iſai.* XXXVI. 1. *& ſeqq.*

d'Ezéchias, Sennachérib vint aſſiéger toutes les villes fortes de Juda, & les prit; qu'étant devant Lachis, il envoya à Jéruſalem Rabſacès avec un corps de troupes; que Rabſacès inſulta à la confiance d'Ezéchias; qu'il lui reprocha d'eſpérer dans le ſecours de l'Egypte; qu'il compara l'Egypte & ſon roi à un roſeau caſſé qui perce la main de celui qui s'appuye deſſus: (a) *Ecce confidis ſuper baculum arundineum confractum iſtum, ſuper Ægyptum:.... ſic Pharao Rex Ægypti*: qu'enfin il continua de parler avec beaucoup d'inſolence; que les Officiers d'Ezéchias rapporterent à ce Prince les paroles de Rabſacès; qu'Ezéchias envoya ſes Officiers vers Iſaïe; qu'Iſaïe répondit que le Seigneur alloit envoyer à Sennachérib un autre eſprit, que ce Prince alloit apprendre une nouvelle, & qu'il retourneroit en ſon pays: (b) *Ecce ego dabo ei ſpiritum, & audiet nuntium, & revertetur ad terram ſuam*: que Rabſacès étant retourné vers Sennachérib, le trouva devant Lebna; qu'enſuite Sennachérib apprit que Tharaca roi de Chus ou d'Ethiopie marchoit contre lui; qu'ayant reçu cette nouvelle, il envoya à Ezéchias une lettre pleine d'orgueil & de blaſphêmes; qu'Ezéchias ayant lu cette lettre, alla l'expoſer dans le Temple devant le Seigneur à qui il adreſſa ſa priere: qu'Iſaïe envoya dire à Ezéchias que le Seigneur avoit entendu ſa priere; qu'irrité par les blaſphêmes de Sennachérib, il alloit lui mettre un cercle aux narines & un mors à la bouche, & le ramener par le même chemin par lequel il étoit venu: (c) *Hoc eſt verbum quod locutus eſt Dominus ſuper eum:.... Cùm fureres adversùm me, ſuperbia tua aſcendit in aures meas: ponam ergo circulum in naribus tuis, & frænum in labiis tuis, & reducam te in viam per quam veniſti*: que Sennachérib n'entreroit point dans Jéruſalem, qu'il n'y jetteroit pas même de fleches; mais qu'il retourneroit par le chemin par lequel il étoit venu: (d) *In via quâ venit, per eam revertetur.* Et auſſi-tôt le Texte ſacré ajoute: (e) Or l'Ange du Seigneur ſortit contre lui, & frappa cent quatre-vingt-cinq mille hommes dans le camp des Aſſyriens; & de grand matin quand on fut levé, on trouva le camp plein de ces corps morts; & Sennachérib partit & s'en retourna dans ſon royaume. Il eſt vrai que le Texte ſacré ne dit point ici que cela ſoit arrivé dans la nuit même qui ſuivit la prédiction d'Iſaïe: mais auſſi il ne marque point qu'il y ait eu un long intervalle entre la prédiction & l'accompliſſement.

VI. Suite de la même queſtion. Explication d'une parole d'Iſaïe touchant le ſigne que le Seigneur promet à Ezéchias en lui annonçant la défaite de Sennachérib.

Sur quoi donc ſe fondent ceux qui prétendent ſoutenir ce long intervalle? ſur deux prophéties d'Iſaïe: l'une du Chap. XX. du Livre de ce Prophete; l'autre qui fait partie de cette prophétie même qu'Iſaïe prononça à l'occaſion de la lettre impie de Sennachérib. Au Chap. XX. d'Iſaïe, il eſt dit (f) qu'en l'année où Tharthan envoyé par Sargon roi des Aſſyriens, vint à Azot ville des Philiſtins, l'aſſiégea, & la prit, le Sei-

(a) *Ibid.* ℣. 6. = (b) *Iſai.* XXXVII. 7. = (c) *Ibid.* ℣. 22. & 29. = (d) *Ibid.* ℣. 34. = (e) *Ibid.* ℣. 36. 37. = (f) *Iſai.* XX. 1. & *ſeqq.*

gneur parla à Iſaïe, pour lui annoncer ce qui devoit arriver dans peu à l'Egypte & à l'Ethiopie. Le nom de *Tharthan* eſt celui de l'un des deux officiers que Sennachérib envoya à Jéruſalem avec Rabſacès; (*a*) ce qui donne lieu de croire que *Sargon*, dont il eſt parlé dans cet endroit, eſt Sennachérib même; & qu'ainſi cette prophétie eſt du temps où Sennachérib étoit en Judée. Il eſt donc dit qu'alors le Seigneur ordonna à Iſaïe de marcher ſans habit & ſans ſouliers, & déclara que c'étoit un ſigne de ce qui devoit arriver à l'Egypte & à l'Ethiopie trois ans après (ou durant trois ans,) lorſque le Roi des Aſſyriens emmeneroit d'Egypte & d'Ethiopie une multitude de captifs qui n'auroient ni habits ni ſouliers. Or comme l'on voit que Sennachérib partit de Lebna pour marcher contre Tharaca roi d'Ethiopie, on en conclut que ce fut alors qu'il pénétra dans l'Ethiopie & dans l'Egypte, & y fit cette multitude de captifs; & qu'ainſi ſa défaite annoncée lorſqu'il marchoit contre Tharaca roi d'Ethiopie, n'arriva que deux ou trois ans après, lorſqu'il revint de l'Egypte & de l'Ethiopie. De-là on prétend tirer l'interprétation d'une parole qu'Iſaïe adreſſa à Ezéchias, en lui annonçant la défaite de Sennachérib: & c'eſt la ſeconde prophétie ſur laquelle on prétend ſe fonder pour mettre un intervalle aſſez long entre la prédiction d'Iſaïe & ſon accompliſſement.

Il eſt remarqué dans le Livre d'Iſaïe & dans le IV. Livre des Rois, qu'Iſaïe après avoir adreſſé ces mots à Sennachérib de la part du Seigneur: (*b*) Tu m'as attaqué par ton inſolence, & le bruit de ton orgueil eſt monté juſqu'à mes oreilles: je te mettrai donc un cercle au nez, & un mors à la bouche, & je te ferai retourner par le même chemin par lequel tu es venu: il ajouta: Mais pour vous, ô Ezéchias! voici le ſigne qui vous ſera donné: Mangez cette année ce que vous pourrez trouver; la ſeconde année, mangez ce qui naîtra de ſoi-même: mais pour la troiſieme année, ſemez, & recueillez; plantez des vignes, & mangez-en le fruit. *Tibi autem, Ezechia, hoc erit ſignum: Comede hoc anno quæ repereris; in ſecundo autem anno, quæ ſponte naſcuntur: porrò in tertio anno, ſeminate, & metite; plantate vineas, & comedite fructum earum.* Quelques-uns croient que ces trois années dont parle ici Iſaïe, ſont celles dont le même Prophete parle au Chap. XX. & qu'ainſi le ſens de cette parole eſt celui-ci: Mais pour vous, ô Ezéchias! dit le Seigneur, voici le ſigne que vous aurez de la vérité de mes paroles, & de la certitude de la promeſſe que je vous fais d'obliger Sennachérib à s'en retourner par le même chemin par lequel il eſt venu: Sennachérib s'eſt mis en marche contre Tharaca roi d'Ethiopie; ainſi la Judée va être libre, & vous pourrez manger ce que vous trouverez dans la campagne: le temps des ſemailles eſt paſſé, & dans l'année ſuivante vous ſerez encore obligé de manger ce que la

(*a*) 4. *Reg.* XVIII. 17. = (*b*) 4. *Reg.* XIX. 28. 29. *Iſai.* XXXVII. 29. 30.

terre produira d'elle-même ; mais vous pourrez le manger en liberté ; parce que Sennachérib ſera encore occupé dans l'Egypte : enfin dans la troiſieme année Sennachérib reviendra ; mais il ſera obligé de ſe retirer promptement, & de retourner dans ſon royaume ; & alors vous ſémerez, & vous moiſſonnerez dans une pleine liberté.

Mais il y a d'abord ſur cela une difficulté : c'eſt que ſi Sennachérib ne dût revenir que dans la troiſieme année, les Juifs ont donc pu ſemer dès la ſeconde année ; cependant Iſaïe ne leur promet la liberté de ſemer que dans la troiſieme : *In tertio anno ſeminate.* Quelques-uns ſemblent avoir voulu éviter cet inconvénient en donnant à cette parole d'Iſaïe un autre ſens, & l'expliquant ainſi : Vous mangerez dans cette premiere année ce que vous trouverez, ce qui aura échappé aux ravages de l'ennemi. Dans la ſeconde année, vous mangerez ce qui naîtra de ſoi-même, parce que ce ſera une année ſabbatique, où la terre, ſelon la Loi, doit ſe repoſer. Mais après cela, vous n'aurez qu'à ſemer & planter hardiment pour la troiſieme année, comme ſi vous étiez en pleine paix, parce que Sennachérib ſera à peine de retour en Judée, que ſa fuite précipitée vous laiſſera toute liberté de faire la moiſſon & la vendange. Sur quoi l'on peut encore obſerver que cette interprétation eſt vicieuſe : car le Prophete ne dit pas : Vous ſemerez pour la troiſieme année ; mais, Vous ſemerez dans la troiſieme année : *In tertio anno ſeminate.* D'ailleurs, en quelle année placera-t-on la défaite de Sennachérib ? Sera-ce en l'année 710 avant l'Ere Chrétienne Vulgaire, comme on le penſe communément ? Mais l'année précédente, qui étoit l'année 711, n'étoit point une année ſabbatique : la ſabbatique la plus proche de la défaite de Sennachérib eſt celle de l'année 709, c'eſt-à-dire, de l'année qui ſuivit celle de la défaite de Sennachérib.

De plus on prétend que Sennachérib n'entra dans l'Egypte qu'après avoir défait Tharaca roi d'Ethiopie ; mais on a vu qu'avant même que Tharaca marchât contre Sennachérib, Rabſacès, au nom de Sennachérib, parloit déjà de l'Egypte & de ſon roi comme d'un roſeau briſé ſur lequel Ezéchias avoit en vain voulu s'appuyer : *An ſperas in baculo arundineo atque confracto Ægypto* ? Il paroît donc que l'expédition de Sennachérib ſur l'Egypte eſt antérieure à l'entrepriſe de Tharaca contre Sennachérib ; qu'ainſi les trois années qui regardent l'expédition de Sennachérib ſur l'Egypte, ſont antérieures à l'entrepriſe de Tharaca ; qu'ainſi elles ſont différentes de celles dont Iſaïe parle en annonçant la défaite de Sennachérib lorſqu'il marchoit contre Tharaca ; & qu'enfin il n'y a aucun intervalle à mettre entre la prédiction d'Iſaïe & ſon accompliſſement.

C'eſt auſſi ce qui ſe prouve par ce que dit Iſaïe de ces trois années mêmes dont il parle en annonçant le ſigne que Dieu vouloit donner à Ezéchias. Car de l'expreſſion même d'Iſaïe, il réſulte que la ſeconde de ces trois années devoit être une année dans laquelle on ne pourroit

pas ſemer : circonſtance qui caractériſe évidemment ici une année ſabbatique. En effet puiſque dans cette année on devoit avoir la liberté de manger tout ce que la terre produiroit d'elle-même, le pays devoit donc être alors délivré de Sennachérib ; & s'il étoit délivré de Sennachérib, pourquoi n'y ſemoit-on pas ? ſinon parce que c'étoit une année dans laquelle, ſelon la Loi, il n'étoit pas permis de ſemer. Ainſi l'année qui ſuivit la prédiction d'Iſaïe, étoit une année ſabbatique ; & nous venons d'obſerver que la ſabbatique la plus proche de la défaite de Sennachérib, eſt celle-là même qui ſuivit l'année de la défaite de Sennachérib. La défaite de Sennachérib arriva donc dans l'année même de la prédiction d'Iſaïe, ou plutôt la nuit même qui ſuivit le jour de la prédiction d'Iſaïe : *In nocte illâ.*

Et alors voici de quelle maniere on explique la promeſſe que le Seigneur fait à Ezéchias par la bouche d'Iſaïe : Mais pour vous, ô Ezéchias, voici le ſigne qui vous ſera donné de l'affection que j'ai pour vous & pour mon peuple : *Tibi autem, Ezechia, hoc erit ſignum.* Vous allez être délivrés de Sennachérib ; & vous aurez la liberté de manger dans le reſte de cette année ce que vous trouverez, & qui aura échappé au ravage de l'ennemi : *Comede hoc anno quæ repereris* : dans l'année ſuivante vous pourrez encore vous nourrir librement de tous les fruits de la terre ; mais vous n'aurez que ce que la terre produira d'elle même, parce que ce ſera une année ſabbatique ; & que cette ſabbatique commençant au temps des ſemailles, vous ne pourrez rien ſemer dans cette année ; vous n'aurez donc dans cette année que ce qui naîtra de ſoi-même : *In ſecundo autem anno quæ ſponte naſcuntur.* Mais dans la troiſieme année vous commencerez de jouir de tous les avantages de votre délivrance ; alors vous ſémerez & vous moiſſonnerez, vous planterez des vignes & vous en mangerez le fruit : *Porrò in tertio anno, ſeminate & metite ; plantate vineas, & comedite fructum earum.* Alors tout ce qui reſtera de la maiſon de Juda, jettera des racines en bas, & pouſſera ſon fruit en haut. Ceux qui auront échappé à l'épée des Aſſyriens, peupleront les villes & les campagnes ; & en peu de temps ce peuple affligé & opprimé deviendra comme un grand arbre qui jette de profondes racines en terre, & dont les branches ſont chargées de fruit : *Et quodcumque reliquum fuerit de domo Juda, mittet radicem deorsùm, & faciet fructum ſursùm.* Il ſortira de Jéruſalem quelques reſtes ; & il y en aura de la montagne de Sion qui échapperont, & qui ſeront comme la ſemence d'un peuple nouveau : c'eſt ce que fera le zele du Seigneur qui eſt le Dieu des armées ; c'eſt ce que fera l'amour qu'il a pour ſon peuple : *Zelus Domini exercituum faciet hoc.* Voici donc ce que le Seigneur dit touchant le roi des Aſſyriens : Il n'entrera point dans cette ville ; il ne tirera point de fleches contre ſes murailles : mais il retournera par le même chemin par lequel il eſt venu. Je protégerai cette ville, & je la ſauverai à cauſe de moi, & à cauſe de David mon ſerviteur : *Protegámque urbem hanc, & ſalvabo eam propter me &*

propter David ſervum meum. Ainſi parla le Seigneur par la bouche d'Iſaïe, lorſqu'Ezéchias lui eut adreſſé ſa priere, & lui eut préſenté la lettre impie que Sennachérib lui avoit envoyée en partant de devant Lebna pour marcher contre Tharaca roi d'Ethiopie. Et dans cette nuit-là même, *in nocte illâ*, dans la nuit qui ſuivit la prédiction d'Iſaïe, l'Ange du Seigneur vint dans le camp des Aſſyriens, & y tua cent quatre-vingt-cinq mille hommes; & Sennachérib, s'étant levé au point du jour, vit tous ces corps morts, & s'en retourna auſſi-tôt dans ſon royaume.

CHRONOLOGIE SABBATIQUE,

Servant à déterminer l'époque de la défaite de Sennachérib, & autres événements de l'Hiſtoire Sainte.

Av. l'Ere Chr. Vulg.	
1444	Joſué acheve le partage des terres : de-là commencent à ſe compter les années Sabbatiques & Jubilaires.
1437	I. Sabbatique.
1395	VII. Sabbatique. I. Jubilaire.
1003	LXIII. Sabbatique. IX. Jubilaire. Elle eſt célebre par la Dédicace du Temple de Salomon, qui fut exprès remiſe à cette année. 3. *Reg.* VIII. 1.
968	LXVIII. Sabbatique. Elle fut la premiere depuis le Schiſme des dix Tribus, qui doit être arrivé vers l'année 975 qui étoit elle-même Sabbatique. Nous examinerons ce point dans la *Diſſertation ſur les 390 ans dont il eſt parlé au Chap. IV. d'Ezéchiel.* Cette Diſſertation ſe trouvera à la tête de ce Prophete.
709	CV. Sabbatique. XV. Jubilaire. Elle eſt célebre par la défaite de Sennachérib, qui doit être de l'année précédente, comme nous venons de le montrer. 4. *Reg.* XIX. 29. *Iſai.* XXXVII. 30.
590	CXXII. Sabbatique. Elle tombe en la premiere des trois années du dernier Siege de Jéruſalem par Nabuchodonoſor. *Jerem.* XXXIV. 14. *& ſeqq.*
163	CLXXXIII. Sabbatique. Elle tombe en l'année du Siege de Jéruſalem par Antiochus Eupator. 1. *Macch.* VI. 49. *&* 53.
135	CLXXXVII. Sabbatique. Elle tombe en l'année de la mort du Pontife Simon Maccabée, *Joſ. Ant. l.* XIII. *c.* 14. On peut ſe rappeller ce qui a été dit ſur cela dans la *Diſſertation ſur la ſeconde partie du III. Age*, à la tête du Livre des Juges.
37	CCI. Sabbatique. Elle tombe en l'année de la priſe de Jéruſalem par Hérode. *Joſ. Ant. l.* XIV. *c.* 28.

DISSERTATION
SUR
LA RÉTROGRADATION
DE L'OMBRE DU SOLEIL,
ſur l'Horloge d'Achaz. (*a*)

I. Objet de cette Diſſertation.

LE prodige qui arriva ſous Ezéchias, & qui fait le ſujet de cette Diſſertation, n'eſt pas une ſimple action miraculeuſe, dont il ſuffiſe d'établir la vérité contre les objections de l'impie & de l'incrédule; c'eſt une merveille compoſée en quelque ſorte de divers miracles, ſur leſquels il faut, s'il eſt poſſible, ſatisfaire la louable curioſité du fidele, inſtruire ſa foi & ſa religion, & contenter les eſprits philoſophes, en expliquant la maniere dont la choſe eſt arrivée. Nous examinerons donc ici le ſens du Texte; les divers ſentiments de ceux qui ont voulu l'expliquer; en quoi conſiſte préciſément le prodige; s'il fut univerſel dans tout le monde, ou s'il ſe termina à la Terre-Sainte; ſi le Soleil retourna véritablement en arriere, ou ſi ſon ombre ſeule parut rétrograder ſur le cadran; ſi la rétrogradation ſe fit ſubitement, ou avec lenteur; enfin nous examinerons l'origine des horloges.

II. Textes où ſe trouve marqué le prodige qui fait le ſujet de cette Diſſertation. Divers ſentiments des Interpretes ſur le ſens de ces Textes.

Le Roi Ezéchias étant tombé dangereuſement malade, Iſaïe vint lui annoncer de la part de Dieu qu'il guériroit, & que dans trois jours il ſeroit en état de monter au Temple. » Et quel ſigne me donnez-vous » pour aſſurance de votre parole? dit Ezéchias. Voulez-vous, répon- » dit Iſaïe, que l'ombre du Soleil s'avance de dix lignes, ou qu'elle re- » cule d'autant? Le Roi dit: Il eſt aiſé que l'ombre s'avance de dix » lignes: mais faites qu'elle remonte d'autant. Auſſi-tôt le Prophete » s'étant mis en prieres, on vit l'ombre qui avoit déjà paſſé dix lignes, » retourner en arriere d'un pareil nombre de lignes ſur l'horloge d'A- » chaz. » Voilà ce qui eſt porté dans le quatrieme Livre des Rois. (*b*) Les Paralipomenes (*c*) ne font qu'indiquer le prodige, ſans entrer dans un récit circonſtancié. Iſaïe (*d*) le raconte auſſi; mais au lieu que

(*a*) Le fond de cette Diſſertation eſt de Dom Calmet. = (*b*) 4. *Reg.* xx. 8. *& ſeqq.* = (*c*) 2. *Par.* xxxii. 24. = (*d*) *Iſai.* xxxviii. 7. 8.

le quatrieme Livre des Rois ne parle que de l'ombre qui remonta, le Prophete exprime très-clairement que le Soleil retourna en arriere : *Et reversus est Sol decem lineis, per gradus quos descenderat.* La Version Vulgate de la Prophétie d'Isaïe & du IV. Livre des Rois marque l'*horloge d'Achaz*. Mais le Texte Hébreu & la Version des Septante ne parle que des *degrés d'Achaz*. (*a*) Saint Jérôme avoue qu'il a suivi Symmaque (*b*) en traduisant par *horloge*, & par *lignes*, ce que le Texte appelle des *degrés*, ou des *montées*. Le Paraphraste Jonathan le rend par, *une pierre d'heures*, une pierre qui marque les heures. (*c*)

Les Interpretes sont assez partagés sur la maniere dont étoit composée cette horloge d'Achaz. Saint Jérôme (*d*) semble croire que c'étoit une montée disposée avec art, sur laquelle l'ombre du Soleil marquoit les heures, à mesure qu'il s'avancoit : *Sive ita extructi erant gradus arte mechanicâ, ut per singulos umbra descendens, horarum spatia terminaret.* Saint Cyrille d'Alexandrie (*e*) l'a conçu de même, comme un escalier qu'Achaz pere d'Ezéchias avoit fait dresser avec tant d'art & de proportion, que par l'ombre des marches, il désignoit les heures, & le cours du Soleil. C'est ainsi que l'entendent la plupart des nouveaux Interpretes. (*f*) Il y en a même qui croient que le Roi Ezéchias pouvoit voir de sa chambre & de son lit ces degrés, & qu'il fut témoin du retour de l'ombre du Soleil en arriere.

D'autres veulent que ç'ait été un véritable Cadran, ou une montre solaire, telles que ces premieres montres, qui furent en usage dans la Grece & dans l'Italie, & que les Anciens nous décrivent comme une colonne dressée au milieu d'un espace libre, sur lequel on marquoit différentes lignes. L'ombre de la colonne tombant successivement sur ces lignes, désignoit les heures du jour. Comme la plus ancienne maniere de diviser les heures, n'en comptoit que douze en chaque jour, ces heures étoient nécessairement inégales, à cause de l'inégalité du jour en chaque saison ; ainsi les lignes du cadran devoient être en grand nombre, non seulement pour la subdivision des heures, mais aussi pour marquer leur inégalité, & la différence qui se trouvoit entr'elles en chaque saison. D'où vient qu'on ne peut fixer le nombre des lignes de l'horloge d'Achaz, ni par conséquent la durée de la rétrogradation. Il y en a qui ne mettent que douze lignes ; d'autres en mettent vingt-quatre ; d'autres (*g*) vingt-huit ; d'autres beaucoup plus.

Grotius la décrit ainsi après le Rabbin Elie Chomer. C'étoit un demi-rond sphérique concave, au milieu duquel étoit un globe, dont l'om-

(*a*) מעלות 70. ἀναβαθμοί. *Gradus.* = (*b*) *Hieron. in Isai.* XXXVIII. *col.* 294. *nov. edit.* = (*c*) אבן שעה = (*d*) *Idem ibidem.* = (*e*) *Cyrill. Alex. in Isai. l.* 3. *t.* 4. *p.* 496. Φασὶ δὲ ὅτι Ἀχὰζ ὁ Ἐζεχίου πατὴρ ὡς ἐκ μηχανῆς τινος καὶ τέχνης ἐν τῷ ἰδίῳ οἴκῳ ἀναβαθμοὺς τινὰς γενέσθαι παρεσκευάσεν, οἷον ὡρολογοῦντας, καὶ τὸν τοῦ Ἡλίου δρόμον ἐκμετρεῖν εἰωθότας, τῇ καταδρομῇ τῆς ἐπ' αὐτοῖς γενομένης σκιάς = (*f*) *Vatab. Pagn. Munst. Malv. Sanct.* = (*g*) *Vide si placet Grot. in hunc locum : & Præadam. parte* 1. *c.* 4.

bre

bre tomboit ſur diverſes lignes, gravées dans la concavité du demi-rond ; ces lignes, étoient, dit-on, au nombre de vingt-huit. C'eſt l'horloge que les Grecs nomment *ſcaphé*, un navire, ou *hemiſphærion*, un demi-rond. Vitruve (*a*) en attribue l'invention à un Chaldéen nommé Béroſe. Nous ferons voir ci-après qu'il y a beaucoup d'apparence, que l'horloge d'Achaz avoit été imitée ſur celles des Chaldéens. Appion ſemble attribuer à Moyſe l'invention d'une horloge à peu près ſemblable, dont on donnera la deſcription ci-après. Les lignes gravées dans la concavité ſphérique de cette montre, ſont aſſez proprement appellées des degrés. Mais de quelque maniere qu'ait été faite cette horloge, ce cadran, ou ces degrés, on convient qu'ils ſervoient à marquer les heures, & que ce fut dans la rétrogradation de l'ombre ſur cette machine, qu'Iſaïe donna au Roi Ezéchias le ſigne de ſa guériſon future.

III. Deux opinions principales ſur la maniere d'expliquer le prodige. Premiere opinion, de ceux qui ſoutiennent que le Soleil retourna en arriere.

La difficulté conſiſte à ſavoir comment ſe fit cette rétrogradation. Je remarque parmi les Commentateurs Catholiques deux principales manieres d'expliquer ce prodige. Les uns ſoutiennent que le Soleil retourna en arriere ; les autres croient qu'il n'y eut que l'ombre du cadran, qui rétrograda, ſans que le Soleil ait interrompu ſa courſe. Il faut examiner ces deux opinions.

Les Peres, & le plus grand nombre des Interpretes, (*b*) ſuivent le Texte de l'Ecriture à la lettre, ſans ſe mettre en peine des difficultés ou réelles ou prétendues qu'on leur oppoſe. Le fait eſt certain, dit-on ; il eſt miraculeux : pourquoi vouloir l'expliquer d'une maniere phyſique ? Celui qui en eſt l'Auteur, & qui nous l'a révélé, n'eſt-il pas aſſez ſage pour prévenir les inconvénients qu'on objecte, ou aſſez puiſſant pour les ſurmonter ?

L'Ecrivain que l'on cite ſous le nom de ſaint Denys l'Aréopagite, (*c*) a cru que le jour auquel ce prodige arriva, fut beaucoup plus long qu'un jour ordinaire ; S. Grégoire de Nazianze (*d*) l'a cru comme lui : ils étoient donc perſuadés que le Soleil avoit rétrogradé. Saint Jérôme (*e*) veut que cet aſtre ſoit retourné au point de ſon lever, & que ce retour ait figuré le rétabliſſement de la ſanté d'Ezéchias, & en quelque ſorte ſon rajeuniſſement : *Ut quomodò Sol reverteretur ad exordium ſuî, ita Ezechiæ vita ad detextos annos rediret.* Saint Auguſtin, (*f*) & l'Auteur de l'ouvrage intitulé, *Des choſes merveilleuſes de l'Ecriture*, (*g*) ſont dans les mêmes principes. Ce dernier croit que le Soleil rétrograda de dix heures : *Solis in ortum ab occaſu, per decem horas curſum recidivo*

(*a*) *Vitruv. lib. 9. cap. 9.* = (*b*) *Vide ſi placet Sanct. art. 19. Tir. Jun. Piſc. Bertr. Natal. Alex. Diſſert. 8. tom. 2. in vet. Teſt. &c. Procop. Lyran. Hugon. Haimon. Adam. in Iſai. Serar. in Joſue.* = (*c*) *Dionyſ. Areop. Ep. 7. ad Polycarp.* = (*d*) *Greg. Nazianz. orat. 19. in laud. patris, & Elias Cretenſ.* = (*e*) *Hieron. in Iſai. c. 38. col. 294.* = (*f*) *Aug. lib. 21. de Civit. c. 8. Retroverſum maximum ſidus, regnante Ezechiâ.* = (*g*) *Auth. de mirabil. ſacr. Script. l. 2. c. 28.*

Deus tramite retorquet. Cet aſtre étoit prêt à ſe coucher, dit-il un peu après, lorſque Dieu lui commanda de retourner à ſon lever: *Sol in procinctu occaſûs ſui poſitus, in diei initium reducitur.* Théodoret (*a*) ſoutient que toute la terre, tout l'univers s'apperçut de la rétrogradation du Soleil, & que c'eſt ce qui attira à Jéruſalem des ambaſſadeurs du Roi de Babylone, pour s'informer de la cauſe & des circonſtances d'une merveille qui les avoit ſurpris dans leur pays.

On peut dire en faveur de ce ſentiment, qu'outre l'autorité du Texte formel de l'Ecriture, & le ſuffrage des Peres & des Interpretes, il a encore cet avantage d'être très-proportionné aux idées & à la portée du commun des fideles. Le Saint-Eſprit, premier Auteur des Livres ſacrés, a voulu s'y rabaiſſer juſqu'à la capacité des plus ſimples; & lorſqu'il nous détermine clairement à un certain ſens, il ſemble qu'il y a de la témérité d'en chercher un autre, à moins qu'on n'y ſoit comme forcé par des difficultés inſurmontables, ou par des contrariétés avec d'autres paſſages des mêmes Livres. Les inconvénients que l'on releve ici, ſont tous tirés des divers ſyſtêmes de Philoſophie, avec leſquels la rétrogradation du Soleil ne s'accommode pas. Mais il y a ſi peu de fond à faire ſur les ſyſtêmes inventés par les Philoſophes, touchant la diſpoſition des parties de l'univers, par rapport à la terre, qu'il n'eſt pas étonnant que les Peres, & la plupart des Auteurs Eccléſiaſtiques, n'y aient point fait d'attention; & au fond, ſyſtême pour ſyſtême, opinion pour opinion, obſcurité pour obſcurité, il ſemble que tout bien conſidéré, l'idée la plus ſimple, la plus débarraſſée, la plus conforme au Texte de l'Ecriture & aux notions connues, eſt toujours préférable, quand même elle ne ſeroit point exempte de difficultés. Si les ſyſtêmes des Philoſophes nous embarraſſent, qui nous empêche de les abandonner? & quelle obligation avons-nous d'y ajuſter les expreſſions de l'Ecriture? N'eſt-il pas bien plus juſte & plus raiſonnable de conformer la Philophie à la révélation, que la révélation à la Philoſophie: ſur-tout lorſque l'Ecriture eſt claire, & que la Philoſophie n'a que des hypotheſes, ſans certitude réelle, ni préſente & actuelle, puiſque les corps céleſtes, à cauſe de leur éloignement, ſeront toujours inacceſſibles à toute notre diligence, & que la plupart des ſecrets de la nature ſeront toujours impénétrables à toute notre attention? Il faut donc s'en tenir au Texte de l'Ecriture, & à la révélation, malgré les inconvénients qui ſuivent des ſyſtêmes philoſophiques, qui n'ont point d'autre appui, que les apparences, & le raiſonnement humain.

On répond à toutes ces raiſons, que l'Ecriture n'eſt pas faite pour

---

(*a*) *Theodoret. qu.* 52. *in* 4. *Reg.* Τὸ μέσον καλὰ τὴν Ἥλιον θαῦμα εἰς πᾶσαν τὴν οἰκουμένην διέδραμε· πᾶσι γὰρ ἐγένετο γνώριμον ἀναστρέψας ὁ Ἥλιος. *Vide eumdem in Pſal.* XXIX. ℣. 13.

nous enſeigner la Philoſophie, & les ſecrets de la nature; que très-ſouvent elle s'exprime d'une maniere qui ſeroit inexplicable, ſi on ne rappelloit ſes expreſſions aux regles de la raiſon, & aux raiſonnements de la Philoſophie; que parmi les ſyſtêmes des Philoſophes, il y en a de ſi certains & de ſi bien fondés ſur l'expérience, & ſur le rapport des ſens, qu'on ne peut pas plus les révoquer en doute, que les notions les plus claires & les plus certaines de métaphyſique; que l'Auteur de la nature agit toujours par des voies ſimples & naturelles; qu'on ne doit point multiplier les miracles ſans néceſſité, de peur de charger la religion de miracles faux ou incertains; que ces actions ſi merveilleuſes, dont nous parle l'Ecriture, & qui ſont un des principaux fondements de notre créance, ne ſont jamais contre les loix de la nature; qu'on doit, autant qu'on peut, diminuer la répugnance qu'a l'eſprit humain à croire les choſes ſurnaturelles. Vouloir expliquer à la rigueur le texte qui nous parle du retour du Soleil en arriere, c'eſt vouloir renverſer les loix que la nature a miſes pour le mouvement des aſtres; c'eſt confondre toute l'économie de l'univers, & brouiller toutes les tables, & toutes les obſervations des Aſtronomes. Il faudra dire ou que le Soleil ſeul changea ſon cours, & rétrograda de dix lignes, pendant que tous les autres aſtres continuoient leur route; ce qui eſt contre les loix du mouvement, étant impoſſible que le Soleil réſiſte ſeul au mouvement des autres cieux, avec leſquels il eſt entraîné: ou il faudra dire que le Soleil en retournant en arriere, fit faire le même retour aux autres aſtres, ce qui n'eſt pas moins incompréhenſible. Il vaut donc mieux dire que l'ombre ſeule rétrograda dans la cadran d'Achaz; il n'en falloit pas davantage pour vérifier la promeſſe d'Iſaïe; & l'Ecriture dans les Livres des Rois ne parle que du retour de l'ombre. Il eſt vrai qu'Iſaïe marque le retour de l'ombre & du Soleil: mais en cent endroits de l'Ecriture, *le Soleil* eſt mis pour la chaleur, pour la lumiére, pour les rayons, pour l'ombre qu'il cauſe. Une expreſſion obſcure ne doit-elle pas être expliquée par d'autres expreſſions claires & aiſées?

IV. Objections contre cette premiere opinion.

Mais comment une ombre peut-elle retourner en arriere, ſans que le corps opaque change de ſituation par rapport à la lumiere, ou que le corps lumineux change de place par rapport au corps ſolide qui fait l'ombre? Un Auteur des plus oppoſés aux miracles de l'Ecriture, (*a*) eſt forcé d'en reconnoître un, dans ce retour de l'ombre du cadran, ſans que le Soleil ſe ſoit reculé en arriere. Ce prodige, dit-il, & la maniere dont il eſt arrivé, ſont des choſes abſolument inconnues aux hommes: *Contra ordinem & naturalem effectum Solis & umbræ, miraculo & modo hominibus incognito, umbra reducta fuerit retrorsùm decem gradibus.* Iſaïe & Ezéchias croyoient bonnement, dit-il, que le Soleil

(*a*) *Præadamit. p.* 1. *c.* 4.

tournât autour de la terre ; ils ont jugé en voyant la rétrogradation de l'ombre, que le Soleil étoit allé en arriere ; ils nous l'ont ainſi enſeigné ; les peuples l'ont cru ſur leurs paroles ſans l'examiner : mais le Prophete, & le Roi, & les peuples étoient de mauvais aſtronomes ; tout le myſtere ne conſiſtoit qu'à faire paroître l'ombre du cadran dix lignes en arriere. C'eſt en effet tout ce qui arriva alors ; c'eſt ce qui fait le miracle.

Un autre Ecrivain (*a*) plus téméraire que celui dont nous venons de parler, ſe tire plus cavaliérement de cette difficulté. Il ſe raille de la ſimplicité de ceux qui ont cru que le Soleil étoit allé en arriere ; il n'y eut que l'ombre ſeule qui parut dix lignes plus reculée qu'elle n'étoit auparavant. Mais d'où venoit ce changement dans l'ombre ? C'étoit une ſimple *parélie*, ou une nuée qui s'étant formée vis-à-vis du Soleil, fit réfléchir la lumiere de cet aſtre d'un côté oppoſé à lui-même, & par la réflexion de ſes rayons, fit tomber l'ombre du cadran contre le Soleil, & à l'oppoſite du lieu où elle marquoit auparavant. Dans tout cela il n'y eut rien de miraculeux, rien dont on ne pût aiſément rendre raiſon, ſuivant les loix ordinaires de la nature ; il n'y eut que l'ignorance des peuples qui le fit regarder comme un prodige. Iſaïe y fut pris tout le premier ; il n'avoit peut-être jamais penſé à la *parélie*, ni à ſes effets ; la choſe lui fut révélée d'une maniere proportionnée à ſes connoiſſances ; il croyoit le mouvement du Soleil autour de la terre ; Ezéchias le croyoit de même : le Prophete & le Roi prirent pour miracle un effet naturel, dont ils ignoroient la véritable cauſe.

Notre ſiecle eſt heureux d'avoir produit un Spinoſa plus éclairé que les Prophetes, que les Auteurs inſpirés, que les plus habiles Docteurs de la ſynagogue, que les Peres de l'Egliſe, & que tous nos plus ſavants Commentateurs, qui juſqu'ici ont cru unanimement que le prodige arrivé ſous Ezéchias, étoit un des plus ſenſibles effets du pouvoir de Dieu, & un des plus éclatants miracles dont nous parle l'Ecriture. Les Savants de Babylone avec toutes leurs études d'aſtronomie, continuées de ſiecles en ſiecles, depuis ſi long-temps, n'étoient que des écoliers en comparaiſon de notre ſavant Incredule ; s'ils euſſent été à ſon école, ils ſe ſeroient bien donné de garde de venir de Babylone à Jéruſalem, pour s'inſtruire des effets d'une parélie. Mais d'où venoit ce météore ſi à propos dans cette occaſion ? d'où vient que la parélie ne parut qu'au moment qu'Iſaïe eut parlé au Roi, & qu'il ne produiſit ſon effet qu'après la priere du Prophete ? n'y a-t-il pas du miracle dans cet effet arrivé ſi à propos & à point nommé ? Notre Auteur dit dans un autre endroit, (*b*) que les Prophetes avoient certains ſignes, qui les aſſuroient de la

(*a*) *Auth. Tract. Theologico-Polit. c. 2. p. 22. Iſaiæ ſignum umbræ retrogradæ ad ipſius captum revelatum fuit.... & de parheliis fortè numquam, nec per ſomnium cogitaverat, quod nobis ſine ullo ſcrupulo ſtatuere licet, &c.* = (*b*) *Tract. Theologico-Polit. c. 2. p. 16. Quod oſtendit Prophetas ſemper ſignum aliquod habuiſſe, quo certi fiebant de rebus quas prophetice imaginabantur.*

vérité des choſes qu'ils concevoient comme Prophetes. Ezéchias n'ignoroit pas, dit-il, qu'Iſaïe ne fût Prophete; il ſavoit qu'il ſe mêloit de prophétiſer il y avoit long-temps: mais dans cette occaſion il veut s'aſſurer de ſa prophétie; il lui demande un ſigne de la vérité de ſa promeſſe. Mais ſi ce ſigne n'étoit que d'un ordre naturel & commun, comment pouvoit-il donner une certitude infaillible à la prophétie, qui elle-même n'étoit qu'un effet de l'imagination du Prophete, ſelon Spinoſa? Le ſigne pouvoit-il être plus certain que la choſe pour laquelle on le demandoit, puiſqu'il étoit de même nature, & qu'en un ſens il étoit encore plus obſcur: puiſque, ſelon lui-même, le Prophete ni le Roi n'en connurent point la véritable cauſe? Si l'on dit que Dieu révéloit au Prophete comme ſurnaturels des effets d'un ordre purement naturel, ne s'enſuivra-t-il pas que Dieu ſéduiſoit & les Prophetes & les peuples, en leur donnant pour preuve de certitude, ce qui n'étoit ni certain ni ſurnaturel?

V. Seconde opinion, de ceux qui croient qu'il n'y eut que l'ombre qui rétrograda, ſans que le Soleil ait interrompu ſa courſe.

Les Auteurs Catholiques (*a*) qui ont douté que le Soleil ait retourné en arriere, & qui ont cru que l'ombre ſeule avoit rétrogradé, ſans que le Soleil ait rien changé dans ſon mouvement & dans ſa courſe ordinaire, ſe ſont exprimés d'une maniere bien plus modeſte & plus juſte; frappés des inconvénients & des difficultés dont on a parlé ci-devant, ils ſe ſont appliqués à trouver des moyens de concilier la philoſophie avec l'Ecriture, ſans donner atteinte ni à la vérité de l'Hiſtoire, ni à la certitude du miracle. Ils remarquent, 1°. Que le texte de l'Ecriture dit expreſſément en plus d'un endroit, *que l'ombre du Soleil rétrograda*. Si le Soleil étoit véritablement retourné en arriere, l'Ecriture ſe ſeroit-elle ſervie d'une telle expreſſion? Il eſt vrai qu'ailleurs elle dit que le Soleil retourna en arriere; mais alors *le Soleil* eſt mis pour l'ombre, qu'il produiſit dans le cadran; l'effet ſe prend ſouvent pour la cauſe, & le ſigne pour la choſe ſignifiée. On dit, par exemple, (*b*) *que le Soleil frappa ſur la tête de Jonas, & lui cauſa une violente chaleur*, pour dire que les rayons du Soleil lui donnerent ſur la tête. 2°. Ils remarquent que le Prophete n'ayant promis ce prodige qu'au Roi Ezéchias, pour être remarqué ſeulement ſur ſon cadran, Dieu n'étoit point obligé à produire un miracle qui dérangeât tout l'univers, & qui étonnât toute la terre; ſa ſageſſe ne devoit point faire à plus grands frais, ce qu'elle pouvoit faire avec moins de difficulté: cet Agent tout-puiſſant ne déploie pas toujours toute la force de ſon bras; il ne s'écarte que le moins qu'il eſt poſſible des loix qu'il a établies dans la nature; il ne fait point de miracles ſans une grande néceſſité. 3°. Les Ambaſſadeurs du Roi de

(*a*) *Vide ſi placet Burgenſ. Mont. Vat. Tir. Sa, Sanct. ad 4. Reg.* XX. 11. *art.* 11.... 16. 17. *Et ex Catholicis Grot. Bochart. Canaan. l.* 1. *c.* 14. *Voſſ. de orig. & progr. idolol. l.* 2. *c.* 9. *& alios.* = (*b*) *Jonas*, IV. 8. *Percuſſit ſol ſuper caput Jonæ, & æſtuabat.*

Babylone viennent à Jéruſalem demander des nouvelles du miracle arrivé *ſur la terre :* (a) *Ut interrogarent de portento quod acciderat ſuper terram :* c'eſt-à-dire dans la Judée, ſuivant l'acception ordinaire de ce terme, *ſur la terre.* Et ſi la choſe étoit arrivée à Babylone, qu'étoit-il beſoin de venir juſqu'à Jéruſalem pour s'en informer ? 4°. Si cet événement eut été connu dans tout le monde, ſeroit-il croyable qu'aucun Ecrivain étranger n'en eut parlé ? 5°. Si le Soleil après avoir parcouru dix lignes étoit enſuite retourné en arriere, & avoit de nouveau fait ſa courſe ordinaire, ce jour auroit été plus grand que celui qu'on vit ſous Joſué, puiſque celui de Joſué ne fut que le double d'un autre, c'eſt-à-dire de vingt-quatre heures, & que celui-ci ſeroit de trente-deux. Cependant l'Ecriture dit que l'on ne vit jamais ni devant, ni après, un auſſi grand jour, que celui de Joſué. (b) 6°. Enfin on fait valoir les inconvénients dont on a déjà parlé, le dérangement des corps céleſtes, leur mouvement irrégulier & violent, &c.

Quant à la maniere dont l'ombre a rétrogradé dans le cadran d'Achaz, on dit que Dieu a pu arrêter le mouvement, & changer la détermination des rayons du Soleil, & les faire réfléchir ſur la colonne du cadran, de maniere qu'elle ne portât ſon ombre que du côté même du Soleil : de même que la lumiere du Soleil dans ſon lever, eſt réfléchie dans une chambre qui a ſon ouverture au Couchant, & renvoie les ombres vers l'Orient, quoiqu'originairement la lumiere lui vienne du même côté : ainſi le miracle conſiſtoit préciſément dans cette réverbération des rayons du Soleil, & dans leur réflexion ſur la colonne du cadran, ou ſur les degrés d'Achaz. La formation ſubite & momentanée d'un corps qui produiſit cette réflexion, ou la ſuſpenſion de l'effet naturel des rayons qui devoient éclairer le cadran d'un certain côté, pour le faire éclairer d'un autre ſens, eſt en effet une choſe au deſſus des forces ordinaires de la nature, & par conſéquent un prodige. Si toutes les preuves de ce ſentiment ne ſont pas d'une égale force, il faut au moins reconnoître qu'elles ne ſont point à rejetter, tant par leur propre poids, que par le mérite de ceux qui les apportent.

Les nouveaux Philoſophes, qui placent le Soleil au centre du monde que nous habitons, & qui ſuppoſent la terre en mouvement dans le tourbillon de cet aſtre, n'auront pas de peine à admettre le prodige dont nous parlons, ſoit qu'on l'explique ſuivant l'opinion qu'on vient de propoſer, en diſant, que les rayons du Soleil ayant changé de détermination, l'ombre du cadran a paru d'un autre côté qu'elle ne devoit paroître ; ſoit qu'on ſuive l'explication des Peres, qui croient que le Soleil retourna en arriere : puiſque c'eſt une même choſe à

(a) 2. *Par.* XXXII. 31. = (b) *Joſue* X. 14. *Non fuit anteà, nec poſtea, tam longa dies.*

nos ſens, & à notre égard, par rapport aux effets extérieurs, que la terre tourne autour du Soleil, ou le Soleil autour de la terre. L'ombre a dû changer de diſpoſition dans le cadran d'Achaz, ſuppoſé que la terre ait tourné dans un ſens oppoſé à ſon mouvement diurne. On a propoſé en parlant du miracle arrivé ſous Joſué, une autre opinion, en ſuivant néanmoins le même ſyſtême du mouvement de la terre; c'eſt ce qu'on peut conſulter.

VI. Quelle a été la longueur du jour où arriva ce prodige. La retrogradation ſe fit-elle ſubitement, ou avec lenteur?

Il eſt bon d'examiner à préſent quelle a été la longueur du jour auquel Ezéchias reçut la promeſſe de ſa guériſon. Cette queſtion ne regarde pas ceux qui ne reconnoiſſent qu'une ſimple rétrogradation de l'ombre du cadran; ils tranchent tout d'un coup la difficulté, en diſant, que le Soleil continua alors ſa carriere ſans aucune interruption. Mais ceux qui admettent un retour du Soleil en arriere, ont eu ſur cela divers ſentiments; les uns ont cru que ce jour-là avoit été de trente-deux heures. L'Auteur connu ſous le nom de Saint Denys l'Aréopagite, (*a*) ſemble être le premier, ou au moins le principal Auteur de cette opinion, qui a été aſſez ſuivie depuis ſon temps. Il dit que ce jour fut de vingt heures entieres plus long que les jours ordinaires. Il ſuppoſe que le jour ordinaire n'a que douze heures, ſuivant l'ancienne maniere de compter; il prétend de plus, que le Soleil avoit déjà paru dix heures ſur l'horiſon; qu'il en mit dix autres pour retourner au point de ſon lever, & encore dix pour revenir au lieu d'où il étoit retourné en arriere, en tout trente heures; & deux qui lui reſtoient pour parvenir à ſon coucher, ce qui fait trente-deux heures. (*b*)

D'autres prétendent que les lignes ou les degrés dont parle Iſaïe, ne pouvoient marquer une heure entiere, mais ſeulement une demie, ou un quart d'heure: voici leur raiſon. Le Prophete propoſe à Ezéchias le choix de deux miracles; l'un de faire avancer l'ombre de dix lignes, & l'autre de la faire reculer d'autant. Si Ezéchias eut accepté la premiere condition, le Soleil qui avoit déja parcouru dix lignes, en auroit parcouru encore dix autres, & le jour auroit ainſi duré vingt heures, ſuppoſé que les dix lignes marquaſſent autant d'heures. Or comme dans la Paleſtine, le jour ne dure jamais vingt heures, il faut dire que les cadrans ne marquoient jamais ce nombre d'heures. Les montres ſolaires ne marquent au plus que ſeize heures, & même en ce temps-là ils n'en devoient marquer que douze, ſi les Hébreux ſuivoient la maniere de compter des autres peuples, comme on le ſuppoſe. Il faut donc dire que les lignes dont parle Iſaïe, marquoient non ſeu-

---

(*a*) *Dionyſ. Ep. 7. ad Polycarp.* Ὁ Ἥλιος ἐν ἰδίῳ δρόμῳ τὴν τετάρτην αὐτῷ κίνησιν ἐν ὥραις δέκα συνέλαβε, διαλυτικῶς αὖθις ἄλλην αὐτὴν ἐν ταῖς ἑτέραις δέκα, καινὴν ἵνα τρίβων ὁδὸν ἀναπαύσῃ. = (*b*) *Ita & S. Maxim. Scholiaſt. Dionyſ. & Georg. Pachymer.*

lement les heures, mais auſſi les demies & même les quarts & les demi-quarts; ce qui étoit néceſſaire dans la ſuppoſition, qu'on ſuivît en Judée la méthode des douze heures inégales. (*a*)

D'autres croient que ce jour ne fut plus long que les autres, que de cinq, ou au plus de dix heures. (*b*) Ils ſuppoſent que chaque degré marquoit une heure ou une demi-heure; que le jour n'avoit que douze heures; que le Soleil rétrograda tout d'un coup, & en un moment, de cinq ou de dix heures, ſelon la valeur des lignes; qu'il recommença cet eſpace qu'il venoit de parcourir, & qu'il fut autant d'heures à revenir à ſon point cette ſeconde fois, que la premiere.

Cette rétrogradation ſi prompte & ſi ſubite, n'accommode point nos Philoſophes. Ce tranſport d'un corps de la grandeur du Soleil, dans un ſi prodigieux eſpace, & en ſi peu de temps, eſt un effet qui paroît inconcevable, & non ſeulement au deſſus des regles ordinaires de la nature, mais encore contre ces regles. Pourquoi ajouter ce miracle nouveau & incertain, à celui que l'Ecriture nous apprend? Le tranſport d'un corps d'un lieu dans un autre, ne peut ſe faire que par un mouvement local & ſucceſſif. Les corps ne peuvent ſe pénétrer; & pour changer de place, il faut de néceſſité qu'ils ſe meuvent, & dérangent d'autres corps, qui reprennent le lieu qu'ils ont quitté. De plus, le mouvement local du corps ne peut aller qu'à un certain point de viteſſe, à cauſe de la rencontre des autres corps qui l'arrêtent, & auxquels il communique ſon mouvement. Or le chemin qu'on veut faire faire au Soleil en un moment, demande une rapidité ſi prodigieuſe, & cet Aſtre doit communiquer ſon mouvement à tant d'autres maſſes de matiere, qu'il ne peut ſe faire ſans déranger toute l'économie de l'univers, & ſans renverſer toutes les loix du mouvement des corps.

D'autre part, ſi vous n'admettez qu'une rétrogradation ſucceſſive, lente & de pluſieurs heures, comment Ezéchias put-il voir l'effet de la prédiction d'Iſaïe? Ce Prince avoit le choix de demander que le Soleil s'avançât de dix lignes, ou qu'il retournât d'autant; s'il eut accepté le premier parti, & que le Soleil eut parcouru ſucceſſivement les dix lignes par ſon mouvement diurne & ordinaire, où auroit été le miracle? Il avoit prétendu ſans doute que l'ombre monteroit tout d'un coup & dans un moment; il entendoit de même la rétrogradation; elle a donc dû ſe faire dans un moment: il ne choiſit ce dernier parti, que parce qu'il le crut plus difficile, perſuadé que c'étoit entrer plus parfaitement dans les vues de Dieu, que de lui donner occaſion de ſignaler ſon pouvoir d'une maniere plus éclatante. (*c*) *Facile eſt umbram creſcere decem lineis*, diſoit-il, *nec hoc volo ut fiat: ſed ut revertatur retrorsùm decem gradibus.*

(*a*) *Vide ſi placet Sanct. Tirin. & apud eum Bed. & Eucher.* = (*b*) *Andræas Maſi. in Joſue, c. x. Cajet. Malv. Bertram. aliî plerique.* = (*c*) 4. *Reg.* xx. 10.

La

La difficulté eſt grande de part & d'autre. Il paroît contre les loix ordinaires de la nature, qu'un corps ſoit tranſporté d'un lieu dans un autre, ſans paſſer dans le milieu qui eſt entre le commencement & le terme de ſon tranſport, ou qu'il parcoure cet eſpace en un inſtant ; ſur-tout ſi le corps eſt très-vaſte, & l'eſpace très-long, comme il l'eſt dans le cas dont il s'agit. Il paroît encore qu'Ezéchias entendoit que le changement qu'on lui propoſoit dans l'horloge d'Achaz, ſe feroit dans un inſtant, & que la choſe arriva comme il l'eſpéroit. Ceux qui ne font conſiſter tout le changement que dans l'ombre du cadran, ſans faire retourner le Soleil en arriere, ſe tirent tout d'un coup de ces embarras : pour les autres, je ne vois pas quelle ſolution ils peuvent apporter à cette difficulté ; elle eſt égale, ſoit qu'ils faſſent rétrograder le Soleil lentement, & dans l'eſpace de pluſieurs heures, ou tout d'un coup, & dans un moment; mais après tout, ni l'un ni l'autre n'eſt néceſſaire pour ſauver la vérité du miracle. Il nous ſuffit que l'ombre ſoit retournée en arriere ſur l'horloge d'Achaz, d'une maniere miraculeuſe, après la prédiction, & en vertu des prieres d'Iſaie; l'Ecriture ne nous oblige pas d'en dire davantage.

Uſſérius (*a*) croit que non ſeulement le Soleil rétrograda, mais auſſi tous les autres aſtres & toute la machine céleſte avec lui. Mais il ſoutient que cette rétrogradation ne dérangea point les obſervations des Aſtronomes, parce que l'accroiſſement de ce jour, ſe reprit ſur la nuit, la Providence l'ayant ainſi miraculeuſement diſpoſé : de maniere qu'encore aujourd'hui les éclipſes de Lune marquées dans Ptolomée, & qui précedent le regne d'Ezéchias, ſe rencontrent préciſément au même point, ſuivant le calcul de nos Aſtronomes, qu'elles avoient été marquées longtemps auparavant par les Chaldéens. Ainſi la nuit & le jour pris enſemble, ne furent pas plus longs qu'à l'ordinaire, quoique le Soleil eut paru plus long-temps ſur l'horiſon. Mais cette opinion n'eſt pas exempte d'embarras, puiſque lorſqu'Iſaïe parla à Ezéchias, la nuit étoit paſſée, & par conſéquent la diminution n'a pu tomber ſur elle ; s'il l'entend de la nuit qui ſuivit le prodige, il nous donne un nouveau miracle, dont l'Ecriture ne dit pas un mot, & qui ne paroît nullement néceſſaire, puiſqu'il y a d'autres moyens d'expliquer les apparences de ce prodige.

Les Rabbins toujours féconds en expédients, trouvent une autre ſolution à cette difficulté qu'on tire du dérangement des obſervations aſtronomiques: ils veulent qu'à la mort d'Achaz, pere d'Ezéchias, le jour ait été accourci de dix heures, pour empêcher qu'on ne rendît à ce Roi impie les derniers devoirs ; mais ſous Ezéchias le jour ayant été augmenté d'un pareil nombre d'heures, l'égalité & l'uniformité néceſſaires

(*a*) *Uſſer. ad ann. mundi* 3291.

pour les calculs astronomiques, se trouverent heureusement rétablies.

VII. Les Anciens n'ont-ils rien dit de ce grand événement ?

Pour ne rien omettre de ce qu'on propose contre l'opinion qui veut la rétrogradation réelle du Soleil, il faut examiner si les Anciens n'ont point parlé de ce grand événement. Car enfin il seroit assez extraordinaire que la postérité n'eut pas conservé la mémoire d'un prodige si inoui, si public, si universel; & que ces Babyloniens qui étoient venus à Jérusalem pour en savoir exactement la cause & les circonstances, ne l'eussent pas inséré dans leurs observations astronomiques, aussi-bien que les éclipses. On avoit leurs observations sous Alexandre; (*a*) on les a vues encore depuis: (*b*) elles remontoient plus haut que le temps d'Ezéchias; elles commençoient au moins à l'Ere de Nabonassar, vers l'an 747 avant l'Ere Chrét. Vulg. Est-il croyable que ni les Grecs ni les Romains si curieux de toute l'histoire ancienne, n'aient pas remarqué ce fait si notable dans l'histoire des Chaldéens, ou que l'y ayant trouvé, ils nous en aient dérobé la connoissance?

On peut répondre à cela plusieurs choses: 1°. La plupart des anciens monuments sont perdus, & en particulier ceux des Chaldéens, des Phéniciens & des Egyptiens, qui sont ceux dont nous pourrions plus probablement attendre quelque lumiere sur le fait en question. 2°. Les Anciens n'ont pas tout remarqué, & une infinité d'actions mémorables sont demeurées dans l'oubli & dans les ténebres. 3°. La Providence semble avoir prévu ce silence des Anciens, en faisant écrire ce prodige dans trois endroits des Livres saints: savoir dans les Rois, dans Isaïe, & dans les Paralipomenes; de plus, l'Auteur de l'Ecclésiastique, qui vivoit long-temps après la captivité, l'a marqué (*c*) très-clairement. 4°. Hérodote (*d*) le plus ancien Historien qu'ait eu la Grece, semble en avoir eu quelque connoissance, lorsqu'il dit qu'il a appris des Egyptiens, que dans l'espace de dix mille trois cents quarante ans, le Soleil s'est levé quatre fois d'une maniere extraordinaire: il s'est levé deux fois, où il devoit naturellement se coucher, & il s'est couché deux fois où il devoit se lever. Mais si l'on y prend garde, cet Auteur multiplie les objets: il auroit pu dire simplement que le Soleil est retourné deux fois en arriere du couchant à l'orient; & ces deux prodiges ne pourroient-ils pas désigner ceux qui arriverent sous Josué & sous Ezéchias? Solin (*e*) touche la même chose, mais d'une maniere plus outrée & moins croyable qu'Hérodote: il dit que la tradition des anciens Egyptiens, étoit qu'autrefois l'orient étoit où est aujourd'hui l'occident: *Ferunt à primis gentis suæ avis traditum, ubi nunc occasus est, quondam ibi ortum solis*

(*a*) *Aristotel. apud Simplic. lib. 3. de cælo.* = (*b*) *Vide Diodor. lib. 2. Bibl. & Cicer. lib. 2. de Divinatione.* = (*c*) *Eccli.* XLVIII. 26. = (*d*) *Herodot. lib. 2. c. 142.* Ἐν τοίνυν τούτῳ τῷ χρόνῳ τετράκις ἔλεγεν ἐξ ἠθέων τὸν Ἥλιον ἀνατεῖλαι· ἔνθα τε νῦν καταδύεται ἐντεῦθεν δὶς ἐπαντεῖλαι· καὶ ἔνθεν νῦν ἀνατέλλει, ἐνταῦθα δὶς καταβῆναι. = (*e*) *Solin. c. 45.*

ſtuiſſe. 5°. Enfin l'Auteur cité ci-devant ſous le nom de ſaint Denys l'Aréopagite, (*a*) ſoutient que la mémoire du prodige dont nous parlons, s'eſt conſervée parmi les Perſes dans le culte de *Mitra*, ou du Soleil, ſurnommé *le triple*, parce que ſous Ezéchias le jour fut près de trois fois plus grand que l'ordinaire, ayant été de trente-deux heures, ſuivant cet Ecrivain; les Perſes pour célébrer ce miracle, donnerent le ſurnom de Triple à leur Dieu, & l'adorerent ſous ce glorieux titre. (*b*) Mais nos plus habiles Critiques (*c*) ne conviennent ni de cette dénomination donnée au *triple Mitra*, ni de la cauſe qu'on prétend la lui avoir fait donner. Et quand ce Dieu auroit porté le nom de *Triple* parmi les Perſes, combien d'autres raiſons peuvent le lui avoir fait porter? Ses trois qualités, la chaleur, la lumiere, la diſtinction des temps; ou ſi l'on veut, ſa ſageſſe, ſa puiſſance, ſa bonté, &c.

VIII. Origine des horloges, & de la coutume de compter par heures.

Avant de quitter cette matiere, il faut examiner en peu de mots l'origine des horloges, & de la coutume de compter par heures, & eſſayer de juſtifier l'Auteur de la Vulgate, qui a traduit ici l'*Horloge d'Achaz*, & qui a mis *des lignes* au lieu de degrés. Car il y a des Ecrivains habiles (*d*) qui ont prétendu que ni les montres, ni les horloges, ni les heures du jour, n'ont point été connues des Hébreux avant la captivité; ce qui va à renverſer tout ce qu'on a dit juſqu'ici, des heures déſignées dans l'horloge ou le Cadran d'Achaz.

On avoue que les Hébreux n'ont point eu de termes propres pour déſigner une horloge, qu'aſſez tard; & que celui qui marque une heure, ne ſe trouve pas dans les Livres qui nous reſtent écrits en Hébreu avant la captivité de Babylone. Mais cela n'empêche point qu'ils n'aient connu les horloges, & qu'ils n'en aient marqué les heures par ces lignes ou ces degrés qu'on lit dans l'hiſtoire du prodige arrivé ſous Ezéchias. Tobie qui écrivoit à Ninive du temps de Manaſſé Roi de Juda, & dont S. Jérôme avoit l'ouvrage écrit en Chaldéen, parle diſtinctement des heures: *Proſtrati per horas tres.* (*e*) Le ſentiment unanime des anciens & des nouveaux Interpretes, eſt que les lignes de la montre d'Achaz marquoient les heures; & ce ſentiment n'a rien que de très-bien fondé dans l'Hiſtoire.

Je ne parle point de ce que dit Appion, (*f*) que Moyſe étoit *d'Héliopolis en Egypte, & qu'étant fort inſtruit des coutumes de cette ville, il*

(*a*) *Dionyſ. Ep. 7. ad Polycarp.* Τότε ἰαῖς Περσῶν ἱεραλικαῖς ἐμφέρεται φήμαις, ἐν οἷσπερ Μάγοι τὰ μνημόσυνα τῆ τριπλασίᾳ Μίτρᾳ σημαίνουσι. = (*b*) *Ita Pachymer. & Maxim. & Corderius, Interpret. Dionyſ.* = (*c*) *Vide Voſſ. l. 2. de idolol. c. 9.* = (*d*) *Uſſer. ad ann. mundi* 3291. & Jacquelot, Diſſert. 1. ſur l'exiſtence de Dieu, c. 16. p. 190. 191. = (*e*) *Tob.* XII. 22. = (*f*) *Apud Joſeph. l. 2. contra Appion.* Φησὶ γὰρ ὁ τῆ τρίτῃ τῶν αἰγυπτιακῶν τάξει. Μωσῆς, ὡς ἥκουσα παρὰ τῶν τρισβυτέρων τῶν αἰγυπτίων, ἦν Ἡλιουπολίτης, ἐς πατρίους ἔθεσι κατηγυμένος, αἰδρίως προσεσχηκὼς φύσιν, εἰς εἶδος εἶχεν ἡ πόλις περιβάλλει· πρὸς ἀφελείαν δὲ πᾶσαν ἀπεστρέφει... ἀντὶ δὲ βίβλων ἵστοι κίονες ἐφ' οἷς ἦν ἐκτύπωμα σκάφη, σκία δὲ ἀέρος ἐν αὐτῇ διακειμένη, ὡς ἅμα ἡ αἰθέρι ᾗτινι μὴ τὴν ὥραν πλέον συμπεριτολεῖ.

ordonna qu'on prieroit à l'air dans tous les enclos qui ſe trouvoient dans la ville, ſe tournant toujours à l'orient, parce que telle étoit la ſituation de la ville : & qu'au lieu d'obéliſques, il dreſſa des colonnes, ſous leſquelles étoit gravé un navire ou hémiſphere ; & au deſſus de la colonne la figure d'un homme, qui tournoit toujours avec le Soleil. Il veut dire apparemment que l'ombre de la figure placée au deſſus du pilier, tournoit avec le Soleil, & tombant ſur l'hémiſphere ſphérique & concave qui étoit au deſſous, y marquoit les diverſes heures du jour : car à quoi auroit ſervi ſur cette colonne, une figure qui auroit tourné avec le Soleil ? Mais il n'eſt pas néceſſaire de réfuter cet ennemi des Juifs ; tout le monde convient que Moyſe n'établit rien de pareil : les Juifs ſe tournoient du côté du couchant pour prier ; & du temps du Légiſlateur, & même long-temps après, ils n'ont eu ni heures réglées, ni horloges, comme on peut le juſtifier par ſes Livres & par ſes Loix.

Les Egyptiens toujours attentifs à relever la gloire de leur nation, & à ſoutenir la réputation d'antiquité & de ſcience qu'ils s'étoient acquiſe, ont prétendu que depuis très-long-temps, l'uſage des horloges étoit connu dans leur pays. Il y avoit, dit-on, à Achanta ſur le Nil, un grand vaſe que l'on rempliſſoit d'eau tous les jours, & qui par l'écoulement réglé & uniforme de cette eau, marquoit les diverſes heures du jour. (*a*) C'eſt ſur ce modele qu'on fit chez les Grecs & chez les Romains, les Clepſydres, ou Horloges à eau, qui devinrent ſi communes. On veut que *Hora* vienne du Dieu *Horus*, qui eſt le même que le Soleil. Enfin Ciceron (*b*) nous parle du Cynocéphale qui urine douze fois par jour à diſtances égales, & qui donna lieu à Triſmégiſte de partager le jour en douze heures. On fait vivre ce Triſmégiſte peu après Moyſe. (*c*) C'eſt ce qu'on trouve de plus ancien touchant les horloges & les heures ; mais ce n'eſt peut-être pas ce qui eſt plus certain.

Homere ne parle pas diſtinctement d'horloge ; ſeulement on lit dans ſon Odyſſée deux vers, qui ſemblent déſigner un cadran : (*d*) *Il y a*, dit-il, *une Iſle nommée Syrie, au deſſus d'Ortygie, où l'on voit les converſions* ou les révolutions *du Soleil.* Cette Iſle eſt Syros, une des Cyclades. Un ancien Scholiaſte dit que dans cette Iſle il y avoit une caverne, qui marquoit quand le Soleil commençoit à s'approcher ou à s'éloigner de nous. Quelques Savants ſoutiennent que ce Poëte parle en cet endroit d'un cadran ſolaire ; & Diogene de Laërce, dans la vie du Philoſophe Phérécydes, (*e*) dit qu'on montroit encore de ſon temps à Syros, la montre ſolaire de ce Philoſophe. Il y en a qui croient que la montre de

---

(*a*) *Vide, ſi placet, Diodor. l.* 1. *p.* 61. *& Strabon.* = (*b*) *Tull. apud Victorin. à Macrob. cit. lib.* 1. *c.* 21. = (*c*) *Marsham, ſæcul.* X. *Can. Ægypt. p.* 241. *Edit. Lipſ.* 1676. = (*d*) *Homer. Odyſſ* O. ν. 402.

Νῆσος τις Συρίη κικλήσκεται, (ἴσσι ἄνωθεν)
Ὀρτυγίης καθύπερθεν, ὅθι τροπαὶ ἠελίοιο.

= (*e*) *Diogen. in Pherecide.* Σώζεται δὲ ἡ ἡλιοτρόπιον ἐν Σύρῳ τῇ νήσῳ.

Phérécydes eſt la même que celle dont parle Homere; mais comme Phérécydes ne vivoit qu'environ 300 ans après Homere, il faudroit dire que ce Philoſophe a ſeulement perfectionné la montre que l'on montroit à Syros du temps d'Homere. Celle-ci étoit une montre qui marquoit les ſolſtices, & celle de Phérécydes marquoit les heures. Ce Philoſophe étoit de Syros même; & Héſychius de Milet dans le Livre qu'il a fait de ceux qui ſe ſont rendus illuſtres par leur érudition, dit de lui, *qu'il n'eut point de maître, & qu'il ſe rendit habile en étudiant quelques Livres ſecrets des Phéniciens, qu'il avoit recouvrés.* Ce qui ſemble inſinuer que l'uſage des montres ſolaires vient des Phéniciens. Achaz vivoit quelque temps avant Phérécydes; nous mettons ce Philoſophe vers l'an 624. avant l'Ere Chr. Vulg. & Achaz commença à régner vers 743.

Hérodote (*a*) aſſure que c'eſt des Babyloniens, que les Grecs ont pris les cadrans ſolaires & l'éguille; & les Grecs avouent que ce fut Anaximander, qui le premier diſtingua les heures, & porta aux Grecs des cadrans ſolaires. (*b*) Pline (*c*) ſe méprend, lorſqu'il dit que ce fut Anaximenes. Uſſérius met la mort d'Anaximander ſous l'an 547 avant l'Ere Chr. Vulg. pendant la captivité de Babylone, & ſous le regne de Cyrus, c'eſt-à-dire, lorſqu'il commençoit de régner en Perſe. Ce Philoſophe avoit voyagé en Chaldée; & il pouvoit en avoir apporté le cadran & l'éguille qui y étoient en uſage.

Ce fut, ſelon toutes les apparences, de la même ſource qu'Achaz prit l'horloge qui fait le ſujet de cette Diſſertation. L'Ecriture (*d*) nous apprend qu'il eut beaucoup de liaiſon avec Théglathphalaſſar Roi d'Aſſyrie: il appella ce Prince à ſon ſecours contre les Rois de Syrie & de Samarie; il voulut imiter ſa religion, & il fit conſtruire à Jéruſalem un autel pareil à celui qu'il avoit vu à Damas, dans un voyage qu'il y fit pour viſiter ce Prince. L'invention des montres ſolaires étoit une nouveauté utile & curieuſe; Achaz ſe ſervit apparemment de cette occaſion pour en faire conſtruire une dans ſon palais à Jéruſalem. Il y auroit de la témérité de vouloir marquer quelle étoit la forme de cette horloge: mais l'expreſſion de l'Ecriture qui ſe ſert toujours du terme de *Maaloth*, qui ſignifie des montées, fait juger qu'elle étoit aſſez différente des montres ſolaires des Grecs & des Romains; & qu'apparemment c'étoit une montre concave ſphérique, de la même forme que celle que les Grecs appellerent *ſcaphé*.

L'invention des horloges ſe perfectionna de plus en plus, & on commença d'en faire pour la nuit. Athénée (*e*) dit que Platon en avoit fait

---

(*a*) *Herodot. lib.* 2. *c.* 109. Πόλον ἢ γνώμονα, ἢ τὰ δυώδεκα μόρια τῆς ἡμέρας παρὰ Βαβυλωνίων ἔμαθον Ἕλληνες. = (*b*) *Laërt. l.* 2. Εὗρε δὲ ἢ γνώμονα πρῶτος, ἢ ἵστησι ἐπὶ τῶν σκιοθήρων ἐν Λακεδαίμονι. *Vide & Suid. tom.* 1. *p.* 241. *& Euſeb. Præpar. l.* X. = (*c*) *Plin. l.* 2. *p.* 76. = (*d*) 4. *Reg.* XVI. 7. *& ſeq.* = (*e*) *Athen. lib.* 4.

une, qui servoit pour la nuit comme pour le jour. C'étoit apparemment des horloges à eau ou à sable. Un Poëte Grec (*a*) dépeint un Philosophe gueux & avare, qui regardoit de temps en temps avec inquiétude une bouteille d'huile qu'il portoit, comme s'il eut porté une horloge. Scipion Nasica (*b*) dédia une horloge à eau, à couvert, l'an de Rome 595. Jusqu'alors le peuple Romain avoit vécu dans l'incertitude des heures de la nuit, & des jours où le Soleil ne paroissoit point. Vitruve (*c*) parle des montres solaires & à eau, avec assez d'étendue.

Avant l'usage des montres, on mesuroit le temps avec les pieds ; chacun le mesuroit sur l'ombre de son corps : & cet usage persévéra longtemps à la campagne, comme on le voit dans Palladius qui vivoit au second siecle, & qui met à la fin de chacun de ses douze livres, *de re rusticâ*, l'ombre du Soleil mesurée au pied, à toutes les heures du jour dans chaque mois. On voit la même chose dans un Traité des horloges parmi les Œuvres de Béde le Vénérable. La différence des corps, grands ou petits, n'en faisoit aucune dans les heures, puisque la longueur des pieds est ordinairement proportionnée à la hauteur du corps. On comptoit jusqu'à vingt pieds d'ombre ; & on marquoit les rendez-vous, & les heures du repas, *à tel pied*, comme nous *à telle heure*. Un homme étant invité à manger *à douze pieds*, se leva la nuit, & prenant le brillant de la Lune pour la lumiere du Soleil, trouva à son ombre que l'heure marquée se passoit, & accourut avant le jour dans la maison où il étoit prié. (*d*)

(*a*) *Batto apud Casaub. in Athen. lib.* 4. *c.* 17. = [*b*] *Plin. lib.* 7. *c.* 60. = [*c*] *Vitruv. lib.* 9. *c.* 9. = [*d*] *Menander*,

. . . . . Ὅς κληθεὶς πότε
Εἰς ἐστίασιν δωδεκάποδος, ὄρθριος
Πρὸς τὴν σελήνην εἴτρεχε τὴν σκίαν ἰδὼν
Ὡς ὑστερίζων, καὶ παρῆν ἅμ' ἡμέρᾳ.

ROIS.

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Abiſag eſt choiſie pour échauffer David dans ſa vieilleſſe. Adonias forme un parti pour ſe faire déclarer Roi. Salomon eſt établi ſucceſſeur de David. Il pardonne à Adonias.

1. ET rex David ſenuerat, habebátque ætatis plurimos dies : cúmque operiretur veſtibus, non calefiebat.

2. Dixerunt ergo ei ſervi ſui : Quæramus domino noſtro regi adoleſcentulam virginem, & ſtet coram rege, & foveat eum, dormiátque in ſinu ſuo, & calefaciat dominum noſtrum regem.

3. Quæſierunt igitur adoleſcentulam ſpecioſam in omnibus finibus Iſ-

1. LE Roi David étoit fort vieux & dans un âge fort avancé, *ayant environ ſoixante-dix ans*; " &, quoiqu'on le couvrît beaucoup, il ne pouvoit échauffer. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1015.

2. Ses ſerviteurs lui dirent donc : Nous chercherons une jeune fille vierge pour le Roi notre ſeigneur, afin qu'*étant devenue ſon épouſe*, elle ſe tienne devant le Roi, qu'elle l'échauffe, " & que dormant auprès de lui, elle remédie à ce grand froid du Roi notre ſeigneur.

3. Ils chercherent donc dans toutes les terres d'Iſraël une fille qui fût jeune & belle ; & ayant trouvé Abiſag de Su-

℣. 1. Voyez au Chapitre ſuiv. ℣. 10.
℣. 2. Hébr. autr. qu'elle ſe tienne devant le roi *pour le ſervir* ; qu'elle le ſoulage. *Infr.* ℣ 4. & 15.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1015.

nam *dans la tribu d'Iſſachar*, ils l'amenerent au Roi.

rael : & invenerunt Abiſag Sunamitidem, & adduxerunt eam ad regem.

4. C'étoit une fille d'une grande beauté ; elle dormoit auprès du Roi, & elle le ſervoit : & le Roi la laiſſa toujours vierge.

4. Erat autem puella pulchra nimis, dormiebátque cum rege, & miniſtrabat ei : rex verò non cognovit eam.

5. Cependant Adonias fils d'Haggith, *devenu l'aîné depuis la mort d'Abſalom*, s'élevoit, en diſant : Ce ſera moi qui régnerai. Et il ſe fit faire des chariots, *prit* des gens de cheval, & cinquante hommes pour courir devant lui.

5. Adonias autem filius Haggith elevabatur dicens : Ego regnabo. Fecítque ſibi currus & equites, & quinquaginta viros qui currerent ante eum.

6. Jamais ſon pere ne l'en reprit, en lui diſant : Pourquoi agiſſez-vous ainſi ? Or Adonias, qui étoit le ſecond après Abſalom, " étoit auſſi parfaitement beau.

6. Nec corripuit eum pater ſuus aliquando, dicens : Quare hoc feciſti ? Erat autem & ipſe pulcher valdè, ſecundus natu poſt Abſalom.

7. Il s'étoit lié avec Joab fils de Sarvia, & avec Abiathar *grand*-Prêtre, qui ſoutenoient ſon parti.

7. Et ſermo ei cum Joab filio Sarviæ, & cum Abiathar ſacerdote, qui adjuvabant partes Adoniæ.

8. Mais Sadoc *grand*-Prêtre, Banaïas fils de Joïada, le prophete Nathan, Séméi " & Réi, " ni le gros de l'armée de David, " n'étoit point pour Adonias.

8. Sadoc verò ſacerdos, & Banaias filius Joiadæ, & Nathan Propheta, & Semei & Rei, & robur exercitûs David, non erat cum Adonia.

℣. 6. Hébr. litt. *Et ipſum peperit poſt Abſalom.* Mais on ne ſait à qui pourroit ſe rapporter *peperit*, ILDH. On a propoſé de lire HOLID, *genuit*, en le rapportant à David, qui cependant n'eſt pas nommé, mais dont le nom peut avoir diſparu.

℣. 8. différent de celui qui avoit répandu des malédictions contre David, & qui fut mis à mort par l'ordre de Salomon.

Ibid. Quelques-uns veulent que ce ſoit le même que Ira de Jaïr ancien ami de David. 2. *Reg.* XX. 26.

Ibid. Hébr. ni les braves qui étoient *attachés* à David.

9. Immolatis

9. Immolatis ergo Adonias arietibus & vitulis, & universis pinguibus, juxta lapidem Zoheleth, qui erat vicinus fonti Rogel, vocavit universos fratres suos filios regis, & omnes viros Juda servos regis.

9. Adonias ayant donc immolé " des beliers, " des veaux, & toutes sortes de *victimes* grasses auprès de la pierre de Zohéleth, qui étoit près de la fontaine de Rogel, " y convia tous ses freres fils du roi, & tous ceux de Juda qui étoient au service du Roi. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1015.

10. Nathan autem Prophetam, & Banaiam, & robustos quosque, & Salomonem fratrem suum non vocavit.

10. Mais il n'y convia ni le prophete Nathan, ni Banaïas, ni tous les plus vaillants *de l'armée*, ni Salomon son frere.

11. Dixit itaque Nathan ad Bethsabee matrem Salomonis: Num audisti, quòd regnaverit Adonias filius Haggith, & dominus noster David hoc ignorat?

11. Alors Nathan dit à Bethsabée mere de Salomon : Savez-vous " qu'Adonias fils d'Haggith s'est fait Roi, sans que David notre seigneur le sache?

12. Nunc ergo veni, accipe consilium à me, & salva animam tuam, filíque tui Salomonis.

12. Venez donc, & suivez le conseil que je vous donne, sauvez votre vie & celle de votre fils Salomon.

13. Vade, & ingredere ad regem David, & dic ei: Nonne tu, domine mi rex, jurasti mihi ancillæ tuæ, dicens: Salomon filius tuus regnabit post me, & ipse sedebit in solio meo? quare ergo regnat Adonias?

13. Allez vous présenter au Roi David, & dites-lui : O Roi mon seigneur, ne m'avez-vous pas juré à moi, qui suis votre servante, en me disant : Salomon votre fils régnera après moi ; & c'est lui qui sera assis sur mon trône? pourquoi donc Adonias regne-t-il?

℣. 9. Souvent l'Ecriture se sert de ce mot pour marquer simplement les animaux tués pour un festin.

Ibid. Hébr. des brebis.

Ibid. près de Jérusalem.

℣. 11. Hébr. litt. *Nonne.* Ne savez-vous pas? comme au ℣. 13.

Av. l'Err Chr. Vulg. 1015.

14. Pendant que vous parlerez encore au Roi, je ſurviendrai après vous, & j'appuyerai tout ce que vous aurez dit.

14. Et adhuc ibi te loquente cum rege, ego veniam poſt te, & complebo ſermones tuos.

15. Bethſabée alla donc trouver le Roi dans ſa chambre. Le Roi étoit fort vieux; & Abiſag de Sunam le ſervoit.

15. Ingreſſa eſt itaque Bethſabee ad regem in cubiculum: rex autem ſenuerat nimis, & Abiſag Sunamitis miniſtrabat ei.

16. Bethſabée ſe baiſſa profondément, & adora le Roi. Le Roi lui dit: Que deſirez-vous?

16. Inclinavit ſe Bethſabee, & adoravit regem. Ad quam rex, Quid tibi, inquit, vis?

17. Elle lui répondit: Mon ſeigneur, vous avez juré à votre ſervante par le Seigneur votre Dieu, *& vous m'avez dit*: Salomon votre fils régnera après moi, & c'eſt lui qui ſera aſſis ſur mon trône.

17. Quæ reſpondens, ait: Domine mi, tu juraſti per Dominum Deum tuum ancillæ tuæ, Salomon filius tuus regnabit poſt me, & ipſe ſedebit in ſolio meo.

18. Cependant voilà Adonias qui s'eſt fait Roi, ſans que vous le ſachiez, ô Roi mon ſeigneur.

18. Et ecce nunc Adonias regnat, te, domine mi rex, ignorante.

19. Il a immolé des bœufs, toutes ſortes de graſſes *victimes*, & un grand nombre de beliers; & il y a convié tous les enfants du Roi, Abiathar *grand*-Prêtre & Joab Général de l'armée; mais il n'a point convié Salomon votre ſerviteur.

19. Mactavit boves, & pinguia quæque, & arietes plurimos, & vocavit omnes filios regis, Abiathar quoque ſacerdotem, & Joab principem militiæ: Salomonem autem ſervum tuum non vocavit.

20. Cependant" tout Iſraël a maintenant les yeux ſur vous, ô Roi mon ſeigneur, attendant que vous leur déclariez, ô Roi mon ſeigneur, qui eſt celui qui

20. Verumtamen, domine mi rex, in te oculi reſpiciunt totius Iſrael,

℣. 20. On lit dans l'Hébreu VATH, par *aleph*; c'eſt-à-dire, *Et tu*, au lieu de VATH, par *aïn*, qui ſignifie *Et nunc*.

ut indices eis, quis ſedere debeat in ſolio tuo, domine mi rex, poſt te.

21. Erítque cùm dormierit dominus meus rex cum patribus ſuis, erimus ego & filius meus Salomon peccatores.

22. Adhuc illâ loquente cum rege, Nathan propheta venit.

23. Et nuntiaverunt regi, dicentes: Adeſt Nathan Propheta. Cúmque introiſſet in conſpectu regis, & adoraſſet eum pronus in terram,

24. dixit Nathan: Domine mi rex, tu dixiſti: Adonias regnet poſt me, & ipſe ſedeat ſuper thronum meum?

25. Quia deſcendit hodiè, & immolavit boves, & pinguia, & arietes plurimos, & vocavit univerſos filios regis, & principes exercitûs, Abiathar quoque ſacerdotem: illíſque veſcentibus, & bibentibus coram eo, & dicentibus: Vivat rex Adonias:

26. me ſervum tuum, & Sadoc ſacerdotem, &

doit être aſſis après vous ſur votre trône.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1015.

21. Car après que le Roi mon ſeigneur ſe ſera endormi avec ſes peres, nous ſerons *traités comme* criminels, moi & mon fils Salomon, *ſi nous voulons l'élever ſur le trône, ſans que vous l'ayez ordonné.*"

22. Elle parloit encore au Roi, lorſque le prophete Nathan arriva.

23. Et l'on dit au Roi: Voilà le prophete Nathan. Nathan s'étant préſenté devant le Roi, l'adora, en ſe baiſſant profondément en terre,

24. & lui dit: O Roi mon ſeigneur, avez-vous dit: Qu'Adonias regne après moi, & que ce ſoit lui qui ſoit aſſis ſur mon trône?"

25. Car il eſt deſcendu aujourd'hui; il a immolé des bœufs, des *victimes* graſſes & pluſieurs beliers; & il a convié tous les fils du Roi, les Généraux de l'armée & le *grand*-Prêtre Abiathar, qui ont mangé & bu avec lui, en diſant: Vive le Roi Adonias.

26. Mais pour moi qui ſuis votre ſerviteur, il ne m'a point convié; ni le

℣. 21. Hébr. autr. Moi & mon fils Salomon, nous ſerons fruſtrés *de nos eſpérances.*

℣. 24. La marque de l'interrogation manque dans l'Hébreu, comme dans la Vulgate; où l'on y ſupplée par le point interrogant.

grand-Prêtre Sadoc, ni Banaïas fils de Joïada, non plus que Salomon votre ſerviteur.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1015.

27. Cet ordre eſt-il venu de la part du Roi mon ſeigneur, ſans que vous m'ayez déclaré à moi votre ſerviteur, qui étoit celui qui devoit être aſſis après le Roi mon ſeigneur ſur ſon trône?

28. Le Roi David dit: Qu'on me faſſe venir Bethſabée. *Car elle s'étoit retirée, lorſque le prophete Nathan étoit entré.* Bethſabée s'étant *donc* préſentée devant le Roi, & ſe tenant devant lui,

29. le Roi lui jura, & lui dit: Vive le Seigneur qui a délivré mon ame de toutes ſortes de périls,

30. ainſi que je vous ai juré par le Seigneur, le Dieu d'Iſraël, en vous diſant: Salomon votre fils régnera après moi, & c'eſt lui qui ſera aſſis en ma place ſur mon trône; je le ferai auſſi, *& je l'exécuterai* dès aujourd'hui.

31. Bethſabée baiſſant le viſage juſqu'en terre, adora le Roi, & lui dit: Que David mon ſeigneur vive à jamais.

32. Le Roi David dit encore: Faites-moi venir le *grand*-Prêtre Sadoc, le prophete Nathan, & Banaïas fils de Joïada. Lorſqu'ils ſe furent préſentés devant le Roi,

Banaiam filium Joiadæ; & Salomonem famulum tuum non vocavit.

27. Numquid à domino meo rege exivit hoc verbum, & mihi non indicaſti ſervo tuo, quis ſeſſurus eſſet ſuper thronum domini mei regis poſt eum?

28. Et reſpondit rex David, dicens: Vocate ad me Bethſabee. Quæ cùm fuiſſet ingreſſa coram rege, & ſtetiſſet ante eum,

29. Juravit rex, & ait: Vivit Dominus qui eruit animam meam de omni anguſtia,

30. quia ſicut juravi tibi per Dominum Deum Iſrael, dicens: Salomon filius tuus regnabit poſt me, & ipſe ſedebit ſuper ſolium meum pro me: ſic faciam hodiè.

31. Summiſóque Bethſabee in terram vultu, adoravit regem, dicens: Vivat dominus meus David in æternum.

32. Dixit quoque rex David: Vocate mihi Sadoc ſacerdotem, & Nathan Prophetam, & Banaiam filium Joïadæ. Qui cùm ingreſſi fuiſſent coram rege,

* 27. On lit dans l'Hébreu LABDIC, *ſervis tuis*, au lieu de LABDC, *ſervo tuo*.

33. dixit ad eos: Tollite vobiſcum ſervos domini veſtri, & imponite Salomonem filium meum ſuper mulam meam: & ducite eum in Gihon.

33. il leur dit; Prenez avec vous les ſerviteurs de votre maître; faites monter ſur ma mule mon fils Salomon, & menez-le à *la fontaine de* Gihon, *" où il y a toujours beaucoup de monde, afin de rendre la choſe plus publique.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1015.

34. Et ungat eum ibi Sadoc ſacerdos, & Nathan Propheta in regem ſuper Iſrael: & canetis buccinâ, atque dicetis: Vivat rex Salomon.

34. Et que Sadoc *grand*-Prêtre, & Nathan prophete, le ſacrent en ce lieu pour être Roi d'Iſraël. Et vous ſonnerez *auſſi* de la trompette, & vous crierez: Vive le Roi Salomon.

35. Et aſcendetis poſt eum, & veniet, & ſedebit ſuper ſolium meum, & ipſe regnabit pro me: illíque præcipiam ut ſit dux ſuper Iſrael & ſuper Judam.

35. Vous retournerez, en le ſuivant, & il viendra s'aſſeoir ſur mon trône; il régnera en ma place; & je lui ordonnerai de gouverner Iſraël & Juda.

36. Et reſpondit Banaias filius Joiadæ regi, dicens: Amen: ſic loquatur Dominus Deus domini mei regis.

36. Banaïas fils de Joïada répondit au Roi: Que cela ſoit ainſi; que le Seigneur, le Dieu du Roi mon ſeigneur, l'ordonne ainſi, *& qu'il le faſſe réuſſir.*

37. Quomodò fuit Dominus cum domino meo rege, ſic ſit cum Salomone, & ſublimius faciat ſolium ejus à ſolio domini mei regis David.

37. Comme le Seigneur a été avec le roi mon ſeigneur, qu'il ſoit de même avec Salomon, & qu'il éleve ſon trône encore plus que ne l'a été le trône du roi David mon ſeigneur.

38. Deſcendit ergo Sadoc ſacerdos, & Nathan Propheta, & Banaias filius Joiadæ, & Cerethi,

38. Alors le *grand*-Prêtre Sadoc deſcendit avec le prophete Nathan, Banaïas fils de Joïada, les Céréthiens & les Phéléthiens; & ils firent monter Salomon

℣. 33. au couchant de Jéruſalem. On lit dans l'Hébreu AL, par *aïn*, *ſuper*, au lieu de AL, par *aleph*, *ad* ou *in Gihon*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1015.

ſur la mule du Roi David, & le menerent à Gihon.

39. Et Sadoc *grand*-Prêtre prit du tabernacle une corne " *pleine* d'huile, & ſacra Salomon. Ils ſonnerent de la trompette, & tout le monde s'écria : Vive le Roi Salomon.

40. Tout le peuple vint après lui. Pluſieurs jouoient de la flûte, & donnoient toutes les marques d'une grande joie, & la terre retentiſſoit de leurs acclamations.

41. Adonias & tous ceux qu'il avoit conviés, entendirent ce bruit, lorſque le feſtin étoit déjà achevé. Et Joab ayant entendu ſonner de la trompette, dit : Que veulent dire ces cris & ce tumulte de la ville ?

42. Lorqu'il parloit encore, Jonathas fils d'Abiathar *grand*-Prêtre, ſe preſenta, & Adonias lui dit : Entrez ; car vous êtes un brave homme, & vous nous apportez de bonnes nouvelles.

43. Jonathas répondit à Adonias : Je n'en ai point de bonnes à vous dire : car le Roi David notre ſeigneur a éta-

& Phelethi : & impoſuerunt Salomonem ſuper mulam regis David, & adduxerunt eum in Gihon.

39. Sumpſitque Sadoc ſacerdos, cornu olei de tabernaculo, & unxit Salomonem : & cecinerunt buccinâ, & dixit omnis populus : Vivat rex Salomon.

40. Et aſcendit univerſa multitudo poſt eum, & populus canentium tibiis, & lætantium gaudio magno, & inſonuit terra à clamore eorum.

41. Audivit autem Adonias, & omnes qui invitati fuerant ab eo, jámque convivium finitum erat : ſed & Joab, auditâ voce tubæ, ait : Quid ſibi vult clamor civitatis tumultuantis ?

42. Adhuc illo loquente, Jonathas filius Abiathar ſacerdotis venit : cui dixit Adonias : Ingredere ; quia vir fortis es, & bona nuntians.

43. Reſpondítque Jonathas Adoniæ : Nequaquam : dominus enim

℣. 39. On mettoit autrefois les liqueurs dans des vaſes de corne.

noſter rex David regem conſtituit Salomonem:

bli Roi Salomon.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1015.

44. misitque cum eo Sadoc ſacerdotem, & Nathan Prophetam, & Banaiam filium Joiadæ, & Cerethi & Phelethi, & impoſuerunt eum ſuper mulam regis.

44. Il a envoyé avec lui le *grand*-Prêtre Sadoc, le prophete Nathan, Banaïas fils de Joïada, les Céréthiens & les Phéléthiens; & ils l'ont fait monter ſur la mule du Roi: *ce qui n'eſt permis qu'à celui qui doit lui ſuccéder.*

45. Unxerúntque eum Sadoc ſacerdos & Nathan Propheta regem in Gihon: & aſcenderunt indè lætantes, & inſonuit civitas: hæc eſt vox quam audiſtis.

45. Et Sadoc *grand*-Prêtre, & le prophete Nathan l'ont ſacré Roi à Gihon, d'où ils ſont revenus avec des cris de réjouiſſance qui ont retenti par *toute* la ville; c'eſt-là le bruit que vous avez entendu.

46. Sed & Salomon ſedet ſuper ſolium regni.

46. Salomon même eſt déjà aſſis ſur le trône du royaume.

47. Et ingreſſi ſervi regis benedixerunt domino noſtro regi David, dicentes: Amplificet Deus nomen Salomonis ſuper nomen tuum, & magnificet thronum ejus ſuper thronum tuum. Et adoravit rex in lectulo ſuo:

47. Et les ſerviteurs du Roi en ont été faire leur conjouiſſance au Roi David notre ſeigneur, en lui diſant: Que Dieu rende le nom de Salomon encore plus illuſtre que le vôtre, & qu'il éleve ſon trône au deſſus de votre trône. Et le Roi adorant *Dieu* dans ſon lit,

48. & locutus eſt: Benedictus Dominus Deus Iſrael, qui dedit hodiè ſedentem in ſolio meo, videntibus oculis meis.

48. a dit: Beni ſoit le Seigneur le Dieu d'Iſraël, qui m'a fait voir aujourd'hui de mes propres yeux *mon fils* aſſis ſur mon trône.

49. Territi ſunt ergo, & ſurrexerunt omnes qui

49. Ceux donc qu'Adonias avoit conviés, ſe leverent tous ſaiſis de frayeur,

℣. 47. On lit dans l'Hébreu ALHIC, *Deus tuus*, au lieu de ALHIM, *Deus*.

& chacun s'en alla de ſon côté.

Av. l'Ere Chr. Volg. 1015.

50. Adonias craignant Salomon, ſe leva *de méme*, ſortit au plutôt, & s'en alla embraſſer la corne de l'autel, *" pour y demeurer en ſûreté.*

51. Alors on vint dire à Salomon : Voilà Adonias qui, craignant le Roi Salomon, ſe tient attaché à la corne de l'autel, & qui dit : Que le Roi Salomon me jure aujourd'hui qu'il ne fera point mourir ſon ſerviteur par l'épée.

52. Salomon répondit : S'il ſe conduit en homme de bien, il ne tombera pas en terre un ſeul cheveu de ſa tête ; mais s'il vient à ſe conduire mal, il mourra.

53. Le Roi Salomon envoya donc *vers Adonias*, & le fit tirer de l'autel ; & *Adonias* s'étant préſenté devant le Roi Salomon, l'adora ; & Salomon lui dit : Allez-vous-en en votre maiſon, *& demeurez-y en paix.*

invitati fuerant ab Adonia, & ivit unuſquiſque in viam ſuam.

50. Adonias autem timens Salomonem, ſurrexit, & abiit, tenuítque cornu altaris.

51. Et nuntiaverunt Salomoni, dicentes : Ecce Adonias timens regem Salomonem, tenuit cornu altaris, dicens : Juret mihi rex Salomon hodiè, quòd non interficiat ſervum ſuum gladio.

52. Dixítque Salomon : Si fuerit vir bonus, non cadet ne unus quidem capillus ejus in terram : ſin autem malum inventum fuerit in eo, morietur.

53. Miſit ergo rex Salomon, & eduxit eum ab altari : & ingreſſus adoravit regem Salomonem, dixítque ei Salomon : Vade in domum tuam.

℣. 50. ſoit de celui qui étoit à Gabaon, ou plutôt de celui qui étoit à Sion.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

Derniers avis de David à Salomon : ſa mort. Adonias eſt mis à mort. Abiathar eſt relégué. Joab eſt tué au pied de l'autel. Séméi eſt puni de mort.

1. Appropinquaverunt autem dies David ut moreretur, præcepítque Salomoni filio ſuo, dicens:

2. Ego ingredior viam univerſæ terræ: confortare, & eſto vir.

3. Et obſerva cuſtodias Domini Dei tui, ut ambules in viis ejus, ut cuſtodias cæremonias ejus, & præcepta ejus, & judicia, & teſtimonia, ſicut ſcriptum eſt in lege Moyſi: ut intelligas univerſa quæ facis, & quocumque te verteris:

4. ut confirmet Dominus ſermones ſuos, quos locutus eſt de me, dicens: Si cuſtodierint filii tui vias ſuas, & ambulaverint coram me in veritate, in omni corde ſuo, & in omni anima ſua, non auferetur tibi vir de ſolio Iſrael.

1. Le jour de la mort de David étant proche, il donna ces avis à Salomon ſon fils, & lui dit: Av. l'Ere Chr. Vulg. 1014.

2. Me voici près du terme où toute la terre doit arriver: *je vais mourir*; *& vous allez me ſuccéder.* Armez-vous de fermeté, & conduiſez-vous en homme de cœur.

3. Obſervez tout ce que le Seigneur votre Dieu vous a commandé; marchez dans ſes voies; gardez ſes cérémonies, ſes préceptes, ſes ordonnances & ſes loix, ſelon qu'il eſt écrit dans la loi de Moyſe, afin que tout ce que vous avez à faire, & tout ce que vous entreprendrez, vous le faſſiez avec ſageſſe." *Deut. xvii. 19.*

4. C'eſt ainſi que le Seigneur vérifiera la parole qu'il m'a donnée, lorſqu'il m'a dit: Si vos enfants veillent ſur leurs voies, & qu'ils marchent devant moi dans la vérité, de tout leur cœur & de toute leur ame, vous aurez toujours quelqu'un de vos deſcendants qui ſera aſſis ſur le trône d'Iſraël.

℣. 3. Hébr. autr. vous le faſſiez avec ſuccès.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1014.

5. Vous ſavez auſſi de quelle maniere m'a traité Joab fils de Sarvia, *après qu'il eut tué Abſalom mon fils*, & ce qu'il a fait à deux généraux de l'armée d'Iſraël, à Abner fils de Ner, & à Amaſa fils de Jéther qu'il a aſſaſſinés, ayant répandu leur ſang durant la paix, comme *il auroit fait* durant la guerre, & en ayant teint le baudrier qui étoit ſur ſes reins, & les ſouliers qu'il avoit aux pieds : *cependant je ne l'ai point puni. Les troubles continuels dont mon regne a été agité, & le crédit qu'il s'étoit acquis ſur les peuples, m'en ont empêché : mais pour vous, vous n'aurez point ces raiſons de le ménager.*

2. Reg. III. 27.

2. Reg. XX. 10.

6. Vous ferez donc *à ſon égard*, ſelon votre ſageſſe ; & vous ne permettrez pas qu'après avoir vieilli *dans l'impunité de ſon crime*, il deſcende en paix dans le tombeau.

7. Vous témoignerez auſſi votre reconnoiſſance aux fils de Berzellaï de Galaad ; & ils mangeront à votre table, " parce qu'ils ſont venus au devant de moi, lorſque je fuyois devant Abſalom votre frere.

2. Reg. XIX. 31.

8. Vous avez de plus auprès de vous Séméi, fils de Géra fils de Jémini de Bahurim, qui prononça des maledictions contre moi, & me dit les outrages les plus ſanglants, lorſque je m'en allois au camp. " Mais parce qu'il vint au devant de moi quand je paſſai le jourdain, je lui jurai par le Seigneur que je ne le ferois point mourir par l'épée.

2. Reg. XVI. 5. & XIX. 19.

5. Tu quoque noſti quæ fecerit mihi Joab filius Sarviæ, quæ fecerit duobus principibus exercitûs Iſrael, Abner filio Ner, & Amaſæ filio Jether, quos occîdit, & effudit ſanguinem belli in pace, & poſuit cruorem prælii in balteo ſuo, qui erat circa lumbos ejus, & in calceamento ſuo, quod erat in pedibus ejus.

6. Facies ergo juxta ſapientiam tuam, & non deduces canitiem ejus pacificè ad inferos.

7. Sed & filiis Berzellai Galaaditis reddes gratiam, erúntque comedentes in menſa tua : occurrerunt enim mihi quando fugiebam à facie Abſalom fratris tui.

8. Habes quoque apud te Semei filium Gera filii Jemini de Bahurim, qui maledixit mihi maledictione peſſimâ, quando ibam ad caſtra : ſed quia deſcendit mihi in occurſum cùm tranſirem Jordanem, & juravi ei per Dominum, dicens : Non te interficiam gladio :

℣. Hebr. Ils ſeront *du nombre* de ceux qui ſont nourris de votre table.

℣. 8. Hébr. autr. à Mahanaïm. 2. *Reg.* XVII. 24.

9. Tu noli pati eum eſſe innoxium. Vir autem ſapiens es, ut ſcias quæ facies ei, deducéſque canos ejus cum ſanguine ad inferos.

9. Ne laiſſez pas *néanmoins* ſon crime impuni. Vous êtes ſage pour ſavoir comment vous devez le traiter ; & vous aurez ſoin qu'en ſa vieilleſſe il ne deſcende au tombeau que par une mort violente, *qui venge l'outrage qu'il a fait à la majeſté royale, & qui apprenne aux peuples à demeurer dans le reſpect qui eſt dû au Souverain.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1014.

10. Dormivit igitur David cum patribus ſuis, & ſepultus eſt in civitate David.

10. David s'endormit donc avec ſes peres, *étant âgé de ſoixante-&-dix ans ;* & il fut enſéveli dans la ville de David. *Act.* II. 29.

11. Dies autem quibus regnavit David ſuper Iſrael, quadraginta anni ſunt : in Hebron regnavit ſeptem annis ; in Jeruſalem, triginta tribus.

11. Le temps du regne de David ſur Iſraël, fut de quarante ans : il régna ſept ans à Hébron, & trente-trois dans Jéruſalem. 1. *Par.* XXIX. 27.

12. Salomon autem ſedit ſuper thronum David patris ſui, & firmatum eſt regnum ejus nimis.

12. En même temps Salomon prit poſſeſſion du royaume de David ſon pere ; & ſon regne s'affermit puiſſamment.

13. Et ingreſſus eſt Adonias filius Haggith ad Bethſabee matrem Salomonis. Quæ dixit ei : Pacificúſne eſt ingreſſus tuus ? Qui reſpondit : Pacificus.

13. Alors Adonias fils d'Haggith, vint trouver Bethſabée mere de Salomon. Bethſabée lui dit : Venez-vous *ici* avec un eſprit de paix ? Il lui répondit : *Oui*, j'y viens avec des penſées de paix.

14. Addidítque : Sermo mihi eſt ad te. Cui ait : Loquere. Et ille :

14. Et il ajouta : J'ai un mot à vous dire. Dites, répondit Bethſabée.

15. Tu, inquit, noſti, quia meum erat regnum, & me præpoſuerat omnis Iſrael ſibi in regem : ſed

15. Vous ſavez, dit Adonias, que la couronne m'appartenoit *par le droit d'aîneſſe*, & que tout Iſraël m'avoit choiſi par préférence pour être ſon Roi ; mais le royaume a été transféré, & il

✱. 10. David avoit trente ans lorſqu'il commença de régner, & il régna quarante ans. 2. *Reg.* v. 4.

✱. 15. Hébr. tout Iſraël avoit jetté les yeux ſur moi pour *être ſon* roi.

eſt paſſé à mon frere, parce que c'eſt le Seigneur qui le lui a donné.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1014.

16. Maintenant donc, je n'ai qu'une priere à vous faire ; ne me faites pas cette confuſion que de me refuſer. Bethſabée ajouta : Expliquez-vous.

17. Adonias lui dit : Comme le Roi Salomon ne vous peut rien refuſer, je vous prie de lui demander pour moi Abiſag de Sunam, afin que je l'épouſe.

18. Bethſabée, *qui ne pénétroit pas les conſéquences de la demande d'Adonias*, lui répondit : *Je le veux* bien ; je parlerai pour vous au Roi.

19. Béthſabée vint donc trouver le Roi Salomon, afin de lui parler pour Adonias. Le Roi ſe leva, vint au devant d'elle, la ſalua profondément, & il s'aſſit ſur ſon trône ; & l'on mit un trône pour la mere du Roi, laquelle s'aſſit à ſa main droite.

20. *Bethſabée* dit à Salomon : Je n'ai qu'une petite priere à vous faire ; ne me donnez pas la confuſion d'être refuſée. Le Roi lui dit : Ma mere, dites ce que vous me demandez ; car il ne ſeroit pas juſte de vous renvoyer mécontente.

21. Bethſabée lui dit : Donnez Abiſag de Sunam à votre frere Adonias, afin qu'il l'épouſe.

tranſlatum eſt regnum ; & factum eſt fratris mei : à Domino enim conſtitutum eſt ei.

16. Nunc ergo petitionem unam precor à te ; ne confundas faciem meam. Quæ dixit ad eum : Loquere.

17. Et ille ait : Precor ut dicas Salomoni regi, (neque enim negare tibi quidquam poteſt,) ut det mihi Abiſag Sunamitidem uxorem.

18. Et ait Bethſabee : Benè, ego loquar pro te regi.

19. Venit ergo Bethſabee ad regem Salomonem, ut loqueretur ei pro Adonia : & ſurrexit rex in occurſum ejus, adoravítque eam, & ſedit ſuper thronum ſuum : poſitúſque eſt thronus matri regis, quæ ſedit ad dexteram ejus.

20. Dixítque ei : Petitionem unam parvulam ego deprecor à te ; ne confundas faciem meam. Et dixit ei rex : Pete, mater mea : neque enim fas eſt ut avertam faciem tuam.

21. Quæ ait : Detur Abiſag Sunamitis Adoniæ fratri tuo uxor.

22. Reſpondítque rex Salomon, & dixit matri ſuæ: Quare poſtulas Abiſag Sunamitidem Adoniæ? poſtula ei & regnum: ipſe eſt enim frater meus major me, & habet Abiathar ſacerdotem, & Joab filium Sarviæ.

22. Le Roi Salomon répondit à ſa mere, & lui dit: Pourquoi demandez-vous Abiſag de Sunam pour Adonias? Demandez donc auſſi pour lui le royaume; car il eſt mon aîné, & il a *déjà pour lui* Abiathar *grand*-Prêtre, & Joab fils de Sarvia. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1014.

23. Juravit itaque rex Salomon per Dominum, dicens: Hæc faciat mihi Deus, & hæc addat, quia contra animam ſuam locutus eſt Adonias verbum hoc.

23. Salomon jura donc par le Seigneur, & dit: Que Dieu me traite dans toute ſa ſévérité, s'il n'eſt vrai qu'Adonias par cette demande, a parlé contre ſa propre vie, *& a témoigné le deſir qu'il a de s'emparer du Royaume.*

24. Et nunc vivit Dominus, qui firmavit me, & collocavit me ſuper ſolium David patris mei, & qui fecit mihi domum, ſicut locutus eſt, quia hodiè occidetur Adonias.

24. Et maintenant je jure par le Seigneur qui m'a aſſuré *la couronne*, qui m'a fait aſſeoir ſur le trône de David mon pere, & qui a établi ma maiſon, comme il l'avoit dit, qu'Adonias ſera mis à mort aujourd'hui.

25. Misítque rex Salomon per manum Banaiæ filii Joiadæ, qui interfecit eum, & mortuus eſt.

25. Et le Roi Salomon ayant envoyé Banaïas fils de Joïada, pour exécuter cet ordre, il perça Adonias, & le tua.

26. Abiathar quoque ſacerdoti dixit rex: Vade in Anathoth ad agrum tuum, equidem vir mortis es: ſed hodiè te non interficiam, quia portaſti arcam Domini Dei coram David

26. Le Roi dit auſſi à Abiathar *grand*-Prêtre: Allez à Anathoth, " dans la terre qui vous appartient. Vous méritez la mort; mais je ne vous ferai pas mourir, parce que vous avez porté l'arche du Seigneur *notre* Dieu devant David mon pere, & que vous avez accompagné mon pere dans tous les travaux

℣. 26. ville ſacerdotale de la tribu de Benjamin. On lit dans l'Hébreu *In Anathoth vade*, contre la conſtruction ordinaire qu'exprime la Vulgate *Vade in Anathoth.*

qu'il a endurés.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1014.

27. Salomon relégua donc Abiathar, afin qu'il ne fît plus les fonctions de *grand*-Prêtre du Seigneur, & que la parole que le Seigneur avoit prononcée dans Silo, touchant la maiſon d'Héli, fût *ainſi* accomplie,

1. Reg. II. 31.

28. Cette nouvelle étant venue à Joab, qui avoit ſuivi le parti d'Adonias, & non celui de Salomon, " il s'enfuit dans le tabernacle du Seigneur, & prit la corne de l'autel.

29. On vint dire au Roi Salomon que Joab s'étoit enfui dans le tabernacle du Seigneur, & qu'il ſe tenoit " à l'autel. Et Salomon envoya Banaïas fils de Joïada, & lui dit : Allez, & le tuez.

30. Banaïas vint au tabernacle du Seigneur, & dit à Joab : Le Roi vous commande de ſortir de là. Joab lui répondit : Je ne ſortirai point ; mais je mourrai en ce lieu. Banaïas fit ſon rapport au Roi, & lui dit : Voilà la réponſe que Joab m'a faite.

patre meo, & ſuſtinuiſti laborem in omnibus, in quibus laboravit pater meus.

27. Ejecit ergo Salomon Abiathar, ut non eſſet ſacerdos Domini, ut impleretur ſermo Domini, quem locutus eſt ſuper domum Heli in Silo.

28. Venit autem nuntius ad Joab, quòd Joab declinaſſet poſt Adoniam, & poſt Salomonem non declinaſſet : fugit ergo Joab in tabernaculum Domini, & apprehendit cornu altaris.

29. Nuntiatúmque eſt regi Salomoni, quòd fugiſſet Joab in tabernaculum Domini, & eſſet juxta altare : misítque Salomon Banaiam filium Joiadæ, dicens : Vade, interfice eum.

30. Et venit Banaias ad tabernaculum Domini, & dixit ei : Hæc dicit rex : Egredere. Qui ait : Non egrediar, ſed hic moriar. Renuntiavit Banaias regi ſermonem, dicens : Hæc locutus eſt Joab, & hæc reſpondit mihi.

℣. 28. On lit dans l'Hébreu : d'Abſalom. Les anciens Interpretes ont varié ſur cela : l'un & l'autre eſt vrai. C'eſt-à-dire que Joab avoit ſuivi le parti d'Adonias, quoiqu'il n'eût point auparavant ſuivi celui d'Abſalom.

℣. 29. Au lieu de *& eſſet*, on lit dans l'Hébreu VHNH, *& ecce*, pour VHNHU, *& ecce ille*, on ſous-entend *erat*.

31. Dixítque ei rex : Fac ſicut locutus eſt : & interfice eum, & ſepeli, & amovebis ſanguinem innocentem qui effuſus eſt à Joab, à me, & à domo patris mei.

31. Le Roi lui dit : *L'autel ne peut être un aſyle pour les méchants comme lui* : Faites *donc* comme il vous a dit; tuez-le *dans le tabernacle*, & l'enſéveliſſez ; & vous empêcherez que ni moi, ni la maiſon de mon pere, ne ſoyons chargés du ſang innocent répandu par Joab. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1014.

32. Et reddet Dominus ſanguinem ejus ſuper caput ejus, quia interfecit duos viros juſtos, melioréſque ſe : & occîdit eos gladio, patre meo David ignorante, Abner filium Ner principem militiæ Iſrael, & Amaſam filium Jether principem exercitûs Juda :

32. Et le Seigneur fera retomber ſon ſang ſur ſa tête, parce qu'il a aſſaſſiné deux hommes juſtes qui valoient mieux que lui, & qu'il a tué par l'épée, ſans que mon pere David le ſût, Abner fils de Ner général de l'armée d'Iſraël, & Amaſa fils de Jéther général de l'armée de Juda : 1. *Reg.* III. 27. 2. *Reg.* XX. 10.

33. & revertetur ſanguis illorum in caput Joab, & in caput ſeminis ejus in ſempiternum. David autem & ſemini ejus, & domui & throno illius, ſit pax uſque in æternum à Domino.

33. & leur ſang retombera pour jamais ſur la tête de Joab & ſur ſa poſtérité. Mais que le Seigneur donne une éternelle paix à David & à ſa poſtérité, à ſa maiſon & à ſon trône.

34. Aſcendit itaque Banaias filius Joiadæ, & aggreſſus eum interfecit : ſepultúſque eſt in domo ſua in deſerto.

34. Banaïas fils de Joïada, étant donc allé *trouver Joab*, il l'attaqua, & le tua, & on l'enſévelit en ſa maiſon, dans le déſert.

35. Et conſtituit rex Banaiam filium Joiadæ pro eo ſuper exercitum, & Sadoc ſacerdotem poſuit pro Abiathar.

35. Alors le Roi établit, en la place de Joab, Banaïas fils de Joïada, pour être général de l'armée, & Sadoc pour *grand*-Prêtre, en la place d'Abiathar.

36. Miſit quoque rex,

36. Le Roi envoya auſſi appeller Sé-

méi, & lui dit : Bâtiſſez-vous une maiſon dans Jéruſalem, & demeurez-y ; & n'en ſortez point pour aller d'un côté & d'un autre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1014.

& vocavit Semei, dixítque ei : Ædifica tibi domum in Jeruſalem, & habita ibi : & non egredieris indè huc atque illuc.

37. Si vous en ſortez jamais, & que vous paſſiez le torrent de Cédron, " ſachez que vous ſerez tué au même jour ; & votre ſang retombera ſur votre tête, *comme étant vous-même cauſe de votre mort.*

37. Quâcumque autem die egreſſus fueris, & tranſieris torrentem Cedron, ſcito te interficiendum : ſanguis tuus erit ſuper caput tuum.

38. Séméi dit au Roi : Cet ordre eſt très-juſte. Ce que le Roi mon ſeigneur a dit, ſera exécuté par ſon ſerviteur. Séméi demeura donc long-temps à Jéruſalem.

38. Dixítque Semei regi : Bonus ſermo : ſicut locutus eſt dominus meus rex, ſic faciet ſervus tuus. Habitavit itaque Semei in Jeruſalem diebus multis.

39. Mais trois ans s'étant paſſés, il arriva que les eſclaves de Séméi s'enfuirent vers Achis fils de Maacha Roi de Geth ; & on vint dire à Séméi que ſes eſclaves étoient allés à Geth.

39. Factum eſt autem poſt annos tres, ut fugerent ſervi Semei ad Achis filium Maacha regem Geth : nuntiatúmque eſt Semei, quòd ſervi ejus eſſent in Geth.

40. Séméi fit donc auſſi-tôt ſeller ſon âne, & s'en alla vers Achis à Geth, pour redemander ſes eſclaves, & les ramena de Geth.

40. Et Surrexit Semei, & ſtravit aſinum ſuum : ivítque ad Achis in Geth ad requirendum ſervos ſuos, & adduxit eos de Geth.

41. Salomon ayant été averti que Séméi avoit été de Jéruſalem à Geth, & en étoit revenu,

41. Nuntiatum eſt autem Salomoni, quòd iſſet Semei in Geth de Jeruſalem, & rediiſſet.

℣. 37. qu'il falloit néceſſairement paſſer pour aller à Bahurim, demeure ordinaire de Séméi.

42. Et

42. Et mittens vocavit eum, dixítque illi: Nonne teſtificatus ſum tibi per Dominum, & prædixi tibi: Quâcumque die egreſſus, ieris huc & illuc, ſcito te eſſe moriturum? Et reſpondiſti mihi: Bonus ſermo quem audivi.

42. l'envoya querir, & lui dit: Ne vous ai-je point averti auparavant? & ne vous ai-je pas juré par le Seigneur, en vous diſant: Si vous ſortez jamais, pour aller d'un côté & d'un autre, ſachez que vous ſerez puni de mort au même jour? Et vous m'avez répondu: Rien n'eſt plus juſte que ce que je viens d'entendre. " Av. t'Ere Chr. Vulg. 1014.

43. Quare ergo non cuſtodiſti jusjurandum Domini, & præceptum quod præceperam tibi?

43. Pourquoi donc n'avez-vous pas gardé le ſerment que vous avez fait au Seigneur, & l'ordre que je vous avois donné?

44. Dixítque rex ad Semei: Tu noſti omne malum, cujus tibi conſcium eſt cor tuum, quod feciſti David patri meo: reddidit Dominus malitiam tuam in caput tuum.

44. Et le Roi dit à Séméi? Vous ſavez tout le mal que votre conſcience vous reproche d'avoir fait à David mon pere: le Seigneur a fait retomber votre méchanceté ſur votre tête; *vous ſerez puni comme vous le méritez.*

45. Et rex Salomon benedictus, & thronus David erit ſtabilis coram Domino uſque in ſempiternum.

45. Mais le Roi Salomon ſera beni, & le trône de David ſera ſtable éternellement devant le Seigneur.

46. Juſſit itaque rex Banaiæ filio Joiadæ: qui egreſſus, percuſſit eum, & mortuus eſt.

46. Le Roi donna donc cet ordre à Banaïas fils de Joïada, qui étant allé *l'exécuter*, frappa Séméi, & le tua.

✱. 42. Hébr. autr. Cela eſt juſte: j'y obéis; *ou* j'y obéirai. Le mot SMATI, ſignifie *audivi*, ou *obedivi*; & peut-être faudroit-il lire USMATI, *& obedivi*, hébraïſme pour *& obediam.*

CHAPITRE III.

Salomon épouſe la fille de Pharaon. Il demande à Dieu la ſageſſe. Dieu lui donne par ſurcroît les richeſſes & la gloire. Jugement qu'il porte entre deux femmes.

II. *Paralipomenes*, I. 1-13.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1013.

1. LE regne de Salomon s'étant ainſi affermi *au dedans, par la mort de ceux qui pouvoient en troubler la tranquillité, il voulut auſſi chercher de l'appui au dehors.* Il s'allia *donc* avec Pharaon Roi d'Egypte; car il épouſa ſa fille, qu'il amena dans la ville de David, *où elle demeura* juſqu'à ce qu'il eut achevé de bâtir ſa maiſon, la maiſon du Seigneur & les murs *qu'il faiſoit faire* tout-autour de Jéruſalem.

1. COnfirmatum eſt igitur regnum in manu Salomonis, & affinitate conjunctus eſt Pharaoni regi Ægypti: accepit námque filiam ejus, & adduxit in civitatem David, donec compleret ædificans domum ſuam & domum Domini, & murum Jeruſalem per circuitum.

2. Cependant le peuple immoloit *toujours* ſur les hauts lieux, parce que juſqu'alors on n'avoit point encore bâti de temple au nom du Seigneur.

2. Attamen populus immolabat in excelſis: non enim ædificatum erat templum nomini Domini uſque in diem illum.

3. Or Salomon aima le Seigneur, & il ſe conduiſit ſelon les préceptes de David ſon pere, excepté qu'il ſacrifioit *au Seigneur*, & qu'il brûloit de l'encens *en ſon honneur* dans les hauts lieux, *contre la défenſe de la loi.*"

3. Dilexit autem Salomon Dominum, ambulans in præceptis David patris ſui, excepto quòd in excelſis immolabat, & accendebat thymiama.

4. Il s'en alla donc à Gabaon *avec tout Iſraël*, pour y ſacrifier, parce que c'étoit-là le plus conſidérable de tous les hauts lieux, & il offrit *au Seigneur* mille hoſties en holocauſte, ſur l'autel *d'ai-*

4. Abiit itaque in Gabaon, ut immolaret ibi: illud quippe erat excelſum maximum: mille hoſtias

℣. 3. Quelques-uns traduiſent l'Hébreu: Au reſte il ſacrifioit, &c. » & ils regardent ceci comme une ſimple remarque de ce qui ſe pratiquoit alors avant la conſtruction du Temple.

In holocauſtum obtulit Salomon ſuper altare illud in Gabaon.

5. Apparuit autem Dominus Salomoni per ſomnium nocte, dicens: Poſtula quod vis ut dem tibi.

6. Et ait Salomon: Tu feciſti cum ſervo tuo David patre meo miſericordiam magnam, ſicut ambulavit in conſpectu tuo in veritate, & juſtitia, & recto corde tecum: cuſtodiſti ei miſericordiam tuam grandem, & dediſti ei filium ſedentem ſuper thronum ejus ſicut eſt hodiè.

7. Et nunc, Domine Deus, tu regnare feciſti ſervum tuum pro David patre meo: ego autem ſum puer parvulus, & ignorans egreſſum & introitum meum;

8. & ſervus tuus in medio eſt populi quem elegiſti, populi infiniti, qui numerari & ſupputari non poteſt præ multitudine.

9. Dabis ergo ſervo tuo cor docile, ut populum tuum judicare poſſit, &

rain qui étoit à Gabaon. *C'étoit le même que Moyſe avoit dreſſé dans le déſert.*" Av. l'Ere Chr. Vulg. 1013.

5. Or, *après ce ſacrifice d'agréable odeur*, le Seigneur apparut à Salomon en ſonge pendant la nuit, & lui dit: Demandez-moi ce que vous voulez que je vous donne.

6. Salomon lui répondit: Vous avez uſé d'une grande miſéricorde envers David mon pere, votre ſerviteur, ſelon qu'il a marché devant vous dans la vérité & dans la juſtice, & que ſon cœur a été droit à vos yeux. Vous lui avez conſervé votre grande miſéricorde, & vous lui avez donné un fils qui eſt aſſis ſur ſon trône, comme il paroît aujourd'hui.

7. Maintenant donc, ô Seigneur Dieu! " vous mavez fait régner, moi qui ſuis votre ſerviteur, en la place de David mon pere: mais je ne ſuis encore qu'un jeune enfant qui ne ſait de quelle maniere il doit ſe conduire;

8. & votre ſerviteur ſe trouve au milieu de votre peuple que vous avez choiſi, d'un peuple infini, qui eſt innombrable à cauſe de ſa multitude.

9. *Je vous ſupplie* donc de donner à votre ſerviteur un cœur docile *aux inſtructions de votre ſageſſe divine*, afin qu'il puiſſe

℣. 4. Voyez au II. Livre des Paralipomenes, 1. 3. & ſuiv.

℣. 7. On lit dans l'Hébreu ALHI, *Deus meus*, peut-être pour ALHIM, *Deus*, comme on le lit dans les Paralip.

juger votre peuple, & diſcerner entre le bien & le mal. Car qui pourra, *ſans cette ſageſſe*, rendre la juſtice à votre peuple, à ce peuple qui eſt ſi nombreux?

Av. l'Erè Chr. Vulg. 1013.

diſcernere inter bonum & malum: quis enim poterit judicare populum iſtum, populum tuum hunc multum?

10. Le Seigneur "agréa donc que Salomon lui eut fait cette demande.

10. Placuit ergo ſermo coram Domino, quòd Salomon poſtulaſſet hujuſcemodi rem.

11. Et il dit à Salomon: Parce que vous m'avez fait cette demande, & que vous n'avez point deſiré que je vous donnaſſe, ni un grand nombre d'années, ni de grandes richeſſes, ni la vie de vos ennemis, mais que vous m'avez demandé la ſageſſe, pour diſcerner ce qui eſt juſte;

11. Et dixit Dominus Salomoni: Quia poſtulaſti verbum hoc, & non petiſti tibi dies multos, nec divitias, aut animas inimicorum tuorum, ſed poſtulaſti tibi ſapientiam ad diſcernendum judicium;

12. j'ai déjà fait ce que vous m'avez demandé, & je vous ai donné un cœur ſi plein de ſageſſe & d'intelligence, qu'il n'y a jamais eu d'homme avant vous qui vous ait égalé, & qu'il n'y en aura point après vous *qui vous égale*.

12. ecce feci tibi ſecundùm ſermones tuos, & dedi tibi cor ſapiens & intelligens, in tantum ut nullus antè te ſimilis tuî fuerit, nec poſt te ſurrecturus ſit.

Sap. VII. 11. *Matt.* VI. 29.

13. Mais je vous ai même donné *de plus* ce que vous ne m'avez point demandé: ſavoir, les richeſſes & la gloire; de ſorte qu'aucun Roi ne vous aura jamais égalé *en ce point* dans tous les ſiecles paſſés.

13. Sed & hæc quæ non poſtulaſti, dedi tibi: divitias ſcilicet, & gloriam, ut nemo fuerit ſimilis tuî in regibus, cunctis retrò diebus.

14. Si vous marchez dans mes voies, & que vous gardiez mes préceptes & mes ordonnances, comme votre pere les a gardés, je vous donnerai encore une longue vie.

14. Si autem ambulaveris in viis meis, & cuſtodieris præcepta mea, & mandata mea, ſicut ambulavit pater tuus, longos faciam dies tuos.

℣. 10. On lit ici dans l'Hébreu *Adonai*, peut-être pour *Jehova*, que les Hébreux, comme on l'a dit, n'oſent exprimer autrement que par le mot *Adonai*.

15. Igitur evigilavit Salomon, & intellexit quòd eſſet ſomnium : cúmque veniſſet Jeruſalem, ſtetit coram arca fœderis Domini, & obtulit holocauſta, & fecit victimas pacificas, & grande convivium univerſis famulis ſuis.

15. Salomon s'étant éveillé, fit réflexion au ſonge qu'il avoit eu ; " & étant venu à Jéruſalem, il ſe préſenta devant l'arche de l'alliance du Seigneur, offrit des holocauſtes & des victimes pacifiques, & fit à tous ſes ſerviteurs un grand feſtin. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1013.

16. Tunc venerunt duæ mulieres meretrices ad regem, ſteterúntque coram eo,

16. Alors deux femmes de mauvaiſe vie " vinrent trouver le Roi, & ſe préſenterent devant lui,

17. quarum una ait : Obſecro, mi domine : ego & mulier hæc habitabamus in domo una, & peperi apud eam in cubiculo.

17. dont l'une lui dit : Je vous prie, mon ſeigneur, *faites-moi juſtice*. Nous demeurions, cette femme & moi, dans une même maiſon, & je ſuis accouchée dans la *même* chambre où elle étoit.

18. Tertiâ autem die poſtquàm ego peperi, peperit & hæc : & eramus ſimul, nullúſque alius nobiſcum in domo, exceptis nobis duabus.

18. Elle eſt accouchée auſſi trois jours après moi : nous étions enſemble, & il n'y avoit dans cette maiſon qui que ce ſoit que nous deux.

19. Mortuus eſt autem filius mulieris hujus nocte, dormiens quippè oppreſſit eum.

19. Le fils de cette femme eſt mort pendant la nuit, parce qu'elle l'a étouffé en dormant.

20. Et conſurgens intempeſtæ noctis ſilentio, tulit filium meum de latere meo ancillæ tuæ dormientis, & collocavit in ſinu ſuo : ſuum autem filium, qui erat mortuus, poſuit in ſinu meo.

20. Et ſe levant dans le ſilence d'une nuit profonde, pendant que je dormois, moi qui ſuis votre ſervante, elle m'a ôté mon fils que j'avois à mon côté ; & l'ayant pris auprès d'elle, elle a mis auprès de moi ſon fils qui étoit mort.

℣. 15. Hébr. autr. Salomon s'éveilla tout rempli du ſonge qu'il avoit eu.

℣. 16. Hébr. autr. deux hôtellieres. ■ Voyez au Livre de Joſué, II. 1.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1013.

21. M'étant levée le matin pour donner à tetter à mon fils, il m'a paru qu'il étoit mort ; & le conſidérant avec plus d'attention au grand jour, j'ai reconnu que ce n'étoit point le mien que j'avois enfanté.

21. Cúmque ſurrexiſſem manè ut darem lac filio meo, apparuit mortuus : quem diligentiùs intuens clarâ luce, deprehendi non eſſe meum quem genueram.

22. L'autre femme lui répondit : Ce que vous dites, n'eſt point vrai : mais c'eſt votre fils qui eſt mort, & le mien eſt vivant. La premiere au contraire répliquoit : Vous mentez ; car c'eſt mon fils qui eſt vivant, & le vôtre eſt mort. Et elles diſputoient ainſi devant le Roi.

22. Reſpondítque altera mulier : Non eſt ita ut dicis : ſed filius tuus mortuus eſt, meus autem vivit. E contrario illa dicebat : Mentiris : filius quippè meus vivit, & filius tuus mortuus eſt. Atque in hunc modum contendebant coram rege.

23. Alors le Roi dit : Celle-ci dit : Mon fils eſt vivant, & le vôtre eſt mort. Et l'autre répond : Non ; mais c'eſt votre fils qui eſt mort, & le mien eſt vivant.

23. Tunc rex ait : Hæc dicit, filius meus vivit, & filius tuus mortuus eſt. Et iſta reſpondit : Non ; ſed filius tuus mortuus eſt, meus autem vivit.

24. Le Roi ajouta : Apportez-moi une épée. Lorſqu'on eut apporté une épée devant le Roi,

24. Dixit ergo rex : Afferte mihi gladium. Cúmque attuliſſent gladium coram rege,

25. il dit *à ſes gardes* : Coupez en deux cet enfant qui eſt vivant, & donnez-en la moitié à l'une, & la moitié à l'autre.

25. Dividite, inquit, infantem vivum in duas partes, & date dimidiam partem uni, & dimidiam partem alteri.

26. Alors la femme, dont le fils étoit vivant, dit au Roi : (car ſes entrailles furent émues *de tendreſſe* pour ſon fils,) Seigneur, donnez-lui, je vous ſupplie, l'enfant vivant, & ne le tuez point. L'autre diſoit au contraire : Qu'il ne ſoit, ni

26. Dixit autem mulier, cujus filius erat vivus, ad regem : (commota ſunt quippè viſcera ejus ſuper filio ſuo :) Obſecro, do-

mine, date illi infantem vivum, & nolite interficere eum. E contrario illa dicebat: Nec mihi, nec tibi ſit: ſed dividatur.

à moi, ni à vous; mais qu'on le diviſe *en deux.*

AV. L'ERE CHR. VULG. 1013.

27. Reſpondit rex, & ait: date huic infantem vivum, & non occidatur: hæc eſt enim mater ejus.

27. Alors le Roi prononça *cette ſentence*: Donnez à celle-ci l'enfant vivant, & qu'on ne le tue point; car c'eſt elle qui eſt ſa mere.

28. Audivit itaque omnis Iſrael judicium quod judicaſſet rex, & timuerunt regem, videntes ſapientiam Dei eſſe in eo ad faciendum judicium.

28. Tout Iſraël ayant donc ſu la maniere dont le Roi avoit jugé cette affaire, ils eurent tous de la crainte & du reſpect pour lui, voyant que la ſageſſe de Dieu étoit en lui pour rendre juſtice.

CHAPITRE IV.

Principaux Officiers de Salomon. Etendue de ſa domination, Paix ſous ſon regne. Sageſſe de ce prince.

1. ERat autem rex Salomon regnans ſuper omnem Iſrael.

1. OR le Roi Salomon régnoit ſur tout Iſraël, *n'ayant perſonne qui lui diſputât la couronne, ni qui la partageât avec lui.*

2. Et hi principes quos habebat: Azarias filius Sadoc ſacerdotis,

2. Et voici quels étoient ſes principaux officiers. Azarias fils du *grand*-Prêtre Sadoc,"

3. Elihoreph & Ahia filii Siſa ſcribæ: Joſaphat filius Ahilud à commentariis:

3. Elihoreph & Ahia fils de Siſa étoient ſecrétaires." Joſaphat fils d'Ahilud étoit chancelier."

4. Banaias filius Joiadæ ſuper exercitum: Sadoc

4. Banaïas fils de Joïada étoit général d'armée. Sadoc & Abiathar étoient

℣. 2. Le ſens de la phraſe joint ce verſet au verſet ſuivant; & il y a lieu de préſumer que dans l'Hébreu au lieu des deux points (:) qui ſéparent ces deux verſets, on a pu lire originairement la lettre ו, qui ſignifie *&*.

℣. 3. Voyez la *Diſſertation ſur les Officiers des rois Hébreux*, à la tête des Paralipomenes.

grands-prêtres : *mais Abiathar étoit relégué dans ſa maiſon, & n'en faiſoit pas les fonctions.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1013.

5. Azarias fils de Nathan avoit l'intendance ſur ceux qui étoient toujours auprès du Roi. " Zabud fils de Nathan, prêtre, " étoit favori du Roi.

6. Ahiſar étoit grand-maître de ſa maiſon : & Adoniram fils d'Abda étoit ſurintendant des tributs. "

7. Salomon avoit établi douze Officiers ſur tout Iſraël, qui avoient ſoin d'entretenir la table du Roi & de toute ſa maiſon. Chacun fourniſſoit pendant un mois de l'année tout ce qui étoit néceſſaire *pour cette dépenſe.*

8. Voici les noms de ces Officiers : Benhur " *avoit l'intendance* ſur la montagne d'Ephraïm.

9. Bendecar, à Maccès, Salébim, Bethſamès, Elon & Béthanan. "

10. Benhéſed, à Aruboth : il avoit *auſſi* Socho, & toute la terre d'Epher.

11. Benabinadab, qui avoit l'intendance de tout *le pays de* Nephathdor, eut

autem, & Abiathar ſacerdotes.

5. Azarias filius Nathan, ſuper eos qui aſſiſtebant regi : Zabud filius Nathan, ſacerdos, amicus regis :

6. & Ahiſar præpoſitus domûs : & Adoniram filius Abda ſuper tributa.

7. Habebat autem Salomon duodecim præfectos ſuper omnem Iſrael, qui præbebant annonam regi & domui ejus : per ſingulos enim menſes in anno, ſinguli neceſſaria miniſtrabant.

8. Et hæc nomina eorum : Benhur, in monte Ephraim.

9. Bendecar, in Macces, & in Salebim, & in Bethſames, & in Elon, & in Bethanan.

10. Benheſed in Aruboth : ipſius erat Socho, & omnis terra Epher.

11. Benabinadab, cujus omnis Nephathdor,

℣. 5. Hébr. autr. étoit chef des *douze* Officiers qui avoient l'intendance *ſur tout Iſraël. Infr.* ℣. 7.

Ibid. Hébr. autr. du prêtre Nathan. Cette épithete le diſtingue de celui qui précede, lequel étant ainſi déſigné par ſon ſeul nom, pouvoit être le Prophete connu ſous ce nom.

℣. 6. L'Hébreu ſe peut entendre auſſi des charges & des ſervitudes perſonnelles. *Infr.* v. 14.

℣. 8. *Benhur* en Hébreu ſignifie *Filius Hur* : ce qui donne lieu de préſumer que cette expreſſion pouvoit être précédée d'un autre mot, qui étoit le nom de ce *fils de Hur.* Il en eſt de même de ces autres noms qui vont ſuivre : *Bendecar, Benheſed, Benabinadab, Bengaber.* ℣. 9. 10. 11. 13.

℣. 9. Hébr. & Elon-Bethanan.

Tapheth

Tapheth filiam Salomonis habebat uxorem.

pour femme Tapheth fille de Salomon.

Av l'Fre Chr. Volg. 1013.

12. Bana filius Ahilud regebat Thanac & Mageddo, & universam Bethsan, quæ est juxta Sarthana subter Jezrael, à Bethsan usque Abelmehula è regione Jecmaan.

12. Bana fils d'Ahilud étoit gouverneur de Thanac, de Mageddo, de tout *le pays de* Bethsan, qui est proche de Sarthana au dessous de Jezraël, depuis Bethsan jusqu'à Abelméhula, vis-à-vis de Jecmaan.

13. Bengaber in Ramoth-galaad: habebat Avoth-jair filii Manasse in Galaad: ipse præerat in omni regione Argob, quæ est in Basan, sexaginta civitatibus magnis atque muratis quæ habebant seras æreas.

13. Bengaber *étoit intendant* de Ramoth-Galaad; & il avoit les bourgs de Jaïr fils de Manassé, qui sont en Galaad. Il commandoit dans tout le pays d'Argob, qui est en Basan, à soixante villes qui étoient *fort* grandes, & fermées de murailles, & avoient des portes de bronze. "

14. Ahinadab filius Addo præerat in Manaim.

14. Ahinadab fils d'Addo étoit intendant en Manaïm.

15. Achimaas, in Nephthali: sed & ipse habebat Basemath filiam Salomonis in conjugio.

15. Achimaas en Nephthali; & il eut aussi pour femme une fille de Salomon, nommée Basémath.

16. Baana filius Husi, in Aser, & in Baloth.

16. Baana fils d'Husi *étoit intendant* dans *tout le pays d'*Aser & *de* Baloth.

17. Josaphat filius Pharue, in Issachar.

17. Josaphat fils de Pharué, en Issachar.

18. Semei filius Ela, in Benjamin.

18. Séméi fils d'Ela, en Benjamin.

19. Gaber filius Uri, in terra Galaad, in terra Sehon regis Amorrhæi &

19. Gaber fils d'Uri, en la Province de Galaad, dans le pays de Séhon Roi des Amorrhéens, & d'Og Roi de Basan,

℣. 13. Hébr. & *dont les portes* avoient des barres d'airain. » Voyez la *Dissertation sur les demeures des Hébreux*, à la tête du Livre des Juges.

& ſur tout ce qui étoit en cette terre."

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1013.

20. Le peuple de Juda & d'Iſraël étoit innombrable, comme le ſable de la mer; & ils vivoient dans l'abondance & dans la joie.

Eccli. xlvii. 15.

21. Salomon avoit ſous ſa domination tous les royaumes, depuis le fleuve *d'Euphrate, juſqu'*au pays des Philiſtins," & juſqu'à la frontiere d'Egypte. Ils lui offroient tous des préſents, & lui demeurerent aſſujettis tous les jours de ſa vie.

22. Les vivres pour la table de Salomon étoient chaque jour trente meſures" de fleur de farine, & ſoixante de farine *ordinaire*,

23 dix bœufs gras, vingt bœufs des pâturages, cent moutons, outre la *viande de* venaiſon, les cerfs, les chevreuils, les bœufs ſauvages, " & toutes ſortes de volailles, " *qu'on lui apportoit des pays voiſins.*

24. Car il dominoit ſur tous les pays qui étoient au deçà du fleuve *de l'Euphrate*, depuis Thaphſa," *qui eſt ſur le bord oriental de ce fleuve*, juſqu'à Gaza *des Philiſtins, qui eſt ſur la mer méditerranée*; & tous les Rois de ces provinces lui

Og regis Baſan, ſuper omnia quæ erant in illa terra.

20. Juda & Iſrael innumerabiles, ſicut arena maris in multitudine: comedentes, & bibentes, atque lætantes.

21. Salomon autem erat in ditione ſua, habens omnia regna à flumine terræ Philiſthiim uſque ad terminum Ægypti: offerentium ſibi munera, & ſervientium ei cunctis diebus vitæ ejus.

22. Erat autem cibus Salomonis per dies ſingulos, triginta cori ſimilæ, & ſexaginta cori farinæ,

23. decem boves pingues, & viginti boves paſcuales, & centum arietes, exceptâ venatione cervorum, caprearum atque bubalorum & avium altilium.

24. Ipſe enim obtinebat omnem regionem quæ erat trans flumen, à Thaphſa uſque ad Gazam, & cunctos reges illarum re-

℣. 19. Hébr. *Et præpoſitus unus qui in terra.* Peut-être qu'au lieu de ASR, *qui*, il faudroit lire ISR, *imperabat*: & chacun d'eux commandoit dans le pays *de ſon diſtrict.*

℣. 21. C'eſt ainſi qu'il ſe lit au II. Livre des Paralipomenes, IX. 26. L'Euphrate étoit à l'orient de la Terre-Sainte, les Philiſtins au couchant, & l'Egypte au midi. C'eſt-à-dire qu'au lieu de ARS, *terræ*, on lit dans les Paralipomenes, VAD ARS, *& uſque ad terram.*

℣. 22. A la lettre, trente cors, meſure qui contenoit environ 300 pintes.

℣. 23. Le terme Hébreu ſignifie, dit-on, une eſpece de daim ou de chevre ſauvage.

Ibid. La plupart traduiſent l'Hébreu: des volailles engraiſſées.

℣. 24. C. à. d. Thapſaque.

gionum: & habebat pacem ex omni parte in circuitu.

25. Habitabátque Juda & Iſrael abſque timore ullo, unuſquiſque ſub vite ſua & ſub ficu ſua, à Dan uſque Berſabee, cunctis diebus Salomonis.

26. Et habebat Salomon quadraginta millia præſepia equorum currilium, & duodecim millia equeſtrium.

27. Nutriebántque eos ſupradicti regis præfecti: ſed & neceſſaria menſæ regis Salomonis, cum ingenti cura præbebant in tempore ſuo.

28. Hordeum quoque & paleas equorum & jumentorum, deferebant in locum ubi erat rex, juxta conſtitutum ſibi.

29. Dedit quoque Deus ſapientiam Salomoni, & prudentiam multam ni-

étoient aſſujettis; & il avoit la paix de toutes parts avec tous ſes voiſins. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1013.

25. *Dans* Juda & Iſraël, *tout homme* demeura ſans aucune crainte, chacun ſous ſa vigne & ſous ſon figuier, depuis Dan juſqu'à Berſabée," pendant tout le regne de Salomon.

26. Et Salomon avoit quarante mille chevaux dans ſes écuries " pour les chariots, & douze mille chevaux de ſelle. 2. Par. IX, 25.

27. Ces *douze* officiers du Roi, dont on a déjà parlé, *avoient la charge* de les nourrir; & ils fourniſſoient dans le temps, avec un extrême ſoin, tout ce qui étoit néceſſaire pour la table du Roi Salomon. ".

28. Ils faiſoient auſſi porter l'orge & la paille pour les chevaux & les autres bêtes, " au lieu où étoit le Roi, ſelon l'ordre qu'ils avoient reçu.

29. Dieu donna de plus à Salomon, une ſageſſe & une prudence prodigieuſe, & un eſprit capable de s'appliquer à

℣. 25. Depuis Dan à l'extrêmité ſeptentrionale juſqu'à Berſabée à l'extrêmité méridionale.

℣. 26. La Vulgate le traduit ainſi au II. Livre des Paralipomenes, IX. 25. Ici le Texte porte à la lettre: Quarante mille écuries pour les chevaux des chariots. Ou ſelon les Septante: Quarante mille femelles de chevaux pour les chariots. L'Hébreu du Livre des Paralipomenes ne met que quatre mille. Il a été facile de confondre ARBAH, *quatuor* avec ARBAIM, *quadraginta*. Voyez au chap. X. ℣. 26.

℣. 27. Hébr. Ces douze Officiers, *dont on a parlé*, fourniſſoient avec un extrême ſoin chacun dans ſon mois tout ce qui étoit néceſſaire pour la nourriture du Roi Salomon, & de tous ceux qui approchoient de ſa table. Le R. P. Houbigant ſoupçonne que ces deux verſets, 27. & 28. ſont ici tranſpoſés, & que leur vraie place eſt entre les verſets 19. & 20.

℣. 28. Le terme Hébreu ſignifie, ſelon quelques-uns, des chevaux d'une viteſſe extraordinaire.

autant de choſes qu'il y a de grains de ſable ſur le rivage de la mer.

Av. l'Erè Chr. Vulg. 1013.

mis, & latitudinem cordis, quaſi arenam quæ eſt in littore maris.

30. Et la ſageſſe de Salomon ſurpaſſoit la ſageſſe de tous les Orientaux & de tous les Egyptiens.

30. Et præcedebat ſapientia Salomonis ſapientiam omnium Orientalium & Ægyptiorum:

Eccli. XLVII. 16.

31. Il étoit plus ſage que tous les hommes; plus ſage qu'Ethan Ezrahite, que Héman, Chalcol & Dorda enfants de Mahol, *très-célebres en ce temps-là pour la muſique & la poéſie:* " & ſa réputation étoit répandue dans toutes les nations voiſines.

31. & erat ſapientior cunctis hominibus; ſapientior Ethan Ezrahitâ, & Heman, & Chalcol, & Dorda, filiis Mahol: & erat nominatus in univerſis gentibus per circuitum.

32. Salomon compoſa auſſi trois mille paraboles, " & il fit cinq mille " cantiques.

32. Locutus eſt quoque Salomon tria millia parabolas: & fuerunt carmina ejus quinque & mille.

33. Il traita auſſi de tous les arbres, depuis le cedre qui eſt ſur le Liban, juſqu'à l'hyſſope qui ſort de la muraille; & il traita de même des animaux de la terre, des oiſeaux, des reptiles & des poiſſons.

33. Et diſputavit ſuper lignis, à cedro quæ eſt in Libano, uſque ad hyſſopum quæ egreditur de pariete: & diſſeruit de jumentis, & volucribus, & reptilibus, & piſcibus.

34. Il venoit des gens de tous les pays, pour entendre la ſageſſe de Salomon;

34. Et veniebant de cunctis populis ad au-

℣. 31. C'eſt ainſi que quelques-uns entendent l'expreſſion de l'Hébreu que la Vulgate a rendu par *filii Mahol*. Le terme Hébreu *Mahol* ſignifie un chœur de Muſique. Mais d'ailleurs on connoît dans l'Ecriture *Ethan* & *Heman*, deux des chefs de la Muſique du Temple. On connoît auſſi au 1. Livre des Paralipomenes, II. 6. *Dara*, peut-être le même que *Dorda*.

℣. 32. Il nous en reſte une partie dans le Livre des Proverbes.

Ibid. C'eſt le ſens des Septante. Dans l'Hébreu & dans la Vulgate on lit, mille cinq. De tous ces Cantiques il ne nous reſte que celui qui eſt appellé *le Cantique des Cantiques*; à moins qu'on n'en ait admis quelques autres dans le recueil des Pſaumes.

diendam ſapientiam Salomonis, & ab univerſis regibus terræ, qui audiebant ſapientiam ejus.

& tous les Rois de la terre envoyoient vers lui, pour être inſtruits par ſa ſageſſe. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1013.

CHAPITRE V.

L'Alliance entre Hiram & Salomon. Hiram lui fournit les bois néceſſaires pour la conſtruction du Temple. Salomon choiſit dans Iſraël ceux qui devoient travailler à cet édifice.

II. *Paralipomenes*, II.

1. MIſit quoque Hiram rex Tyri ſervos ſuos ad Salomonem: audivit enim quòd ipſum unxiſſent regem pro patre ejus: quia amicus fuerat Hiram David omni tempore.

1. HIram roi de Tyr envoya auſſi ſes ſerviteurs vers Salomon, ayant appris qu'il avoit été ſacré Roi en la place de ſon pere: car Hiram avoit toujours été ami de David. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1012.

2. Miſit autem Salomon ad Hiram, dicens:

2. Salomon de ſon côté, envoya vers Hiram, & lui fit dire:

3. Tu ſcis voluntatem David patris mei, & quia non potuerit ædificare domum nomini Domini Dei ſui propter bella imminentia per circuitum, donec daret Dominus eos ſub veſtigio pedum ejus.

3. Vous ſavez quel a été le deſir de David mon pere, & qu'il n'a pu bâtir une maiſon au nom du Seigneur ſon Dieu, à cauſe des guerres qu'il avoit à ſoutenir de toutes parts, juſqu'à ce que le Seigneur ait mis *tous* ſes ennemis ſous ſes pieds.

4. Nunc autem re-

4. Mais maintenant le Seigneur mon

℣. 3. Dans l'Hébreu, comme dans la Vulgate, on ne ſait à quoi ſe rapporte le pronom *eos*. On lit dans l'Hébreu à la lettre: *à facie belli quod circumdedit* (ou même ſelon les Rabbins, *circumdederunt eum*;) l'Interprete Chaldéen ſemble avoir lu, *à facie facientium bellum, qui circumdederunt eum*: à cauſe de ceux qui lui faiſoient la guerre de tous côtés: c'eſt-à-dire, un ſeul mot de plus en trois lettres אשׁ, *facientium*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1013.

Dieu m'a donné la paix de tous côtés; je n'ai plus, ni d'ennemi *à combattre*, ni rien qui s'oppoſe à moi.

quiem dedit Dominus Deus meus mihi per circuitum : & non eſt ſatan, neque occurſus malus.

2. *Reg.* VII. 13. 1. *Par.* XXII. 10.

5. C'eſt pourquoi j'ai deſſein de bâtir un temple au nom du Seigneur mon Dieu, ſelon que le Seigneur l'a ordonné à David mon pere, en lui diſant : Votre fils, que je ferai aſſeoir en votre place ſur votre trône, ſera celui qui bâtira une maiſon à mon nom.

5. Quamobrem cogito ædificare templum nomini Domini Dei mei, ſicut locutus eſt Dominus David patri meo, dicens: Filius tuus, quem dabo pro te ſuper ſolium tuum, ipſe ædificabit domum nomini meo.

6. Donnez donc ordre à vos ſerviteurs qu'ils coupent pour moi des cedres du Liban : & mes ſerviteurs ſeront avec les vôtres, & je donnerai à vos ſerviteurs telle récompenſe que vous me demanderez : car vous ſavez qu'il n'y a perſonne parmi mon peuple qui ſache couper le bois comme les Sidoniens. "

6. Præcipe igitur ut præcîdant mihi ſervi tui cedros de Libano, & ſervi mei ſint cum ſervis tuis : mercedem autem ſervorum tuorum dabo tibi quamcumque petieris: ſcis enim quomodò non eſt in populo meo vir qui noverit ligna cœdere ſicut Sidonii.

7. Hiram ayant entendu ces paroles de Salomon en eut une grande joie, & il dit: Beni ſoit aujourd'hui le Seigneur qui a donné à David un fils très-ſage, pour gouverner un ſi grand peuple.

7. Cùm ergo audiſſet Hiram verba Salomonis, lætatus eſt valdè, & ait : Benedictus Dominus Deus hodiè, qui dedit David filium ſapientiſſimum ſuper populum hunc plurimum.

8. Et il envoya dire à Salomon : J'ai entendu tout ce que vous m'avez fait dire : j'exécuterai tout ce que vous de-

8. Et miſit Hiram ad Salomonem, dicens, Audivi quæcumque mandaſti

℣. 6. Il paroît qu'alors on nommoit ainſi tous les Phéniciens, tant ceux de Tyr que ceux de Sidon.

mihi : ego faciam omnem voluntatem tuam in lignis cedrinis & abiegnis.

9. Servi mei deponent ea de Libano ad mare: & ego componam ea in ratibus in mari, uſque ad locum quem ſignificaveris mihi; & applicabo ea ibi, & tu tolles ea: præbebíſque neceſſaria mihi, ut detur cibus domui meæ.

10. Itaque Hiram dabat Salomoni ligna cedrina, & ligna abiegna, juxta omnem voluntatem ejus.

11. Salomon autem præbebat Hiram, coros tritici viginti millia, in cibum domui ejus, & viginti coros puriſſimi olei: hæc tribuebat Salomon Hiram per ſingulos annos.

12. Dedit quoque Dominus ſapientiam Salomoni, ſicut locutus eſt ei: & erat pax inter Hiram & Salomonem, & percuſſerunt ambo fœdus.

ſirez pour les bois de cedre & de ſapin.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1012.

9. Mes ſerviteurs les " porteront du Liban ſur le bord de la mer; je les ferai mettre ſur mer en radeaux, *& je les ferai conduire* juſqu'au lieu que vous m'aurez marqué, où je les ferai aborder: & vous aurez ſoin de les *faire* prendre. *Pour cela*, vous me ferez donner *tout* ce qui me ſera néceſſaire pour nourrir ma maiſon; *car vous ſavez que les Tyriens tout occupés de leur commerce, s'appliquent peu à l'agriculture, & ne trouvent pas chez eux ſuffiſamment de quoi ſe nourrir.*

10. Hiram donna donc à Salomon des bois de cedre & de ſapin, autant qu'il en deſiroit.

11. Et Salomon donnoit à Hiram, pour l'entretenement de ſa maiſon, vingt mille meſures " de froment, & vingt mille meſures " d'huile très-pure. Ce ſont là les proviſions que Salomon envoyoit chaque année à Hiram.

12. Le Seigneur donna auſſi la ſageſſe à Salomon, ſelon qu'il le lui avoit promis. Il y avoit paix entre Hiram & Salomon, & ils firent alliance l'un avec l'autre. *Sup.* III. 12.

℣. 9. Le pronom *ea* manque dans l'Hébreu, où on lit IRDU, *deſcendent*, pour IURIDUM, *deſcendere facient*, ou *demittent ea.*

℣. 11. litt. vingt mille corus. » Le corus contenoit environ 300 pintes.

Ibid. Selon les Septante : vingt mille baths. » On le lit ainſi dans le II. Livre des Paralipomenes, II. 10. Le bath contenoit environ trente pintes. On aura pu confondre BT, *bathos*, avec CR, *corus*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1012.

15. Le Roi Salomon choiſit auſſi des ouvriers dans tout Iſraël ; & il ordonna que l'on prendroit *pour cet ouvrage* trente mille hommes *de toutes les tribus d'Iſraël.*

14. Il les envoyoit au Liban tour à tour, dix mille chaque mois ; de ſorte qu'ils demeuroient deux mois dans leurs maiſons : & Adoniram avoit l'intendance ſur tous ces gens-là.

15. Salomon avoit ſoixante & dix mille manœuvres qui portoient les fardeaux, & quatre-vingt mille qui tailloient les pierres ſur la montagne,

16. ſans ceux qui avoient l'intendance ſur chaque ouvrage, qui étoient au nombre de trois mille trois cents, " & qui donnoient les ordres au peuple, & à ceux qui travailloient. *Ces hommes étoient pris d'entre les proſélytes & les étrangers.*"

17. Et le Roi leur commanda *auſſi* de prendre de grandes pierres, des pierres d'un grand prix, pour les *murs, & même pour les* fondements du temple, & de les préparer *pour cet effet.*

18. Et les maçons de Salomon & ceux d'Hiram eurent ſoin de les tailler : " & ceux de Giblos, *ou de Biblos* " *dans la*

13. Elegítque rex Salomon operarios de omni Iſrael, & erat indictio triginta millia virorum.

14. Mittebátque eos in Libanum, decem millia per menſes ſingulos viciſſim, ita ut duobus menſibus eſſent in domibus ſuis : & Adoniram erat ſuper hujuſcemodi indictione.

15. Fuerúntque Salomoni ſeptuaginta millia eorum qui onera portabant, & octoginta millia latomorum in monte :

16. abſque præpoſitis qui præerant ſingulis operibus, numero trium millium & trecentorum, præcipientium populo, & his qui faciebant opus.

17. Præcepítque rex, ut tollerent lapides grandes, lapides pretioſos in fundamentum templi, & quadrarent eos.

18. Quos dolaverunt cæmentarii Salomonis, & cæmentarii Hiram : porrò

℣. 16. Le texte des Paralipomenes met trois mille ſix cents aux ℣℣. 2. & 18. du chap. II. du II. Livre, & le ℣. 17. le confirme : en ſorte qu'il eſt aſſez viſible que la différence vient ici des Copiſtes qui ont confondu ss, *ſex*, avec sls, *tres*.

Ibid. Voyez au II. Livre des Paralipomenes, II. 17.

℣. 18. Hébr. autr. Les ouvriers de Salomon, les ouvriers d'Hiram, & ceux de Giblos taillerent & préparerent le bois & les pierres pour bâtir la maiſon du Seigneur.

Ibid. On croit que Giblos eſt la même que Biblos.

Gibl

Giblii præparaverunt ligna & lapides ad ædificandam domum.

Phénicie, apprêterent le bois & les pierres pour bâtir la maiſon du Seigneur, *étant très-habiles dans cet art.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1013.

CHAPITRE VI.

Deſcription du Temple bâti par Salomon.

II. *Paralipomenes*, III. 1.-14.

1. FActum eſt ergo quadringenteſimo & octogeſimo anno egreſſionis filiorum Iſrael de terra Ægypti, in anno quarto, menſe Zio, (ipſe eſt menſis ſecundus,) regni Salomonis ſuper Iſrael, ædificari cœpit domus Domino.

1. ON commença donc de bâtir une maiſon au Seigneur, quatre cents quatre-vingts ans après la ſortie des enfants d'Iſraël hors de l'Egypte, la quatrieme année du regne de Salomon ſur Iſraël, au mois de Zio, qui eſt le ſecond mois *de l'année ſacrée.*[*]

2. Domus autem quam ædificabat rex Salomon Domino, habebat ſexaginta cubitos in longitudine, & viginti cubitos in latitudine, & triginta cubitos in altitudine.

2. La maiſon que le Roi Salomon bâtiſſoit à *la gloire du* Seigneur, avoit ſoixante coudées de long *de l'orient à l'occident*, vingt coudées de large *du midi au ſeptentrion*, & trente coudées de haut: *la coudée avoit environ vingt pouces.*[*]

3. Et porticus erat ante templum viginti cubitorum longitudinis, juxta menſuram latitudinis templi: & habebat decem cubitos latitudinis ante faciem templi.

3. Il y avoit un veſtibule devant le temple,[*] de vingt coudées de long *du ſeptentrion au midi*, autant que le temple avoit de largeur; & il avoit dix coudées de large *de l'orient à l'occident*: *& ce veſtibule étoit* devant la face du temple, *& avoit la méme hauteur.*

℣. 1. & qui répondoit à notre mois d'Avril.
℣. 2. D. Calmet donne à la coudée environ vingt pouces & demi.
℣. 3. Hébr. litt. *Et veſtibulum ante faciem templi domûs*; peut être pour *Et veſtibulum templi ante faciem domûs.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1012.

4. Et il fit au temple des fenêtres obliques, *plus larges en dedans qu'en dehors*, " *& fermées avec des treillis.*"

5. *Les fenêtres étoient de quinze coudées au deſſus du rez-de-chauſſée, afin qu'elles donnaſſent du jour au temple par deſſus les bâtiments qui étoient autour ;* " car il bâtit des *chambres à trois* étages *appuyées* ſur les murailles du temple, autour de l'enceinte du temple & de l'oracle. Et il fit *de ces chambres comme* des *bas*-côtés, *qui régnoient tout* autour *de la maiſon du Seigneur.*

6. L'étage d'en bas *de ces chambres* avoit cinq coudées de large ; celui du milieu, *gagnant une coudée par la retraite priſe en dehors ſur l'épaiſſeur de la muraille du temple*, avoit ſix coudées de large ; & le troiſieme, *gagnant encore une coudée par une ſemblable retraite*, en avoit ſept. Il mit, *pour porter les planchers de ces chambres*, des poutres, *dont le bout étoit poſé ſur ces retraites, qui régnoient* autour de la maiſon *du Seigneur* par le dehors, afin que ces poutres ne fuſſent point attachées aux murailles du temple, *& qu'on ne fût point obligé d'en entailler les pierres, pour y faire entrer ces poutres.*

7. Car lorſque la maiſon *du Seigneur* ſe bâtiſſoit, elle fût bâtie de pierres qui étoient *déjà* toutes taillées & achevées *de polir* ; en ſorte qu'on n'entendit dans la maiſon, ni marteau, ni coignée, ni *le bruit* d'aucun inſtrument, pendant qu'elle ſe bâtit.

8. *Il y avoit une porte à chacun des bas-côtés* ; la porte du *bas*-côté *droit* étoit au côté droit de la maiſon *du Seigneur*, *& celle du bas-côté gauche étoit à gauche, cha-*

4. Fecítque in templo feneſtras obliquas.

5. Et ædificavit ſuper parietem templi tabulata per gyrum, in parietibus domûs per circuitum templi & oraculi, & fecit latera in circuitu.

6. Tabulatum quod ſubter erat, quinque cubitos habebat latitudinis, & medium tabulatum ſex cubitorum latitudinis, & tertium tabulatum ſeptem habens cubitos latitudinis. Trabes autem poſuit in domo per circuitum forinſecùs, ut non hærerent muris templi.

7. Domus autem cùm ædificaretur, de lapidibus dolatis atque perfectis ædificata eſt : & malleus, & ſecuris, & omne ferramentum non ſunt audita in domo, cùm ædificaretur.

8. Oſtium lateris medii in parte erat domûs dextræ : & per cochleam aſ-

℣. 4. Pluſieurs Interpretes l'entendent ainſi. *Ibid.* On peut expliquer ainſi l'Hébreu : des fenêtres fermées *avec des treillis.*

℣. 5. Voyez au ℣. 10.

cendebant in medium cœnaculum, & à medio in tertium.

cune au milieu *du bas-côté*: & l'on montoit par un eſcalier qui alloit en tournant, *du rez-de-chauſſée*, en la chambre *de l'étage* du milieu, & de celle *de l'étage* du milieu, en la *chambre du* troiſieme *étage.* "

Av l'Ere Chr. Vulg. 1012.

9. Et ædificavit domum, & conſummavit eam: texit quoque domum laquearibus cedrinis.

9. Il bâtit *ainſi*, & acheva la maiſon *du Seigneur*; & il la revêtit de lambris de cedre.

10. Et ædificavit tabulatum ſuper omnem domum quinque cubitis altitudinis, & operuit domum lignis cedrinis.

10. Et il fit un plancher au deſſus de tout l'édifice, *en forme de voute*, de cinq coudées de haut, *à compter depuis la naiſſance de cette voute, juſqu'au milieu*; & il couvrit cette maiſon de bois de cedre, *laiſſant encore cinq coudées de vuide entre ce plafond cintré & la couverture.* "

11. Et factus eſt ſermo Domini ad Salomonem, dicens:

11. Alors le Seigneur parla à Salomon, & lui dit:

12. Domus hæc quam ædificas, ſi ambulaveris in præceptis meis, & judicia mea feceris, & cuſtodieris omnia mandata mea, gradiens per ea: firmabo ſermonem meum tibi, quem locutus ſum ad David patrem tuum.

12. *J'ai vu avec plaiſir* cette maiſon que vous bâtiſſez *en mon honneur*: " ſi vous marchez dans mes préceptes, ſi vous exécutez mes ordonnances, & que vous gardiez tous mes commandements, ſans vous en détourner d'un pas, je vérifierai en votre perſonne la parole que j'ai dite à David votre pere.

2. *Reg.* VII. 16.

℣. 8. Autr. *Il y avoit une porte à l'extrémité de chacun des bas-côtés; & cette porte s'ouvroit dans le portique ou dans le veſtibule*: la porte *de l'étage* du milieu (*ou plutôt, ſelon les Septante, de l'étage* d'en-bas) du *bas-côté droit* étoit au côté droit de la maiſon *du Seigneur, & celle du bas-côté gauche étoit à gauche*: & on montoit ..... *de l'étage d'en-bas* en la chambre du milieu, &c. c'eſt-à-dire, qu'au lieu de HTICNH, *medii*, vraiſemblablement on a lu HTKTNH, *inferiori*.

℣. 10. Autr. Et il fit au long de tout l'édifice des étages *en forme de bas-côtés*; *chacun* de cinq coudées de haut, *les trois enſemble ayant de hauteur quinze coudées*: & il couvrit l'édifice de bois de cedre, *dont il fit un toit en plate-forme.* Le R. P. Houbigant penſe que ce ℣. pouvoit être originairement avant le précédent.

℣. 11. Ce *Domus hæc quam ædificas*, demeure ici ſuſpendu: peut-être ſe rapportoit-il originairement à un *ibi* du ℣. 13. *Et habitabo ibi.* Cette maiſon .... j'y habiterai.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1012.

13. J'habiterai au milieu des enfants d'Iſraël, & je n'abandonnerai point mon peuple d'Iſraël.

13. Et habitabo in medio filiorum Iſrael, & non derelinquam populum meum Iſrael.

1. Par. xxii. 9.

14. Salomon bâtit donc la maiſon *du Seigneur*, & l'acheva.

14. Igitur ædificavit Salomon domum, & conſummavit eam.

15. Il lambriſſa d'ais de cedre le dedans des murailles du temple, depuis le pavé du temple, juſqu'au haut des murailles & juſqu'au plancher d'en haut; il le couvrit par le dedans de lambris de cedre; & il planchéia *tout* le temple de bois de ſapin.

15. Et ædificavit parietes domûs intrinſecùs tabulatis cedrinis à pavimento domûs uſque ad ſummitatem parietum, & uſque ad laquearia, operuit lignis cedrinis intrinſecùs: & texit pavimentum domûs tabulis abiegnis.

16. Il fit auſſi une ſéparation d'ais de cedre, *qui renfermoit un eſpace* de vingt coudées, *depuis cette ſéparation juſqu'au* fond du temple; *il éleva cette cloiſon* depuis le plancher juſqu'au haut;" & il fit, *en cet eſpace*, le lieu intérieur de l'oracle, qui eſt le Saint des Saints.

16. Ædificavítque viginti cubitorum ad poſteriorem partem templi tabulata cedrina, à pavimento uſque ad ſuperiora: & fecit interiorem domum oraculi in Sanctum ſanctorum.

17. Le temple, depuis *le veſtibule juſqu'à* l'entrée de l'oracle," avoit quarante coudées; *& l'oracle en avoit vingt.*

17. Porro quadraginta cubitorum erat ipſum templum pro foribus oraculi.

18. Et tout le temple étoit au dedans lambriſſé de cedre; & les jointures du bois étoient faites avec grand art, & ornées de ſculptures & de moulures." Tout étoit revêtu de lambris de cedre,

18. Et cedro omnis domus intrinſecùs veſtiebatur, habens tornaturas & juncturas ſuas fa-

℣. 16. Hébr. litt. *uſque ad muros.* Peut-être liſoit-on originairement comme au ℣. précéd. *uſque ad muros tegminis*, c'eſt-à-dire, comme l'exprime la Vulgate au ℣. précéd. *uſque ad ſummitatem parietum*, juſqu'au haut des murs.

℣. 17. Le mot *oraculi* n'eſt pas exprimé dans l'Hébreu; mais il y manque aſſez viſiblement. On y lit : LFNI, *ante faciem*, apparemment pour LFNIV, *ante faciem ejus*, ſcilicet, *oraculi*.

℣. 18. Hébr. autr. Et ce lambris étoit en réſeaux *ornés* de pommes de coloquinte & de fleurs épanouies.

brefactas, & cælaturas eminentes : omnia cedrinis tabulis veſtiebantur : nec omninò lapis apparere poterat in pariete.

& il ne paroiſſoit point de pierres dans la muraille.

19. Oraculum autem in medio domûs in interiori parte fecerat, ut poneret ibi arcam fœderis Domini.

19. Il fit l'oracle au milieu du temple en la partie la plus intérieure, pour y mettre l'arche de l'alliance du Seigneur.

20. Porro oraculum habebat viginti cubitos longitudinis, & viginti cubitos latitudinis, & viginti cubitos altitudinis : & operuit illud atque veſtivit auro puriſſimo : ſed & altare veſtivit cedro.

20. L'oracle " avoit vingt coudées de long, vingt coudées de large, & vingt coudées de haut, *depuis le rez-de-chauſſée juſqu'à la naiſſance de la voute ;* & il le couvrit & revêtit d'or très-pur : il couvrit auſſi *d'un or très-pur* l'autel de bois de cedre, " *ſur lequel l'arche devoit être poſée.*

21. Domum quoque ante oraculum operuit auro puriſſimo, & affixit laminas clavis aureis.

21. Il couvrit encore d'un or très-pur la partie du temple qui étoit devant l'oracle, & il attacha les lames d'or avec des cloux d'or. "

22. Nihilque erat in templo quod non auro tegeretur : ſed & totum altare oraculi texit auro.

22. Et il n'y avoit rien dans le temple qui ne fût couvert d'or. Il couvrit auſſi d'or tout l'autel *des parfums, qui étoit* devant l'oracle.

23. Et fecit in oraculo duos cherubim de lignis olivarum, decem cubitorum altitudinis.

23. Il fit dans l'oracle deux chérubins de bois d'olivier, " qui avoient dix coudées de haut.

℣. 20. Hébr. litt. *Ante oraculum* en comparant ce texte avec celui du II. Livre des Paralip. III. 8. il paroît qu'il faudroit lire ici *Ante latitudinem domûs, oraculum*, &c. Devant la largeur du temple, l'oracle avoit, &c.

Ibid. C'eſt le ſens de l'Hébreu : *Sed & veſtivit altare cedri.*

℣. 21. Hébr. Il couvrit d'un or très-pur la partie intérieure du temple ; & il fit paſſer devant l'oracle des chaînes *ou des barres* d'or *pour fermer les portes ou pour ſoutenir le voile*, & il revêtit d'or l'*intérieur de* l'oracle. Il paroît manquer là quelques mots qui exprimoient ce qui devoit fermer l'oracle, c'eſt-à-dire, le Saint des Saints, ſoit que ce fût un voile ou des portes.

℣. 23. Hébr. de bois huileux *ou réſineux ;* comme le pin & le cyprès.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1012.

24. L'une des aîles du chérubin avoit cinq coudées, & l'autre avoit auſſi cinq coudées ; ainſi il y avoit dix coudées, depuis l'extrêmité d'une des aîles, juſqu'à l'extrêmité de l'autre.

24. Quinque cubitorum ala Cherub una, & quinque cubitorum ala Cherub altera : id eſt, decem cubitos habentes, à ſummitate alæ unius uſque ad alæ alterius ſummitatem.

25. Le ſecond chérubin avoit auſſi dix coudées, avec les mêmes dimenſions ; & l'ouvrage de tous les deux étoit le même,

25. Decem quoque cubitorum erat cherub ſecundus : in menſura pari, & opus unum erat in duobus cherubim,

26. c'eſt-à-dire, que le premier chérubin avoit dix coudées de haut, & le ſecond avoit auſſi la même hauteur.

26. id eſt, altitudinem habebat unus cherub decem cubitorum, & ſimiliter cherub ſecundus.

27. Il mit les chérubins au milieu du temple intérieur, *un de chaque côté, à cinq coudées du mur* : & ils avoient leurs aîles étendues ; l'une des aîles *du premier chérubin* touchoit l'une des murailles, & l'aîle du ſecond chérubin, l'autre muraille ; & leurs ſecondes aîles venoient ſe joindre au milieu du temple, *pour couvrir l'arche & les petits chérubins qui étoient ſur le propitiatoire.*

27. Poſuítque cherubim in medio templi interioris : extendebant autem alas ſuas cherubim, & tangebat ala una parietem, & ala cherub ſecundi tangebat parietem alterum : alæ autem alteræ in media parte templi ſe invicem contingebant.

28. Il couvrit auſſi d'or les chérubins.

28. Texit quoque cherubim auro.

29. Il orna toutes les murailles du temple tout à l'entour de moulures & de ſculptures, où il fit des chérubins & des palmes en bas relief, & diverſes peintures qui ſembloient ſe détacher de leur fond, & ſortir de la muraille. *

29. Et omnes parietes templi per circuitum ſculpſit variis cælaturis & torno : & fecit in eis cherubim, & palmas, & picturas varias, quaſi prominentes de pariete, & egredientes.

* 29. Hébr. litt. Toutes les murailles du temple étoient environnées de réſeaux, de

30. Sed & pavimentum domûs texit auro intrinſecùs & extrinſecùs.

30. Il couvrit auſſi d'or le pavé du temple au dedans & au dehors, *c'eſt-à-dire, dans le Sanctuaire & dans le Saint.*

31. Et in ingreſſu oraculi fecit oſtiola de lignis olivarum, poſtéſque angulorum quinque.

31. Il fit à l'entrée de l'oracle de petites portes de bois d'olivier, " & des poteaux qui étoient à cinq pans. "

32. Et duo oſtia de lignis olivarum: & ſculpſit in eis picturam cherubim, & palmarum ſpecies, & anaglypha valdè prominentia, & texit ea auro: & operuit tam cherubim quàm palmas, & cætera, auro.

32. Il fit *ces* deux portes de bois d'olivier; & il y fit tailler des figures de chérubins, & de palmes, & des baſſe-tailles avec beaucoup de relief, " & il couvrit d'or, tant les chérubins que les palmes, & *tout* le reſte, *avec tant d'art, que l'or appliqué ſur les moulures en prenoit toute la forme, & ne diminuoit rien de leur délicateſſe & de leur beauté.*

33. Fecítque in introitu templi poſtes de lignis olivarum quadrangulatos:

33. Il mit à l'entrée du temple des poteaux de bois d'olivier qui étoient taillés à quatre faces: "

34. & duo oſtia de lignis abiegnis altrinſecùs: & utrumque oſtium duplex erat, & ſe invicem tenens aperiebatur.

34. & *il y mit* deux portes de bois de ſapin, l'une d'un côté & l'autre de l'autre: chaque porte étoit briſée, & elle s'ouvroit, ayant ſes deux parties unies enſemble. "

35. Et ſculpſit cherubim, & palmas, & cælaturas valdè eminen-

35. Il fit tailler des chérubins, des palmes, & *d'autres* ornements, avec beaucoup de ſaillie; " & il couvrit de lames

gravures & de moulures, de chérubins & de palmiers, & de fleurs épanouies, en dedans & en dehors, *c. à. d. dans le Sanctuaire & dans le Saint.* » Ces palmiers pouvoient n'être que des pilaſtres ornés par le haut de feuilles de palmiers.

℣. 31. Hébr. des portes de bois huileux. *Ibid.* Hébr. autr. le linteau ſupérieur & les jambages *taillés* à cinq faces. *Infr.* ℣. 33.

℣. 32. Hébr. & des fleurs épanouies.

℣. 33. L'Hébreu de ce verſet paroît avoir ſouffert: mais en le comparant avec le ℣. 31. on apperçoit que la lecture auroit pu être ſemblable dans les deux, à l'exception du dernier mot qui en fait la différence eſſentielle, comme l'exprime très-bien la Vulgate. Le ſens ſeroit donc que Salomon fit à l'entrée du temple des portes de bois d'olivier, & que le linteau & les jambages étoient taillés à quatre angles.

℣. 34. Hébr. autr. & ſes deux battants ſe replioient l'un ſur l'autre. On lit ici dans l'Hébreu QLAIM, *ſculpturæ* pour SLAIM, *Latera*, les battants de la porte.

℣. 35. Hébr. & des fleurs épanouies.

d'or le tout bien dreſſé à la regle & à l'équerre. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1012.

36. Il bâtit auſſi le parvis intérieur de trois aſſiſes de pierres polies, avec une aſſiſe de bois de cedre.

37. Les fondements de la maiſon du Seigneur furent poſés la quatrieme année *du regne de Salomon*, au mois de Zio.

38. Et l'onzieme année au mois de Bul, qui eſt le huitieme mois *de l'année ſacrée*, " elle fut entiérement achevée, & dans toutes ſes parties, & dans tout ce qui devoit ſervir *au culte de Dieu*. Et *ainſi* Salomon fut ſept ans à la bâtir. "

tes: operuítque omnia laminis aureis opere quadro ad regulam.

36. Et ædificavit atrium interius tribus ordinibus lapidum politorum, & uno ordine lignorum cedri.

37. Anno quarto fundata eſt domus Domini in menſe Zio:

38. & in anno undecimo, menſe Bul (ipſe eſt menſis octavus) perfecta eſt domus in omni opere ſuo, & in univerſis utenſilibus ſuis: ædificavítque eam annis ſeptem.

Ibid. Hébr. autr. & il couvrit le tout d'or étendu ſur la ſculpture. » C'eſt ce qui a été exprimé dans la paraphraſe du ℣. 32.

℣. 38. & qui répond à notre mois d'Octobre.

Ibid. L'Ecriture met ici le nombre entier de ſept ans, au lieu de ſept ans & demi, qui s'écoulerent depuis le ſecond mois de la quatrieme année du regne de Salomon, juſqu'au huitieme mois de la onzieme année. On a déjà vu ci-devant l'exemple d'une demi-année ainſi négligée. 2. *Reg.* v. 5. & 3. *Reg.* II. 11.

CHAPITRE VII.

Deſcription du Palais de Salomon. Divers ouvrages faits pour le Temple.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1004.

1. SAlomon bâtit, & acheva *auſſi* entiérement ſon palais en *l'eſpace de* treize ans.

Sup. VI. 38. & *infr.* IX. 10.

2. Il bâtit encore *le palais* " *appellé* la maiſon du bois du Liban, *à cauſe de la*

1. DOmum autem ſuam ædificavit Salomon tredecim annis, & ad perfectum uſque perduxit.

2. Ædificavit quoque domum ſaltûs Libani cen-

℣. 2. Hébr. autr. Il bâtit donc *le palais appellé* la maiſon du bois du Liban, &c. » Ce palais n'eſt pas différent de celui dont il eſt parlé au ℣. 1.

tum

tum cubitorum longitudinis, & quinquaginta cubitorum latitudinis, & triginta cubitorum altitudinis: & quatuor deambulacra inter columnas cedrinas: ligna quippè cedrina exciderat in columnas.

quantité prodigieuſe de cedres qui entroient dans la ſtructure de cet édifice, qui avoit cent coudées de long, cinquante coudées de large, & trente coudées de haut. Il y avoit quatre galeries entre des colonnes de bois de cedre; " car il avoit fait tailler des colonnes de bois de cedre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1004.

3. Et tabulatis cedrinis veſtivit totam cameram, quæ quadraginta quinque columnis ſuſtentabatur. Unus autem ordo habebat columnas quindecim

3. Et il revêtit de lambris de bois de cedre tout le plafond; qui étoit ſoutenu par quarante-cinq colonnes *en trois rangs.* Chaque rang avoit quinze colonnes,

4. contra ſe invicem poſitas,

4. qui étoient poſées l'une vis-à-vis de l'autre, "

5. & è regione ſe reſpicientes, æquali ſpatio inter columnas, & ſuper columnas quadrangulata ligna in cunctis æqualia.

5. & ſe regardoient l'une l'autre, étant placées en égale diſtance. " Et il y avoit ſur les colonnes des poutres quarrées, toutes d'une même groſſeur.

6. Et porticum columnarum fecit quinquaginta cubitorum longitudinis, & triginta cubitorum latitudinis, & alteram porticum in facie majoris porticus: & columnas, & epiſtylia ſuper columnas.

6. Il fit une *autre* galerie de colonnes, qui avoit cinquante coudées de long, & trente coudées de large: & encore une autre galerie vis-à-vis de la plus grande, avec des colonnes, & des architraves ſur les colonnes. "

Ibid. Hébr. Il y avoit quatre rangs de colonnes de bois de cedre; » c. à. d. un rang de pilaſtres poſés contre la muraille, & trois rangs de piliers qui ſoutenoient le plafond. *Infr.* ℣. 3. Ou plutôt au lieu de ABBAH, *quatuor*, les Septante ont lu SLSH, *tres*; & en effet au ℣. ſuiv. il n'eſt parlé que de quarante-cinq colonnes en trois rangs.

℣. 4. & 5. Hébr. Il fit trois rangs de fenêtres dont les ouvertures étoient vis-à-vis les unes des autres à trois diſtances; toutes les portes & tous les jambages étoient quarrés, & leurs ouvertures étoient vis-à-vis les unes des autres à trois diſtances. On lit dans l'Hébreu SQF UMUL, *proſpiciebat & è regione*, peut-être pour SQFU MUL, *proſpiciebant è regione.*

℣. 6. Hébr. autr. Et il fit un *autre* portique de colonnes, qui avoit cinquante coudées de long *ſelon la largeur du premier*;

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1004.

7. Il fit auſſi la galerie " du trône, où étoit le tribunal ; & il la lambriſſa de bois de cedre, depuis le plancher juſqu'au haut. *Ainſi le parvis étoit environné de galerie de tous côtés.* "

7. Porticum quoque ſolii, in qua tribunal eſt, fecit : & texit lignis cedrinis à pavimento uſque ad ſummitatem.

8. Il y avoit au milieu de la galerie *du trône* un parquet " où étoit ſon lit de juſtice, qui étoit du même ouvrage. Salomon fit auſſi, pour la fille de Pharaon qu'il avoit épouſée, un palais qui étoit bâti d'une même architecture que cette galerie.

Sup. III. 1.

8. Et domuncula, in qua ſedebatur ad judicandum, erat in media porticu, ſimili opere. Domum quoque fecit filiæ Pharaonis (quam uxorem duxerat Salomon) tali opere, quali & hanc porticum.

9. Tous ces bâtiments, depuis les fondements juſqu'au haut des murs, & par dehors juſqu'au grand parvis, étoient conſtruits de pierres parfaitement belles, dont les deux paremens, tant l'intérieur que l'extérieur, avoient été ſciés tout d'une même forme & d'une même meſure.

9. Omnia lapidibus pretioſis, qui ad normam quamdam atque menſuram tam intrinſecùs, quàm extrinſecùs ſerrati erant : à fundamento uſque ad ſummitatem parietum, & extrinſecùs uſque ad atrium majus.

10. Les fondements étoient auſſi de pierres parfaitement belles & très-grandes ; *les unes* ayant dix coudées, *les autres* huit.

10. Fundamenta autem de lapidibus pretioſis, lapidibus magnis decem ſive octo cubitorum.

11. Il y avoit au deſſus de très-belles pierres taillées d'une même grandeur, couvertes auſſi de lambris de cedre.

11. Et deſuper lapides pretioſi æqualis menſuræ ſecti erant, ſimilitérque de cedro.

12. Le grand parvis étoit rond, & avoit trois rangs *de colonnes tout au-*

12. Et atrium majus rotundum, trium ordi-

& trente coudées de large ; & *ce* portique *étoit* vis-à-vis *du premier*, les colonnes & les poutres *du ſecond portique étoient* vis-à-vis celles *du premier*.

℣. 7. Autr. le portique *Ibid.* Autr. *ainſi le portique du trône étoit précédé de deux autres portiques.*

℣. 8. Hébr. Il y avoit au dedans du portique *comme* un ſecond parvis.

num de lapidibus ſectis, & unius ordinis de dolatâ cedro : necnon & in atrio domûs Domini interiori, & in porticu domûs.

tour, & les murailles étoient compoſées de trois rangs de pierres de taille taillées, & *d'*un rang de poutres de cedres polies : " ce qui étoit obſervé auſſi " dans le parvis intérieur de la maiſon du Seigneur, & dans le veſtibule du temple.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1004.

13. Miſit quoque rex Salomon, & tulit Hiram de Tyro,

13. Le Roi Salomon fit auſſi venir de Tyr Hiram,

14. filium mulieris viduæ de tribu Nephthali, patre Tyrio, artificem ærarium, & plenum ſapientiâ, & intelligentiâ, & doctrinâ ad faciendum omne opus ex ære. Qui cùm veniſſet ad regem Salomonem, fecit omne opus ejus.

14. qui étoit fils d'une femme veuve de la tribu de Nephthali, & dont le pere étoit de Tyr : il travailloit en bronze, & il étoit rempli de ſageſſe, d'intelligence, & de ſcience, pour faire toutes ſortes d'ouvrages de bronze. Hiram étant donc venu trouver le Roi Salomon, fit tous les ouvrages qu'il lui ordonna.

II. *Paralipomenes*, III. 15. *& ſuiv.*

15. Et finxit duas columnas æreas, decem & octo cubitorum altitudinis columnam unam, & linea duodecim cubitorum ambiebat columnam utramque.

15. Il fit deux colonnes de bronze *pour la porte du veſtibule du temple*, dont chacune, avoit dix-huit coudées de haut; & un réſeau de douze coudées, " entouroit chaque colonne, *qui avoit elle-méme douze coudées de circonférence.*

℣. 12. La paraphraſe réunit ici deux différents ſens de la Vulgate : l'Hébreu peut ſe traduire : Et tout le tour du grand parvis étoit conſtruit de trois rangs *ou aſſiſes* de pierres taillées, & d'un rang *ou aſſiſe* de bois de cedre poli. *Sup.* VI. 36.

Ibid. Peut-être qu'au lieu de la conjonction ו, *&*, ou comme l'exprime la Vulgate, *necnon &*, on auroit lu originairement כ, *ſicut*; c'eſt-à-dire, comme cela étoit obſervé, &c.

℣. 15. Au lieu de *utramque*, on lit dans l'Hébreu *ſecundam*; ce qui donne lieu de ſoupçonner qu'entre les deux membres ici mis en oppoſition, les Copiſtes ont omis les deux membres qui y répondoient, & que la lecture primitive étoit : la hauteur de l'une étoit de dix-huit coudées, [& la hauteur de l'autre étoit auſſi de dix-huit coudées : l'une avoit douze coudées de circonférence,] & l'autre avoit de même douze coudées de circonférence, ce qui eſt entre deux crochets, eſt omis dans l'Hébreu.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1004.

16. Il fit auſſi deux chapiteaux de bronze, qu'il jetta en fonte, pour mettre ſur le haut de chaque colonne; l'un des chapiteaux avoit cinq coudées de haut, & l'autre avoit auſſi la même hauteur de cinq coudées;

16. Duo quoque capitella fecit, quæ ponerentur ſuper capita columnarum, fuſilia ex ære: quinque cubitorum altitudinis capitellum unum, & quinque cubitorum altitudinis capitellum alterum:

17. & *on y voyoit* une eſpece de retz, & de chaînes entrelacées " l'une dans l'autre avec un art admirable. Chaque chapiteau de ces colonnes étoit jetté en fonte; il y avoit ſept rangs de mailles dans le réſeau de l'un des chapiteaux, & autant dans l'autre.

17. & quaſi in modum retis, & catenarum ſibi invicem miro opere contextarum. Utrumque capitellum columnarum fuſile erat: ſeptena verſuum retiacula in capitello uno, & ſeptena retiacula in capitello altero.

18. Il fit ces colonnes de maniere qu'il y avoit deux rangs de mailles qui couvroient & entouroient les chapiteaux, " ces mailles étant poſées au deſſus des grenades *qui ornoient les chapiteaux*: il fit le ſecond chapiteau comme le premier.

18. Et perfecit columnas, & duos ordines per circuitum retiaculorum ſingulorum, ut tegerent capitella, quæ erant ſuper ſummitatem malogranatorum: eodem modo fecit & capitello ſecundo.

19. Les chapiteaux qui étoient au haut des colonnes *qui furent miſes* dans le par-

19. Capitella autem, quæ erant ſuper capita

℣. 17. & 18. L'Hébreu eſt fort embarraſſé dans ces deux verſets & dans les deux ſuivants; on peut le traduire ainſi: *Il fit* des réſeaux en forme d'entrelacement d'un ouvrage en forme de franges & en forme de chaînettes: *Il fit ces ouvrages* pour les chapiteaux des colonnes, ſept pour chaque chapiteau. Et il fit des pommes de grenades, * deux rangs autour de chaque réſeau, pour couvrir le chapiteau qui étoit au haut de la colonne. Il en fit autant pour l'autre colonne. » * Au lieu de *perfecit columnas . . . ut tegerent . . . . ſuper ſummitatem malogranatorum*, D. Calmet ſuppoſe qu'il faut lire dans le texte; *perfecit malogranata . . . ut tegerent . . . . ſuper ſummitatem columnarum.* Peut-être auſſi qu'au lieu de SBAH, *ſeptem*, il faudroit lire SBCH, *retiaculum*: un réſeau pour chaque chapiteau. Les Septante ont lu au commencement de ce ℣. le mot VIAS, *Et fecit*, qu'on n'y trouve plus.

columnarum, quaſi opere lilii fabricata erant in porticu quatuor cubitorum.

vis, étoient faits en façon de lys, " & avoient quatre coudées de *hauteur.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1004.

20. Et rursùm alia capitella in ſummitate columnarum deſuper, juxta menſuram columnæ contra retiacula : malogranatorum autem ducenti ordines erant in circuitu capitelli ſecundi.

20. Et il y avoit encore au haut des *mêmes* colonnes, au deſſus des retz, d'autres chapiteaux *d'une coudée de haut, mais* proportionnés *pour la largeur* à *la groſſeur de* la colonne ; & autour de ce ſecond chapiteau, il y avoit deux cents grenades diſpoſées en *deux* rangs. "

21. Et ſtatuit duas columnas in porticu templi : cúmque ſtatuiſſet columnam dexteram, vocavit eam nomine Jachin : ſimiliter erexit columnam ſecundam, & vocavit nomen ejus Booz.

21. Il mit *ces* deux colonnes au veſtibule du temple : & ayant poſé la colonne droite, il l'appella Jachin, *c'eſt-à-dire, fermeté :* " il poſa de même la ſeconde colonne, qu'il appella Booz, *c'eſt-à-dire, force,* " *marquant par ces deux noms la force & la ſolidité de cet édifice.*

22. Et ſuper capita columnarum opus in modum lilii poſuit : perfectúmque eſt opus columnarum.

22. Il mit au deſſus des colonnes cet ouvrage fait en forme de lys, *qui en faiſoit comme le principal chapiteau :* & l'ouvrage des colonnes fut *ainſi* entiérement achevé.

II. *Paralipomenes*, IV.

23. Fecit quoque mare fuſile decem cubitorum à labio uſque ad labium, rotundum in circuitu :

23. Il fit auſſi une mer de fonte, *c'eſt-à-dire, une grande cuve* de dix coudées *de large* d'un bord juſqu'à l'autre, qui étoit toute ronde : elle avoit cinq cou-

℣. 19. *Quaſi opere lilii fabricata erant.* D. Calmet penſe que ces mots appartiennent au verſet ſuivant, comme on va le voir dans la note ſuivante.

℣. 20. On pourroit traduire ainſi l'Hébreu : Il fit auſſi un chapiteau en forme de lis ſur les deux colonnes, au deſſus & vis-à-vis du ventre qui étoit au delà des réſeaux ; *c. a. d. que ce lis ſembloit naître du corps des chapiteaux, & s'élever au deſſus des grenades & du réſeau qui ornoient le chapiteau.* Et il fit deux rangs de deux cents grenades tout autour pour couvrir [l'un des chapiteaux ; & il en fit autant pour couvrir] l'autre chapiteau. » Ce qui eſt entre crochets ne ſe lit plus dans l'Hébreu. Le mot *duo* qui paroît manquer ici, ſe trouve dans la Verſion Syriaque. Ces deux rangs ſont marqués au ℣. 42.

℣. 21. *Jachin.* i. e. *ſtatuet.*

Ibid. Booz. i. e. *In eo Robur.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1004.

dées de haut, & elle étoit environnée tout à l'entour d'un cordon de trente coudées, *qui étoit la meſure de ſa circonférence.*

quinque cubitorum altitudo ejus, & reſticula triginta cubitorum cingebat illud per circuitum.

24. Au deſſous de ſon bord, il y avoit des moulures *& des figures en relief"* qui l'entouroient; ſavoir, dix dans l'eſpace de chaque coudée;" & il y avoit deux rangs de ces figures en relief, qui avoient auſſi été jettées en fonte.

24. Et ſculptura ſubter labium circuibat illud decem cubitis ambiens mare: duo ordines ſculpturarum ſtriatarum erant fuſiles.

25. *Cette mer* étoit poſée ſur douze bœufs, trois deſquels regardoient le ſeptentrion, trois l'occident, trois le midi, & trois l'orient: & la mer étoit portée par ces bœufs, dont tout le derriere étoit caché ſous la mer.

25. Et ſtabat ſuper duodecim boves, è quibus tres reſpiciebant ad aquilonem, & tres ad occidentem, & tres ad meridiem, & tres ad orientem, & mare ſuper eos deſuper erat: quorum poſteriora univerſa intrinſecùs latitabant.

26. Le baſſin avoit trois pouces" d'épaiſſeur, & ſon bord étoit *renverſé* comme le bord d'une coupe, & comme la feuille d'un lys qui eſt épanoui; & il contenoit deux mille bats."

26. Groſſitudo autem luteris, trium unciarum erat: labiùmque ejus, quaſi labium calicis, & folium repandi lilii: duo millia batos capiebat.

27. Il fit auſſi dix ſocles d'airain, dont chacun avoit quatre coudées de long, quatre coudées de large, &

27. Et fecit decem baſes æneas, quatuor cubitorum longitudinis baſes

℣. 24. On ne convient pas de la ſignification du terme Hébreu. La plupart l'entendent de quelque figure ronde: le texte des Paralipomenes ſemble dire que ces ornements avoient la figure de bœufs; mais le mot qui s'y trouve employé pourroit ſignifier des grains de raiſin.

Ibid. C'eſt le ſens de l'Hébreu: *decem in cubito.*

℣. 26. Hébr. un palme: » c. à. d. plus de trois pouces & demi.

Ibid. c. à. d. environ deux cents muids. Peut-être faudroit-il lire ici comme au II. Livre des Paralipomenes, IV. 5. trois mille bats *ou trois cents muids.* La différence ne conſiſte que dans la ſeule omiſſion du mot *tria*; car alors le pluriel *millia* ſe prend en Hébreu au ſens de *duo millia.*

ſingulas, & quatuor cubitorum latitudinis, & trium cubitorum altitudinis.

trois coudées de haut.

28. Et ipſum opus baſium interraſile erat: & ſculpturæ inter juncturas.

28. Ces ſocles étoient de pluſieurs pieces, les unes limées & polies, les autres gravées; & il y avoit des ouvrages de ſculpture *aux quatre faces*, entre les jointures *qui étoient dans les angles.*"

29. Et inter coronulas & plectas, leones & boves, & cherubim, & in juncturis ſimiliter deſuper: & ſubter leones & boves, quaſi lora ex ære dependentia.

29. Là, entre des couronnes & des entrelas, " il y avoit des lions, des bœufs & des chérubins; & au droit des jointures, il y avoit auſſi, tant deſſus que deſſous, des lions, des bœufs, & comme des courroies d'airain qui pendoient."

30. Et quatuor rotæ per baſes ſingulas, & axes ærei: & per quatuor partes quaſi humeruli ſubter luterem fuſiles, contra ſe invicem reſpectantes.

30. Chaque ſocle avoit quatre roues d'airain, & des eſſieux d'airain: aux quatre angles, il y avoit comme de grandes conſoles jettées en fonte, qui ſoutenoient la cuve, & ſe regardoient l'une l'autre.

31. Os quoque luteris intrinſecùs erat in capitis ſummitate: & quod forinſecùs apparebat, unius cubiti erat totum rotundum, paritérque ha-

31. Au haut du ſocle, il y avoit une cavité, dans laquelle entroit la cuve: ce qui en paroiſſoit au dehors étoit tout rond & d'une coudée, le tout faiſant une coudée & demie: & il y avoit diverſes gravures dans les angles des colonnes, " & ce qui étoit entre les colon-

℣. 28. Hébr. litt. Et voilà l'ouvrage de ces ſocles; ils avoient des fermetures, & ces fermetures étoient entre des jointures: » c. à. d. tout le corps de ces ſocles étoit fermé par quatre plaques qui formoient un corps quarré; & ces plaques étoient jointes enſemble par leurs extrêmités, de maniere qu'elles entroient l'une dans l'autre par des eſpeces d'emboëtures.

℣. 29. Hébr. ſur ces *plaques ou* fermetures, *dans l'eſpace* qui *étoit* entre les jointures.

Ibid. Hébr. des courroies d'un ouvrage deſcendant *ou étendu.*» Il y a dans les Interpretes très-peu d'aſſurance ſur la ſignification des termes de tous ces verſets.

℣. 31. Il y a apparence que ſous le nom de *colonnes* il faut entendre ici les angles du ſocle.

nes n'étoit pas rond, mais quarré.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1004.

bebat unum cubitum & dimidium: in angulis autem columnarum variæ cælaturæ erant: & media intercolumnia, quadrata, non rotunda.

32. Les quatres roues, qui étoient au droit des quatre angles, étoient jointes enſemble par *les eſſieux qui paſſoient* deſſous le ſocle;" & chaque roue avoit une coudée & demie de hauteur.

32. Quatuor quoque rotæ, quæ per quatuor angulos baſis erant, cohærebant ſibi ſubter baſim: una rota habebat altitudinis cubitum & ſemis.

33. Ces roues étoient ſemblables à celles d'un chariot: leurs eſſieux, leurs rais, leurs jantes & leurs moyeux étoient tous jettés en fonte.

33. Tales autem rotæ erant, quales ſolent in curru fieri: & axes earum, & radii, & canthi, & modioli, omnia fuſilia.

34. Et les quatre conſoles, qui étoient aux quatre angles de chaque ſocle, faiſoient une même piece avec le ſocle, & étoient de même fonte.

34. Nam & humeruli illi quatuor per ſingulos angulos baſis unius, ex ipſa baſi fuſiles & conjuncti erant.

35. Au haut du ſocle, il y avoit un rebord d'une demi-coudée de haut, qui étoit rond, & travaillé d'une telle maniere, que *le fond de* la cuve pût s'y enchâſſer; & il étoit orné de gravures & de ſculptures différentes, qui étoient d'une même piece avec le ſocle.

35. In ſummitate autem baſis erat quædam rotunditas dimidii cubiti, ita fabrefacta, ut luter deſuper poſſet imponi, habens cælaturas ſuas, variáſque ſculpturas ex ſemetipſa.

36. *Hiram* fit encore dans les entre-deux *des jointures*, qui étoient auſſi d'airain, & aux angles, des chérubins, des lions & des palmes: *ces chérubins* repré-

36. Sculpſit quoque in tabulatis illis quæ erant ex ære, & in angulis,

℣. 32. Hébr. Les quatre roues étoient ſous les *plaques ou* fermetures, & les eſſieux de ces roues étoient ſous le ſocle.

cherubim,

cherubim, & leones, & palmas, quaſi in ſimilitudinem hominis ſtantis, ut non cælata, ſed appoſita per circuitum viderentur.

ſentant un homme qui eſt debout, " en ſorte que *ces figures* paroiſſoient non point gravées, mais *des ouvrages* ajoutés tout à l'entour.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1004.

37. In hunc modum fecit decem baſes, fuſurâ unâ, & menſurâ, ſculpturâque conſimili.

37. Il fit ainſi dix ſocles fondus d'une même maniere, de même grandeur, & de ſculpture pareille.

38. Fecit quoque decem luteres æneos: quadraginta batos capiebat luter unus, erátque quatuor cubitorum: ſingulos quoque luteres per ſingulas, id eſt, decem baſes, poſuit.

38. Il fit auſſi dix cuves d'airain; chacune deſquelles contenoit quarante meſures, " & étoit de quatre coudées *de haut*; & il poſa chaque cuve ſur chacun des dix ſocles.

39. Et conſtituit decem baſes, quinque ad dexteram partem templi, & quinque ad ſiniſtram: mare autem poſuit ad dexteram partem templi contra orientem ad meridiem.

39. Il plaça ces dix ſocles, ſavoir, cinq au côté droit du temple, " & cinq au côté gauche; & il mit la mer *d'airain* au côté droit du temple, entre l'orient & le midi.

40. Fecit ergo Hiram lebetes, & ſcutras, & hamulas, & perfecit om-

40. Hiram fit auſſi des marmites, des chaudrons & des baſſins. " Il acheva tout l'ouvrage que le Roi Salomon vouloit

℣. 36. Autr. chacune de ces choſes repréſentée *en relief*, comme un homme qui eſt debout. L'Hébreu eſt fort obſcur & paroît altéré par la mépriſe des Copiſtes. On y lit CMAR AIS, *ſecundùm nuditatem viri*, vraiſemblablement pour CTAR AIS, *ſecundùm formam viri*, ou *uniuſcujuſque*: car le mot AIS peut ſignifier l'un & l'autre, & dans ce dernier ſens il ſe rapporteroit aux trois figures dont il s'agit ici.

℣. 38. litt. quarante bats: n c. à. d. environ quatre muids.

℣. 39. dans le parvis des Prêtres.

℣. 40. Les termes Hébreux peuvent ſignifier des chaudrons pour mettre des cendres, de peles à feu, & des pateres ou coupes pour recevoir & répandre le ſang des victimes. L'Hébreu répete ici le mot CIRUT, *luteres*, du ℣. 38. au lieu de SIRUT, *lebetes*, qu'on lit dans le II. Livre des Paral. IV. 11.

faire dans le temple du Seigneur.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1004.

41. *Or, pour reprendre en peu de mots ce qu'on a dit de ces ouvrages, il fit* deux colonnes & deux cordons ſur les chapiteaux, " avec deux réſeaux, pour couvrir les deux cordons qui étoient aux chapiteaux des colonnes ; "

42. & quatre cents grenades *qui étoient attachées au couronnement des chapiteaux, & deſcendoient* dans les deux réſeaux, ſavoir, deux rangs de grenades dans chaque réſeau dont étoient couverts les *deux* cordons des chapiteaux qui étoient au haut des colonnes ; "

43. dix ſocles, & dix cuves ſur les ſocles ;

44. une mer, & douze bœufs ſous cette mer ;

45. des marmites, des chaudrons & des baſſins. " Tous les vaſes qu'Hiram fit par l'ordre du Roi Salomon pour la maiſon du Seigneur, étoient de l'airain le plus pur. "

46. Le Roi les fit fondre dans une plaine proche le Jourdain, en un champ où il y avoit beaucoup d'argile, entre Sochoth & Sarthan. "

ne opus regis Salomonis in templo Domini.

41. Columnas duas, & funiculos capitellorum ſuper capitella columnarum duos : & retiacula duo, ut operirent duos funiculos, qui erant ſuper capita columnarum.

42. Et malogranata quadringenta in duobus retiaculis : duos verſus malogranatorum in retiaculis ſingulis ad operiendos funiculos capitellorum, qui erant ſuper capita columnarum :

43. & baſes decem, & luteres decem ſuper baſes:

44. & mare unum, & boves duodecim ſubter mare :

45. & lebetes, & ſcutras, & hamulas : omnia vaſa quæ fecit Hiram regi Salomoni in domo Domini, de aurichalco erant.

46. In campeſtri regione Jordanis fudit ea rex in argilloſa terra, inter Sochoth & Sarthan.

℣. 41. Hébr. & deux chapiteaux circulaires. Autr. & deux volutes de chapiteaux.

Ibid. Hébr. les deux chapiteaux circulaires qui étoient ſur les deux colonnes.

℣. 42. Hébr. les deux chapiteaux circulaires. On y lit PNI, *facies*, pour RAS, *caput*.

℣. 45. Voyez au ℣. 40.

Ibid. Aurichalco. L'Hébreu : de l'airain poli *ou affiné.*

℣. 46. près le Jourdain dans la tribu d'Iſſachar.

47. Et poſuit Salomon omnia vaſa: propter multitudinem autem nimiam non erat pondus æris.

47. Salomon mit " *dans le temple* tous les vaſes ; & il y en avoit une ſi grande quantité, que le poids de l'airain en étoit exorbitant.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1004.

48. Fecítque Salomon omnia vaſa in domo Domini : altare aureum, & menſam, ſuper quam ponerentur panes propoſitionis, auream ;

48. Salomon fit auſſi tout ce qui devoit ſervir dans la maiſon du Seigneur ; l'autel d'or *pour les parfums*, & la table " d'or ſur laquelle on devoit mettre les pains toujours expoſés devant le Seigneur ;

49. & candelabra aurea, quinque ad dexteram, & quinque ad ſiniſtram, contra oraculum, ex auro puro : & quaſi lilii flores, & lucernas deſuper aureas : & forcipes aureos,

49. & les chandeliers d'or, cinq à droit, cinq à gauche, devant l'oracle, *qui étoit* de fin or, " au deſſus deſquels il y avoit des fleurs de lys & des lampes d'or. *Il fit* auſſi des pincettes d'or,

50. & hydrias, & fuſcinulas, & phialas, & mortariola, & thuribula, de auro puriſſimo : & cardines oſtiorum domûs interioris Sancti ſanctorum, & oſtiorum domûs templi, ex auro erant.

50. des vaſes à mettre de l'eau, " des fourchettes, des coupes, des mortiers " & des encenſoirs d'un or très-pur. Les gonds " des portes de la maiſon intérieure du Saint des Saints, & des portes de la maiſon du temple, étoient auſſi d'or.

℣. 47. Au II. Livre des Paralip. IV. ℣. 18. On lit : Salomon fit tous ces vaſes en très-grand nombre : car on ne peut ſavoir le poids de l'airain. C'eſt-à-dire, qu'au lieu de VINK *Et repoſuit* : on y lit VIAS, *Et fecit*.

℣. 48. Au II. Livre des Paralip. IV. ℣. 19. On lit les tables : & en effet au même chap. ℣. 8. il eſt dit qu'il en fit dix, dont cinq furent miſes à droit & cinq à gauche.

℣. 49. ou plutôt : *& qui étoient* de fin or. » C'eſt le ſens de l'Hébreu, qui, au commencement du verſet, ne met pas *aurea*.

℣. 50. ou autre liqueur.

Ibid. Le terme Hébreu peut ſignifier des cuillieres pour prendre de l'encens. On traduit aſſez diverſement les termes Hébreux de ce verſet.

Ibid. Les Interpretes ne conviennent pas de la ſignification préciſe du terme de l'original.

II. *Paralipomenes*, V. 1.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1004.

51. Ainſi Salomon acheva tout ce qu'il avoit entrepris pour la maiſon du Seigneur : & il porta *dans le temple* l'argent, l'or & les vaſes que David ſon pere avoit conſacrés à Dieu, & les conſigna dans les tréſors de la maiſon du Seigneur.

51. Et perfecit omne opus quod faciebat Salomon in domo Domini, & intulit quæ ſanctificaverat David pater ſuus, argentum & aurum, & vaſa, repoſuítque in theſauris domûs Domini.

CHAPITRE VIII.

Dédicace du Temple. Salomon offre à Dieu ſa priere, & benit le peuple. Nombre des victimes immolées dans cette ſolemnité.

II. *Paralipomenes*, V. 2. *& ſuiv.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1003.

1. *LE temple ayant été achevé l'onzieme année du regne de Salomon, la dédicace en fut différée juſqu'à l'année ſuivante, qui étoit une année de Jubilé, " afin que le peuple, jouiſſant du repos de cette année, fût plus en état d'y aſſiſter.* Alors tous les Anciens d'Iſraël, avec les princes des tribus, & tous les chefs des familles des enfants d'Iſraël, s'aſſemblerent, & vinrent trouver le Roi Salomon dans Jéruſalem, " pour tranſporter l'arche de l'alliance du Seigneur de la ville de David, c'eſt-à-dire, de Sion.

1. TUnc congregati ſunt omnes majores natu Iſrael cum principus tribuum, & duces familiarum filiorum Iſrael, ad regem Salomonem in Jeruſalem : ut deferrent arcam fœderis Domini, de civitate David, id eſt, de Sion.

℣. 1. Le P. de Carrieres ſuppoſe avec pluſieurs ſavants Commentateurs & Chronologiſtes, que les années jubilaires ne ſuccédoient pas aux ſeptiemes ſabbatiques, comme quelques-uns le penſent ; mais que les ſeptiemes ſabbatiques étoient en même temps ſabbatiques & jubilaires. Dans cette ſuppoſition, l'année de la dédicace du temple dut être la ſoixante-troiſieme ſabbatique & la neuvieme jubilaire. Voyez la *Chronologie ſabbatique* que nous avons placée à la ſuite de la Diſſertation ſur la défaite de Sennachérib, à la tête de ce Livre.

Ibid. Hébr. litt. *Et congregavit Salomon .... ad Regem Salomonem in Jeruſalem.* Le texte parallele du II. Livre des Paralip. v. 2. dit : *Tunc congreguvit Salomon ... ad Jeruſalem* : ce qui paroît être la lecture primitive.

lomon, selon le P. Lami.

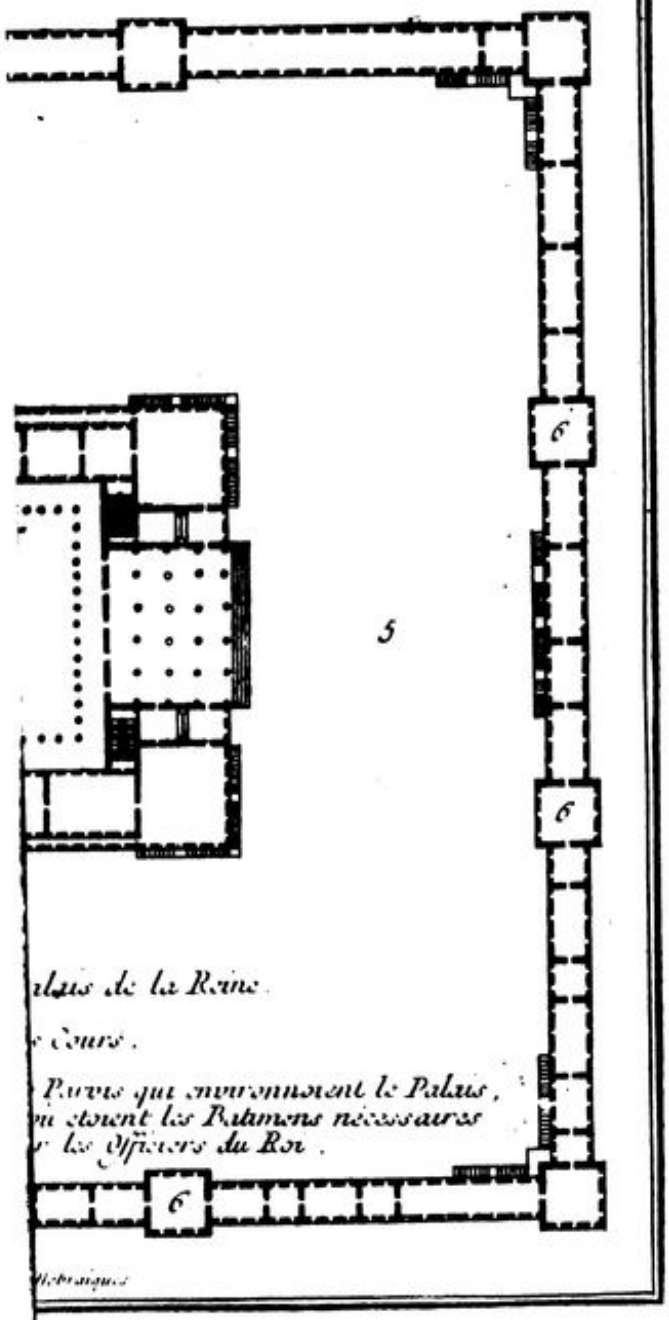

alais de la Reine.

e Cours.

Parvis qui environnoient le Palais,
ù étoient les Batimens nécessaires
r les Officiers du Roi.

Hebraïques

Liban. Thrône de Salomon

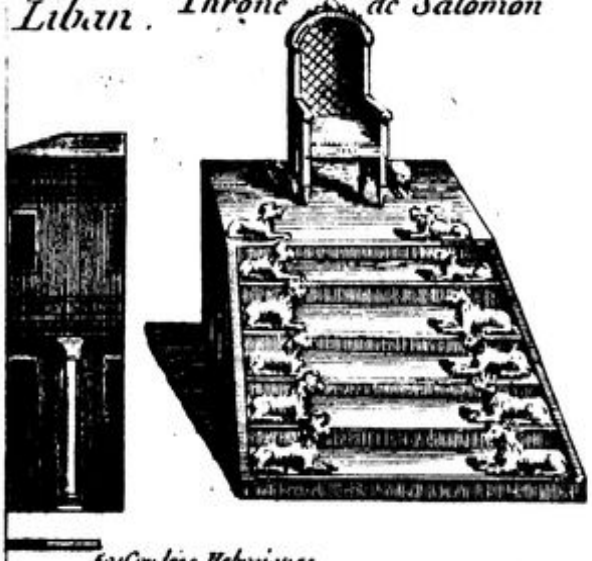

50 Coudées Hebraïques

du Liban.

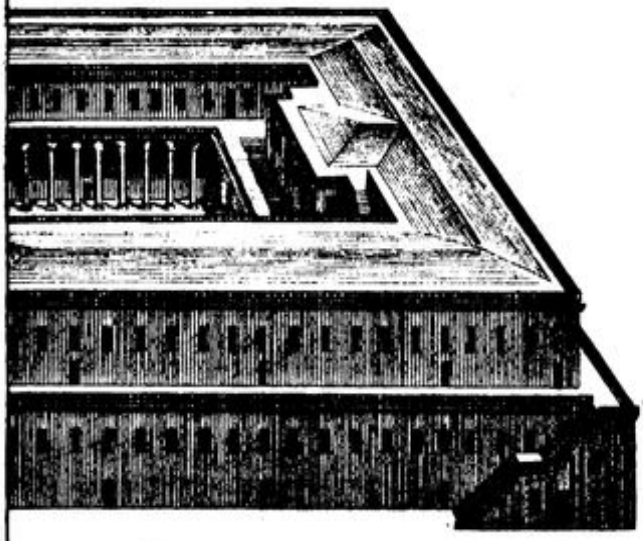

pe de la Mer d'Airain et de son Bassin.

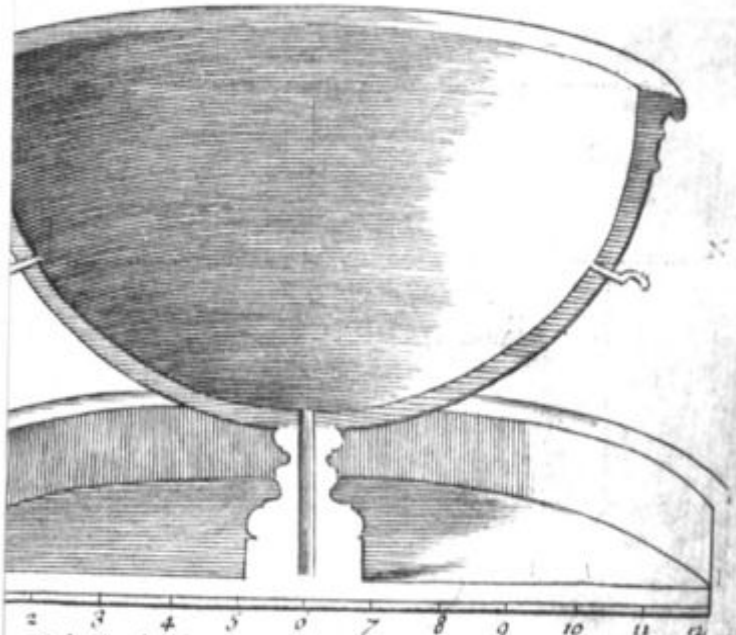

Echelle de douze Coudées Hebraiques.

Mer d'airain selon Villalpand



un des dux Lavoirs avec son Bassin
selon Villalpand.

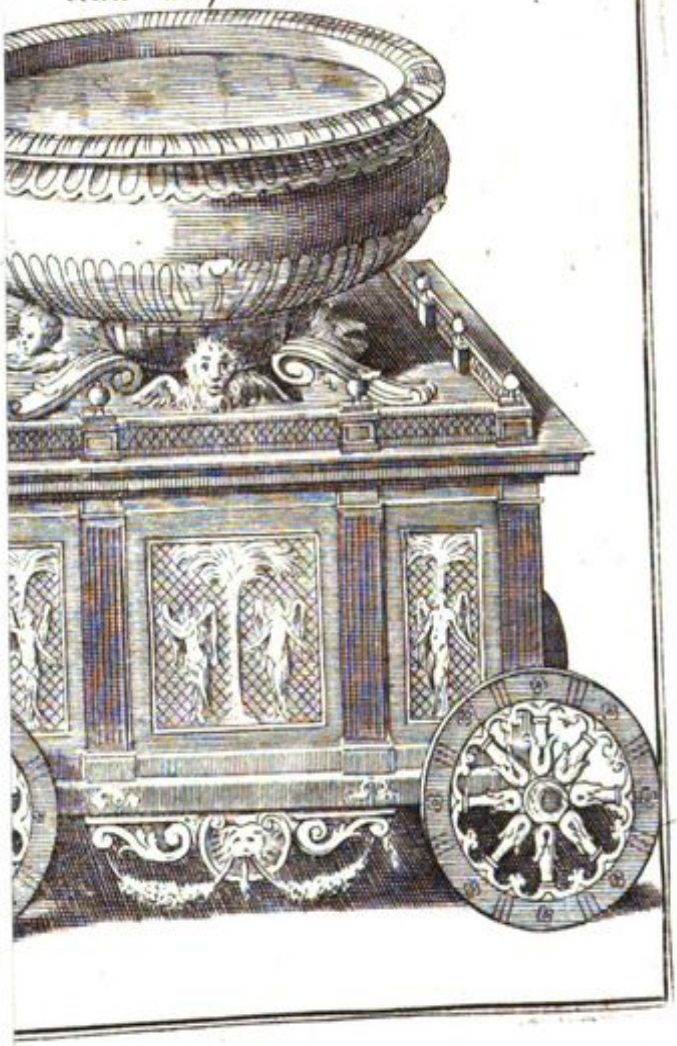

Holocaustes selon les Juifs.

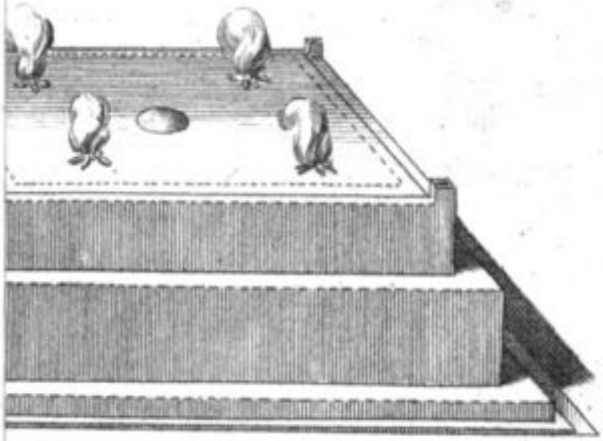

des Holocaustes selon le P. Lami.

aut d'une Coudée et epais d'une demie servant
l'Autel.
etant au pie de l'Autel, ou tomboit le sang des Victimes
traite servant d'empatement a l'Autel.
trait.
etraite ou les Pretres se placoient pour offrir
rs.
le l'Autel qui etoit d'Airain.
ye qui conduit sur l'Autel
es adjacentes pour arriver a la troisieme retraite

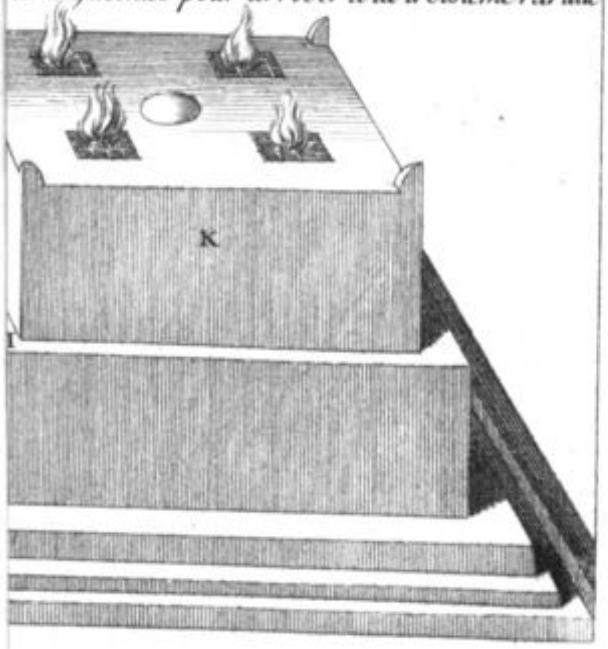

2. Convenítque ad regem Salomonem univerſus Iſrael in menſe Ethanim, in ſolemni die, ipſe eſt menſis ſeptimus.

3. Venerúntque cuncti ſenes de Iſrael, & tulerunt arcam ſacerdotes,

4. & portaverunt arcam Domini, & tabernaculum fœderis, & omnia vaſa ſanctuarii, quæ erant in tabernaculo: & ferebant ea ſacerdotes & Levitæ.

5. Rex autem Salomon, & omnis multitudo Iſrael, quæ convenerat ad eum, gradiebatur cum illo ante arcam, & immolabant oves & boves abſque æſtimatione & numero.

6. Et intulerunt ſacerdotes arcam fœderis Domini in locum ſuum, in oraculum templi, in Sanctum ſanctorum, ſubter alas cherubim.

7. Siquidem cherubim expandebant alas ſuper

2. Tout Iſraël s'aſſembla donc auprès du Roi Salomon en un jour ſolemnel" du mois d'Ethanim, qui eſt le ſeptieme mois *de l'année ſainte, & le premier de l'annee civile, où l'on célébroit la fête des Tabernacles.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 1003.

3. Tous les anciens d'Iſraël étant venus, les prêtres prirent l'arche *du Seigneur,*

4. & la porterent, avec le tabernacle de l'alliance *qui avoit été à Gabaon, & celui qui avoit été dreſſé par David ſur le mont de Sion,*" & tous les vaſes du Sanctuaire qui étoient dans le tabernacle; & les Prêtres & les Lévites les porterent.

5. Le Roi Salomon, & tout le peuple qui s'étoit aſſemblé auprès de lui, marchoient devant l'arche, & ils immoloient une multitude de brebis & de bœufs ſans prix & ſans nombre.

6. Les prêtres porterent l'arche de l'alliance du Seigneur au lieu qui lui étoit deſtiné, dans l'oracle du temple, dans le Saint des Saints, ſous les aîles des chérubins *que Salomon y avoit placés.*

7. Car les chérubins étendoient leurs aîles au deſſus du lieu où étoit l'arche,

℣. 2. La traduction remet *in ſolemni die* à la place qui paroît mieux lui convenir: il paroît avoir été tranſpoſé par les Copiſtes.

℣. 4. La paraphraſe réunit ici les deux opinions qui partagent les Interpretes. Mais la plupart ſont perſuadés que l'Ecriture parle ici principalement du tabernacle qui étoit à Gabaon, auquel convient proprement le nom de tabernacle de l'Alliance, étant originairement celui qui avoit été dreſſé par Moyſe dans le déſert.

& ils couvroient l'arche & les bâtons qui y tenoient.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1003.

locum arcæ, & protegebant arcam & vectes ejus deſuper.

8. Et ils retirerent les bâtons en devant, en ſorte *qu'ils touchoient le voile*, & qu'on en voyoit les extrêmités *dès l'entrée* du Sanctuaire devant l'oracle; mais elles ne paroiſſoient point au dehors, *étant cachées par le voile*:" & ils ſont demeurés là juſqu'à ce jour."

8. Cúmque eminerent vectes, & apparerent ſummitates eorum foris ſanctuarium ante oraculum, non apparebant ultra extrinſecùs, qui & fuerunt ibi uſque in præſentem diem.

Ex. XXXIV. 27. *Hebr.* IX. 4.

9. Or il n'y avoit dans l'arche que les deux tables de pierre que Moyſe y avoit miſes à Horeb, lorſque le Seigneur fit alliance avec les enfants d'Iſraël, auſſitôt après leur ſortie d'Egypte; *ce qu'il y avoit eu de plus, ſavoir, l'urne pleine de manne, la verge d'Aaron, & le livre de la loi, ayant été mis à côté de l'arche.*"

9. In arca autem non erat aliud, niſi duæ tabulæ lapideæ, quas poſuerat in ea Moyſes in Horeb, quando pepigit Dominus fœdus cum filiis Iſrael, cùm egrederentur de terra Ægypti.

10. Après que les prêtres furent ſortis du Sanctuaire, *où ils avoient poſé l'arche*, une nuée remplit la maiſon du Seigneur;

10. Factum eſt autem, cúm exiſſent ſacerdotes de ſanctuario, nebula implevit domum Domini,

11. & les prêtres ne pouvoient plus s'y tenir, ni faire les fonctions de leur miniſtere, à cauſe de la nuée, parce que la gloire du Seigneur, *qui éclatoit dans cette nuée*, avoit rempli la maiſon du Seigneur.

11. & non poterant ſacerdotes ſtare & miniſtrare propter nebulam: impleverat enim gloria Domini domum Domini.

II. *Paralipomenes*, VI.

12. Alors Salomon dit: le Seigneur

12. Tunc ait Salomon:

℣. 8. Hébr. autr. Et les bâtons s'allongeoient *en devant*, de maniere que les têtes de ces bâtons paroiſſoient *s'avançant du milieu* du Sanctuaire vers l'entrée de l'oracle; mais on ne la voyoit point paroître au dehors. Au lieu de ces mots *ex Sanctuario*, le texte du II. Livre des Paralipomenes, v. 9. dit, *ex arca*; ils paroiſſoient *s'avançant du corps* de l'Arche.

Ibid. Le texte des Paralip. dit: & elle eſt demeurée là juſqu'à ce jour. Au lieu de VIHIV, *Et fuerunt*. On y lit, VIHI, *Et fuit*, qui paroît mieux convenir.

℣. 9. Voyez ce qui eſt dit ſur cela dans la *Diſſertation ſur la Manne*, à la tête de l'Exode.

Dominus dixit ut habitaret in nebula.

a dit qu'il habiteroit dans une nuée. " *Et en même-temps, regardant cette nuée comme une marque de ſa divine préſence, il fit cette priere.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1003.

13. Ædificans ædificavi domum in habitaculum tuum, firmiſſimum ſolium tuum in ſempiternum.

13. *O Dieu !* j'ai bâti *cette* maiſon, afin qu'elle vous tienne lieu de demeure, & que votre trône y ſoit établi pour jamais. "

14. Convertítque rex faciem ſuam, & benedixit omni eccleſiæ Iſrael: omnis enim eccleſia Iſrael ſtabat.

14. Et le Roi ſe tournant vers toute l'aſſemblée d'Iſraël, lui ſouhaita les bénédictions du ciel : car tout Iſraël étoit aſſemblé en ce lieu-là.

15. Et ait Salomon : Benedictus Dominus Deus Iſrael, qui locutus eſt ore ſuo ad David patrem meum, & in manibus ejus perfecit, dicens :

15. Et Salomon dit : Beni ſoit le Seigneur, le Dieu d'Iſraël, qui a parlé de ſa bouche à David mon pere, & qui, par ſa puiſſance, a exécuté ſa parole, en diſant :

16. A die quâ eduxi populum meum Iſrael de Ægypto, non elegi civitatem de univerſis tribubus Iſrael, ut ædificaretur domus, & eſſet nomen meum ibi : ſed elegi David ut eſſet ſuper populum meum Iſrael.

16. Depuis le jour que j'ai tiré de l'Egypte mon peuple d'Iſraël, je n'ai point choiſi de ville dans toutes les tribus d'Iſraël, afin qu'on m'y bâtît une maiſon, & que mon nom y fût établi ; mais j'ai choiſi " David, afin qu'il fut chef de mon peuple d'Iſraël.

℣. 12. Cette parole peut être fondée ſur ce que le Seigneur s'étoit toujours montré à ſon peuple ſous une nuée. 2. *Par.* VI. 10. l'Interprete Syrien liſoit : Seigneur, vous avez dit que vous habiteriez dans une nuée. Le ℣. ſuiv. ſuppoſe en effet cette lecture ; *Tu, Domine, dixiſti ut habitares in nebula.* La différence conſiſte principalement dans l'omiſſion du pronom ATH, *Tu :* & enſuite dans AMR, *dixit*, au lieu de AMRT, *dixiſti.*

℣. 13. Hebr. J'ai bâti cette maiſon afin que vous y habitiez, & qu'elle ſoit votre demeure à jamais.

℣. 16. Autr. Depuis le jour que j'ai tiré de l'Egypte Iſraël mon peuple, je n'avois point encore choiſi de ville dans toutes les tribus d'Iſraël, afin qu'on y bâtît une maiſon où mon nom fût établi ; *& je n'avois point non plus choiſi d'homme pour lui donner la conduite d'Iſraël mon peuple. Mais maintenant j'ai choiſi Jéruſalem pour être le lieu où mon nom ſoit honoré*, & j'ai choiſi David, &c. les deux phraſes intermédiaires ici omiſes ſont exprimées au II. Livre des Paral. VI. 5. 6.

17. Mon pere avoit voulu bâtir une maiſon au nom du Seigneur le Dieu d'Iſraël :

AV. L'ERE CHR. VULG. 1003.

2. *Reg.* VII. 5.

18. mais le Seigneur dit à David mon pere : Quand vous avez formé dans votre cœur le deſſein de bâtir une maiſon à mon nom, vous avez bien fait de prendre en vous-même cette réſolution.

19. Néanmoins ce ne ſera pas vous qui me bâtirez une maiſon ; mais votre fils, qui ſortira de vous, ſera celui qui bâtira une maiſon à mon nom.

20. Le Seigneur a vérifié la parole qu'il avoit dite. J'ai ſuccédé à David mon pere ; j'ai pris poſſeſſion du trône d'Iſraël, comme le Seigneur l'avoit ordonné ; & j'ai bâti une maiſon au nom du Seigneur le Dieu d'Iſraël.

21. J'ai établi ici le lieu de l'arche, où *ſont les tables de la loi*, *qui* eſt l'alliance que le Seigneur fit avec nos peres, lorſqu'ils ſortirent du pays d'Egypte.

22. Salomon ſe mit enſuite devant l'autel du Seigneur, *s'y tint debout* à la vue de toute l'aſſemblée d'Iſraël ; *puis il ſe jetta à genoux*, " & tenant ſes mains étendues vers le ciel,

17. Voluítque David pater meus ædificare domum nomini Domini Dei Iſrael :

18. & ait Dominus ad David patrem meum : Quod cogitaſti in corde tuo ædificare domum nomini meo, benè feciſti, hoc ipſum mente tractans.

19. Verumtamen tu non ædificabis mihi domum, ſed filius tuus, qui egredietur de renibus tuis, ipſe ædificabit domum nomini meo.

20. Confirmavit Dominus ſermonem ſuum, quem locutus eſt : ſtetíque pro David patre meo, & ſedi ſuper thronum Iſrael, ſicut locutus eſt Dominus : & ædificavi domum nomini Domini Dei Iſrael.

21. Et conſtitui ibi locum arcæ, in qua fœdus Domini eſt, quod percuſſit cum patribus noſtris, quando egreſſi ſunt de terra Ægypti.

22. Stetit autem Salomon ante altare Domini in conſpectu eccleſiæ Iſrael, & expandit manus ſuas in cœlum,

℣. 22. Cette circonſtance eſt marquée au ſecond Livre des Paralipomenes, VI. 13. & au ℣. 54 de ce Chapitre.

23. &

23. & ait : Domine Deus Iſrael, non eſt ſimilis tuî Deus in cœlo deſuper, & ſuper terram deorsùm : qui cuſtodis pactum & miſericordiam ſervis tuis, qui ambulant coram te in toto corde ſuo :

23. il dit : Seigneur, Dieu d'Iſraël, il n'y a point de Dieu qui vous ſoit ſemblable, ni au plus haut du ciel, ni ſur la terre : c'eſt vous qui conſervez l'alliance & la miſéricorde que vous avez faite à vos ſerviteurs, qui marchent " devant vous de tout leur cœur. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1003.

24. qui cuſtodiſti ſervo tuo David patri meo quæ locutus es ei : ore locutus es, & manibus perfeciſti, ut hæc dies probat.

24. *C'eſt vous* qui avez gardé *fidélement* à David mon pere votre ſerviteur tout ce que vous lui avez promis : vous l'avez prédit de votre bouche, & vos mains l'ont accompli, comme ce jour en eſt une preuve.

25. Nunc igitur, Domine Deus Iſrael, conſerva famulo tuo David patri meo quæ locutus es ei, dicens : Non auferetur de te vir coram me, qui ſedeat ſuper thronum Iſrael : ita tamen ſi cuſtodierint filii tui viam ſuam, ut ambulent coram me ſicut tu ambulaſti in conſpectu meo.

25. Conſervez donc maintenant, Seigneur Dieu d'Iſraël, à David mon pere votre ſerviteur ce que vous lui avez promis, en lui diſant : Vous ne manquerez point d'héritiers qui ſoient aſſis devant moi ſur le trône d'Iſraël, pourvu néanmoins qu'ils veillent ſur leurs voies ; en ſorte qu'ils marchent en ma préſence, comme vous avez marché devant moi. 2. *Reg.* VII. 22.

26. Et nunc, Domine Deus Iſrael, firmentur verba tua quæ locutus es ſervo tuo David patri meo.

26. Accompliſſez donc, ô Seigneur Dieu d'Iſraël, les paroles que vous avez dites à David mon pere votre ſerviteur.

27. Ergóne putandum eſt quòd verè Deus habi-

27. Eſt-il donc croyable que Dieu habite véritablement ſur la terre ? Car

℣. 23. Pluſieurs éditions portent *ambulabant*, mais les meilleures diſent *ambulant*. On lit ainſi dans le II. Livre des Paral. VI. 14 : & c'eſt le ſens de l'Hebreu.

si les cieux & le ciel des cieux " ne peuvent vous comprendre, combien moins cette maiſon que j'ai bâtie ?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1003.

tet ſuper terram ? ſi enim cœlum, & cœli cœlorum te capere non poſſunt, quantò magis domus hæc quam ædificavi ?

28. Mais ayez égard, ô Seigneur mon Dieu, à l'oraiſon de votre ſerviteur & à ſes prieres : écoutez l'hymne & l'oraiſon que votre ſerviteur vous offre aujourd'hui,

28. Sed reſpice ad orationem ſervi tui, & ad preces ejus, Domine Deus meus : audi hymnum & orationem, quam ſervus tuus orat coram te hodiè :

Deut. XII. 11. 29. afin que vos yeux ſoient ouverts jour & nuit ſur cette maiſon, de laquelle vous avez dit : C'eſt-là que ſera mon nom ; " afin que vous exauciez la priere que votre ſerviteur vous offre " en ce lieu ;

29. ut ſint oculi tui aperti ſuper domum hanc nocte ac die : ſuper domum de qua dixiſti : Erit nomen meum ibi : ut exaudias orationem quam orat in loco iſto ad te ſervus tuus :

30. que vous exauciez, *dis-je*, la priere de votre ſerviteur, " & toutes celles que votre peuple d'Iſraël vous offrira dans ce même lieu ; que vous les exauciez du " lieu de votre demeure dans le ciel ; & que, les ayant exaucés, vous leur faſſiez miſéricorde. "

30. ut exaudias deprecationem ſervi tui & populi tui Iſrael, quodcumque oraverint in loco iſto : & exaudies in loco habitaculi tui in cœlo, & cùm exaudieris, propitius eris.

31. Lorſqu'un homme aura péché

31. Si peccaverit homo

℣. 27. c. à. d. le ciel le plus élevé. Voyez la *Diſſertation ſur le ſyſtéme du monde*, à la tête de l'Eccléſiaſtique.

℣. 29. c. à. d. Ce lieu ſera appellé ma maiſon ; j'y ferai éclater la gloire de mon nom, & ce ſera là que les hommes viendront me rendre leurs hommages.

Ibid. Hébr. que votre ſerviteur vous offrira en ce lieu.

℣. 30. Hébr. que vous exauciez, *dis-je*, les prieres que votre ſerviteur & Iſraël votre peuple vous offriront en ce lieu.

Ibid. In loco ... in cœlo pour *de loco ... de cœlo*, qu'on lit dans l'Hébreu au II. Livre des Paralip. VI. 21.

Ibid. Hébr. autr. Ecoutez donc, Seigneur, de votre demeure qui eſt dans le ciel, écoutez & faites miſéricorde. 2. *Par.* VI. 21.

in proximum ſuum, & habuerit aliquod juramentum quo teneatur aſtrictus; & venerit propter juramentum coram altari tuo in domum tuam,

contre ſon prochain, n'ayant pas gardé le ſerment par lequel il s'étoit lié, " & qu'il viendra dans votre maiſon, & devant votre autel, pour prêter ſerment,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1003.

32. tu exaudies in cœlo, & facies, & judicabis ſervos tuos, condemnans impium, & reddens viam ſuam ſuper caput ejus, juſtificánſque juſtum, & retribuens ei ſecundùm juſtitiam ſuam.

32. vous écouterez du ciel, " & vous ferez juſtice à l'égard de vos ſerviteurs; vous condamnerez le coupable, en faiſant retomber ſa perfidie ſur ſa tête, & vous juſtifierez le juſte, en lui rendant ſelon ſa juſtice.

33. Si fugerit populus tuus Iſrael inimicos ſuos, (quia peccaturus eſt tibi,) & agentes pœnitentiam, & confitentes nomini tuo, venerint, & oraverint, & deprecati te fuerint in domo hac;

33. Lorſque votre peuple d'Iſraël fuira devant ſes ennemis, parce qu'il péchera *un jour* contre vous, & que, faiſant pénitence, & rendant gloire à votre nom, ils viendront vous prier, & qu'ils imploreront votre miſéricorde, *ſe tranſportant en eſprit* dans cette maiſon;

34. exaudi in cœlo, & dimitte peccatum populi tui Iſrael, & reduces eos in terram quam dediſti patribus eorum.

34. exaucez-les du ciel, & pardonnez le péché de votre peuple d'Iſraël, & ramenez-les en la terre que vous avez donnée à leurs peres, " *& dont ils ont été enlevés en punition de leurs péchés.*

35. Si clauſum fuerit cœlum, & non pluerit propter peccata eorum, & orantes in loco iſto, pœnitentiam egerint nomini

35. Lorſque le ciel ſera fermé, & qu'il n'en tombera point de pluie, à cauſe de leurs péchés; & que, priant en ce lieu, ils feront pénitence pour honorer votre nom, & ſe convertiront

℣. 31. Hébr. autr. & qu'ayant été pris à ſerment, il viendra, &c. 2. *Par.* VI. 22.

4. 32. Vulg. lit, *in cœlo.* La préposition eſt omiſe dans l'Hebreu. Au II. Livre des Paral. VII. 13. on lit *de cœlo.* Il en eſt de même du ℣. 34. qui va ſuivre.

℣. 34. Autr. *à eux & à leurs peres.* 2. *Pet.* VI. 25.

& quitteront leurs péchés à cauſe de l'affliction où ils ſeront ;

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1003.

36. exaucez-les du ciel, " & pardonnez les péchés de vos ſerviteurs & de votre peuple d'Iſraël : montrez-leur une voie droite par laquelle ils marchent ; & répandez la pluie ſur votre terre que vous avez donnée à votre peuple, afin qu'il la poſſédât.

37. Lorſqu'il viendra ſur la terre, ou famine, ou peſte, ou corruption de l'air, ou que la nielle, la ſauterelle, ou quelque maligne humeur " gâtera les bleds, ou que votre peuple ſera preſſé d'un ennemi qui ſe trouvera à ſes portes, & l'aſſiégera, ou frappé de quelque plaie, ou de quelque langueur que ce puiſſe être ;

38. quand un homme de votre peuple d'Iſraël, quel qu'il puiſſe être, vous offrira ſes vœux & ſes prieres, & que, reconnoiſſant la plaie de ſon cœur, il étendra ſes mains vers vous dans cette maiſon ;

39. vous l'exaucerez du ciel, " ce lieu de votre demeure ; vous vous rendrez de nouveau propice, & vous lui ferez *miſéricorde*, ſelon que vous verrez *la diſpoſition de* ſon cœur, rendant à chacun ſelon toutes ſes œuvres & ſes deſirs ; (car il n'y a que vous ſeul qui connoiſſiez le fond des cœurs des enfants des hommes,)

tuo, & à peccatis ſuis converſi fuerint propter afflictionem ſuam :

36. exaudi eos in cœlo, & dimitte peccata ſervorum tuorum, & populi tui Iſrael : & oſtende eis viam bonam per quam ambulent, & da pluviam ſuper terram tuam, quam dediſti populo tuo in poſſeſſionem.

37. Fames ſi oborta fuerit in terra, aut peſtilentia, aut corruptus aer, aut ærugo, aut locuſta, vel rubigo, & afflixerit eum inimicus ejus portas obſidens, omnis plaga, univerſa infirmitas,

38. cuncta devotatio, & imprecatio, quæ acciderit omni homini de populo tuo Iſrael : ſi quis cognoverit plagam cordis ſui, & expanderit manus ſuas in domo hac,

39. tu exaudies in cœlo in loco habitationis tuæ, & repropitiaberis, & facies ut des unicuique ſecundùm omnes vias ſuas, ſicut videris cor ejus, (quia tu noſti ſolus cor omnium filiorum hominum,)

℣. 36. L'Hébreu omet également la préposition ici & dans les Paralip.

℣. 37. Hébr. la chenille. 2. *Par.* VI. 28.

℣. 39. La préposition omiſe dans l'Hébreu ſe trouve dans les Paralip.

40. ut timeant te cunctis diebus quibus vivunt ſuper faciem terræ quam dediſti patribus noſtris.

40. *rendant, dis-je, à chacun ſelon ſes œuvres & ſes deſirs*, afin qu'ils vous craignent, *& qu'ils marchent dans vos voies*," tant qu'ils vivront ſur la face de la terre que vous avez donnée à nos peres.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1003.

41. Inſuper & alienigena qui non eſt de populo tuo Iſrael, cùm venerit de terra longinqua propter nomen tuum, (audietur enim nomen tuum magnum, & manus tua fortis, & brachium tuum

41. Lorſqu'un étranger, qui ne ſera point de votre peuple d'Iſraël, viendra d'un pays fort éloigné, étant attiré par votre nom, (parce que la grandeur de votre nom, la force de votre main & la puiſſance de votre bras

42. extentum ubique,) cùm venerit ergo, & oraverit in hoc loco,

42. ſe feront connoître de tous côtés,) lorſqu'un étranger, *dis-je*, ſera venu prier en ce lieu,

43. tu exaudies in cœlo, in firmamento habitaculi tui, & facies omnia pro quibus invocaverit te alienigena: ut diſcant univerſi populi terrarum nomen tuum timere, ſicut populus tuus Iſrael, & probent quia nomen tuum invocatum eſt ſuper domum hanc quam ædificavi.

43. vous l'exaucerez du ciel, du firmament où vous demeurez, & vous ferez tout ce que l'étranger vous aura prié de faire, afin que tous les peuples de la terre apprennent à craindre votre nom, " comme fait votre peuple d'Iſraël, & qu'ils éprouvent *eux-mêmes* que votre nom a été invoqué ſur cette maiſon que j'ai bâtie.

44. Si egreſſus fuerit populus tuus ad bellum contra inimicos ſuos, per viam, quocumque miſeris eos, orabunt te contra

44. Lorſque votre peuple ira à la guerre contre ſes ennemis, & que, marchant par le chemin par lequel vous les aurez envoyés, ils vous " adreſſeront leurs prieres, en regardant vers la ville que vous avez choiſie, & vers cette

ỳ. 40. Ces mots ſont exprimés au II. Livre des Paralip. VI. 31.

ỳ. 43. Hébr. afin que tous les peuples de la terre apprennent à connoître votre nom, & qu'ils vous craignent, &c. 2. *Par.* VI. 33.

ỳ. 44. Hébr. lit. *Dominum* au lieu de *te* qu'on lit au II. Livre des Paral. VI. 34.

maiſon que j'ai bâtie à *la gloire de* votre nom,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1003.

45. vous exaucerez du ciel leurs oraiſons & leurs prieres, & vous leur rendrez juſtice.

2. *Par.* vi. 36. *Eccl.* vii. 21. 1. *Joan.* i. 8. 46. Si votre peuple peche contre vous, (parce qu'il n'y a point d'homme qui ne peche,) & qu'étant en colere contr'eux, vous les livriez entre les mains de leurs ennemis, & qu'ils ſoient emmenés captifs, ou près, ou loin, dans une terre ennemie;

47. s'ils font pénitence du fond du cœur " dans le lieu de leur captivité, & que, ſe convertiſſant à vous, étant captifs, ils implorent votre miſéricorde, en diſant: Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, nous avons fait des actions impies;

48. s'ils reviennent à vous de tout leur cœur & de toute leur ame dans le pays de leurs ennemis, où ils ont été emmenés captifs, & qu'ils vous prient en regardant vers la terre que vous avez donnée à leurs peres, vers la ville que vous avez choiſie, & le temple que j'ai bâti à votre nom;

49. vous exaucerez du ciel, & de cette demeure ſtable où eſt votre trône, leurs oraiſons & leurs prieres; vous pren-

viam civitatis quam elegiſti, & contra domum quam ædificavi nomini tuo,

45. & exaudies in cœlo orationes eorum & preces eorum, & facies judicium eorum.

46. Quòd ſi peccaverint tibi, (non eſt enim homo qui non peccet,) & iratus tradideris eos inimicis ſuis, & captivi ducti fuerint in terram inimicorum longè vel propè;

47. & egerint pœnitentiam in corde ſuo in loco captivitatis, & converſi deprecati te fuerint in captivitate ſua, dicentes: Peccavimus, iniquè egimus, impiè geſſimus:

48. & reverſi fuerint ad te in univerſo corde ſuo, & totâ animâ ſuâ, in terra inimicorum ſuorum, ad quam captivi ducti fuerint: & oraverint te contra viam terræ ſuæ, quam dediſti patribus eorum, & civitatis quam elegiſti, & templi quod ædificavi nomini tuo:

49. exaudies in cœlo, in firmamento ſolii tui, orationes eorum & preces

" 47. Hébr. autr. s'ils rentrent en eux-mêmes.

eorum, & facies judicium eorum :

50. & propitiaberis populo tuo qui peccavit tibi, & omnibus iniquitatibus eorum, quibus prævaricati ſunt in te: & dabis miſericordiam coram eis qui eos captivos habuerint, ut miſereantur eis.

51. Populus enim tuus eſt, & hæreditas tua, quos eduxiſti de terra Ægypti, de medio fornacis ferreæ.

52. Ut ſint oculi tui aperti ad deprecationem ſervi tui, & populi tui Iſrael, & exaudias eos in univerſis pro quibus invocaverint te.

53. Tu enim ſeparaſti eos tibi in hæreditatem de univerſis populis terræ, ſicut locutus es per Moyſen ſervum tuum, quando eduxiſti patres noſtros de Ægypto, Domine Deus.

drez en main la défenſe de leur cauſe ;

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1003.

50. vous vous rendrez propice à votre peuple qui a péché contre vous ; & *vous leur pardonnerez* toutes les iniquités par leſquelles ils ont violé votre loi ; & vous inſpirerez de la tendreſſe pour eux à ceux qui les auront emmenés captifs, afin qu'ils aient de la compaſſion d'eux.

51. Car ils ſont votre peuple & votre héritage, & c'eſt vous" qui les avez tirés du pays d'Egypte, du milieu d'une fournaiſe de fer.

52. Que vos yeux *donc* ſoient ouverts" aux prieres de votre ſerviteur & de votre peuple d'Iſraël, afin que vous les exauciez dans toutes les demandes qu'ils vous feront.

53. Car c'eſt vous, ô Seigneur Dieu, qui les avez ſéparés de tous les peuples de la terre, pour en faire votre héritage, ſelon que vous l'avez déclaré par Moyſe votre ſerviteur, lorſque vous avez tiré nos peres *du pays* d'Egypte.

℣. 51. ou ſimplement : eux que vous avez tirés du pays d'Egypte.

℣. 52. Ce verſet ne paroît pas lié avec ce qui précede : on ne ſait à quoi tient cette expreſſion *Ut ſint, &c.* Cela peut venir de l'omiſſion de trois verſets qui ſe trouvent au II. Livre des Paral. VI. 40. 41. 42. & qui ſe lient naturellement à celui-ci, en cette maniere : Maintenant donc, mon Dieu, que vos yeux ſoient ouverts ſur ce lieu, & que vos oreilles ſoient attentives aux prieres qui vous y ſeront préſentées. Levez-vous donc maintenant, Seigneur Dieu, entrez dans votre repos, vous & l'arche de votre puiſſance ; que vos Prêtres, Seigneur Dieu, ſoient revêtus de vos dons ſalutaires, & que ceux qui ſont l'objet de votre miſéricorde ſe réjouiſſent du bien *qu'ils recevront de vous.* Seigneur Dieu, ne rejettez pas le viſage de votre Chriſt *qui ſe préſente devant vous* ; mais ſouvenez-vous des promeſſes que vous avez faites dans votre miſéricorde à David votre ſerviteur ; en ſorte que vos yeux ſoient ouverts aux prieres de votre ſerviteur ; &c.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1003.

54. Salomon ayant achevé d'offrir au Seigneur cette oraiſon & cette priere, ſe leva de devant l'autel du Seigneur; car il avoit mis les deux genoux en terre, & tenoit les mains étendues vers le ciel.

54. Factum eſt autem, cùm compleſſet Salomon orans Dominum omnem orationem & deprecationem hanc, ſurrexit de conſpectu altaris Domini: utrumque enim genu in terram fixerat, & manus expanderat in cœlum.

55. Etant donc debout *devant le peuple*, il benit *une ſeconde fois* toute l'aſſemblée d'Iſraël, en diſant à haute voix:

55. Stetit ergo, & benedixit omni eccleſiæ Iſrael voce magnâ, dicens:

56. Beni ſoit le Seigneur, qui a donné la paix à ſon peuple d'Iſraël, ſelon toutes les promeſſes qu'il avoit faites: tous les biens qu'il nous avoit promis par Moyſe ſon ſerviteur nous ſont arrivés, ſans qu'il ſoit tombé une ſeule de ſes paroles *à terre*.

56. Benedictus Dominus, qui dedit requiem populo ſuo Iſrael, juxta omnia quæ locutus eſt: non cecidit ne unus quidem ſermo, ex omnibus bonis quæ locutus eſt per Moyſen ſervum ſuum.

57. Que le Seigneur notre Dieu ſoit avec nous, comme il a été avec nos peres: qu'il ne nous abandonne & ne nous rejette point;

57. Sit Dominus Deus noſter nobiſcum, ſicut fuit cum patribus noſtris, non derelinquens nos, neque projiciens;

58. mais qu'il incline nos cœurs vers lui, afin que nous marchions dans toutes ſes voies, & que nous gardions ſes préceptes, ſes cérémonies & toutes les ordonnances qu'il a preſcrites à nos peres.

58. ſed inclinet corda noſtra ad ſe, ut ambulemus in univerſis viis ejus, & cuſtodiamus mandata ejus, & cæremonias ejus, & judicia quæcumque mandavit patribus noſtris.

59. Que les paroles de cette priere que j'ai faite devant le Seigneur ſoient préſentes jour & nuit au Seigneur notre

59. Et ſint ſermones mei iſti, quibus deprecatus ſum coram Domino,

appropinquantes

appropinquantes Domino Deo noſtro die ac nocte, ut faciat judicium ſervo ſuo, & populo ſuo Iſrael, per ſingulos dies :

Dieu, afin que chaque jour il faſſe juſtice à ſon ſerviteur & à ſon peuple d'Iſraël ; Av. l'Ere Chr. Vulg. 1003.

60. ut ſciant omnes populi terræ, quia Dominus ipſe eſt Deus, & non eſt ultrà abſque eo.

60. en ſorte que tous les peuples de la terre ſachent que c'eſt le Seigneur qui eſt le *vrai* Dieu, & qu'après lui il n'y en a point d'autre.

61. Sit quoque cor noſtrum perfectum cum Domino Deo noſtro, ut ambulemus in decretis ejus, & cuſtodiamus mandata ejus, ſicut & hodiè.

61. Que notre cœur auſſi ſoit parfait avec le Seigneur notre Dieu, afin que nous marchions ſelon ſes préceptes, & que nous gardions *toujours* ſes ordonnances, comme *nous faiſons* en ce jour.

62. Igitur rex, & omnis Iſrael cum eo, immolabant victimas coram Domino.

62. Le Roi, & tout Iſraël avec lui, immolerent donc des victimes devant le Seigneur.

63. Mactavítque Salomon hoſtias pacificas quas immolavit Domino, boum viginti duo millia, & ovium centum viginti millia : & dedicaverunt templum Domini rex & filii Iſrael.

63. Et Salomon pour hoſties pacifiques, égorgea & immola " au Seigneur vingt-deux mille bœufs, & cent vingt mille brebis : & le Roi avec les enfants d'Iſraël dédierent *ainſi* le temple du Seigneur.

64. In die illa ſanctificavit rex medium atrii, quod erat ante domum Dbmini : fecit quippè ho-

64. En ce jour-là le Roi conſacra le milieu du parvis qui étoit devant la maiſon du Seigneur, " en y offrant des holocauſtes, des ſacrifices, " & la graiſſe

℣. 63. L'Hébreu répete le même verbe ; ce qui montre que ce ſont deux phraſes différentes, entre leſquelles les Copiſtes ont omis la répétition du mot qui les diſtinguoit *Mactavítque Salomon hoſtias pacificas* ; (*& hoſtiæ pacificæ*) *quas mactavit Domino, boum*, &c. Salomon immola des hoſties pacifiques, & les hoſties pacifiques qu'il immola au Seigneur, conſiſterent en vingt-deux mille bœufs, &c.

℣. 64. c.-à. d. du parvis des Prêtres. L'autel d'airain deſtiné pour les holocauſtes, étoit dans la partie ſupérieure de ce parvis, vis-à-vis la porte du Saint.

Ibid. Hébr. des offrandes *de farine.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1003.

des hoſties pacifiques *ſur un autel qu'il y fit faire*, parce que l'autel d'airain, qui étoit devant le Seigneur, étoit trop petit, & ne pouvoit ſuffire pour les holocauſtes, les ſacrifices & les graiſſes des hoſties pacifiques, *quoiqu'il eût vingt coudées de long & autant de large.*

65. Salomon fit donc alors une fête très-célebre *pendant ſept jours" pour la dédicace du temple ;* & tout Iſraël *la fit auſſi* avec lui, y étant venu en foule, depuis l'entrée d'Emath, juſqu'au fleuve d'Égypte ;" *& étant demeurés* devant le Seigneur notre Dieu pendant ſept *autres* jours, *pour la dédicace de l'autel*, & ſept autres jours enſuite, *pour la fête des tabernacles*, c'eſt-à-dire, pendant quatorze jours."

66. Au huitieme jour *de cette derniere fête, vingt-troiſieme jour du ſeptieme mois"* il renvoya les peuples qui, beniſſant le Roi, s'en retournoient en leurs maiſons avec une allegreſſe *publique*, ayant le cœur plein de joie pour tous les biens que le Seigneur avoit faits à David ſon ſerviteur, & à *tout* ſon peuple d'Iſraël.

locauſtum ibi, & ſacrificium, & adipem pacificorum : quoniam altare æreum, quod erat coram Domino, minus erat, & capere non poterat holocauſtum, & ſacrificium, & adipem pacificorum.

65. Fecit ergo Salomon in tempore illo feſtivitatem celebrem, & omnis Iſrael cum eo, multitudo magna ab introitu Emath uſque ad rivum Ægypti, coram Domino Deo noſtro, ſeptem diebus, & ſeptem diebus, id eſt, quatuordecim diebus.

66. Et in die octava dimiſit populos : qui benedicentes regi profecti ſunt in tabernacula ſua lætantes, & alacri corde ſuper omnibus bonis quæ fecerat Dominus David ſervo ſuo, & Iſrael populo ſuo.

℣. 65. Ces ſept jours ſont exprimés au II Livre des Paralip. VII. 8.

Ibid. c. à. d. depuis l'extrémité ſeptentrionale juſqu'à l'extrémité méridionale. Le fleuve d'Egypte eſt le bras le plus oriental du Nil.

Ibi l. Au II. Livre des Paralip. VII. 9. On voit que ces quatorze jours furent ainſi employés à la dédicace de l'Autel & à la fête des Tabernacles.

℣. 66. Ce vingt-troiſieme jour eſt marqué au II. Livre des Paral. VII. 10.

CHAPITRE IX.

Le Seigneur apparoît une ſeconde fois à Salomon. Ce prince donne vingt villes au Roi de Tyr. Il bâtit pluſieurs villes, & s'aſſujettit pluſieurs peuples. Il envoie une flotte au pays d'Ophir.

II. *Paralipomenes*, VII. 11. *& ſuiv.*

1. FActum eſt autem cùm perfeciſſet Salomon ædificium domûs Domini, & ædificium regis, & omne quod optaverat & voluerat facere,

2. apparuit ei Dominus ſecundo, ſicut apparuerat ei in Gabaon.

3. Dixítque Dominus ad eum: Exaudivi orationem tuam & deprecationem tuam quam deprecatus es coram me: ſanctificavi domum hanc quam ædificaſti, ut ponerem nomen meum ibi in ſempiternum, & erunt oculi mei & cor meum ibi cunctis diebus.

1. SAlomon ayant achevé de bâtir la maiſon du Seigneur, *acheva auſſi dans la ſuite* le palais du Roi, & tout ce qu'il avoit ſouhaité & voulu faire; *ce qui dura près de vingt ans.* " Av. l'Ere Chr. Vulg. 1003.

2. *Mais incontinent après la priere qu'il fit au Seigneur à la dédicace du temple*, le Seigneur lui apparut une ſeconde fois *durant la nuit*, " comme il lui avoit apparu à Gabaon, *Sup.* III. 5.

3. & lui dit: J'ai exaucé votre priere & la ſupplication que vous m'avez faite; j'ai ſanctifié cette maiſon que vous avez bâtie pour y établir mon nom à jamais, & mes yeux & mon cœur y ſeront toujours attentifs *aux beſoins de ceux qui m'y invoqueront.*

℣. 1. Cela eſt dit ci-après au ℣. 10. On lit dans l'Hébreu: *& omne deſiderium Salomonis quod voluit facere*, c'eſt le commencement d'une phraſe que le texte des Paralip. acheve en diſant, *proſperè fecit.* Dans les Paralip. ce ℣. eſt indépendant du ſuivant. Peut-être qu'ici même il faudroit lire: *Factum eſt cùm perfeciſſet Salomon ædificium domûs Domini, domum Regis ædificavit.* Car la viſion ſuivante paroît intimement liée avec la priere qui précede, & entiérement indépendante de la conſtruction du palais de Salomon.

℣. 2. Cette circonſtance eſt marquée au II. Livre des Paralipomenes, VII. 12.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1003.

4. Si vous marchez en ma préſence, comme votre pere y a marché, dans la ſimplicité & la droiture de votre cœur, ſi vous faites tout ce que je vous ai commandé, & que vous gardiez mes loix & mes ordonnances,

4. Tu quoque ſi ambulaveris coram me ſicut ambulavit pater tuus, in ſimplicitate cordis, & in æquitate: & feceris omnia quæ præcepi tibi, & legitima mea & judicia mea ſervaveris,

2. Reg. VII. 12. & 16.

5. J'établirai votre trône & votre regne ſur Iſraël pour jamais, ſelon que je l'ai promis " à David votre pere, en lui diſant: Vous aurez toujours de votre race des ſucceſſeurs qui ſeront aſſis ſur le trône d'Iſraël.

5. ponam thronum regni tui ſuper Iſrael in ſempiternum, ſicut locutus ſum David patri tuo, dicens: Non auferetur vir de genere tuo de ſolio Iſrael.

6. Mais ſi vous vous détournez de moi, vous & vos enfants, ſi vous ceſſez de me ſuivre, & de garder mes préceptes & les cérémonies que je vous ai preſcrites, & que vous alliez ſervir & adorer les dieux étrangers,

6. Si autem averſione averſi fueritis vos & filii veſtri, non ſequentes me, nec cuſtodientes mandata mea, & cæremonias meas quas propoſui vobis, ſed abieritis & colueritis deos alienos, & adoraveritis eos:

7. j'exterminerai les Iſraélites de la terre que je leur ai donnée, je rejetterai loin de moi ce temple que j'ai conſacré à mon nom; Iſraël deviendra la fable & l'objet des railleries de tous les peuples,

7. auferam Iſrael de ſuperficie terræ quam dedi eis, & templum quod ſanctificavi nomini meo, projiciam à conſpectu meo; eritque Iſrael in proverbium & in fabulam cunctis populis,

Deut. XXIX. 24. Jer. XXII. 8.

8. & cette maiſon *réduite en cendres* ſera *conſidérée* comme un exemple *de ma juſtice;* " & quiconque paſſera de-

8. & domus hæc erit in exemplum: omnis qui tranſierit per eam, ſtu-

℣. 5. Hébr. DBRTI, *locutus ſum.* Au II. Livre des Paral. VII. 18. on lit CRTI, *pepigi.* Vulg. *pollicitus ſum.*

℣. 8. Hébr. autr. cette maiſon qui aura été élevée. Le Chaldéen ajoute, ſera déſerte. Le pronom *quæ* manque ici dans

pébit, & ſibilabit, & dicet : Quare fecit Dominus ſic terræ huic & domui huic ?

vant, ſera frappé d'étonnement, & lui inſultera, en diſant : D'où vient que le Seigneur a traité ainſi cette terre & cette maiſon ? Av. l'Ere Chr. Vulg. 1003.

9. Et reſpondebunt : Quia dereliquerunt Dominum Deum ſuum, qui eduxit patres eorum de terra Ægypti, & ſecuti ſunt deos alienos, & adoraverunt eos, & coluerunt eos : idcircò induxit Dominus ſuper eos omne malum hoc.

9. Et on lui répondra : Le Seigneur a frappé ces peuples de tous ces maux, parce qu'ils ont abandonné le Seigneur leur Dieu, qui avoit tiré leurs peres de l'Egypte, & qu'ils ont ſuivi des dieux étrangers, & les ont adorés & ſervis.

II. *Paralipomenes*, VIII.

10. Expletis autem annis viginti poſtquàm ædificaverat Salomon duas domos, id eſt, domum Domini, & domum regis,

10. Vingt ans s'étant paſſés, pendant leſquels Salomon bâtit les deux maiſons, c'eſt-à-dire, la maiſon du Seigneur & la maiſon du Roi,

11. (Hiram rege Tyri præbente Salomoni ligna cedrina & abiegna, & aurum juxta omne quod opus habuerat,) tunc dedit Salomon Hiram viginti oppida in terra Galilææ.

11. (Hiram Roi de Tyr lui envoyant tous les bois de cedre & de ſapin, & l'or, ſelon le beſoin qu'il en avoit,) Salomon donna à Hiram vingt villes dans le pays de Galilée. "

12. Et egreſſus eſt Hiram de Tyro, ut videret oppida quæ dederat ei Salomon, & non placuerunt ei,

12. Hiram Roi de Tyr vint pour voir ces villes que Salomon lui avoit données ; mais elles ne lui plûrent pas,

13. & ait : Hæccine ſunt

13. & il dit : Sont-ce-là, mon frere,

l'Hébreu ; mais il eſt exprimé dans le II. Livre des Paral. VII. 21.

℣. 11. c. à. d. dans la baſſe Galilée, joignant les Etats du roi de Tyr.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 1003.

les villes que vous m'avez données, *comme une juſte récompenſe des grands ſervices que moi & mes gens vous ont rendus ? Et pour marquer le peu de cas qu'il en faiſoit*, il appella cette contrée la terre de Chabul, *c'eſt-à-dire, la terre de ſable*, " comme elle s'appelle encore aujourd'hui, *montrant par-là qu'elle étoit fort inférieure aux dons qu'il avoit faits à Salomon.*

civitates quas dediſti mihi, frater? Et appellavit eas terram Chabul, uſque in diem hanc.

14. *En effet*, Hiram, *outre les matériaux & les ouvriers qu'il avoit fournis*, avoit encore envoyé au Roi Salomon cent vingt talents d'or, " *qui ne ſuffirent pas néanmoins pour achever les bâtiments qu'il avoit entrepris.*

14. Miſit quoque Hiram ad regem Salomonem centum viginti talenta auri.

15. Et la raiſon qu'eut le Roi Salomon de mettre un *nouveau* tribut *ſur ſon peuple*, " fut la grande dépenſe qu'il fut obligé de faire pour bâtir la maiſon du Seigneur & ſa maiſon, pour bâtir *les maiſons du lieu appellé* Mello, " les murailles de Jéruſalem, Héſer, Mageddo & Gazer. "

15. Hæc eſt ſumma expenſarum quam obtulit rex Salomon ad ædificandam domum Domini & domum ſuam, & Mello, & murum Jeruſalem, & Heſer, & Mageddo, & Gazer.

16. Pharaon Roi d'Egypte étoit venu prendre Gazer, & l'avoit brûlée, & il avoit défait les Chananéens qui habitoient dans la ville, & il l'avoit donnée pour dot à ſa fille que Salomon avoit épouſée.

16. Pharao rex Ægypti aſcendit, & cepit Gazer, ſuccendítque eam igni : & Chananæum qui habitabat in civitate, interfecit, & dedit eam in dotem filiæ ſuæ uxori Salomonis.

℣. 13. Les opinions ſont très-partagées ſur le terme *Chabul*, dont on ignore la vraie ſignification. Joſeph prétend que dans le Phénicien ce mot ſignifie un objet qui ne plaît point.

℣. 14. c. à. d. plus de huit millions de notre monnoie.

℣. 15. Cette traduction eſt priſe ſur l'Hébreu : *Hæc eſt ratio tributi quod exegit rex Salomon.* Autrement : *& comme il voulut rendre à Hiram cette ſomme*, ce fut la raiſon du tribut qu'il exigea *de ſon peuple* pour bâtir, &c.

Ibid. entre la montagne de Sion & la baſſe-ville de Jéruſalem.

Ibid. Heſer, peut-être Aſor ville de la tribu de Juda. Mageddo, ville de la tribu de Manaſſé au deçà du Jourdain. Gazer, ville de la tribu d'Ephraïm.

17. Ædificavit ergo Salomon Gazer & Bethoron inferiorem,

18. & Baalath, & Palmyram in terra ſolitudinis.

19. Et omnes vicos qui ad ſe pertinebant, & erant abſque muro, munivit, & civitates curruum & civitates equitum, & quodcumque ei placuit ut ædificaret in Jeruſalem, & in Libano, & in omni terra poteſtatis ſuæ.

20. Univerſum populum qui remanſerat de Amorrhæis, & Hethæis, & Pherezæis, & Hevæis, & Jebuſæis, qui non ſunt de filiis Iſrael:

21. horum filios qui remanſerant in terra, quos ſcilicet non potuerant filii Iſrael exterminare: fecit Salomon tributarios, uſque in diem hanc.

17. Salomon rebâtit donc Gazer, *Béthoron la haute* & Béthoron la baſſe." Av. l'Ere Chr. Vulg. 1003.

18. Balaath " & Palmyre, " dans le pays du déſert *de la Syrie de Soba.*"

19. Il fortifia auſſi tous les bourgs qui étoient à lui, & qui n'avoient point de murailles, les villes *où étoient les magaſins* des *vivres*" *& les* chariots *de guerre*, & les villages *qui étoient deſtinés à la demeure* des gens de cheval; & *il acheva* tout ce qu'il lui plut de bâtir dans Jéruſalem, au *palais qui fut appellé le* Liban," & dans toute l'étendue de ſon royaume.

20. Quant à tout ce qui étoit demeuré de peuple des Amorrhéens, des Héthéens, des Phérézéens, des Hévéens & des Jébuſéens, qui n'étoient point des enfants d'Iſraël,

21. Salomon rendit tributaires leurs enfants qui étoient demeurés dans le pays, que les enfants d'Iſraël n'avoient pu exterminer; *& ils ſont demeurés tributaires* juſqu'aujourd'hui, *chargés des corvées & des ouvrages les plus pénibles.*

℣. 17. Ces deux villes étoient auſſi dans la tribu d'Ephraïm. Bethoron la haute eſt nommée au II. Livre des Paral. VIII. 5.

℣. 18. Il y avoit une ville de ce nom dans la tribu de Dan.

Ibid. Cette ville eſt nommée dans l'Hebreu au II. Livre des Paralip. VIII. 4. TDMR, *Tadmor*; & ici par mépriſe de Copiſte TMR; le D a diſparu; les Rabbins en laiſſent la place vuide. Ce ſont les Grecs, qui ont nommé cette ville *Palmyra*.

Ibid. Quelques-uns croient que l'Hébreu l'exprimoit originairement ainſi. Le nom de *Soba* ſe trouve au II. Livre des Paral. VIII. 3.

℣. 19. C'eſt un ſecond ſens de l'expreſſion que la Vulgate a rendu par *vicos abſque muro*. On pourroit traduire l'Hébreu de ce verſet: Et *il fortifia* toutes les villes où étoient les magaſins *des vivres*, les villes où étoient les chariots, & les villes où étoient les gens de cheval.

Ibid. Il ſera parlé de ce palais au chap. ſuiv. ℣. 17. & 21. où il eſt appellé *la maiſon de la forêt du Liban*.

Av l'Ere Chr. Volg. 1003.

22. *Car* il ne voulut point qu'aucun des enfants d'Iſraël ſervît d'eſclaves ; " mais il en fit ſes hommes de guerre, ſes miniſtres, ſes principaux officiers & les chefs de ſes armées ; & ils commandoient les chariots & la cavalerie.

22. De filiis autem Iſrael non conſtituit Salomon ſervire quemquam ; ſed erant viri bellatores, & miniſtri ejus, & principes, & duces, & præfecti curruum & equorum.

23. Il y avoit cinq cents cinquante hommes établis ſur tous les ouvrages de Salomon, " à qui le peuple étoit ſoumis, & qui avoient l'intendance de tous les ouvrages qu'il avoit entrepris."

23. Erant autem principes ſuper omnia opera Salomonis præpoſiti quingenti quinquaginta, qui habebant ſubjectum populum, & ſtatutis operibus imperabant.

24. Après cela, la fille de Pharaon vint, de la ville de David, dans ſa maiſon que Salomon lui avoit bâtie. Et *ce fut* alors *que* le Roi bâtit *des maiſons au lieu appellé* Mello, *c'eſt-à-dire, rempli, parce qu'il avoit comblé une vallée qui y étoit auparavant.*

24. Filia autem Pharaonis aſcendit de civitate David in domum ſuam, quam ædificaverat ei Salomon : tunc ædificavit Mello.

25. Salomon offroit auſſi trois fois l'année, *dans les trois fêtes ſolemnelles*, des holocauſtes & des victimes pacifiques ſur l'autel qu'il avoit élevé au Seigneur, *devant le veſtibule*, " & il brûloit du parfum *ſur l'autel qui étoit* devant le Seigneur *dans le veſtibule*, " après que le temple eut été achevé.

25. Offerebat quoque Salomon tribus vicibus per annos ſingulos holocauſta, & pacificas victimas, ſuper altare quod ædificaverat Domino, & adolebat thymiama coram Domino : perfectúmque eſt templum.

℣. 22. Ou plutot : il ne voulut point qu'aucun des enfants d'Iſraël fût aſſujetti *à travailler à ſes ouvrages.* » C'eſt l'expreſſion du texte du II. Livre des Paralipomenes, VIII. 9.

℣. 23. Au II. Livre du Paral. VIII. 10. on ne lit que deux cents cinquante. On peut avoir confondu le *reſch*, qui vaut *deux cents*, avec le *caph* final, qui vaut *cinq cents*.

Ibid. L'expreſſion de l'Hébreu peut s'entendre de ceux qui avoient l'intendance de ſon domaine, de ſes finances.

℣. 25. Ces mots *ante veſtibulum* ſont exprimés au II. livre du Paralip. VIII. 12.

Ibid. c'eſt-à-dire [*ſuper altare*] *quod erat coram Domino.* Les deux premiers mots ſont omis dans l'Hébreu ; mais les autres qui s'y trouvent, ſuppoſent les deux premiers. L'autel des holocauſtes étoit dans le parvis ; & celui des parfums, dans le veſtibule. On lit dans l'Hébreu : *& adolebat eum*, ATU, peut-être pour LV, *ei*.

26. Claſſem

26. Claſſem quoque fecit rex Salomon in Aſiongaber, quæ eſt juxta Ailath in littore Maris rubri, in terra Idumææ.

27. Misítque Hiram in claſſe illa ſervos ſuos viros nauticos & gnaros maris, cum ſervis Salomonis.

28. Qui cùm veniſſent in Ophir, ſumptum indè aurum quadringentorum viginti talentorum, detulerunt ad regem Salomonem.

26. Le Roi Salomon équipa auſſi une flotte " à Aſiongaber, qui eſt près d'Elath, ſur le rivage de la mer rouge, au pays d'Idumée. Av. l'Ere Chr. Vulg. 1003.

27. Et Hiram envoya avec cette flotte quelques-uns de ſes gens, bons hommes de mer, & qui entendoient fort bien la navigation, qui ſe joignirent aux gens de Salomon, *qui y étoient moins habiles.*

28. Et étant allés en Ophir, " ils y prirent quatre cents vingt " talents d'or, *faiſant pres de trente millions de livres*, qu'ils apporterent au Roi Salomon.

℣. 26. L'Hébreu ne parle que d'un vaiſſeau.
℣. 28. Voyez la *Diſſertation ſur le Pays d'Ophir*, à la tête de ce Livre.
Ibid. Au II. Livre des Paral. VIII. 18. on lit quatre cents cinquante. On peut avoir confondu le *caph* qui vaut *vingt*, avec le *noun* qui vaut *cinquante*.

CHAPITRE X.

La Reine de Saba vient trouver Salomon. Sageſſe & Richeſſes de ce Prince. Deſcription du trône qu'il fit faire.

II. *Paralipomenes*, IX. 1-24.

1. SEd & regina Saba, auditâ famâ Salomonis in nomine Domini, venit tentare eum in ænigmatibus.

2. Et ingreſſa Jeruſalem

1. *A ſageſſe de ce Prince lui attiroit le reſpect de ſon peuple & l'eſtime de ſes voiſins.* La Reine de Saba même, ſur la réputation de tout ce que Salomon avoit fait au nom du Seigneur, " vint, *du fond de l'Arabie heureuſe*, pour en faire expérience par des énigmes *qu'elle lui propoſa.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 992. *Matt.* XII. 42. *Luc.* XI. 31.

2. Et étant entrée dans Jéruſalem avec

℣. 1. Autr. Ayant appris la grande réputation de Salomon. » A la lettre, une réputation du Seigneur, » une réputation divine, une grande réputation.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 991.

une grande ſuite & un riche équipage, avec des chameaux qui portoient des aromates & une quantité infinie d'or, & des pierres précieuſes, elle ſe préſenta devant le Roi Salomon, & lui découvrit tout ce qu'elle avoit dans le cœur.

multo cum comitatu, & divitiis, camelis portantibus aromata, & aurum infinitum nimis, & gemmas pretioſas, venit ad regem Salomonem, & locuta eſt ei univerſa quæ habebat in corde ſuo.

3. Salomon l'inſtruiſit ſur toutes les choſes qu'elle lui avoit propoſées, & il n'y en eut aucune que le Roi ignorât, & ſur laquelle il ne la ſatisfît par ſes réponſes.

3. Et docuit eam Salomon omnia verba quæ propoſuerat: non fuit ſermo qui regem poſſet latêre, & non reſponderet ei.

4. Or la Reine de Saba voyant toute la ſageſſe de Salomon, la maiſon " qu'il avoit bâtie,

4. Videns autem regina Saba omnem ſapientiam Salomonis, & domum quam ædificaverat,

5. la maniere dont ſa table étoit ſervie, les appartements de ſes officiers, les diverſes claſſes de ceux qui le ſervoient, *la magnificence de* leurs habits, ſes échanſons, & les holocauſtes " qu'il offroit dans la maiſon du Seigneur, elle étoit toute hors d'elle-même;

5. & cibos menſæ ejus, & habitacula ſervorum, & ordines miniſtrantium, veſtéſque eorum, & pincernas, & holocauſta quæ offerebat in domo Domini, non habebat ultrà ſpiritum;

6. & elle dit au Roi: Ce qu'on m'avoit rapporté dans mon royaume,

6. dixítque ad regem: Verus eſt ſermo quem audivi in terrâ meâ,

7. de vos entretiens " & de votre ſageſſe étoit très-véritable, & je ne croyois pas néanmoins ce qu'on m'en diſoit, juſqu'à ce que je ſois venue moi-même, & que je l'aie vu de mes propres yeux; & j'ai reconnu qu'on ne m'avoit pas dit

7. ſuper ſermonibus tuis, & ſuper ſapientia tua; & non credebam narrantibus mihi, donec ipſa veni, & vidi oculis meis, &

℣. 4. c. à. d. ſon palais, ou plutôt le temple.

℣. 5. On lit. dans l'Hébreu ALTU, *holocauſtum ejus*, pour ALTIU, *holocauſta ejus*.

℣. 7. Hébr. autr. de vous & de votre ſageſſe.

probavi quòd media pars mihi nuntiata non fuerit: major eſt ſapientia & opera tua, quàm rumor quem audivi.

la moitié *de ce qui en eſt.* Votre ſageſſe & votre conduite paſſe tout ce que la renommée m'avoit dit *de vous.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 992.

8. Beati viri tui, & beati ſervi tui, qui ſtant coram te ſemper, & audiunt ſapientiam tuam.

8. Heureux ceux qui ſont à vous! heureux vos ſerviteurs, qui jouiſſent toujours de votre préſence, & qui écoutent votre ſageſſe!

9. Sit Dominus Deus tuus benedictus, cui complacuiſti, & poſuit te ſuper thronum Iſrael, eo quòd dilexerit Dominus Iſrael in ſempiternum, & conſtituit te regem, ut faceres judicium & juſtitiam.

9. Beni ſoit le Seigneur votre Dieu, qui a mis ſon affection en vous, qui vous a fait aſſeoir ſur le trône d'Iſraël, parce qu'il " a aimé Iſraël pour jamais, & qu'il vous a établi Roi, pour régner avec équité, & pour rendre la juſtice.

10. Dedit ergo regi centum viginti talenta auri, & aromata multa nimis, & gemmas pretioſas: non ſunt allata ultrà aromata tam multa, quàm ea quæ dedit regina Saba regi Salomoni.

10. La Reine de Saba donna enſuite au Roi cent vingt talents d'or; " une quantité infinie de parfums, & des pierres précieuſes: on n'a jamais apporté depuis à Jéruſalem tant de parfums que la Reine de Saba en donna au Roi Salomon.

11. (Sed & claſſis Hiram, quæ portabat aurum de Ophir, attulit ex Ophir ligna thyina multa nimis, & gemmas pretioſas.

11. (La flotte d'Hiram " qui apportoit l'or d'Ophir, apporta auſſi en même-temps une quantité de bois très-rares, " & des pierres précieuſes.

℣. 9. Hébr. autr. il a aimé Iſraël pour jamais, & il vous a établi, &c. 2. *Par.* IX. 8.

℣. 10. c. à. d. plus de huit millions.

℣. 11. L'Hébreu ne parle que d'un vaiſſeau. Au II. Livre des Paral. IX. 10. il n'eſt parlé que des ſerviteurs d'Hiram & de Salomon. Il y a lieu de préſumer qu'on auroit lu ici, *& navis in qua erant ſervi Salomonis & ſervi Hiram.* La réunion des deux extrémités, par l'omiſſion de l'entre-deux, a pu produire la lecture préſente: *& navis Hiram.*

Ibid. Ligna thyina, à la lettre, des bois de citre, ou des bois odorants. Il y a lieu de croire que le terme Hébreu ſe prend en général pour tous les bois qui produiſent la gomme, & en particulier pour l'arbre qui produit la gomme d'Arménie ou celle d'Arabie.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 992.

12. Et le Roi fit faire, de ces bois rares, les baluſtres " de la maiſon du Seigneur & de la maiſon du Roi, des harpes & des lyres " pour les muſiciens. On n'apporta & on ne vit jamais de cette ſorte de bois juſqu'à ce jour.)

12. Fecítque rex de lígnis thyinis fulcra domûs Domini, & domûs regiæ, & citharas lyráſque cantoribus. Non ſunt allata hujuſcemodi ligna thyina, neque viſa uſque in præſentem diem.)

13. Le Roi Salomon, de ſon côté, donna à la Reine de Saba tout ce qu'elle deſira & ce qu'elle lui demanda, outre les préſents qu'il lui fit de lui-même avec une magnificence royale *& qui ſurpaſſetent ceux qu'elle lui avoit apportés.* " Et la Reine s'en retourna, & s'en alla en ſon royaume, avec ſes ſerviteurs, *comblée de joie & de riches dons.*

13. Rex autem Salomon dedit reginæ Saba omnia quæ voluit & petivit ab eo: exceptis his quæ ultrò obtulerat ei munere regio. Quæ reverſa eſt, & abiit in terram ſuam cum ſervis ſuis.

14. Le poids de l'or qu'on apportoit à Salomon chaque année, étoit de ſix cents ſoixante & ſix talents d'or, "

14. Erat autem pondus auri quod afferebatur Salomoni per annos ſingulos, ſexcentorum ſexaginta ſex talentorum auri:

15. ſans ce que lui rapportoient ceux qui avoient l'intendance des tributs, les gens de trafic, les marchands de choſes curieuſes, " tous les Rois de l'Arabie, " & tous les gouverneurs des pays *voiſins de la Judée qui lui étoient ſoumis.*

15. excepto eo quod afferebant viri qui ſuper vectigalia erant, & negotiatores, univerſíque ſcruta vendentes, & omnes reges Arabiæ ducéſque terræ.

16. Le Roi Salomon fit auſſi deux

16. Fecit quoque rex

℣. 12. Au II. Livre des Paral. IX. 11. on lit, les eſcaliers. C'étoient peut-être les baluſtres des eſcaliers.

Ibid. Hébr. des nables. » Voyez la *Diſſertation ſur les Inſtruments de muſique des Hébreux*, à la tête du Livre des Pſaumes.

℣. 13. Cela ſe trouve exprimé au II. Livre des Paralip. IX. 12.

℣. 14. c. à. d. plus de quarante-ſix millions.

℣. 15. Hébr. ſans *ce que lui rapportoient* ceux qui trafiquoient, & qui voyageoient en vendant leurs marchandiſes *dans ſes états.* On lit dans l'Hébreu, *præter viros*, MANSI, *mercatores*, peut-être pour MNSAI, *præter allata Mercatorum.*

Ibid. D. Calmet penſe que l'Hébreu ſignifie proprement les peuples de l'Arabie déſerte à l'Orient de la Mer Morte, & qui ſont plutôt un mêlange de divers peuples qu'une nation particuliere.

Salomon ducenta ſcuta de auro puriſſimo, ſexcentos auri ſiclos dedit in laminas ſcuti unius.

cents boucliers d'un or très-pur : il donna pour chaque bouclier ſix cents ſicles d'or." Av. l'Ere Chr. Vulg. 992.

17. Et trecentas peltas ex auro probato : trecentæ minæ auri unam peltam veſtiebant : poſuítque eas rex in domo ſaltûs Libani.

17. Il fit auſſi trois cents *autres* boucliers de fin or *plus petits*, *mais beaucoup plus maſſifs que les premiers ; car* chacun de ces boucliers étoit revêtu de trois cents mines d'or, *qui font dix-huit mille ſicles ; de ſorte qu'ils étoient plus pour l'ornement que pour le ſervice :"* & le Roi les mit dans la maiſon du bois du Liban.

18. Fecit etiam rex Salomon thronum de ebore grandem : & veſtivit eum auro fulvo nimis,

18. Le Roi Salomon fit de plus un grand trône d'ivoire qu'il revêtit d'un or très-pur."

19. qui habebat ſex gradus : & ſummitas throni rotunda erat in parte poſteriori : & duæ manus hinc atque indè tenentes ſedile : & duo leones ſtabant juxta manus ſingulas.

19. Ce trône avoit ſix degrès : *le marche-pied étoit d'or :"* le haut, *ou le doſſier*, étoit rond par derriere, *le dedans étant en forme de niche* ; & il avoit deux mains, l'une d'un côté, & l'autre de l'autre, qui tenoient le ſiege ; & deux lions auprès des deux mains, *ou des deux bras.*

20. Et duodecim leunculi ſtantes ſuper ſex gradus hinc atque indè. Non eſt factum tale opus in univerſis regnis.

20. Il y avoit douze lionceaux ſur les ſix degrès, ſix d'un côté & ſix de l'autre. Il ne s'eſt jamais fait un ſi bel ouvrage dans tous les royaumes du monde.

21. Sed & omnia vaſa quibus potabat rex Salomon, erant aurea : & uni-

21. Tous les vaſes où le Roi Salomon buvoit, étoient auſſi d'or ; & toute la vaiſſelle de la maiſon du bois du Liban

℣. 16. c. à. d. environ ſept mille livres.

℣. 17. Autrement ſelon l'Hébreu : trois mines d'or ; » qui ne donnent que cent quatre-vingt ſicles. Ou plutôt ſelon le texte des Paralipomenes : trois cents ſicles d'or. 2. *Par.* IX. 16. Il paroît que les Copiſtes ont confondu MNIM, *minæ*, avec MAIT, *centum*.

℣. 18. Hébr. d'or d'Uphaz, (ou d'Ophaz ;) » qui eſt apparemment la Colchide, où ſe voit le fleuve de Phaſe.

℣. 19. Cette circonſtance eſt marquée au II. Livre des Paralip. IX. 18.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 992.

étoit d'un or très-pur. L'argent n'étoit plus conſidéré, " & on n'en tenoit aucun compte ſous le regne de Salomon, *tant il étoit commun*,

22. parce que ſa flotte, " avec celle du *Roi* Hiram, faiſoit voile de trois ans en trois ans, & alloit en Tharſis; d'où elle rapportoit de l'or, de l'argent, des dents d'élephant, " des ſinges & des paons.

23. Le Roi Salomon ſurpaſſa donc tous les Rois du monde en richeſſes & en ſageſſe.

24. Et toute la terre " deſiroit *de voir* le viſage de Salomon, pour écouter la ſageſſe que Dieu lui avoit répandue dans le cœur.

25. Et chacun lui envoyoit tous les ans des préſents, des vaſes d'argent & d'or, des étoffes *précieuſes*, des armes, des parfums, des chevaux & des mulets.

verſa ſupellex domûs ſaltûs Libani de auro puriſſimo: non erat argentum, nec alicujus pretii putabatur in diebus Salomonis,

22. quia claſſis regis per mare cum claſſe Hiram ſemel per tres annos ibat in Tharſis, deferens indè aurum, & argentum, & dentes elephantorum, & ſimias, & pavos.

23. Magnificatus eſt ergo rex Salomon ſuper omnes reges terræ, divitiis & ſapientiâ.

24. Et univerſa terra deſiderabat vultum Salomonis, ut audiret ſapientiam ejus, quam dederat Deus in corde ejus.

25. Et ſinguli deferebant ei munera, vaſa argentea & aurea, veſtes & arma bellica, aromata quoque, & equos & mulos, per annos ſingulos.

℣. 21. Autr. Aucun de ces vaſes n'étoit d'argent; car on n'en tenoit aucun compte, &c.

℣. 22. Hébr. parce que le roi avoit en mer un vaiſſeau de Tharſis *ou de long cours* avec le vaiſſeau d'Hiram; & ce vaiſſeau de Tharſis *ou de long cours* revenoit tous les trois ans *du pays d'Ophir*, (*Sup.* IX. 28.) & rapportoit, &c. » Voyez la *Diſſertation ſur le pays d'Ophir*, à la tête de ce Livre. Au II. Livre des Paralip. IX 21. on lit le roi avoit des vaiſſeaux qui alloient à Tharſe avec les ſerviteurs d'Hiram. Il paroît que les deux textes ſe concilieroient en liſant: Le roi avoit un vaiſſeau de Tharſe qui alloit ſur mer avec les ſerviteurs d'Hiram; & ce vaiſſeau de Tharſe revenoit tous les trois ans, &c. On a vu que juſqu'ici l'Hébreu n'a parlé que d'un ſeul vaiſſeau qui appartenoit à Salomon, & ſur lequel montoient les gens d'Hiram avec les gens de Salomon.

Ibid. D. Calmet croit que l'Hébreu ſe doit entendre de l'ébene.

℣. 24. Autrement: Tous *les rois* de la terre, &c. 2. *Par.* IX. 23.

II. *Paralipomenes*, I. 14. *& ſuiv.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 992.

26. Congregavítque Salomon currus & equites; & facti ſunt ei mille quadringenti currus, & duodecim millia equitum: & diſpoſuit eos per civitates munitas, & cum rege in Jeruſalem.

26. Et Salomon amaſſa un grand nombre de chariots & de gens de cheval; il eut mille quatre cents chariots; *il eut auſſi* douze mille hommes de cheval;" & il les diſtribua dans les villes fortes, " & *en retint une partie pour être* près de ſa perſonne dans Jéruſalem.

27. Fecítque ut tanta eſſet abundantia argenti in Jeruſalem, quanta & lapidum: & cedrorum præbuit multitudinem, quaſi ſycomoros quæ naſcuntur in campeſtribus.

27. Il fit que, *de ſon temps*, l'argent" devint auſſi commun à Jéruſalem que les pierres, & qu'on y vit autant de cedres que de ces ſycomores qui naiſſent dans la campagne.

28. Et educebantur equi Salomoni de Ægypto, & de Coa. Negotiatores enim regis emebant de Coa, & ſtatuto pretio perducebant.

28. On faiſoit venir auſſi de l'Egypte & de Coa des chevaux pour Salomon. Car ceux qui trafiquoient pour le Roi, les achetoient à Coa, " & les lui amenoient pour un certain prix.

29. Egrediebatur autem quadriga ex Ægypto ſexcentis ſiclis argenti, & equus centum quinqua-

29. On lui amenoit *un attelage de* quatre chevaux d'Egypte, pour ſix cents ſicles d'argent, " & un cheval pour cent cinquante. Et tous les Rois des Héthéens

℣. 26. Peut-être faudroit-il lire mille quatre cent chevaux pour les chariots, & douze mille pour les cavaliers. Ces nombres paroîtroient alors mieux proportionnés: car comme chaque chariot étoit attelé de deux ou même quatre chevaux, cela réduiroit à moitié ou au quart le nombre des chariots.

Ibid. Hébr. dans les villes deſtinées à les loger.

℣. 27. Le II. Livre des Paralipomenes, c. 15. y ajoute l'or.

℣. 28. On ne ſait quel eſt ce pays de Coa. Il y a quelque lieu de ſoupçonner qu'au lieu de MQUH, de *Coa*, il faudroit lire MRCBUT, *currus*: en ce ſens: On faiſoit venir de l'Egypte des chevaux & des chariots pour Salomon; & ceux qui trafiquoient pour le roi prenoient des chariots & des chevaux pour un certain prix, & les lui amenoient. Le ℣. ſuiv. marque diſtinctement le prix des chevaux & des chariots, ou du moins de leurs attelages, que leur prix ſuppoſe être de quatre chevaux, puiſqu'il eſt le quadruple du prix des chevaux de main.

℣. 29. c. à. d. environ mille livres.

& de Syrie *lui* vendoient ainſi des chevaux *de leur pays.*"

Av. l'Ere Chr. Vulg. 992.

ginta. Atque in hunc modum cuncti reges Hethæorum & Syriæ equos venumdabant.

Ibid. Hébr. autr. Et ils en amenoient auſſi de cette ſorte à tous les rois des Héthéens & de Syrie. » Ces Héthéens demeuroient apparemment au delà du Liban.

CHAPITRE XI.

Salomon ſe laiſſe aller à l'amour des femmes. Elles le font tomber dans l'idolatrie. Adverſaires que Dieu lui ſuſcite. Le Prophete Ahias promet à Jeroboam le royaume des dix Tribus. Mort de Salomon. Roboam lui ſuccede.

1. CEpendant le Roi Salomon aima paſſionnément pluſieurs femmes étrangeres, avec " la fille de Pharaon, des femmes de Moab & d'Ammon, des femmes d'Idumée, des Sidoniennes & du pays des Héthéens,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 980. *Deut.* xvii. 17. *Eccli.* xlvii. 21.

1. REx autem Salomon adamavit mulieres alienigenas multas, filiam quoque Pharaonis, & Moabitidas, & Ammonitidas, Idumæas, & Sidonias, & Hethæas:

2. qui étoient toutes des nations dont le Seigneur avoit dit aux enfants d'Iſraël: Vous ne prendrez point pour vous des femmes de ces pays-là, & vos filles n'en épouſeront point des hommes; car ils vous pervertiront le cœur très-certainement, pour vous faire adorer leurs dieux. Salomon s'attacha donc à ces femmes avec une paſſion très-ardente, *malgré la défenſe du Seigneur.*

Ex. xxxiv. 16.

2. de gentibus ſuper quibus dixit Dominus filiis Iſrael: Non ingredieminì ad eas, neque de illis ingredientur ad veſtras: certiſſimè enim avertent corda veſtra, ut ſequamini deos earum. His itaque copulatus eſt Salomon ardentiſſimo amore.

3. Et il eut ſept cents femmes qui étoient comme des Reines, & trois cents qui étoient comme ſes concubines." Et les femmes lui pervertirent le cœur.

3. Fuerúntque ei uxores quaſi reginæ ſeptingentæ, & concubinæ trecentæ: & averterunt mulieres cor ejus.

✱. 1. Ceſt le ſens de l'Hébreu: *cum filia Pharaonis.*

✱. 3. Ce terme n'avoit pas parmi les Hébreux l'idée odieuſe qui y eſt attachée parmi nous. C'étoit une femme légitime, mais d'un rang inférieur.

4. Cumque

4. Cúmque jam eſſet ſenex, depravatum eſt cor ejus per mulieres, ut ſequeretur deos alienos: nec erat cor ejus perfectum cum Domino Deo ſuo, ſicut cor David patris ejus.

4. Il étoit déjà vieux, lorſque les femmes lui corrompirent le cœur pour lui faire ſuivre des dieux étrangers : *il avoit alors environ ſoixante ans ;* " &, *dans cet âge avancé*, ſon cœur n'étoit point parfait devant le Seigneur ſon Dieu, comme *avoit été* le cœur de David ſon pere. Av. l'Ere Chr. Vulg. 980.

5. Sed colebat Salomon Aſtarthen deam Sidoniorum, & Moloch idolum Ammonitarum.

5. Mais Salomon ſervoit Aſtarthé déeſſe des Sidoniens, & Moloch l'idole des Ammonites. "

6. Fecítque Salomon quod non placuerat coram Domino, & non adimplevit ut ſequeretur Dominum, ſicut David pater ejus.

6. Et Salomon fit ce qui n'étoit point agréable au Seigneur, & ne ſuivit point le Seigneur parfaitement, *en lui demeurant fidele juſqu'à la fin*, comme avoit fait David ſon pere.

7. Tunc ædificavit Salomon fanum Chamos idolo Moab, in monte qui eſt contra Jeruſalem, & Moloch idolo filiorum Ammon.

7. *Car* en ce même-temps Salomon bâtit un temple à Chamos " idole des Moabites, ſur la montagne *des oliviers* qui étoit vis-à-vis de Jéruſalem, & à Moloch l'idole des enfants d'Ammon.

8. Atque in hunc modum fecit univerſis uxoribus ſuis alienigenis, quæ adolebant thura, & immolabant diis ſuis.

8. Et il fit la même choſe pour toutes ſes femmes étrangeres, qui brûloient de l'encens & ſacrifioient à leurs dieux *dans les temples qu'il leur avoit bâtis.*

9. Igitur iratus eſt Dominus Salomoni, quòd

9. Le Seigneur ſe mit donc en colere contre Salomon, de ce que ſon eſprit *Sup.* IX. 1.

℣. 4. Il y a lieu de préſumer que la naiſſance de Salomon ne peut être placée que vers le milieu du regne de David qui ne régna que quarante ans, d'où il ſuit que Salomon ne pouvoit guere avoir que vingt ans lorſqu'il commença de régner. Et comme il ne régna que quarante ans il s'enſuit que vers la fin de ſon regne, il ne pouvoit guere avoir que ſoixante ans.

℣. 5. *Aſtarthen & Moloch.* Voyez la *Diſſertation ſur Moloch*, à la tête du Lévitique, & la *Diſſertation ſur les Divinités Phéniciennes*, à la tête du Livre des Juges.

℣. 7. Voyez la *Diſſertation ſur Chamos*, à la tête du Lévitique.

s'étoit détourné du Seigneur le Dieu d'Iſraël, qui lui avoit apparu une ſeconde fois, "

Av. l'Erb Chr. Vulg. 980.

averſa eſſet mens ejus à Domino Deo Iſrael, qui apparuerat ei ſecundò,

10. & qui lui avoit défendu expreſſément de ſuivre les dieux étrangers ; & de ce qu'il n'avoit point gardé ce que le Seigneur lui avoit commandé.

10. & præceperat de verbo hoc ne ſequeretur deos alienos ; & non cuſtodivit quæ mandavit ei Dominus.

11. Le Seigneur dit donc à Salomon : Puiſque vous vous comportez ainſi, & que vous n'avez point gardé mon alliance, ni les commandements que je vous avois faits, je déchirerai & diviſerai votre royaume, & je le donnerai à l'un de vos ſerviteurs.

11. Dixit itaque Dominus Salomoni : Quia habuiſti hoc apud te, & non cuſtodiſti pactum meum, & præcepta mea quæ mandavi tibi, diſrumpens ſcindam regnum tuum, & dabo illud ſervo tuo.

Diſt. XII. 15.

12. Je ne le ferai pas néanmoins pendant votre vie, à cauſe de David votre pere ; mais je le diviſerai lorſque le royaume ſera entre les mains de votre fils.

12. Verumtamen in diebus tuis non faciam, propter David patrem tuum : de manu filii tui ſcindam illud.

13. Je ne lui ôterai pas néanmoins le royaume tout entier ; mais j'en donnerai une tribu à votre fils à cauſe de David mon ſerviteur, & de Jéruſalem que j'ai choiſie.

13. Nec totum regnum auferam, ſed tribum unam dabo filio tuo, propter David ſervum meum, & Jeruſalem quam elegi.

14. Or le Seigneur ſuſcita pour ennemi à Salomon Adad Iduméen de la race royale, qui étoit dans Edom. "

14. Suſcitavit autem Dominus adverſarium Salomoni, Adad Idumæum de ſemine regio qui erat in Edom.

3. Reg. VIII. 14.

15. Car lorſque David étoit " dans l'Idumée, Joab général de ſon armée y

15. Cùm enim eſſet David in Idumæa, & aſcen-

℣. 9. Hébr. autr. qui lui avoit apparu deux fois.

℣. 14. c. à. d. dans l'Idumée.

℣. 15. Au lieu de BHIUT, *cùm eſſet*, les Septante ont lu BHCUT, *cùm percuteret*, ou *percuſſiſſet* : Lorſque David eut battu les Iduméens.

diſſet Joab princeps militiæ ad ſepeliendum eos qui fuerant interfecti, & occidiſſet omne maſculinum in Idumæa,

16. (ſex enim menſibus ibi moratus eſt Joab, & omnis Iſrael, donec interimeret omne maſculinum in Idumæa,)

17. fugit Adad ipſe, & viri Idumæi de ſervis patris ejus cum eo, ut ingrederetur Ægyptum: erat autem Adad puer parvulus.

18. Cúmque ſurrexiſſent de Madian, venerunt in Pharan, tulerúntque ſecum viros de Pharan, & introierunt Ægyptum ad Pharaonem regem Ægypti: qui dedit ei domum, & cibos conſtituit, & terram delegavit.

19. Et invenit Adad gratiam coram Pharaone valdè, in tantum ut daret ei uxorem, ſororem uxoris ſuæ, germanam Taphnes reginæ.

20. Genuítque ei ſoror Taphnes Genubath filium, & nutrivit eum Taphnes in domo Pharaonis:

vint pour enſévelir ceux qui avoient été tués, & pour tuer tous les mâles dans l'Idumée. Av. l'Er. Chr. Vulg. 980.

16. Et il y demeura pendant ſix mois avec toute l'armée d'Iſraël, pendant qu'il tuoit tous les mâles de l'Idumée.

17. *Et en même-temps*, Adad s'enfuit du pays avec des Iduméens ſerviteurs de ſon pere, pour ſe retirer en Egypte; & Adad n'étoit alors qu'un petit enfant.

18. De Madian, ils allerent à Pharan;[y] & ayant pris avec eux des gens de Pharan, ils entrerent en Egypte, & ſe préſenterent à Pharaon Roi d'Egypte, qui donna une maiſon à Adad, lui ordonna ce qui étoit néceſſaire pour ſa table, & lui aſſigna un certain pays, *dont il le fit gouverneur.*

19. Et Adad s'aquit tellement l'affection de Pharaon, qu'il lui fit épouſer la propre ſœur de la reine Taphnès ſa femme.

20. De cette ſœur de la reine, il eut un fils, nommé Génubath, que Taphnès nourrit dans la maiſon de Pharaon: & Génubath demeuroit dans le

[y]. 18. Madian eſt au couchant, & Pharan au midi de l'Idumée.

palais de Pharaon avec les enfants du Roi.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 980.

21. Adad ayant *enſuite* appris dans l'Egypte que David s'étoit endormi avec ſes peres, & que Joab général de ſon armée étoit mort, il dit à Pharaon : Laiſſez-moi aller, afin que je retourne en mon pays.

22. Pharaon lui dit : Mais qu'eſt-ce qui vous manque chez moi, pour penſer à retourner en votre pays ? Adad lui répondit : Rien ne me manque ; mais je vous ſupplie de me permettre de m'en retourner. *Il s'en retourna en effet, & diſpoſa les Iduméens à ſe révolter contre Salomon.*

23. Dieu lui ſuſcita auſſi pour ennemi Razon fils d'Eliada, qui s'en étoit fui d'auprès d'Adarézer " Roi de Soba ſon ſeigneur, *lorſqu'il eut été défait par David* ;

24. & qui, aſſemblant des gens contre ce Prince, " étoit devenu capitaine de voleurs, lorſque David leur faiſoit la guerre. *Ces voleurs* étant allés à Damas *avec Razon leur chef*, ils y habiterent, & ils l'établirent Roi à Damas.

25. Il fut ennemi d'Iſraël pendant tout le regne de Salomon, *& il laiſſa Adad héritier de ſon royaume & de ſa haine contre les Iſraélites.* " Voilà quelle

erátque Genubath habitans apud Pharaonem cum filiis ejus.

21. Cúmque audiſſet Adad in Ægypto, dormiſſe David cum patribus ſuis, & mortuum eſſe Joab principem militiæ, dixit Pharaoni : Dimitte me, ut vadam in terram meam.

22. Dixítque ei Pharao : Quâ enim re apud me indiges : ut quæras ire ad terram tuam ? At ille reſpondit : Nullâ : ſed obſecro te, ut dimittas me.

23. Suſcitavit quoque ei Deus adverſarium Razon filium Eliada, qui fugerat Adarezer regem Soba dominum ſuum :

24. & congregavit contra eum viros, & factus eſt princeps latronum cùm interficeret eos David : abierúntque Damaſcum, & habitaverunt ibi, & conſtituerunt eum regem in Damaſco ;

25. erátque adverſarius Iſraeli cunctis diebus Salomonis : & hoc eſt malum Adad, & odium con-

℣. 23. On lit dans l'Hébreu *Adadézer*, comme au II. Livre, VIII. 3. & ſuiv.

℣. 24. Hébr. autr. & qui aſſemblant des gens auprès de ſoi.

℣. 25. Au lieu de ARM, *Aram*, c'eſt-à-dire, la Syrie, les Septante ont lu ADM, *Edom*, c'eſt-à-dire, l'Idumée, qui étoit en effet la patrie d'Adad. Il paroît que l'Hé-

tra Iſrael, regnavítque in Syria.

26. Jeroboam quoque filius Nabat, Ephrathæus, de Sarcda, ſervus Salomonis, cujus mater erat nomine Sarva, mulier vidua, levavit manum contra regem.

27. Et hæc eſt cauſa rebellionis adversùs eum, quia Salomon ædificavit Mello, & coæquavit voraginem civitatis David patris ſui.

28. Erat autem Jeroboam vir fortis & potens: vidénſque Salomon adoleſcentem bonæ indolis & induſtrium, conſtituerat eum præfectum ſuper tributa univerſæ domûs Joſeph.

29. Factum eſt igitur in tempore illo, ut Jeroboam egrederetur de Jeruſalem, & inveniret eum Ahias Silonites Propheta in via, opertus pallio novo: erant autem duo tantùm in agro.

fut la ſource des maux qu'Adad cauſa aux enfants d'Iſraël, & de la haine qu'il avoit contr'eux; & il régna en Syrie *après la mort de Razon.*" Av. l'Ere Chr. Vulg. 980.

26. Jéroboam fils de Nabat, Ephrathéen, de Saréda, ſerviteur de Salomon, dont la mere étoit une femme veuve qui s'appelloit Sarva, ſe ſouleva auſſi contre le Roi. 2. *Par.* XIII. 6.

27. Et le ſujet de ſa révolte contre ce Prince, vint de ce que Salomon *avoit chargé d'impôts, non ſeulement les étrangers, mais même les Iſraélites, lorſqu'il* avoit bâti Mello," & rempli l'endroit creux & profond qui étoit dans la ville de David ſon pere.

28. Or Jéroboam étoit un homme fort & puiſſant; & Salomon voyant ce jeune homme intelligent & capable d'affaires, lui avoit donné l'intendance des tributs " *d'Ephraïm & de Manaſſé; ce qui lui donna le moyen de s'inſinuer dans l'eſprit* de toute la maiſon de Joſeph.

29. Il arriva en ce même-temps que Jéroboam ſortit de Jéruſalem, & qu'Ahias Silonite " prophete, ayant ſur lui un manteau tout neuf, rencontra Jéroboam dans le chemin. Ils n'étoient qu'eux deux dans le champ: 2. *Par.* X. 15.

breu pourroit ſe prendre en ce ſens: *& eum malo quo Adad punxit Iſrael, dùm ipſe regnaret in Edom.* Razon Roi de Syrie fut ennemi d'Iſraël en même tems qu'Adad qui régnoit dans l'Idumée, moleſtoit auſſi Iſraël.

℣. 27. Voyez au Chap. IX. ℣. 15. 24.

℣. 28. ou ſubſides, ou corvées. L'Hébreu à la lettre: des charges.

℣. 29. c. à. d. de Silo, ville de la tribu d'Ephraïm.

Av l'Ere Chr. Vulg. 980.

30. & Ahias prenant le manteau neuf qu'il avoit ſur lui, le coupa en douze parts ;

30. Apprehendénſque Ahias pallium ſuum novum quo coopertus erat, ſcidit in duodecim partes :

31. & il dit à Jéroboam : Prenez dix parts pour vous ; car voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſraël : Je diviſerai & arracherai le royaume des mains de Salomon, & je vous en donnerai dix tribus.

31. & ait ad Jeroboam : Tolle tibi decem ſciſſuras : hæc enim dicit Dominus Deus Iſrael : Ecce ego ſcindam regnum de manu Salomonis, & dabo tibi decem tribus.

32. Il lui en demeurera une tribu, à cauſe de David mon ſerviteur, & de la ville de Jéruſalem que j'ai choiſie d'entre toutes les tribus d'Iſraël ; *mais je vous abandonnerai les autres*,

32. Porrò una tribus remanebit ei, propter ſervum meum David, & Jeruſalem civitatem quam elegi ex omnibus tribubus Iſrael :

33. parce que Salomon m'a abandonné, & qu'il a adoré Aſtarthe déeſſe des Sidoniens, Chamos dieu de Moab, & Moloch dieu des enfants d'Ammon, & qu'il n'a point marché dans mes voies, pour faire ce qui étoit juſte devant moi, & *pour accomplir* mes préceptes & mes ordonnances, comme David ſon pere.

33. eo quòd dereliquerit me, & adoraverit Aſtarthen deam Sidoniorum, & Chamos deum Moab, & Moloch deum filiorum Ammon : & non ambulaverit in viis meis, ut faceret juſtitiam coram me, & præcepta mea, & judicia ſicut David pater ejus.

34. Je ne retirerai pas néanmoins le royaume de ſes mains ; mais je le lui laiſſerai gouverner tout le reſte de ſes jours, à cauſe de David mon ſerviteur que j'ai choiſi, qui a gardé mes ordonnances & mes préceptes.

34. Nec auferam omne regnum de manu ejus, ſed ducem ponam eum cunctis diebus vitæ ſuæ : propter David ſervum meum quem elegi, qui cuſtodivit mandata mea & præcepta mea.

35. Auferam autem regnum de manu filii ejus, & dabo tibi decem tribus:

35. Mais j'ôterai le royaume d'entre les mains de ſon fils, & je vous en donnerai dix tribus; Av. l'Er. Chr. Vulg. 980.

36. filio autem ejus dabo tribum unam, ut remaneat lucerna David ſervo meo cunctis diebus coram me in Jeruſalem civitate, quam elegi ut eſſet nomen meum ibi.

36. & j'en donnerai une tribu à ſon fils, afin qu'il demeure toujours à mon ſerviteur David une lampe qui luiſe devant moi dans la ville de Jéruſalem que j'ai choiſie, afin que mon nom y ſoit honoré.

37. Te autem aſſumam, & regnabis ſuper omnia quæ deſiderat anima tua, eríſque rex ſuper Iſrael.

37. Mais, pour vous, je vous prendrai, & vous régnerez ſur tout ce que votre ame deſire, & vous ſerez Roi dans Iſraël.

38. Si igitur audieris omnia quæ præcepero tibi, & ambulaveris in viis meis, & feceris quod rectum eſt coram me, cuſtodiens mandata mea & præcepta mea, ſicut fecit David ſervus meus: ero tecum, & ædificabo tibi domum fidelem, quomodò ædificavi David domum, & tradam tibi Iſrael:

38. Si vous écoutez donc tout ce que je vous ordonne, ſi vous marchez dans mes voies, & que vous faſſiez ce qui eſt juſte & droit devant mes yeux, en gardant mes ordonnances & mes préceptes, comme a fait David mon ſerviteur, je ſerai avec vous, je vous ferai une maiſon qui ſera ſtable & fidele, comme j'en ai fait une à mon ſerviteur David, & je vous livrerai *la plus grande partie* d'Iſraël:

39. & affligam ſemen David ſuper hoc, verumtamen non cunctis diebus.

39. & j'affligerai en ce point la race de David, mais non pour toujours.

40. Voluit ergo Salomon interficere Jeroboam: qui ſurrexit, & aufugit in Ægyptum ad Seſac regem Ægypti, & fuit in Ægypto uſque ad mortem Salomonis.

40. Salomon voulut donc faire mourir Jéroboam, *dès qu'il ſut ce qui lui étoit arrivé*; mais il s'enfuit en Egypte, vers Séſac Roi d'Egypte, & il y demeura juſqu'à la mort de Salomon.

II. *Paralipomenes*, IX. 29. *& ſuiv.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 890.

41. Tout le reſte des actions de Salomon, tout ce qu'il a fait, & tout ce qui regarde ſa ſageſſe, eſt écrit dans le livre *qui contient l'hiſtoire* du regne de Salomon. "

41. Reliquum autem verborum Salomonis, & omnia quæ fecit, & ſapientia ejus : ecce univerſa ſcripta ſunt in Libro verborum dierum Salomonis.

42. Le temps pendant lequel il régna dans Jéruſalem ſur tout Iſraël fut de quarante ans.

42. Dies autem quos regnavit Salomon in Jeruſalem ſuper omnem Iſrael, quadraginta anni ſunt.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 875.

43. Et Salomon s'endormit avec ſes peres ; & il fut enſéveli en la ville de David ſon pere ; " & Roboam ſon fils *unique* régna en ſa place.

43. Dormivítque Salomon cum patribus ſuis, & ſepultus eſt in civitate David patris ſui, regnavítque Roboam filius ejus pro eo.

℣. 41. Ce Livre eſt perdu
℣. 43. Voyez la *Diſſertation ſur le ſalut de Salomon*, à la tête de ce Livre.

CHAPITRE XII.

Roboam donne lieu à la ſéparation des dix Tribus, qui choiſiſſent Jéroboam pour roi. Roboam ſe prépare à faire la guerre à Jéroboam. Le Prophete Séméias le lui défend. Culte impie des Veaux d'or établi par Jéroboam.

II. *Paralipomenes*, X.

1. ALors Roboam vint à Sichem, *dans la tribu d'Ephraïm*, parce que tout Iſraël s'y étoit aſſemblé pour l'établir Roi.

1. VEnit autem Roboam in Sichem : illuc enim congregatus erat omnis Iſrael ad conſtituendum eum regem.

2. Mais Jéroboam fils de Nabat, qui étoit encore dans l'Egypte, où il s'étoit réfugié dans la crainte qu'il avoit

2. At verò Jeroboam filius Nabat, cùm adhuc eſſet in Ægypto profugus

à

à facie regis Salomonis, auditâ morte ejus, reverſus eſt de Ægypto.

du Roi Salomon, revint de ce pays ;" Av. l'Ere Chr. Vulg. 975.

3. Miſerúntque & vocaverunt eum : venit ergo Jeroboam, & omnis multitudo Iſrael, & locuti ſunt ad Roboam, dicentes :

3. parce qu'on lui avoit envoyé des gens pour le faire revenir. Jéroboam vint " donc avec tout le peuple d'Iſraël trouver Roboam, & ils lui dirent :

4. Pater tuus duriſſimum jugum impoſuit nobis : tu itaque nunc iminue paululum de imperio patris tui duriſſimo, & de jugo graviſſimo quod impoſuit nobis, & ſerviemus tibi.

4. Votre pere nous avoit chargés d'un joug très-dur : diminuez donc maintenant quelque choſe de l'extrême dureté du gouvernement de votre pere, & de ce joug très-peſant qu'il avoit impoſé ſur nous ; & nous vous ſervirons.

5. Qui ait eis : Ite uſque ad tertium diem, & revertimini ad me. Cúmque abiiſſet populus,

5. Roboam leur répondit ; Allez-vous-en *maintenant*, & dans trois jours revenez me trouver. Le peuple s'étant retiré,

6. iniit conſilium rex Roboam cum ſenioribus, qui aſſiſtebant coram Salomone patre ejus, cùm adhuc viveret, & ait : Quod datis mihi conſilium, ut reſpondeam populo huic ?

6. le Roi Roboam tint conſeil avec les vieillards qui étoient auprès de Salomon ſon pere lorſqu'il vivoit encore, & il leur dit : Quelle réponſe me conſeillez-vous de faire à ce peuple ?

7. Qui dixerunt ei : Si hodiè obedieris populo huic, & ſervieris, & petitioni eorum ceſſeris, lo-

7. Ils lui répondirent : Si vous obéiſſez maintenant à ce peuple, & que vous leur cédiez, en vous rendant à leur demande ", & en leur parlant avec dou-

✝. 2. On lit dans l'Hébreu *Et ſederat in Ægypto.* Le même mot VISB, peut ſignifier *& ſederat*, ou *& reverſus eſt* ; la différence ne vient que de ce qu'on y lit B, *in*, pour M, *de*, devant le mot *Ægypto.*

✝. 3. On lit dans l'Hébreu *Et venerunt*, VIBAU, au lieu de VIBA, *Et venit*, qu'on lit au II. Livre des Paral. x. 3.

✝. 7. On lit dans l'Hébreu VANITM, *Et reſponderis eis.* Peut-être pour VRSITM,

ceur, ils s'attacheront pour toujours à votre ſervice.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 975.

8. Mais Roboam n'approuvant point le conſeil que les vieillards lui avoient donné, voulut conſulter les jeunes gens qui avoient été nourris avec lui, " & qui étoient toujours près de ſa perſonne,

9. & il leur dit : Quelle réponſe me conſeillez-vous de faire à ce peuple qui eſt venu me dire : Adouciſſez un peu le joug que votre pere a impoſé ſur nous?

10. Ces jeunes gens, qui avoient été nourris avec ce prince, lui répondirent : Voici la réponſe que vous ferez à ce peuple qui eſt venu vous dire : Votre pere a rendu notre joug très-peſant ; nous vous prions de nous ſoulager : & vous lui parlerez en ces termes : Le plus petit de mes doigts " eſt plus gros que mon pere ne l'étoit par le *milieu du* corps :

11. Mon pere, *à ce que vous dites*, a impoſé ſur vous un joug peſant ; & moi je le rendrai encore plus peſant : mon pere vous a battus avec des verges ; & moi je vous châtierai avec des verges de fer. "

cutúſque fueris ad eos verba lenia, erunt tibi ſervi cunctis diebus.

8. Qui dereliquit conſilium ſenum, quod dederant ei, & adhibuit adoleſcentes, qui nutriti fuerant cum eo, & aſſiſtebant illi,

9. dixítque ad eos : Quod mihi datis conſilium, ut reſpondeam populo huic, qui dixerunt mihi : Levius fac jugum quod impoſuit pater tuus ſuper nos?

10. Et dixerunt ei juvenes qui nutriti fuerant cum eo : Sic loquêris populo huic qui locuti ſunt ad te, dicentes : Pater tuus aggravavit jugum noſtrum, tu releva nos. Sic loquêris ad eos : Minimus digitus meus groſſior eſt dorſo patris mei.

11. Et nunc pater meus poſuit ſuper vos jugum grave ; ego autem addam ſuper jugum veſtrum : pater meus cecîdit vos flagellis ; ego autem cædam vos ſcorpionibus.

Et placueris eis, que l'on trouve au II. Livre des Paralip. x. 7.

℣. 8. C'étoit l'uſage des Princes Orientaux de faire élever leurs fils avec de jeunes Seigneurs de leur âge.

℣. 10. Le mot *digitus* n'eſt pas exprimé dans l'Hébreu : l'uſage le faiſoit apparemment ſous-entendre, ou les Copiſtes l'ont omis.

℣. 11. A la lettre : avec des ſcorpions : » ſorte de fouet. Voyez la *Diſſertation ſur les Supplices*, à la tête du Livre des Nombres.

12. Venit ergo Jeroboam, & omnis populus ad Roboam die tertiâ, ſicut locutus fuerat rex, dicens : Revertimini ad me die tertiâ.

12. Jéroboam vint " donc avec tout le peuple trouver Roboam le troiſieme jour, ſelon que Roboam le leur avoit dit : Revenez me trouver dans trois jours. Av. l'Ere Chr. Vulg. 975.

13. Reſpondítque rex populo dura, derelicto conſilio ſeniorum quod ei dederant,

13. Et le Roi répondit durement au peuple ; & abandonnant le conſeil que les vieillards lui avoient donné,

14. & locutus eſt eis ſecundùm conſilium juvenum, dicens : Pater meus aggravavit jugum veſtrum ; ego autem addam jugo veſtro : pater meus cecîdit vos flagellis ; ego autem cædam vos ſcorpionibus.

14. il leur parla ſelon que les jeunes gens lui avoient conſeillé, & leur dit : Mon pere vous a impoſé un joug peſant ; mais moi je le rendrai encore plus peſant : mon pere vous a battus avec des verges ; mais moi je vous châtierai avec des verges de fer.

15. Et non acquievit rex populo : quoniam averſatus fuerat eum Dominus, ut ſuſcitaret verbum ſuum, quod locutus fuerat in manu Ahiæ Silonitæ, ad Jeroboam filium Nabat.

15. Et le Roi ne ſe rendit point à la volonté du peuple, parce que le Seigneur s'étoit détourné de lui *dans ſa colere*, " pour vérifier la parole qu'il avoit dite à Jéroboam, fils de Nabat, par Ahias Silonite. *Sup.* XI. 31.

16. Videns itaque populus quòd noluiſſet eos audire rex, reſpondit ei, dicens : Quæ nobis pars in David ? vel quæ hæreditas in filio Iſai ? Vade

16. Le peuple voyant donc que le Roi n'avoit point voulu les écouter, commença de dire : Qu'avons-nous de commun avec *la famille de* David ? quel " héritage avons-nous à eſpérer du fils d'Iſaï ? Iſraël, retirez-vous " dans vos tentes ; & vous, *fils de* David, pour-

℣. 12. On lit dans l'Hébreu irréguliérement VIBU, pour VIBA, *Et venit.*

℣. 15. Hébr. autr. parce que le Seigneur permit cette révolution, pour, &c.

℣. 16. On lit dans l'Hébreu VLA, *& non*, vraiſemblablement pour VMH, *& quæ.*

Ibid. Le mot *Vade* eſt omis dans l'Hébreu ici & dans les Paralipomenes, où l'on trouve *unuſquiſque*, qui manque ici. 2. *Par.* X. 16.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 975.

voyez" maintenant à votre maiſon. Iſraël ſe retira donc dans ſes tentes, *& ſecoua le joug de Roboam.*

17. Mais Roboam régna ſur tous les enfants d'Iſraël qui demeurerent dans les villes de Juda *& ſur la tribu de Benjamin.*

18. Le Roi Roboam envoya enſuite Aduram, qui avoit la ſurintendance des tributs, *pour les exiger*; " mais tout Iſraël" le lapida, & il mourut. Le Roi Roboam monta auſſi-tôt " ſur ſon char, & s'enfuit à Jéruſalem.

19. Et Iſraël ſe ſépara de la maiſon de David, comme il l'eſt encore aujourd'hui.

20. Tous ceux d'Iſraël ayant entendu dire que Jéroboam étoit revenu, l'envoyerent querir, & le firent venir dans une aſſemblée générale, où ils l'établirent Roi ſur tout Iſraël. Et nul ne ſuivit la maiſon de David, que la ſeule tribu de Juda *& celle de Benjamin."*

in tabernacula tua, Iſrael; nunc vide domum tuam, David. Et abiit Iſrael in tabernacula ſua.

17. Super filios autem Iſrael, quicumque habitabant in civitatibus Juda, regnavit Roboam.

18. Miſit ergo rex Roboam Aduram, qui erat ſuper tributa: & lapidavit eum omnis Iſrael, & mortuus eſt. Porrò rex Roboam feſtinus aſcendit currum, & fugit in Jeruſalem:

19. receſsítque Iſrael à domo David, uſque in præſentem diem.

20. Factum eſt autem cùm audiſſet omnis Iſrael, quòd reverſus eſſet Jeroboam, miſerunt, & vocaverunt eum congregato cœtu, & conſtituerunt eum regem ſuper omnem Iſrael, nec ſecutus eſt quiſquam domum David præter tribum Juda ſolam.

Ibid. Au lieu de *Vide*, RAH, écrit par *aleph*; les Septante ont lu *Paſce*, RAH, écrit par *aïn* : Gouvernez votre maiſon.

℣. 18. Ou peut-être pour appaiſer le peuple.

Ibid. Au II. Livre des Paral. x. 18. au lieu de CL, *omnis*, on lit BNI, *filii* : les enfants d'Iſraël, ceux qui s'étoient retirés de l'obéiſſance de Roboam.

Ibid. Hébr. autr. Le roi Roboam s'opiniâtrant monta ſur ſon char.

℣. 20. Peut-être faudroit-il lire : Et nul ne ſuivit la maiſon de Juda que la ſeule tribu de Benjamin. Le ℣. ſuiv. confirme cette conjecture.

21. Venit autem Roboam Jeruſalem, & congregavit univerſam domum Juda, & tribum Benjamin, centum octoginta millia electorum virorum bellatorum, ut pugnarent contra domum Iſrael, & reducerent regnum Roboam filio Salomonis.

21. Roboam étant venu " à Jéruſalem, aſſembla toute la maiſon de Juda & la tribu de Benjamin, au nombre de cent quatre-vingt mille hommes de guerre choiſis, afin qu'ils combattiſſent contre la maiſon d'Iſraël, & qu'ils réduiſiſſent le royaume ſous l'obéiſſance de Roboam fils de Salomon. Av. l'Ere Chr. Vulg. 975.

22. Factus eſt autem ſermo Domini ad Semeiam virum Dei, dicens:

22. Alors le Seigneur adreſſa ſa parole à Séméias homme de Dieu, & lui dit:

23. Loquere ad Roboam filium Salomonis regem Juda, & ad omnem domum Juda & Benjamin, & reliquos de populo, dicens:

23. Parlez à Roboam fils de Salomon, Roi de Juda, à toute la maiſon de Juda & à la tribu de Benjamin, & à tout le reſte du peuple, & dites-leur:

24. Hæc dicit Dominus: Non aſcendetis, neque bellabitis contra fratres veſtros filios Iſrael: revertatur vir in domum ſuam; à me enim factum eſt verbum hoc. Audierunt ſermonem Domini, & reverſi ſunt de itinere, ſicut eis præceperat Dominus.

24. Voici ce que dit le Seigneur: Vous ne vous mettrez point en campagne, & vous ne ferez point la guerre contre les enfants d'Iſraël qui ſont vos freres: que chacun retourne en ſa maiſon; car c'eſt moi qui ai fait ceci. Ils écouterent la parole du Seigneur, & ils s'en retournerent, ſelon que le Seigneur le leur avoit commandé.

25. Ædificavit autem Jeroboam Sichem in monte Ephraim, & habitavit

25. Or Jéroboam rebâtit Sichem ſur la montagne d'Ephraïm, & il y établit ſa demeure; & étant ſorti de là, &

℣. 21. On lit dans l'Hébreu *& venerunt*, VIBAU, pour VIBA, *Et venit.*

ayant paſſé le Jourdain, il rebâtit Phanuel *ſur le torrent de Jeboc.*

Av. l'Ere Chr. Vulg 973.

26. Jéroboam dit cependant en lui-même : Le royaume retournera bien-tôt à la maiſon de David,

27. ſi ce peuple va à Jéruſalem, pour y offrir des ſacrifices en la maiſon du Seigneur : le cœur de ce peuple retournera alors vers Roboam Roi de Juda ſon Seigneur ; & ils me tueront, & retourneront à lui.

Tob. 1. 5. Ex. XXXII, 8.

28. Et après y avoir bien penſé, il fit deux veaux d'or *ſur le modele du dieu Apis qu'il avoit vu adorer en Egypte, & du veau d'or que les Iſraélites avoient élevé dans le deſert*, & il dit au peuple : N'allez plus à l'avenir à Jéruſalem. Iſraël, voici vos dieux qui vous ont tiré de l'Egypte.

29. Il les mit *aux deux extrémités du royaume, ſavoir*, l'un à Béthel, & l'autre à Dan :

30. ce qui devint un ſujet *de ſcandale* & de péché ; car ce peuple *amateur de la nouveauté, abandonnant le Seigneur*, alloit juſqu'à Dan, pour y adorer ce veau.

31. Il fit auſſi des temples dans les hauts lieux *conſacrés à l'honneur des idoles* ; & il y établit pour prêtres les derniers" du peuple, qui n'étoient point enfants de Lévi.

32. Il ordonna auſſi qu'on célébreroit un jour ſolemnel dans le huitieme mois,

ibi : & egreſſus indè ædificavit Phanuel.

26. Dixítque Jeroboam in corde ſuo : Nunc revertetur regnum ad domum David,

27. ſi aſcenderit populus iſte, ut faciat ſacrificia in domo Domini in Jeruſalem : & convertetur cor populi hujus ad dominum ſuum Roboam regem Juda, interficiéntque me, & revertentur ad eum.

28. Et excogitato conſilio fecit duos vitulos aureos, & dixit eis : Nolite ultrà aſcendere in Jeruſalem : Ecce dii tui, Iſrael, qui te eduxerunt de terra Ægypti.

29. Poſuítque unum in Bethel, & alterum in Dan :

30. & factum eſt verbum hoc in peccatum : ibat enim populus ad adorandum vitulum uſque in Dan.

31. Et fecit fana in excelſis, & ſacerdotes de extremis populi, qui non erant de filiis Levi.

32. Conſtituitque diem ſolemnem in menſe octa-

¥. 31. Hébr. autr. des hommes pris d'entre le peuple.

vo, quintâ-decimâ die menſis, in ſimilitudinem ſolemnitatis quæ celebrabatur in Juda. Et aſcendens altare, ſimiliter fecit in Bethel, ut immolaret vitulis quos fabricatus fuerat : conſtituítque in Bethel ſacerdotes excelſorum quæ fecerat.

qui ſeroit le quinzieme du même mois, pour répondre au jour ſolemnel qui ſe célébroit en Juda *au ſeptieme mois* : & il montoit lui-même à l'autel, *pour faire les fonctions de prêtre, & relever, par ſa dignité, le culte des idoles.* Il fit la même choſe à Béthel, ſacrifiant *lui-même* aux veaux *d'or* qu'il avoit fait faire : & il établit dans Béthel des prêtres des hauts lieux qu'il avoit bâtis.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 973.

33. Et aſcendit ſuper altare quod extruxerat in Bethel, quintâ-decimâ die menſis octavi, quem finxerat de corde ſuo : & fecit ſolemnitatem filiis Iſrael, & aſcendit ſuper altare, ut adoleret incenſum.

33. Le quinzieme jour du huitieme mois, qu'il avoit fait *ſolemnel* à ſa fantaiſie " il monta à l'autel qu'il avoit bâti dans Béthel, *pour y offrir les ſacrifices*; & il fit faire une fête ſolemnelle aux enfants d'Iſraël, & monta à l'autel, pour y offrir de l'encens.

℣. 33. On lit dans l'Hébreu ſans aucun ſens MLBD, pour MLBU, *de corde ſuo.*

CHAPITRE XIII.

Un Prophete prédit devant Jéroboam la naiſſance de Joſias & la deſtruction des hauts lieux. Ce Prophete eſt tué par un lion, pour avoir déſobéi au commandement de Dieu. Jéroboam perſiſte dans ſon impiété.

1. ET ecce vir Dei venit de Juda in ſermone Domini in Bethel, Jeroboam ſtante ſuper altare, & thus jaciente :

1. EN même-temps un homme de Dieu vint de Juda à Béthel par l'ordre du Seigneur, lorſque Jéroboam étoit près de l'autel, & qu'il y brûloit de l'encens ;

2. & exclamavit contra altare in ſermone Domini, & ait : Altare, altare, hæc dicit Dominus : Ecce

2. & il s'écria contre l'autel, en parlant ainſi de la part du Seigneur : Autel, autel, voici ce que dit le Seigneur : Il naîtra dans la maiſon de David un

fils qui s'appellera Joſias, & il immolera ſur toi les prêtres des hauts lieux qui t'encenſent maintenant, & brûlera ſur toi les os des hommes.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 975.

filius naſcetur domui David, Joſias nomine, & immolabit ſuper te ſacerdotes excelſorum, qui nunc in te thura ſuccendunt, & oſſa hominum ſuper te incendet.

3. Et en même-temps, pour preuve de ce qu'il prédiſoit, il ajouta : Voici ce qui fera connoître que le Seigneur a parlé : L'autel va tout préſentement ſe rompre, & la cendre qui eſt deſſus ſe répandra par terre.

3. Deditque in illa die ſignum dicens : Hoc erit ſignum quod locutus eſt Dominus : Ecce altare ſcindetur, & effundetur cinis qui in eo eſt.

4. Le roi ayant entendu ces paroles que l'homme de Dieu avoit prononcées à haute voix contre l'autel qui étoit à Béthel, étendit ſa main de deſſus l'autel, & dit : Qu'on l'arrête. Et en même-temps la main qu'il avoit étendue contre le Prophete, ſe ſécha, & il ne put plus la retirer à lui.

4. Cúmque audiſſet rex ſermonem hominis Dei, quem inclamaverat contra altare in Bethel, extendit manum ſuam de altari, dicens : Apprehendite eum. Et exaruit manus ejus quam extenderat contra eum : nec valuit retrahere eam ad ſe.

5. L'autel auſſi-tôt ſe rompit en deux, & la cendre qui étoit deſſus ſe répandit, ſelon le miracle que l'homme de Dieu avoit, par le commandement du Seigneur, prédit *devoir arriver.*

5. Altare quoque ſciſſum eſt, & effuſus eſt cinis de altari, juxta ſignum quod prædixerat vir Dei in ſermone Domini.

6. Alors le roi dit à l'homme de Dieu : Offrez vos prieres au Seigneur votre Dieu, & priez-le pour moi, afin qu'il me rende *l'uſage de* ma main. Et l'homme de Dieu pria le Seigneur, & le roi retira ſa main à lui, & elle devint comme elle étoit auparavant.

6. Et ait rex ad virum Dei : Deprecare faciem Domini Dei tui, & ora pro me, ut reſtituatur manus mea mihi. Oravítque vir Dei faciem Domini, & reverſa eſt manus regis ad eum, & facta eſt ſicut priùs fuerat.

7. Locutus

7. Locutus eſt autem rex ad virum Dei : Veni mecum domum ut prandeas, & dabo tibi munera.

7. Le roi dit encore à l'homme de Dieu : Venez dîner avec moi en ma maiſon, & je vous ferai des préſents. Av. l'Ere Chr. Vulg. 973.

8. Reſpondítque vir Dei ad regem : Si dederis mihi mediam partem domûs tuæ, non veniam tecum, nec comedam panem, neque bibam aquam in loco iſto ;

8. L'homme de Dieu dit au roi : Quand vous me donneriez la moitié de votre maiſon, je n'irai point avec vous, & je ne mangerai point de pain, ni ne boirai point d'eau en ce lieu-ci ;

9. ſic enim mandatum eſt mihi in ſermone Domini præcipientis : Non comedes panem, neque bibes aquam, nec revertêris per viam quâ veniſti.

9. car le Seigneur en me donnant cet ordre, m'a fait ce commandement : Vous ne mangerez point là de pain, & n'y boirez point d'eau, & vous ne vous en retournerez point par le même chemin par lequel vous êtes venu.

10. Abiit ergo per aliam viam, & non eſt reverſus per iter quo venerat in Bethel.

10. Il s'en alla donc par un autre chemin, & il ne retourna pas par le même chemin par lequel il étoit venu à Béthel.

11. Prophetes autem quidam ſenex habitabat in Bethel, ad quem venerunt filii ſui, & narraverunt ei omnia opera quæ fecerat vir Dei illâ die in Bethel : & verba quæ locutus fuerat ad regem, narraverunt patri ſuo.

11. Or il y avoit un vieux Prophete qui demeuroit à Béthel, à qui ſes enfants vinrent dire " toutes les œuvres *merveilleuſes* que l'homme de Dieu avoit faites ce jour-là à Béthel ; & ils rapporterent à leur pere les paroles qu'il avoit dites au roi.

12. Et dixit eis pater eorum : Per quam viam

12. Leur pere leur dit : Par où s'en eſt-il allé ? Ses enfants lui montrerent

℣. 11. On lit dans l'Hébreu : *& venit filius ejus, & narravit*, VIBUA BNU VISPR, au lieu de VIBAU BNIV VISPRV, *& venerunt filii ejus, & narraverunt* : à la fin du ℣. on lit dans l'Hébreu *narraverunt patri ſuo*, comme dans la Vulgate. Et toute la ſuite confirme ce pluriel.

le chemin par où l'homme de Dieu qui étoit venu de Juda, s'en étoit allé.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 973.

abiit ? Oſtenderunt ei filii ſui viam per quam abierat vir Dei, qui venerat de Juda.

13. Et il dit à ſes fils : Sellez-moi mon âne. Après qu'ils l'eurent ſellé, il monta deſſus,

13. Et ait filiis ſuis : Sternite mihi aſinum. Qui cùm ſtraviſſent, aſcendit,

14. & s'en alla après l'homme de Dieu, qu'il trouva aſſis ſous un térébinthe, & il lui dit : Etes-vous l'homme de Dieu qui êtes venu de Juda ? Il lui répondit : Je le ſuis.

14. & abiit poſt virum Dei, & invenit eum ſedentem ſubtùs terebinthum, & ait illi : Tune es vir Dei, qui veniſti de Juda ? Reſpondit ille : Ego ſum.

15. Venez, lui dit-il, avec moi en ma maiſon, pour manger *un peu* de pain.

15. Dixítque ad eum : Veni mecum domum, ut comedas panem.

16. L'homme de Dieu lui répondit : Je ne puis retourner, ni aller avec vous ; & je ne mangerai point de pain, & ne boirai point d'eau en ce lieu-ci :

16. Qui ait : Non poſſum reverti, neque venire tecum ; nec comedam panem, neque bibam aquam in loco iſto :

17. car le Seigneur, en me parlant, comme le Seigneur a coutume de parler, *c'eſt-à-dire, avec cette autorité abſolue qui convient à ſa divine majeſté*, m'a donné cet ordre : Vous ne mangerez point de pain, & ne boirez point d'eau en ce lieu-là, & vous ne retournerez point par le chemin par lequel vous ſerez allé.

17. quia locutus eſt Dominus ad me in ſermone Domini, dicens : Non comedes panem, & non bibes aquam ibi, nec revertêris per viam quâ ieris.

18. Cet homme lui répondit : Je ſuis moi-même Prophete comme vous, & un Ange eſt venu me dire de la part du Seigneur : Ramenez-le avec vous en votre maiſon, afin qu'il mange du pain, & qu'il boive de l'eau. Il le trompa ainſi,

18. Qui ait illi : Et ego propheta ſum ſimilis tuî : & angelus locutus eſt mihi in ſermone Domini, dicens : Reduc eum tecum in domum tuam, ut comedat panem, & bibat aquam. Fefellit eum,

19. & reduxit ſecum: comêdit ergo panem in domo ejus, & bibit aquam.

19. & l'emmena avec lui. L'homme de Dieu mangea du pain dans ſa maiſon, & il but de l'eau. Av. l'Ere Chr. Vulg. 973.

20. Cúmque ſederent ad menſam, factus eſt ſermo Domini ad prophetam qui reduxerat eum:

20. Et lorſqu'ils étoient à table, le Seigneur fit entendre ſa parole au Prophete qui l'avoit ramené:

21. & exclamavit ad virum Dei, qui venerat de Juda, dicens: Hæc dicit Dominus: Quia non obediens fuiſti ori Domini, & non cuſtodiſti mandatum quod præcepit tibi Dominus Deus tuus,

21. & *ce Prophete* cria à l'homme de Dieu, qui étoit venu de Juda, & dit: Voici ce que dit le Seigneur: Parce que vous n'avez pas obéi à la parole du Seigneur, & que vous n'avez point gardé le commandement que le Seigneur votre Dieu vous avoit fait,

22. & reverſus es, & comediſti panem, & bibiſti aquam, in loco in quo præcepit tibi ne comederes panem, neque biberes aquam, non inferetur cadaver tuum in ſepulchrum patrum tuorum.

22. & que vous êtes revenu en ce lieu, où vous avez mangé du pain & bu de l'eau, quoique Dieu vous eut commandé de n'y point manger de pain, & de n'y point boire d'eau, votre corps mort ne ſera point porté au ſépulcre de vos peres."

23. Cúmque comediſſet & bibiſſet, ſtravit aſinum ſuum prophetæ quem reduxerat.

23. Après que l'homme de Dieu eut bu & mangé, *le vieux Prophete* ſella ſon âne pour le Prophete qu'il avoit ramené."

24. Qui cùm abiiſſet, invenit eum leo in via, & occîdit, & erat cada-

24. Et comme l'homme de Dieu étoit en chemin pour s'en retourner, un lion le rencontra qui le tua; & ſon corps de-

℣. 22. C'étoit une grande punition pour un Hébreu. On voit l'antiquité des ſépultures particulieres dans celle des Patriarches. *Gen.* XXIII. 4. *& ſeqq.*

℣. 23. On lit dans l'Hébreu: *Et ſtravit ei aſinum, Prophetæ quem reduxerat eum*: en ſorte que le nominatif manque, le régime eſt double, & le nom de *Prophete* qui dans tout ce Chapitre déſigne le vieillard de Béthel, ſe trouve transféré à l'homme qui étoit venu de Juda, & qui eſt appellé dans tout ce Chapitre *l'homme de Dieu*. Peut-être qu'au lieu de LNBIA, *Prophetæ*, il faudroit lire HNBIA, *Prophetæ qui reduxerat eum*, comme au ℣. 20.

meura étendu mort dans le chemin: l'âne ſe tint auprès de lui; & le lion demeura auprès de ſon corps.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 973.

25. Des gens qui paſſoient par-là virent ſon corps étendu dans le chemin, & le lion qui ſe tenoit près du corps, & ils vinrent publier *ce qu'ils avoient vu*, dans la ville où ce vieux Prophete demeuroit.

26. Ce Prophete, qui l'avoit fait revenir de ſon chemin, l'ayant appris, dit: C'eſt un homme de Dieu qui a été déſobéiſſant à la parole du Seigneur, & le Seigneur l'a livré à un lion qui l'a mis en pieces & l'a tué, ſelon la parole qu'il lui avoit dite.

27. Et il dit à ſes fils: Sellez-moi mon âne. Après qu'ils l'eurent ſellé,

28. il s'en alla, & il trouva le corps mort étendu dans le chemin, & l'âne & le lion qui ſe tenoient près du corps: le lion ne mangea point du corps mort, & ne fit point de mal à l'âne.

29. Le Prophete prit donc le corps mort de l'homme de Dieu, le mit ſur ſon âne, & le ramena dans la ville où il demeuroit, pour le pleurer.

ver ejus projectum in itinere: aſinus autem ſtabat juxta illum, & leo ſtabat juxta cadaver.

25. Et ecce viri tranſeuntes viderunt cadaver projectum in via, & leonem ſtantem juxta cadaver. Et venerunt & divulgaverunt in civitate, in qua prophetes ille ſenex habitabat.

26. Quod cùm audiſſet propheta ille qui reduxerat eum de via, ait: Vir Dei eſt, qui inobœdiens fuit ori Domini, & tradidit eum Dominus leoni, & confregit eum, & occîdit juxta verbum Domini, quod locutus eſt ei.

27. Dixítque ad filios ſuos: Sternite mihi aſinum. Qui cùm ſtraviſſent,

28. & ille abiiſſet, invenit cadaver ejus projectum in via, & aſinum & leonem ſtantes juxta cadaver: non comêdit leo de cadavere, nec læſit aſinum.

29. Tulit ergo prophetes cadaver viri Dei, & poſuit illud ſuper aſinum, & reverſus intulit in civitatem prophetæ ſenis ut plangeret eum.

30. Et poſuit cadaver ejus in ſepulchro ſuo : & planxerunt eum : Heu, heu, mi frater !

30. Il mit le corps dans ſon ſépulcre, & ils le pleurerent, en diſant : Hélas ! hélas, mon frere !

AV L'ERE CHR. VULG. 973.

31. Cúmque planxiſſent eum, dixit ad filios ſuos : Cùm mortuus fuero, ſepelite me in ſepulchro in quo vir Dei ſepultus eſt : juxta oſſa ejus ponite oſſa mea.

31. Après qu'ils l'eurent pleuré, il dit à ſes fils : Quand je ſerai mort, enſéveliſſez-moi dans le même ſépulcre où repoſe l'homme de Dieu ; mettez mes os auprès de ſes os.

32. Profectò enim veniet ſermo quem prædixit in ſermone Domini contra altare quod eſt in Bethel, & contra omnia fana excelſorum quæ ſunt in urbibus Samariæ.

32. Car ce qu'il a prédit de la part du Seigneur contre l'autel qui eſt à Béthel, & contre tous les temples des hauts lieux qui ſont dans les villes *du royaume d'Iſraël qui aura pour capitale la ville* de Samarie, " arrivera très-certainement.

33. Poſt verba hæc non eſt reverſus Jeroboam de viâ ſuâ peſſimâ, ſed è contrario fecit de noviſſimis populi ſacerdotes excelſorum : quicumque volebat, implebat manum ſuam, & fiebat ſacerdos excelſorum.

33. Après ces choſes, Jéroboam ne revint point du déréglement de ſa vie toute corrompue ; mais il prit au contraire des derniers " du peuple pour en faire les prêtres des hauts lieux *conſacrés aux idoles.* Quiconque le vouloit, rempliſſoit ſa main *d'offrandes qu'il élevoit devant l'autel*, & il devenoit *ainſi* prêtre " des hauts lieux.

34. Et propter hanc cauſam peccavit domus Jeroboam, & everſa eſt, & deleta de ſuperficie terræ.

34. Ce fut-là le péché de la maiſon de Jéroboam, & c'eſt pour cela qu'elle a été détruite & exterminée de deſſus la terre *vingt-deux ans* " *après ſa révolte.*

℣. 32. Samarie n'étoit pas encore bâtie ; & le royaume des dix tribus ne portoit pas encore le nom de royaume de Samarie : mais c'eſt un Prophete qui parle. L'Hébreu n'exprime pas *ſunt* ; on peut également y ſous-entendre *futuræ ſunt* ; & peut-être qu'au lieu de BARI, *in urbibus*, il faudroit lire BAIR, *in urbe.*

℣. 33. Voyez au Chap. précédent ℣. 31. *Ibid.* On lit dans l'Hébreu CHNI, *ſacerdotes*, pour CHN, *ſacerdos.*

℣. 34. Ou plutôt vingt-trois ans. Voyez la *Diſſertation ſur le IV. Age du monde*, à la tête des deux premiers Livres.

CHAPITRE XIV.

Jéroboam envoie ſa femme conſulter le Prophete Ahias ſur la maladie de ſon fils. Mort de Jéroboam : Nadab lui ſuccede. Séſac roi d'Egypte pille le temple de Jéruſalem. Roboam meurt : Abiam regne à ſa place.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 971.

1. EN ce *même*-temps, " Abia fils de Jéroboam tomba malade.

1. IN tempore illo ægrotavit Abia filius Jeroboam.

2. Et Jéroboam dit à ſa femme : Allez-vous-en ; changez d'habit ; & qu'on ne connoiſſe point que vous êtes femme de Jéroboam : allez à Silo, où eſt le prophete Ahias, qui m'a prédit que je régnerois ſur ce peuple.

Sup. XI. 31.

2. Dixitque Jeroboam uxori ſuæ : Surge, & commuta habitum, ne cognoſcaris quòd ſis uxor Jeróboam : & vade in Silo, ubi eſt Ahias propheta, qui locutus eſt mihi, quòd regnaturus eſſem ſuper populum hunc.

3. Prenez avec vous dix pains, un tourteau, " & un vaſe plein de miel, & allez le trouver *avec ces préſents que vous lui offirez* ; car il vous fera ſavoir ce qui doit arriver à cet enfant.

3. Tolle quoque in manu tua decem panes, & cruſtulam, & vas mellis, & vade ad illum : ipſe enim indicabit tibi quid eventurum ſit puero huic.

4. La femme de Jéroboam fit ce qu'il lui avoit dit : elle s'en alla auſſi-tôt à Silo, & vint en la maiſon d'Ahias. Ahias ne pouvoit plus voir, parce que ſes yeux s'étoient obſcurcis, à cauſe de ſon grand âge.

4. Fecit ut dixerat uxor Jeroboam : & conſurgens abiit in Silo, & venit in domum Ahiæ : at ille non poterat videre, quia caligaverant oculi ejus præ ſenectute.

5. Le Seigneur dit donc à Ahias :

5. Dixit autem Domi-

℣. 1. C'eſt le ſentiment du P. de Carrieres. Mais les Commentateurs conviennent que ces mots » en ce temps-là » ne marquent pas toujours une liaiſon d'événements ; & D. Calmet croit que ceci arriva ſur la fin du regne de Jéroboam. *Infr.* ℣. 14.

℣. 3. Hébr. des gâteaux.

nus ad Ahiam : Ecce uxor Jeroboam ingreditur, ut conſulat te ſuper filio ſuo qui ægrotat : hæc & hæc loquêris ei. Cùm ergo illa intraret, & diſſimularet ſe eſſe quæ erat,

Voici la femme de Jéroboam qui vient vous conſulter ſur ſon fils qui eſt malade : vous lui direz telle & telle choſe. Comme la femme de Jéroboam entroit, en diſſimulant qui elle étoit, *afin que le prophete pût lui parler avec plus de liberté*, Av. l'Ere Chr. Vulg. 973.

6. audivit Ahias ſonitum pedum ejus introeuntis per oſtium, & ait : Ingredere, uxor Jeroboam : quare aliam te eſſe ſimulas ? ego autem miſſus ſum ad te durus nuntius.

6. Ahias à ſon arrivée entendit le bruit qu'elle fit en marchant, & il lui dit : Entrez, femme de Jéroboam : pourquoi feignez-vous d'être une autre que vous n'êtes ? *Vous attendez de moi une réponſe favorable* ; mais j'ai été envoyé pour vous annoncer une méchante nouvelle.

7. Vade, & dic Jeroboam : Hæc dicit Dominus Deus Iſrael : Quia exaltavi te de medio populi, & dedi te ducem ſuper populum meum Iſrael :

7. Allez, & dites à Jéroboam : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſraël : Je vous ai élevé du milieu des Iſraélites, je vous ai établi chef de mon peuple d'Iſraël,

8. & ſcidi regnum domûs David, & dedi illud tibi, & non fuiſti ſicut ſervus meus David, qui cuſtodivit mandata mea, & ſecutus eſt me in toto corde ſuo, faciens quod placitum eſſet in conſpectu meo :

8. j'ai diviſé le royaume de la maiſon de David, & vous l'ai donné ; & *après cela*, vous n'avez point été comme mon ſerviteur David, qui a gardé mes commandements, & qui m'a ſuivi de tout ſon cœur, en faiſant ce qui m'étoit agréable ;

9. ſed operatus es mala ſuper omnes qui fuerunt ante te, & feciſti tibi deos alienos & conflatiles, ut me ad iracundiam provocares, me autem projeciſti poſt corpus tuum :

9. mais vous avez fait plus de mal que tous ceux qui ont été avant vous, & vous vous êtes forgé des dieux étrangers & jettés en fonte, pour irriter ma colere, & vous m'avez rejetté derriere vous.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 973. *Infr.* xv. 29.

10. C'eſt pourquoi je ferai tomber *toutes ſortes* de maux ſur la maiſon de Jéroboam, & je ferai mourir *dans la maiſon* de Jéroboam juſqu'aux animaux, " juſqu'à celui que l'on conſervoit précieuſement, & juſqu'au dernier *de ſa famille*" qui ſe trouvera dans Iſraël, & je nétoierai tous les reſtes de la maiſon de Jéroboam, comme on a accoutumé de nétoyer le fumier, juſqu'à ce qu'il n'en reſte quoi que ce ſoit.

11. Ceux de *la maiſon de* Jéroboam qui mourront dans la ville, ſeront mangés par les chiens; & ceux qui mourront à la campagne, ſeront mangés par les oiſeaux du ciel : *cela ſera ainſi*; car c'eſt le Seigneur qui a parlé.

12. Allez-vous-en donc, & retournez en votre maiſon; & au même-temps que vous mettrez le pied dans la ville, l'enfant mourra,

13. & tout Iſraël le pleurera & l'enſévelira : c'eſt le ſeul *de la maiſon* de Jéroboam qui ſera mis dans le tombeau, parce que le Seigneur le Dieu d'Iſraël l'a regardé d'un œil favorable " dans la maiſon de Jéroboam.

14. Mais le Seigneur s'eſt établi un Roi ſur Iſraël, qui ruinera la maiſon de Jéroboam en ce jour, & en ce temps même *où nous vivons*.

10. idcircò ecce ego inducam mala ſuper domum Jeroboam, & percutiam de Jeroboam mingentem ad parietem, & clauſum, & noviſſimum in Iſrael : & mundabo reliquias domûs Jeroboam, ſicut mundari ſolet fimus uſque ad purum.

11. Qui mortui fuerint de Jeroboam in civitate, comedent eos canes: qui autem mortui fuerint in agro, vorabunt eos aves cœli : quia Dominus locutus eſt.

12. Tu igitur ſurge, & vade in domum tuam : & in ipſo introitu pedum tuorum in urbem, morietur puer,

13. & planget eum omnis Iſrael, & ſepeliet : iſte enim ſolus inferetur de Jeroboam in ſepulchrum, quia inventus eſt ſuper eo ſermo bonus à Domino Deo Iſrael, in domo Jeroboam.

14. Conſtituit autem ſibi Dominus regem ſuper Iſrael, qui percutiet domum Jeroboam in hac die, & in hoc tempore.

℣. 10. *Mingentem ad parietem.* Voyez la note ſur le I. Livre des Rois, xxv. 22.

Ibid. Hébr. litt. *clauſum & derelictum* : celui qui eſt gardé avec le plus de ſoin comme celui qui eſt le plus négligé.

℣. 13. Hébr. autr. parce qu'il s'eſt trouvé en lui quelque choſe de bon devant le Seigneur le Dieu d'Iſraël.

℣. 14. On lit dans l'Hébreu : *Et quid etiam nunc.* Peut-être pour *Et hoc etiam*

15. Et

15. Et percutiet Dominus Deus Iſrael, ſicut moveri ſolet arundo in aquâ: & evellet Iſrael de terra bona hac, quam dedit patribus eorum: & ventilabit eos trans flumen: quia fecerunt ſibi lucos, ut irritarent Dominum.

16. Et tradet Dominus Iſrael propter peccata Jeroboam, qui peccavit & peccare fecit Iſrael.

17. Surrexit itaque uxor Jeroboam, & abiit, & venit in Therſa: cúmque illa ingrederetur limen domûs, puer mortuus eſt,

18. & ſepelierunt eum. Et planxit eum omnis Iſrael juxta ſermonem Domini, quem locutus eſt in manu ſervi ſui Ahiæ prophetæ.

19. Reliqua autem verborum Jeroboam, quomodo pugnaverit, & quomodo regnaverit, ecce ſcripta ſunt in Libro verborum dierum regum Iſrael.

15. Le Seigneur Dieu frappera " *ainſi* Iſraël, *& le rendra* comme le roſeau qui eſt agité dans les eaux; & il arrachera Iſraël de cette terre ſi excellente qu'il a donnée à leurs peres, & il les diſperſera au delà du fleuve *de l'Euphrate où ils ſeront emmenés captifs*, parce qu'ils ont conſacré *à leur impiété* de grands bois pour irriter le Seigneur contre eux. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 991.

16. Et le Seigneur livrera *en proie* Iſraël, à cauſe des péchés de Jéroboam qui a péché, & qui a fait pécher Iſraël.

17. La femme de Jéroboam s'en retourna donc, & vint à Therſa, *où Jéroboam faiſoit ſa réſidence*; & lorſqu'elle mettoit le pied ſur le pas de la porte de ſa maiſon, l'enfant mourut.

18. Il fut enſéveli enſuite; & tout Iſraël le pleura, ſelon que le Seigneur avoit prédit par le prophete Ahias ſon ſerviteur.

19. Le reſte des actions de Jéroboam, ſes combats & la maniere dont il régna, ſont écrits dans le livre des annales des Rois d'Iſraël.

nunc. C'eſt-à-dire, MH, *quid*, pour ZH, *hoc*. Cette prophétie fut vérifiée par Baaſa la ſeconde année du regne de Nadab fils de Jéroboam. *Infr.* XV. 27. 29.

℣. 15. Hébr. VHCH, *Et percutiet*. L'Interprete Arabe liſoit VHNID, *Et movebit*, relativement à la comparaiſon qui ſuit, *ſicut moveri ſolet*.

Ibid. On vit l'exécution de ces menaces par degrés. Le royaume d'Iſraël fut preſque toujours agité de troubles & de guerres depuis Jéroboam. Theglathphalaſſar emmena quelques tribus ſous le regne de Phacée. Et enfin ſous le regne d'Oſée, Salmanaſar enleva le reſte du peuple; & ils furent diſperſés au delà de l'Euphrate.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 973.

20. Le temps du regne de Jéroboam fut de vingt-deux ans. Il s'endormit enſuite avec ſes peres, & Nadab ſon fils régna en ſa place.

20. Dies autem, quibus regnavit Jeroboam, viginti duo anni ſunt: & dormivit cum patribus ſuis, regnavítque Nadab filius ejus pro eo.

II. *Paralipomenes*, XII.

21. Cependant Roboam fils de Salomon régnoit ſur Juda. Il avoit quarante & un ans ℣ lorſqu'il commença de régner; & il régna dix-ſept ans en la ville de Jéruſalem que le Seigneur avoit choiſie dans toutes les tribus d'Iſraël, pour y établir ſon nom. Sa mere s'appelloit Naama, & elle étoit du pays des Ammonites. *Roboam, corrompu par ſes mauvais conſeils, abandonna bien-tôt le Seigneur, pour adorer les idoles.*

21. Porrò Roboam filius Salomonis regnavit in Juda. Quadraginta & unius anni erat Roboam, cùm regnare cœpiſſet: decem & ſeptem annos regnavit in Jeruſalem, civitate quam elegit Dominus, ut poneret nomen ſuum ibi, ex omnibus tribubus Iſrael. Nomen autem matris ejus Naama Ammanitis.

22. Et Juda, *à ſon exemple*, fit le mal devant le Seigneur; & ils l'irriterent par les péchés qu'ils commirent, plus que leurs peres ne l'avoient irrité par tous leurs crimes.

22. Et fecit Judas malum coram Domino, & irritaverunt eum ſuper omnibus quæ fecerant patres eorum in peccatis ſuis quæ peccaverunt.

23. Car ils s'éleverent auſſi des autels, & ſe firent des ſtatues & des bois profanes ſur toutes les collines élevées, & ſous tous les arbres touffus.

23. Ædificaverunt enim & ipſi ſibi aras, & ſtatuas, & lucos, ſuper omnem collem excelſum, & ſubter omnem arborem frondoſam:

℣. 21. Il y a lieu de ſoupçonner ici quelque faute de Copiſte: car Salomon n'ayant régné que quarante ans, ſi Roboam avoit alors *quarante & un ans*, il faudroit qu'il fût né avant que David fût mort. Sa mere étoit Ammonite; & il eſt peu vraiſemblable que Salomon ait épouſé une Ammonite ſous les yeux de David. Peut-être faudroit-il lire, *viginti & unius*. Dans l'Hébreu il eſt aiſé de confondre le *caph* qui vaut *vingt*, avec le *mem* qui vaut *quarante*. Roboam pouvoit avoir vingt & un ans. Toute la ſuite prouve qu'il étoit jeune.

24. ſed & effeminati fuerunt in terra, feceruntque omnes abominationes gentium quas attrivit Dominus ante faciem filiorum Iſraël.

24. Il y eut auſſi dans leur pays des efféminés; & ils commirent toutes les abominations de ces peuples que le Seigneur avoit détruits à la vue des enfants d'Iſraël. Av. l'Ere Chr. Vulg. 973.

25. In quinto autem anno regni Roboam, aſcendit Seſac rex Ægypti in Jeruſalem,

25. Mais *ces crimes ne demeurerent pas long-temps impunis. Dès* la cinquieme année du regne de Roboam, Séſac " Roi d'Egypte vint à Jéruſalem, *qui lui ouvrit ſes portes.*

26. & tulit theſauros domûs Domini, & theſauros regios, & univerſa diripuit: ſcuta quoque aurea quæ fecerat Salomon:

26. Il enleva *ſans réſiſtance* les tréſors de la maiſon du Seigneur & les tréſors du Roi, & pilla tout: il prit auſſi les boucliers d'or que Salomon avoit faits, *Sup.* x. 16.

27. pro quibus fecit rex Roboam ſcuta ærea, & tradidit ea in manum ducum ſcutariorum, & eorum qui excubabant ante oſtium domûs regis.

27. en la place deſquels le Roi en fit faire d'airain, & les mit entre les mains de ceux qui avoient ſoin des boucliers, " & de ceux qui faiſoient ſentinelle devant la porte de la maiſon du Roi.

28. Cúmque ingrederetur rex in domum Domini, portabant ea qui præeundi habebant officium: & poſteà reportabant ad armamentarium ſcutariorum.

28. Et lorſque le Roi entroit dans la maiſon du Seigneur, ceux qui devoient marcher devant lui portoient ces boucliers, & ils les reportoient enſuite au lieu deſtiné à garder les armes.

29. Reliqua autem ſermonum Roboam, & omnia quæ fecit, ecce ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Juda.

29. Le reſte des actions de Roboam, & tout ce qu'il a fait, eſt écrit dans le livre des annales des Rois de Juda.

℣. 25. On lit dans l'Hébreu susc, *Suſac*, pour ssc, *Séſac*, comme on le lit dans les Paralipomenes.

℣. 27. Hébr. entre les mains des chefs de ſes coureurs *ou de ſes gardes* qui gardoient la porte de la maiſon *du roi.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 973.

30. Et il y eut toujours *inimitié, & ſouvent* guerre *ouverte*, entre Roboam & Jéroboam.

31. Et Roboam s'endormit avec ſes peres; & il fut enſéveli avec eux dans la ville de David: ſa mere, qui étoit Ammonite, s'appelloit Naama: & Abiam ℣ ſon fils régna en ſa place.

30. Fuítque bellum inter Roboam & Jeroboam cunctis.

31. Dormivítque Roboam cum patribus ſuis, & ſepultus eſt cum eis in civitate David: nomen autem matris ejus Naama Ammanitis: & regnavit Abiam filius ejus pro eo.

℣. 31. Il eſt nommé dans les Paralip. *Abia*, en Hébreu ABIH, pour ABIM. La différence vient ainſi de la derniere lettre.

CHAPITRE XV.

Abiam imite l'impiété de Roboam. Il meurt: Aſa ſon fils regne à ſa place. Celui-ci imite la piété de David. Joſaphat ſon fils lui ſuccede. Nadab eſt tué par Baaſa qui regne en ſa place.

II. *Paralipomenes*, XIII. 1. & 2.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 958.

1. L'A dix-huitieme année du regne de Jéroboam fils de Nabat *ſur Iſraël*, Abiam *fils de Roboam* régna ſur Juda. *Son pere l'avoit choiſi pour lui ſuccéder, parce qu'il étoit plus ſage & plus capable de régner que tous ſes autres enfants.* "

2. Il régna trois ans dans Jéruſalem; ſa mere ſe nommoit Maacha, & étoit fille d'Abeſſalom. "

3. Il mareha dans tous les péchés que ſon pere avoit commis avant lui; & ſon cœur n'étoit point parfait avec le Seigneur ſon Dieu, comme l'avoit

1. IGitur in octavo decimo anno regni Jeroboam filii Nabat, regnavit Abiam ſuper Judam.

2. Tribus annis regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Maacha filia Abeſſalom.

3. Ambulavítque in omnibus peccatis patris ſui, quæ fecerat ante eum:

℣. 1. Voyez au II. Livre des Paralipomenes, XI. 22.

℣. 2. ou Abſalom. 2. *Par.* XI. 20. 21. Mais il ne faut pas pour cela le confondre avec Abſalom fils de David. Il paroît que celui-ci étoit *fils d'Uriel de Gabaa*, ſelon ce qui ſera dit ſur le II. Livre des Paralip. XIII. 2.

nec erat cor ejus perfectum cum Domino Deo ſuo, ſicut cor David patris ejus.

été le cœur de David ſon pere.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 958.

4. Sed propter David dedit ei Dominus Deus ſuus lucernam in Jeruſalem, ut ſuſcitaret filium ejus poſt eum, & ſtatueret Jeruſalem :

4. Mais néanmoins le Seigneur ſon Dieu lui donna, à cauſe de David, une lampe dans Jéruſalem, en ſuſcitant ſon fils apres lui pour conſerver *la gloire de* Jéruſalem,

5. eo quòd feciſſet David rectum in oculis Domini, & non declinaſſet ab omnibus quæ præceperat ei cunctis diebus vitæ ſuæ, excepto ſermone Uriæ Hethæi.

5. parce que David avoit fait ce qui étoit droit & juſte aux yeux du Seigneur; & que, dans tous les jours de ſa vie, il ne s'étoit point détourné de tout ce qu'il lui avoit commandé, excepté ce qui ſe paſſa à l'égard d'Urie Héthéen.

6. Attamen bellum fuit inter Roboam & Jeroboam, omni tempore vitæ ejus.

6. Il y eut néanmoins toujours guerre entre Roboam & Jéroboam, tant que Roboam vécut, *& cette guerre continua du vivant d'Abiam ſon fils.*"

II. *Paralipomenes*, XIII. 22. & 23.

7. Reliqua autem ſermonum Abiam, & omnia quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in libro verborum dierum regum Juda? Fuitque prælium inter Abiam & inter Jeroboam.

7. *Car, pour n'en rapporter qu'un ſeul exemple, puiſque* le reſte des actions d'Abiam, & tout ce qu'il fit, eſt écrit au livre des annales des Rois de Juda, *Iſraël & Juda en vinrent aux mains ſous ſon regne :* & il ſe donna une bataille entre Abiam & Jéroboam, *où Abiam, avec quatre cents mille hommes, défit entiérement Jéroboam, qui en avoit huit cents mille, dont il y en eut cinq cents mille de tués ou bleſſés.*"

℣. 6. Les Septante ont lu ici *Abiam* au lieu de *Roboam*; & cette lecture paroît plus naturelle. On le lit ainſi au II. Livre des Paralipomenes XIII. 2.

℣. 7. Voyez au II. Livre des Paralipomenes, XIII. L'Hébreu pourroit auſſi ſignifier ſimplement : Il y eut guerre entre Abiam & Jéroboam : ce qui ne ſeroit alors qu'une répétition de ce qui étoit apparemment déjà dit au ℣. précédent : & ce n'eſt peut-être en effet que la variante du ℣. précéd. Car l'Hébreu ne diſtingue point *bellum* & *prælium*; c'eſt également MLKMH. Il n'y a de différence que dans le ſeul nom d'*Abiam* au lieu de *Roboam*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 958.

8. Après cela, Abiam s'endormit avec ſes peres, & on l'enſévelit dans la ville de David : & ſon fils Aſa régna en ſa place.

8. Et dormivit Abiam cum patribus ſuis, & ſepelierunt eum in civitate David : regnavítque Aſa filius ejus pro eo.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 956.

9. La vingtieme année de Jéroboam Roi d'Iſraël, Aſa Roi de Juda commença ſon regne.

9. In anno ergo vigeſimo Jeroboam regis Iſrael, regnavit Aſa rex Juda :

10. Il régna quarante & un ans dans Jéruſalem : ſa mere s'appelloit Maacha, & étoit *petite* fille " d'Abeſſalom.

10. & quadraginta & uno anno regnavit in Jeruſalem : nomen matris ejus Maacha, filia Abeſſalom.

II. *Paralipomenes*, XIV. 1. & 2.

11. Et Aſa fit ce qui étoit droit & juſte aux yeux du Seigneur, comme avoit fait David ſon pere.

11. Et fecit Aſa rectum ante conſpectum Domini, ſicut David pater ejus :

12. Il chaſſa de ſes terres les efféminés ; il purgea *Jéruſalem* de toutes les infamies des idoles que ſes peres y avoient dreſſées.

12. & abſtulit effeminatos de terra, purgavítque univerſas ſordes idolorum quæ fecerant patres ejus.

II. *Paralipomenes*, XV. 16. & *ſuiv.*

13. Il ôta auſſi l'autorité à ſa mere Maacha, afin qu'elle n'eût plus l'intendance des ſacrifices de Priape, & du bois qu'elle lui avoit conſacré : il renverſa la caverne où il étoit honoré ; il briſa cette idole infâme ; " il la brûla, *& en jetta les cendres* dans le torrent de Cédron.

13. Inſuper & Maacham matrem ſuam amovit, ne eſſet princeps in ſacris Priapi, & in luco ejus, quem conſecraverat : ſubvertítque ſpecum ejus, & confregit ſimulachrum turpiſſimum, & combuſſit in torrente Cedron :

℣. 10. Maacha, mere d'Aſa étoit apparemment différente de Maacha mere d'Abiam : *Sup.* ℣. 2. ou bien Maacha fille d'Abeſſalom, eſt nommée ici non comme mere, mais comme grand-mere d'Aſa. Au lieu de *Maacha*, les Septante ont lu *Ana*.

℣. 13. Hébr. autr. Il ôta auſſi l'autorité à ſa mere Maacha, parce qu'elle avoit fait une idole *honteuſe* au bois *profane* : (ou, à *La Déeſſe* Aſera :) & il briſa cette idole *infame*. " La ſignification du terme Hébreu que la Vulgate traduit par le nom de Priape, n'eſt pas bien connue. Voyez la *Diſſertation ſur les Divinités Phéniciennes*, à la tête du Livre des Juges.

14. excelſa autem non abſtulit. Verumtamen cor Aſa perfectum erat cum Domino cunctis diebus ſuis :

14. Cependant Aſa, *craignant d'irriter ſon peuple*, ne détruiſit pas les hauts lieux *où ils avoient accoutumé d'offrir au Seigneur, contre la défenſe de la loi.* Et toutefois ſon cœur étoit parfait avec le Seigneur *en tout ce qui regardoit ſon culte*; *& il le fut* pendant tous les jours de ſa vie, *quoiqu'il ne fut pas entiérement irrépréhenſible.* " Av. l'Ere Chr. Vulg. 956.

15. & intulit ea quæ ſanctificaverat pater ſuus, & voverat, in domum Domini, argentum & aurum, & vaſa.

15. Il porta auſſi dans la maiſon du Seigneur ce que ſon pere avoit conſacré à Dieu, & l'or & l'argent, & les vaſes qu'il avoit fait vœu de donner, *pour s'attirer la protection du Seigneur.*"

16. Bellum autem erat inter Aſa, & Baaſa regem Iſrael, cunctis diebus eorum.

16. Or il y eut guerre *ou inimitié*" entre Aſa *Roi de Juda*, & Baaſa Roi d'Iſraël, tant qu'ils vécurent.

II. *Paralipomenes*, XVI.

17. Aſcendit quoque Baaſa rex Iſrael in Judam, & ædificavit Rama, ut non poſſet quiſpiam egredi vel ingredi de parte Aſa regis Juda.

17. Et Baaſa Roi d'Iſraël vint en Juda, & bâtit *la forteresſe* de Rama, afin que perſonne ne put ſortir ni entrer dans les états d'Aſa roi de Juda."

18. Tollens itaque Aſa omne argentum & aurum quod remanſerat in theſauris domûs Domini, & in theſauris domûs regiæ, dedit illud in manus ſer-

18. Alors Aſa prenant tout l'argent & l'or qui étoient demeurés dans les tréſors de la maiſon du Seigneur, & dans les tréſors" du palais du Roi, les mit entre les mains de ſes ſerviteurs, & les envoya à Bénadad fils de Tabrémon, fils d'Hézion," Roi de Syrie, qui de-

℣. 14. Le II. Livre des Paralipomenes lui reproche quelques fautes. 2. *Par.* XVI.

℣. 15. Autrement & ſelon l'Hébreu : ce que ſon pere & lui avoient fait vœu d'y donner, l'or, l'argent & les vaſes. 2. *Par.* XV. 18. On lit dans l'Hébreu VQDSV, & *ſanctificatum ſuum*, pour VQDSIV, *& ſanctificata ſua.*

℣. 16. Au II. Livre des Paralip. XV. 19. & XVI. 1. on voit qu'il n'y eut guerre ouverte qu'à la fin du regne de Baaſa.

℣. 17. Vulg. des états, &c. Hébr. lit. afin de ne donner ni ſortie ni entrée à Aſa, &c.

℣. 18. On lit dans l'Hébreu *& theſauros*, au lieu de *& in theſauris.*

Ibid. ou Razon, fondateur du royaume de Damas, dont il a été parlé au Chap. XI.

meuroit à Damas, & lui fit dire :

Av. l'Ere Chr. Vulg. 956.

19. Il y a alliance entre vous & moi, comme il y en a eu entre mon pere & le vôtre. C'eſt pourquoi je vous ai envoyé des préſents, de l'argent & de l'or ; & je vous prie de venir, & de rompre l'alliance que vous avez avec Baaſa Roi d'Iſraël, afin qu'il ſe retire de deſſus mes terres.

20. Bénadad s'étant rendu à la priere du Roi Aſa, envoya les généraux de ſon armée contre les villes d'Iſraël ; & ils prirent Ahion, Dan, Abel-maiſon-de-Maacha, " & toute la contrée de Cennéroth, c'eſt-à-dire, toutes les terres de Nephthali.

21. Baaſa ayant reçu ces nouvelles, ceſſa de bâtir *la ville de* Rama, & s'en revint à Therſa.

22. Alors le Roi Aſa fit publier ceci par des couriers dans toute l'étendue de Juda : Que tous, ſans exception, *viennent à Rama*. Et toutes les pierres & tout le bois que Baaſa avoit employés à bâtir Rama ayant été emportés, le Roi

vorum ſuorum : & miſit ad Benadad filium Tabremon filii Hezion, regem Syriæ, qui habitabat in Damaſco, dicens :

19. Fœdus eſt inter me & te, & inter patrem meum & patrem tuum : ideò miſi tibi munera, argentum & aurum : & peto ut venias, & irritum facias fœdus quod habes cum Baaſa rege Iſrael, & recedat à me.

20. Acquieſcens Benadad regi Aſa, miſit principes exercitûs ſui in civitates Iſrael, & percuſſerunt Ahion, & Dan, & Abel domum Maacha, & univerſam Cenneroth, omnem ſcilicet terram Nephthali.

21. Quod cùm audiſſet Baaſa, intermiſit ædificare Rama, & reverſus eſt in Therſa.

22. Rex autem Aſa nuntium miſit in omnem Judam, dicens : Nemo ſit excuſatus. Et tulerunt lapides de Rama, & ligna

¥. 20. ou en conſervant le nom Hébreu : Abel-beth-Maacha. » Cette ville & les deux autres, Ahion & Dan, ſont au Septentrion de la terre de Chanaan. On lit dans le II. Livre des Paral. XVI. 4. *Abel-Maïn* au lieu de *Abel-beth-Maacha*. Où ce ſont deux noms du même lieu, ou ce ſont deux lieux différents dont l'un peut avoir fait oublier l'autre par les Copiſtes.

ejus

ejus quibus ædificaverat Baaſa, & extruxit de eis rex Aſa Gabaa-Benjamin, & Maſpha.

Aſa l'employa à bâtir Gabaa en Benjamin, & Maſpha." Av. l'Ere Chr. Vulg. 956.

23. Reliqua autem omnium ſermonum Aſa, & univerſæ fortitudines ejus, & cuncta quæ fecit, & civitates quas extruxit, nonne hæc ſcripta ſunt in libro verborum dierum regum Juda? Verumtamen in tempore ſenectutis ſuæ doluit pedes.

23. Le reſte des actions d'Aſa, & toutes les entrepriſes où il ſignala ſa valeur, tout ce qu'il fit, & les villes qu'il bâtit; tout cela, *dis-je*, eſt écrit au livre des annales des Rois de Juda. *On y voit auſſi qu'*il eut un grand mal de ambes, " lorſqu'il étoit déjà vieux;

II. *Paralipomenes*, XVII. 1.

24. Et dormivit cum patribus ſuis, & ſepultus eſt cum eis in civitate David patris ſui. Regnavítque Joſaphat filius ejus pro eo.

24. *qu'*il s'endormit enſuite avec ſes peres; & *qu'il* fut enſéveli avec eux dans la ville de David ſon pere. Et Joſaphat ſon fils régna en ſa place.

25. Nadab verò filius Jeroboam regnavit ſuper Iſrael anno ſecundo Aſa regis Juda: regnavítque ſuper Iſrael duobus annis.

25. *Voici maintenant comment Baaſa s'établit Roi d'Iſraël*: La ſeconde année d'Aſa Roi de Juda, Nadab fils de Jéroboam, commença de régner ſur Iſraël, & il régna deux ans ſur Iſraël. Av. l'Ere Chr. Vulg. 954.

26. Et fecit quod malum eſt in conſpectu Domini, & ambulavit in viis patris ſui, & in peccatis ejus, quibus peccare fecit Iſrael.

26. Il fit le mal devant le Seigneur, & il marcha dans les voies de ſon pere, & dans les péchés qu'il avoit fait commettre à Iſraël.

27. Inſidiatus eſt autem ei Baaſa filius Ahiæ de domo Iſſachar, & percuſſit

27. Mais Baaſa fils d'Ahias, de la maiſon d'Iſſachar, fit une entrepriſe ſecrette contre ſa perſonne, & il le tua

℣. 22. de la tribu de Juda.
℣. 23. litt. aux pieds.

près de Gebbéthon, qui eſt une ville des Philiſtins " que Nadab & tout Iſraël aſſiégeoit alors.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 954.

eum in Gebbethon quæ eſt urbs Philiſtinorum : ſiquidem Nadab & omnis Iſrael obſidebant Gebbethon.

28. Baaſa tua donc Nadab, & il régna en ſa place, la troiſieme année du regne d'Aſa Roi de Juda.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 953.

28. Interfecit ergo illum Baaſa in anno tertio Aſa regis Juda, & regnavit pro eo.

29. Baaſa étant devenu Roi, tua tous ceux de la maiſon de Jéroboam : il n'en laiſſa pas vivre un ſeul de ſa race, juſqu'à ce qu'il l'eût exterminée entiérement, ſelon que le Seigneur l'avoit prédit par Ahias Silonite ſon ſerviteur.

Inf. XXI. 21. *Sup.* XIV. 10.

29. Cúmque regnaſſet, percuſſit omnem domum Jeroboam : non dimiſit ne unam quidem animam de ſemine ejus, donec deleret eum, juxta verbum Domini quod locutus fuerat in manu ſervi ſui Ahiæ Silonitis ;

30. *Et ceci arriva* à cauſe des péchés que Jéroboam avoit commis, & qu'il avoit fait commettre à Iſraël, & à cauſe du péché par lequel ils avoient irrité le Seigneur, le Dieu d'Iſraël.

30. propter peccata Jeroboam, quæ peccaverat, & quibus peccare fecerat Iſrael ; & propter delictum quo irritaverat Dominum Deum Iſrael.

31. Le reſte des actions de Nadab, & tout ce qu'il fit, eſt écrit au livre des annales des Rois d'Iſraël.

31. Reliqua autem ſermonum Nadab, & omnia quæ operatus eſt, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro verborum dierum regum Iſrael ?

32. Et il y eut guerre entre Aſa *Roi de Juda*, & Baaſa Roi d'Iſraël, tant qu'ils vécurent. "

32. Fuítque bellum inter Aſa, & Baaſa regem Iſrael, cunctis diebus eorum.

33. La troiſieme année d'Aſa Roi de

33. Anno tertio Aſa re-

℣. 27. Elle appartenoit à la tribu de Dan ; mais elle étoit alors occupée par les Philiſtins.

℣. 32. Voyez au ℣. 16.

gis Juda, regnavit Baaſa filius Ahiæ ſuper omnem Iſrael, in Therſa, viginti quatuor annis.

Juda, Baaſa fils d'Ahias régna ſur tout Iſraël dans Therſa; & ſon regne fut de vingt-quatre ans. Av. l'Ere Chr. Vulg. 953.

34. Et fecit malum coram Domino, ambulavítque in via Jeroboam, & in peccatis ejus, quibus peccare fecit Iſrael.

34. Il fit le mal devant le Seigneur, & il marcha dans la voie de Jéroboam, & dans les péchés qu'il avoit fait commettre à Iſraël.

CHAPITRE XVI.

Jéhu prédit à Baaſa la ruine de ſa famille. Mort de Baaſa. Ela lui ſuccede. Zambri tue Ela, & ſe fait roi d'Iſraël. Amri eſt choiſi roi par le peuple: Zambri ſe brûle dans ſon palais. Mort d'Amri: Achab lui ſuccede. Il épouſe Jézabel.

1. FActus eſt autem ſermo Domini ad Jehu filium Hanani contra Baaſa, dicens:

1. OR le Seigneur adreſſa ſa parole à Jéhu fils d'Hanani contre Baaſa, & il *lui* dit: *Vous parlerez ainſi de ma part à Baaſa*: "

2. Pro eo quòd exaltavi te de pulvere, & poſui te ducem ſuper populum meum Iſrael, tu autem ambulaſti in via Jeroboam, & peccare feciſti populum meum Iſrael, ut me irritares in peccatis eorum:

2. Je vous ai élevé de la pouſſiere, & je vous ai établi chef ſur mon peuple d'Iſraël: *car quoique je n'aie pas approuvé votre révolte, c'eſt moi néanmoins qui l'ai fait réuſſir.* Et *après cela*, vous avez marché dans la voie de Jéroboam, & vous avez fait pécher mon peuple d'Iſraël pour m'irriter par leurs péchés, *comme avoit fait le fils de Jéroboam, que vous avez vous-méme exterminé.*

3. ecce ego demetam poſteriora Baaſa, & poſteriora domûs ejus: & faciam domum tuam ſicut domum Jeroboam filii Nabat.

3. C'eſt pourquoi je retrancherai de deſſus la terre la poſtérité de Baaſa & la poſtérité de ſa maiſon, & je ferai de votre maiſon ce que j'ai fait de la maiſon de Jéroboam fils de Nabat, *dont vous avez imité les impiétés.*

℣. 1. La ſuite ſuppoſe ces mots omis peut-être par les Copiſtes.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 953.

4. Celui de la race de Baaſa qui mourra dans la ville, ſera mangé par les chiens; & celui qui mourra à la campagne, ſera mangé par les oiſeaux du ciel.

Sup. XIV. 11.

4. Qui mortuus fuerit de Baaſa in civitate, comedent eum canes: & qui mortuus fuerit ex eo in regione, comedent eum volucres cœli.

2. *Par.* XVI. 1.

5. Le reſte des actions de Baaſa, & tout ce qu'il a fait, & ſes combats, tout cela eſt écrit au livre des annales des Rois d'Iſraël.

5. Reliqua autem ſermonum Baaſa, & quæcumque fecit, & prælia ejus, nonne hæc ſcripta ſunt in libro verborum dierum regum Iſrael?

6. Baaſa s'endormit donc avec ſes peres: il fut enſéveli à Therſa: & Ela ſon fils régna en ſa place.

6. Dormivit ergo Baaſa cum patribus ſuis, ſepultúſque eſt in Therſa: & regnavit Ela filius ejus pro eo.

7. Mais le Prophete Jéhu fils d'Hanani ayant déclaré à Baaſa ce que le Seigneur avoit prononcé contre lui & contre ſa maiſon, à cauſe de tous les maux qu'il avoit faits aux yeux du Seigneur, pour l'irriter par les œuvres de ſes mains, & que le Seigneur traiteroit ſa maiſon comme celle de Jéroboam, Baaſa en étant irrité, ordonna qu'on le fît mourir; *ce qui ne fut point exécuté.*"

7. Cùm autem in manu Jehu filii Hanani Prophetæ verbum Domini factum eſſet contra Baaſa, & contra domum ejus, & contra omne malum quod fecerat coram Domino, ad irritandum eum in operibus manuum ſuarum, ut fieret ſicut domus Jeroboam: ob hanc cauſam occîdit eum, hoc eſt, Jehu filius Hanani, Prophetam.

℣. 7. *Hoc eſt, Jehu filium Hanani, Prophetam.* Ces mots ne ſont point dans l'Hébreu. Il paroît que Jéhu ſurvécut à Baaſa, 2. *Par.* XIX. 2. Pluſieurs entendent de Nadab & de ſes enfants ce que la Vulgate explique de Jéhu; en traduiſant ainſi: Le Seigneur s'étoit ſervi du Prophete Jéhu fils d'Hanani pour porter ſa parole contre Baaſa & contre ſa maiſon, à cauſe de tous les maux, &c. & à cauſe qu'il avoit tué *Nadab & toute la maiſon de Jéroboam.* » Mais d'autres l'entendent de Baaſa même: Le Seigneur s'étoit ſervi de Jéhu, &c. pour porter ſa parole contre Baaſa, &c. à cauſe de tous les maux, &c. Et ce fut à cauſe de ces maux, que *le Seigneur* le fit mourir. Le R. P. Houbigant penſe que ce verſet eſt tranſpoſé, & que ſa vraie place eſt après le ℣. 4.

8. Anno vigeſimo ſexto Aſa regis Juda, regnavit Ela filius Baaſa ſuper Iſrael in Therſa duobus annis.

8. *Cependant Baaſa étant mort* la vingt-ſixieme année d'Aſa Roi de Juda, Ela fils de Baaſa régna ſur Iſraël à Therſa, *& ſon regne ne dura pas* deux ans *entiers.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 930.

9. Et rebellavit contra eum ſervus ſuus Zambri, dux mediæ partis equitum: erat autem Ela in Therſa bibens & temulentus in domo Arſa præfecti Therſa.

9. Car Zambri ſon ſerviteur, qui commandoit la moitié de ſa cavalerie, " ſe révolta contre lui; & pendant qu'il buvoit à Therſa, & qu'il étoit ivre dans la maiſon d'Arſa gouverneur " de Therſa,

10. Irruens ergo Zambri, percuſſit & occîdit eum anno vigeſimo ſeptimo Aſa regis Juda, & regnavit pro eo.

10. Zambri ſe jettant ſur lui tout d'un coup, le frappa, & le tua la vingt-ſeptieme année du regne d'Aſa Roi de Juda, & il régna en ſa place. 4. Reg. 15. 31.

11. Cúmque regnaſſet, & ſediſſet ſuper ſolium ejus, percuſſit omnem domum Baaſa, & non dereliquit ex ea mingentem ad parietem, & propinquos & amicos ejus.

11. Lorſqu'il fut établi Roi, & qu'il fut aſſis ſur ſon trône, il extermina toute la maiſon de Baaſa, ſans en laiſſer aucun reſte, & ſans épargner aucun de ſes proches ou de ſes amis.

12. Delevítque Zambri omnem domum Baaſa, juxta verbum Domini, quod locutus fuerat ad Baaſa in manu Jehu Prophetæ,

12. Zambri détruiſit ainſi toute la maiſon de Baaſa, ſelon la parole que le Seigneur avoit fait dire à Baaſa par le Prophete Jéhu,

13. propter univerſa peccata Baaſa, & peccata Ela filii ejus qui peccaverunt, & peccare fecerunt Iſrael, provocantes Dominum Deum Iſrael in vanitatibus ſuis.

13. à cauſe de tous les péchés de Baaſa & de ſon fils Ela, qui avoient péché & fait pécher Iſraël, en irritant le Seigneur le Dieu d'Iſraël par leurs vanités & leurs menſonges; *c'eſt-à-dire, par le culte faux & trompeur qu'ils rendoient à leurs vaines idoles.*

℣. 9. Hébr. de ſes chariots.
Ibid. Hébr. Intendant du palais.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 930.

14. Le reſte des actions d'Ela, & tout ce qu'il fit, eſt écrit au livre des annales des Rois d'Iſraël.

14. Reliqua autem ſermonum Ela, & omnia quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in libro verborum dierum regum Iſrael?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 929.

15. La vingt-ſeptieme année d'Aſa Roi de Juda, Zambri régna à Therſa pendant ſept jours *ſeulement*; car l'armée *d'Iſraël*, qui aſſiégeoit alors Gebbéthon ville des Philiſtins, "

15. Anno vigeſimo ſeptimo Aſa regis Juda, regnavit Zambri ſeptem diebus in Therſa: porrò exercitus obſidebat Gebbethon urbem Philiſthinorum.

16. ayant appris que Zambri s'étoit révolté & avoit tué le Roi, tout Iſraël établit Roi Amri, général de l'armée d'Iſraël qui étoit alors dans le camp.

16. Cúmque audiſſet rebellaſſe Zambri, & occidiſſe regem, fecit ſibi regem omnis Iſrael Amri, qui erat princeps militiæ ſuper Iſrael in die illa in caſtris.

17. Amri quittant donc Gebbéthon, marcha avec l'armée d'Iſraël, & vint aſſiéger Therſa.

17. Aſcendit ergo Amri, & omnis Iſrael cum eo, de Gebbethon, & obſidebant Therſa.

18. Zambri voyant que la ville alloit être priſe, entra dans le palais, & ſe brûla avec la maiſon royale, & mourut

18. Videns autem Zambri quòd expugnanda eſſet civitas, ingreſſus eſt palatium, & ſuccendit ſe cum domo regia: & mortuus eſt

19. dans les péchés qu'il avoit commis, en faiſant le mal devant le Seigneur, & marchant dans la voie de Jéroboam, & dans le péché par lequel il avoit fait pécher Iſraël.

19. in peccatis ſuis, quæ peccaverat faciens malum coram Domino, & ambulans in via Jeroboam, & in peccato ejus, quo fecit peccare Iſrael.

℣. 15. Voyez au Chap. xv. ℣. 17.

20. Reliqua autem ſermonum Zambri, & inſidiarum ejus, & tyrannidis, nonne hæc ſcripta ſunt in libro verborum dierum regum Iſrael?

20. Le reſte des actions de Zambri, de ſa conjuration, & de ſa tyrannie, eſt écrit au livre des annales des Rois d'Iſraël. Av. l'Ere Chr. Vulg. 929.

21. Tunc diviſus eſt populus Iſrael in duas partes: media pars populi ſequebatur Thebni filium Gineth, ut conſtitueret eum regem: & media pars Amri.

21. Alors le peuple d'Iſraël, *ſans la participation duquel l'armée avoit élu Amri*, ſe diviſa en deux partis. La moitié du peuple ſuivit Thebni fils de Gineth pour l'établir Roi, & l'autre moitié ſuivoit Amri.

22. Prævaluit autem populus qui erat cum Amri, populo qui ſequebatur Thebni filium Gineth: mortuuſque eſt Thebni, & regnavit Amri.

22. Mais le peuple qui étoit avec Amri, eut l'avantage ſur le peuple qui étoit avec Thebni fils de Gineth; & Thebni étant mort, Amri régna *ſeul*.

23. Anno trigeſimo primo Aſa regis Juda, regnavit Amri ſuper Iſrael, duodecim annis: in Therſa regnavit ſex annis.

23. La trente & unieme année d'Aſa Roi de Juda, Amri régna *ſeul* ſur Iſraël: *ſon regne entier depuis la mort de Zambri*, dura douze ans, dont il en régna ſix à Therſa." Av. l'Ere Chr. Vulg. 925.

24. Emítque montem Samariæ à Somer duobus talentis argenti: & ædificavit eum, & vocavit nomen civitatis quam extruxerat, nomine Semer domini montis, Samariam.

24. Il acheta la montagne de Samarie" de Somer pour deux talents d'argent," & il y bâtit une ville qu'il appella Samarie du nom de Somer," à qui avoit été la montagne; *& cette ville devint le ſéjour ordinaire des Rois d'Iſraël, qui avoient d'abord demeuré à Sichem, puis à Therſa: Amri y régna environ deux ans.*

℣. 23. Il y a lieu de préſumer qu'il manque quelque choſe dans le texte de ce verſet. Car les *douze années* du regne d'Amri devant ſe terminer en la *trente-huitieme* d'Aſa, comme on le voit au ℣. 29. ne peuvent ſe prendre de la *trente & unieme* ici marquée: elles doivent remonter à la *vingt-ſeptieme* marquée au ℣. 15. Voyez la *Diſſertation ſur le quatrieme Age du Monde*, à la tête des deux premiers Livres.

℣. 24. Hébr. de Someron.

Ibid. c. à. d. environ dix mille livres.

Ibid. La Vulgate le nomme ici *Semer*, quoiqu'elle l'ait nommé dans ce même verſet *Somer*. Dans l'Hébreu c'eſt SMR, que les Rabbins prononcent *Semer*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 925.

25. Amri fit le mal devant le Seigneur; & les crimes qu'il commit ſurpaſſerent encore ceux de tous ſes prédeceſſeurs, *ne ſe contentant pas de porter ſon peuple à l'idolatrie par ſon exemple, mais l'y contraignant encore par ſes loix.*"

25. Fecit autem Amri malum in conſpectu Domini, & operatus eſt nequiter ſuper omnes qui fuerunt ante eum.

26. Il marcha dans toute la voie de Jéroboam fils de Nabat, & dans les péchés par leſquels il avoit fait pécher Iſraël, pour irriter le Seigneur le Dieu d'Iſraël par ſes vanités & ſes menſonges, *c'eſt-à-dire, par ſon idolatrie.*

26. Ambulavítque in omni via Jeroboam filii Nabat, & in peccatis ejus quibus peccare fecerat Iſrael: ut irritaret Dominum Deum Iſrael in vanitatibus ſuis.

27. Le reſte des actions d'Amri, avec les combats qu'il donna, eſt écrit au livre des annales des Rois d'Iſraël.

27. Reliqua autem ſermonum Amri, & prælia ejus, quæ geſſit, nonne hæc ſcripta ſunt in libro verborum dierum regum Iſrael?

28. Amri dormit avec ſes peres, & il fut enſéveli à Samarie: & Achab ſon fils régna en ſa place.

28. Dormivítque Amri cum patribus ſuis, & ſepultus eſt in Samaria: regnavítque Achab filius ejus pro eo.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 918.

29. La trente-huitieme année du regne d'Aſa, Roi de Juda, Achab fils d'Amri régna ſur Iſraël. Achab fils d'Amri régna donc ſur Iſraël à Samarie, & ſon regne dura vingt-deux ans.

29. Achab verò filius Amri regnavit ſuper Iſrael anno trigeſimo octavo Aſa regis Juda. Et regnavit Achab filius Amri ſuper Iſrael in Samaria viginti & duobus annis.

30. Achab fils d'Amri fit le mal devant le Seigneur, & ſurpaſſa en impiété tous ceux qui avoient été avant lui.

30. Et fecit Achab filius Amri malum in conſpectu Domini, ſuper omnes qui fuerunt ante eum.

℣. 25. Cette interprétation eſt fondée ſur un texte du Prophete Michée, VI. 16.

31. Nec

31. Nec ſuffecit ei ut ambularet in peccatis Jeroboam filii Nabat : inſuper duxit uxorem Jezabel filiam Ethbaal regis Sidoniorum : & abiit, & ſervivit Baal, & adoravit eum.

31. Il ne ſe contenta pas de marcher dans les péchés de Jéroboam fils de Nabat; mais il épouſa Jézabel fille d'Ethbaal Roi des Sidoniens : & il alla ſervir Baal, " & l'adora. Av. l'Ere Chr. Vulg. 918.

32. Et poſuit aram Baal in templo Baal quod ædificaverat in Samaria ;

32. Il mit l'autel de Baal dans le temple de Baal qu'il avoit bâti à Samarie ;

33. & plantavit lucum : & addidit Achab in opere ſuo, irritans Dominum Deum Iſrael, ſuper omnes reges Iſrael, qui fuerunt ante eum.

33. & il planta un bois *en l'honneur de cette idole* ; & ajoutant toujours crime ſur crime, il irrita le Seigneur le Dieu d'Iſraël plus que tous les Rois d'Iſraël qui avoient été avant lui.

34. In diebus ejus ædificavit Hiel de Bethel, Jericho : in Abiram primitivo ſuo fundavit eam, & in Segub noviſſimo ſuo poſuit portas ejus : juxta verbum Domini quod locutus fuerat in manu Joſue filii Nun.

34. Pendant ſon regne, Hiel, qui étoit de Béthel, bâtit Jéricho : il perdit Abiram ſon fils aîné, lorſqu'il en jetta les fondements, & Ségub le dernier de ſes fils, lorſqu'il en poſa les portes, ſelon que le Seigneur l'avoit prédit par Joſué fils de Nun. *Joſ.* VI. 26.

✝. 31. Voyez la *Diſſertation ſur les Divinités Phéniciennes*, à la tête du Livre des Juges.

CHAPITRE XVII.

Elie déclare à Achab qu'il ne pleuvra point juſqu'à ce que Dieu l'ordonne par ſa bouche. Ce Prophete eſt nourri par les corbeaux. Il va à Sarepta chez une veuve dont il multiplie l'huile & la farine. Le fils de cette femme meurt. Elie le reſſuſcite.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 912.

1. EN ce temps-là, Elie de Thesbé, qui étoit un des habitants de Galaad, " dit à Achab, *qu'il avoit repris pluſieurs fois inutilement de ſes impiétés*: Vive le Seigneur le Dieu d'Iſraël devant lequel je ſuis *préſentement, comme ſon miniſtre & ſon Prophete, pour punir l'orgueil avec lequel vous lui réſiſtez*, il ne tombera pendant ces années, ni roſée, ni pluie, que ſelon la parole qui ſortira de ma bouche.

Eccli. XLVIII. 1.

Jac. V. 17.

2. Le Seigneur s'adreſſa enſuite à Elie, & lui dit:

3. Retirez-vous d'ici; allez vers l'orient, & cachez-vous ſur le bord du torrent de Carith, qui eſt vis-à-vis le Jourdain. "

4. Vous boirez là de l'eau du torrent: & j'ai commandé aux corbeaux de vous nourrir en ce même lieu.

5. Elie partit donc, ſelon l'ordre du Seigneur, & alla demeurer ſur le bord du torrent de Carith, qui eſt vis-à-vis le Jourdain.

6. Les corbeaux lui apportoient le

1. ET dixit Elias Theſbites de habitatoribus Galaad ad Achab: Vivit Dominus Deus Iſrael, in cujus conſpectu ſto, ſi erit annis his ros & pluvia, niſi juxta oris mei verba.

2. Et factum eſt verbum Domini ad eum, dicens:

3. Recede hinc, & vade contra orientem, & abſcondere in torrente Carith, qui eſt contra Jordanem,

4. & ibi de torrente bibes: corvíſque præcepi ut paſcant te ibi.

5. Abiit ergo, & fecit juxta verbum Domíni: cúmque abiiſſet, ſedit in torrente Carith qui eſt contra Jordanem.

6. Corvi quoque defe-

℣. 1. Hébr. autr. Elie le Theſbite de Teſbé en Galaad. Les Septante l'ont pris en ce ſens. Le nom de *Teſbé* ſignifie habitants, ou plutôt ſéjournants, c'eſt-à-dire, étrangers qui ſéjournent dans un lieu: *inquilini*.

℣. 3. au couchant du Jourdain & à l'orient de Samarie.

rebant ei panem & carnes manè, ſimiliter panem & carnes veſperi, & bibebat de torrente.

matin du pain & de la chair, & le ſoir encore du pain & de la chair; & il buvoit de l'eau du torrent.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 918.

7. Poſt dies autem ſiccatus eſt torrens: non enim pluerat ſuper terram.

7. Quelque temps après, le torrent ſe ſécha; car il n'avoit point plu ſur la terre.

8. Factus eſt ergo ſermo Domini ad eum, dicens:

8. Et alors le Seigneur lui parla en ces termes:

9. Surge, & vade in Sarephtha Sidoniorum, & manebis ibi: præcepi enim ibi mulieri viduæ ut paſcat te.

9. Allez à Sarepta, "*qui eſt une ville* des Sidoniens, & demeurez-y; car j'ai commandé à une femme veuve de vous y nourrir, *en la diſpoſant intérieurement à vous faire part de tout ce qu'elle aura.*

10. Surrexit, & abiit in Sarephtha. Cúmque veniſſet ad portam civitatis, apparuit ei mulier vidua colligens ligna, & vocavit eam, dixítque ei: Da mihi paululum aquæ in vaſe, ut bibam.

10. Elie auſſi-tôt s'en alla à Sarepta. Lorſqu'il fut venu à la porte de la ville, il apperçut une femme veuve qui ramaſſoit du bois: il l'appella, & lui dit: Donnez-moi un peu d'eau dans un vaſe, afin que je boive. *Luc.* IV. 26.

11. Cúmque illa pergeret ut afferret, clamavit poſt tergum ejus, dicens: Affer mihi, obſecro, & buccellam panis in manu tua.

11. Lorſqu'elle s'en alloit lui en querir, il lui cria derriere elle: Apportez-moi auſſi, je vous prie, en votre main, une bouchée de pain.

12. Quæ reſpondit: Vivit Dominus Deus tuus, quia non habeo panem, niſi quantum pugillus capere poteſt farinæ in hydria, & paululum olei in le-

12. Elle lui répondit: Vive le Seigneur votre Dieu, je n'ai point de pain: " j'ai ſeulement dans un pot autant de farine qu'il en peut tenir dans le creux de la main, & un peu d'huile dans un petit vaſe. Je viens ramaſſer ici deux morceaux de bois pour aller apprêter

℣. 9. On lit dans les Septante & dans S. Luc, IV. 26. *Sarepta*. La Vulgate met ici *Sarephta* ou *Sarephtha*; & cette derniere lecture eſt plus conforme à l'Hébreu.

℣. 12 On lit dans l'Hébreu. MAUG; *ſubcinericium panem*. Les Interpretes Chaldéen & Syrien liſoient MAUMH, *quidquam*: Je n'ai rien qu'une poignée de farine.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 912.

à manger à moi & à mon fils, afin que nous mangions *ce petit reſte*, & que nous mourions *enſuite*, *n'ayant plus rien pour vivre*.

cytho: en colligo duo ligna, ut ingrediar & faciam illum mihi & filio meo, ut comedamus, & moriamur.

13. Elie lui dit : Ne craignez point. Faites comme vous avez dit ; mais faites pour moi auparavant, de ce petit reſte de farine, un petit pain cuit ſous la cendre, & apportez-le-moi ; & vous en ferez après cela pour vous & pour votre fils.

13. Ad quam Elias ait: Noli timere; ſed vade, & fac ſicut dixiſti: verumtamen mihi primùm fac de ipsâ farinulâ ſubcinericium panem parvulum, & affer ad me; tibi autem & filio tuo facies poſteà.

14. Car voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſraël : La farine qui eſt dans ce pot ne manquera point, & l'huile qui eſt dans ce petit vaſe ne diminuera point, juſqu'au jour auquel le Seigneur doit faire tomber la pluie ſur la terre.

14. Hæc autem dicit Dominus Deus Iſrael: Hydria farinæ non deficiet, nec lecythus olei minuetur, uſque ad diem in qua Dominus daturus eſt pluviam ſuper faciem terræ.

15. Cette femme s'en alla donc ; & *animée de la foi dont Dieu la remplit dans le moment*, *elle* fit ce qu'Elie lui avoit dit. Elie mangea, & elle auſſi avec toute ſa maiſon. Et depuis ce jour-là, "

15. Quæ abiit, & fecit juxta verbum Eliæ: & comedit ipſe, & illa, & domus ejus: & ex illa die,

16. la farine du pot ne manqua point, & l'huile du petit vaſe ne diminua point, ſelon que le Seigneur l'avoit prédit par Elie.

16. hydria farinæ non defecit, & lecythus olei non eſt imminutus, juxta verbum Domini quod locutus fuerat in manu Eliæ.

17. Il arriva enſuite que le fils de cette femme mere de famille devint malade d'une maladie ſi violente, qu'il ne lui reſtoit plus aucun ſouffle.

17. Factum eſt autem poſt hæc ægrotavit filius mulieris matris familias, & erat languor fortiſſimus, ita ut non remaneret in eo halitus.

¶. 15. Hébr. litt. pendant des jours, c'eſt-à-dire, pendant long-temps.

18. Dixit ergo ad Eliam: Quid mihi & tibi, vir Dei? ingreſſus es ad me, ut rememorarentur iniquitates meæ, & interficeres filium meum?

18. Cette femme dit donc à Elie : Qu'y a-t-il entre vous & moi, homme de Dieu ? êtes-vous venu chez moi pour renouveller la mémoire de mes péchés, & pour *m'en* faire *porter la peine, en faiſant* mourir mon fils ?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 912.

19. Et ait ad eam Elias: Da mihi filium tuum. Tulítque eum de ſinu ejus, & portavit in cœnaculum ubi ipſe manebat, & poſuit ſuper lectulum ſuum.

19. Elie lui dit : Donnez-moi votre fils. Et l'ayant pris d'entre ſes bras, il le porta dans la chambre où il demeuroit, & il le mit ſur ſon lit.

20. Et clamavit ad Dominum, & dixit : Domine Deus meus, etiamne viduam apud quam ego utcumque ſuſtentor, afflixiſti ut interficeres filium ejus ?

20. Il cria enſuite au Seigneur, & lui dit : Seigneur mon Dieu, avez-vous auſſi affligé cette bonne veuve qui a ſoin de me nourrir comme elle peut, juſqu'à faire mourir ſon fils ?

21. Et expandit ſe, atque menſus eſt ſuper puerum tribus vicibus, & clamavit ad Dominum, & ait: Domine Deus meus, revertatur, obſecro, anima pueri hujus in viſcera ejus.

21. Après cela, il ſe mit ſur l'enfant par trois fois, en ſe meſurant *à ſon petit corps*, & il cria au Seigneur, & lui dit : Seigneur mon Dieu, faites, je vous prie, que l'ame de cet enfant rentre dans ſon corps.

22. Et exaudivit Dominus vocem Eliæ : & reverſa eſt anima pueri intra eum, & revixit.

22. Et le Seigneur exauça la voix d'Elie : l'ame de l'enfant rentra en lui, & il recouvra la vie.

23. Tulítque Elias puerum, & depoſuit eum de cœnaculo in inferiorem domum, & tradidit matri ſuæ, & ait illi : En vivit filius tuus.

23. Elie ayant pris l'enfant, deſcendit de ſa chambre au bas de la maiſon, le mit entre les mains de ſa mere, & lui dit : Voilà votre fils en vie.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 912.

24. La femme répondit à Elie : Je reconnois maintenant après cette action, que vous êtes un homme de Dieu, & que la parole du Seigneur eſt véritable dans votre bouche.

24. Dixítque mulier ad Eliam : Nunc in iſto cognovi, quoniam vir Dei es tu, & verbum Domini in ore tuo verum eſt.

CHAPITRE XVIII.

Le Seigneur envoie Elie ſe préſenter devant Achab. Elie perſuade à Abdias d'aller annoncer ſa venue à Achab. Entrevue d'Achab & d'Elie. Elie fait deſcendre le feu ſur ſon ſacrifice, & met à mort les faux Prophetes de Baal. Il promet de la pluie, & elle tombe.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 908.

1. LOng-temps après, le Seigneur adreſſa ſa parole à Elie *qui ſe tenoit toujours caché. C'étoit* la troiſieme année *depuis qu'il avoit quitté la terre de Carith, où il avoit demeuré ſix mois,* & il lui dit : Allez ; préſentez-vous devant Achab ; *& faites devant lui les merveilles que je vous dirai,* afin *qu'il reconnoiſſe ma puiſſance,* & que je faſſe tomber la pluie ſur la terre, *d'une maniere qui l'aſſure que c'eſt moi qui la donne & qui la retient quand il me plaît.*

1. POſt dies multos factum eſt verbum Domini ad Eliam, in anno tertio dicens : Vade, & oſtende te Achab, ut dem pluviam ſuper faciem terræ.

2. Elie s'en alla donc pour ſe préſenter devant Achab : cependant la famine étoit extrême dans Samarie.

2. Ivit ergo Elias, ut oſtenderet ſe Achab : erat autem fames vehemens in Samaria.

3. Et Achab fit venir Abdias intendant de ſa maiſon : c'étoit un homme qui craignoit fort le Seigneur.

3. Vocavítque Achab Abdiam diſpenſatorem domûs ſuæ : Abdias autem timebat Dominum valdè.

4. Car lorſque Jézabel tuoit les prophetes du Seigneur, il en prit cent qu'il

4. Nam cùm interficeret Jezabel Prophetas Do-

℣. 1. S. Luc & S. Jacques remarquent que cette ſéchereſſe dura trois ans & demi *Luc.* IV. 25. *Jac.* V. 17.

mini, tulit ille centum Prophetas, & abſcondit eos quinquagenos & quinquagenos in ſpeluncis, & pavit eos pane & aquâ.

cacha dans des cavernes, cinquante en l'une & cinquante en l'autre, " & il les nourrit de pain & d'eau.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 908.

5. Dixit ergo Achab ad Abdiam: Vade in terram ad univerſos fontes aquarum, & in cunctas valles, ſi fortè poſſimus invenire herbam, & ſalvare equos & mulos, & non penitùs jumenta intereant.

5. Achab dit donc à Abdias: Allez par *tout* le pays à toutes les fontaines & à toutes les vallées, pour voir ſi nous pourrons trouver de l'herbe, afin de ſauver les chevaux & les mulets, & que toutes les bêtes ne meurent pas.

6. Diviſerúntque ſibi regiones, ut circuirent eas: Achab ibat per viam unam, & Abdias per viam alteram ſeorsùm.

6. Ils partagerent donc le pays entr'eux, pour aller chercher de tous côtés. Achab alloit par un chemin, & Abdias ſéparément alloit par un autre.

7. Cúmque eſſet Abdias in via, Elias occurrit ei: qui cùm cognoviſſet eum, cecidit ſuper faciem ſuam, & ait: Num tu es, domine mi, Elias?

7. Et lorſqu'Abdias étoit en chemin, Elie vint au devant de lui. Abdias l'ayant reconnu ſe proſterna le viſage contre terre, & lui dit: Eſt-ce vous, Elie mon ſeigneur?

8. Cui ille reſpondit: Ego. Vade, & dic domino tuo: Adeſt Elias.

8. Il lui répondit: C'eſt moi. Allez, & dites à votre maître: Voici Elie.

9. Et ille: Quid peccavi, inquit: quoniam tradis me ſervum tuum in manu Achab, ut interficiat me?

9. Quel péché ai-je commis, dit Abdias, pour que vous me livriez entre les mains d'Achab, moi qui ſuis votre ſerviteur, afin qu'il me faſſe mourir?

10. Vivit Dominus Deus tuus, quia non eſt gens, aut regnum, quò non miſerit dominus meus te requirens: & reſpondentibus cunctis: Non eſt hìc:

10. Vive le Seigneur votre Dieu, il n'y a point de nation ni de royaume où mon ſeigneur n'ait envoyé vous chercher; & tous lui diſant que vous n'y étiez pas, & voyant qu'on ne vous trouvoit point, il a conjuré les Rois &

℣. 4. La répétition du mot *quinquagenos* manque dans l'Hébreu; on la trouve au ℣. 13.

les peuples *de lui découvrir où vous étiez*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 908.

11. Et maintenant vous me dites : Allez, & dites à votre maître : Voici Elie.

12. Et après que je vous aurai quitté, l'Eſprit du Seigneur vous tranſportera en quelque lieu qui me ſera inconnu, & quand j'aurai averti Achab *de votre venue*, ſi *après cela* il ne vous trouve point, il me fera mourir, *comme un impoſteur qui aura voulu ſe moquer de lui.* Cependant votre ſerviteur *ne mérite pas que vous le livriez ainſi à la fureur d'Achab, puiſqu'il* craint le Seigneur depuis ſon enfance, *comme vous pouvez le ſavoir.*

13. Ne vous a-t-on pas dit à vous, mon ſeigneur, ce que je fis, lorſque Jézabel tuoit les prophetes du Seigneur ? & que je cachai cent de ces prophetes dans des cavernes, en ayant mis cinquante d'un côté & cinquante d'un autre, & que je les nourris de pain & d'eau ?

14. Et après cela, vous me dites : Allez, & dites à votre maître : Voici Elie ; afin qu'il me tue.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 890.

15. Elie lui dit : Vive le Seigneur des armées, en la préſence duquel je ſuis : *Je ne vous tromperai point* ; *car* je me préſenterai aujourd'hui devant Achab.

16. Abdias alla donc trouver Achab, & lui rapporta *ce qu'il avoit vu.* Et Achab vint auſſi-tôt au devant d'Elie.

adjuravit regna ſingula & gentes, eo quòd minimè reperireris.

11. Et nunc tu dicis mihi : Vade, & dic domino tuo : Adeſt Elias.

12. Cúmque receſſero à te, Spiritus Domini aſportabit te, in locum quem ego ignoro : & ingreſſus nuntiabo Achab, & non inveniens te, interficiet me : ſervus autem tuus timet Dominum ab infantia ſua.

13. Numquid non indicatum eſt tibi domino meo, quid fecerim cùm interficeret Jezabel Prophetas Domini, quòd abſconderim de Prophetis Domini centum viros, quinquagenos & quinquagenos in ſpeluncis, & paverim eos pane & aquá ?

14. Et nunc tu dicis : Vade, & dic domino tuo : Adeſt Elias ; ut interficiat me ?

15. Et dixit Elias : Vivit Dominus exercituum, ante cujus vultum ſto, quia hodiè apparebo ei.

16. Abiit ergo Abdias in occurſum Achab, & indicavit ei : venítque Achab in occurſum Eliæ.

17. Et

17. Et cùm vidiſſet eum, ait: Tune es ille qui conturbas Iſrael?

18. Et ille ait: Non ego turbavi Iſrael, ſed tu, & domus patris tui, qui dereliquiſtis mandata Domini, & ſecuti eſtis Baalim.

19. Verumtamen nunc mitte, & congrega ad me univerſum Iſrael in monte Carmeli, & Prophetas Baal quadringentos quinquaginta, Prophetáſque lucorum quadringentos, qui comedunt de menſa Jezabel.

20. Miſit Achab ad omnes filios Iſrael, & congregavit Prophetas in monte Carmeli.

21. Accedens autem Elias ad omnem populum, ait: Uſquequò claudicatis in duas partes? ſi Dominus eſt Deus, ſequimini eum: ſi autem Baal, ſequimini illum. Et non reſpondit ei populus verbum.

22. Et ait rurſùs Elias ad populum: Ego reman-

17. Et le voyant, il lui dit: N'êtes-vous pas celui qui trouble *tout* Iſraël? AV. L'ERE CHR. VULG. 908.

18. Elie lui répondit: Ce n'eſt pas moi qui ai troublé Iſraël, mais c'eſt vous-même & la maiſon de votre pere, lorſque vous avez abandonné les commandements du Seigneur, & que vous avez ſuivi " Baal.

19. Néanmoins *le Seigneur touché de compaſſion de vos maux, veut bien les faire ceſſer.* Envoyez *donc* maintenant vers Iſraël; & faites aſſembler tout le peuples ſur le mont Carmel, & les quatre cents cinquante prophetes de Baal, avec les quatre cents prophetes des grands bois," que Jézabel nourrit de ſa table.

20. Achab envoya donc querir tous les enfants d'Iſraël, & il aſſembla les prophetes *de Baal*, ſur la montagne de Carmel. *Ceux des grands bois retenus par Jézabel ne s'y trouverent pas.*

21. Elie s'approchant de tout le peuple, lui dit: Juſqu'à quand ſerez-vous comme un homme qui boite des deux côtés," *adorant tantôt le Seigneur, & tantôt les idoles*? ſi le Seigneur eſt Dieu, ſuivez-le *conſtamment*: & ſi Baal eſt Dieu, ſuivez-le auſſi *de même*: & *ne changez pas de Dieu comme vous faites, ſelon le caprice de ceux qui vous gouvernent.* Le peuple ne lui répondit pas un ſeul mot, *ſentant la vérité & la juſtice de cette parole.*

22. Elie dit encore au peuple: Je ſuis demeuré tout ſeul d'entre les pro-

℣. 18. On lit dans l'Hébreu: *& iviſti* (pour *iviſtis*) *poſt Baalim.*

℣. 19. Hébr. autr. les quatre cents Prophetes d'Aſtarte. ♱ Voyez la *Diſſertation ſur les Divinités Phéniciennes*, à la tête du Livre des Juges.

℣. 21. Au lieu de *partes*, on lit dans l'Hébreu HSAFIM, que l'on ſuppoſe ſignifier *cogitationes*, peut-être pour HFSKIM; *claudicationes*, bien rendu par le mot *partes*.

phetes du Seigneur, *les autres ayant été tués, ou ayant pris la fuite*, au lieu que les prophetes de Baal ſont au nombre de quatre cents cinquante.

(Av. l'Ere Chr. Vulg. 908.

ſi Propheta Domini ſolus: Prophetæ autem Baal quadringenti & quinquaginta viri ſunt.

23. *Cependant* qu'on nous donne deux bœufs, qu'ils en choiſiſſent un pour eux, & que l'ayant coupé par morceaux, ils le mettent ſur du bois ſans mettre de feu par deſſous: & moi, je prendrai l'autre bœuf, & le mettant auſſi ſur du bois, je ne mettrai point non plus de feu au deſſous.

23. Dentur nobis duo boves, & illi eligant ſibi bovem unum, & in fruſta cædentes ponant ſuper ligna, ignem autem non ſupponant: & ego faciam bovem alterum, & imponam ſuper ligna, ignem autem non ſupponam.

24. Invoquez le nom de vos dieux; & moi, j'invoquerai le nom de mon Seigneur: & que le Dieu qui *déclarera* par le feu, *qu'il* aura exaucé *les vœux qu'on lui a faits*, ſoit reconnu pour Dieu. Tout le peuple répondit: La propoſition eſt très-juſte.

24. Invocate nomina deorum veſtrorum, & ego invocabo nomen Domini mei: & Deus qui exaudierit per ignem, ipſe ſit Deus. Reſpondens omnis populus ait: Optima propoſitio.

25. Elie dit donc aux prophetes de Baal: Choiſiſſez un bœuf pour vous; & commencez les premiers, parce que vous êtes en plus grand nombre; & invoquez le nom de vos dieux, ſans mettre le feu au bois.

25. Dixit ergo Elias Prophetis Baal: Eligite vobis bovem unum, & facite primi, quia vos plures eſtis: & invocate nomina deorum veſtrorum, ignemque non ſupponatis.

26. Ayant donc pris le bœuf qui leur fut donné, ils préparerent *leur ſacrifice*, & ils invoquoient le nom de Baal depuis le matin juſqu'à midi, en diſant: Baal, exaucez-nous. Mais Baal ne diſoit mot; & il n'y avoit perſonne pour leur répondre, pendant qu'ils paſſoient d'un

26. Qui cùm tuliſſent bovem quem dederat eis, fecerunt: & invocabant nomen Baal de manè uſque ad meridiem, dicentes: Baal, exaudi nos. Et

non erat vox, nec qui reſponderet : tranſiliebántque altare quod fecerant.

27. Cúmque eſſet jam meridies, illudebat illis Elias, dicens : Clamate voce majore ; Deus enim eſt, & forſitan loquitur, aut in diverſorio eſt, aut in itinere, aut certè dormit ; ut excitetur.

28. Clamabant ergo voce magnâ, & incidebant ſe juxta ritum ſuum cultris & lanceolis, donec perfunderentur ſanguine.

29. Poſtquam autem tranſiit meridies, & illis prophetantibus venerat tempus quo ſacrificium offerri ſolet, nec audiebatur vox, nec aliquis reſpondebat, nec attendebat orantes :

30. dixit Elias omni populo : Venite ad me. Et accedente ad ſe populo, curavit altare Domini quod deſtructum fuerat.

31. Et tulit duodecim lapides juxta numerum tribuum filiorum Jacob, ad quem factus eſt ſermo Domini, dicens : Iſrael erit nomen tuum.

côté à l'autre " de l'autel qu'ils avoient fait.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 908.

27. Il étoit déjà midi, & Elie commença de leur inſulter, en leur diſant : Criez plus haut ; car votre dieu Baal parle peut-être à quelqu'un, ou il eſt en chemin, ou dans une hôtellerie : " il dort peut-être, & il a beſoin qu'on le réveille.

28. Ils ſe mirent donc à crier encore plus haut : & ils ſe faiſoient des inciſions, ſelon leur coutume, avec des couteaux & des lancettes, juſqu'à ce qu'ils fuſſent couverts de leur ſang.

29. Midi étant paſſé, & le temps étant venu auquel on avoit accoutumé d'offrir le ſacrifice, les prophetes crioient & invoquoient *en vain*, leur dieu Baal étoit ſourd, & il n'y avoit perſonne qui répondît, ni qui parût entendre ceux qui prioient.

30. Alors Elie dit à tout le peuple : Venez avec moi. Et le peuple s'étant approché de lui, il rétablit l'autel du Seigneur *qui avoit été autrefois érigé en cet endroit*, & qui avoit été détruit *par la longueur du temps*.

31. Il prit douze pierres, ſelon le nombre des tribus des enfants de Jacob, auquel le Seigneur avoit adreſſé ſa parole, en lui diſant : Iſraël ſera votre nom.

Gen. XXXII. 28.

℣. 26. C'eſt le ſens de l'Hébreu : *tranſiliebant juxta altare quod fecerant.* On y lit *fecerat* pour *fecerant*.

℣. 27. Hébr. autr. il eſt peut-être diſtrait *par quelque autre objet* ; il eſt peut-être en chemin.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 908.

32. Et il bâtit de ces pierres un autel au nom du Seigneur : il fit une rigole, & comme deux petits ſillons autour de l'autel : "

32. Et ædificavit de lapidibus altare in nomine Domini : fecítque aquæductum, quaſi per duas aratiunculas in circuitu altaris,

33. il prépara le bois, coupa le bœuf par morceaux, & le mit deſſus le bois,

33. & compoſuit ligna : diviſítque per membra bovem, & poſuit ſuper ligna,

34. & dit : Empliſſez d'eau quatre cruches, & répandez-les ſur l'holocauſte & ſur le bois. Il ajouta : Faites encore la même choſe une ſeconde fois. Et l'ayant fait une ſeconde fois, il leur dit : Faites encore la même choſe pour la troiſieme fois. Et ils le firent pour la troiſieme fois,

34. & ait : Implete quatuor hydrias aquâ, & fundite ſuper holocauſtum & ſuper ligna : rurſúmque dixit : Etiam ſecundò hoc facite. Qui cùm feciſſent ſecundò, ait : Etiam tertiò idipſum facite. Feceruntque tertiò,

35. en ſorte que les eaux couroient autour de l'autel, & que la rigole en étoit toute pleine, *montrant ainſi clairement qu'il n'y avoit point de feu caché ſous l'autel.*

35. & currebant aquæ circum altare, & foſſa aquæductûs repleta eſt.

36. Le temps étant venu d'offrir l'holocauſte, le prophete Elie s'approcha, & dit : Seigneur, Dieu d'Abraham, d'Iſaac & d'Iſraël, faites voir aujourd'hui que vous êtes le Dieu d'Iſraël, & que je ſuis votre ſerviteur, & que c'eſt par votre ordre que j'ai fait toutes ces choſes.

36. Cúmque jam tempus eſſet ut offerretur holocauſtum, accedens Elias Propheta, ait : Domine Deus Abraham, & Iſaac, & Iſrael, oſtende hobiè quia tu es Deus Iſraël, & ego ſervus tuus, & juxta præceptum tuum feci omnia verbà hæc.

37. Exaucez-moi, Seigneur, exaucez-moi, afin que ce peuple apprenne

37. Exaudi me, Domine, exaudi me : ut diſcat

℣. 32. Hébr. litt. il fit un ſillon environ de la capacité de deux ſeah *de graines* ; c. à. d. capable de contenir environ vingt pintes.

populus iſte, quia tu es Dominus Deus, & tu convertiſti cor eorum iterùm.

que vous êtes le Seigneur Dieu; & que vous avez de nouveau converti leur cœur." Av. l'Ere Chr. Vulg. 908.

38. Cecidit autem ignis Domini, & voravit holocauſtum, & ligna, & lapides, pulverem quoque, & aquam quæ erat in aquæductu lambens.

38. En même-temps, le feu du Seigneur tomba *du ciel*, & dévora l'holocauſte, le bois & les pierres, la pouſſiere même & l'eau qui étoit dans la rigole *autour de l'autel.*

39. Quod cùm vidiſſet omnis populus, cecidit in faciem ſuam; & ait: Dominus ipſe eſt Deus, Dominus ipſe eſt Deus.

39. Ce que tout le peuple ayant vu, il ſe proſterna le viſage contre terre, & il dit: C'eſt le Seigneur qui eſt *le vrai* Dieu; c'eſt le Seigneur qui eſt *le vrai* Dieu, *& il n'y en a point d'autre.*

40. Dixítque Elias ad eos: Apprehendite Prophetas Baal, & ne unus quidem effugiat ex eis. Quos cùm apprehendiſſent, duxit eos Elias ad torrentem Ciſon, & interfecit eos ibi.

40. Alors Elie leur dit: Prenez les prophetes de Baal, & qu'il n'en échappe pas un ſeul. Et le peuple s'étant ſaiſi d'eux, Elie les mena au torrent de Ciſon *qui coule au pied du mont Carmel*, où il les fit mourir.

41. Et ait Elias ad Achab: Aſcende, comede, & bibe: quia ſonus multæ pluviæ eſt.

41. Elie dit enſuite à Achab: Allez, mangez, & buvez *ce que vous avez en réſerve*; car j'entends le bruit d'une grande pluie *qui va vous donner des vivres en abondance.*

42. Aſcendit Achab ut comederet & biberet; Elias autem aſcendit in verticem Carmeli, & pronus in terram poſuit faciem ſuam inter genua ſua.

42. Achab s'en alla pour manger & pour boire: & Elie monta ſur le haut du Carmel, où ſe penchant en terre, il mit ſon viſage entre ſes genoux, *implorant avec ardeur le ſecours du Seigneur.*

43. Et dixit ad puerum

43. Et, *plein de confiance en ſa divine*

℣. 37. Hébr. autr. Faites que ce peuple ſache que vous êtes le Seigneur Dieu, & convertiſſez enfin leur cœur.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 908.

bonté, il dit à ſon ſerviteur : Allez, & regardez du côté de la mer. Ce ſerviteur étant allé regarder, vint lui dire : Il n'y a rien. Elie lui dit encore : Retournez-y ; *& il le lui répeta* ſept fois.

ſuum : Aſcende, & proſpice contra mare. Qui cùm aſcendiſſet, & contemplatus eſſet, ait : Non eſt quidquam. Et rursùm ait illi : Revertere ; ſeptem vicibus.

44. Et la ſeptieme fois, il parut un petit nuage qui s'élevoit de la mer, *grand* comme le pied d'un homme. Elie dit à ſon ſerviteur : Allez dire à Achab : Faites mettre les chevaux à votre char ; & allez vîte, de peur que la pluie ne vous ſurprenne.

44. In ſeptimâ autem vice, ecce nubecula parva quaſi veſtigium hominis aſcendebat de mari. Qui ait, Aſcende, & dic Achab : Junge currum tuum, & deſcende, ne occupet te pluvia.

45. Et lorſqu'il ſe tournoit d'un côté & d'un autre, le ciel tout d'un coup fut couvert de ténebres : *on vit paroître* des nuées ; le vent *s'éléva* ; " & il tomba une grande pluie. Achab montant donc *ſur ſon char*, s'en alla à Jezrahel *qui eſt environ à douze lieues du mont Carmel.*

45. Cúmque ſe verteret huc atque illuc, ecce cœli contenebrati ſunt, & nubes, & ventus, & facta eſt pluvia grandis. Aſcendens itaque Achab abiit in Jezrahel :

46. Et en même-temps, la main du Seigneur fut ſur Elie, & s'étant ceint les reins, il couroit devant Achab, juſqu'à ce qu'il vint à Jezrahel.

46. & manus Domini facta eſt ſuper Eliam, accinctíſque lumbis currebat ante Achab, donec veniret in Jezrael.

℣. 45. Hébr. litt. *& fuit hinc & indè, & cæli obſcurati ſunt, & nubes & ventus.* Peut-être faudroit-il lire : *Et fuit hinc & indè & nubes & ventus ; & cæli obſcurati ſunt.* Il s'éléva de côté & d'autre des nuages & du vent ; le ciel s'obſcurcit.

CHAPITRE XIX.

Jézabel veut faire mourir Elie. Le Prophete ſe retire à la montagne d'Horeb. Le Seigneur l'envoie ſacrer Hazaël roi de Syrie, & Jéhu roi d'Iſraël. Eliſée reçoit l'eſprit de Prophétie, & s'attache à Elie.

1. NUntiavit autem Achab Jezabel omnia quæ fecerat Elias, & quomodò occidiſſet univerſos Prophetas gladio.

2. Miſitque Jezabel nuntium ad Eliam, dicens: Hæc mihi faciant dii, & hæc addant, niſi hâc horâ cras poſuero animam tuam ſicut animam unius ex illis.

3. Timuit ergo Elias, & ſurgens abiit quocumque eum ferebat voluntas: venitque in Berſabee Judæ, & dimiſit ibi puerum ſuum.

4. Et perrexit in deſertum, viam unius diei. cúmque veniſſet, & ſederet ſubter unam juniperum, petivit animæ ſuæ ut moreretur, & ait: Sufficit mihi, Domine; tolle animam meam: neque enim melior ſum quam patres mei.

1. ACHab ayant rapporté à Jézabel tout ce qu'Elie avoit fait, & de qu'elle maniere" il avoit tué par l'épée tous les prophetes *de Baal*, Av. l'Ere Chr. Vulg. 909.

2. Jézabel envoya un homme à Elie pour lui dire: Que les dieux me traitent dans toute leur ſévérité, ſi, demain à la même heure, je ne vous fais perdre la vie, comme vous l'avez fait perdre à chacun de ces *prophetes*.

3. *Dieu en même-temps, abandonna* Elie *à ſa propre foibleſſe, pour le conſerver dans l'humilité. Il* eut donc peur," & s'en alla par tout où ſon deſir le portoit: & étant venu à Berſabée en Juda, il y laiſſa ſon ſerviteur.

4. Il fit dans le déſert une journée de chemin: & étant venu ſous un genievre, il s'y aſſit; & ſouhaitant la mort, *dans la douleur qu'il avoit de voir les juſtes opprimés & la vraie religion abandonnée*, il dit à Dieu: Seigneur, c'eſt aſſez *vivre pour moi*; retirez mon ame de mon corps: car je ne ſuis pas meilleur que mes peres *qui ſont morts avant moi*.

℣. 1. On lit dans l'Hébreu, *& omne quod occidiſſet*. Les Septante ne liſoient point ce mot *omne* qui eſt aſſez viſiblement une faute de Copiſte.

℣. 3. On lit dans l'Hébreu *& vidit*, VIRA, au lieu de VIIRA, *& timuit*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 908.

5. Et il ſe jetta par terre, & s'endormit à l'ombre du genievre : en même-temps un ange du Seigneur le toucha, & lui dit : Levez-vous, & mangez.

5. Projecítque ſe, & obdormivit in umbra juniperi : & ecce Angelus Domini tetigit eum, & dixit illi : Surge, & comede.

6. Elie regarda, & vit auprès de ſa tête un pain cuit ſous la cendre & un vaſe d'eau. Il mangea donc & but, & il s'endormit encore.

6. Reſpexit, & ecce ad caput ſuum ſubcinericius panis & vas aquæ : comedit ergo & bibit, & rursùm obdormivit.

7. L'ange du Seigneur revenant une ſeconde fois, le toucha *de nouveau*, & lui dit : Levez-vous, & mangez ; car il vous reſte un grand chemin à faire.

7. Reverſúſque eſt Angelus Domini ſecundò, & tetigit eum, dixítque illi : Surge, comede ; grandis enim tibi reſtat via.

8. S'étant levé, il mangea & but ; & s'étant fortifié par cette nourriture, il marcha quarante jours & quarante nuits, *s'écartant de côté & d'autre dans le déſert pour éviter ſes perſécuteurs*, juſqu'à *ce qu'il arrivât à* Horeb, *appellé auſſi* la montagne de Dieu.

8. Qui cúm ſurrexiſſet, comedit & bibit, & ambulavit in fortitudine cibi illius, quadraginta diebus & quadraginta noctibus, uſque ad montem Dei Horeb.

9. Etant arrivé, il demeura dans une caverne ; & le Seigneur lui adreſſant ſa parole, lui dit : Que faites-vous-là, Elie ? *pourquoi vous tenez-vous caché dans cette caverne ?*

9. Cúmque veniſſet illuc, manſit in ſpelunca : & ecce ſermo Domini ad eum, dixitque illi : Quid hic agis, Elia ?

10. Elie lui répondit : Je brûle de zele pour vous, Seigneur Dieu des armées, parce que les enfants d'Iſraël ont abandonné votre alliance ; qu'ils ont détruit vos autels ; qu'ils ont tué vos prophetes par l'épée ; & qu'étant demeuré ſeul *de vos adorateurs*, ils cherchent encore à m'ôter la vie.

10. At ille reſpondit : Zelo zelatus ſum pro Domino Deo exercituum, quia derelinquerunt pactum tuum filii Iſrael : altaria tua deſtruxerunt, prophetas tuos occiderunt gladio, derelictus ſum ego ſolus, & quærunt animam meam ut auferant eam.

11. Et

11. Et ait ei: Egredere, & ista in monte coram Domino: & ecce Dominus transit. Et spiritus grandis & fortis subvertens montes, & conterens petras ante Dominum: non in spiritu Dominus. Et post spiritum commotio: non in commotione Dominus.

11. Le Seigneur lui dit; Sortez, & tenez-vous sur la montagne devant le Seigneur: & voilà le Seigneur qui va passer. Il s'élevera un vent violent & impétueux, capable de renverser les montagnes & de briser les rochers; & le Seigneur ne sera point dans ce vent. Après le vent, il se fera un tremblement *de terre*; & le Seigneur ne sera point dans ce tremblement. Av. l'Ere Chr. Vulg. 908.

12. Et post commotionem ignis: non in igne Dominus. Et post ignem sibilus auræ tenuis.

12. Après le tremblement, il s'allumera un feu; & le Seigneur ne sera point dans ce feu. Après le feu, on entendra le souffle d'un petit vent *doux*: *& là sera le Seigneur.* *

13. Quod cùm audisset Elias, operuit vultum suum pallio, & egressus stetit in ostio speluncæ: & ecce vox ad eum dicens: Quid hìc agis, Elia? Et ille respondit:

13. Ce qu'Elie ayant entendu, il se couvrit le visage de son manteau, *par respect*; & étant sorti, il se tint à l'entrée de la caverne: & en même temps, une voix se fit entendre, qui lui dit: Que faites-vous-là, Elie? Il répondit:

14. Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum: quia dereliquerunt pactum tuum filii Israel: altaria tua destruxerunt, prophetas tuos occiderunt gladio, derelictus sum ego solus, & quærunt animam meam ut auferant eam.

14. Je brûle de zele pour vous, Seigneur Dieu des armées, parce que les enfants d'Israël ont abandonné votre alliance, qu'ils ont détruit vos autels, qu'ils ont tué vos prophetes par le fer, & qu'étant demeuré seul *dans vos intérêts*, ils cherchent encore à m'ôter la vie. Rom. 11. 3.

15. Et ait Dominus ad

15. Et le Seigneur lui dit: Allez; re-

* ℣. 12. Ces mots se trouvent dans le manuscrit Alexandrin de la version des Septante, & achevent de développer le sens des paroles de l'Ange. Ce seroit se méprendre, que de prendre ici dans les deux ℣ ℣. 11. & 12. au prétérit comme récit de l'Historien, ce qui est dit au sens du futur par l'Ange qui parle à Elie. L'expression: *ecce Dominus transit* est dans le style des Hébreux l'annonce de ce qui va arriver.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 908. tournez par le chemin par où vous êtes venu le long du déſert vers Damas; & lorſque vous y ſerez arrivé, vous ſacrerez *d'huile* " Hazaël pour être Roi de Syrie.

eum: Vade, & revertere in viam tuam per deſertum in Damaſcum: cúmque perveneris illuc, unges Hazael regem ſuper Syriam,

4. *Reg.* IX. 16. Vous ſacrerez auſſi Jéhu fils *de Joſaphat,*" *fils* de Namſi pour être Roi d'Iſraël; & vous ſacrerez Eliſée fils de Saphat, qui eſt d'Abelméüla, " pour être prophete en votre place.

16. & Jehu filium Namſi unges regem ſuper Iſrael: Eliſeum autem filium Saphat, qui eſt de Abel-meula, unges prophetam pro te.

17. Quiconque aura échappé à l'épée d'Hazaël, ſera tué par Jéhu: " & quiconque aura échappé à l'épée de Jéhu, ſera tué par Eliſée.

17. Et erit quicumque fugerit gladium Hazael, occîdet eum Jehu: & quicumque fugerit gladium Jehu, interficiet eum Eliſeus.

Rom. XI. 4. 18. Et *ne dites point que vous êtes le ſeul qui m'adoriez; car* je me ſuis réſervé dans Iſraël ſept " mille hommes qui n'ont point fléchi le genou devant Baal, & qui ne l'ont point adoré, en portant la main à leur bouche, pour la baiſer, *en l'honneur de cette idole.*

18. Et derelinquam mihi in Iſrael ſeptem millia virorum, quorum genua non ſunt incurvata ante Baal, & omne os quod non adoravit eum oſculans manus.

19. Elie étant donc parti de là, trouva Eliſée fils de Saphat, qui labouroit avec douze paires de bœufs, & il conduiſoit lui-même une des charrues des douze paires de bœufs. Elie s'étant approché d'Eliſée, mit ſon manteau ſur lui, *comme pour lui communiquer l'eſprit de pro-*

19. Profectus ergo indè Elias, reperit Eliſeum filium Saphat, arantem in duodecim jugis boum, & ipſe in duodecim jugis boum arantibus unus erat:

℣. 15. ou ſimplement: vous ſacrerez. » Quelques-uns prétendent que l'expreſſion de l'Hébreu ne ſuppoſe pas toujours l'onction réelle.

℣. 16. On le trouve nommé ainſi au IV. Livre des Rois, IX. 2.

Ibid. dans la tribu d'Ephraïm ou de Manaſſé au deçà du Jourdain.

℣. 17. Voyez au Livre ſuivant, Chapitres VIII. & IX.

℣. 18. Le nombre de ſept ſe met ſouvent pour un nombre indéterminé.

cúmque veniſſet Elias ad eum, miſit pallium ſuum ſuper illum.

20. Qui ſtatim relictis bobus cucurrit poſt Eliam, & ait : Oſculer, oro, patrem meum & matrem meam, & ſic ſequar te. Dixítque ei : Vade & revertere ; quod enim meum erat, feci tibi.

21. Reverſus autem ab eo, tulit par boum, & mactavit illud, & in aratro boum coxit carnes, & dedit populo, & comederunt : conſurgénſque abiit, & ſecutus eſt Eliam, & miniſtrabat ei.

phétie, en lui donnant l'habit de prophete.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 908.

20. Eliſée auſſi-tôt quitta ſes bœufs, courut après Elie, & lui dit : Permettez-moi, je vous prie, que j'aille baiſer mon pere & ma mere ; & après cela, je vous ſuivrai. Elie lui répondit : Allez, & revenez ; car j'ai fait pour vous ce qui dépendoit de moi ; " *& c'eſt à vous maintenant à répondre à la grace que vous venez de recevoir.*

21. Eliſée, après avoir quitté Elie, prit une paire de bœufs, qu'il tua. Il en fit cuire la chair avec le bois de la charrue *dont il avoit labouré*, & la donna au peuple, " qui en mangea. Il s'en alla auſſi-tôt après, & ſe mit à ſuivre Elie, & à le ſervir, *abandonnant ainſi ſa maiſon, ſes biens & ſa famille, pour s'attacher à ce prophete.*

℣. 20. Hébr. litt. *Nam quid feci tibi.* Peut-être faudroit-il lire : *Nam vidiſti quid feci tibi.* Car vous avez vu ce que je vous ai fait.

℣. 21. On lit dans l'Hébreu *coxit eos carnem, & dedit populo :* au lieu de *coxit eos, & dedit carnem populo.*

CHAPITRE XX.

Siege de Samarie par Bénadad. Défaite de ſon armée. Seconde défaite de l'armée des Syriens. Achab fait alliance avec Bénadad. Il en eſt repris par un Prophete.

1. PORrò Benadad rex Syriæ congregavit omnem exercitum ſuum, & triginta duos reges ſecum, & equos, & currus : & aſcendens pugnabat contra Samariam, & obſidebat eam.

1. OR Bénadad " Roi de Syrie ayant aſſemblé toute ſon armée, ſa cavalerie & ſes chariots, & trente-deux Rois avec lui, (*c'étoient des princes qui commandoient dans les villes qui lui étoient ſoumiſes :*) *il* marcha pour attaquer Samarie, & il l'aſſiégea.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 901.

℣. 1. fils de celui dont il eſt parlé au Chap. XV. *Infr.* ℣. 34.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 901.

2. En même temps, il envoya dans la ville des ambaſſadeurs à Achab Roi d'Iſraël,

2. Mitténſque nuntios ad Achab regem Iſrael in civitatem,

3. pour lui dire : Voici ce que dit Bénadad : Votre argent & votre or eſt à moi, vos femmes & vos enfants les mieux faits ſont à moi.

3. ait : Hæc dicit Benadad : Argentum tuum, & aurum tuum, meum eſt : & uxores tuæ, & filii tui optimi, mei ſunt.

4. Le Roi d'Iſraël lui répondit : O Roi mon ſeigneur, je ſuis à vous, comme vous le dites, & tout ce que j'ai eſt à vous.

4. Reſpondítque rex Iſrael : Juxta verbum tuum, domine mi rex, tuus ſum ego, & omnia mea.

5. Les ambaſſadeurs revenant encore *vers Achab*, lui dirent : Voici ce que dit Bénadad qui nous avoit envoyés vers vous : Vous me donnerez votre argent, votre or, vos femmes & vos fils.

5. Revertentéſque nuntii, dixerunt : Hæc dicit Benadad, qui miſit nos ad te : Argentum tuum, & aurum tuum, & uxores tuas, & filios tuos, dabis mihi.

6. Demain donc à la même heure, j'enverrai mes ſerviteurs vers vous : ils viſiteront votre maiſon & la maiſon de vos ſerviteurs ; & ils prendront tout ce qui leur plaira, & l'emporteront.

6. Cras igitur hac eâdem horâ mittam ſervos meos ad te, & ſcrutabuntur domum tuam, & domum ſervorum tuorum : & omne quod eis placuerit, ponent in manibus ſuis, & auferent.

7. Alors le Roi d'Iſraël fit venir tous les anciens de ſon peuple, & leur dit : Conſidérez, & voyez qu'il nous tend un piege : car il m'a *déjà* envoyé pour mes femmes, pour mes fils, pour mon argent & mon or ; & je ne lui ai rien refuſé *de ce qui eſt à moi. Mais maintenant il demande ce qui eſt à vous.*

7. Vocavit autem rex Iſrael omnes ſeniores terræ, & ait : Animadvertite, & videte, quoniam inſidietur nobis : miſit enim ad me pro uxoribus meis, & filiis, & pro argento & auro : & non abnui.

8. Tous les anciens & tout le peuple

8. Dixeruntque omnes

majores natu, & univerſus populus ad eum: Non audias, neque acquieſcas illi.

lui répondirent: Ne l'écoutez point, & ne vous rendez point à ce qu'il deſire. Av. l'Ere Chr. Vulg. 901.

9. Reſpondit itaque nuntiis Benadad: Dicite domino meo regi: Omnia propter quæ miſiſti ad me ſervum tuum in initio, faciam: hanc autem rem facere non poſſum.

9. Achab répondit donc aux ambaſſadeurs de Bénadad: Dites au Roi mon ſeigneur: Je ferai toutes les choſes que vous m'avez fait demander, comme étant votre ſerviteur; mais pour cette *derniere* choſe, je ne la puis faire, *ne pouvant donner ce qui n'eſt pas à moi.*

10. Reverſique nuntii retulerunt ei. Qui remiſit, & ait: Hæc faciant mihi dii, & hæc addant, ſi ſuffecerit pulvis Samariæ pugillis omnis populi qui ſequitur me.

10. Les ambaſſadeurs étant revenus, firent leur rapport à Bénadad, qui les renvoya encore, & fit dire *à Achab*: Que les dieux me traitent dans toute leur ſévérité, ſi *je laiſſe à Samarie pierre ſur pierre, & ſi* toute la pouſſiere de Samarie, *quand je l'aurai détruite*, ſuffit pour remplir ſeulement le creux de la main de tous les gens qui me ſuivent.

11. Et reſpondens rex Iſrael, ait: Dicite ei: Ne glorietur accinctus æquè ut diſcinctus.

11. Le Roi d'Iſraël leur répondit: Dites à votre maître: Ce n'eſt pas lorſqu'on prend les armes *pour combattre*, qu'on doit ſe vanter; c'eſt quand on les quitte, *après avoir remporté la victoire.*

12. Factum eſt autem, cùm audiſſet Benadad verbum iſtud, bibebat ipſe & reges in umbraculis, & ait ſervis ſuis: Circumdate civitatem. Et circumdederunt eam.

12. Bénadad reçut cette réponſe lorſqu'il buvoit dans ſa tente avec les *autres* Rois; & il dit *auſſi-tôt* à ſes gens: Qu'on aille inveſtir la ville. Et ils l'inveſtirent. "

13. Et ecce propheta unus accedens ad Achab regem Iſrael, ait ei: Hæc

13. En même temps un Prophete vint trouver Achab Roi d'Iſraël, & lui dit: Voici ce que dit le Seigneur: Vous avez

℣. 11. Hébr. litt. *Ponite*; *& poſuerunt adversùs civitates.* Les Septante ont lu: *Ponite vallum, & poſuerunt vallum.* Faites le foſſé. Ou plutôt, Mettez les machines *pour battre la ville.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 901.

vu toute cette multitude innombrable : je vous déclare que je vous la livrerai aujourd'hui entre les mains, afin que vous ſachiez que c'eſt moi qui ſuis le Seigneur.

dicit Dominus : Certè vidiſti omnem multitudinem hanc nimiam ? ecce, ego tradam eam in manu tua hodiè : ut ſcias, quia ego ſum Dominus.

14. Achab lui demanda : Par qui ? Il lui répondit : Voici ce que dit le Seigneur : Ce ſera par les valets-de-pied des Princes des provinces. Achab ajouta : Qui commencera " le combat ? Ce ſera vous, dit le Prophete.

14. Et ait Achab : Per quem ? Dixítque ei : Hæc dicit Dominus : per pediſſequos principum provinciarum. Et ait : Quis incipiet prælìari ? Et ille dixit : Tu.

15. Achab fit donc la revue des valets-de-pied des Princes des provinces, & il en trouva deux cents trente-deux. Il fit enſuite la revue du peuple de tous les enfants d'Iſraël, *& il en trouva* ſept mille *en état de combattre.*

15. Recenſuit ergo pueros principum provinciarum, & reperit numerum ducentorum triginta duorum : & recenſuit poſt eos populum, omnes filios Iſrael, ſeptem millia :

16. Ils ſortirent de la ville ſur le midi. Cependant Bénadad étoit dans ſa tente, qui buvoit & qui étoit ivre ; & les trente-deux Rois qui étoient venus à ſon ſecours, *buvoient auſſi* avec lui.

16. & egreſſi ſunt meridie. Benadad autem bibebat temulentus in umbraculo ſuo, & reges triginta duo cum eo, qui ad auxilium ejus venerant.

17. Les valets-de-pied des Princes des provinces marchoient à la tête de l'armée. Bénadad ayant envoyé *pour les reconnoître*, on vint lui dire : Ce ſont des gens qui ſont ſortis de Samarie.

17. Egreſſi ſunt autem pueri principum provinciarum in primâ fronte : miſit itaque Benadad. Qui nuntiaverunt ei, dicentes : Viri egreſſi ſunt de Samaria.

18. Il dit *à ceux qui lui parloient* : Soit qu'ils viennent pour traiter de la

18. Et ille ait : Sive pro pace veniunt, apprehen-

℣. 14. Hébr. autr. qui engagera le combat ? Sera-ce moi ou les Syriens ?

dite eos vivos: ſive ut prælientur, vivos eos capite.

paix, ſoit qu'ils viennent pour combattre, prenez-les tout vifs.

AV. L'ERE CHR. VULG. 901.

19. Egreſſi ſunt ergo pueri principum provinciarum, ac reliquus exercitus ſequebatur.

19. Les valets-de-pied des Princes des provinces s'avancerent donc, " & le reſte de l'armée après eux.

20. Et percuſſit unuſquiſque virum qui contra ſe veniebat: fugerúntque Syri, & perſecutus eſt eos Iſrael. Fugit quoque Benadad Rex Syriæ in equo cum equitibus ſuis.

20. Et chacun d'eux tua ceux qui ſe préſenterent devant lui: & auſſi-tôt les Syriens *prenant l'épouvante*, s'enfuirent; & l'armée d'Iſraël les pourſuivit. Bénadad Roi de Syrie s'enfuit auſſi à cheval, avec les cavaliers qui l'accompagnoient.

21. Nec non egreſſus rex Iſrael percuſſit equos & currus, & percuſſit Syriam plagâ magnâ.

21. Et le Roi d'Iſraël étant ſorti de Samarie, tua les chevaux, renverſa les chariots, & frappa la Syrie d'une grande plaie.

22. (Accedens autem propheta ad regem Iſrael, dixit ei: Vade, & confortare, & ſcito, & vide quid facias: ſequenti enim anno rex Syriæ aſcendet contra te.)

22. Alors un Prophete vint trouver le Roi d'Iſraël, & lui dit: Allez, fortifiez-vous, & conſidérez bien ce que vous avez à faire; car le Roi de Syrie viendra *encore* l'année ſuivante pour vous combattre.

23. Servi verò regis Syriæ dixerunt ei: Dii montium ſunt dii eorum, ideò ſuperaverunt nos: ſed melius eſt ut pugnemus contra eos in campeſtribus, & obtinebimus eos.

23. Alors les ſerviteurs du Roi de Syrie lui dirent: Leurs dieux ſont les dieux des montagnes, & c'eſt pour cela qu'ils nous ont vaincus: il faut que nous combattions contr'eux en pleine campagne, & nous les vaincrons.

24. Tu ergo verbum hoc fac: Amove reges ſingulos ab exercitu tuo, & pone principes pro eis;

24. Voici donc ce que vous avez à faire: Faites retirer tous les Rois de votre armée, & mettez en leur place vos principaux officiers.

℣. 19. On lit dans l'Hébreu à la tête de ce ℣. le mot VALH, *& illi*, peut-être pour VHNH, *& ecce*.

Av. l'Erb Chr. Vulg. 901.

25. Rétabliſſez vos troupes, en y remettant autant de ſoldats qu'il en a été tué, autant de chevaux qu'il y en avoit dans votre armée, & autant de chariots que vous en avez eus auparavant, & nous combattrons contr'eux en pleine campagne; & vous verrez que nous les battrons. Il crut le conſeil qu'ils lui donnerent, & il fit ce qu'ils lui avoient dit.

25. & inſtaura numerum militum qui ceciderunt de tuis, & equos ſecundùm equos priſtinos, & currus ſecundùm currus quos antè habuiſti: & pugnabimus contra eos in campeſtribus, & videbis quòd obtinebimus eos. Credidit conſilio eorum, & fecit ita.

Av. l'Erb Chr. Vulg. 900.

26. Un an après, Benadad fit la revue des Syriens, & il vint à Aphec *vers le mont Liban*, pour combattre contre Iſraël.

26. Igitur poſtquàm annus tranſierat, recenſuit Benadad Syros, & aſcendit in Aphec, ut pugnaret contra Iſrael.

27. Les enfants d'Iſraël firent auſſi la revue de leurs troupes; & ayant pris des vivres, ils marcherent contre les Syriens, & camperent vis-à-vis d'eux. *Ils ne paroiſſoient que* comme deux petits troupeaux de chevres, au lieu que les Syriens couvroient toute la terre.

27. Porrò filii Iſrael recenſiti ſunt, & acceptis cibariis profecti ex adverſo, caſtráque metati ſunt contra eos, quaſi duo parvi greges caprarum: Syri autem repleverunt terram.

28. Alors un homme de Dieu vint trouver le Roi d'Iſraël, & lui dit: Voici ce que dit le Seigneur: Parce que les Syriens ont dit: Le Seigneur eſt le Dieu des montagnes, mais il n'eſt pas le Dieu des vallées: je vous livrerai toute cette grande multitude, & vous ſaurez que c'eſt moi qui ſuis le Seigneur.

28. (Et accedens unus vir Dei, dixit ad regem Iſrael: Hæc dicit Dominus: Quia dixerunt Syri: Deus montium eſt Dominus, & non eſt Deus vallium: dabo omnem multitudinem hanc grandem in manu tua, & ſcietis quia ego ſum Dominus.)

29. Les deux armées furent rangées en bataille l'une devant l'autre pendant

29. Dirigebántque ſeptem diebus ex adverſo hi

℣. 27. Hébr. autr. & s'étant tous raſſemblés.

atque

atque illi acies, ſeptimâ autem die commiſſum eſt bellum : percuſſerúntque filii Iſrael de Syris centum millia peditum in die una.

ſept jours : le ſeptieme jour la bataille ſe donna ; & les enfants d'Iſraël tuerent en un jour cent mille hommes de pied des Syriens. Av. l'Ere Chr. Volg. 900.

30. Fugerunt autem qui remanſerant in Aphec, in civitatem : & cecidit murus ſuper viginti ſeptem millia hominum qui remanſerant. Porrò Benadad fugiens ingreſſus eſt civitatem, in cubiculum quod erat intra cubiculum.

30. Ceux qui échapperent s'enfuirent dans la ville d'Aphec : & une muraille tomba ſur vingt-ſept mille hommes qui étoient reſtés. Bénadad s'enfuyant, entra dans la ville, & ſe retira dans le lieu le plus ſecret d'une chambre.

31. Dixerúntque ei ſervi ſui : Ecce, audivimus quòd reges domûs Iſrael clementes ſint : ponamus itaque ſaccos in lumbis noſtris, & funiculos in capitibus noſtris, & egrediamur ad regem Iſrael : forſitan ſalvabit animas noſtras.

31. Alors ſes ſerviteurs lui dirent : Nous avons entendu dire que les Rois de la maiſon d'Iſraël ſont doux & cléments. Mettons donc des ſacs* ſur nos reins & des cordes à notre cou, & allons trouver le Roi d'Iſraël : peut-être qu'il nous donnera la vie.

32. Accinxerunt ſaccis lumbos ſuos, & poſuerunt funiculos in capitibus ſuis, venerúntque ad regem Iſrael, & dixerunt ei : Servus tuus Benadad dicit : Vivat, oro te, anima mea. Et ille ait : Si adhuc vivit, frater meus eſt.

32. Ainſi ils ſe mirent des ſacs ſur les reins & la corde au cou, & vinrent trouver le Roi d'Iſraël, & lui dirent : Bénadad votre ſerviteur vous envoie faire cette ſupplication : Accordez-moi la vie. Il leur répondit : S'il eſt encore en vie,* c'eſt mon frere.

* 31. C'étoit des habits groſſiers qu'on ceignoit ordinairement ſur les reins.
* 32. Hébr. Eſt-il encore en vie ?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 900.

33. Les Syriens tirerent de-là un bon préſage ; & prenant auſſi-tôt ce mot " de ſa bouche, ils lui dirent : Votre frere Bénadad *vous fait cette priere*. Il leur répondit ; Allez, & amenez-le-moi. Bénadad vint donc ſe préſenter à Achab, qui le fit monter ſur ſon chariot.

33. Quod acceperunt viri pro omine : & feſtinantes rapuerunt verbum ex ore ejus, atque dixerunt : Frater tuus Benadad. Et dixit eis : Ite, & adducite eum ad me. Egreſſus eſt ergo ad eum Benadad, & levavit eum in currum ſuum.

34. Et Bénadad lui dit : Je vous rendrai les villes que mon pere a priſes ſur votre pere ; " & faites-vous des places publiques " dans Damas, comme mon pere en avoit fait *pour lui* dans Samarie : & quand nous aurons fait cette alliance entre nous, je me retirerai. " Achab fit donc cette alliance avec lui, & le laiſſa aller.

34. Qui dixit ei : Civitates quas tulit pater meus à patre tuo reddam : & plateas fac tibi in Damaſco, ſicut fecit pater meus in Samaria, & ego fœderatus recedam à te. Pepigit ergo fœdus, & dimiſit eum.

35. Alors un des enfants des Prophetes dit de la part du Seigneur, à un de ſes compagnons : Frappez-moi. Et comme il ne voulut pas le frapper,

35. Tunc vir quidam de filiis prophetarum dixit ad ſocium ſuum in ſermone Domini : Percute me. At ille noluit percutere.

36. il lui dit : Parce que vous n'avez pas voulu écouter la voix du Seigneur, *en me frappant, comme il vous l'avoit ordonné*, auſſi-tôt que vous m'aurez quitté, un lion vous tuera. Lorſqu'il fut un peu éloigné de lui, un lion le trouva, & le tua.

36. Cui ait : Quia noluiſti audire vocem Domini, ecce recedes à me, & percutiet te leo. Cúmque paululùm receſſiſſet ab eo, invenit eum leo, atque percuſſit.

37. Ayant rencontré un autre homme,

37. Sed & alterum in-

℣. 33. On lit dans l'Hébreu : *& rapuerunt an ex ore ejus* : VIKLTU HMMNU, au lieu de VIKLTUH MMNU, *& rapuerunt illud ex ore ejus*.

℣. 34. Bénadad parle apparemment des places que ſon prédéceſſeur avoit priſes ſur Baaſa, (*Sup.* XV. 20.) qu'il appelle pere d'Achab, ſuppoſant que comme celui-ci lui avoit ſuccédé au royaume, il étoit auſſi ſon fils.

Ibid. Hébr. autr. Faites-vous des rues.

Ibid. Hébr. Pour moi, *dit Achab*, quand nous aurons fait alliance, je vous laiſſerai aller. Les Copiſtes ont omis : *& dixit Achab*.

veniens virum, dixit ad eum : Percute me. Qui percuſſit eum, & vulneravit.

il lui dit : Frappez-moi. Cet homme le frappa, & le bleſſa.

Av. l'Err Chr. Vulg. 900.

38. Abiit ergo prophe-ta, & occurrit regi in via, & mutavit aſperſione pulveris os & oculos ſuos.

38. Le Prophete, au ſortir de là, s'en alla donc au devant du Roi qui étoit en chemin ; & il ſe rendit méconnoiſſable, en ſe mettant de la pouſſiere ſur ſon viſage & ſur ſes yeux.

39. Cúmque rex tranſiſſet, clamavit ad regem, & ait : Servus tuus egreſſus eſt ad prælianduni cominùs : cúmque fugiſſet vir unus, adduxit eum quidam ad me, & ait : Cuſtodi virum iſtum : qui ſi lapſus fuerit, erit anima tua pro anima ejus, aut talentum argenti appendes.

39. Et lorſque le Roi fut paſſé, il cria après lui, & lui dit : Votre ſerviteur s'étoit avancé pour combattre les ennemis de près : & l'un d'eux s'en étant fui, quelqu'un me l'a amené, & m'a dit : Gardez-moi bien cet homme là ; & s'il s'échappe, votre vie répondra de la ſienne, ou vous payerez un talent d'argent.

40. Dùm autem ego turbatus huc illúcque me verterem, ſubitò non comparuit. Et ait Rex Iſrael ad eum : Hoc eſt judicium tuum, quod ipſe decreviſti.

40. Et comme, étant troublé je me tournois de côté & d'autre, cet homme eſt diſparu tout d'un coup. Le Roi d'Iſraël lui dit : Vous avez vous-même prononcé votre arrêt.

41. At ille ſtatim abſterſit pulverem de facie ſua, & cognovit eum rex Iſrael, quòd eſſet de prophetis.

41. Auſſi-tôt il eſſuya la pouſſiere de ſon viſage ; & le Roi d'Iſraël reconnut qu'il étoit du nombre des Prophetes.

42. Qui ait ad eum :

42. Il dit au Roi : Voici ce que dit le

Inſr. XXII. 39.

℣. 38. L'Hébreu met ſeulement : ſur ſes yeux. Les Septante ont lu : Il ſe lia d'un bandeau ſur les yeux. C'eſt-à-dire, qu'au lieu de VITKFS BAFR, *& mutavit ſe pulvere*, ils ont lu VITKBS BAFD, *& ligavit ſe faſcia.*

℣. 40. Hébr. litt. *Et fuit ſervus tuus agens huc & illuc.* Peut-être qu'au lieu de ASH, *agens*, il faudroit lire SAH, *reſpiciens.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 900.

Seigneur : Parce que vous avez laiſſé échapper de vos mains * un homme digne de mort, " votre vie répondra pour la ſienne, & votre peuple pour ſon peuple.

Hæc dicit Dominus: Quia dimiſiſti virum dignum morte de manu tua, erit anima tua pro anima ejus, & populus tuus pro populo ejus.

43. Le Roi d'Iſraël retourna donc en ſa maiſon, ne faiſant pas de cas de ce que ce Prophete lui avoit dit. " Et il entra plein de fureur dans Samarie ; *étant irrité de cette menace du Seigneur.*

43. Reverſus eſt igitur rex Iſrael in domum ſuam, audire contemnens, & furibundus venit in Samariam.

* ℣. 42. Hebr. litt. *de manu.* Le pronom *tua* eſt omis.

Ibid. Hebr. un homme que j'avois deſtiné à l'anathême.

℣. 43. *Audire contemnens.* Le même terme de l'Hébreu eſt traduit par *indignans* au Chap. ſuiv. ℣. 4.

CHAPITRE XXI.

Naboth refuſe de vendre ſa vigne à Achab. Jézabel fait condamner Naboth à être lapidé. Elie fait de terribles menaces à Achab. Ce Prince s'humilie, & détourne de deſſus lui les maux dont il étoit menacé.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 899.

1. APrès ces événements, *il en arriva un autre* dans le même-temps. Naboth de Jezraël avoit à lui, dans Jezraël même, une vigne près du palais d'Achab Roi de Samarie.

1. POſt verba autem hæc, tempore illo vinea erat Naboth Jezrahelitæ, quæ erat in Jezrahel, juxta palatium Achab regis Samariæ.

2. Et Achab lui dit : Donnez-moi votre vigne, afin que je puiſſe faire un jardin potager, parce qu'elle eſt proche de ma maiſon : & je vous en donnerai une meilleure ; ou, " ſi cela vous accommode

2. Locutus eſt ergo Achab ad Naboth dicens : Da mihi vineam tuam, ut faciam mihi hortum ole-

℣. 2. La conjonction eſt omiſe dans l'Hébreu.

rum, quia vicina eſt, & propè domum meam, daboque tibi pro ea vineam meliorem : aut ſi commodius tibi putas, argenti pretium, quanto digna eſt.

mieux, je vous la payerai en argent, au prix qu'elle vaut.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 899.

3. Cui reſpondit Naboth: Propitius ſit mihi Dominus, ne dem hæreditatem patrum meorum tibi.

3. Naboth lui répondit : Dieu me garde de vous donner l'héritage de mes peres, *que la loi me défend d'aliéner.*

4. Venit ergo Achab in domum ſuam indignans, & frendens ſuper verbo quod locutus fuerat ad eum Naboth Jezrahelites, dicens : Non dabo tibi hæreditatem patrum meorum. Et projiciens ſe in lectulum ſuum, avertit faciem ſuam ad parietem, & non comêdit panem.

4. Achab revint donc chez lui tout en colere, & plein de fureur, à cauſe de cette parole de Naboth de Jezraël, qui lui avoit dit : Je ne vous donnerai point l'héritage de mes peres. Et ſe jettant ſur ſon lit, il ſe tourna du côté de la muraille, " & ne mangea point.

5. Ingreſſa eſt autem ad eum Jezabel uxor ſua, dixítque ei : Quid eſt hoc, undè anima tua contriſtata eſt ? & quare non comedis panem ?

5. Jézabel ſa femme étant venu le trouver, lui dit : Qu'eſt-ce donc que cela ? d'où vous vient cette triſteſſe ? & pourquoi ne mangez-vous point ?

6. Qui reſpondit ei : Locutus ſum Naboth Jezrahelitæ, & dixit ei : Da mihi vineam tuam, acceptâ pecuniâ : aut, ſi tibi placet, dabo tibi vineam meliorem pro ea. Et ille ait : Non dabo tibi vineam meam.

6. Il lui répondit : J'ai parlé à Naboth de Jezraël, & je lui ai dit : Donnez-moi votre vigne, & je vous en donnerai l'argent ; ou, ſi vous l'aimez mieux, je vous en donnerai une meilleure pour celle-là. Et il m'a répondu : Je ne vous donnerai point ma vigne.

℣. 4. L'Hébreu ne met pas, *ad parietem.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 899.

7. Jézabel ſa femme lui dit : Votre autorité eſt grande, *à ce que je vois ;* & vous gouvernez bien le royaume d'Iſraël." Levez-vous, mangez, & ayez l'eſprit en repos, je me charge de vous livrer la vigne de Naboth de Jezraël.

7. Dixit ergo ad eum Jezabel uxor ejus : Grandis auctoritatis es, & benè regis regnum Iſrael. Surge, & comede panem, & æquo animo eſto : ego dabo tibi vineam Naboth Jezrahelitæ.

8. Auſſi-tôt elle écrivit des lettres au nom d'Achab, qu'elle cacheta du cachet du Roi, & elle les envoya aux anciens & aux premiers de la ville de Naboth qui demeuroient avec lui.

8. Scripſit itaque litteras ex nomine Achab, & ſignavit eas annulo ejus, & miſit ad majores natu & optimates, qui erant in civitate ejus, & habitabant cum Naboth.

9. Ces lettres étoient conçues en ces termes : Publiez un jeûne, *comme pour vous diſpoſer à juger une affaire importante ;*" & faites aſſeoir Naboth entre les premiers du peuple ;

9. Litterarum autem hæc erat ſententia : Prædicate jejunium, & ſedere facite Naboth inter primos populi,

10. & gagnez contre lui deux enfants de Bélial, " qui rendent un faux témoignage, en diſant : Naboth a blaſphêmé" contre Dieu & contre le Roi. Qu'on le mene hors de la ville, qu'il ſoit lapidé & mis à mort.

10. & ſubmittite duos viros filios Belial contra eum, & falſum teſtimonium dicant : Benedixit Deum & regem. Et educite eum, & lapidate, ſícque moriatur.

11. Les anciens & les premiers de la ville de Naboth qui demeuroient avec lui, firent ce que Jézabel leur avoit commandé, & ce que portoit la lettre qu'elle leur avoit envoyée.

11. Fecerunt ergo cives ejus majores natu & optimates, qui habitabant cum eo in urbe, ſicut præceperat eis Jezabel, & ſicut ſcriptum erat in literis quas miſerat ad eos :

℣. 7. Hébr. Vous allez donc déſormais exercer une grande autorité ſur Iſraël !

℣. 9. Il faudroit peut-être lire : Convoquez une aſſemblée. On auroit pu confondre סום ; *jejunium*, écrit par *Sadé*, avec סוד ; *cœtum*, écrit par *Samech*.

℣. 10. c. à. d. des méchants, des ſcélérats. *Ibid. Benedixit.* Dans la langue ſainte on dit *benir* au lieu de *maudire*, pour éviter ce dernier terme.

12. Prædicaverunt jejunium, & ſedere fecerunt Naboth inter primos populi.

12. Ils publierent un jeûne, " & firent aſſeoir Naboth entre les premiers du peuple, *comme pour juger avec eux une affaire importante.* Av. l'Erè Chr. Vulg. 899.

13. Et adductis duobus viris filiis diaboli, fecerunt eos ſedere contra eum; at illi, ſcilicet ut viri diabolici, dixerunt contra eum teſtimonium coram multitudine: Benedixit Naboth Deum & regem: quam ob rem eduxerunt eum extra civitatem, & lapidibus interfecerunt.

13. Et ayant fait venir deux enfants du diable, " ils les firent aſſeoir vis-à-vis de lui. Et ces deux enfants du diable porterent témoignage contre lui devant l'aſſemblée, en diſant: Naboth a blaſphêmé Dieu & le Roi. Et enſuite de ce témoignage, ils le firent mener hors de la ville, & le lapiderent.

14. Miſerúntque ad Jezabel, dicentes: Lapidatus eſt Naboth, & mortuus eſt.

14. Ils envoyerent auſſi-tôt à Jézabel, pour lui dire: Naboth a été lapidé, & il eſt mort.

15. Factum eſt autem, cùm audiſſet Jezabel lapidatum Naboth, & mortuum, locuta eſt ad Achab: Surge, & poſſide vineam Naboth Jezrahelitæ, qui noluit tibi acquieſcere, & dare eam acceptâ pecuniâ: non enim vivit Naboth, ſed mortuus eſt.

15. Jézabel ayant appris que Naboth avoit été lapidé, & qu'il étoit mort, vint dire à Achab: Allez, & rendez-vous maître de la vigne de Naboth de Jezraël, qui n'a pas voulu ſe rendre à votre deſir, ni vous la donner pour le prix qu'elle valoit: car Naboth n'eſt plus en vie; mais il eſt mort, *comme criminel de léze-majeſté, & la confiſcation de ſon bien vous appartient.*

16. Quod cùm audiſſet Achab, mortuum videli-

16. Achab ayant appris la mort de Naboth, s'en alla auſſi-tôt dans la vigne

ỳ. 12. Ou, ils convoquerent une aſſemblée. Comme au ỳ. 9.

ỳ. 13. Hébr. deux enfants de Bélial. *Supr.* ỳ. 10.

de Naboth de Jezraël, pour s'en rendre maître.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 899.

17. En même-temps le Seigneur adreſſa ſa parole à Elie de Theſbé, & lui dit :

18. Allez tout maintenant au devant d'Achab Roi d'Iſraël, qui eſt dans Samarie ; car le voilà qui va dans la vigne de Naboth, " pour s'en rendre maître.

19. Et vous lui parlerez en ces termes : Voici ce que dit le Seigneur : Vous avez tué *Naboth*, & de plus vous vous êtes emparé *de ſa vigne*. Et vous lui direz enſuite : Voici ce que dit le Seigneur : En ce même lieu où les chiens ont léché le ſang de Naboth, ils lécheront auſſi votre ſang *& celui de vos enfants.* "

Infr. XXII. 38.

20. Et Achab dit à Elie : En quoi avez-vous trouvé que je me déclaraſſe votre ennemi, *pour me faire de telles menaces?* Elie lui répondit : Je l'ai trouvé " en ce que vous vous êtes vendu pour faire le mal aux yeux du Seigneur. *C'eſt pourquoi voici ce que dit le Seigneur* : "

cet Naboth, ſurrexit, & deſcendebat in vineam Naboth Jezrahelitæ, ut poſſideret eam.

17. Factus eſt igitur ſermo Domini ad Eliam Theſbiten, dicens :

18. Surge & deſcende in occurſum Achab regis Iſrael, qui eſt in Samaria : ecce ad vineam Naboth deſcendit, ut poſſideat eam :

19. & loquêris ad eum, dicens : Hæc dicit Dominus : Occidiſti, inſuper & poſſediſti. Et poſt hæc addes : Hæc dicit Dominus : In loco hoc, in quo linxerunt canes ſanguinem Naboth, lambent quoque ſanguinem tuum.

20. Et ait Achab ad Eliam : Num inveniſti me inimicum tibi ? Qui dixit : Inveni, eo quòd venumdatus ſis, ut faceres malum in conſpectu Domini.

℣. 18. Hébr. litt. *Ecce in vineâ Naboth ; quia deſcendit ibi ad poſſidendam eam.* Au lieu de הנה, *Ecce*, les Septante ont lu, הנהו, *Ecce illa* : & c'eſt ce qu'exige le ſtyle des Hébreux.

℣. 19. Achab ayant détourné de deſſus lui, par ſon humiliation, les maux dont il étoit menacé, (*Infr.* ℣. 29.) ceci ne fut accompli à la lettre qu'en la perſonne de Joram ſon fils. *Infr.* XXII. 38. Les Septante ont lu *In omni loco, in quo, &c. ... ibi, &c.* En quelque lieu que les chiens aient léché le ſang de Naboth, là ils lécheront auſſi votre ſang.

℣. 20. Hébr. autr. M'avez-vous trouvé, vous qui êtes mon ennemi ? *avez-vous trouvé le moment que vous attendiez pour vous élever contre moi* ? Elie répondit : Je *vous* ai trouvé ; car vous vous êtes vendu, &c.

Ibid. La ſuite ſuppoſe ces mots omis peut-être par les Copiſtes.

21. Ecce

21. Ecce ego inducam ſuper te malum, & demetam poſteriora tua, & interficiam de Achab mingentem ad parietem, & clauſum & ultimum in Iſrael.

21. Je vais faire fondre *tous* les maux ſur vous; je vous retrancherai, vous & votre poſtérité, de deſſus la terre; & je tuerai de la maiſon d'Achab juſqu'aux plus petits enfants & aux animaux, " & depuis le premier juſqu'au dernier" dans Iſraël. Av. l'Ere Chr. Vulg. 899. 4. *Reg.* ix. 8.

22. Et dabo domum tuam ſicut domum Jeroboam filii Nabat, & ſicut domum Baaſa filii Ahia: quia egiſti ut me ad iracundiam provocares, & peccare feciſti Iſrael.

22. Je rendrai votre maiſon comme la maiſon de Jéroboam fils de Nabat, & comme la maiſon de Baaſa fils d'Ahia, parce que vos actions ont irrité ma colere, & que vous avez fait pécher *les anciens d'*Iſraël, *en les obligeant de faire mourir Naboth, quoiqu'il fut innocent.* *Sup.* xv. 29. *Sup.* xvi. 3.

23. Sed & de Jezabel locutus eſt Dominus, dicens: Canes comedent Jezabel in agro Jezrahel.

23. Le Seigneur a prononcé auſſi cet arrêt contre Jézabel: Les chiens mangeront Jézabel dans le champ " de Jezraël. 4. *Reg.* ix. 36.

24. Si mortuus fuerit Achab in civitate, comedent eum canes: ſi autem mortuus fuerit in agro, comedent eum volucres cœli.

24. Si Achab meurt dans la ville, " il ſera mangé par les chiens; & s'il meurt dans les champs, il ſera mangé par les oiſeaux du ciel.

25. Igitur non fuit alter talis ſicut Achab, qui venumdatus eſt ut faceret malum in conſpectu Domini: concitavit enim eum Jezabel uxor ſua.

25. Achab n'eut donc point ſon ſemblable en méchanceté, comme ayant été vendu pour faire le mal aux yeux du Seigneur; car il y fut excité *encore* par Jézabel ſa femme.

26. Et abominabilis factus eſt, in tantùm ut ſequeretur idola quæ fece-

26. Et il devint tellement abominable, qu'il ſuivoit les idoles des Amorrhéens " que le Seigneur avoit extermi-

℣. 21. *Mingentem ad parietem.* Voyez la note ſur le I. Livre des Rois, xxv. 22.

Ibid. Hébr. litt. *clauſum & derelictum.* Voyez la note ſur le Chap. xiv. ℣. 10.

℣. 23. Hébr. autr. ſous les murs.

℣. 24. Hébr. Ceux de la famille d'Achab qui mourront dans la ville, &c. & ceux qui mourront dans les champs, &c.

℣. 26. Hébr. Et il commit de grandes abominations en ſuivant les idoles, ſelon tout ce qu'avoient fait les Amorrhéens.

nés à l'entrée des enfants d'Iſraël *en leur pays.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 899.

rant Amorrhæi, quos conſumpſit Dominus à facie filiorum Iſrael.

27. Achab ayant entendu ces paroles, déchira ſes vêtements, couvrit ſa chair d'un cilice, jeûna, & dormit avec le ſac, & marcha ayant la tête baiſſée. "

27. Itaque cùm audiſſet Achab ſermones iſtos, ſcidit veſtimenta ſua, & operuit cilicio carnem ſuam, jejunavítque & dormivit in ſacco, & ambulavit demiſſo capite.

28. Alors le Seigneur adreſſa ſa parole à Elie de Theſbé, & lui dit :

28. Et factus eſt ſermo Domini ad Eliam Theſbiten, dicens :

29. N'avez-vous pas vu Achab humilié devant moi ? puis donc qu'il s'eſt humilié à cauſe de moi ; je ne ferai point tomber *ſur lui*, pendant qu'il vivra, les maux *dont je l'ai menacé*; mais ſous le regne de ſon fils, je les ferai tomber ſur ſa maiſon.

4. Reg. IX. 26.

29. Nonne vidiſti humiliatum Achab coram me ? quia igitur humiliatus eſt meî causâ, non inducam malum in diebus ejus, ſed in diebus filii ſui inferam malum domui ejus.

℣. 27. On ignore la ſignification de ce dernier mot Hébreu AT, qui ne ſe trouve point ailleurs. Les Septante l'ont pris au ſens de *plorans* : il marcha en pleurant.

CHAPITRE XXII.

Achab & Joſaphat ſe liguent contre les Syriens. Les faux Prophetes d'Achab prédiſent la victoire : Michée lui prédit ſa mort. Achab meurt : Ochozias lui ſuccede. Joſaphat meurt auſſi, & Joram regne à ſa place.

II. *Paralipomenes*, XVIII.

1. APrès cela, trois ans ſe paſſerent " ſans qu'il y eût guerre entre la Syrie & Iſraël.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 896.

1. TRanſierunt igitur tres anni abſque bello inter Syriam & Iſrael.

℣. 1. Hébr. litt. *Et ſederunt*, ou *Et reverſi ſunt*. Le mot VISBU peut ſignifier l'un ou l'autre. Peut-être faudroit-il lire, VISNU, *Et mutati ſunt*, ou *revoluti ſunt*. C'eſt de cette racine même que dérive le mot SNH, *annus*, qui ſignifie révolution de jours.

2. In anno autem tertio deſcendit Joſaphat rex Juda ad regem Iſrael.

2. Mais la troiſieme année *depuis l'alliance faite entre Bénadad & Achab, la guerre recommença* : & Joſaphat Roi de Juda, vint trouver le Roi d'Iſraël *à ſa priere.* AV. L'ÈRE CHR. VULG. 896.

3. (Dixitque rex Iſrael ad ſervos ſuos : Ignoratis quòd noſtra ſit Ramoth Galaad, & negligimus tollere eam de manu regis Syriæ ?)

3. (Car le Roi d'Iſraël avoit *déjà* dit à ſes ſerviteurs : Ignorez-vous que la ville de Ramoth en Galaad eſt à nous ? & cependant nous ne penſons point à la retirer des mains du Roi de Syrie.)

4. Et ait ad Joſaphat : Veniéſne mecum ad præliandum in Ramoth Galaad ?

4. Et le Roi d'Iſraël dit à Joſaphat : Viendrez-vous avec moi à la guerre, pour prendre Ramoth en Galaad ?

5. Dixítque Joſaphat ad regem Iſrael : Sicut ego ſum, ita & tu : populus meus & populus tuus unum ſunt : & equites mei, equites tui. Dixitque Joſaphat ad regem Iſrael : Quære, oro te, hodiè ſermonem Domini.

5. Joſaphat répondit au Roi d'Iſraël : Vous pouvez diſpoſer de moi comme de vous-même : mon peuple & votre peuple ne ſont qu'un ſeul *peuple* ; & ma cavalerie eſt votre cavalerie. Et il ajouta, en parlant au *même* Roi d'Iſraël : Conſultez *néanmoins* aujourd'hui, " je vous prie, quelle eſt la volonté du Seigneur.

6. Congregavit ergo rex Iſrael prophetas, quadringentos circiter viros, & ait ad eos : Ire debeo in Ramoth Galaad ad bellandum, an quieſcere ? Qui reſponderunt : Aſcende, & dabit eam Dominus in manu regis.

6. Le Roi d'Iſraël aſſembla donc ſes Prophetes, qui ſe trouverent environ quatre cents, (*c'étoient les Prophetes des grands bois que Jézabel nourriſſoit de ſa table*,)" & il leur dit : Dois je aller à la guerre, pour prendre Ramoth en Galaad ; ou me tenir en paix ? Ils lui répondirent : Allez ; & le Seigneur livrera la ville " entre les mains du Roi.

7. Dixit autem Joſa-

7. Joſaphat lui dit : N'y a-t-il point

℣. 5. On lit dans l'Hébreu CIVM, *juxta diem*, peut-être pour HIUM, *hodiè*.

℣. 6. Voyez au Chap. XVIII. ℣. 19.

Ibid. Le pronom *eam* eſt omis dans l'Hébreu. On y lit ADONAI peut-être pour JEHOVA ; ce qui peut venir de l'uſage des Rabbins qui par reſpect prononcent l'un pour l'autre. On trouve JEHOVA au ℣. 12. où ceci eſt répété.

ici quelque prophete du Seigneur, afin que nous le conſultions par lui ?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 896.

8. Le Roi d'Iſraël répondit à Joſaphat : Il eſt demeuré un homme par qui nous pouvons conſulter le Seigneur ; mais je hais cet homme-là, parce qu'il ne me prophétiſe jamais rien de bon, & qu'il ne me prédit que du mal. *C'eſt* Michée " fils de Jemla. Joſaphat lui répondit : O Roi, ne parlez pas ainſi, & *ne refuſez pas d'apprendre la volonté de Dieu de la bouche de ce prophete.*

phat : Non eſt hic prophe-ta Domini quiſpiam, ut interrogemus per eum ?

8. Et ait rex Iſrael ad Joſaphat : Remanſit vir unus, per quem poſſumus interrogare Dominum : ſed ego odi eum, quia non prophetat mihi bonum, ſed malum, Michæas filius Jemla. Cui Joſaphat ait : Ne loquaris ita, rex.

9. Le Roi d'Iſrael ayant appellé un eunuque, il lui dit : Faites venir préſentement Michée fils de Jemla.

9. Vocavit ergo rex Iſrael eunuchum quemdam, & dixit ei : Feſtina adducere Michæam filium Iemla.

10. Le Roi d'Iſraël & Joſaphat Roi de Juda étoient dans la cour, " près la porte de Samarie, aſſis chacun ſur leur trône, avec des habits d'une magnificence royale ; & tous les prophetes *des hauts lieux* prophétiſoient devant eux.

10. Rex autem Iſrael, & Joſaphat rex Juda, ſedebant unuſquiſque in ſolio ſuo, veſtiti cultu regio, in area juxta oſtium portæ Samariæ, & univerſi prophetæ prophetabant in conſpectu eorum.

11. Sédécias fils de Chanaana s'étoit fait faire auſſi des cornes de fer ; & il dit : Voici ce que dit le Seigneur : Vous battrez avez ces cornes, & vous agiterez la Syrie, juſqu'à ce que vous l'ayez toute détruite.

11. Fecit quoque ſibi Sedecias filius Chanaana cornua ferrea, & ait : Hæc dicit Dominus : His ventilabis Syriam, donec deleas eam.

12. Tous les prophetes prophétiſoient de même, & diſoient : Allez contre Ra-

12. Omnéſque prophetæ ſimiliter prophetabant,

℣. 8. Ce n'eſt pas celui qui eſt entre les douze petits Prophetes. On ſous-entend ici *Ipſe eſt*, & ce pronom eſt exprimé dans les Paralip. Au lieu de cette expreſſion l'Interprete Sytien a lu, *nomen ejus* : ſon nom eſt Michée, &c.

℣. 10. Autrement, & à la lettre : dans une aire.

dicentes : Aſcende in Ramoth Galaad, & vade proſperè ; & tradet Dominus in manus regis.

moth en Galaad, & marchez heureuſement ; & le Seigneur *la* " livrera entre les mains du Roi.

Av. l'Err Chr. Vulg. 896.

13. Nuntius verò qui ierat ut vocaret Michæam, locutus eſt ad eum, dicens : Ecce ſermones prophetarum ore uno regi bona prædicant : ſit ergo ſermo tuus ſimilis eorum, & loquere bona.

13. Celui qu'on avoit envoyé pour faire venir Michée, lui dit : Voilà tous les prophetes, qui, dans leurs réponſes, prédiſent tous d'une voix un bon ſuccès au Roi : que vos paroles ſoient donc ſemblables aux leurs, & que votre prédiction ſoit favorable.

14. Cui Michæas ait : Vivit Dominus, quia quodcumque dixerit mihi Dominus, hoc loquar.

14. Michée lui répondit : Vive le Seigneur, je ne dirai que ce que le Seigneur m'aura dit.

15. Venit itaque ad regem, & ait illi rex : Michæa, ire debemus in Ramoth Galaad ad præliandum, an ceſſare ? Cui ille reſpondit : Aſcende, & vade proſperè ; & tradet eam Dominus in manus regis.

15. Michée ſe préſenta donc devant le Roi ; & le Roi lui dit : Michée, devons-nous aller à la guerre, pour prendre Ramoth en Galaad, ou demeurer en paix ? Michée, *ſe conformant aux autres prophetes & au deſir du Roi*, lui répondit, *mais d'un ton qui faiſoit bien voir qu'il penſoit autrement* : Allez, marchez heureuſement *contre Ramoth en Galaad* ; & le Seigneur la " livrera entre les mains du Roi.

16. Dixit autem rex ad eum : Iterùm atque iterùm adjuro te, ut non loquaris mihi niſi quod verum eſt, in nomine Domini.

16. Le Roi ajouta : Je vous conjure au nom du Seigneur de ne me parler que ſelon la vérité.

17. Et ille ait : Vidi cunctum Iſrael diſperſum in montibus, quaſi oves non habentes paſtorem ; & ait Dominus : Non habent iſ-

17. Michée lui dit : *Si vous voulez que je vous parle ſelon la vérité, voici ce que je vous dirai* : J'ai vu tout Iſraël diſperſé dans les montagnes, comme des brebis qui n'ont point de paſteur ; & le Seigneur a dit : Ils n'ont point de chef *qui*

℣. 12. Ici le pronom *eam* eſt omis dans l'Hébreu & dans la Vulgate.

℣. 15. Le pronom *eam* exprimé dans la Vulgate, eſt omis dans l'Hébreu.

Av. l'Ere Chr. Volg. 896.

les conduiſe à la guerre ; que chacun *donc* retourne en paix dans ſa maiſon.

ti domihum ; revertatur unuſquiſque in domum ſuam in pace.

18. Auſſi-tôt le Roi d'Iſraël dit à Joſaphat : Ne vous avois-je pas bien dit que cet homme ne me prophétiſe jamais rien de bon, mais qu'il me prédit toujours du mal ?

18. Dixit ergo rex Iſrael ad Joſaphat : Numquid non dixi tibi, quia non prophetat mihi bonum, ſed ſemper malum ?

19. Et Michée ajouta : Ecoutez " la parole du Seigneur. J'ai vu le Seigneur aſſis ſur ſon trône, & toute l'armée du ciel autour de lui, à droite & à gauche:

19. Ille verò addens, ait : Propterea audi ſermonem Domini : Vidi Dominum ſedentem ſuper ſolium ſuum, & omnem exercitum cœli aſſiſtentem ei à dextris & à ſiniſtris :

20. & le Seigneur a dit : Qui ſéduira Achab Roi d'Iſraël, afin qu'il marche contre Ramoth en Galaad, & qu'il y périſſe. Et l'un dit une choſe, & l'autre une autre.

20. & ait Dominus : Quis decipiet Achab regem Iſrael, ut aſcendat & cadat in Ramoth Galaad ? Et dixit unus verba hujuſcemodi, & alius aliter.

21. Mais l'eſprit *malin* s'avança ; & ſe préſentant devant le Seigneur, il lui dit : C'eſt moi qui ſéduirai Achab. Le Seigneur lui dit : Et comment ?

21. Egreſſus eſt autem ſpiritus, & ſtetit coram Domino, & ait : Ego decipiam illum. Cui locutus eſt Dominus : In quo ?

22. Il répondit : J'irai, & je ſerai un eſprit menteur dans la bouche de tous ſes prophetes. Le Seigneur lui dit : Vous le ſéduirez, & vous aurez l'avantage *ſur lui*. Allez ; *je vous le permets* ; & faites comme vous le dites.

22. Et ille ait : Egrediar, & ero ſpiritus mendax in ore omnium prophetarum ejus. Et dixit Dominus : Decipies, & prævalebis ; egredere, & fac ita.

23. Maintenant donc le Seigneur a

23. Nunc igitur ecce de-

℣. 19. Litt. *Audi.* Au II. Livre des Paral. XVIII. 18. on lit : *Audite.* Nos traductions vulgaires n'y mettent point de différence : Ecoutez.

dit Dominus ſpiritum mendacii in ore omnium prophetarum tuorum, qui hic ſunt: & Dominus locutus eſt contra te malum.

mis un eſprit de menſonge en la bouche de tous vos prophetes qui ſont ici, & le Seigneur a prononcé votre arrêt. Av. l'Ere Chr. Vulg. 896.

24. Acceſſit autem Sedecias filius Chanaana, & percuſſit Michæam in maxillam, & dixit: Méne ergo dimiſit Spiritus Domini, & locutus eſt tibi?

24. En même-temps Sédécias fils de Chanaana s'approcha de Michée, & lui donna un ſoufflet ſur la joue, & lui dit: L'Eſprit du Seigneur m'a-t-il donc quitté, & n'a-t-il parlé qu'à vous? "

25. Et ait Michæas: Viſurus es in die illa, quando ingredieris cubiculum intra cubiculum, ut abſcondaris.

25. Michée lui dit: Vous le verrez au jour où vous paſſerez de chambre en chambre " pour vous cacher.

26. Et ait rex Iſrael: Tollite Michæam, & maneat apud Amon principem civitatis, & apud Joas filium Amelech;

26. Alors le Roi d'Iſraël *dit à ſes gens:* Prenez" Michée; & qu'on le mene chez Amon gouverneur de la ville, & chez Joas fils d'Amelech:

27. & dicite eis: Hæc dicit rex: Mittite virum iſtum in carcerem, & ſuſtentate eum pane tribulationis, & aquâ anguſtiæ, donec revertar in pace.

27. & dites-leur": Voici ce que le Roi a ordonné: Renfermez cet homme dans la priſon; & qu'on le nourriſſe d'un pain de douleur & d'une eau d'affliction," juſqu'à ce que je revienne en paix.

28. Dixítque Michæas: Si reverſus fueris in pace, non eſt locutus in me Dominus. Et ait: Audite, populi omnes.

28. Michée lui dit: Si vous revenez en paix, le Seigneur n'a point parlé par moi. Et il ajouta: Peuples, tous tant que vous êtes, ſoyez-en témoins."

24. Hébr. autr. Par où l'Eſprit du Seigneur a-t-il paſſé de moi à vous pour vous parler. On y lit, AI ZH, *Quâ*, pour AI ZH HDRC, *Quâ viâ*, que l'on trouve au II. Livre des Paral. XVIII. 23.

℣. 25. Autr. où vous entrerez dans le plus ſecret de la chambre. » Voyez au Chap. XX. ℣. 30.

℣. 26. On lit dans l'Hébreu *Tolle*, QK, pour QKU, *Tollite*.

℣. 27. On lit dans l'Hébreu: *Et dices*, VAMRT, pour VAMRTM, *Et dicetis*.

Ibid. Hébr. autr. Qu'on ne lui donne qu'un peu de pain & un peu d'eau. » C'eſt ainſi que la Vulgate le traduit au II. Livre des Paralipomenes, XVIII. 26.

℣. 28. Hébr. Que tous les peuples l'entendent.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 896.

29. Le Roi d'Iſraël & Joſaphat Roi de Juda marcherent donc contre Ramoth en Galaad, *ſans avoir égard à la prophétie de Michée.*

30. Cependant le Roi d'Iſraël, *qui ſavoit que Bénadad en vouloit particuliérement à ſa perſonne*, dit à Joſaphat: Prenez vos armes, & combattez avec vos habits *ordinaires.* "Mais le Roi d'Iſraël ſe déguiſa avant de donner la bataille.

31. Or le Roi de Syrie avoit donné cet ordre aux trente-deux capitaines de ſes chariots, *qui avoient pris la place des trente-deux Rois qu'il avoit dans ſa premiere armée*: Ne combattez contre qui que ce ſoit, ni petit ni grand; n'attaquez que le ſeul Roi d'Iſraël.

32. Les capitaines des chariots ayant donc vu Joſaphat *avec les marques de la dignité royale*, s'imaginerent que c'étoit le Roi d'Iſraël; & étant fondus ſur lui *en même temps*, ils le combattoient. Alors Joſaphat jetta un grand cri *vers le Seigneur*; "

33. & les capitaines des chariots reconnurent que ce n'étoit pas le Roi d'Iſraël, & ne le preſſerent pas davantage.

29. Aſcendit itaque rex Iſrael, & Joſaphat rex Juda, in Ramoth Galaad.

30. Dixit itaque rex Iſrael ad Joſaphat: Sume arma, & ingredere prælium, & induere veſtibus tuis. Porrò rex Iſrael mutavit habitum ſuum, & ingreſſus eſt bellum.

31. Rex autem Syriæ præceperat principibus curruum triginta duobus, dicens: Non pugnabitis contra minorem & majorem quempiam, niſi contra regem Iſrael ſolum.

32. Cùm ergo vidiſſent principes curruum Joſaphat, ſuſpicati ſunt quòd ipſe eſſet rex Iſrael, & impetu facto pugnabant contra eum: & exclamavit Joſaphat;

33. intellexerúntque principes curruum quòd non eſſet rex Iſrael, & ceſſaverunt ab eo.

℣. 30. Les Septante: Je me déguiſerai avant d'entrer dans le combat; & pour vous, revêtez-vous de mes habits. » En effet on voit que les Syriens prirent Joſaphat pour Achab. *Infr.* ℣. 32. Mais les ſeuls habits royaux ſuffiſoient pour attirer leur attention ſans que Joſaphat eut pris les habits d'Achab. On peut donc conſerver l'expreſſion du texte: revêtez-vous de vos habits. Il paroît ſeulement qu'au lieu de *Mutare & ingredere*, on a pu lire originairement: *Ecce ego mutans me & ingrediens*, par oppoſition à l'expreſſion ſuivante: *tu autem induere.* La différence conſiſte dans l'omiſſion de ce mot HNNI, *Ecce ego*, & dans le changement d'une lettre HTKFS, *Mutare*, au lieu de MTKFS, *mutans te.*

℣. 32. Il ſe lit ainſi au II. Livre des Paralipomenes, XVIII. 31.

34. Vir

34. Vir autem quidam tetendit arcum, in incertum ſagittam dirigens, & caſu percuſſit regem Iſrael inter pulmonem & ſtomachum. At ille dixit aurigæ ſuo : Verte manum tuam, & ejice me de exercitu, quia graviter vulneratus ſum.

34. Il arriva cependant qu'un homme ayant tendu ſon arc, tira une fleche au haſard ; " & elle vint percer le Roi d'Iſraël entre le poumon & l'eſtomac. " Il dit auſſi-tôt à ſon cocher : Tourne bride, & retire-moi *du milieu* des troupes, parce que je ſuis fort bleſſé.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 896.

35. Commiſſum eſt ergo prælium in die illa ; & rex Iſrael ſtabat in curru ſuo contra Syros, & mortuus eſt veſperè : fluebat autem ſanguis plagæ in ſinum currûs.

35. Le combat dura *néanmoins* tout le *reſte du* jour ; " & le Roi d'Iſraël, *tout bleſſé qu'il étoit*, demeura dans ſon chariot, tournant face vers les Syriens, *& animant ſes gens par ſa préſence à combattre vaillamment. Cependant* le ſang couloit de ſa plaie ſur tout ſon chariot, & il mourut le ſoir,

36. Et præco inſonuit in univerſo exercitu antequàm ſol occumberet, dicens : Unuſquiſque revertatur in civitatem, & in terram ſuam.

36. avant que le ſoleil fût couché. *Alors* un héraut ſonna de la trompette dans toute l'armée, & dit : *Le Roi eſt mort ; il n'y a plus de chef pour commander.* Que chacun s'en retourne dans ſa ville & dans ſon pays.

37. Mortuus eſt autem rex, & perlatus eſt in Samariam, ſepelierúntque regem in Samaria,

37. Le Roi étant donc mort, fut porté à Samarie où il fut enſéveli.

38. & laverunt currum in piſcina Samariæ, & linxerunt canes ſanguinem ejus, & habenas laverunt, juxta verbum Domini quod locutus fuerat.

38. On lava ſon chariot & les renes *de ſes chevaux* dans la piſcine de Samarie ; & les chiens lécherent ſon ſang, ſelon la parole que le Seigneur avoit prononcée. *Sup.* XXI. 19.

¥. 34. Hébr. innocemment, *& ſans deſſein de tuer Achab.*

Ibid. Au II. Livre des Paralipomenes, XVIII. 33. les mêmes termes de l'Hébreu ſont traduits par ces mots : entre le cou & les épaules. » Quelques-uns traduiſant l'Hébreu : entre les cuiſſards & la cuiraſſe.

¥. 35. Au II. Livre des Paralipomenes, XVIII. 34. la Vulgate traduit : La guerre fut terminée en ce jour. Dans les deux textes l'Hébreu dit : Le combat monta ; ce qui peut ſignifier qu'il devint très-vif.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 896.

39. Le reſte des actions d'Achab, & tout ce qu'il fit, la maiſon *ornée* d'ivoire qu'il fit faire, & toutes les villes qu'il fit bâtir, ſont écrites au livre des annales des Rois d'Iſraël.

39. Reliqua autem ſermonum Achab, & univerſa quæ fecit, & domus eburnea quam ædificavit, cunctarumque urbium quas extruxit, nonne hæc ſcripta ſunt in libro ſermonum dierum regum Iſrael?

40. Achab s'endormit donc avec ſes peres. Et Ochozias ſon fils régna en ſa place.

40. Dormivit ergo Achab cum patribus ſuis, & regnavit Ochozias filius ejus pro eo.

II. *Paralipomenes*, XX. 31. *& ſuiv.*

41. Joſaphat fils d'Aſa avoit commencé de régner ſur Juda la quatrieme année d'Achab Roi d'Iſraël.

41. Joſaphat verò filius Aſa regnare cœperat ſuper Judam anno quarto Achab regis Iſrael.

42. Il avoit trente-cinq ans lorſqu'il commença de régner; & il régna vingt-cinq ans dans Jéruſalem: ſa mere s'appelloit Azuba, fille de Salaï.

42. Triginta quinque annorum erat cùm regnare cœpiſſet, & viginti quinque annis regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Azuba filia Salai.

43. Il marcha dans toutes les voies d'Aſa ſon pere, ſans ſe détourner, & il fit ce qui étoit droit & juſte devant le Seigneur.

43. Et ambulavit in omni via Aſa patris ſui, & non declinavit ex ea: fecítque quod rectum erat in conſpectu Domini.

44. Néanmoins il ne détruiſit pas les hauts lieux; car le peuple y ſacrifioit encore, & y brûloit de l'encens *au Seigneur, quoique cela ne dût ſe faire que dans Jéruſalem.*

44. Verumtamen excelſa non abſtulit: adhuc enim populus ſacrificabat & adolebat incenſum in excelſis.

45. Joſaphat eut la paix avec le Roi d'Iſraël.

45. Pacémque habuit Joſaphat cum rege Iſrael.

46. Reliqua autem verborum Joſaphat, & opera ejus, quæ geſſit, & prælia, nonne hæc ſcripta ſunt in libro verborum dierum regum Juda?

47. Sed & reliquias effeminatorum qui remanſerant in diebus Aſa patris ejus, abſtulit de terra.

48. Nec erat tunc rex conſtitutus in Edom.

49. Rex verò Joſaphat fecerat claſſes in mari, quæ navigarent in Ophir propter aurum: & ire non potuerunt, quia confractæ ſunt in Aſiongaber.

58. Tunc ait Ochozias filius Achab ad Joſaphat: Vadant ſervi mei cum ſervis tuis in navibus. Et noluit Joſaphat.

51. Dormivitque Joſaphat cum patribus ſuis, & ſepultus eſt cum eis in civitate David patris ſui: regnavitque Joram filius ejus pro eo.

52. Ochozias autem filius Achab regnare cœpe-

46. Le reſte des actions de Joſaphat, tout ce qu'il fit, tous ſes combats, ſont écrits au livre des annales des Rois de Juda. Av. l'Ere Chr. Vulg. 896.

47. Il extermina auſſi de la terre le reſte des effeminés qui étoient demeurés pendant le regne d'Aſa ſon pere.

48. Et il n'y avoit point alors de Roi établi dans Edom.*

49. *Ainſi* le Roi Joſaphat, *ſe trouvant maître d'Elath & d'Aſiongaber ſur le golfe Elanitique*, avoit fait faire une flotte* *pour la mettre* en mer, afin qu'elle fît voile en Ophir, pour *en apporter* de l'or: mais ſes vaiſſeaux ne purent y aller, parce qu'ils ſe briſerent à Aſiongaber.

50. Alors Ochozias fils d'Achab dit à Joſaphat: Que mes ſerviteurs aillent en mer avec les vôtres. Mais Joſaphat ne voulut pas, *jugeant que le Seigneur n'approuveroit pas cette ſociété.*

51. Joſaphat s'endormit avec ſes peres, & il fut enſéveli avec eux dans la ville de David ſon pere: & Joram ſon fils régna en ſa place.

52. Ochozias fils d'Achab avoit commencé de régner ſur Iſraël dans Samarie

¥. 48. Hébr. autr. Il n'y avoit point alors de Roi dans Edom, *mais* un Officier prépoſé par le Roi *de Juda*. La conjonction manque; c'eſt ce qui a donné lieu de réunir les deux phraſes.

¥. 49. On lit dans l'Hébreu, ANIUT, *naves*: cependant on trouve enſuite, *& non ivit quia contrita eſt*; ce qui ſemble ſuppoſer ANIH ou ANI, *navem*. Les Rabbins veulent qu'on liſe *contritæ ſunt*, ſans conſidérer qu'alors il faudroit lire auſſi, *ierunt*. Les Copiſtes ont auſſi écrit dans ce verſet ASR, *decem*, pour ASH, *fecerat*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 896.

la dix-ſeptieme * année de Joſaphat Roi de Juda, & il régna deux ans ſur Iſraël.

rat ſuper Iſrael in Samaria, anno ſeptimo-decimo Joſaphat regis Juda, regnavítque ſuper Iſrael duobus annis.

53. Il fit le mal devant le Seigneur : il marcha dans la voie de ſon pere & de ſa mere, & dans la voie de Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Iſraël.

53. Et fecit malum in conſpectu Domini, & ambulavit in via patris ſui & matris ſuæ, & in via Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Iſrael.

54. Il ſervit auſſi Baal, & l'adora ; & il irrita le Seigneur le Dieu d'Iſraël par toutes les mêmes choſes que ſon pere avoit faites *pour l'irriter*.

54. Servivit quoque Baal, & adoravit eum, & irritavit Dominum Deum Iſrael, juxta omnia quæ fecerat pater ejus.

* 52. Ou plutôt il paroît, qu'il y a là quelque faute de Copiſte, & qu'il faudroit lire *la dix-neuvieme*, pour avoir les vingt-deux années du regne d'Achab, qui comme on vient de le voir au 41. n'étoit encore que dans la quatrieme année de ſon regne lorſque Joſaphat monta ſur le trône. Voyez ce qui eſt dit ſur cela dans la *Diſſertation ſur le IV. Age du Monde*, à la tête des deux premiers Livres.

ROIS,

LIVRE QUATRIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Moab ſecoue le joug d'Iſraël. Ochozias envoie conſulter Béelzébub ſur ſa maladie. Élie lui prédit qu'il mourra. Ce Prince envoie des gens pour ſe ſaiſir d'Elie. Mort d'Ochozias. Joram lui ſuccede.

1. PRÆVARICATUS eſt autem Moab in Iſrael, poſtquàm mortuus eſt Achab.

2. Ceciditque Ochozias per cancellos cœnaculi ſui quod habebat in Samaria, & ægrotavit : miſitque nuntios, dicens ad eos : Ite, conſulite Beelzebub deum Accaron, utrùm vivere queam de infirmitate mea hac.

3. Angelus autem Domini locutus eſt ad Eliam

1. APRÈS la mort d'Achab, Moab *que David avoit aſſujetti*, ſecoua le joug d'Iſraël. AV. L'ERE CHR. VULG. 895.

2. Il arriva auſſi qu'Ochozias *fils d'Achab* étant tombé de la plate-forme par les barreaux d'une chambre haute ℣ qu'il avoit à Samarie, en fut bien malade : & il envoya de ſes gens, en leur diſant : Allez, conſultez Béelzébub ℣ le Dieu d'Accaron, *pour ſavoir* ſi je pourrai relever de cette maladie.

3. En même-temps, l'ange du Seigneur parla à Elie de Theſbé, & lui

℣. 2. C'eſt-à-dire, par le griſlage qui y donnoit du jour d'en-haut : » Voyez la *Diſſertation ſur les demeures des Hébreux*, à la tête du Livre des Juges.

Ibid. Voyez la *Diſſertation ſur les Dieux des Philiſtins*, à la tête des deux premiers Livres des Rois.

dit : Allez au devant des gens du Roi de Samarie, & dites-leur : Eſt-ce qu'il n'y a pas un Dieu dans Iſraël, que vous conſultez ainſi Béelzébub le dieu d'Accaron ?

Av. l'Ere Chr. Vulg. 895.

Theſbiten, dicens : Surge, & aſcende in occurſum nuntiorum regis Samariæ, & dices ad eos : Numquid non eſt Deus in Iſrael, ut eatis ad conſulendum Beelzebub deum Accaron ?

4. C'eſt pourquoi voici ce que dit le Seigneur : Vous ne relèverez point du lit où vous êtes ; mais vous mourrez très-certainement. Enſuite *de quoi* Elie s'en alla *exécuter l'ordre de l'Ange.*

4. Quam ob rem hæc dicit Dominus : De lectulo ſuper quem aſcendiſti, non deſcendes ; ſed morte morieris. Et abiit Elias.

5. Ceux qu'Ochozias avoit envoyés étant revenus, il leur dit : D'où vient que vous êtes retournés ?

5. Reverſique ſunt nuntii ad Ochoziam. Qui dixit eis : Quare reverſi eſtis ?

6. Ils lui répondirent : Un homme eſt venu au devant de nous, qui nous a dit : Allez, retournez vers le Roi qui vous a envoyés, & dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur : Eſt-ce qu'il n'y a pas un Dieu en Iſraël, que vous envoyez ainſi conſulter Béelzébub le dieu d'Accaron ? C'eſt pour cela que vous ne relèverez point du lit où vous êtes ; mais vous mourrez très-certainement.

6. At illi reſponderunt ei : Vir occurrit nobis, & dixit ad nos : Ite, & revertimini ad regem qui miſit vos, & dicetis ei : Hæc dicit Dominus : Numquid, quia non erat Deus in Iſrael, mittis ut conſuletur Beelzebub deus Accaron ? Idcircò de lectulo ſuper quem aſcendiſti, non deſcendes ; ſed morte morieris.

7. Le Roi leur dit : Quelle eſt la figure & l'habit de cet homme qui eſt venu au devant de vous, & qui vous a dit ces paroles ?

7. Qui dixit eis : Cujus figuræ & habitûs eſt vir ille qui occurrit vobis, & locutus eſt verba hæc ?

8. Ils lui répondirent : C'eſt un homme couvert *d'un habit* de poil *de chameau*, & qui eſt ceint ſur les reins d'une

8. At illi dixerunt : Vir pilosus, & zonâ pelliceâ accinctus renibus. Qui ait :

Elias Theſbites eſt.

9. Miſitque ad eum quinquagenarium principem, & quinquaginta qui erant ſub eo. Qui aſcendit ad eum : ſedentíque in vertice montis, ait : Homo Dei, rex præcepit ut deſcendas.

10. Reſpondénſque Elias, dixit quinquagenario : Si homo Dei ſum, deſcendat ignis de cœlo, & devoret te, & quinquaginta tuos. Deſcendit itaque ignis de cœlo, & devoravit eum, & quinquaginta qui erant cum eo.

11. Rursúmque miſit ad eum principem quinquagenarium alterum, & quinquaginta cum eo. Qui locutus eſt illi : Homo Dei, hæc dicit rex : Feſtina, deſcende.

12. Reſpondens Elias ait : Si homo Dei ego ſum, deſcendat ignis de cœlo, & devoret te, & quinquaginta tuos. Deſcendit ergo ignis de cœlo, & devoravit illum, & quinquaginta ejus.

13. Iterùm miſit principem quinquagenarium tertium, & quinquaginta

ceinture de cuir. C'eſt Elie de Theſbé, leur dit-il.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 895.

9. Et *auſſi-tôt* il envoya un capitaine de cinquante hommes, & les cinquante ſoldats qui étoient ſous lui. Ce capitaine monta vers Elie, qui étoit aſſis ſur le haut d'une montagne, & lui dit, *en ſe raillant* : Homme de Dieu, le Roi vous commande de deſcendre, *& de venir le trouver.*

10. Elie lui répondit : Si je ſuis homme de Dieu, que le feu deſcende du ciel, & vous dévore avec vos cinquante hommes. Auſſi-tôt le feu du ciel deſcendit, & dévora le capitaine avec les cinquante hommes qui étoient avec lui.

11. Ochozias envoya encore un autre capitaine avec ſes cinquante ſoldats, qui dit *auſſi* à Elie, *en lui inſultant* : Homme de Dieu, le Roi m'a commandé de vous dire : Hâtez-vous de deſcendre, *& de venir me trouver.*

12. Elie lui repondit : Si je ſuis homme de Dieu, que le feu du ciel deſcende, & vous dévore avec vos cinquante hommes. Et auſſi-tôt le feu du ciel deſcendit, & dévora le capitaine & les cinquante hommes qui étoient avec lui.

13. Ochozias envoya encore un troiſieme capitaine & ſes cinquante hommes avec lui. Ce capitaine étant venu

℣. 13. On lit dans l'Hébreu, SLSIM, *tertiorum*, pour SLISI, *tertium*.

devant Elie, ſe mit à genoux, & lui fit cette priere : Homme de Dieu, ſauvez-moi la vie, & *ſauvez-la* auſſi à vos ſerviteurs qui ſont avec moi.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 851.

qui erant cum eo. Qui cùm veniſſet, curvavit genua contra Eliam, & precatus eſt eum, & ait : Homo Dei, noli reſpicere animam meam, & animas ſervorum tuorum qui mecum ſunt.

14. Le feu eſt déjà deſcendu du ciel, & il a dévoré les deux premiers capitaines, & les cinquante hommes que commandoit chacun d'eux : mais je vous ſupplie préſentement de me ſauver la vie, *en venant avec nous trouver le Roi.*

14. Ecce deſcendit ignis de cœlo, & devoravit duos principes quinquagenarios primos, & quinquagenos qui cum eis erant : ſed nunc obſecro ut miſerearis animæ meæ.

15. En même-temps, l'ange du Seigneur parla à Elie, & lui dit : Deſcendez avec lui, & ne craignez point. Elie ſe leva donc, & deſcendit avec ce capitaine pour aller trouver le Roi,

15. Locutus eſt autem Angelus Domini ad Eliam, dicens : Deſcende cum eo, ne timeas. Surrexit igitur, & deſcendit cum eo ad regem,

16. auquel il parla de cette ſorte : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que vous avez envoyé des gens pour conſulter Béelzébub le dieu d'Accaron, comme " s'il n'y avoit pas un Dieu en Iſraël que vous puſſiez conſulter, vous ne reléverez point du lit ſur lequel vous êtes ; mais vous mourrez certainement.

16. & locutus eſt ei : Hæc dicit Dominus : Quia miſiſti nuntios ad conſulendum Beelzebub deum Accaron, quaſi non eſſet Deus in Iſrael, à quo poſſes interrogare ſermonem, ideò de lectulo ſuper quem aſcendiſti non deſcendes, ſed morte morieris.

17. Ochozias mourut donc, ſelon la parole que le Seigneur avoit dite par Elie ; & Joram ſon frere " régna en ſa

17. Mortuus eſt ergo juxta ſermonem Domini quem locutus eſt Elias, &

℣. 16. On lit dans l'Hébreu, HMBLI, *an non eſt*, pour CMBLI, *quaſi non eſſet.*

℣. 17. L'Hébreu ne dit pas que Joram fut frere d'Ochozias ; mais la plupart des exemplaires des Septante le portent ainſi.

regnavit

regnavit Joram frater ejus pro eo, anno ſecundo Joram filii Joſaphat regis Judæ : non enim habebat filium.

place, la ſeconde année de Joram fils de Joſaphat Roi de Juda ; " car Ochozias n'avoit point de fils.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 895.

18. Reliqua autem verborum Ochoziæ quæ operatus eſt, nonne hæc ſcripta ſunt in libro ſermonum dierum regum Iſrael?

18. Le reſte des actions d'Ochozias eſt écrit au livre des annales des Rois d'Iſraël.

Ibid. Peut-être qu'au lieu de *la ſeconde année de Joram fils de Joſaphat*, il faudroit lire *la vingtieme année de Joſaphat.* Voyez ce qui a été dit ſur cela dans la *Diſſertation ſur le IV. Age du Monde*, à la tête des deux premiers Livres.

CHAPITRE II.

Enlévement d'Elie. Ce Prophete promet à Eliſée de lui communiquer ſon eſprit ; il lui laiſſe ſon manteau. Eliſée ſépare les eaux du Jourdain, & rend ſaines les eaux de Jéricho. Quarante enfants ſont dévorés pour s'être moqués de ce Prophete.

1. FActum eſt autem, cùm levare vellet Dominus Eliam per turbinem in cœlum, ibant Elias & Eliſeus de Galgalis.

1. LOrſque le Seigneur voulut enlever Elie au ciel par le moyen d'un tourbillon *de feu*, il arriva qu'Elie & Eliſée venoient de Galgala.

2. Dixítque Elias ad Eliſeum : Sede hic, quia Dominus miſit me uſque in Bethel. Cui ait Eliſeus : Vivit Dominus, & vivit anima tua, quia non derelinquam te. Cùmque deſcendiſſent Bethel,

2. Et Elie, *à qui le Seigneur l'avoit révélé, voulant ſe dérober à ſes diſciples,* dit à Eliſée : Demeurez ici, parce que le Seigneur m'a envoyé à Béthel. Eliſée, *à qui le Seigneur avoit auſſi découvert ce qui devoit arriver à ſon maître,* lui répondit : Vive le Seigneur, vive votre ame, je ne vous abandonnerai point. Ils allerent donc *enſemble* à Béthel.

3. egreſſi ſunt filii Pro-

3. Et les enfants, *c'eſt-à-dire, les*

Av. l'Ère Chr. Vulg. 895.

diſciples des prophetes, qui étoient à Béthel, vinrent dire à Eliſée : Ne ſavez-vous pas que le Seigneur vous enlévera aujourd'hui *d'en haut* * votre maître ? *Car le Seigneur le leur avoit auſſi découvert.* Eliſée leur répondit : Je le ſais ; *mais* n'en dites mot, *de peur de lui faire de la peine ; car il veut que la choſe ſoit cachée.*

phetarum qui erant in Bethel, ad Eliſeum, & dixerunt ei : Numquid noſti, quia hodiè Dominus tollet dominum tuum à te ? Qui reſpondit : Et ego novi ; ſilete.

4. Elie dit encore à Eliſée : Demeurez ici, parce que le Seigneur m'a envoyé à Jéricho. Eliſée lui répondit : Vive le Seigneur, vive votre ame, je ne vous abandonnerai point. Lorſqu'ils furent arrivés à Jéricho,

4. Dixit autem Elias ad Eliſeum : Sede hìc, quia Dominus miſit me in Jericho. Et ille ait : vivit Dominus, & vivit anima tua, quia non derelinquam te. Cúmque veniſſent Jericho,

5. les enfants des prophetes qui étoient à Jéricho, vinrent dire à Eliſée : Ne ſavez-vous pas que le Seigneur vous enlévera aujourd'hui votre maître ? Il leur répondit : Je le ſais ; n'en dites mot.

5. acceſſerunt filii Prophetarum qui erant in Jericho ad Eliſeum, & dixerunt ei : Numquid noſti, quia Dominus hodiè tollet dominum tuum à te ? Et ait : Et ego novi ; ſilete.

6. Elie dit encore à Eliſée : Demeurez ici, parce que le Seigneur m'a envoyé juſqu'au Jourdain. Eliſée lui répondit : Vive le Seigneur, & vive votre ame, je ne vous abandonnerai point. Ils allerent donc tous deux enſemble.

6. Dixit autem ei Elias : Sede hìc, quia Dominus miſit me uſque ad Jordanem. Qui ait : Vivit Dominus, & vivit anima tua, quia non derelinquam te. Ierunt igitur ambo pariter,

7. Et cinquante des enfants des prophetes les ſuivirent, qui s'arrêterent bien loin vis-à-vis d'eux ; & ils ſe tin-

7. & quinquaginta viri de filiis Prophetarum ſecuti ſunt eos, qui & ſtete-

* 3. Au lieu de *à te*, on lit dans l'Hébreu, *deſuper caput tuum* ; de deſſus votre tête : expreſſion qui inſinuoit que cet enlévement viendroit du Ciel.

runt è contra, longè : illi autem ambo ſtabant ſuper Jordanem.

8. Tulitque Elias pallium ſuum, & involvit illud, & percuſſit aquas quæ diviſæ ſunt in utramque partem, & tranſierunt ambo per ſiccum.

9. Cúmque tranſiſſent, Elias dixit ad Eliſeum : Poſtula quod vis, ut faciam tibi, antequàm tollar à te. Dixitque Eliſeus : Obſecro ut fiat in me duplex ſpiritus tuus.

10. Qui reſpondit : Rem difficilem poſtulaſti : attamen ſi videris me, quando tollar à te, erit tibi quod petiſti : ſi autem non videris, non erit.

11. Cúmque pergerent, & incedentes ſermocinarentur, ecce currus igneus & equi ignei diviſerunt utrumque : & aſcendit Elias per turbinem in cœlum.

12. Eliſeus autem videbat, & clamabat : Pater mi, pater mi, currus Iſrael, & auriga ejus. Et

rent tous deux au bord du Jourdain.

Av. J.-C. Vulg. 895.

8. Alors Elie prit ſon manteau, & l'ayant plié, il en frappa les eaux, qui ſe diviſerent en deux parts, & ils paſſerent tous deux à ſec.

9. Lorſqu'ils furent paſſés, Elie dit à Eliſée : Demandez-moi ce que vous voudrez, afin que je l'obtienne pour vous, avant que je ſois enlevé d'avec vous. Eliſée lui répondit : Je vous prie que votre double eſprit repoſe ſur moi, *& que j'aie comme vous le don de prophétie, & le pouvoir de faire des miracles pour la gloire du Seigneur.*"

10. Elie lui dit : Vous me demandez une choſe bien difficile : " néanmoins ſi vous me voyez lorſque je ſerai enlevé d'avec vous, vous aurez ce que vous avez demandé : mais ſi vous ne me voyez pas, vous ne l'aurez point, *parce que le Seigneur ne vous l'accordera qu'à cette condition.*

11. Lorſqu'ils continuoient leur chemin, & qu'ils marchoient en s'entretenant, un char de feu & des chevaux de feu les ſéparerent tout d'un coup l'un de l'autre ; & Elie monta au ciel par le moyen d'un tourbillon.

Eccl. XLVIII. 13. 1. Mac. II. 58.

12. Eliſée le voyoit *monter*, & crioit : Mon pere, mon pere, *qui étiez* le char d'Iſraël & ſon conducteur." Après cela, il ne le vit plus. Et prenant ſes vête-

℣. 9. Autr. que j'aie une double meſure de votre eſprit, *comme étant votre premier-né.*

℣. 10. Hébr. autr. Vous me demandez beaucoup.

℣. 12. Hébr. litt. le char d'Iſraël & ſa cavalerie, c. à. d. la force d'Iſraël. La cavalerie & les chariots de guerre faiſoient alors la force des armées.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 895.

ments, il les déchira en deux, *pour marquer ſa douleur.*

13. Il leva de terre en même-temps le manteau qu'Elie avoit laiſſé tomber, afin qu'il lui demeurât. Et Eliſée s'en revenant, s'arrêta ſur le bord du jourdain,

14. & prit le manteau qu'Elie avoit laiſſé tomber pour lui. Il en frappa les eaux, & elles ne furent point diviſées." Alors Eliſée dit : Où eſt maintenant " le Dieu d'Elie ? Et frappant les eaux *une ſeconde fois*, elles ſe partagerent d'un côté & d'un autre, & il paſſa *au travers.*

15. Ce que voyant les enfants des Prophetes, qui étoient dans Jéricho vis-à-vis de ce lieu-là, ils dirent : L'eſprit d'Elie s'eſt repoſé ſur Eliſée. Et venant au devant de lui, ils ſe proſternerent à ſes pieds avec un profond reſpect

16. & lui dirent : Il y a entre vos ſerviteurs cinquante hommes forts qui peuvent aller chercher votre maître ; car peut-être que l'Eſprit du Seigneur l'aura enlevé & jetté quelque part ſur une montagne, ou dans une vallée. Eliſée leur répondit : N'y envoyez point.

non vidit eum ampliùs : apprehenditque veſtimenta ſua, & ſcidit illa in duas partes.

13. Et levavit pallium Eliæ quod ceciderat ei : reverſúſque ſtetit ſuper ripam Jordanis,

14. & pallio Eliæ, quod ceciderat ei, percuſſit aquas, & non ſunt diviſæ, & dixit : Ubi eſt Deus Eliæ etiam nunc ? Percuſſitque aquas, & diviſæ ſunt huc atque illuc, & tranſiit Eliſeus.

15. Videntes autem filii Prophetarum qui erant in Jericho è contra, dixerunt : Requievit ſpiritus Eliæ ſuper Eliſeum. Et venientes in occurſum ejus, adoraverunt eum proni in terram,

16. dixerúntque illi : Ecce, cum ſervis tuis ſunt quinquaginta viri fortes qui poſſunt ire, & quærere dominum tuum, ne fortè tulerit eum Spiritus Domini, & projecerit eum in unum montium, aut in unam vallium. Qui ait : Nolite mittere.

℣. 14. Ces mots, *& aquæ non ſunt diviſæ*, ſont omis dans l'Hébreu.

Ibid. Au lieu de *etiam nunc*, on lit dans l'Hébreu AF HUA, *etiam ipſe*, peut être pour AHUA, *nunc.*

17. Coegerúntque eum, donec acquieſceret, & diceret: Mittite. Et miſerunt quinquaginta viros: qui cùm quæſiſſent tribus diebus, non invenerunt.

17. Mais ils le contraignirent *par leurs inſtances*, à y condeſcendre *enfin*, & à leur dire *": Envoyez-y. Ils envoyerent donc cinquante hommes, qui l'ayant cherché pendant trois jours, ne le trouverent point.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 895.

18. Et reverſi ſunt ad eum: at ille habitabat in Jericho, & dixit eis: Numquid non dixi vobis: Nolite mittere?

18. Ils revinrent enſuite trouver Eliſée qui demeuroit à Jéricho, & il leur dit: Ne vous avois-je pas dit: N'y envoyez point?

19. Dixerunt quoque viri civitatis ad Eliſeum: Ecce habitatio civitatis hujus optima eſt, ſicut tu ipſe, domine, perſpicis: ſed aquæ peſſimæ ſunt, & terra ſterilis.

19. Les habitants de cette ville dirent auſſi à Eliſée: Seigneur, la demeure de cette ville eſt très-commode, comme vous le voyez vous-même; mais les eaux y ſont très-mauvaiſes, & la terre ſtérile.

20. At ille ait: afferte mihi vas novum, & mittite in illud ſal. Quod cùm attuliſſent,

20. Eliſée leur répondit: Apportez-moi un vaiſſeau neuf, & mettez du ſel dedans. Lorſqu'ils le lui eurent apporté,

21. egreſſus ad fontem aquarum, miſit in illum ſal, & ait: Hæc dicit Dominus: Sanavi aquas has, & non erit ultrà in eis mors, neque ſterilitas.

21. il alla à la fontaine: & ayant jetté le ſel dans l'eau, il dit: Voici ce que dit le Seigneur: J'ai rendu ces eaux ſaines; & elles ne cauſeront plus à l'avenir, ni mort ni ſtérilité.

22. Sanatæ ſunt ergo aquæ uſque in diem hanc, juxta verbum Eliſei quod locutus eſt.

22. Ces eaux devinrent donc ſaines, comme elles le ſont encore aujourd'hui, ſelon la parole qu'en donna alors Eliſée.

23. Aſcendit autem indè in Bethel: cúmque aſcenderet per viam, pueri

23. Eliſée vint delà à Béthel. Et lorſqu'il marchoit dans le chemin, de petits enfants ſortis de la ville ſe rail-

¥. 17. Hébr. aut. Mais tant qu'il différa de ſe rendre à leur deſir, ils continuerent de le preſſer, & *enfin* il leur dit.

loient de lui, en diſant : Monte, chauve; monte, chauve.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 895.

24. Eliſée regardant, jetta les yeux ſur eux ; &, *pour punir l'injure qu'ils faiſoient, non à ſa perſonne, mais à ſon miniſtere, il* les maudit au nom du Seigneur, *dont il avoit l'honneur d'être le prophete.* En même-temps, deux ours ſortirent du bois ; & s'étant jettés ſur cette troupe d'enfants, ils en déchirerent quarante-deux.

25. Eliſée alla enſuite ſur la montagne du Carmel, d'où il revint à Samarie.

parvi egreſſi ſunt de civitate, & illudebant ei, dicentes : Aſcende, calve ; aſcende, calve.

24. Qui cùm reſpexiſſet, vidit eos, & maledixit eis in nomine Domini : egreſſique ſunt duo urſi de ſaltu, & laceraverunt ex eis quadraginta duos pueros.

25. Abiit autem indè in montem Carmeli, & indè reverſus eſt in Samariam.

CHAPITRE III.

Le Roi de Moab refuſe de payer le tribut au Roi d'Iſraël. Ce Prince marche contre lui avec le Roi de Juda & le Roi d'Edom. Eliſée délivre leur armée prête à périr de ſoif. Les Moabites ſont vaincus.

1. LA dix-huitieme année du regne de Joſaphat Roi de Juda", Joram *ſecond* fils d'Achab régna ſur Iſraël dans Samarie : & ſon regne dura douze ans.

1. JOram verò filius Achab regnavit ſuper Iſrael in Samaria anno decimo octavo Joſaphat regis Judæ : regnavítque duodecim annis.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, mais non pas autant que ſon pere & ſa mere ; car il ôta les ſtatues de Baal que ſon pere avoit fait faire.

2. Et fecit malum coram Domino, ſed non ſicut pater ſuus & mater : tulit enim ſtatuas Baal quas fecerat pater ejus.

¥. 1. Peut-être que cette *dix-huitieme année* eſt une ſuite de la *dix-ſeptieme* qu'on lit au Livre précédent, ch. XXII. ¥. 51. Et comme au Livre précédent il paroît qu'il faudroit lire *la dix-neuvieme*, il ſuivroit delà qu'il faudroit lire ici *la vingtieme*. Voyez ce qui a été dit ſur cela dans la *Diſſertation ſur le IV. Age du Monde*, à la tête des deux premiers Livres.

3. Verumtamen in peccatis Jeroboam filii Nabat qui peccare fecit Iſrael, adhæſit, nec receſſit ab eis.

3. Il demeura néanmoins toujours dans les péchés de Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Iſraël, *en lui faiſant adorer les veaux d'or*, & il ne s'en retira point.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 895

4. Porrò Meſa rex Moab nutriebat pecora multa, & ſolvebat regi Iſrael centum millia agnorum, & centum millia arietum, cum velleribus ſuis.

4. Or Méſa Roi de Moab nourriſſoit de grands troupeaux, & payoit au Roi d'Iſraël cent mille agneaux & cent mille moutons avec leur toiſon.

5. Cúmque mortuus fuiſſet Achab, prævaricatus eſt fœdus quod habebat cum rege Iſrael.

5. Mais, après la mort d'Achab, il rompit l'accord qu'il avoit fait avec le Roi d'Iſraël : *& la mort précipitée d'Ochozias ne lui permit pas de s'en faire faire raiſon.*

6. Egreſſus eſt igitur rex Joram in die illâ de Samaria, & recenſuit univerſum Iſrael.

6. C'eſt pourquoi le Roi Joram *qui lui ſuccéda, étant entré dans le deſſein qu'il avoit de faire la guerre à Moab*, ſortit alors de Samarie, fit la revue de toutes les troupes d'Iſraël,

7. Miſitque ad Joſaphat regem Juda, dicens : Rex Moab receſſit à me, veni mecum contra eum ad prælium. Qui reſpondit : Aſcendam : qui meus eſt, tuus eſt : populus meus, populus tuus ; & equi mei, equi tui.

7. & envoya dire à Joſaphat Roi de Juda : Le Roi de Moab s'eſt ſoulevé contre moi : Venez avec moi pour le combattre. Joſaphat lui répondit : J'irai avec vous : ce qui eſt à moi, eſt à vous ; mon peuple eſt votre peuple ; & mes chevaux ſont vos chevaux.

8. Dixitque : Per quam viam aſcendemus ? At ille reſpondit : Per deſertum Idumææ.

8. Et il ajouta : Par quel chemin irons-nous ? Joram lui répondit : Par le déſert de l'Idumée, *afin d'éviter les difficultés que nous pourrions rencontrer au paſſage du Jourdain.*

9. Perrexerunt igitur rex Iſrael, & rex Juda, & rex Edom, & circuie-

9. Le Roi d'Iſraël, & le Roi de Juda & le Roi d'Edom *tributaire de Joſaphat, auquel il avoit joint ſes troupes*, marchèrent donc avec leurs gens ; & ils tour-

Av. l'Ere Chr. Vulg. 895.

nerent autour de la mer morte, par le chemin du déſert qui conduit au pays de Moab, pendant ſept jours, ſans rencontrer d'ennemis; mais il n'y avoit point d'eau pour l'armée, ni pour les bêtes qui la ſuivoient.

10. Alors le Roi d'Iſraël dit : Hélas! hélas! hélas! le Seigneur nous a ici joint trois Rois enſemble, pour nous livrer entre les mains de Moab.

11. Joſaphat répondit : N'y a-t-il point ici de prophete du Seigneur, pour implorer par lui la miſéricorde du Seigneur ? L'un des ſerviteurs du Roi d'Iſraël répondit : Il y a ici Eliſée fils de Saphat, qui verſoit de l'eau ſur les mains d'Elie, & le ſervoit.

12. Joſaphat dit : La parole du Seigneur eſt en lui. Alors le Roi d'Iſraël, Joſaphat Roi de Juda, & le Roi d'Edom allerent trouver Eliſée.

13. Et Eliſée dit au Roi d'Iſraël, qui n'avoit pas encore détruit les autels de Baal : Qu'y a-t-il entre vous & moi ? Allez-vous-en aux prophetes de votre pere & de votre mere. Le Roi d'Iſraël lui dit : D'où vient que " le Seigneur a aſſemblé ces trois Rois, pour les livrer entre les mains de Moab ?

14. Eliſée lui dit : Vive le Seigneur des armées, en la préſence duquel je

runt per viam ſeptem dierum, nec erat aqua exercitui, & jumentis quæ ſequebantur eos.

10. Dixitque rex Iſrael : Heu, heu, heu, congregavit nos Dominus tres reges, ut traderet in manus Moab.

11. Et ait Joſaphat : Eſtne hic Propheta Domini, ut deprecemur Dominum per eum ? Et reſpondit unus de ſervis regis Iſrael : Eſt hic Eliſeus filius Saphat, qui fundebat aquam ſuper manus Eliæ.

12. Et ait Joſaphat : Eſt apud eum ſermo Domini. Deſcenditque ad eum rex Iſrael, & Joſaphat rex Juda, & rex Edom.

13. Dixit autem Eliſeus ad regem Iſrael : Quid mihi & tibi eſt ? vade ad Prophetas patris tui & matris tuæ. Et ait illi rex Iſrael : Quare congregavit Dominus tres reges hos, ut traderet eos in manus Moab ?

14. Dixitque ad eum Eliſeus : Vivit Dominus

" 13. On lit dans l'Hébreu AL CI, *Ne, quia*. Il paroît que S. Jérôme, Auteur de notre Vulgate, a lu ici comme dans la Geneſe, III. 1. AP CI, *Quare*, ou *Numquid* à la lettre *Etiam-ne eſt quòd*, Eſt-ce donc que ?

exercituum

exercituum, in cujus conſpectu ſto, quòd ſi non vultum Joſaphat regis Judæ erubeſcerem, non attendiſſem quidem te, nec reſpexiſſem.

ſuis, " ſi je ne reſpectois la perſonne de Joſaphat Roi de Juda, je n'euſſe pas ſeulement jetté les yeux ſur vous, & ne vous euſſe pas regardé.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 895.

15. Nunc autem adducite mihi pſaltem. Cùmque caneret pſaltes, facta eſt ſuper eum manus Domini, & ait :

15. Mais maintenant faites-moi venir un joueur de harpe, *pour calmer, par le ſon de cet inſtrument, l'émotion que mon zele contre vous m'a cauſée.* Et lorſque cet homme chantoit ſur ſa harpe, la main du Seigneur fut ſur Eliſée : *il fut rempli de ſon eſprit*, & il dit :

16. Hæc dicit Dominus : Facite alveum torrentis hujus foſſas & foſſas.

16. Voici ce que dit le Seigneur : Faites pluſieurs foſſes le long du lit " de ce torrent.

17. Hæc enim dicit Dominus : Non videbitis ventum, neque pluviam : & alveus iſte replebituraquis, & bibetis vos, & familiæ veſtræ, & jumenta veſtra.

17. Car voici ce que dit le Seigneur : Vous ne verrez, ni vent, ni pluie ; & *neanmoins* le lit de ce torrent ſera rempli d'eau : & vous boirez, vous, & vos ſerviteurs & vos bêtes.

18. Parùmque eſt hoc in conſpectu Domini : inſuper tradet etiam Moab in manus veſtras.

18. Et ceci n'eſt encore qu'une petite partie de ce que le Seigneur veut faire pour vous : mais de plus, il livrera Moab entre vos mains.

19. Et percutietis omnem civitatem munitam, & omnem urbem electam, & univerſum lignum fructiferum ſuccidetis, cunctóſque fontes aquarum obturabitis, & omnem agrum egregium operietis lapidibus.

19. Vous détruirez toutes les villes fortes, toutes les places les plus importantes : vous couperez par le pied tous les arbres fruitiers ; vous boucherez toutes les fontaines ; & vous couvrirez de pierres " tous les champs les plus fertiles.

℣. 14. Autr. en la préſence duquel je demeure, c'eſt-à-dire, au ſervice duquel je ſuis.

℣. 16. Autr. dans le lit de ce torrent.

℣. 19. On lit dans l'Hébreu TCABU, *dolore afficietis*, peut-être pour TRGMU, *obruetis*, qui ſe joint communément avec *lapidibus*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 895.

20. Le lendemain matin, ſur l'heure où l'on a accoutumé d'offrir le ſacrifice, " les eaux vinrent tout d'un coup le long du chemin d'Edom, & la terre fut remplie d'eaux.

20. Factum eſt igitur manè, quando ſacrificium offerri ſolet, & ecce aquæ veniebant per viam Edom, & repleta eſt terra aquis.

21. Les Moabites ayant appris que ces Rois étoient venus pour les combattre, aſſemblerent tous ceux qui portoient les armes, " & ils vinrent *tous enſemble* les attendre ſur leurs frontieres.

21. Univerſi autem Moabitæ, audientes quòd aſcendiſſent reges ut pugnarent adversùm eos, convocaverunt omnes qui accincti erant balteo deſuper, & ſteterunt in terminis.

22. Et s'étant levés dès le point du jour, dès que les rayons du Soleil brillerent ſur les eaux, elles leur parurent rouges comme du ſang;

22. Primóque mane ſurgentes, & orto jam ſole ex adverſo aquarum, viderunt Moabitæ è contra aquas rubras quaſi ſanguinem.

23. & ils s'entredirent: C'eſt l'épée qui a répandu tant de ſang: les Rois ſe ſont battus l'un contre l'autre, & ſe ſont entre-tués: Moabites, marchez *hardiment* pour *enlever* les dépouilles.

23. dixerúntque: Sanguis gladii eſt: pugnaverunt reges contra ſe, & cæſi ſunt mutuò: nunc perge ad prædam, Moab.

24. Ils vinrent donc au camp d'Iſraël, *plutôt pour piller, que pour combattre.* Mais les Iſraélites ſortant tout d'un coup, battirent les Moabites *qu'ils trouverent en déſordre, & qui, ne s'attendant à rien moins*, s'enfuirent devant eux. Les victorieux les pourſuivant, les taillerent en pieces ",

24. Perrexerúntque in caſtra Iſrael porrò conſurgens Iſrael, percuſſit Moab: at illi fugerunt coram eis. Venerunt igitur qui vicerant, & percuſſerunt Moab,

℣. 20. c. à. d. vers le lever du Soleil.

℣. 21. Hébr. autr. tous ceux qui étoient en âge de porter les armes, & au deſſus: " c. à. d. & tous les autres qui pouvoient en être exempts à cauſe de leur âge.

℣. 24. On lit dans l'Hébreu ſans aucun ſens VIBU BH VHCUT. Les Rabbins ſuppoſent qu'au lieu de VIBU, il faudroit lire VICU, le ſens ſeroit: *Et percuſſerunt in ea, & percutere.* Les Septante ſemblent avoir lu VIBAU BAIM VHCIM, *Et intraverunt intrantes & percutientes*; ils vinrent fondre ſur eux les taillant en pieces.

25. & civitates deſtruxerunt: & omnem agrum optimum, mittentes ſinguli lapides, repleverunt: & univerſos fontes aquarum obturaverunt: & omnia ligna fructifera ſuccideruntut muri tantùm fictiles remanerent: & circumdata eſt civitas à fundibulariis, & magnâ ex parte percuſſa.

25. détruiſirent leurs villes, remplirent tous les champs les plus fertiles de pierres que chacun vint y jetter, boucherent toutes les fontaines, abattirent tous les arbres fruitiers, & ne laiſſerent ſur pied que les murailles faites de terre. [y] La ville *capitale, où le Roi s'étoit retiré*, fut auſſi inveſtie par les frondeurs; & une grande partie des murailles fut abattue par les pierres qu'on jettoit avec des machines.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 895.

26. Quod cùm vidiſſet rex Moab, prævaluiſſe ſcilicet hoſtes, tulit ſecum ſeptingentos viros educentes gladium, ut irrumperent ad regem Edom: & non potuerunt.

26. Le Roi de Moab voyant qu'il ne pouvoit plus réſiſter aux ennemis, prit avec lui ſept cents hommes de guerre, pour forcer les quartiers du Roi d'Edom, *où il croyoit trouver moins de réſiſtance*; mais ils ne purent y réuſſir.

27. Arripiénſque filium ſuum primogenitum, qui regnaturus erat pro eo, obtulit holocauſtum ſuper murum: & facta eſt indignatio magna in Iſrael, ſtatímque receſſerunt ab eo, & reverſi ſunt in terram ſuam.

27. Alors prenant ſon fils aîné, qui devoit régner après lui, il l'offrit en holocauſte ſur la muraille, *pour ſe rendre ſes dieux favorables*. Ce que les Iſraélites ayant vu, ils eurent horreur d'une action ſi barbare; & s'étant retirés auſſitôt de deſſus les terres de Moab, ils s'en retournerent en leur pays.

[y]. 25. Hébr. juſqu'à ne laiſſer que les pierres de *la ville nommée* Kir-hareſeth, *c. à. d. muraille de briques*. Et cette ville fut inveſtie, &c. » *Kir-hareſeth* eſt la même que Ar ou Aréopolis capitale des Moabites. On pourroit ſoupçonner ici dans l'Hébreu une tranſpoſition, en ſorte que le ſens ſeroit: & les frondeurs environnerent Kir-hareſeth, & continuerent de la frapper tant qu'il leur reſta de pierres. Alors au lieu de ABNIH, *lapides ejus*, on liroit ABNIM, *lapides*.

CHAPITRE IV.

Eliſée multiplie l'huile d'une pauvre veuve. Il obtient de Dieu un enfant à une Sunamite ; il reſſuſcite cet enfant. Il adoucit l'amertume de quelques herbes. Il raſſaſie cent perſonnes avec quelques pains.

Av. l'Erè Chr. Vulg. 894.

1. ALors une femme de l'un des prophetes vint crier à Eliſée, & lui dit : Mon mari qui étoit votre ſerviteur eſt mort, & vous ſavez que votre ſerviteur craignoit le Seigneur : & maintenant ſon créancier vient pour prendre mes deux fils, & en faire ſes eſclaves.

1. MUlier autem quædam de uxoribus Prophetarum clamabat ad Eliſeum ; dicens : Servus tuus vir meus mortuus eſt, & tu noſti quia ſervus tuus fuit timens Dominum : & ecce creditor venit ut tollat duos filios meos ad ſerviendum ſibi.

2. Eliſée lui dit : Que voulez-vous que je faſſe ? Dites-moi : Qu'avez-vous dans votre maiſon ? Elle répondit : Votre ſervante n'a dans ſa maiſon qu'un peu d'huile, pour m'en oindre."

2. Cui dixit Eliſeus : Quid vis ut faciam tibi ? Dic mihi, quid habes in domo tua ? At illa reſpondit : Non habeo ancilla tua quidquam in domo mea, niſi parum olei, quo ungar.

3. Eliſée lui dit : Allez, empruntez de vos voiſins un grand nombre de vaiſſeaux vuides :

3. Cui ait : Vade, pete mutuò ab omnibus vicinis tuis vaſa vacua non pauca :

4. & après que vous ſerez rentrée *dans votre maiſon*, fermez la porte ſur vous ; & vous tenant au dedans, vous & vos fils, verſez de cette huile que vous avez, dans tous ces vaſes ; & quand ils ſeront pleins, vous les ôterez.

4. & ingredere, & claude oſtium tuum, cùm intrinſecùs fúeris tu, & filii tui : & mitte indè in omnia vaſa hæc : & cùm plena fuerint, tolles.

℣. 2. *Quo ungar.* Ces deux mots ne ſont pas dans l'Hébreu.

5. Ivit itaque mulier, & clauſit oſtium ſuper ſe, & ſuper filios ſuos: illi offerebant vaſa, & illa infundebat.

5. Cette femme s'en alla donc, ferma la porte ſur elle & ſur ſes enfants: ſes enfants lui préſentoient les vaiſſeaux, & elle verſoit de l'huile dedans. AV. L'ERE CHR. VULG. 894.

6. Cúmque plena fuiſſent vaſa, dixit ad filium ſuum: Affer mihi adhuc vas. Et ille reſpondit: Non habeo. Stetítque oleum.

6. Et lorſque *tous* les vaiſſeaux furent remplis, elle dit à ſon fils: Apportez-moi encore un vaiſſeau. Il lui répondit: Je n'en ai plus. Et l'huile s'arrêta.

7. Venit autem illa, & indicavit homini Dei. Et ille, Vade, inquit, vende oleum, & redde creditori tuo: tu autem, & filii tui, vivite de reliquo.

7. Cette femme alla rendre compte de tout à l'homme de Dieu, qui lui dit: Allez, vendez cette huile: rendez à votre créancier *ce qui lui eſt dû*: enſuite, vous & vos fils, vivez du reſte.

8. Facta eſt autem quædam dies, & tranſibat Eliſeus per Sunam: erat autem ibi mulier magna, quæ tenuit eum ut comederet panem: Cúmque frequenter indè tranſiret, divertebat ad eam ut comederet panem.

8. Un jour Eliſée paſſoit par Sunam, *ville de la tribu d'Iſſachar;* & une femme fort conſidérable le retint par force pour manger; & paſſant ſouvent par là, il alloit loger chez elle, pour y manger.

9. Quæ dixit ad virum ſuum: Animadverto quòd vir Dei ſanctus eſt iſte qui tranſit per nos frequenter.

9. Alors cette femme dit à ſon mari: Je vois que cet homme qui paſſe ſouvent chez nous, eſt un homme de Dieu *& un* ſaint.

10. Faciamus ergo ei cœnaculum parvum, & ponamus ei in eo lectulum, & menſam, & ſellam, & candelabrum, ut cùm venerit ad nos, maneat ibi.

10. Faiſons-lui donc faire une petite chambre, & mettons-y un petit lit, une table, un ſiege & un chandelier, afin que, lorſqu'il viendra nous voir, il demeure là.

11. Facta eſt ergo dies

11. Un jour donc Eliſée étant venu

à Sunam, il alla loger en cette chambre, & y repoſa.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 894.

quædam, & veniens divertit in cœnaculum, & requievit ibi.

12. Il dit enſuite à Giézi ſon ſerviteur : Faites venir cette Sunamite. Giézi l'ayant fait venir, & elle ſe tenant devant lui, "

12. Dixitque ad Giezi puerum ſuum : Voca Sunamitidem iſtam. Qui cùm vocaſſet eam, & illa ſtetiſſet coram eo,

13. il dit à ſon ſerviteur : Dites-lui *de ma part* : Vous nous avez rendu avec ſoin toutes ſortes de ſervices : que voulez-vous donc que je faſſe pour vous ? avez-vous quelque affaire ? & voulez-vous que je parle *pour vous* au Roi, ou au général de ſes armées ? Elle lui répondit : Je demeure ici *en paix* au milieu de mon peuple.

13. dixit ad puerum ſuum : Loquere ad eam : Ecce, ſedulè in omnibus miniſtraſti nobis, quid vis ut faciam tibi ? numquid habes negotium, & vis ut loquar regi, ſive principi militiæ ? Quæ reſpondit : In medio populi mei habito.

14. Eliſée dit à Giézi : Que veut-elle donc que je faſſe pour elle ? Giézi lui répondit : Il n'eſt pas beſoin de le lui demander ; car elle n'a point de fils, & ſon mari eſt déjà vieux.

14. Et ait : Quid ergo vult ut faciam ei ? Dixitque Giezi : Ne quæras : filium enim non habet, & vir ejus ſenex eſt.

15. Eliſée commanda donc à Giézi de faire venir cette femme : & étant venue, elle ſe tenoit devant la porte *de la chambre, n'oſant y entrer par reſpect.*

15. Præcepit itaque ut vocaret eam : quæ cùm vocata fuiſſet, & ſtetiſſet ante oſtium,

16. Eliſée *l'ayant fait entrer*, lui dit : *Dans un an* en ce même temps, & à cette même heure, " ſi Dieu vous conſerve en vie, vous aurez un fils dans vos entrailles. Elle lui répondit : Non, mon ſeigneur ; non, homme de Dieu ; ne trompez pas, je vous prie, votre

16. dixit ad eam : In tempore iſto, & in hac eadem hora, ſi vita comes fuerit, habebis in utero filium. At illa reſpondit : Noli, quæſo, domi-

℣. 12. & ſuiv. Autr. Giézi la fit venir ; & elle ſe tenoit devant la porte. Or il avoit dit à ſon ſerviteur : Dites-lui de ma part, &c.

℣. 16. Hébr. autr. En ce même temps ; & à cette même heure, *dans un an*, vous embraſſerez un fils. *Infr.* ℣. 17.

ne mi, vir Dei, noli mentiri ancillæ tuæ.

17. Et concepit mulier, & peperit filium, in tempore, & in hora eadem, quâ dixerat Eliſeus.

18. Crevit autem puer: & cùm eſſet quædam dies, & egreſſus iſſet ad patrem ſuum, ad meſſores,

19. ait patri ſuo: Caput meum doleo, caput meum doleo. At ille dixit puero: Tolle, & duc eum ad matrem ſuam.

20. Qui cùm tuliſſet, & duxiſſet eum ad matrem ſuam, poſuit eum illa ſuper genua ſua uſque ad meridiem, & mortuus eſt.

21. Aſcendit autem, & collocavit eum ſuper lectulum hominis Dei, & clauſit oſtium: & egreſſa,

22. vocavit virum ſuum, & ait: Mitte mecum, obſecro, unum de pueris, & aſinam, ut excurram uſque ad hominem Dei, & revertar.

23. Qui ait illi: Quam ob cauſam vadis ad eum? hodiè non ſunt calendæ, neque ſabbatum. Quæ reſpondit: Vadam.

ſervante, *en lui promettant une choſe qu'elle n'oſe plus eſpérer.*

AV. L'ERE CHR. VULG. 894.

17. Cette femme conçut enſuite; & elle enfanta un fils au même-temps, & à la même heure qu'Eliſée lui avoit dit.

18. L'enfant crût: & étant un jour allé trouver ſon pere qui étoit avec ſes moiſſonneurs,

19. il lui dit: La tête me fait mal; la tête me fait mal. Son pere dit à un de ſes ſerviteurs: Prenez cet enfant, & menez-le à ſa mere.

20. Il le prit, & le porta à ſa mere: & elle l'ayant tenu ſur ſes genoux juſqu'à midi, il mourut.

21. Elle monta enſuite *à la chambre de* l'homme de Dieu, & elle mit l'enfant ſur ſon lit; & ayant fermé la porte, elle vint trouver ſon mari,

22. & lui dit: Envoyez avec moi, je vous prie, un de vos ſerviteurs; & je prendrai l'âneſſe, pour courir juſqu'à l'homme de Dieu, & m'en revenir.

23. Son mari lui répondit: D'où vient que vous allez le trouver? ce n'eſt point aujourd'hui le premier jour du mois, ni un jour de ſabbat, *où vous puiſſiez profiter des inſtructions qu'il fait au peuple en ces jours-là.* Elle lui répondit: Je ſuis bien-aiſe d'y aller. *

*. 23. Hébr. lit. Paix; *ſoyez tranquille; ne vous inquiétez point.*

24. Elle fit *donc* ſeller l'âneſſe, & dit à ſon ſerviteur : Menez-moi en diligence ; que rien ne m'arrête dans mon voyage ; & faites tout ce que je vous ordonne. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 894.

24. Stravítque aſinam ; & præcepit puero : Mina, & propera, ne mihi moram facias in eundo : & hoc age quod præcipio tibi.

25. S'étant donc miſe en chemin, elle vint trouver l'homme de Dieu ſur la montagne du Carmel. Et l'homme de Dieu l'ayant apperçue qui venoit à lui, il dit à Giézi ſon ſerviteur : Voilà cette Sunamite.

25. Profecta eſt igitur, & venit ad virum Dei in montem Carmeli. Cúmque vidiſſet eam vir Dei è contra, ait ad Giezi puerum ſuum : Ecce Sunamitis illa.

26. Allez au devant d'elle, & dites-lui : Tout va-t-il bien chez vous ? vous, votre mari & votre fils ſe portent-ils bien ? Et elle lui répondit : Fort bien.

26. Vade ergo in occurſum ejus, & dic ei : Rectè ne igitur circà te, & circa virum tuum, & circa filium tuum ? Quæ reſpondit : Rectè.

27. Et étant venue trouver l'homme de Dieu, ſur la montagne, elle ſe jetta à ſes pieds : & Giézi s'approcha d'elle pour la retirer. Mais l'homme de Dieu lui dit : Laiſſez-la ; ſon ame eſt dans l'amertume ; & le Seigneur me l'a caché, & ne me l'a point fait connoître.

27. Cúmque veniſſet ad virum Dei in montem, apprehendit pedes ejus : & acceſſit Giezi, ut amoveret eam. Et ait homo Dei : Dimitte illam : anima enim ejus in amaritudine eſt ; & Dominus celavit à me, & non indicavit mihi.

28. Alors cette femme lui dit : Vous ai-je demandé un fils, mon ſeigneur ? ne vous ai-je pas dit : Ne me trompez point ?

28. Quæ dixit illi : Numquid petivi filium à domino meo ? numquid non dixi tibi : Ne illudas me ?

29. Eliſée dit à Giézi : Ceignez vos reins, *pour relever votre robe* : prenez mon bâton à votre main ; & allez-vous-

29. Et ille ait ad Giezi : Accinge lumbos tuos, & tolle baculum meum in

manu

℣. 24. Hébr. Menez-moi, & marchez ; ne m'empêchez point d'avancer, que je ne vous le diſe. » De Sunam au mont Carmel, où demeuroit Eliſée, il n'y avoit pas moins de ſix ou ſept lieues.

manu tua, & vade. Si occurrerit tibi homo, non ſalutes eum: & ſi ſalutaverit te quiſpiam, non reſpondeas illi: & pones baculum meum ſuper faciem pueri.

en *chez cette femme.* Si vous rencontrez quelqu'un, ne le ſaluez point: & ſi quelqu'un vous ſalue, ne lui répondez point: *en un mot, que rien ne vous arrête en chemin.* Et *lorſque vous ſerez arrivé*, mettez mon bâton ſur le viſage de l'enfant.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 894.

30. Porrò mater pueri ait: Vivit Dominus, & vivit anima tua, non dimittam te. Surrexit ergo, & ſecutus eſt eam.

30. Mais la mere de l'enfant dit à *Eliſée*: Je vous jure par le Seigneur & par votre vie, que je ne vous quitterai point *que vous ne veniez avec moi.* Il partit donc, & la ſuivit.

31. Giezi autem præceſſerat ante eos, & poſuerat baculum ſuper faciem pueri, & non erat vox neque ſenſus: reverſúſque eſt in occurſum ejus, & nuntiavit ei, dicens: Non ſurrexit puer.

31. Cependant Giézi étoit allé devant eux, & il avoit mis le bâton d'Eliſée ſur le viſage de l'enfant; mais, ni la parole, ni le ſentiment ne lui étoient point revenus: il retourna *donc* au devant de ſon maître, & vint lui dire: L'enfant n'eſt point reſſuſcité.

32. Ingreſſus eſt ergo Eliſeus domum, & ecce puer mortuus jacebat in lectulo ejus.

32. Eliſée entra enſuite dans la maiſon; & il trouva l'enfant mort couché ſur ſon lit.

33. Ingreſſuſque clauſit oſtium ſuper ſe, & ſuper puerum: & oravit ad Dominum.

33. Il ferma auſſi-tôt la porte ſur lui, & ſur l'enfant, & pria le Seigneur.

34. Et aſcendit, & incubuit ſuper puerum: poſuitque os ſuum ſuper os ejus, & oculos ſuos ſuper oculos ejus, & manus ſuas ſuper manus ejus: & incurvavit ſe ſuper eum, & calefacta eſt caro pueri.

34. Après cela, il monta *ſur le lit*, & ſe coucha ſur l'enfant: il mit ſa bouche ſur ſa bouche, ſes yeux ſur ſes yeux, & ſes mains ſur ſes mains, & il ſe courba " ſur l'enfant. Et la chair de l'enfant fut échauffée.

℣. 34. Hébr. autr. & il ſe coucha ſur l'enfant; c'eſt la même expreſſion qu'au ℣. ſuiv.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 894.

35. Et étant deſcendu *de deſſus le lit*, il ſe promena, & fit deux tours dans la chambre: il remonta encore *ſur le lit*, & ſe coucha ſur l'enfant: alors l'enfant bâilla ℣ ſept fois, & ouvrit les yeux.

36. Eliſée enſuite appella Giézi, & lui dit: Faites venir cette Sunamite. Elle vint auſſi-tôt, & elle entra dans la chambre. Eliſée lui dit: Emmenez votre fils.

37. Cette femme s'approcha de lui, & ſe jetta à ſes pieds, & elle adora ſur la terre; & ayant pris ſon fils, elle s'en alla.

38. Et Eliſée, *après ce miracle*, retourna, *non au Carmel d'où il étoit venu, mais* à Galgala. Or la famine étoit en ce pays-là; & les enfants des prophetes demeuroient avec Eliſée: il dit donc à l'un de ſes ſerviteurs: Prenez un grand pot, & préparez à manger pour les enfants des prophetes.

39. Et l'un d'eux étant ſorti dehors, pour cueillir des herbes des champs, il trouva une eſpece de vigne ſauvage; & il en cueillit des coloquintes ſauvages plein ſon manteau. Etant revenu, il les coupa par morceaux, & les mit cuire dans le pot; car il ne ſavoit pas ℣ ce que c'étoit.

35. At ille revèrſus, deambulavit in domo, ſemel huc atque illuc: & aſcendit, & incubuit ſuper eum: & oſcitavit puer ſepties, aperuítque oculos.

36. At ille vocavit Giezi, & dixit ei: Voca Sunamitidem hanc. Quæ vocata, ingreſſa eſt ad eum. Qui ait: Tolle filium tuum.

37. Venit illa, & corruit ad pedes ejus, & adoravit ſuper terram: tulítque filium ſuum, & egreſſa eſt.

38. Et Eliſeus revèrſus eſt in Galgala. Erat autem fames in terra, & filii prophetarum habitabant coram eo: dixítque uni de pueris ſuis: Pone ollam grandem, & coque pulmentum filiis prophetarum.

39. Et egreſſus eſt unus in agrum ut colligeret herbas agreſtes: invenítque quaſi vitem ſilveſtrem, & collegit ex ea colocynthidas agri, & implevit pallium ſuum, & revèrſus concîdit in ollam pulmenti: neſciebat enim quid eſſet.

℣. 35. Hébr. autr. éternua.
℣. 39. Hébr. ils ne ſavoient pas.

40. Infunderunt ergo ſociis, ut comederent: cúmque guſtaſſent de coctione, clamaverunt, dicentes: Mors in olla, vir Dei. Et non potuerunt comedere.

40. Ils ſervirent enſuite à manger aux diſciples d'Eliſée, qui, en ayant goûté, s'écrierent : Homme de Dieu, il y a dans ce pot quelque poiſon mortel. Et ils ne purent en manger.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 894.

41. At ille, Afferte, inquit, farinam. Cúmque tuliſſent, miſit in ollam & ait: Infunde turbæ, ut comedant. Et non fuit ampliùs quidquam amaritudinis in olla.

41. Eliſée leur dit : Apportez-moi de la farine. Ils lui en apporterent : il la mit dans le pot, & leur dit : Servez-en maintenant à tout le monde, afin que chacun en mange. Et il n'y eut plus enſuite aucune amertume dans le pot.

42. Vir autem quidam venit de Baalſaliſa deferens viro Dei panes primitiarum, viginti panes hordeaceos, & frumentum novum in pera ſua. At ille dixit : Da populo, ut comedat.

42. Et il vint un homme de Baalſaliſa, " qui portoit à l'homme de Dieu des pains des prémices, vingt pains d'orge, & du froment nouveau dans ſa beface. " Eliſée dit *à ſon ſerviteur :* Donnez *ces pains* à manger au peuple. "

43. Reſpondítque ei miniſter ejus : Quantum eſt hoc, ut apponam centum viris? Rursùm ille ait? Da populo, ut comedat: hæc enim dicit Dominus: Comedent, & ſupererit.

43. Son ſerviteur lui répondit : Qu'eſt-ce que cela, pour ſervir à cent perſonnes ? Il redit encore : Donnez *ce pain* à manger au peuple ; car voici ce que dit le Seigneur : Ils mangeront, & il y en aura de reſte.

44. Poſuit itaque coram eis : qui comederunt, & ſuperfuit juxta verbum Domini.

44. Il ſervit donc ces pains devant ces perſonnes. Ils en mangerent, & il y en eut de reſte, ſelon la parole *que le prophete avoit dite de la part* du Seigneur.

℣. 42. ville de la tribu de Dan.
Ibid. Hébr. autr. qui étoit encore dans ſon épi.

Ibid. Autr. à ce monde; c. à. d. aux diſciples des Prophetes.

CHAPITRE V.

Naaman eſt guéri de la lepre par le Prophete Eliſée. Giézi eſt frappé de la lepre pour avoir reçu des préſents de Naaman.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 924.

1. NAaman général de l'armée du Roi de Syrie étoit un homme puiſſant & en grand honneur auprès du Roi ſon maître, parce que le Seigneur avoit ſauvé par lui la Syrie : il étoit vaillant & riche, mais lépreux.

1. NAaman princeps militiæ regis Syriæ, erat vir magnus apud dominum ſuum, & honoratus : per illum enim dedit Dominus ſalutem Syriæ : erat autem vir fortis & dives, ſed leproſus.

2. Or quelques voleurs étant ſortis de Syrie, " avoient emmené captive une petite fille du pays d'Iſraël, qui fut *depuis miſe* au ſervice de la femme de Naaman.

2. Porrò de Syria egreſſi fuerant latrunculi, & captivam duxerant de terra Iſrael puellam parvulam, quæ erat in obſequio uxoris Naaman.

3. Cette fille dit à ſa maîtreſſe : Plût à Dieu que mon ſeigneur eut été trouver le prophete qui eſt à Samarie : il l'auroit ſans doute guéri de ſa lepre.

3. Quæ ait ad dominam ſuam : Utinam fuiſſet dominus meus ad prophetam qui eſt in Samaria : profectò curaſſet eum à lepra quam habet.

4. Sur cela, Naaman vint trouver ſon maître, & lui dit : Une fille d'Iſraël a dit telle & telle choſe.

4. Ingreſſus eſt itaque Naaman ad dominum ſuum, & nuntiavit ei, dicens : Sic & ſic locuta eſt puella de terra Iſrael.

5. Le Roi de Syrie lui répondit : Allez ; j'écrirai *pour vous* au Roi d'Iſraël. Il partit donc *de Syrie* : il prit avec lui dix talents d'argent, " ſix mille écus

5. Dixítque ei rex Syriæ : Vade, & mittam litteras ad regem Iſrael. Qui cùm profectus eſſet, & tu-

℣. 2. *De Syria.* La prépoſition eſt omiſe dans l'Hébreu.

℣. 5. environ 50000 livres de notre monoie.

liſſet ſecum decem talenta argenti, & ſex millia aureos, & decem mutatoria veſtimentorum,

d'or, " & dix habits neufs, "

Av. l'Ere Chr. Vule. 894.

6. detulit litteras ad regem Iſrael, in hæc verba: Cùm acceperis epiſtolam hanc, ſcito quòd miſerim ad te Naaman ſervum meum, ut cures eum à leprâ ſuâ.

6. & porta au Roi d'Iſraël la lettre du Roi de Syrie, qui étoit conçue en ces termes: Lorſque vous aurez reçu cette lettre, vous ſaurez que je vous ai envoyé Naaman mon ſerviteur, afin que vous le guériſſiez de ſa lepre.

7. Cúmque legiſſet rex Iſrael litteras, ſcidit veſtimenta ſua, & ait: Numquid Deus ego ſum, ut occidere poſſim, & vivificare, quia iſte miſit ad me, ut curem hominem à leprâ ſuâ? animadvertite, & videte quòd occaſiones quærat adversùm me.

7. Le Roi d'Iſraël ayant reçu cette lettre, déchira ſes vêtements, & dit: Suis-je un Dieu, pour pouvoir ôter & rendre la vie? pourquoi m'envoyer ainſi un homme afin que je le guériſſe de ſa lepre: vous voyez que ce Prince ne cherche qu'une occaſion pour rompre avec moi.

8. Quod cùm audiſſet Eliſeus vir Dei, ſcidiſſe videlicet regem Iſrael veſtimenta ſua, miſit ad eum, dicens: Quare ſcidiſti veſtimenta tua? veniat ad me, & ſciat eſſe prophetam in Iſrael.

8. Eliſée, homme de Dieu, ayant appris que le Roi d'Iſraël avoit déchiré ainſi ſes vêtements, lui envoya dire: Pourquoi avez-vous déchiré vos vêtements? que cet homme vienne à moi, & qu'il ſache qu'il y a un prophete dans Iſraël.

9. Venit ergo Naaman cum equis & curribus, & ſtetit ad oſtium domûs Eliſei.

9. Naaman vint donc avec ſes chevaux & ſes chariots, & ſe tint à la porte de la maiſon d'Eliſée.

10. Miſítque ad eum Eliſeus nuntium, dicens:

10. Et Eliſée lui envoya une perſonne pour lui dire: Allez vous laver ſept fois

Ibid. ou ſix mille ſicles, qui font environ 70000. livres.

Ibid. Autr. dix paires d'habits., c. à. d. dix tuniques & dix manteaux. Voyez la *Diſſertation ſur les habits des Hébreux*, à la tête de l'Eccléſiaſtique.

dans le Jourdain ; & votre chair ſera guérie, & deviendra nette.

Av. l'Ere Chr. Volg. 894.

Vade, & lavare ſepties in Jordane, & recipiet ſanitatem caro tua, atque mundaberis.

11. Naaman tout fâché commençoit de ſe retirer, en diſant : Je croyois qu'il viendroit me trouver, & que, ſe tenant debout, il invoqueroit le nom du Seigneur ſon Dieu, qu'il toucheroit de ſa main ma lepre, & qu'il me guériroit.

11. Iratus Naaman recedebat, dicens : Putabam quòd egrederetur ad me, & ſtans invocaret nomen Domini Dei ſui, & tangeret manu ſuâ locum lepræ, & curaret me.

12. N'avons-nous pas à Damas les fleuves d'Abana & de Pharphar, qui ſont meilleurs que tous ceux d'Iſraël, pour aller m'y laver, & me rendre le corps net ? Comme donc il avoit déjà tourné le viſage, & qu'il s'en alloit tout indigné,

12. Numquid non meliores ſunt Abana & Pharphar, fluvii Damaſci, omnibus aquis Iſrael, ut laver in eis, & munder ? Cùm ergo vertiſſet ſe, & abiret indignans,

13. ſes ſerviteurs s'approcherent de lui, & lui dirent : Pere, quand " le prophete vous auroit ordonné quelque choſe de bien difficile, vous auriez dû néanmoins le faire : combien donc devez-vous plutôt lui obéir lorſqu'il vous dit : Allez vous laver, & vous deviendrez net ?

13. acceſſerunt ad eum ſervi ſui, & locuti ſunt ei : Pater, & ſi rem grandem dixiſſet tibi propheta, certè facere debueras : quantò magis quia nunc dixit tibi : Lavare, & mundaberis ?

Luc. IV. 27. 14. Il s'en alla *donc*, & ſe lava ſept fois dans le Jourdain, ſelon que l'homme de Dieu le lui avoit ordonné : & ſa chair devint comme la chair d'un petit enfant, & il ſe trouva guéri.

14. Deſcendit, & lavit in Jordane ſepties juxta ſermonem viri Dei, & reſtituta eſt caro ejus, ſicut caro pueri parvuli, & mundatus eſt.

15. Après cela, il retourna pour voir l'homme de Dieu avec toute ſa ſuite ; & il vint ſe préſenter devant lui, & lui dit : Je ſais certainement qu'il n'y a

15. Reverſúſque ad virum Dei cum univerſo comitatu ſuo, venit, & ſtetit coram eo, & ait : Verè

℣. 13. La particule AM, *ſi*, eſt omiſe dans l'Hébreu.

ſcio quòd non ſit alius Deus in univerſa terra, niſi tantùm in Iſrael : obſecro itaque ut accipias benedictionem à ſervo tuo.

point d'autre Dieu dans toute la terre que *celui qui eſt* dans Iſraël : je vous conjure donc de recevoir ce que votre ſerviteur vous offre.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 894.

16. At ille reſpondit : Vivit Deminus ante quem ſto, quia non accipiam. Cúmque vim faceret, penitùs non acquievit.

16. Eliſée lui répondit : Vive le Seigneur devant lequel je ſuis préſentement, " je ne recevrai rien de vous. Et quelque inſtance que fît Naaman, il ne voulut jamais ſe rendre.

17. Dixitque Naaman : Ut vis : ſed, obſecro, concede mihi ſervo tuo, ut tollam onus duorum burdonum de terra : non enim faciet ultrà ſervus tuus holocauſtum aut victimam diis alienis, niſi Domino.

17. Naaman lui dit donc : Il faut faire ce que vous voulez : " mais je vous conjure de me permettre d'emporter la charge de deux mulets de la terre de ce pays : car à l'avenir votre ſerviteur n'offrira plus d'holocauſtes ou de victimes aux dieux étrangers ; mais il ne ſacrifiera qu'au Seigneur.

18. Hoc autem ſolum eſt, de quo depreceris Dominum pro ſervo tuo, quando ingredietur dominus meus templum Remmon, ut adoret ; & illo innitente ſuper manum meam, ſi adoravero in templo Remmon, adorante eo in eodem loco, ut ignoſcat mihi Dominus ſervo tuo pro hac re.

18. Il n'y a qu'une choſe pour laquelle je vous ſupplie de prier le Seigneur pour votre ſerviteur, qui eſt que, lorſque *le Roi* mon ſeigneur entrera dans le temple de Remmon, " pour adorer *cette idole*, en s'appuyant ſur ma main, ſi *je me baiſſe pour ſoutenir mon maître*, *en ſorte qu'il ſemble que* j'adore *auſſi* dans le temple de Remmon, lorſqu'il y adorera lui-même, que le Seigneur me le pardonne. "

19. Qui dixit ei : Vade

19. Eliſée lui répondit : Allez en paix.

℣. 16. Autr. que je ſers.

℣. 17. Hébr. litt. *& non.* Sept. *& ſi non.* Si donc vous ne le voulez pas, accordez-moi ſeulement que je puiſſe emporter, &c.

℣. 18. C'eſt ici le ſeul texte où il ſoit parlé de cette Divinité : on eſt fort partagé ſur ſa nature : D. Calmet croit que c'eſt le Soleil.

Ibid. Au lieu de *adorante eo*, on lit dans l'Hébreu, *adorante me* ; mais c'eſt aſſez viſiblement une faute de Copiſte. Voyez la *Diſſertation* ſur ce texte à la tête de ces deux Livres.

Naaman ſe ſépara ainſi de lui : & il avoit déjà fait une lieue de chemin, "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 894.

20. lorſque Giézi qui ſervoit l'homme de Dieu dit en lui-même : Mon maître a épargné ce Naaman de Syrie, & n'a rien voulu prendre. Vive le Seigneur, je courrai après lui, & j'en recevrai quelque choſe.

21. Giézi s'en alla donc après Naaman : & Naaman le voyant courir vers lui, deſcendit promptement de ſon chariot, vint au devant de lui, & lui dit : Tout va-t-il bien ?

22. Fort bien, répondit Giézi. Mon maître m'a envoyé vous dire que deux jeunes hommes des enfants des prophetes lui ſont arrivés tout à l'heure de la montagne d'Ephraïm : il vous prie de me donner pour eux un talent d'argent & deux habits.

23. Naaman lui dit : Il vaut mieux que je vous donne deux talents. Et il le contraignit *de les recevoir* : & ayant mis les deux talents d'argent & les deux habits dans deux ſacs qu'il lia, il en chargea deux de ſes ſerviteurs, qui les porterent devant Giézi.

in pace. Abiit ergo ab eo ; electo terræ tempore :

20. dixitque Giezi puer viri Dei : Pepercit dominus meus Naaman Syro iſti, ut non acciperet ab eo quæ attulit : vivit Dominus, quia curram poſt eum, & accipiam ab eo aliquid.

21. Et ſecutus eſt Giezi poſt tergum Naaman : quem cùm vidiſſet ille currentem ad ſe, deſiliit de curru in occurſum ejus, & ait : Recténe ſunt omnia ?

12. Et ille ait : Rectè. Dominus meus miſit me ad te, dicens : Modò venerunt ad me duo adoleſcentes de monte Ephraim, ex filiis prophetarum : da eis talentum argenti, & veſtes mutatorias duplices.

23. Dixitque Naaman : Melius eſt ut accipias duo talenta. Et coegit eum, ligavitque duo talenta argenti in duobus ſaccis, & duplicia veſtimenta ; & impoſuit duobus pueris ſuis, qui & portaverunt coram eo.

℣. 19. Cette traduction eſt priſe ſur l'Hébreu, que D. Calmet entend de la longueur d'un ſillon de chemin, c. à. d. de la longueur du terrain qu'on faiſoit labourer à une paire de bœufs, & qu'il évalue à environ 240. pieds.

24. Cúmque

24. Cúmque veniſſet jam veſperi, tulit de manu eorum, & repoſuit in domo, dimiſitque viros, & abierunt.

24. Le ſoir étant venu, " il les prit de leurs mains, & les ſerra dans ſa maiſon, & renvoya ces gens, qui s'en retournerent. Av. l'Ere Chr. Vulg. 894.

25. Ipſe autem ingreſſus, ſtetit coram domino ſuo. Et dixit Eliſeus: Undè venis, Giezi? Qui reſpondit: Non ivit ſervus tuus quoquam.

25. Giézi entra enſuite, & vint ſe préſenter devant ſon maître. Et Eliſée lui dit: D'où venez-vous, Giézi? Giézi lui répondit: Votre ſerviteur n'a été nulle part.

26. At ille ait: Nonne cor meum in præſenti erat, quando reverſus eſt homo de curru ſuo in occurſum tuî? Nunc igitur accepiſti argentum, & accepiſti veſtes, ut emas oliveta, & vineas, & oves, & boves, & ſervos, & ancillas.

26. Mais Eliſée lui répondit: Mon eſprit ne *vous* étoit-il pas préſent, * lorſque cet homme eſt deſcendu de ſon chariot pour aller au devant de vous? Vous avez donc reçu maintenant " de l'argent & des habits, pour acheter " des plants d'oliviers, des vignes, des bœufs, des brebis, des ſerviteurs & des ſervantes.

27. Sed & lepra Naaman adhærebit tibi, & ſemini tuo, uſque in ſempiternum. Et egreſſus eſt ab eo leproſus quaſi nix.

27. Mais auſſi la lepre de Naaman s'attachera à vous & à toute votre race pour jamais. Et Giézi ſe retira d'avec ſon maître tout couvert d'une lepre blanche comme la neige.

℣. 24. Hébr. Lorſqu'il fut arrivé vers la hauteur *où étoit Samarie.*

℣. 26. Hébr. litt. Mon cœur n'étoit-il pas allé? Les Septante ajoutent: avec vous.

Ibid. On lit dans l'Hébreu HAT, *num tempus*, au lieu de VATH, *Nunc igitur.*

Ibid. Hébr. litt. *accepiſti argentum & accepiſti veſtes, & oliveta*, &c. Vraiſemblablement c'eſt une tranſpoſition, au lieu de, *accepiſti argentum & veſtes, & accepiſti*, c'eſt-à-dire, *ut accipias oliveta*, &c. bien rendu dans la Vulgate par *ut emas oliveta.*

CHAPITRE VI.

Eliſée fait revenir ſur l'eau le fer d'une coignée. Il découvre au Roi d'Iſraël les deſſeins que formoit contre lui le Roi de Syrie. Celui-ci envoie des Soldats pour arrêter le Prophete. Le Roi de Syrie aſſiege Samarie, & y cauſe une effroyable famine.

AV L'ERE CHR. VULG. 894.

1. UN jour les enfants des prophetes dirent à Eliſée : Vous voyez que ce lieu-ci, où nous demeurons avec vous, eſt trop petit pour nous.

1. DIxerunt autem filii prophetarum ad Eliſeum : Ecce locus in quo habitamus coram te, anguſtus eſt nobis.

2. Permettez-nous d'aller juſques au Jourdain, afin que chacun de nous prenne du bois de la forêt, & que nous nous bâtiſſions là un logement où nous puiſſions demeurer. Eliſée leur répondit : Allez.

2. Eamus uſque ad Jordanem, & tollant ſinguli de ſilva materias ſingulas, ut ædificemus nobis ibi locum ad habitandum. Qui dixit : Ite.

3. L'un d'eux lui dit : Venez donc auſſi vous-même avec vos ſerviteurs. Il lui répondit : J'irai.

3. Et ait unus ex illis : Veni ergo & tu cum ſervis tuis. Reſpondit : Ego veniam.

4. Et il s'en alla avec eux. Lorſqu'ils furent venus juſqu'au Jourdain, ils commencerent de couper du bois.

4. Et abiit cum eis. Cúmque veniſſent ad Jordanem, cædebant ligna.

5. Mais il arriva que, comme l'un d'eux abattoit un arbre, le fer de ſa coignée tomba dans l'eau : auſſi-tôt il s'écria, & dit *à Eliſée* : Hélas, mon ſeigneur ! hélas ! j'avois emprunté cette coignée.

5. Accidit autem, ut cùm unus materiam ſuccidiſſet, caderet ferrum ſecuris in aquam : exclamavítque ille, & ait : Heu, heu, heu, domine mi, & hoc ipſum mutuò acceperam.

6. L'homme de Dieu lui dit : Où le fer eſt-il tombé ? Il lui montra l'endroit. Eliſée coupa donc un morceau de bois, & le jetta au même endroit : & le fer

6. Dixit autem homo Dei : Ubi cecidit ? At ille monſtravit ei locum. Præ-

cidit ergo lignum, & misit illuc : natavitque ferrum.

7. Et ait : Tolle. Qui extendit manum, & tulit illud.

8. Rex autem Syriæ pugnabat contra Iſrael ; conſiliúmque iniit cum ſervis ſuis, dicens : In loco illo & illo ponamus inſidias.

9. Miſit itaque vir Dei ad regem Iſrael, dicens : Cave ne tranſeas in locum illum : quia ibi Syri in inſidiis ſunt.

10. Miſit itaque rex Iſrael ad locum quem dixerat ei vir Dei, & præoccupavit eum, & obſervavit ſe ibi non ſemel neque bis.

11. Conturbatúmque eſt cor regis Syriæ pro hac re : & convocatis ſervis ſuis, ait : Quare non indicatis mihi quis proditor mei ſit apud regem Iſrael ?

12. Dixítque unus ſervorum ejus : Nequaquam, domine mi rex ; ſed Eliſeus Propheta qui eſt in

revint, & nagea ſur l'eau.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 894.

7. Eliſée lui dit : Prenez-le. Il étendit ſa main, & le prit.

8. Le Roi de Syrie combattoit un jour contre Iſraël ; & tenant conſeil avec ſes officiers, il leur dit : Il faut que nous dreſſions une embuſcade " en tel & tel endroit.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 889.

9. L'homme de Dieu envoya donc dire au roi d'Iſraël : Prenez garde de ne pas paſſer par là, parce que les Syriens doivent y dreſſer une embuſcade.

10. Le roi d'Iſraël envoya au lieu que lui avoit dit l'homme de Dieu, & il s'en ſaiſit le premier : " & il ſe garda ainſi *des Syriens* plus d'une & deux fois.

11. Le cœur du roi de Syrie fut troublé de cet accident ; & ayant aſſemblé ſes ſerviteurs, il leur dit : Pourquoi ne me découvrez-vous point qui eſt celui qui me trahit auprès du roi d'Iſraël ?

12. L'un de ſes officiers lui répondit : Ce n'eſt point qu'on vous trahiſſe, ô roi mon ſeigneur : mais c'eſt le Prophete Eliſée, qui eſt en Iſraël, qui découvre

℣. 8. On lit dans l'Hébreu TKNTI, *caſtra poſui*, vraiſemblablement pour HNKTI ; *deſcenſus ſum*, ou *inſidias poſui*, relativement au ℣. ſuiv. où l'on va trouver dans le même ſens, NKTIM, *deſcenſi*, ou *in inſidiis poſiti*.

℣. 10. Hébr. au lieu que l'homme de Dieu lui avoit dit, & dont il l'avoit averti. On lit dans l'Hébreu irréguliérement VHZHIRH, pour VHZHIRU, *& præmonuerat eum*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 889.

au roi d'Iſraël tout ce que vous dites *en ſecret* dans votre chambre.

Iſrael, indicat regi Iſrael omnia verba quæcumque locutus fueris in conclavi tuo.

13. Il leur répondit : Allez ; voyez où* il eſt, afin que je l'envoie prendre. Ils vinrent donc l'avertir, & ils lui dirent : Eliſée eſt à Dothan, *ou Dothaïn, aux environs de Samarie.*

13. Dixítque eis : Ite, & videte ubi ſit : ut mittam, & capiam eum. Annuntiaverúntque ei, dicentes : Ecce in Dothan.

14. *Le Roi de Syrie* y envoya auſſi-tôt de la cavalerie, des chariots & ſes meilleures troupes : & étant arrivés la nuit, ils inveſtirent la ville.

14. Miſit ergo illuc equos & currus, & robur exercitûs : qui cùm veniſſent nocte, circumdederunt civitatem.

15. Le ſerviteur de l'homme de Dieu, ſe levant au point du jour, ſortit dehors; & ayant vu l'armée autour de la ville, la cavalerie & les chariots, il vint en avertir ſon maître, & lui dit : Hélas, mon ſeigneur ! hélas ! que ferons-nous ?

15. Conſurgens autem diluculo miniſter viri Dei, egreſſus, vidit exercitum in circuitu civitatis, & equos & currus : nuntiavitque ei, dicens : Heu, heu, heu, domine mi, quid faciemus ?

16. Eliſée lui répondit : Ne craignez point ; car il y a plus de monde avec nous, qu'il n'y en a avec eux.

16. At ille reſpondit : Noli timere : plures enim nobiſcum ſunt, quàm cum illis.

17. En même-temps Eliſée faiſant ſa priere, dit à Dieu : Seigneur, ouvrez-lui les yeux, afin qu'il voie. Le Seigneur ouvrit les yeux à ce ſerviteur, & il vit auſſi-tôt la montagne pleine de chevaux & de chariots de feu, qui étoient autour d'Eliſée.

17. Cùmque oraſſet Eliſeus, ait : Domine, aperi oculos hujus, ut videat. Et aperuit Dominus oculos pueri, & vidit : & ecce mons plenus equorum, & curruum igneorum, in circuitu Eliſei.

18. Cependant les ennemis vinrent à

18. Hoſtes verò deſcen-

* 13. On lit dans l'Hébreu AICH, ou ſelon les Rabbins AICU ; peut-être pour AIPH, *ubi*.

derunt ad eum : porrò Eliſeus oravit ad Dominum, dicens : Percute, obſecro, gentem hanc cæcitate. Percuſſitque eos Dominus, ne viderent, juxta verbum Eliſei.

lui : & Eliſée fit ſa priere au Seigneur, & lui dit : Frappez, je vous prie, tout ce peuple d'aveuglement. Et auſſi-tôt le Seigneur les frappa d'aveuglement, ſelon la priere d'Eliſée.

Av. l'Ère Chr. Vulg. 889.

19. Dixit autem ad eos Eliſeus : Non eſt hæc via, neque iſta eſt civitas : ſequimini me, & oſtendam vobis virum quem quæritis. Duxit ergo eos in Samariam.

19. Alors Eliſée leur dit : Ce n'eſt pas ici le chemin, ni la ville *où vous devez aller* : ſuivez-moi, & je vous montrerai l'homme que vous cherchez. Il les mena donc dans Samarie.

20. Cúmque ingreſſi fuiſſent in Samariam, dixit Eliſeus : Domine, aperi oculos iſtorum, ut videant. Aperuítque Dominus oculos eorum, & viderunt ſe eſſe in medio Samariæ.

20. Et lorſqu'ils furent entrés dans la ville, Eliſée dit *à Dieu* : Seigneur, ouvrez-leur les yeux, afin qu'ils voient. Le Seigneur leur ouvrit les yeux, & ils reconnurent qu'ils étoient au milieu de Samarie.

21. Dixítque rex Iſrael ad Eliſeum, cùm vidiſſet eos : Numquid percutiam eos, pater mi ?

21. Le roi d'Iſraël les ayant vus, dit à Eliſée : Mon pere, ne les tuerai-je pas ?

22. At ille ait : Non percuties : neque enim cepiſti eos gladio & arcu tuo, ut percutias : ſed pone panem & aquam coram eis, ut comedant & bibant, & vadant ad dominum ſuum.

22. Eliſée lui répondit : Non, vous ne les tuerez point ; car vous ne les avez point pris avec l'épée, ni avec l'arc, pour *avoir droit de* les tuer : " mais faites-leur ſervir du pain & de l'eau, afin qu'ils mangent & qu'ils boivent, & qu'ils s'en retournent vers leur maître.

23. Appoſitáque eſt eis ciborum magna præpara-

23. Le roi d'Iſraël leur fit donc ſervir une grande quantité d'aliments. Et après

℣. 22. Hébr. litt. *an quia cepiſti eos gladio tuo & arcu tuo, tu percuties* ? Les avez-vous donc pris avec l'épée ou avec l'arc, pour avoir droit de les tuer ?

qu'ils eurent mangé & bu, il les renvoya, & ils retournerent vers leur maître. *Depuis ce temps-là*, les Syriens ne revinrent plus par troupes, pour piller les terres d'Iſraël."

Av. l'Ere Chr. Vulg. 889.

tio, & comederunt, & biberunt, & dimiſit eos, abieruntque ad dominum ſuum: & ultrà non venerunt latrones Syriæ in terram Iſrael.

24. Quelque temps après, Bénadad roi de Syrie, aſſembla toutes ſes troupes, & vint aſſiéger Samarie.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 884.

24. Factum eſt autem poſt hæc, congregavit Benadad rex Syriæ univerſum exercitum ſuum, & aſcendit, & obſidebat Samariam.

25. Et la ville fut preſſée d'une famine extrême, juſques-là que le ſiege continuant toujours, la tête d'un âne" fut vendue quatre-vingts pieces d'argent, " & la quatrieme partie d'un cabe" de fiente de pigeon" cinq pieces d'argent."

25. Factáque eſt fames magna in Samaria: & tamdiù obſeſſa eſt, donec venumdaretur caput aſini octoginta argenteis, & quarta pars cabi ſtercoris columbarum quinque argenteis.

26. Et le roi d'Iſraël paſſant le long des murailles, une femme s'écria, & lui dit: O roi mon ſeigneur, ſauvez-moi.

26. Cúmque rex Iſrael tranſiret per murum, mulier quædam exclamavit ad eum, dicens: Salva me, domine mi rex.

27. Il lui répondit: Le Seigneur ne vous ſauve pas: " D'où prendrois-je de quoi vous ſauver? ſeroit-ce de l'aire ou du preſſoir? *L'état où ſont les choſes ne*

27. Qui ait: Non te ſalvat Dominus: undè te poſſum ſalvare? de area, vel de torculari? Dixítque

℣. 23. Litt. les voleurs de Syrie ne vinrent plus dans les terres d'Iſraël: » ces partis Syriens qui venoient auparavant faire des courſes dans le pays, ceſſerent alors d'y venir.

℣. 25. animal impur, & dont en toute autre occaſion les Juifs auroient eu horreur.

Ibid. ou quatre-vingts ſicles qui font plus de quarante écus de notre monnoie.

Ibid. Le quart du cabe contenoit un peu plus de trois poiſſons.

Ibid. Sous le nom *de fiente de pigeon*; quelques-uns entendent un légume de la nature des pois chiches; de même que nous déſignons certain champignon, ſous le nom de *veſſe de loup*.

Ibid. environ huit livres de notre monnoie.

℣. 27. On lit dans l'Hébreu AL, *ne*, pour LA, *non*.

ad eam rex : Quid tibi vis ? Quæ reſpondit :

28 Mulier iſta dixit mihi : Da filium tuum, ut comedamus eum hodiè, & filium meum comedemus cras.

29. Coximus ergo filium meum, & comedimus. Dixítque ei die alterâ : Da filium tuum, ut comedamus eum. Quæ abſcondit filium ſuum.

30. Quod cùm audiſſet rex, ſcidit veſtimenta ſua, & tranſibat per murum : vidítque omnis populus cilicium quo veſtitus erat ad carnem intrinſecùs.

31. Et ait rex : Hæc mihi faciat Deus, & hæc addat, ſi ſteterit caput Eliſei filii Saphat ſuper ipſum hodiè.

32. Eliſeus autem ſedebat in domo ſua, & ſenes ſedebant cum eo. Præmiſit itaque virum : & antequàm veniret nuntius ille, dixit ad ſenes : Numquid ſcitis quòd miſerit filius

me le permettroit pas : il ne reſte plus ni pain ni vin. Et le roi ajouta : Que voulez-vous dire ? Elle lui répondit : Av. l'Ere Chr. Vulg. 884.

28. Voilà une femme qui m'a dit : Donnez votre fils, afin que nous le mangions aujourd'hui ; & demain nous mangerons le mien.

29. Nous avons donc fait cuire mon fils, & nous l'avons mangé. Je lui ai dit le jour d'après : Donnez votre fils, afin que nous le mangions. Mais elle a caché ſon fils.

30. Le roi l'ayant entendu parler de la ſorte, déchira ſes vêtements ; & il paſſoit le long des murailles : & tout le monde vit le cilice[n] dont il étoit couvert ſur ſa chair.

31. Et le roi dit : Que Dieu me traite dans toute ſa ſévérité, ſi la tête d'Eliſée fils de Saphat eſt ſur ſes épaules aujourd'hui *au ſoir.*

32. Cependant Eliſée étoit aſſis dans ſa maiſon, & des vieillards étoient aſſis avec lui. *Le roi* envoya donc un homme *pour le tuer :* & [o] avant que cet homme fût arrivé, *Eliſée* dit à ces vieillards : Savez-vous que ce *prince* fils d'un meurtrier a envoyé ici *un homme*, pour me couper la tête ? Prenez donc garde lorſ-

[n] ℣. 30. Hebr. litt. le ſac ; habit rude & groſſier qu'on portoit dans le deuil & dans la pénitence.

[o] ℣. 32. Dans l'Hébreu cette conjonction *&* n'eſt pas avant *antequàm* mais avant *dixit :* c'eſt que vraiſemblablement il y a là une tranſpoſition. Ces mots *Præmiſit itaque virum* qui ſe rapportent au Roi, paroiſſent appartenir à la fin du ℣. précédent ; en ſorte que dans celui-ci le ſens ſeroit : *Eliſeus autem ſedebat in domo ſua, & ſenes ſedebant cum eo antequàm veniret nuntius ille, & dixit ad ſenes.*

qu'il arrivera : fermez-lui la porte, & ne le laiſſez pas entrer ; car j'entends le bruit des pieds de ſon ſeigneur qui vient après lui, *pour l'empêcher d'exécuter l'ordre qu'il lui a donné.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 884.

homicidæ hic, ut præcidatur caput meum ? videte ergo, cùm venerit nuntius, claudite oſtium, & non ſinatis eum introire : ecce enim ſonitus pedum domini ejus poſt eum eſt.

33. Lorſqu'Eliſée parloit encore, on vit paroître cet homme qui venoit à lui. Et *le roi, qui le ſuivoit, étant arrivé preſqu'en même-temps chez le Prophete,* " lui dit : Vous voyez l'extrême malheur où Dieu nous réduit : que puis-je attendre davantage du Seigneur ? *Il eſt évident qu'il nous a abandonnés.*

33. Adhuc illo loquente eis, apparuit nuntius qui veniebat ad eum. Et ait : Ecce tantum malum à Domino eſt: quid ampliùs expectabo à Domino ?

℣. 33. Ainſi le prétendent la plupart des Interpretes, fondés ſur la ſuite du texte. On lit dans l'Hébreu : *Et ecce nuntius deſcendit ad eum, & dixit.* Peut-être qu'au lieu de MLAC, *nuntius*, il faudroit lire MLC, *rex*: Les paroles qui ſuivent ſortent aſſez évidemment de la bouche du roi.

CHAPITRE VII.

Eliſée prédit une grande abondance de vivres dans Samarie. Les Syriens prennent la fuite, & laiſſent toutes leurs proviſions. Un Officier du roi qui n'avoit pas cru à la prédiction d'Eliſée, eſt étouffé à la porte de la ville.

1. ELiſée lui répondit : *Vous croyez qu'il n'y a plus rien à eſpérer ;* écoutez *cependant* la parole du Seigneur : Voici ce que dit le Seigneur : Demain, à cette même heure, la meſure " de pure farine ſe donnera pour un ſicle " à la porte " de Samarie, & *on aura* pour un ſicle deux meſures d'orge.

1. DIxit autem Eliſeus : Audite verbum Domini : hæc dicit Dominus : In tempore hoc cras modius ſimilæ uno ſtatêre erit, & duo modii hordei ſtatêre uno, in porta Samariæ.

℣. 1. Hébr. le ſéah : » meſure qui contenoit environ dix pintes.

Ibid. Le ſicle vaut trente-deux ſols cinq deniers de notre monnoie.

Ibid. A la porte de la ville étoit ordinairement une grande place où ſe tenoit le marché.

2. Reſpondens

2. Reſpondens unus de ducibus, ſuper cujus manum rex incumbebat, homini Dei, ait : Si Dominus fecerit etiam cataractas in cœlo, numquid poterit eſſe quod loqueris ? Qui ait : Videbis oculis tuis, & indè non comedes.

2. Un des grands " de ſa cour, ſur la main duquel le roi " s'appuyoit, répondit à l'homme de Dieu : Quand le Seigneur feroit pleuvoir des vivres du ciel, ce que vous dites pourroit-il être ? Eliſée lui répondit : Vous le verrez de vos yeux, & vous n'en mangerez point, *pour vous punir de n'avoir pas cru à la parole du Seigneur.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 884.

3. Quatuor ergo viri erant leproſi juxta introitum portæ : qui dixerunt ad invicem : Quid hic eſſe volumus donec moriamur ?

3. Or il y avoit quatre lépreux près de la porte *de la ville, où ils ſe tenoient ſéparés de tout le monde, à cauſe de leur mal* ; ils ſe dirent l'un à l'autre : Pourquoi demeurons-nous ici, où nous ne pouvons attendre que la mort ?

4. Sive ingredi voluerimus civitatem, fame moriemur ; ſive manſerimus hic, moriendum nobis eſt : venite ergo, & transfugiamus ad caſtra Syriæ : ſi pepercerint nobis, vivemus ; ſi autem occidere voluerint, nihilominùs moriemur.

4. Si nous voulons entrer dans la ville, nous mourrons de faim ; ſi nous demeurons ici, nous ne pouvons éviter la mort. Allons-nous-en donc au camp des Syriens, & rendons-nous à eux. S'ils ont pitié de nous, nous vivrons ; & s'ils veulent nous tuer, nous mourrons, comme nous ferions ici.

5. Surrexerunt ergo veſperi, ut venirent ad caſtra Syriæ. Cúmque veniſſent ad principium caſtrorum Syriæ, nullum ibidem repererunt.

5. Ils partirent donc le ſoir pour aller au camp des Syriens ; & étant venus à l'entrée du camp, ils ne trouverent perſonne.

6. (Siquidem Dominus ſonitum audiri fecerat in caſtris Syriæ curruum &

6. Car le Seigneur avoit fait entendre dans le camp des Syriens un grand bruit *comme* de chariots, de chevaux, & d'une

¥. 2. Hébr. Un des trois premiers officiers de ſa cour.

Ibid. On lit dans l'Hébreu HMLC, *regi*, pour HMLC, *rex*.

armée innombrable ; & les Syriens *l'entendant* s'étoient dit l'un à l'autre : Le roi d'Iſraël a fait venir à ſon ſecours contre nous les rois des Héthéens " & des Egyptiens ; & les voilà qui viennent *tous fondre* ſur nous.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 884.

equorum , & exercitûs plurimi : Dixerúntque ad invicem : Ecce mercede conduxit adversùm nos rex Iſrael reges Hethæorum & Ægyptiorum ; & venerunt ſuper nos.

7. *Dans cette penſée qui les avoit remplis de trouble & de frayeur*, ils s'en étoient fui pendant la nuit, abandonnant dans leur camp leurs tentes, leurs chevaux & leurs ânes, & ne penſant qu'à ſauver leur vie par la fuite. "

7. Surrexerunt ergo, & fugerunt in tenebris , & dereliquerunt tentoria ſua, & equos & aſinos, in caſtris , fugerúntque , animas tantùm ſuas ſalvare cupientes.)

8. Ces lépreux étant donc venus à l'entrée du camp *des Syriens*, entrerent dans une tente où ils mangerent & bûrent ; & ayant pris de l'argent, de l'or & des vêtements, ils s'en allerent les cacher : & étant retournés, ils entrerent dans une autre tente, & en emporterent de même diverſes choſes qu'ils cacherent.

8. Igitur cùm veniſſent leproſi illi ad principium caſtrorum , ingreſſi ſunt unum tabernaculum , & comederunt, & biberunt : tulerúntque indè argentum & aurum , & veſtes ; & abierunt, & abſconderunt : & rursùm reverſi ſunt ad aliud tabernaculum , & indè ſimiliter auferentes abſconderunt.

9. Alors ils ſe dirent l'un à l'autre : Nous ne faiſons pas bien ; car ce jour eſt un jour de bonne nouvelle. Si nous demeurons dans le ſilence, & ſi nous n'en donnons point avis avant demain matin, on nous en fera un crime : allons donc porter cette nouvelle à la cour du roi.

9. Dixerúntque ad invicem : Non rectè facimus : hæc enim dies boni nuntii eſt. Si tacuerimus, & noluerimus nuntiare uſque manè , ſceleris arguemur : venite , eamus , & nuntiemus in aula regis.

℣. 6. peuples qui habitoient apparemment au midi de la Paleſtine.

℣. 7. Hébr. autr. & ils s'enfuirent à leur gré, *où il leur plut*. On a vu la même expreſſion avec la même ambiguité au III. Livre XIX. 3. où la Vulgate même préfere ce dernier ſens.

10. Cúmque veniſſent ad portam civitatis, narraverunt eis: dicentes: Ivimus ad caſtra Syriæ, & nullum ibidem reperimus hominem, niſi equos & aſinos alligatos, & fixa tentoria.

10. Lorſqu'ils furent venus à la porte de la ville; ils parlerent *à ceux qui étoient en garde*, & leur dirent: Nous avons été au camp des Syriens, & nous n'y avons pas trouvé un ſeul homme, mais ſeulement des chevaux & des ânes qui y ſont liés, & leurs tentes qui y ſont encore dreſſées.

A V. L'ERE CHR. VULG. 884.

11. Ierunt ergo portarii, & nuntiaverunt in palatio regis intrinſecùs.

11. Les gardes de la porte allerent" au palais du roi, & ils firent entendre cette nouvelle à ceux du dedans.

12. Qui ſurrexit nocte, & ait ad ſervos ſuos: Dico vobis quid fecerint nobis Syri: Sciunt quia fame laboramus; & idcircò egreſſi ſunt de caſtris, & latitant in agris, dicentes: Cùm egreſſi fuerint de civitate, capiemus eos vivos, & tunc civitatem ingredi poterimus.

12. En même-temps le roi ſe leva, quoiqu'il fût nuit, & dit à ſes officiers: Je vois bien le deſſein des Syriens contre nous. Comme ils ſavent que la faim nous preſſe, ils ſont ſortis de leur camp, & ſont cachés *quelque part* dans la campagne, en diſant: Ils ſortiront de la ville, & alors nous les prendrons vifs, & nous entrerons ſans peine dans la ville.

13. Reſpondit autem unus ſervorum ejus: Tollamus quinque equos, qui remanſerunt in urbe; (quia ipſi tantùm ſunt in universâ multitudine Iſraël, alii enim conſumpti ſunt;) & mittentes, explorare poterimus.

13. L'un des ſerviteurs du roi lui répondit: Il y a encore cinq chevaux reſtés ſeuls ici" de ce grand nombre: qui étoit dans Iſraël, tous les autres ayant été mangés; prenons-les, & envoyons des gens à la découverte.

℣. 11. On lit dans l'Hébreu VIQRA *Et clamavit*, pour VIQRAU, *Et clamaverunt*. Ils crierent du dehors à ceux qui étoient en dedans.

℣. 13. Vulg. litt. *in urbe*. On lit dans l'Hébreu BH, *in ea*, peut-être pour FH, *hic*: & cela eſt ainſi répété deux fois: car l'Hébreu peut ſignifier: Prenons cinq des chevaux reſtés qui ſont reſtés ici: il en ſera d'eux comme de la multitude d'Iſraël qui eſt reſtée ici, ou il en ſera d'eux comme de la multitude d'Iſraël qui a péri: envoyons-les donc, & voyons.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 884.

14. On amena donc deux chevaux, & le roi envoya *deux hommes* dans le camp des Syriens, & leur dit : Allez, & voyez.

15. Ils allerent donc après les Syriens juſqu'au Jourdain, & ils trouverent que tous les chemins étoient pleins de vêtements & d'armes que les Syriens avoient jettés dans le trouble où ils étoient : & les coureurs étant revenus, en rendirent compte au roi.

16. Le peuple auſſi-tôt ſortit *de la ville*, & pilla le camp des Syriens : & la meſure de pure farine fut vendue un ſicle ; & on donna pour un ſicle deux meſures d'orge, ſelon la parole du Seigneur.

17. Or le roi avoit mis à la porte *de la ville* cet officier ſur la main duquel il avoit coutume de s'appuyer : & la foule du peuple fut ſi grande à l'entrée de la porte *de la ville*, qu'il fut étouffé, & mourut ſelon que l'homme de Dieu le lui avoit prédit, lorſque le roi vint le trouver chez lui.

18. C'eſt ainſi que fut accompli ce qu'avoit prédit l'homme de Dieu, lorſqu'il dit au roi : Demain, à l'heure qu'il eſt, on donnera à la porte de Samarie pour un ſicle deux meſures d'orge, & la meſure de pure farine ne vaudra qu'un ſicle.

14. Adduxerunt ergo duos equos, miſitque rex in caſtra Syrorum, dicens : Ite, & videte.

15. Qui abierunt poſt eos uſque ad Jordanem : ecce autem omnis via plena erat veſtibus & vaſis, quæ projecerant Syri cùm turbarentur : reverſique nuntii indicaverunt regi.

16. Et egreſſus populus diripuit caſtra Syriæ, factúſque eſt modius ſimilæ ſtatêre uno, & duo modii hordei ſtatêre uno, juxta verbum Domini.

17. Porrò rex ducem illum, in cujus manu incumbebat, conſtituit ad portam : quem conculcavit turba in introitu portæ, & mortuus eſt, juxta quod locutus fuerat vir Dei, quando deſcenderat rex ad eum.

18. Factúmque eſt ſecundùm ſermonem viri Dei quem dixerat regi quando ait : Duo modii hordei ſtatêre uno erunt, & modius ſimilæ ſtatêre uno, hoc eodem tempore cras in porta Samariæ.

℣. 14. Hébr. deux chariots *attelés chacun de deux* chevaux.

19. Quando reſponderat dux ille viro Dei, & dixerat : Etiamſi Dominus fecerit cataractas in cœlo, numquid poterit fieri quod loqueris ? Et dixit ei : Videbis oculis tuis, & indè non comedes.

19. Et lorſque cet officier eut dit à l'homme de Dieu : Quand le Seigneur feroit pleuvoir des vivres du ciel, ce que vous dites pourroit-il être ? l'homme de Dieu lui répondit : Vous le verrez de vos yeux, & vous n'en mangerez point. Av. l'Ere Chr. Vulg. 884.

20. Evenit ergo ei ſicut prædictum fuerat, & conculcavit eum populus in porta, & mortuus eſt.

20. Ce qu'Eliſée avoit prédit, lui arriva ; & le peuple l'ayant foulé aux pieds, il mourut à la porte *de la ville*.

CHAPITRE VIII.

La Sunamite revient dans Iſraël après les ſept années de famine. Eliſée va à Damas, & prédit la mort de Bénadad, & le regne d'Hazaël. Joram fils de Joſaphat regne ſur Juda. Révolte des Iduméens. Mort de Joram. Ochozias lui ſuccede.

1. ELiſeus autem locutus eſt ad mulierem cujus vivere fecerat filium, dicens : Surge, vade tu & domus tua, & peregrinare ubicumque repereris : vocavit enim Dominus famem, & veniet ſuper terram ſeptem annis.

1. OR *avant que cette famine arrivât*, Eliſée parla à cette femme dont il avoit reſſuſcité le fils *à Sunam*, & lui dit : Allez-vous-en, vous & votre famille ; & ſortez de votre pays, pour demeurer par-tout où vous pourrez : car le Seigneur a appellé la famine, & elle viendra ſur la terre *d'Iſraël* pendant ſept ans." *Sup.* IV. 35.

2. Quæ ſurrexit, & fe-

2. Cette femme fit donc ce que l'hom-

℣. 1. Hébr. Et elle eſt déjà venue ſur la terre *d'Iſraël, où elle doit durer* ſept ans. » Et en effet la famine régnoit déjà dans le pays, lorſqu'Eliſée vint à Galgal après avoir reſſuſcité le fils de la Sunamite. *Supr.* IV. 38. D'ailleurs comme au ℣. 4. on voit Giézi appellé *ſerviteur d'Eliſée* & parlant au roi, il y a lieu de préſumer que ceci arriva avant qu'il eut été frappé de lepre.

me de Dieu lui avoit dit : elle s'en alla avec toute ſa famille hors de ſon pays, & demeura long-temps dans la terre des Philiſtins.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 884.

3. Après que les ſept années *de famine* furent paſſées, cette femme revint du pays des Philiſtins, & alla trouver le roi, pour lui demander d'être rétablie dans ſa maiſon & dans ſes terres.

4. Le roi parloit alors avec Giézi ſerviteur de l'homme de Dieu, & lui diſoit : Contez-moi toutes les merveilles qu'a faites Eliſée.

5. Et comme Giézi rapportoit au roi de quelle maniere Eliſée avoit reſſuſcité un mort, cette femme, dont il avoit reſſuſcité le fils, vint ſe préſenter au roi, le conjurant de lui faire rendre ſa maiſon & ſes terres. Alors Giézi dit : O roi mon ſeigneur, voilà cette femme, & c'eſt-là ſon fils qu'Eliſée a reſſuſcité.

6. Le roi ayant interrogé la femme *même*, elle lui rapporta *comment tout s'étoit paſſé*. En même temps le roi envoya avec elle un eunuque, auquel il dit : Faites-lui rendre tout ce qui eſt à elle, & le revenu de toutes ſes terres, depuis le jour où elle eſt ſortie du pays juſqu'aujourd'hui.

7. Eliſée vint auſſi à Damas ; & Bé-

cit juxtà verbum hominis Dei : & vadens cum domo ſua, peregrinata eſt in terra Philiſthiim diebus multis.

3. Cúmque finiti eſſent anni ſeptem, reverſa eſt mulier de terra Philiſthiim : & egreſſa eſt ut interpellaret regem pro domo ſua & pro agris ſuis.

4. Rex autem loquebatur cum Giezi puero viri Dei, dicens : Narra mihi omnia magnalia quæ fecit Eliſeus.

5. Cúmque ille narraret regi quomodò mortuum ſuſcitaſſet, apparuit mulier cujus vivificaverat filium, clamans ad regem pro domo ſua & pro agris ſuis. Dixítque Giezi : Domine mi rex, hæc eſt mulier, & hic eſt filius ejus, quem ſuſcitavit Eliſeus.

6. Et interrogavit rex mulierem : quæ narravit ei. Dedítque ei rex eunuchum unum, dicens : Reſtitue ei omnia quæ ſua ſunt, & univerſos reditus agrorum, à die quâ reliquit terram uſque ad præſens.

7. Venit quoque Eli-

ſeus Damaſcum, & Benadad rex Syriæ ægrotabat: nuntiaverúntque ei, dicentes: Venit vir Dei huc.

nadad roi de Syrie étoit *alors* malade: & ſes gens lui dirent: L'homme de Dieu eſt venu en ce pays.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 884.

8. Et ait rex ad Hazael: Tolle tecum munera, & vade in occurſum viri Dei, & conſule Dominum per eum, dicens: Si evadere potero de infirmitate mea hac?

8. Sur quoi le roi dit dit à Hazaël: Prenez des préſents, & allez au devant de l'homme de Dieu, & conſultez par lui le Seigneur, pour ſavoir ſi je pourrai relever de cette maladie.

9. Ivit igitur Hazael in occurſum ejus, habens ſecum munera, & omnia bona Damaſci, onera quadraginta camelorum. Cùmque ſtetiſſet coram eo, ait: Filius tuus Benadad rex Syriæ miſit me ad te, dicens: Si ſanari potero de infirmitate mea hac?

9. Hazaël alla au devant de l'homme de Dieu, menant avec lui quarante chameaux chargés de préſents, de tout ce qu'il y avoit de plus précieux à Damas. Hazaël s'étant préſenté devant Eliſée, lui dit: Bénadad roi de Syrie, *votre ſerviteur* & votre fils, m'a envoyé vers vous, pour ſavoir s'il pourra relever de ſa maladie.

10. Dixítque ei Eliſeus: Vade, dic ei: Sanaberis: porrò oſtendit mihi Dominus quia morte morietur.

10. Eliſée lui répondit: Allez; dites-lui: Vous ſerez guéri." Mais le Seigneur m'a fait voir qu'il mourra aſſurément.

11. Stetítque cum eo, & conturbatus eſt uſque ad ſufuſionem vultûs: flevítque vir Dei.

11. Et l'homme de Dieu étant demeuré *quelque temps* avec Hazaël, ſe trouva ému, & ſon émotion parut même ſur ſon viſage, & il verſa des larmes."

℣. 10. c. à. d. Vous guérirez; *la maladie n'eſt pas mortelle; & s'il ne lui arrive rien autre choſe, il ne mourra point*: mais le Seigneur m'a fait voir qu'il mourra aſſurément, *non de ſa maladie, mais d'un autre accident.* On lit dans l'Hébreu LA, *Non*, pour LV, *ei*.

℣. 11. Hébr. autr. Et *Hazaël* ſe tenoit devant lui, demeurant tout étonné tant qu'il différa *de s'expliquer*: & l'homme de Dieu pleura. On a déjà vu une expreſſion ſemblable au chap. II. ℣. 17.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 884.

12. Hazaël lui dit ; Pourquoi mon ſeigneur pleure-t-il ? Eliſée lui répondit ; Parce que je ſais combien de maux vous devez faire aux enfants d'Iſraël. Vous
Infr. XIII. 7. brûlerez leurs villes fortes ; vous ferez paſſer au fil de l'épée leurs jeunes hommes ; vous écraſerez contre terre leurs petits enfants, & vous fendrez le ventre aux femmes groſſes.

12. Cui Hazael ait : Quare dominus meus flet? At ille dixit : Quia ſcio quæ facturus ſis filiis Iſrael mala. Civitates eorum munitas igne ſuccendes, & juvenes eorum interficies gladio, & parvulos eorum elides, & prægnantes divides.

13. Hazaël lui dit : Qui ſuis-je moi votre ſerviteur, qui ne ſuis qu'un chien, pour faire de ſi grandes choſes ? Eliſée lui répondit : Le Seigneur m'a fait voir que vous ſerez roi de Syrie.

13. Dixítque Hazael : Quid enim ſum ſervus tuus canis, ut faciam rem iſtam magnam ? Et ait Eliſeus : Oſtendit mihi Dominus te regem Syriæ fore.

14. Hazaël ayant quitté Eliſée, vint retrouver ſon maître, qui lui dit : Que vous a dit Eliſée ? Il lui répondit : Il m'a dit que vous recouvrerez la ſanté.

14. Qui cùm receſſiſſet ab Eliſeo, venit ad dominum ſuum. Qui ait ei : Quid dixit tibi Eliſeus ? At ille reſpondit : Dixit mihi : Recipies ſanitatem.

15. Le lendemain Hazaël prit une couverture, " qu'il trempa dans de l'eau, & l'étendit ſur le viſage du roi, *pour l'étouffer* : & le roi étant mort, Hazaël régna en ſa place.

15. Cúmque veniſſet dies altera, tulit ſtragulum, & infudit aquam, & expandit ſuper faciem ejus : quo mortuo, regnavit Hazael pro eo.

II. *Paralipomenes*, XXI.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 890.

16. La cinquiéme année de Joram fils d'Achab roi d'Iſraël, & *la vingt-cinquieme* de Joſaphat roi de Juda, " Joram fils de Joſaphat régna ſur Juda.

16. Anno quinto Joram filii Achab regis Iſrael, & Joſaphat regis Juda, regnavit Joram filius Joſaphat rex Juda.

℣. 15. L'Hébreu peut ſignifier, un oreiller, un couſſin.

℣. 16. Ou plutôt ces mots, *& Joſaphat regis Juda*, ont été introduits ici par quelque mépriſe de Copiſte : Les Interpretes Syriens & Arabe, les Septante de l'Edition de Complute, & pluſieurs manuſcrits Latins ne les liſent point.

17. Triginta

17. Triginta duorum annorum erat cùm regnare cœpiſſet, & octo annis regnavit in Jeruſalem.

18. Ambulavítque in viis regum Iſrael, ſicut ambulaverat domus Achab : filia enim Achab erat uxor ejus : & fecit quod malum eſt in conſpectu Domini.

19. Noluit autem Dominus diſperdere Judam, propter David ſervum ſuum, ſicut promiſerat ei, ut daret illi lucernam, & filiis ejus cunctis diebus.

20. In diebus ejus receſſit Edom, ne eſſet ſub Juda, & conſtituit ſibi regem.

21. Venítque Joram Seira, & omnes currus cum eo : & ſurrexit nocte, percuſsítque Idumæos, qui eum circumdederant, & principes curruum ; pópulus autem fugit in tabernacula ſua.

17. Il avoit trente-deux ans lorſqu'il commença de régner, & il régna *ſept ou* huit ans dans Jéruſalem, * Av. l'Ere Chr. Vulg. 890.

18. Il marcha dans les voies des rois d'Iſraël, comme la maiſon d'Achab y avoit marché, parce que ſa femme *Athalie, qui* étoit fille d'Achab, *le porta à imiter ſes impiétés* : & *ainſi* il fit le mal devant le Seigneur.

19. Mais le Seigneur ne voulut pas perdre entiérement Juda, à cauſe de David ſon ſerviteur, ſelon la promeſſe qu'il lui avoit faite de lui conſerver une lampe luiſante, *en conſervant la puiſſance royale* à lui & * à ſes enfants dans toute la ſuite. 2. Reg. VIII. 16.

20. Pendant le temps de ſon regne, Edom, *que David avoit ſoumis*, ſecoua le joug de Juda, pour ne lui être plus aſſujetti, & il s'établit un roi.

21. Mais Joram étant venu à Séir * avec tous ſes chariots, ſortit la nuit contre les Iduméens qui l'avoient environné, & il tailla en pieces leur armée & ceux qui commandoient leurs chariots : & ce peuple s'enfuit dans ſes tentes. *Mais Joram ne ſut pas profiter de ſa victoire, & il donna aux Iduméens le temps de ſe fortifier de nouveau, & de s'affranchir entiérement de ſa domination.*

℣. 17. Il y a lieu de ſoupçonner ici une faute de Copiſte ; car la ſuite ſemble ne donner à Joram que ſept ans de regne. Bien-tôt on verra qu'Ochozias ſon fils lui ſuccéda dans la *onzieme* année de Joram Roi d'Iſraël, régna *un an*, & mourut avec ce Prince dans la *douzieme* année du regne de ce Prince. Voyez ce qui a été dit ſur cela dans la *Diſſertation ſur le IV. Age du Monde*, à la tête des deux premiers Livres des Rois.

℣. 19. La conjonction *&* manque ici dans l'Hébreu. On la trouve dans le texte parallele. 2. *Par.* XXI. 7.

℣. 21. Partie de l'Idumée. Au lieu de SAIRH, *in Seir*, on lit dans le texte parallele, AM SRIU, *cum principibus ſuis.* 2. *Par.* XXI. 9. Peut-être faudroit-il réunir les deux expreſſions.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 890.

22. Depuis ce temps-là donc, Edom ſe retira de Juda, ne voulant plus lui être aſſujetti, comme il ne l'eſt plus encore aujourd'hui. En ce même temps, " Lobna *ville ſacerdotale qui eſt au midi de Juda, entraînée par la révolte des Iduméens,* ſe retira auſſi *de la domination de Juda.*

22. Receſſit ergo Edom ne eſſet ſub Juda, uſque ad diem hanc. Tunc receſſit & Lobna in tempore illo.

23. Or le reſte des actions de Joram, & tout ce qu'il a fait, ſe trouve écrit dans le livre des annales des Rois de Juda.

23. Reliqua autem ſermonum Joram, & univerſa quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in libro verborum dierum regum Juda?

24. Et cependant Joram *ayant été frappé par le Seigneur d'une maladie incurable qui lui fit ſouffrir d'extrêmes douleurs pendant deux ans, il* s'endormit avec ſes peres, & fut enſéveli avec eux dans la ville de David, *mais non pas dans le tombeau des Rois.* " Et ſon fils Ochozias *nommé auſſi Joachaz* " régna en ſa place.

24. Et dormivit Joram cum patribus ſuis, ſepultuſque eſt cum eis in civitate David, & regnavit Ochozias filius ejus pro eo.

II. *Paralipomenes* XXII. 1-6.

25. La douzieme année " de Joram fils d'Achab Roi d'Iſraël, Ochozias fils de Joram Roi de Juda monta ſur le trône.

25. Anno duodecimo Joram filii Achab regis Iſrael, regnavit Ochozias filius Joram regis Judæ.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 884.

26. Il avoit vingt-deux ans quand il commença de régner; & il régna un an dans Jéruſalem: ſa mere s'appelloit Athalie, & étoit fille *d'Achab* " *fils* d'Amri Roi d'Iſraël.

26. Viginti duorum annorum erat Ochozias cùm regnare cœpiſſet, & uno anno regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Athalia filia Amri regis Iſrael.

℣. 22. *Tunc... in tempore illo.* Peut-être qu'au lieu de AZ, *tunc*, il faudroit lire AF, *etiam.*

℣. 24. Voyez au II. Livre des Paralipomenes, XXI. 18. 19.

Ibid. Il eſt nommé ainſi au II. Livre des Paralipomenes; XXI. 17. où il eſt dit qu'il étoit le plus jeune; & plus loin, chap. XXII. ℣. 1. on voit que ſes freres aînés avoient été tués.

℣. 25. Ou plutôt, il y a lieu de conjecturer que les Copiſtes ont mis ici la *douzieme* au lieu de la *onzieme*, comme le texte même le dira au Chap. ſuiv. ℣. 29. Voyez la *Diſſertation* citée.

℣. 26. Voyez au ℣. 18. précédent & au II. Livre des Paralip. XXI. 6.

27. Et ambulavit in viis domûs Achab : & fecit quod malum eſt coram Domino, ſicut domus Achab : gener enim domûs Achab fuit.

27. Il marcha dans les voies de la maiſon d'Achab ; & il fit le mal devant le Seigneur, comme la maiſon d'Achab, parce qu'il étoit *fils d'un* gendre de la maiſon d'Achab. Av. l'Ere Chr. Vulg. 884.

28. Abiit quoque cum Joram filio Achab, ad prælíandum contra Hazael regem Syriæ in Ramoth-Galaad, & vulneraverunt Syri Joram.

28. Il marcha auſſi avec Joram fils d'Achab, pour combattre contre Hazaël Roi de Syrie à Ramoth de Galaad; & Joram fut bleſſé par les Syriens.

29. Qui reverſus eſt ut curaretur, in Jezrahel : quia vulneraverant eum Syri in Ramoth, prælíantem contra Hazael regem Syriæ. Porrò Ochozias filius Joram rex Juda, deſcendit inviſere Joram filium Achab in Jezrahel, quia ægrotabat ibi.

29. Il revint à Jezrahel, pour ſe faire traiter de la bleſſure qu'il avoit reçue à Ramoth, combattant contre Hazaël Roi de Syrie. Et Ochozias fils de Joram Roi de Juda vint à Jezrahel, pour voir Joram fils d'Achab, parce qu'il y étoit malade.

℣. 28. On lit dans l'Hébreu AM, *cum*, pour AL, *contra*, qui ſe trouve dans le texte parallele. 2. *Par.* XXII. 5.

CHAPITRE IX.

Jéhu eſt ſacré Roi d'Iſraël, & reçoit ordre d'exterminer la maiſon d'Achab. Il tue Joram. Ochozias eſt tué par ſes gens. Jézabel eſt précipitée par ſa fenêtre.

1. ELiſeus autem prophetes vocavit unum de filiis prophetarum, & ait illi : Accinge

1. *En ce même-temps*, le prophete Eliſée appella un des enfants des prophetes, & lui dit : Ceignez-vous les reins : prenez en votre main cette pe- Av. l'Ere Chr. Vulg. 883.

tite fiole d'huile, & allez à Ramoth de Galaad.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 883.

lumbos tuos, & tolle lenticulam olei hanc in manu tua, & vade in Ramoth-Galaad.

3. Reg. XIX. 16. 2. Quand vous ſerez là, vous verrez Jéhu fils de Joſaphat fils de Namſi: & vous approchant de lui, vous le prierez de ſortir d'avec ſes freres, & d'entrer dans une chambre ſecrette.

2. Cúmque veneris illuc, videbis Jehu filium Joſaphat filii Namſi: & ingreſſus ſuſcitabis eum de medio fratrum ſuorum, & introduces in interius cubiculum.

3. Vous prendrez enſuite cette petite fiole d'huile, & vous la lui répandrez ſur la tête, en diſant: Voici ce que dit le Seigneur: Je vous ai ſacré Roi d'Iſraël. Auſſi-tôt vous ouvrirez la porte, & vous vous enfuirez, ſans demeurer là davantage.

3. Tenénſque lenticulam olei, fundes ſuper caput ejus, & dices: Hæc dicit Dominus: Unxi te regem ſuper Iſrael. Aperiéſque oſtium, & fugies, & non ibi ſubſiſtes.

4. Le jeune homme, miniſtre du prophete *y*, alla donc auſſi-tôt à Ramoth de Galaad.

4. Abiit ergo adoleſcens puer prophetæ in Ramoth-Galaad.

5. Il entra au lieu où les principaux officiers de l'armée étoient aſſis, & il dit *à Jéhu*: Prince, j'ai un mot à vous dire. Jéhu lui dit: A qui d'entre nous voulez-vous parler? Il lui répondit: A vous, prince.

5. Et ingreſſus eſt illuc; ecce autem principes exercitûs ſedebant, & ait: Verbum mihi ad te, ô princeps. Dixítque Jehu: Ad quem ex omnibus nobis? At ille dixit: Ad te, ô princeps.

6. Jéhu ſe leva donc, & entra dans une chambre: & le jeune-homme lui répandit l'huile ſur la tête, & lui dit: Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſraël: Je vous ai ſacré Roi ſur Iſ-

6. Et ſurrexit, & ingreſſus eſt cubiculum: at ille fudit oleum ſuper caput ejus, & ait: Hæc dicit Dominus Deus Iſrael:

y. 4. Hébr. litt. *Puer puer prophetæ*; ou ſelon les Septante ſimplement *puer propheta*: le jeune prophete; c'eſt-à-dire, celui qui a été appellé au *y*. 1. *l'un des enfants des Prophetes.*

Unxi te regem ſuper populum Domini Iſrael.

7. Et percuties domum Achab domini tui: & ulciſcar ſanguinem ſervorum meorum prophetarum, & ſanguinem omnium ſervorum Domini de manu Jezabel.

8. Perdámque omnem domum Achab: & interficiam de Achab mingentem ad parietem, & clauſum & noviſſimum in Iſrael.

9. Et dabo domum Achab, ſicut domum Jeroboam filii Nabat, & ſicut domum Baaſa filii Ahia.

10. Jezabel quoque comedent canes in agro Jezrahel, nec erit qui ſepeliat eam. Aperuítque oſtium, & fugit.

11. Jehu autem egreſſus eſt ad ſervos domini ſui: qui dixerunt ei: Recténe ſunt omnia? quid venit inſanus iſte ad te? Qui ait eis: Noſtis hominem, & quid locutus ſit.

12. At illi reſponderunt: Falſum eſt, ſed magis narra nobis. Qui ait eis: Hæc & hæc locutus eſt mihi,

raël le peuple du Seigneur.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 883.

7. Vous exterminerez la maiſon d'Achab votre ſeigneur: je vengerai ainſi de la main *cruelle* de Jézabel le ſang des prophetes mes ſerviteurs, & le ſang de tous les ſerviteurs du Seigneur.

8. Je perdrai toute la maiſon d'Achab, & je tuerai de la maiſon d'Achab juſqu'aux petits enfants, juſqu'aux animaux, " depuis le premier juſqu'au dernier " dans Iſraël. 3. *Reg.* XXII. 21.

9. Et je traiterai la maiſon d'Achab comme j'ai traité la maiſon de Jéroboam fils de Nabat, & la maiſon de Baaſa fils d'Ahia. 3. *Reg.* XV. 29. 3. *Reg.* XVI. 3.

10. Jézabel ſera auſſi mangée des chiens dans le champ de Jezrahel, & il ne ſe trouvera perſonne pour l'enſévelir. Enſuite il ouvrit la porte, & s'enfuit.

11. Jéhu rentra auſſi-tôt au lieu où étoient les officiers de ſon maître, qui lui dirent " : Tout va-t-il bien? qu'eſt-ce que ce fou-là eſt venu vous dire? Jéhu leur dit: Vous connoiſſez le perſonnage, & ce qu'il a pu me dire.

12. Ils lui répondirent: Il n'eſt point vrai *que nous ſachions ce qu'il vous a dit*; mais contez-le-nous plutôt vous-même. Jéhu leur dit: Il m'a déclaré telle &

℣. 8. *Mingentem ad parietem.* Voyez au I. Livre des Rois, XXV. 22.

Ibid. Hébr. litt. *clauſum & derelictum*: celui qui eſt gardé avec le plus de ſoin comme celui qui eſt le plus négligé.

℣. 11. On lit dans l'Hébreu, VIAMR, *& dixit*, pour VIAMRU, *& dixerunt*.

telle choſe, & il a ajouté : Voici ce
Av. l'Ere Chr. Vulg. 883. que dit le Seigneur : Je vous ai ſacré Roi d'Iſraël.

& ait : Hæc dicit Dominus : Unxi te regem ſuper Iſrael.

13. Ils ſe leverent auſſi-tôt ; & chacun d'eux prenant ſon manteau, ils les mirent ſous ſes pieds, en firent comme une eſpece de trône, * & ſonnant de la trompette, ils crierent : Jéhu eſt notre Roi.

13. Feſtinaverunt itaque, & unuſquiſque tollens pallium ſuum poſuerunt ſub pedibus ejus in ſimilitudinem tribunalis, & cecinerunt tubâ, atque dixerunt : Regnavit Jehu.

14. Jéhu fils de Joſaphat fils de Namſi fit donc une conjuration contre Joram,
Sup. VIII. 28. *qui étoit malade comme on l'a dit* : car Joram ayant déclaré la guerre à Hazaël Roi de Syrie, avoit aſſiégé Ramoth de Galaad avec toute l'armée d'Iſraël ;

14. Conjuravit ergo Jehu filius Joſaphat filii Namſi contra Joram : Porrò Joram obſederat Ramoth-Galaad, ipſe & omnis Iſrael, contra Hazael regem Syriæ ;

15. & ayant été bleſſé par les Syriens, lorſqu'il combattoit contre Hazaël Roi de Syrie, il étoit venu à Jezrahel, pour ſe faire traiter de ſes bleſſures. Et Jéhu dit *à ceux de ſon parti* : Donnez ordre, je vous prie, que perſonne ne s'enfuie hors de la ville, de peur qu'il n'aille en porter la nouvelle à Jezrahel.

15. & reverſus fuerat ut curaretur in Jezrahel propter vulnera, quia percuſſerant eum Syri, præliantem contra Hazael regem Syriæ. Dixítque Jehu : Si placet vobis, nemo egrediatur profugus de civitate, ne vadat, & nuntiet in Jezrahel.

16. Il partit auſſi-tôt, & marcha contre Jezrahel, où Joram étoit malade : & Ochozias Roi de Juda y étoit allé pour voir Joram.

16. Et aſcendit, & profectus eſt in Jezrahel : Joram enim ægrotabat ibi, & Ochozias rex Juda deſcenderat ad viſitandum Joram.

17. La ſentinelle qui étoit au haut de la tour de Jezrahel, vit Jéhu avec

17. Igitur ſpeculator qui ſtabat ſuper turrim Jezra-

* 13. Hébr. ils les mirent ſous ſes pieds ſur le haut des degrés ; » qui n'étoient peut-être autre choſe que l'eſtrade qui étoit dans cette ſalle.

hel, vidit globum Jehu venientis, & ait: Video ego globum. Dixítque Jotam: Tollè currum, & mitte in occurſum eorum, & dicat vadens: Recténe ſunt omnia?

ſa troupe qui venoit; & il dit: Je vois une troupe *de gens.* Joram dit *à l'un de ceux qui l'accompagnoient*: Prenez un chariot, & envoyez-le au devant de ces gens-là; & que celui qui le conduira, leur diſe: Apportez-vous la paix?

Av. l'Erè Chr. Vulg. 883.

18. Abiit ergo, qui aſcenderat currum in occurſum ejus, & ait: Hæc dicit Rex: Pacatáne ſunt omnia? Dixítque Jehu: Quid tibi & paci? tranſi, & ſequere me. Nuntiavit quoque ſpeculator, dicens: Venit nuntius ad eos, & non revertitur.

18. Celui donc qui étoit monté ſur le chariot, alla au devant de Jéhu, & lui dit: Apportez-vous la paix? Jéhu lui répondit: Qu'y a-t-il de commun entre vous & la paix? *qu'il y ait paix, ou guerre, que vous importe?* paſſez, & ſuivez-moi. La ſentinelle en donna auſſi-tôt avis, & dit: Celui qu'on avoit envoyé, eſt allé à eux "; mais il ne retourne point.

19. Miſit etiam currum equorum ſecundum: venítque ad eos, & ait: Hæc dicit Rex: Numquid pax eſt? Et ait Jehu: Quid tibi & paci? tranſi, & ſequere me.

19. Joram en envoya encore un autre *avec un autre* chariot; celui-ci étant venu vers Jéhu, lui dit: Le Roi m'a commandé de ſavoir de vous ſi vous apportez la paix. Qu'y a-t-il de commun entre vous & la paix, dit Jéhu? *de quoi vous mettez-vous en peine?* paſſez, & ſuivez-moi.

Iſai. VII. 2.

20. Nuntiavit autem ſpeculator, dicens: Venit uſque ad eos, & non revertitur: eſt autem inceſſus quaſi inceſſus Jehu filii Namſi; præceps enim graditur.

20. La ſentinelle en avertit auſſi-tôt, & dit: *Celui qu'on avoit envoyé*, les a joints *encore*; mais il ne retourne point: celui qui s'avance paroît, à ſa démarche *fiere & empreſſée*, être Jéhu *fils de Joſaphat*, " fils de Namſi; car il vient avec *une étrange* précipitation.

21. Et ait Joram: Junge currum. Junxerúntque currum ejus, & egreſſus

21. Alors Joram dit: Qu'on mette les chevaux à mon chariot. Et les chevaux y étant mis, Joram Roi d'Iſraël,

℣. 18. Hébr. litt. *uſque eos*, pour *uſque ad eos* qui ſe trouve au ℣. 20. delà vient que la Vulgate met ſimplement dans celui-ci *ad eos*.

℣. 20. On l'a vu ainſi exprimé au ℣. 2.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 883.

& Ochozias Roi de Juda, marcherent chacun dans leur chariot, allerent au devant de Jéhu, & le trouverent dans le champ de Naboth de Jezrahel.

22. Joram ayant vu Jéhu, lui dit : Apportez-vous la paix ? Jéhu lui répondit : Quelle peut être cette paix *pour vous*, pendant que *vous faites la guerre à Dieu, & que* les fornications de Jézabel votre mere & ſes enchantements régnent encore en tant de manieres *dans votre maiſon ?*

23. Joram auſſi-tôt tourna bride, & prenant la fuite, dit à Ochozias : Nous ſommes trahis, Ochozias.

24. En même-temps, Jéhu banda ſon arc, & frappa Joram d'une fleche entre les épaules : la fleche lui perça le cœur, & il tomba mort dans ſon chariot.

25. Jéhu dit auſſi-tôt à Badacer, capitaine " *de ſes gardes* ; Prenez-le, & le jettez dans le champ de Naboth de Jezrahel : car il me ſouvient que, lorſque " nous ſuivions Achab ſon pere, & que nous étions vous & moi dans un même chariot, le Seigneur prononça contre lui cette prophétie, en diſant : Je jure *par moi-même*, dit le Seigneur,

eſt Joram rex Iſrael, & Ochozias rex Juda, ſinguli in curribus ſuis, egreſsíque ſunt in occurſum Jehu, & invenerunt eum in agro Naboth Jezrahelitæ.

22. Cúmque vidiſſet Joram Jehu, dixit : Pax eſt, Jehu ? At ille reſpondit : Quæ pax ? adhuc fornicationes Jezabel matris tuæ, & veneficia ejus multa vigent.

23. Convertit autem Joram manum ſuam, & fugiens ait ad Ochoziam : Inſidiæ, Ochozia.

24. Porrò Jehu tetendit arcum manu, & percuſſit Joram inter ſcapulas : & egreſſa eſt ſagitta per cor ejus, ſtatímque corruit in curru ſuo.

25. Dixítque Jehu ad Badacer ducem : Tolle, projice eum in agro Naboth Jezrahelitæ : memini enim quando ego & tu ſedentes in curru ſequebamur Achab patrem hujus, quòd Dominus onus hoc levaverit ſuper eum, dicens :

℣. 25. Hébr. SLSH, pour SLSV, ou SLISU, *ducem ſuum*, l'un de ſes officiers. Les Rabbins en conviennent.

Ibid. Hébr. litt. *quia memini, ego & tu, eramus cum equitantibus junctis poſt Achab ; patrem ejus, & Dominus*, &c. Vraiſemblablement on liſoit : *memini ego, quòd ego & tu eramus*, &c.

26. Si

26. Si non pro ſanguine Naboth, & pro ſanguine filiorum ejus quem vidi heri, ait Dominus, reddam tibi in agro iſto, dicit Dominus. Nunc ergo tolle, & projice eum in agrum, juxta verbum Domini.

26. que je répandrai votre ſang dans ce même champ pour le ſang de Naboth, & pour le ſang de ſes enfants que je vous ai vu répandre hier. Prenez-le donc maintenant, & le jettez dans le champ, ſelon la parole du Seigneur.

Av. l'Ere Chr. Volg. 883.

3. Reg. xxi. 22.

27. Ochozias autem rex Juda videns hoc, fugit per viam domûs horti: perſecutúſque eſt eum Jehu, & ait: Etiam hunc percutite in curru ſuo: & percuſſerunt eum in aſcenſu Gaver, qui eſt juxta Jeblaam: qui fugit in Mageddo, & mortuus eſt ibi.

27. Ce qu'Ochozias Roi de Juda ayant vu, il s'enfuit par le chemin de la maiſon du jardin, & Jéhu le pourſuivit, & dit *à ſes gens*: Qu'on tue auſſi celui-ci dans ſon chariot; *il eſt fils d'une fille d'Achab*. Ils le frapperent donc " au lieu où l'on monte à Gaver, qui eſt près de Jéblaam. Et s'en étant fui à Mageddo," il y mourut.

28. Et impoſuerunt eum ſervi ejus ſuper currum ſuum, & tulerunt in Jeruſalem: ſepelierúntque eum in ſepulchro cum patribus ſuis in civitate David.

28. Ses ſerviteurs l'ayant mis ſur ſon chariot, le porterent à Jéruſalem, & l'enſévelirent avec ſes peres dans la ville de David.

29. Anno undecimo Joram filii Achab, regnavit Ochozias ſuper Judam.

29. La onzieme année *du regne* de Joram fils d'Achab, Ochozias régna ſur Juda.

30. Venítque Jehu in Jezrahel: porrò Jezabel, introitu ejus audito, de-

30. Jéhu vint enſuite à Jezrahel: & Jézabel ayant appris ſon arrivée, ſe para les yeux avec du fard, " mit ſes orne-

℣. 27. Hébr. litt. *Etiam hunc percutite eum in curru in aſcenſu Gaver*, &c. Les Septante ont lu: *Etiam hunc. Et percuſſerunt eum in curru*, &c. L'Interprete Syriaque; *Etiam hunc percutite. Et percuſſerunt eum*, &c.

Ibid. ville du royaume de Samarie au couchant de Jezraël. 2. *Par.* xxii. 9.

℣. 30. Autr. ſe farda les yeux avec de l'antimoine.

ments ſur ſa tête, & regarda par la fenêtre

Av. l'Ere Chr. Vulg. 883.

31 Jéhu qui entroit dans la ville, & lui dit : Peut-on eſpérer quelque paix de *celui qui*, *comme* Zambri, a tué ſon maître ?

3. *Reg.* xvi. 10.

32. Jéhu levant la tête vers la fenêtre, dit : Qui eſt celle-là ? Et deux ou trois eunuques, *qui étoient en haut*, lui firent une profonde révérence, *en lui diſant que c'étoit Jézabel.*

33. Jéhu leur dit : Jettez-la du haut en bas. Auſſi-tôt ils la jetterent *par la fenêtre* ; & la muraille fut teinte de ſon ſang, & elle fut foulée aux pieds des chevaux. "

34. Après que Jéhu fut entré *dans le palais*, pour boire & pour manger, il dit *à ſes gens* : Allez voir *ce qu'eſt devenue* cette malheureuſe ; enſéveliſſez-la, parce qu'elle eſt fille de Roi.

35. Et étant allés pour l'enſévelir, ils n'en trouverent que le crâne, les pieds, & l'extrêmité des mains.

36. Et ils revinrent le dire à Jéhu, qui *leur* dit : C'eſt ce que le Seigneur avoit prononcé par Elie de Thesbé ſon ſerviteur, en diſant : Les chiens man-

3. *Reg.* xxi. 23.

pinxit oculos ſuos ſtibio, & ornavit caput ſuum, & reſpexit per feneſtram

31. ingredientem Jehu per portam, & ait : Numquid pax poteſt eſſe Zambri, qui interfecit dominum ſuum ?

32. Levavitque Jehu faciem ſuam ad feneſtram, & ait : Quæ eſt iſta ? Et inclinaverunt ſe ad eum duo vel tres eunuchi.

33. At ille dixit eis : Præcipitate eam deorsùm. Et præcipitaverunt eam, aſperſúſque eſt ſanguine paries, & equorum ungulæ conculcaverunt eam.

34. Cúmque introgreſſus eſſet, ut comederet, biberétque, ait : Ite, & videte maledictam illam ; & ſepelite eam, quia filia regis eſt.

35. Cúmque iſſent, ut ſepelirent eam, non invenerunt niſi calvariam, & pedes, & ſúmmas manus.

36. Reverſique nuntiaverunt ei. Et ait Jehu : Sermo Domini eſt, quem locutus eſt per ſervum ſuum

℣. 33. Hébr. & ſon ſang rejaillit ſur la muraille & ſur les chevaux, & ils la foulerent aux pieds. A la lettre VIRMSHH, *& conculcavit eam*, pour VIRMSHH, *& conculcaverunt eam.*

Eliam Thesbiten, dicens: In agro Jezrahel comedent canes carnes Jezabel,

37. & erunt carnes Jezabel ſicut ſtercus ſuper faciem terræ in agro Jezrahel, ita ut prætereuntes dicant : Hæccine eſt illa Jezabel?

geront la chair de Jézabel dans le champ de Jézrahel,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 883.

37. & la chair de Jézabel ſera, dans le champ de Jezrahel, comme le fumier ſur la face de la terre ; & tous ceux qui paſſeront, diront, *en la voyant*: Eſt-ce-là cette Jézabel *ſi ſuperbe & ſi hautaine* ?

CHAPITRE X.

Jéhu fait mourir les fils d'Achab & les freres d'Ochozias. Il extermine les faux Prophetes de Baal, détruit ſon temple, brûle ſa ſtatue. Hazaël remporte de grands avantages ſur Iſraël. Mort de Jéhu. Joachaz lui ſuccede.

1. ERant autem Achab ſeptuaginta filii in Samaria : ſcripſit ergo Jehu litteras, & miſit in Samariam, ad optimates civitatis, & ad majores natu, & ad nutritios Achab, dicens :

1. AChab avoit ſoixante & dix fils[a] dans Samarie : & Jéhu écrivit des lettres qu'il envoya aux principaux de Samarie, [b] aux anciens & à ceux qui nourriſſoient les enfants d'Achab, par leſquelles il leur mandoit :

2. Statim ut acceperitis litteras has, qui habetis filios domini veſtri, & currus, & equos, & civitates firmas, & arma,

2. Auſſi-tôt que vous aurez reçu ces lettres, vous qui avez *entre vos mains* les enfants de votre maître, des chariots, des chevaux, des villes fortes & des armes,

3. eligite meliorem, & eum qui vobis placuerit de filiis domini veſtri, & eum

3. choiſiſſez le plus conſidérable d'entre les fils de votre maître, & celui qui vous plaira davantage ; & établiſ-

[a] ℣. 1. c. à. d. fils & petit-fils. Mais on peut auſſi l'entendre à la lettre, Achab ayant eu pluſieurs femmes.

Ibid. Hébr. à Samarie aux principaux de Jezrahel. Mais c'eſt aſſez évidemment une faute IZRAAL, *Jezrahel*, pour HAIR VAL, *civitatis & ad*, comme l'exprime la Vulgate. Cette prépoſition manque dans l'Hébreu, parce qu'elle a été jointe avec le mot précédent.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 883.

ſez-le ſur le trône de ſon pere, & combattez pour la maiſon de votre Seigneur, *ſi vous êtes aſſez puiſſants pour la ſoutenir contre moi.*

4. Ces gens furent ſaiſis d'une grande crainte, & ils dirent : Deux Rois n'ont pu ſe ſoutenir contre lui ; & comment donc pourrions-nous lui réſiſter ?

5. Ainſi les maîtres du palais du Roi, les principaux officiers de la ville, les anciens, & ceux qui nourriſſoient les princes, envoyerent " dire à Jéhu : Nous ſommes vos ſerviteurs ; nous ferons tout ce que vous nous commanderez. Nous ne nous choiſirons point de Roi ; mais faites tout ce qu'il vous plaira.

6. Il leur écrivit une ſeconde fois, & leur manda : Si vous êtes à moi, & que vous vouliez m'obéir, coupez les têtes aux fils de votre Roi, & venez me les apporter demain à cette même heure à Jezrahel. Or le Roi *Achab* avoit ſoixante & dix fils, qui étoient nourris chez les premieres perſonnes de la ville *de Samarie.*

7. Lorſque ces perſonnes eurent reçu les lettres de Jéhu, ils prirent les ſoixante & dix fils du Roi, & les tuerent : ils mirent leurs têtes dans des corbeilles, & les envoyerent à Jezrahel.

ponite ſuper ſolium patris ſui, & pugnate pro domo domini veſtri.

4. Timuerunt illi vehementer, & dixerunt : Ecce duo reges non potuerunt ſtare coram eo ; & quomodò nos valebimus reſiſtere ?

5. Miſerunt ergo præpoſiti domûs, & præfecti civitatis, & majores natu, & nutritii, ad Jehu, dicentes : Servi tui ſumus, quæcumque juſſeris faciemus, nec conſtituemus nobis regem ; quæcumque tibi placent, fac.

6. Reſcripſit autem eis litteras ſecundò, dicens : Si mei eſtis, & obeditis mihi, tollite capita filiorum domini veſtri, & venite ad me hâc eâdem horâ cras in Jezrahel. Porrò filii regis, ſeptuaginta viri, apud optimates civitatis nutriebantur.

7. Cúmque veniſſent litteræ ad eos, tulerunt filios regis, & occiderunt ſeptuaginta viros, & poſuerunt capita eorum in cophinis, & miſerunt ad eum in Jezrahel.

℣. 5. On lit dans l'Hébreu VISLK, *Et miſit*, pour VISLKU, *Et miſerunt.*

8. Venit autem nuntius, & indicavit ei, dicens: Attulerunt capita filiorum regis. Qui reſpondit: Ponite ea ad duos acervos juxta introitum portæ uſque manè.

8. On vint donc donner cette nouvelle à Jéhu, & ſes gens lui dirent: Ils ont apporté les têtes des enfants du Roi. Sur quoi il leur dit: Mettez-les en deux tas à l'entrée de la porte *de la ville*, juſqu'à demain matin.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 883.

9. Cúmque diluxiſſet, egreſſus eſt, & ſtans dixit ad omnem populum: Juſti eſtis: ſi ego conjuravi contra dominum meum, & interfeci eum, quis percuſſit omnes hos?

9. Le lendemain, il ſortit au point du jour, & s'arrêtant en préſence de tout le peuple, il leur dit: Vous êtes juſtes, *& vous ſavez juger ſainement des choſes*: ſi j'ai conjuré contre mon ſeigneur, & ſi je l'ai tué, qui eſt celui qui a tué tous ceux-ci? *C'eſt ſans doute par le même ordre du Seigneur que l'impie Achab & ſes enfants ont été exterminés.*

10. Videte ergo nunc quoniam non cecidit de ſermonibus Domini in terram, quos locutus eſt Dominus ſuper domum Achab, & Dominus fecit quod locutus eſt in manu ſervi ſui Eliæ.

10. Conſidérez qu'il n'eſt tombé en terre aucune des paroles que le Seigneur avoit prononcées contre la maiſon d'Achab, & que le Seigneur a accompli tout ce qu'il avoit prédit par ſon ſerviteur Elie *contre cette famille impie.*

3. *Reg.* XXI. 29.

11. Percuſſit igitur Jehu omnes qui reliqui erant de domo Achab in Jezrahel, & univerſos optimates ejus, & notos, & ſacerdotes, donec non remanerent ex eo reliquiæ.

11. Jéhu fit mourir enſuite tout ce qui reſtoit de la maiſon d'Achab dans Jezrahel, tous les grands de ſa cour, ſes amis & les prêtres qui étoient à lui, ſans qu'il reſtât rien de ce qui avoit eu quelque liaiſon à ſa perſonne.

12. Et ſurrexit, & venit in Samariam: cúmque veniſſet ad cameram paſtorum in via,

12. Après cela, il vint à Samarie & lorſqu'il étoit en chemin près d'une cabane de paſteurs,

13. invenit fratres Ocho-

13. il trouva les freres * d'Ochozias

* 13. c. à. d. les fils de ſes freres, ſelon l'expreſſion du II. Liv. des Paralipomenes, XXII. 8. On lit dans l'Hébreu au milieu du verſet précédent, HUA, *ipſe*; & au commencement de celui-ci, VIHUA, *Et Jehu.* Le ſens paroît demander le contraire IHUA..... VHUA, *Jehu*, &c.... *& ipſe.*

Roi de Juda, & il leur dit : Qui êtes-vous ? Ils lui répondirent : Nous ſommes les freres d'Ochozias. Nous étions venus ici pour ſaluer les fils du Roi & les fils de la Reine.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 883.

ziæ regis Juda, dixitque ad eos : Quinam eſtis vos ? Qui reſponderunt : Fratres Ochoziæ ſumus, & deſcendimus ad ſalutandos filios regis & filios reginæ.

14. Et Jéhu dit *à ſes gens* : Prenez-les vifs. Et les ayant pris ainſi, ils les menerent à une caverne près de cette cabane, où ils les égorgerent, ſans en laiſſer échapper un ſeul de quarante-deux qu'ils étoient.

14. Qui ait : Comprehendite eos vivos. Quos cùm comprehendiſſent vivos, jugulaverunt eos in ciſterna juxta cameram, quadraginta duos viros ; & non reliquit ex eis quemquam.

15. Etant parti de là, il trouva Jonadab fils de Réchab qui venoit au devant de lui, & il le ſalua, & lui dit : Avez-vous le cœur droit *à mon égard*, " comme le mien l'eſt à l'égard du vôtre ? Oui, lui répondit Jonadab. S'il eſt ainſi, " dit Jéhu, donnez-moi la main. Jonadab la lui ayant préſentée, Jéhu le fit monter dans ſon chariot,

15. Cúmque abiiſſet indè, invenit Jonadab filium Rechab in occurſum ſibi, & benedixit ei. Et ait ad eum : Numquid eſt cor tuum rectum, ſicut cor meum cum corde tuo ? Et ait Jonadab : Eſt. Si eſt, inquit, da manum tuam. Qui dedit ei manum ſuam. At ille levavit eum ad ſe in currum :

16. & lui dit : Venez avec moi, & vous verrez mon zele pour le Seigneur. Et l'ayant fait aſſeoir *ainſi* dans ſon chariot,

16. dixitque ad eum : Veni mecum, & vide zelum meum pro Domino. Et impoſitum in curru ſuo,

17. il le mena à Samarie. Etant en-

17. duxit in Samariam.

℣. 15. *Cor tuum.* La Verſion des Septante ajoute, *cum corde meo.* On en trouve le veſtige dans l'Hébreu, où l'expreſſion *cor tuum* eſt précédée de la particule AT, qui vraiſemblablement vient de AM, *cum*, tranſpoſé. Le membre ſuivant ſuppoſe la lecture telle qu'elle eſt dans les Septante.

Ibid. Hébr. ſic. *Et eſt*, VIS. Les Septante : *Et ſi eſt* ; comme s'ils euſſent lu VAM IS.

Et percuſſit omnes qui reliqui fuerunt de Achab in Samaria uſque ad unum, juxta verbum Domini, quod locutus eſt per Eliam.

tré dans la ville, il fit tuer tous ceux qui reſtoient de la maiſon d'Achab, ſans en épargner un ſeul, ſelon la ſentence que le Seigneur avoit prononcée par Elie.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 883.

18. Congregavit ergo Jehu omnem populum, & dixit ad eos: Achab coluit Baal parùm, ego autem colam eum ampliùs.

18. En même-temps Jéhu fit aſſembler tout le peuple, & il leur dit: Achab a rendu quelque honneur à Baal; mais je veux lui en rendre plus que lui.

3. *Reg.* xvi. 31.

19. Nunc igitur omnes prophetas Baal, & univerſos ſervos ejus & cunctos ſacerdotes ipſius vocate ad me: nullus ſit qui non veniat; ſacrificium enim grande eſt mihi Baal: quicumque defuerit, non vivet. Porrò Jehu faciebat hoc inſidiosè, ut diſperderet cultores Baal.

19. Qu'on me faſſe donc venir maintenant tous les prophetes de Baal, tous ſes miniſtres & tous ſes prêtres: qu'il n'y en manque pas un ſeul; car je veux faire un grand ſacrifice à Baal: quiconque ne s'y trouvera pas, ſera puni de mort. Or ceci étoit un piege que Jéhu tendoit aux adorateurs de Baal, pour les exterminer tous.

20. Et dixit: Sanctificate diem ſolemnem Baal. Vocavitque,

20. Jéhu dit encore: Qu'on publie une fête ſolemnelle à *l'honneur de* Baal.

21. & miſit in univerſos terminos Iſrael, & venerunt cuncti ſervi Baal: non fuit reſiduus ne unus quidem, qui non veniret. Et ingreſſi ſunt templum Baal: & repleta eſt domus Baal à ſummo uſque ad ſummum.

21. Et il envoya dans toutes les terres d'Iſraël, pour appeller tous les miniſtres de Baal qui y vinrent tous ſans qu'il en manquât un ſeul. Ils entrerent dans le temple de Baal, *qui étoit hors la ville;* & la maiſon de Baal en fut remplie depuis un bout juſqu'à l'autre.

22. Dixitque his qui erant ſuper veſtes: Pro-

22. Il dit enſuite à ceux qui gardoient les vêtements *des prêtres*: Don-

℣. 21. Hébr. litt. *os ad os.* Les Septante l'ont traduit ainſi. Bouche à bouche, c'eſt-à-dire, qu'on étoit ſi ſerré, qu'on ſe touchoit.

nez des vêtements à tous les miniſtres de Baal. Et ils leur en donnerent.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 883.

23. Et Jéhu étant entré dans le temple de Baal avec Jonadab fils de Réchab, dit aux adorateurs de Baal : Prenez bien garde qu'il n'y ait parmi vous aucun des miniſtres du Seigneur, mais ſeulement les adorateurs de Baal.

24. Ils entrerent donc dans le temple *de Baal*, pour *y* offrir leurs victimes & leurs holocauſtes *avec une entiere confiance*. Mais Jéhu avoit donné ordre à quatre-vingts hommes de ſe tenir tout prêts hors du temple, & il leur avoit dit : S'il échappe un ſeul homme de tous ceux que je vous livrerai entre les mains, votre vie me répondra de la ſienne.

25. Après donc que l'holocauſte eut été offert, Jéhu donna l'ordre à ſes ſoldats & à ſes officiers, " & leur dit : Entrez ; tuez ; & qu'il ne s'en ſauve pas un ſeul. Et les officiers *entrerent* avec les ſoldats, les firent *tous* paſſer au fil de l'épée, & jetterent hors *du temple leurs corps morts.*" Ils allerent enſuite à la ville, où étoit un *autre* temple de Baal.

26. Ils tirerent du temple la ſtatue de Baal ; & l'ayant briſée, ils la brûlerent.

27. Ils détruiſirent auſſi le temple de Baal, & ils firent à la place un lieu

ferte veſtimenta univerſis ſervis Baal. Et protulerunt eis veſtes.

23. Ingreſſúſque Jehu, & Jonadab filius Rechab templum Baal, ait cultoribus Baal : Perquirite, & videte, ne quis fortè vobiſcum ſit de ſervis Domini, ſed ut ſint ſervi Baal ſoli.

24. Ingreſſi ſunt igitur ut facerent victimas & holocauſta : Jehu autem præparaverat ſibi foris octoginta viros, & dixerat eis : Quicumque fugerit de hominibus his quos ego adduxero in manus veſtras, anima ejus erit pro anima illius.

25. Factum eſt autem, cùm completum eſſet holocauſtum, præcepit Jehu militibus, & ducibus ſuis : Ingredimini, & percutite eos, nullus evadat. Percuſſerúntque eos in ore gladii, & projecerunt, milites & duces : & ierunt in civitatem templi Baal.

26. Et protulerunt ſtatuam de fano Baal, & combuſſerunt,

27. & comminuerunt eam. Deſtruxerunt quo-

℣. 25. Hébr. à ſes coureurs *ou à ſes gardes*, & à ſes principaux officiers.

Ibid. Le pronom *eos* qui manque dans l'Hébreu, ſe trouve dans la Verſion Syriaque.

que

que ædem Baal, & fecerunt pro ea latrinas uſque in diem hanc.

28. Delevit itaque Jehu Baal de Iſrael.

29 Verumtamen à peccatis Jeroboam filii Nabat qui peccare fecit Iſrael, non receſſit, nec dereliquit vitulos aureos, qui erant in Bethel & in Dan.

30. Dixit autem Dominus ad Jehu: Quia ſtudioſè egiſti quod rectum erat, & placebat in oculis meis, & omnia quæ erant in corde meo feciſti contra domum Achab: filii tui uſque ad quartam generationem ſedebunt ſuper thronum Iſrael.

31. Porrò Jehu non cuſtodivit ut ambularet in lege Domini Dei Iſrael in toto corde ſuo: non enim receſſit à peccatis Jeroboam, qui peccare fecerat Iſrael.

32. In diebus illis cœpit Dominus tædere ſuper Iſrael: percuſſítque eos Hazael in univerſis finibus Iſrael,

deſtiné pour les beſoins de la nature, *qui y eſt demeuré* juſques aujourd'hui. Av. l'Ere Chr. Vulg. 883.

28. Ainſi Jéhu extermina Baal d'Iſraël.

29. Mais il ne ſe retira point des péchés de Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Iſraël, & il ne quitta point " les veaux d'or qui étoient à Béthel & à Dan.

30. Cependant le Seigneur dit à Jéhu: Parce que vous avez accompli avec ſoin ce qui étoit juſte & ce qui étoit agréable à mes yeux, & " que vous avez exécuté contre la maiſon d'Achab tout ce que j'avois dans le cœur, vos enfants ſeront aſſis ſur le trône d'Iſraël juſqu'à la quatrieme génération. *Infr.* XV. 11.

31. Mais *parce que* Jéhu n'eut pas ſoin de marcher de tout ſon cœur dans la loi du Seigneur le Dieu d'Iſraël, & *qu'*il ne ſe retira point des péchés de Jéroboam qui avoit fait pécher Iſraël, *en lui faiſant adorer des veaux d'or,*

32. en ce temps-là le Seigneur commença de ſe laſſer " d'Iſraël: & Hazaël *Roi de Syrie* les tailla en pieces dans toutes leurs frontieres,

℣. 29. *Nec dereliquit.* Cela n'eſt point dans l'Hébreu. Les Septante ont lu *Ivit poſt*; & dans l'Hébreu on a pu confondre cette particule *poſt* avec celle qui précede; car on y lit à la lettre, *non receſſit à poſt eos*; ce qui donne lieu de préſumer qu'on liſoit enſuite: *ſed ivit poſt vitulos*, &c.

℣. 30. La conjonction *&* eſt omiſe dans l'Hébreu.

℣. 32. Hébr. à retrancher.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 883.

33. depuis le Jourdain vers l'orient. Il ruina tout le pays de Galaad, de Gad, de Ruben & de Manaſſé, depuis Aroër, qui eſt le long du torrent d'Arnon, & Galaad, & Baſan.

33. à Jordane contra Orientalem plagam, omnem terram Galaad, & Gad, & Ruben, & Manaſſe, ab Aroer, quæ eſt ſuper torrentem Arnon, & Galaad, & Baſan.

34. Le reſte des actions de Jéhu, tout ce qu'il a fait, & ſa valeur dans la guerre, a été écrit au livre des annales des Rois d'Iſraël.

34. Reliqua autem verborum Jehu, & univerſa quæ fecit, & fortitudo ejus, nonne hæc ſcripta ſunt in libro verborum dierum regum Iſrael?

35. Jéhu s'endormit avec ſes peres; & il fut enſéveli à Samarie: & ſon fils Joachaz régna en ſa place.

35. Et dormivit Jehu cum patribus ſuis, ſepelierúntque eum in Samaria: & regnavit Joachaz filius ejus pro eo.

36. Le temps que Jéhu régna ſur Iſraël en Samarie, fut de vingt-huit ans.

36. Dies autem quos regnavit Jehu ſuper Iſrael, viginti & octo anni ſunt, in Samaria.

CHAPITRE XI.

Athalie fait mourir toute la race royale, & uſurpe la couronne. Joas eſt ſauvé de ce carnage, & établi enſuite ſur le trône. Athalie eſt miſe à mort.

II. *Paralipomenes*, XXII. 10. *& ſuiv.*

1. AThalie mere d'Ochozias, voyant ſon fils mort, *& voulant s'emparer du royaume*, s'éleva contre les princes de la race royale, & les fit tous tuer.

1. AThalia verò mater Ochoziæ videns mortuum filium ſuum, ſurrexit, & interfecit omne ſemen regium.

¥. 1. On lit dans l'Hébreu VRATH, *& vidit*, pour RATH, *vidit*.

2. Tollens autem Joſaba filia regis Joram, ſoror Ochoziæ, Joas filium Ochoziæ, furata eſt eum de medio filiorum regis qui interficiebantur, & nutricem ejus de triclinio: & abſcondit eum à facie Athaliæ, ut non interficeretur.

2. Mais Joſaba fille du Roi Joram, ſœur d'Ochozias, *& femme du grand-prêtre Joïada*, " prit Joas fils d'Ochozias avec ſa nourrice qu'elle fit ſortir de ſa chambre, " & le déroba du milieu des enfants du Roi, lorſqu'on les tuoit, & lui ſauva la vie, le tenant caché, " ſans qu'Athalie pût le ſavoir.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 883.

3. Erátque cum eâ ſex annis clàm in domo Domini: porrò Athalia regnavit ſuper terram.

3. Il fut ſix ans caché avec ſa nourrice dans " la maiſon du Seigneur: & Athalie cependant régnoit ſur la terre *de Juda*.

II. *Paralipomenes*, XXIII.

4. Anno autem ſeptimo miſit Joiada, & aſſumens centuriones & milites, introduxit ad ſe in templum Domini, pepigit cum eis fœdus: & adjurans eos in domo Domini, oſtendit eis filium regis.

4. La ſeptieme année, Joïada envoya querir les centeniers & les ſoldats. " Il les fit entrer dans le temple du Seigneur, & fit un traité avec eux, & leur fit prêter le ſerment dans la maiſon du Seigneur, en leur montrant le fils du Roi.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 877.

5. Et præcepit illis, dicens: Iſte eſt ſermo quem facere debetis.

5. Et il leur donna cet ordre: Voici ce que vous devez faire.

6. Tertia pars veſtrûm introeat ſabbato, & obſervet excubias domûs re-

6. Vous vous diviſerez en trois bandes. La premiere qui entrera en ſemaine fera garde à la maiſon du Roi: " la

℣. 2. Voyez au II. Livre des Paralipomenes, XXII. 11. Elle y eſt nommée Joſabeth.

Ibid. Hébr. autr. prit Joas fils d'Ochozias, & le déroba du milieu des enfants du roi, lorſqu'on les tuoit; (& elle le fit paſſer) lui & ſa nourrice dans la chambre des lits. C'eſt-à-dire, que les Copiſtes ont omis ici dans l'Hébreu, l'expreſſion *Et poſuit eum*, qui ſe trouve dans le texte parallele. 2. *Par.* XXII. 11.

Ibid. On lit dans l'Hébreu VISTRU, *Et abſconderunt*, pour VISTR, *Et abſcondit*, qu'on trouve dans le texte parallele.

℣. 3. La préposition eſt omiſe dans l'Hébreu.

℣. 4. Hébr. litt. les centenfers, les béliers, *c. à. d. les chefs ſubordonnés aux centeniers*, & les coureurs, *c. à. d. les Lévites armés à la légere.*

℣. 6. Autr. Ceux qui entreront en ſemaine ſe diviſeront en trois bandes. La premiere fera garde à la maiſon du roi, *c. à. d. à l'appartement qu'il occupoit alors dans le temple.* On lit dans l'Hébreu BAI.... VSMRI, *ingredientes.....& cuſtodientes*, peut-être pour ISMRU, *cuſtodiant.*

Av. l'Ere Car. Vulg. 877.

ſeconde ſera à la porte de Sur " *vers l'orient* ; & la troiſieme à la porte qui eſt derriere la maiſon de ceux qui portent les boucliers ; " & vous ferez garde à la maiſon de Meſſa. "

gis : tertia autem pars ſit ad portam Sur : & tertia pars ſit ad portam quæ eſt poſt habitaculum ſcutariorum ; & cuſtodietis excubias domûs Meſſa.

7. Que deux bandes *compoſées* de ceux de votre corps qui ſortiront " de ſemaine, faſſent garde à la maiſon du Seigneur auprès du Roi.

7. Duæ verò partes è vobis, omnes egredientes ſubbato, cuſtodiant excubias domûs Domini circa regem.

8. Vous vous tiendrez auprès de ſa perſonne les armes à la main : ſi quelqu'un entre dans le temple *pour lui inſulter*, qu'il ſoit tué auſſi-tôt : & vous vous tiendrez avec le Roi, lorſqu'il entrera ou qu'il ſortira. "

8. Et vallabitis eum, habentes arma in manibus veſtris : ſi quis autem ingreſſus fuerit ſeptum templi, interficiatur ; eritiſque cum rege introeunte & egrediente.

9. Les centeniers exécuterent tout ce que le pontife Joïada leur avoit ordonné : & tous prenant leurs gens qui entroient en ſemaine avec ceux qui en ſortoient, ils vinrent trouver le pontife Joïada ;

9. Et fecerunt centuriones juxta omnia quæ præceperat eis Joiada ſacerdos : & aſſumentes ſingulos viros ſuos, qui ingrediebantur ſabbatum, cum his qui egrediebantur ſabbato, venerunt ad Joiadam ſacerdotem ;

10. & il leur donna les lances & les

10. qui dedit eis haſtas,

Ibid. Il paroît que c'eſt celle qui eſt appellée dans le texte parallele *La porte du fondement.* On a pu confondre SUR, *Sur*, avec HISUD, *fundamenti.* 2. *Par.* XXIII. 5.

Ibid. Hébr. à la porte qui eſt derriere *La maiſon* des coureurs *ou des gardes*, *vers l'Occident.*

Ibid. D. Calmet croit que c'eſt le même lieu qui eſt appellé ailleurs le Muſach ou couvert du Sabbat. *Infr.* XVI. 18.

℣. 7. On lit dans l'Hébreu VSMRU, *& cuſtodiant*, peut-être pour ISMRU, *cuſtodiant*,

℣. 8. Ce ℣. qui a rapport au premier tiers dont il a été parlé au commencement du ℣. 6. paroîtroit peut-être déplacé par les Copiſtes à l'occaſion de la répétition du même mot HMLC, *regis* au ℣. 6. *regem* au ℣. 7. Mais peut-être qu'au lieu de *Et circumdabitis regem*, comme on le lit ici dans l'Hébreu, il faudroit lire comme dans le texte parallele : *Et circumdabunt Levitæ regem* : ce qui ne ſe rapporteroit toujours qu'aux Lévites commis à la garde du roi. 2. *Par.* XXIII. 7.

& arma regis David, quæ erant in domo Domini.

armes " du Roi David " qui étoient dans la maiſon du Seigneur.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 877.

11. Et ſteterunt ſinguli habentes arma in manu ſua, à parte templi dexterâ, uſque ad partem ſiniſtram altaris & ædis circum regem.

11. Ils ſe tinrent donc tous, les armes à la main, rangés auprès du Roi, depuis le côté droit du temple, juſqu'au côté gauche de l'autel & du temple.

12. Produxítque filium regis, & poſuit ſuper eum diadema & teſtimonium: fecerúntque eum regem, & unxerunt: & plaudentes manu, dixerunt: Vivat rex.

12. Il leur préſenta enſuite le fils du Roi, " & lui mit le diadême ſur la tête & le Livre de la loi *à la main*. Ils l'établirent Roi, le ſacrerent; & frappant des mains, ils crierent: Vive le Roi.

13. Audivit autem Athalia vocem populi currentis: & ingreſſa ad turbas in templum Domini,

13. Athalie entendit le bruit du peuple qui accouroit "; & entrant parmi la foule dans le temple du Seigneur,

14. vidit regem ſtantem ſuper tribunal juxta morem, & cantores & tubas prope eum, omnémque populum terræ lætantem, & canentem tubis: & ſcidit veſtimenta ſua, clamavítque: Conjuratio, conjuratio.

14. elle vit le Roi aſſis ſur ſon trône, " ſelon la coutume, & auprès de lui les chantres & les trompettes, tout le peuple étant en joie, & ſonnant de la trompette: alors elle déchira ſes vêtements, & s'écria: Trahiſon, trahiſon.

15. Præcepit autem Joiada centurionibus qui erant

15. En même-temps Joïada fit ce commandement aux centeniers qui com-

℣. 10. Autrement & ſelon l'Hébreu: les lances & les boucliers *grands & petits*. 2. *Par.* XXII. 9. Le texte parallele en diſtingue de deux ſortes.

Ibid. c. à. d. les armes que ce Prince avoit conſacrées au Seigneur.

℣. 12. Autr. Et après qu'il leur eut préſenté le fils du roi, il lui mit ſur la tête le diadême & le Livre de la loi. » Voyez au Livre de Job, XXXI. 35.

℣. 13. On lit dans l'Hébreu HRSIN HAM; *concurſûs populi*, pour HAM HRSIM, *populi concurrentium*, qu'on lit dans le texte parallele. 2. *Par.* XXIII. 12.

℣. 14. Hébr. ſur l'eſtrade: » que Salomon avoit fait mettre au milieu du parvis du peuple. 2. *Par.* VI. 13.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 877.

mandoient les troupes, & leur dit : Emmenez-la hors du temple ; & ſi quelqu'un la ſuit, qu'il périſſe par l'épée. Car le pontife avoit dit : Qu'on ne la tue pas dans le temple du Seigneur.

ſuper exercitum, & ait eis : Educite eam extra ſepta templi, & quicumque eam ſecutus fuerit, feriatur gladio. Dixerat enim ſacerdos : Non occidatur in templo Domini.

16. *Les officiers* ſe ſaiſirent donc de ſa perſonne, & la menerent par force dans le chemin de la porte " par où paſſoient les chevaux auprès du palais ; & elle fut tuée en ce lieu-là.

16. Impoſueruntque ei manus, & impegerunt eam per viam introitûs equorum, juxta palatium ; & interfecta eſt ibi.

17. Joïada en même-temps fit une alliance entre le Seigneur, le Roi & le peuple, afin qu'il fût *déſormais* le peuple du Seigneur, & entre le peuple & le Roi.

17. Pepigit ergo Joiada fœdus inter Dominum, & inter regem & inter populum, ut eſſet populus Domini, & inter regem & populum.

18. Et tout le peuple étant entré dans le temple de Baal, ils renverſerent ſes autels, briſerent ſes images en cent pieces, & tuerent Mathan prêtre de Baal devant l'autel. Le pontife mit des gardes dans la maiſon du Seigneur, *afin qu'il n'y entrât rien de ſouillé.* "

18. Ingreſſúſque eſt omnis populus terræ templum Baal, & deſtruxerunt aras ejus, & imagines contriverunt validè : Mathan quoque ſacerdotem Baal occiderunt coram altari. Et poſuit ſacerdos cuſtodias in domo Domini.

19. Il prit *avec lui* les centeniers & les légions " de Céreth & de Phéleth avec tout le peuple ; & ils conduiſirent le Roi hors de la maiſon du Seigneur, & paſſerent par l'entrée où logeoient ceux qui portoient les boucliers, qui

19. Tulitque centuriones, & Cerethi & Phelethi legiones, & omnem populum terræ, deduxeruntque regem de domo

℣. 16. Hébr. autr. Ils lui firent place, *& La laiſſerent ſortir, &* lorſqu'elle fut dans le chemin de l'entrée *de la porte* des chevaux, &c. Le mot *porte* eſt exprimé dans le texte parallele. 2. *Par.* XXIII. 15.

℣. 18. Voyez 2. *Paral.* XXIII. 19.

℣. 19. Hébr. litt. les béliers & les coureurs ; » de même qu'au ℣. 4.

Domini, & venerunt per viam portæ ſcutariorum in palatium; & ſedit ſuper thronum regum.

menoit au palais *royal*; & le Roi fut aſſis ſur le trône des Rois *de Juda*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 877.

20. Lætatúſque eſt omnis populus terræ, & civitas conquievit: Athalia autem occiſa eſt gladio in domo regis.

20. Tout le peuple fit une grande réjouiſſance, & la ville demeura en paix, Athalie étant périe par l'épée dans la maiſon du Roi.

21. Septémque annorum erat Joas, cùm regnare cœpiſſet.

21. Joas avoit ſept ans, lorſqu'il commença de régner.

CHAPITRE XII.

Joas fait reparer le temple. Hazaël vient aſſiéger Jéruſalem. Mort de Joas. Amaſias lui ſuccede.

II. *Paralipomenes*, XXIV.

1. ANno ſeptimo Jehu, regnavit Joas: & quadraginta annis regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Sebia, de Berſabee.

1. LA ſeptieme année *du regne* de Jéhu *ſur Iſraël*, Joas commença de régner *ſur Juda*; & il régna quarante ans dans Jéruſalem: ſa mere s'appelloit Sébia, & elle étoit de Berſabée.

2. Fecítque Joas rectum coram Domino cunctis diebus quibus docuit eum Joiada ſacerdos.

2. Il régna juſtement devant le Seigneur, tant qu'il fut conduit par le pontife Joïada.

3. Verumtamen excelſa non abſtulit: adhuc enim populus immolabat, & adolebat in excelſis incenſum.

3. Il n'ôta pas néanmoins les hauts lieux *conſacrés au Seigneur*; & *il n'oſa l'entreprendre, de peur de ſoulever* le peuple *qui* y ſacrifioit encore, & y offroit de l'encens *au Seigneur, contre l'ordonnance de la loi.*

4. Dixítque Joas ad ſacerdotes: Omnem pecu-

4. Alors Joas *voyant que les reparations du temple étoient fort négligées*, &

Av. l'Ere Chr. Vulg. 877.

que les prêtres tournoient à leur profit les fonds qui étoient deſtinés à cette bonne œuvre, dit aux prêtres : *Que les prêtres prennent* tout l'argent conſacré qui ſera apporté dans le temple du Seigneur par ceux, ou qui paſſent *vingt ans*, & *qui ſont obligés de fournir à l'entretien du temple*, ou qui l'offrent à Dieu pour le prix de leur ame, " ou qui font d'eux-mêmes au temple des dons volontaires.

niam ſanctorum, quæ illata fuerit in templum Domini à prætereuntibus, quæ offertur pro pretio animæ, & quam ſponte & arbitrio cordis ſui inferunt in templum Domini;

5. Que les prêtres, chacun à ſon rang, prennent cet argent, " & qu'ils en faſſent les réparations de la maiſon *du Seigneur*, lorſqu'ils verront quelque choſe qui ait beſoin d'être réparé.

5. accipiant illam ſacerdotes juxta ordinem ſuum, & inſtaurent ſarta tecta domûs, ſi quid neceſſarium viderint inſtaurationе.

6. Mais, *malgré cet ordre du Roi*, les prêtres n'avoient point fait ces réparations du temple, juſqu'à la vingt-troiſieme année du regne de Joas.

6. Igitur uſque ad vigeſimum tertium annum regis Joas, non inſtauraverunt ſacerdotes ſarta tecta templi.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 855.

7. Le Roi fit donc venir devant lui le pontife Joïada & les prêtres, & leur dit : Pourquoi ne faites-vous point les réparations du temple ? n'en recevez donc plus l'argent, ſelon l'ordre de votre miniſtere : mais rendez *celui que vous avez reçu*, afin qu'on l'emploie aux réparations du temple.

7. Vocavítque rex Joas Joiadam pontificem & ſacerdotes, dicens eis : Quare ſarta tecta non inſtauratis templi ? nolite ergo ampliùs accipere pecuniam juxta ordinem veſtrum, ſed ad inſtaurationem templi reddite eam.

8. Et il ordonna que les prêtres " ne recevroient plus à l'avenir l'argent du

7. Prohibitique ſunt ſacerdotes ultrà accipere pe-

℣. 4. c. à. d. pour ſe racheter après s'être conſacré. Voyez au Lévit. XXVII. L'Hébreu eſt ici fort obſcur : on y lit : *argentum tranſeuntis uniuſcujuſque, argentum animarum æſtimationem ſuam.* Peut-être qu'au lieu de AUBR, *tranſeuntis*, il faudroit lire ARC, *æſtimationis*, en ce ſens, *argentum æſtimationis, argentum animarum uniuſcujuſque juxta æſtimationem ſuam* : l'argent de la taxe, l'argent du rachat des ames de chacun ſelon ſa taxe.

℣. 5. Hébr. Que les prêtres, chacun *dans leurs villes*, prennent cet argent de ceux qu'ils connoîtront.

℣. 8. Hébr. & les prêtres convinrent de ne plus recevoir, &c.

cuniam

cuniam à populo, & inſtaurare ſarta tecta domûs.

peuple, & qu'ils ne ſeroient point auſſi chargés des réparations de la maiſon *du Seigneur.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 855.

9. Et tulit Joiada pontifex gazophylacium unum, aperuitque foramen deſuper, & poſuit illud juxta altare ad dexteram ingredientium domum Domini; mittebántque in eo ſacerdotes qui cuſtodiebant oſtia, omnem pecuniam quæ deferebatur ad templum Domini.

9. Alors le pontife Joïada prit un coffre *d'un des prêtres*, & y fit faire une ouverture par deſſus, & il le mit auprès de l'autel à la main droite " de ceux qui entroient dans la maiſon du Seigneur; & les prêtres qui gardoient les portes, y mettoient tout l'argent qui s'apportoit au temple du Seigneur.

10. Cúmque viderent nimiam pecuniam eſſe in gazophylacio, aſcendebat ſcriba regis, & pontifex; effundebántque & numerabant pecuniam quæ inveniebatur in domo Domini:

10. Lorſqu'ils voyoient qu'il y avoit trop d'argent dans le tronc, le ſecretaire du Roi venoit avec le pontife; & ils en tiroient & comptoient " l'argent qui s'étoit trouvé dans la maiſon du Seigneur;

11. & dabant eam juxta numerum atque menſuram in manu eorum qui præerant cæmentariis domûs Domini: qui impendebant eam in fabris lignorum, & in cæmentariis iis qui operabantur in domo Domini,

11. & ils le dépoſoient par compte & par poids " entre les mains des perſonnes qui avoient ſoin de ceux qui travailloient à la fabrique du temple: & cet argent étoit employé pour les charpentiers & pour les maçons qui faiſoient les réparations de la maiſon du Seigneur,

12. & ſarta tecta faciebant: & in iis qui cædebant

12. & pour les tailleurs de pierres, afin qu'on en achetât du bois & des

℣. 9. Hébr. litt. *in dextera*; les Rabbins préferent avec raiſon de lire *à dextera*.

℣. 10. Hébr. litt. ils lioient & comptoient l'argent. Au lieu de VISRU, *& ligabant*, la Vulgate ſuppoſe VISQU, *& effundebant*. Dans le texte parallele, 2. *Par.* XXIV. 11, on lit qu'ils vuidoient le coffre, VIARU, *& evacuabant*. Ces trois mots ſe reſſemblent: il a été facile de les confondre: mais ce dernier ſuppoſe le mot *arcam*, au lieu que les deux autres ſe rapportent à *pecuniam*.

℣. 11. Hébr. ils le donnoient préparé; c. à. d. peſé & eſtimé ſuivant ſa valeur.

pierres qu'on faiſoit polir, & pour toute la dépenſe de tout ce qui étoit néceſſaire aux réparations & au rétabliſſement de la maiſon du Seigneur.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 855.

ſaxa, & ut emerent ligna; & lapides qui excidebantur, ita ut impleretur inſtauratio domûs Domini in univerſis quæ indigebant expensâ ad muniendam domum.

13. On ne faiſoit point néanmoins de cet argent qui étoit apporté au temple du Seigneur, les vaiſſeaux du temple du Seigneur, les fourchettes, les encenſoirs, " les trompettes & tous les vaſes d'or & d'argent. *On ne l'employa à cet uſage que lorſque le temple fut entiérement rétabli.* "

13. Verumtamen non fiebant ex eâdem pecuniâ hydriæ templi Domini, & fuſcinulæ, & thuribula, & tubæ, & omne vas aureum & argenteum, de pecuniâ quæ inferebatur in templum Domini.

14. *Juſques-là*, on donnoit cet argent à ceux qui avoient ſoin de faire faire les réparations du temple du Seigneur :

14. Iis enim qui faciebant opus, dabatur, ut inſtauraretur templum Domini :

15. & on n'en redemandoit point compte à ceux qui le recevoient, pour le diſtribuer aux ouvriers ; mais ils l'employoient de bonne foi.

15. & non fiebat ratio iis hominibus, qui accipiebant pecuniam, ut diſtribuerent eam artificibus, ſed in fide tractabant eam.

16. On ne portoit point dans le temple du Seigneur l'argent qui étoit donné pour les fautes, & pour les péchés, parce qu'il appartenoit aux prêtres.

16. Pecuniam verò pro delicto, & pecuniam pro peccatis, non inferebant in templum Domini, quia ſacerdotum erat.

17. *Joas, qui avoit gouverné ſi ſagement par les conſeils de Joïada, ne perſévéra pas après la mort de ce pontife. Il s'abandonna à l'idolatrie, & fit même tuer Zacharie fils de Joïada,* " *par une ingratitude &*

17. Tunc aſcendit Hazael rex Syriæ, & pugnabat contra Geth, cepitque eam ; & direxit faciem

℣. 13. Le même terme de l'Hébreu eſt traduit ailleurs par *phiala*, des coupes. 3. *Reg.* VII. 50.

Ibid. Voyez au II. Livre des Paralipomenes, XXIV. 14. On lit dans l'Hébreu, IASH, *fiebat*, pour IASU, *fiebant*.

℣. 17. Voyez au II. Livre des Paralipomenes, XXIV. 22.

ſuam ut aſcenderet in Jeruſalem.

une impiété que Dieu ſe hâta de punir. En effet, Hazaël Roi de Syrie vint mettre le ſiege devant Geth *ville des Philiſtins, qui, depuis le regne de David, appartenoit aux Rois de Juda*, & il la prit ; & il tourna viſage pour marcher vers Jéruſalem. Av. L'Ere Chr. Vulg. 839.

18. Quamobrem tulit Joas rex Juda omnia ſanctificata, quæ conſecraverant Joſaphat & Joram & Ochozias patres ejus reges Juda, & quæ ipſe obtulerat : & univerſum argentum quod inveniri potuit in theſauris templi Domini, & in palatio regis : miſítque Hazaeli regi Syriæ, & receſſit ab Jeruſalem.

18. C'eſt pourquoi Joas Roi de Juda prit tout l'argent conſacré que Joſaphat, Joram & Ochozias Rois de Juda *ſes prédéceſſeurs* & ſes peres, & lui-même, avoient offert au temple, & tout ce qui put ſe trouver d'argent dans les tréſors du temple du Seigneur, & dans le palais du Roi ; & il l'envoya à Hazaël Roi de Syrie, qui ſe retira de Jéruſalem.

16. Reliqua autem ſermonum Joas, & univerſa quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in libro verborum dierum regum Juda ?

19. Le reſte des actions de Joas, & tout ce qu'il a fait, eſt écrit au Livre des annales des Rois de Juda.

20. Surrexerunt autem ſervi ejus, & conjuraverunt inter ſe, percuſſerúntque Joas in domo Mello in deſcenſu Sella.

20. Or les officiers de Joas firent une conſpiration entre eux, & ſe ſoulevérent contre lui, & le tuerent en ſa maiſon de Mello à la deſcente de Sella, " *pour venger la mort du fils de Joïada ſouverain pontife, qu'il avoit fait mourir.*" Av. L'Ere Chr. Vulg. 838.

21. Joſachar namque filius Semaath, & Jozabad filius Somer, ſervi ejus, percuſſerunt eum, & mor-

21. Joſachar fils de Sémaath " & Jozabad fils de Somer " *furent ceux de* ſes ſerviteurs *qui* le tuerent. Et étant mort, il fut enſéveli avec ſes peres dans la ville

℣. 20. c. à. d. au bas de la levée qui menoit au temple.

Ibid. Le II. Livre des Paralipomenes, XXIV. 25. s'exprime ainſi.

℣. 21. femme Ammonite. 2. *Par.* XXIV. 26.

Ibid. femme Moabite, *ibid.*

de David, *mais non dans le tombeau des Rois* ; " & Amaſias ſon fils régna en ſa place.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 838.

tuus eſt, & ſepelierunt eum cum patribus ſuis in civitate David, regnavitque Amaſias filius ejus pro eo.

Ibid. Voyez au II. Livre des Paralipomenes, xxiv. 25.

CHAPITRE XIII.

Joachaz roi d'Iſraël eſt opprimé par le roi de Syrie. Il meurt: Joas lui ſuccede. Eliſée prédit à Joas qu'il battra trois fois les Syriens. Mort d'Eliſée. Un corps mort jetté dans ſon tombeau reſſuſcite auſſi-tôt.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 855.

1. LA vingt-troiſieme année *du regne* de Joas fils d'Ochozias Roi de Juda, Joachaz fils de Jéhu commença de régner : il régna " ſur Iſraël dans Samarie pendant dix-ſept ans.

1. ANno vigeſimo tertio Joas filii Ochoziæ regis Juda, regnavit Joachaz filius Jehu ſuper Iſrael in Samaria decem & ſeptem annis.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, & il ſuivit *l'exemple de* Jéroboam fils de Nabat, en commettant les péchés dans leſquels il avoit fait tomber Iſraël ; & il ne s'en retira point.

2. Et fecit malum coram Domino, ſecutúſque eſt peccata Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Iſrael, & non declinavit ab eis.

3. Alors la fureur du Seigneur s'alluma contre *les enfants d'*Iſraël, & il les livra pendant tout ce temps-là entre les mains d'Hazaël Roi de Syrie, & entre les mains de Bénadad fils d'Hazaël.

3. Iratúſque eſt furor Domini contra Iſrael, & tradidit eos in manu Hazael regis Syriæ, & in manu Benadad filii Hazael, cunctis diebus.

4. Mais Joachaz *ſe proſterna* devant la face du Seigneur, & lui fit ſa priere ; & le Seigneur l'écouta, parce

4. Deprecatus eſt autem Joachaz faciem Domini, & audivit eum Dominus :

¥. 1. La répétition de ce mot *regnavit* eſt quelquefois ainſi ſous-entendue, ou peut-être omiſe par les Copiſtes, dans l'Hébreu.

vidit enim anguſtiam Iſrael, qui attriverat eos rex Syriæ.

5. Et dedit Dominus ſalvatorem Iſrael, & liberatus eſt de manu regis Syriæ : habitaverúntque filii Iſrael in tabernaculis ſuis ſicut heri & nudiuſtertius.

6. Verumtamen non receſſerunt à peccatis domûs Jeroboam, qui peccare fecit Iſrael ; ſed in ipſis ambulaverunt : ſiquidem & lucus permanſit in Samaria.

7. Et non ſunt derelicti Joachaz de populo niſi quinquaginta equites, & decem currus, & decem millia peditum : interfecerat enim eos rex Syriæ, & redegerat quaſi pulverem in triturâ areæ.

8. Reliqua autem ſermonum Joachaz, & univerſa quæ fecit, & fortitudo ejus, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Iſrael ?

qu'il vit l'affliction d'Iſraël & l'extrémité où le Roi de Syrie les avoit réduits. Av. l'Ere Chr. Vulg. 855.

5. Le Seigneur donna un ſauveur à Iſraël, *en la perſonne de Joas " fils de Joachaz*, & il fut délivré de la main du Roi de Syrie : & les enfants d'Iſraël demeurerent dans leurs tentes comme auparavant, *avec paix & tranquilité.*

6. Ils ne ſe retirerent point néanmoins des péchés de la maiſon de Jéroboam qui avoit fait pécher " Iſraël ; mais ils continuerent d'y marcher : & le *grand* bois conſacré *aux idoles* " demeura toujours en Samarie.

7. Il n'étoit reſté " à Joachaz de tout ſon peuple que cinquante cavaliers, dix chariots & dix mille hommes de pied : car le Roi de Syrie les avoit taillés en pieces, & les avoit réduits comme la poudre de l'aire où l'on bat le grain.

8. Le reſte des actions de Joachaz, tout ce qu'il a fait, & ſon courage *dans les combats*, eſt écrit au Livre des annales des Rois d'Iſraël.

℣. 5. Voyez le ℣. 14.

℣. 6. On lit irréguliérement dans l'Hébreu HKTI, pour HRTIA, *peccare fecit* : les Rabbins en conviennent.

Ibid. Le terme Hébreu ſe peut entendre ou du bois conſacré à Aſtarte, ou de l'idole même de cette divinité. Voyez la *Diſſertation ſur les Divinités Phéniciennes*, à la tête du Livre des Juges.

℣. 7. Hébr. litt. *Quia non ſunt derelicti*, &c. Il y a lieu de préſumer que ce ℣. a été tranſpoſé, & que ſa place eſt à la ſuite du ℣. 4.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 855.

9. Enfin Joachaz s'endormit avec ſes peres, & il fut enſéveli dans Samarie : Joas ſon fils régna en ſa place.

9. Dormivitque Joachaz cum patribus ſuis, & ſepelierunt eum in Samaria : regnavitque Joas filius ejus pro eo.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 839.

10. La trente-ſeptieme année [h] *du regne* de Joas Roi de Juda, Joas [*] fils de Joachaz régna ſur Iſraël dans Samarie pendant ſeize ans.

10. Anno trigeſimo ſeptimo Joas regis Juda, regnavit Joas filius Joachaz ſuper Iſrael in Samaria ſedecim annis.

11. Il fit le mal devant le Seigneur : il ne ſe détourna point de tous les péchés de Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Iſraël ; mais il y [*] marcha *toujours*.

11. Et fecit quod malum eſt in conſpectu Domini : non declinavit ab omnibus peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Iſrael ; ſed in ipſis ambulavit.

12. Le reſte des actions de Joas, tout ce qu'il a fait, ſon courage, & la maniere dont il combattit contre Amaſias Roi de Juda *qu'il vainquit & fit priſonnier*, [*] tout cela eſt écrit au Livre des annales des Rois d'Iſraël.

12. Reliqua autem ſermonum Joas, & univerſa quæ fecit, & fortitudo ejus, quomodò pugnaverit contra Amaſiam regem Juda, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Iſrael ?

13. Et Joas s'endormit avec ſes peres : & Jéroboam *ſon fils*, monta ſur le trône, après que Joas eut été enſéveli dans Samarie avec les Rois d'Iſraël.

13. Et dormivit Joas cum patribus ſuis : Jeroboam autem ſedit ſuper ſolium ejus. Porrò Joas ſepultus eſt in Samaria cum regibus Iſrael.

℣. 10. Ou peut-être *La trente-neuvieme*, pour avoir les dix-ſept années de Joachaz, qui avoit commencé dans la vingt-troiſieme. Voyez ce qui a été dit ſur cela dans la *Diſſertation ſur le IV. Age du Monde*, à la tête des deux premiers Livres.

Ibid. Ici dans l'Hébreu le roi d'Iſraël eſt appellé IHUAS, *Johas* ; le roi de Juda, IUAS, *Joas* : mais cette diſtinction n'eſt pas ſoutenue. Au ℣. précéd. le roi d'Iſraël ſe trouve appellé IUAS, *Joas*, & de même dans la ſuite.

℣. 11. On lit dans l'Hébreu BH, *in ea*, pour BM, *in eis*.

℣. 12. Voyez au Chap. XIV. ℣. 13.

14. Eliſeus autem ægrotabat infirmitate, quâ & mortuus eſt : deſcenditque ad eum Joas rex Iſrael, & flebat coram eo, dicebátque : Pater mi, pater mi, currus Iſrael ; & auriga ejus !

14. Or *voici comment Joas fut le ſauveur d'Iſraël, & le délivra des mains d'Hazaël Roi de Syrie.* Eliſée étoit malade de la maladie dont il mourut ; & Joas Roi d'Iſraël vint le voir ; & il pleuroit devant lui, en diſant : Mon pere, mon pere, vous êtes le char d'Iſraël, " & celui qui le conduit.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 839.

15. Et ait illi Eliſeus : Affer arcum & ſagittas. Cúmque attuliſſet ad eum arcum & ſagittas,

15. Eliſée lui dit : Apportez-moi un arc & des fleches. Et le Roi d'Iſraël lui ayant apporté un arc & des fleches,

16. dixit ad regem Iſrael : Pone manum tuam ſuper arcum. Et cùm poſuiſſet ille manum ſuam, ſuperpoſuit Eliſeus manus ſuas manibus regis,

16. Eliſée lui dit : Mettez votre main ſur cet arc. Et ayant mis les mains ſur l'arc, Eliſée mit ſes mains ſur celles du Roi,

17. & ait : Aperi feneſtram orientalem. Cúmque aperuiſſet, dixit Eliſeus, Jace ſagittam. Et jecit. Et ait Eliſeus : Sagitta ſalutis Domini, & ſagitta ſalutis contra Syriam : percutiéſque Syriam in Aphec, donec conſumas eam.

17. & *lui* dit : Ouvrez la fenêtre qui regarde l'orient. Le Roi l'ayant ouverte, Eliſée lui dit : Jettez une fleche. Et l'ayant jettée, Eliſée *lui* dit : C'eſt la fleche du ſalut du Seigneur ; c'eſt la fleche du ſalut contre la Syrie : vous taillerez en pieces la Syrie à Aphec, " juſqu'à ce que vous l'exterminiez.

18. Et ait : Tolle ſagittas. Qui cùm tuliſſet, rurſùm dixit ei : Percute jaculo terram. Et cùm percuſſiſſet tribus vicibus, & ſtetiſſet,

18. Il lui dit encore : Prenez des fleches. Le Roi en ayant pris, Eliſée lui dit : Frappez la terre avec vos fleches. Il la frappa trois fois, & il s'arrêta.

19. iratus eſt vir Dei contra eum, & ait : Si per-

19. Et l'homme de Dieu ſe mit en colere contre lui, & lui dit : Si vous

℣. 14. Voyez au Chap. II. ℣. 12.
℣. 17. ville de Syrie.

euſſiez frappé la terre, cinq, ou ſix, ou ſept fois, vous euſſiez battu la Syrie juſqu'à l'exterminer entiérement; mais maintenant vous *ne* la battrez *que* par trois fois.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 839.

cuſſiſſes quinquies, aut ſexies, ſive ſepties, percuſſiſſes Syriam uſque ad conſumptionem: nunc autem tribus vicibus percuties eam.

20. Eliſée mourut donc, & fut enſéveli. Cette même année il vint des voleurs " de Moab ſur les terres *d'Iſraël.*

20. Mortuus eſt ergo Eliſeus, & ſepelierunt eum. Latrunculi autem de Moab venerunt in terram in ipſo anno.

21. Et il arriva que quelques-uns" enterrant un homme, virent ces voleurs, & jetterent le corps mort dans le ſépulchre d'Eliſée, & ils s'en allerent. " Le corps ayant touché les os d'Eliſée, cet homme reſſuſcita, & ſe leva ſur ſes pieds.

Eccli. XLVIII. 14.

21. Quidam autem ſepelientes hominem, viderunt latrunculos, & projecerunt cadaver in ſepulchro Eliſei. Quod cùm tetigiſſet oſſa Eliſei, revixit homo, & ſtetit ſuper pedes ſuos.

22. Après donc qu'Hazaël Roi de Syrie eut affligé Iſraël pendant tout le regne de Joachaz,

22. Igitur Hazael Rex Syriæ afflixit Iſrael cunctis diebus Joachaz:

23. le Seigneur eut pitié d'eux *ſous le regne de Joas ſon fils*, & il revint à eux à cauſe de l'alliance qu'il avoit faite avec Abraham, Iſaac & Jacob; & il ne voulut pas les perdre ni les rejetter entiérement juſqu'à ce temps-ci.

23. & miſertus eſt Dominus eorum, & reverſus eſt ad eos propter pactum ſuum, quod habebat cum Abraham, & Iſaac, & Jacob: & noluit diſperdere eos, neque projicere penitùs uſque in præſens tempus.

℣. 20. c. à. d. des brigands. On lit dans l'Hébreu BA SNH, *venit annus*, peut-être pour CBUA SNH, *veniente anno*, comme l'expriment les Septante; c'eſt-à-dire, au commencement de l'année.

℣. 21. Au lieu de *Quidam* on lit dans l'Hébreu HM, *ipſi*, peut-être pour HNH *ecce*, qui ſe trouve après, en ſorte que l'un peut avoir pris la place de l'autre. C'eſt-à-dire: *Et factum eſt, ipſi ſepelientes hominem, & ecce viderunt*, au lieu de *Et factum eſt, ecce ſepelientes hominem, & ipſi viderunt*, &c.

Ibid. On lit dans l'Hébreu VILC, *& abiit*, pour VILCU, *& abierunt.*

24. Mortuus

24. Mortuus eſt autem Hazael rex Syriæ, & regnavit Benadad filius ejus pro eo.

25. Porrò Joas filius Joachaz tulit urbes de manu Benadad filii Hazael, quas tulerat de manu Joachaz patris ſui jure prælii: tribus vicibus percuſſit eum Joas, & reddidit civitates Iſrael.

24. Après cela Hazaël Roi de Syrie mourut, & Bénadad ſon fils régna en ſa place. Av. l'Err Chr. Vulg. 839.

25. Mais Joas fils de Joachaz reprit d'entre les mains de Bénadad fils d'Hazaël les villes qu'Hazaël avoit priſes à ſon pere pendant la guerre : Joas le battit par trois fois ; & il rendit à Iſraël les villes *qui lui avoient été priſes.*

CHAPITRE XIV.

Amaſias fait mourir les meurtriers de ſon pere : il bat les Iduméens. Il eſt vaincu par Joas roi d'Iſraël. Mort de Joas : Jéroboam lui ſuccede. Amaſias eſt mis à mort par les ſiens : Azarias regne après lui. Mort de Jéroboam : Zacharias regne en ſa place.

II. *Paralipomenes*, XXV.

1. IN anno ſecundo Joas filii Joachaz regis Iſrael, regnavit Amaſias filius Joas regis Juda.

2. Viginti quinque annorum erat cùm regnare cœpiſſet : viginti autem & novem annis regnavit in Jeruſalem : nomen matris ejus Joadan, de Jeruſalem.

3. Et fecit rectum coram Domino, verumtamen non ut David pater

1. LA ſeconde année *du regne* de Joas fils de Joachaz Roi d'Iſraël, Amaſias fils de Joas Roi de Juda commença ſon regne. Av. l'Err Chr. Vulg. 838.

2. Il avoit vingt-cinq ans lorſqu'il commença de régner ; & il en régna vingt-neuf dans Jéruſalem : ſa mere étoit de Jéruſalem, & elle s'appelloit Joadan.

3. Il fit ce qui étoit juſte devant le Seigneur, mais non comme David ſon pere. Il ſe conduiſit en tout comme

¥. 2. On lit dans l'Hébreu : *Joadin.* Mais dans le texte parallele, 2. *Par.* XXVI. on trouve *Joadan* ; & les Rabbins préferent cette lecture.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 838.

Joas ſon pere s'étoit conduit *au commencement de ſon regne, & on ne put lui rien reprocher alors*,

4. ſinon qu'il n'ôta point les hauts lieux *conſacrés au Seigneur*; car le peuple y ſacrifioit encore, & y brûloit de l'encens.

5. Lorſqu'il eut affermi ſon regne, il fit mourir ceux de ſes officiers qui avoient tué le Roi ſon pere :

6. mais il ne fit point mourir les enfants de ces meurtriers, ſelon ce qui eſt écrit au Livre de la loi de Moyſe, & ſelon cette ordonnance du Seigneur : Les peres ne mourront point " pour les fils, & les fils ne mourront point " pour les peres ; mais chacun mourra pour ſon péché.

Deut. XXIV. 16. *Ezech.* XVIII. 20.

7. Ce fut lui qui battit dix mille Iduméens dans la vallée des Salines, " & qui prit d'aſſaut une fortereſſe qu'il appella Jectéhel, comme elle s'appelle encore aujourd'hui, *montrant, par ce nom qui ſignifie l'Obéiſſance au Seigneur, que ſa victoire étoit le fruit de ſon obéiſſance à Dieu.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 826.

8. Alors Amaſias *enflé de ſa victoire*, envoya des ambaſſadeurs vers Joas fils de Joachaz fils de Jéhu Roi d'Iſraël, & lui fit dire : Venez, & voyons-nous l'un l'autre *les armes à la main.*

ejus. Juxta omnia quæ fecit Joas pater ſuus, fecit;

4. niſi hoc tantùm, quòd excelſa non abſtulit: adhuc enim populus immolabat, & adolebat incenſum in excelſis.

5. Cúmque obtinuiſſet regnum, percuſſit ſervos ſuos, qui interfecerant regem patrem ſuum:

6. filios autem eorum qui occiderant, non occîdit, juxta quod ſcriptum eſt in libro legis Moyſi, ſicut præcepit Dominus, dicens: Non morientur patres pro filiis, neque filii morientur pro patribus: ſed unuſquiſque in peccato ſuo morietur.

7. Ipſe percuſſit Edom in valle Salinarum decem millia, & apprehendit petram in prælio, vocavítque nomen ejus Jectehel, uſque in præſentem diem.

8. Tunc miſit Amaſias nuntios ad Joas filium Joachas, filii Jehu regis Iſrael, dicens: Veni, & videamus nos.

℣. 6. Hébr. litt. *Non occidentur*, ne ſeront point mis à mort. La Vulgate l'exprime ainſi dans le texte parallele, 2. *Par.* XXV. 4. & dans la Loi de Moyſe, *Deut.* XXIV. 16.

℣. 7. D. Calmet croit que cette vallée étoit dans l'Idumée orientale. 2. *Reg.* VIII. 13.

9. Remisítque Joas rex Iſrael ad Amaſiam regem Juda, dicens: Carduus Libani miſit ad cedrum quæ eſt in Libano, dicens: Da filiam tuam filio meo uxorem. Tranſierúntque beſtiæ ſaltûs quæ ſunt in Libano, & conculcaverunt carduum.

9. Joas Roi d'Iſraël renvoya *cette réponſe* à Amaſias Roi de Juda: Le chardon du Liban envoya vers le cedre qui eſt au Liban, & lui fit dire: Donnez-moi votre fille, afin que mon fils l'épouſe. Mais les bêtes de la forêt du Liban paſſerent & foulerent aux pieds le chardon, *étant choqués de ſa vanité.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 816.

10. Percutiens invaluiſti ſuper Edom, & ſublevavit te cor tuum: contentus eſto gloriâ, & ſede in domo tua: quare provocas malum, ut cadas tu & Judas tecum?

10. Parce que vous avez eu de l'avantage ſur les Iduméens, & que vous les avez battus, votre cœur s'eſt élevé d'orgueil: ſoyez content de votre gloire, & demeurez en repos dans votre maiſon: pourquoi cherchez-vous votre malheur, pour périr vous-même, & faire périr Juda avec vous?

11. Et non acquievit Amaſias: aſcenditque Joas rex Iſrael, & viderunt ſe, ipſe & Amaſias rex Juda, in Bethſames oppido Judæ.

11. Mais Amaſias ne voulut point écouter cette remontrance; & Joas Roi d'Iſraël marcha *contre lui*: ils ſe virent donc, Amaſias Roi de Juda & lui, près de Bethſamès qui eſt une ville de Juda.

12. Percuſſúſque eſt Juda coram Iſrael, & fugerunt unuſquiſque in tabernacula ſua.

12. L'armée de Juda fut taillée en pieces par celle d'Iſraël, & chacun s'enfuit chez ſoi.

13. Amaſiam verò regem Juda, filium Joas filii Ochoziæ, cepit Joas rex Iſrael in Bethſames, & adduxit eum in Jeruſa-

13. Et Joas Roi d'Iſraël prit dans *le combat de* Bethſamès, Amaſias Roi de Juda, fils de Joas fils d'Ochozias, & l'emmena à Jéruſalem: il fit une breche à la muraille de Jéruſalem de quatre cents coudées de long, depuis la porte

℣. 10. Hébr. ſitt. *gloriare*, HCBD. Le texte parallele dit LHCBID, *gloriando*: votre cœur vous a élevé en vous glorifiant, vous vous êtes glorifié dans votre cœur. 2. *Par.* XXV. 19.

℣. 12. On lit dans l'Hébreu LAHLU, *in tabernaculum ſuum*, pour LAHLIU, *in tabernacula ſua.*

℣. 13. On lit dans l'Hébreu VIBAU, *Et venerunt*; les Rabbins voudroient qu'on lût VIBA, *Et venit*. La Vulgate ſuppoſe VIBIAU, *Et adduxit eum*, comme en effet on le lit dans le texte parallele. 2. *Par.* XXV. 23.

d'Ephraïm juſqu'à la porte de l'angle. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 826.

lem : & interrupit murum Jeruſalem, à porta Ephraim uſque ad portam anguli, quadringentis cubitis.

14. Il emporta tout l'or & l'argent, & tous les vaſes, qui ſe trouverent dans la maiſon du Seigneur & dans tous les tréſors de la maiſon " du Roi ; il prit des ôtages, & retourna à Samarie.

14. Tulítque omne aurum & argentum, & univerſa vaſa, quæ inventa ſunt in domo Domini, & in theſauris regis, & obſídes, & reverſus eſt in Samariam.

15. Le reſte des actions de Joas, & la grandeur du courage avec lequel il combattit contre Amaſias Roi de Juda, eſt écrit au Livre des annales des Rois d'Iſraël.

15. Reliqua autem verborum Joas quæ fecit, & fortitudo ejus quâ pugnavit contra Amaſiam regem Juda, nonne hæc ſcripta ſunt in libro ſermonum dierum regum Iſrael ?

16. Joas s'endormit enfin avec ſes peres, & fut enſéveli à Samarie avec les Rois d'Iſraël : & Jéroboam ſon fils régna en ſa place.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 824.

16. Dormivítque Joas cum patribus ſuis, & ſepultus eſt in Samaria cum regibus Iſrael : & regnavit Jeroboam filius ejus pro eo.

17. Mais Amaſias fils de Joas Roi de Juda régna encore quinze ans après la mort de Joas fils de Joachaz Roi d'Iſraël.

17. Vixit autem Amaſias filius Joas, rex Juda, poſtquàm mortuus eſt Joas filius Joachaz regis Iſrael, quindecim annis.

18. Le reſte des actions d'Amaſias eſt écrit au Livre des annales des Rois de Juda.

18. Reliqua autem ſermonum Amaſiæ, nonne hæc ſcripta ſunt in libro ſermonum dierum regum Juda ?

Ibid. On lit dans l'Hébreu BSAR, *in porta*, pour MSAR, *à porta*, qu'on lit auſſi dans le texte parallele. Voyez le *Plan de Jéruſalem* ſelon le deſſein de D. Calmet, joint à ces deux Livres dans ce volume.

℣. 14. Le mot *domûs* eſt dans l'Hébreu. Au lieu de *& in theſauris*, le texte parallele dit : *& theſauros*.

19. Factáque eſt contra eum conjuratio in Jeruſalem : at ille fugit in Lachis. Miſerúntque poſt eum in Lachis, & interfecerunt eum ibi.

19. Il ſe fit contre lui à Jéruſalem une conjuration qui l'obligea de s'enfuir à Lachis : " mais ils envoyerent après lui à Lachis, & ils le tuerent en ce même lieu.

Av l'Ere Chr. Vulg. 810.

20. Et aſportaverunt in equis, ſepultúſque eſt in Jeruſalem cum patribus ſuis in civitate David.

20. Ils tranſporterent ſon corps ſur des chevaux ; & il fut enſéveli à Jéruſalem avec ſes peres en la ville de David.

II. *Paralipomenes*, XXVI. 1. & 2.

21. Tulit autem univerſus populus Judæ Azariam annos natum ſedecim, & conſtituerunt eum regem pro patre ejus Amaſia.

21. Tout le peuple de Juda prit enſuite Azarias " âgé de ſeize ans, & il fut établi Roi en la place de ſon pere Amaſias.

22. Ipſe ædificavit Ælath, & reſtituit eam Judæ, poſtquàm dormivit rex cum patribus ſuis.

22. Ce fut lui qui bâtit Elath, " l'ayant reconquiſe pour Juda, après que le Roi ſe fut endormi avec ſes peres.

23. Anno quintodecimo Amaſiæ filii Joas regis Juda, regnavit Jeroboam filius Joas regis Iſrael in Samaria, quadraginta & uno anno.

23. La quinzieme année *du regne* d'Amaſias fils de Joas Roi de Juda, Jéroboam fils de Joas Roi d'Iſraël commença de régner à Samarie ; *& y régna* quarante & un, *ou même cinquante & un* ans. "

24. Et fecit quod malum eſt coram Domino : Non receſſit ab omnibus pecca-

24. Il fit le mal devant le Seigneur : il ne ſe retira point de tous les péchés de Jéroboam fils de Na-

℣. 19. ville de la tribu de Juda.

℣. 21. ou Ozias. *Infr.* XV. 1. En Hébreu il a été facile de confondre AZRIH ou AZRIHU, *Azarias*, avec AZIHU, *Oziας*. On ne ſauroit dire ſi c'eſt mépriſe de Copiſte, ou ſi c'eſt qu'en effet ce Prince a eu ces deux noms. En Hébreu *Azarias* ſignifie le ſecours de Dieu ; & *Ozias*, la force de Dieu.

℣. 22. ville d'Idumée.

℣. 23. La ſuite donne lieu de préſumer qu'il faudroit lire, *cinquante & un ans*. Voyez ce qui eſt dit ſur cela dans la *Diſſertation ſur le IV. Age*, à la tête des deux premiers Livres.

bat, qui avoit fait pécher Iſraël.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 810.

25. Il rétablit les limites *du royaume* d'Iſraël, *telles qu'elles avoient été ſous le regne de Jéroboam premier. Il reconquit tout ce qui étoit* depuis l'entrée d'Emath juſqu'à la mer du déſert, " ſelon la parole que le Seigneur le Dieu d'Iſraël
Jon. 1. 1. avoit prononcée par ſon ſerviteur Jonas" fils d'Amathi, Prophete, qui étoit de Geth, qui eſt en Opher, *dans la tribu de Zabulon.*

26. Car le Seigneur vit l'affliction d'Iſraël, qui étoit venue à ſon comble:" *il vit* qu'ils étoient tous conſumés, juſqu'à ceux qui étoient renfermés dans la priſon, & juſqu'aux derniers du peuple," ſans qu'il y eût perſonne qui ſecourût Iſraël.

27. Le Seigneur ne voulut *donc* pas effacer le nom d'Iſraël de deſſous le ciel; mais il les ſauva par la main de Jéroboam fils de Joas.

28. Le reſte des actions de Jéroboam, tout ce qu'il a fait, le courage avec lequel il combattit, comment il reconquit pour Iſraël Damas & Emath, qui avoient été à Juda, *& dont les Syriens s'étoient emparés*, " tout cela eſt écrit au Livre des annales des Rois d'Iſraël.

tis Jeroboam filii Nabat; qui peccare fecit Iſrael.

25. Ipſe reſtituit terminos Iſrael, ab introitu Emath, uſque ad mare ſolitudinis, juxta ſermonem Domini Dei Iſrael, quem locutus eſt per ſervum ſuum Jonam filium Amathi, prophetam, qui erat de Geth, quæ eſt in Opher.

26. Vidit enim Dominus afflictionem Iſrael amaram nimis, & quòd conſumpti eſſent uſque ad clauſos carcere, & extremos, & non eſſet qui auxiliaretur Iſraeli.

27. Nec locutus eſt Dominus ut deleret nomen Iſrael de ſub cœlo; ſed ſalvavit eos in manu Jeroboam filii Joas.

28. Reliqua autem ſermonum Jeroboam, & univerſa quæ fecit, & fortitudo ejus quâ prælíatus eſt, & quomodò reſtituit Damaſcum & Emath Judæ in Iſrael, nonne hæc ſcripta ſunt in libro ſermonum dierum regum Iſrael?

℣. 25. c. à d. la Mer-Morte.

Ibid. C'eſt celui dont nous avons les prophéties.

℣. 26. Ou ſelon la Verſion Syriaque, que l'affliction d'Iſraël étoit extrême.

Ibid. Hébr. autr. depuis ceux qui étoient renfermés *& à couvert*, juſqu'à ceux qui avoient été *Laiſſés &* abandonnés.

℣. 28. Au lieu de *Judæ in Iſrael*, l'Interprete Syrien a lu ſimplement *Iſraeli*. On a pu facilement confondre BISRAL *in Iſrael* avec LISRAL *Iſraeli* : le mot *Judæ* paroît ici entiérement étranger; il a pu venir d'une méprise de Copiſte.

29. Dormivítque Jeroboam cum patribus ſuis regibus Iſrael, & regnavit Zacharias filius ejus pro eo.

29. Jéroboam s'endormit avec les Rois d'Iſraël ſes peres : & Zacharias ſon fils régna en ſa place. Av. l'Ere Chr. Vulg. 810.

CHAPITRE XV.

Azarias roi de Juda eſt frappé de lepre : Joatham gouverne au lieu de lui. Zacharias roi d'Iſraël eſt tué par Sellum, qui regne en ſa place. Manahem ſuccede à Sellum, & a pour ſucceſſeur Phacéia, & après lui, Phacée. Théglathphalaſar tranſporte en Syrie une grande partie des Iſraélites. Oſée ſuccede à Phacée. Achaz ſuccede à Joathan roi de Juda.

II. *Paralipomenes*, XXVI, 3. *& ſuiv.*

1. ANno vigeſimo ſeptimo Jeroboam regis Iſrael, regnavit Azarias filius Amaſiæ regis Juda.

1. LA vingt-ſeptieme année *du regne* de Jéroboam Roi d'Iſraël, Azarias, *qui ſe nommoit auſſi Oziας*, fils d'Amaſias Roi de Juda commença de régner.

2. Sedecim annorum erat cùm regnare cœpiſſet, & quinquaginta duobus annis regnavit in Jeruſalem : nomen matris ejus Jechelia, de Jeruſalem.

2. Il n'avoit que ſeize ans lorſque ſon regne commença ; & il régna cinquante-deux ans dans Jéruſalem : ſa mere étoit de Jéruſalem, & s'appelloit Jéchelia.

3. Fecitque quod erat placitum coram Domino, juxta omnia quæ fecit Amaſias pater ejus.

3. Il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, & il ſe conduiſit en tout *ce qui regardoit le culte de Dieu* comme Amaſias ſon pere.

4. Verumtamen excelſa non eſt demolitus : adhuc

4. Il ne ruina pas néanmoins les hauts lieux *conſacrés au Seigneur* ; & le peuple

℣. 1. Ou plutôt, c'eſt vraiſemblablement une faute de Copiſte pour *La quinzieme*, ſelon ce qu'on vient de lire au Chap. précéd. ℣. 17. qu'Amaſias régna *quinze ans après la mort de Joas*, c'eſt-à-dire, quinze ans avec Jéroboam fils de Joas. Voyez ce qui a été dit ſur cela dans la *Diſſertation ſur le IV. Age du monde*, à la tête des deux premiers Livres.

Ibid. Il eſt nommé ainſi au II. Livre des Paralipomenes, XXVI. 1. & ſuiv. & dans la ſuite même de ce Chapitre.

y ſacrifioit, & y brûloit de l'encens, *contre l'ordonnance de la loi.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 810.

populus ſacrificabat, & adolebat incenſum in excelſis.

5. Mais le Seigneur frappa ce Roi, *parcequ'il entreprit d'exercer les fonctions du ſacerdoce*; " & il demeura lépreux juſqu'au jour de ſa mort : il vivoit à part dans une maiſon écartée : cependant Joathan fils du Roi étoit grand-maître du palais, & jugeoit le peuple.

5. Percuſſit autem Dominus regem, & fuit leproſus uſque in diem mortis ſuæ, & habitabat in domo libera ſeorsùm: Joathan verò filius regis gubernabat palatium, & judicabat populum terræ.

6. Le reſte des actions d'Azarias, & tout ce qu'il a fait, eſt écrit au Livre des annales des Rois de Juda.

6. Reliqua autem ſermonum Azariæ, & univerſa quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in libro verborum dierum regum Juda?

7. Et Azarias s'endormit avec ſes peres : il fut enſéveli avec ſes ancêtres " dans la ville de David : & Joathan " ſon fils régna en ſa place.

7. Et dormivit Azarias cum patribus ſuis : ſepelierúntque eum cum majoribus ſuis in civitate David, & regnavit Joathan filius ejus pro eo.

8. La trente-huitieme année *du regne* d'Azarias Roi de Juda, Zacharias fils de Jéroboam régna dans Iſraël à Samarie pendant ſix mois.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 773.

8. Anno trigeſimo octavo Azariæ regis Juda, regnavit Zacharias filius Jeroboam ſuper Iſrael in Samaria ſex menſibus.

9. Il fit le mal devant le Seigneur, comme avoient fait ſes peres; & il ne ſe retira point des péchés de Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher

9. Et fecit quod malum eſt coram Domino, ſicut fecerant patres ejus : non receſſit à peccatis Je-

℣. 5. Voyez au II. Livre des Paralipomenes, XXVI. 16. & ſuiv.

℣. 7. non dans les tombeaux des rois, mais dans le champ où étoient les tombeaux des rois, parce qu'il étoit lépreux. 2. *Par.* XXVI. 23.

Ibid. Ce Prince nommé *Joathan* dans la Vulgate au ℣. 5. & au ℣. 7. eſt nommé dans l'Hébreu *Joatham*; & la Vulgate même le nomme ainſi à la fin du Chapitre ℣. 30. & ſuiv.

roboam

tobdam filii Nabat, qui peccare fecit Iſrael.

10. Conjuravit autem contra eum Sellum filius Jabes: percuſsítque eum palàm, & interfecit, regnavítque pro eo.

11. Reliqua autem verborum Zachariæ, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Iſrael?

12. Iſte eſt ſermo Domini quem locutus eſt ad Jehu, dicens: Filii tui uſque ad quartam generationem ſedebunt ſuper thronum Iſrael. Factúmque eſt ita.

13. Sellum filius Jabes regnavit trigeſimo nono anno Azariæ regis Juda: regnavit autem uno menſe in Samaria.

14. Et aſcendit Manahem filius Gadi de Therſa, venitque in Samariam, & percuſſit Sellum filium Jabes in Samaria, & interfecit eum, regnavitque pro eo.

15. Reliqua autem verborum Sellum, & conjuratio ejus, per quam te-

Iſraël. *Auſſi fut-il le dernier de la race de Jéhu qui régna ſur Iſraël.*

AV. L'ERE CHR. VULG. 773.

10. *Car* Sellum " fils de Jabès fit une conjuration contre lui: il l'attaqua, & le tua publiquement; & il régna en ſa place.

11. Le reſte des actions de Zacharias eſt écrit au Livre des annales des Rois d'Iſraël.

12. Ainſi fut accompli ce que le Seigneur avoit dit à Jéhu: Vos enfants ſeront aſſis ſur le trône d'Iſraël juſqu'à la quatrieme génération *ſeulement.* Et c'eſt ce qui arriva.

Sup. x. 30.

13. La trente-neuvieme année *du regne* d'Azarias Roi de Juda, Sellum fils de Jabès commença de régner *ſur Iſraël*; & il régna un mois *ſeulement* à Samarie.

AV. L'ERE CHR. VULG. 772.

14. Car Manahem fils de Gadi *général des troupes de Zacharie, ayant appris qu'il avoit été tué*, vint de Therſa " à Samarie, *pour venger ſa mort.* Il attaqua Sellum fils de Jabès, le tua dans la même ville, & régna en ſa place.

15. Le reſte des actions de Sellum, & la conſpiration qu'il fit pour ſurprendre *le Roi*, eſt écrite au Livre des

℣. 10. On lit dans l'Hébreu SLM, pour SLUM, *Sellum*, comme on le lit au ℣. 13.

℣. 14. ancienne capitale du royaume d'Iſraël.

annales des Rois d'Iſraël.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 771.

16. En ce même temps, Manahem prit *la ville de* Thapſa, " tua tout ce qui étoit dedans, & en ruina tout le territoire juſqu'aux confins de Therſa, parce que les habitants n'avoient pas voulu lui ouvrir *les portes* : il tua toutes les femmes groſſes, & il leur fendit le ventre. "

16. Tunc percuſſit Manahem Thapſam, & omnes qui erant in ea, & terminos ejus de Therſa, noluerant enim aperire ei : & interfecit omnes prægnantes ejus, & ſcidit eas.

17. La trente-neuvieme année *du regne* d'Azarias Roi de Juda, Manahem fils de Gadi commença de régner ſur Iſraël à Samarie, & y régna dix ans. "

17. Anno trigeſimo nono Azariæ regis Juda, regnavit Manahem filius Gadi ſuper Iſrael decem annis in Samaria.

18. Il fit le mal devant le Seigneur, & il ne ſe retira point des péchés de Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Iſraël pendant tout ſon regne. "

18. Fecítque quod erat malum coram Domino : non receſſit à peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Iſrael cunctis diebus ejus.

19. Phul " Roi des Aſſyriens étant venu dans la terre *d'Iſraël à la priere de* Manahem, *ce prince* lui donna mille talents d'argent, " afin qu'il le ſecourût, & qu'il affermît ſon regne.

19. Venìebat Phul rex Aſſyriorum in terram, & dabat Manahem Phul mille talenta argenti, ut eſſet ei in auxilium, & firmaret regnum ejus.

20. Manahem leva " cet argent dans Iſraël ſur toutes les perſonnes puiſſantes

20. Indixítque Manahem argentum ſuper Iſrael

℣. 16. voiſine de Therſa.

Ibid. Hébr. litt. *Et percuſſit omnes, prægnantes ejus ſcidit*, vraiſemblablement pour, *Et percuſſit eum, & omnes prægnantes ejus ſcidit.*

℣. 17. Ou peut-être, onze ans. Car au ℣. 23. on verra que ſon fils ne lui ſuccéda que dans la cinquantieme année d'Azarias. Voyez ce qui a été dit ſur cela dans la *Diſſertation ſur le IV. Age*, à la tête des deux premiers Livres.

℣. 18. Autr. & pendant tout ſon regne ; il ne ſe retira point, &c.

℣. 19. apparemment pere de Sardanapal, ou Sardanapal même. Voyez le *précis de l'Hiſtoire profane d'Orient*, à la tête des grands Prophetes.

Ibid. c. à. d. environ cinq millions.

℣. 20. On lit dans l'Hébreu VISA, par *Sade*, au ſens de *& exire fecit*, pour VISA, par *ſin*, ſignifiant *& levavit.*

cunctis potentibus & divitibus, ut daret regi Aſſyriorum, quinquaginta ſiclos argenti per ſingulos: reverſúſque eſt rex Aſſyriorum, & non eſt moratus in terra.

& riches, pour le donner au Roi des Aſſyriens; & il les taxa à cinquante ſicles " d'argent par tête: le Roi d'Aſſyrie retourna auſſi-tôt, & il ne demeura point dans le pays. Av. l'Erè Chr. Vulg. 772.

21. Reliqua autem ſermonum Manahem, & univerſa quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Iſrael?

21. Le reſte des actions de Manahem, & tout ce qu'il a fait, eſt écrit au Livre des annales des Rois d'Iſraël.

22. Et dormivit Manahem cum patribus ſuis: regnavitque Phaceia filius ejus pro eo.

22. Manahem s'endormit avec ſes peres: & Phacéia ſon fils régna en ſa place.

23. Anno quinquageſimo Azariæ regis Juda, regnavit Phaceia filius Manahem ſuper Iſrael in Samaria biennio.

23. La cinquantieme année *du regne* d'Azarias Roi de Juda, Phacéia fils de Manahem commença de régner ſur Iſraël à Samarie, & y régna deux ans. Av. l'Erè Chr. Vulg. 761.

24. Et fecit quod erat malum coram Domino: non receſſit à peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Iſrael.

24. Il fit le mal devant le Seigneur, & il ne ſe retira point des péchés de Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Iſraël.

25. Conjuravit autem adversùs eum Phacee filius Romeliæ, dux ejus, & percuſſit eum in Sa-

25. Phacée fils de Romélie, général de ſes troupes, " fit une conſpiration contre lui: il l'attaqua à Samarie dans la tour de la maiſon royale, près d'Argob & d'Arié, " & cinquante hommes des

Ibid. c. à. d. un peu plus de quatre-vingt livres.

℣. 25. Hébr. l'un de ſes trois premiers officiers.

Ibid. Selon l'Hébreu, Argob & Arié peuvent ſe prendre pour le nom de deux officiers qui étoient à la tête de ces cinquante hommes de Galaad, & qui accompagnoient Phacée, ou peut-être qui étoient auprès de Phacéja.

Galaadites qui étoient avec lui ; & il le tua, & régna en ſa place.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 761.

maria in turre domûs regiæ, juxta Argob : & juxta Arie, & cum eo quinquaginta viros de filiis Galaaditarum, & interfecit eum, regnavitque pro eo.

26. Le reſte des actions de Phacéia, & tout ce qu'il a fait, eſt écrit au Livre des annales des Rois d'Iſraël.

26. Reliqua autem ſermonum Phaceia, & univerſa quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Iſrael ?

27. La cinquante-deuxieme année *du regne* d'Azarias Roi de Juda, Phacée fils de Romélie régna dans Iſraël à Samarie pendant vingt ans. "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 759.

27. Anno quinquageſimo ſecundo Azariæ regis Juda, regnavit Phacee filias Romeliæ ſuper Iſrael in Samaria viginti annis.

28. Il fit le mal devant le Seigneur, & il ne ſe retira point des péchés de Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Iſraël.

28. Et fecit quod erat malum coram Domino : non receſſit à peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Iſrael.

29. Pendant le regne de Phacée Roi d'Iſraël, Théglathphalaſar " Roi des Aſſyriens vint *en Iſraël*, & prit Aion & Abel-Maiſon de Maacha, & Janoé, Cedès, Aſor, " Galaad, la Galilée & tout le pays de Nephthali, & en tranſporta tous les habitants en Aſſyrie.

29. In diebus Phacee regis Iſrael venit Theglathphalaſar rex Aſſur, & cepit Aion, & Abel Domum Maacha, & Janoe, & Cedes, & Aſor, & Galaad, & Galilæam, & univerſam terram Nephthali : & tranſtulit eos in Aſſyrios.

30. Mais Oſée fils d'Ela fit une conſ-

30. Conjuravit autem,

℣. 27. La ſuite donne lieu de préſumer qu'il en régna *trente*, puiſqu'Oſée ne lui ſuccéda que dans la douzieme, ou même quatorzieme, d'Achaz, fils de Joatham, & petit-fils d'Azarias. Voyez ce qui a été dit ſur cela dans la *Diſſertation ſur le IV. Age du Monde.*

℣. 29. le même que Ninus le jeune. Voyez *l'Abregé de l'Hiſtoire profane*, qui ſe trouvera dans cette nouvelle édition à la tête des Prophetes, au Tome IX.

Ibid. villes ſeptentrionales de la Terre-Sainte.

& tetendit inſidias Oſee filius Ela contra Phacee filium Romeliæ, & percuſſit eum, & interfecit: regnavitque pro eo vigeſimo anno Joatham filii Oziæ.

piration contre Phacée fils de Romélie, pour le ſurprendre. Il l'attaqua, le tua, & régna en ſa place ſa vingtieme année *du regne* de Joatham fils d'Ozias." Av. l'Ere Chr. Vulg. 759.

31. Reliqua autem ſermonum Phacee, & univerſa quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Iſrael?

31. Le reſte des actions de Phacée, & tout ce qu'il a fait, eſt écrit au Livre des annales des Rois d'Iſraël.

II. *Paralipomenes*, XXVII.

32. Anno ſecundo Phacee, filii Romeliæ regis Iſrael, regnavit Joatham filius Oziæ regis Juda.

32. La ſeconde année *du regne* de Phacée fils de Romélie Roi d'Iſraël, Joatham fils d'Ozias Roi de Juda commença de régner. Av. l'Ere Chr. Vulg. 758.

33. Viginti quinque annorum erat cùm regnare cœpiſſet, & ſedecim annis regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Jeruſa filia Sadoc.

33. Il avoit vingt-cinq ans lorſque ſon regne commença; & il régna dans Jéruſalem pendant ſeize ans: ſa mere s'appelloit Jéruſa, & étoit fille de Sadoc.

34. Fecitque quod erat placitum coram Domino: juxta omnia quæ fecerat Ozias pater ſuus, operatus eſt.

34. Il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, & ſe conduiſit en tout comme avoit fait Ozias ſon pere.

35. Verumtamen excelſa non abſtulit: adhuc populus immolabat, &

35. Il ne détruiſit pas néanmoins les hauts lieux; car le peuple y ſacrifioit encore, & y brûloit de l'encens; ce fut

℣. 30. Il ne ſeroit pas facile de concilier cette date avec celle du Chapitre XVII. ℣. 1. où il eſt dit qu'Oſée commença de régner dans la douzieme année d'Achaz fils de Joatham: & d'ailleurs au ℣. 33. on va voir que Joatham ne régna que *ſeize ans*. Il y a lieu de préſumer que cette date appartient au ℣. précédent, & qu'au lieu de la *vingtieme*, il faudroit y lire la *dixieme*: ce qui ſe rapporteroit à l'expédition de Theglathphalaſar qui eſt marquée au ℣. précédent, & qui ne doit pas être confondue avec celle dont il ſera parlé dans le Chap. ſuiv. Voyez ſur cela la *Diſſertation ſur le IV. Age*.

lui qui bâtit la plus haute porte" de la maiſon du Seigneur.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 758.

adolebat incenſum in excelſis : ipſe ædificavit portam domûs Domini ſublimiſſimam.

36. Le reſte des actions de Joatham, & tout ce qu'il a fait, eſt écrit au Livre des annales des Rois de Juda.

36. Reliqua autem ſermonum Joatham, & univerſa quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro verborum dierûm regum Juda?

37. En ce même temps le Seigneur commença d'envoyer en Juda, Raſin Roi de Syrie, & Phacée fils de Romélie,

37. In diebus illis cœpit Dominus mittere in Judam, Raſin regem Syriæ & Phacee filium Romeliæ.

38. Joatham s'endormit avec ſes peres; il fut enſéveli avec eux dans la ville de David ſon pere : & Achaz ſon fils régna en ſa place.

38. Et dormivit Joatham cum patribus ſuis, ſepultúſque eſt cum eis in civitate David patris ſui, & regnavit Achaz filius ejus pro eo.

℣. 35. On croit que c'eſt la porte orientale.

CHAPITRE XVI.

Achaz ſe livre au culte des idoles. Il eſt aſſiégé dans Jéruſalem par Raſin & par Phacée. Il appelle à ſon ſecours Théglathphalaſar. Il fait dreſſer dans le temple un autel conforme à celui de Damas. Il meurt : Ezéchias lui ſuccede.

II. *Paralipomenes*, XXVIII.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 743.

1. LA dix-ſeptieme année du regne de Phacée fils de Romélie, Achaz fils de Joatham Roi de Juda monta ſur le trône.

1. ANno decimo ſeptimo Phacee filii Romeliæ, regnavit Achaz filius Joatham regis Juda.

2. Il avoit vingt-*cinq*" ans lorſqu'il

2. Viginti annorum erat

℣. 2. Les Septante ont lu *vingt cinq* au II. Livre des Paralipomenes, Chap. XXVIII. ℣. 1. La ſuite le ſuppoſe. Car au Chap. XVIII. de ce IV. Livre, ℣. 2. on verra qu'à la mort d'Achaz, Ezéchias ſon fils avoit déjà vingt-cinq ans. Voyez la *Diſſertation ſur le IV. Age du Monde.*

Achaz cùm regnare cœpiſſet, & ſedecim annis regnavit in Jeruſalem: non fecit quod erat placitum in conſpectu Domini Dei ſui, ſicut David pater ejus.

commença de régner; & il régna ſeize ans à Jéruſalem. Il ne fit point ce qui étoit agréable au Seigneur ſon Dieu, comme David ſon pere. Av. l'Ere Chr. Vulg. 743.

3. Sed ambulavit in via regum Iſrael: inſuper & filium ſuum conſecravit, transferens per ignem ſecundùm idola gentium quæ diſſipavit Dominus coram filiis Iſrael.

3. Il marcha dans la voie des Rois d'Iſraël, & conſacra même ſon fils *aux idoles*, le faiſant paſſer par le feu, " ſuivant l'idolatrie des nations que le Seigneur avoit détruites à l'entrée des enfants d'Iſraël *dans la Paleſtine*.

4. Immolabat quoque victimas, & adolebat incenſum in excelſis, & in collibus, & ſub omni ligno frondoſo.

4. Il immoloit auſſi des victimes, & offroit de l'encens ſur les hauts lieux, ſur les collines, & ſous tous les arbres chargés de feuillages.

5. Tunc aſcendit Raſin rex Syriæ, & Phacee filius Romeliæ rex Iſrael, in Jeruſalem ad præliandum: cúmque obſiderent Achaz, non valuerunt ſuperare eum.

5. Alors Raſin Roi de Syrie, & Phacée fils de Romélie Roi d'Iſraël, *s'étant ligués enſemble*, vinrent mettre le ſiege devant Jéruſalem; & tenant Achaz aſſiégé, ils ne purent *néanmoins*, le vaincre. *Iſai.* VII. 1.

6. In tempore illo reſtituit Raſin rex Syriæ Ailam Syriæ, & ejecit Judæos de Aila: & Idumæi venerunt in Ailam, & habitaverunt ibi uſque in diem hanc.

6. En ce même temps Raſin Roi de Syrie, reconquit Elam de Syrie, " & en chaſſa les Juifs *qui l'avoient priſe ſur les Iduméens; & l'ayant rendue à ces peuples*, les Iduméens vinrent à Elam, & y habiterent, comme ils y ſont encore aujourd'hui.

℣. 3. Voyez la *Diſſertation ſur Moloc*, à la tête du Lévitique.

℣. 6. Hébr. Elath de Syrie: » ou plutôt d'Idumée. *Edom* qui ſignifie en Hébreu, l'Idumée, & *Aram* qui ſignifie la Syrie, ſe confondent aiſément en cette langue. Dans la ſuite de ce même verſet, l'Hébreu porte de même ARUMIM, *Syri*, pour ADUMIM, *Idumæi*, comme les Rabbins en conviennent, & comme on le lit dans la Vulgate.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 742.

7. *L'année ſuivante, Raſin & Phacée s'unirent de nouveau pour venir aſſiéger Jéruſalem.* " Alors Achaz envoya des ambaſſadeurs à Théglathphalaſar Roi des Aſſyriens, pour lui dire de ſa part : Je ſuis votre ſerviteur & votre fils ; venez me ſauver des mains du Roi de Syrie, & des mains du Roi d'Iſraël, qui ſe ſont ligués contre moi.

7. Miſit autem Achaz nuntios ad Theglathphalaſar regem Aſſyriorum, dicens : Servus tuus & filius tuus ego ſum : aſcende, & ſalvum me fac de manu regis Syriæ, & de manu regis Iſrael, qui conſurrexerunt adversùm me.

8. Et ayant amaſſé l'argent & l'or qui put ſe trouver dans la maiſon du Seigneur & dans les tréſors du Roi, il en fit des préſents au Roi des Aſſyriens.

8. Et cùm collegiſſet argentum & aurum, quod inveniri potuit in domo Domini, & in theſauris regis, miſit regi Aſſyriorum munera.

9. Le Roi des Aſſyriens s'étant rendu à ce qu'il deſiroit de lui, vint à Damas, ruina la ville, en transféra les habitants à Cyrene, " & tua Raſin.

9. Qui & acquievit voluntati ejus : aſcendit enim rex Aſſyriorum in Damaſcum, & vaſtavit eam : & tranſtulit habitatores ejus Cyrenen, Raſin autem interfecit.

10. Alors le Roi Achaz alla à Damas au devant de Théglathphalaſar " Roi des Aſſyriens : & ayant vu l'autel qui étoit à Damas, " il envoya au pontife Urie

10. Perrexitque rex Achaz in occurſum Theglathphalaſar regi Aſſyriorum in Damaſcum, cùm-

℣. 7. On rapporte à cette ſeconde année les ravages dont il eſt parlé au II. Livre des Paralipomenes, XXVIII. 5. & ſuiv.

℣. 9. non dans la province de Cyrene près de l'Egypte ; mais, ſelon l'Hébreu, à Kir, c. à. d. apparemment ſur le fleuve Cyrus qui ſort des montagnes de la grande Arménie, & tombe dans la Mer Caſpienne. Ou plutôt on lit ſimplement dans l'Hébreu VIGLH QIRH, ce que l'on ſuppoſe ſignifier *Et tranſtulit eam in Kir* ; mais comme on ne tranſfere pas une ville, il y a lieu de ſoupçonner que ces deux mots ſignifieroient plutôt, *Et revelavit murum ejus*, il découvrit ſon mur en détruiſant ſon rempart & ſon avant-mur.

℣. 10. Ce nom eſt compoſé de deux *Theglathphalaſar* : le ſecond eſt diverſement écrit : au ℣. 7. FLSR, ici FLASR : l'un & l'autre peuvent ſe prononcer, *Phalaſar* : mais dans les Paralip. on lit FLNSR, *phalnaſar*. On ignore quelle eſt la vraie lecture.

Ibid. Le texte varie de même ſur le nom de Damas : au ℣. 9. DMSQ, *Dameſec*, d'où eſt venu en Latin *Damaſcus* : ici DUMSQ, *Dumeſec* : dans les Paralip. DRMSC, *Darmeſec*. La premiere lecture eſt celle que le plus grand uſage a confirmée.

que

que vidiſſet altare Damaſci, miſit rex Achaz ad Uriam ſacerdotem exemplar ejus, & ſimilitudinem juxta omne opus ejus.

un modele qui en repréſentoit exactement tout l'ouvrage.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 741.

11. Extruxítque Urias ſacerdos altare: juxta omnia quæ præceperat rex Achaz de Damaſco, ita fecit ſacerdos Urias, donec veniret rex Achaz de Damaſco.

11. Et le pontife Urie bâtit un autel tout ſemblable à celui de Damas, ſelon l'ordre qu'il en avoit reçu du Roi Achaz, en attendant que ce Roi fût revenu de Damas.

12. Cúmque veniſſet rex de Damaſco, vidit altare, & veneratus eſt illud: aſcendítque & immolavit holocauſta, & ſacrificium ſuum;

12. Lorſque le Roi Achaz fut revenu de Damas, il vit cet autel, & il le révéra, & y vint immoler des holocauſtes & ſon ſacrifice; "

13. & libavit libamina, & fudit ſanguinem pacificorum quæ obtulerat ſuper altare.

13. il y fit des oblations de liqueurs, & y répandit le ſang des hoſties pacifiques qu'il avoit offertes ſur l'autel.

14. Porrò altare æreum quod erat coram Domino, tranſtulit de facie templi, & de loco altaris, & de loco templi Domini: poſuítque illud ex latere altaris ad Aquilonem.

14. Il tranſporta l'autel d'airain *que Salomon avoit fait faire*, & qui étoit devant le Seigneur, de devant la face du temple, du lieu de l'autel, " & *du milieu* du temple du Seigneur *où il avoit été placé par ce Prince*; & il le mit à côté de l'autel *nouveau qu'il avoit fait faire*, *dans un coin du parvis*, vers le ſeptentrion.

15. Præcepit quoque rex Achaz Uriæ ſacerdoti, dicens: Super altare majus offer holocauſtum matuti-

15. Le Roi Achaz donna auſſi cet ordre" au Pontife Urie: Vous offrirez ſur le grand autel *que j'ai fait faire* l'holocauſte du matin & le ſacrifice du ſoir, l'holo-

℣. 12. Hébr. il vit cet autel, il s'en approcha & y monta; il y fit brûler ſon holocauſte & ſon offrande *de farine*, &c.

℣. 14. Hébr. d'entre le *nouvel* autel & le temple du Seigneur.

℣. 15. On lit dans l'Hébreu, VISUHU; *Et præcepit ei*, pour VISUH, *Et præcepit*. Les Rabbins en conviennent.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 742.

cauſte du Roi & ſon ſacrifice, l'holocauſte de tout le peuple, leurs ſacrifices & leurs oblations de liqueur; & vous répandrez ſur cet autel tout le ſang des holocauſtes & tout le ſang des victimes: mais pour ce qui eſt de l'autel d'airain, je me réſerve d'en ordonner à ma volonté.

num, & ſacrificium veſpertinum, & holocauſtum regis, & ſacrificium ejus, & holocauſtum univerſi populi terræ, & ſacrificia eorum, & libamina eorum: & omnem ſanguinem holocauſti, & univerſum ſanguinem victimæ ſuper illud effundes: altare verò æreum erit paratum ad voluntatem meam.

16. Le pontife Urie exécuta donc en toutes choſes les ordres que le Roi Achaz lui avoit donnés.

16. Fecit igitur Urias ſacerdos juxta omnia quæ præceperat rex Achaz.

17. Le Roi Achaz fit auſſi ôter les ſocles ornés de gravures, & les cuves *d'airain* qui étoient deſſus: "il fit auſſi ôter la mer de deſſus les bœufs d'airain qui la portoient, & il la mit ſur le pavé du temple qui étoit de pierre, *la laiſſant ainſi dans le mépris, & hors d'état de ſervir.*

17. Tulit autem rex Achaz cælatas baſes, & lutêrem qui erat deſuper: & mare depoſuit de bobus æreis qui ſuſtentabant illud, & poſuit ſuper pavimentum ſtratum lapide.

18. Il ôta auſſi le couvert "*du lieu où les prêtres ſe repoſoient le jour* du ſabbat," qu'il avoit *lui-même* bâti" dans le temple: &, au lieu de l'entrée de dehors par où le Roi paſſoit *du palais* au temple *à la vue du peuple*, il en fit une au dedans *par où il y entroit ſecrétement*, à cauſe du Roi des Aſſyriens, *auquel il craignoit de déplaire en adorant le Seigneur.*

18. Muſach quoque ſabbati, quod ædificaverat in templo, & ingreſſum regis exteriùs, convertit in templum Domini, propter regem Aſſyriorum.

19. Le reſte des actions d'Achaz eſt écrit au Livre des annales des Rois de Juda.

19. Reliqua autem verborum Achaz quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Juda?

✝. 17. Hébr. lit. *Et amovit deſuper eis & luterem*; cette répétition de la conjonction & eſt viſiblement une faute de Copiſte.

✝. 18. C'eſt la ſignification de *Muſach* qui eſt le terme même de l'Hébreu conſervé dans la Vulgate.

Ibid. D'autres l'entendent de la tribune où le Roi ſe plaçoit le jour du Sabbat.

Ibid. Hébr. qu'on avoit bâti.

20. Dormivitque Achaz cum patribus ſuis, & ſepultus eſt cum eis in civitate David, & regnavit Ezechias filius ejus pro eo.

20. Achaz s'endormit avec ſes peres, & il fut enſéveli avec eux dans la ville de David : " & Ezéchias " ſon fils régna en ſa place. Av. l'Ere Chr. Vulg. 742.

℣. 20. mais non pas dans les tombeaux des Rois. 2. *Par.* XXVIII. 27.

Ibid. Le nom de ce Prince varie dans l'Hébreu : ici HZQIHU, *Ezechias*, au chap. XVIII. ℣. 1. HZQIH, *Ezechia* ; dans les Paralip. IHZQIHU, *Jezechias*. Le premier de ces trois noms a prévalu.

CHAPITRE XVII.

Siége de Samarie par Salmanaſar. La ville eſt priſe, & les Iſraélites tranſportés dans l'Aſſyrie. Colonies envoyées dans Samarie à la place des Iſraélites.

1. ANno duodecimo Achaz regis Juda, regnavit Oſee filius Ela in Samaria ſuper Iſrael novem annis.

1. LA douzieme " année *du regne* d'Achaz Roi de Juda, Oſée fils d'Ela, régna ſur Iſraël à Samarie, *& ſon regne dura* pendant neuf ans. Av. l'Ere Chr. Vulg. 730.

2. Fecitque malum coram Domino, ſed non ſicut reges Iſrael qui ante eum fuerant.

2. Il fit le mal devant le Seigneur ; mais non comme les Rois d'Iſraël qui avoient été avant lui : *car il ſouffroit que ſon peuple allât à Jéruſalem y adorer le vrai Dieu* ; *ce que ſes prédeceſſeurs avoient toujours empêché.*

3. Contra hunc aſcendit Salmanaſar rex Aſſyriorum, & factus eſt ei Oſee ſervus, reddebátque illi tributa.

3. *Cependant* Salmanaſar Roi des Aſſyriens *qui avoit ſuccédé à Théglathphalaſar*, marcha contre lui ; & Oſée fut aſſervi à Salmanaſar Roi des Aſſyriens, & lui payoit tribut. *Infr.* XVIII. 9. *Tob.* I. 2.

4. Cúmque deprehendiſſet rex Aſſyriorum Oſee, quòd rebellare nitens miſiſſet nuntios ad

4. Mais le Roi des Aſſyriens ayant découvert qu'Oſée penſoit à ſe révolter *contre lui*, & que, pour s'affranchir du tribut qu'il lui payoit tous les ans, il

℣. 1. Ou même *La quatorzieme*. Car Achaz régna ſeize ans ; & au Chap. XVIII. ℣. 1. on verra qu'Oſée n'étoit encore que dans la troiſieme année de ſon regne, lorſqu'Ezéchias ſuccéda à ſon pere Achaz. Voyez ſur cela la *Diſſertation ſur le IV. Age*, à la tête des deux premiers Livres.

avoit envoyé des ambaſſadeurs à Sua Roi d'Egypte, il l'aſſiégea; & l'ayant pris, il l'envoya lié en priſon. *Voici comme la choſe ſe paſſa.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 730.

Sua regem Ægypti, ne præſtaret tributa regi Aſſyriorum, ſicut ſingulis annis ſolitus erat, obſedit eum, & vinctum miſit in carcerem.

5. Salmanaſar fit *d'abord* des courſes par tout le pays *dépendant du royaume d'Iſraël*; & étant venu *enſuite* à Samarie, il la tint aſſiégée pendant trois ans.

5. Pervagatúſque eſt omnem terram, & aſcendens Samariam, obſedit eam tribus annis.

6. *Enfin* la neuvieme année *du regne* d'Oſée, le Roi des Aſſyriens prit Samarie, & transféra les Iſraélites au pays des Aſſyriens, & les fit demeurer dans Hala & dans Habor villes des Medes, près du fleuve de Gozan."

Av. l'Ere Chr. Vulg. 721. *Infr.* xviii. 10.

6. Anno autem nono Oſee, cepit rex Aſſyriorum Samariam, & tranſtulit Iſrael in Aſſyrios: poſuitque eos in Hala, & in Habor juxta fluvium Gozan, in civitatibus Medorum.

7. Et cela arriva, parce que les enfants d'Iſraël avoient péché contre le Seigneur leur Dieu, qui les avoit tirés de l'Egypte, & de la puiſſance de Pharaon Roi d'Egypte, & qu'ils adoroient des dieux étrangers.

7. Factum eſt enim, cùm peccaſſent filii Iſrael Domino Deo ſuo, qui eduxerat eos de terra Ægypti, de manu Pharaonis regis Ægypti, coluerunt deos alienos.

8. Ils vivoient ſelon les coutumes des nations que le Seigneur avoit exterminées à l'entrée des enfants d'Iſraël, & ſelon les coutumes *introduites par l'impiété* des Rois d'Iſraël qui avoient imité ces nations.

8. Et ambulaverunt juxta ritum gentium quas conſumpſerat Dominus in conſpectu filiorum Iſrael, & regum Iſrael: quia ſimiliter fecerant.

9. Les enfants d'Iſraël avoient *donc* offenſé" le Seigneur leur Dieu par ces

9. Et offenderunt filii Iſrael verbis non rectis

℣. 6. Le mot *juxta* eſt omis ou ſous-entendu dans l'Hébreu. Voyez la *Diſſertation ſur le pays où les dix Tribus furent tranſportées*, à la tête de ces deux Livres.

℣. 9. On lit dans l'Hébreu VIKRAU, mot inconnu; peut-être pour VIBTAU, *Et protulerunt filii Iſrael verba non recta adversùs Dominum*, &c. Les enfants d'Iſraël proférerent des paroles criminelles contre le Seigneur, &c.

Dominum Deum ſuum : & ædificaverunt ſibi excelſa in cunctis urbibus ſuis, à turre cuſtodum uſque ad civitatem munitam.

10. Feceruntque ſibi ſtatuas, & lucos, in omni colle ſublimi, & ſubter omne lignum nemoroſum.

11. Et adolebant ibi incenſum ſuper aras in morem gentium quas tranſtulerat Dominus à facie eorum : feceruntque verba peſſima irritantes Dominum.

12. Et coluerunt immunditias, de quibus præcepit eis Dominus ne facerent verbum hoc.

13. Et teſtificatus eſt Dominus in Iſrael & in Juda, per manum omnium Prophetarum & Videntium, dicens : Revertimini à viis veſtris peſſimis, & cuſtodite præcepta mea, & cæremonias, juxta omnem legem quam præcepi patribus veſtris : & ſicut miſi ad vos in manu ſervorum meorum Prophetarum.

actions criminelles, & s'étoient bâti des hauts lieux dans toutes leurs villes, depuis les tours des gardes *qui ſervoient de retraite aux troupeaux & aux paſteurs*, juſqu'aux villes fortes. Av. l'Ere Chr. Vulg. 721.

10. Ils avoient auſſi dreſſé des ſtatues, & planté des bois" ſur toutes les hautes collines, & ſous tous les arbres chargés de feuillages.

11. Et ils brûloient de l'encens ſur les autels, comme les nations que le Seigneur avoit exterminées à leur entrée: ils commettoient des actions très-criminelles, par leſquelles ils irritoient le Seigneur.

12. Ils adoroient des abominations, contre la défenſe expreſſe que le Seigneur leur en avoit faite.

13. Le Seigneur avoit ſouvent fait ces proteſtations dans Iſraël & dans Juda par tous ſes Prophetes, &" par les Voyants, & il leur avoit dit : Quittez vos voies corrompues, & revenez à moi : gardez mes préceptes & mes cérémonies, ſelon toutes les loix que j'ai preſcrites à vos peres, & ſelon que je vous l'ai déclaré par les Prophetes mes ſerviteurs que je vous ai envoyés. *Jer.* XXV. 5.

℣. 10. L'Hébreu ſe peut entendre des bois conſacrés à la Déeſſe Aſtarté, ou même des ſtatues de cette Déeſſe. Voyez la *Diſſertation ſur les Divinités Phéniciennes*, à la tête du Livre des Juges.

℣. 13. Dans l'Hébreu cette conjonction; au lieu d'être jointe, ſelon l'uſage, au mot ſuivant, eſt jointe au mot précédent, qu'elle obſcurcit.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 711.

14. Et ils n'avoient pas voulu écouter *le Seigneur*: mais leur tête étoit devenue dure & inflexible comme celles de leurs peres, qui n'avoient point voulu obéir au Seigneur leur Dieu.

14. Qui non audierunt, ſed induraverunt cervicem ſuam juxta cervicem patrum ſuorum, qui noluerunt obedire Domino Deo ſuo.

15. Ils avoient rejetté ſes loix, & l'alliance qu'il avoit faite avec leurs peres, auſſi-bien que toutes les remontrances qu'il leur avoit fait faire *par ſes ſerviteurs:* ils avoient couru après les vanités *& le menſonge,* " & ils avoient agi vainement, en ſuivant les nations dont ils étoient environnés, quoique le Seigneur leur eut défendu expreſſément de faire ce qu'elles faiſoient.

15. Et abjecerunt legitima ejus, & pactum quod pepigit cum patribus eorum, & teſtificationes quibus conteſtatus eſt eos: ſecutíque ſunt vanitates, & vanè egerunt: & ſecuti ſunt gentes quæ erant per circuitum eorum, ſuper quibus præceperat Dominus eis, ut non facerent ſicut & illæ faciebant.

16. Ils avoient abandonné toutes les ordonnances du Seigneur leur Dieu: ils s'étoient fait deux veaux de fonte; ils avoient planté de grands bois, " avoient adoré tous les aſtres du ciel, & avoient ſervi Baal.

16. Et dereliquerunt omnia præcepta Domini Dei ſui: fecerúntque ſibi conflatiles duos vitulos & lucos, & adoraverunt univerſam militiam cœli: ſervierúntque Baal.

17. Ils ſacrifioient leurs fils & leurs filles, *& les faiſoient paſſer* par le feu: " ils s'attachoient aux divinations & aux augures, & s'abandonnoient aux actions criminelles qu'ils commettoient devant le Seigneur, en ſorte qu'ils l'irriterent.

17. Et conſecraverunt filios ſuos, & filias ſuas, per ignem; & divinationibus inſerviebant & auguriis: & tradiderunt ſe ut facerent malum coram Domino, ut irritarent eum.

℣. 15. c. à. d. après de vaines idoles.

℣. 16. Hébr. autr. ils avoient érigé des ſtatues à Aſtarté. *Sup.* ℣. 9.

℣. 17. Voyez la *Diſſertation ſur Moloc*, à la tête du Lévitique.

18. Iratúſque eſt Dominus vehementer Iſraeli, & abſtulit eos à conſpectu ſuo, & non remanſit niſi tribus Juda tantummodò.

18. Le Seigneur ayant donc conçu une grande indignation contre *les enfants d'*Iſraël, les rejetta de devant ſa face : *il les chaſſa de la terre qu'il leur avoit donnée ;* & il ne demeura plus *dans cette terre* que la tribu de Juda *avec celle de Lévi & de Benjamin, qui, s'étant unies à elle, ne firent plus qu'un même corps, & comme une* ſeule *tribu.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 721.

19. Sed nec ipſe Juda cuſtodivit mandata Domini Dei ſui : verùm ambulavit in erroribus Iſrael, quos operatus fuerat.

19. Et *cette tribu de* Juda même ne garda point les commandements du Seigneur ſon Dieu, mais marcha dans les erreurs & les égarements d'Iſraël ;

20. Projecítque Dominus omne ſemen Iſrael, & afflixit eos, & tradidit eos in manu diripientium, donec projiceret eos à facie ſua :

20. *de ſorte que* le Seigneur abandonna toute la race d'Iſraël : il les affligea, & les livra en proie à ceux qui étoient venu les piller, juſqu'à ce qu'il les rejettât entiérement de devant ſa face.

21. ex eo jam tempore quo ſciſſus eſt Iſrael à domo David, & conſtituerunt ſibi regem Jeroboam filium Nabat : ſeparavit enim Jeroboam Iſrael à Domino, & peccare eos fecit peccatum magnum.

21. *Ceci commença* dès le temps qu'Iſraël fit ſchiſme, " qu'il ſe ſépara de la maiſon de David, & que *les dix tribus* établirent Jéroboam fils de Nabat pour être leur Roi ; car Jéroboam ſépara " Iſraël d'avec le Seigneur, & les fit tomber dans un grand péché. 3 *Reg.* xii. 19.

22. Et ambulaverunt filii Iſrael in univerſis peccatis Jeroboam quæ fecerat : & non receſſerunt ab eis,

22. Les enfants d'Iſraël marcherent enſuite dans tous les péchés de Jéroboam, & ils ne s'en " retirerent point,

℣. 21. Hébr. litt. *Quia ſciſſus eſt Iſrael*, &c. Car Iſraël fit ſchiſme, &c. Ce ℣. & les deux ſuivants paroiſſent être la ſuite du 17. La difficulté de les joindre au ℣. 21. a été cauſe que S. Jérôme en a changé l'expreſſion en diſant *ex eo tempore*, comme on le lit dans notre Vulgate.

Ibid. On lit dans l'Hébreu ſans aucun ſens VIDA ; les Rabbins prétendent que c'eſt pour VIDK, *Et expulit* ; peut-être ſeroit-ce plutôt pour VIDH, *& ſeparavit.*

℣. 22. On lit dans l'Hébreu MMNH, *ab ea*, pour MHNH, *ab eis.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 721.

Jer. xxv. 9.

23. juſqu'à ce qu'enfin le Seigneur rejettât Iſraël de devant ſa face, comme il l'avoit prédit par tous les Prophetes ſes ſerviteurs, & qu'Iſraël fût transféré de ſon pays dans l'Aſſyrie, comme il l'eſt encore aujourd'hui.

23. uſquequò Dominus auferret Iſrael à facie ſua, ſicut locutus fuerat in manu omnium ſervorum ſuorum Prophetarum: tranſlatúſque eſt Iſrael de terra ſua in Aſſyrios, uſque in diem hanc.

24. Or le Roi des Aſſyriens fit venir *des habitants* de Babylone, de Cutha, d'Avah, d'Emath & de " Sépharvaïm, & les établit dans les villes de Samarie, en la place des enfants d'Iſraël. Ces peuples poſſéderent Samarie, & habiterent dans ſes villes.

24. Adduxit autem rex Aſſyriorum de Babylone, & de Cutha, & de Avah, & de Emath, & de Sepharvaim; & collocavit eos in civitatibus Samariæ pro filiis Iſrael: qui poſſederunt Samariam, & habitaverunt in urbibus ejus.

25. Lorſqu'ils eurent commencé d'y demeurer, comme ils ne craignoient point le Seigneur, le Seigneur envoya contre eux des lions qui les tuoient.

25. Cúmque ibi habitare cœpiſſent, non timebant Dominum: & immiſit in eos Dominus leones, qui interficiebant eos.

26. On en porta la nouvelle au Roi des Aſſyriens, & on lui fit dire: Les peuples que vous avez transférés en Samarie, & auxquels vous avez commandé de demeurer dans ſes villes, ignorent la maniere dont le Dieu de ce pays-là veut être adoré; & ce Dieu a envoyé contre eux des lions qui les tuent, parce qu'ils ne ſavent pas la maniere dont le Dieu de cette terre veut être adoré.

26. Nuntiatúmque eſt regi Aſſyriorum, & dictum: Gentes quas tranſtuliſti, & habitare feciſti in civitatibus Samariæ, ignorant legitima Dei terræ: & immiſit in eos Dominus leones, & ecce interficiunt eos, eo quòd ignorent ritum Dei terræ.

27. Alors le Roi des Aſſyriens leur donna cet ordre, & leur dit: Envoyez en Samarie l'un des prêtres que vous en

27. Præcepit autem rex Aſſyriorum, dicens: Ducite illuc unum de ſacer-

¶. 24. La particule *de* manque ici dans l'Hébreu.

dotibus

dotibus quos indè captivos adduxiſtis, & vadat, & habitet cum eis: & doceat eos legitima Dei terræ.

avez emmené captifs : qu'il y retourne, & demeure " avec ces peuples, afin qu'il leur apprenne le culte qui doit être rendu au Dieu du pays.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 721.

28. Igitur cùm veniſſet unus de ſacerdotibus his qui captivi ducti fuerant de Samaria, habitavit in Bethel, & docebat eos quomodò colerent Dominum.

28. Ainſi l'un des prêtres qui avoient été emmenés captifs *de la province* de Samarie, y étant revenu, demeura à Béthel ; & il leur apprenoit la maniere dont ils devoient honorer le Seigneur.

29. & unaquæque gens fabricata eſt Deum ſuum: poſuerúntque eos in fanis excelſis quæ fecerant Samariæ, gens & gens in urbibus ſuis, in quibus habitabat.

29. Chacun de ces peuples enſuite ſe forgea ſon dieu ; & ils les mirent dans les temples & dans les hauts lieux " que les Samaritains avoient bâtis : chaque nation mit le ſien dans la ville où elle habitoit.

30. Viri enim Babylonii fecerunt Socoth-benoth: viri autem Chuthæi fecerunt Nergel: & viri de Emath fecerunt Aſima.

30. Les Babyloniens ſe firent *leur dieu* Sochothbénoth ; les Chuthéens, Nergel ; ceux d'Emath, Aſima ;

31. Porrò Hevæi fecerunt Nabahaz & Tharthac. Hi autem qui erant de Sepharvaim, comburebant filios ſuos igni, Adramelech & Anamelech diis Sepharvaim.

31. les Hévéens " firent Nébahaz & Tharthac : mais ceux de Sépharvaïm faiſoient paſſer leurs enfants par le feu, & les brûloient, pour *honorer* Adramélech & Anamélech, dieux " de Sépharvaïm.

32. Et nihilominùs colebant Dominum. Fece-

32. Tous ces peuples ne laiſſoient pas d'adorer le Seigneur. Ils choiſiſſoient les

℣. 27. On lit dans l'Hébreu VILCU VISBU, *& vadant, & habitent*, pour VILC VISB, *& vadat, & habitet.*

℣. 29. Autr. dans les temples des hauts lieux.

℣. 31. c. à. d. ceux d'Avah. *Sup.* ℣. 24. *Ibid.* On lit dans l'Hébreu ALH, *deo*, pour ALHI, *diis.*

derniers " du peuple pour les établir prêtres de leurs hauts lieux, & ils offroient leurs ſacrifices dans ces temples.

Av. l'Ere. Chr. Vulg. 721.

33. Et quoiqu'ils adoraſſent le Seigneur, ils ſervoient en même temps leurs dieux, ſelon la coutume des nations du milieu deſquelles ils avoient été transférés en Samarie.

34. Ces peuples " ſuivent encore aujourd'hui leurs anciennes coutumes : ils ne craignent point le Seigneur ; ils ne gardent point ſes cérémonies, ni ſes ordonnances, ni ſes loix, ni les préceptes qu'il donna aux enfants de Jacob qu'il ſurnomma Iſraël, *quoiqu'ils ſe vantent d'être les enfants de ce Patriarche*,

Gen. XXXII. 28.

35. avec leſquels il avoit contracté ſon alliance, en leur donnant ce commandement ſi exprès : Gardez-vous bien de révérer les dieux étrangers, de les adorer, de les ſervir & de leur ſacrifier :

36. mais rendez tous ces devoirs au Seigneur votre Dieu qui vous a tirés de l'Egypte par une grande puiſſance, & en déployant la force de ſon bras ; ré-

runt autem ſibi de noviſſimis ſacerdotes excelſorum, & ponebant eos in fanis ſublimibus.

33. Et cùm Dominum colerent, diis quoque ſuis ſerviebant juxta conſuetudinem gentium, de quibus tranſlati fuerant Samariam.

34. Uſque in præſentem diem, morem ſequuntur antiquum : non timent Dominum, neque cuſtodiunt cæreamonias ejus, judicia & legem, & mandatum quod præceperat Dominus filiis Jacob, quem cognominavit Iſrael :

35. & percuſſerat cum eis pactum, & mandaverat eis, dicens : Nolite timere deos alienos, & non adoretis eos, neque colatis eos, & non immoletis eis :

36. ſed Dominum Deum veſtrum, qui eduxit vos de terra Egypti in fortitudine magna, & in brachio

℣. 32. Hébr. autr. du milieu du peuple.

℣. 34. Pluſieurs bons Commentateurs rapportent aux Iſraélites ce verſet & le ſuivant. Il paroît qu'il y a dans l'Hébreu quelque confuſion ou quelque lacune : & en effet dans le Syriaque on lit : Or les enfants d'Iſraël ont été transférés hors de leur terre juſqu'à ce jour, parce qu'ils ſuivoient leurs premieres coutumes ; ils ne craignoient point le Seigneur, & ils n'agiſſoient point ſelon leurs ſtatuts, ni ſelon leurs ordonnances, ni ſelon la loi, ni ſelon le précepte que le Seigneur donna aux enfants de Jacob qu'il ſurnomma Iſraël. C'eſt-à-dire, qu'on y lit : *Et filii Iſrael tranſlati ſunt è terra ſua uſque in præſentem diem, quia ipſi faciebant ſecundùm mores priores, nequaquàm timebant Dominum, &c.*

extento, ipſum timete, & illum adorate, & ipſi immolate.

vérez-le, adorez-le, & lui offrez vos ſacrifices.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 721.

37. Cæremonias quoque & judicia, & legem, & mandatum quod ſcripſit vobis, cuſtodite ut faciatis cunctis diebus: & non timeatis deos alienos.

37. Gardez ſes cérémonies, ſes ordonnances, ſes loix, & les préceptes qu'il vous a donnés par écrit; obſervez-les tous les jours de votre vie; n'ayez aucune crainte des dieux étrangers.

38. Et pactum quod percuſſit vobiſcum, nolite oblivi ſci: nec colatis deos alienos.

38. N'oubliez jamais l'alliance qu'il a faite avec vous; & n'honorez point les dieux étrangers.

39. Sed Dominum Deum veſtrum timete; & ipſe eruet vos de manu omnium inimicorum veſtrorum.

39. Mais craignez le Seigneur votre Dieu; & ce ſera lui qui vous délivrera de la puiſſance de tous vos ennemis.

40. Illi verò non audierunt, ſed juxta conſuetudinem ſuam priſtinam perpetrabant.

40. Cependant ils n'ont point écouté *ces préceptes du Seigneur dont on les avoit inſtruits*, & ils ont ſuivi leurs anciennes coutumes.

41. Fuerunt igitur gentes iſtæ timentes quidem Dominum, ſed nihilominùs & idolis ſuis ſervientes: nam & filii eorum, & nepotes, ſicut fecerunt patres ſui, ita faciunt uſque in præſentem diem.

41. Ainſi ces peuples ont craint le Seigneur, mais *fort imparfaitement, puiſqu'*ils ont ſervi en même temps les idoles: car leurs fils & leurs petits-fils font encore aujourd'hui ce qu'ont fait leurs peres. "

℣. 40. & 41. ſi ſelon la précédente note, on applique aux Iſraélites les verſets précédents, comme en effet il eſt aſſez viſible qu'ils s'y rapportent, le ℣. 40. en eſt la ſuite, & le ſeul ℣. 41. concerne les nations étrangeres qui leur furent ſubſtituées, comme en effet elles ne ſont nommées que dans celui-ci. C'eſt-à-dire: Les enfants d'Iſraël n'écouterent point *La voix du Seigneur*; mais ils ſuivirent leurs premieres coutumes: *C'eſt pourquoi il les fit enlever de leur pays.* Ces peuples au contraire *qui furent mis à leur place*, ont craint le Seigneur, mais en même temps ils ont ſervi les idoles, &c.

CHAPITRE XVIII.

Ezéchias rétablit le culte du Seigneur dans ſa pureté. Sennachérib s'avance contre Jéruſalem. Diſcours impies & menaçants de Rabſacès Officier de Sennachérib.

II. *Paralipomenes*, XXIX. 1. & 2.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 727.

1. LA troiſieme année *du regne* d'Oſée fils d'Ela Roi d'Iſraël, Ezéchias fils d'Achaz Roi de Juda, commença de régner.

1. ANno tertio Oſee filii Ela regis Iſrael, regnavit Ezechias filius Achaz regis Juda.

2. Il avoit vingt-cinq ans lorſqu'il monta ſur le trône, & il régna vingt-neuf ans dans Jéruſalem : ſa mere s'appelloit Abi, & étoit fille de Zacharie.*"*

2. Viginti quinque annorum erat, cùm regnare cœpiſſet : & viginti novem annis regnavit in Jeruſalem : nomen matris ejus Abi filia Zachariæ.

3. Il fit ce qui étoit bon & agréable au Seigneur, ſelon tout ce qu'avoit fait David ſon pere.

3. Fecítque quod erat bonum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat David pater ejus.

4. Il détruiſit les hauts lieux, briſa les ſtatues, abattit les bois profanes,*"* & fit mettre en pieces le ſerpent d'airain que Moyſe avoit fait, parce que les enfants d'Iſraël lui avoient brûlé de l'encens juſqu'alors ; & il l'appella Noheſtan, *c'eſt-à-dire, dragon d'airain : nom qu'il lui donna pour marquer ce qu'il étoit véritablement, & pour montrer la vanité de ceux qui l'adoroient comme un dieu.*"

Num. XXI 9.

4. Ipſe diſſipavit excelſa, & contrivit ſtatuas, & ſuccîdit lucos, confregítque ſerpentem æneum quem fecerat Moyſes : ſiquidem uſque ad illud tempus filii Iſrael adolebant ei incenſum : vocavítque nomen ejus Noheſtan.

5. Il mit ſon eſpérance au Seigneur le Dieu d'Iſraël ; c'eſt pourquoi il n'y en

5. In Domino Deo Iſrael ſperavit : itaque poſt eum

℣. 2. On lit ici dans l'Hébreu : ABI BT ZCRIH, *Abi filia Zacharis.* Dans le texte parallele : ABIH BT ZCRIHU, *Abia filia Zacharias.*

℣. 4. On lit dans l'Hébreu AGRH, *lucum*, pour ASRIM, *lucos.*

Ibid. Ou plutôt l'Hébreu peut également ſignifier : & on l'avoit appellé, Noheſthan. Ce nom eſt compoſé de deux mots *Noheſthan*, qui ſignifient, *æs-draco*, dragon d'airain.

non fuit ſimilis ei de cunctis regibus Juda, ſed neque in his qui ante eum fuerunt.

eut point après lui, d'entre tous les Rois de Juda, qui lui fût ſemblable, comme il n'y en avoit point eu avant lui, *depuis la ſéparation des dix tribus.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 727.

6. Et adhæſit Domino, & non receſſit à veſtigiis ejus, fecitque mandata ejus, quæ præceperat Dominus Moyſi.

6. Il demeura attaché au Seigneur; il ne ſe retira point de ſes voies; & il obſerva *avec une entiere fidélité* les commandements que le Seigneur avoit donnés à Moyſe.

7. Undè & erat Dominus cum eo, & in cunctis ad quæ procedebat, ſapienter ſe agebat. Rebellavit quoque contra regem Aſſyriorum, & non ſervivit ei.

7. C'eſt pourquoi le Seigneur étoit avec ce prince, & il ſe conduiſoit avec ſageſſe " dans toutes ſes entrepriſes. Il ſecoua auſſi le joug du Roi des Aſſyriens, *qui, ſous prétexte de venir au ſecours d'Achaz ſon pere, l'avoit lui-même aſſujetti;* & *Ezéchias* ne voulut plus lui être aſſervi.

8. Ipſe percuſſit Philiſthæos uſque ad Gazam, & omnes terminos eorum, à turre cuſtodum uſque ad civitatem munitam.

8. Il battit les Philiſtins *qui s'étoient emparés de pluſieurs villes de Juda; il les pourſuivit* juſqu'à Gaza, & ruina leurs terres, depuis les tours des gardes " juſqu'aux villes fortes, *c'eſt-à-dire, depuis les moindres villages juſqu'aux plus grandes villes.*

9. Anno quarto regis Ezechiæ, qui erat annus ſeptimus Oſee filii Ela regis Iſrael, aſcendit Salmanaſar rex Aſſyriorum in Samariam, & oppugnavit eam,

9. La quatrieme année *du regne* du Roi Ezéchias, qui étoit la ſeptieme *du regne* d'Oſée fils d'Ela Roi d'Iſraël, Salmanaſar Roi des Aſſyriens, vint à Samarie, l'aſſiégea,

10. & cepit. Nam poſt annos tres, anno ſexto Ezechiæ, id eſt, anno nono Oſee regis Iſrael, capta eſt Samaria.

10. & la prit. " Car Samarie fut priſe après *un ſiege de* trois ans, la ſixieme année *du regne* du Roi Ezéchias, c'eſt-à-dire, la neuvieme année *du regne* d'Oſée Roi d'Iſraël. Av. l'Ere Chr. Vulg. 721. *Sup.* XVII. 6. *Tob.* I. 2.

11. Et tranſtulit rex

11. Et le Roi des Aſſyriens tranſféra

¥. 7. Hébr. autr. il réuſſiſſoit.
¥. 8. Voyez au Chap. précédent ¥. 9.

¥. 10. C'eſt le même événement dont il eſt déjà parlé au Chap. précedent, ¥. 5. & ſuiv.

les Iſraélites en Aſſyrie, & il les fit demeurer dans Hala & dans Habor villes des Medes, près du fleuve de Gozan;

Av. l'Erè Chr. Vulg. 721.

Aſſyriorum Iſrael in Aſſyrios, collocavitque eos in Hala & Habor fluviis Gozan in civitatibus Medorum:

12. parce qu'ils n'avoient point écouté la voix du Seigneur leur Dieu, qu'ils avoient violé ſon alliance, & qu'ils n'avoient ni écouté ni ſuivi toutes les ordonnances que Moyſe ſerviteur du Seigneur leur avoit preſcrites.

12. quia non audierunt vocem Domini Dei ſui, ſed prætergreſſi ſunt pactum ejus: omnia quæ præceperat Moyſes ſervus Domini, non audierunt, neque fecerunt.

II. *Paralipomenes*, XXXII. 1-16. *Iſaïe*, XXXVI.

13. La quatorzieme année *du regne* du Roi Ezéchias, Sennachérib Roi des Aſſyriens, *irrité de ce qu'Ezéchias avoit refuſé de lui payer le tribut auquel ſon pere s'étoit engagé*, vint attaquer toutes les villes fortes de Juda, & les prit.

Av. l'Erè Chr. Vulg. 713.

Eccli. XLVIII, 20.

13. Anno quartodecimo regis Ezechiæ, aſcendit Sennacherib rex Aſſyriorum ad univerſas civitates Juda munitas: & cepit eas.

14. Alors Ezéchias Roi de Juda, envoya des ambaſſadeurs au Roi des Aſſyriens à Lachis, " & lui dit: J'ai fait une faute, *en rompant avec vous*; mais retirez-vous de deſſus mes terres, & je ſouffrirai tout ce que vous m'impoſerez. Le Roi des Aſſyriens ordonna à Ezéchias Roi de Juda de lui donner trois cents talents d'argent " & trente talents d'or. "

Av. l'Erè Chr. Vulg. 710.

14. Tunc miſit Ezechias rex Juda nuntios ad regem Aſſyriorum in Lachis, dicens: Peccavi, recede à me: & omne quod impoſueris mihi, feram. Indixit itaque rex Aſſyriorum Ezechiæ regi Judæ trecenta talenta argenti, & triginta talenta auri.

15. Et Ezéchias lui donna tout l'argent qui ſe trouva dans la maiſon du Seigneur, & dans les tréſors du Roi: *mais cela ne ſuffiſant pas pour faire la ſomme que Sennachérib lui demandoit*,

15. Deditque Ezechias omne argentum quod repertum fuerat in domo Domini, & in theſauris regis.

16. Ezéchias détacha, des battants des portes du temple du Seigneur, les la-

16. In tempore illo confregit Ezechias valvas tem-

✱. 14. ville de Juda au midi de Jéruſalem. *Ibid.* c. à. d. environ quinze cents mille liv. | *Ibid.* c. à. d. environ deux millions quatre-vingt-dix mille livres.

pli Domini, & laminas auri quas ipſe affixerat, & dedit eas regi Aſſyriorum.

17. Miſit autem rex Aſſyriorum Tharthan, & Rabſaris, & Rabſacen, de Lachis ad regem Ezechiam cum manu validâ, Jeruſalem, qui cùm aſcendiſſent, venerunt Jeruſalem, & ſteterunt juxta aquæductum piſcinæ ſuperioris, quæ eſt in via agri fullonis;

18. vocàverúntque regem. Egreſſus eſt autem ad eos Eliacim filius Helciæ præpoſitus domûs, & Sobna ſcriba, & Joahe filius Aſaph à commentariis.

19. Dixitque ad eos Rabſaces: Loquimini Ezechiæ: Hæc dicit rex magnus, rex Aſſyriorum: Quæ eſt iſta fiducia quâ niteris?

20. Forſitan iniſti conſilium, ut præpares te ad prælium. In quo confidis, ut audeas rebellare?

21. An ſperas in baculo arundineo atque confracto Ægypto, ſuper quem, ſi

mes d'or que lui-même y avoit attachées, " & les donna au Roi des Aſſyriens.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 710.

17. Cependant le Roi des Aſſyriens, *au lieu de ſe retirer comme il l'avoit promis*, envoya Tharthan, Rabſaris & Rabſacès, de Lachis *qu'il aſſiégeoit*, à Jéruſalem vers le Roi Ezéchias, avec un grand nombre de gens de guerre, qui étant venus à Jéruſalem, s'arrêterent près de l'aqueduc du haut étang qui eſt ſur le chemin du champ du foulon;

18. & ils demanderent à parler au Roi. Eliacim fils d'Helcias grand-maître de la maiſon du Roi, Sobna ſecrétaire, & Joahé fils d'Aſaph chancelier, " allerent les trouver.

19. Et Rabſacès leur dit: Allez dire ceci à Ezéchias: Voici ce que dit le grand Roi, le Roi des Aſſyriens: Quelle eſt cette confiance où vous êtes? ſur quoi vous appuyez-vous, *pour oſer vous révolter contre moi?*

20. Vous avez peut-être fait deſſein de vous préparer au combat; " mais en quoi mettez-vous votre confiance, pour oſer vous oppoſer à moi?

21. Eſt-ce que vous eſpérez *du ſoutien* du Roi d'Egypte *que le Roi mon maître vient de défaire?* ce n'eſt *plus* qu'un ro-

℣. 16. Hébr. Ezéchias dépouilla les battants *des portes* du temple du Seigneur, & les montants *de ces portes*, qu'il avoit lui-même couverts *de lames d'or.*

℣. 18. Voyez la *Diſſertation ſur les Officiers des rois Hébreux*, à la tête des deux premiers Livres des Rois.

℣. 20. Hébr. Vous vous êtes vanté de ne manquer ni de conſeil ni de valeur pour entreprendre la guerre. Mais maintenant en qui mettez-vous votre confiance, &c. Autr. Vous n'avez dit que de vaines paroles: mais il faut du conſeil & de la force pour la guerre. Maintenant donc en qui mettez-vous votre confiance, &c.

Av. l'Err Chr. Volg. 710.

ſeau caſſé ; & ſi un homme s'appuye deſſus, il ſe briſera, & lui entrera dans la main, & la tranſpercera : voilà ce qu'eſt *maintenant* Pharaon Roi d'Egypte pour tous ceux qui mettent leur confiance en lui, *plus capable de leur nuire que de leur ſervir.*

incubuerit homo, comminutus ingredietur manum ejus, & perforabit eam? ſic eſt Pharao rex Ægypti, omnibus qui conſidunt in ſe.

22. Si vous me dites: Nous mettons notre eſpérance au Seigneur notre Dieu; n'eſt-ce pas ce Dieu dont Ezéchias a détruit les autels & les hauts lieux, ayant fait ce commandement à Juda & à Jéruſalem : Vous n'adorerez plus que dans Jéruſalem, & devant ce ſeul autel. *Ce Dieu outragé eſt ſans doute bien éloigné de vouloir vous ſecourir.*

22. Quòd ſi dixeritis mihi : In Domino Deo noſtro habemus fiduciam, nonne iſte eſt, cujus abſtulit Ezechias excelſa & altaria : & præcepit Judæ & Jeruſalem : Ante altare hoc adorabitis in Jeruſalem ?

23. Marchez " donc maintenant contre le Roi des Aſſyriens mon maître : je vous donnerai deux mille chevaux; voyez ſi vous pouvez trouver ſeulement autant d'hommes qu'il en faut pour les monter.

23. Nunc igitur tranſite ad dominum meum regem Aſſyriorum, & dabo vobis duo millia equorum, & videte an habere valeatis aſcenſores eorum.

24. Et comment pourriez-vous tenir ferme devant un ſeul Capitaine des derniers ſerviteurs de mon ſeigneur ? Eſt-ce que vous mettez votre confiance dans l'Egypte, à cauſe des chariots & de la cavalerie *que vous en eſpérez* ?

24. Et quomodò poteſtis reſiſtere ante unum ſatrapam de ſervis domini mei minimis? An fiduciam habes in Ægypto propter currus & equites ?

25. Mais *outre qu'elle n'eſt plus en état de vous ſecourir*, n'eſt-ce pas par la volonté du Seigneur, que je ſuis venu en ce pays pour le détruire ? Le Seigneur m'a dit : Entrez dans cette terre, & ravagez tout. *Comment donc pourriez-vous réſiſter?*

25. Numquid ſine Domini voluntate aſcendi ad locum iſtum, ut demolirer eum? Dominus dixit mihi: Aſcende ad terram hanc, & domolire eam.

26. Sur quoi Eliacim fils d'Helcias, Sobna & Joahé lui dirent : Nous vous

26. Dixerunt autem, Eliacim filius Helciæ, &

℣. 23. Autr. Paſſez donc maintenant vers le roi des Aſſyriens, &c. » ou ſelon l'Hébreu : Entrez donc maintenant en accommodement avec le roi des Aſſyriens.

Sobna,

Sobna, & Joahe, Rabſaci: Precamur ut loquaris nobis ſervis tuis Syriacè: ſiquidem intelligimus hanc linguam: & non loquaris nobis Judaicè, audiente populo, qui eſt ſuper murum.

ſupplions de parler à vos ſerviteurs en Syriaque, " parce que nous entendons bien cette langue; & de ne nous pas parler en langue Judaïque " devant le peuple qui *nous* écoute de deſſus les murailles.

Av. l'Ère Chr. Vulg. 710.

27. Reſpondítque eis Rabſaces, dicens: Numquid ad Dominum tuum, & ad te, miſit me dominus meus, ut loquerer ſermones hos, & non potiùs ad viros qui ſedent ſuper murum, ut comedant ſtercora ſua, & bibant urinam ſuam vobiſcum?

27. Rabſacès leur répondit: Eſt-ce pour parler à "votre maître & à vous, que mon ſeigneur m'a envoyé ici? & n'eſt-ce pas plutôt pour parler à ces hommes qui ſont ſur la muraille, qui ſeront réduits à manger leurs excréments avec vous, & à boire leur urine, *s'ils entreprennent de nous réſiſter*?

28. Stetit itaque Rabſaces, & exclamavit voce magnâ Judaicè, & ait: Audite verba regis magni, regis Aſſyriorum.

28. Rabſacès ſe tenant donc debout, cria à haute voix, en langue Judaïque: Ecoutez les paroles du grand Roi, du Roi des Aſſyriens.

29. Hæc dicit rex: Non vos ſeducat Ezechias: non enim poterit eruere vos de manu meâ.

29. Voici ce que le Roi dit: Qu'Ezéchias ne vous ſéduiſe point; car il ne pourra point vous délivrer de ma main."

30. Neque fiduciam vobis tribuat ſuper Dominum, dicens: Eruens liberabit nos Dominus, &

30. Ne vous laiſſez point aller à cette confiance qu'il veut vous donner, en diſant: Le Seigneur nous délivrera de ce péril, & cette ville ne ſera point li-

℣. 26. c. à. d. en Chaldéen.

Ibid. c. à. d. en langue Hébraïque. On lit ici dans l'Hébreu AMNU, par *aïn*, *nobiſcum*, au lieu de ALINU, par *aleph*, *ad nos*.

℣. 27. On lit dans l'Hébreu AL par *aïn*, *adversùs*, au lieu de AL, par *aleph*, *ad*. De même plus loin: *ad viros*.

℣. 29. On lit dans l'Hébreu MIDU, *de manu ejus*, pour MIDI, *de manu mea*. On ne trouve ni l'un ni l'autre dans le texte parallele d'Iſaïe, XXXVI. 14.

vrée entre les mains des Aſſyriens.

Av. l'Ere. Chr. Vulg. 710.

31. Gardez-vous bien d'écouter Ezéchias ; car voici ce que dit le Roi des Aſſyriens : Prenez un conſeil utile, & traitez avec moi ; venez vous rendre à moi ; & chacun de vous mangera *le fruit* de ſa vigne & de ſon figuier, & vous boirez des eaux de vos citernes,

32. juſqu'à ce que je vienne vous transférer en une terre qui eſt ſemblable à la vôtre, une terre fertile, abondante en pain & en vin, une terre de vignes & d'oliviers, une terre d'huile & de miel ; & vous vivrez *en paix*, & vous ne mourrez point. N'écoutez donc point Ezéchias qui vous trompe, en diſant : Le Seigneur nous délivrera.

33. Les dieux des nations ont-ils délivré leurs terres de la main du Roi des Aſſyriens ?

34. Où eſt maintenant le dieu d'Emath, & le dieu d'Arphad ? où eſt le dieu de Sépharvaïm, d'Ana & d'Ava ? ont-ils délivré de ma main *ces villes ? en ont-ils délivré les habitants, qui ont été transférés dans la* ville de Samarie ?

35. Où trouvera-t-on un dieu parmi tous les dieux des nations qui ait délivré de ma main ſon propre pays, pour croire

non tradetur civitas hæc in manu regis Aſſyriorum.

31. Nolite audire Ezechiam. Hæc enim dicit rex Aſſyriorum : Facite mecum quod vobis eſt utile, & egredimini ad me : & comedet unuſquiſque de vinea ſua & de ficu ſua ; & bibetis aquas de ciſternis veſtris :

32. donec veniam, & transferam vos in terram quæ ſimilis eſt terræ veſtræ, in terram fructiferam, & fertilem vini, terram panis & vinearum, & olei ac mellis ; & vivetis, & non moriemini. Nolite audire Ezechiam qui vos decipit, dicens : Dominus liberabit nos.

33. Numquid liberaverunt dii gentium terram ſuam de manu regis Aſſyriorum ?

34. Ubi eſt Deus Emath, & Arphad ? ubi eſt Deus Sepharvaim, Ana, & Ava ? numquid liberaverunt Samariam de manu mea ?

35. Quinam illi ſunt in univerſis diis terrarum, qui eruerunt regionem

℣. 34. On lit ici dans l'Hébreu CI, *quia* : dans le texte parallele d'Iſaïe, XXXVI. 19. | UCI, *& quia* ; peut-être pour HCI, *Numquid*.

ſuam de manu mea, ut poſſit eruere Dominus Jeruſalem de manu mea?

que le Seigneur pourra délivrer de ma main la ville de Jéruſalem?

Av. l'Err Chr. Vulg. 710.

36. Tacuit itaque populus, & non reſpondit ei quidquam: ſiquidem præceptum regis acceperant, ut non reſponderent ei.

36. Cependant le peuple demeura dans le ſilence, & ne répondit pas un ſeul mot; car ils avoient reçu ordre du Roi de ne lui point répondre.

37. Venítque Eliacim filius Helciæ, præpoſitus domûs, & Sobna ſcriba, & Joahe filius Aſaph à commentariis, ad Ezechiam', ſciſſis veſtibus, & nuntiaverunt ei verba Rabſacis.

37. Après cela, Eliacim fils d'Helcias grand-maître de la maiſon du Roi, Sobna ſecrétaire, & Joahé fils d'Aſaph chancelier, vinrent trouver Ezéchias, ayant leurs habits déchirés; " & ils lui rapporterent les paroles de Rabſacès.

℣. 37. C'étoit la coutume d'en uſer ainſi, lorſqu'on entendoit quelque choſe de triſte, ou d'injurieux à Dieu.

CHAPITRE XIX.

Ezéchias envoie vers Iſaïe. Ce Prophete conſole Ezéchias. Sennachérib marche contre l'Ethiopie, & blaſphême de nouveau contre le Seigneur. Ezéchias prie le Seigneur. Iſaïe prédit la défaite de Sennachérib. L'Ange du Seigneur extermine l'armée de ce Prince.

II. *Paralipomenes*, XXXII. 17-23. *Iſaïe*, XXXVII.

1. QUæ cùm audiſſet Ezechias rex, ſcidit veſtimenta ſua, & opertus eſt ſacco, ingreſſúſque eſt domum Domini.

1. LE Roi Ezéchias ayant entendu ce *que Rabſacès avoit dit*, déchira ſes vêtements, ſe couvrit d'un ſac, & entra dans la maiſon du Seigneur.

2. Et miſit Eliacim præpoſitum domûs, & Sobnam ſcribam, & ſenes de

2. Et il envoya Eliacim grand-maître de ſa maiſon, Sobna ſecrétaire, & les plus anciens des prêtres couverts de ſacs

au prophete Iſaïe fils d'Amos,

Av. l'Ere Chr. Vulg. 710.

3. qui lui dirent : Voici ce que dit Ezéchias : Ce jour eſt un jour d'affliction *pour nous*, de reproches & de blaſphêmes *contre Dieu* ; *de ſorte qu'on ne peut mieux exprimer la douleur que nous reſſentons, que par ce proverbe* : Les enfants ſont venus juſqu'à faire effort pour ſortir *du ſein de leur mere* ; mais celle qui eſt en travail, n'a pas aſſez de force pour enfanter. *C'eſt-là véritablement l'état où nous nous trouvons : nous ſouhaiterions avec ardeur de venger l'injure qu'on a faite à Dieu, & nous ne le pouvons.*

4. *Mais* le Seigneur votre Dieu aura *ſans doute* entendu les paroles de Rabſacès, " qui a été envoyé par le Roi des Aſſyriens ſon maître pour blaſphêmer le Dieu vivant, & pour lui inſulter par des paroles que le Seigneur votre Dieu a entendues : faites donc votre priere au Seigneur, pour *le conjurer de ſauver* ce qui ſe trouve encore de reſte *de ſon peuple, dont la plus grande partie a été emmenée en captivité.*

5. Les ſerviteurs du Roi Ezéchias allerent donc trouver Iſaïe.

6. Et Iſaïe leur répondit : Vous direz ceci à votre maître : Voici ce que dit le Seigneur : Ne craignez point ces paroles que vous avez entendues, par leſquelles les ſerviteurs du Roi des Aſſyriens m'ont blaſphêmé.

7. Je vais lui envoyer un certain eſ-

ſacerdotibus, opertos ſaccis, ad Iſaiam prophetam filium Amos.

3. Qui dixerunt : Hæc dicit Ezechias : Dies tribulationis, & increpationis, & blaſphemiæ, dies iſte : venerunt filii uſque ad partum, & vires non habet parturiens.

4. Si fortè audiat Dominus Deus tuus univerſa verba Rabſacis quem miſit rex Aſſyriorum dominus ſuus, ut exprobraret Deum viventem, & argueret verbis, quæ audivit Dominus Deus tuus : & fac orationem pro reliquiis quæ repertæ ſunt.

5. Venerunt ergo ſervi regis Ezechiæ ad Iſaiam.

6. Dixítque eis Iſaias : Hæc dicetis domino veſtro : Hæc dicit Dominus : Noli timere à facie ſermonum quos audiſti, quibus blaſphemaverunt pueri regis Aſſyriorum me.

7. Ecce ego immittam

℣. 4. Hébr. litt. Le Seigneur votre Dieu écoutera peut-être les paroles de Rabſacès, *y fera peut-être attention, lorſque vous le prierez.* Faites donc votre priere, &c.

ei ſpiritum, & audiet nuntium, & revertetur in terram ſuam, & dejiciam eum gladio in terra ſua.

8. Reverſus eſt ergo Rabſaces, & invenit regem Aſſyriorum expugnantem Lobnam : audierat enim quòd receſſiſſet de Lachis.

9. Cúmque audiſſet de Tharaca rege Æthiopiæ, dicentes : Ecce egreſſus eſt ut pugnet adversùm te : & iret contra eum, miſit nuntios ad Ezechiam, dicens :

10. Hæc dicite Ezechiæ regi Juda : Non te ſeducat Deus tuus, in quo habes fiduciam : neque dicas : Non tradetur Jeruſalem in manus regis Aſſyriorum.

11. Tu enim ipſe audiſti quæ fecerunt reges Aſſyriorum univerſis terris, quomodò vaſtaverunt eas : num ergo ſolus poteris liberari ?

12. Numquid liberaverunt dii gentium ſingulos quos vaſtaverunt patres mei, Gozan videlicet, & Haran, & Reſeph, & filios Eden qui erant in Thelaſſar ?

prit *de crainte & de frayeur* ; & il apprendra une nouvelle, après laquelle il retournera en ſon pays ; & je l'y ferai périr par l'épée.

Av. l'Ere Chr. Volg. 710.

8. Rabſacès retourna donc vers le Roi des Aſſyriens, & il le trouva qui aſſiégeoit Lobna ; " car il avoit ſu qu'il s'étoit retiré de devant Lachis.

9. Et les nouvelles étant venues à Sennachérib que Tharaca Roi d'Ethiopie s'étoit mis en campagne pour venir le combattre, *il réſolut* de marcher contre ce Roi ; & il envoya " *auparavant* ſes ambaſſadeurs à Ezéchias avec cet ordre :

10. Vous direz à Ezéchias Roi de Juda : Prenez garde de vous laiſſer ſéduire par votre Dieu en qui vous mettez votre confiance ; & ne dites point : Jéruſalem ne ſera point livrée entre les mains du Roi des Aſſyriens ;

11. car vous avez appris vous-même ce que les Rois des Aſſyriens ont fait à toutes les nations, & de quelle maniere ils les ont ruinées : ſerez-vous donc le ſeul qui pourrez vous en ſauver ?

10. Les dieux des nations ont-ils délivré les peuples que mes peres ont ravagés ? ont-ils délivré Gozan, Haran, Réſeph, & les enfants d'Eden qui étoient en Thélaſſar ?

℣. 8. ville de Juda au midi de Jéruſalem, peu éloignée de Lachis.

℣. 9. Au lieu de *& iret contra eum, miſit*, on lit dans l'Hébreu : *Et reverſus eſt, & miſit*. C'eſt un hébraïſme qui ſignifie : *& rursùs miſit* : il envoya derechef, ou de nouveau, une ſeconde fois. On verra un ſemblable hébraïſme, au Chap. xxi. ℣. 3.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 710.

13. Où eſt maintenant le Roi d'Emath, le Roi d'Arphad, le Roi de la ville de Sépharvaïm, d'Ana & d'Ava ?

13. Ubi eſt rex Emath, & rex Arphad, & rex civitatis Sepharvaim, Ana & Ava ?

14. Ezéchias ayant reçu la lettre " de Sennachérib de la main des ambaſſadeurs, la lut, vint dans le temple, étendit la lettre " devant le Seigneur,

14. Itaque cùm accepiſſet Ezechias litteras de manu nuntiorum, & legiſſet eas, aſcendit in domum Domini, & expandit eas coram Domino,

15. & fit ſa priere devant lui en ces termes : Seigneur des armées" Dieu d'Iſraël, qui êtes aſſis ſur les Chérubins, c'eſt vous ſeul qui êtes le Dieu de tous les Rois du monde ; c'eſt-vous qui avez fait le ciel & la terre.

15. & oravit in conſpectu ejus, dicens : Domine Deus Iſrael, qui ſedes ſuper Cherubim, tu es Deus ſolus regum omnium terræ : tu feciſti cœlum & terram.

16. Prêtez l'oreille, & écoutez ; ouvrez les yeux, Seigneur, & conſidérez ; écoutez toutes les paroles de Sennachérib, qui a envoyé ſes ambaſſadeurs pour blaſphêmer devant nous le Dieu vivant.

16. Inclina aurem tuam, & audi : aperi, Domine, oculos tuos, & vide : audi omnia verba Sennacherib, qui miſit ut exprobraret nobis Deum viventem.

17. Il eſt vrai, Seigneur, que les Rois des Aſſyriens ont détruit les nations, qu'ils ont ravagé toutes leurs terres,

17. Verè, Domine, diſſipaverunt reges Aſſyriorum gentes, & terras omnium ;

18. & qu'ils ont jetté leurs dieux dans le feu, & les ont exterminés, parce que ce n'étoient point des dieux, mais des images de bois & de pierre, faites par la main des hommes.

18. & miſerunt deos eorum in ignem : non enim erant dii, ſed opera manuum hominum ex ligno & lapide, & perdiderunt eos.

℣. 14. Le texte qui précéde ne parle point de lettre : mais elle eſt expreſſément marquée dans le texte parallele des Paralip. XXXII. 17. *Epiſtolas* (ou *Litteras*) *quoque ſcripſit, &c.* *Ibid.* On lit dans l'Hébreu VIPRSM, *& expandit eam*, au lieu de VIPRSM, *& expandit eas.*

℣. 15. Le mot *exercituum* ſe trouve dans le texte parallele, *Iſai.* XXXVII. 16.

19. Nunc igitur, Domine Deus noſter, ſalvos nos fac de manu ejus, ut ſciant omnia regna terræ, quia tu es Dominus Deus ſolus.

19. Sauvez-nous donc maintenant, Seigneur notre Dieu, des mains de ce Roi, afin que tous les royaumes de la terre ſachent que c'eſt vous ſeul qui êtes le Seigneur *& le vrai* Dieu.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 710.

20. Miſit autem Iſaias filius Amos ad Ezechiam, dicens: Hæc dicit Dominus Deus Iſrael: Quæ deprecatus es me ſuper Sennacherib rege Aſſyriorum, audivi.

20. Alors Iſaïe fils d'Amos envoya dire à Ezéchias : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſraël : J'ai entendu la priere que vous m'avez faite, touchant Sennachérib Roi des Aſſyriens.

21. Iſte eſt ſermo quem locutus eſt Dominus de eo: Sprevit te, & ſubſannavit te virgo filia Sion: poſt tergum tuum caput movit filia Jeruſalem.

21. Voici ce que le Seigneur a dit de lui : La vierge fille de Sion t'a mépriſé & t'a inſulté : la fille de Jéruſalem a ſecoué la tête derriere toi, " *lorſqu'elle a entendu tes paroles pleines d'orgueil & tes blaſphémes contre ſon Dieu.*

22. Cui exprobraſti, & quem blaſphemaſti? contra quem exaltaſti vocem tuam, & elevaſti in excelſum oculos tuos? contra Sanctum Iſrael.

22. A qui penſes-tu avoir inſulté? qui crois-tu avoir blaſphêmé? contre qui as-tu hauſſé la voix & élevé tes yeux inſolents? c'eſt contre le Saint d'Iſraël.

23. Per manum ſervorum tuorum exprobraſti Domino, & dixiſti: In multitudine curruum meorum aſcendi excelſa montium in ſummitate Liba-

23. Tu as blaſphémé le Seigneur par tes ſerviteurs, & tu as dit : Je ſuis monté ſur le haut des montagnes du Liban avec la multitude " de mes chariots ; j'ai abattu ſes hauts cedres, & les plus grands d'entre ſes ſapins ; j'ai pénétré juſqu'à l'extrémité de ſon bois,

℣. 21. C'eſt le ſens de l'Hébreu. C'eſt auſſi le ſens de la Vulgate même, en ſupprimant la virgule qui s'eſt gliſſée dans pluſieurs éditions avant *virgo* & avant *filia*. Ce ne ſont pas des vocatifs, mais des nominatifs : car dans l'Hébreu les verbes ſont au féminin; & le ℣. ſuivant prouve que tout ceci s'adreſſe à Sennachérib.

℣. 23. On lit dans l'Hébreu BRCB, *in equitando* au lieu de BRB, *in multitudine*, qu'on lit dans le texte parallele. *Iſai.* XXXVII. 24.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 710.

& j'ai abattu ſa forêt *ſemblable à celle du Carmel ;* "

ni, & ſuccîdi ſublimes cedros ejus, & electas abietes illius. Et ingreſſus ſum uſque ad terminos ejus, & ſaltum Carmeli ejus

24. j'ai bu les eaux étrangeres, & j'ai ſéché toutes celles qui étoient fermées, en y faiſant marcher mes gens : *& tu n'as pas reconnu que c'étoit par mes ordres que tu entreprenois ces choſes, & par mon ſecours que tu les exécutois.*

24. ego ſuccîdi. Et bibi aquas alienas, & ſiccavi veſtigiis pedum meorum omnes aquas clauſas.

25. N'as-tu donc point oui dire ce que j'ai fait dès le commencement, *pour délivrer mon peuple des mains des Egyptiens ? Je l'aurois de même délivré des tiennes, ſi je l'avois voulu : mais*, avant les premiers ſiecles, j'ai formé ce deſſein, *pour punir l'infidélité de mon peuple*, & je l'ai exécuté maintenant *par tes mains : c'eſt pourquoi* les villes fortes défendues *par un grand nombre* de combattants ont été ruinées *par tes armes, & ſont devenues* comme des collines déſertes. "

25. Numquid non audiſti quid ab initio fecerim ? Ex diebus antiquis plaſmavi illud, & nunc adduxi : erúntque in ruinam collium pugnantium civitates munitæ.

26. Les mains de ceux qui étoient dedans ont été ſans force : "ils ont été ſaiſis

26. Et qui ſedent in eis, humiles manu ; contre-

Ibid. Le nom de *Carmel* ſe prend ſouvent pour un lieu fertile. Au lieu de *uſque ad terminos ejus*, on lit dans l'Hébreu : MLUN QSH, *diverſorium extremitatis* ou ſelon les Rabbins, QSIU, *extremitatis ejus*. Dans le texte parallele, *Iſai.* XXXVII. 24. On lit, MURM QSU *elevationem extremitatis ejus*. L'Interprete Syrien paroît avoir lu, ABIU, *denſitatum ejus*, c'eſt-à-dire, l'élévation de ſes épaiſſes forêts, & ſon bois dont la fécondité égale celle du Carmel.

℣. 25. Hébr. autr. N'as-tu *donc* point appris *ce que j'ai dit de toi ?* Car il y a longtemps que j'ai formé ce deſſein, & je l'ai préparé dès les temps anciens : maintenant je l'ai amené *à ſon exécution*, & il eſt arrivé au point que les villes les plus fortes ſont devenues ſemblables à des monceaux de ruines. L'expédition de Sennachérib avoit été prédite par les Prophetes, & ſpécialement par Iſaïe. On lit dans l'Hébreu à la lettre : *Nonne audivi ? à longè hoc feci, à diebus antiquis & plaſmavi illud* : (peut-être au lieu de, *& plaſmavi illud à diebus antiquis :*) *nunc adduxi illud, & factum eſt æquando acervos everſos* (*&*) *civitates munitas*. La conjonction *&* n'eſt pas exprimée. Au lieu de LHSUT, *æquando*, on lit dans le texte parallele LHSAUT, *deſolando*, *Iſai.* XXXVII. 26. Les Rabbins prétendent qu'il faut lire de même dans les Rois. Mais la premiere lecture paroît plus naturelle & mieux aſſortie aux comparaiſons qui ſe trouvent dans le ℣. ſuiv.

℣. 26. Hébr. Ceux qui étoient dedans s'étant trouvés ſans mains *& ſans force pour ſe défendre*, ont été ſaiſis d'effroi.

muerunt,

muerunt, & confuſi ſunt; facti ſunt velut fœnum agri, & virens herba tectorum, quæ arefacta eſt antequàm veniret ad maturitatem.

27. Habitaculum tuum, & egreſſum tuum, & introitum tuum, & viam tuam ego præſcivi, & furorem tuum contra me.

28. Inſaniſti in me, & ſuperbia tua aſcendit in aures meas. Ponam itaque circulum in naribus tuis, & camum in labiis tuis, & reducam te in viam per quam veniſti.

29. Tibi autem, Ezechia, hoc erit ſignum: Comede hoc anno quæ repereris: in ſecundo autem anno, quæ ſponte naſcuntur: porrò in tertio anno, ſeminate & metite: plantate vineas, & comedite fructum earum.

d'effroi, & couverts de confuſion: ils ſont devenus comme le foin qui eſt dans les champs, & comme l'herbe verte *qui croît* ſur les toits, & qui ſe ſéche avant de venir à maturité: " *rien ne t'a réſiſté, parce que je l'ai ainſi ordonné.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 710.

27. J'ai prévu *de même, il y a long-temps*, & ta demeure, & ton entrée & ta ſortie, & le chemin par où tu es venu, & la fureur avec laquelle tu t'es élevé contre moi.

28. *Car* tu m'as attaqué par ton inſolence, " & *le bruit de* ton orgueil eſt monté juſqu'à mes oreilles. Je te mettrai donc un cercle au nez & un mords à la bouche; & je te ferai retourner par le même chemin par lequel tu es venu.

29. Mais pour vous, ô Ezéchias, voici le ſigne que je vous donnerai *de l'affection que j'ai pour vous, & du ſoin que je prends de vous protéger*: Mangez " cette année ce que vous pourrez trouver *de reſte dans les champs que l'ennemi a ravagés; ces reſtes ſuffiront pour vous faire ſubſiſter.* La ſeconde année, *qui eſt l'année ſabbatique, vous mangerez* ce qui naîtra de ſoi-même, *ſelon l'ordonnance de la loi*: mais pour la troiſieme année, ſemez, & recueillez; plantez des vignes, & mangez-en le fruit; *vous ne ſerez point troublés par les courſes de l'ennemi.* "

Ibid. Hébr. litt. *& aduſtio ante ſegetem.* Au lieu de VSDFH, *& aduſtio*, on lit dans le texte parallele, VSDMH, *& arvum*: ils ſont devenus comme l'herbe des toits, & comme un champ avant la moiſſon, *lorſque l'herbe tendre & ſans force ploye ſous le moindre ſouffle.*

℣. 28. Hébr. *Mais maintenant* parce que tu t'es *ainſi* élevé avec fureur contre moi, & que le bruit, &c.

℣. 29. Litt. *Comede.* En Hébreu ACUL; peut-être pour ACLU; *Comedite*: car tous les autres verbes qui ſuivent, ſont au pluriel; & le même eſt répété au pluriel à la fin du ℣.

Ibid. Voyez la *Diſſertation ſur la défaite de Sennachérib*, à la tête de ces deux Livres; & la Chronologie Sabbatique qui y eſt jointe.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 710.

30. Et tout ce qui *vous* reſtera de la maiſon de Juda, jettera ſes racines en bas, & pouſſera ſon fruit en haut.

30. Et quodcumque reliquum fuerit de domo Juda, mitte radicem deorsùm, & faciet fructum ſursùm.

31. Car il ſortira de Jéruſalem un reſte *de peuple qui ſera comme la ſemence d'un peuple nouveau*; & de cette montagne de Sion, *que vous regardez déjà comme perdue, il en demeurera* qui ſeront ſauvés, *& qui ſeront pour les autres une ſource de ſalut* : c'eſt ce que fera *pour cette ville* le zele du Seigneur des armées, " *& l'amour qu'il a pour elle.*

31. De Jeruſalem quippè egredientur reliquiæ, & quod ſalvetur de monte Sion : zelus Domini exercituum faciet hoc.

32. C'eſt pourquoi voici ce que le Seigneur a dit du Roi des Aſſyriens : Il n'entrera point dans cette ville ; il ne tirera point de fleches contre ſes murailles ; elle ne ſera point forcée par les boucliers des ſiens, ni environnée de retranchements, ni de terraſſes.

32. Quamobrem hæc dicit Dominus de rege Aſſyriorum : Non ingredietur urbem hanc, nec mittet in eam ſagittam, nec occupabit eam clypeus, nec circumdabit eam munitio.

33. Il retournera par le même chemin par lequel il eſt venu ; & il n'entrera point dans cette ville, dit le Seigneur.

33. Per viam quâ venit revertetur : & civitatem hanc non ingredietur, dicit Dominus.

34. Je protégerai " cette ville, & je la ſauverai, à cauſe de moi & de *la promeſſe que j'ai faite à* mon ſerviteur David.

34. Protegámque urbem hanc, & ſalvabo eam propter me, & propter David ſervum meum.

Tob. I. 21. *Eccli.* LXVIII. 24. 1. *Mach.* VII. 41. 2. *Mach.* VIII. 19.

35. Cette même nuit l'ange du Seigneur vint dans le camp des Aſſyriens, & y tua cent quatre-vingt-cinq mille hommes : & Sennachérib Roi des Aſſyriens s'étant levé au point du jour, vit

35. Factum eſt igitur in nocte illâ, venit Angelus Domini, & percuſſit in caſtris Aſſyriorum centum octoginta quinque

℣. 31. Le mot *exercituum* manque ici dans l'Hébreu. Les Rabbins en avertiſſent. On le trouve dans le texte parallele, *Iſai.* XXXVII. 32.

℣. 34. Hébr. litt. *Et protegam ad*, pour *ſuper* qu'on trouve dans le texte parallele ; *Iſai.* XXXVII. 34. C'eſt-à-dire AL, par *aleph*, pour AL, par *ain*.

millia. Cúmque diluculo ſurrexiſſet, vidit omnia corpora mortuorum : & recedens abiit,

tous ces corps morts ; & il s'en retourna auſſi-tôt. Av. l'Ere Chr. Vulg. 710.

36. & reverſus eſt Sennacherib rex Aſſyriorum, & manſit in Ninive.

36. Il ſe retira en ſon pays, & demeura à Ninive.

37. Cúmque adoraret in templo Neſroch deum ſuum, Adramelech & Saraſar filii ejus percuſſerunt eum gladio, fugerúntque in terram Armeniorum, & regnavit Aſarhaddon filius ejus pro eo.

37. Et lorſqu'il adoroit Neſroch ſon dieu dans ſon temple, ſes *deux* fils, " Adramélech & Saraſar, le tuerent à coups d'épée, & s'enfuirent en Arménie ; " & Aſarhaddon ſon fils régna en ſa place. Tob. 1. 21.

¥. 37. L'expreſſion *filii ejus* eſt omiſe dans l'Hébreu. Les Rabbins en avertiſſent. On la trouve dans le texte parallele, *Iſai.* XXXVII. 38.

Ibid. Hébr. dans la terre d'Ararat *en Arménie.*

CHAPITRE XX.

Maladie d'Ezéchias. Rétrogradation du Soleil. Ambaſſade du roi de Babylone. Ezéchias eſt repris d'avoir montré ſes tréſors à ces étrangers. Mort d'Ezéchias. Manaſſé lui ſuccede.

II. *Paralip.*, XXXII. 24. *& ſuiv. Iſaïe*, XXXVIII. & XXXIX.

1. IN diebus illis ægrotavit Ezechias uſque ad mortem : & venit ad eum Iſaias filius Amos, Propheta, dixítque ei : Hæc dicit Dominus Deus : Præcipe domui tuæ : morieris enim tu, & non vives.

1. EN ce temps-là, Ezéchias fut malade à " la mort ; & le prophete Iſaïe fils d'Amos vint le trouver, & lui dit : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Mettez ordre à votre maiſon : car vous ne vivrez pas *davantage* ; mais vous mourrez. Av. l'Ere Chr. Vulg. 713.

¥. 1. Le mot *uſque* n'eſt pas exprimé ici dans l'Hébreu : mais on le trouve dans le texte parallele des Paralip. XXXII. 24.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 713.

2. Alors Ezéchias tournant le viſage vers la muraille, *pour être plus recueilli & plus appliqué à Dieu*, fit ſa priere au Seigneur en ces termes :

3. Seigneur, ſouvenez-vous, je vous prie, de quelle maniere j'ai marché devant vous dans la vérité & avec un cœur parfait, & que j'ai fait ce qui vous étoit agréable. Ezéchias verſa enſuite une grande abondance de larmes, *voyant qu'il mouroit ſans laiſſer d'enfants en qui puſſent s'accomplir les promeſſes que le Seigneur avoit faites à David.*

4. Et avant qu'Iſaïe eût paſſé la moitié du veſtibule, " le Seigneur lui parla, & lui dit :

5. Retournez, & dites à Ezéchias chef de mon peuple : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu de David votre pere : J'ai entendu votre priere, & j'ai vu vos larmes : & vous allez être guéri : vous irez dans trois jours au temple du Seigneur ;

6. & j'ajouterai encore quinze années aux jours de votre vie : de plus je vous délivrerai, vous & cette ville, de la main du Roi des Aſſyriens ; " & je la protégerai, à cauſe de moi-même, & en conſidération de David mon ſerviteur.

7. Alors Iſaïe dit *aux ſerviteurs du Roi* : Apportez moi une maſſe de figues. Ils la lui apporterent, & la mirent ſur l'ulcere du Roi, & il fut guéri.

2. Qui convertit faciem ſuam ad parietem, & oravit Dominum, dicens :

3. Obſecro, Domine ; memento, quæſo, quomodò ambulaverim coram te in veritate, & in corde perfecto, & quod placitum eſt coram te, fecerim. Flevit itaque Ezechias fletu magno.

4. Et antequàm egrederetur Iſaias mediam partem atrii, factus eſt ſermo Domini ad eum, dicens.

5. Revertere, & dic Ezechiæ duci populi mei : Hæc dicit Dominus Deus David patris tui : Audivi orationem tuam, & vidi lacrymas tuas : & ecce ſanavi te, die tertio aſcendes templum Domini ;

6. & addam diebus tuis quindecim annos : ſed & de manu regis Aſſyriorum liberabo te, & civitatem hanc, & protegam urbem iſtam propter me, & propter David ſervum meum.

7. Dixitque Iſaias : Afferte maſſam ficorum. Quam cùm attuliſſent, & poſuiſſent ſuper ulcus ejus, curatus eſt.

℣. 4. On lit dans l'Hébreu HAIR, *civitatis*, au lieu de KSR, *atrii*. Les Rabbins en conviennent.

℣. 6. On peut inférer de-là que la maladie d'Ezéchias eſt antérieure à la défaite de Sennachérib.

8. Dixerat autem Ezechias ad Iſaiam: Quod erit ſignum, quia Dominus me ſanabit, & quia aſcenſurus ſum die tertiâ templum Domini?

8. Mais, *avant qu'on lui appliquât ce remede*, Ezéchias avoit dit à Iſaïe, *non par défiance, mais pour ſe confirmer de plus en plus dans la foi qu'il avoit en Dieu*: Quel ſigne aurai-je que le Seigneur me guérira, & que j'irai dans trois jours au temple? Av. l'Ere Chr. Vulg. 713.

9. Cui ait Iſaias: Hoc erit ſignum à Domino, quòd facturus ſit Dominus ſermonem quem locutus eſt: Vis ut aſcendat umbra decem lineis, an ut revertatur totidem gradibus?

9. Iſaïe lui répondit: Voici le ſigne que le Seigneur vous donnera, pour vous aſſurer qu'il accomplira la parole qu'il a dite en votre faveur: Voulez-vous que l'ombre *du ſoleil* s'avance " de dix lignes, ou qu'elle retourne en arriere de dix degrès?

10. Et ait Ezechias: Facile eſt, umbram creſcere decem lineis, nec hoc volo ut fiat; ſed ut revertatur retrorsùm decem gradibus.

10. Ezéchias lui dit: Il eſt aiſé que l'ombre s'avance de dix lignes, & ce n'eſt pas ce que je deſire que le Seigneur faſſe;" mais qu'il la faſſe retourner en arriere de dix degrès.

11. Invocavit itaque Iſaias Propheta Dominum, & reduxit umbram per lineas quibus jam deſcenderat in horologio Achaz, retrorsùm decem gradibus.

11. Le prophete Iſaïe invoqua donc le Seigneur, & il fit que l'ombre retourna en arriere ſur l'horloge d'Achaz, par les dix degrés par leſquels elle étoit déjà deſcendue. "

12. In tempore illo miſit Berodach Baladan, filius Baladan, rex Babylonio-

12. En ce temps-là, Bérodach " Baladan, fils de Baladan, Roi des Babyloniens, envoya *des ambaſſadeurs* " *avec*

℣. 9. Au lieu de *Vis ut aſcendat*, on lit dans l'Hébreu HLC, *Vadat*, peut-être pour HHLC, *An vadat?*

℣. 10. Au lieu de ces mots *Nec hoc volo ut fiat*, on lit ſimplement dans l'Hébreu *Non.*

℣. 11. Voyez la *Diſſertation* ſur cet événement, à la tête de ces deux Livres.

℣. 12. Ce Prince eſt nommé dans Iſaïe, XXXIX. 1. *Mérodach*; & l'on croit que ce pourroit être le *Mardoc-Empad* du Canon de Ptoléméе. On verra auſſi à la fin de ce Livre le même nom dans celui d'*Evil-Mérodach*, fils & ſucceſſeur de Nabuchodonoſor.

Ibid. Le mot *legatos* qui paroît manquer ici, ſe trouve dans la Verſion des Septante au texte parallele d'Iſaïe, XXXIX. 1. Le ℣. ſuiv. le ſuppoſe.

des lettres & des préſents à Ezéchias, parce qu'il avoit ſu qu'il avoit été malade, *& qu'il avoit été miraculeuſement guéri.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 713.

13. Ezéchias eut une grande joie " de leur arrivée; &, *touché d'une ſecrette vanité*, il leur montra ſes parfums, " ſon or & ſon argent, tous ſes aromates & ſes huiles de ſenteur, tous ſes vaſes précieux, " & ce qu'il avoit dans tous ſes tréſors. Il n'y eut rien dans tout ſon palais, ni de tout ce qui étoit à lui, qu'il ne leur fît voir.

14. Le Prophete Iſaïe vint enſuite trouver le Roi Ezéchias, & lui dit: Que vous ont dit ces gens-là? & d'où ſont-ils venus pour vous parler? Ezéchias lui répondit: Ils ſont venus vers moi d'un pays fort éloigné; *ils ſont venus* de Babylone.

15. Iſaïe lui dit: Qu'ont-ils vu dans votre maiſon? Ezéchias répondit: Ils ont vu tout ce qu'il y a dans mon palais; il n'y a rien dans tous mes tréſors que je ne leur aie fait voir.

16. Alors Iſaïe dit à Ezéchias: Écou-

rum, litteras & munera ad Ezechiam: audierat enim quòd ægrotaſſet Ezechias.

13. Lætatus eſt autem in adventu eorum Ezechias, & oſtendit eis domum aromatum, & aurum & argentum, & pigmenta varia, unguenta quoque, & domum vaſorum ſuorum, & omnia quæ habere poterat in theſauris ſuis. Non fuit quod non monſtraret eis Ezechias in domo ſua, & in omni poteſtate ſua.

14. Venit autem Iſaias Propheta ad regem Ezechiam, dixítque ei: Quid dixerunt viri iſti? aut undè venerunt ad te? Cui ait Ezechias: De terra longinqua venerunt ad me, de Babylone.

15. At ille reſpondit: Quid viderunt in domo tua? Ait Ezechias: Omnia quæcumque ſunt in domo mea, viderunt: nihil eſt quod non monſtraverim eis in theſauris meis.

16. Dixit itaque Iſaias

℣. 13. On lit dans l'Hébreu VISMA, *Et audivit*, pour VISMK, *Et lætatus eſt*, qui ſe trouve dans le texte parallele, *Iſai.* XXXIX. 2.

Ibid. Selon quelques-uns l'Hébreu peut ſignifier ſes raretés, ou ſes bijoux. On lit dans l'Hébreu BIT NGTU; qui pourroit ſignifier *domum gazarum ſuarum*, & cela répondroit au gazophylacium des Grecs: la maiſon du tréſor, où l'on renferme ce qu'on a de plus riche.

Ibid. Quelques-uns l'entendent de ſes arſenaux.

Ezechiæ : Audi ſermonem Domini :

17. Ecce dies venient, & auferentur omnia quæ ſunt in domo tua, & quæ condiderunt patres tui uſque in diem hanc, in Babylonem : non remanebit quidquam, ait Dominus.

18. Sed & de filiis tuis qui egredientur ex te, quos generabis, tollentur, & erunt ennuchi in palatio regis Babylonis.

19. Dixit Ezechias ad Iſaiam : Bonus ſermo Domini, quem locutus es : ſit pax & veritas in diebus meis.

20. Reliqua autem ſermonum Ezechiæ, & omnis fortitudo ejus, & quomodò fecerit piſcinam & aquæductum, & introduxerit aquas in civitatem, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Juda ?

tez la parole du Seigneur des armées : "

Av. l'Ere Chr. Vulg. 713.

17. Il viendra un temps où tout ce qui eſt dans votre maiſon, & tout ce que vos peres y ont amaſſé juſqu'à ce jour, ſera tranſporté à Babylone, ſans qu'il en demeure rien, dit le Seigneur.

18. Vos enfants mêmes qui ſeront ſortis de vous, que vous aurez engendrés, ſeront pris " alors pour être ennuques dans le palais du Roi de Babylone.

19. Ezéchias répondit à Iſaïe : Il n'y a rien que de juſte dans tout ce que vous m'annoncez de la part du Seigneur : *je m'y ſoumets de tout mon cœur : mais* que la paix & la vérité régnent *au moins* pendant *tous* les jours de ma vie. "

20. Le reſte des actions d'Ezéchias, ſon grand courage, & de quelle maniere il fit faire une piſcine & un aqueduc pour donner des eaux à la ville, " tout cela eſt écrit au Livre des annales des Rois de Juda.

℣. 16. Le mot *exercituum* eſt exprimé dans le texte parallele d'Iſaïe, XXXIX. 5.

℣. 18. On lit dans l'Hébreu VIQK, *tollet-tur*, pour VIQRU, *tollentur*. Les Rabbins en avertiſſent.

℣. 19. Hébr. litt. *Et dixit : Nonne ſi pax & veritas in diebus meis.* Dans le texte parallele, *Iſai.* XXXIX. 8. on lit : *Et dixit : Quòd pax & veritas in diebus meis.* Ces deux lectures paroiſſent avoir également ſouffert : elles laiſſent également à ſous-entendre le verbe *ſit* : peut-être qu'au lieu de HLVA AM ; *Nonne ſi*, il faudroit lire HVAL AL, *Velit Deus*, avec le CI ou *quòd* du texte d'Iſaïe : *Velit Deus quòd* (*ſit*) *pax & veritas in diebus meis.* Plaiſe à Dieu que la paix & la vérité régnent pendant ma vie : c'eſt-à-dire, la paix du côté de Dieu, & la vérité ou fidélité du côté des hommes.

℣. 20. Voyez au II. Livre des Paralipomenes, XXXII. 30.

21. Ezéchias s'endormit enfin avec ſes peres, & Manaſſé ſon fils régna en ſa place.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 713.

21. Dormivítque Ezechias cum patribus ſuis, & regnavit Manaſſes filius ejus pro eo.

CHAPITRE XXI.

Impiété de Manaſſé. Menaces du Seigneur contre Jéruſalem. Mort de Manaſſé. Amon lui ſuccede. Il eſt tué par ſes ſerviteurs. Joſias regne à ſa place.

II. *Paralipomenes*, XXXIII.

1. MAnaſſé avoit douze ans lorſqu'il commença de régner; & il régna cinquante-cinq ans dans Jéruſalem: ſa mere s'appelloit Haphſiba.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 698.

1. DUodecim annorum erat Manaſſes cùm regnare cœpiſſet, & quinquaginta quinque annis regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Haphſiba.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, & il adora les idoles des nations " que le Seigneur avoit exterminées à l'entrée des enfants d'Iſraël *dans la Paleſtine.*

2. Fecítque malum in conſpectu Domini, juxta idola gentium quas delevit Dominus à facie filiorum Iſrael.

3. Il rebâtit " les hauts lieux que ſon pere Ezéchias avoit détruits; il dreſſa des autels à Baal; il fit planter de grands bois " comme avoit fait Achab Roi d'Iſraël; il adora tous les aſtres du ciel, & leur ſacrifia.

3. Converſúſque eſt, & ædificavit excelſa quæ diſſipaverat Ezechias pater ejus: & erexit aras Baal, & fecit lucos ſicut fecerat Achab rex Iſrael, & adoravit omnem militiam cœli, & coluit eam.

4. Il bâtit des autels *profanes* dans la maiſon du Seigneur, de laquelle le Sei-

4. Reg. VII. 10.

4. Extruxítque aras in domo Domini de qua di-

℣. 2. Hébr. Il fit le mal devant le Seigneur ſelon les abominations des nations, &c. 2. *Par.* XXXIII. 2.

℣. 3 Hébr. litt. *Et reverſus eſt, & ædificavit*: hébraïſme pour, *Et rursùs ædificavit.* *Ibid.* On lit dans l'Hébreu ASRH, *lucum*, pour ASROT, *lucos*, qu'on lit dans le texte parallele, 2. *Par.* XXXIII. 3. Ce mot s'entend particuliérement des bois conſacrés à la Déeſſe Aſtarté. Voyez la *Diſſertation ſur les Divinités Phéniciennes*, à la tête du Livre des Juges.

xit Dominus : In Jeruſalem ponam nomen meum.

5. Et extruxit altaria univerſæ militiæ cœli in duobus atriis templi Domini.

6. Et traduxit filium ſuum per ignem : & ariolatus eſt, & obſervavit auguria, & fecit pythones, & aruſpices multiplicavit, ut faceret malum coram Domino, & irritaret eum.

7. Poſuit quoque idolum luci, quem fecerat in templo Domini ; ſuper quod locutus eſt Dominus ad David, & ad Salomonem filium ejus : In templo hoc, & in Jeruſalem quam elegi de cunctis tribubus Iſrael, ponam nomen meum in ſempiternum :

8. & ultrà non faciam commoveri pedem Iſrael de terra, quam dedi patribus eorum : ſi tamen

gneur avoit dit : J'établirai mon nom dans Jéruſalem.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 698.

5. Et il dreſſa des autels à tous les aſtres du ciel dans les deux parvis du temple du Seigneur.

6. Il fit paſſer ſon fils par le feu, " aima les divinations, obſerva les augures, inſtitua ceux qu'on appelle pythons, " & multiplia les enchanteurs, " de ſorte qu'il commit le mal aux yeux du Seigneur, & l'irrita " *plus que n'avoient fait tous ſes prédéceſſeurs.*

7. Il mit auſſi l'idole du grand bois qu'il avoit planté " dans le temple du Seigneur, " duquel le Seigneur avoit dit à David & à Salomon ſon fils : C'eſt dans ce temple, & dans Jéruſalem que j'ai choiſie d'entre toutes les tribus d'Iſraël, que j'établirai mon nom pour jamais : 2. *Reg.* VII. 26. 3. *Reg.* VIII. 16. IX. 5.

8. & je ne permettrai plus qu'Iſraël mette le pied hors de la terre que j'ai donnée à leurs peres, pourvu qu'ils gardent tout ce que je leur ai commandé,

℣. 6. Voyez la *Diſſertation ſur Moloc*, à la tête du Lévitique. Au lieu de BNU, *filium ſuum*, on lit dans le texte parallele, 2. *Par.* XXXIII. 6. BNIU, *filios ſuos.*

Ibid. c. à. d. des magiciens. Voyez au I. Livre des Rois, XXVIII. 7.

Ibid. Litt. les aruſpices ; » ou autres ſortes de devins. L'Hébreu pourroit auſſi ſe traduire : il établit des magiciens & des enchanteurs ; & il commit beaucoup de maux, &c. 2. *Paral.* XXXIII. 6.

Ibid. Le pronom *eum* eſt omis dans l'Hébreu. On le trouve dans le texte parallele, 2. *Par.* XXXIII. 6.

℣. 7. Hébr. l'idole d'Aſtarté qu'il avoit faite. » Voyez la *Diſſertation ſur les Divinités Phéniciennes*, à la tête du Livre des Juges.

Ibid. Le mot *Domini* eſt omis dans l'Hébreu. Dans le texte parallele on trouve *Dei.* 2. *Par.* XXXIII. 7.

& toute la loi que mon ſerviteur Moyſe leur a donnée.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 698.

cuſtodierint opera omnia quæ præcepi eis, & univerſam legem quam mandavit eis ſervus meus Moyſes.

9. Et cependant ils n'ont point écouté *le Seigneur* : mais ils ſe ſont laiſſé ſéduire par Manaſſé, pour faire encore plus de mal que n'en avoient fait les nations que le Seigneur a exterminées à l'entrée des enfants d'Iſraël *dans la terre de Chanaan.*

9. Illi verò non audierunt : ſed ſeducti ſunt à Manaſſe, ut facerent malum ſuper gentes quas contrivit Dominus à facie filiorum Iſrael.

10. Le Seigneur a parlé enſuite par les prophetes ſes ſerviteurs, * & a dit :

10. Locutúſque eſt Dominus in manu ſervorum ſuorum Prophetarum, dicens :

11. Parce que Manaſſé Roi de Juda a commis ces abominations encore plus déteſtables que tout ce que les Amorrhéens avoient fait avant lui, & qu'il a fait pécher Juda par ſes infamies ;

Jer. xv. 4.

11. Quia fecit Manaſſes rex Juda abominationes iſtas peſſimas, ſuper omnia quæ fecerunt Amorrhæi ante eum, & peccare fecit etiam Judam in immunditiis ſuis ;

12. voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſraël : Je vais faire fondre de tels maux ſur Jéruſalem & ſur Juda, que les oreilles en ſeront étourdies à quiconque les entendra. *

12. propterea hæc dicit Dominus Deus Iſrael : Ecce ego inducam mala ſuper Jeruſalem & Judam : ut quicumque audierit, tinniant ambæ aures ejus.

13. J'étendrai ſur Jéruſalem le cordeau de Samarie & le poids de la maiſon d'Achab ; *je la meſurerai à la même meſure, & je lui ferai le même traitement* : j'effacerai Jéruſalem comme on efface *ce qui eſt écrit ſur* des tablettes ; je paſſerai & repaſſerai ſouvent le ſtyle

13. Et extendam ſuper Jeruſalem funiculum Samariæ, & pondus domûs Achab : & delebo Jeruſalem, ſicut deleri ſolent tabulæ : & delens vertam,

* 10. litt. par les Prophetes ſes ſerviteurs.
* 12. On lit dans l'Hébreu SMAIU, *qui audierit illum*, pour SMAH, *qui audierit illud*.

& ducam crebriùs ſtylum ſuper faciem ejus.

14. Dimittam verò reliquias hæreditatis meæ, & tradam eas in manus inimicorum ejus : erúntque in vaſtitatem, & in rapinam cunctis adverſariis ſuis :

15. eo quòd fecerint malum coram me ; & perſeveraverint irritantes me, ex die quâ egreſſi ſunt patres eorum ex Ægypto, uſque ad hanc diem.

16. Inſuper & ſanguinem innoxium fudit Manaſſes multum nimis, donec impleret Jeruſalem uſque ad os : abſque peccatis ſuis, quibus peccare fecit Judam, ut faceret malum coram Domino.

17. Reliqua autem ſermonum Manaſſe, & univerſa quæ fecit, & peccatum ejus quod peccavit, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Juda?

18. Dormivítque Manaſſes cum patribus ſuis,

par deſſus, afin qu'il n'en demeure rien."

Av. l'Ere Chr. Volg. 698.

14. J'abandonnerai les reſtes de mon héritage, & je les livrerai entre les mains de leurs ennemis ; & tous ceux qui les haïſſent, les pilleront & les ravageront,

15. parce qu'ils ont commis le mal devant moi, & qu'ils ont continué de m'irriter, depuis le jour que leurs peres ſortirent de l'Egypte juſqu'aujourd'hui.

16. Manaſſé répandit de plus des ruiſſeaux de ſang innocent, juſqu'à en remplir toute la ville de Jéruſalem, outre les péchés par leſquels il avoit fait pécher Juda, faiſant ainſi le mal devant le Seigneur. *Pour l'en punir, Dieu le livra aux Aſſyriens, qui l'emmenerent chargé de fers à Babylone. Il y demeura juſqu'à ce qu'étant rentré en lui-même, il ſe convertit ſincérement au Seigneur.* "

17. Le reſte des actions de Manaſſé, toutes les choſes qu'il a faites, & le péché qu'il a commis, tout cela eſt écrit au Livre des annales des Rois de Juda.

18. Manaſſé s'endormit enfin avec ſes peres, & fut enſéveli dans le jar-

℣. 13. Hébr. & j'eſſuierai Jéruſalem, comme un plat que l'on eſſuie, & que l'on retourne enſuite ſur ſa face, ou ſur ſes bords. On lit AL PNIH, *ſuper faciem ejus* ; peut être pour AL PIH, *ſuper os ejus*.

℣. 16. Voyez au II. Livre des Paralipomenes, XXXIII. 11. & ſuiv.

din de ſa maiſon, " dans *le lieu nommé* le jardin d'Oza, *parce que c'étoit l'endroit où Oza avoit été frappé par le Seigneur* : & Amon ſon fils régna en ſa place.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 628.

19. Amon avoit vingt-deux ans lorſqu'il commença de régner, & il régna deux ans dans Jéruſalem : ſa mere s'appelloit Meſſalémeth, & elle étoit fille d'Harus, de Jétéba.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 643.

20. Il fit le mal devant le Seigneur, comme avoit fait Manaſſé ſon pere.

21. Il marcha dans toutes les voies *criminelles* par leſquelles ſon pere avoit marché ; il révéra les mêmes abominations que ſon pere avoit révérées, & les adora *comme lui*.

22. Il abandonna le Dieu de ſes peres, & ne marcha point *du tout* dans la voie du Seigneur, *ayant imité les crimes de ſon pere, ſans imiter ſa pénitence*.

23. Ses ſerviteurs lui dreſſerent des embûches, & le tuerent dans ſa maiſon.

24. Mais le peuple tua " tous ceux qui avoient conſpiré contre le Roi Amon ; & il établit Joſias ſon fils pour régner en ſa place.

& ſepultus eſt in horto domûs ſuæ, in horto Oza : & regnavit Amon filius ejus pro eo.

19. Viginti duorum annorum erat Amon, cùm regnare cœpiſſet ; duobus quoque annis regnavit in Jeruſalem : nomen matris ejus Meſſalemeth, filia Harus, de Jeteba.

20. Fecítque malum in conſpectu Domini, ſicut fecerat Manaſſes pater ejus.

21. Et ambulavit in omni via per quam ambulaverat pater ejus : ſervivítque immunditiis quibus ſervierat pater ejus, & adoravit eas.

22. Et dereliquit Dominum Deum patrum ſuorum, & non ambulavit in via Domini.

23. Tetenderúntque ei inſidias ſervi ſui, & interfecerunt regem in domo ſua.

24. Percuſſit autem populus terræ omnes qui conjuraverant contra regem Amon : & conſtituerunt ſibi regem Joſiam filium ejus pro eo.

℣. 18. Quelques-uns croient que Manaſſé par humilité ne voulut pas être enterré dans les tombeaux des Rois.

℣. 24. Au lieu de VIC, *Et percuſſit*, on lit dans le texte parallele VICU, *Et percuſſerunt* : c'eſt l'uſage des Hébreux de mettre le verbe au pluriel avec le mot *populus* qui eſt un collectif : on le voit dans ce verſet même, où l'Hébreu dit : *& regnare fecerunt populus terræ Joſiam*.

25. Reliqua autem ſermonum Amon quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Juda?

25. Le reſte des actions d'Amon eſt écrit au Livre des annales des Rois de Juda. Av. l'Err Chr. Vulg. 643.

26. Sepelierúntque eum in ſepulchro ſuo, in horto Oza: & regnavit Joſias filius ejus pro eo.

26. Il fut enſéveli * en ſon ſépulchre dans le jardin d'Oza: & Joſias ſon fils régna en ſa place.

℣. 26. On lit dans l'Hébreu VIQBR, *Et ſepelivit*, pour VIQBRU, *Et ſepelierunt.*

CHAPITRE XXII.

Piété de Joſias. On trouve dans le temple le Livre de la Loi. Joſias effrayé par la lecture qu'on lui en a faite, conſulte la Prophéteſſe Holda.

II. *Paralipomenes*, XXXIV. 1-28.

1. OCto annorum erat Joſias cùm regnare cœpiſſet; triginta & uno anno regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Idida, filia Hadaia de Beſecath.

1. JOſias avoit huit ans lorſqu'il commença de régner, & il régna trente & un an à Jéruſalem: * ſa mere s'appelloit Idida, & étoit fille de Hadaïa, de Béſécath. Av. l'Err Chr. Vulg. 641.

2. Fecítque quod placitum erat coram Domino, & ambulavit per omnes vias David patris ſui: non declinavit ad dexteram, ſive ad ſiniſtram.

2. Il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, & marcha dans toutes les voies de David ſon pere, ſans ſe détourner, ni à droite, ni à gauche.

3. Anno autem octavo decimo regis Joſiæ, miſit rex Saphan filium Aſ-

3. La dix-huitieme année de ſon regne, il envoya Saphan fils d'Aſſa, fils de Meſſulam, ſecrétaire du temple du Av. l'Err Chr. Vulg. 623.

℣. 1. ou trente-deux, ſelon la Chronique d'Euſebe. Voyez ce qui ſera dit ſur cela dans la *Diſſertation ſur les 390 ans dont il eſt parlé au Chap. IV. d'Ezéchiel.* Elle ſera placée à la tête du Livre de ce Prophete.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 623.

Seigneur, " en lui donnant cet ordre :

4. Allez trouver le grand Prêtre Helcias, afin qu'il faſſe amaſſer ' tout l'argent qui a été porté au Temple du Seigneur, que les portiers du temple ont reçu du peuple ;

5. & que les maîtres de la maiſon du Seigneur le donnent aux entrepreneurs, " afin qu'ils le diſtribuent à ceux qui travaillent aux réparations du temple du Seigneur,

6. aux charpentiers, aux maçons " & à ceux qui rétabliſſent les murs entre-ouverts, afin qu'on achete auſſi du bois, & qu'on tire des pierres des carrieres, pour rétablir le temple du Seigneur.

7. Qu'on ne leur faſſe point néanmoins rendre compte de l'argent qu'ils reçoivent ; mais qu'ils en ſoient les maîtres, & qu'on ſe repoſe ſur leur bonne foi, *afin qu'ils travaillent plus tranquillement, & qu'ils rendent leur ouvrage plus ſolide.*

8. Alors le grand prêtre Helcias dit à " Saphan ſecrétaire : J'ai trouvé un Livre

la, filii Meſſulam, ſcribam templi Domini, dicens ei :

4. Vade ad Helciam ſacerdotem magnum, ut conflетur pecunia quæ illata eſt in templum Domini, quam collegerunt janitores templi à populo,

5. detúrque fabris per præpoſitos domûs Domini : qui & diſtribuant eam his qui operantur in templo Domini, ad inſtauranda ſarta tecta templi :

6. tignariis videlicet & cæmentariis, & iis qui interrupta componunt : & ut emantur ligna, & lapides de lapicidinis ad inſtaurandum templum Domini.

7. Verumtamen non ſupputetur eis argentum quod accipiunt ; ſed in poteſtate habeant, & in fide.

8. Dixit autem Helcias pontifex ad Saphan ſcri-

℣. 3. Hébr. autr. il envoya au temple du Seigneur Saphan fils d'Aſia ſecrétaire *de la maiſon du roi*, &c.

℣. 4. Hébr. litt. VITM, *& perficiatur.* La Vulgate paroît ſuppoſer VITC, *& conflетur* : peut-être faudroit-il lire VITCH, *& ponderetur.* Voyez le ℣. 9.

℣. 5. Hébr. autr. & qu'on le donne aux entrepreneurs qui ont l'inſpection dans la maiſon du Seigneur, afin, &c. On lit irrégulièrement dans l'Hébreu VITNH : les Rabbins veulent qu'on liſe VITNHU au ſens de *Et dent illam* : mais le même mot donne auſſi mieux encore au ſingulier, *Et det illam.*

℣. 6. Hébr. autr. aux architectes.

℣. 8. On lit dans l'Hébreu AL, par *aïn, ſuper*, au lieu de AL, par *aleph, ad*, qu'on lit dans le texte parallele, 2. *Par.* XXXIV. 15.

bam : Librum Legis reperi in domo Domini : deditque Helcias volumen Saphan, qui & legit illud.

de la loi dans le temple du Seigneur. (*C'étoit le Deutéronome "écrit de la main de Moyſe.*) Et il donna ce livre à Saphan, qui le lut. Av. l'Ere Chr. Vulg. 623.

9. Venit quoque Saphan ſcriba ad regem, & renuntiavit ei quod præceperat, & ait : Conflaverunt ſervi tui pecuniam quæ reperta eſt in domo Domini : & dederunt ut diſtribueretur fabris à præfectis operum templi Domini.

9. Saphan ſecrétaire revint enſuite trouver le Roi, pour lui rendre compte de ce qu'il lui avoit commandé, & lui dit : Vos ſerviteurs ont amaſſé " *tout* l'argent qui s'eſt trouvé dans la maiſon du Seigneur, & ils l'ont donné aux intendants des bâtimens du temple du Seigneur, pour le diſtribuer aux ouvriers,

10. Narravit quoque Saphan ſcriba regi, dicens : Librum dedit mihi Helcias ſacerdos. Quem cùm legiſſet Saphan coram rege,

10. Saphan ſecrétaire dit encore au Roi : Le pontife Helcias m'a donné *auſſi* un livre. Et il le lut " devant le Roi.

11. & audiſſet rex verba libri Legis Domini, ſcidit veſtimenta ſua.

11. Le Roi ayant entendu les paroles du Livre de la loi du Seigneur, déchira ſes vêtements,

12. Et præcepit Helciæ ſacerdoti, & Ahicam filio Saphan, & Achobor filio Micha, & Saphan ſcribæ, & Aſaiæ ſervo regis, dicens :

12. & dit au *grand* prêtre Helcias, à Ahicam fils de Saphan, à Achobor fils de Micha, " à Saphan ſecrétaire, & à Aſaïas officier du Roi :

Ibid. ou au moins les Chapitres XXVIII. XXIX. XXX. & XXXI. du Deutéronome, qui contiennent l'acte que Moyſe dreſſa après le renouvellement de l'alliance dans les plaines de Moab, peu de temps avant ſa mort. *Deut.* XXXI. 26. Voyez au II. Livre des Paralipomenes, XXXIV. 14.

℣. 9. On lit dans l'Hébreu, ויצרו, *Conflaverunt*, peut-être pour וישקלו, *Ecce ponderaverunt.*

℣. 10. Hébr. litt. *Et legit eum.* Le texte parallele dit *in eo* : il en lut devant le Roi. 2. *Par.* XXXIV. 18.

℣. 12. Hébr. Michaia. Dans le texte parallele, on lit, Abdon fils de Micha. 2. *Par.* XXXIV. 20.

Av. l'Ere Chr. Volg. 623.

13. Allez ; conſultez le Seigneur ſur ce qui me regarde, *moi* & tout le peuple *d'Iſraël*, " avec tout Juda, touchant les paroles de ce" Livre qui a été trouvé : car la colere du Seigneur s'eſt embraſée contre nous, parce que nos peres n'ont point écouté " les paroles de ce Livre, & n'ont point fait ce qui nous avoit été preſcrit. "

13. Ite & conſulite Dominum ſuper me, & ſuper populo, & ſuper omni Juda, de verbis voluminis iſtius, quod inventum eſt : magna enim ira Domini ſuccenſa eſt contra nos : quia non audierunt patres noſtri verba Libri hujus, ut facerent omne quod ſcriptum eſt nobis.

14. Alors le *grand*-prêtre Helcias, Ahicam, Achobor, Sapham & Aſaïas allerent trouver Holda la prophéteſſe femme de Sellum, fils de Thécuas, fils d'Araas" gardien des vêtements, qui demeuroit à Jéruſalem dans la ſeconde *enceinte de la ville* ; " ils lui parlerent *ſelon l'ordre du Roi.*

14. Ierunt itaque, Helcias ſacerdos, & Ahicam, & Achobor, & Saphan, & Aſaia, ad Holdam prophetidem, uxorem Sellum, filii Thecuæ, filii Araas cuſtodis veſtium, quæ habitabat in Jeruſalem in ſecunda : locutíque ſunt ad eam.

15. Holda leur répondit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſrael ; Dites à l'homme qui vous a envoyé vers moi :

15. Et illa reſpondit eis : Hæc dicit Dominus Deus Iſrael : Dicite viro qui miſit vos ad me :

16. Voici ce que dit le Seigneur : Je vais faire tomber ſur " ce lieu & ſur

16. Hæc dicit Dominus : Ecce ego adducam

℣. 13. Le nom d'*Iſraël* paroît manquer ici ; & le texte parallele confirme cette conjecture. 2. *Par.* XXXIV. 21.

Ibid. On lit dans l'Hébreu, *quod inventum eſt iſtius*, pour, *iſtius quod inventum eſt.*

Ibid. Au lieu de SMAU, *audierunt*, on lit dans le texte parallele, SMRU, *cuſtodierunt.* 2. *Par.* XXXIV. 21.

Ibid. Hébr. litt. *verba libri iſtius, ut facerent juxta omne quod ſcriptum eſt ſuper nos :* au lieu de quoi le texte parallele dit : *verbum Domini, ut facerent juxta omne quod ſcriptum eſt ſuper libro iſto.* La différence peut venir de la tranſpoſition du mot *liber iſte*, qui aura pris la place de *Domini*, & aura été remplacé par le pronom *nos.* 2. *Par.* XXXIV. 21.

℣. 14. Il eſt nommé dans le texte parallele, Thecuath fils d'Haſra. 2. *Par.* XXXIV. 22.

Ibid. Voyez au II. Livre des Paral. XXXIII. 14.

℣. 16. On lit dans l'Hébreu AL, par *aleph*, *ad*, pour AL, par *aïn*, *ſuper.*

mala

mala ſuper locum iſtum, & ſuper habitatores ejus, omnia verba Legis quæ legit rex Juda:

ſes habitants tous les maux que le Roi de Juda a lus dans *ce Livre de* la loi, Av. l'Ere Chr. Vulg. 623.

17. quia dereliquerunt me, & ſacrificaverunt diis alienis, irritantes me in cunctis operibus manuum ſuarum: & ſuccendetur indignatio mea in loco hoc, & non extinguetur.

17. parce qu'ils m'ont abandonné, qu'ils ont ſacrifié à des dieux étrangers, & qu'ils m'ont irrité généralement par toutes leurs œuvres; & mon indignation s'allumera de telle ſorte contre ce lieu, qu'il n'y aura rien qui puiſſe l'éteindre.

18. Regi autem Juda qui miſit vos ut conſuleretis Dominum, ſic dicetis: Hæc dicit Dominus Deus Iſrael: pro eo quòd audiſti verba voluminis,

18. Mais pour le Roi de Juda qui vous a envoyé conſulter le Seigneur, vous lui direz; Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſraël: Parce que vous avez écouté les paroles de ce Livre,

19. & perterritum eſt cor tuum, & humiliatus es coram Domino, auditis ſermonibus contra locum iſtum, & habitatores ejus, quòd videlicet fierent in ſtuporem & in maledictum; & ſcidiſti veſtimenta tua, & flevisti coram me, & ego audivi, ait Dominus:

19. que votre cœur en a été épouvanté, " que vous vous êtes humilié devant le Seigneur, après avoir appris les maux dont il menace cette ville & ſes habitants, *en les aſſurant* qu'ils deviendront un jour l'étonnement & l'exécration *de toute la terre*, & parce que vous avez déchiré vos vêtements, & pleuré devant moi, j'ai écouté *votre priere*, " dit le Seigneur.

20. Idcircò colligam te ad patres tuos, & colli-

20. C'eſt pourquoi je vous ferai repoſer avec vos peres, & vous ſerez en-

℣. 18. & 19. On lit dans l'Hébreu: *Verba quæ audiſti, propterea* [*quòd*] *mollitum eſt cor tuum.* Il y a lieu de préſumer que c'eſt une tranſpoſition, & que le ſens eſt: *Propterea quòd audiſti verba voluminis, & mollitum eſt cor tuum.* Le mot *voluminis* a été omis, & la particule ASR, peut également ſignifier *quæ* ou *quòd*: ce *quòd* manque après *propterea*. Il y a auſſi un rapport aſſez marqué entre ces expreſſions: *Propterea quòd audiſti... & ego audivi*, à la fin de ce ℣. 19.

Ibid. La Vulgate dans le texte parallele ajoute le pronom *te*: Je vous ai écouté. 2. *Paral.* XXXIV. 2.

Av. l'Ère Chr. Vulg. 623.

ſéveli " en paix, afin que vos yeux ne voient point les maux que je dois faire tomber ſur cette ville.

gêris ad ſepulchrum tuum in pace, ut non videant oculi tui omnia mala quæ inducturus ſum ſuper locum iſtum.

℣. 20. Litt. *Colligêris ad ſepulchrum tuum.* On lit dans l'Hébreu QBRTIC, *ſepulchra tua*; pour QBRTC, *ſepulchrum tuum.*

CHAPITRE XXIII.

Joſias ayant aſſemblé tout le peuple, renouvelle l'alliance avec le Seigneur. Il détruit les reſtes de l'idolatrie, & ordonne la célébration de la Pâque. Il eſt tué dans un combat. Joachaz lui ſuccede. Joakim eſt mis en la place de Joachaz.

II. *Paralipomenes*, XXXIV. 28. *& ſuiv.*

1. ILs vinrent donc rapporter au Roi tout ce que cette prophéteſſe leur avoit dit. Et le Roi ayant fait aſſembler & venir auprès de lui tous les anciens de Juda & de Jéruſalem,

1. ET renuntiaverunt regi quod dixerat. Qui miſit: & congregati ſunt ad eum omnes ſenes Juda & Jeruſalem.

2. alla au temple du Seigneur accompagné de tous les hommes de Juda, & de tous ceux qui habitoient dans Jéruſalem, des prêtres, des prophetes " & de tout le peuple, depuis le plus petit juſqu'au plus grand; & il lut devant eux tous, toutes les paroles de ce Livre de l'alliance qui avoit été trouvé dans la maiſon du Seigneur.

2. Aſcendítque rex templum Domini, & omnes viri Juda, univerſíque qui habitabant in Jeruſalem cum eo, ſacerdotes & prophetæ, & omnis populus à parvo uſque ad magnum: legítque cunctis audientibus omnia verba Libri fœderis, qui inventus eſt in domo Domini.

3. Le Roi ſe tint debout ſur un lieu élevé, " & il fit alliance avec le Sei-

3. Stetítque rex ſuper gradum: & fœdus percuſ-

℣. 2. Il faudroit peut-être lire: des Lévites, comme on le trouve dans le texte parallele, 2. *Par.* XXXIV. 30.

℣. 3. c. à. d. ſur l'eſtrade que Salomon avoit fait mettre au milieu du parvis du peuple, *Sup.* XI. 14.

fit coram Domino; ut ambularent poſt Dominum, & cuſtodirent præcepta ejus, & teſtimonia, & cæremonias, in omni corde, & in tota anima, & ſuſcitarent verba fœderis hujus quæ ſcripta erant in Libro illo: acquievitque populus pacto.

4. Et præcepit rex Helciæ pontifici, & ſacerdotibus ſecundi ordinis, & janitoribus, ut projicerent de templo Domini omnia vaſa quæ facta fuerant Baal, & in luco, & univerſæ militiæ cœli: & combuſſit ea foris Jeruſalem in convalle Cedron, & tulit pulverem eorum in Bethel.

5. Et delevit aruſpices quos poſuerant reges Juda ad ſacrificandum in excelſis per civitates Juda, & in circuitu Jeruſalem; & eos qui adolebant incenſum Baal, & Soli, & Lunæ, & duodecim ſignis, & omni militiæ cœli.

gneur, *lui & tout ſon peuple*, afin qu'ils marchaſſent dans la voie du Seigneur, qu'ils obſervaſſent ſes préceptes, ſes ordonnances & ſes cérémonies de tout leur cœur & de toute leur ame, & qu'ils accompliſſent toutes les paroles de l'alliance qui étoient écrites dans ce Livre; & le peuple conſentit à cet accord. Av. l'Ere Chr. Vulg. 623.

4. Alors le Roi ordonna au pontife Helcias, aux prêtres du ſecond ordre & aux portiers, de jetter hors du temple du Seigneur tous les vaiſſeaux qui avoient ſervi à Baal, au bois conſacré & à tous les aſtres du ciel; & il les brûla hors de Jéruſalem dans la vallée de Cédron; " & en emporta la pouſſiere à Béthel, *pour ſouiller ce lieu conſacré aux idoles par Jéroboam & ſes ſucceſſeurs.* *Eccli.* XLIX. 3.

5. Il extermina auſſi les augures " qui avoient été établis par les Rois d'Iſraël, pour ſacrifier " ſur les hauts lieux dans les villes de Juda, & autour de Jéruſalem, & ceux qui offroient de l'encens à Baal, au Soleil, à la Lune, aux douze ſignes " *du Zodiaque*, & à toutes les étoiles du ciel.

℣. 4. Hébr. à Aſera *ou Aſtarté*.„ Voyez la *Diſſertation ſur les Divinités Phéniciennes*, à la tête du Livre des Juges.

Ibid. où l'on jettoit ordinairement les immondices & les choſes impures qu'on ôtoit du temple ou de la ville.

℣. 5. Le terme Hébreu eſt rendu ailleurs par *æditui*, miniſtres des faux Dieux. *Oſ.* x. 5. *Sophon.* I. 4.

Ibid. On lit dans l'Hébreu VIQTR, *& adolevit*, peut-être pour LQTR, *ad adolendum*, comme le ſuppoſe la Vulgate.

Ibid. On ignore la vraie ſignification du terme Hébreu. Quelques-uns l'entendent des planetes: *& planetis.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 613.

6. Il commanda auſſi que l'on ôtât de la maiſon du Seigneur *l'idole du* bois ſacrilege, " & qu'on la portât hors de Jéruſalem en la vallée de Cédron, où l'ayant brûlée & réduite en cendre, il en fit jetter les cendres ſur les ſépulchres du peuple *adorateur de cette vaine idole.*

6. Et efferri fecit lucum de domo Domini foras Jeruſalem in convalle Cedron, & combuſſit eum ibi, & redegit in pulverem, & projecit ſuper ſepulchra vulgi.

7. Il abattit auſſi les petites maiſons des efféminés qui étoient dans la maiſon du Seigneur, " pour leſquels des femmes travailloient à faire des tentes, *ou* des voiles deſtinés au *culte infâme de l'idole du* bois ſacrilege.

7. Dextruxit quoque ædiculas effeminatorum quæ erant in domo Domini, pro quibus mulieres texebant quaſi domunculas luci.

8. Le Roi aſſembla tous les prêtres des villes de Juda, & il profana tous les hauts lieux où les prêtres ſacrifioient, depuis Gabaa juſqu'à Berſabée, " & il détruiſit les autels *qui étoient à côté* des portes " *de Jéruſalem*, à l'entrée de la maiſon de Joſué prince de la ville, qui étoit à main gauche " de la porte de la ville.

8. Congregavítque omnes ſacerdotes de civitatibus Juda: & contaminavit excelſa, ubi ſacrificabant ſacerdotes de Gabaa uſque Berſabee: & deſtruxit aras portarum in introitu oſtii Joſue principis civitatis, quod erat ad ſiniſtram portæ civitatis.

9. Depuis ce temps-là, les prêtres des hauts lieux ne montoient point à l'autel du Seigneur dans la ville de Jéruſalem, *étant indignes de cet honneur*; mais ils mangeoient ſeulement du pain ſans levain au milieu de leurs freres; *ce qu'on leur permettoit pour leur donner le moyen de ſubſiſter.*

9. Verumtamen non aſcendebant ſacerdotes excelſorum ad altare Domini in Jeruſalem: ſed tantùm comedebant azyma in medio fratrum ſuorum.

℣. 6. ou ſelon l'Hébreu: l'idole d'Aſtarte.

℣. 7. Hébr. autr. Il détruiſit les maiſons des efféminés qui étoient dans la maiſon du Seigneur, *ces maiſons* que des femmes faiſoient au métier dans la maiſon du Seigneur en l'honneur d'Aſtarte.

℣. 8. depuis Gabaa qui étoit la plus ſeptentrionale de ſes Etats, juſqu'à Berſabée qui étoit la plus méridionale.

Ibid. On lit dans l'Hébreu SARIM, *portarum*, peut-être pour SAIRIM, *ſatyrorum*, fauſſes divinités ainſi nommées dans le texte Hébreu du Lévitique, XVII. 7.

Ibid. Hébr. litt. *ad ſiniſtrum viri in porta civitatis.* Le Chaldéen ſuppoſe *viri intrantis per portam civitatis*: à la gauche de ceux qui entrent par la porte de la ville.

10. Contaminavit quoque Thopheth quod eſt in convalle filii Ennom : ut nemo conſecraret filium ſuum aut filiam per ignem, Moloch.

10. Le Roi ſouilla & profana pareillement le lieu de Thopheth, qui eſt dans la vallée du fils d'Ennom, " afin que perſonne ne ſacrifiât ſon fils ou ſa fille à Moloch, en les faiſant paſſer par le feu, *en l'honneur de cette idole.*" Av. l'Ere Chr. Vulg. 623.

11. Abſtulit quoque equos quos dederant reges Juda, Soli, in introitu templi Domini juxta exedram Nathan-melech eunuchi, qui erat in Pharurim : currus autem Solis combuſſit igni.

11. Il ôta auſſi les chevaux que les Rois de Juda avoient donnés au Soleil, *& dont les écuries étoient* à l'entrée du temple du Seigneur, " près du logement de Nathan-mélech eunuque qui étoit à Pharurim *proche le temple*, " & il brûla les chariots du Soleil.

12. Altaria quoque quæ erant ſuper tecta cœnaculi Achaz, quæ fecerant reges Juda, & altaria quæ fecerat Manaſſes in duobus atriis templi Domini, deſtruxit rex : & cucurrit indè, & diſperſit cinerem eorum in torrentem Cedron.

12. Le Roi détruiſit de plus les autels qui étoient ſur le dôme " de la chambre d'Achaz, que les Rois de Juda avoient faits, & les autels que Manaſſé avoit bâtis aux deux parvis du temple du Seigneur ; & il courut de ce même lieu pour en répandre les cendres dans le torrent de Cédron.

13. Exceſſa quoque quæ erant in Jeruſalem ad dexteram partem Montis offenſionis, quæ ædificaverat Salomon rex Iſrael

13. Le Roi ſouilla auſſi & profana les hauts lieux qui étoient à main droite de la montagne *des oliviers, appellée la montagne* du ſcandale, " *à cauſe des temples* que Salomon Roi d'Iſraël *y* avoit 3. Reg. XI. 7.

℣. 10. Cette vallée occupoit une partie de celle où couloit le torrent de Cédron. On lit dans l'Hébreu BNI, *filiorum*, pour BN, *filii*.

Ibid. Voyez la *Diſſertation ſur Moloch*, à la tête du Lévitique.

℣. 11. On lit dans l'Hébreu MBA, vraiſemblablement pour MBUA, *ne ingrederentur* : il empêcha qu'ils n'entraſſent dans la maiſon du Seigneur.

Ibid. D. Calmet croit que *Pharurim* ſignifie le lieu où l'on plaçoit les gardes du temple.

℣. 12. Autr. ſur la terraſſe, ou plateforme.

℣. 13. On lit dans l'Hébreu LHR MSXIT, *ad montem interitûs* ou *unctionis*. Ce dernier ſens donne lieu de préſumer que c'étoit la montagne des oliviers. Voyez au III. Livre des Rois, XI. 7.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 623. bâtis à Aſtaroth idole des Sidoniens, à Chamos le ſcandale de Moab, & à Melchom " l'abomination des enfants d'Ammon.

Aſtaroth idolo Sidoniorum, & Chamos offenſioni Moab, & Melchom abominationi filiorum Ammon, polluit rex.

14. Il en briſa les ſtatues, en abattit les bois, & il remplit ces lieux-là d'oſſements de morts.

14. Et contrivit ſtatuas, & ſuccîdit lucos: repleviteque loca eorum oſſibus mortuorum.

3. Reg. XIII. 32. 15. Et pour ce qui eſt de l'autel qui étoit à Béthel, & du haut lieu qu'avoit bâti Jéroboam fils de Nabat, qui avoit fait pécher Iſraël, il détruiſit & cet autel & ce haut lieu; il les brûla & les réduiſit en cendres, & conſuma auſſi par le feu le bois *conſacré*.

15. Inſuper & altare, quod erat in Bethel, & excelſum quod fecerat Jeroboam filius Nabat, qui peccare fecit Iſrael, & altare illud, & excelſum deſtruxit, atque combuſſit, & comminuit in pulverem, ſuccenditque etiam lucum.

16. Joſias retournant en ce lieu, vit les ſépulchres qui étoient ſur la montagne, & il envoya prendre les os qui étoient dans ces ſépulchres & les brûla ſur l'autel; & il le ſouilla *& profana*, ſelon la parole du Seigneur qu'avoit prononcée l'homme de Dieu qui avoit prédit ces choſes.

16. Et converſus Joſias, vidit ibi ſepulchra quæ erant in monte: miſitque, & tulit oſſa de ſepulchris, & combuſſit ea ſuper altare, & polluit illud juxta verbum Domini, quod locutus eſt vir Dei, qui prædixerat verba hæc.

3. Reg. XIII. 2. 17. Il dit enſuite: Quel eſt ce tombeau " que je vois? Les citoyens de cette ville lui dirent; C'eſt le ſépulchre de l'homme de Dieu qui étoit venu de Juda, & qui avoit prédit ce que vous

17. Et ait: Quis eſt titulus ille quem video? Reſponderúntque ei cives urbis illius: Sepulchrum eſt

Ibid. c. à. d. Moloch. Voyez la *Diſſertation ſur ce Dieu.*

℣. 17. Le terme Hébreu pourroit, ce ſemble, ſignifier ſimplement, une éminence ou un amas de terre qu'on avoit miſe ſur le tombeau de l'homme de Dieu, ſelon l'uſage de ces temps.

hominis Dei, qui venit de Juda, & prædixit verba hæc quæ feciſti ſuper altare Bethel.

venez de faire ſur l'autel de Béthel.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 623.

18. Et ait : Dimittite eum ; nemo commoveat oſſa ejus. Et intacta manſerunt oſſa illius, cum oſſibus prophetæ qui venerat de Samaria.

18. Joſias dit : Laiſſez-le là, & que perſonne ne touche à ſes os. Et ſes os demeurerent au même lieu, ſans que perſonne y touchât, avec les os du prophete qui étoit venu *demeurer à Béthel dans le royaume* de Samarie. "

19. Inſuper & omnia fana excelſorum, quæ erant in civitatibus Samariæ, quæ fecerant reges Iſrael ad irritandum Dominum, abſtulit Joſias : & fecit eis ſecundùm omnia opera quæ fecerat in Bethel.

19. Outre tout cela, Joſias détruiſit tous les temples des hauts lieux qui étoient dans les villes " de Samarie, que les rois d'Iſraël avoient bâtis pour irriter le Seigneur, " & il les réduiſit au même état que tous ceux qui étoient à Béthel.

20. Et occîdit univerſos ſacerdotes excelſorum, qui erant ibi ſuper altaria ; & combuſſit oſſa humana ſuper ea : reverſúſque eſt Jeruſalem.

20. Il tua même tous les prêtres des hauts lieux qui avoient ſoin des autels en ces lieux ; & il brûla ſur ces autels des os d'hommes morts. Après cela il retourna à Jéruſalem.

II. *Paralipomenes*, XXXV.

21. Et præcepit omni populo, dicens : Facite Phaſe Domino Deo veſtro, ſecùndum quod ſcrip-

21. Joſias dit enſuite à tout le peuple : Célébrez la Pâque en l'honneur du Seigneur votre Dieu, en la maniere qui eſt écrite dans ce Livre de l'alliance ; *ce que le peuple fit avec une ardeur & une*

℣. 18. On ne voit pas ailleurs que ce Prophete fût venu de Samarie, qui de plus ne ſubſiſtoit pas encore, au moins telle qu'elle fut dans la ſuite ; mais on voit (3. *Reg.* XIII. 11.) que ce Prophete demeuroit à Béthel dans le royaume d'Iſraël, qui eut dans la ſuite Samarie pour capitale.

℣. 19. Peut-être qu'au lieu de BARI, *in urbibus*, il faudroit lire BAIR, *in urbe*. L'adverbe *ibi* qui ſe trouve au ℣. ſuiv. paroît ſuppoſer qu'il ne s'agit ici que d'une ſeule ville.

Ibid. Le mot *Dominum* manque dans l'Hébreu.

magnificence dont on n'avoit point vu d'exemple.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 623.

22. Car depuis le temps des Juges qui jugerent Iſraël, & depuis tout le temps des rois d'Iſraël & des rois de Juda,

23. jamais Pâque ne fut célébrée comme celle qui ſe fit en l'honneur du Seigneur dans Jéruſalem, la dix-huitieme année du roi Joſias.

24. Joſias extermina auſſi les pythons, " les devins & les figures des idoles," les impuretés & les abominations qui avoient été dans le pays de Juda & de Jéruſalem, pour accomplir les paroles de la loi qui étoient écrites dans ce livre qu'Helcias pontife avoit trouvé dans le temple du Seigneur.

25. Il n'y a point eu avant Joſias de roi qui lui fût ſemblable, & qui ſoit retourné comme lui au Seigneur de tout ſon cœur, de toute ſon ame, & de toute ſa force, ſelon tout ce qui eſt écrit dans la loi de Moyſe; & il n'y en a point eu non plus après lui.

26. Cependant l'extrême colere & la fureur du Seigneur qui s'étoit allumée contre Juda, à cauſe des crimes par leſquels Manaſſé l'avoit irrité, ne fut point appaiſée pour lors, *parce que la*

tum eſt in libro fœderis hujus.

22. Nec enim factum eſt Phaſe tale à diebus Judicum qui judicaverunt Iſrael, & omnium dierum regum Iſrael & regum Juda,

23. ſicut in octavo decimo anno regis Joſiæ factum eſt Phaſe iſtud Domino in Jeruſalem.

24. Sed & pythones, & ariolos & figuras idolorum, & immunditias, & abominationes quæ fuerant in terra Juda & Jeruſalem, abſtulit Joſias: ut ſtatueret verba legis, quæ ſcripta ſunt in Libro quem invenit Helcias ſacerdos in templo Domini.

25. Similis illi non fuit ante eum rex, qui reverteretur ad Dominum in omni corde ſuo, & in tota anima ſua, & in univerſa virtute ſua, juxta omnem legem Moyſi; neque poſt eum ſurrexit ſimilis illi.

26. Verumtamen non eſt averſus Dominus ab ira furoris ſui magni, quo iratus eſt furor ejus contra

℣. 24. Voyez au Chap. XXII. ℣. 6.
Ibid. Hébr. litt. les téraphims. » Voyez dans la Geneſe, XXXI. 19.

Judam;

Judam: propter irritationes quibus provocaverat eum Manasses.

27. Dixit itaque Dominus: Etiam Judam auferam à facie meâ, ſicut abſtuli Iſrael: & projiciam civitatem hanc quam elegi, Jeruſalem, & domum de qua dixi: Erit nomen meum ibi.

28. Reliqua autem ſermonum Joſiæ, & univerſa quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro verborum dierum regum Juda?

29. In diebus ejus aſcendit Pharao Nechao rex Ægypti, contra regem Aſſyriorum, ad flumen Euphraten: & abiit Joſias rex in occurſum ejus: & occiſus eſt in Mageddo, cùm vidiſſet eum.

30. Et portaverunt eum ſervi ſui mortuum de Mageddo: & pertulerunt in Jeruſalem, & ſepelierunt eum in ſepulchro ſuo. Tulitque populus terræ Joachaz filium Joſiæ: & unxerunt eum, & conſtituerunt eum regem pro patre ſuo.

piété que le peuple fit paroître ſous ce regne, ne fut ni aſſez ſincère, ni aſſez conſtante. Av. l'Ere Chr. Vulg. 623.

27. C'eſt pourquoi le Seigneur dit: Je rejetterai encore Juda de devant ma face, comme j'ai rejetté Iſraël; & j'abandonnerai Jéruſalem cette ville que j'ai choiſie, & cette maiſon de laquelle j'ai dit: C'eſt-là que mon nom ſera préſent, *& que je ferai paroître ma gloire & ma puiſſance.* Infr. XXV. 2.

28. Le reſte des actions de Joſias, & tout ce qu'il a fait, eſt écrit au Livre des annales des rois de Juda, *où ſa mort eſt rapportée. Elle arriva en cette maniere.* Av. l'Ere Chr. Vulg. 610.

29. En ce temps-là, Pharaon Néchao roi d'Egypte, marcha contre le roi des Aſſyriens *nommé Nabopolaſſar*, vers le fleuve d'Euphrate: & le roi Joſias, *craignant que le roi d'Egypte n'entrât ſur ſes terres*, alla *avec ſon armée* au devant de lui; & lui ayant donné bataille, il fut tué à Mageddo.

30. Ses ſerviteurs le rapporterent mort de Mageddo à Jéruſalem, & l'enſevelirent dans ſon ſépulchre. Et le peuple prit Joachaz fils de Joſias, *pour l'élever ſur le trône*: & *comme il n'étoit pas l'aîné*, " il fut ſacré, & établi roi en la place de ſon pere *par cette cérémonie.*"

℣. 29. ville ſituée dans le partage de Manaſſé.

℣. 30. Voyez au I. Livre des Paralipomenes, III. 15.

Ibid. L'onction royale ne ſe donnoit que lorſque la royauté étoit ou pouvoit être conteſtée.

Av. l'Ere Chr. Vulg: 610.

31. Joachaz *appellé auſſi Sellum*, " avoit vingt-trois " ans, lorſqu'il commença de régner ; & il régna trois mois dans Jéruſalem : ſa mere ſe nommoit Amital, & étoit fille de Jérémie, de Lobna. "

31. Viginti trium annorum erat Joachaz cùm regnare cœpiſſet ; & tribus menſibus regnavit in Jeruſalem : nomen matris ejus Amital, filia Jeremiæ, de Lobna.

32. Il fit le mal devant le Seigneur, & commit tous les mêmes crimes que ſes peres. *Mais il ne les commit pas longtemps* ;

32. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.

33. *car* Pharaon Néchao, *irrité de ce qu'on l'avoit élevé ſur le trône ſans ſon conſentement, le prit*, & l'enchaîna à Rebla qui eſt au pays d'Emath, afin qu'il ne régnât point " à Jéruſalem : il condamna le pays à lui donner cent talents d'argent " & un talent d'or. "

33. Vinxítque eum Pharao Nechao in Rebla, quæ eſt in terra Emath, ne regnaret in Jeruſalem : & impoſuit mulctam terræ, centum talentis argenti, & talento auri.

34. Et Pharaon Néchao établit roi Eliacim, fils *aîné* " de Joſias, en la place de Joſias ſon pere, & changea ſon nom & *l'appella* Joakim. " Et ayant pris *avec lui* Joachaz, il l'emmena " en Egypte, où il mourut.

34. Regémque conſtituit Pharao Nechao Eliacim filium Joſiæ pro Joſia patre ejus : vertítque nomen ejus Joakim. Porrò Joachaz tulit, & duxit in Ægyptum, & mortuus eſt ibi.

℣. 31. Il eſt nommé ainſi au I. Livre des Paralipomenes, III. 15. & dans Jérémie, XXII. 11.

Ibid. Peut-être faudroit-il lire, treize. Car ce Prince étant le plus jeune ne pouvoit guere avoir que cet âge. D'ailleurs au lieu de *viginti & trium* qu'on lit ici dans l'Hébreu, on lit dans le texte parallele, *tcium & viginti*, conſtruction qui ſuppoſe qu'on liſoit *trium & decem* : car dans l'Hébreu les petits nombres précedent dix, & ſuivent vingt. La différence de AGR, *dix*, à ASRIM, *vingt*, n'eſt que du ſingulier au pluriel, dans l'Hébreu.

Ibid. ville de Juda.

℣. 33. On lit dans l'Hébreu BMLC, *in regnando*, pour MMLC, *à regnando*, c'eſt-à-dire, *ne regnaret*.

Ibid. c. à. d. plus de quatre cents quatre-vingts mille livres.

Ibid. c. à. d. environ ſoixante-dix mille livres.

℣. 34. Voyez au I. Livre des Paralipomenes, III. 15.

Ibid. Ce changement de nom marquoit le domaine que le roi d'Egypte prétendoit conſerver ſur le roi de Juda.

Ibid. On lit dans l'Hébreu, VIBA, *Et venit*, pour VIBIA, *Et induxit*, ou même VIBIAHU, *Et induxit eum*, comme on le lit dans le texte parallele, 2. *Par.* XXXVI. 4.

35. Argentum autem & aurum dedit Joakim Pharaoni, cùm indixiſſet terræ per ſingulos, ut conferretur juxta præceptum Pharaonis: & unumquemque juxta vires ſuas exegit, tam argentum quàm aurum de populo terræ, ut daret Pharaoni Nechao.

35. Joakim donna à Pharaon de l'argent & de l'or, ſelon la taxe qu'il avoit faite par tête ſur le pays, pour payer la contribution ordonnée par Pharaon: il tira de même de l'argent & de l'or de tout le peuple, exigeant de chacun, à proportion de ſon bien, pour donner cet argent à Pharaon Néchao.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 610.

36 Viginti-quinque annorum erat Joakim cùm regnare cœpiſſet; & undecim annis regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Zebida, filia Phadaia, de Ruma.

36. Joakim avoit vingt-cinq ans lorſqu'il commença de régner; & il régna onze ans à Jéruſalem: ſa mere s'appelloit Zébida, & étoit fille de Phadaia, de Ruma.

37. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.

37. Il fit le mal devant le Seigneur, & commit tous les mêmes crimes que ſes peres.

¥. 36. ville de Juda.

CHAPITRE XXIV.

Joakim eſt aſſujetti au roi de Babylone. Il meurt : Joachin lui ſuccede. Nabuchodonoſor aſſiege Jéruſalem. Les principaux habitants de cette ville ſont tranſportés à Babylone. Sédécias eſt mis à la place de Joachin.

II. *Paralipomenes*, XXXVI. 6. *& ſuiv.*

AV. L'ERE CHR. VULG. 607.

1. NAbuchodonoſor roi de Babylone, *fils de Nabopolaſſar, après avoir vaincu le roi d'Egypte*, marcha *contre Juda* au temps de Joakim ; & Joakim lui fut aſſujetti pendant trois ans ; & après cela, il ne voulut plus lui obéir.

1. IN diebus ejus aſcendit Nabuchodonoſor rex Babylonis, & factus eſt ei Joakim ſervus tribus annis : & rursùm rebellavit contra eum.

2. Alors le Seigneur envoya des troupes de voleurs de Chaldée, de Syrie, de Moab & des enfants d'Ammon, & les fit venir contre Juda, pour l'exterminer, ſelon la parole que le Seigneur avoit dite par les Prophetes ſes ſerviteurs.

Sup. XXIII. 27.

2. Immiſitque ei Dominus latrunculos Chaldæorum, & latrunculos Syriæ, & latrunculos Moab, & latrunculos filiorum Ammon : & immiſit eos in Judam, ut diſperderent eum, juxta verbum Domini quod locutus fuerat per ſervos ſuos prophetas.

3. Ceci arriva " en vertu de la parole du Seigneur contre Juda, afin de le " rejetter de devant ſa face, à cauſe de tous les crimes que Manaſſé avoit commis, " *& que ſon peuple avoit continué de commettre*,

3. Factum eſt autem hoc per verbum Domini contra Judam, ut auferret eum coram ſe, propter peccata Manaſſe univerſa quæ fecit,

℣. 1. Hébr. litt. *Et reverſus eſt, & rebellavit* : expreſſion qui pourroit ſignifier *Et rursùm rebellavit*, ſi une premiere révolte avoit déjà précédé. Mais comme il n'en paroît point, ces mots peuvent ſignifier ſimplement qu'il ſe retira de la dépendance du roi de Babylone, & ſe révolta contre lui.

℣. 3. Litt. *Factum eſt autem hoc.* Ce pronom *hoc* n'eſt pas exprimé dans l'Hébreu. Au lieu de *autem*, on y lit AC, *verumtamen*; peut-être pour AP, *etiam*.

Ibid. Le pronom *eum* n'eſt pas exprimé dans l'Hébreu.

Ibid. Hébr. litt. *juxta omnia quæ fecerat*; ou ſelon d'autres exemplaires *in omnibus quæ fecerat*, à cauſe des crimes que Manaſſé avoit commis dans tout ce qu'il avoit fait *contre la loi du Seigneur*.

4. & propter ſanguinem innoxium quem effudit, & implevit Jeruſalem cruore innocentium : & ob hanc rem noluit Dominus propitiari.

4. & à cauſe du ſang innocent qu'il avoit répandu ; car il remplit Jéruſalem du meurtre de *pluſieurs* perſonnes innocentes : c'eſt pourquoi le Seigneur ne voulut point ſe rendre propice à ſon peuple.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 607.

5. Reliqua autem ſermonum Joakim, & univerſa quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Juda? Et dormivit Joakim cum patribus ſuis :

5. Le reſte des actions de Joakim, & tout ce qu'il a fait, eſt écrit au Livre des annales des rois de Juda. Joakim s'endormit avec ſes peres ; *mais il ne fut point enſéveli avec eux, ayant été jetté hors des portes de Jéruſalem.* "

6. & regnavit Joachin filius ejus pro eo.

6. & Joachin ſon fils, *appellé auſſi Jéchonias,* " régna en ſa place.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 599.

7. Et ultrà non addidit rex Ægypti, ut egrederetur de terra ſua : tulerat enim rex Babylonis à rivo Ægypti uſque ad fluvium Euphraten, omnia quæ fuerant regis Ægypti.

7. Le roi d'Egypte depuis ce temps-là ne ſortit plus de ſon royaume, parce que le roi de Babylone avoit emporté tout ce qui étoit au roi d'Egypte, depuis les frontieres de l'Egypte " juſqu'au fleuve de l'Euphrate.

8. Decem & octo annorum erat Joachin cùm regnare cœpiſſet, & tribus menſibus regnavit in Jeruſalem : nomen matris ejus Noheſta, filia Elnathan, de Jeruſalem.

8. Joachin avoit dix-huit ans lorſqu'il commença de régner ; & il régna trois mois à Jéruſalem : ſa mere s'appelloit Noheſta, & elle étoit fille d'Elnathan de Jéruſalem.

9. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat pater ejus.

9. Il fit le mal devant le Seigneur, & commit tous les mêmes crimes que ſon pere.

10. In tempore illo aſ-

10. En ce temps-là, les ſerviteurs du

Dan. I. 1.

℣. 5. Le Prophete Jérémie l'avoit prédit ainſi. *Jerem.* XXII. 19. & XXXVI. 30.

℣. 6. Il eſt nommé ainſi au I. Livre des Paralipomenes, III. 16. dans Jérémie, XXII. 24. & dans S. Matthieu, I. 11.

℣. 7. A la lettre : depuis le ruiſſeau de l'Egypte : c. à. d. depuis le bras le plus oriental du Nil.

roi de Babylone vinrent " aſſiéger Jéruſalem, & ils firent une circonvallation autour de la ville.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 599.

11. Et Nabuchodonoſor roi de Babylone vint auſſi avec ſes gens pour prendre la ville.

12. Et Joachin roi de Juda ſortit *de Jéruſalem, & vint ſe rendre* au roi de Babylone avec ſa mere, ſes ſerviteurs, ſes princes & ſes eunuques: & le roi de Babylone le reçut *bien en apparence*, la huitieme année de ſon regne.

13. Mais enſuite il emporta de Jéruſalem tous les tréſors de la maiſon du Seigneur, & les tréſors de la maiſon du roi: il briſa *ce qui reſtoit* " *de* tous les vaſes d'or que Salomon roi d'Iſraël avoit faits dans le temple du Seigneur, ſelon ce que le Seigneur avoit prédit.

Iſai. xxxix. 6.

14. Il transféra les principaux de Jéruſalem, " tous les princes, tous les plus vaillants de l'armée au nombre de dix mille captifs; il emmena auſſi tous les artiſans & les lapidaires " & il ne

cenderunt ſervi Nabuchodonoſor, regis Babylonis, in Jeruſalem, & circumdata eſt urbs munitionibus.

11. Venítque Nabuchodonoſor rex Babylonis ad civitatem cum ſervis ſuis, ut oppugnarent eam.

12. Egreſſúſque eſt Joachin rex Juda ad regem Babylonis, ipſe & mater ejus, & ſervi ejus, & principes ejus, & eunuchi ejus: & ſuſcepit eum rex Babylonis anno octavo regni ſui.

13. Et protulit indè omnes theſáuros domûs Domini, & theſauros domûs regiæ: & concîdit univerſa vaſa aurea quæ fecerat Salomon rex Iſrael in templo Domini, juxta verbum Domini.

14. Et tranſtulit omnem Jeruſalem, & univerſos principes, & omnes fortes exercitûs, decem millia, in captivitatem, &

℣. 10. On lit dans l'Hébreu ALH, *aſcendit*, pour ALU, *aſcenderunt*: les Rabbins en conviennent.

℣. 13. Il en avoit déjà enlevé une partie au temps de ſa premiere expédition ſous le regne de Joakim. 2. *Par.* xxxvi. 7.

℣. 14. A la lettre: tout Jéruſalem; ce qui ſuite fait voir que cela doit s'entendre des principaux de cette ville.

Ibid. Le terme de l'Hébreu eſt peu connu: quelques-uns l'entendent des maçons.

omnem artificem & cluſorem : nihilque relictum eſt, exceptis pauperibus populi terræ.

laiſſa que les plus pauvres d'entre le peuple.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 599.

15. Tranſtulit quoque Joachin in Babylonem, & matrem regis, & uxores regis, & eunuchos ejus : & judices terræ duxit in captivitatem de Jeruſalem in Babylonem :

15. Il transféra auſſi à Babylone Joachin, la mere du roi, les femmes du roi & ſes eunuques ; & il emmena captifs, de Jéruſalem à Babylone, les Juges du pays.

Eſth. II. 6. & XI. 4. *Ezech.* XVII. 12. *Jerem.* XXIV. 1. & XXXIX. 1.

16. & omnes viros robuſtos, ſeptem millia, & artifices & cluſores mille, omnes viros fortes & bellatores : duxítque eos rex Babylonis captivos in Babylonem.

16. Le roi de Babylone emmena tous les plus vaillants de Juda au nombre de ſept mille, les artiſans & les lapidaires au nombre de mille, tous les hommes de cœur & les gens de guerre ; & il les emmena captifs à Babylone.

17. Et conſtituit Matthaniam patruum ejus pro eo : impoſuítque nomen ei Sedeciam.

17. Il établit *Roi*, en la place de Joachin, Matthanias ſon oncle ; & il l'appella Sédécias.

Jérémie, LII. 1-3.

18. Vigeſimum & primum annum ætatis habebat Sedecias, cùm regnare cœpiſſet, & undecim annis regnavit in Jeruſalem : nomen matris ejus erat Amital, filia Jeremiæ, de Lobna.

18. Sédécias, *qui étoit le ſeul qui reſtât des enfants de Joſias*, avoit vingt-&-un ans lorſqu'il commença de régner, & il régna onze ans à Jéruſalem : ſa mere s'appelloit Amital, & elle étoit fille de Jérémie, de Lobna.

℣. 15. On lit dans l'Hébreu irréguliérement AULI, pour AILI, *optimates*, les principaux.

℣. 16. On lit dans l'Hébreu HCL, *omnes*, peut-être pour UCL, *& omnes*.

℣. 18. Peut-être faudroit-il lire, trente & un. Car Sédécias étant le troiſieme fils de Joſias devoit être plus âgé que Joachaz qui étoit le quatrieme. Celui-ci onze ans auparavant avoit, comme on l'a vu, vingt-trois, ou au moins treize ans : en ne lui ſuppoſant même que treize ans, il en auroit donc eu vingt-quatre lorſque Sédécias monta ſur le trône. Celui-ci en avoit donc plus de vingt & un, & peut-être trente & un.

Ibid. On lit dans l'Hébreu, comme dans la Vulgate & dans les Septante, *Amital* ; les Rabbins voudroient qu'on lût *Amutal*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 599.

19. Il fit le mal devant le Seigneur, & commit tous les mêmes crimes que Joakim.

20. Car la colere du Seigneur s'augmentoit toujours " contre Jéruſalem & contre Juda ; *& il permettoit qu'ils l'irritaſſent de plus en plus*, juſqu'à ce qu'il les rejettât de devant ſa face : & Sédécias, *dès la huitieme année de ſon regne*, ſe retira de l'obéiſſance qu'il rendoit au Roi de Babylone *par un effet de cette colere du Seigneur.*

19. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat Joakim.

20. Iraſcebatur enim Dominus contra Jeruſalem & contra Judam, donec projiceret eos à facie ſua : receſsitque Sedecias à rege Babylonis.

℣. 20. Héb. litt. *Sed ſuper irâ Domini factum eſt.* Peut-être qu'au lieu de AL AF, *ſuper irâ*, il faudroit lire ici comme au ℣. 3. AL FI, *juxta os* : Mais les ordres du Seigneur s'exécuterent contre Jéruſalem & contre Juda.

CHAPITRE XXV.

Dernier ſiege de Jéruſalem par Nabuchodonoſor. Sédécias eſt pris, & emmené à Babylone. Nabuzardan met le feu à la ville, & en tranſporte les habitants. Godolias eſt établi Gouverneur du pays. Le peuple s'enfuit en Egypte. Joachin eſt en faveur auprès d'Evilmérodach.

Jérémie, LII. 4. *& ſuiv.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 590.

1. LA neuvieme année du regne de Sédécias, le dixieme jour du dixieme mois, Nabuchodonoſor roi de Babylone marcha avec toute ſon armée contre Jéruſalem, *pour punir Sédécias de ſa révolte* : & *il* mit le ſiege devant la ville, & y fit des retranchements tout autour.

1. FActum eſt autem anno nono regni ejus, menſe decimo, decimâ die menſis, venit Nabuchodonoſor rex Babylonis, ipſe & omnis exercitus ejus in Jeruſalem, & circumdederunt eam : & extruxerunt in circuitu ejus munitiones.

2. Et la ville demeura enfermée par la circonvallation qu'il avoit faite, juſqu'à l'onzieme année *du regne* du Roi Sédécias,

2. Et clauſa eſt civitas atque vallata, uſque ad undecimum annum regis Sedeciæ,

3. nonâ

3. nonâ die menſis : prævaluítque fames in civitate, nec erat panis populo terræ.

3. & juſqu'au neuvieme jour du *quatrieme* " mois : la ville fut extrêmement preſſée par la famine, & il ne ſe trouvoit point de pain, pour *nourrir* le peuple.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 590.

4. Et interrupta eſt civitas : & omnes viri bellatores nocte fugerunt per viam portæ quæ eſt inter duplicem murum ad hortum regis : (porrò Chaldæi obſidebant in circuitu civitatem :) fugit, itaque Sedecias per viam quæ ducit ad campeſtria ſolitudinis.

4. Et la breche ayant été faite, tous les gens de guerre s'enfuirent " la nuit par le chemin de la porte qui eſt entre les deux murailles près le jardin du Roi, pendant que les Chaldéens étoient occupés au ſiege autour des murailles: Sédécias s'enfuit donc " par le chemin qui mene aux campagnes du déſert.

5. Et perſecutus eſt exercitus Chaldæorum regem, comprehendítque eum in planitie Jericho : & omnes bellatores qui erant cum eo, diſperſi ſunt, & reliquerunt eum.

5. Et l'armée des Chaldéens pourſuivit le Roi, & le prit dans la plaine de Jéricho ; & tous les gens de guerre qui étoient avec lui furent diſſipés, & l'abandonnerent.

6. Apprehenſum ergo regem duxerunt ad regem Babylonis in Reblatha : qui locutus eſt cum eo judicium.

6. Ayant donc pris le Roi, ils l'emmenerent au Roi de Babylone à Réblatha. " Et le Roi de Babylone lui prononça ſon arrêt, " *& le traita comme un rebelle.*

7. Filios autem Sede-

7. Il fit mourir " les fils de Sédécias

℣. 3. Ce quatrieme mois eſt marqué dans le texte parallele de Jérémie, LII. 6. où ceci commence une nouvelle phraſe, qui remonte encore plus haut ſelon l'Interprete Syrien. Celui-ci dit : Dans la onzieme année du roi Sédécias, au cinquieme mois, au neuvieme jour, la ville &c. On y lit le *cinquieme*, pour le *quatrieme*.

℣. 4. Le mot *fugerunt* eſt omis dans l'Hébreu ; dans le texte parallele, *Jerem.* LII. 7. on lit : *fugerunt, & egreſſi ſunt de civitate.*

Ibid. Sédécias n'eſt pas nommé dans l'Hébreu, où on lit ſimplement : VILC, *& abiit*, peut-être pour VILCU, *& abierunt*, comme on le lit dans le texte parallele. *Jerem.* LII. 7.

℣. 6. en Syrie. *Infr.* ℣. 11.

Ibid. Hébr. litt. *& locuti ſunt* VIDBRU, *cum eo judicium* MSFT. Dans le texte parallele. *Jerem.* LII. 9. : *Et locutus eſt*, VIDBR, *cum eo judicia*, MSPTIM. Le ſingulier paroît mieux convenir.

℣. 7. On lit dans l'Hébreu SKTU, *occide-*

aux yeux de leur pere ; il lui creva les yeux, & le chargea de chaînes, & l'emmena " à Babylone.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 590.

8. La dix-neuvieme année *du regne* de Nabuchodonoſor Roi de Babylone, le ſeptieme " jour du cinquieme mois, Nabuzardan ſerviteur du Roi de Babylone & général de ſon armée vint à Jéruſalem.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 588.

9. Il brûla la maiſon du Seigneur & le palais du Roi ; il conſuma par le feu tout ce qu'il y avoit de maiſon " dans Jéruſalem.

Pſ. LXXIII. 7.

10. Toute l'armée des Chaldéens, qui étoit avec " ce général, abattit les murailles de Jéruſalem.

11. Et Nabuzardan général de l'armée, tranſporta à Babylone tout le reſte du peuple qui étoit demeuré dans la ville, les transfuges qui étoient allé ſe rendre au Roi de Babylone, & le reſte de la populace.

12. Il laiſſa ſeulement les plus pau-

ciæ occîdit coram eo, & oculos ejus effodit, vinxítque eum catenis, & adduxit in Babylonem.

8. Menſe quinto, ſeptimâ die menſis, ipſe eſt annus nonus decimus regis Babylonis : venit Nabuzardan princeps exercitûs, ſervus regis Babylonis, in Jeruſalem.

9. Et ſuccendit domum Domini, & domum regis : & domos Jeruſalem, omnémque domum combuſſit igni.

10. Et muros Jeruſalem in circuitu deſtruxit omnis exercitus Chaldæorum, qui erat cum principe militum.

11. Reliquam autem populi partem quæ remanſerat in civitate, & perfugas qui transfugerant ad regem Babylonis, & reliquum vulgus tranſtulit Nabuzardan princeps militiæ.

12. Et de pauperibus

runt, pour SKT, *occidit*. Le texte parallele, *Jerem.* LII. 10. dit : *Et occidit*, VSIKT *rex Babylonis*, &c.

Ibid. On lit dans l'Hébreu VIBIAHU ; les Rabbins voudroient qu'on le prît au ſens du pluriel, *& adduxerunt eum* : mais on peut également le prendre au ſinguliet ; & le texte de Jérémie le met ainſi en diſant : *Et adduxit eum rex Babylonis. Jerem.* LII. 11.

℣. 8. Le texte parallele dit le dixieme. *Jerem.* LII. 12.

℣. 9. Hébr. de grandes maiſons. » Mais dans Jérémie on lit, les maiſons du peuple. *Jerem.* XXXIX. 8.

℣. 10. La prépoſition *cum* omiſe dans l'Hébreu ſe trouve exprimée dans le texte parallele. *Jerem.* LII. 14.

terræ reliquit vinitores & agricolas.

13. Columnas autem æreas quæ erant in templo Domini, & baſes, & mare æreum, quod erat in domo Domini, confregerunt Chaldæi, & tranſtulerunt æs omne in Babylonem.

14. Ollas quoque æreas, & trullas, & tridentes, & ſcyphos, & mortariola, & omnia vaſa ærea, in quibus miniſtrabant, tulerunt.

15. Necnon & thuribula & phialas; quæ aurea, aurea; & quæ argentea, argentea; tulit princeps militiæ:

16. id eſt, columnas duas, mare unum, & baſes quas fecerat Salomon in templo Domini: non erat pondus æris omnium vaſorum.

17. Decem & octo cubitos altitudinis habebat columna una: & capitellum æreum ſuper ſe alti-

vres du pays, pour labourer les vignes & pour cultiver les champs."

Av. l'Err Chr. Vulg. 588.

13. Et les Chaldéens mirent en pieces les colonnes d'airain qui étoient dans le temple du Seigneur, & les baſes, " & la mer d'airain qui étoit dans la maiſon du Seigneur; & ils en tranſporterent tout l'airain à Babylone.

Jerem. xxvii. 19.

14. Ils emporterent auſſi les chaudieres d'airain, les coupes, " les fourchettes, les taſſes, les mortiers " & tous les vaſes d'airain qui ſervoient au temple.

15. Le général de l'armée emporta auſſi les encenſoirs & les coupes, tout ce qui étoit d'or à part, & tout ce qui étoit d'argent à part,

16. avec les deux colonnes, la mer & les baſes " que Salomon avoit faites pour le temple du Seigneur: & le poids de l'airain de tous ces vaſes étoit infini.

17. Chacune de ces colonnes étoit de dix-huit coudées de haut; & le chapiteau de deſſus qui étoit d'airain, avoit trois coudées de haut ſans y comprendre les ornements: " le chapiteau de la

3. *Reg.* vii. 15. 2. *Par.* iii. 15.

℣. 11. On lit dans l'Hébreu irrégulièrement VLGBIM, pour VLIGBIM, *& agricolas*, qu'on lit dans le texte parallele. *Jerem.* LII. 16.

℣. 13. c. à. d. les ſocles dont il eſt parlé au Livre III. Chap. VII. ℣. 27.

℣. 14. La plupart traduiſent l'Hébreu par, les pelles à feu.

Ibid. Le terme Hébreu peut ſignifier des cuilleres pour prendre de l'encens.

℣. 16, c. à. d. les ſocles.

℣. 17. le chapiteau avec ſes ornemens étoit de cinq coudées. 3. *Reg.* VII. 16. Et en effet on lit cinq coudées dans le texte parallele, *Jerem.* LII. 22.

colonne étoit environné d'un rets *qui enfermoit* des grenades ; " & le tout étoit d'airain : la ſeconde colonne avoit les mêmes ornements *que la premiere.*

Av. l'Ere Chr. Vulg. 588.

tudinis trium cubitorum : & retiaculum, & malogranata ſuper capitellum columnæ, omnia ærea : ſimilem & columna ſecunda habebat ornatum.

18. Le général de l'armée emmena auſſi Saraïas grand-prêtre, & Sophonie qui étoit le premier au deſſous de lui, & les trois portiers ;

18. Tulit quoque princeps militiæ Saraiam ſacerdotem primum, & Sophoniam ſacerdotem ſecundum, & tres janitores :

19. & un eunuque de la ville, qui commandoit les gens de guerre ; & cinq " de ceux qui étoient toujours auprès de la perſonne du Roi, qu'il trouva dans la ville ; & Sopher " l'un des principaux officiers de l'armée, qui avoit ſoin d'exercer les jeunes ſoldats qu'on avoit pris d'entre le peuple ; & ſoixante hommes des premiers du peuple, qui ſe trouverent alors dans la ville.

19. & de civitate enmuchum unum qui erat præfectus ſuper bellatores viros : & quinque viros de his qui ſteterant coram rege, quos reperit in civitate : & Sopher principem exercitûs qui probabat tyrones de populo terræ : & ſexaginta viros è vulgo, qui inventi fuerant in civitate.

20. Nabuzardan général de l'armée prit toutes ces perſonnes, & les emmena " au Roi de Babylone à Réblatha.

20. Quos tollens Nabuzardan princeps militum, duxit ad regem Babylonis in Reblatha.

21. Et le Roi de Babylone les fit tous mourir à Réblatha au pays d'Emath : & Juda fut transféré hors de ſon pays.

21. Percuſſitque eos rex Babylonis, & interfecit eos in Reblatha in terra Emath : & tranſlatus eſt Juda de terra ſua.

Ibid. Autr. *qui étoit accompagné* de grenades. 3. *Reg.* VII. 18.

℣. 19. Dans le texte parallèle, on lit, *ſeptem. Jerem.* LII. 25.

Ibid. Hébr. autr. & le Secrétaire du chef de l'armée qui avoit ſoin d'exercer » ou « de tenir regiſtre des troupes qu'on avoit priſes d'entre le peuple. Voyez la *Diſſertation ſur les Officiers des Rois Hébreux*, à la tête des Paralipomenes.

℣. 20. On lit dans l'Hébreu, VILC, pour VIULC ou VIULIC, *& abduxit.*

22. Populo autem qui relictus erat in terra Juda, quem dimiſerat Nabuchodonoſor rex Babylonis, præfecit Godoliam filium Ahicam filii Saphan.

22. Après cela Nabuchodonoſor Roi de Babylone donna le commandement du peuple qui étoit demeuré au pays de Juda, à Godolias fils d'Ahicam fils de Saphan. Av. l'Ere Chr. Vulg. 588.

23. Quod cùm audiſſent omnes duces militum, ipſi & viri qui erant cum eis, videlicet quòd conſtituiſſet rex Babylonis Godoliam; venerunt ad Godoliam in Maſpha, Iſmahel filius Nathaniæ, & Johanan filius Caree, & Saraia filius Thanehumeth Netophathites, & Jezonias filius Maachati, ipſi & ſocii eorum.

23. Et tous les officiers de guerre, & les gens qui étoient avec eux, ayant appris que le Roi de Babylone avoit établi Godolias *pour commander dans le pays*, Iſmahel fils de Nathania, Johanan fils de Carée & Saraïa fils de Thanéhumeth Nétophathites, & Jezonias fils de Maachati, vinrent le trouver à Maſpha avec tous leurs gens.

24. Juravitque Godolias ipſis & ſociis eorum, dicens: Nolite timere ſervire Chaldæis: manete in terra, & ſervite regi Babylonis, & benè erit vobis.

24. Et Godolias les raſſura par ſerment, eux & ceux qui les accompagnoient, en leur diſant: Ne craignez point de ſervir les Chaldéens: demeurez dans le pays; & ſervez le Roi de Babylone; & vous vivrez en paix.

25. Factum eſt autem in menſe ſeptimo, venit Iſmahel filius Nathaniæ, filii Eliſama de ſemine regio, & decem viri cum eo: percuſſerúntque Godoliam, qui & mortuus eſt: ſed & Judæos & Chaldæos qui erant cum eo in Maſpha.

25. Sept mois après, Iſmahel fils de Nathania, fils d'Eliſama de la race royale, vint à Maſpha accompagné de dix hommes; & il attaqua Godolias, & le tua avec les Juifs & les Chaldéens qui étoient avec lui.

℣. 23. On lit dans l'Hébreu ſimplement, VHANSIM, *& viri*, vraiſemblablement pour VHANSIHM, *& viri eorum*, comme à la fin du ℣. où la Vulgate l'exprime par *& ſocii eorum*.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 588.

26. Et tout le peuple, depuis le plus grand juſqu'au plus petit, avec les officiers de guerre, appréhendant les Chaldéens, ſortirent de Juda, & s'en allerent en Egypte.

26. Conſurgénſque omnis populus à parvo uſque ad magnum, & principes militum, venerunt in Ægyptum, timentes Chaldæos.

Av. l'Ere Chr. Vulg. 562.

27. La trente-ſeptieme année de la captivité de Joachin Roi de Juda, le vingt-ſeptieme " jour du douzieme mois, Evilmérodach " Roi de Babylone qui étoit dans la premiere année de ſon regne, tira " de priſon Joachin, & le releva *de l'état malheureux où il étoit.*

27. Factum eſt verò in anno trigeſimo ſeptimo tranſmigrationis Joachin regis Juda, menſe duodecimo, vigeſimâ ſeptimâ die menſis, ſublevavit Evilmerodach rex Babylonis, anno quo regnare cœperat, caput Joachin regis Juda de carcere.

28. Il lui parla avec beaucoup de bonté, & mit ſon trône au deſſus du trône des Rois qui étoient auprès de lui à Babylone.

28. Et locutus eſt ei benignè: & poſuit thronum ejus ſuper thronum regum qui erant cum eo in Babylone.

29. Il lui fit quitter " les vêtements qu'il avoit eus dans la priſon, & le fit manger à ſa table tous les jours de ſa vie. "

29. Et mutavit veſtes ejus quas habuerat in carcere, & comedebat panem ſemper in conſpectu ejus cunctis diebus vitæ ſuæ.

30. Il lui aſſigna même ſa ſubſiſtance pour toujours; & le Roi la lui fit donner chaque jour tant qu'il vécut.

30. Annonam quoque conſtituit ei ſine intermiſſione; quæ & dabatur ei à rege per ſingulos dies omnibus diebus vitæ ſuæ.

℣. 27. Dans le texte parallele, *Jerem.* LII. 31. on lit, *vigeſima quinta.*

Ibid. Il étoit fils & ſucceſſeur de Nabuchodonoſor.

Ibid. Hébr. lit. *levavit.... caput Joachin.... de domo carceris.* Le texte parallele dit: *& exire fecit eum de domo carceris.*

℣. 29. On lit irréguliérement dans l'Hébreu VSNA, pour VSNH, *Et mutavit*, qu'on trouve dans le texte parallele. *Jerem.* LII. 33.

Ibid. peut-être tous les jours de la vie d'Evilmérodach: ce Prince ne régna que deux ans.

Fin du quatrieme Livre des Rois, & du Tome quatrieme.

TABLE DES PIECES

Contenues dans ce quatrieme Volume.

PRéface ſur les deux premiers Livres des Rois. page 1
* Diſſertation ſur le quatrieme Age du monde. 21
Diſſertation ſur l'origine des Philiſtins & ſur leurs Divinités. 45
Diſſertation ſur l'apparition de Samuël à Saül. 71
ROIS, Livre premier. 85
ROIS, Livre ſecond. 257
Préface ſur les deux derniers Livres des Rois. 403
Diſſertation ſur les Temples des Anciens. 422
Avec ſept Planches repréſentant
Planche I. *Vue de tous les Bâtiments du Temple du côté du midi. avec une partie des édifices dont il étoit environné.* 458
Planche II. *Plan du Temple & de ſes dépendances, ſa coupe de l'orient à l'occident & du ſeptentrion au midi ; ſon élévation du côté de l'occident, du côté de l'orient, & des parties latérales.* Ibid.
Planche III. *Porte orientale par laquelle on entroit du parvis dans l'intérieur du Temple.* Ibid.
Planche IV. *Coupe des fondements du Temple, où l'on voit l'intérieur de ſes caves & leur diſpoſition.* Ibid.
Planche V. *Plan de l'ancienne Jéruſalem* Ibid.
Planche VI. *Plan du Temple de Jéruſalem ſelon le P.* Calmet. Ibid.
Planche VII. *Vue & élévation du Temple de Salomon ſelon le P.* Calmet. Ibid.
Diſſertation ſur le pays d'Ophir. 459
Diſſertation ſur le ſalut du Roi Salomon. 472
Diſſertation ſur la priere de Naaman. 490
Diſſertation ſur le pays où les dix Tribus d'Iſraël furent

tranſportées, & ſur celui où elles ſont aujourd'hui. 508
Diſſertation ſur la défaite de l'Armée de Sennachérib. 526
Diſſertation ſur la rétrogradation de l'ombre du Soleil ſur l'horloge d'Achaz. 543
ROIS, Livre troiſieme. (*avec ſix Planches repréſentant*) 559
Carte de la *Monarchie des Hébreux ſous Salomon.* 588
Planche I. *Plan du Palais du bois du Liban bâti par Salomon ſelon le* P. Lami. 612
Planche II. *Vue intérieure de la Salle du Palais du bois du Liban avec l'élévation, la vue du Palais & le Trône de Salomon.* Ibid.
Planche III. *Mer d'airain dans ſon baſſin ſelon le* P. Lami, *ſelon les* Juifs, *& ſelon* Villalpand. Ibid.
Planche IV. *Figure de l'un des dix Lavoirs avec ſon baſſin ſelon le* P. Lami, *& ſelon* Villalpand. Ibid.
Planche V. *Autels des Holocauſtes ſelon* Villalpand, *ſelon les* Juifs, *& ſelon le* P. Lami. Ibid.
ROIS, Livre quatrieme. 725

*La Diſſertation marquée d'une * eſt nouvelle.*

Fin de la Table.